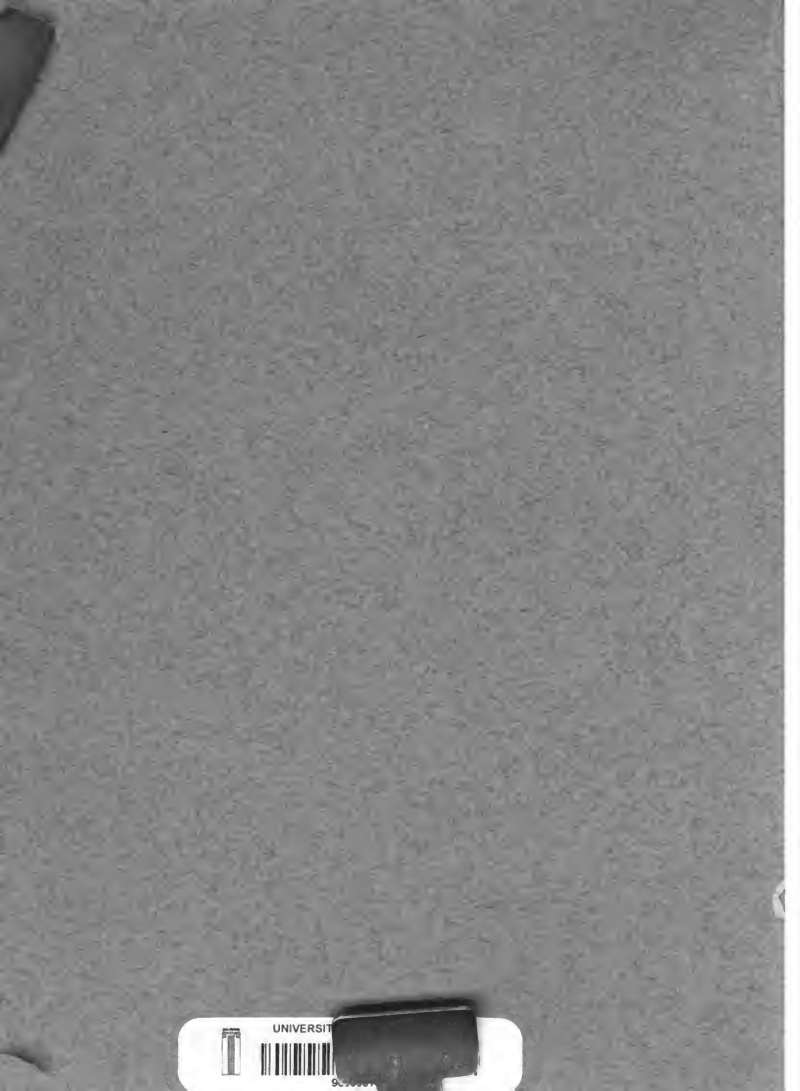



UNIVERSIT


UNIVERSIT

DICTIONNAIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

DICTIONNAIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES FAMILLES NOBLES

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

Par M. Félix-Victor Goethals,

Bibliothécaire de l'ancienne Bibliothèque publique de Bruxelles.

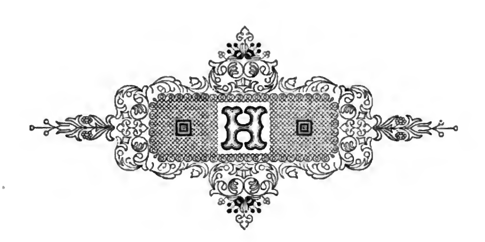
TOME TROISIÈME.





BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE POLACK-DUVIVIER, PLACE DU GRAND-SABLON, N° 5.

1850.



HOCHEPIED (DE), famille très-ancienne, originaire du Cambresis, a jeté des rameaux en Hollande, en Angleterre et dans d'autres contrées. L'auteur de *l'Histoire de Cambray et Cambresis* lui a consacré cinq pages dépourvues de critique, et en 1827 a paru à Anvers : *Documents relating to the de Hochepied family.*

HODY porte d'argent à la croix ancrée de gueules, et pour cimier un membre de cygne de gueules, renversé, en pal, entre un vol de cygne d'argent; l'écu supporté par deux cygnes, contournés, au vol éployé d'argent, membrés et becqués de gueules, soutenant deux bannières de gueules aux fleurs de lys d'argent, qui est Warfusée, posées en sautoir derrière l'écu. M. Borel d'Hauterive a consacré une notice historique sur cette famille, dans l'*Annuaire de la Noblesse,* de 1850. Après avoir indiqué son extraction de la maison de Dammartin, il rappelle une déclaration de la chambre héraldique à Bruxelles, délivrée le 13 février 1730, dans laquelle est établie la filiation de Jean Hody, qui vivait à Liége en 1450.

Alexis-Guillaume-Charles-Prosper Hody, ancien procureur du roi près le tribunal de première instance à Bruxelles, aujourd'hui administrateur des prisons et de la sûreté publique, admis dans la noblesse du royaume par arrêté royal du 30 décembre 1838, a été fait chevalier par lettres-patentes du 11 mai

1843, et baron par celles du 27 décembre 1847; il est fils de Charles-Joseph-Ignace Hody et d'Emmerence-Joséphine *van Coeckelberg*. Il a reçu la naissance à Bruxelles le 27 septembre 1807, et a épousé, à Perwez, le 2 septembre 1830, Marie-Thérèse-Joséphine-Emmanuelle *de Burlet*.

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Emmerence-Charlotte-Joséphine, née à Bruxelles le 27 mai 1831 ;
2° Louis-Charles-Émile, né à Bruxelles le 10 mai 1835.

HOEN DE CARTILS (DE) porte de gueules à la croix d'or. Deux ouvrages, publiés récemment, contiennent des fragments généalogiques de cette famille ; l'un est dû à M. Wolters, et l'autre à M. Fahne. Tout en nous y référant, nous pensons pouvoir rétablir deux générations de la manière suivante :

I. Jean Hoen de Cartils, seigneur à Hundhaus, mort en 1590, était fils de Guillaume Hoen de Cartils et de Marie *de Zievell*, à Putte. Il épousa Marie *de Lintzenich*, à Bosseler, dont :

1° Ive, qui suit :
2° Agnès Hoen de Cartils quitta le couvent de Saint-Gerlach pour se marier avec Herman *van Bruninghausen*, conseiller du duc de Wurtemberg, mort le 4 septembre 1614 ;
3° Isabelle Hoen de Cartils, née le 1er novembre 1540, décédée le 19 novembre 1583 et inhumée aux Dominicains d'Aix, se maria, le 23 juillet 1560, avec Jean *de Cortembach*, drossart de Bilsen, mort à Liége le 19 novembre 1561 et enterré à Bilsen, fils de Guillaume *de Cortembach*, aussi drossart de Bilsen.

II. Ive Hoen de Cartils, né en 1537, mort le 19 mars 1579 et enterré aux Dominicains d'Aix, épousa, le 9 avril 1570, Anne *van Ghoor*, dame de Caldembroeck, par relief fait en 1605, décédée le 10 septembre 1624, sœur de Catherine *van Ghoor*, épouse de Jean *de Marnix*, seigneur de Thoulouse, filles d'Alard *van Ghoor*, seigneur de Caldembroeck, et d'Ursule *van Wyenhorst*.

De ce mariage sont nés :

1° Henri Hoen de Cartils, seigneur de Caldembroeck, par relief du 14 septembre 1624, né en 1573, mort à Cologne en 1625, épousa Marie *de Nederhoven*, dite *Schluch*;
2° Jean, qui suit :
3° Alard Hoen de Cartils releva, au nom de sa mère, en 1605, le fief de Caldembroeck. Il mourut le 5 décembre 1616 et est enterré à Caldembroeck;

4° Arnoud Hoen de Cartils de Bosseler épousa Catherine *Clut*, dame de Susterseil, dont il eut entre autres enfants un fils :

Jean-Guillaume Hoen de Cartils de Bosseler épousa Jeanne-Marie *Fremmersdorf*, dite *Putzfeld*.

5° Élisabeth Hoen de Cartils, mariée à Jean *de Schwartzenberg* ;

6° Ursule Hoen de Cartils, née en 1575, décédée en 1633, se maria à Wautier *de Tingnagel*. Il releva, le 20 mai 1626, au nom de sa femme, le fief de Caldembroeck, échu par la mort de Henri Hoen de Cartils ;

7° Marie Hoen de Cartils, mariée à Waleran *Schellaert d'Obbendorff*, chevalier, seigneur de Schynne, veuf d'Adrienne *von Hochkirchen*, mort en 1609, fils d'Adam *Schellaert d'Obbendorff*, seigneur de Gurtzenich, et de Waleranne *de Vorst*.

III. Jean Hoen de Cartils, seigneur à Hundhaus, épousa Marie *de Hulsberg*, dite *Schaloen*, décédée le 9 mars 1619, dont :

Jean-Renier, né le 17 janvier 1601, épousa N. *Metwick*, de Kessel.

HOFFSCHMIDT (D'), famille luxembourgoise.

I. Bernard d'Hoffschmidt, né à Paderborn en 1540, épousa Barbe *Voltmans*, native de Cologne. Ils furent victimes de la maladie épidémique qui désola cette ville l'an 1595. Ils ne laissèrent que deux enfants :

1° Herman, mort au service, en célibat;

2° Arnoud, qui suit :

II. Arnoud d'Hoffschmidt, écuyer, par lettres-patentes du 23 décembre 1642, capitaine et officier surintendant de la baronnie et terre de Mirwart, signa, avec cette qualité, conjointement avec sa femme, une procuration passée par-devant la haute cour de justice de Mirwart le 16 mars 1643.

Voici la partie essentielle des lettres-patentes susdites :

« Ses parents et ancêtres ayant de tout temps été fort zéleux catholiques, ils se seraient employés en plusieurs occasions de notre service et de celui de nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire; et que dès sa jeunesse il aurait tâché de se rendre capable pour ensuivre leurs vestiges comme il aurait commencé de faire l'an 1619, en qualité de capitaine du régiment d'infanterie allemande de feu le duc d'Arschot et continué jusqu'à ce que ledit régiment aurait été réformé ; et ayant pendant ledit temps



été continuellement employé et envoyé en divers endroits pour notre service et les affaires dudit régiment, passant souvent, de jour et de nuit, par les pays neutres et de contribution avec évident danger de sa vie, il aurait été fait prisonnier par l'ennemi et mené en la ville d'Arhem, en Frise, et y été détenu et rigoureusement traité, jusqu'à tant qu'avec grande perte et dommage, il aurait engagé son patrimoine pour payer sa rançon et procurer sa délivrance, quoiqu'il lui eût été promis que ladite rançon serait payée à notre charge; que depuis il aurait vaqué incessamment près la personne dudit duc à tout ce qu'il lui aurait en chargé de notre service jusqu'à sa promotion à l'état de capitaine et officier de Mirwart, en notre pays et duché de Luxembourg, place importante et frontière à la France, laquelle charge ayant desservi depuis quatorze ans en ça il aurait continuellement été employé par les comtes d'Embden et de Manderscheid et le baron de Beck, gouverneurs et commandants généraux de ladite province, s'étant trouvé fort souvent en grands et évidents dangers de sa vie, s'exposant avec les sujets de la juridiction de son office pour empêcher les passages aux troupes françaises passant et repassant par les endroits secrets des forêts d'Ardennes, lesquelles il aurait souvent défaites, rechassées, et pris quantité de prisonniers et entre iceux des officiers principaux et personnages de qualité, hasardant sa personne et vie en toutes ces occurrences pour serrer et tenir en assurance le passage si important à l'ennemi et garder avec tont soin et vigilance ladite place de Mirwart contre les entreprises et intelligence des Français, etc. »

Arnoud d'Hoffschmidt épousa, en 1633, Marie *Marotte de Pronfondeville*, dont :

III. Arnoud d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, de Mohimont, de Lesse, de Belle-Air, de Sechery, etc., né au château de Mirwart en 1634, épousa, en premières noces, N. *de Budière*, décédée sans enfants l'année même de son mariage; et, en secondes noces, Dorothée *de Neve*, décédée à Resteigne en 1689, dont il eut, outre deux filles mortes en bas âge, le fils suivant :

IV. Arnoud d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, de Mohimont, de Lesse, de Belle-Air, de Sechery, né en 1668, épousa Catherine, baronne *de Boland*, veuve de Philippe *de Stein*.

De ce mariage naquirent :

1° Philippe-Eugène, qui suit :

2° Joséphine d'Hoffschmidt de Resteigne, mariée à N. *de Roussi*.

V. Philippe-Eugène d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, de Mohimont, de Lesse, de Belle-Air, de Sechery, etc., épousa, en 1715, Catherine *de Stein*, dame de Recogne et de Noville.

De ce mariage sont nés :

1° Eugène, mort au service, en célibat.
2° Henri-Joachim, qui suit :

VI. Henri-Joachim d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, de Mohimont, de Lesse, de Belle-Air, de Sechery, né à Resteigne en 1719, mort en 1801, épousa, en 1744, Louise *de Smakers de Mirwart*, fille de Nicolas-Edmond *de Smakers*, seigneur de Mirwart, de Montigny, et d'Anne-Madelaine, baronne *de Waha de Hodister*.

De ce mariage sont nés quatorze enfants; sept filles sont décédées sans alliance; les autres sont :

1° Jean-Godefroi-Adolphe, qui suit :
2° Henri, mort sans postérité;
3° Edmond, lieutenant-colonel du régiment de Rohan, au service de l'émigration, mort en célibat à Brunswick en 1797;
4° Jason, mort à la tête d'une compagnie de patriotes brabançons qu'il commandait;
5° Ernest-François-Joseph d'Hoffschmidt, membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg par arrêté royal, et des états généraux, chevalier de l'ordre du Lion belgique, né à Resteigne, mort au château de Recogne lez-Noville, en 1818, épousa Marguerite-Philippine *de Chanly*, décédée audit château en 1837, ci-après;
6° Philippe-Charles-Henri d'Hoffschmidt, né à Resteigne, mort sans postérité à à Bruxelles le 17 janvier 1821, à l'âge de 54 ans, épousa Françoise-Fanny, baronne *de Steinback*, décédée à Bruxelles en 1824. Ils ont vendu en 1820 la terre de Mirwart ;
7° Eugène d'Hoffschmidt, mort en célibat.

VII. Jean-Godefroi-Adolphe d'Hoffschmidt de Resteigne, réintégré dans ses droits nobiliaires par arrêté du 26 avril 1816, né à Resteigne, mort au château de Lesves en 1828, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, épousa Joséphine-Raimond *Dandoy*.

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Louise, décédée à Lesves en 1843, se maria avec Léopold, baron *de Goer ;*
2° Edmond d'Hoffschmidt de Resteigne, ex-lieutenant au régiment d'Arenberg, vit dans la retraite et est connu sous le nom de *l'Hermite*.



D'Hoffschmidt de Recogne.

Recogne. VII. Ernest-François-Joseph d'Hoffschmidt, membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg par arrêté royal, et des états généraux du royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion belgique, né à Resteigne, mort au château de Recogne lez-Noville en 1818, était fils de Henri-Joachim d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, et de Louise *de Smakers de Mirwart*. Il avait épousé Marguerite-Philippine *de Chanly*, décédée à Recogne lez-Noville en 1837. De ce mariage naquirent six enfants; deux moururent en bas âge; les autres sont :

1° Ernest-Édouard d'Hoffschmidt de Recogne, mort en célibat, à Wellen, en 1837;
2° François-Henri, qui suit :
3° Philippe, mort en célibat en 1837;
4° Constant d'Hoffschmidt, député de l'ordre équestre aux états provinciaux du Luxembourg en 1830, membre de la députation permanente de la même province en 1831, vice-président du conseil provincial en 1836, conseiller au conseil des mines, vice-président de la chambre des représentants, et actuellement ministre des affaires étrangères, né à Recogne lez-Noville le 7 mars 1805, épousa, en premières noces, en 1831, Léocadie *Lamquet*, décédée à Namur en 1832; et, en secondes noces, Eugénie *de Steenhault*, fille de Victorin-François-Augustin, baron *de Steenhault*, gouverneur de la province de Luxembourg, et de Pauline *de Moser*, dont :

A Palmyre d'Hoffschmidt, née le 24 octobre 1836, décédée en 1837;
B Arthur, né le 27 octobre 1837;
C Camille, née le 25 mars 1849;
D Fernand-Albert-Léopold-Arnoul, né à Bruxelles le 24 mars 1850.

VIII. François-Henri d'Hoffschmidt de Recogne, membre des états provinciaux du Luxembourg en 1826, de la chambre des représentants de 1831 à 1839, commissaire de l'arrondissement de Bastogne, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Croix de fer, né à Strasbourg le 25 juin 1797, a épousé, en 1839, Léopoldine *de Wautier de Rollé*, fille d'Auguste *de Wautier de Rollé*, sénateur de Belgique, et de N., baronne *Honrichs de Wolfwarsten*. De ce mariage sont nés :

1° Marie, née le 2 mars 1840;
2° Napoléon, né le 19 octobre 1841;
3° Anatole, né le 18 décembre 1842;
4° Anne, née le 19 août 1844, décédée en 1846.

HOLVOET, de Bruges, porte d'azur au chevron de sable, chargé de cinq étoiles d'or à cinq rais et accompagné : à dextre d'une colonne d'argent; à senestre, d'une épée d'argent emmanchée d'or, en pal, portant sur la pointe une balance d'or, et en pointe un écureuil d'argent.

HONTHEIM (DE), famille patricienne de Trèves, porte d'or au chef d'azur, chargé d'un lévrier d'argent au collet d'or liséré de gueules.



HOOBROUCK (VAN), famille gantoise.

I. Louis VAN HOOBROUCK, échevin de la ville de Gand en 1628, épousa Catherine *van Poust,* dont :

II. Louis VAN HOOBROUCK, échevin des Parchons de Gand en 1632 et 1642, de la Keure de 1633 à 1637, trésorier de ladite ville en 1644, anobli le 13 mars 1658, mort le 18 septembre 1658, épousa, à l'église de Notre-Dame à Gand, le 7 janvier 1627, Livine *Dormael,* décédée le 19 octobre 1656, fille d'Abraham, seigneur d'Axelwalle, et de Jacqueline *Grenut,* dont :

1° Abraham, qui suit :
2° Charles VAN HOOBROUCK, chanoine du chapitre de Saint-Bavon, mort le 31 janvier 1707;
3° François VAN HOOBROUCK, seigneur de Truffe, échevin de la Keure de Gand, épousa Anne *de Haynin,* fille de Charles et d'Anne *de Savreux,* dont nous donnons la postérité ci-après;
4° Anne VAN HOOBROUCK se maria, à Saint-Nicolas de Gand, le 7 septembre 1653, avec Jacques-Félix *de Coninck,* seigneur d'Overbrouck, conseiller au conseil de Flandre, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 7 juin 1627, mort à Bruxelles le 26 janvier 1684, fils de Thomas *de Coninck* et de Cornélie *van Dyck;*
5° Louis, mort en célibat;
6° Philippe-Ignace VAN HOOBROUCK, seigneur de Reyaghe, échevin des Parchons de Gand en 1674, né à Gand et baptisé à Saint-Nicolas le 29 juillet 1647, mort sans postérité, épousa Apollonie *Haerens.* Ils firent construire au couvent des Récollets une chambre de l'infirmerie et une chapelle, où l'on voyait leurs écussons.

III. Abraham VAN HOOBROUCK, seigneur d'Asper, de Synghem et d'Axelwalle, trésorier de la ville de Gand, mort le 18 août 1678, épousa, à l'abbaye d'Eenaeme, le 22 septembre 1669, Marie-Anne *de Cuyck van Mierop,* fille de Pierre, seigneur de Calslagen et de Sonnevelt, et de Marie *Taye de Wemmel;* laquelle convola avec Jean-François *de Salcedo,* colonel de dragons, gouverneur de Charleroi.

Abraham VAN HOOBROUCK laissa :

1° Charles-François, qui suit :

2° Henri-Charles, protonotaire apostolique, chanoine du chapitre de Saint-Bavon à Gand en 1695, mourut le 2 novembre 1742. Ses restes mortels ont été inhumés auprès de son oncle, à qui il avait succédé dans ladite prébende;

3° Anne-Catherine, religieuse à Sainte-Barbe, décédée le 23 janvier 1743;

4° Jean-Louis VAN HOOBROUCK, capitaine au service d'Espagne, mort en ce pays, sans postérité, épousa, à l'église de Saint-Michel de Gand, le 4 août 1728, Isabelle-Thérèse *de Azuara*, décédée le 13 février 1733 et inhumée à l'église de Saint-Nicolas à Gand, fille de François, gouverneur de Carthagène, et de Marie-Colette *van der Haegen*.

IV. Charles-François VAN HOOBROUCK, seigneur d'Asper, de Synghem, d'Axelwalle, échevin de la Keure de Gand en 1698 et 1707, mort le 28 décembre 1727, épousa, en premières noces, Isabelle-Constance *Stalins*, décédée sans enfants le 16 mars 1695, fille d'Arnoud-Laurent *Stalins* et de Jeanne-Catherine *Stalins;* et, en secondes noces, le 7 février 1699, Catherine-Charlotte *Ballet*, née le 15 février 1683, décédée le 5 juin 1735, fille d'Emmanuel, seigneur de Leeuwenbourg, et de Charlotte-Hippolyte *Volckaert*. Il laissa de son second mariage :

1° Emmanuel-Charles, qui suit :

2° Barbe-Charlotte, née à Gand et baptisée à Saint-Jacques le 11 décembre 1705, décédée sans alliance et inhumée à Notre-Dame;

3° Philippine-Anne, née le 25 février 1707, décédée à l'âge de 6 ans;

4° Marie-Thérèse, née le 22 octobre 1709, décédée et inhumée à Notre-Dame à Gand.

V. Emmanuel-Charles VAN HOOBROUCK, seigneur d'Asper, de Synghem, d'Axelwalle, échevin des Parchons de Gand en 1731, trésorier de ladite ville en 1742, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 6 juillet 1704, mort le 21 janvier 1789, épousa, en premières noces, à Saint-Michel de Gand, le 26 décembre 1731, Anne-Catherine *Walckiers*, décédée le 26 décembre 1742, à l'âge de 42 ans, fille de Corneille *Walckiers*, conseiller receveur-général de la province de la Flandre, et de Marie *van Langenhove;* et, en secondes noces, à Saint-Nicolas de Gand, le 14 octobre 1743, Éléonore-Françoise-Philippine, baronne *de Schifer*, décédée le 11 mai 1797, à l'âge de 73 ans, fille unique de François-Joseph, baron *de Schifer*, capitaine du régiment du grand-maître de l'ordre teutonique, et de Thérèse-Anne *de Sandelin*.

Il eut du premier lit :

1° Ferdinand-Emmanuel-Charles-François, qui suit :

2° Henri-Charles-Joseph, né le 28 octobre 1736, épousa, à Liége, le 27 mai 1772, Jeanne-Marie-Bernardine *de Radigues de Chennevière*, née à Liége le 20 août 1732, fille de Louis-Alexandre-Joseph-Denis *de Radigues de Chennevière*, colonel du corps royal d'artillerie, directeur des places fortes de Givet et de Charlemont, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse *de Jonghe ;*

3° Jeanne-Jossine-Catherine-Colette VAN HOOBROUCK, née le 31 décembre 1738, se maria le 23 août 1769, à Saint-Bavon de Gand, à Pierre-Joseph-Remi, baron *van Bemmel*, capitaine au régiment de Saint-Ignon, fils de Martin-Philippe et d'Élisabeth *Bellevaux ;*

4° Marie-Jeanne VAN HOOBROUCK, née le 30 octobre 1740, se maria, par contrat du 11 novembre 1776, et à l'église le 16 suivant, avec Albert-Philippe-Jean *de Cabilliau*, major au service d'Autriche, fils de Joseph-Albert *de Cabilliau*, seigneur de Triponseau, et de Marie-Barbe *de Lichtervelde ;*

5° Jeanne-Marie-Françoise, morte au pensionnat des Ursulines à Lille le 18 février 1750, âgée de 12 ans ;

Il eut du second lit :

6° Thérèse-Ferdinande-Philippine VAN HOOBROUCK, dite *de Ten-Briele*, née le 21 juin 1744, morte de la petite vérole le 24 juin 1775, se maria, le 9 février 1771, à l'église de Saint-Bavon de Gand, avec Charles-Emmanuel, baron *Dusart*, seigneur de la Tour-au-Bois, lieutenant au régiment de Saint-Ignon, fils de Jean-Baptiste-Philibert, baron *Dusart*, seigneur de Molembaix, et de Marie-Benoîte-Josephe *van der Haeghen de Mussain*. Il convola, le 24 juillet 1776, avec Marie-Claire-Gasparine-Bernardine *d'Olisy ;*

7° Corneille-Joseph, né le 21 avril 1747, mort sans alliance ;

8° Hubert-François VAN HOOBROUCK, seigneur de Ten-Hulle, officier au régiment de Saint-Ignon, puis à celui de Clerfayt, né le 11 août 1748, épousa : 1° Sophie-Thérèse-Josephe *van der Bruggen*, née le 19 février 1764, décédée le 21 novembre 1791 ; 2° Marie-Charlotte-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Kerckove d'Exaerde*, décédée le 25 octobre 1800. Ils ont formé la branche de Ten-Hulle ;

9° Louis-Marie VAN HOOBROUCK, officier au régiment de Saint-Ignon, né le 19 juillet 1749, épousa, à Mons, le 2 juin 1789, Henriette-Marie-Françoise-Xavière *Bruneau de Casteau*, née le 14 septembre 1765, fille de Henri-Philippe-Joseph-Xavier *Bruneau*, seigneur de Casteau, et d'Isabelle-Albertine *Schotte ;*

10° Charles-François-Joseph VAN HOOBROUCK DE TE-WALLE, colonel des hussards du régiment de Vierset, né le 7 décembre 1753, mort à Liége le 21 novembre 1801, épousa, à Mons, le 2 juin 1789, Marie-Anne-Caroline *Bruneau de la Motte*, née le 12 juillet 1778, décédée le 18 décembre 1826. Ils ont formé le rameau de van Hoobrouck Te-Walle;

11° Constant-Ghislain-Charles van Hoobrouck, dit *d'Asper*, feld-maréchal au service impérial, un des plus braves officiers de l'armée autrichienne, né à Gand le 27 décembre 1754, mort à la bataille de Wagram le 2 juillet 1809. Il a laissé d'une femme dont le nom m'est inconnu l'enfant suivant :

Constantin van Hoobrouck, dit *d'Asper*, feld-maréchal au service d'Autriche, commandeur de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, né en 1789, mort en célibat le 22 mai 1850.

12° Eugène-François-Colette, baron van Hoobrouck de Mooreghem, sénateur, né le 27 avril 1756, mort le 8 octobre 1843, épousa, le 18 mai 1790, Marie-Anne *Hamelinck*, née le 17 janvier 1762, décédée le 15 février 1837, ci-après.

VI. Ferdinand-Emmanuel-Charles-François van Hoobrouck, seigneur d'Axelwalle, échevin de la Keure de Gand, né le 24 août 1735, épousa, à Saint-Bavon, le 10 janvier 1770, Colette-Jeanne-Louise *de Coninck*, née à Gand le 16 janvier 1748, fille de Jean-Baptiste *de Coninck*, chevalier, chef-bailli de la seigneurie de Saint-Bavon, et de Françoise-Isidore-Marie-Nicole *de Azuara y Gandia*, dont :

1° Colette-Éléonore van Hoobrouck, née à Gand et baptisée à Saint-Bavon le 19 octobre 1770, se maria, à Gand le 17 juillet 1798, à Philippe, baron *de Cammeller*, fils de Wenceslas, baron *de Cammeller*, et de Charlotte-Josephe *de Vaernewyck;*

2° Emmanuel-Charles-Jean, né le 30 janvier 1772;

3° Louis-Joseph-Marie, né le 11 février 1774;

4° Marie-Polixène-Justine, née le 25 janvier 1776.

Van Hoobrouck Ten-Hulle.

Ten-Hulle. VI. Hubert-François van Hoobrouck, seigneur de Ten-Hulle, officier au régiment de Saint-Ignon, puis à celui de Clerfayt en 1775, était fils d'Emmanuel-Charles van Hoobrouck, seigneur d'Axelwalle, de Synghem et d'Asper, et d'Anne-Catherine *Walckiers*. Il naquit à Gand le 11 août 1748, et épousa, en premières noces, à l'église de Saint-Bavon, le 18 juin 1789, Sophie-Thérèse-Josephe *van der Bruggen*, née le 19 février 1764, décédée le 21 novembre 1791, fille de François-Jean *van der Bruggen* et de Marie-Anne-Louise-Josephe *van de Woestyne;* et, en secondes noces, en décembre 1799, Marie-Charlotte-Josephe-Ghislaine *de Kerchove d'Exaerde*, née le 29 janvier 1769, décédée le 25 octobre 1800, fille d'Albert-Désiré-Xavier, baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, et de Camille-Josephe-Guillelmine *de Lens*.

Il eut du premier mariage :

1° François-Hubert-Jean-Népomucène-Ghislain, qui suit :
2° Charles-Marie-Léopold van Hoobrouck Ten-Hulle, né en 1791, a épousé, à Gand, le 2 mai 1818, Thérèse *Papeleu*, fille de Benoît-Jean-Joseph-Josse *Papeleu de Poelvoorde* et de Charlotte-Thérèse-Isabelle-Marie *Goethals*, dont :

A Coralie-Charlotte-Marie, née le 24 mars 1819;
B Jules-Marie-Benoît, né le 10 mars 1821, mort en bas âge;
C Esther-Marie-Colette, née le 20 novembre 1823;
D Marie-Constance-Colette, née le 23 octobre 1825;
E Mathilde-Françoise, née le 22 septembre 1828;
F Adolphe-Bruno-Marie-Joseph, né le 20 septembre 1834.

Il eut du second mariage :

3° Albert-Marie-Ghislain van Hoobrouck de Fiennes a épousé Constance van Hoobrouck de Mooreghem, fille d'Eugène-François-Colette, sénateur, et de Marie-Anne *Hamelinck*, dont :

A Paul; — B Léon; — C Victor; — D Alban; — E Alexis; — F Alix; — G Élisa.

VII. François-Hubert-Jean-Népomucène-Ghislain van Hoobrouck Ten-Hulle, mort à Gand le 17 janvier 1844, âgé de 53 ans, épousa Sophie *van Pottelsberghe*, dont :

1° Émilie-Marie-Madelaine, née à Gand le 24 mai 1817, s'est mariée, à Lovendeghem, le 13 mai 1840, avec Henri-Joseph-Marie *Kervyn de Lettenhove*, membre de la chambre des représentants, né à Gand le 30 janvier 1809, fils de Constantin-Ghislain *Kervyn de Lettenhove* et de Marie-Sophie-Cornélie *de Kerchove;*
2° Louis;
3° Julie van Hoobrouck, mariée, le 9 juin 1847, à Landeghem, avec Auguste-Gaspar-Chrétien *Kervyn de Volkaersbeke*, né le 25 août 1821, fils de Jean-Charles et d'Angelique-Louise *de Neve;*
4° Constant; — 5° Célestine; — 6° Marie; — 7° Charles; — 8° Edmond; 9° Hortense.

Van Hoobrouck Te-Walle.

VI. Charles-François-Joseph van Hoobrouck Te-Walle, colonel des hussards au régiment de Vierset, était fils d'Emmanuel-Charles van Hoobrouck, seigneur d'Axelwalle, de Synghem et d'Asper, et d'Éléonore-Françoise-Phi- Te-Walle.

Te-Walle. lippine, baronne *de Schifer*. Il naquit à Gand le 7 décembre 1755, et prit, jeune encore, le parti des armes. Sa bravoure lui mérita le surnom de la Tour d'Auvergne, et son bel extérieur celui de beau sabreur. Dans la guerre d'Autriche contre la Turquie, il fut blessé par une arme empoisonnée, et après avoir souffert de cette blessure pendant plus de sept ans, il en mourut à Liége le 21 novembre 1801. Il avait épousé, à Mons, le 2 juin 1789, Marie-Anne-Caroline *Bruneau de la Motte*, née à Louvain le 12 juillet 1778, décédée à Bruxelles le 18 décembre 1826, fille de Joseph-Aloïs *Bruneau de la Motte* et de Jeanne-Françoise-Alardine *Schotte*. Elle convola ensuite avec Pierre-Ghislain-Nicolas *Leduc*.

Charles-François-Joseph VAN HOOBROUCK TE-WALLE laissa :

1° Louis, qui suit :
2° Charles-Ignace-Joseph, bourgmestre d'Oisquercq, né posthume le 1er février 1802.

VII. Louis-André-Charles-Joseph VAN HOOBROUCK TE-WALLE, bourgmestre de Bellinghen, né le 12 avril 1799, a épousé, à Bruxelles, le 26 juin 1821, Eulalie-Marie-Antoinette *Bounder*, née le 25 décembre 1802, fille de Pierre-Antoine-Siméon *Bounder* et de Marie-Antoinette *van Heurck*.

De ce mariage sont nés à Bruxelles six enfants, savoir :

1° Émile-Marie, né le 4 août 1822, mort le 7 avril 1825;
2° Alfred-Charles-Marie, né le 19 octobre 1823;
3° Eugénie-Marie-Jeanne-Antoinette, née le 7 avril 1825;
4° Léon-Ferdinand-Désiré-Marie, né le 15 novembre 1826;
5° Gustave-Albert-Joseph, né le 19 mars 1828, mort le 26 janvier 1829;
6° Élisabeth-Philippine-Marie, née le 11 août 1830.

Van Hoobrouck de Mooreghem.

Mooreghem. VI. Eugène-François-Colette, baron VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, était fils d'Emmanuel-Charles VAN HOOBROUCK, seigneur d'Asper, d'Axelwalle, etc., et d'Éléonore-Françoise-Philippine, baronne *de Schifer*. Il naquit le 27 avril 1756, et mourut à Gand le 8 octobre 1843. Il avait épousé, le 18 mai 1790, Marie-Anne *Hamelinck*, née le 17 janvier 1762, décédée à Gand le 15 février 1837, fille de Guillaume-Jean *Hamelinck*, greffier du conseil de Flandre, et de Claire-Josephe *de Vos*, dont :

1° Eugène-Marie-Jean-Népomucène, qui suit :

2° Albert-Marie-Ghislain VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM, conseiller à la cour des comptes, né à Gand le 14 février 1794, a épousé, le 17 mars 1826, Jeanne-Joséphine-Antoinette-Eugénie *Bounder*, née à Bruxelles le 25 décembre 1825, fille de Pierre-Antoine-Siméon *Bounder* et de Marie-Jacqueline-Antoinette-Joséphine *van Heurck*. De ce mariage est née une fille : Mooreghem.

Marie-Eulalie-Eugénie VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM, née à Bruxelles le 17 avril 1835.

3° Marie-Louise-Pauline VAN HOOBROUCK, décédée sans alliance le 20 octobre 1843, à l'âge de 47 ans;

4° Virginie;

5° Constance VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM, mariée avec Albert-Marie-Ghislain VAN HOOBROUCK DE FIENNES, fils d'Hubert-François VAN HOOBROUCK, seigneur de Ten-Hulle, et de Marie-Charlotte-Josephe-Ghislaine *de Kerchove d'Exaerde*, sa seconde femme.

VII. Eugène-Marie-Jean-Népomucène, baron VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM, sénateur de Belgique, a épousé *N. de Schietere de Caprycke*, fille d'Engelbert-Albert-Joseph *de Schietere*, seigneur de Caprycke, de Malstaple, etc., membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, et de Marie-Élisabeth *Veranneman*, dont :

1° Hélène VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM se maria, le 20 août 1838, avec Charles-Marie-Jean *de Croeser*, né le 7 décembre 1806, fils de Charles-Joseph-Ange *de Croeser* et de Marie-Thérèse-Josephe-Colette *van Caloen;*

2° Adalbert-Philippe-Colette-François-de-Paule-Marie-Ghislain, mort à Bruges le 5 avril 1847, à l'âge de 18 ans;

3° Eugénie-Marie-Ghislain, décédée à Bruges le 22 mai 1838, à l'âge de 24 ans.

Van Hoobrouck de Truffe.

III. François VAN HOOBROUCK, seigneur de Truffe, échevin de la Keure de Gand, de 1680 à 1682 et en 1685, de 1687 à 1689, était fils de Louis VAN HOOBROUCK, trésorier de la ville de Gand, et de Livine *Dormael*. Il épousa Anne de *Haynin*, fille de Charles et d'Anne *de Savreux*, dont : Truffe.

1° Charles-François, qui suit :

2° N. VAN HOOBROUCK, décédée sans alliance le 1er septembre 1707 et inhumée à Saint-Nicolas à Gand;

3° Marie-Françoise, décédée sans alliance, à Gand, le 1er septembre 1705, à l'âge de 32 ans, et inhumée à Saint-Jacques.

Truffe. IV. Charles-François VAN HOOBROUCK, seigneur de Truffe, mort le 26 novembre 1742 et enterré aux Récollets, à Gand, épousa Robertine-Angeline *Sneps*, veuve d'Emmanuel *Rodriguez de Evora y Vega*, décédée le 16 avril 1747, fille de Corneille *Sneps* et de Pétronille-Angélique *Goyvaerts*, dont :

V. Charles VAN HOOBROUCK, seigneur de Truffe, épousa Marie-Anne-Philippine *de Coninck*, décédée le 1er février 1773 et inhumée aux Récollets, à Gand, fille d'Abraham et de Marie-Anne *Baudewyns*, dont :

Philippine-Thérèse VAN HOOBROUCK, dame de Truffe, née le 24 juillet 1732 et baptisée à Saint-Bavon, se maria, en premières noces, dans ladite église, le 14 juillet 1753, à Jérôme-Joseph *d'Hane*, seigneur de Tervarent, né à Gand le 11 juin 1731, mort le 24 mai 1785, fils d'Eugène-Joseph, seigneur de Tervarent, et de Marie-Françoise *d'Hane ;* et, en secondes noces, le 30 avril 1787, à l'église de Saint-Michel, avec Pierre-Louis-Joseph, baron *de Haveskercke*, né le 31 janvier 1762, fils de Louis-Joseph, baron *de Haveskercke*, et de Marie-Françoise *van der Varent*.

HOOGHE DE LA GAUGUERIE (DE), qui porte d'hermines au chevron d'azur, fut anobli, selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 673, par lettres de Charles VI, le 22 juillet 1719, en faveur des enfants de Jean-Antoine D'HOOGHE, seigneur de Peutevin, domicilié à Bruges, sur la requête d'Angélique-Thérèse *Pattyn*, sa veuve, fils d'Antoine D'HOOGHE et de N. *Marissael*, dite *Halle*. Ledit Jean-Antoine D'HOOGHE, seigneur de Peutevin, était décédé le 16 octobre 1702; ses restes mortels furent déposés dans l'église de Sainte-Anne à Bruges. Sa veuve, qui était fille de Pierre *Pattyn*, échevin de Bruges, et d'Angélique *Crits*, décéda le 30 janvier 1740 et fut inhumée auprès de son mari.

I. Antoine D'HOOGHE, échevin de la ville de Bruges, mort en 1634, était fils de Richard D'HOOGHE et de Marie *Bultynck*. Il épousa Jeanne *Strymeersch*, fille de Luc, échevin de la ville de Bruges, seigneur de Peutevin, de Gheluwe, et de Marie *Caluwaert*, dont :

1° Antoine D'HOOGHE, conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges, mort le 4 août 1672, épousa N. *Marissael*, dite *Halle*, fille de Michel, conseiller-pensionnaire de la même ville, dont postérité;
2° Bernard, qui suit :

II. Bernard D'HOOGHE, seigneur de Ten-Heede, mort le 22 décembre 1689, épousa Anne *van de Walle*, dite *Reyphins*, décédée le 20 mai 1707, fille

d'Arnoud *van de Walle,* seigneur de Ten-Heede, de Baeshove, etc., échevin de Bruges, et de Catherine *de Damhoudere,* dont :

III. Ignace-Joseph d'Hooghe, créé chevalier le 1er avril 1702, seigneur de Ten-Heede, de Baeshove, de Walle, de Peute, de Villecq, né à Gand, mais domicilié à Bruges, mort à Ypres le 30 mai 1715, épousa, à Ypres, Marie-Madelaine *de le Flye,* dame de La Gauguerie, de Dentelgem, etc., décédée à Bruges le 9 février 1735, fille et enfant unique de Corneille-Ghislain *de le Flye,* seigneur de La Gauguerie et de Dentelgem, et de Marie-Jacqueline *Vilters.* Ils ont été inhumés à l'église de Notre-Dame, à Bruges, et ils ont laissé :

1° Ignace-Joseph, qui suit :

2° Marie-Isabelle-Josephe d'Hooghe, dame de Zillebeke et de Peutevin en partie, née à Ypres le 10 novembre 1714, décédée à Gand le 3 mars 1782 et inhumée à Saint-Michel, se maria, en premières noces, le 25 novembre 1733, avec Jean-Baptiste *van der Haghen,* échevin de Bruges, major de ladite ville, né à Bruges et baptisé à Saint-Gilles le 28 octobre 1706, mort à Bruges le 11 août 1768 et enterré à Notre-Dame, fils de Jean-Charles *van der Haghen* et de Madelaine *de Cocquiel;* et, en secondes noces, à Bruges, le 2 février 1769, avec Jacques-Hyacinthe *van Volden,* conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges, puis conseiller au conseil de Flandre, fils de Jean-Baptiste *van Volden,* échevin et bourgmestre de la ville de Malines, et de Marie-Constance *Simon.*

IV. Ignace-Joseph d'Hooghe, seigneur de La Gauguerie, de Ten-Heede, de Dentelgem, de Baeshove, de Peute, de Villecq, mort le 27 juin 1761 et enterré à Notre-Dame de Bruges, épousa, dans ladite ville, le 26 avril 1733, Thérèse *Anchemant,* décédée le 31 mars 1766, âgée de 51 ans, et inhumée aux Augustins de Bruges, fille de Pierre-Robert *Anchemant* et d'Isabelle-Alexandrine *van Volden.* De ce mariage naquirent :

1° Joseph-Ignace d'Hooghe, seigneur de La Gauguerie et de la vicomté de Ten-Heede, etc., greffier de la garde orpheline de Bruges en 1764, puis conseiller-pensionnaire et greffier criminel de ladite ville, mort en célibat le 11 décembre 1795, à l'âge de 60 ans. On lui est redevable d'un beau recueil intitulé : *Verzameling van alle de sepulturen, waepens, ende blasoenen, etc., binnen de stad Brugge,* 1789, 6 vol. in fol.;

2° Jean-Baptiste, qui suit :

3° Thérèse-Caroline d'Hooghe, décédée à Bruges le 19 octobre 1795, se maria avec Félix-Louis-Ferdinand, marquis *Gaiafa,* conseiller de la ville de Bruges, fils de Louis-François, chevalier *Gaiafa,* lieutenant-colonel et sergent-major de la place de Bruges, et de Thérèse-Charlotte *de Tollenaere;*

4° Jean-Antoine d'Hooghe, lieutenant au régiment d'infanterie d'Arberg, au service d'Autriche, fortement blessé à la bataille d'Hochkirchen, mort à Bruges le 27 mars 1796.

V. Jean-Baptiste d'Hooghe, seigneur de Ten-Heede, capitaine au régiment de Los-Rios, puis major de la ville de Bruges le 29 octobre 1782, épousa, dans ladite ville, le 1er mai 1770, Marie *de Tollenaere*, fille de Jean-Baptiste et de Jeanne *Croos*, dont :

1° Marie-Joséphine d'Hooghe, mariée, le 21 juin 1791, à Jacques-Philippe-Ambroise, vicomte *Pecsteen de Sweveszeele*, né à Bruges et baptisé à l'église de Notre-Dame le 6 décembre 1758, mort le 14 mars 1851, fils de Jean-François, conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges, et de Françoise-Jeanne *van den Abeele* ;
2° Jean-Baptiste-François, qui suit :

VI. Jean-Baptiste-François d'Hooghe de la Gaugueric, né à Bruges et baptisé à Notre-Dame le 14 octobre 1772, a épousé, le 15 octobre 1800, Thérèse *Joos de Ter-Beerst*, née le 29 mars 1777, fille de François, seigneur de Ter-Beerst, échevin de la prévôté de Bruges, et de Thérèse-Élisabeth-Anne *Arents*, dont :

1° Sophie d'Hooghe, née le 8 septembre 1801, se maria, le 24 juillet 1838, avec Charles *de Madrid*, fils de Charles et d'Anne *Caïmo* ;
2° Désiré, né le 25 janvier 1803, mort le 7 février suivant ;
3° Aimé, né le 15 février 1804, mort le 14 septembre de la même année ;
4° Auguste, né le 15 mars 1805, mort le 3 avril 1834 ;
5° Gui, qui suit :
6° Émelie, religieuse, née le 25 août 1807 ;
7° Jean-Jacques, né le 26 décembre 1808, mort le 9 septembre 1832 ;
8° Léonard, prêtre, né le 15 avril 1810 ;
9° Louis, né le 9 janvier 1811, mort le 22 décembre 1814 ;
10° Marie, religieuse, née le 7 octobre 1811 ;
11° Françoise, née le 17 mai 1813, décédée le 21 avril 1831 ;
12° Vincent, né le 27 décembre 1814.

VII. Gui d'Hooghe de la Gaugueric, chevalier, né le 7 mai 1806, a épousé, à Gand, le 24 juillet 1834, Pauline *Serdobbel*, dont :

1° Léonie, née le 1er août 1835 ;
2° Hélène, née le 4 décembre 1836 ;
3° Octavie, née le 26 novembre 1840 ;
4° Marie, née le 20 mai 1843.

HORION, qui porte d'argent à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'or, et pour cimier une licorne, fut anobli par lettres-patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, signées à Vienne le 22 septembre 1775, en faveur de Jean-Baptiste-Julien, Jean-Baptiste-Antoine et Jean-Baptiste-Léopold Horion, tous établis à Ath, fils d'Antoine Horion et de Marie-Claire *Hardenpont*. « Nous a été représenté, disent les lettres-patentes, qu'ils seraient issus d'une famille honorable et ancienne de notre ville d'Ath, où plusieurs de leurs ancêtres auraient été échevins, entre autres, leur dit père Antoine Horion, qui aurait toujours vécu honorablement par l'exercice d'un commerce en gros, et que les remontrants, marchant sur ses traces, n'auraient rien tant à cœur que de se rendre dignes d'être un jour employés avec quelque distinction à notre royal service, et d'animer leur postérité à marquer le même zèle et attachement que leur famille a toujours eus pour notre auguste maison. »

HORNES, ancienne et puissante maison, porte d'or à trois cors ou trompes de gueules, virolés d'argent, l'embouchure à senestre. Son origine est inconnue selon nous, et en ceci elle ne fait que partager le sort de toutes les familles qui datent des premiers temps de la féodalité ou qui florissaient aux époques les plus obscures du moyen âge.

Néanmoins, quelques généalogistes et même des historiens ont essayé de soulever le voile qui cache les premiers temps de la maison de Hornes; selon eux, les premiers seigneurs ou comtes du domaine de Hornes (1) seraient issus des anciens comtes de Looz, et ceux-ci seraient descendus des comtes de Louvain, souche de l'illustre maison des ducs de Brabant.

Cette opinion se trouve consignée dans le diplôme, par lequel le roi d'Espagne Charles II conféra la dignité de prince au comte Eugène-Maximilien de Hornes, et la famille semble l'avoir partagée aussi. « La maison de « Hornes, dit ce diplôme, serait sortie, environ l'an onze cent, des ducs et « comtes de Hasbaye de Los, et celle-ci des ducs de Lothier et de Brabant. » Quelle que soit l'autorité des rédacteurs de ce diplôme, nous pensons ne pouvoir nous énoncer avec autant de certitude, même sur l'origine des anciens comtes de Looz, toute aussi obscure et problématique. Selon ces mêmes

(1) Le nom du domaine ou comté de Horne a été écrit indifféremment Horn, Horne, Hornes, Hoerne, Huerne ou Hoorne. Ces variantes proviennent de la variation de la prononciation dans les contrées qui environnent le comté de Hornes. Ces mots si diversement orthographiés ont tous la même signification; ils signifient un cor ou une trompe et font probablement allusion à la charge de grand-veneur dont les comtes de Hornes, dès les premiers temps, ont été revêtus.

écrivains, les comtes de Hornes auraient eu pour auteur Théodore, fils puîné d'Arnoud, comte de Looz et de Hornes, et d'Adélaïde de Diest, lequel aurait reçu en partage la terre et seigneurie de Hornes.

Ce qui est vrai, c'est que dès le douzième siècle, les sires de Hornes, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours, étaient de très-puissants seigneurs, ayant haute, moyenne et basse justice, le droit de battre monnaie et de pêche sur la Meuse, prérogatives qui constatent leur indépendance, voire leur souveraineté.

La famille de Hornes était comprise dans la classe des personnes privilégiées, comme issue des premiers chefs de peuplades germaniques ou franques. En effet, il résulte de divers documents qui servent à établir son histoire, qu'à l'époque où les anoblissements étaient inconnus et les usurpations impossibles, cette famille, noble dans son origine et par ses alliances, possédait des fiefs qui ne pouvaient être que l'apanage des personnes d'une noblesse de race. En outre, en cette qualité, lors de l'émancipation des villes et des bourgades, elle ne fut point justiciable des cours échevinales : les différends qui surgissaient et compromettaient les intérêts d'un de ses membres étaient vidés en famille ou même terminés sous la responsabilité de chacun d'eux.

C'est dans le xve siècle surtout, que la maison de Hornes était à un haut degré de splendeur. A cette époque elle possédait d'immenses domaines qui lui donnaient des droits considérables et lui assuraient une grande puissance. Nous en indiquerons quelques-uns :

Hees et Leende (1), aujourd'hui deux magnifiques villages, au nord-ouest

(1) « Hees, Leende en de zogenoemde Zes-Gehuchten noordwestwaard van Cranendonck, tusschen de Riel en de Tongelreep gelegen, zyn drie byzondere dorpen, samen uitmakende, zo niet een baandery, ten minsten eene zeer aenzienlyke heerlykheid : daer by eene heerlykheid van wyden omtrek, die behalven eene groote heide, 1517 morgen bouw en weiland in zich behelst, en 848 huizen; welke laatste, in alle de drie genoemde plaatsen, sedert 1736, merkelyk vermeerdert zyn, voornaamlyk in de Zes-Gehuchten, daar niet min dan 76 nieuwe huizen by gekomen zyn. De inwooneren hebben hun bestaan, behalven van den landbouw en veefokkery, ook van 't linneweeven. Een geruymen tyd heeft deze heerlykheid behoord aan 't graaflyke geslacht van Hoorn, daarna aan het adelyk geslacht Snoukaart van Schouwburg. In den jare 1732, is dezelve heerlykheid verkocht aan den baron van Holbach, een heer der duitsche ridderorder, voor 210,000 gulden. Daarna is zy door koopverdrag gekomen aan het adelyk geslacht Tuyl van Serooskerke. De jegenwoordige bezitter (1791) is de heer Reinoud-Diderik, baron Tuyl van Serooskerke.

» De voorechten dezer heerlykheid zyn zeer aanzienlyk, behalven vrye jagt, vischery, aanstelling van drossaart, schepenen en secretaris, uit welke het gerecht bestaat, word dezelve gezegt jaarlyks 10,000 gulden optebrengen.

de Cranendonck, étaient, dès les temps les plus reculés, une propriété privée des seigneurs de Hornes; mais ces terres furent seigneuriales et tenues, en un fief, du duché de Brabant, depuis que Guillaume, sire de Hornes et

« Hees of Heze, ter onderscheiding van andere dorpen dezes zelven naams, Hees by Leende toegenoemd, is het grootst en aanzienlykst dezer drie, behelzende alleen 750 morgen lands, en 362 huizen.

« Aldaar staat 't kasteel, waarop de heer van Hees en Leende, byzonderlyk in den zomertyd, zyn wooning heeft, een gebouw dat, in de gedaante die 't thans vertoond, in 1660 is begonnen gesticht te worden, en van tyd tot tyd, door de volgende heeren zeer vergroot en verbeterd, hebbende thans zodanig een deftig aanzien, dat men deszelfs wergae in deze landstreek nauwlyks zal vinden : 't ligt rondom in eene breede gracht, buiten welke zeer fraaye tuynen en wandeldreven aangelegt zyn, met byzondere grachten omringt. Van 't oud slot, het achterste gedeelte uitmakende, is 't muurwerk nog staande gebleven, 't welk ongemeen dik en sterk is, en van onder met ruime verwulfde kelders voorzien.

« De kerk van Hees praald met een hoogen en spits opgaande toren, die zich over de vlakke heide seer verre laat sien. Dan, behalven deze parochie kerk, is er een kapelle, staande naast by, en een weinig westwaard van 't kasteel; ten welks dienst dezelve gesticht schynt, ter oorzake van den verren afstand der hoofdkerk. De predikant van Hees doed den openbaaren dienst, beurtelings, in beiden, genietende daarvoor de gewoonlyke vermeerdering der jaarwedde, die eigen is aan de gekombineerde plaatzen.

« De talrykheid der gereformeerde gemeente maakt dat sy eenen volledigen kerkenraad kan uitleveren, die daar 't recht van vrye predikants bernepinge heeft.

« Leende, een klein uur gaans suidwaard van Hees, heeft 473 morgen lands, en 335 huizen. Deszelfs kerk is grooter dan die van Hees, en praald met geen min hoogen toren die sich van den anderen laat onderscheiden door een sogenoemden appel, op den top van deszelfs spits geplaatst. De gemeente van Leende werd door een byzonder predikant bediend, die geene kombinatie heeft; alhoewel toch te Leenderstryp, eene taamlyk volkryke buurt, een klein uur gaans ten zuiden van daar, en tot dit dorp behoorende, ook een kapelle staat. In deze is wel, in de roomsche tyden dienst gedaan, maar zy is thans zeer vervallen en buiten gebruik gesteld.

« De Zes-Gehuchten of buurtschappen, anders ook haardgangen genoemd, aan deze hooge heerlykheid mede onderhoorig, liggen ten noorden van Hees, langs de rivier den kleinen Dommel. Wanneer en waardoor dezelve met Hees en Leende syn verkocht geworden, blyft onzeker.

« Men weet wel dat Hees en Leende, voorheen een vry en eigen goed geweest, alreeds in den jaare 1335, door den toenmaligen bezitter, heer van Hoorn en Altena, aan hertog Jan III van Brabant opgedragen zyn, onder voorwaarde dat dees' dezelve ter leen aan hem sou uitgeven, gelyk dadelyk geschiedde; dan, in deze overdracht word van de zes gehuchten geen gewag gemaekt. Vermoedelyk was de plaats, daar deze gehuchten liggen, des tyds noch eene onbewoonde heide, zonder byzonderen naam en van gemeen gebruik voor de inwooneren dezer beide dorpen, om welke reden sy in desen giftbrief niet zal gedacht geweest zyn.

« 'T voornaamste dezer gehuchten word Riel genoemd, liggende twee uuren gaans noord ten westen van Hees en naby Geldorp. In dit gehucht staat desgelyks een kapelle welke door den predikant van Geldorp, als zyne kombinatie, gepredikt word.

« Op het grondgebied der heerlykheid, bevind zich, immers voor t'meerder deel, die groote heide, tusschen Eindhoven en Hamond, de eerste vooraan liggende stad van 't Luiks gebied. Naar de eerste dezer gemelde steden word se gemeenlyk de Eindhovensche Heide genoemd. Zy is vier groote uuren gaans lang en zeer eenzaam. Men ziet er niet dan, van uur tot uur, eene

d'Altena, eut prêté foi et hommage, pour elles, à Jean III, duc de Brabant, en l'année 1333. L'acte d'inféodation que nous donnons plus loin, en original, sous l'article qui concerne Guillaume DE HORNES, nous fait connaître ces particularités : *Nous Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg*, dit cet acte, *faisons savoir que noble homme Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena, notre neveu et homme, nous a donné ses villages de Hees et Leende, comme biens privés, et que nous les lui avons remis à l'effet de les tenir, lui et ses héritiers, de nous et de nos successeurs, conformément aux usages féodaux de la cour de Brabant*, etc. Hees et Leende étaient donc primitivement des alleus, et la nature de cette propriété n'a été changée que par l'acte d'inféodation du duc de Brabant. « Il arriva un temps, dit Merlin dans son « Répertoire, où les particuliers qui possédaient des terres en alleu, se « déterminèrent à les changer en fief, à cause des avantages à ce nouvel « ordre de propriété. En effet, ceux qui tenaient des terres en fief, jouis- « saient de très-grandes prérogatives. » Au reste, ces deux villages n'ont pas cessé depuis de former une seigneurie indépendante. Le seigneur y avait haute, moyenne et basse justice; il avait son écoutète et sa cour qui

hutte of kleine herberg langs den gemeene reiweg staande, die met de naamen van eerste, tweede en derde hutte van elkander worden onderscheiden. Ook word de eerste, naast by Eindhoven, de Aalster; de tweede, de Leender; en de derde, de Hamondsche Hut geheeten. Eigenlyk is de laatstgenoemde, voor eenige jaren te niet geraakt, weshalven men aldaar een paal in deszelfs plaats gesteld heeft, die daerom met den naam der Hut-Paal gemeenlyk bekend is.

« Zoodra men de eene hut voorbygegaan is, krygt men de andere in 't oog, gelyk, by donkere avonden, het licht dat door de bewooneren dezer hutten ontstoken word; want de zelve hutten, als ware, tot baaken dienen, om niet, terwyl de wegen in deze heide te wonderlyk door elkander geslingerd zyn, van den regten weg aftedwalen. Voor omtrent 30 of 40 jaren, was over deze heide de gewoonlyke route der post-chaisen, tusschen 's Bosch en Maastricht, die dan in den zomer haar middag, en in den winter haar nacht verblyf hadden, in eene groote herberg, te Everbeeke, een buurtschap op de zyde van Hamond. Dan, daar na is deze route, meerder gemakshalve, langs de dorpen Aalst en Waalre, en vervolgens door Valkenswaard op Achel verlegt.

« Sterksel, oostwaard van Leende, in de heide gelegen, is geen kerkdorp, maar een enkele buurtschap, bestaande uit vyf hoeven, met 102 morgen lands, behalven de heide, daaraan onderhoorig. Des niet te min, is zy eene vrye heerlykheid, behoorende aan de ryke abtdy Everbode, in 't kwartier van Leuven, naastby Sichem gelegen, welker abt, in den tyd aldaar een drossaart aansteld, die te gelyk sekretaris is, en zeven schepenen, uitmakende 't gerecht dezer heerlykheid. De abtdy bezit de gemelde vyf hoeven in eigendom. Dewyl, uit zekere oopen brief des jaars 1220 blykt, dat Sterksel door een der heeren van Hees en Leende aan de abtdy geschonken zy, besluit men daaruit, met recht, dat deze plaats weleer een gedeelte der heerlykheid van Hees en Leende heeft uitgemaakt. Aldaar is noch kerk, noch kapelle, en dewyl daar beneven alle de inwooneren van de roomsche religie zyn, word aldaar door geen een' der naburige predikanten eenige dienst verricht. In de nabuurschap van Sterksel ligt een Jenne bosch. »

Bachiene, *Vad. Geog.*, t. IV, p. 574 et suiv.

connaissait de toutes matières féodales. La justice se faisait en son nom, et il s'était réservé le droit de créer et d'instituer sept échevins qui, à l'instar de la cour féodale, connaissaient de tous cas criminels et de tous déshéritements et adhéritements. S'il avait le droit de vie et son pilori, il avait aussi le droit de grâce, le plus bel apanage de la puissance souveraine. Propriétaire souverain de toute la seigneurie, il avait, en outre, les droits de bâtardise et d'épave, et, seigneur justicier, ceux d'amende et de confiscation. Cette seigneurie avait un château, qui était le chef-lieu et la résidence de ses premiers propriétaires. Les seigneurs de Hees et Leende ayant depuis fixé ailleurs leur résidence, ce château ou motte tomba insensiblement en ruines. Dans chacune de ces localités qui formaient des paroisses distinctes et indépendantes l'une de l'autre, le propriétaire fonda une chapelle, qui fut considérée comme seigneuriale. On ne sait point comment les villages de Hees et Leende sont entrés dans la famille de Hornes, mais il est certain que, dès les premiers temps, ces deux magnifiques terres lui appartenaient, puisque nous voyons dans Miræus, t. IV, page 373, qu'en 1285, Guillaume DE HORNES donna, du consentement de son fils, au couvent de Keysersbosch, le droit de patronage de Hees et Leende, en ces termes : *Universis,* etc., *Willelmus, dominus de Horne et Altena, etc. Noveritis igitur universi, quòd nos, ob nostræ et animarum parentum nostrorum remedium et salutem, jus patronatûs ecclesiarum de Leende et Heeze, cum suis pertinentiis, religiosis personis, priorissæ et conventui de Keysersboch, ordinis præmonstratensis, conferimus, præsente et consentiente Willelmo primogenito nostro, et totaliter jus prædictum transferimus in easdem, ab ipsis perpetuò possidendum.* Enfin cette propriété du seigneur de Hornes, ce vaste domaine reçut un agrandissement par la libéralité de Jean III, duc de Brabant, en faveur des enfants de Guillaume DE HORNES et d'Élisabeth *de Clèves,* ce qui est confirmé par l'historien Butkens, dans ses *Trophées,* tome I, page 432, en ces termes : « Au même an (1344), « le duc donna en pleine propriété à Guillaume, Thierry Loef, Arnoud et « Elsbène DE HORNES, ses cousins, enfants de Guillaume, sire de Hornes, « et d'Esbène *de Clèves,* sa seconde femme, toutes les bruyères et terres « situées aux villages de Hees et Leende, outre le cours du ruisseau, nommé « Scoereken, jusqu'à Hoenreboom, et de Hoenreboom, passant tout tenant « la justice de Mierle, jusqu'à la justice de Philippe de Geldorp, et de là « de rechef jusqu'audit ruisseau Scoereken, le tout parmi une reconnais- « sance annuelle d'une livre noir tournoi. » Si la seigneurie de Hees et Leende est une des plus anciennes propriétés, un domaine primitif de la

maison de Hornes, elle y est aussi restée pendant quatre cents ans environ. Le nom de cette seigneurie est devenu historique par la vie agitée de Guillaume DE HORNES, seigneur de Hees et Leende, au XVI[e] siècle. Clériarde *de Genève,* marquis de Lullin et époux de Sabine DE HORNES, vendit ces deux villages, dans la première moitié du XVII[e] siècle.

Loon ou Venloen (1), domaine considérable aux environs de Tilbourg,

(1) Avant de donner la description de la seigneurie de Venloen, empruntée à Bachiene, je pense devoir reproduire l'acte par lequel Jean I, duc de Brabant, a transféré, à titre gratuit, cette seigneurie à Guillaume, sire de Hornes. « Joannes Dei gratiâ dux Lotharingiæ et Brabantiæ, universis tam præsentibus quam futuris, præsentes litteras inspecturis, salutem et cognoscere veritatem, quòd nos dedimus et assignavimus plenariè in feodo ad jura terræ nostræ Brabantiæ obtinendo in jurisdictione altum et bassum nobili viro Wilhelmo, domino de Hoerne, militi, villam de Venloen, cum omnibus vulgariter dictis Wastina, thimo, moro et deserto, et cum suis pertinentiis, sitis inter silvam de Endenhout usquè ad vicum qui jacet inter Tilborch et Venloen prædictam transeuntem ad partem orientalem aquæ dictæ de Commeer, tendentem versùs partem occidentalem per fossam dictam de Walterleyden, usquè circà morem dictum dat Wildemeer van Donga et den grondeloosen Meerken, et etiam Merendyck, quod jacet retrò Waelwyck et Baerdwyck, et tertiam partem decimæ de Tilborch et etiam terræ arrabilis in Endenhout cum silvis et pratis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum præsentibus duximus apponendum, cum nostris nobilibus viris ad hoc requisitis, Waltero Berthout, domino Mechliniensi, et Ægidio Berthout, domino de Hoenbeke. Datum anno Domini MCC.LXIX, sabbatho post Ascensionem Domini. » (Butkens. *Trop.* t. I, p. 103.)

« Venloon, twee uuren gaans noordwaard van Tilburg, word gemeenlyk Loon op 't Zand toegenoemd, ter onderscheiding van Loon in Drenthe, van Hoog-Loon, van Over-Loon en van Neder-Loon, welke alle wel niet in de majorie, maer ten minsten in 't kwartier van 's Bosch worden aangetroffen, hoewel dit dorp, daarom streeks maar blootlyk met den naam van Loon bekent is.

« Venloon is zoo veel gezegd als Veen-Loon, en word dit dorp dus toegenoemd, naar de veenen, die noordwaard van daar liggende, aan deze heerlykheid onderhoorig zyn. Dan de andere benaming Loon-op-zand of op 't zand, die meer gemeen is, ziet op den zandigen grond en de zandige heuvels, de gedaante der duinen hebbende, die rondom en naby het dorp in menigte gevonden worden; een bewys dat de grond daar omstreeks meest al schraal en onvruchbaar is. Zy vervat in zich, behalven de heiden en veenen, 557 morgen bouw en weiland.

« Deze heerlykheid werd allereerst, in 1269, door Jan I, hertog van Brabant, ter leen uitgegeven aen jonker Willem van Hoorn, aan wiens nageslacht, 't welk zeer veele goederen en heerlykheden in die provincie bezat, dezelve langen tyd verbleven is. De jegenwoordige heer (1791) is Lodewyk-Karel-Otto, prins van Salm-Salm, 't welk zoo veel wil zeggen, als Salm tot Salm, rhyngrave van Kirn en Stein, wildgrave van Duun en Kirbourg, souverein heer van Anholt, hertog van Hoogstraten, ryksgrave van Aalst en heer van Paligny en Ogeviller. Hy is grondheer dezer heerlykheid en bezit, van de heerlyke rechten, *regalia,* alles, uitgezonderd de souvereiniteit en 's lands lasten, welke aan de Algemeene-Staaten behooren. De regering bestaat uit een drossart en zeven schepenen die alle, benevens den sekretaris en vorster, hunne aanstelling van den heer hebben.

« Naby 't dorp, zuidwaard van de kerk, heeft de heer een kasteel, dat, wel naar den ouden trant, maar te gelyk zeer voortreffelyk gebouwd is, en van tyd tot tyd met byvoegselen vermeerderd. Aan de voorpoort, boven het wapenschild staat deze latynsche zinspreuk : Melius est mori, quam facere contra bonam virtutem; 't welk beteekend : 't is beeter te sterven, dan iets te doen, dat tegen de ware deugd stryd.

fut donné en fief, en 1269, par Jean I, duc de Brabant, à Guillaume, seigneur de Hornes, qui avait dès lors d'immenses propriétés dans ces contrées. Ses descendants ont conservé longtemps la seigneurie de Loon, qui avait son château, son bailli et ses échevins, nommés par le seigneur. L'acte d'inféodation des villages de Hees et Leende nous apprend que déjà avant cette inféodation, le domaine de Venloen était un fief, mouvant de la cour de Brabant, et que, nonobstant l'hommage dû par le seigneur, cette terre était également indépendante. *Voert,* dit cet acte, *bekennen wi, dat wi in den dorpe van Loon gheen recht behouden hebbe, alsoo verre als hy 't te vooren*

« De gandsche heerlykheid is in twee wyken onderscheiden, die een groot uur gaans van elkander afgelegen zyn, welke met de naamen, het een van 't straats en 't ander van 't vaarts-kwartier, van elkander gescheiden worden.

« Het eerste draagt dien naam, naar de landstraat die tusschen 's Bosch en Breda, daar door heen loopt. Van de eene naar de andere dezer genoemde steden, reid dagelyks een *tourkarre*, welkers ophebbende reizigers, in eene voornaame herberg van dit dorp, als byna in 't midden gelegen, gemeenlyk hun middagmaal houden. Het bereizen van dezen weg, naby 't dorp, inzonderheid baard, ter oorzake van het diep zand, geen klein ongemak, voornaamlyk in drooge en heete zomerdagen. Ook was deez' weg in vroegere tyden gevaarlyk, door struikrovers die in de nabyliggende zandduinen zich plachten te onthouden : gelyk mede zeker gehucht, onder Loon-op-Zand, genoemd de Kets-Heuvel, eigenlyk de Kaas-Heuvel, liggende een uur gaans noordwestwaard van het dorp, naby den zogenoemden Hollandschen dyk, ten kwaade zeer berucht geweest is, door zoodanich slecht volk, dat syn hoofdwerk van steelen maakte. Dan, door de waakzaamheid van de een' en anderen drossaart dezer heerlykheid zyn deze gedeeltelyk uitgeroeid en gedeeltelyk verdreven.

« In dit straats-kwartier staat de kerk van Loon-op-Zand, welke een groot en schoon gebouw is, praalende met een hoogen en spitsen toren. Alleenlyk word het schip dezer kerk tot den godsdienst gebruikt, en het choor dient voor het raadhuis, waarin het gerecht zyne vergaderingen houdt. De gereformeerde gemeente word door een eigen predikant bediend, welke van den heer, alhoewel van den roomschen godsdienst zynde, door den weg van kollatie, zyne aanstelling heeft. Voorheen geschiedde dit beurtelings, dan door kollatie van den heer, dan door een vry beroep des kerkeraads, waarin daarna eene vergaderinge gekomen is.

« In den jare 1737 ontstond in dit kwartier een zeer felle brand, des te zorglyker dewyl men op dezen hoogen schraalen grond niet dan put of pompwater heeft, niet genoegzaam toereikende om de vlam te blusschen; waardoor 42 huizen, 13 schuuren en eene brouwery geheel verslonden werden. De Algemeene-Staaten hebben, ter eenige vergoeding der schaaden, die op 73,000 gulden begroot werden, den opgezeteeen, waar huizen waren afgebrand, voor eenige jaaren kwytslag van alle 's lands lasten toegestaan, waardoor de huizen alle weder opgebouwd zyn, en zelfs zeer vermeerderd; want daar 't getal der huizen 's jaars voor den brand, 564 uitmaakte, zyn na dien tyd 216 daarby gekomen, bedragende nu alle samen in de beide kwartieren en de onderhoorige gehuchten 780.

« Het ander, naamlyk het vaarts-kwartier, bestaat gedeeltelyk uit bouwland, maar meest uit veenen die bekwaam turf uitleveren. Dit word het vaarts-kwartier genoemd, naar een vaart of trekvaart, die in 1396 met vergunning van de hertoginne Joanna, door de inwooneren van Loon-op-Zand, tot in Dieze gedolven wierd, ten einde hunnen turf naar 's Bosch en elders te konnen vervoeren. »

Bachiene, *Vad. Geog.*, t. IV, p. 640.

van ons hielt te leene ende noch hout, anders dan de manschap daer af.

L'importante seigneurie de Weert (1), avec celle de Nederweert, avait une étendue et juridiction immenses. Elle touchait à la terre de Hornes : comme elle faisait partie du comté de Teysterbant, il est probable qu'elle passa aux seigneurs de Hornes, avec la terre d'Altena, qui était également comprise dans ce comté. Un fort château, une des principales résidences de ces seigneurs, dominait la ville de Weert. Il fut plus d'une fois assiégé, surtout au XV[e] siècle, durant la longue lutte entre les maisons de Hornes et de la Marck, laquelle fut si fatale à la première.

Le comté d'Altena (2), autre magnifique domaine du comté de Teyster-

(1) La ville de Weert, à quatre lieues nord-ouest du château de Hornes, capitale de l'ancienne et importante seigneurie de ce nom et du Peelland, avait autrefois une population de 20,000 habitants.

(2) Dépendance du comté de Teysterbant. « Teisterband, anders Testreband, dit Lud. Schmids dans le *Schatkamer*, een zeer oud graafschap der Franken, tusschen de Lek en de Waal, of liever omtrent de Maas en Domer, grenzende aan de Veluwe, en begrypende de steden Workum, Leerdam, Asperen en Heukelum, enz. »

« Het land van Altena, dit Bachiene, *Vad. Geog.*, t. 1, p. 2, page 529, heeft zynen naam van het slot Altena, 't welk verwoest is; zynde de heuvel op welken 't weleer gestaan heeft, noch te zien in het nabuurschap van het dorp Almkerk. Deze verwoestinge is geschied in den jare 1393, door den hertog Albrecht van Beieren, grave van Holland, ter gelegenheid als sommige hollandsche edelen, medeplechtig aan den moord der bekende Aleide van Poelgeest, naar dit slot de wyk genomen hadden; welk daerom door gemelden hertog belegerd en, na de verovering, tot den grond toe gesloopt werd, zoo verre dat thans niet meer dan de grondslagen daar van overgebleven zyn. In dien tyd behoorde het land van Altena noch niet aan de graven van Holland, maar was eene vrye en onafhangelyke heerlykheid, op zich zelven. Zy was alreeds, sedert 1155 bezeten by het geslacht van Hoorn, en de laatste bezitter dezer heerlykheid, van dit zelve geslacht, was Filips *van Montmorency*, grave van Hoorn, die in 1568 om zynen iver voor Neerlands vryheid, beneven den grave *van Egmont*, door den hertog van Alba, te Brussel onthoofd werd : wiens nagelatene weduwe, omtrent den jare 1600, deze heerlykheid aan de staaten van Holland verkocht heeft voor 90,000 gulden. Na dien tyd, is dan het land van Altena des graaflyke domeinen van Holland ingelyft; en word het zelve, voor zoo verre het hoog rechtsgebied betreft, bestierd door een baljuw. »

La ville principale du comté d'Altena était Workum. « Workum, continue l'antiquaire Schmids, de hoofdstad van het landschap Altena, aan de slinker zyde van de Merwe of Maas en Waal, in het gezicht van het huys te Loevestein, anderen schryven Woudrichem, is eerst omtrent den jare 1460 met wallen en poorten omringt; was te vooren een open vlek, en al bekend in den jare 1358, als blykt uyt het boek geteekent *Tollen*, folio 22, 23, op de Rekenkamer in den Hage, eindigende in 't jaar 1358, alwaar gewag gemaakt word van vier markt-tollen te Workum, en had toen vier markten.

« A° 1511 hebben de Geldersche deeze stad vermeestert, zy by nacht, met leeren de vesten beklimmende, den burger onachtzaam zynde in het waaken. Hier wierd den graaf van Hornes gevangen, die genootzaakt was zich zelven en zyne onderdanen voor groot geld te verlossen.

« De stad Workum behoort onder 't land van Altena, het welk een zeer oude heerlykheid is, en ter leen plagt gehouden te worden van den grave van Cleef, tot dat graaf Willem-de-Goede,

bant, devint la propriété des sires de Hornes, par le mariage de Guillaume, sire de Hornes, avec Marguerite, dame de cette terre, fille de Thierry *de Montbéliard*, qui l'avait obtenue par son alliance avec l'illustre maison de Clèves à qui appartenait le comté de Teysterbant. Les ruines de l'antique manoir des seigneurs d'Altena étaient encore debout à la fin du dernier siècle. Le géographe Bachiene les a fait graver.

La terre d'Altena comprenait, outre la ville de Workum, les villages d'Almkerk, de Gyzen, de Ryswyck, de Neer-Eyl, d'Op-Eyl, d'Uiterwyck, de Waardhuizen, d'Emmichoven, de Sleeswyck, etc.

Le pays de Putten (1), un des plus anciens domaines de la Hollande, entra dans la maison de Hornes par le mariage de Guillaume, sire de Hornes, avec Ode, fille de Nicolas, seigneur de Putten, et d'Alix, dame héritière de Stryen. Il comprenait, outre la ville de Geervliet, les villages de Zuidland, Spykens, Hekelinge, Simons-Have, Biert, Koorndyck, Piershil, et, de l'autre côté de la Meuse, le bailliage de Portugaal, et la commune de Bommel. La

in den jare 1332, de overigheid van deeze plaatse kogt van Didrik, graaf van Cleef, en werdt toen een hollandsch leen; en heeft de heerlykheid, van den jare 1133, toegekomen aan de heeren van Hoorn; maar in den jare 1600 heeft vrouwe Walburge, weduwe van Philips *van Montmorency*, grave van Hoorn, de heerlykheid van Altena aan de heeren staaten van Holland voor twintig duizend guldens verkogt; zoo dat die nu heeren zyn van de stad Workum en de heerlykheid van 't land van Altena. » L'auteur s'est trompé sur le prix de la vente qui était de 90,000 florins.

Nous donnons plus loin l'histoire du comté de Teysterbant et des anciens seigneurs d'Altena.

(1) Le *Vaderlandsch Woordenboek*, de J. Kok, en parle en ces termes : « Het land van Putten, eene landstreek van merkelyke uitgebreidheid, in Zuid-Holland, voor een gedeelte, gelegen ten zuiden van de oude en de nieuwe Maazen, ongetwyfeld, is dit een der oudste eerlyke goederen van Holland. Reeds voor bykans zeven honderd en vyftig jaren vindt men van de heeren van Putten gewag gemaakt. Geduurende een tydverloop van ruim vier honderd jaren vindt men eenen volgreeks van heeren van dien naam vermeld. Naar lang in de magt van byzondere eigenaars geweest te zyn, wierd de heerlykheid ten langen laatste met de graaflykheid vereenigd. De grond des landschaps is zeer vrugtbaar; men ontmoet er zeer veele voortreffelyke koorn en weilanden, een ruim bestaan geevende aan de werkzaame ingezeetenen. De regering bestaat uit den ruwaard, zynde gemeenlyk een persoon van hoogen rang, en negen leenmannen; de zelven is een sekretaris toegevoegd. De vierschaar wordt gespannen te Geervliet, in het hof van Putten. Daarenboven heeft men er een kollegie, het dykgeregt betreffende, van opperdykgraaf en hoogheemraaden, die insgelyks ten hunnen dienste eenen sekretaris hebben. Het land van Putten wordt verdeeld in : 1° Putten binnen den Ringdyk; 2° Putten buiten den Ringdyk; 3° Putten over de Maaze; en 4° Putten over Flakkée. Geervliet is de eenige plaats binnen deeze landstreek, die de naam van stad voert. Men vindt er, daarenboven, een groot getal dorpen en heerlykhedan. Van overoude tyden vondt men er een dorp insgelyks Putten geheeten, 't geen waarschynlyk aan 't geheele land zynen naam heeft medegedeeld; doch zints eene geweldige overstrooming, ligt hetzelve, eenwen lang, onder het water begraaven.

résidence des seigneurs de Putten ou de leurs baillis, c'est-à-dire ruwaert, était à Geervliet.

Le pays et comté de Stryen (1) entra dans la famille de Hornes de la

(1) « Le pays de Stryen, dit Wastelain dans sa *Gaule belgique*, ne nous est connu que par une charte d'Hilsunde (Mir., *Dip.*, t. 1, p. 146), qui en était comtesse et avait épousé S. Ansfride, lorsqu'il était comte de Teysterbant. Cette dame, de l'avis de son mari, fonda l'an 992 le monastère de Thorn, proche de la Meuse, où elle se consacra à Dieu avec sa fille. Les terres qu'elle donna à ce monastère, montrent l'étendue de son comté de Stryen. Il comprenait l'île de Beyerland, alors continent, le territoire de Biesbos, submergé l'an 1421, avec soixante-douze villages, ceux de Berg-op-Zoom et de Breda. Les bornes de ce comté sont le Teysterbant, au nord, le Vasda ou Zélande, au couchant, la Campine, à l'orient, et le pays du Rhin, au midi. » Butkens n'a pu recueillir que peu de documents sur cet important comté. « Ce que je trouve, dit-il, de plus ancien, est une Béatrix, dame de Stryen, de laquelle, en l'an 1199, en certain recueil est parlé en cette sorte : *Beatrix, domina de Stryen, dat in eleemosynam fratribus S. Templi decimam omnem in dominio suo de Oosterhout, eam liberè perpetuis temporibus possidendam, ut Deum incessanter pro animo parentum suorum et hæredum et sororis suæ Adæ orent*, etc. Willaume, sire de Stryen, son successeur, vivait ès années 1235, 1243, 1253 et 1259, qui laissa Guillaume deuxième, sire de Stryen, Hugeman, tige des sires de Zeevenbergen et Gérard, sire de Celishouck. L'aîné laissa quelques filles; le second fut père de Guillaume, à qui le sire de Stryen, son oncle, donna toute la terre, moeres et prés, gisants en l'Ockerbeke et Lindonck, des deux côtés et entre la Marcke et la Saluwe aux deux bouts, tous ainsi comme l'Ockerbeke court hors ladite Marcke, vers la Spange, et comme ladite Spange court hors la Saluwe et vient rencontrer l'Ockerbeke jusqu'aux terres du sire de Breda, comme l'on voit par lettres sur ce données en l'an 1290, jour de S. Lambert; c'étaient les anciennes bornes de la seigneurie de Zeevenbergen. »

Le pays de Stryen souffrit considérablement des inondations de l'année 1421 et fut endigué de nouveau en 1436 par Jacques, seigneur d'Abconde, qui tenait tout ce vaste pays du chef de son aïeule Jeanne DE HORNES, fille de Guillaume susdit. « Het land van Stryen, lit-on dans le Dictionnaire de Kok, gelegen in Zuid-Holland, strekkende, ten oosten, langs de Kil, welke uit het hollandsch Diep naa de oude Maaze loopt, en ten zuiden langs het gemelde hollandsch Diep, hadt, in vroegere dagen, eene geheel andere gedaante en merkelyk grooter uitgebreidheid, eer nog de bekende geduchte overstrooming de groote zuid-hollandsche waard meestal onder water hadt gezet. Het voerde den titel van graafschap, waeronder het land van Zeevenbergen, Geertruidenberg, de baronny van Breda en Bergen-op-den-Zoom behoorden. Niet verre van Oosterhout, in de baronny van Breda, ziet men nog eenige overblyfsels van het huys te Stryen, de gewoonlyke verblyfplaats der graaven van het gewest. Al vroeg vondt men Stryen onder naam van graafschap vermeldt. Volgens de aloude kronyken zou zeker Witger, neef van de befaamde S. Geertruid, 't eerst de landstreek, als zoodanig, beheerdt hebben, van den jaren 664 tot in den jare 730. Sedert behieldt het den titel tot omtrent den aanvang der derthiende eeuwe, wanneer het denzelven schynt verlooren te hebben, ter gelegenheid eener verdeelinge in de landen van hetzelve voorgevallen. Stryen kwam nu aan andere geslachten, door huwelyksverbintenissen der eigenaren. Als den laatsten van deeze, vinden wy vermeld heer Jakob van Gaasbeek, heer van Putten en Stryen. Deeze zonder kinderen overleden zynde, verviel het distrikt aen de graaflykheid van Holland, en wierdt een afzonderlyk baljuwschap; hoedanig het tot heden toe gebleven is.

« Stryen, eene heerlykheid en dorp, in het straks gemelde baljuwschap gelegen, bestaande de heerlykheid uit verscheidene polders, vinden wy, volgens zommigen, op ruim vier-en-

même manière que la seigneurie de Putten, c'est-à-dire par le mariage de Guillaume, comte de Hornes, avec Ode, dame héritière de Putten et de Stryen. Ce comté a pris son nom de la petite rivière de Stryen qui formait la limite du Brabant, du côté de la Hollande. Il comprenait l'île de Beyerland et tout le territoire de Biesbos, ainsi que soixante-douze villages, parmi lesquels on distinguait Berg-op-Zoom et Breda, qui devinrent bientôt des places fortes et villes florissantes. A la fin du dernier siècle, on voyait aux environs d'Oosterhout quelques restes de l'ancienne demeure des comtes de Stryen. Le comté de Stryen était compris dans la réclamation que fit Maximilien DE HORNES à la chambre impériale de Spire, lors de l'extinction de la branche aînée de sa famille.

La baronnie de Cranendonck (1), immense terre, à une lieue de la ville

dertig, of, volgens andere, en, misschien, naauwkeuriger opgave, op ruim zes-en-dertig honderd morgens lands begroot. Van wege de vrugtbaarheid des gronds, is het getal der huizen, van tyd tot tyd, vry sterk, te weeten, van twee honderd vier-en-zestig tot ruim drie honderd vyftig, toegenomen. Het dorp van dien naam, 't welk een weinig landwaarts ten noorden van het hollandsch dorp ligt, is vry groot en aenzienlyk, hebbende eene eigen kerk, en eene bekwaame haven voor de binnenlands vaarende schepen. »

(1) La terre de Cranendonck est un des beaux domaines que la maison de Hornes ait possédés. Son importance mérite de notre part une attention toute particulière. Deux écrivains en ont parlé d'une manière satisfaisante, Butkens ou son continuateur, au tome II des *Trophées de Brabant*, page 97, et Bachiene, géographe curieux, dont les ouvrages sont peu connus en Belgique. Comme leurs notices diffèrent, je puis les reproduire ici successivement sans inconvénient. Le continuateur de Butkens estimait que la maison de Hornes est issue de celle de Looz; ce qui n'a jamais été prouvé et, me semble-t-il, ne peut être admissible. « Combien que le château et terre de Hornes, dit cet auteur, soient tenus du comté de Looz, toutefois ceux de cette famille ont possédé tant de grandes et belles terres au duché de Brabant, qu'à bonne raison on les doit ranger entre les premières et plus illustres baronnies dudit pays. A quoi la branche des sires de Cranendonck nous ouvre le chemin. Cranendonck est un bon château, situé tout près de la petite ville de Hamond, à une grosse heure de Weert, et entièrement sur les bornes de la terre de Hornes : sa juridiction comprend les villages de Maarhees, Zuurendonck, Budel et quelques hameaux avec la ville d'Eindhoven. Cette terre fut entièrement donnée en partage à Engelbert, frère de Guillaume, sire de Hornes, qui par ensemble sont nommés en diverses chartes avec Thierry, sire d'Altena, ès années 1212 et 1224, et en l'an 1227 : *In nomine Sanctæ Trinitatis*, etc., *ego Theodoricus, Dei gratiâ dominus de Altena, omnibus*, etc., *quòd nos de consensu nepotum nostrorum, Wilhelmi videlicet de Hoern et Engelberti fratris sui*, etc. En l'an 1240, une autre charte parle ainsi : *Ego Wilhelmus, dominus de Hoern, universis*, etc., *quòd ego et frater meus Hingelbertus, miles consanguinei nobilis viri Theodorici, domini de Altena*, etc., *concessimus et ratam et gratam habemus et habebimus in perpetuum eleemosynam quam præfatus avunculus noster charissimus*. Engelbert laissa deux fils et une fille, Sophie, femme de Jean, sire de Heusden; les fils furent Guillaume et Daniel, qui eut en partage la terre de Goor, et laissa grande postérité. L'aîné, Guillaume, fut sire de Cranendonck qui en l'an 1271, se constitua pleige envers Jean I, duc de Brabant, avec Arnoud *de Looz*, sire de Steyne, et autres, pour Guillaume, sire de Hornes, son cousin-germain. Il est encore mentionné ès années 1260 et 1282, eut à femme Élisabeth, fille d'Arnoud *de Looz*, sire de Steyne, et de Marie

de Weert, comprenait quatre beaux villages, Budel, Maarhees, Zuurendonck et Gastel. Elle doit son nom au château qui fut la résidence de ses premiers seigneurs ou feudataires. Dès le XIIIe siècle elle appartenait aux sires de

de Fauquemont. De laquelle il procréa Guillaume, sire de Cranendonck, qui en l'an 1307 est mentionné aux registres féodaux de Hollande, et en l'an 1310, scella à trois huchets le traité de mariage entre Renaud, jeune comte de Gueldre, et Sophie *Berthout* de Malines. Mais il mourut sans hoirs et lui succéda sa sœur, mariée à Guillaume, sire de Seevenborn, qui portait de gueules à la croix ancrée d'argent : aux registres de Bruxelles il est qualifié de sire de Cranendonck. Il laissa Guillaume, Nicolas et Jean, successivement sires de Cranendonck ; l'aîné est mentionné ès années 1354 ; Nicolas le second, en l'an 1361, et Jean le troisième fils, sire de Cranendonck, ès années 1372 et 1382. Celui-ci épousa Marguerite *de Merode*, laquelle ne lui donna aucun enfant, et étant veuve, elle se remaria à Jean *de Schoonvorst*, sire de Montjoie. Par la mort de ces trois frères, la terre de Cranendonck succéda à leur sœur Élisabeth, mariée à Jean *de Rodemach*, sire de Millenberg, desquels fut procréé Guillaume, sire de Millenberg, de Seevenborn, de Cranendonck, qui portait parti, à droite, de Rodemach, fascé de six pièces d'or et d'azur, et de Seevenborn et Cranendonck, écartelés à gauche. Il est mentionné en l'an 1398 et 1399, et semble avoir vendu la terre de Cranendonck à Jean *de Schoonvorst*, le jeune sire de Montjoie, fils de Jean et de Marguerite *de Merode*, mentionné ci-dessus ; mais il n'eut aussi d'enfants ; par où Jacques, sire d'Abcoude et de Gaesbeek, comme mari de Marguerite *de Schoonvorst*, succéda en l'an 1434 et encore après eux, Marie *de Schoonvorst*, femme de Jean *de Gavre*. En l'an 1460, celle-ci vendit la terre de Cranendonck à Jacques, comte DE HORNES, qui la céda à son fils Jacques, comte DE HORNES, en l'an 1470, et celui-ci la transporta en l'an 1482, à Frédéric *d'Egmont*, sire d'Isselsteyn, de qui la postérité a possédé cette terre jusqu'à Anne *d'Egmont*, comtesse de Buren, qui la porta avec autres grands biens, au prince d'Orange, son mari. »

Voici l'extrait du géographe Bachiene :

« Cranendonck, een baronie of baander heerlykheid op de uiterste grenzen van Peelland, reekende met haar onderhoorig rechtsgebied, aen 't bisdom Luik. Langen tyd, en alreeds voor de twaalfde eeuw, werd zy bezeten by 't graafelyk huis van Hoorn : welker graafschap, nu aan den bisschop van Luik behoorende, ten zuid-oosten daar aanpaald. Dan, daarna, door 't huwelyk van prins Willem I, met Anna van Egmond, aan 't vorstlyk huis van Oranje gekomen, was 't mede begrepen onder de nalatenschap van prins Willem III, koning van Groot-Britanje, en is, by de deelings dezer nalatenschap tusschen van Brandenburg en Nassau-Dietz, aen 't laatste toegevallen : des, de jegenwoordige prins Willem V, van Oranje, erfstadhouder, thans deze baronie bezit.

« Zyne Hoogheid heeft als baron alle de geestelyke goederen dezer baanderye : en, het recht van aanstelling van drossaart, schepenen en sekretaris, ook van predikanten, kosters en schoolmeesters. Deze geheele baronie behelsd in zich, 318 morgen bouw en weiland, en 313 huizen.

« 'T slot Cranendonck, 't welk zynen naam aan dezelve medegedeeld heeft, dewyl de vroegere heeren hun verblyf daarop hielden, was een zeer oud en sterk gebouw, staande in een bosch, dat noch in wezen is, en 't Cranendonsche genoemd werd. 'T is door den tyd, nadat door zyne eigen bezitteren niet meer persoonlyk bewoond werd, vervallen, en eindelyk, in 1673, door de Franschen, die 't muurwerk hebben doen springen, ten eenemaal verwoest, des niet meer dan gebroken stukken daar van te zien zyn.

« Tot deze baronie behooren vier dorpen, Budel, Maarhees, Zuurendonk en Gastel.

« Zy hebben samen een en denzelven drossaart, die te gelyk stadhouder der leenen en schout dezer geheele heerlykheid is, en die eenen stadhouder onder zich heeft. Dan, ten aanzien der rechtsoefening, zyn deze vier dorpen tot twee byzondere rechtbanken gebracht, waarvan de eene, welke Budel byzonderlyk betreft, uit zeven schepenen bestaat, en de andere mede uit

Hornes, et elle devint l'apanage principal d'un de leurs cadets qui ne l'ont gardée qu'un siècle; un mariage la porta dans la famille des sires de Millenberg. Plus tard elle revint à ses anciens feudataires et fut de nouveau la pro-

zeven schepenen, welke drie uit Maarhees, drie uit Zuurendonk en een uit Gastel verkoren worden. De sekretaris dezer heerlykheid bekleed dit ampt in de beiden gerechtsbanken.

« Budel, kortheidshalve Buul of Buel geheeten, is het grootste en aenzienelykste onder de dorpen der baronie Cranendonck. Immers, word 't hans tot deze baronie mede gerekend, maar anders was dit voorheen eene vrye heerlykheid op zich zelven, tusschen Brabant en Luikerland gelegen, zonder tot 't een of ander te behooren. Vermoedelyk was Budel een rykaleen: hoedanige veel meer andere heerlykheden in de Nederlanden worden aangetroffen. Zekere Jan *van Schoonvorst*, die vry-heer daar van was, heeft de eerste deze heerlykheid onder de bescherming van Brabant gebracht, en aan 't kwaartier van Bosch gehecht, in den jare 1425, onder beding dat dezelve, ten allen tyde aan 's lands kost betaalen zou, half zoo veel als de drie dorpen Maarhees, Zuurendonk en Gastel gezaamlyk. En deze voorwaarde is daarna door keizer Karel V, in 1526, en door deszelfs zoon Filips II, in 1557, bevestigt, gelyk mede door de Algemeene-Staaten, in 't jaar na den Munsterschen vrede, den 17 maart 1649, toen zy als grondheeren bezit daar van genomen hebben, 't welk tot heden word in acht genomen.

« Dit Budel is 't eerste dorp daar men, uit Luikerland komende, den staaten bodem betreed.

« Het is stadswyze schier huis aen huis betimmerd, en onder de huizen zyn sommigen cierlyk gebouwd. Ook is de kerk redelyk groot, en heeft een zwaaren toren die door een zeer hoog spits gedekt is. De gereformeerde gemeente is de grootste, die elders in de geheele majorie gevonden word. Dewyl de gemeene landweg der voerkarren daar door loopt, is daar het uiterst admiraliteits komptoir der konvoyen en licenten, welks ontvanger, kontrolleur en kommiesen, benevens meerdere bedienden, die door de kamer op de Maas worden aangesteld, en alle van den hervormden godsdienst zynde, eene merkelyke vermeerdering aan die gemeente byzetten. De predikant van Budel heeft mede onder zyn opzicht, de kleine gemeente van Gastel, hoewel daar geen openbaare dienst geschied. Ook woonen te Budel veele voerlieden die met hunne eigen karren, de waaren uit 's Bosch naar Maastricht, Aken en Luik overbrengen. De meeste inwooneren geneeren zich van landbouw; dan onder dezelve bevinden zich veele kramers die 't gansche land aflopen. Van daar is een soort van erfgerucht, dat dit dorp zyn naam zou ontfangen hebben van den *buidel*, dewyl de inwooneren met hunne koopwaaren omreizende, veel met den *geldbuidel* omgaan.

« Maarhees, eigenlyk Moerheze, naar de bygelegen moeren of turfgronden der Peel, dus toegenoemd, mag niet verwaard worden met Maashees, 't eerst voor aan liggend dorp in 't land van Kuik, aan de Zuiderzee. Dit dorp ligt een groot half uur gaans ten noorden van Budel, ende vervat 124 huizen. De predikant van Maarhees heeft Zuurendonk tot zyne kombinatie-plaats, gelyk ook in de beide kerken, waarvan die van Zuurendonk grooter dan die der hoofdplaats is, moet gepredikt worden.

« Zuurendonk of Zoerendonk, een half uur gaans zuid-westwaard van daar, heeft 96 huizen.

« Dit dorp ontleent zyn' naam van eene beek, die de Zuur of Zoer genoemd word, en oostwaard daar voorbyloopende by Hees in de kleine Aa valt.

« Gastel, nader by Budel gelegen, is 't kleinste der vier dorpen dezer baronie, hebbende niet meer den 34 huizen aldaar; is geen kerk, wordende de weinige gereformeerde inwooneren, tot de gemeente van Budel gereekend. Dit Gastel moet onderscheiden worden van Oud en Nieuw-Gastel, in 't markgraafschap Bergen-op-Zoom, als mede van Gasselte, in 't landschap Drenthe, en van S. Machiels-Gastel en Gestel by Eindhoven, welker naamen met dezen zeer gelykluidende zyn.

priété de la branche aînée, des comtes DE HORNES, Marie *de Schoonvorst*, dame de Cranendonck, ayant cédé cette terre, en 1460, à Jacques, comte DE HORNES. Le château qui a donné son nom au domaine qu'il devait garantir contre les invasions de peuplades étrangères ou ennemies, était solidement construit au milieu d'une forêt. Abandonné par ses propriétaires, il tomba en ruines; en 1673, les Français en firent sauter les murailles qui restaient debout et semblaient défier le temps. Au dernier siècle on voyait encore un monceau de décombres à l'endroit où ce château avait été élevé.

Dès les temps les plus anciens, la seigneurie d'Eindhoven (1) était

(1) « Eindhoven, gemeenlyk gezegd Eindoven, als de eenige stad van Kempenland aangemerkt, ligt aan den slinker oever der rivier den Dommel, ter plaatse, waar twee andere beken, de Tongelreep en de Gender, met dezelve samenvloeyen, vyf groote uuren gaans, ten zuid-oosten van 's Bosch, die toch ter oorzaake der verre lengte der brabantsche uuren, in 't gemeen doorgaans op zes gerekent worden, en vier uuren zuidwestelyk van Helmond.

« De naam dezer plaats schynt te doelen, 't zy op hoven (lusthoven), 't zy op hoeven (landhoeven), dewyl die beiden woorden, hoven en hoeven, dikwerf onder elkander verwisseld worden; 't laatst zou wel aenneemlykst wezen, in veronderstelling dat die stad van sommige naby elkander gelegen landhoeven, haar begin genomen hebbe, en geeft eenigzinds licht aan deze zaak, dat de naamen van verscheiden der omliggende dorpen, zuidwaard van de stad, desgelyks in dat woord hoven eindigen, als Veldhoven, Mereveldhoven, Bythoven en Westerhoven.

« By gebrek van naukeurige aanteekeningen weet niemand met zekerheid te zeggen, wanneer en door wien Eindhoven met stads gerechtigheden begunstigd zy geworden. Buiten twyfel zal dit geschied zyn door een' der brabantsche hertogen; maar of dit geschied zy door Hendrik I, dan door deszelfs opvolger Jan I, is twyfelachtig. By aldien, men haare stichting aan den eerstgemelden toeschreef, zou zy reeds van den jare 1232 haaren oorsprong reekenen. Zekere oude noch in wezen zynde brief, die in gemelde jare, aan Eindhoven eene vrye jaarmarkt verleende, heeft veelen in dat verstand gebracht.

« Dat die stad voorheen redelyk wel gesterkt geweest zy naar de wyze dier tyden, is aftenemen uit de menigvuldige belegeringen die zy heeft moeten onderstaan.

« In 1543, werd ze door Maarten van Rossum veroverd en uitgeplunderd. En na dat ze negen jaren later door den brand was vernield geworden, en weder opgebouwd, is zy in 1581 door de staatsche troupen by verrasching ingenomen, by welke gelegenheid de krygsbezetting, uit eene compagnie paarden en drie compagnien voetvolk bestaande, voor 't grootst gedeelte werd neergezabeld. De bevelhebber die op 't slot geweken was, werd door de bedreiging des doods mede tot de overgave van hetzelve gedwongen. Doch die plaats, sedert zy in der staaten handen was, zeer slegt van noodruft voorzien wordende, moest twee maanden daarna, door Haultepenne en den grave van Mansveld berend wordende, zonder veel tegenweer zich overgeven, terwyl Hopman Ter Busch, die daar binnen het gebied gevoerd had, een vryen aftocht voor de bezetting en het geschut bedong.

« Zodra in 't tweede jaar daarna, naamlyk 1583, de hertog van Alençon begon te staan naar 't oppergebied over Brabant, was Eindhoven de eerste plaats aan welke hy zynen toeleg werkstellig maakte. 'T gelukte hem in den nacht, tusschen den 7 en 8 january, die plaats te verraschen door den franschen oversten Bennivet, terwyl 50 spaansche soldaaten die ter plaatse, daar de veste beklommen werd, de wacht hadden, om 't leven raakten. Niet lang daarna, en

annexée à la baronnie de Cranendonck, qui en reçut une importance remarquable.

La terre et baronnie de Gaesbeek, habitée, dans des temps très-recu-

noch in 't zelve jaar kwam Eindhoven weder in handen der Spaanschen, hoewel geensinds zo gemakkelyk dan ten eersten maal. De hertog van Parma gebruikte tot het beleg, die twee zelve bevelhebberen die in 1581 die plaats veroverd hadden. Terwyl de oversten Bennivet met 800, zo Franschen en Schotten, dezelve met de grootste kloekmoedigheid drie maanden verdedigde, dan terwyl de marechal de Biron, van Antwerpen was opgetogen, om de stad te ontzetten, drong, vermits al de mondkost verteerd was, de hongersnoot der bezetting hem tot de overgave, die den 23 april met alle krygseer uittrok. Door alle die belegeringen waren ondertusschen de vestingwerken der stad zeer bedorven, terwyl nauwlyks zo veel tyd tusschen de eene en de andere beleegering verliep, als nodig was geweest om ze weder te herstellen, weshalven de Spaanschen het besluit namen om dezelve te slechten. Na welken tyd Eindhoven eene oopen plaats geworden en tot hiertoe gebleven is.

« Eeniglyk was toen noch staande gebleven het slot van Eindhoven, 't welk echter daarna mede weggeraakt is, zonder dat eenige overblyfselen daarvan, zo min dan, van de stadsvesten thans te zien zyn. In den jare 1629, als prins Frederik-Hendrik met het beleg van 's Bosch onledig was, had een sterke spaansche party zich in dit slot geworpen, gelyk mede, in 't naby staande klooster der Regulieren, welke den staatschen partygangers veele moejelykheden veroorzaakte. Weshalven de prins 't belang der stad, die onder zyne erflyke domein-goederen behoorde, zich aantrekkende, den oversten Staakenbroek, onder bevel des hertogs van Bouillon, met eenige ruiters en voetvolk derwaard zond, die de bezetting van 't slot terstond tot de overgave dwongen; terwyl die 't klooster hadden ingenomen, hetzelve verlieten, den weg naar Breda inslaande, hoewel zy, door de staatschen nagejaagt, achterhaald en krygsgevangen gemaakt werden.

« Men kan het beloop der walle, met welke de stad omringt is geweest, onderscheidenlyk nagaan, door de gracht die daarom heen loopt, die haar water uit den Dommel, en de andere daar in vloeyende beeken ontfangt; over welke gracht, aan de ingangen, bruggen liggen, doch zonder poorten. Daar uit ziet men dat zy een zeer langwerpig vierkant hebbe uitgemaakt. 'T voornaamste der stad bestaat thans, in eene zeer lange straat, die de Rechte-straat genoemd word, noordelyk en zuidelyk zich uitstrekkende, die dicht met huizen bezet is, waar onder veele nieuw en ciorlyk gebouwd zyn. De huizen worden op 300 geschat.

« Omtrent de kerk, die byna in 't midden, aan de westerzyde dezer lange straat, zyn ook eenige dwars en zy straaten, daar men eenige huizen ziet : dan de beste huizen en winkels der neeringdoende staan in de Rechte-straat, waar ook de eenige doortogt is der rytuigen, der postery en der karren, die by dagen en by nachten, de waaren uit 's Bosch naar Maastricht, Aken, Luik, naar Limburgerland en elders vervoeren. Ter dezer oorzake vind men binnen Eindhoven veele uitspanningen, die goeden aftrek hebben. De Bosche postery heeft binnen deze plaats haare tweede verwisseling van paarden, in de herberg daar de sterre uitgangt. De inwooneren dezer plaats bestaan veel al van de linneweveryen.

« De kerk van Eindhoven was in de roomsche tyden aan de H. Katharina toegewyd. De bisschop van Luik, Jan van Beyeren, stichte aldaar een kapittel van negen waereldlyke kanonniken met hunnen deken, en wel op 't verzoek van jonk[r] Willem van Millenberg, die 's tyds heer van Eindhoven en Cranendonk. Dit geschiedde in den jare 1399, toen hy daarover ten eersten deken stelde, zekeren Elias Cole. Daarom worden de prebenden van dit kapittel, sedert de reformatie, noch door den heer dezer plaats begeven, dan nu aan geene anderen, dan lieden van den hervormden godsdienst.

lés, par des membres de la maison ducale de Brabant, entra d'abord, vers 1339, dans la famille de Hornes à la mort de Béatrix *de Louvain*, dame de Gaesbeek, de Leeuw, d'Herstal, de Baucignies, de Montcornet; cette dame, qui n'avait pas d'enfants, laissa toute sa succession à son cousin Guillaume DE HORNES, fils de Gérard et de Jeanne *de Louvain* : elle était fille de Jean, dit Tristan, *de Louvain*, et de Félicité *de Luxembourg*, et petite-fille de Henri *de Louvain*, qui octroya, en 1284, aux habitants de la terre de Gaesbeek une ordonnance criminelle sous le nom de Keure, scellée par les échevins de Leeuw, de Lennick, d'Itterbeke, de Bodeghem et de Strythem, et munie de l'approbation de Mathilde, dame d'Aa et de Lennick. Béatrix *de Louvain*

« Deze kerk is, naar gelang der plaats, taamlyk groot en van een orgel voorzien. Dan de toren is naar evenredigheid van 't benedenste zwaar metzelwerk, zeer laag, en met een stoomp toeloopend dak gedekt, zynde het bovengestel in de voorige beleegeringen weggeschoten. De zandweg, die van 't dorp Best, daar de steenweg ophond, lynrecht verder gelegd is, heeft zyn uitzicht op dezen toren.

« De gereformeerde gemeente die daar niet zeer talryk is, word door een predikant bediend, die ook in het dorp Stryp, als met deze gemeente gekombineerd, den openbaaren dienst om de vierde week heeft waar te nemen. By vakatuure word aldaar de predikant door kollatie van den heer aangesteld.

« Niet verre van de kerk, staat 't raadhuis dat een oud gebouw is, 't welk wel word onderhouden, en welkers toren van een klokkenspel voorzien is.

« Men vind geene aanteekeningen, wanneer Eindhoven door de hertogen van Brabant als eene heerlykheid is uitgegeven. Men weet echter dat deze heerlykheid alreeds van vroegen tyd vereenigt is geweest met de baronie van Cranendonk in zo verre zy samen bezeten zyn eerst door 't adelyk geslacht van Millenberg, daarna door de graven van Hoorn, toen van Egmond, en door 't huwelyk van prins Willem I met gravinne Anna van Egmond, de erfdochter van grave Maximiliaan van Buuren, tot 't vorstelyk huis van Oranje overgegaan zyn. By de deeling der nalatenschap van koning Willem III, zyn ze aan 't vorstelyk huis van Nassau-Dietz, nu Oranje-Nassau aanbedeeld. Prins Willem V, erfstadhouder bezit deze heerlykheid als een leen van Brabant, en heeft hoog, laag en middelbaar rechtsgebied. Zyne Hoogheit heeft de aanstelling van drossart en zeven schepenen, welke laatste alle jaren veranderd worden, ook van sekretaris, vorsten en dergelyke bedieningen. De heer heeft daar desgelyks een rentmeester der domeinen en geestelyke goederen die in den omtrek dezer plaats liggen. En dees' bekleed dien zelven post te gelyk, niet alleen in de heerlykheid Woenzel, Stryp en Straathem, maar ook in de baronie van Cranendonk. Voorheen was te Eindhoven ook een rector der latynsche school, dan dit ampt is sedert eenige jaren vakant gebleven.

« Ter oorzaken van den sterkten doortocht der koopgoederen, die met karren van en naar 't Bosch worden overgevoerd, heeft men daar een komptoir van konvoyen en licenten, onderhorig aan de admiraliteit op de Maas, 't welk door een ontfanger, kontrolleur en kommies bediend word.

« Naby Eindhoven ligt het lusthuis 't Paradies genoemd, behoorende aan den heer A. Arpeau, lieutenant-colonel van 't regiment Zwisters van den heer generaal-major May; en een weinig verder van daar, ten zuid-oosten, een ander lusthuis den Burg genoemd; 't welk wel van een klein begrip maar van eene aangenaame gelegenheid is, en met fraaje plantagien vercierd, behoorende thans aan den heer Krommelin. Bachiene, *Vad. Geog.*, t. IV, p. 591. »

releva, en 1325, du duc de Brabant, la terre de Gaesbeek, dans son propre château, en présence du seigneur de Cuyck, de Roger *de Leefdael,* d'Arnoud *de Diest,* du sénéchal Rodolphe Pipenpoy et d'un grand nombre d'autres vassaux du duc et de feudataires de Béatrix. Un événement fatal semble avoir flétri la vie de cette noble et jeune demoiselle; nous sommes autorisés à le conjecturer, parce qu'il résulte d'un acte que « nobles et puissants seigneurs, Thierry *de Walcourt,* maréchal de Hainaut, Henri *de Duffel,* Jean *de Leefdael,* Gérard *de Duffel,* Walter *de Huldenberghe,* Jean *de Craynhem,* Adam *d'Ophem,* Florent *de Malines,* Jean *de Mulhem* et Godefroi *de Brecht,* chevaliers brabançons, se rendirent en pèlerinage, au monastère de Saint-Gilles, en Provence, *pour réparation faite par ledit Thierry de Walcourt, à cause du forfait de la demoiselle de Gaesbeek, auquel pèlerinage il avait été condamné par le comte de Hainaut et le seigneur de Hornes qui s'étaient portés comme médiateurs.* » Elle mourut vers 1339 au couvent de Beaumont où elle avait passé ses premières années, auprès de sa mère (1). Ainsi que nous l'avons dit plus haut, son héritage passa à Guillaume, comte DE HORNES, qui intervint dans le procès contre Thierry *de Walcourt;* il était fils de Gérard, comte DE HORNES, et de Jeanne *de Louvain,* arrière-petite-fille de Henri Ier, duc de Brabant, et tante de Béatrix. La fille de Guillaume, comte DE HORNES, Jeanne DE HORNES, hérita de la baronnie de Gaesbeek à la mort de son frère Gérard DE HORNES, qui périt à la bataille de Staveren, le 26 septembre 1345, et elle la porta à son mari Gisbert *d'Abcoude.* Les malheurs de la famille

(1) On lit dans l'*Histoire de Valentiennes* (Valenciennes, 1844, page 165), par Simon Le Boucq, au chapitre *Sépultures et Épitaphes qui se trouvent en l'avant dicte église de Beaumont :*

Au costé dextre du chœur de ceste église, soubz une arcure y avoit une sépulture eslevée, et par-dessus la figure d'une religieuse, par bas petits personnages tenant armoiries de sa descente, avecq l'escripture suivante :

Cy-gist dame Félicitas *de Luxembourg,* sœur maisnée à l'empereur Henry, jadis femme à monsieur Jean *de Louvain,* seigneur de Gaesbeek et d'Herstal, duquel estant veufve à l'âge de XXII ans, fut religieuse et prieuse céens.

Dans cette escripture, il ne dict l'an ny le jour du trespas de ladite dame; mais par l'obituaire, on remarque qu'elle est morte le 6 octobre, disant de plus qu'elle print l'habit de religion le jour de l'Assomption de la glorieuse Vierge, l'an 1328, et qu'elle ne le quitta jusques à la mort ayant faict du grand bien à ladicte maison.

Au mesme lieu est aussy enterrée Beatrix *de Louvain,* dame d'Herstal et de Gaesbeek, de la race des ducs de Brabant, fille de Jean *de Louvain* et de la susdite Félicitas *de Luxembourg,* niepce de l'empereur Henry, laquelle Beatrix vescut en célibat, et à la mort print l'habit de religion en ce monastère, et y choisit sa sépulture, laissant quatre-vingtz florins de Florence, pour la fondation d'un obit perpétuel, ayant fait de son vivant beaucoup d'autre bien à ladite maison, à laquelle elle portoit grande affection, à cause qu'elle y avoit esté élevée en sa jeunesse.

d'Abcoude, provoqués en partie par l'humeur chevaleresque et aventureuse des descendants de Gisbert, la mirent dans la nécessité de vendre la baronnie et le château de Gaesbeek qu'elle ne pouvait ni ne voulait occuper. Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, qui en fit l'acquisition de Jacques *d'Abcoude*, releva, le 26 mai 1434, cette terre, un des fiefs les plus considérables du pays. La baronnie de Gaesbeek comprenait tout le territoire entre Hal, Pepinghen, la terre d'Enghien, Meerbeek, Wambeek, Ternath, Capelle-Saint-Ulric, Grand-Bigard, la banlieue de Bruxelles et la mairie de Rhode. Dans cet espace on trouvait seize villages à clocher, savoir : Leeuw-Saint-Pierre, Vlesembeek, Berchem-Saint-Laurent, Audenaeken, Elinghen, Gaesbeek, Lennick-Saint-Quentin, Lennick-Saint-Martin, Lombeek-Notre-Dame, Goyck, Pamele, Strythem, Itterbeek, Dilbeek et Beughem ou Bodeghem-Saint-Martin. Le seigneur y avait partout haute, moyenne et basse justice, sauf à Goyck et à Pamele, où la justice appartenait à des seigneurs particuliers qui la tenaient cependant du seigneur de Gaesbeek en arrière-fief. Il jouissait, à Anderlecht, d'une juridiction assez étendue et du droit de patronage, du chef de la seigneurie de Walcourt (1). Du château de Gaesbeek relevaient cent quatre-vingt-seize fiefs

(1) Nous avons rencontré une lettre du chanoine Henrion qui donne des renseignements sur l'histoire du patronage d'Anderlecht; la voici : « Après plusieurs recherches, nous n'avons rien trouvé sur ce Théodore *de Walcourt*, qui doit avoir été protecteur de notre eglise vers l'an 1297, et avoir épousé Marguerite *de Liedekercke*, par laquelle il doit avoir obtenu le patronage d'Anderlecht. Il doit avoir été grand-père de Jean et père de Théodore qui fut tué à la bataille de Staveren, en Frise, l'an 1345. Ce Théodore-ci, père de Jean, épousa Gertrude *de Dinslacken*, descendue d'Élisabeth, princesse de Brabant, première femme de Thierry, jeune comte de Clèves, sire de Dinslacken. Ils fondèrent l'abbaye du Jardinet, l'an 1332; son fils Werry, sire de Walcourt, épousa Philippine *de Trazegnies*. Ils vendirent, en 1363, la terre de Walcourt à Marie *d'Artois*, comtesse de Namur, selon Butkens, dans *les Trophées de Brabant*, en la généalogie d'Élisabeth *de Dinslacken* et *Wassenberg*. De ce Théodore nous trouvons la première collation en copie d'un canonicat à Égide Boxhorn, l'an 1340. Butkens parle beaucoup de ses faits héroïques, en commençant l'an 1333, aux pages 408, 112, 421, 428, 429 et 433, où il parle de sa mort l'an 1345.

« Ceux-ci laissèrent un fils nommé Jean *de Walcourt*, maréchal de Hainaut, qui épousa Jeanne *d'Agimont* ou Aigmont; il conféra un canonicat, l'an 1347, à Galvin Chabrer, item à Goven Chabrer, l'an 1352; il doit être mort vers l'an 1360, car sa veuve, remariée à Jean, seigneur de Petershem, conféra à Jean de Gava un canonicat l'an 1362, qui est l'unique original que nous ayons et dont copie est ci-jointe.

« Jean *de Walcourt* laissa des enfants sous la tutèle de Théodore, seigneur de Faverchines, qui, en qualité de tuteur, conféra un canonicat à Égide Koen, la même année 1362, le 8 septembre, dont nous n'avons qu'un simple extrait.

« Outre les enfants inconnus de ce Jean, il laissa une fille nommée Marie, qui épousa Guillaume *d'Abcoude*, seigneur de Duerstede et de Gaesbeek, maréchal de Hainaut; ils conférèrent un cano-

dont quarante-six pleins-fiefs. En temps de guerre, le seigneur de Gaesbeek devait pour le service du duc dix hommes d'armes *à trois chevaux et un combattant à pied chacun,* et lui amener en outre ses vassaux (1).

Les derniers possesseurs de la baronnie de Gaesbeek, de la maison de Hornes, avaient tellement grevé cette belle propriété, à cause des guerres que ces seigneurs ont longtemps entretenues, que les créanciers se virent dans la nécessité de la mettre sous séquestre, afin de la faire administrer à leur profit. En 1565, elle fut vendue par Martin, comte DE HORNES, à l'infortuné comte *d'Egmont,* qui obtint par elle l'entrée aux états du Brabant.

Le fils de Lamoral, comte *d'Egmont*, ayant épousé Marie DE HORNES, fille de Martin susdit, la terre de Gaesbeek revint à cette famille pour la troisième fois. Cette dame la céda ensuite à sa nièce Sabine DE HORNES, femme de Clériade *de Genève*, marquis de Lullin, et fille de George, comte DE HORNES et d'Houtkerque, et d'Éléonore *d'Egmont*. Sabine DE HORNES et Clériade *de Genève* la vendirent, à leur tour, en 1615, à René *de Renesse,* comte de Warfusée.

Depuis lors, cette belle propriété demeura dans des familles étrangères, et elle fut enfin morcelée. On put en apprécier l'importance lorsque Philippe-François *de Berghes*, comte et ensuite prince de Grimberghe, et sa femme Jacqueline *de Lalaing,* baronne de Gaesbeek, annoncèrent la vente de cette terre vers 1687. Une brochure, dans le format in-4°, de 12 pages, sans date ni lieu d'impression, mais sous le titre d'*Estimation de la Terre de Gaesbeeke,* évalue son revenu à la somme de 11,700 florins, et les dernières réparations aux bâtiments, à celle de 200,000 florins, sommes énormes à cette époque. La vente était annoncée en quatre lots : 1° la baronnie de Gaesbeek avec les deux Lennick, Vlesembeek, Berchem-Saint-Laurent, Audenaeken, Elinghen et quelque juridiction à Pamele et à Goyck, le tout estimé à 204,200 florins; 2° Leeuw-Saint-Pierre, portée à 117,100 florins; 3° Lombeke-Notre-Dame et Strythem, déclarées seulement pour la valeur de 16,720 florins, et enfin Itterbeek, Dilbeek,

nicat à Reimbout de Coelborne, 11 avril 1372, item à Franco van der Zennen, 10 mars 1377.

« Ceux-ci vendirent Lennick et autres terres à Sweder *d'Abcoude*, leur frère; Sweder eut un fils nommé Jacques qui, en 1434, vendit la seigneurie de Gaesbeek à Jean DE HORNES, fils d'Arnoud et de Jeanne *de Hondschote*, par où est entré le patronat d'Anderlecht dans la famille de Hornes, etc. Lettre du chanoine Henrion, du 28 juin 1756. » Il y a quelques erreurs dans ce document. Le chanoine a confondu les deux branches de la famille de Walcourt : les sires de Walcourt et les sires d'Aa.

(1) *Registres des Fiefs*, aux archives du royaume.

Beughem et Walcourt, portées en tout, pour 36,380. La propriété entière était donc estimée, en 1687, à la somme de 374,400 florins. Les deux Lennick furent vendus séparément; les autres villages du premier lot devinrent la propriété de Jean-Pierre Lescornet, conseiller au conseil de Brabant, qui céda, peu de temps après, la terre de Gaesbeek à Louis-Alexandre Schockaert, en faveur duquel Charles II érigea, le 31 mars 1690, les villages de Dilbeek, d'Itterbeek et de Bodeghem en un comté sous le nom de Tirimont.

Le château de Gaesbeek, à deux lieues et demie de Bruxelles, près d'un ancien chemin de poste, qui conduisait de cette ville vers Castre et Enghien, est des plus pittoresques. Assis sur une hauteur, il semble encore commander à la contrée qui l'entoure et surveiller les frontières du Hainaut et de la Flandre. On croirait, tellement son emplacement est heureusement choisi, au point de vue stratégique, que les ducs de Brabant en ont conseillé la construction, dans le but de couvrir de ce côté leur résidence favorite.

Un affluent de la Zuene, la Molenbeke, qui, dans la partie supérieure de son cours, sépare les deux Lennick, arrose le village de Gaesbeek et passe au pied du château. Sur ses rives, on voit un petit manoir, à tourelles, aujourd'hui abandonné; il a été bâti, selon Gramaye, vers l'an 1600, à l'imitation de la forteresse de Gaesbeek, par le bailli Thomas Spruyt, seigneur de Santvliet. On l'appelle quelquefois *le château du bailli* et le plus souvent *le Rammeken*.

Selon Butkens, ce serait à Marie *d'Audenarde*, femme de Godefroi *de Louvain*, que le château devrait son existence. Cette dame y demeurait en 1244, comme l'atteste un diplôme donné par elle *apud Gazebeca*. De concert avec son fils Henri, elle fonda quelques bénéfices dont la collation leur fut abandonnée, à eux et à leurs héritiers, par le chapitre de Nivelles, sous la réserve de son agréation, le samedi avant la St-Urbain, mai 1277. Ces chapellenies étaient au nombre de six, savoir celles de Saint-Eutrope, de Sainte-Élisabeth, de Saint-Nicolas, de Sainte-Anne, de Notre-Dame et de Sainte-Catherine. Deux d'entre elles furent annexées à la cure du village; les prêtres qui desservaient les quatre autres, furent réservés pour le service de la chapelle castrale, et ils recevaient, à ce titre, un traitement. Leur rétribution s'éleva, en 1491, à 6 livres *vieux gros* ou 216 livres *payement*, parce que, suivant la coutume, ils avaient fourni à l'oratoire, en l'absence du seigneur et de sa suite, le pain, le vin, la cire nécessaires à l'office divin.

Selon van Gestel, le château de Gaesbeek aurait été réédifié par Jean *de Louvain*, frère de Béatrix. Ce qui existe aujourd'hui ne remonte pas à cette époque. Les parties les plus anciennes datent sans doute du temps de Philippe DE HORNES (1436-1488), qui releva les ruines de l'habitation de Sweder *d'Abcoude*. Les murs, élevés par ce loyal serviteur de la maison de Bourgogne, eurent à souffrir d'un incendie en 1566 et du siége de 1582. Il était réservé à Alexandre *de Renesse* de faire disparaître les traces de ces désastres. Au-dessus du bâtiment de la porte d'entrée, il éleva un second étage percé de fenêtres cintrées, à petits balustres en pierre, et surmonté d'un toit à pignons cachant la base d'un dôme, sur lequel reposait un gracieux campanille. Ces ornements disparurent en 1695, lorsque les Français livrèrent Gaesbeek aux flammes. Le premier comte de Tirimont et M. Paul d'Arconati ajoutèrent de nouveaux bâtiments à ce qui existait de leur temps, et, tout en rendant le château plus commode, ils surent lui conserver l'aspect vénérable qu'il doit à son existence quatre fois séculaire.

C'est au château de Gaesbeek que vécurent le mambour de l'évêché de Liége, Henri *de Louvain*, l'aventureux Jacques *d'Abcoude*, le vaillant Philippe DE HORNES de Baucignies, Lamoral *d'Egmont* et l'ambassadeur Schockaert. Là, Zweder, en mettant le poignard aux mains de ses favoris, prépara la destruction de la couche de sa mère; là, Philippe *d'Egmont* et Warfusée ont médité leurs funestes projets; là, Béatrix *de Louvain* pleura une cruelle flétrissure; et dans ces lieux illustrés par tant de souvenirs, Sabine *de Bavière* demanda vainement au Ciel la grâce de son noble époux (1).

Herstal (2), était encore un des beaux domaines que la maison de Hornes

(1) M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, à qui l'on doit une histoire de cette ville, en trois gros volumes in-8°, a eu l'obligeance de me remettre une copie de toutes les notes qu'il avait réunies sur la baronnie et le château de Gaesbeek; la plupart se trouvent disséminées dans cette généalogie.

(2) « Herstal, Heristalum, sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue de Liége, sur la route de Maestricht. On y voit une ancienne citadelle qui était la résidence ordinaire du maire du palais Pepin-le-Gros, qui en prit le nom d'Herstal; ce qui a fait conjecturer par les uns que c'était le lieu de sa naissance, et par les autres, qu'il en était le fondateur. Les rois de France de la seconde race ont continué à l'habiter. Charles-le-Simple y était en 919, car il y signa un diplôme de cette date.

« Herstal fut compris dans le duché de la Basse-Lotharingie. Le duc Godefroi III céda en 1171 à Rodolphe, évêque de Liége, le domaine utile de cette seigneurie pour 300 marcs et il en conserva le domaine direct ou la souveraineté. Cet arrangement, à ce qu'il paraît, ne fut pas de longue durée; car Henri I, fils et successeur de Godefroi, donna Herstal en fief à son fils puîné

acquit avec tout l'héritage de Béatrix *de Louvain*, dont nous avons fait connaître les dispositions testamentaires, à l'article de Gaesbeek qui précède. Godefroi III, duc de Brabant, dit Villenfagne dans ses *Recherches*, t. I, page 221 et suivantes, avait donné, en 1171, à Rodulphe, prince de Liége, par forme d'engagement, pour trois cents marcs, la seigneurie d'Herstal, mais on croit que cet engagement ne fut pas de longue durée, puisque le successeur de Godefroi, dans le duché de Brabant, disposa de ce fief en faveur d'un de ses fils, sous la réserve de la souveraineté. Henri *de Louvain* posséda cette baronnie jusqu'à sa mort, arrivée en 1285. Jean *de Louvain*, son fils, en fut investi après lui. Elle passa ensuite à Henri *de Louvain*, fils de Jean. Henri, étant mort sans enfants, Jean *de Louvain*, son frère, en hérita. Celui-ci mourut en 1324, âgé seulement de 16 ou 17 ans. Sa sœur Béatrix fut investie de la terre d'Herstal. Béatrix termina sa carrière dans le célibat, en 1339, et laissa ses grands biens, entre autres, cette terre à son cousin Guillaume, sire de Hornes. C'est vers 1339, prétend le père Wastelain dans sa *Description de la Gaule belgique*, page 215, que le dernier rejeton femelle d'une branche de la maison ducale de Brabant porta la baronnie d'Herstal dans la maison de Heinsberg. Cet auteur cite, à

Godefroi *de Louvain*, qui le transmit à son fils Henri, et Herstal devint ainsi l'apanage des ducs de Brabant. Béatrix, sœur de Jean *de Louvain*, mort à l'âge de 17 ou 18 ans, en 1324, fut investie de la terre d'Herstal qu'elle laissa à sa mort à son cousin Guillaume, sire de Hornes. Cette seigneurie passa à la maison de Heinsberg; comment? on l'ignore, mais il paraît certain que Marie *de Heinsberg* donna la baronnie d'Herstal à son époux Jean, comte de Nassau, qui la posséda de même que ses prédécesseurs, comme fief relevant des ducs de Brabant. Les princes de Liége succédèrent dans tous les droits de ces ducs sur la souveraineté ou domaine direct d'Herstal, par le concordat conclu entre la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et George d'Autriche, évêque et prince de Liége, par lequel le territoire d'Herstal fut cédé aux évêques de Liége pour celui de Mariembourg.

« Frédéric I, roi de Prusse, comme héritier en partie de la maison de Nassau Orange, rendit, en 1702, son hommage au prince de Liége, pour la terre d'Herstal; et son successeur suivit cet exemple en 1713 et 1725. Mais en 1732 ce même prince Charles-Frédéric s'en prétendit souverain et prescrivit par une ordonnance à tous les habitants de la baronnie d'Herstal de lui faire hommage et de lui prêter serment de fidélité, comme à son souverain. Cette tentative resta sans effet. Mais son fils Frédéric II renouvela cette prétention en 1740, avec la *raison du plus fort*, qui, comme on sait, est toujours la meilleure. Les états ne lui contestaient pas la propriété, car à remonter à l'origine, la maison de Brandebourg en avait le domaine utile; mais ils lui en contestaient la souveraineté dont les princes de Liége avaient la jouissance depuis 1546. Les états toutefois, craignant le sort de l'agneau de la fable, comptèrent au roi une somme de 150,000 écus au moyen de laquelle il renonça à toutes ses prétentions sur Herstal, et à dater de cette époque les évêques de Liége prirent le titre de barons d'Herstal.

« La population de cet endroit est de 4,700 habitants. » Dewez, *Dict. Géog.*, p. 222.

l'appui de cette assertion, la page 607 des *Trophées de Brabant;* mais Butkens dit seulement ici qu'une Jeanne *de Louvain* épousa, en 1253, Thierry, sire de Heinsberg, sans parler de la seigneurie d'Herstal, que cette princesse ne possédait pas, et qu'elle n'a pu, par conséquent, porter dans la famille de Heinsberg. Le père Wastelain aurait pu lire dans les *Trophées,* ainsi qu'on vient de voir, que ce fut Béatrix *de Louvain* qui laissa, en 1339, cette seigneurie à son cousin Guillaume, sire de Hornes. La baronnie d'Herstal était donc à cette époque dans la famille de Hornes et non dans celle de Heinsberg. Je ne dirai pas comment elle entra dans cette dernière; mais il paraît sûr que Marie *de Heinsberg* donna cette baronnie en mariage à son époux Jean, comte de Nassau, qui mourut en 1475. C'est ce qu'a très-bien remarqué le père Wastelain, qui a puisé cette particularité dans l'*Historia Lossensis* de Mantelius, page 289.

La maison de Hornes possédait encore à la même époque (xv[e] siècle), le beau domaine de Perwez, situé sur les limites du comté de Namur, à deux lieues de Gembloux et trois de Jodoigne. Il parvint d'abord à la famille des comtes DE HORNES par le mariage de Gérard DE HORNES, sire de Hornes, d'Altena, de Weert, de Hees et Leende, de Venloen, avec Ermengarde *de Clèves,* sa seconde femme, fille de Thierry, comte de Clèves, et d'Ermengarde *de Gueldre.* Gérard DE HORNES vendit cette terre, avec toutes ses dépendances, mais son fils Thierry en fit le retrait et la transmit à ses descendants, qui en ont porté le nom. Ils forment la branche des sires DE HORNES de Perwez. Le continuateur de Butkens a consacré à cette terre une page que nous pensons devoir reproduire ici : « La terre de Perwez, dit-il, est située sur les limites du comté de Namur, à deux lieues de Gembloux et trois de Jodoigne. Elle fut ci-devant assignée en partage à Guillaume *de Louvain,* frère de Henri I, duc de Brabant; mais l'on ne sait précisément comment elle est sortie de ce lignage; on tient qu'elle fut vendue par Ade, dame de Perwez, veuve de Gérard de Marbais, sire de Bruec, à Thibaut de Bar, évêque de Liége, qui depuis l'aurait transportée à Gérard, sire de Hornes; mais de ce je n'ai aucune preuve, tant y a qu'au registre des fiefs plus ancien, nommé *Latynsboek,* dressé par Guillaume de Cassel, après le trépas de Jean II, duc de Brabant, advenu en l'an 1312, l'on trouve qu'Ermengarde *de Clèves,* dame de Hornes et d'Herlaer, a reçu ladite terre à hommage. Elle était seconde femme de Gérard, sire de Hornes, lors veuf de Jeanne *de Louvain,* et procréa de cette seconde alliance Thierry DE HORNES, sire de Perwez, Cranenborgh, Herlaer, etc., Jean et Waleran DE HORNES, qui tous moururent sans hoirs, par où la terre de Perwez succéda à Thierry

de Hornes, son neveu, fils de Guillaume, sire de Hornes, et d'Else *de Clèves*. qui de Catherine *Berthout,* dame de Duffle, Gheel, laissa belle postérité. »

Les propriétés, que nous venons de faire connaître, sont toutes situées soit dans le royaume des Pays-Bas, soit dans la Belgique actuelle; mais la famille de Hornes avait aussi d'immenses et magnifiques domaines en France, qu'elle tenait, comme ceux de Gaesbeek et d'Herstal, de la libéralité de Béatrix *de Louvain.* D'abord, la terre de Baucignies, mouvante de la seigneurie de Rosoy et comprise sous le bailliage de Vermandois, en la prévôté souveraine de Laon, était appelée vulgairement, sur les lieux, sous le nom de Dony, mais elle figure seulement sous celui de Baucignies ou Bassigny dans tous les actes. En l'année 1412, cette terre comptait déjà plusieurs maisons ou métairies, bien bâties et entourées de terres arables, et la majeure partie était couverte d'une majestueuse forêt de chênes qui était un reste de la vieille Thiérache. Dans des documents plus récents, nous avons trouvé que le domaine de Baucignies était partagé en dix-sept feux, villages ou hameaux. Il fut donné en apanage, au xvie siècle, à Jean, fils de Philippe de Hornes et de Jeanne *de Lannoy,* dont les descendants ont formé la branche de Hornes dite Baucignies. La terre de Baucignies fut érigée en comté par le roi de France Henri IV, en l'année 1594, en faveur de Gérard de Hornes, fils de Jean, seigneur de Baucignies, et de Marie *de Sainte-Aldegonde-de Noircarmes,* pour les grands et loyaux services que lui et ses ancêtres avaient rendus à la France; plus tard, les descendants de Gérard, comte de Hornes-Baucignies, furent élevés à la dignité de prince.

Dans les environs de la terre de Baucignies, se trouvait Montcornet, autre riche seigneurie, que recueillit Guillaume de Hornes par le testament de sa tante Béatrix *de Louvain.*

A tant de belles et importantes propriétés, nous devons enfin ajouter le vaste domaine qui a donné son nom et peut-être ses armoiries à la famille de Hornes. Il importe même que nous y prêtions une attention particulière, à l'effet de faire apprécier convenablement la puissance de cette maison et l'influence qu'elle a exercée dans tout le moyen âge et surtout au xve siècle.

Le comté de Hornes comprenait une étendue de huit lieues de long sur presque autant de large. Son château, qui dominait une éminence, construction formidable pour le temps, était à une demi-lieue de Ruremonde, dont il était séparé par la Meuse. Ses restes témoignent encore de sa haute antiquité.

« Le château de Hornes, éloigné d'une demi-lieue de la ville de Rure-

monde, dit l'auteur des *Délices du pays de Liége*, tient lieu de capitale à un petit état, situé sur la rive gauche de la Meuse, entre les duchés de Brabant et de Gueldre, et le comté de Looz. Dès le douzième siècle, les seigneurs de Hornes ont été regardés comme souverains, et l'on trouve le nom du comte Conon de Hornes entre ceux des puissants princes qui, l'an 1088, établirent dans la ville de Liége le *Tribunal de paix*, qui fut nommé ensuite *l'Anneau du palais*. Malgré cette ligue, qui semblait devoir assurer la paix entre eux, l'empereur Henri V, ayant ôté le duché de Lothier au comte de Limbourg pour le donner à Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain, ce changement occasionna une guerre où chacun prit parti. Guillaume, premier du nom, seigneur de Hornes, qui soutenait le comte de Louvain, pensa en être la victime, car il fut assiégé dans sa ville de Hornes, qui n'aurait pu éviter d'être prise, sans le secours que lui amena le comte de Louvain, à qui Guillaume fit hommage par reconnaissance (1).

(1) « Indépendamment de la certitude du premier hommage des seigneurs de Hornes, on trouve dans Butkens, tome 1, page 285, que Guillaume IV de ce nom fit hommage à Jean, duc de Brabant, pour la terre de Venloen et quelques autres droits que ce duc lui donna en fief. Mais le nom de Hornes ne se trouve point entre ceux des anciens fiefs de Brabant, marqués dans le recueil diplomatique de Miræus, tome 1, page 804. » Telle est une note des *Délices du pays de Liége*, laquelle nous fournit l'occasion de déclarer que les sires de Hornes n'étaient point tenus à hommage envers le duc de Brabant, ni même envers les comtes de Looz, dont ils étaient indépendants, du moins pour la terre de Hornes. L'hommage dont il vient d'être fait mention est un fait isolé, commandé peut-être par les circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient les parties.

Tout ce qui concerne les premiers temps du comté de Hornes est très-obscur; les auteurs ont tellement embrouillé les faits historiques et les personnages qui y figurent, que l'on peut désespérer de parvenir jamais à un classement méthodique et à une chronologie certaine pour les premiers temps de ce comté. Le comté de Looz comptait deux fiefs de Hornes, l'un comté de ce nom, et l'autre simple seigneurie, dont la moitié a longtemps appartenu à des seigneurs qui portaient un écu à trois huchets, comme le démontre la pierre sépulcrale d'Oriento citée au bas de cette note. Une autre propriété, située près de Saint-Trond et nommée pareillement Hoern ou Horne, a prêté son nom à la famille de Menten. Pour éviter de confondre les seigneurs du fief de Hornes, près de Vechmael, avec les comtes de Hornes, nous donnons divers extraits d'actes qui concernent les propriétaires de cette seigneurie :

1366. Johannes *de Hoorne* relevàvit ibidem dimidiam partem villæ de Horne et dimidiam partem molendini in Horne cum suis pertinentiis.

1368. Walterus *de Holede* relevavit ibidem primam medietatem altæ justitiæ villæ de Horne cum suis appendiciis, uti sui progenitores tenere et possidere consueverunt; item medietatem unius molendini siti infrà jurisdictionem de Horne.

1380. Walterus *de Holede* relevavit Leodii XVI februarii medietatem altæ justitiæ villæ cum suis appendiciis, prout sui progenitores tenere et possidere consueverunt; item medietatem unius molendini ad blada, siti infrà jurisdictionem de Horne, præsentibus domino Henrico Guedegoven, milite, etc.

« Depuis ce temps, les seigneurs de Hornes, quoique souverains, sont demeurés feudataires des ducs de Brabant, avec qui même ils s'allièrent plus particulièrement dans la suite. Leur puissance s'accrut de jour en jour,

1421. Joannes *de Hoerne* relevavit ibidem (Curengæ) à novo domino medietatem villæ de Hoerne cum dominio et suis pertinentibus, cum uno dimidio molendino ibid. jacente.

1432. Johan *van Corsbeecke*, natuerlic son Henrici *Wolters*, van Corsbeecke, ontfinck te Ludic in den Palleys, als wettich man ende momboir joncfrouwe Lysbetten *van Bethouwen*, in den jaer XIIII^c ende XXXII, de V^ten daegs in aprili, die andere helft dier heerlykheyt van Hoerne met syne toebehoerten, soo wie die gelegen syn, en in naten ende in droogen, na doot en aflyvenisse joncfrouwe Alyten *van den Hoerne*, anders genaemt *van Oley*, der voorseyde joncfrouwe Lysbetten moeder, beheltelic allemalles goet recht ende macht te approberen alle testamenten ofte huwelic vorwaerden die van den voorseyden goeden gemaeckt mogten syn. Daer waren by, etc.

1438. Wilhelmus *de Hoerne* relevavit Curengæ à novo domino, anno præscripto XIIII maii medietatem dominii de Hoerne, villæ, molendini, et omnem redditum jurium et pertinentiarum ejusdem dominii.

Joannes *de Kersbeke*, naturalis, relevavit Curengæ, ut mamburnus Elizabethæ *de Bethouw*, suæ uxoris, de novo domino, die prædictâ, aliam medietatem dominii de Hoerne, villæ, molendini et omnem jurium et pertinentiarum ejusdem dominii, præsentibus, etc.

1485. Wilhelmus *de Hoirne* relevavit in loco castri, anno, loco et die prædictis (10 janvier), de novo domino, ab Joanne de Cortenbach, locum tenente, dimidietatem dominii de Hoerne, villæ, molendini et omnem redditum jurium et pertinentiarum ejusdem dominii.

1506. Item Joannes *van Hoorne* ontfangt die halve heerlycheit van Hoerne, by Vechtmaele gelegen, etc., le 7 juillet 1506.

1507. Joannes *de Hoerne* relevavit post mortem Wilhelmi *de Hoerne*, sui patris, à Mulkâ, locum tenente, anno VII, XII januarii, medietatem dominii de Hoerne, villæ, molendini, et omnem redditum, etc.

1513. Item anno XV^c ende XIII, den XXVII dach my, ontfangt joffrouwe Dierick tot Lier die halve heerlecheyt van Hoerne by Vechmaele gelegen, etc., en dit is ontfangen nae Jans *van Hoerne* Willemssoen die heer van Hoern was.

Item anno XV^c en XIII, op den lesten dach van april, is comen meester Frans van der Hulst raedheer in der cancelrie van Brabant, en heeft bestodt die halve heerlycheyt van Hoern die joffrouwe Dyerik *van Hamal*, vrouwe tot Lier gecost hadde aen Jan *van Hoern*, Willems soen *van Hoern* was, zaliger, gelegen by Vechmael, etc.

1525. Anno XV^c XXV^tich, op maendach den VI dach february, heeft wylen huysvrouwe Willem *van Horne*, drossart tot Cortessem saliger voor eenen voorganger gesadt Rallem van Horion, peertstael van Horion soen, van hare loensche leen als zy possederende is nae inhalt, etc.

1527. In 't jaer XV^c XXVII, op ten XXII dach junii, heeft Dirik van Appelter, etc., bekent daet hy vercocht heeft aen Jacob en Catherine *van Horne*, wettige kinderen Willem *van Horne*, zaeliger, tweelf golt gulden gaer van goude ende swaer van gewichte, etc.

1540. Den vyfden dach february anno XV^c viertich, soo heeft ontfangen te leene van stadhelder, Gielis Absolons, als wettich man ende momboir Anna van der Hulst, die halve heerlicheyt van Horne by Vechmael gelegen met allen haeren toebehoorten, in natten en droogen gelegen als zy te leen sorterende is aen ons genadigen heere als grave ven Loon.

Guillaume *de Hornes* qui releva, le 10 janvier 1485, la moitié du fief de Hornes, près de Vechmael, épousa Jeanne *de Diest*, décédée en 1526 et inhumée au couvent d'Oriente, sous une pierre décorée des armoiries de Hornes aux trois trompes, et de Diest aux fusées, et de cette inscription : Hier licht begraven Joanna *van Dieste*, mynvrouwe van Duffle, wylen huys-

et l'on voit sortir d'entre eux deux princes-évêques de Liége, qui ne le cédèrent en mérite ni en autorité à aucun de leurs prédécesseurs; le dernier de ces prélats gouverna dans des circonstances difficiles. L'émulation qui s'était mise entre sa famille et la puissante maison de la Marck mit tout le pays de Liége, à deux doigts de sa perte, causa la ruine du comté de Hornes, et nuisit fort à l'avancement de sa propre famille. Guillaume *d'Arenberg*, l'un des plus considérables de celle de la Marck, était déjà en possession de résister aux évêques de Liége, dont il était un des principaux sujets : l'élection de Jean DE HORNES qui rendait nulle celle de Jean *d'Arenberg*, son fils, acheva de le révolter, et le pays de Hornes fut la première victime de son ressentiment qui se fit ensuite sentir au comté de Looz. Enfin, on en vint à un accommodement; mais soit que le parti de Hornes ne s'y portât pas de bonne foi, soit qu'en effet Guillaume songeât encore à remuer, Frédéric de Montigny, frère de l'évêque, se servit, pour le faire arrêter, d'un ordre de Maximilien d'Autriche, roi des Romains et souverain des Pays-Bas. Cette entreprise ayant été suivie de la mort du prisonnier, qui fut décapité à Maestricht, toute la maison de la Marck jura une haine immortelle à celle de Hornes, et lui fit une cruelle guerre, dont le comté de Hornes eut encore à souffrir : car Ghis de Canne, qui tenait le parti de la Marck, ayant ramassé les plus turbuleuts de la populace de Liége, vint fondre sur la ville de Weert, qu'il livra au pillage, aussi bien que tout le pays circonvoisin, dont les habitants furent la plupart tués ou emmenés prisonniers. Cette guerre fit un grand tort au pays de Liége, et dura jusqu'en l'an 1492, qu'elle finit par le mariage d'Everard *de la Marck* avec Marguerite DE HORNES. Cependant, l'an 1501, Robert *de la Marck* ayant donné lieu à soupçonner quelque dessein sur le comté de Hornes, l'évêque Jean obtint de Louis XII, roi de France, des lettres de sauvegarde pour son pays, que Robert n'osa attaquer, la maison de la Marck ayant elle-même besoin de la protection de la France. Soit que cette guerre ait causé la décadence de la maison de Hornes, soit que ce soit l'effet naturel de la vicissitude des choses humaines, cette branche de la famille se vit peu après éteinte par la mort du comte DE HORNES, Jean II du nom, qui, ayant quitté l'état ecclésiastique pour succéder à son frère, mourut comme lui sans enfants et eut

vrouwe joncker Willems *van Hoerne*, drossard tot Cortershem, en sy sterft aº XV[c] en Jacob *van Hoerne*, hunnen soene die sterft XV[c] 26.

Catherine *de Hornes*, fille de Guillaume, drossart de Cortershem, se maria avec Léon *van den Bosch*, dit *Montpertingen*, seigneur de Gorsleeuw et de Grandspauwen.

pour successeur Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, II[e] du nom, qu'il avait adopté, aussi bien que Floris, baron de Montigny, son frère, par affection pour Anne *d'Egmont*, leur mère, dont il était devenu le second époux. Tout le monde sait le triste sort de ces deux seigneurs qui payèrent de leur tête la part qu'ils avaient prise dans les premières révolutions des Pays-Bas. Depuis leur mort, qui a éteint cette branche, l'église de Liége possède le comté de Hornes dont les revenus sont attachés à la mense épiscopale (1).

« Les commencements de cette dernière domination, furent accompagnés de guerres d'autant plus cruelles qu'elles eurent la religion pour motif. Mais il n'est pas de notre sujet de les détailler ici; il nous suffit de dire que le comté de Hornes étant pour ainsi dire enclavé dans les provinces où les mécontents des Pays-Bas avaient le plus de puissance, il fut le théâtre de la guerre qui donna naissance à la république des Provinces-Unies, et qui ne finit 'qu'au milieu du siècle suivant. Non seulement les Flamands, les Hollandais et les Espagnols, mais encore les Suédois, les Allemands et les Croates même y exercèrent tour à tour toutes les horreurs

(1) L'auteur à qui nous empruntons la notice sur le domaine de Hornes, ajoute en note: « La mort du comte de Hornes arriva l'an 1568, et celle du baron de Montigny deux ans après; l'église de Liége leur succéda aussitôt, selon Foulon, t. II, p. 276, qui dit que ce fut à titre de réversion, comme d'un fief masculin du comté de Looz, et que la ligne féminine de Hornes s'y opposa fortement, mais en vain. En cela, il se trompe, l'opposition étant venue de la part de Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, descendu de mâle en mâle de Guillaume VI, du nom, comte de Hornes. Foullon se trompe encore, en ce que cette opposition consista en un procès, intenté à la chambre impériale de Spire, dès le commencement du XVI[e] siècle, et plusieurs années avant l'adoption de la maison de Montmorency : la prétention de Maximilien n'allait qu'à retraire le comté de Hornes, qui était dès lors engagé à l'evêque de Liége; d'où il s'ensuit que ce comté appartient à l'église de Liége, et par engageure et par droit de réversion, droit qu'aucun auteur ne lui conteste. Butkens lui-même, qui a recherché avec tant de succès les droits de son pays, ne fait aucune mention de Hornes entre les fiefs de Brabant. Ainsi Strada, lib. VII, s'est trompé, quand il a dit que Philippe *de Montmorency* était vassal de Charles V, à cause de la ville de Hornes, dont il portait le nom. Car premièrement il ne possédait que le titre, qui lui était même contesté par la branche de Hornes-Gaesbeek. Secondement Hornes n'est pas une ville, comme nous l'avons dit plus haut. Troisièmement c'est un fief de Looz et non pas du Brabant ni de Gueldre, quoique voisin de ces deux duchés. Vid. Mant. *Hist. Loss.*, page 294, et Butkens dans ses *Trophées*, t. II, page 97. Il paraît que la terre de Hornes a été engagée par Jacques, frère de l'évêque Jean DE HORNES qui, opprimé par les seigneurs de la Marck et même leur prisonnier dans le château de Logne (Bouille, t. II, p. 244), n'aurait sans doute pu se relever de tant de pertes, sans le secours pour lequel il paraît que sa terre fut dès lors engagée, puisque l'évêque, son frère, y fit peu après une expédition compétente au seigneur. »

que la guerre a coutume de traîner après elle. Enfin après tant et de si grandes calamités, le comté de Hornes est dans une profonde paix et ses habitants jouissent, à l'ombre d'un gouvernement sage et pacifique, de tous les avantages de l'abondance et de la sécurité.

« Quant au château, quoiqu'on reconnaisse facilement que l'absence de ses maîtres lui a fait perdre de son ancien lustre, c'est encore un de ces grands et majestueux édifices dont les ruines mêmes sont respectables. Il est situé sur une petite éminence qui commande tout à l'entour une vaste et fertile plaine qu'arrose la petite rivière de Neer. Le plan en est rempli par une cour en demi-cercle, dont le diamètre est bordé d'un vaste corps-de-logis terminé par deux petites tours. La plus belle pièce de ce bâtiment est une salle où s'assemble la justice du pays nommée communément Landshall. Le reste de la clôture est une muraille crénelée que défendent deux grosses tours, dont l'une est surmontée d'une haute flèche; elles se communiquent réciproquement par une galerie qui règne en dedans, et sert de banquette aux créneaux. Un fossé large et profond achève la défense de cette forteresse, qui vraisemblablement a été d'une grande défense. Elle est présentement habitée par un des receveurs de la mense épiscopale. »

Jean, comte DE HORNES, dernier hoir de la branche des seigneurs d'Altena, disposa, par testament, du comté, ainsi que de tous ses autres biens, en faveur de Philippe *de Montmorency*, son cousin, du chef de la grand'mère de celui-ci, Marie DE HORNES, fille de Frédéric, seigneur de Montigny, et de Philipotte *de Melun*, et également son beau-fils, comme époux d'Anne *d'Egmont*, veuve, en premier lit, de Joseph *de Montmorency*, seigneur de Nevele. Ce testament donna lieu à des difficultés entre les membres de la famille de Hornes qui pensaient y avoir droit; Herman *de Nieunar*, comte de Meurs, prétendait au comté, à cause de Jeanne DE HORNES, tante du dernier comte susdit, laquelle avait été mariée à l'aïeul de Herman. Philippe *de Montmorency* assoupit ce différend en épousant Walburge *de Nieunar*, sœur du comte Herman. Lors de la fin malheureuse de Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, fils de Joseph, seigneur de Nevele, et d'Anne *d'Egmont*, plusieurs prétendants du comté se présentèrent; ce furent le seigneur de Houtkerque et de Gaesbeek, comme héritier direct de Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, et d'Élisabeth *de Clèves;* puis Éléonore *de Montmorency*, comtesse de Lalaing, en qualité de sœur et héritière de Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes. D'autre part, René de Cerclair, seigneur de Blienbeek, réclama la terre de Hornes, comme lui ayant été promise en garantie d'une forte somme qu'il avait prêtée à l'infortuné Philippe *de Montmorency*,

comte de Hornes; et Walburge *de Mandersheit,* comtesse de Vuede, forma pareillement des droits sur ces terres comme héritière de Vincent *de Nieunar,* comte de Meurs, son oncle, créancier de Jacques, comte de Hornes. René de Cerclair en fut même mis en possession et s'y maintint quelque temps avec une poignée de soldats à sa solde privée. Plus tard, lors de la promulgation du traité de Münster, Guillaume-Adrien DE HORNES, général d'artillerie, au service de la république des Provinces-Unies, s'adressa aux états-généraux, à l'effet de rentrer dans la possession de ce comté dont sa famille se trouvait spoliée, mais en vain. Longuerue, que nous venons de citer, ajoute : « Quelques prérogatives qu'eût Philippe *de Montmorency* dans ce comté, il ne laissait de reconnaître pour son souverain Philippe II, et ce comté était si certainement alors sujet du roi d'Espagne, que le pape Paul IV en ôta la juridiction spirituelle à l'évêque de Liége et l'attribua à l'évêché de Ruremonde nouvellement érigé, en reconnaissant que ce comté était sous la domination du roi d'Espagne, de sorte que Philippe *de Montmorency,* ayant été exécuté comme criminel de lèze-majesté, l'an 1568, le comté de Hornes fut réuni au domaine du roi Philippe II, et aujourd'hui Charles VI en est possesseur. Néanmoins, les évêques de Liége, qui prétendent que ce comté a été un fief de leur évêché, prennent encore aujourd'hui le titre de comte de Hornes, sur lequel ils n'ont aucune autorité ni temporelle ni spirituelle. » L'évêque de Liége profita de ces embarras et de la position précaire de la famille de Hornes aux Pays-Bas, pour se mettre en possession du comté; ses successeurs s'y maintinrent, moins comme séquestres que comme comtes de Looz, dont on disait alors que le comté de Hornes relevait soit en totalité soit en partie.

Le comté de Hornes subit, lors des bouleversements occasionnés par la révolution française, le sort du domaine temporel de l'église de Liége. Le château avec une partie des terres environnantes fut acquis par le receveur des domaines du prince-évêque.

L'étendue et la nature des domaines de la maison de Hornes, la noblesse de son extraction, lui procurèrent, dès les premiers temps, des alliances avec les maisons les plus riches et les plus puissantes, non seulement de Belgique, mais même d'Allemagne. « De plus, lit-on dans le diplôme cité plus haut, « ses ancêtres auraient fait de considérables alliances, comme Gérard DE « HORNES, avec Jeanne *de Louvain,* princesse de la maison de Brabant, « dame de Baucignies, qui aurait épousé Félicitas *de Luxembourg,* sœur-« germaine de l'empereur Henri septième, et icelui Gérard en secondes « noces Ermengarde, princesse de la maison de Clèves, fille de Thierry et

« de madame Marguerite d'Autriche, nièce de l'empereur Rodolphe. En con-
« sidération de quoi et d'autres alliances, faites avec les maisons de Wur-
« temberg, Savoie, Bavière, ledit DE HORNES, par arrêt solennel aurait été
« déclaré appartenir au lignage de l'empereur et aux plus illustres maisons
« d'Allemagne et des Pays-Bas. Pour ce est-il que nous, ce que dessus con-
« sidéré et ayant égard à l'ancienne extraction, haute valeur et bonne qua-
« lité, etc. » Parmi ces dernières maisons, celles de Nassau et de Wurtemberg sont montées sur le trône.

Ces alliances donnent une idée juste de la haute position qu'avaient les membres de la famille de Hornes soit à la cour soit dans le monde. Aussi voit-on, dès le XIIIe siècle, leur intervention dans les actes les plus importants, tels que traités de paix et contrats de mariage entre les souverains du pays ou leurs enfants et proches, actes que nous avons soin d'analyser ou d'indiquer seulement dans la biographie de chaque membre de la famille.

Sur le champ de bataille, durant tout le moyen-âge, la bannière d'or aux trois trompes de gueules annonçait à l'ennemi la présence du brave sire de Hornes et de ses hommes d'armes, combattant comme eux pour le duc de Brabant. Elle flotta à Zierikzée, à Woeringen, à Staveren, à Baswilre, à Azincourt, et dans toutes ces batailles mémorables leur conduite a répondu à leur haute renommée de bravoure. Plus tard, depuis la formation des troupes régulières, la maison de Hornes a fourni à ses rois et à son pays, dix-huit officiers généraux, dont la biographie offre des pages pleines d'intérêt pour l'histoire du pays et de titres de gloire pour la famille.

L'église et les hommes religieux ne lui ont point refusé, à leur tour, leur hommage : six des siens ont porté la crosse épiscopale ; deux ont été princes-évêques de Liége dans les temps les plus difficiles, au XIVe et XVe siècles, lorsque les maisons de Hornes et de la Marck, deux puissances rivales, jalouses l'une de l'autre, disputaient les avantages de la domination dans la principauté de Liége. Les monastères de Thorn, de Weert, de Keyserbosch, lui durent des supérieurs qui devinrent leurs bienfaiteurs. La maison de Hornes fonda les couvents de Keyserbosch, du Val-Sainte-Élisabeth dit le Val-des-Choux, et enfin des frères Mineurs de Weert. « Cette maison, portée aux pieuses actions autant qu'aux héroïques et martiales, dit le Charpentier en parlant de l'illustre famille de Hornes, fonda plusieurs monastères selon Gramaye, et entre autres au diocèse de Liége celui du Bois-l'Empire sur la Meuse (Nemus imperiale ou Keyserbosch) de l'ordre des Prémontrés vers 1270, et la commanderie de Schalme. En outre, elle laissa des marques

de sa piété aux églises de Cambray et spécialement à l'évêché et à l'abbaye de Saint-Sépulcre qui en obtinrent de beaux biens aux villages d'Audenaken, d'Itterbeek et de Beughem. L'abbaye de Saint-Aubert révère aussi ses libéralités aux villages de Herenthout et de Willebrouck, etc. » Les illustres chapitres de Nivelles, de Maubeuge et de Mons, reçurent ses filles comme chanoinesses et celui de Maubeuge honora une chanoinesse de ce nom, de la prévôté.

La charge de grand-veneur fut héréditaire chez les comtes de Hornes. D'autres dignités élevées furent également accordées à la plupart des membres de cette maison : plusieurs furent revêtus des charges de sénéchal, de panetier, de fauconnier, de chambellan, de mambour de Liége, de sous-avoué de Thorn. Les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or, la Grandesse d'Espagne et d'autres honneurs qui étaient l'expression de la bienveillance des souverains, servaient à rehausser l'éclat d'un nom illustré dans le monde politique, militaire et religieux.

La richesse de ses domaines, de hautes alliances, sa bravoure dans les combats les plus acharnés, sa constance aux époques les plus critiques, tout enfin a concouru à consolider le crédit et la puissance de la maison de Hornes, et à en répandre au loin l'éclat et la majesté.

En coordonnant la généalogie de cette famille, nous nous sommes efforcés de faire servir à l'intelligence de l'histoire du pays les nombreux documents qui nous ont été confiés; dans ce but nous avons fait aussi le dépouillement de vieux registres féodaux qui appartiennent aux dépôts publics. Rien n'a été négligé pour traiter convenablement un sujet aussi riche et aussi intéressant.

I. Guillaume, sire de Hornes, qui florissait au XIIIe siècle, chef de la maison de Hornes, fils de Guillaume, seigneur de Perwez, petit-fils de Godefroi III, duc de Lothier et de Brabant, et d'Imaine *de Looz*, était neveu de Henri I, successeur de Godefroi III, dans le duché de Brabant, et de saint Albert, évêque de Liége. Villenfagne qui a fait des recherches laborieuses sur l'histoire de la principauté de Liége, pour établir le commencement de l'illustre famille de Hornes, suppose que Gérard *de Limbourg*, seigneur de Hornes, n'ayant pas d'enfant, disposa de cette terre en faveur d'un des enfants mâles de Godefroi III, duc de Brabant, époux de sa sœur Marguerite *de Limbourg* ; mais Godefroi, après la mort de Marguerite, convola avec Imaine *de Looz*, et il eut de ce mariage deux fils, Guillaume, sire de Perwez, dont le fils aîné Guillaume profita des dispositions testamentaires de Gérard *de Limbourg*, pour la terre de Hornes.

« L'origine des seigneurs de Hornes, dit le chanoine Ernst dans son *His-*

toire de Limbourg, t. III, p. 414, se cache dans les ténèbres du XII[e] siècle; mais elle ne fut pas limbourgeoise, rien au moins ne l'annonce. M. de la Chesnaye-Desbois, sans parler d'autres, les fait descendre des comtes de Looz, par Sophie *de Limbourg*, femme de Gérard *de Looz*, fils de Thierry et petit-fils d'Arnoud, comte de Looz, et d'Aleyde *de Diest*. Cette origine qui présente quelque vraisemblance, par la circonstance que le château et une partie de la seigneurie de Hornes étaient un fief du comté de Looz, est toutefois insoutenable par rapport aux personnes par lesquelles on la déduit, comme il nous serait aisé de le montrer, si nous ne craignions de trop nous étendre. Le Mire donne à ces seigneurs pour souche Gérard *de Limbourg*, fils du duc Henri III. M. Villenfagne, au contraire, croit que Gérard *de Limbourg* était possesseur de la seigneurie de Hornes, et que, se voyant sans enfant il l'avait cédée au duc de Brabant son parent, pour en faire un apanage à un de ses fils; il ajoute que Guillaume, fils aîné de Guillaume de Brabant, sire de Perwez, né du duc Godefroi III et d'Imaine *de Looz*, reçut pour sa part la seigneurie de Hornes et la transmit à son fils Guillaume et à ses descendants. » Telle est l'explication donnée par Villenfagne. Je n'ai qu'une objection à lui faire au sujet des relations politiques de la terre de Hornes avec celle de Looz, dont Hornes ne relevait point dans les temps anciens. Je cite un peu plus loin un acte qui confirme mon assertion : la terre de Hornes, sise dans le comté de Looz, en a été originairement indépendante, et les premiers reliefs, que l'on cite, sont des faits isolés. L'abbé de Longuerue prétendit aussi dans sa *Description Historique et Géographique de la France ancienne et moderne*, publiée à Paris en 1719, qu'on ne trouve rien avant le commencement du XIII[e] siècle sur les comtes de Hornes. « Alors, dit-il, Gérard *de Limbourg*, fils du duc Henri, était seigneur de Hornes, et à cause de cela on le nommait Gérard DE HORNES. Ce comté vint ensuite au pouvoir de Jean I du nom, duc de Brabant, qui le donna en partage et en fief à son fils puîné Guillaume, qui fut comte de Hornes. » (Long., partie II, page 122.) Le chanoine Ernst fait néanmoins dans une note (*Hist. du Limb.*, t. III, p. 419), une observation dont nous faisons plus loin notre profit : « *Ego Wilhelmus de Altena et de Horne*, « c'est le titre que Guillaume DE HORNES prend dans une charte datée *anno* « 1243 *mense Augusto*, par laquelle il fait connaître les fiefs qu'il tenait du « comté de Looz. L'original de cette pièce est aux archives de la province « de Liége. On y voit qu'en 1250, Thierry, sire d'Altena, et Guillaume, sire « de Hornes, qu'il nomme *consanguineus noster*, déclarent tenir, en commun, « en fief du comté de Hollande, le château d'Altena et d'autres terres, en

« ajoutant que si l'un d'eux vient à mourir sans laisser d'enfant, le survi-
« vant tiendra seul du comté en fief les biens qu'ils tiennent en commun
« (Mieris, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 207, et Saint-Genois, *Mon. Anc.*, t. I,
« p. 523). » Ce dernier Guillaume, sire de Hornes, ne peut être que notre Guillaume I[er], et les mots de *consanguineus noster* ne peuvent signifier que notre parent soit du chef de sa femme, soit de celui de la maison de Looz. Guillaume d'Altena et de Hornes est notre Guillaume II. Ernst confond encore, dans un autre endroit du même tome, page 418, les deux Guillaume, père et fils. « Dans une charte inédite, dit-il, d'Engelbert, arche-
« vêque de Cologne, et de Hugues, évêque de Liége, conservée autrefois à
« l'abbaye de Saint-Pantaléon à Cologne, et qui fut donnée la veille de l'As-
« cension 1219, il est nommé *Wilhelmus de Hurne, vir nobilis, advocatus in*
« *Wisheim;* entre les témoins, on remarque Henri d'Argenteau et Thierry
« d'Altena. »

Butkens parle de Guillaume I, sire de Hornes, dans la généalogie de la maison de Lynden, page 80, en ces termes : « Et encore dans la même année, 1229, Florent, sire de Lynden, se croisa contre certains hérétiques au pays de Staden, près de Brême, avec plusieurs autres, entre lesquels les plus considérables furent Henri, duc de Brabant, Thierry, comte de Clèves, Florent, comte de Hollande, Arnoud, comte de Looz, Guillaume, seigneur de Hornes, Wauthier, seigneur de Malines, et Gilles, seigneur de Berlaer, son frère, Jean, seigneur d'Arckel, Gilbert, seigneur de Bronchorst, Arnoud, seigneur de Wesemael, et son frère Godefroi, seigneur de Perck, Arnoud, seigneur de Rotselaer, Sweer, seigneur de Vianen, Herman, seigneur de Waeden, Charles, seigneur de Rivieren, Borre, seigneur de Hemmen, Arnoud, seigneur de Berchem, Godefroi, seigneur d'Immerseel, Wauthier, seigneur de Langerack, Arnoud, seigneur de Wachtendonck, Parselis, seigneur de Pallant, Guillaume, seigneur de Blitterswyck, Nicolas van der Voort, seigneur de Wechelesande, Rasse, seigneur de Liedekercke, Guillaume, seigneur de Meghem et plusieurs autres, qui tous ensemble avec force de gens entrèrent en ce pays de Staden, d'où ils déchassèrent tous les habitants tant hommes que femmes, infectés de ce poison d'hérésie; et par ce moyen furent tous détruits et mis en route à la volonté de Sa Sainteté, qui pour l'extirpation de cette hérésie avait fait publier un pardon général pour tous ceux qui accepteraient cette croisade. De cette guerre écrivent amplement plusieurs historiens tant Allemands qu'autres, mais les noms des seigneurs susdits, sont rapportés assez distinctement en un manuscrit ancien, en forme de chronique du pays de Gueldre. »

HORNES.

Guillaume Ier, sire de Hornes, épousa Marguerite *d'Altena* (1), fille de Thierry, quatrième seigneur d'Altena, de la maison de Montbéliard, et de Marguerite *de Clèves*, héritière de Thierry, troisième seigneur d'Altena, de la maison de Clèves.

(1) Je possède un vieux document généalogique du xve siècle, magnifiquement conservé, relatif aux seigneurs d'Altena; je le donne en note, en y ajoutant quelques noms sur preuves authentiques. Butkens, au tome II des *Trophées*, page 164, donne la généalogie des comtes d'Altena, qui appartenaient à l'Allemagne. **Comtes de Teysterbant et seigneurs d'Altena.**

I. Baudouin, septième comte de Clèves, mort en 830, laissa trois fils :

1° Louis, comte de Clèves ;

2° Évrard succéda à son frère aîné dans le comté de Clèves ; de lui descendent les comtes et ducs de Clèves ; il mourut en 843 ;

3° Robert, qui suit :

II. Robert, premier comte de Teysterbant, mort vers 906, porta d'azur à l'escarboucle d'or. Comme l'assure le généalogiste Dumont, du xviie siècle, « Il eut à femme Cunegonde, fille héritière du comte de Huy en Condroz, et non de Hoye en Westphalie. Or le pays de Teysterbant comprenait le Bommel, Weert, Nederweert, Arckel, Heusden, Altena, Vianen, Culembourg, Buren, etc., jusqu'à la Vieille-Meuse, et relevait immédiatement du comté de Clèves et plus outre de l'évêque d'Utrecht, comme arrière-fief. » A cette explication, donnée au commencement du xviie siècle, nous ajouterons ce que dit à ce sujet le père Wastelain, sinon plus exact du moins plus précis. Ce père florissait au xviiie siècle. « Le pays de Teysterbant, dit-il, qui échut à Louis, roi de Germanie, par le traité de 870, fut possédé par différents comtes, dont le dernier, saint Ansfride, renonça à la profession des armes et fut élevé sur le siége épiscopal d'Utrecht. Il disposa de son comté en faveur de son église : mais après sa mort, arrivée l'an 1008, divers seigneurs, établis dans le pays, démembrèrent ce comté et se rendirent propriétaires de ce qui était à leur bienséance. Ils reconnurent d'abord la supériorité temporelle de l'église d'Utrecht, et se rendirent ensuite indépendants. Thierry III, comte de Hollande, comme le plus puissant, maintint ses usurpations par la force des armes. Les évêques se défendirent par les mêmes moyens et succombèrent enfin. Ce comté s'étendait entre la Leck, le Vahal et la Vieille-Meuse, depuis la jonction des rivières au Couchant jusqu'après Buren à l'Orient, où il touchait au Betau.

« Le comté de Teysterbant comprenait :

« Dorestadium, Duerstede, ville située autrefois dans l'angle oriental où la Leck se sépare du Rhin. C'était du temps de Charlemagne une des principales villes des Gaules et la capitale du comté de Teysterbant. Les Normands l'ont prise et saccagée jusqu'à trois fois. Elle fut entièrement abandonnée il y a près de huit cents ans. Les évêques d'Utrecht ont bâti depuis, de l'autre côté de la Leck, une autre forteresse à laquelle ils ont donné le nom de Wyc-te-Duerstede.

« Thiel, capitale d'une presqu'île de ce nom. Il en est fait mention dans une patente de Zuentibold, roi de Lorraine, donnée en 890.

« Arclo, aujourd'hui Arckel, ancien château du comté de Teysterbant, selon un diplôme de l'empereur Othon III, de l'an 998. La maison d'Arckel a longtemps brillé dans ces cantons, où elle était indépendante. Gorcum, Lierdam, Asperen, et d'autres lieux en étaient des annexes. Cette seigneurie fut réunie à la Hollande sous le règne de Jacqueline de Bavière, vaincue dans un combat où le dernier comte d'Arckel perdit la vie.

« Thuredrecht, ou Dordrecht, forteresse bâtie dans le xie siècle ; plusieurs écrivains y placent le fameux château de Durfos, où l'an 898, Renier, le premier comte de Hainaut, soutint avec succès un long siége contre l'armée de Zuentibold, roi de Lorraine.

Il mourut vers 1240; selon les généalogistes, il laissa plusieurs enfants, mais nous n'avons la preuve que des deux premiers, Guillaume et Engelbert. Au reste voici les prenoms et qualités de ceux qui peuvent lui être attribués :

Comtes de Teysterbant et seigneurs d'Altena.

« Isselmonde, forteresse à l'embouchure de l'Issel. C'est aujourd'hui le lieu principal d'une île de ce nom.

« Heusda, Heusden, ville autrefois située sur la rive gauche de la Vieille-Meuse et aujourd'hui sur un petit golfe de la nouvelle. C'était l'apanage des cadets des comtes de Teysterbant.

« Berna, proche de Heusden, était dans son origine le château d'un seigneur nommé Folcade. Il le changea en un monastère de Prémontrés et s'y consacra au service de la religion. Ce monastère, après bien des transmigrations, est maintenant à Vilvorde dans le Brabant.

« L'île de Bommel fut donnée par l'empereur Othon III, à l'église d'Utrecht, l'an 999. Thrile, aujourd'hui Driel, dans la même île, était la résidence du comte Ansfride. »

Robert, comte de Teysterbant, laissa trois fils :

1° *Louis*, comte de Teysterbant, portait comme son père. De lui descendent les comtes de Teysterbant. « Duquel, ajoute Dumont, est descendu Ansfrid, comte de Teysterbant, dont parle Sigebert sous l'an 997 disant : *Ansfridus, comes Brutuspontium* (Je tiens qu'il faut lire *Teysterbantium*), *deposito militiæ cingulo*, fut fait clerc de l'évêque d'Utrecht, et ajoute : *Iste Ansfridus dedit comitatum Hoyensem ecclesiæ Leodiensi*; de manière qu'il est notoire que sa mère n'était pas fille du comte de Hoye en Westphalie, mais de Huy entre Liége et Namur, qui se trouve avoir eu des comtes comme fut Radoux de Pres III, comte de Huy, dont la fille Pentecoste fut femme de Thierry, comte de Namur, l'an 846, et il pourrait être que ce comte aurait aussi gouverné le Brabant, car en ce temps les comtés étaient mobiles. Mais il est plus croyable que les écrivains ont fait *Brutuspontium* au lieu de *Teysterbantium*. Et releva ledit comté de Teysterbant de toute mémoire, des évêques d'Utrecht qui, par donation de cet Ansfrid en retinrent encore une bonne partie qui demeure annexée à leur sticht ou église. »

2° Robert, premier seigneur de Heusden, mouvant du comté de Clèves. « Il épousa, ajoute Dumont, Adome, fille de Henri, comte de Cuyck, et mourut en 853, laissant un fils Baudouin, seigneur de Heusden, lequel passa en Angleterre, et puis suivit le roi Aimon en ses guerres avec le comte d'Anjou, son compagnon d'armes. Là s'étant amouraché de Sophie fille dudit roi, il s'aventura à l'enlever et s'en retourna à sa terre de Heusden. Cependant son père la fit chercher et on la trouva enfin, son mari étant déjà passé de cette vie. Le roi se laissa appaiser et reconnut ses petits-fils. Or, d'autant que Sophie avait été trouvée à Heusden, filant de la soie sur un moulinet rouge, le roi voulut qu'en mémoire de leur mère, ses enfants portassent un écu d'or à une roue de gueules entre deux oreilles d'âne au naturel. Sophie mourut l'an 890. »

3° Thierry, qui suit :

III. Thierry, premier seigneur d'Altena, mort vers l'an 1000, porta coupé de sable et de gueules à l'escarboucle d'or sur le tout; cependant, selon Dumont, il porta de sable au chef d'argent, à un escarboucle d'or, brochant sur le tout. « Or est-il, continue le même auteur, que ladite branche d'Altena a par le laps de temps été réduite à une fille héritière qui fut mariée à un puîné du comté de Montbéliard, en la haute Bourgogne, qui portait d'or à deux saumons de gueules, que les Flamands nomment Birmont, et ces armes sont demeurées en cette race et à ses descendants. La seigneurie est tombée en quenouille et appartenait naguère aux comtes de Hornes. » Thierry seigneur d'Altena ne laissa qu'un fils :

IV. Jean, deuxième seigneur d'Altena, portant comme son père, coupé de sable et de gueules, à un escarboucle d'or sur le tout, épousa, selon Dumont, une fille de Thierry, seigneur de Teysterbant. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'après la mort de saint Ansfride, en 1008, divers seigneurs établis dans le pays, démembrèrent ce comté et se rendirent propriétaires de ce qui était à leur bienséance; qu'ils reconnurent d'abord la supériorité temporelle de l'église d'Utrecht et se rendirent ensuite indépendants, c'est ce qu'affirme Wastelain dans sa *Gaule belgique*, t. II, p. 167. Jean, seigneur d'Altena, laissa deux enfants :

1° Thierry, qui suit ;

2° Marguerite, femme de Jean d'Arckel.

1° Guillaume, qui suit :

2° Engelbert, chevalier au service de son oncle Thierry d'Altena, *miles consanguinei nobilis viri Theodorici, domini de Altena* (Butkens, t. 2, p. 97). Kremer dans ses

Comtes de Teysterbant et seigneurs d'Altena.

V. Thierry, troisième seigneur d'Altena, laissa une fille :

Marguerite, dame d'Altena, se maria avec Thierry *de Montbéliard*, qui devint ainsi le quatrième seigneur d'Altena.

I. Thierry *de Montbéliard*, quatrième seigneur d'Altena, épousa Marguerite *de Clèves*, dame d'Altena, fille de Thierry, troisième seigneur d'Altena. Il importe de faire connaître la maison de Montbéliard; à cet effet nous empruntons encore quelques lignes à l'abbé de Longuerue (*Géog.*, p. II, p. 245) : « L'état de Montbéliard est enclavé entre la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace et la principauté de Porentru ou l'état de l'évêque de Bâle; celui de Montbéliard est composé du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Hericourt, de Clermont, de Chastelot, de l'Isle et de Blamont, qui ont été autrefois possédées par divers seigneurs.

« Montbéliard était déjà une place considérable avant le milieu de l'onzième siècle, et elle était tenue par Louis, comte de Moasson ou Mousson, sur la Moselle, d'où sont descendus les comtes de Bar.

« Louis avait épousé Sophie, fille de Frédéric II, duc de Mosellane. Ce comte était un seigneur très-puissant qui fut choisi par Henri-le-Noir, pour commander l'armée que cet empereur envoyait pour ranger à leur devoir les rebelles du royaume de Bourgogne, qui s'étaient révoltés après la mort de Conrad-le-Salique. Renaud, comte de la Bourgogne outre Saone, qui était à la tête de ce parti, fut vaincu et pris prisonnier par le comte Louis, qui certainement n'était pas alors vassal de Renaud.

« Le comte Louis eut pour héritier son fils Thierry qui fut comte de Montbéliard, de Mousson et de Bar, et laissa à Thierry, un de ses fils, le comté de Montbéliard. Celui-ci eut un fils nommé Thierry, qui mourut sans postérité, et deux filles, dont l'aînée, comme nous l'apprenons d'Alberic, épousa Richard, seigneur de Montfaucon. Ils eurent un fils nommé Amé ou Amedée, qui fut comte de Montbéliard et succéda au comte Thierry, son oncle maternel. Amé mourut sans enfant et eut pour héritier Renaud de Bourgogne, mari de Guillemette de Neuchâtel, fille du comte de Neuchâtel outre Joux ou en Suisse, et d'une fille de Thierry, comte de Montbéliard. C'est par cette Guillemette que Renaud obtint enfin la possession du comté de Montbéliard, dont il laissa une partie à Marguerite de Montbéliard, tante de sa femme et fille du comte Thierry, laquelle avait épousé Thibaud, sire de Neuchâtel, en Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Neuchâtel. Renaud et Guillemette eurent un fils nommé Othon, qui mourut jeune sans postérité, et une fille appelée Agnès, qui fut comtesse de Montbéliard et dame de Granges, en Bourgogne; elle épousa Henri, seigneur de Montfaucon qui fut établi vicaire de l'empire, dans le royaume de Bourgogne, et mourut l'an 1365, laissant pour héritier son fils Étienne, qui mourut l'an 1397, et qui laissa de sa femme Marguerite de Châlons un fils nommé Henri, qui n'eut que des filles, l'aînée, héritière de Montbéliard, épousa Eberhard, comte de Wurtemberg et mourut l'an 1431. C'est d'eux que descendait Frédéric, duc de Wurtemberg qui, avec ce duché et les autres terres de sa maison en Souabe, avait le comté de Montbéliard et les biens d'Alsace et de Bourgogne, qu'il donna en partage à son fils Louis-Frédéric, etc. » Thierry, seigneur d'Altena, et Marguerite *de Clèves* eurent :

1° Thierry, cinquième seigneur d'Altena, mort sans enfans en 1241, épousa Imaine *Schellaert*, sœur germaine et puînée de Cunegonde, mariée à Menaut, seigneur de Kerpen, de Berthe *Schellaert* et d'*Adeleyde Schellaert*, l'une religieuse à Saint-Corneille, à Cologne, et l'autre à Sainte-Marie, de la même ville, toutes trois filles de Guillaume *Schellaert d'Obbendorf* et d'Agnès, fille de Gerlach *de Reifferscheid* et d'Anne *de Manderscheid*, dame de Pourshausen;

2° Marguerite, mariée à Guillaume, sire de Hornes.

Acad. Beitraege, t. 2, p. 9 et 10, cite deux chartes de Thierry, que Butkens a vues, datées de 1212 et 1227, dans lesquelles Thierry nomme Guillaume et Engelbert DE HORNES, *nepotes nostri : Theodoricus, Dei gratiâ, dominus de Altena,...de consensu nepotum nostrorum Wilhelmi videlicet* DE HORNES *et Engelberti fratris sui*, et une troisième de sa femme en date de l'an 1224. Voici un extrait de cette dernière, dont nous avons sous les yeux une copie authentique : *Ego Imaina, Dei gratiâ, domina de Altena... Notum facimus quòd dilectus dominus meus et maritus, dominus scilicet Theodoricus de Altena decimam suam.... quam in villâ Brusthem liberè possiderat, de nostro consensu, necnon et suorum hæredum et nepotum Wilhelmi et Engelberti* DE HORNES, *contulit*, etc. On voit dans la généalogie de Schellaert, qu'Imaine, femme de Thierry, seigneur d'Altena, oncle d'Engelbert DE HORNES, appartenait à cette ancienne et illustre maison; elle était fille de Guillaume *Schellaert*, seigneur d'Obbendorff, et d'Agnès *de Reifferscheid*. Engelbert DE HORNES épousa une fille du comte de Benthem, dont il n'eut pas d'enfant. Néanmoins l'auteur du second volume des *Trophées du Brabant*, par Butkens, représente Engelbert DE HORNES, comme seigneur de Cranendonck et de Goore, depuis 1212 jusqu'en 1256, et comme auteur des familles de Cranendonck et de Goore. Butkens (*Trophées*, t. I, p. 49, des preuves), Bondam (t. I, p. II, p. 265), et Dumont (*Recueil des Traités de paix*, t. I, p. I, p. 222) rapportent le texte d'un traité de paix entre Henri, duc de Lotharingie et le comte de Gueldre auquel ils attribuent la date de 1197; parmi les signataires, du côté du comte, se trouve Engelbert DE HORNES, qui, si la date était exacte, ne pourrait être le fils puîné de Guillaume, sire de Hornes, et de Marguerite *de Montbéliard;* la chronologie s'y oppose. A ce sujet nous devons faire observer que les anciens généalogistes donnent à ce Guillaume un frère du nom d'Engelbert. Au reste, il n'était pas seigneur de Hornes et nous avons déjà eu l'occasion d'émettre un doute sur la succession héréditaire des premiers comtes de ce domaine. « Præterea, est-il dit dans cette charte, homines sui tam liberi quam ministeriales, quorum nomina subscripta sunt, comes de Kessel, comes de Dalem, Ludolfus de Steinvorde, Henricus de Burkelo, Wilhelmus de Bronchorst, Engelbertus DE HORNES, etc., juraverunt quod si comes sacramentum suum violaverit, et in auxilium nostrum debito modo non venerit, omnibus bonis quæ tenent ab eo in feodo, in guerrâ nostrâ nobis servient, nullum comiti servitium exhibentes, donec omnia nobis plenariè emendaverit. » La même observation s'applique à une autre charte ou traité entre les mêmes seigneurs, signé à Louvain, 1203; on y remarque entre autres signataires et garants du traité, Engelbertus DE HORNE, Theodoricus DE HORNE et enfin Theodoricus *de Altena*. (Voyez le n° suivant).

3° Thierry, dit d'Altena, est probablement le seigneur qui signa en 1222 les lettres par lesquelles Othon, évêque de Utrecht, promit d'assister le duc de Brabant dans toutes les occasions : « Ego Otho, Dei gratiâ, Trajectensis episcopus, notum facio et profiteor universis, quòd juramento firmavi et postmodum fide datâ promisi, accedente ad hoc hominum et ministerialium meorum juramento, quòd domino Henrico, duci Lotharingiæ, et Henrico filio suo, contrà omnem homi-

nem, ubicumque opus habuerint, vel ab altero eorum requisitus fuero ad præstandum consilium vel juvamen, consilio et auxilio, cum omni fidelitate contrà violentiam eis illatam indesinenter assistam. Ad hujus igitur facti et compromissionis robur et evidentiam, hanc paginam conscribi et sigillo meo feci communiri. Datum Tylæ anno 1222, mense septembre, his testibus; Alberto *de Kuyc*, Th. *de Altena*, Giselberto *de Amstel*, Willelmo *Vulpes*, Arnoldo *de Waelhem*, Waltero *Cluetinc*, Henrico *Brune*, Arnoldo Hof, Huberto *de Eerdonck*, et aliis pluribus. » Thierry DE HORNES, dit d'Altena, fonda, vers 1240, au comté de Hornes, non loin de Keyserbosch, un monastère qui fut nommé le Val de Sainte-Élisabeth. L'auteur des *Délices du Pays de Liége*, donne l'histoire de sa fondation (tome IV, page 158), en ces termes : « Ce monastère a été fondé « dès le commencement du treizième siècle à l'occasion suivante : Thierry « d'Altena, fils du seigneur de Hornes, étant tombé malade au retour d'un « pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice, se vit obligé de séjourner dans le « duché de Bourgogne, et fut reçu avec humanité dans un couvent des Pères « Caulites, situé près de la ville de Dijon. La piété qui lui avait inspiré ce « pénible voyage, lui fit encore faire, à son retour, diverses donations pieuses : « ce zèle se joignant à sa reconnaissance en faveur des Caulites, il ne se « proposa pas moins que de leur fonder un monastère dans ses états. Avec « ce louable dessein, il en amena quelques-uns; et n'ayant point trouvé de « place plus propre à cet établissement qu'un lieu nommé Vree-Holt, qui « appartenait à un homme de guerre, il en fit l'acquisition et y plaça aussitôt « ces religieux, qui commencèrent à bâtir un couvent; cet ouvrage ne fut « achevé que l'an 1240, cinq ans après la canonisation de Sainte-Élisabeth « de Hongrie. Cette conjoncture, où le monde entier retentissait du bruit « des vertus de cette sainte princesse, fut cause que le monastère prit son « nom, qui fut ajouté à celui de la mère du Sauveur dans la dédicace de « l'église. Les Caulites demeurèrent paisibles possesseurs de ce monastère, « pendant près de deux cents ans. Mais l'éloignement des supérieurs, ayant « occasionné le relâchement de la discipline, et le nombre des religieux « étant même réduit à deux, Guillaume, seigneur de Hornes, obtint du « concile de Bâle la permission d'y établir, en leur place, des chanoines « réguliers de la congrégation de Windesheim, qui joignait à une grande « réputation toute la régularité du premier institut. » L'auteur a eu le soin de faire connaître les mémoires d'après lesquels il donne l'histoire de la fondation du Val-Sainte-Élisabeth : ils ont été rédigés en 1480 par le père Guilick, chanoine-régulier de Saint-Augustin, et ils faisaient partie de la bibliothèque de la maison. Selon ce chanoine, les pères Caulites étaient de l'ordre du Val-des-Choux, établi vers l'an 1193, par un frère convers de la chartreuse de Lonvigni, nommé Viard; et ceux de Thierry d'Altena appartenaient au Val-des-Choux, fondé à Dijon, par une duchesse de Bourgogne. Ces religieux portaient un habit semblable à celui de l'institut de Cîteaux, mais leurs constitutions approchaient davantage de la règle des Chartreux que de toute autre. Knippenberg fait aussi mention de la fondation du monastère du Val-Sainte-

Élisabeth; il assure que Thierry DE HORNES entreprit, en 1211, le pèlerinage de Saint-Jacques, en Galice, et que, dès l'année suivante, les religieux qui étaient revenus avec Thierry habitaient une maison du chevalier Vree-Holt;

4° Ghele DE HORNES, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. Je la trouve mentionnée sous l'année 1209, dans un travail très-curieux sur la famille de Hornes;

5° Béatrix DE HORNES, femme d'Alfred, seigneur de Brederode, mort le 20 novembre 1253, fils de Thierry, seigneur de Brederode, et d'Aleyde, fille de Guillaume I[er], comte de Hollande (1).

Brederode.

(1) Voici une notice généalogique sur la famille de Brederode :

I. Thierry, seigneur de Brederode, mort vers 1236, fils de Guillaume, seigneur de Brederode, et de Marguerite, fille du comte de Lippe, épousa Aleyde de Hollande, nièce de Floris IV, comte de Hollande. Thierry est considéré comme le septième seigneur de Brederode, de la maison de ce nom, et il laissa pour héritier :

II. Alfred, seigneur de Brederode, mort le 20 novembre 1253, épousa Béatrix DE HORNES, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Thierry *de Brederode* épousa Mathilde *Verdayn*, des comtes de Verdun, en Lorraine. Par leur contrat de mariage il fut convenu que les enfants qui proviendraient de cette union porteraient le nom de la mère, c'est-à-dire *de Verdayn* ou *van der Duyn*, mais qu'ils garderaient les armes du père;

3° Catherine *de Brederode*, mariée au châtelain de Keyserswerd, sur le Rhin.

III. Guillaume, seigneur de Brederode, écuyer de l'écurie du roi Guillaume, comte de Hollande, mort le 3 juin 1285, épousa Hillegarde *de Voorn*, fille de Henri, vicomte de Zélande. Elle convola, après le décès de son mari, avec Costyn *de Renesse*, et mourut l'an 1302, laissant :

IV. Thierry, seigneur de Brederode, dit le Clément, mort à Reims le 16 janvier 1318, à son retour de la Terre-Sainte, et enterré aux Dominicains de cette ville, épousa Marie, dame de La Lecke, décédée en 1307, fille de Henri *Polanen*, seigneur dudit lieu, laissant trois enfants :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Thierry *de Brederode*, mort sans hoirs en 1346, épousa *Marie de Buren*,

3° Jutte *de Brederode*, décédée en 1347, se maria avec Jean *Persyn*, seigneur de Waterland, mort en 1353. Ils furent inhumés à l'abbaye de Ter-Lée, à Leewenhorst, près de Leyde.

V. Guillaume de Brederode, mort en 1316, épousa en premières noces Élisabeth *de Luxembourg* de Ligny, fille de Waleran *de Luxembourg*, premier du nom, seigneur de Ligny et de Roussy, et de Jeanne, dame de Beaurevoir, petite-fille de Henri, dit le Grand et le Blond, comte de Luxembourg et de La Roche, marquis d'Arlon, et de Marguerite *de Bar*, dame de Ligny, et, en secondes noces, Catherine *de Teylingen*, dame de Teilingen et de La Lecke, veuve d'Albert *de Voorn*, comte de Zélande, décédée en 1328.

Guillaume *de Brederode* laissa du premier lit :

1° Henri, seigneur de Brederode et de La Lecke, décédé en 1321, épousa, en France, Isabelle *de Fontenoy*, des seigneurs de ce nom, décédée sans enfants en 1346. Il succéda à son grand-père, Thierry-le-Clément;

Il eut du second lit :

2° Thierry, qui suit :

II. Guillaume, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Weert, de Nederweert, etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, hérita de la terre d'Altena, de son oncle maternel, Thierry, seigneur d'Altena, mort

Brederode.

VI. Thierry, seigneur de Brederode et de La Lecke, à la mort de son frère, en 1321, et de Wyngaerden, de Papendrecht, de Gyssenborg, de Noordeloos, d'Hofwegen, mort le 22 septembre 1377 et enterré aux Carmes, à Harlem, épousa Béatrix *de Fauquemont*, décédée en 1354, fille de Renaud, seigneur de Fauquemont, de Montjoye, etc., sous-avoué d'Aix, et de Marie *de Bautersem*, sa première femme, petite-fille de Waleran, seigneur de Fauquemont, sous-avoué et écoutète d'Aix, gouverneur du pays de Namur, et de Philipotte *de Gueldre*, dame de Susteren. Thierry *de Brederode* et Béatrix *de Fauquemont* furent inhumés à Rynsburg et laissèrent cinq enfants :

1° Renaud, qui suit ;

2° Thierry *de Brederode*, chevalier, 1387 ; — 3° Guillaume *de Brederode*, chevalier, seigneur de Walwyk, 1387 ; — 4° Waleran *de Brederode*, mort en 1369, sans hoirs, épousa Berthe *d'Egmont*, fille de Jean, chevalier, et de Guildine *d'Amstel*. — 5° Catherine *de Brederode*, dame de La Lecke, décédée en 1362 et inhumée à Munster, près de Gravesande, se maria avec Jean, seigneur de Polanen, de la maison de Wassenaer, fils de Philippe, seigneur de Duvenvoorde et de Polanen, et de N. de *Stryen*, petit fils de Philippe, seigneur de Wassenaer, et d'Agnès *Persyn* de Waterlande. Le fils aîné de Jean, seigneur de Polanen, et de Catherine *de Brederode* épousa Ode de Hornes.

VII. Renaud *de Brederode*, chevalier, chef des Hoeks, mort en 1390, épousa Yolande *de Gennep*, décédée en 1403, fille de Gérard, comte de Gennep, et de Jeanne *Botkens*, dame d'Eeme. La sœur d'Yolande *de Gennep* se maria, en premier lit, avec Jean, seigneur de Lynden, dont elle eut un fils nommé Thierry, qui épousa Marie de Hornes. Renaud *de Brederode* écartela de Fauquemont. Il eut quatre enfants :

1° Thierry *de Brederode*, chartreux à Diest, en 1390, mort à un âge avancé ;

2° Jean *de Brederode*, seigneur de Gennep, épousa Jeanne *d'Abcoude*, fille unique de Guillaume, seigneur d'Abcoude et de Wyck. S'étant séparé de sa femme, il se fit moine, à la chartreuse, aux environs d'Utrecht ; en 1407, après la mort de son beau-père, il quitta le monastère, et à l'effet de relever les fiefs d'Abcoude et de Wyck, échus à sa femme, qui avait pris le voile au couvent de Wyck, il se rendit à cette communauté, réclama sa femme et s'efforça de l'arracher de sa retraite. Il ne réussit point dans son projet : il fut même arrêté, et Jeanne *d'Abcoude* réintégrée au couvent où elle succomba à une maladie de langueur, en 1411. Ayant récupéré sa liberté, Jean *de Brederode* endossa la cuirasse ; il trouva une fin glorieuse à la bataille d'Azincourt ;

3° Waleran, qui suit ;

4° Guillaume *de Brederode*, tuteur de ses neveux et de sa nièce, enfants de Waleran *de Brederode*, épousa, vers 1402, Marguerite, dame de Merwede, fille unique de Daniel, seigneur de Merwede, et de Marguerite *de Heinen*, originaire de Flandre, dont le second mari fut Louis *de Praet*, seigneur de Moerkerken. Marguerite, dame de Merwede, vendit, le 7 mai 1421, la terre de Merwede à Louis *de Praet*, seigneur de Moerkerken et de Moerkerkenland, son frère utérin. Elle fit, en 1450, un pèlerinage à Rome, avec son mari, malgré leur âge ; de retour de ce voyage, ils moururent la même année, en 1451. Il était du parti des Cabeljou, et il attira sur ses pupilles de déplorables désastres, tant par sa conduite politique que par ses mœurs.

VIII. Waleran *de Brederode*, chevalier, comte de Gennep, seigneur de Brederode, à la mort de Jean son frère, arrivée en 1415, stadhouder-général de Hollande, de Zelande et de Frise, au nom de Jacqueline de Bavière, fut tué, le 1er décembre 1417, dans le combat de Gorcum, où il eut le commandement général des troupes de Jacqueline. Ses restes mortels furent inhumés à Vianen, au chœur, devant le maître-autel. Il engagea le comté de Gennep au duc de Clèves. Il épousa Jeanne, dame de Vianen, fille et enfant unique de Henri, seigneur de Vianen, et de Marguerite, dame de Herlaer et de Bonheide, petite-fille de Gisbert, seigneur de Vianen, et de Béatrix *d'Egmont*. Jeanne, dame de Vianen, décéda en 1418, laissant :

sans postérité, en 1241. Il réunit, le premier, le comté de Hornes à la terre d'Altena : il prend dans une charte de 1244 les armes de Hornes et d'Altena. Dans cette charte Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena,

Brederode.

1° Renaud, qui suit ;

2° Gysbrecht *de Brederode*, prévôt de la cathédrale d'Utrecht, ainsi que d'Oude-Munster, en cette ville, fut élu, en 1455, pour évêque de cette église ; mais cette élection était contraire aux vues de Philippe, duc de Bourgogne. Il dut céder sa crosse à David de Bourgogne, et son anneau à Simon van der Sluys, le premier enfant naturel du duc de Bourgogne, et le second médecin du même prince. Après avoir subi une longue détention, il se retira à Breda où il termina sa carrière, en 1475, à l'âge de 63 ans. Il laissa dix enfants naturels, savoir :

A George van *Brederode*, gouverneur et capitaine de la ville de Rotterdam, le 15 décembre 1479, et puis sous l'archiduc Maximilien, drossart des ville et pays de Vianen, en 1492, né en 1449, mort, en 1489, sur l'échafaud, pour opinions politiques, épousa Marie *Ruyschrock* van *de Werve*, dame de Middelharnisse, veuve de Jean van Dongen, fille unique de Philippe *Ruyschrock* van *de Werve*, écuyer, conseiller ordinaire à la cour de Hollande, et de Jeanne van *Ryngen*. Sa veuve convola en troisièmes noces avec Guillaume *Oom* van *Wyngaerden*, chevalier, seigneur d'Albrenswaert, lieutenant-forestier de Hollande. George van *Brederode* laissa deux enfants qui moururent sans hoirs, savoir : 1° Josse van *Brederode*, dit van *Hove*, seigneur de Middelharnisse, mort le 28 mai 1531, épousa, le 3 juin 1512, Élisabeth *Deser* van *Minden*, fille cadette de Josse *Deser* van *Minden* et de Marie van *Matenesse*, laquelle fut, à la mort de sa sœur, en 1568, dame de Diepenburch, et convola avec Werner van *der Does*, écuyer, seigneur de Cattendyck, conseiller et receveur de l'abbaye de Leeuwenhorst. Elle décéda en 1568 ; — 2° Gisbert van *Brederode*, seigneur, en partie, de Mellisant, de Noorderschouwe et de Wallestrype, et à la mort de son frère, seigneur de Middelharnisse, mourut en célibat, sans hoirs, le 17 septembre 1542 ;

B Waleran van *Brederode*, tué en 1490 au combat de l'Écluse, avec François *de Brederode* ;

C Antoine van *Brederode*, dit van *Rynesteyn*, reçut, en 1490, de Waleran, seigneur de Brederode, la cour et château de Rynesteyn, dont il prit le nom. Je ne connais pas le nom de sa femme ; mais il est certain qu'il laissa deux enfants légitimes, savoir : 1° Gysbrecht van *Rynesteyn*, chanoine du chapitre de Sainte-Marie, à Utrecht ; — 2° Agnès van *Rynesteyn*, femme de Jean van *Gronsvelt*, écuyer ;

D Renaud van *Brederode*, chanoine, à Maestricht ;

E Henri van *Brederode*, chanoine, à Borchloo ;

F Pierre, et G *Pontremo*, célibataires ;

H Heylwich van *Brederode*, femme de Guillaume van *der Does*, de Gouda, écuyer, mort en 1479, fils de Thierry van *der Does* et de Jacqueline van *Nist*. Heylwich van *Brederode* vivait encore en 1509 ;

I Élisabeth van *Brederode*, femme de Lambert van *Hamerzeelt*, fils de Pierre et de Mathilde van *Everdingen*. Ils moururent sans hoirs ;

K Mathilde van *Brederode*, femme de Gisbert *Pieck d'Asperen*, écuyer, fils d'Arnaud *Pieck* van *Beert*, seigneur, pour moitié, d'Asperen, et de N. van *der Vorst* ;

3° Walerane *de Brederode*, née en 1418, après la mort de son père, se maria avec Gérard van *Brakhuyzen*, seigneur de Waardenbourg et d'Ameiroye, en Gueldre.

IX. Renaud *de Brederode*, seigneur de Vianen et d'Ameide, vicomte d'Utrecht du chef de sa mère, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, fut fait prisonnier par l'évêque David de Bourgogne, qui lui fit subir un traitement inhumain. Il mourut de poison, en 1473. Il épousa Yolande *de Lalaing*, fille de Guillaume, seigneur de Lalaing, stadhouder-général de Hollande, de Frise et de Zélande, et de Jeanne *de Crequy*. Il laissa sept enfants légitimes :

1° Waleran, qui suit ;

2° Anne, sans alliance ; — 3° Josine, religieuse, à Utrecht ; — 4° Yolande, chanoinesse de Mons ; — 5° Jeanne, dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, veuve de Charles-le-Téméraire, et puis religieuse, à Gand ;

6° Walerane *de Brederode*, décédée en 1500 et inhumée à Harlem, se maria avec Jean *de Gavre*, seigneur de Saint-Achtenrode ;

7° Frans *de Brederode*, capitaine des Hoeks, domina longtemps en Hollande, fut fait prisonnier dans un combat naval près de Zierikzee, et conduit à Dordrecht, où il mourut en 1490, âgé seulement de 24 ans. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église des Augustins de cette ville.

Renaud *de Brederode* laissa aussi plusieurs bâtards, dont la postérité s'est longtemps maintenue ; nous citerons :

confirme la donation de la dime de Cutichoven faite à l'abbaye de Herckenrode, par son oncle Thierry, seigneur d'Altena. Au reste, cet acte est conçu en ces termes : Universis præsentes litteras inspecturis, Wilhelmus,

Brederode.

8° Waleran van *Brederode*, drossart de Hagesteyn, partisan des Hocks, mort sans hoirs, épousa Gertrude van *Alphen*, fille de Daniel;

9° Renaud van *Brederode*, bailli de Dochel, habita Brematock, qu'il construisit, et épousa Marguerite *Ruychrock* van de *Werve*, dame d'Halfdrycbergen, et, pour un tiers, des métiers de Sheeraertskercke, de Heynkensant et d'Ovesant en Zuid-Beland, veuve d'Arnoud van *Scheughen*, fille de Jean *Ruychrock* van de *Werve*, écuyer, conseiller ordinaire au conseil de Hollande. Après la mort de Renaud de *Brederode*, décédé le 1[er] janvier 1481 et enterré chez les Carmes de Harlem, elle convola en troisièmes noces avec N. van *Cruliegen*. Renaud de *Brederode* ne laissa qu'un fils, Renaud *de Brederode*, qui n'eut de sa femme N. van *Rye*, qu'une fille nommée Marguerite van *Brederode*, mariée à Jean *de Grebber*;

10° Jean van *Brederode*, mort en 1519, épousa Élisabeth van *Sonteland*t, fille de Gilles van *Sontelandt*, laquelle convola avec Guillaume, seigneur de Hoochtwoude et d'Eerstwoude, chevalier. Leur fils unique, Josse van *Brederode*, épousa Péronne *de Sonnetre*, fille de Jacques *de Sonnetre*, seigneur de Loo, et de Marie de *Bailleul*. Ils ont eu postérité;

11° Jean van *Brederode*, dit le Jeune, curé à Thienhoven;

12° Jean van *Renswyck*, forestier de Brederode, mort sans hoirs, vers 1558, épousa Marie *Dever* van *Minden*, dame des tour et château de Diepenburch, en Maeslandt, et des cour et ville de Renswyck à Heemskerke, décédée en 1502, fille aînée de Josse *Dever* van *Minden*, bailli de Brederode, et de Marie van *Mulenesse*;

13° Jeanne van *Brederode*, prieure à Beverwyck, où deux de ses sœurs étaient religieuses.

X. Waleran *de Brederode*, seigneur de Brederode, de Vianen et d'Ameide, vicomte d'Utrecht, assista au couronnement de Maximilien, à Aix-la-Chapelle, en 1486, et mourut au château de Batenstein, en février 1531, à l'âge de 75 ans. Il épousa, en 1492, à Vianen, Marguerite *de Borsele*, décédée à Bruxelles, en 1507, fille de Wolfard, seigneur de La Vere et de Flessingue, et en secondes noces Anne *de Nieunar*, décédée en 1535, fille de Guillaume, comte de Nieunar, et d'Anne DE HORNES.

Il laissa du premier lit :

1° Renaud, qui suit;

2° Wolfard, auteur de la branche des seigneurs de Cloetinghen, ci-après;

3° Françoise *de Brederode*, dame de Riederkerke par relief du 7 août 1530, se maria avec Henri *de Merode*, seigneur de Petersem, de Duffel, de Perwez et de Westerloo, fils de Richard, sire de Diepenbeek, et de Marguerite DE HORNES de Gaesbeek;

4° Charlotte *de Brederode*, décédée en 1529, se maria avec Jean, vicomte *de Montfort*.

Il eut du second lit :

5° François *de Brederode*, seigneur de Swammerdam, noyé aux environs d'Eindhoven, en 1529;

6° Balthazar *de Brederode*, seigneur de Bergen, près d'Alkmaar, forestier de Hollande, mort sans enfant, en 1578, à l'âge de 60 ans, et enterré à l'abbaye des Thorn, épousa Catherine de *Bronchorst* de Batenburg, fille de Thierry, seigneur de Hommepel;

7° Nicolas *de Brederode*. De celui-ci ont voulu se faire descendre les van Brederode de Wieringe qui comptent parmi leurs alliances, Marie van Hoorn van Loent, fille de Gautier van Hoorn, docteur en médecine. Celui-ci se disait neveu d'un comte de Hornes; prétentions qu'à défaut de preuves, je me borne à mentionner, parce qu'elles se sont introduites dans les ouvrages généalogiques de la Hollande;

8° Walburge *de Brederode*, femme d'Arnoud, comte de Bentheim, mort en 1562;

9° Yolande *de Brederode*, femme de Jacques *de Bourgogne*, seigneur de Fallais et de Bredam, mort en Suisse, en 1557, à cause de ses opinions religieuses;

10° Marie *de Brederode*, femme de Godefroi *de Millendonck*, seigneur de Goor, dont une fille Agnès *de Millendonck*, qui se maria, en premier lit, avec Frédéric *Clut*, gouverneur de Nuys, en 1586, et en second lit, avec Maximilien DE HORNES, seigneur de Loores, gouverneur de Heusden, mort en 1613,

11° Marguerite *de Brederode*, abbesse de Thorn en 1570;

nobilis vir, miles, dominus de Altena, in domino salutem et cognoscere veritatem. Noverit Vestra Universitas quòd nos per præsentes litteras nostras recognoscimus et protestamus abbatissam et conventum de Hercken-

Brederode. Il laissa aussi un enfant naturel.

12° Renaud *de Rynesteyn*, ainsi nommé à cause du fief de Rynesteyn qu'il reçut de son père naturel, le 22 juin 1527, épousa Anna van *Lennep*. Ses descendants gardèrent le nom de Rynesteyn et les armes de Brederode.

XI. Renaud *de Brederode*, seigneur de Brederode, de Vianen et d'Ameide, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, doyen d'âge du chapitre, en 1556, vicomte d'Utrecht, grand-forestier et grand-veneur de Hollande, mort à Bruxelles, le 25 septembre 1556, à l'âge de 63 ans et enterré à Vianen sous une belle tombe, épousa, en 1521, Philipotte *de la Marck*, décédée en 1537, fille de Robert *de la Marck*, seigneur de Sedan, de Fleuranges, duc de Bouillon, maréchal de France, et de Catherine *de Croy*. Il quitta les armes de Fauquemont, dont ses ancêtres avaient écartelé leur écu, ainsi que la barre, et prit le titre de comte de Hollande; ce qui lui attira des difficultés de la part de l'empereur qui avait ses droits à faire valoir sur le comté de Hollande. Renaud *de Brederode* s'allia aussi avec Catherine *van Holt*, du pays de Clèves.

Il laissa de Philipotte *de la Marck* :

1° Philippe *de Brederode* suivit Charles-Quint dans ses guerres, et mourut à Milan, en 1554, sans avoir été marié;

2° Henri *de Brederode*, seigneur de Brederode, de Vianen et d'Ameide, un des principaux confédérés contre les Espagnols, né à Bruxelles, en 1531, mort au château d'Horneburg, près de Bekkelinkhuisen, en Westphalie, le 16 février 1568, ayant émigré auprès du comte Palatin Frédéric III à l'approche du duc d'Albe, épousa Amélie *de Nieuenar*, décédée sans enfants, en 1582, fille d'Humbert, comte de Nieuenar et de Meurs. Sa veuve convola avec Frédéric III, qui lui avait donné l'hospitalité ainsi qu'à son mari. Par son testament, il dispose de sa fortune en faveur de sa sœur Jeanne *de Brederode*;

3° Louis *de Brederode*, seigneur d'Ameide et d'Haverincourt, tué à la bataille de Saint-Quintin, en 1557;

4° Robert *de Brederode*, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, mort en Bavière, en 1566;

5° Hélène *de Brederode*, dame d'honneur de la gouvernante Marie, reine de Hongrie, décédée en 1572, et enterrée à Besançon, se maria avec Thomas *Perrenot*, seigneur Chantonnay, frère du célèbre cardinal de Granvelle;

6° Marguerite *de Brederode*, décédée en 1554, à la fleur de l'âge, se maria avec Pierre-Ernest, comte *de Mansfeld*, stadhouder de Luxembourg, mort en 1604, à l'âge de 87 ans;

7° Jeanne *de Brederode*, décédée en 1573, fut instituée légataire universelle de son frère Henri; mais elle ne put jouir de cette faveur, tous les biens de son frère ayant été confisqués. La Pacification de Gand restitua les terres de Vianen et d'Ameide, à la fille de Jeanne *de Brederode*, qu'elle eut de son mariage avec Josse *de Bronckorst*, seigneur de Hunnepel, frère de Catherine *de Bronckorst*, dite *de Batenburg*, femme de Balthazar *de Brederode*, surnommé Gertrude *de Bronckorst*, étant décédée en 1590, sans alliance, la terre de Vianen échut à Waleran *de Brederode*;

8° Françoise *de Brederode*, abbesse;

9° Anne-Pénélope *de Brederode*, après la mort de son mari, Antoine *d'Isenburg*, assassiné à Waelhem, en 1548, à la fleur de l'âge, s'allia avec Corneille *de Ghistelles*, fils de Jean. Ils eurent un fils naturel nommé Pierre *de Ghistelles*, colonel, gouverneur de Meurs et d'Ostende, mort en cette ville de ses blessures, en 1604;

Il eut plusieurs enfants naturels, savoir :

10° François *de Brederode*, dit van *Nieuwaert*, épousa Henriette *de Wilde*, décédée le 9 juin 1613, à l'âge de 92 ans, et enterrée à Vianen, fille de Henri et de Jossina *de Pylyser*, de Brabant. Ses enfants continuèrent à porter le nom *de Nieuwaert*, et adoptèrent l'écu de Brederode au lambel, componé de gueules et d'argent;

11° Lancelot van *Brederode*, décapité à Schoten, en 1573, par les Espagnols, épousa, le 30 août 1563, Anne *de Bluis de Treslong*, dame de Vornhuyzen, dont : A Renaud van *Brederode*, seigneur de Vornhuyzen, Spanbroeck, Spierwyck, conseiller et puis président de la cour de Hollande à La Haye, épousa, 1° d'Adrienne van *Oldenbarnevelt*, décédée le 23 juin 1601, 2° de Marie van *der Duyn*, décédée en 1607, et 3°, d'Anne van *Lynden*, veuve de Pierre van *Ber-*

rode, ordinis cisterciensis Leodiensis diœcesis, decimam grossam et minutam universaliter et totaliter villæ et ecclesiæ de Cutichoven, cum omnibus suis appendicibus, tempore nobilis viri *Theodorici, domini de Altena, bonæ*

chem, — B Anne van *Brederode*, femme de Guillaume *Martini*, conseiller et puis président de la cour de Brabant, mort le 22 août 1602; — C Adrienne van *Brederode*, femme de Thierry Vosnel, de Lienden, écuyer, commissaire ordinaire des revues, dont la mère était Cornélie van *Brakel*, décéda en 1610. Ils gisent à Lienden; **Brederode.**

12° Artus van *Brederode*, conseiller à la cour de La Haye, mort le 20 novembre 1592, épousa Adrienne van *der Laen*, dont trois enfants : A Lancelot van *Brederode*, conseiller à La Haye; — B Renaud van *Brederode*, mort aux Indes en 1599; — C Anne van *Brederode*, femme de Jacques *Snouckaert*, mort en 1617;

13° Renaud van *Brederode* de Lexmonde, seigneur de Bolwaerd, château au comté de Vianen, dont il hérita le 23 septembre 1596, du chef de sa mère Catherine van *Holt*, mort le 13 septembre 1633, à l'âge de 85 ans, épousa, par contrat du 3 août 1583, Josine van *Asperen*, décédée en 1601. Ils laissèrent dix enfants;

14° Marguerite van *Brederode*, décédée en 1574, se maria avec Roelof *Craumert*, drossart d'Ameide;

15° Lucrèce van *Brederode*, mariée en 1539, à Jean van *Haeften*, seigneur de Gameren et de Calbeeck, au pays de Clèves, fils de Thierry van *Haeften*, seigneur de Gameren, et d'Agnès van *Brouckhuysen*;

16° Anne van *Brederode*, femme de Gysbert van *Schulen*;

17° Sandrine van *Brederode*, décédée en 1617, se maria avec Albert van *Preisshoven*, lieutenant-forestier de Hollande, forestier de Brederode; 2° à Maximilien *Uyterliemingen*; 3° à N. *Tordesillas*, capitaine; 4° à N. *Lignero*, lieutenant-général d'artillerie, au service d'Espagne aux Pays-Bas; 5° à Barent van den *Boomgaert van Nyenrode*;

18° Sara van *Brederode*, mariée 1° à Albert d'*Egmont de Merestein*, mort le 12 avril 1559; 2° à Amelis *Uytenweg*, de Beverwyk, mort avant sa femme, le 19 avril 1611.

Seigneurs de Cloetinghen.

XII. Wolfard *de Brederode*, seigneur de Cloetinghen, de Wemelinghen, de Voshol et de Swammerdam, deuxième fils de Waleran *de Brederode* et de Marguerite *de Borsele*, mort à Oosterwyck, en 1548, et enterré à Vianen, épousa Adrienne *Bax*, veuve sans enfant de Jean d'Arckel, seigneur d'Heukelum, fille de Jean *Bax*, seigneur d'Asten, dont deux enfants : **Brederode, seigneurs de Cloetinghen.**

1° Renaud, qui suit :

2° Marguerite *de Brederode*, femme de Jean van *Wytenhorst*, seigneur de Horst, conseiller à la chancellerie d'Arnhem.

XIII. Renaud *de Brederode*, seigneur de Brederode par la faveur des États de Hollande, en 1579, sauf les droits de la veuve de Henri *de Brederode*, et aussi seigneur de Cloetinghen et d'Asten, mort, en 1584, et enterré à Harlem, épousa 1° Marie *van Doorn*, et 2° Hélène *de Manderscheid*, décédée en 1619, fille de Gérard, comte de Manderscheid, et de Françoise *de Montfort*.

Il eut du premier lit :

1° Henri *de Brederode*, seigneur d'Asten, mort de ses blessures, en 1573, aux environs de Harlem, épousa Marguerite van *Vianen*, fille de Gérard, seigneur de Geffen, et d'Élisabeth van *Bakhoven*, dont une fille Catherine *de Brederode*, dame d'Asten, mariée à Renaud *de Merode*, seigneur de Gramboie;

2° Waleran *de Brederode*, seigneur de Brederode, de Vianen et d'Ameide, par le testament de sa cousine Gertrude *de Bronckhorst*, et aussi seigneur de Noordeloos, par achat du comte d'Arenberg, pour la somme de 44,000 florins, conseiller d'état au service de Hollande, en 1586, mort le 31 décembre 1607, à l'âge de 67 ans, épousa Guillelmine van *Haeften*, dame de Nyvelt, veuve de Nicolas, seigneur d'Assendelft, décédée en 1614;

3° Floris, qui suit :

4° Wolfard *de Brederode*, chanoine à Utrecht, puis capitaine, tué en 1589, à Gertruydenberg, par ses soldats mutinés, épousa Gertrude van *Brouckhuysen*, de Gueldre;

6° Maximilien-Lubbert *de Brederode*, gentilhomme des comtes Pierre et Charles de Mansfeld, épousa Marguerite *de Brecht*,

memoriæ, avunculi nostri, à Willelmo de Cutichoven, milite, legitimè acquisivisse; et ipsum dominum Theodoricum prædictum, à quo jure feodali tenebatur, assensum suum præbuisse. Præterea conventum de Herckenrode speciali

Brederode, seigneurs de Cloetinghen.

veuve du seigneur d'Erp, laquelle après la mort de Maximilien *de Brederode*, sans enfant, se remaria en troisième lit, à l'âge de 50 ans, avec N. *de Vertain*, chevalier wallon, âgé seulement de 20 ans;

6° Anne de *Brederode* se maria, en 1576, avec Jean de Hornes, seigneur de Boxtel et de Baucignies, gouverneur de Dordrecht, mort à Utrecht, en 1606, à l'âge de 75 ans. Il avait lors de son mariage 65 ans;

7° Adrienne *de Brederode*, mariée, 1° à Henri *de Merode*, seigneur d'Oirschot, et 2° à Henri *de Diriere*, seigneur d'Iseren;

8° Marguerite, religieuse à Sainte-Cécile, à Cologne;

9° Susanne, abbesse du même couvent;

Il eut du second lit :

10° Françoise *de Brederode* se maria, en 1563, à Utrecht, avec Jean-Philippe von *Hohen-Saxen*, de Suisse, gouverneur de Gueldre, assassiné par son neveu, en 1596.

XIV. Floris *de Brederode*, seigneur de Cloetinghen, colonel et gouverneur de la ville de Heusden, mort en cette ville, en 1599, et enterré à Vianen, épousa, en 1593, Dorothée *van Haeften*, fille de Jean, seigneur d'Haeften et d'Herwynen, en Gueldre, et d'Anne *de Spangen*, laquelle, après la mort de son mari, convola avec Guillaume de Hornes, seigneur de Kessel. Voici les enfants de Floris *de Brederode* :

1° Waleran *de Brederode*, seigneur de Vianen, d'Ameide et de Noordeloos, à la mort de son oncle qui disposa en sa faveur, épousa, en 1616, Marguerite-Marie de *Hoen*. Il mourut en 1620;

2° Renaud *de Brederode*, seigneur de Cloetinghen, mort au service de Venise, en 1617;

3° Jean, qui suit;

4° Hélène, femme d'Étienne *Gens*, baron de Puttlitz et Wolffs-Hagen, maréchal héréditaire et lieutenant-colonel de l'électeur de Brandebourg, et puis d'une bande de cuirassiers au service des Provinces-Unies, mort à Hunnepel, au pays de Clèves, en l'année 1626;

5° Marguerite, femme de François *de la Pivee*, chevalier, vicomte de Manchoux, colonel de cavalerie au service des Provinces-Unies. Elle gît à l'église de Vianen, mais son cœur fut déposé à celle de Rees où son mari était gouverneur.

6° Florentine, décédée en 1612.

XV. Jean-Wolfard *de Brederode*, seigneur de Brederode, de Cloetinghen, d'Haeften, d'Herwynen, colonel d'infanterie, gouverneur de Bois-le-Duc, général d'artillerie, maréchal-de-camp, en 1642, né le 12 juin 1599, mort au château de Petersem, à une lieue de Maestricht, le 3 septembre 1655 et enterré à Vianen, épousa, en premières noces, Anne, comtesse *de Nassau*, décédée en 1636, fille de Jean, comte *de Nassau*, frère du comte Guillaume-Louis *de Nassau*, stadhouder de Frise, et de Madelaine, comtesse *de Waldeck*, et, en secondes noces, Louise-Christine *de Solms*, fille de Jean-Albert, comte *de Solms*, et d'Agnès, comtesse *de Sein et Witgenstein*.

Il eut du premier lit :

1° Waleran; — 2° Sophie-Théodorine *de Brederode*, femme de Chrétien, comte de *Dohna*; — 3° Julienne; — 4° Florentine *de Brederode*, femme de Maurice, comte *de Solms*; — 5° Anne Trajectine; — 6° Amélie-Marguerite de *Brederode*, femme d'Albert-Henri, baron *de Salvata*, de Bohême;

Il eut du second lit :

7° Henri *de Brederode*, seigneur de Cloetinghen, et d'autres lieux, mort en France sans hoirs; — 8° Wolfard de *Brederode*, seigneur de Brederode, de Vianen, d'Ameide, de Noordeloos, colonel de cavalerie au service des Provinces-Unies, né le 18 novembre 1619, mort en célibat, dernier de son nom, le 21 juillet 1679, et enterré avec ses armes, à Vianen; — 9° Floris-Albert; — 10° Louise-Christine; — 11° Waleran; — 12° Heydwich; — 13° Amélie-Wilhelmine *de Brederode*, femme d'Arnoud *de Caumont*, marquis de Monpouillan, lieutenant général de cavalerie au service des Provinces-Unies; — 14° Charlotte-Marie

amplximus dilectione, volentes etiam orationum suarum fieri participes, in remissionem nostrorum peccatorum, abbatissæ et conventui prædictis jus patronatûs ecclesiæ prædictæ expressè, prout et nos successione prædicti *avunculi nostri*, qui ibidem jus obtinuit patronatûs, spectare dignoscitur, in eleemosynam liberè concedimus et donamus. In cujus rei testimonium, præsentes litteras ipsis tradidimus, sigilli nostri numine roboratas. Actum et datum anno domini M.CC.XLIIII. Villenfagne à qui j'emprunte cette charte, ajoute : « C'est en qualité de sire d'Altena que Guillaume, sire de « Hornes, donne cette charte. Un des côtés du sceau présente les armes « d'Altena, et l'autre, celles de Hornes : ce qui atteste, continue cet auteur, « que Guillaume possédait ces deux territoires en 1244 ; il hérita de celui « d'Altena de son oncle Thierry, c'est ce que Guillaume DE HORNES affirme « clairement dans cette charte. » Il est évident que Villenfagne ne connaissait pas la date du décès de Thierry, sire d'Altena, que nous avons trouvée dans un vieux document généalogique relatif aux possesseurs de cette terre. Villenfagne présumait que Thierry, sire d'Altena, avait épousé Marie, fille de Henri I, duc de Brabant, et que c'était par là qu'il était oncle de Guillaume, sire de Hornes. Il ajoute même qu'il conste de quelques autres chartes de ce temps-là, que Marie de Brabant apporta en dot à Thierry, sire d'Altena, les terres de Cutichoven, de Wintershoven, de Cortessem, tandis que nous avons fait voir par une charte de 1224, citée à l'article d'Engelbert DE HORNES, frère germain de Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, que le nom de la femme de Thierry, sire d'Altena, était Imaine, et par la généalogie de Schellaert, qu'Imaine appartenait à cette noble et illustre maison : elle était fille de Guillaume *Schellaert d'Obbendorff* et d'Agnès *de Reifferscheid*. Thierry, sire d'Altena, était oncle de Guillaume, sire de Hornes et puis d'Altena, parce que celui-ci était fils de sa sœur Marguerite *d'Altena*.

Je vais joindre ici la charte de Thierry, sire d'Altena, de 1232, confirmée par son héritier et successeur Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, en 1244 : In nomine Domini, Theodoricus vir nobilis, dominus de Altena, omnibus præsens scriptum inspecturis veritatem cognoscere. Ne per elapsum tempus rei cujuscumque contractûs in oblivionem vertatur, necessarium est ut posterorum notitiam litteris studiosè commendetur. Notum itaque esse volumus tam futuris quam præsentibus, quòd dilectus noster Willelmus, miles de Cutichoven, decimam tam majorem quam minorem prædictæ villæ, cum omnibus attinentiis suis, quam de nobis in feodo tenebat, de nostro assensu et licentiâ, domui de Herckenrode jure hæreditario possi-

dendam, hæredibus etiam suis assensum præbentibus, liberè contradidit, competenti tamen pro eà pecunio recepto. Nos verò, causà orationum sancti conventûs, eamdem decimam in manus nostras ab eo resignatam, præfatæ domui, omni contradictione remotà, libenti animo approprietavimus. Igitur quod factum istud firmum et inconvulsum permanere cupimus, præsentem paginam sigilli nostri appositione confirmare dignum et utile duximus. Actum anno gratiæ M.CCC.XXXII. « Cet acte et le précédent, c'est-à-dire de « Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, de l'an 1244, confirmant le premier, « sont de la plus grande importance, ajoute Villenfagne : c'est ce qui m'a « déterminé, continue cet auteur, à en faire graver les sceaux dont ils sont « accompagnés. L'inscription de celui de la charte que je viens de copier est « très-endommagée; je vais la rétablir : Sigillum Theodorici, domini de « Altena. »

Dans une charte d'Arnoud, comte de Looz et de Chiny, de l'an 1248, en faveur de l'abbaye de Herckenrode, Guillaume, sire de Hornes, prend seulement la qualification de seigneur d'Altena. Il ne peut y avoir le moindre doute sur l'identité de ces feudataires, puisque ces deux seigneuries étaient réunies sur la même tête, depuis la mort de Thierry, seigneur d'Altena, arrivée en 1241, et puisque nous avons cité un diplôme délivré par un seigneur d'Altena, auquel sont appendus deux sceaux l'un d'Altena et l'autre de Hornes, pour contre-scel. Universis præsentes litteras visuris, dit le diplôme de 1248, Arnoldus, comes de Los et de Chiny, cognoscere veritatem. Noverint universi quòd omnia bona illa quæ Robertus, miles de Cutichoven, et Henricus de Hiddensvelt ab Eustachio de Romeshoven et idem Eustachius à nobili viro Wilhelmo, domino de Altena, et ipse nobilis à nobis tenebat in feodum, dictus Eustachius nominato Wilhelmo, et idem Wilhelmus nobis in manus reportaverunt, et abbatissæ et conventui de Herckenrode cisterciensis ordinis affectaverunt in liberum allodium, utque pro se quantum pertinebat ad ipsos. Nos etiam undè, præfata bona, tanquam à superiori domino descenderunt, factum ipsorum ratum habentes et approbantes, in hàc parte, prælibata bona prout nostra intereat à jure feodali exemimus et liberum fecimus allodium ad opus abbatissæ et conventûs prædictorum. Huic autem facto nostro ac concessioni interfuerunt nobilis vir Reverendus dominus de Steine, H. de Velke, Lenualis de Cortessem, milites, et alii plures nostri homines. Ut autem præmissa omnia debitam semper obtineant firmitatem, sigillum nostrum necnon sigillum nobilis viri domini de Altena prædicti, præsentibus litteris sunt appensa. Actum et datum anno gratiæ M.CC.XLVIII.

Du vivant de son père, il intervint à l'acte par lequel Thierry, sire d'Altena, rendit en 1230, hommage au comte de Hollande pour le château d'Altena et ses biens allodiaux situés en la Hollande méridionale et au Woudrichemerweerd. C'est que dans l'esprit de cette époque les biens appartenaient réellement à la famille et le propriétaire n'était que détenteur. Thierry, sire d'Altena, scellait à cheval. La généalogie que nous avons donnée ci-dessus, des possesseurs de cette terre ou seigneurie, permet, d'une part, de réduire à leur valeur bien des suppositions que des auteurs se sont permises, et, d'autre part, d'établir une bonne chronologie des sires d'Altena et de Hornes, à cette époque reculée. Van Spaen qui ne savait point que les premiers étaient issus des comtes de Teysterbant, fait observer : « Uit de leenroerigheid aan Cleve, is het zeker dat er eenige betrekking, ons nu « onbekend, tusschen die graaven, en de heeren van Altena plaats had. » L'auteur a consacré à la terre d'Altena une notice assez longue mais très-confuse. Nous en reproduisons cependant quelques lignes. « Met zekerheid, dit-il dans son *Introduction à l'histoire de Gueldre,* t. III, p. 211, vindt « men eerst Thierry *d'Altena* als een vry man, *liber homo,* in 1145, « gemeld; naderhand komt hy voor in 1155, 1167, 1172. Hy noemt zich « zelfs by eene gifte aan de abdye van Everbode in 1152, *Theodoricus Dei* « *gratiâ dominus de Altena.* Zyn zoon Balduin had eenig verschil over « Altena, waar van de reden niet uitgedrukt staat; maar zyn recht wierd in « 1187 door den graaf van Cleve, als leenheer, erkend. Deze leefde nog « in 1202, maar moet in dit jaar gestorven zyn, dewyl zyn zoon Dirk ook « op 1202 als heer van Altena gemeld wordt. Met deeze Cleefsche leenplicht, is niet wel over een te brengen, dat Dirk neffens zyn neef Willem « VAN HORNES zyn slot Altena en zyne allodiale goederen in Zuid-Holland « en Woudrichemerweerd gelegen, in 1230, ten leen aan Holland maakte, « ten ware het slot niet onder Cleve behoorde en eigen goed was. By zyne « twee vrouwen Maria en Imaina, liet Dirk geene kinderen na, en zyne « heerlykheid kwam aan Willem VAN HORNES, zoon van zyne zuster Margriet en van Engelbert, heer van Hornes, die reeds op zyn verzoek, in « 1215, door den graaf van Cleve beleend was. »

L'erreur de van Spaen prend sa source dans les ouvrages généalogiques qui traitent de la famille des comtes de Hornes. Leurs auteurs ne manquaient certes pas de science, ni de critique, mais ils n'avaient pas eu le bonheur de rencontrer les documents qui étaient les plus propres à les guider dans leurs recherches. De là tant de suppositions, toujours dangereuses en matière de généalogie.

Si M. Villenfagne a laissé exister bien des erreurs; il est cependant parvenu à éclaircir bien des doutes.

« Il est évident, dit Villenfagne, *Essais critiques*, t. II, page 162, que les auteurs du *Dictionnaire de Moreri*, et celui des *Délices du Pays de Liége*, se sont trompés, lorsqu'ils ont avancé que la terre d'Altena entra, dans le XIIe siècle, par le mariage de Marguerite *de Montbéliard* avec Guillaume, sire de Hornes, dans la famille de Hornes; ils se sont encore trompés en avançant que Thierry, seigneur d'Altena, était fils du sire de Hornes, car il conste que Guillaume était en possession du domaine de Hornes, avant qu'il eût hérité de celui d'Altena et de quelques autres terres de son oncle Thierry, seigneur d'Altena, qui vivait en 1232. Le continuateur de Louvrex (t. IV, p. 150) s'est aussi trompé, lorsqu'il veut que le territoire de Hornes, qui faisait partie du comté de Looz, fut démembré de ce comté en faveur d'un seigneur d'Altena. On vient de voir que ce n'a été qu'après 1232, que Thierry, seigneur d'Altena, laissa cette terre à son neveu Guillaume, sire de Hornes; mais ce continuateur est plus exact, quand il dit que ce dernier prêta pour le domaine de Hornes, en 1243, foi et hommage à Arnoud, comte de Looz et de Chiny. Dans deux chartes de ce dernier, l'une de l'an 1248 et l'autre de 1256, Guillaume DE HORNES le reconnait encore pour son seigneur direct. Ces actes sont accompagnés du sceau d'Arnoud, avec les armes de Looz, et celui de Guillaume, avec les armes de Hornes et d'Altena. »

Le supplément aux *Trophées du Brabant*, article Cranendonck, rapporte trois chartes dans lesquelles Guillaume et Engelbert DE HORNES sont cités comme neveux de Thierry d'Altena. En qualité de seigneur d'Altena, le premier signa en 1243 des lettres de son oncle, du chef de sa femme, Thierry, comte d'Hochstadt, relatives au domaine de Daelhem; elles se terminent ainsi : « Et ut præmissa à me et *meis hæredibus* inviolabiliter observantur, « supplicavi domino et patruo meo archiepiscopo Coloniensi et viris nobili- « bus Seynensi et Gelrensi et Lossensi comitibus, Godefrido, domino de « Parwes, *Willelmo, domino de Altena*, domino Willelmo de Grimberg et « Waltero de Burnghorn, ut in testimonium et evidentiam præmissorum, « sigilla sua unacum meo præsentibus litteris apponant. Datum Ruremondæ « in vigiliâ Mathiæ apostoli. » Il signa cette pièce comme héritier présomptif, puisqu'il avait épousé Helwide, dame de Cranendonck et d'Eindhoven, fille de Lothaire, comte de Wickerode qui était frère de Thierry, comte d'Hochstadt. Le même jour il signa la confirmation de cette disposition conjointement avec « Conrado Coloniensi archiepiscopo, Seynensi, Gelrensi et « Lossensi comitibus, domino G. decano majoris ecclesiæ Coloniensis, Hen-

« rico præposito S. Severini, Frederico præposito ad gradus S. Mariæ in « Coloniâ, dilecto consanguineo nostro Godefrido, domino de Perweys, « Willelmo de Grimberg, domino Rutgero de Brenich, domino Waltero de « Brunehorne, *Willelmo de Altena*, Ottone, domino de Wickerode, Gerardo « domino de Randerode et aliis quam plurimis. »

Christophe Butkens, tome I, page 253 des *Trophées*, et 91 des *Preuves*, rappelle le traité de Walsberge, par lequel Henri, évêque de Liége, Othon, comte de Gueldre, et Arnoud, comte de Looz, se lièrent, l'un vis-à-vis de l'autre, d'une étroite confédération. En voici le texte, d'après l'éditeur de la chronique de J. de Clerc, t. I, p. 649, « Henricus, Dei gratiâ Leodiensis electus, « Henricus, dux Lotharingiæ et Brabantiæ, Otto de Gelria et Arnoldus de « Los, comites, salutem et cognoscere veritatem. Ad notitiam omnium « volumus pervenire quòd nos, in præsentiâ hominum nostrorum et fide- « lium, de consilio etiam et assensu eorumdem, fide datâ compromisimus, « quòd alter alterum contrà quemlibet bonâ fide sine malo dolo juvabit, et « fideliter assistet cum hominibus, terris et totâ potentiâ. In cujus compro- « missions testimonia et firmitudinem, sigilla nostra præsentibus duximus « apponenda, adhiditis subscriptis testibus, videlicet domino Ottone, præ- « posito Aquensi, magistro God., decani Sancti-Servatii in Trajecto, domino « Gunthero de Bartoys, domino Antonio de Monial, Godefrido, domino de « Perweis, *domino Willelmo de Althena*, Arnoldo, dapifero de Rotselaer, « domino Henrico Berthold, domino Ludovico de Berlaer, domino Arnoldo « de Wesemale, domino Clucting et aliis quam pluribus. Actum et datum « apud Walsberghe, mense novembri, feriâ sextâ post octovas beati Martini « hyemalis, anno 1248. » Comme l'éditeur laisse beaucoup à désirer, nous tâchons de suppléer à son silence, en faisant mieux connaître les témoins; ceux-ci étaient : Gunther *de Berlo*, Antoine *de Momale*, Godefroi *de Brabant*, seigneur de Perwez, de Grimberghen, de Ninove, de Rumpst, de Hobocken, petit-fils de Godefroi III, duc de Lothier et de Brabant, et d'Imaine *de Looz*, fille d'Arnoud, comte de Looz, sa deuxième femme; lequel épousa Jeanne *d'Audenarde*, fille de Jean, seigneur d'Audenarde, de Rosoy, de Lessines, de Flobecque, d'Assche et des terres d'entre Marcke et Ronne, premier pair de Flandre, baron de Pamele, avoué d'Eenaeme, de Gisenghem et de Wingelines, et de Marie *de Soissons*, qui était fille de Jean, comte de Soissons, et de Marie, dame de Thour et de Chimay. Jean, seigneur d'Audenarde, baron de Pamele, eut une sœur germaine, nommée Marie *d'Audenarde*, dame de Baucignies, qui épousa, en remier lit, Jean, comte de Réthel, fils unique de Hugues, comte

de Réthel, et de Mabelie, châtelaine d'Ypres, dame de Bailleul, et en second lit, Godefroi, comte de Louvain, seigneur de Gaesbeek, d'Herstal, de Leeuw, second fils de Henri I, duc de Lothier et de Brabant, et de Mathilde de Flandre, comtesse de Boulogne, sa première femme, desquels sont issus les seigneurs de Heinsberg, comtes de Looz et de Chiny, ainsi que la maison de Hornes. Lequel Godefroi était frère de Henri II, duc de Lothier et de Brabant, de Marie *de Brabant*, femme d'Othon IV, empereur, et encore d'Aleyde *de Brabant*, épouse, en premières noces, de Guillaume, comte d'Auvergne, et en secondes noces, de Louis, comte de Looz, et aussi de Mathilde *de Brabant*, femme de Florent IV, comte de Hollande; comme aussi de Sophie *de Brabant*, femme de Gérard III, comte de Gueldre, et enfin d'Isabeau *de Brabant*, femme de Thierry, comte de Clèves. Jean, seigneur d'Audenarde, baron de Pamele, et sa sœur, dame de Baucignies, furent les enfants d'Arnoud, sire d'Audenarde, de Lessines, de Flobecque, d'Assche et des terres d'entre Marcke et Ronne, avoué d'Eenaeme, de Gisenghem et de Wingelines, créé premier pair de Flandre et baron de Pamele par le comte de Flandre, l'an 1225, fondateur de l'hôpital de Lessines, l'an 1240, et de Marie, dame de Rosoy et de Baucignies, fille de Rogier, seigneur desdits lieux, et d'Alix *d'Avesnes*, laquelle fut fille de Jacques, seigneur d'Avesnes, de Leuze et de Condé, et d'Ameline, dame de Guise, tante de Jean *d'Avesnes*, comte de Hainaut, aïeul des comtes de Hollande, de Zélande et de Hainaut.

Guillaume de Hornes, gentilhomme de l'évêque de Liége, et pair de sa cour, fut consulté, conjointement avec les autres hommes de fief ou pairs de cette cour, par l'évêque Henri, au sujet de la déclaration de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, par laquelle elle annonçait qu'elle avait donné le comté de Hainaut au comte d'Anjou et à ses hoirs et priait le prélat de recevoir ce comte pour son homme du comté de Hainaut. Elle avait mandé au comte de Luxembourg et au seigneur de Mortagne de rendre hommage au comte d'Anjou de tout ce qu'ils tenaient en Hainaut; mais Jean *d'Avesnes*, fils de cette comtesse, s'y était opposé et avait requis d'être reçu pour homme de l'évêque de Liége, à cause du comté de Hainaut. L'évêque assembla sa cour, et de l'avis de Guillaume de Hornes, seigneur d'Altena, il déclara, à Malines, le samedi après l'octave de la Chandeleur, 1253, que Jean *d'Avesnes* était le vrai comte de Hainaut et ordonna aux hommes de fief du comté de Hainaut, de lui rendre l'hommage qu'ils lui devaient. Assistaient à cette délibération, comme gentilshommes de l'évêque, outre Guillaume de Hornes et deux de ses fils Engelbert de Hornes,

archidiacre de Liége, et Guillaume DE HORNES, dit D'ALTENA, Othon, comte de Gueldre; Henri, comte de Luxembourg; Arnoud, comte de Looz et de Chiny; Oter, prévôt d'Ays; Godefroi, archidiacre de Liége; Engelbert, doyen d'Utrecht; Thierry, sire de Fauquemont; Henri, sire de Houfalize; Wautier Bertaus; Gossuin de Borne; et Gossuin de Mille, comte de Haire. Cette sentence fut confirmée par Guillaume, roi des Romains, le même jour.

En 1255, Guillaume, comte de Hornes, scella conjointement avec Othon, comte de Gueldre, Guillaume, seigneur de Kessel, et Godefroi, seigneur de Perwez, l'acte d'institution du monastère de Keyserbosch sur lequel nous donnons plus loin une note.

Othon, comte de Gueldre, avait acquis, en 1251, d'un des héritiers de la maison de Stryen, nommé Herman, comte de Virnembourg, la propriété du domaine de Thorn sur lequel il exerçait déjà quelques droits féodaux. Après la mort d'Herman, le comte de Gueldre, devenu propriétaire absolu du domaine, se trouva contraint par les événements politiques, à céder une partie de ses droits sur l'abbaye de Thorn, savoir : la sous-avouerie ou protection inférieure de cette communauté avec tous les avantages qui dépendaient ordinairement de ces charges. C'est ainsi que les seigneurs de Hornes obtinrent le protectorat de l'abbaye de Thorn, lequel fut considéré comme une annexe de la seigneurie de Hornes et passa plus tard avec ce domaine aux évêques de Liége. Le protectorat supérieur avait été réservé par Othon, comte de Gueldre, en faveur de sa famille. Je considère Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, comme le premier sous-avoué de Thorn. Tout ce que nous venons d'exposer est tiré de titres authentiques; nous ne savons ce qui a pu engager Butkens ou son continuateur (*Troph.*, t. II, p. 327), à s'exprimer d'une autre manière au sujet des droits de l'avouerie de Thorn. « L'avouerie principale et souveraine, dit-il, de cette très-noble église, appartient de droit aux ducs de Brabant et comtes de Louvain, comme vrais fondateurs d'icelle, mais les comtes et ducs de Gueldre, comme sous-avoués, reconnaissaient les ducs de Brabant par le relief qu'ils fesaient de ladite sous-avouerie. — La Veluwe, Kessel, Bommelweert, Thieleweert, Oisterbeke, l'avouerie de Thorn, Cuyck et Grave, tenaient les comtes et ducs de Gueldre et de Brabant, et en étaient leurs hommes liges, comme aussi à raison de douze morges de terre, situées à Thieleweert, dont ils faisaient relief. » L'abbaye de Thorn, appelée communément Thoor ou Thoer, de l'ordre de Saint-Benoît, était située sur le territoire du comté de Hornes, près du fort Stevensweerd. C'était un grand et beau bâtiment. Le chapitre se composait de quatorze demoiselles ou chanoinesses, des

premières familles et de sept chanoines. L'abbesse avait le titre et rang de princesse de l'empire romain et comme telle avait son siége dans les diètes de Westphalie; elle seule faisait vœu de chasteté. » En l'année 1390, une demoiselle de Hornes occupait cette haute dignité ecclésiastique; plus tard une autre de la même maison y fut élevée. L'abbaye avait sous sa dépendance, outre la terre de Thorn, dont elle tenait son nom, plusieurs villages. Celui de Gilzen ou Gilst comptait deux justices : l'une se faisait au nom du baron de Breda et l'autre en celui de l'abbesse. Cette particularité est résultée de l'acte de fondation par lequel la comtesse Hilsunde donna divers biens situés sous Gilzen, Oosterhout, Ginneken, 't Haagje et Rysbergen. Toutes ces contrées furent soumises à une cour, dite l'ancienne cour, qui prononçait, comme nous l'avons dit, au nom de l'abbesse. Elle se composait d'un maire et de sept échevins dits Laaten ou Leudes, choisis par le maire, dont trois appartenaient à Gilzen, deux à Oosterhout, un à Ginneken et le dernier, soit à 't Haagje, soit à Rysbergen. L'abbesse avait aussi son receveur.

Guillaume, comte de Hornes, scella, le 5 mai 1258, le traité de paix entre Guillaume, comte de Gueldre, et Henri, évêque d'Utrecht, et intervint comme arbitre dans tous les différends qui surgirent entre les mêmes princes, au sujet de cette convention.

Au tournoi de Compiègne, en 1264, Guillaume de Hornes se trouva dans l'arène avec les rois d'Angleterre, d'Écosse et de Sicile et une brillante jeunesse que la magnificence de la journée et la renommée des chevaliers avaient attirée des contrées les plus éloignées.

L'année même du tournoi de Compiègne, Guillaume, sire de Hornes, termina sa carrière. Cette même année (1264), Guillaume et sa femme Helwide donnèrent à l'abbaye de Herckenrode, avec le consentement de leurs héritiers, trente bonniers de terre, à Cortessem, à condition que les religieuses fissent une distribution de pains aux pauvres à la porte de leur maison. Dans cette charte figure Arnoud, comte de Looz, en qualité de seigneur suzerain, *Nos tanquam dominus superior*.

Guillaume DE HORNES épousa, en premières noces, Mathilde *de Vianden* (1),

Vianden.

(1) Vianden portait de gueules à la fasce d'argent.

I. Frédéric, comte de Vianden, en 1193, eut deux enfants legitimes :

1° *Mahaud de Vianden*, mariée 1° à Lothaire, comte d'Hochstadt, fils d'Othon, comte de Wickerode, et 2° à Henri de Looz, comte de Duras. Au sujet de ce dernier, on lit dans les *Essais* de Villenfagne : « Henri avait embrassé l'état ecclésiastique; mais dans l'espoir de succéder à son frère Louis qui n'avait pas d'enfant, il abandonna cet état, et se maria avec la veuve de Lothaire, comte d'Hochstadt ; il fut néanmoins trompé dans son attente, puisqu'il ne survécut à son frère que de quelques jours. »

2° Henri, qui suit :

décédée sans enfant, à la fleur de l'âge, fille de Philippe, comte de Vianden, mort en 1272, et de Marie *de Louvain*, dame de Perwez, décédée en 1289, petite-fille de Henri, comte de Vianden, et de Marie *de Courtenay*,

Vianden.

II. Henri, comte de Vianden, épousa Marie *de Courtenay*, marquise de Namur, fille de Pierre comte d'Auxerre, et d'Yolande, comtesse de Namur et impératrice de Constantinople, sœur de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut; ils fondèrent l'abbaye de Grandpré au pays de Namur. Henri, comte de Vianden, porta de gueules à un écusson d'argent en cœur. Il laissa :

1° Yolande *de Vianden*, religieuse à Notre-Dame-du-Val;
2° Philippe, qui suit :
3° Henri *de Vianden*, prévôt de Cologne, puis évêque d'Utrecht, mort en 1267.

III. Philippe, comte de Vianden, mort en 1272, épousa Marie *de Louvain*, dame de Perwez, de Grimberghen, de Ninove, de Rumpst, décédée en 1289, fille de Gérard, seigneur de Grimberghen et de Ninove, et d'Agnès *de Bevere*. Elle portait de gueules à la fasce d'argent. Ce mariage est prouvé par un acte, qui se trouve dans Miræus, *Op. dipl.*, t. I, p. 772, par lequel Philippe, comte de Vianden, et sa femme Marie, dame de Perwez et de Grimberghen, donnèrent, au mois de juin 1266, le château de Buggenhout, *cum redditibus, hominibus et mansionariis*, à Henri *de Grimberghe*. C'est d'après cet acte que Butkens raconte, tome I, page 632, ce qui suit : « Marie *de Louvain* succéda après la mort de son frère Godefroi aux terres de Perwez, Grimberghen et autres comme nous dirons ci-après, et en qualité de sire et dame de Grimberghen, notre comte et comtesse donnèrent en fief perpétuel à Henri *de Grimberghe*, frère au sire d'Assche, leur terre de Buggenhout avec les revenus, hommages et mansionaires, etc., par lettres données au mois de juin de l'an 1266; et encore au mois d'avril de l'an 1271, sous le titre de comte et comtesse de Vianden, dame de Perwez, de Grimberghen, ils donnèrent audit Henri *de Grimberghe*, chevalier, et à Mahaud sa femme, en augmentation de leur fief, vingt bonniers de bois situés devant leur maison. » Philippe, comte de Vianden, laissa :

1° Godefroi, qui suit :
2° Marguerite *de Vianden*, mariée en 1280 avec Arnoud, comte de Loon, fils de Jean, comte de Loon. « Peu de temps après la mort de son père, arrivée vers 1279, Arnoud, dit Villenfagne dans ses *Essais*, tome I, page 173, songea à se marier avec Marguerite, fille de Philippe, comte de Vianden; il aurait d'abord exécuté ce dessein sans les tracasseries que lui suscita Nicolas *de Condé*, frère d'Isabelle, seconde femme de Jean, comte de Loon. Cette dame se plaignait que son mari n'avait rien fait pour ses enfants, elle disait qu'Arnoud, né du premier lit, outre le comté de Loon, avait encore eu plusieurs seigneuries très-riches. De là un procès entre Arnoud et sa marâtre. Poussé par ses frères, Louis et Guillaume, le comte de Loon ne paraissait pas vouloir s'accommoder. Cependant Nicolas de Condé qui jouissait d'une grande autorité près de Jean, duc de Brabant, témoigna son mécontentement avec peu de ménagement; il allait même déclarer la guerre au comte Arnoud, lorsque celui-ci, se sentant trop faible pour résister au duc et à Nicolas, aimant d'ailleurs avec passion Marguerite *de Vianden*, qu'il savait ne pouvoir obtenir s'il ne contentait Isabelle et ses enfants, consentit enfin à un arrangement aux conditions suivantes :

« Il fut stipulé qu'il assignerait un douaire en argent à Isabelle et qu'il donnerait aux deux fils de cette dame, Jean et Jacques, les terres d'Agimont, de Warck et de Givet; de leur côté Jean et Jacques renoncèrent, pour eux et leur postérité, au comté de Loon et à tout ce qui y était annexé. Le duc de Brabant approuva cette transaction en 1280, elle est écrite en français tel qu'on le parlait alors, et elle nous a été transmise par plusieurs auteurs, qui n'ont point douté de son authenticité, et qui tous en font mention comme d'une pièce remarquable qui assoupit les différends entre Arnoud d'une part, et Isabelle et ses enfants de l'autre.

« Le comte de Loon, ne trouvant plus d'obstacle à ses amours, s'unit à Marguerite *de Vianden*. Il eut dans tous les temps beaucoup d'attachement pour elle et conserva toujours le désir de lui plaire. C'est à sa considération qu'il entoura, vers 1282, le bourg de Hasselt de fossés, le garnit de remparts et l'érigea en ville.

« Au talent rare de gouverner sagement son peuple, Arnoud joignait le courage et la bravoure; il en donna des

marquise de Namur (laquelle portait les armes de sa mère Marie *de Louvain*, c'est-à-dire de gueules à la fasce d'argent), et, en secondes noces, Helwide ou Edwige, dame héritière de Wickerode, de Cranendonck et d'Eindhoven,

Vianden.

preuves signalées en 1288 à la fameuse bataille de Woeringen. C'est à la magnanimité du comte de Loos que le duc de Gueldre, dans ce combat, dut son salut.

« Arnoud succéda, en 1299, à Louis, son oncle, dans le comté de Chiny. Il assista, en 1314, à Aix-la-Chapelle, au couronnement de l'empereur Louis V, duc de Bavière. Il perdit sa femme, selon le nécrologe du monastère de Saint Jacques, en 1316. Il transféra aussi, vers ce temps-là, sa chambre de monnaie à Hasselt et accorda plusieurs privilèges à quarante bourgeois de cette ville pour la diriger.

« En 1323, ce comte abdiqua la suprême puissance et déposa toute l'autorité entre les mains de Louis, son fils aîné, comte de Chiny. »

3° Mathilde *de Vianden*, femme de Guillaume, sire et comte de Hornes;

4° Philippe *de Vianden*, sire de Rumpst, d'Hoboken, d'Eeckeren, de Wittel et d'un quart de Vianden, prit les armes de sa mère, savoir de gueules à la fasce d'argent, brisé d'un lambel de cinq pièces; il scella, le 30 juin 1303, la réconciliation de la ville de Malines avec le duc de Brabant. Il épousa Sophie, dame d'Ecaussines, en partie, et laissa deux enfants : A Philippe *de Vianden*; — B Marie *de Vianden*, dame de Rumpst, d'Hoboken, d'Eeckeren, d'Inghem, de Willebroeck, de Ruysbroeck, d'Hamsbroeck, de Heim, mariée 1° à Guillaume *de Flandre*, sire de Termonde, mort sans enfant, en 1320, et 2° à Enguerran *de Coucy*, vicomte de Meaux, mort en 1341

IV. Godefroi, comte de Vianden, sire de Grimberghen, de Perwez, et de Ninove qu'il vendit en 1290, à Guy, comte de Flandre, un des héros de Woeringen, mort en 1312, prit aussi les armes de sa mère. Butkens, t. I, p. 632, prouve très-bien que Godefroi était fils de Philippe, comte de Vianden, et de Marie *de Louvain*. « Mais en l'année 1272, dit il, le comte de Vianden trépassa, laissant notre princesse veuve, laquelle, en l'année 1278, confirma la vente de soixante et onze bonniers de bois, à Asschebroeck, faite par son fils aîné Godefroi et sa femme Aleyde *d'Audenarde*, au profit du monastère de Grimberghen : témoins Godefroi, chevalier de Hobosch, Siger van Damme et Guillaume de Ledeberge, ses hommes, et aux lettres elle se qualifie comtesse de Vianden, dame de Grimberghen et de Perwez. Elle ratifia et confirma encore, en l'an 1280, avec Godefroi, son fils aîné, et Philippe, son frère, la fondation du monastère de Grimberghen et tous les biens acquis en leur seigneurie : témoins Wauthier *Berthout*, fils du sire de Malines, et Arnoud *de Lierre*, chevaliers. Et en l'an 1285, les septièmes ides en juin, elle, se nommant comtesse de Vianden, dame de Grimberghen et de Perwez, donne en fief à son fils Godefroi, comte de Vianden, cinquante bonniers de bois avec le fonds situés en la terre de Grimberghen, dit vulgairement le bois de Marbais, et déclare que son fils, de son aveu et consentement, a vendu ledit bois à Wauthier, abbé de Grimberghen, pour la somme de 400 livres de Louvain, petite monnaie, promettant en cas que sa sœur Ade, dame de Bruec, vint à calenger et acquérir ledit bois par droit ou par force sur ledit abbé, qu'elle et son fils feront bon garant contre ladite sœur, et tiendront ledit abbé et son cloître sans dommage ; les lettres sur ce données sont scellées de trois sceaux, le premier de notre comtesse, représentant une dame couverte d'une robe fourrée de menu vair, ayant la main droite sur la poitrine et en la gauche une fleur de lis, et à son côté dextre est un petit écusson chargé d'une fasce, et au senestre un autre écusson contenant une fasce à deux bâtons mis en sautoir et brochant sur le tout, et à l'entour est écrit *S. Maria domine de Grimbergis et de Perwez;* le contrescel contient ledit écusson à la fasce et sautoir. Le second est de Godefroi, comte de Vianden, fils aîné, exprimant un écusson à une fasce et cet écrit : *S. Godefroyt de Viane*, et le troisième est de Philippe frère dudit Godefroi, contenant le même écusson et fasce à un lambel à cinq pendants. »

Comme successeur de Philippe, comte de Viaden et seigneur de Grimberghen, Godefroi déclara en 1292, le dimanche avant la nativité de saint Jean-Baptiste, que noble homme Henri *de Grimberghe*, son parent, et Mahaud sa femme tenaient de lui le domaine de Buggenhout (Miræus

sœur de Thierry *de Wickerode* (1), prévôt de Saint-Sauveur, à Utrecht, fille de Lothaire, comte de Wickerode, petite-fille de Lothaire, comte d'Hochstadt et de Wickerode. Elle était aussi nièce de Richard, roi d'Angleterre.

Vianden.

Op. dipl., t. 1, p. 772). Dans *les Monuments pour servir à l'Histoire de Namur*, etc., publiés par M. de Reiffenberg, t. 1, p. 234, se trouve un jugement arbitral de 1291, sur le débat existant entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Godefroi, comte de Vianden, au sujet des limites du comté de Namur. M. Willems a donné à la suite de la *Bataille de Woeringen*, page 534, des lettres de Jean, duc de Brabant, du 29 septembre 1290, dans lesquelles ce prince appelle Godefroi, comte de Vianden, *consanguineum nostrum*. Celui-ci concourut aux priviléges de la ville de Léau, signée le 21 septembre 1290; il scella la convention conclue le 12 novembre 1301, entre le duc de Brabant et Jean *Berthout*, sur le partage de leurs droits et juridiction dans la ville de Malines, puis la charte de la ville d'Herenthals le 24 juin 1303, et de Louvain le 19 septembre de la même année. Il fut un des premiers arbitres nommés par le duc de Brabant et la ville de Malines, qui prononcèrent le 10 décembre 1307 sur leur différend. Il épousa Alcyde *d'Audenarde*, décédée en 1303, fille de Jean, sire d'Audenarde, de Rosoy, de Pamele, de Ronquières, de Lessines, de Flobecq, et des terres entre Marcke et Ronne, et de Mahaud *de Cresecques* sa seconde femme, et en secondes noces, Lutgarde, dame de Ligny.

Il eut du premier lit :

1° Philippe, comte de Vianden, sire de Grimberghen, signa, le 30 juin 1303, la réconciliation de la ville de Malines avec le duc de Brabant; *Philips*, y est-il dit, *eudeten sone d'greuen Viandem*. Il mourut sans postérité;

2° Godefroi, comte de Vianden, sire de Grimberghen, mort en Chypre en 1337, sans hoirs, épousa Marie *de Flandre*, fille de Jean, comte de Namur;

3° Marguerite *de Vianden*, femme de Henri *de Flandre*, sire de Ninove;

4° Henri, qui suit :

Il eut du second lit :

5° Louis *de Vianden*, chanoine à Liége, prévôt à Munster, tué par Guillaume, comte de Namur;

6° Jean *de Vianden*, chanoine de Saint-Lambert à Liége, en 1343;

7° Lutgarde *de Vianden*, mariée, 1° à Warnier, sire de Davre, et 2° à Jean, sire de Sombreffe, fils de Jean et d'une fille du seigneur de Baumez,

V. Henri, comte de Vianden, sire de Grimberghen, de Conroy, de Frasne, mort en 1351, épousa Alix *de Fauquemont*, dame de Saint-Vit, de Budekenbach, de Dasbourg, dont :

1° Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberghen, en partie, se maria, 1° avec Simon, comte de Spanheim, et 2° avec Othon, sire d'Arckel;

2° Alix *de Vianden*, femme d'Othon, comte de Nassau, à qui elle porta les terres de Grimberghen, de Conroy, de Vianden et d'autres encore.

Wickerode.

(1) Wickerode ou Wierode est situé au duché de Juliers, aux environs de Daelhem et d'Erckelens. Son vieux château fut incendié en 1746. Ce comté appartint primitivement aux seigneurs d'Hochstadt ou Hoinsstadt.

La généalogie des comtes d'Hochstadt, des seigneurs de Daelhem et de Wickerode, a causé le tourment de plus d'un savant. Le moderne *Montpleinchamp*, que la coterie exalte et la faiblesse honore, a espéré se faire un mérite des travaux du chanoine de Rolduc, auxquels, en général, nous

Les restes mortels de Guillaume de Hornes furent déposés à l'église du monastère de Keyserbosch, qui devint le lieu de la sépulture de sa famille.

Les premiers temps de l'histoire de ce monastère sont très-obcurs; il en

Wickerode.

rendons hommage. Nous avons repris ceux qui concernent ces seigneurs; ils sont très-imparfaits. Malheureusement, leurs défauts ont échappé au coup-d'œil si justement estimé d'un académicien, et nous avons à notre tour essayé d'apporter à cette généalogie la précision qui y manquait.

I. Gérard, comte d'Hochstadt, est nommé entre les témoins d'une charte d'Annon, archevêque de Cologne, donnée en 1074. Il était seigneur de Wickerode en 1115. Il fonda en 1120 l'abbaye d'Hamborn de l'ordre de Prémontré : *Fundavit*, disent les lettres de fondation, *ecclesiam Havenburne in allodio suo, eâ conditione ut nullus advocatus sit eidem ecclesiæ præter eum qui ei in castro Wickerode legitimo jure successerit*. Il eut pour successeur :

II. Gérard, comte d'Hochstadt, intervint, comme témoin, dans un diplôme de l'empereur Lothaire II, donné à Aix-la-Chapelle le 13 juin 1128. Foppens a donné cette charte dans le t. IV des *OEuvres diplomatiques* de Miræus, page 197. Parmi les témoins figurent les comtes de Namur et de Looz, Goswin *de Fauquemont*, Guillaume *de Daelhem*. Ces derniers témoins figurent encore avec Gérard *de Hochstadt*, dans un diplôme de 1132 donné par l'empereur Lothaire III, lequel se trouve aussi dans Miræus, t. I, p. 95. Très-probablement Gérard II, comte d'Hochstadt, a succédé à Gérard I, son père, dans la terre et seigneurie de Wickerode. Il laissa trois fils, et fonda avec deux d'entr'eux, Thierry, comte d'Hochstadt, et Othon, comte de Wickerode, en 1163, le monastère de Hameren près de Duisbourg. Voici ses enfants :

1° Thierry, comte d'Hochstadt et de Daelhem. L'historien du Limbourg a fait une notice sur ce Thierry, en ces termes : Thierry est déjà nommé comte d'Hochstadt, *Theodoricus comes de Hoastaden*, dans deux chartes de Renaud, archevêque de Cologne dont l'une de l'an 1166, l'autre du 22 février 1167 (N.-S.) et encore dans une charte de Philippe, archevêque de Cologne de l'an 1169. Cependant dans un diplôme de l'empereur Frédéric Ier, donné le 9 mai 1173 (Miræus, tome II, page 1178), l'on voit aussi un Frédéric d'Hochstadt, comte. Je pourrais faire croire que ce Frédéric avait alors succédé à Thierry. Comme dans une charte de Philippe, archevêque de Cologne, datée de la même année, on lit entre les témoins : *Theodoricus, comes de Hostadea, Otto frater ejus, advocatus ejusdem ecclesiæ* (Hugo, *Ann. Præm.* t. I, p. II, p. 630), on peut douter que le *Fredericus* du diplôme impérial ne soit une faute de copiste. Dans d'autres chartes du même prélat, des années 1180, 1183, 1185, 1189, on le découvre encore en compagnie d'Othon, son frère, qualifié seigneur de Wickerode. Thierry est nommé seul dans un titre de 1178. L'an 1180, le 13 avril, il intervint au diplôme par lequel l'empereur Frédéric Ier, conféra le duché de Westphalie et d'Angrie à l'église de Cologne, après en avoir dépouillé Henri-le-Lion, duc de Bavière. L'an 1188, il se croisa, suivant Butkens, pour la Terre-Sainte. — C'est probablement de Conrad, comte de Daelhem, que la maison d'Hochstadt hérita du comté de Daelhem, au moins n'avons-nous plus depuis 1132 rencontré des comtes de Daelhem; mais nous ignorons s'il faut lui faire succéder Gérard, comte d'Hochstadt, dont il a été parlé ci-dessus, ou Thierry, comte d'Hochstadt en 1166. Ce dernier nous paraît néanmoins convenir mieux à la chronologie. — Daelhem, petite ville située sur la rivière de Berwine, presqu'à égale distance, de deux lieues et demie, de Liége et de Maestricht, donna son nom à un comté contenant environ dix-huit villages, qui forme un des trois cantons de la province de Limbourg, connu sous le nom de pays d'Outre-Meuse, appartenant en partie à la maison d'Autriche et en partie aux États-Généraux de Hollande. Anciennement les comtes d'Hostade ou Hochstadt, château ci-devant placé près de la rivière d'Erft, dans l'archevêché de Cologne, possédaient ce pays, partie en propriété partie en fief mouvant des ducs de Brabant. Butkens croit que déjà au XIe siècle le territoire de Daelhem appartenait à ces comtes; mais ce sentiment n'est pas sans difficultés, attendu qu'en 1128 l'on voit un Guillaume, comte de Daelhem, intervenir comme témoin avec Gérard, comte d'Hochstadt, à un diplôme de l'empereur Lothaire II. On lit dans les *Monum. Anc.* du comte de Saint-Genois, t. I, p. 491 : Lettres par l'empereur Henri VI, roi de Sicile, par lesquelles il confirme à Thierry, comte de Hollande, la jouissance du tonlieu de Ghervliet, etc., témoins... Thierry, comte d'Hochstadt. Miræus rapporte dans son t. I, p. 551, d'autres lettres du même empereur en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain en Hainaut, délivrées à Naples en 1191; et comme Thierry, comte d'Hochstadt, les scella, il résulte de là qu'il accompagna cet empereur dans l'expédition qu'il entreprit après son couronnement, contre Tancrède, usurpateur du royaume de Sicile. De retour en Allemagne, il engagea ce prince à donner ou plutôt à vendre l'évêché de Liége, à Lothaire,

est de même de toutes les congrégations de femmes dont on a voulu reculer l'origine. Nous avons fait voir ailleurs qu'elles ne datent que du commencement du XIII[e] siècle. Aussi l'auteur des *Délices du pays de Liége,* ajoute-t-il à

Wickerode.

son frère, prévôt à Bonn, qui en prit possession au carême de l'an 1192. Mais le pape ayant approuvé l'élection d'Albert de Louvain, et l'ayant fait sacrer évêque de Reims, les deux frères d'Hochstadt ordonnèrent ou approuvèrent l'assassinat commis sur la personne d'Albert le 24 novembre de la même année. C'est ce qui attira à Lothaire, de la part du pape, une entière privation de tous ses bénéfices, excepté un seul, et à Thierry la guerre, de la part du duc de Brabant, frère du prélat, du duc de Limbourg, ainsi que d'autres parents du défunt, qui, au commencement de l'année suivante, entrèrent à main armée sur ses terres, les ravagèrent, et lui prirent tous ses châteaux à la réserve d'un seul qui était presque imprenable; mais dans la suite, ayant fait la paix, ils les lui restituèrent tous. Thierry vendit la terre de Kelberch à Jean, archevêque de Trèves, et l'en prit à fief. Il avait épousé, au rapport de Jacques de Hemricourt, une sœur d'Albert, comte de Moha et de Dasbourg, fille de Godefroi II, duc de Brabant, nommée Lutgarde, qui lui apporta en dot la terre de Hanneffe, dans la Hesbaye, et le fit père d'une fille mariée au seigneur de Neuf-Château, au comté de Daelhem, et d'autres enfants des deux sexes, comme on peut le conclure d'une charte par laquelle il confère en 1194 à l'abbaye de Steinfeld, la moitié du patronage de l'église de Hochkirchen et quelques autres biens. En voici un extrait : *Nos Theodoricus, comes de Hochstaden..., pro salute animæ nostræ, uxoris, filiorum ac filiarum nostrorum.* Mais il paraît qu'il mourut sans postérité;

2° Othon, qui suit :

3° Lothaire *d'Hochstadt*, prévôt de Bonn, est selon Butkens, t. II, p. 390 et 318, fils de Conrad, comte d'Hochstadt et de Daelhem; mais nous croyons, avec le chanoine de Roldac, que Conrad, comte de Daelhem, n'appartenait point à la maison des comtes d'Hochstadt. « C'est en 1192, dit Villenfagne dans les *Essais*, t. I, p. 144, que saint Albert, évêque de Liége, fut assassiné. Lothaire d'Hochstadt, qui prétendait à cet évêché et qui était soupçonné d'avoir participé au meurtre d'Albert, jura à Cologne, la même année, qu'il n'y avait pas trempé. C'est ce qu'il répéta encore à Huy, peu de jours après, en présence des comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur et de Gérard comte de Loos. » Lothaire mourut en 1194.

III. Othon *d'Hochstadt*, comte de Wickerode, avoué de l'abbaye d'Hamborn, est bien frère de Thierry, comte d'Hochstadt, comme nous l'avons fait voir dans l'article de celui-ci, et fils de Gérard, comte d'Hochstadt, puisqu'ils fondèrent ensemble en 1163 le monastère de Hameren près de Duisbourg. Il est mentionné avec son frère Thierry, comte d'Hochstadt, dans une charte de Philippe *de Heinsberg,* archevêque de Cologne, signée en 1180, selon Miræus, tome II, page 1185, et dans une autre charte de 1208 publiée dans le même recueil, tome I, page 407. Je présume qu'il est parvenu à un âge assez avancé : « En la même année, 1203, lit-on dans Butkens, t. I, p. 166, le duc de Brabant et Adolphe d'Altena, archevêque de Cologne, renouvellèrent les anciennes alliances et confédérations qu'il y avait entre eux, leurs pays, sous le témoignage d'Engelbert *des Monts,* grand-prévôt; d'Udon, grand-doyen; de Gérard, prévôt de Santen; de Bruno, prévôt de Bonn; de Thierry, prévôt de Saint-Cunibert; de Thierry, prévôt de Saint-André; de Thierry, prévôt de Saint-Géréon; de Thierry, prévôt des SS. Apôtres; de maître Olivier; de Bruno de Beusehem; de Godefroi, notaire; d'Othon, comte de Gueldre; de Thierry, enfant ou jeune comte de Clèves; de Guillaume, comte de Juliers; de Henri, comte de Seyne; de Gérard, comte d'Are; de Lothaire, comte d'Hochstadt; de Henri, comte de Kessel; d'Adolphe, comte des Monts; d'Arnoud, comte d'Altena; d'Arnoud, comte de La Marck; de Godefroi, comte d'Arenberg; de Henri, comte de Teclenbourg; d'Othon, sire de Wickerode; d'Éverard, sire d'Arberg; de Rutger, sire de Meerchem; de Gisbert, sire de Bremer; de Rutger Stommel; de Herman, avoué de Cologne; de Henri de Volmesteyn; de Henri, sire d'Alphen; de Herman, sire d'Alsteren; d'Othon, chambellan; de Henri Wichterich; et de Thierry d'Erenpoorte. » Et puis Othon, sire de Wickerode, assista au couronnement de l'empereur avec son fils Lothaire, comte d'Hochstadt. Voici le texte de Butkens : « L'empereur Philippe, trouvant son parti fort accru par la réconciliation de notre duc, s'avisa de prendre la couronne impériale à Aix, ce qui se fit le jour de la fête de l'Epiphanie de l'an même 1204, par la main d'Adolphe, archevêque de Cologne, avec grand appareil et magnificence, étant à

l'article du monastère de Keyserbosch une note que nous reproduisons : « Secondement, Knippenberg étant le seul auteur qui parle de la fondation de « Mathilde (en 1135), *nous avons lieu de la croire douteuse,* d'autant plus

Wickerode.

cet effet convenus en solennelle assemblée la plupart des princes, prélats, barons de son parti, savoir : Dithelme, évêque de Constance; Conrad, évêque de Spiere; Henri, élu de Wirtzbourg; Henri, élu de Strasbourg; Gérard, prévôt de Santen; Thierry, prévôt de Saint-Cunibert; Henri, duc de Brabant; Louis, duc de Bavière; Henri, comte palatin du Rhin; Bernard, duc de Saxe; Simon, duc de Lorraine; Othon, comte de Gueldre; Guillaume, comte de Juliers; Lothaire, comte d'Hochstadt; Godefroi, comte d'Arenberg; Gérard, vicomte de Magdenbourg; Othon, sire de Wickerode; Herman, avoué de Cologne; Henri, maréchal de Kalentin; Cunon de Mintsenberg; Henri, sénéchal de Walpurg; Henri, chambellan de Ravensperg; Wernier et Philippe de Bouland, frères; Conrad, enfant de Bomparden, et plusieurs autres. » Plus tard, sous les années 1208, nous le trouvons mentionné dans des actes authentiques, avec la qualité d'avoué d'Hamborn. Butkens parle encore de lui, page 173. « Cependant, Adolphe et Bruno par-devant le pape Innocent, contendaient pour l'archevêché de Cologne; mais Bruno fut maintenu par le pape qui lui donna aussi sa confirmation, de sorte qu'encore audit an 1208, il fut reçu en la ville de Cologne; mais il éprouva aussi peu après l'inconstance de la fortune, car il trépassa deux mois après, et en sa place fut élu Thierry, fils aîné du sire de Heinsberg, doyen des Apôtres, jeune d'âge, mais doué d'assez de maturité, qui encore en ladite année renouvella la confédération entre cette église et le duché de Brabant par lettres dépêchées sous le témoignage d'Engelbert *des Monts,* grand-prévôt de ladite église de Cologne, qui aussi depuis fut archevêque; de Thierry, prévôt de Saint-Géréon ; d'Olivier, écolâtre; de Gérard, comte de Gueldre; de Thierry, comte de Clèves; de Guillaume, comte de Juliers; de Henri, comte de Seyne ; d'Adolphe, comte des Monts; de George, comte de Wiede; de Henri, comte de Kessel; de Rutger de Merchem; d'Othon de Wickerode; de Waleran et Henri, frères; des ministériels Herman, avoué; Godefroi, chambrier; Thierry de Rotselaer; Franco, echanson; Guillaume Salline et autres. » Sa femme ne m'est pas connue. Il eut deux enfants légitimes :

1° Lothaire, qui suit :

2° Henri de Wickerode est cité comme frère de Lothaire, *vir nobilis de Wickerode,* chevalier, et tous deux fils d'Othon de Wickerode. Il épousa Sophie, et il n'eut pas de postérité.

IV. Lothaire, comte d'Hochstadt, d'Are et de Daelhem, succéda à son oncle Thierry, dans les comtés d'Hochstadt et de Daelhem, et à Othon son père, dans celui de Wickerode. Lothaire, comte d'Hochstadt, Gérard, comte d'Are, et Othon *de Wickerode* figurent comme témoins dans un acte signé en 1200 par Herman, comte d'Arenberg, et Jutte sa femme. Comme seigneur de Wickerode, il était avoué de l'abbaye d'Hamborn. Vers l'an 1200, il intervint à un traité entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre. L'an 1202, on le voit dans une lettre de Guy, cardinal-évêque de Preneste, légat du saint-siége, entre les princes attachés au parti de l'empereur Othon IV. Lothaire fut aussi du nombre des seigneurs que ce prince avait mandés à Maestricht pour conférer sur les affaires de l'empire. Il suivit encore Othon en 1203, mais il le quitta en 1204 et se rangea du côté de Philippe, son rival, au couronnement duquel il assista. Vers 1217, de concert avec Arnoud d'Elslo, il renonça en faveur de l'abbaye d'Herckenrode à ses droits feodaux sur le patronage de l'église d'Othée, cession qui fut ratifiée par le comte Lothaire son fils, comme il conste par deux chartes de ce prince. Le 9 février 1207, il fut chargé avec les comtes de Juliers et de Gueldre, d'aller après la Pentecôte jusqu'à Sinzich à la rencontre de la fille de Philippe, promise en mariage au prince Henri de Brabant, et de la conduire en Brabant dans le cas qu'elle ne fût pas

« qu'il est certain que dans la première institution des monastères de « l'ordre de Prémontré, les filles étaient admises et demeuraient en com- « mun avec les hommes dont elles n'étaient séparées que par un mur de

Wickerode.

remise au duc même. En 1208, il donna le droit de patronage de l'église de Mersburch, à l'abbaye Steinfeld, en faveur des moines de l'ordre de Prémontré qui s'offraient partout, à cette époque, pour desservir les oratoires situés à la campagne. Par charte de 1216, il céda à l'abbaye de Sainte-Agathe douze bonniers de terre situés à Saint-Jean-Sart *pro remedio animæ suæ ac parentum suorum*. Mais il ne doit guère avoir survécu longtemps à cette époque, s'il est vrai, comme l'historien de Looz l'assure, que Henri *de Looz*, prévôt de Maestricht, et puis comte de Duras, qui épousa sa veuve, mourut le 2 août 1217. Elle se nommait Mathilde, suivant deux chartes; par l'une Lothaire conféra, de son aveu et de celui de ses enfants, en 1212, le droit de patronage de l'église de Romerskirchen, à l'abbaye de Knechsteden, et par l'autre, il reconnut en 1213, avoir vendu à l'abbaye de Val-Dieu des terres situées à Weert. Butkens le considère même comme le fondateur de cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, laquelle était située au comté de Daelhem. Elle était fille de Frédéric, suivant Butkens, ou de Godefroi, selon Bertholet, comte de Vienne ou Vianden, décédé en 1192. Albéric, sans exprimer le nom du père, fait connaître son extraction et ses secondes noces, sous l'année 1238 en ces termes : In quadragesima moritur archiepiscopus Coloniensis Henricus; filius vero comitis de Herstal (Hochstade), Conradus electus est in archiepiscopum; natus de sorore comitis Viennentis (Henrici); hanc posteà habuit uxorem Henricus frater (Ludovici) comitis Lossensis, quondam præpositus Trajectensis, genuitque ex eâ Imainam abbatissam in Salensines. La charte de 1213 en faveur de l'abbaye de Val-Dieu, rappelée plus haut, termine en ces mots : Recognovit etiam contractus carissima contectatilis mea *Machthildis* unacum prole nostra *Luthero, Conrado, Theodorico*. Il figure dans cette charte sous le nom de Lutherus, comes de Are. Mathilde, sa femme, vivait encore, selon Butkens, en 1228. De ce mariage naquirent :

1° Thierry *d'Hochstadt*, mort en 1208 ;

2° Conrad *d'Hochstadt*, chanoine de Liége et de Cologne en 1236, archevêque de Cologne en 1238, mort en 1261 ;

3° Lothaire, qui suit :

4° Frédéric *d'Hochstadt*, chanoine de Saint-André à Cologne, et puis prévôt de Sainte-Marie-aux-Degrés à Cologne, forma des prétentions sur le comté d'Hochstadt, après la mort de Thierry, dernier comte d'Hochstadt, son neveu. Le fait est attesté par une charte de Frédéric lui-même, datée du jour de saint Quirin (le 12 juin 1246), dont voici un extrait : *Fredericus verus hæres et comes de Hochstaden... notum esse cupio... quòd ego pro meæ, venerabilis patris domini mei Coloniensis archiepiscopi, Lotharii fratris mei, Theodorici filii sui, comitum de Hochstaden*, ac pro aliorum progenitorum suorum remedio animarum, comitiam meam de Hochstaden, castra quoque Are, Hart et Hostaden ac alia castra, munitiones cum omnibus vassallis... liberè... dono B. Petro et ecclesiæ Coloniensi...; reservo tamen mihi de bonis ipsi comitiæ attinentibus redditu 60 marcarum quod vixero annuatim obtinendas, etc. L'archevêque nomme Frédéric son frère, dans la charte qu'il donne en confirmation de celle qu'on vient de lire. Mais nous ne comprenons pas en quel sens Frédéric, dans une autre charte de la même année appelle cet archevêque son frère utérin, *fratris mei uterini*. Il ne faut pas sans doute prendre le mot à la rigueur, car si Frédéric était sorti du second mariage de Mathilde, comment aurait-il été de droit et de fait l'héritier du comte d'Hochstadt ?

5° Marguerite, mariée en 1240, à Adolphe, comte de Berg, fils de Henri IV, duc de Limbourg ;

6° Mathilde, femme de Conrad de Molenarcken et de Tomberg ;

7° N., femme du comte de Seyne. Ernst suppose que ce comte était Henri qui se rencontre avec Évrard, son frère, dans plusieurs chartes. Il est connu par le démêlé qu'il eut en 1233 avec le fameux inquisiteur Conrad de Marbourg, et mourut avant l'an 1248. Après avoir établi cette supposition, l'auteur ajoute : Mais il y a lieu de douter de cette alliance, vu que Tierry, comte d'Hochstadt, dans l'acte de vente du comté de Daelhem que nous citerons ci-après, nomme Henri, comte de Seyne, sans dire qu'il fut son parent, comme il le dit d'Othon, comte de Gueldre.

V. Lothaire ou Lutsel, comte d'Hochstadt, de Wickerode, dont il hérita de son père, est proba-

« clôture. Il est vrai que le bienheureux Hugues des Fossés, successeur de « saint Norbert dans le gouvernement de son ordre, craignant que le « mélange des sexes ne devint une occasion de scandale, en procura la sépa-

Wickerode.

blement le comte d'Hochstadt, qui approuva le 2 novembre 1217, la vente de la dîme du village d'Othée faite par Arnoud d'Elslo, du consentement de feu son père, à l'abbaye de Herckenrode, en ces termes : In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius, comes de Hostaden, omnibus fidelibus in perpetuum notum esse volumus tam præsentis quam futuræ ætatis hominibus, quòd Arnoldus de Elslo, vir nobilis, jus patronatûs ecclesiæ de Altei cum omnibus attinentibus, quod de nobis in feodo tenebat, ad opus conventûs de Herckenrode in manus nostras resignavit, Domino Engelberto archiepiscopo multisque aliis tam nobilibus quam ministerialibus præsentibus, hæredibus suis præbentibus assensum, nos autem, Coloniensi archiepiscopo tutore, nostre existente de consilio et assensu consanguineorum nostrorum, Gerardi *de Randerode* et Ottonis *de Wickerode*, cæterorumque ministerialium nostrorum, jus præfatum de ecclesiâ scilicet de Altei cum omnibus attinentiis suis in manus Coloniensis archiepiscopi statim resignavimus, à quo similiter in beneficio tenebamus; ipsè vero motus zelo pietatis, jus patronatûs præfatæ ecclesiæ cum decimis attinentibus domui de Herckenrode liberè et integrè coram multis ad subsidium sanctimonialium ibidem Deo famulantium. Nos autem *factum patris nostri defuncti ob ipsius animæ salutem* ratum habentes, hanc donationem, piè et rationabiliter factam, litteris nostris approbamus, et sigilli nostri appensione protestamur; hujus rei testes sunt : Theodoricus, Treviręnsis archiepiscopus; Theodoricus, major præpositus; Conradus, major decanus et archidiaconus; Godefridus, capellanus; Godefridus, camerarius; Peregrinus, notarius; Henricus, dux de Liutburch; Henricus, comes Seinensis; Adolphus, comes de Monte; Willelmus, comes Juliacensis; Walramus, comes Lucerenburch; Fredericus, comes de Altena; Theodoricus de Heinsberg; Gerardus de Randerode; Otto de Wickerode; Theodoricus de Monenhyse; Hermanus, nobilis advocatus; Hermannus de Aluet; Theodoricus, dapifer. Anno dominicæ Incarnationis M.CC.XVII, datum. Nous donnons cet acte pour prouver qu'en 1217, le père du comte Lothaire était mort et qu'il avait pour proche parent un Othon *de Wickerode*, que Butkens considère à tort comme seigneur de Wickerode, terre qui était alors en la possession de Lothaire, comte d'Hochstadt. Voici les expressions de Butkens, page 185 : « Après que Thierry de Heinsberg, archevêque de Cologne, avait été dépossédé pour avoir servi le parti de l'empereur Othon, ladite église demeura quelque temps vacante, et à la fin fut à cette dignité élu le lundi après le premier dimanche en carême de l'an 1216, style romain, personnage très-digne, tant par la noblesse de sa naissance, que par l'intégrité de sa vertueuse vie : avec celui-ci renouvella le duc de Brabant les confédérations anciennement traitées entre les pays de Brabant et de Cologne, et furent sur ce des deux côtés dépêchées lettres, le 5 de juillet 1217. Celles dudit élu sous le témoignage de Thierry, grand-prévôt; de Conrad, grand-doyen; de Gérard, prévôt des Saints-Apôtres; de Gérard, prévôt de Sainte-Marie-aux-Degrés; de Gérard, comte de Gueldre; d'Adolphe, comte d'Altena; *d'Othon, sire de Wickerode;* de Gérard, sire de Randerode; de Herman, sire d'Alsteren, maréchal; de Thierry, sénéchal; de Brun, sommelier, et de Franco de Rotthem : et à celles du duc sont nommés témoins, Gérard, comte de Gueldre; Wauthier Berthout, avoué de Malines, et Gilles, son frère; Arnoud, sire de Diest; Léon, châtelain de Bruxelles; Gosuin de Gosenkourt; Arnoud de Walhain; Robin de Tillemont et autres. » L'acte a été réimprimé dans le tome 1er de la chronique de Jean de Clerk, p. 619, et on y voit *Otto de Wickerode*. Lothaire se brouilla avec Waleran de Limbourg, comte de Luxembourg, en prenant part, à ce qu'il paraît, au différend que ce prince avait avec le comte de Veldentz; mais en 1220, ils remirent leur querelle à la décision d'Engelbert, archevêque de Cologne. L'an 1222, au mois de mai il se trouva à Aix-la-Chapelle, au couronne-

« ration ; mais ce changement ne se fit que l'an 1137 ; la fondation de
« Mathilde qui est de 1135, ne peut en être la conséquence. Il est cepen-
« dant possible que cette dame ait donné à l'abbaye d'Everbode, la maison

ment de Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II. La dîme du village d'Othée avait appartenu primitivement à l'église de Cologne; un de ses archevêques l'avait donnée en fief à un comte d'Hochstadt. On a vu dans la pièce que nous venons de donner qu'Arnoud d'Elslo la tenait féodalement de Lothaire, comte d'Hochstadt, lorsqu'il en fit la cession ou plutôt la vente à l'abbaye d'Herckenrode. Ce qui est encore confirmé par une autre charte de l'année 1218 que donne aussi M. Villenfagne dans *ses Essais*, tome II, page 319. Les mêmes témoins y figurent : Au mois de mars 1225, il donna à l'abbaye de Val-Dieu la part qu'il avait dans la dîme de Warsage et de Saint-Jean-Sart, avec quelques autres terres. Cette charte commence en ces termes : *Ego Lotharius, comes de Hare et de Dalchem.* En 1227, il signa comme comte d'Hochstadt et de Daelhem, les lettres par lesquelles il confirma la donation du droit de patronage de l'église de Romerskirchen, faite à l'abbaye de Knechsteden par feu son père. Dans une charte donnée au mois de février 1229, il ratifia avec sa femme la donation du droit de patronage des églises de Vremersdorf et de Romerskirchen, faite par son père à l'abbaye de Knechsteden, ce qu'il avait encore fait deux ans auparavant à l'égard de celle de Romerskirchen. Par la charte du mois de février que nous venons de citer, l'on voit que sa femme se nommait Marguerite, car ce titre débute ainsi : Lotharius Dei gratiâ comes de Hochstaden, filius Lotharii comitis, et Marguerita uxor ejus. Elle était fille d'Othon, comte de Gueldre. Il vivait encore en 1236; mais alors il songeait à sa fin : *Ego Lotharius de Hostaden, comes,* notum facio omnibus, quòd ego contuli pro salute animæ meæ fratribus Vallis-Dei partem montis contra orientem à rivo Beruine justà fagum usquè ad quercum magnam superius, et usquè ad terminum terræ quondam Ludovici de Belle, quam de consensu nostro emerunt, et terram quæ interjacet, si ab hæridibus legitimè acquisiverit, in cujus, etc.

Wickerode.

De ce mariage vinrent :

1° Thierry, comte d'Hochstadt et de Daelhem, eut guerre avec le duc de Brabant qui lui enleva, à cette occasion, le château de Daelhem; il tenta de le recouvrer après que Conrad, son oncle, élu archevêque de Cologne, l'an 1238, n'avait pu réussir à le retirer des mains du duc par d'autres voies. Le prélat, appuyé de Henri, comte de Seyne, et d'autres de ses parents, alla mettre le siége devant ledit château, mais la garnison fit une si vigoureuse résistance pendant trois semaines, que le duc eut le temps de venir au secours de la place. A son approche, l'archevêque se retira en désordre et avec perte considérable, ayant été continuellement harcelé par les troupes du duc, qui le poursuivit jusqu'à Cologne, d'où il porta le ravage dans les environs de Bonn. Le duc de Limbourg et son frère, le seigneur de Fauquemont, étaient aussi entrés en contestation avec l'archevêque, et les hostilités continuèrent de part et d'autre pendant tout le cours de l'an 1239, avec beaucoup d'acharnement et au grand dommage des sujets respectifs; mais l'an 1240, Othon, comte de Gueldre et quelques autres amis trouvèrent moyen de réconcilier les parties belligérantes. Pour mieux affermir la paix, on convint qu'Adolphe, fils du duc de Limbourg et depuis comte de Berg, épouserait Marguerite *d'Hochstadt*, sœur de l'archevêque, et que le comte d'Hochstadt, son neveu, donnerait sa main à une fille de Waleran *de Limbourg*, seigneur de Fauquemont. Mais le duc de Brabant ne voulut en aucune façon accorder la restitution du château de Daelhem. Il fondait ce refus, selon Butkens, sur quelques anciennes prétentions ainsi que sur le droit de féodalité qu'il avait sur ce château. Il prit si bien ses précautions à ce sujet que le comte de Gueldre, médiateur de la paix, dut déclarer par une charte, donnée le 31 août de la même année 1240, que le château de Daelhem n'entrerait pour rien dans le traité fait entre l'archevêque de Cologne et le duc de Brabant et leurs alliés. Cet accommodement entre la maison de Limbourg et l'archevêque de Cologne ne dura pas longtemps, et il est à croire que Thierry aura aidé son oncle. Il paraît au moins avoir encore eu des démêlés avec le duc de Brabant, qui se terminèrent par la médiation de l'archevêque de Cologne, du comte de Gueldre et de celui de Seyne, le 23 février de l'an 1244 (N.-S.), au moyen de la cession que fit Thierry au duc, du comté de Daelhem, même de la partie qu'il tenait en fief du duc de Limbourg, aux conditions que le duc lui payerait une somme de deux mille marcs de Cologne, outre une pension annuelle ou *fief de bourse* de cent marcs de même monnaie, pour la

« où les religieuses se retirèrent pendant les soixante-cinq ans qui s'écoulè-« rent jusqu'à la fondation de Keyserboch, sans que cette donation ait formé « une fondation particulière et distincte de celle d'Everbode, puisqu'il paraît « par les ordonnances de plusieurs papes, que ces filles ainsi séparées « demeuraient toujours unies d'intérêts avec les hommes qu'elles avaient « quittés. » Après cette espèce d'avertissement on comprendra mieux l'auteur de la chronique de l'abbaye d'Everbode. « Un jour, dit-il, que le père André, premier abbé d'Everbode, prêchait dans le village de Meerbeek, ses paroles furent si efficaces qu'elles attachèrent à l'ordre de Prémontré

Wickerode.

moitié desquels il assigna en hypothèque le village de Herle, permettant au comte d'y construire un fort s'il le jugeait à propos. Le reste fut hypothéqué sur d'autres terres. Tout cela se vérifie par les chartes que ledit archevêque, le duc et Thierry lui-même expédièrent à ce sujet, et que Butkens a fait imprimer aux preuves de son premier tome des *Trophées du duché de Brabant*, pages 85 et 86. Nous n'osons cependant pas assurer positivement, que cet arrangement fut précédé d'une guerre entre le duc et le comte d'Hochstadt, quoique la charte du prélat paraisse le supposer, et que celle de Thierry soit encore plus claire à cet égard. La cession du comté de Daelhem fut donc une suite de la paix. Thierry ne survécut guère longtemps à cet événement, étant mort sans enfant avant le 12 juin 1246, comme il appert par la charte de Frédéric son oncle et son héritier. Il épousa en 1240, la fille de Waleran *de Limbourg*, sire de Montjoie et de Fauquemont;

2° Beatrix *d'Hochstadt*, femme de Richard, roi d'Angleterre, puis élu empereur, mort sans postérité;

3° Lothaire, qui suit.

VI. Lothaire, comte de Wickerode, avoué d'Hamborn, garantit, conjointement avec son fils Othon, en 1254, les lettres par lesquelles Conrad *d'Hochstadt*, archevêque de Cologne, déclare que voulant fuir le vice de l'ingratitude et reconnaître la grâce qu'il devait à feu la comtesse Jeanne et à sa sœur Marguerite d'être sorti de prison, il se ligue avec Charles, comte d'Anjou, de Provence et de Hainaut. Il promet et jure d'exécuter ces lettres et de faire donner par huit personnes que le comte d'Anjou avait choisies, savoir : Godefroi de Mulsfort, chor-évêque de Cologne ; Godefroi, prévôt de Munstereffel; Henri, comte de Virnembourg; *Lothaire, seigneur de Wickerode; Othon, fils dudit Lothaire*, etc. On peut voir l'analyse de ces lettres dans les *Monu. Anc* du comte de Saint-Genois, t, I, p. 579. Lothaire, dont la femme n'est pas connue, laissa :

1° Othon, qui suit ;

2° Thierry *de Wickerode*, chanoine de la cathédrale de Liége et prévôt de Saint-Sauveur, à Utrecht ;

3° Helwide, dame de Cranendonck et d'Eindhoven, porta en mariage, ces deux magnifiques terres à son époux Guillaume de Hornes, sire et comte de Hornes, veuf de Mathilde *de Flandre* ;

4° Ermengarde *de Wickerode*, mariée à Jean, seigneur de Heusden, mort en 1303, fils de Jean, seigneur dudit lieu, et de Catherine *de Loos*, qui était fille de Jean, comte de Loos.

VII. Othon, comte de Wickerode, doit être le seigneur de Wickerode, qui signa en 1243, avec cette qualité, conjointement avec son beau-frère Guillaume de Hornes, seigneur d'Altena, les lettres relatives au comté de Daelhem. Comme son père vivait encore, il faut supposer que celui-ci était absent ou empêché. Othon scella en février 1290, la cession du comté de Gueldre par le comte Renaud et Marguerite son épouse, en faveur de Guy, comte de Flandre, leur père, pour le terme de cinq ans, et sous l'approbation de la noblesse. Il y est qualifié de seigneur de Wickerode et figure à côté de Guillaume de Hornes, sire et comte de Hornes. Il était avoué de Hamborn, et en 1237 il accorda à l'église de cette abbaye certains avantages avec le consentement de ses enfants, Lothaire, Henri et Roger.

une noble veuve, nommée Elstrude. Elle le pria instamment de recevoir douze bonniers de terre pour établir dans le voisinage de son abbaye un monastère de filles de son ordre qui vivraient sous sa dépendance et celle de ses successeurs. André se rendit aux prières de cette puissante veuve, la veille de la fête de Ste-Marie-Madelaine, l'an 1134. Cette dame et ses deux filles Mathilde et Béatrix y prirent le voile l'année suivante ; le lieu où l'on bâtit le monastère des religieuses fut appelé *het Vrouwen Klooster Everbode*. André y plaça le père Steppon pour le gouverner. Les revenus de cette maison furent ensuite considérablement augmentés par Engelbert, seigneur de Hornes, qui transféra en 1200 les religieuses qui l'habitaient, sur le territoire de Hornes à Keyserbosch. » Qui est cet Engelbert, seigneur de Hornes en 1200? L'auteur des *Délices du pays de Liége*, tome IV, page 154, semble se faire la même demande. Il dit néanmoins que « ces filles demeurèrent au couvent à Everbode jusqu'à l'an 1200, qu'Engelbert, seigneur de Hornes, les attira dans ses états, où il leur donna un lieu commode et agréablement situé sur un ruisseau nommé Keyser, dont le nouveau monastère prit le nom. Depuis ce temps les seigneurs de Hornes en ont toujours été les protecteurs, et l'évêque de Liége, Arnoud DE HORNES, y choisit sa sépulture, qui subsiste encore. A l'ombre de leur puissance, cette maison a évité le triste sort de la plupart de celles du même ordre qui ont été anéanties avant le XIVe siècle; mais la décadence de cette illustre famille l'a laissée en proie à divers désastres dont le plus terrible fut l'incursion des Hessois. » J'ai peu de foi dans le récit de ces écrivains; toujours est-il que Guillaume, seigneur de Hornes, scella en 1285, l'acte d'institution du couvent de Keyserbosch, comme nous l'avons dit plus haut, et que sa première femme s'appelait Mathilde. A cela je puis encore ajouter que la chronologie des sires de Hornes, suivie par les anciens généalogistes de cette famille, est très-fautive, et qu'elle pourrait avoir dirigé la plume de Knippenberg et des autres écrivains qui ont traité le même sujet. Quant au père André, on suppose qu'il appartenait aux seigneurs d'Altena et de Hees.

Voici les enfants de Guillaume DE HORNES et d'Helwide *de Wickerode* :

1° Guillaume, qui suit :

2° Thierry, seigneur d'Altena, qu'il reçut par le testament de son père, écartela d'Altena pour brisure de cadet. Il mourut sans postérité en 1270. Son frère aîné lui succéda dans la seigneurie d'Altena ;

3° Gérard, sire de Wickerode, de Cranendonck et d'Eindhoven. Wurdtwein. t. VI, p. 444, de ses *Subsidia dipl.*, rapporte un acte de Widekindus, *Dei gratiâ Mindensis episcopus*, scellé par Gherardus DE HORNE, chevalier, sans autre

désignation. Wickerode resta un siècle dans la famille de Hornes; une partie passa chez les Croisiers de Ruremonde. Jacques, sire et comte de Hornes, eut des difficultés avec ces religieux aux sujet du fief de Wickerode, lesquelles furent aplanies au moyen d'une transaction dont nous avons sous les yeux l'acte authentique, muni du sceau du comte Jacques, qui commence ainsi : Ick brueder Claes Lencken, prior... doen kunt ende bekenne openbeirlicken alsoe als dan onse guet gheyten van Wyckerode, soe wie dat toe onder deine hogeboren ouzen genadigen lieven heren heer Jacob, greve zue Huerne, zue Althenae, zue Montengys ende zue Cortterssheym, binnen synen gnaden dengbanck van Ophoeven gelegen is, daer van wir sinen gnaden eynen man gesadt hebben met namen Ghoert Hanen, van Ruermunde, den die selve syn gnaden dat selve guet tot behoeff ons cloesters vors. beleent hebben, in alle der voegen *als die heirschap van Wickeroede, van synen gnaderen alderen dat ploegen te hebben.* Cet acte porte la date du 5 mai 1451;

4° Engelbert, chanoine et archidiacre de Liége; enterré à Keyserbosch;

5° Marguerite, femme d'Albert *de Voorne,* vicomte de Zélande, seigneur de Voorne, fils de Henri, seigneur de Voorne, chevalier, vicomte de Zélande. Il eut deux sœurs: Ermengarde *de Voorne,* décédée le 3 septembre 1318, se maria avec Jean *d'Arckel,* et Hildegonde *de Voorne* fut successivement la femme de Guillaume, seigneur de Brederode, et de Costin, seigneur de Renesse. Albert, vicomte de Zélande, épousa, en secondes noces, Aleyde *de Looz,* fille d'Arnoud, comte de Looz, et en troisièmes noces, Catherine *de Durbuy,* comme cela se prouve par van Mieris, *Cod. diplom. des Comtes de Holl.*, t. I, p. 411. Cette dernière convola avec Wolfard de Borsele, seigneur de Bevere.

III. Guillaume DE HORNES, chevalier, sire et comte de Hornes, seigneur de Weert, de Nederweert, de Wessem, et d'Altena après la mort de son frère Thierry, arrivée en 1270, et aussi du château de Perwez qu'il eut de son oncle Godefroi, mort sans enfant mâle, investit de ce dernier fief, vers 1282, son second fils nommé Gérard. Du vivant de son père il était connu sous le nom D'ALTENA, et en ce nom il signa, en 1253, à Malines, où l'évêque de Liége, à cause des événements politiques, tenait momentanément sa résidence et avait réuni ses hommes de fief ou pairs de sa cour, pour examiner la légalité de l'inféodation de Charles d'Anjou, comme comte de Hainaut. Il scella la délibération conjointement avec son père et son frère Engelbert, archidiacre de Liége, et un assez grand nombre d'autres pairs. Jean, duc de Brabant, donna (1), en l'année 1271, à Guillaume, sire de Hornes et

(1) Joannes, Dei gratiâ, dux Lotharingiæ et Brabantiæ, universis præsentes litteras visuris salutem cum notitiâ veritatis. Noverint universi, quòd nos nobili viro domino Wilhelmo, domino de Hoern, dilecto et fideli nostro, meritis suis exigentibus, in augmentum feodi sui, octo-

d'Altena, en augmentation des fiefs qu'il tenait de lui, quatre-vingts livres de Louvain, à prendre annuellement en la ville de Bois-le-Duc sur ses droits dits *Laet en geleyde,* après la mort de Marie *de Perwez*, à condition que le duc ou ses hoirs pussent rembourser lesdits quatre-vingts livres avec huit cents livres une fois. Ce qui fut fait sous le témoignage de Henri *de Louvain*, seigneur d'Herstal, de Wauthier, sire de Malines, et de Henri *de Bautersem*. Comme seigneur de Hornes, il était sous-avoué de l'abbaye de Thorn, dont à la mort de son père il releva le fief du comté de Gueldre. En sa qualité de suzerain, Renaud, comte de Gueldre, par charte datée de la veille de Ste-Lucie (12 décembre 1282), en présence et à l'intervention de Waleran, sire de Fauquemont, de Goswin, sire de Borne, et d'antres, ratifia la vente que Guillaume, sire et comte de Hornes, de concert avec son fils du même prénom, avait faite aux religieuses de Thorn, des impositions qu'il était en droit de lever sur les métayers en ce lieu, à raison de l'avouerie de cette abbaye.

Guillaume DE HORNES signa comme témoin l'acte par lequel Jean, duc de Brabant, donna à son cousin Arnoud *de Louvain,* la terre de Breda, en ces termes : Jean, duc de Brabant, à tous, etc., comme il soit ensi que la terre de Breda nous soit issue, par la mort d'Isabelle femme d'Arnoud *de Louvain*, notre cousin, jadis dame de Breda, pour le service qu'il nous a fait, nous lui avons donné la terre de Breda sa vie durante, etc., témoins Guillaume, sire de Hornes, Jean, sire de Cuyck, Thierry, sire d'Herlaer, chevaliers, Godefroi *de Brabant,* sire d'Arschot et de Virton, notre frère, Henri *de Louvain*, notre cousin, et Wauthier *Berthout,* sire de Malines, fait en l'an M.CC.LXXXI, jeudi après Pâques.

Guillaume DE HORNES, grand-veneur héréditaire de l'empire, se qualifia de seigneur de Hornes et d'Altena dans l'acte par lequel il donna, l'an 1285, au

ginta libras Lovanienses damus, et eas ad redditus nostros in Buscho-ducis, qui vulgariter *Laet et Ghielyde* appellantur, post decessum nobilis dominæ Mariæ quondam uxoris domini de Peruwez, bonæ memoriæ, dominæ de Ninove, assignavimus, perpetuè capiendas annuatim et habendas, hoc condicto quòd nos dictas octoginta libras, vel hærides nostri, pro octogintis libris redimere possimus et valemus prohibito nostræ volontatis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum præsentibus litteris est appensum. Nos verò Henricus *de Lovanio*, dominus de Harstallio, waltherus *Berthout*, dominus Magleniæ, et Henricus *de Bautershem,* qui prædictis interfuimus, ad repuisitionem illustris viri domini prædicti, ducis videlicet Lotharingiæ et Brabantiæ, unàcum sigillo ejusdem domini nostri, in testimonium et majorem evidentiam prædictorum, litteris præsentibus sigilla nostra duximus affigenda. Datum et actum anno domini M.CC.LXXI, in die Purificationis Beatæ Virginis. Buth., *Troph.*, t. I, p. 104 des Preuves.

couvent de Keyserbosch, en présence et avec le consentement de Guillaume son fils ainé *Willelmo primogenito nostro*, comme le rapporte Miræus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 575, le droit de patronage des églises de Leenden et de Hees; et par acte du 4 février 1299, lui et ses fils, Thierry DE HORNES, prévôt de Saint-Sauveur à Utrecht, et Guillaume DE HORNES, son aîné, chevalier, Gérard DE HORNES, son cadet, également chevalier, et Engelbert DE HORNES, chanoine de Saint-Lambert à Liége, déclarèrent n'avoir point trempé dans l'assassinat de Florent V, comte de Hollande, et s'en remirent, à cet égard, au jugement de Jean, comte de Hainaut et de Hollande. L'original de cet acte se trouve aux archives provinciales à Mons. La conservation en est belle. Il est muni de tous les sceaux; celui du comte de Hornes est à cheval.

Cet acte peut laisser supposer qu'à l'époque de la mort de Florent, comte de Hollande, le comte de Hornes se trouvait avec sa famille en ce pays et même à la cour du souverain. Peut-être les soupçons que l'on avait eus, avaient-ils été seulement provoqués par ses liaisons avec Jean, sire de Heusden, son beau-frère.

On voit encore dans Saint-Genois qu'en 1286, il scella le traité de mariage de Renaud, comte de Gueldre, et de Marguerite, fille de Guy, comte de Flandre, et qu'il se porta caution des promesses du comte Renaud, au sujet de cette union, s'engageant de prendre le parti du comte de Flandre si le premier n'observait pas sa parole.

Guillaume, sire et comte de Hornes, fut un des nombreux seigneurs qui garantirent la convention arrêtée en 1290 entre Renaud, comte de Gueldre, Marguerite sa femme, et Guy, comte de Flandre, leur père. Ceci résulte de deux pièces authentiques dont Saint-Genois, dans ses *Mon. Anc.*, t. I, p. 790, donne l'analyse en ces termes : « Lettres par lesquelles Renaud, comte de Gueldre, et Marguerite sa femme, cèdent à Guy, comte de Flandre, leur père, tous les revenus des comtés de Gueldre, Zutphen et pays de Kessel, pendant cinq ans, commençant au jour de Ste-Marguerite, et ce pour le dédommager des grandes sommes qu'il leur avait avancées : si après ce terme, le comte n'est pas remboursé de ses avances, il pourra garder ces terres quelque temps de plus; et Renaud pourra y rentrer plus tôt, si le comte de Flandre est totalement acquitté. Le comte de Gueldre promet de ne donner aucun mandement dans ces comtés et pays, sans le consentement de Guy, jusqu'à ce que le compte des avances soit arrêté.

« Renaud permet au comte de Flandre de nommer, pour la meilleure administration de ces provinces, un gouverneur-général, des châtelains, des

sénéchaux, des juges, des échevins et des receveurs qui conduiront toutes les affaires en son nom pendant ce terme de cinq ans.

« Si le comte de Flandre vient à mourir avant l'expiration de cinq ans, ou avant qu'il soit remboursé de ses avances, son héritier jouira des mêmes avantages.

« Renaud prie Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, et ses hommes et féaux seigneurs de Valkenbourg et de Cuyck, de donner au comte de Flandre leurs lettres de promesse, de se déclarer en sa faveur et de l'assister, si Renaud fait quelque chose contre cette cession. Il prie aussi l'archevêque de Cologne et les évêques de Liége, d'Utrecht et de Munster, de s'engager par lettre à poursuivre par les censures ecclésiastiques, les comte et comtesse de Gueldre, s'ils n'exécutent pas fidèlement le contenu de ces lettres. 1290, février (en latin, original en parchemin, scellé des sceaux, bien conservés, de Renaud et de Marguerite, en cire verte, pendants à double queue de parchemin). — 1290. Promesse d'exécuter les lettres qui précèdent, faite par Thierry, seigneur de Heinsberg, Thierry dit Louf, seigneur de Lunebourg; Gérard *de Juliers,* seigneur de Casteren; Thierry, seigneur de Meurs, et Frédéric, son frère; Willaume, seigneur de Hornes; Walleran, dit *de Kessel,* prévôt de Munster; Gossuin, seigneur de Borne; Otto, seigneur de Wickerode; Henri, seigneur de Geneppe; Thierry, seigneur de Batenbourg; Willaume, seigneur de Bronchorst; Frédéric, seigneur de Bar; Thierry, seigneur de Nyhembeke; Thierry, seigneur de Kapelle; Henri, seigneur de Borne; Thierry, avoué de Ruremonde; Gérard, seigneur de Kerreke; Renier de Flodorp; Sybert, seigneur de Beke; Arnoud, seigneur de Wachtendonck; Ludolph Scenke; Henri, fils de Charles; Elbert van Eyll; Rudolf, dit Koc; Alard de Drile; Thierry, dit de Vos; Willaume, seigneur de Brunchuysen, et Godefroi, dit Bliet, chevaliers. 1290, février. (en latin, original en parchemin, scellé des sceaux des personnes ci-dessus, à l'exception de ceux de Borne, d'Arnoud de Wachtendonck, d'Elbert van Eyll, d'Alard de Drile et de Godefroi, dit Bliet, qui n'y ont pas été mis, en cire brune, verte et blanche, assez bien conservés, pendants à double queue de parchemin.) » Comme le fait observer l'historien du Limbourg, tome IV, page 569, les efforts que Renaud, comte de Gueldre, avait faits pour conserver le duché de Limbourg, l'avait engagé dans des dettes plus grandes encore que ne furent celles contractées par le duc de Brabant.

Saint-Genois communique encore, tome I, page 794, l'analyse de deux actes de la même année; le premier est conçu en ces termes : « Lettres par lesquelles Guy, comte de Flandre, déclare qu'ayant acheté de sa bonne amie

Alix *de Diest,* dame de La Roière, et de Jean son fils aîné et héritier, l'échévinage et les rentes qui leur appartenaient à Warinage et à Peteghem avec huit hommages, savoir : ceux de Guillaume DE HUERNE, trois fois homme; de Gossuin, Renier, Guillaume de le Moere; Michel de Croissières; la demoiselle de Cysoing; Jeanne de La Hanerie; Gérard d'Enghien, chevalier, son baron, les moulin, vivier, dime, douze bonniers et demi de terre, moins vingt verges à Peteghem, et tout ce qui leur appartenait, pour les donner à Guyot son fils, sauf la jouissance pendant la vie d'Isabelle, comtesse de Flandre, sa femme, il a nommé pour en recevoir le déshéritement et en adhériter Guyot, son fils, Adam le Plauer, bailli de Douai, en présence de ses hommes, savoir : Thomas de Mortagne, seigneur de Rommerie; Guillaume de Mortagne, seigneur de Rumes son frère; Gérard, seigneur de Viane; Jean de Gavre, seigneur de Herimez; Baudouin de Mortagne, seigneur d'Espierre; Robert de Mortagne, son frère, seigneur de Scellenbroec; Olivier de Haluin, chevaliers, et Hellin de Cysoing.

« Ces actes se firent, après que la dame de La Roière et son fils eurent déclaré avoir reçu l'argent de cette vente et la confirmation d'icelle par les plus proches amis dudit Jean, savoir, du côté de son père, Hellin de Cysoing, frère dudit Jean, et Jean Warlain; et du côté de sa mère, sadite mère, Thomas de Mortagne, Willaume de Mortagne, Baudouin de Mortagne, frères, chevaliers; lesquels déclarèrent que le prix de cette vente avait été employé en l'achat de la terre de Belkes, tenue de Michel d'Auchi, chevalier, 1290. »

Si le second acte de l'année suivante a l'inconvénient de répéter plusieurs noms qui se trouvent dans le premier, il a du moins pour nous l'immense avantage de certifier le mariage de Guillaume, sire et comte de Hornes, avec Marguerite. Voici cet acte que nous pouvons qualifier de précieux : « Lettres par lesquelles Alix *de Diest,* dame de La Roière, vend, du consentement de Jean son fils aîné, à Guy, leur fils, les moulin et vivier de Morighiem, que Guillaume DE HUERNE tenait d'elle en cense, la dîme affirmée à Gossuin Reiniers, les terres qui lui appartenaient dans la couture de Morighiem, les hommages de Jeanne de La Hanerie, de monseigneur Gérard d'Enghien, de demoiselle Marguerite, femme de Willaume DE HUERNE, de Gillion de le Moere, d'Alix, mère de Gossuin Reiniers, et de Michel le Correur, ainsi que toutes les terres et bois qu'elle avait à Peteghem, et les échevinages, rentes, hostes et tenants, dont elle jouissait à Wermerage et Otighem, et ce moyennant la somme de 1,497 livres, 6 sols, 9 deniers, qu'elle a reçue du comte. 1291, juin. »

Jean, duc de Brabant, se porta caution pour Guillaume DE HORNES et

ses fils, Guillaume et Thierry, envers les Lombards qui leur avaient avancé de l'argent; voici l'acte : Universis præsentes litteras visuris, *Wilhelmus, dominus de Horne, Wilhelmus primogenitus ejus, milites, et Theodoricus, ejusdem domini Wilhelmi filius, præpositus ecclesiæ Trajectensis inferioris,* salutem et cognoscere veritatem. Noveritis quòd cum illustris princeps dominus noster Joannes, Dei gratiâ, dux Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgii, pro nobis ergà Georgium Canthinium, Renerum et Prinaltum, filium ejus, et Jacobum Homodium, lombardos, asten se fidejussorem constituerit de quâdam pæcuniæ summâ et conventionibus contentis in litteris super hoc confectis, nos eumdem principem ab onere fidejussionis hujusmodi quietem servare promittimus et indemnere. In cujus rei testimonium, *Nos Wilhelmus, dominus de Horne, sigillum nostrum, quo nos Wilhelmus et Theodoricus, ejus filii, contenti sumus,* litteris præsentibus est appensum. Datum anno domini M.CC.XCIII, feriâ quintâ antè Divisionem Apostolorum. Butkens a donné seulement un extrait de cet acte dans le t. I, des *Troph.*, aux Preuves, p. 132.

On lit dans les *Monum. Anc.* de Saint-Genois, t. I, p. 860 : « Guy, comte de Flandre, donna à noble homme Willaume, seigneur de Hornes et à ses hoirs, à toujours cent livres de terre au tournois, à recevoir tous les ans à Noël du receveur de Flandre, à charge de tenir cette rente en fief, à toujours, des comtes de Flandre, pour laquelle ledit Guillaume est devenu son homme et lui a fait hommage. Le comte déclare lui avoir donné deux mille livres tournois petits pour lesquels il a promis de le servir bien et loyalement pendant les guerres à soutenir avec le roi d'Angleterre contre le roi de France et le comte de Hainaut, lui trentième des gens d'armes, chaque chevalier devant avoir cinq chevaux, et le comte de Flandre s'obligeant de payer leurs frais de voyage et de séjour près de lui si le roi d'Angleterre vient en Flandre, ou s'il envoie du secours au comte contre le roi de France, et qu'il mande audit Willaume de venir l'aider, il pourra le faire sans méfaire envers le comte Guy. 1296, le jeudi après Pâques fleuries (11 avril).

« Promesse de Willaume, sire de Hornes, chevalier, d'exécuter les lettres ci-dessus, et il oblige son hoir de servir le comte de Flandre comme lui-même, au cas que Guillaume vint à mourir, pendant la guerre. Même date. Original en parchemin, scellé du scel dudit Guillaume en cire jaunâtre, pendant à double queue de parchemin. »

Le testament de Guillaume DE HORNES est de 1300, ce qui a fait supposer qu'il mourut cette année; mais il conste qu'il périt avec son fils Engelbert à la bataille de Zierickzée en 1304; ses restes mortels furent déposés dans le caveau de sa famille à Keyserbosch.

Il se maria deux fois, d'abord avec Marguerite *de Looz,* dame de Saffenberg, fille d'Arnoud, comte de Looz, et de Jeanne, comtesse de Chiny, dame de Givet, d'Agimont, etc., et en secondes noces, avec Béatrix *de Brabant,* dont il n'eut pas d'enfant.

Nous nous étendons plus loin, à l'article de Gérard, sire et comte de Hornes, époux de Jeanne *de Louvain,* sur la maison ducale de Brabant. Ici nous nous bornons à faire ressortir l'alliance de Guillaume, sire et comte de Hornes, avec Marguerite *de Looz,* laquelle n'était pas inférieure à celles que contractèrent ses ancêtres avec les maisons de Montbéliard, de Wickerode et de Vianden.

L'origine des anciens comtes de Looz nous est inconnue, comme nous l'avons avoué dans l'introduction de cette généalogie. Néanmoins il est certain que dès les temps les plus reculés leur famille a compté des alliances avec les maisons féodales les plus élevées, telles que celles de Bavière, de Gueldre, de Hollande, de La Marck, de Lorraine, de Heinsberg et enfin de Hornes avec laquelle plusieurs généalogistes ont essayé de la confondre.

L'histoire dynastique des comtes de Looz résume en elle la gloire et les malheurs de la Hesbaye et de toute la noblesse qui habitait ce pays, et elle se lie par conséquent à tous les grands événements de l'évêché de Liége, au moyen-âge.

La famille comtale de Looz qui s'est éteinte de bonne heure, a dû son nom a un château fort, situé entre Tongres et Saint-Trond, lequel donna naissance à une ville qui devint la capitale du comté. Ce comté, d'une vaste étendue, comprenait, outre Borch-Loon ou Looz, les villes de Hasselt sur le Demer, de Wust-Herck, de Bilsen, de Maseyck, de Stockhem, de Peer, de Bree, de Hamont et de Beringen. Ces détails donnent la mesure de la richesse et de la puissance des comtes de Looz.

L'auteur de *l'Art de vérifier les Dates,* entre dans des détails curieux, quoique hypothétiques, quant à l'origine, sur cette ancienne maison et il fait les biographies de ses chefs.

Arnoud, comte de Looz, père de Marguerite, femme du sire et comte de Hornes, se montre, dit cet auteur, comme comte de Looz et aussi comme comte de Chiny, du chef de sa femme, dans une charte non imprimée de l'an 1229 et dans plusieurs de l'an 1230. Il combattit, l'an 1234, dans l'armée des croisés contre les Stadings (à laquelle Guillaume, sire et comte de Hornes prit aussi part). L'an 1238, il aida l'évêque de Liége dans la guerre qu'il eut contre Waleran *de Limbourg,* sire de Poilvache. En 1239, il fit un traité d'alliance avec Henri II, duc de Brabant. Il avait été jusqu'en 1241

un des plus zélés partisans de l'empereur Frédéric II : mais il l'abandonna par la suite et suivit le parti de son rival Guillaume *de Hollande*. L'an 1244, il eut la guerre avec le sire de Heinsberg. Il prêta main-forte, en 1253, à Henri *de Gueldre*, évêque de Liége, contre ses sujets révoltés. Mantelius s'est bien trompé en plaçant la mort du comte Arnoud en 1256, comme le remarque le père Bertholet d'après une charte de l'an 1271, signée Arnoud. Il vivait encore le 24 novembre 1272, puisqu'il fut choisi ce jour-là pour arbitre dans un différend du chapitre de Saint-Servais de Maestricht avec les officiers du duc de Brabant en cette ville, comme il conste par une charte qui nous a été communiquée par M. Ernst.

Arnoud, comte de Looz, laissa de sa femme Jeanne, comtesse de Chiny, plusieurs enfants, entre autres : Jean, comte de Looz; Louis *de Looz*, comte de Chiny dès 1271, selon une charte du jour de St-Clément, de cette année, où il se qualifie *Ludovicus vir nobilis comes de Chisneio;* ce qui prouve que sa mère était déjà morte et que son père lui avait remis le comté de Chiny; Arnoud *de Looz*, évêque et comte de Châlons-sur-Marne en 1272, mort en 1273, surnommé mal à propos de Loches par le père Rapine; Gérard *de Looz*, mort le 3 septembre 1257 et enterré à l'abbaye de Vasor suivant son épitaphe (Mantelius le dit frère d'Arnoud ; mais il pourrait avoir été son oncle); Isabelle *de Looz*, femme de Thomas III, sire de Coucy-Vervins.

Jeanne, comtesse héritière de Chiny, était fille de Louis IV, comte de Chiny, et de Mathilde *d'Avesnes*. L'auteur dont nous avons invoqué le témoignage relativement à la maison de Looz, donne également des renseignements curieux sur l'origine des comtes de Chiny; il les fait descendre des Othons, rois de Germanie et empereurs.

Le comté de Chiny, situé au duché du Luxembourg, comprenait les villes de Chiny, de Bastogne, de Diekirck, de Durbuy, d'Houfalize, de Marche-en-Famenne, de Neufchâtel, de La Roche en Ardenne, de Saint-Vit, de Vianden et de Virton. Chiny, capitale du comté, est à huit lieues à l'est de Sédan.

Guillaume, sire et comte de Hornes, eut du premier lit :

1° Guillaume DE HORNES, chevalier, seigneur de Saffenberg, succéda en 1285, ou peu après, dans cette terre dont il ne jouit que quelques années. Il se couvrit de gloire à la bataille de Woeringen. On lit dans la chronique rimée de Heelu :

Heinric Bebbeken, Gheraert
Van Ghele, Lodewyck Berthout,
Van Steine Arnout,
Heinric van Kuc, Willem VAN HORNE,
Willem van Berregheem, Cole van Doerne,

HORNES.

Oec wert reddere met daer
Jacob doen van Merlaer,
Van Gotsenhoven Goeswyn,
Deze wouden alle redders syn, etc

Le texte de Heelu a été traduit par Butkens, *Trophées de Brabant*, p. 312, en ces termes : « Sur l'aube du jour, samedi fête de St-Boniface, 5 de juin de l'an 1288, l'archevêque chanta la messe en l'abbaye de Bruwiler; laquelle finie, il fit une exhortation aux princes et barons de la compagnie, les encourageant à bien faire et leur remontrant les avantages qu'ils avaient sur leurs ennemis, etc.; après cela le duc donna l'ordre de chevalerie à plusieurs nobles de sa troupe, entre lesquels furent Henri *Berthout* dit *Bebbeken*, Gérard fils du sire de Jauche, Louis *Berthout* de Berlaer, Arnoud *de Steyn*, Henri, fils du sire de Cuyck, Willaume, fils du sire de Hornes, Willaume *de Berchem*, etc. » Il était fils aîné de Guillaume, sire de Hornes, comme on le voit dans un acte authentique reposant aux archives du royaume, *Wilhelmus, dominus de Hornes, et Wilhelmus primogenitus ejus, milites*, et par celui, relatif aux Lombards que nous avons cité. Il épousa en 1294, le vendredi après St-Pierre-aux-Liens, Sophie *de Heusden*, de la maison de Clèves. Ce mariage fut approuvé par Thierry, comte de Clèves, qui, comme suzerain de la terre de Heusden, octroya à Jean, sire de Heusden, et à sa femme Sophie *de Cranendonck*, père et mère de ladite Sophie, que si lui, seigneur de Heusden, venait à mourir sans hoir mâle, la terre de Heusden viendrait à sa fille Sophie. Guillaume DE HORNES n'eut de ce mariage qu'un fils unique, savoir :

' Jean DE HORNES, seigneur de Saffenberg. Butkens, *Troph. de Brabant*, t. I, p. 418, parle de lui et des difficultés qu'il eut au sujet de la terre de Heusden, d'une manière si incorrecte que je pense devoir reproduire ici son texte en le corrigeant : Le débat pour la terre de Heusden, s'était renouvelé déjà quelque temps passé, car Jean, le jeune sire de Heusden, étant trépassé l'an 1330, sans laisser enfant, Jean DE HORNES, prétendit à la succession de par sa mère Sophie, sœur du défunt. Thierry, comte de Clèves, ne voulut l'admettre à hommage, disant que c'était un fief masculin, qui ne pouvait succéder à des femmes et à défaut d'hoir mâle devait venir au seigneur de qui on le tenait immédiatement. Jean DE HORNES, sire de Saffenberg, s'adressa au duc de Brabant, comme suzerain desdits biens, et de qui le comte de Clèves les tenait en fief; il lui exposa ses doléances sur le refus que ledit comte de Clèves lui avait fait et si bien mena l'affaire que le duc le reçut à hommage de ladite terre de Heusden, le dimanche de la St-Marc en l'an 1330; mais le comte de Clèves pour tout cela ne laissa pas de maintenir la sienne, s'étant mis en possession des biens dont il disposa quelque temps après, comme des siens, donnant la moitié de la seigneurie et terre de Heusden aux enfants de Gérard, sire de Hornes, et d'Ermengarde *de Clèves*, sa sœur; puis le 1er août 1333, il transporta l'autre moitié à son frère Jean *de Clèves*, sire de Lenne, doyen de l'église de Cologne, sans y comprendre le château qu'il reconnaît appartenir au duc de Brabant qui, vraisemblablement, s'accorda à tout ceci, de sorte que le sire de Saffenberg, se voyant privé d'une belle et ample succession, fit partout ses doléances, se plaignant grandement du tort qu'on lui faisait et certes point du tout sans raison; car la vérité est que Thierry, comte de Clèves, par lettres données vendredi après les Liens de St-Pierre de l'an 1294, avait

promis à Jean, sire de Heusden, et à sa femme, de donner, en l'absence d'hoir mâle, l'investiture de la seigneurie et terre de Heusden à Sophie, leur fille unique, fiancée à Guillaume, fils aîné du sire de Hornes; mais ce sire de Heusden, après la mort de sa femme, convola en secondes noces, et de ce second mariage il eut un fils nommé Jean; la donation du comte de Clèves en faveur de Sophie ne put donc avoir un effet immédiat; mais après la mort du frère consanguin de Sophie, en 1330, sans enfant, Jean de Hornes, sire de Saffenberg, prétendit que la promesse faite par le comte en faveur de sa femme devait avoir lieu et que Thierry, comte de Clèves, était obligé de tenir bon et valable ce que le comte Thierry son père avait octroyé. Les raisons valaient peu là où l'on procédait par voie de fait. Le sire de Saffenberg, hors de tout espoir de redresser ses affaires, prit la résolution de faire à son adversaire tout le mal possible : il fit diverses courses sur le territoire de Clèves et finalement même sur le Brabant; il parcourut avec ses amis la Campine, brûla plusieurs maisons à Turnhout; mais au moment de son départ de cette ville, il fut assailli et serré de si près que tout son butin demeura au pouvoir des Brabançons. Il vit alors qu'il était trop faible pour résister à de si forts ennemis; connaissant d'ailleurs les prétentions de Guillaume, comte de Hainaut, sur la terre de Heusden, il alla le trouver et pour une certaine somme lui vendit le droit que par sa femme il avait sur cette terre. Le comte de Hainaut, sans hésiter, assiégea le château de Heusden, qui fut si bien défendu par Jean d'Elshout, pour le duc de Brabant, que le comte fut contraint d'abandonner son entreprise. Cette querelle fut terminée au traité de Cambrai, le 12 juillet 1334, par les commissaires du roi de France, qui ordonnèrent que la ville, terre et seigneurie de Heusden, avec la terre de Drongelen, devaient appartenir au duc de Brabant et que le comte de Hainaut lui devait transporter tous droits et actions qu'il avait jamais prétendus; en récompense de quoi le duc lui devait assigner sur la terre de Heusden une rente de cent livres. Quelque temps auparavant le duc avait encore acquis de Thierry de Hornes et de ses frères, enfants d'Ermengarde *de Clèves*, le droit qui leur revenait en ladite terre en vertu de la donation de Thierry, comte de Clèves, pour une certaine somme et une rente de quarante livres noirs tournois, qu'il leur assigna samedi après l'octave du Saint-Sacrement, le 11 juin 1334, sur le tonlieu dudit Heusden, à prendre tous les ans, à la St-Martin, laquelle se pouvait acquitter moyennant quatre cents desdites livres; puis à Pâques fleuries de l'an 1337, le duc acheta aussi de Jean *de Clèves*, seigneur de Lenne et d'Orsoye, doyen de Cologne, sa part dans la terre de Heusden pour la somme de mille cinq cents royaux d'or, de quoi il donna lettres sous le témoignage de Waleran, archevêque de Cologne, de Guillaume, comte de Juliers, de Renaud, comte de Gueldre, et des sires de Byland et de Zuylen. Comme le sire de Saffenberg formait des plaintes sur l'invalidité du transport par lui fait au comte de Hainaut, à cause que les deniers de l'achat ne lui avaient été payés, le duc, pour ôter toute difficulté, assigna à Jean de Hornes, sire de Saffenberg, une rente de trois cents royaux à prendre annuellement sur la grutte de la ville de Bois-le-Duc, desquels le duc pouvait racheter deux cents et le reste devait être tenu par Jean de Hornes, sire de Saffenberg, et ses successeurs en fief des ducs de Brabant, selon lettres signées le jour de St-Severin de l'an 1346.

Jean, seigneur de Saffenberg, mourut avant son père, sans laisser de postérité de sa femme Cunegonde *de Bronchorst*.

2° Gérard, qui suit:

3° Odille de Hornes, mariée, par contrat du 7 septembre 1294, avec Arnoud *de Wachtendonck*, veuf de Judith de Sluse, fils de Jean *de Wachtendonck* et d'Agnès *de Culembourg*. Arnoud avait un frère germain, nommé Jean *de Wachten-*

donck, chevalier de Malte, et une sœur Adeleyde, mariée à Jean *de Batenbourg*, chevalier. Enfin sa tante paternelle, Agnès *de Wachtendonck*, devint la femme d'Herman, comte de Montfort. Arnoud, sire de Wachtendonck, son oncle, dont nous avons fait mention, avait épousé Walburge *de Zutphen ;*

4° Thierry DE HORNES, prévôt de Saint-Laurent, à Liége, en 1201, et puis de Saint-Sauveur, à Utrecht, en 1293, figure avec cette dernière qualité dans l'acte qu'il signa en 1293, conjointement avec son père Guillaume, sire de Hornes et d'Altena, et son frère aîné Guillaume, en reconnaissance d'une dette contractée par eux et garantie par Jean, duc de Brabant ;

5° Engelbert DE HORNES, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, signa, selon Ernst, la charte du 7 avril 1306, dont il est fait mention à l'article de Gérard DE HORNES. « Butkens s'est donc trompé, assure l'auteur de *l'Hist. du Limb.*, t. III, p. 422, en disant qu'il fut tué en Duveland en l'année 1303, de même que Hoynck Van Papendrecht, en plaçant sa mort en 1304, dans le *Catalogus præpos. maj. ecclesiæ*, qu'il a fait imprimer dans les *Analecta Belgica*, t. III, p. I, p. 148. La charte citée ici passe l'éponge sur ce qu'il disserte sur cet Engelbert et sur un autre seigneur de la maison de Hornes qu'il lui donne pour successeur. Beka et Heda nomment le prévôt de la cathédrale, tué en Duveland, Guillaume DE HORNES, qu'on ne peut rattacher à la famille de Hornes, qu'en supposant que Guillaume, sire de Hornes, a eu deux fils de ce prénom ; mais comme Buchelius, dans ses notes sur Heda, p. 233, dit avoir vu aux archives de la cathédrale un acte de 1302, où Engelbert DE HORNES se voit comme prévôt de la cathédrale, le récit de ces auteurs est en défaut, à moins de supposer qu'Engelbert, fils de Guillaume, qui fut chanoine de Liége, ait été fait prévôt de la cathédrale d'Utrecht après Adolphe de Waldeck en 1301, et ait été après sa mort, en 1304, remplacé en cette dignité par Engelbert, son neveu. » Nous n'avons rencontré aucun acte ou titre authentique qui puisse servir à lever cette difficulté assez indifférente en elle-même.

IV. Gérard DE HORNES, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Perwez, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Hees et Leende, de Loen dit Venloen, etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, sous-avoué de Thorn, signa, en 1306, un acte relatif à la cession de sept bonniers de terre à Weert, faite à son père par Adolphe, comte de La Marck, dans lequel il est dit que Gérard, sire de Hornes et d'Altena, est fils de Guillaume. Il scellait à cheval et contrescellait Altena. Il épousa vers 1294 Jeanne *de Brabant*, dite *de Louvain*, sœur de Jean, dit Tristan *de Louvain*, époux de Félicité *de Luxembourg*, qui était sœur germaine de l'empereur Henri ; Jeanne *de Louvain* était fille de Henri *de Brabant*, sire de Gaesbeek, et d'Isabeau *de Beveren*, petite-fille de Godefroi *de Brabant*, comte de Louvain, et de Marie *d'Audenarde*, et arrière-petite-fille de Henry I, duc de Lothier et de Brabant, comte de Louvain, marquis d'Anvers, et de Méhault ou Mathilde d'Alsace-Lorraine, com-

tesse de Boulogne. Cette filiation, déjà si belle, était encore relevée par la haute parenté à laquelle donnèrent lieu les alliances qu'avaient successivement contractées les filles de Henry II, de Henry III et de Jean Ier, ducs de Brabant, ses cousines; entre autres Méhault, fille de Henry III, épousa Robert d'Artois, frère du roi saint Louis, et Marie, fille de Jean Ier, fut la seconde femme de Philippe III, aussi roi de France. Toutes les deux figurent encore aujourd'hui parmi les ancêtres des souverains de ce pays, l'une par sa fille Blanche d'Artois, femme de Henry Ier, roi de Navarre, et l'autre par son fils Louis, comte d'Évreux, dont le fils Philippe épousa Jeanne, reine de Navarre; de ceux-ci est descendu Henri IV, roi de France et de Navarre. Quant à la maison de Brabant, on sait comment elle s'est perpétuée par les femmes, à l'extinction d'hoirs mâles, dans les ducs de Bourgogne et de là dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie, héritière de Bourgogne, avec l'archiduc Maximilien, empereur d'Autriche.

Jeanne *de Louvain*, dame de Baucignies, mourut en septembre 1319; Gérard, comte de Hornes, convola avec Ermengarde fille de Thierry, comte de Clèves, et d'Ermengarde *de Gueldre*. Ermengarde *de Clèves* apporta dans la famille de Hornes la terre de Perwez sous la mairie d'Incourt. On lit dans les *Troph. de Brab.*, t. II, p. 51, une note que nous avons donnée dans notre introduction. Cette note renferme plus d'une erreur. Gérard, sire de Hornes, qui avait reçu d'Ermengarde, la terre de Perwez, la vendit avec toutes ses dépendances à Jean de Halen; mais son fils, Thierry DE HORNES, auteur de la branche de Perwez, en fit le retrait. Il résulte de diverses actes que Gérard DE HORNES épousa Ermengarde *de Clèves*, vers 1323 : cette année, les échevins de Perwez introduisirent dans leur sceau, aux armoiries de Louvain et de Brabant, les trois cors de Hornes.

Gérard DE HORNES, soutint une guerre opiniâtre, en 1307, contre Jean *d'Arckel*, laquelle fut terminée l'année suivante par l'intervention de Guillaume *d'Avesnes*, comte de Hollande.

En 1312, le 27 septembre, il signa la charte de Cortenberg, un des règlements les plus célèbres de Jean II, duc de Brabant, par lequel ce prince s'efforça de concilier les intérêts de la noblesse féodale et les vœux des masses. Après la mort de Jean II, sous la régence de son successeur, il signa la charte par laquelle Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, acquit de Florent *Berthout*, un des régents du pays, l'avouerie de la ville de Malines.

Gérard DE HORNES cautionna le comte de Hainaut; voici l'acte qui a été conservé par Butkens (*Troph.* t. I, aux preuves, p. 149), qui l'avait trouvé dans les archives des comtes de Hornes : Wy Willem, graeve van Henegouwe, van Zeelant, heere van Vrieslandt, maeken kont alle lieden dat een edelman heere

Geeraert, heere van Hoern ende van Altena, voor ons erfgenamen ende nakomelinghen borghe is gheworden, ende hem heeft verwillekert ende syn erfgenam ende syne nakomers, teghen een edelman Florent *Berthouss* teghens syn erfgenamen ende syn nakomelinghen, om alsucke koop als wy ghedaen hebben teghens heer Florens voorseyt, alse van de stede van Machelen ende van aller vryheden, alsoo alst hem aenquam klaerlycke, ende als bloet van Gillis *Berthouth* synen neve; van welcken koop wy hem schuldigh zyn XXIII hondert pont rente 's jaers, den grooten tournoisen voor XVI penningen tournoise, oude XXIII dusent pont penninghen der munte voorschreven te betaelene den termyn daer toe gheset, als klaerlyck geseyt is in de letteren die daer op gemaeckt zyn; ende beloven hem, syne erfgenamen ende nakomelinghen, voor ons, onse erfgenamen ende nakomelinghen, op alle ons goet, onse erfgenamen ende nakomelinghen, dat wy hem quyten selen van alle kosten ende van alle scaeden, die hy om de voorseyde bortocht ende koop hadde ofte hebben mochte, om het gebreck van onze quytinge, in alder manieren dat die letteren spreeckt die hy daer af met ons besegelt heeft ende hebben hem in oirkonde hier af deze letteren gegeven, besegelt met onse seghele uythanghende. Gedaen ende gegeven in 't jaer ons Heeren MCCCXV, op den eersten dach vau de maent meerte.

Quelques années après, dans l'espoir d'assoupir les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de la terre de Heusden, Guillaume, sire et comte DE HORNES, interposa son influence et son crédit auprès des parties auxquelles il tenait par les liens du sang et de l'amitié ; ses efforts ne furent pas inutiles. Il reçut dans son château de Hees, le comte de Clèves et toute sa suite qui était composée de tout ce que la chevalerie de Brabant, de Hollande et de Clèves comptait de plus illustre et de plus noble. Il est parlé de cet événement dans Butkens, *Trophées*, t. I, p. 392 : « Vers le même temps notre duc tomba en dissention avec Willaume, comte de Hainaut et de Hollande, sur la terre de Heusden ; de laquelle ledit comte prétendait la souveraineté et hommage, se fondant sur ce que l'an 1290, Jean, sire en Heusden, parmi quelque récompense, avait rapporté sa dite terre en mains de Florent, comte de Hollande, et l'avait prise en fief de lui ; mais cela fesait peu au cas ; car la vérité est, que ladite ville, terre et seigneurie de Heusden étaient immédiatement mouvantes des comtes de Clèves, qui ultérieurement les prenaient en fief des ducs de Brabant, sauf le château illec qui, n'étant tenu de personne, était libre alleu du duc ; et par ainsi Thierry, comte de Clèves, par lettres données le jour de Ste-Marguerite de la même année 1318, déclara qu'il avait reçu en fief de notre duc ladite ville, terre et seigneurie de Heusden, tout ainsi comme les

comtes de Clèves, ses prédécesseurs, les avaient de tout temps tenues des ducs de Brabant : et afin que cette vérité fût de tant plus manifeste et connue, le duc députa Henri *Berthout*, sire de Duffle et de Gheel, et Guillaume, sire de Boxtel, pour s'enquérir de plus près du droit qui lui compétait, et s'informer plus particulièrement dudit comte de Clèves, qui étant au château de Hees, près d'Eindhoven, déclara, en présence desdits seigneurs, après avoir fait serment solennel en mains de Gerlach Van den Bossche, sénéchal du duché de Limbourg, que la ville, terre et seigneurie de Heusden, situées outre la vieille Meuse, vers la terre d'Altena, excepté le château, appartenant au duc et dont il n'est question, sont tenues par lui à hommage du duc de Brabant, et que les comtes de Clèves, ses prédécesseurs, les avaient tenues et relevées des prédécesseurs dudit duc; et pour plus grande assurance de tout ce, comparurent aux mêmes temps et lieux Thierry *de Clèves*, comte de Hulkerade; Gérard, sire de Hornes et d'Altena; Othon, sire de Cuyck; Thierry, sire de Meurs; Guillaume *de Mille*, sire de Wickerode; Herman *de Gemen;* Guillaume, sire de Bronchorst; Rutger, sire de Herpen; Gérard, sire d'Oyen; Thierry de Heyle, chevaliers; Thierry de Monemont; Jean, dit Lecker; Arnoud de Neyle; Arnoud *de Lause;* Jean de Groesbeeck; Henri *de Nimègue*, et Marcélis *d'Oosterhout;* tous vassaux dudit comte de Clèves, lesquels affirmèrent sur leur foi et serment ce que ledit comte de Clèves avait juré et déclaré être équitable et conforme à la vérité. De quoi lesdits sires de Duffle et de Boxtel donnèrent leurs lettres dépêchées audit château de Hees sous leur scel le jour de l'Annonciation audit an 1318. » Butkens a donné dans ses Preuves, à la fin du premier volume des *Trophées*, l'acte qui lui a fourni ces détails. En voici un autre du même jour, confirmant les mêmes faits, par lequel les échevins de Bois-le-Duc certifient que le comte de Clèves a affirmé en leur présence que lui et ses ancêtres tenaient la terre de Heusden en fief du duc de Brabant : Universis præsentia visuris, Daniel de Aggere, Theodoricus, filius quondam Arnoldi, dicti Rouer, et Gerardus de Uden, scabini in Buscho-Ducis, salutem et agnoscere veritatem. Actus humani præteritione temporis labuntur, et crebro generationis et corruptionis motu, oblivionis turbidine suffocantur. Necesse est ergò res gestas pro earum longiori memorià scripturarum serie litteraliter roborari. Noverint igitur universi et singuli quòd in nostrà constitutus præsentià in Hees, propè dictum locum de Buscho-Ducis, spectabilis vir Theodoricus, comes Clevensis, assecuravit, fide suà super hoc præstità corporali, quòd dictum de Hoesdein oppidum et totam terram de Hoesdein, sitam ultrà veterem Mosam, versus terram de Altena, hactenùs tenuerunt et adhuc tenent dicto Theodorico, comite

Clevensi, et à suis prædecessoribus, vero jure feodali, et quòd dictus Theodoricus, comes Clevensis, et sui antecessores dictum oppidum dictamque terram de Hoesdein à domino nostro, duce Brabantiæ et suis prædecessoribus in verum feodum tenuerant, tenent et tenere proprio jure tenebuntur. Quà assecuratione legitimè ac debitè factà, dictus Theodoricus, comes Clevensis, levens manum suam, ad sacrosancta juravit omnia et singula, quæ priùs assecuravit seu assecurando recognivit, de dicto oppido dictàque terrà de Hoesdein, plenam et inconvulsam sine omni perjurio habere veritatem. Assecuratione hujusmodi ad manum discreti viri domini Gheerlaci de Buscho, militis, senescali Limburgiæ, ex parte dicti domini nostri ducis, ibidem propter hoc transmisi ritè facta, eodemque domino Gheerlaco juramentum dicti Theodorici, comitis Clevensis, pro confirmatione dictæ assecurationis, præstitum eidem comiti prædictanti, venientes seu accedentes coràm nobis, viri nobiles et viri honesti fideles seu vasalli dicti comitis Clevensis, ut dicebant infrascripti, videlicèt Johannes *de Clevis*, frater dicti comitis Clevensis: Theodoricus *de Clevis*, comes de Helerode; Gerardus, dominus de Hoerne; Otto, dominus de Kuyc; Theodoricus, dominus de Moerse; Willelmus *Mille*, dominus de Wikerode; Henricus, dominus de Ghempe; Jacobus, dominus de Mierlaer, milites; Suederus, dominus de Ryngelberghe; Hermannus *de Ghemen*; Willelmus *de Bruncorst*; Lutserus *de Wickerode;* Rutgherus, dominus de Herpen; Everardus *de Goterswic;* Joannes *de Bytersvelde;* Henricus, advocatus de Appelteren; Theodoricus *de Zaerbruggen;* Johannes *de Malberghe;* Johannes *de Haemstede;* Gerardus, dominus de Oye; Willelmus *de Wisstel;* Burchardus *de Wonderen;* Daniel *de Ossenbroec;* Theodoricus *de Bellincoven;* Hermanus *de Beynen;* Theodoricus *de Heyle;* Theodoricus *de Monemont;* Johannes, dictus Lecker; Otto *de Bellincoven;* Arnoldus, dictus Heym; Otto, advocatus de Venne; Doys *de Haelt;* Arnoldus *de Nyere;* Arnoldus *de Zantis;* Johannes *de Strata;* Theodoricus *de Hessen;* Rutgerus *de Apelteren;* Everardus *de Wisstel;* Johannes *de Groesbeke;* Zanderus *de Redincoven;* Theodoricus *de Venne;* Theodoricus *de Heyldonc;* Wasmandus *de Vinen;* Elmitus *de Vinen;* Willelmus *Van den Hove;* Theodoricus *de Beke;* Zegherus *de Noviomago;* Henricus *de Noviomago*, dictus *Brant van Denhegher;* Everardus *de Orschot;* Johannes *de Boechout;* Rodolphus *de Haghedorn;* Joannes *de Hubborch;* Joannes *Boede;* Rodolphus *Egheberti;* Gerardus *de Baersedonc;* Henri *de Gruuthuse;* Theodoricus *de Woeset;* Gerardus *de Zebaers;* Otto *de Avensate;* Lucillus *de Ossenbroec:* Joannes *de Houthusen;* Zanderus *de Hasselt;* Theodoricus, dictus Lecker, et Marcelius *de Hoesterhout*, per ipsorum juramentum, ab ipsis et quolibet ipsorum ad sacrosancta ritè præstitum, affirmabant juramentum dicti

Theodorici, comitis Clevensis, super præmissis priùs factum, in omnibus et omnia fore justum atque verum. Præsentium testimonio litterarum sigillis nostris ad petitionem seu requisitionem dicti Theodorici, comitis Clevensis, suorumque feodalium prædictorum sigillatum. Actum in dicto loco de Hees, anno Domini 1318, in festo Annuntiationis Dominicæ.

Gérard de Hornes mourut le 3 mai 1333, et fut enterré auprès de Jeanne *de Louvain*, sa première femme, dans l'église des Carmes, à Bruxelles, au milieu du chœur. En 1406, leur mausolée fut transporté dans le lieu destiné aux assemblées capitulaires des religieux, pour faire place à celui de Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg, mariée: 1° à Guillaume, comte de Hainaut, et 2° à Wenceslas, duc de Luxembourg, fille de Jean III, duc de Lothier et de Brabant, et de Marie *d'Évreux*.

Il se trouve à la bibliothèque de l'ancienne chambre héraldique un volume consacré à la description des monuments funèbres de la ville de Bruxelles; on lit au revers de la page 184 : *Au circuit du couvent des Carmes, en marbre noir avec deux figures par dessus habillées en cottes d'armes, aux armes de la famille de Hornes :*

Cy gist monseinour ly cuens Geerarts, sire de Hornes, Wiert, Altena, etc., grand-veneur héréditable de l'Empire, jadis fieulx à monseinour ly cuens Willaumes, sire desdits lieux, et à madame Marguerite, fiele a ly cuens Arnould *de Loos* qui trespassa en l'an de grâce M.CCC.XXXIII, li tiers jour du mois de may. Prie Diez pour s'âme. Amen.

Cy gist madame Jehanne *de Louvain*, héritière des seunouries et terres de Gaesbeek, Harstal, Bausignies, etc., espouce à monseinour ly cuens Girars sousdit et jadis fiele à Henry *de Louvain*, qui fut nepveu et petit-fieulx à Henry I et II du nom, ducs de Lothier-Brabant, cuens de Louvain, laquelle trespassa en l'an de grâce M.CCC.XIX, au mois de septembre, ayant fait moult des biens à ceste sainte maison. Prie Diez que mercy le faste. Amen.

Gérard, sire et comte de Hornes, eut du premier lit :

1° Guillaume, qui suit :

2° Othon de Hornes, sire de Baucignies, amiral au service de France, dont on trouve l'éloge dans le diplôme qui érigea cette terre, au bailliage du Vermandois, en marquisat, en faveur de Jean de Hornes, baron de Boxtel. « Considérant, y est-il dit, les bien grands services que ceux de la maison de Hornes ont faits à nos prédécesse rs, et particulièrement ceux qui furent faits au roi Philippe de Valois par feu messire Othon de Hornes, seigneur de Baucignies, lors amiral de France, au feu roi, Charles VII, par messire Jean de Hornes, à la paix d'Arras, etc. »

Il eut du second lit :

3° Thierry, seigneur de Perwez, de Cranenbourg et de Ghestel, n'eut point de postérité. Sous son gouvernement, de 1343 à 1349, les échevins de Perwez portaient parti Louvain et Hornes au lambel. Comme ce lambel ne se trouve point dans le sceau de 1354, on peut supposer que Thierry décéda vers cette année. Il confirma, en 1340, avec Ermengarde *de Clèves*, sa mère, les priviléges du bourg de Perwez, et en 1343, il porta des lois pour améliorer le sort des habitants de la campagne du même lieu. Comme héritier de la maison de Clèves, il eut une part dans certains droits seigneuriaux et fiefs de la seigneurie de Hulhuisen, un des beaux domaines de cette maison. Par ses soins, on forma, en 1343, une espèce d'association d'assurance ou garantie mutuelle entre tous les propriétaires qui furent dès lors soumis à une contribution pour l'entretien des digues. Cette association est la plus ancienne sur la matière; elle a servi sinon de modèle, du moins d'exemple;

4° Waleran; — 5° Jean, morts en célibat.

V. Guillaume, chevalier, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Hees, de Leende et de Cortessem, grand-veneur de l'Empire, sénéchal de Brabant, sous-avoué de Thorn, hérita des belles et riches terres de Gaesbeek, de Leeuw, d'Herstal et de Montcornet, de sa cousine Béatrix *de Louvain*, décédée vers 1339, fille de Jean, dit Tristan *de Louvain*, et de Félicité *de Luxembourg*, et puis de la seigneurie de Saffenberg de Jean DE HORNES, fils de Guillaume et de Sophie *de Heusden*.

En 1322, le jeudi après la St-Luc, il apposa son scel, conjointement avec la meilleure noblesse du Brabant, de la Flandre et du Hainaut, au traité de mariage de Jeanne *de Brabant*, de la maison de Louvain, sa cousine, fille de Jean III, duc de Brabant, avec Guillaume, fils aîné du comte de Hainaut.

L'année suivante, il scella aussi le traité de mariage du frère de Jeanne, Jean *de Brabant*, avec Isabelle, fille de Guillaume, comte de Hainaut.

Guillaume DE HORNES offrit, la même année, à titre d'hommage, au duc de Brabant, ses beaux alleus de Hees et Leende. Voici l'acte d'inféodation :

Wy Ihan bi der gracien ons Heeren hertoge van Lotrike, van Brabant, ende van Lymbourch; doen cont, etc., dat een edelman Willem, here van Horne ende van Altena, onse neve ende man, ons heeft opgedragen sine dorpe van Heze ende van Leende, met allen dien, dat dair toe behoirt, voor eygen goed; ende heeft dair op verworpen ende verthegen t'osen behoef; ende doen dit gedaen was, gaven wi den voorseiden here van Horne ende van Altena, deze vernoemde twee dorpen, met allen dien daer toe behoirt, heme, sine oire ende nacomelingen, te houdene ende te besittene emmermer eerf-leene

ten Brabantschen rechte, ende bekinnen ende belyen dat wi in den vorseiden dorpen, ende daer toe behoirt, engheen recht behouden en hebben, anders dan de manschap; voert bekinnen wi dat wi in den dorpe van Loen engheen recht en hebbe, alsoe verre als hy 't te voeren van ons hielt te leene, ende noch hout, anders dan de manschap dair af; voert hebben wy heme geloeft ende geloven dat wy heme van den voregenoemden drien dorpen, wettelike palinge selen doen hebben, met den ghenen dire noch winre, noch verliesere aue en syn. In orkonscape van dese dingen, hebben wy dese letteren besegelt met onsen seghele. Welke voregeseide dingen gescheeden in de jegenwordeckheit onser mannen, dats te wetene : Otten, here van Kuyc, ende Jans *van Raetshoven,* heeren van Lees, ende bidden hen ende versoeken dat si hare seghele te gader met onsen seghele ane dese jegenwoordege letteren willen hanghen omme de meere sekerheit ende kennesse der waerheyt; ende wy Otte, here van Kuyc, ende Jan *van Raetshoven,* heere van Lees, riddere, omme bede ende versoec van onsen lieven heere den hertoge voregenoempt, hebben te gader met sinen segele onze propere segele ane dese jegewoerde letteren gedaen ende doen hangen, in kennissen der waerheit van den dingen voregeschreven. Ghegheven te Brussel, in de octave van derthien daghe, in 't jaer ons Heeren dusentech drie hondert drie ende dertich.

La dépendance féodale à laquelle Guillaume, sire et comte de Hornes, se trouvait assujetti du chef de cet acte d'inféodation ne tarda pas à se montrer. Une guerre ayant éclaté de nouveau au sujet de l'avouerie de Malines, tous les seigneurs en Belgique furent attirés sous leurs drapeaux respectifs. La dépendance féodale assignait le rang de Guillaume DE HORNES parmi les chevaliers vassaux du duc de Brabant. Le 31 mars 1336, il apposa son scel à un traité conclu à ce sujet, à Termonde, entre Louis de Male et le duc Jean; voici les signataires : Jean *de Ghistelles;* Oste, seigneur de Steenhuyse et de Haneleghem; Baudouin, seigneur de Praet; Jean, seigneur de Gruuthuuse et d'Aa; Jean Tobbin, seigneur de Reingardsvliet; Olivier, seigneur de Poucke; Philippe, seigneur de Maldeghem; Arnoud *de Gavre,* seigneur d'Escornaix; Rasse *de Gavre,* seigneur de Herimez et de Nockere; Wautier *de Halewyn,* seigneur de Rodelinghem; Willaume *de Nivelles,* seigneur d'Uutberghe; Jean *de Bailleul,* seigneur de Douxlieu; Jean *de Stavele,* châtelain de Furnes; Jean *d'Axele;* Gérard *d'Oultre,* châtelain d'Ypres; Alard, seigneur d'Espierres; Gérard *de Steenhusen,* seigneur de Swenghem; Gérard *Vilain;* Roger *de Lichtervelde;* Roland *de Poucke;* Jean *Mulaert,* seigneur de Parde; Riquart *Standart;* Gérard *de Ghistelles,* seigneur de La Wastinne; Gérard *le Moor;* Wanterman *de Gand,* chevaliers; Jean

Dayshove et Jean *Roddes*, écuyers. Les nobles signataires du Brabant furent : Jean, évêque d'Utrecht; Henri, comte de Viane; Thierry, seigneur de Fauquemont; *Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena;* Guillaume, seigneur de Wesemael, maréchal du Brabant; Arnoud, seigneur de Steine; Jean, seigneur d'Agimont et de Wallebaing; Jean, seigneur de Marbais; Jean, seigneur de Sombreffe; Thomas *de Diest*, seigneur de Zelem; Gérard de Woizemale, seigneur de Merxsem; Guillaume *de Duvenvoorde*, seigneur d'Oesterhout; Willaume, seigneur de Cranendonck; Henri *Berthout*, seigneur de Duffle et de Gheel; Jean *de Cuyck*, seigneur de Haestraten; Wauthier *de Berchem;* Louis, seigneur de Diepembeke; Jean *de Hellebeke*, seigneur de Loenhout et d'Ophem; Arnoud, seigneur de Trayerhem et de Goy; Thierry *de Walcourt*, seigneur d'Aa et de Bugni, maréchal du Hainaut; Godefroi *de Wesemael*, seigneur de l'Écluse; Gérard, seigneur de Vorselaer, châtelain de Jodoigne; Gilles, seigneur de Bonchout; Guillaume, seigneur de Petersem; Guillebaut *de Greis;* Gilles *de Quatrebbe*, seigneur de Berghes; Éverard *de Holebeke;* Willaume *de Bos;* Weinemaer *de Hoestraten;* Costen *de Berchem;* Jean *Pilyser;* Jean, seigneur de Meuluhem; Henri *de Walehem*, seigneur de Le Wael; Henri, seigneur de Fauverchines; Herman *de Os;* Adam *d'Ophem*, Gossuin *de Vilvorde*, chevaliers; Jean, seigneur *de Rotheler*, avoué d'Utrecht, et Jean *de Maudrege*, écuyers.

Le 1er avril 1336, Guillaume DE HORNES assista au traité conclu, pareillement à Termonde, entre Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg; Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Réthel, et Guillaume, comte de Hollande, sire de Frise. Les nobles signataires de Brabant furent : Jean, évêque d'Utrecht; Henri, comte de Viane; Thierry, comte de Fauquemont; Othon, seigneur de Cuyck; Guillaume, seigneur de Wesemael; Arnoud de Steine; Willaume *de Duvenvoorde;* Louis, seigneur de Diepembeke; Jean *de Leefdael*, châtelain de Bruxelles; Alard, seigneur de Rode; Louis *de Berlaer*, seigneur de Helmont; Louis *de Crayenhem;* Adam *de Hellebeke;* Jean *de Doerne;* Jean *d'Arschot*, seigneur de Schoonhoven; Iwain *de Maudrege;* Nicolas *de Herlaer;* Jean *de Kersebeke;* Gérard *de Bourdel;* Jean *de Crayenhem;* Daniel *de Lierre;* Arnoud *de Wolfhaeghe;* Jean *de le Heyde*, et Wautier, seigneur de Melin, chevaliers. Comme nobles de Flandre, signèrent Henri *de Flandre*, comte de Lode; Guy *de Flandre*, seigneur de Richebourg; Robert *de Wavrin*, seigneur de Saint-Venant, sénéchal de Flandre; Jean, seigneur de Ghistelles; Philippe, seigneur d'Axele; Thierry *de Beveren*, châtelain de Dixmude; Roger *de Briseteste*, seigneur de Buxem; Jean *Ferrant;* Wulfard *de Ghistelles*, l'oncle; Gossuin *de le Moere;* Iwain, seigneur de Vaernewyck; Wauthier, seigneur de

Pitthem, le père; Jean *de Poelvoorde;* Wauthier *de Poelvoorde;* Pamel *de Halewyn;* Philippe *de le Poele;* Enguerrand *Hauweel;* Guillaume *de Statel*, le fils; Wauthier *de Scirvelde;* Sohier *de Bailleul;* Louis *de Marcke;* Willaume *de le Bourch;* Willaume *de Levringhem;* Gossuin *de le Vichte*, chevaliers. Parmi la noblesse de Hainaut et de Hollande figuraient : Guillaume, comte de Zélande, fils du comte de Hainaut; Jean, seigneur de Beaumont, frère dudit comte de Hainaut; Waleran *de Luxembourg*, seigneur de Ligny; Gérard, seigneur de Hornes; Eustache, seigneur du Rœulx; Willaume, seigneur de Hornes et d'Altena; Gérard *d'Enghien*, châtelain de Mons et seigneur d'Havrech; Jean, seigneur d'Arckel; Henri *d'Antoing*, seigneur de Bughenot; Henri, seigneur de Brederode; Jean, seigneur de Barbançon; Huon *de Barbançon*, seigneur de Sorre; Willaume, seigneur de Gomignies; Gérard, seigneur de Potes; Henri *de Liedekercke*, seigneur d'Inchies; Arnoud *de Herimez;* Jean *de Polanen* et Jean *Persyn*, chevaliers.

Guillaume de Hornes, sire et comte de Hornes, signa également, le 25 mars 1337, un projet de mariage entre Rodolphe, duc de Bavière, et Marie, fille de Renaud, comte de Gueldre.

L'année suivante, au 4 février, il se trouva à Louvain dans une assemblée très-nombreuse des principaux seigneurs du pays. Ces chevaliers, liés entre eux par les sentiments de parenté et de l'honneur, n'avaient rien tant à cœur que de justifier un de leurs cousins, le comte de Gueldre, des accusations calomnieuses que l'on faisait circuler contre lui : on disait qu'il avait formé le complot d'empoisonner le roi de France, la reine, le duc de Normandie et tout le conseil d'État. Les membres de la réunion étaient Jean, duc de Brabant; Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise; Adolphe, comte de Mons; Jean de Hainaut, sire de Beaumont; Thierry, comte de Clèves; Guillaume, comte de Namur; Thierry, comte de Looz; Thierry, sire de Montjoye, de Fauquemont, de Verne, châtelain de Zélande; *Guillaume, sire de Hornes et d'Altena*, et Othon, sire de Cuyck. Ils se disent tous cousins du comte de Gueldre.

Guillaume de Hornes figure à la tête de la noblesse du Brabant dans le traité d'alliance perpétuelle qui fut conclu à Gand, le 3 décembre 1339, entre Jean, duc de Brabant, et Louis, comte de Flandre; sa signature est la deuxième. Nous analysons cette pièce à l'article de la maison de Liedekerke.

Le testament de Guillaume porte la date du dimanche après la St-Remy de l'an 1342; il est conçu en ces termes : « Allen den ghenen die dese letteren selen sien oft hooren lesen, wy Willem, heer van Hoern, van Altena ende Gaesbeek, saluyt. In de kennisse der waerheydt, condt sy alle lieden, dat wy

met onsen volkommen wille en met ons raede ende eendrachtelycke, met ons gemeene magen ende vrinden, hebben ghegoet ende goeden onsen lieven oudtsten soene Geeraert van Hoern, riddere, in der manieren gelyck hiernaer beschreven staet, ende is te wetene in den eersten, dat wy hebben gegeven ende geven in goedingen heeren Geeraert, onsen soene voorseyt, Hees ende Leende, etc., ende naer onse doot, soo sal dat voor seyde goet van Hees ende Leende met alle de voorseyde toebehoorten geheel ende al kommen op onse achterste kinderen, die wy hebben ende naemaels hebben zullen oft mogen van vrou Else *van Cleve*, onser elicher vrouwen, ende dat, etc., item voort soo hebben wy ghegeven ende gheven heer Geeraert onsen oudtsten soene voreughenoemt nu al te hant het lant van Montcornet ende van Bassingys gheleghen in Tirasse, met alle de heerschappye, etc., gelyck dat wy op den dach van heden houdende zyn, ende ghelyck dat houdende was voor ons onse lieve nichte Beatrix *van Lovene*, te dien tyde jonckvrou van Haerstal, van Gaesbeke ende van Montcornet, daer Godt de siele af hebben moet, etc. Dit was ghedaen in jaer ons Heeren als men schreef M.CCC.XLII des sondachs naer S. Remeeus ende S. Bavens daege in de maent van octobre.

Il mourut l'année suivante, en 1343. Il avait épousé, en premières noces, en 1315, Ode, dame de Putten et de Stryen, dont la sœur aînée, Béatrix *de Putten*, épousa, en premier lit, Hugo *de Sotteghem*, châtelain de Gand, et en second lit, Guy *de Flandre*, seigneur de Richebourg. Ode et Béatrix étaient filles germaines de Nicolas, seigneur de Putten, et d'Aleyde, comtesse de Stryen, dame de Sevenberghen, sœur aînée d'Isabelle *de Stryen*, femme de Gérard, sire d'Egmont. Les maisons de Putten et de Stryen étaient, au moyen âge, comprises parmi les familles les plus puissantes de nos contrées. Guillaume, sire et comte de Hornes, épousa, en secondes noces, Else ou Élisabeth *de Clèves*, fille de Thierry, comte de Clèves, et de Marguerite *d'Hasbourg*, qui était fille d'Évrard *d'Hasbourg*, comte de Kybourg, dont le frère aîné, Rudolphe, fut élu empereur d'Autriche. Les descendants de celui-ci occupent encore le trône impérial. Marguerite *d'Hasbourg* était par conséquent nièce de cet empereur; sa fille, Élisabeth *de Clèves*, introduisit cette illustre parenté dans la maison de Hornes, par son mariage avec Guillaume, sire et comte de Hornes. La puissance et l'illustration de la maison de Clèves sont si connues, que nous croyons pouvoir nous dispenser de nous étendre à cet égard.

Guillaume, sire et comte de Hornes, eut du premier lit :

1° Gérard de Hornes, seigneur de Hees et de Leende, et après la mort de son père,

en 1343, seigneur de Hornes et d'Altena, fut tué à la bataille de Staveren en Frise, comme on le voit dans Butkens : « Le 26 septembre de l'an 1345, fut malheureusement tué Willaume, comte de Hainaut et de Hollande, gendre de notre duc, combattant contre les Frisons, près de Staveren. Ce fut grand dommage; car il était prince qui promettait grandes choses, si la vie lui eût duré davantage. Avec lui furent occis plusieurs seigneurs de marque, entre lesquels furent Gérard, sire de Hornes, de Gaesbeek, d'Altena, de Putten et de Stryen, etc. » Un poëte contemporain a chanté cette bataille; ses vers se trouvent dans le *Museum* de M. Willems, t. v, p. 104. Voici ceux qui concernent Gérard DE HORNES :

Den besten here set ic voren :
Hy droech gout, van keel iij horen :
Van silver waren si gebonden,
Manlyck sach men tallen stonden,
Als hem last op quam oft nood,
Dees is ter Vriesen bleven doot.

2° Jeanne DE HORNES, dame de Gaesbeek, de Putten et de Stryen, décédée le 4 juillet 1356, se maria avec Gisbert *d'Abcoude* (1), sire de Wyck-te-Deurstede,

Abcoude.

(1) Abcoude portait de gueules à trois rocs d'argent.

I. Sweder ou Sohier, seigneur d'Abcoude, chevalier, eut de sa femme Agnès, fille de Gisbert *de Bronchorst*, deux enfants :

1° Sweder, qui suit ;
2° Mabelie d'Abcoude, femme de Hugues, seigneur de Vianen, mort en 1302, convola avec Jean, seigneur d'Arckel, veuf d'Ermengarde de Voorn, mort en 1324, et termina seulement sa carrière en 1342.

II. Gisbert, seigneur d'Abcoude et de Wyck-te-Duerstede, érigée par lui en ville en 1300, laissa deux enfants légitimes :

1° Sweder, qui suit
2° N., femme de Jean, seigneur de Culembourg

III. Sweder, seigneur d'Abcoude et de Wyck, releva le château d'Abcoude qui avait été ruiné en 1288 par Gisbert d'Amstel. En 1345, le nouveau château fut assiégé et pris par Jean *d'Arckel*, évêque d'Utrecht, qui reprochait à Sweder d'avoir donné des troupes au comte de Hollande avec qui il était en guerre. Il mourut en 1347 et fut enterré à Wyck. Il avait épousé Mabelie *d'Arckel*, fille de Jean, seigneur d'Arckel, et de Mabelie *d'Abcoude*, sa seconde femme, dont il eut deux enfants :

1° Gisbert, qui suit ;
2° Mabelie d'Abcoude, femme de Wolfart de *Borsele*, seigneur de La Vere, mort en 1345 dans la bataille de Staveren.

IV. Gisbert, seigneur d'Abcoude, de Wyck, acheta le château de Waudenburg et mourut le 13 septembre 1371. Il épousa Jeanne DE HORNES, dame de Gaesbeek, de Putten et de Stryen,

mort le 13 septembre 1376 et enterré à Wyck, fils de Gisbert et de Mabelie *d'Arckel*. Jeanne de Hornes, dame de Gaesbeek, et Ode de Hornes, sa sœur, conclurent, en 1350, le jour de St-Marc l'évangéliste, un traité de partage

Abcoude. decédée le 4 juillet 1356. Il fonda en 1361 un chapitre de douze chanoines, dans l'église de Wyck, où il avait choisi sa sépulture. Il laissa :

1° Guillaume *d'Abcoude*, seigneur d'Abcoude, de Wyck, épousa Marie *de Walcourt*, dame de Lennick, de Lombeek, d'Anderlecht, de Braine-le-Château, maréchale du Hainaut. Il mourut en 1407, le lendemain de St-Urbain, laissant quatre enfants : A Jean, seigneur d'Abcoude, mort en Palestine; — B Gisbert; — C Marie; — D Jeanne, dame d'Abcoude, de Wyck-te-Duerstede, décédée le 10 janvier 1411, au couvent de Wyck, où elle avait pris le voile, se maria, avec Jean, seigneur de Bedeerode, de Gennep, mort à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Guillaume *d'Abcoude* laissa en outre plusieurs enfants naturels : A Jean van *Wyck*; — B Jean van *Merthem*, — C Jean van *Driebergen*; — D Ida *d'Abcoude*, femme de Henri *Malaert*; — E Ida *d'Abcoude*, femme de Henri van Wamel; — F Élisabeth *d'Abcoude*, femme de Jean van den *Pool*; lesquels laissèrent postérité.

2° Sweder, qui suit :

Gisbert *d'Abcoude*, seigneur d'Abcoude, laissa aussi un enfant naturel :

3° Jean van *Lombeek*, seigneur de Rysenburch, qu'il reçut de son père, en 1379

V. Sweder *d'Abcoude*, seigneur de Putten, de Stryen et de Gaesbeek, reçut de son frère les villages de Lennick, Lombeek, d'Anderlecht, ainsi que le maréchalat du Hainaut. Sweder *d'Abcoude*, ne s'étant pas soumis au comte de Flandre Louis de Male, après la bataille de Scheut, ce prince chargea l'amman de Bruxelles de saisir ses biens et d'y établir des maires ou officiers; il ordonna même, le 4 octobre 1356, de menacer de *feu bouter et maisons ardoire*, s'il persistait dans sa désobéissance envers lui. Sourd à ces menaces, Sweder préféra garder son serment. Il fut un des seigneurs qui cautionnèrent le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne envers le comte de Looz pour la somme de 16,611 écus dont ces princes étaient redevables. Wenceslas qui l'appela dans son conseil, lui témoigna toujours une grande confiance. La terre de Gaesbeek reçut de son temps un accroissement considérable : elle fut augmentée de la baronnie d'Aa, qui comprenait la seigneurie de Walcourt, à Anderlecht, l'avouerie du chapitre de cet endroit, les villages de Lennick et de Lombeek-Notre-Dame; cette baronnie lui fut cédée par son frère Guillaume *d'Abcoude* et sa femme Marie *de Walcourt*, dame d'Aa, en échange d'Abcoude et de Wyck. Non content de voir son autorité reconnue dans le territoire qui sépare les villes de Bruxelles et de Ninove, Sweder, seigneur de Gaesbeek, aurait voulu l'étendre encore sur certaines localités dépendantes de la mairie de Rhodes. La duchesse Jeanne se montrait disposée à accueillir sa demande, lorsque les échevins de Bruxelles, dans la crainte de voir une puissance, déjà redoutable pour eux, grandir encore, protestèrent contre tout démembrement du Brabant, en s'appuyant sur la *joyeuse entrée* de Jeanne. Leurs réclamations firent échouer les projets du sire de Gaesbeek, qui en fut vivement irrité. Un jour, étant à table, il dénonça aux convives, comme son plus grand ennemi, le chevalier Évrard *t'Serclaes*. Plus tard sa femme Anne, comtesse de Leyningen, son fils naturel Guillaume, dit *de Clèves*, et son bailli Melys Utenenghe, se rappelant ces paroles, se conjurèrent contre le chevalier à qui Bruxelles avait dû sa délivrance en 1359. Prévenus qu'Évrard *t'Serclaes* se trouvait à Lennick, Guillaume *de Clèves* et Melys Utenenghe l'attendirent sur son passage : le jeudi saint, 26 mars 1387, à l'endroit nommé le Mauvais Chemin, ou *Quaedewege*, ils le surprirent, le terrassèrent, et après l'avoir horriblement maltraité, le laissèrent pour mort. Le doyen de Hal, Jean de Stalle, passant par ce chemin, le trouva dans un état désespéré et s'efforça de le rappeler à la vie; il le conduisit sur son chariot à Bruxelles.

auquel intervinrent Jean III, duc de Brabant, et ses principaux chevaliers; on y voit que dame Jeanne DE HORNES était mariée à messire Gisbert *d'Abcoude*, seigneur d'Abcoude, de Gaesbeek et d'Herstal, et que dame

Abcoude.

A la vue du corps sanglant du chevalier *t'Serclaes*, l'indignation et la fureur s'emparent de tous les esprits. Le peuple accourt, se réunit et se montre désireux de se venger. La duchesse elle-même vient voir le blessé et reçoit de sa bouche le récit du crime. Quoiqu'elle s'efforce de calmer le peuple en lui promettant de punir selon la rigueur des lois un fait aussi atroce, ses paroles sont impuissantes. A cinq heures, des bandes armées sortent de Bruxelles, et après s'être reposées à Vlesembeek, elles plantent la bannière de Saint-Michel dans les plaines qui entourent le château de Gaesbeek.

Au moment où Sweder *d'Abcoude*, dit *de Gaesbeek*, reçut la première nouvelle du meurtre, il se trouvait à la chapelle castrale. Il ne put cacher son trouble; ne doutant point d'une vengeance populaire, il se hâta de partir et entraîna dans sa fuite ceux qui avaient trempé dans le meurtre. Son intention était d'aller chercher du secours, à l'effet de se mettre à même de parer à tout événement. Cependant, il laissa au château sa femme Anne *de Leyningen*, qui semblait prendre sur elle toute la responsabilité de ce crime. La garde du château lui fut confiée; cette femme courageuse s'y enferma avec trois chefs dévoués, Jean *van Lombeek*, Jean de Hellebeke et Jean Storm, et bon nombre de gens d'armes. La colère du peuple ne pouvait rien contre ces vieux murs et contre l'opiniâtreté de leurs défenseurs; mais elle se prit, comme il arrive toujours, à des personnes inoffensives, vassaux ou officiers du baron. A la demande de la commune de Bruxelles, la duchesse envoya sur les lieux le sénéchal Jean de Witthem avec l'étendard ducal. Des villes intervinrent dans la lutte, des seigneurs se mêlèrent aux milices bruxelloises; mais en vain. D'autre part, Sweder *de Gaesbeek* et ses parents réunissaient leurs gens d'armes, aux environs de Diest. Il importait de faire un dernier effort contre le château avant l'arrivée du sire de Gaesbeek. Un mineur, de la nation liégeoise, fut chargé de commencer les tranchées. Mais inquiets sur les suites d'une lutte d'autant plus fâcheuse que la trêve de Gueldre allait expirer, la duchesse et son conseil mirent tout en œuvre pour attirer les parties dans les voies de conciliation; grâce à leurs efforts, il fut permis à Anne *de Leyningen* et à ses hommes de sortir du château que le peuple, dans sa joie furibonde, abattit aussitôt de fond en comble. La comtesse de Leyningen se retira au château de Braine et les bandes se séparèrent le 30 avril. Cependant Evrard *t'Serclaes* avait expiré le 31 mars, et son neveu, Jean *t'Serclaes*, qui était admis pour le remplacer dans l'échevinage de Bruxelles, prêta le serment sous les murs mêmes du château.

Seulement l'année suivante Sweder *de Gaesbeek* et sa femme purent se faire réintégrer dans la jouissance de leurs biens, après avoir promis de ne jamais rien réclamer pour les dommages qu'ils avaient soufferts et de ne jamais inquiéter, pour la dernière guerre, leurs sujets qui y avaient pris part contre eux. L'accord fut signé le 6 mars 1388. Lorsque l'année suivante, au mois d'avril, le baron de Gaesbeek se mettait en mesure de reconstruire son château, les députés des villes, réunis à Louvain, s'y opposèrent formellement.

Néanmoins Sweder *de Gaesbeek* n'avait rien perdu de son influence à la cour de Brabant. Il fut, en 1390, l'un des six nobles chargés de négocier à Ravestein avec les députés de la Gueldre; plus tard cette mission lui fut de nouveau confiée. Le duc de Bourgogne ne fut pas satisfait de l'empressement que l'on avait mis à conclure. Ce différend aurait eu des conséquences fâcheuses, si la duchesse n'avait interposé son influence. En 1395, Sweder *d'Abcoude* fonda à Utrecht le couvent des Chartreux.

Sweder *d'Abcoude* mourut le 12 avril 1400, en se rendant à Rome, à l'occasion du Jubilé; il eut plusieurs enfants naturels, et il laissa de sa femme Anne, comtesse de Leyningen, quatre enfants, savoir :

Ode de Hornes, sa sœur, était femme de messire Jean *de Polanen*, seigneur de La Lecke, et qu'elles étaient toutes deux filles héritières du baron de Gaesbeek. Gisbert *d'Abcoude* était ainsi nommé d'un château situé, non loin d'Amsterdam, dans une contrée marécageuse; ses hautes et massives tours carrées étaient encore debout au siècle dernier. Pour mieux conserver leur

Abcoude.

1° Jacques, seigneur d'Abcoude, de Gaesbeek, de Wyck, de Putten, de Stryen, se joignit, en 1405, aux sires de Heghem, de Berg-op-Zoom et de Diest, pour venger, en commun, leur parent, le sire de La Lecke, que les habitants de Bois-le-Duc s'obstinaient à garder en prison. Cette querelle fut heureusement vidée par la duchesse. Après la mort de son oncle Guillaume, arrivée en 1407, Jacques *de Gaesbeek* promit à l'évêque d'Utrecht de garder fidèlement la ville de Wyck, qu'il tenait de lui en fief, et s'engagea de ne pas relever d'un autre seigneur les forteresses d'Abcoude et de Duersteede, sans son consentement. Il promettait en outre de ne pas sortir de ces places pour guerroyer, sinon de l'aveu de l'évêque, sous la condition cependant de pouvoir s'y défendre et y donner asile à ses amis. Au nombre des témoins de cette convention qui porte la date du 19 mai 1412, se trouvent Melys Uytenenghe, Jean *de Lombeek*, chevaliers, et le bâtard d'Abcoude, Jean van Wyck. Devenu conseiller du duc Jean IV, le sire de Gaesbeek défendit d'abord les droits de Jacqueline de Bavière, contre Jean de Bavière, dit Jean-sans-Pitié; mais il changea de conduite après la paix de Gorcum, lorsqu'il vit le duc sacrifier légèrement les droits de sa femme. Alors, pour le prix d'un subside annuel de 12,000 couronnes de francs, il promit à l'usurpateur de le seconder de tous ses moyens, sous la condition bien expresse que si les forts d'Abcoude et de Wyck lui étaient enlevés pendant la guerre, on ne conclurait aucune trêve avant que ces places ne lui fussent rendues. Dans cette guerre, Jacques *de Gaesbeek* se montra aussi actif que vaillant. Il aida puissamment son souverain à réduire la ville de Leyde. Ayant défié, par son héraut, l'évêque d'Utrecht, il entra sur son territoire qui eut à souffrir des horreurs d'une guerre de parti. Le baron de Gaesbeek conserva toujours un grand ascendant sur l'esprit faible de Jean IV, duc de Brabant, qui le comblait de faveurs. Le 10 avril 1420, le duc reconnut lui devoir des sommes considérables, *à cause du tort fait à la forteresse de Gaesbeek* et de diverses avances. Cependant il n'aida point Jean IV dans sa tentative pour ressaisir le pouvoir en Brabant; quoiqu'il semblât garder la neutralité, la seigneurie de Gaesbeek fut confisquée par ordre des états du duché et donnée en apanage au régent Philippe de Saint-Pol. Le duc en ratifiant plus tard, le 12 octobre 1421, l'apanage de Philippe de Saint-Pol, son frère, y mit cependant pour condition que l'ancien sire de Gaesbeek serait cité devant sa cour féodale pour entendre la lecture du jugement qui avait prononcé sa déchéance, et faire valoir ses moyens de défense. Le comte de Saint-Pol choisit et nomma pour son bailli, le 26 décembre de la même année, Jean de Stalle qui avait eu la garde du château et de ses dépendances. Si Jacques *d'Abcoude* éprouvait en Brabant un traitement aussi cruel, il avait une meilleure fortune en Hollande. Il fut nommé, le 16 avril 1421, trésorier de ce comté. Après la mort de Jean-sans-Pitié, il marcha contre les partisans de sa nièce Jacqueline de Bavière, et il les chassa de presque toute la Hollande; mais il vit ses efforts échouer devant Schoonhoven. Il était alors un des cawaerds du comté. On lui confia ensuite et à François de Borssele la capitainerie de Harlem. Ils défendirent cette ville, en 1426, contre les habitants de la Frise-Occidentale. Plus tard, le 30 septembre 1426, Philippe-le-Bon le créa, dans sa bonne ville de Leyde, un de ses deux capitaines-généraux pour la Hollande. Ce prince à qui il rendit de grands services, l'appelait ordinairement son cher cousin et fidèle conseiller. Dès son avénement au duché, le duc de Bourgogne nomma le même seigneur membre du conseil chargé de gouverner le pays, et lui donna en outre, le 27 octobre 1430, la charge de drossart ou sénéchal. Le seigneur de Gaesbeek semble ne pas avoir eu beaucoup de sympathie pour un peuple qui avait été si rigoureux pour sa famille et pour lui-même. Il quitta le pays après avoir vendu sa baronnie à Jean de Hornes, seigneur de Baucignies, qui en fit le relief le 26 mars 1434. Il conserva toute sa vie l'esprit d'entreprise dont il avait donné tant de preuves. En 1449, la nuit de la Purification, l'évêque d'Utrecht, Rodolphe Diepholt, entra inopinément dans sa capitale. Le massacre fut terrible, et les vengeances plus terribles encore. Le sire d'Abcoude ne conserva la vie qu'en cédant Wyck et Abcoude au prélat, qui eut cependant la générosité de lui en laisser l'usufruit. Il mourut sans hoirs le jour de Ste-Agathe de l'année 1459. Il épousa, en premières noces, Jeanne *de Ligne*, et en secondes noces, Marguerite *de Schoonvorst*. L'enfant nommé Antoine, qu'il eut de sa première femme, mourut en 1429. Il eut aussi un enfant naturel, Sweder *d'Abcoude*;

2° Jeanne *d'Abcoude*, décédée sans enfants, se maria avec Jean *de Namur*, seigneur de Wynendael;

3° Yolande *d'Abcoude*, décédée sans enfants, en 1445, se maria avec Hubert, seigneur de Culembourg;

4° Marie *d'Abcoude*, mariée, en 1386, à Gérard *d'Altre*, seigneur de Facuwez, fils de Renier *d'Altre*, seigneur de Facuwez, et de Marie *Suwerts*.

Il eut aussi plusieurs enfants naturels, entre autres :

3° Guillaume *de Clèves*

indépendance, dans ce pays, les sires d'Abcoude s'étaient rendus vassaux de divers seigneurs, tel que l'évêque d'Utrecht, les comtes de Hollande et de Gueldre. A eux appartenaient le bourg de Wyck et le château de Duerstede. A la mort de Jeanne DE HORNES s'élevèrent des difficultés au sujet du partage de la succession de son père. Son fils, Sweder *d'Abcoude*, ne conserva que la terre de Gaesbeek et le village de Loen près d'Oisterwyk; les seigneuries de Hornes, d'Altena, d'Herstal, de Hees et Leende, de Moncornet, furent adjogées aux enfants de Guillaume DE HORNES et de sa deuxième femme, savoir : Guillaume, comte de Hornes; Thierry DE HORNES, sire de Perwez, Arnoud DE HORNES, évêque d'Utrecht, et Thierry-Loef DE HORNES. Ceci résulte clairement d'un acte des échevins de Bruxelles, du 10 octobre 1357 : « Want quist ende descort is geweest tusschen heer Gisbrecht, heere van Abcoude, heer Sweer *van Abcoude*, heere van Gaesbeek, ende Willem synen broeder, ridders ; soo hebben partyen voorsz. gestelt in t'seggen heer Dierick VAN HOERNE, heere van Perwes, en heer Jans *van Polanen*, heere van der Lecke, ende van Breda ; ende hebben geseyt wy volcht : in t'eerste, dat Dierick, heere van Hoerne voorsz., ende Arnout, synen broeder, ende joncvrou Lisbette, syne suster, houden sullen de heerlicheit van Hoerne ende Altena, met de moerlanden, ende het lant ende heerlicheit van Herstal, Hese ende Leende, ende het lant van Moncornet ende Cortresem; ende heer Sweer *van Abcoude*, heere van Gaesbeek, sal behouden het lant van Gaesbeek, met alle de toebehoorten, ende dat dorp te Loen by Oosterwyck, gelyck als heer Geerard, heere van Hoerne, die lest heere van Hoern was, die te Vriesen bleef, dat plach toe te hooren ; ende sal Dierick, heere van Hoern voorsz., aflossen de heere van Abcoude de Donck-Hoven, gelyck sy gelegen syn in den landen van Altena, ende vrou Alyt *van Craenendonck* die nu besit. Gedaen voor schepenen van Brussel 10 october 1357.

3° Ode DE HORNES, femme de Jean *van Duivenvoorde*, seigneur de Polanen, de La Lecke et de Breda, mort en 1377 et enterré à Breda dans un magnifique tombeau. Il convola, après la mort de sa femme, avec Mathilde *de Rotselaer*. On voit encore son tombeau dans la grande église de Breda; il y est représenté entre ses deux femmes. Ode DE HORNES laissa un fils, Jean, seigneur de Polanen, mort le 11 d'août 1394 et enterré dans la même église, lequel eut de sa femme, Odile *de Solms*, une fille et enfant unique, Jeanne, dame de Polanen, de La Lecke et de Breda, décédée en 1445, femme d'Engelbert, comte de Nassau, mort en 1442. D'elle descend en ligne directe le roi des Pays-Bas. Le tombeau de Jeanne *de Polanen* et celui d'Engelbert II *de Nassau*, son petit-fils, sont également dans l'église principale de Breda. Ce dernier est d'une beauté remarquable : on l'attribue au ciseau de Michel-Ange. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, l'a fait restaurer. On y trouve ces quartiers :

Nassau, La Marck, Lecke-Polanen, Hornes, Loen, dit Heinsberg, Juliers, Lippe, ...
Baden, Solms, Spaenheim, Helsen-Stein, Autriche, Milan, Stetch, ...

4° Marie DE HORNES, femme de Jean *d'Arckel*, sire de Heukelum, mort en 1352, fils de Jean et d'Ermengarde *de Clèves* ;

5° Béatrix, prieure d'Auderghem, près de Bruxelles;
6° Aleyde, abbesse du monastère de Keyserbosch;

Il eut du second lit :

7° Guillaume, qui suit :
8° Thierry DE HORNES, sire de Perwez et de Cranenbourg, qu'il eut de son oncle Thierry DE HORNES, seigneur de Perwez, épousa Catherine *Berthout*, dame de Duffle, de Waelhem, d'Herlaer, de Gheel et d'Oisterloo, décédée en 1380, fille de Henri *Berthout*, baron des mêmes lieux, et de Marguerite *de Wesemael*. Ils ont formé l'illustre branche des sires de Perwez que nous déduisons plus loin;
9° Arnoud DE HORNES, archidiacre de l'évêché d'Utrecht, évêque d'Utrecht et puis prince-évêque de Liége, était en 1371 à Rome, lors de la mort de l'évêque d'Utrecht Jean *de Virnemborg*. Sweder Uterloo, qui lui avait contesté ses droits à l'archidiaconat, brigua pareillement la crosse épiscopale. Arnoud DE HORNES, quoique absent, obtint la préférence. Voici comme le *Magnum chronicon Belgicum* parle de cet événement : Venerabilis Arnoldus DE HOERNE, filius magni baronis, videlicet domini de Clivis et de Hoerne (natus ex matre de sanguine comitum Lossensium ac ducum Brabantiæ), episcopus Trajectensis inferioris et mamburnus Leodiensis, exhibuit, etc. Le pape Urbain V, qui avait appris à le connaître, le désigna sans hésiter pour succéder à *Virnemborg*. Le jour de St-Michel, de la même année, Arnoud DE HORNES arriva à Utrecht et fut admis comme chef du diocèse par les dignitaires de la cathédrale. La mort de son cousin Arnoud, duc de Gueldre, arrivée dans le même temps, jeta le pays dans de sérieux embarras en excitant les partis qui convoitaient le pouvoir et les honneurs. Deux familles puissantes se disputaient en Hollande et en Gueldre, depuis un siècle, les avantages et le prestige de la domination : c'étaient celles de Heeckeren et de Bronchorst, exerçant, chacune, une grande influence. La sœur du duc Arnoud, nommée Mathilde, était le candidat des Heeckers; et Guillaume de Juliers, dont la mère, Marie *de Gueldre*, était sœur cadette du duc Renaud, était celui du parti de Bronchorst. L'évêque Arnoud DE HORNES prit fait et cause pour les Heeckers, et, de concert avec le seigneur de Brederode, il donna la duchesse Mathilde en mariage à Jean de Blois, seigneur de Schoonhoven en Hollande, et de Beaumont en Hainaut. Il fut son troisième mari; le premier fut Godefroi, comte de Looz, et l'autre Jean, le dernier comte de Clèves. HORNES et *Brederode* firent si bien qu'ils attirèrent dans leur parti plusieurs seigneurs. Arnoud et la duchesse semblaient ne s'inquiéter nullement de l'avenir; ils passèrent même bien des jours dans l'allégresse. Cependant Guillaume, duc de Juliers, s'était placé à la tête des Bronchorsts dans l'intérêt de son fils. Dans la nuit de la Nativité de l'année 1372, à la faveur des ténèbres, ils surprirent la ville de Tiel, où se tenaient Mathilde et l'évêque, ainsi que les principaux chefs des Heeckers, savoir : Loef DE HORNES, frère d'Arnoud, Gysbrecht de Hardenbroeck, Frédéric de Zuylen, Jacques de Lochorst, Guillaume van Aververcht, Daeme van Lochorst,

Ernest de Gruenenwoude. Arnoud DE HORNES eut le temps de se réfugier au château, et les Utrechtois, dès qu'ils en eurent connaissance, accoururent sur les lieux pour délivrer l'évêque. Les hostilités se prolongèrent de part et d'autre. Les bandes armées des Bronchorsts et des Heeckers portèrent indistinctement en tous lieux la désolation et la mort. Sur ces entrefaites vint à mourir, le 1er juillet 1378, Jean *d'Arckel*, évêque de Liége. Les chanoines de Saint-Lambert s'empressèrent d'élire Eustache Persan de Rochefort, leur collègue, qui obtint ses bulles de Clément VII, souverain pontife à Avignon. Mais Urbain VI, pontife romain, nomma dans le même temps à cette dignité Arnoud DE HORNES, évêque d'Utrecht. L'Église catholique avait alors deux chefs qui avaient, chacun, leur résidence particulière : l'un à Rome et l'autre à Avignon. Le siége pontifical avait été plus d'une fois brigué par les familles les plus puissantes d'Italie. Leur ambition et leur rivalité donnèrent lieu au schisme mémorable que nous signalons. Ce schisme éclata sous Clément V, qui, Français de naissance, avait promis à Philippe-le-Bel, roi de France, qu'il résiderait dans ce pays : il vint, en 1309, s'établir à Avignon, au grand mécontentement du peuple de Rome et des familles italiennes. Urbain VI, ayant succédé, en 1378, à Grégoire XI, qui avait rétabli la résidence papale à Rome, se fixa également dans cette ville. Les cardinaux français et quelques italiens protestèrent contre cette élection et nommèrent, à leur tour, Clément VII, qui vint résider à Avignon. Nous empruntons à M. Dewez, historien du pays de Liége, tout ce qui est relatif à la biographie de l'évêque Arnoud DE HORNES, depuis son élection :

Pour prévenir les troubles que son installation pourrait causer à Liége, Arnoud DE HORNES crut qu'il était prudent d'attendre un moment plus opportun. Il ne prit donc que le titre de mambour, dont il laissa la charge à son frère Loef, et continua l'administration de l'évêché d'Utrecht. Cependant Florent de Wevelinchoven avait été nommé à ce siége par le pape Urbain dans le même temps qu'Arnoud DE HORNES. Entouré de ses amis et adhérents qui appartenaient tous aux premières familles de la contrée, Arnoud DE HORNES put se maintenir dans la jouissance des avantages considérables de cette double position.

Persan, qui avait attiré à son parti les ducs de Brabant et de Clèves, ainsi que l'archevêque de Cologne, se rendit avec ses alliés à Utrecht, à la tête d'une armée; ils chassèrent de cette ville vingt-quatre des plus notables habitants qui tenaient le parti d'Arnoud. Persan se jeta ensuite sur le pays de Liége; mais les bourgeois s'assemblèrent publiquement, et, après avoir prononcé sa déchéance, proclamèrent Arnoud DE HORNES, qui appartenait au parti démocratique de la noblesse. Cependant les hostilités continuaient. Le Brabant et le pays de Liége présentaient de tous côtés le triste spectacle des flammes dévorant les habitations des malheureux villageois. Le comte de Flandre interposa sa médiation pour engager le duc et les Liégeois à un accommodement; ils conclurent en effet une trêve d'un an, qui fut publiée le 13 décembre. C'est pendant cette trêve qu'Arnoud DE HORNES fit son entrée à Liége, le 24 octobre 1379, accompagné de plus de deux cents seigneurs, non plus comme mambour, mais comme évêque et prince; il présenta au chapitre les lettres de nomination du pape et le diplôme d'investiture

de l'empereur Wenceslas. Le parti démocratique triompha. La forme des élections, établie par les lettres de Saint-Jacques, avait d'abord paru contenter le peuple de Liége : si les nobles n'avaient pas cherché à empiéter sur ses droits, afin de concentrer les élections dans leur corps, cette forme eût subsisté peut-être. Ce n'était pas tout le corps de la noblesse qui avait voulu usurper ce pouvoir, car la noblesse était divisée en deux camps principaux; c'étaient douze familles de la féodalité primitive, qui, à l'exclusion des autres, s'étaient attribué tout le droit qu'avait la noblesse, sans distinction de caste, de choisir la moitié du magistrat. Le peuple regarda cette usurpation comme une infraction manifeste au traité de Saint-Jacques; comme les nobles l'avaient violé pour ce qui les concernait, le peuple le considéra comme annulé pour ce qui le regardait. Un autre abus s'était introduit. Les nobles, pour renforcer leur parti, avaient trouvé un moyen de voter avec les bourgeois. Le peuple ou la bourgeoisie de Liége était composé des habitants dont les noms étaient inscrits sur la liste d'un métier quelconque. Les nobles, afin de jouir des droits de la bourgeoisie, se faisaient inscrire sur l'une ou l'autre de ces listes; de cette manière, ils pouvaient prendre part aux élections des bourgmestres, non comme nobles, mais comme membres d'un métier, qu'ils étaient censés exercer. La noblesse devint donc prépondérante, dirigeant à son gré les élections. Le peuple, favorisé par la présence d'Arnoud de Hornes, crut que tous les ménagements étaient inutiles, tous les tempéraments dangereux et que le seul moyen de rentrer dans ses droits était d'exclure les nobles du conseil. Les nobles, pour détourner ce coup, jugeant, selon l'expression naïve de Bouille, qu'il valait mieux ployer que rompre, flattèrent et gagnèrent le peuple, et firent un arrangement en 1384, par lequel ils lui abandonnèrent le droit d'élire à son gré les deux bourgmestres et le conseil, en observant cependant qu'étant citoyens comme les bourgeois, ce serait une injustice de les en exclure; ils ajoutèrent qu'ils espéraient qu'au renouvellement de la magistrature, on se souviendrait du sacrifice qu'ils faisaient. Si l'évêque Arnoud ne donna pas la main à cet arrangement, comme le disent Louvrex et Foullon, et comme Villenfagne paraît en douter, il y donna du moins son consentement. Le peuple fut si satisfait de cette condescendance de la part des nobles, que cette année même il choisit un des bourgmestres dans la classe des nobles : c'était Fastré Baré.

Le temps et l'expérience avaient fait remarquer dans la *nouvelle loi*, rédigée en 1355, des abus résultants de certaines dispositions mal stipulées ou mal interprétées, les unes étant trop *larges*, les autres trop *étroites*. L'évêque, les bourgmestres, le conseil et toute la régence annulèrent cette loi, et en firent, le 8 octobre 1386, une autre, conforme aux besoins de l'époque. La cour féodale n'avait pas de lieu fixe : c'était l'évêque qui décidait les causes. La dernière loi établit un lieutenant de fief, chargé de rendre la justice avec les vassaux de l'évêque; le siége de cette cour fut fixé à Liége au palais épiscopal. Cette loi créa de plus une cour allodiale; elle fut appelée *mutation de la paix de Waroux*.

L'évêque Arnoud de Hornes mourut le 8 mars 1389, à l'âge de 50 ans. Ses restes mortels furent transportés à Hornes et inhumés dans le caveau de sa

famille, au convent de Keyserbosch; mais son cœur fut déposé dans l'église des Chartreux à Liége, ainsi que le témoigne l'auteur du Recueil Héraldique des Bourgmestres de la cité de Liége, lequel s'exprime en ces termes :

« Ayant conversé pendant sa vie avec inclination dans la maison des Chartreux de Liége, il voulut que son cœur y fût mis; ce qui s'exécuta. On y mit l'épitaphe suivante :

« Hic jacet cor humatum cum attinentiis Rndi Domini Arnoldi DE HORNES, episcopi quondam Leodiensis, cujus anima requiescat in pace.

« On y voit ses armes avec ses quatre quartiers qui suivent :

« HORNES, *Clèves, Loos, Habsbourg.*

« Son écusson principal est couvert de la mitre et de la crosse, blasonné d'une croix à l'écusset de Hornes sur le tout au milieu de deux autres, l'un aux armes de Hornes, et l'autre marqué d'un cœur.

« Son séel représente un évêque qui tient sa crosse de la main gauche et donne la bénédiction de la droite avec l'écusson de ses armes; il la tient sur son giron avec ces mots autour de 1382 : Arnoldus DE HORNES, episcopus Leodiensis, comes Lossensis. »

Le gouvernement d'Arnoud DE HORNES fut très-difficile; mais on se plaît à rendre hommage à sa sagesse et à sa modération. Jean de Bavière fut son successeur; il était fils d'Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut. Nous parlons de lui sous l'article de Thierry DE HORNES.

10° Évrard DE HORNES, chanoine de l'église de Cologne, mentionné dans l'acte relatif à sa sœur naturelle Walburge DE HORNES;

11° Thierry, dit Loef DE HORNES, sire de Baucignies, de Moncornet, de Weert, de Hees et Leende, d'Herstal, mort en 1390, épousa Isabeau *de Montegny*, fille de Robert et de Marie *d'Enghien*, dite *de Havrech*. Il est l'auteur de la branche actuelle; de lui sont aussi sorties les branches de Houtkercke, de Baucignies et de Kessel;

12° Else ou Élisabeth, décédée vers 1416, fut mariée en 1359, âgée d'environ vingt ans, avec Henri *de Diest*, qui n'avait alors que quinze ans au plus, né en 1345, mort en 1385, fils de Thomas, sire de Zeelem et de Diest, et de Marie *de Ghistelles*. La dot d'Else DE HORNES donna lieu à des difficultés : le 18 octobre 1366, Thierry, dit Loef DE HORNES, transigea avec son beau-frère Henri *de Diest*, et le 1er novembre de l'année suivante, il assigna pour cette dot divers biens.

Guillaume DE HORNES eut une fille naturelle :

13° Walburge DE HORNES, religieuse au couvent de Nazareth à Diest; ce qui est prouvé par un acte daté du lundi avant la fête de St-Jacques de l'an 1381. En voici une ancienne traduction : Soit connu à un chacun que sœur Marguerite Maillaert, abbesse du couvent de Nazareth, sire Jourdain, abbé de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, en la présence des suppots de la cour de Nazareth, ont connu et

confessé, comme leur mambour en cette affaire, leur donnés selon droit, qui par amitié et pour le plus grand profit dudit cloître, avec plein consentement et volonté de notre chapitre de Cîteaux, avons quitté et déchargé notre très-cher et bien aimé seigneur messire Arnoud DE HORNES, évêque de Liége, messire Évrard DE HORNES, chanoine de Cologne, noble et puissant seigneur Dirck Louf de Hornes, seigneur de Baucignies et Moncornet, de telle dette de vingt-sept cents d'or héritables qu'iceux étaient redevables audit cloître, payables annuellement au jour de St-Pierre que l'on appelle Cathedram, affectée sur tous leurs biens par feu haute, noble et puissante dame, madame Élisabeth *de Clèves* qui fut leur mère, veuve, de haute mémoire, de messire Guillaume, franc seigneur des pays de Hornes, d'Altena, de Weert, de Gaesbeek, de Baucignies, de Moncornet, de Heeze et Leende, pour la dot de sœur Walburge DE HORNES sa fille naturelle, notre consœur et damoiselle dudit cloître, et ce pour certaine somme d'argent avec laquelle ils nous ont pleinement satisfaits, nous tenant pour contents maintenant et à toujours, tellement que ledit cloître ne se peut retenir aucun droit ou prétention en aucune manière spirituelle ou civile. En témoignage de ce, nous Arnoud Deens et Jean Nezes, suppots de la cour de Nazareth, fait avons sceller cette du grand scel de ladite cour, en l'an de notre Seigneur que l'on écrivait M.CCC. octante-un, etc.

VI. Guillaume, sire et comte de Hornes et d'Altena, après la mort de son frère aîné Gérard, né en 1324, mort en 1354 et enterré à Keyserbosch, épousa Isabeau, fille de Jean, sire d'Arckel (1), et d'Ermengarde *de Clèves*, dont trois enfants :

Arckel.

(1) Arckel doit son nom à un comté situé dans le Teysterbant. Parmi les familles feodales du royaume des Pays-Bas, Brederode passait pour la plus noble, Wassenaer pour la plus ancienne, Egmont pour la plus riche, et enfin Arckel pour la plus belliqueuse. Cette dernière trouve son origine dans l'histoire de l'introduction de la foi chrétienne au comté de Teysterbant. « La maison « d'Arckel, disent les généalogistes, prend son nom d'un petit village avec un vieux château, « situé proche de Gorcum, où l'on dit avoir été jadis un temple élevé par les Romains à l'honneur « d'Hercule. Or, comme le premier comte de Hollande eut donné à un sien gentilhomme, pour « récompense de ses bons services, une terre aux environs de ce temple sur l'embouchure ou « alliance de la Meuse et du Wahal, icelui nommé Herman, voulant rayer la superstition de ce « temple, y éleva un superbe château et fit consacrer le temple à l'honneur de Notre-Dame; néan- « moins le nom d'Hercule y demeura, car ce lieu fut toujours nommé Erckel, *fanum Herculis*, et « les successeurs dudit Herman, ou peut-être lui-même, se choisirent un blason assez conve- « nable, à savoir d'argent à deux fasces crénelées ou bretessées et contre-bretessées de gueules qui « se rapportent à la massue d'Hercule; et ainsi ont porté tous ceux qui sont issus dudit Herman, « qui sont en grand nombre, comme les maisons de Buren, de Dalem, d'Herlaer, d'Ameyden, « de Heuckelum, d'Asperen, de Leerdam, de Gravembroeck, d'Hastier et de Feelonge en Hainaut « et autres. Cet Herman était issu de Hongrie, selon l'avis de ses successeurs, et était maître « d'hôtel ou autrement serviteur du comte susdit, qui pour sa vertu lui donna cette terre, compre- « nant les villettes de Gorcum, de Heuckelum, de Leerdam, d'Asperen, etc. Il laissa deux fils : « l'aîné fut nommé Dodo et eut une bonne partie de la susdite terre envers l'endroit où est main-

HORNES.

1° Guillaume, qui suit :

2° Thierry DE HORNES, évêque d'Osnabruck, mort en 1404 ;

3° Marie DE HORNES, femme de Henri, seigneur de Gemen, fils de Henri, seigneur de Gemen, et de Catherine *de Bronchorst.*

Arckel.

« tenant la ville de Leerdam ; d'icelui sont issus les seigneurs de Dalem, seigneurs d'Hellichem, « de Redichem, de Zevenderem, de Haesten, etc., qui sont tous villages et maisons de ces « environs ; le pulné fut Foppo et fut seigneur du château d'Arckel. »

I. Foppo, seigneur d'Arckel, fils puîné d'Herman, épousa Marie, fille du comte d'Hoy, et mourut l'an 1008, laissant pour successeur :

II. Jean, seigneur d'Arckel, servit la cause du comte de Hollande contre Adelbold, évêque d'Utrecht, et accompagna ce prince en Syrie, où il périt dans un combat, en 1035. Il épousa Élisabeth, fille de Guillaume, comte de Cuyck. Il eut un enfant légitime, savoir :

1° Jean, qui suit ;

Et un enfant naturel :

2° Marie *d'Arckel*, mariée à Jean *de Bronchorst*.

III. Jean, seigneur d'Arckel, quitta sa femme Marguerite *d'Altena,* fille de Jean, seigneur d'Altena, pour suivre les comtes de Flandre et de Hainaut à la croisade. Il avait fondé Heukelum, Vogelwerf, Spyck et Dalem. L'époque de sa mort est incertaine. Mais il laissa :

1° Jean, qui suit ;

2° Jeanne *d'Arckel*, mariée à Robert, seigneur de Heusden.

IV. Jean, seigneur d'Arckel, mort en 1112 au retour de la Terre-Sainte, épousa Aleyde *de Heusden*, dont :

1° Jean, qui suit ;

2° Fulpard, seigneur de Leerdam. De lui descendent les seigneurs de Leerdam, de Gellerum, de *Zevender* et d'Haestrecht ;

3° Hugues, seigneur de [illegible], etc.;

4° Gertrude *d'Arckel*, femme d'Évrard *de Cuyck.*

V. Jean, seigneur d'Arckel, fit deux voyages à Jérusalem (le premier en 1124), et se trouva en 1132 avec son frère Hugues parmi les chevaliers réunis par Thierry, comte de Hollande, contre les Frisons. En 1136, il donna Leerdam, Schoonrewoerdt avec Diefdyk et Over-Heikoop, à son frère puîné, et la seigneurie de Dalem à un de ses neveux, nommé Jean. Il mourut en 1144. Il épousa Pétronille *d'Are,* de la maison des comtes d'Are, dont il eut :

VI. Jean, seigneur d'Arckel, mort de retour d'un voyage en Syrie, en 1175, épousa Gertrude *de Looz,* fille de Louis, comte de Looz, dont :

VII. Jean, seigneur d'Arckel, fit aussi le voyage de Jérusalem à la suite du comte Florent. De retour en Hollande, il épousa Marguerite, fille de Baudouin, seigneur de Ninove, dont le frère Philippe lui avait donné, à Jérusalem même, l'accolade de chevalier. Il acheta Asperen de Gérard, seigneur dudit lieu, bâtit le château de Heukelum, et mourut dans la journée de Coevoerden, en 1223. Il laissa :

VIII. Jean, seigneur d'Arckel, mort en 1243, épousa Marie *de Virnemborg.* Il jeta les fondements de la ville de Gorcum, et acheva Heukelum, commencé par son père. Il laissa :

VII. Guillaume, sire et comte de Hornes, d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Saffenberg, grand-veneur héréditaire de l'Empire, sous-avoué de Thorn, eut sa part dans les querelles des

Arckel.

IX. Jean, seigneur d'Arckel, dit le Vigoureux, mort en 1272 et enterré à Gorcum, épousa Berthe *d'Ochten*, de naissance comtale, dont il eut deux fils :

1° Jean, qui suit :
2° Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, épousa une fille de la maison de Heusden. Ils sont les auteurs de la branche de Heukelum, que nous donnons ci-après.

X. Jean, seigneur d'Arckel, se trouva à Woeringen sous la bannière de Jean I, duc de Brabant, et suivit Florent, comte de Hollande, contre les Frisons. (Voy. Saint-Gen., *Mon. anc.*, t. I, p. 421.) Il mourut en 1287 dans un combat sous Alkmaar. Il laissa de sa femme Berthe, fille de Gérard *de Stakenborg* :

1° Jean, qui suit :
2° Berthe ; — 3° Gertrude, femme de Hubert *de Culembourg*, issu des comtes de Teysterbant, mort en 1296, fils et héritier de Hubert, seigneur de Culembourg, et d'une fille de Henri, seigneur de Voorn, vicomte de Zélande.

XI. Jean, seigneur d'Arckel et de Gorcum, fut dévalisé près de Gênes en retournant d'un voyage à Jérusalem, et ne regagna son pays natal qu'après avoir enduré bien des privations. Il combattit glorieusement à la bataille des Éperons, le 11 juillet 1302, où il s'empara de l'oriflamme du roi de France. Dans cette mémorable journée périrent plusieurs de ses parents. Hugo *d'Arckel*, surnommé Boter, n'ayant pas laissé de postérité, Jean, seigneur d'Arckel, hérita plus tard, à la mort du frère de ce cousin, des seigneuries de Spyck, de Blockland et de Betersloote. En 1314, le même seigneur se trouva avec ses cousins d'Asperen, d'Ackoy, de Leyenborg et d'Oisterwyck, à un brillant tournoi qui eut lieu à Cologne ; il s'y conduisit avec tant de bravoure et de gentillesse qu'il fut proclamé prince des chevaliers. Dans un combat livré en 1315 entre Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, et Robert, comte de Flandre, il sauva, au péril de ses jours, le comte Guillaume. Il est vrai que Philippe *de Wassenaer* et Thierry *de Brederode*, deux braves chevaliers, eurent leur part dans ce brillant fait d'armes qui leur attira l'admiration de toute la noblesse. Il épousa : 1° Ermengarde *de Voorn*, fille unique et héritière de Henri *de Voorn*, et 2° Mabelie *d'Abcoude*, fille de Sweder. Il mourut en 1324. (Voy. Saint-Gen., loc. cit., p. 422 et 780, 788, 789.)

Il eut du premier lit :

1° Jean, qui suit ;
2° Cunegonde *d'Arckel*, mariée à Jean, seigneur de Heusden,

Il eut du second lit :

3° Mabelie *d'Arckel*, femme de Sweder, seigneur d'Abcoude et de Wyck.

XII. Jean, seigneur d'Arckel, de Hagestein, de Walraven et de Valkenburg, mort en 1360, épousa Ermengarde *de Clèves*, fille unique d'Othon, comte de Clèves, dont il n'hérita pas, ce comté étant un fief masculin. Il laissa une nombreuse postérité :

Hoeks. L'auteur de la chronique de Tiel parle de lui à la page 423, en ces termes : « L'année de notre Seigneur 1393, Albert, comte de Hollande, exila les principaux chefs du parti des Hoeks, au nombre de cinquante-trois,

Arckel.

1° Jean *d'Arckel*, mort en 1332, des blessures qu'il avait reçues dans le tournoi de Dordrecht ;

2° Othon, qui suit ;

3° Arnoud, dit Jean *d'Arckel*, évêque d'Utrecht et puis de Liége, mort le 1er juillet 1378 ;

4° Arend ou Arnoud *d'Arckel*, seigneur de Zoelen, d'Avesnet, de Noordeloos, d'Alblasserdam et de Bergen, qui fut nommé depuis Arendsbergen ;

5° Jean *d'Arckel*, seigneur de Bocheven, de Gondriaen et d'Haestrecht ;

6° Robert *d'Arckel*, seigneur de Stolwyck, de Vliet et d'Arendsbergen qu'il reçut de son frère Arend, épousa, avec dispense du pape, sa cousine Jeanne, fille héritière du seigneur d'Asperen, et par ce mariage il devint baron ou chevalier banneret d'Asperen ;

7° Herbert *d'Arckel*, seigneur de Slingeland, de Molengrave, de Blekensgrave, etc. ;

8° Mabelle *d'Arckel*, mariée à N. *Both van der Eeme*, malgré son père qui ne voulut plus voir sa fille. Après la mort de son époux elle se retira à Utrecht ; elle y fonda le couvent des frères Mineurs et une chapellenie à la métropole où elle a été inhumée ainsi que son frère Jean ;

9° Élisabeth *d'Arckel*, femme de Guillaume de Hornes, seigneur de Hornes et d'Altena,

10° Marie *d'Arckel*, femme de Wauthier *d'Egmont*, mort en 1367.

XIII. Othon, seigneur d'Arckel, épousa Élisabeth *de Bar*, fille de Thibaut, frère du duc de Bar, laquelle lui apporta en mariage la seigneurie de Pierrepont, au Vermandois. Il fut surnommé le Courageux ; mais sa vie publique pourrait bien ne pas avoir été sans reproche.

Il fut honoré par Albert *de Bavière*, comte de Hollande et de Zelande, d'une mission auprès du roi d'Angleterre. Il eut sa part dans les réclamations de son père au sujet de la succession de sa mère, réclamations qui furent secondées par Édouard, duc de Gueldre. Adolphe *de la Marck* l'emporta.

Mais il s'est acquis la gloire d'avoir rapproché deux partis, les Hoeks et les Cabillauds, dont les querelles faisaient le malheur du peuple : cette réconciliation se fit dans un magnifique tournoi qu'il avait annoncé à cet effet dans la ville de Gorcum. Cependant elle ne dura que quelques années.

Il décéda la veille de Pâques de l'année 1396, laissant d'Élisabeth *de Bar* deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;

2° Jeanne *d'Arckel*, femme du seigneur de Schoonvorst.

XIV. Jean, seigneur d'Arckel, de Gorcum, de Hagestein, de Leerdam, de Pierrepont, stadhouder et trésorier-général de Hollande sous Albert *de Bavière*, épousa Jeanne *de Gueldre*, héritière présomptive de Renaud, comte de Gueldre. Il fut entraîné par cette union dans le parti des Cabillauds dont le duc de Gueldre, son beau-frère, était le chef et l'âme. Le parti des Cabillauds était en grande faveur sous Albert, comte de Hollande, ou plutôt sous Aleyde *de Poelgeest*, sa bonne amie, qui gouvernait en réalité le comté. Les Hoeks assassinèrent cette noble demoiselle le 21 septembre 1390. Albert fut pénétré de la plus vive douleur de la perte d'une personne qu'il aimait tendrement. Le mépris de son autorité, son palais violé, l'excitaient à la vengeance ; mais le nombre, la qualité des coupables et la crainte de trouver son fils à leur tête retenaient son bras. Entraîné par cette dernière considération, il prenait le parti de dissimuler, lorsque Jean *d'Egmont*, et Jean *d'Arckel*, tous deux Cabillauds, ses plus intimes conseillers, et par là même ennemis de Guillaume, introduisirent au palais Conrad, père de Guillaume Kuser. Conrad se jeta aux pieds du duc et lui demanda vengeance de la mort de son fils. Ses doléances ranimèrent la colère du

comme prévenus d'avoir trempé dans l'assassinat de Guillaume *Kuser* et d'Aleyde *de Poelgeest*. Guillaume, seigneur d'Ostrevant, fils du comte Albert, lequel était dévoué à ce parti, quitta aussi le pays avec le désir de la ven-

Arckel.

comte, et ses favoris achevèrent de le determiner. Il fit citer devant lui cinquante seigneurs, tous Hoeks, qui par leur fuite s'étaient fait soupçonner d'être coupables. Le comte d'Ostrevant se déclara leur défenseur : dans la crainte que la sévérité de son père ne remontât jusqu'à lui, il partit secrètement de la cour et se réfugia auprès de Guillaume DE HORNES, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena, dont la mère était cependant Élisabeth *d'Arckel*, tante de Jean, seigneur d'Arckel, qui fait le sujet de cet article. Guillaume d'Ostrevant se réconcilia depuis avec son père. Cependant le trésor du comte de Hollande était épuisé, et son trésorier avait engagé une bonne partie des domaines. La mauvaise humeur qu'Albert *de Bavière* conçut de ce dérangement, le porta à exiger de Jean *d'Arckel* compte de son administration. Ce seigneur, qui depuis dix ans était stadhouder et receveur-general, prit la demande d'Albert pour une insulte et lui répondit par une déclaration de guerre. Fier, ambitieux, et confiant dans ses forces, il avait entrepris différentes guerres de son chef. Peu après l'année 1396, il la fit à Waleran *de Brederode*, seigneur de Vianen qui avait hérité du château d'Ameide sur lequel Othon *d'Arckel*, son père, avait eu des prétentions. Il força sa propre mère Elisabeth *de Bar* à sortir du pays d'Arckel, et il l'aurait chassée du château de Pierrepont, quoiqu'il appartînt en propre à cette dame, si elle n'eût trouvé le moyen d'y rentrer sous l'habit d'une femme pauvre avec ses hommes d'armes. Un homme de ce caractère n'était pas facile à ployer. Albert le fit citer devant son conseil; mais il refusa de comparaître, sous prétexte que quelques-uns des officiers étaient ses ennemis. Le duc prononça en 1401 la confiscation de ses seigneuries en Hollande, le bannit lui-même à perpetuité, et chargea le comte d'Ostrevant de l'exécution de la sentence. Guillaume saisit avec avidité l'occasion de se venger d'un seigneur qu'il regardait comme l'auteur de la disgrâce qu'il avait essuyée, et *d'Arckel* acheva de l'irriter par un cartel qu'il lui fit porter par un heraut. Cependant il poursuivit la guerre. Enfin, Jean *de Bavière*, évêque de Liége, vint au camp de son frère et se porta pour médiateur. Les deux partis étant également fatigués, il conclut un accord par lequel *Arckel* promit de demander pardon à genoux à Albert et au comte d'Ostrevant, et consentit même que le drapeau de Hollande fût arboré pendant vingt-quatre heures sur le donjon de son château. La mort d'Albert *de Bavière*, arrivée à La Haye le 12 décembre 1404, réveilla l'esprit de parti; la guerre recommença. Guillaume *d'Arckel*, fils de Jean, prevoyant la ruine de sa maison, se jeta aux pieds de son père et le conjura de demander la paix pour prévenir les malheurs qui les menaçaient; mais ni ses larmes ni ses prières ne purent toucher le vieillard, qui partit pour la Gueldre dans le dessein d'engager Renaud IV, comte de Gueldre, son beau-frère, à le secourir. Guillaume *d'Arckel* profita de l'absence de son père pour changer le magistrat de Gorcum et de Leerdam, où il mit des personnes dont il était sûr, et fit refuser l'entrée de la ville à son père lorsqu'il revint. Au fort de ses malheurs, se voyant abandonné des hommes dont il avait fait la fortune et sur lesquels il avait cru pouvoir compter, Jean *d'Arckel* accepta le projet de vendre au comte de Gueldre sa seigneurie d'Arckel qui, selon les conditions de la vente, ne pouvait jamais être distraite du comté; il stipula en ce sens, parce qu'il espérait qu'après la mort de Renaud *de Gueldre*, la seigneurie reviendrait à son fils avec le reste du patrimoine de Renaud. Néanmoins les intrigues continuèrent et aggravèrent sa position. Il fut arrêté en 1415 et détenu du consentement de son fils Guillaume *d'Arckel*. Plusieurs années après la mort de cet enfant ambitieux, il fut remis en liberté par le duc de Bourgogne, à l'intervention du seigneur de Wesemael. Il fut réintégré dans la seigneurie de Leerdam, et il l'aurait été dans d'autres dont il avait été spolié, si la mort ne l'avait subitement enlevé à Leerdam, le 25

geance; il se fortifia dans le château d'Altena; mais à l'approche de son père, il en sortit, laissant la défense de la place au seigneur de Hornes. Le comte Albert entreprit immédiatement l'attaque de ce château qui n'offrit

août 1428. Les uns ont attribué ses malheurs à son ambition; d'autres, qui interrogeaient leurs sentiments religieux, les considéraient comme une punition que lui avait attirée sa conduite à l'égard de sa mère. Il eut deux enfants : **Arckel.**

1° Guillaume *d'Arckel*, mentionné à l'article de son père, céda aux suggestions et aux flatteries de Waleran de Brederode, stadhouder de Hollande, lorsqu'il eut la honte de trahir l'auteur de ses jours. Jacqueline *de Bavière* lui avait été promise en mariage, et on l'avait considéré quelque temps comme le futur comte de Hollande et de Zélande. Une si belle fortune fit naître bien des jalousies et enflamma bien des passions. Il éprouva les rigueurs de l'adversité la plus cruelle. Il se vit contraint de consentir à la vente de la terre et seigneurie d'Arckel; il eut même sa part dans le prix. Mais il revint peu après à d'autres sentiments, et s'empara de Gorcum. Il périt dans la surprise de cette ville, le 1er décembre 1417, par *Brederode*, et fut enterré dans l'église de cette ville où il avait été baptisé, en présence d'un grand nombre de chevaliers, par Florent de Wevelinchoven, évêque d'Utrecht ;

2° Marie *d'Arckel*, décédée en 1415, fut mariée à Jean *d'Egmont*, mort en 1451.

Arckel de Heukelum.

X. Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, fils puîné de Jean, seigneur d'Arckel, dit le Vigoureux, et de Berthe *d'Ochten*, épousa une fille de la maison de Heusden, dont il eut : **Arckel, seigneurs de Heukelum.**

1° Jean, qui suit ;

2° N., femme de Thierry *de Teylingen* ; — 3° Othon *d'Arckel*, seigneur d'Asperen, d'Arkoy et de Leon. Ses descendants portèrent d'argent à trois fasces bretessées et contrebretessées.

XI. Jean *d'Arckel*, seigneur de Heukelum et Leyenborg, épousa une fille de la maison de Buren, dont :

1° Othon, qui suit ;

2° Arnoud *de Heukelum* eut de sa femme Cornélie *d'Arckel* un fils nommé aussi Arnoud *de Heukelum*, dont la fille Jeanne devint la femme de Thierry van *Swieten* ; — 3° Gertrude, femme de Frédéric *Drakenborg* ; — 4° Mathilde, femme de Henri van *Vianen* ; — 5° N. *de Heukelum*, moine.

XII. Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, épousa Agathe van *der Lecke*, de la maison de Brederode, dont :

1° Jean, qui suit ;

2° N. *de Heukelum*, femme de Jean *de Culembourg*, seigneur de Woudenbourg.

XIII. Jean *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, mort en 1415, épousa, en premières noces, Marie DE HORNES, fille de Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena, et d'Ode *de Putten*, sa première femme, et, en secondes noces, N. *de Teylingen*, dont :

1° Othon, qui suit ;

2° N. van *Heukelum*, femme de Jean *de Renesse de Rynhoven*

XIV. Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, épousa sa cousine Isabeau *de Lynden*, dame de Milingen et d'Oudeweert (ce dernier fief relevé après la mort de son frère Thierry, seigneur de

qu'une courte résistance. Après la sortie du seigneur de Hornes, les assiégés se rendirent, sous d'honorables conditions, le jour de Ste-Marguerite. Le comte Albert remit néanmoins le château au fils du seigneur de Hornes

Arckel,
Seigneurs de Heukelum.

Lynden, en 1408, la veille de St-André), fille de Jean, seigneur de Lynden, et d'Isabeau *de Polanen*, sa première femme. Elle décéda le mercredi après St-Victor de l'an 1419 et fut enterrée à Heukelum à côté de son mari. On voyait dans cette église un vitrail où cette dame et son mari étaient représentés à genoux. De ce mariage naquirent :

XV. Jean *d'Arckel*, seigneur de Heukelum et d'Oudeweert, mort en 1466, laissa de sa femme Berthe *de Culembourg*, fille de Jean, seigneur de Culembourg, et d'une fille du seigneur de Gemeu :

1° Othon, qui suit :
2° Adam *de Heukelum*, moine à Egmont.

XVI. Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, épousa Waleranne *van Broeckhuisen*. Charles-le-Téméraire lui ôta sa seigneurie de Heukelum. Il mourut en 1505 et laissa :

1° Jean, *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, de Woudenbourg et d'Amelroye, mort sans hoirs, en 1512, épousa Adrienne *Bax*, fille du seigneur d'Ast ; — 2° Gérard *d'Arckel*, mort sans hoirs, en 1547, épousa Marguerite *de Proet* ; — 3° Berthe *d'Arckel*, femme de Rutger van *Boetselaer*, seigneur d'Asperen et de Langeraken ; — 4° Henriette *d'Arckel*, femme de Henri *d'Assendelft*, seigneur de Gavre ;
5° Waleran, qui suit :

XVII. Waleran *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, épousa Catherine, fille naturelle de Charles, duc de Gueldre, et d'une demoiselle *de Deynghen*, d'une famille noble de Gueldre. Il en eut :

1° Othon *d'Arckel*, seigneur de Heukelum, mort en 1547, n'eut de sa femme, Marie *d'Immerseel*, qu'une fille et enfant unique Marie, dame de Heukelum, morte en 1595 ; — 2° Charles *d'Arckel*, seigneur de Woudenbourg, mort sans hoirs, en 1580, épousa Claudine *Hemart*, fille de Charles, seigneur de Diekerk ;
3° George, qui suit ;
4° Gérard *d'Arckel*, mort en célibat, en 1578,
5° Élisabeth *d'Arckel*, dame de Heukelum, de Woudenbourg et de Leyenburg, décédée en 1617, mariée : 1° avec Jacques *de Thiennes*, chevalier, seigneur de Castres et de Rumbeke, bourgmestre de la commune de Bruges, en 1563, mort le 20 février 1565, et 2° en 1567, avec dispense, à son beau-frère Thomas de *Thiennes*, chevalier, seigneur de Cinerbont, de Willersies, de Castres et de Rumbeke, capitaine de Bourbourg, fils de Thomas de *Thiennes*, seigneur desdits lieux, et de Marguerite de *Homericourt*, dame de Willersies ;
6° Anne ; — 7° Waleranne ; — 8° Helwide, décédée en 1609 ;
9° Waleran *d'Arckel* épousa Wilhelmine van *Thoil van Bilkestein*, dont il eut un fils nommé Roelof. Il eut aussi plusieurs enfants naturels dont quelques-uns ont laissé postérité : A Jean *d'Arckel*, légitimé en 1591, et reconnu par lui et sa femme ; — B Wilhelmine ; — C Anne ; — D Jean ; — E Marc ; — F François ; — G Florent.

XVIII. George *van Arckel*, seigneur d'Amelroye, mort en 1590 dans l'incendie du château d'Amelroye, épousa Anne *de Lochorst*, décédée l'an 1592, fille de Vincent *de Lochorst*, seigneur d'Heemstede et de Sleyde, dont :

1° Othon, qui suit :
2° Anne van *Arckel*, dame d'Heemstede, femme de Waleran *de Ghent*, baron d'Oye ;
3° Catherine van *Arckel*, mariée en 1606 à Jean *de Bruesse*, seigneur d'Oostmalle et d'Elderen.

XIX. Othon *van Arckel*, baron d'Amelroye, seigneur de Lochorst, épousa Françoise *d'Affaytadi*, fille de Cosme, seigneur de Ghistelles et de Hilst, et de Marie *de Hanseler*, dont :

1° Thomas van *Arckel*, seigneur d'Amelroye, épousa Jeanne-Barbe de la *Kethulle* ; — 2° Anne-Marie van *Arckel*, décédée sans enfants, en 1682, se maria, avec Charles *de Mulsen* ; — 3° Laure, abbesse à Clèves, — 4° Catherine van *Arckel*, femme de Robert *de Schoonhoven*.

nommé Guillaume. » On sait qu'à la mort de Guillaume III, comte de Hollande, sans enfants, Édouard III, roi d'Angleterre, se présenta, d'une part, comme héritier, du chef de sa femme, fille de Guillaume, et que, d'autre part, Marguerite, sœur du défunt et épouse de l'empereur Louis V, pour mieux faire valoir ses droits, s'allia avec la France; elle prit des mesures pour s'emparer du pouvoir, dont elle laissa la lieutenance à son fils puîné Guillaume, comte d'Ostrevant. Bientôt la division éclata entre la mère et le fils : tous deux voulaient régner, tous deux cherchèrent à se faire des partisans. Ceux de Guillaume, comte d'Ostrevant, prirent le nom de Cabillauds, parce que le poisson qui s'appelle ainsi est connu pour dévorer les plus petits. Les défenseurs de l'impératrice adoptèrent l'emblème de l'hameçon, en flamand haek ou hoek, avec lequel on prend le cabillaud. Les Cabillauds triomphèrent d'abord; mais lorsque Guillaume V eut perdu la raison, les Hameçons se relevèrent à leur tour et se prononcèrent en faveur d'Albert *de Bavière*, qui avait des droits légitimes à la régence, ayant été désigné pour succéder au comte. Les deux factions ensanglantèrent le règne de Jacqueline *de Bavière*. Les Hameçons ou Hoeks étaient pour elle, les Cabillauds pour Jean *de Bavière*, oncle paternel de Jacqueline. Cette lutte dura cent quarante-deux ans. Guillaume DE HORNES était du parti des Hoeks. Butkens parle de lui de manière à ne point laisser le moindre doute sur le grand crédit dont ce seigneur jouissait. Après avoir raconté les dissensions domestiques de la famille d'Arckel et le siége de Gorcum, au commencement du XVe siècle, cet auteur continue en ces termes : « Les chroniques de Hollande, Jean Petit, Gouthoven et autres disent qu'aussi dans la ville se trouva Thierry *de Lynden*, chevalier; mais je crains qu'ils ne se méprennent, car un vieux manuscrit des guerres des seigneurs d'Arckel rapporte que le siége fut mis devant la ville de Gorcum pendant que Thierry *de Lynden*, seigneur de Hemmen, était avec Arnoud *d'Arckel*, seigneur de Leyenborch, Haek, seigneur d'Outheusden, Helling, seigneur de Gronestrate, Werner, seigneur de Wedenoude, devers Guillaume, seigneur de Hornes, Thomas, seigneur de Diest, Henri DE HORNES, seigneur de Perwez, et Renaud, seigneur de Schoonvorst, proches parents du seigneur d'Arckel, pour implorer leur secours. Lesquels seigneurs firent tant envers Jean *de Bavière*, évêque de Liége, fils du comte Albert de Hollande, qu'il se transporta en compagnie des susdits seigneurs vers son père, où ils firent si bien que le comte s'accorda avec le seigneur d'Arckel, le 17 septembre 1403. » Les livres de la salle de Curenge renferment quelques particularités qui pourraient bien concerner les difficultés que nous venons de citer. Voici : Anno Domini 1376, mensis decembris die viginti in palatio

Leodiensi, Wilhelmus, dominus de Hornes, reportavit in manibus domini Leodiensis villam et totum dominium de Cortessem cum suis pertinenciis et appendiciis uniusque, quitavit et effecturavit, nihil sibi juris in illis retinendo, ad opus et utilitatem nobilis et potentissimi viri domini Ottonis, domini de Arckel, præsentè absentis. Quam reportationem dominus Leodiensis acceptavit et in memoriam et retinentiam hominum feodalium comitatûs Lossensis ibidem præsentium fecit, etc. — Dominus Otto, dominus de Arckel, relevavit Leodii octavâ die mensis martii villam et totum dominium de Cortessem cum pertinenciis et attinenciis universis quas quidam Wilhelmus, dominus de Hornes, ad opus domini de Arckel in manibus episcopi reportavit, etc. — Anno 1378, Domicellus Wilhelmus, dominus de Hornes et de Altena, relevavit Leodii, mense aprilis die XIX, villam et totum dominium de Cortessem cum suis pertinenciis et attinenciis universis per deportationem nobilis viri domini de Arckel.

Guillaume, sire et comte de Hornes, mourut le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt, dans laquelle périrent plusieurs chevaliers ses parents et amis, tels que Jean *de Croy* et ses deux fils, Jacques *d'Enghien*, Oudart *de Renty* et ses deux frères, Roland *de Gruthuuse*, Colard *van der Gracht*, Philippe et Henri *de Liedekercke*, Robert et Charles *de Montigny*, Pierre et Lancelot *de Noyelles*, le vicomte *des Quesnes*, le seigneur *de Lannoy*, etc. Cette sanglante bataille plongea toute la noblesse de Belgique et de France dans la douleur.

Guillaume DE HORNES avait épousé, avec dispenses datées d'Aix-la-Chapelle, Jeanne *de Loen*, dite *de Heinsberg*, fille de Godefroi *de Loen*, seigneur de Dalembroek et de Heinsberg, et de Philipotte *de Juliers*, qui était fille de Guillaume, duc de Juliers; Jeanne *de Heinsberg* était petite-fille de Jean *de Heinsberg*, seigneur de Dalembroek, et de Jeanne *de Voorn*, des vicomtes de Zélande, et arrière-petite-fille de Godefroi, seigneur de Heinsberg, et de Mathilde *de Looz*, qui était fille d'Arnoud, comte de Looz, de Chiny et de Duras, et de Marguerite *de Vianden*. Elle avait deux sœurs : Philipotte *de Heinsberg*, mariée à Guillaume, comte de Wiede, et Catherine *de Heinsberg*, dite *de Looz*, femme de Gisbert, fils aîné d'Alard, seigneur de Buren. Son frère Jean, dit le Belliqueux, seigneur de Heinsberg, épousa : 1° Marguerite, dame de Gennep, veuve de Jean, sire de Lynden, et 2° Anne *de Solms*, fille d'Othon, comte de Solms, et d'Agnès *de Mintzenberg*. Il n'eut pas d'enfants de la première femme; mais il eut de la seconde une fille nommée Marie *de Heinsberg* qui devint l'épouse de Jean, comte de Nassau, sire de La Lecke et de Breda; leur fils Engelbert II *de Nassau* recueillit toute la succession de

la riche et puissante maison de Heinsberg. Guillaume DE HORNES et Jeanne *de Heinsberg* laissèrent :

1° Guillaume, qui suit :
2° Ode DE HORNES, femme de Jean *de Gemen*, fils de Henri, seigneur de Gemen, et de Marie DE HORNES (1);
3° Marguerite, abbesse de Thorn;
4° Catherine DE HORNES, mariée à Philippe, comte de Virnemborg, qui portait d'or à sept lozanges de gueules, 4, 3, en fasce. Butkens ou son continuateur a donné un fragment de la généalogie des comtes de Virnemborg, lequel n'est pas tout à fait conforme à d'autres renseignements manuscrits, d'une écriture assez ancienne, que nous possédons. Il se peut, selon nous, que le mari de Catherine DE HORNES, dite *de Saffenberg*, fut frère de Robert, comte de Virnemborg, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, mort en 1443, lequel avait épousé Agnès, comtesse de Solms et de Falkenstein, dont il eut : 1° Anne, comtesse de Virnemborg, mariée à Jean, comte de La Marck, seigneur d'Arenberg; 2° Robert, comte de Virnemborg, époux de Marguerite, dame de Sombreffe : il est le plus ancien de ces comtes mentionnés dans la généalogie de Sombreffe par Butkens.

VIII. Guillaume, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Saffenberg, etc., grand-veneur

(1) Gemen portait d'or à la fasce de gueules, chargée de trois pals d'argent. Voici ce que nous possédons sur cette ancienne famille : Gemen.

I. Goswin, sire de Gemen, épousa Christine *de Nassau*, dont il eut quatre enfants :

1° Herman, qui suit :
2° Vincent ; — 3° Jean ; — 4° Anselme.

II. Herman, seigneur de Gemen, épousa Élisabeth *de Clèves*. Il se trouva en 1318, au château de Rees, chez Gérard, sire et comte de Hornes, comme nous l'avons dit plus haut. Il laissa :

III. Henri, seigneur de Gemen, épousa Catherine *de Bronchorst*. Ils furent inhumés à Bentheim, et laissèrent :

IV. Henri, seigneur de Gemen, épousa Marie DE HORNES, fille de Guillaume, seigneur de Hornes, dont :

1° Agnès *de Gemen*, femme de Jean, comte de Nassau ; — 2° Catherine *de Gemen*, mariée à Jean *de Nesselrode*, seigneur de Stein ;
3° Jean, qui suit :

V. Jean, seigneur de Gemen, épousa : 1° Anne, fille de Guillaume, seigneur de Wevelinchoven, archi-maréchal de Cologne, et 2° Ode DE HORNES, dont un fils :

VI. Henri, seigneur de Gemen et de Wevelinchoven, gouverneur du duché de Gueldre pour l'archiduc Maximilien, eut de sa femme N. *de Bronchorst* :

1° Catherine *de Gemen*, dame de Wevelinchoven, mariée à Everwin, comte de Bentheim et de Steinfort, mort sans enfants en 1498
2° Garda, dame de Gemen, mariée à Jean, comte de Schowenburg, dont le fils, Juste *de Schowenburg*, épousa Marie *de Nassau*.

héréditaire de l'Empire, sous-avoué de Thorn, mort le 23 juillet 1433 et enterré au couvent des Dominicains à Aix-la-Chapelle, qu'il avait fondé, épousa, le 23 janvier 1407, Jeanne *de Montigny* (1), fille de Jean, seigneur de

Montigny.

(1) Montigny en Ostrevant portait de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Le Carpentier parle de cette famille : « Locrius rapporte, dit-il, page 806, que Watier, sire de Montigny et de Pesquincourt, fonda l'abbaye d'Anchin, l'an 1077, avec Soyer de Los et de Courcelles. De ce Watier vint Oprime, mentionné entre les chevaliers du tournoi d'Anchin, de l'an 1099, et qualifié seigneur de Montigny, selon une charte de l'abbaye de Marchiennes à laquelle il donna quatre rasières de terre situées au village d'Abscon en Ostrevant. Cet Oprime fut père d'un autre Oprime qui, l'an 1140, donna à l'abbaye de Saint-Aubert sa maison située à Avesnes-le-Sec, du consentement de son fils Robert et de sa fille Agnès, femme de Michel, châtelain de Douai. Ce Robert donna des biens à l'abbaye d'Anchin, l'an 1195, du consentement de son épouse, Sara *d'Enne*, et de ses enfants, Robert, Guillaume et Jean de Montigny. De ce Guillaume est descendu Robert, seigneur de Montigny, qui épousa Marie .... » Ce qui suit est plus certain.

I. Robert, seigneur de Montigny en Ostrevant, épousa Marie *d'Enghien*, dite *d'Havrech*, dont il eut plusieurs enfants :

1° Robert, seigneur de Montigny, épousa Sibylle *de Gavre*, décédée le 29 mai 1393, fille d'Arnoud, dit *de Hermes*, et de Jeanne de *Bassenghem*. Il est parlé de lui dans les *Pairies du Hainaut*, du comte de Saint-Genois, page 400 : « Il se trouve à la trésorerie des chartes, à Mons, un vidimus en français et en parchemin, délivré en 1370, sous le sceau en cire verte de Nicolle de Tournay, abbé de Crespin, de la sentence rendue par Gilles, sire de Raimont, chevalier, bailli de Hainaut, assisté de Jean de Saint-Didier, sire de Roche et de Rusmanoir, chanoine et grand archidiacre de Cambray; Simon de Lalaing, sire de Hordaing, sénéchal d'Ostrevant; Gérard de Vendegies, Nicolle de Potles, Jean du Fontenoy, Jean Couret, chevalier; *Robert, sire de Montigny*, écuyer, dit Sausses de Maraiges, etc., au sujet d'une rente de 200 livres sur la terre du Rœulx, qu'Eustache du Rœulx avait donnée à son oncle Arnoud, dit du Rœulx, par lettres authentiques. Cette rente avait été l'objet d'une contestation entre Mahaut de Thuing, comtesse de Saulmes, à cause de son douaire, et Jean de Los, seigneur d'Agimont et de Walhain, aussi seigneur viager du Rœulx. »

2° Jean, qui suit ;

3° Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château, se maria à Thierry-Loef de Hornes, seigneur de Baucignies, de Montcornet et de Hees. Ils sont les auteurs de la branche de Hornes-Houtkercke;

4° Jeanne *de Montigny*, femme de Pierre *de Mortagne*, chevalier, seigneur du Landas.

II. Jean, seigneur de Montigny, après son frère Robert, scella en 1391 les chartes de Hainaut. Il mourut à Paris le 14 décembre 1398; mais ses restes mortels furent transportés à Mons et inhumés à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, près de cette ville, sous une belle tombe sur laquelle il était représenté couvert de sa cotte d'armes et armé de toutes pièces. Il avait épousé Éléonore *de Quesnes*, vicomtesse de Poix, qui convola depuis avec Gilbert *de Lannoy*. Voici l'inscription que portait cette tombe :

Chy gist Jehan, jadis sire de Montegnies en Ostrevant, chevalier, qui trespassa en la ville de Paris le XIV° jour de decembre l'an XIII° XCVIII. Pries pour same.

Chy gist Lyenor de Kesnes, jadis dame de Montegnies, qui trespassa l'an de grâce.

Jean *de Montigny* laissa de sa femme Éléonore *de Quesnes*, savoir :

1° Robert, seigneur de Montigny, écuyer, mort sans hoirs à la bataille d'Azincourt, en 1415 ;

2° Éléonore *de Montigny*, dame d'Achicourt, décédée en 1453 et enterrée chez les Cordeliers, à Reims, se maria avec Guillaume, seigneur de Chastillon. D'eux sont sortis les seigneurs de Chastillon-sur-Marne, de la Ferté en Ponthieu, etc. Éléonore de Montigny contribua généreusement à la reconstruction des édifices de l'abbaye des Cordeliers à Reims, lesquels avaient été détruits par un incendie. Elle était représentée sur sa tombe avec trois petits enfants. On y lisait le mot *Plaisir* qui semble avoir été la devise de cette dame ;

3° Jeanne *de Montigny*, héritière de sa maison ou branche, se maria avec Guillaume, sire et comte de Hornes, seigneur d'Altena.

Montigny, et d'Éléonore *de Quesnes*. Sa sœur, dame d'Achicourt, nommée aussi Éléonore *de Montigny*, fut mariée à Guillaume, seigneur de Chastillon. Elles étaient nièces de Robert *de Montigny*, époux de Sibylle *de Gavre*, d'Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château, qui fut mariée à Thierry-Loef DE HORNES, seigneur de Baucignies, son cousin, et enfin de Jeanne *de Montigny*, femme de Pierre *de Mortagne*, chevalier, seigneur de Landas. La mère de Jeanne *de Montigny*, Éléonore *de Quesnes*, convola, après la mort de son époux, en secondes noces, avec Gilbert *de Lannoy*, seigneur de Willerval, fils de Gilbert et de Catherine, dame héritière de Molembaix, dont j'ai parlé dans le t. I de mes *Lectures*. Le comte de Hornes eut de Jeanne *de Montigny* :

1° Jacques, qui suit :
2° Mahaut DE HORNES, abbesse de Thorn.

IX. Jacques, sire et comte de Hornes, et comte du Saint-Empire par lettres-patentes de l'année 1450, seigneur d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Cranendonck et d'Eindhoven, racheta en 1460, de Marie *de Schoonhoven*, ces deux dernières terres qui étaient des domaines primitifs de la famille de Hornes. Il releva plusieurs fois le domaine de Hornes : d'abord à la mort de son père, puis à chaque inauguration des princes-évêques élus de son temps. Ces hommages se présentent régulièrement depuis que l'église de Liége avait augmenté son territoire au moyen de ses conventions avec la maison de Looz, et depuis qu'un membre de la maison de Hornes avait été placé sur le siége épiscopal de Liége. La terre de Hornes avait été franche, ainsi que le déclare positivement l'acte relatif à Walburge DE HORNES que nous avons donné ci-dessus. Au reste, voici successivement les reliefs susdits :

Die edele Jacob, heere te Huerne, te Altenae, te Corteshem en te Montangnis, ontfinc te Curingen, in 't jaer ons heere XIIII^c ende XXXIX, den X^en dag in december, nae dood syns vaders, saliger gedachten, dat huys, slote en heerlicheit van Huerne, dorpen, renten, censen, moelens, wyen, visscheryen, rechten ende alle andere zyne toebehoorten zoe wie die gelegen, etc., præsentibus nobili domicello Johanne *de Looz*, domino de Diest, de Sichem et de Zeelem, Johanne de Assche, domino de Hamme.

Jacobus, comes de Hurne, relevavit in placito de Eyck, anni XIIII^c LVII, XXI martii, terram, castrum, altum et bassum dominium de Hurne, cum hommagiis, juribus, redditibus et pertinentiis suis universis, et est baronia terræ de Eycken, et hoc à novo domino, præsentibus domicello, comite de

Moers, Joanne, domino de Merode, Godefrido de Vlodorp, Johanne de Eynatten et pluribus aliis.

Jacobus, comes de Hoirne, relevavit in Hasselt, anno XIIIIc LXXXIIII, mensis novembris die XV, terram, castrum, altum et bassum dominium de Hoirne, cum hommagiis, juribus, redditibus et pertinentiis suis universis, et est baronia terræ de Eycken, hoc à novo domino (Jean DE HORNES), præsentibus domino Wilhelmo de Marckâ, etc.

Dominus Jacobus relevavit ibidem, anno et die præscriptis, à novo domino, terram, altum et bassum dominium de Corteshem, cum hommagiis, redditibus et juribus atque pertinentiis suis universis; est feudum baronis comitatûs Lossensis... et puis ailleurs en flamand : De selve Jacob ontfinck aldaer, op jair, maynt ende dach voorseyd, die heerlicheit van Cortershem met allen hoenen toebehoirten ende die ontfencknisse van beyde deze heerlicheden gedaen wie voirseyd is door voirschrevene joncker Jacob voirseyd mynen genadigen heer ende synen leenmanen wederroepen alle syne mombernye die hy in syne onmondige dagen gehad hadde, ende van myne genaedigen heere hem verleent waeren...

Le 29 mai 1458, il releva la terre et seigneurie de Bouchout ou Boucholt, située sur les confins de la seigneurie de Weert; voici le relief : Dominus Jacobus, comes de Horne, dominus de Corteshem, de Altena, de Montigny, de Cranendonck, etc., relevavit in castro Curengensi, anno XIIIIc LVIII, XXIX maii, dominium altum et bassum, ac villam de Bouchout, cum omnibus hommagiis, corvedis, redditibus, decimis, censibus, terris arabilibus, pratis, molendinis, vivariis, per resignationem Ostonis de Bunne, tanquam proximioris hæredis dicti fœdi. Qui Osto supradictus dictum fœdum relevaverat per obitum Joannis de Bunnesui fratris, et Philippæ *de Heynsberg,* suæ uxoris legitimæ, salvis juribus dominorum comitum et cujuscumque. Præsentibus Godefrido de Vlodorp, domino Mettichovensi, Eukario Beuss, etc. — Il paraît que cette terre donna lieu à discussion; ce qui résulte de ce relief et de celui qui en fut fait le 16 octobre 1456 par Jean DE HORNES, dit *de Wilde,* seigneur de Kessenich.

Probablement, à l'occasion de son mariage, Jacques, sire et comte de Hornes, reçut de son beau-père Frédéric, comte de Meurs, la terre et seigneurie de Borne, dont il fit le relief au château de Heinsberg, en 1448 : Jacobus, dominus de Horne, Altena, Corteshem et Montigny, relevavit in castro Heynsbergensi, anno XLVIII, in die sanctorum Petri et Pauli, apostolorum, die penultimâ junii, terram et castrum, oppidum et dominium altum et bassum, villas et bona de Borne, cum suis juribus ibidem pertinentibus omnibus, sicut dominus Fredericus, comes Morsensis, eamdem terram habere et possi-

dere solebat, et per resignationem domini Frederici prædicti, præsentibus Godefrido de Vlodorp, Wilhelmo de Vlodorp, præfecto Ruremundensi, Stephano de Lyeck, Wilhelmo de Ordingen et Theodorico de Bergen, et hujus feudi resignatio fuit facta Coloniæ, anno prædicto, in festo Petri et Pauli, præsentibus Johanne de Merode, domino de Petershem, Wilhelmo de Ordingen.

Jacques, sire et comte de Hornes, était, en partie, seigneur de Montigny; ce qui résulte clairement des actes que nous avons cités ci-dessus, et comme on le on voit encore dans les *Mémoires généalogiques* de Saint-Genois, t. I, p. 196 : Robert, sire de Montegny en Ostrevant, écuyer, tient de mondit seigneur le comte, en fief ample, la maison du Mares et toutes les apendances et dépendances d'icelle, et aucune partie de la terre de Montegny, ainsi que ses prédécesseurs l'ont relevée; mais de la valeur ne savait faire estimation. Jacques, seigneur de Hornes, l'a relevée comme héritier.

En sa qualité de seigneur de Hornes et d'héritier direct de Guillaume DE HORNES, fondateur du couvent de Sainte-Élisabeth, il dut avoir sa part dans la réforme de cette maison qui, selon le vœu général de l'église et de la localité, devait entrer dans la congrégation de Windesheim. Frédéric, comte de Meurs, s'interposa auprès de son gendre, et, en effet, le monastère du Val-Sainte-Élisabeth adopta, en 1435, la règle des chanoines réguliers de S. Augustin.

Jacques DE HORNES fut créé comte du Saint-Empire, en 1450, par l'empereur Frédéric IV. Voici les termes du diplôme rapporté par Miræus : « Nos Fredericus, Dei gratià rex Romanorum, considerantes servitia quæ vir nobilis Jacobus DE HORNES et sui prædecessores nobis et sacro imperio præstiterunt, creamus dictum Jacobum et ejus liberos legitimos, tam masculos quam fœminas, comites et comitissas sacri imperii. Datum in Neustat, die Veneris post festum S. Thomæ, apostoli, 1450. »

Le comte DE HORNES assista à l'inauguration de Louis de Bourbon, comme prince de Liége, le 13 juillet 1456, et ce prince lui donna, en octobre 1461, en suite de la bulle d'installation du pape Pie II, du 2 août 1461, l'autorisation de fonder et d'ériger, conformément au vœu de sa femme Jeanne *de Meurs*, un couvent de frères Mineurs et une église pour leur usage, dans un endroit nommé Aldenbergh, près du château de Weert. Josse, évêque d'Hieropolis, suffragant de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, fit, du consentement du prince de Liége, à la fin du mois de mai 1462, la dédicace de cette église en l'honneur de S. Jérôme, confesseur, et bénit le cimetière. Cependant Jeanne *de Meurs,* qui avait engagé son mari à faire cette fondation, était morte.

En 1465, lorsque le peuple de Liége se mit de nouveau sous l'influence de la France, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, manda ses meilleurs capitaines, parmi lesquels se faisaient remarquer Philippe DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, et Jacques, comte DE HORNES, seigneur d'Altena. Mais le roi de France, Louis XI, ne songeant qu'à lui-même, les Liégeois eurent bientôt à se repentir de l'avoir écouté, et la perte de la bataille de Montenaken jeta parmi eux la consternation la plus grande et la désunion dans leurs rangs. Jacques, comte DE HORNES, qui se trouvait à Bruxelles, fut prié d'intercéder en leur faveur auprès du duc de Bourgogne. Puis il fut chargé, conjointement avec Vincent, comte de Meurs, le 23 novembre 1465, par les maitres et conseillers de la cité et franchise de Liége, par le bourgmestre de Tongres, de Loen, et enfin, le 10 décembre 1465, par le bourgmestre de Hasselt, de se rendre à Tirlemont au sujet des conditions de paix imposées par Philippe-le-Bon et son fils Charles-le-Téméraire, comte de Charolais. Jacques, comte DE HORNES, et Vincent, comte de Meurs, étaient priés, par l'acte de procuration du 23 novembre 1465, *de trouver voie et moyen d'appointement envers très-haut et très-puissant prince, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, sur les offres et présentations par eux faites.* Le comte DE HORNES leur procura d'abord une trêve et puis le traité de pacification signé à Saint-Trond le 22 décembre 1465, les préliminaires en ayant été arrêtés à Tirlemont trois jours auparavant, le 19, *en l'hôtel où étaient logés les comtes de Meurs et* DE HORNES, comme le rapporte l'acte.

Dans ses vieux jours il prit l'habit de S. François, dans le couvent des frères Mineurs à Weert, et reçut l'ordre de la prêtrise de son fils le prince-évêque de Liége. Les annotations manuscrites de ces religieux, qui rapportent cet événement, n'en indiquent pas la date; mais on lit dans les registres du grand greffe des échevins de Liége la note suivante : « Le jour de St-Lambert, l'an 1486, en la vénérable église, la grâce de très-victorieux, très-haut, très-puissant prince, et notre très-redouté seigneur monseigneur Jean DE HORNES, évêque de Liége, duc de Bouillon et comte de Looz, etc., célébra en icelle sa première messe, et le comte DE HORNES, père de mondit seigneur, chanta l'Évangile, et le comte *de Solms*, son cousin, l'Épître; et administraient, à l'autel, deux prélats, savoir : l'abbé de Saint-Trond et le suffragant de mondit seigneur de Liége, et étaient présents le comte DE HORNES, frère de mondit seigneur, le comte *de Meurs* et plusieurs autres. »

Jacques DE HORNES mourut le 3 mai 1488, au couvent de Weert, et fut inhumé devant le maitre-autel.

La cellule qu'il habitait et divers objets à son usage ont été vus par

Knippenberg au commencement du xviiie siècle; il en parle dans son *Histoire de Gueldre*, à la page 124, en ces termes : Super est etiamnum, in quâ fui, comitis dicti cellula stramine tecta in eodem conventu, nec non chorda, undè austeram viri pænitentiam æstimes, nodis acutis plena, quâ lumbos præcingere solitus erat, et hinc sanguinolenta. Ces objets sont encore religieusement conservés aujourd'hui et montrés avec vénération par les religieux.

Jacques DE HORNES épousa Jeanne *de Meurs* (1), décédée le 2 avril 1461.

Meurs.

(1) Afin de ne rien laisser à désirer dans la généalogie de l'illustre famille dont nous faisons l'histoire, nous donnons, à l'occasion de ce mariage, ce que nous avons recueilli sur les familles de Meurs et de Nieunaer.

Meurs portait d'or à la fasce de sable, timbre une tête de lévrier d'or, au collier pignant de sable, aux bord, pointes et anneau d'argent.

I. Thierry, comte de Meurs, se reconnut, par acte daté du jour des onze mille vierges de l'an 1287, pour homme lige du comte de Clèves, c'est-à-dire qu'il reconnut qu'il était obligé de servir ce seigneur envers et contre tous. Voici le texte de cet acte : Universis, præsentes litteras visuris et audituris, nos Theodoricus, dominus de Moerse, notum facimus quòd nos bonâ fide nostro castro, corpore et toto nostro posse promittimus juvare virum nobilem dominum Theodoricum, comitem Clivensem, prout ligius homo, quod *lodygmann* vulgariter dicitur, domino suo tenetur et speciali et arctiori fide est adstrictus, et fortiùs ligatus; super quo, ut dux noster magis securus et cautus existat, præsentem litteram illi contulimus, nostro sigillo roboratam, anno Domini M.CC.LXXXVII, in die XI.M. virginum. — Il était fils ou successeur de Jean, comte de Meurs, et avait pour sœur Alix, comtesse de Meurs, qui fut mariée avec Guillaume, comte de Genuep. Thierry, comte de Meurs, épousa une comtesse de Witgenstein, dont il eut :

1° Thierry, qui suit;
2° Claire ou Agnès, *comtesse de Meurs*, femme de Thierry-Loef *de Clèves*, comte de Hulkenrode;
3° Walburge, *comtesse de Meurs*, femme de Thierry *de Lynden*, comte d'Aimbourg, maréchal de l'empire.
4° Waleran; — 5° Jean; — 6° Frédéric

II. Thierry, comte de Meurs, prêta foi et hommage au comte de Clèves, en 1294; voici l'acte : Universis, præsentes litteras visuris et audituris, nos Theodoricus, dominus de Moerse, notum esse cupimus, et præsentis scripti testimonio protestamur quòd nos castrum nostrum Moerse et oppidum nostrum ibidem, unà cum omnibus generaliter ibidem circum quaque jacentium villarum jurisdictionibus attigentibus, Burdtberg et Crefeld nostrarum villarum jurisdictionibus duntaxat exceptis, tenemus à Domino nostro Theodorico, comite Clivensi, jure feudali et de ipsis castro, oppido et jurisdictionibus exceptis. Ipsius domini comitis ligius existimus fidelis et vassallus, profitenter quòd dictum castrum nostrum Moerse, cum oppidis et jurisdictionibus antedictis in feudum jure feudali recipimus ab eodem præsentibus viris nobilibus, Joanne, domino de Cuyck, Joanne, domino de Heusden, Frederico, fratre nostro, Joanne de Hesebein, Arnoldo à Sluza, et Wernero de Lynippe, militibus, et domino Swedero de Alpen et domino Henrico Wolfcul, quorum ad evidentius testimonium sigilla unà cum nostro sigillo apposito præsentibus rogavimus apponi. Et nos milites prænominati, profitentes ipsius feudi cessioni et receptioni nos interfuisse, in testimonium præsentibus nostra sigilla duximus apponenda. Datum anno Domini M.CC.XCIV,

fille de Frédéric, dit Waleran, comte de Meurs et de Saerwerden, chevalier de la Toison-d'Or, et de Béatrix *de la Marck*. Ils eurent les enfants dont voici les noms :

Meurs.

sabbatho post diem apostolorum Petri et Pauli. — Thierry, comte de Meurs, épousa la dame de Bar, d'Anholt et de Lathem, qui portait d'or à la bande de gueules, et il en eut :

1° Jean, qui suit ;
2° Walburge, comtesse *de Meurs*, dame d'Anholt, se maria avec Thierry, seigneur de Bronckhorst.

III. Jean, comte de Meurs, seigneur de Bar, de Lathem, épousa Catherine, comtesse héritière de Saerwerden, qui portait de sable à l'aigle à deux têtes d'argent, membrée et becquée d'or. Leurs descendants ont porté Meurs écartelé de Saerwerden. Voici leurs enfants :

1° Élisabeth, comtesse de Meurs et de Saerwerden, se maria à Bernard, comte de Lippe, mort en 1426;
2° Frédéric, dit Waleran, qui suit ;
3° Thierry, comte *de Meurs*, prévôt de Bonn, évêque de Cologne en 1414, cardinal en 1431, mort en 1456;
4° Anne, comtesse *de Meurs*, mariée à Nicolas, comte de Tecklenbourg;
5° Marguerite, comtesse *de Meurs*, mariée à Guillaume *de Heinsberg*, comte de Blanckenheim;
6° Jean, comte de Saerwerden et de Meurs, épousa Alix *de Geroldseck*, fille de Henri, baron de Geroldseck. Ils ont formé le rameau des comtes de Saerwerden, ci-après,
7° Henri, comte *de Meurs*, évêque de Munster, puis cardinal.
8° Waleran, comte *de Meurs*, évêque de Munster, après son frère

IV. Frédéric, dit Waleran, comte de Meurs et de Saerwerden, seigneur de Bar, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or par création du 30 novembre 1431, mort en 1451, épousa Béatrix-Engelberte *de Clèves*, dame de Borne, de Wassenbourg, fille d'Adolphe *de la Marck*, comte de Clèves, dont :

1° Walburge, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, dame héritière de Bar, décédée en 1459, se maria avec Guillaume, seigneur d'Egmont, chevalier de la Toison-d'Or ;
2° Vincent, qui suit :
3° Jeanne, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, décédée le 2 avril 1461, se maria avec Jacques, comte de Hornes

V. Vincent, comte de Meurs et de Saerwerden, fut le seigneur en qui les villes du pays de Liége mirent leur espoir après la perte de la bataille de Montenaken ; il fut d'abord chargé d'aller trouver, dans l'intérêt de la paix, son parent Jacques, comte DE HORNES, qui était puissant à la cour du duc de Bourgogne. Son nom est mêlé à toutes les négociations qui eurent lieu entre les villes des pays de Liége et de Hasbaye. Il était gouverneur de Gueldre en 1470. Plus tard, il intervint dans la querelle des familles de Hornes et de la Marck, comme il y était tenu par les liens du sang et les usages les plus sacrés du système féodal. Il signa, le 22 mai 1484, la paix de Tongres qui semblait devoir réconcilier à tout jamais l'évêque Jean DE HORNES et Guillaume *de la Marck*, ainsi que leurs parents respectifs. Il stipula en ces termes : « Et nous Engelbert *de Nassau*, seigneur de Vianen, de Breda, etc. ; Vincent, comte de Meurs, de Saerwerden, et Philippe, comte de Virnemborg, de Nieunaer, seigneur de Fassemberg, etc., requis de nos cousins révérend père en Dieu Jean DE HORNES, élu confirmé de Liége, messire Guillaume *de la Marck*, leurs parents et amis, et les nôtres, pour les mêmes considérations, mûs et enclins aux grands biens naissant de la paix, avons, pour l'entretènement et accomplissement d'icelle en tous points et articles, et sous les obligations des peines, mises et abandons, y couchés et apposés, fait mettre et appendre à ces présentes nos

HORNES.

1° Guillaume DE HORNES, décédé à l'âge de 4 ans, le 29 mai 1453, et enterré à l'église de l'abbaye d'Anchin, avec cette épitaphe :

Chy gist Guillaume DE HORNES, fils aîné de monseigneur le comte de Hornes, seigneur d'Altena,

Meurs.

scels armoriés de nos armes, en approbation et témoignage de vérité. » Vincent, comte de Meurs, assista à l'intronisation de son neveu, Jean DE HORNES susdit, dans l'église de Liége. La vieille querelle des familles de Hornes et de la Marck n'avait été qu'assoupie. La paix avait été convenablement stipulée dans des traités en apparence sacrés; mais l'intention qui semblait y avoir présidé n'était pas entrée dans les cœurs qui étaient peut-être endurcis par l'offense. Dès que l'idée d'une réconciliation entre Jean DE HORNES et la maison de la Marck surgit, on jeta de nouveau les yeux sur Vincent, comte de Meurs, dont les goûts pacifiques ne s'étaient jamais démentis : il fut invité à prendre part aux négociations qui amenèrent le traité signé le 10 avril 1490. *Noble seigneur Vincent, comte de Meurs et de Saerwerden, comme prochain parent dudit évêque de Liége,* lit-on dans le préambule. Sa participation au traité de Donchery, en 1492, fut probablement le dernier acte public de sa vie; il y intervint à la demande de l'évêque. Cette fâcheuse querelle entre les deux familles les plus puissantes de l'évêché de Liége à cette époque eut pour l'une comme pour l'autre les conséquences les plus funestes. Celle de Hornes se vit dans la contrainte de se défaire momentanément de plusieurs beaux domaines. Vincent, comte de Meurs, acquit des droits conditionnels sur le comté de Hornes, Borne, Cortessem et la terre de Weert, de Jacques, comte DE HORNES, en 1487. Domicellus Vincentius, comes de Moerse, releva à Maestricht, d'abord le 2 mars 1490, de Jean DE HORNES, évêque, les domaine, terre et château de Borne; puis Domicellus Vincentius de Moerse relevavit, anno, loco et die prædictis, terram, castrum, altum et bassum dominium de Hoerne, cum hommagiis, juribus, redditibus et pertinentiis suis universis, et est baronia terræ de Eycken, per resignationem et transportationem comitis Jacobi de Hoerne, etc., præsentibus hominibus, et ibidem recognaverunt contractum. — Idem Domicellus Vincentius de Moerse relevavit, anno, loco et die prædictis, per resignationem et transportationem domini Jacobi, comitis de Hoerne, terram, altum et bassum dominium de Cortesshem, cum hommagiis, redditibus et juribus aliis pertinentibus suis universis, et est feudum baronis comitatûs Lossensis. — Vincent *de Meurs* transporta Hornes et Weert à Jean DE HORNES, évêque de Liége. Par testament de 1498, il institua pour son héritier Charles *de Croy,* prince de Chimay, qui releva, à Liége, le 6 juin 1507, la terre et le château de Borne avec les hommages. Vincent, comte de Meurs, mourut le 10 avril 1499. Il avait épousé, en 1455, Anne *de Bavière,* fille d'Étienne, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, dont :

1° Frédéric, qui suit;

2° Jean, comte *de Meurs* et de Saerwerden, mort sans hoirs, épousa Aleyde *de Ryfferscheid;*

3° Walburge, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, inhumée à Notre-Dame, à Luxembourg, se maria avec Philippe *de Croy*, comte de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or. On voyait autrefois à l'église des Cordeliers, à Mons, un vitrail où étaient leurs quartiers et cette singulière inscription qui était encore lisible au XVIIe siècle :

Vierge, sans père mère de Dieu,
Prens, s'il te plaist, de ton party
En ce très-saint et sacré lieu,
Croy, Craon, Flandres, Renty;
De la grâce soit imparty
Qui cy te rend armes et nom;
Et Chymai qui me fut party
Croisse en sens, los et renom.

Walburge, de bonne meurs,
Noble de sang et de vertus,
Fille aynée du comte *de Meurs;*
Ses deux gran pères furent ducs;
Et qui fait à estimer plus,
Le ave d'elle fut empereur.
Ce tumbeau lui est mis dessus.
L'âme soit au ciel en honneur.

4° Élisabeth, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, se maria avec Oswald, comte van den *Berghe;*

5° Jeanne, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, se maria avec Jacques *de Luxembourg*, seigneur de Richebourg.

de Montigny, et vicomte de Pois, qui trespassa en l'âge de quatre ans, le XXIX jour de mai l'an mil IIIIe LIII.

2° Jacques, qui suit :

Meurs. VI. Frédéric, comte *de Meurs* et de Saerwerden, mort avant son père, épousa Isabeau *de Rodemacher*, fille unique de Géry, seigneur de Rodemacher, dont :

1° Bernard, comte de Meurs, mort en célibat, en 1501; — 2° Marguerite, comtesse de Meurs, se maria avec Guillaume, comte de Wiede. Ils eurent une fille et enfant unique, Anne, comtesse de Wiede, mariée à Guillaume, comte de Nieunaer.

Meurs-Saerwerden.

Meurs-Saerwerden. IV. Jean, comte de Saerwerden, fils de Jean, comte de Meurs, et de Catherine, comtesse de Saerwerden, eut de sa femme Alix, fille de Henri, baron de Geroltsegh, un fils :

V. Jacques, comte de Saerwerden, épousa : 1° Anastasie, fille d'Emichon, comte de Leyningen, et 2° Cunegonde, comtesse de Sonneberg.

Il eut du premier lit :

1° Nicolas, comte de Saerwerden, épousa Barbe *de Fenestrange*, fille de Jean, seigneur de Fénestrange, et de Béatrix, dame d'Orgeville, de Neuville, etc., dont : A Anastasie, comtesse de Saerwerden, mariée à Gerlach, comte d'Isembourg, — B Alix, comtesse de Saerwerden, mariée au comte de Manderscheid.

Il eut du second lit :

2° Jean, comte de *Saerwerden*, épousa Anne, fille d'Oswald, comte van den *Berghe*, susdit, dont Catherine, comtesse de *Saerwerden*, mariée à Jean-Louis, comte de Nassau et Saarbruck ;

3° Jacques, qui suit :

VI. Jacques, comte de Saerwerden dont il fut investi en 1508, et de Meurs, épousa Béatrix, comtesse de Salm, fille de Jean, dont :

Jean Jacques, comte de Saerwerden, dernier hoir mâle de sa famille, mort en 1527.

Nieunaer. Nieunaer ou Nieunarent portait d'or à l'aigle à deux têtes de sable, membrée et becquée de gueules, timbre une couronne d'or à l'aigle naissante de sable.

I. Humbert, comte de Nieunaer, seigneur d'Alphen et de Garsdorff, avoué de Cologne, épousa Marguerite, comtesse de Lymbourg, dame de Bedbur, fille de Guillaume, comte de Lymbourg, de Brouch et de Bedbur, et de Mathilde *de Rufferscheid*, dame de Bedbur, dont :

1° *Frédéric*, qui suit :

2° Guillaume, comte de Nieunaer, épousa Walburge *de Manderscheid*, fille de Conrad, comte de Manderscheid, et de Walburge de Hoorn, ci-après; — 3° *Jacques de Nieunaer*, prévôt d'Aix-la-Chapelle.

II. Frédéric, comte de Nieunaer, seigneur de Bedbur et d'Alphen, avoué héréditaire de Cologne, épousa Eve, dame de Lennep, dont :



3° Jean de Hornes, prince-évêque de Liége. Pour l'intelligence de l'histoire du gouvernement agité de ce prélat, il convient, nous semble-t-il, de faire apprécier les dernières années de celui de son prédécesseur, Louis de Bourbon. Ce

Nieunaer.

1° Humbert, qui suit ;
2° Théodore, chanoine à Cologne ; — 3° Élisabeth, femme de Jean, comte de Lymbourg

III. Humbert, comte de Nieunaer, seigneur de Bedbur, d'Alphen et de Lennep, épousa Émilie, comtesse de Wertheim, dont :

IV. Humbert, comte de Nieunaer et de Lymbourg, seigneur de Bedbur, d'Alphen, de Lennep, épousa : 1° Carda, fille de Josse, comte de Schouwenbourg, d'Holstein et de Sternberg, seigneur de Gemen, et de Marie *de Nassau*, et 2° Mathilde, comtesse d'Haun et de Falcostein.

Il eut du premier lit :

1° Émilie, comtesse de Nieunaer, décédée sans enfants en 1602, se maria : 1° avec Henri, seigneur de Brederode, et 2°, le 25 avril 1569, avec Frédéric III, comte palatin du Rhin.

Il eut du second lit :

2° Adolphe, comte de Nieunaer et de Lymbourg, dit le comte de Meurs, seigneur d'Alphen, de Lennep, etc., gouverneur du pays de Gueldre pour les états, en 1583, brûlé d'une explosion de poudre en la ville d'Arnhem, l'an 1589, épousa Walburge, comtesse de Nieunaer et de Meurs, sa cousine, décédée sans enfants, veuve de Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes. J'ai parlé d'Adolphe, comte de Meurs, dans mon *Histoire des Lettres*, t. III, p. 103 et suivantes.

3° Madelaine, comtesse de Nieunaer et de Lymbourg, dame de Bedbur, d'Alphen et de Lennep, se maria avec Arnoud, comte de Benthem, de Tecklenborg et de Steinfort, mort en 1607.

Nieunaer-Meurs.

Nieunaer-Meurs.

II. Guillaume, comte de Nieunaer, fils d'Humbert et de Marguerite, comtesse de Lymbourg, mort en 1498, épousa, en 1487, Walburge, née en 1468, fille de Conrad, comte de Manderscheid et de Sleyden, et de Walburge de Hornes, dont :

1° Anne, comtesse de Nieunaer, née en 1493, décédée en 1535, se maria avec Waleran, seigneur de Brederode ;
2° Guillaume, qui suit :

III. Guillaume, comte de Nieunaer et de Meurs, mort en 1547, épousa Anne, comtesse de Wiede et de Meurs, fille de Guillaume, comte de Wiede, et de Marguerite, comtesse de Meurs, dont :

1° Herman, comte de Nieunaer et de Meurs, seigneur de Weert, né en 1520, mort sans enfants légitimes, le 4 décembre 1578, épousa Madelaine *de Nassau*, fille de Guillaume, comte de Nassau et Dillenbourg. Il laissa deux enfants naturels : Herman et Jean *de Meurs*.

2° Walburge, comtesse de Nieunaer et de Meurs, dame de Weert, née en 1522, décédée sans enfants, le 25 mai 1600, se maria : 1° avec Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, et 2° à Adolphe, comte de Nieunaer et de Lymbourg, susdit.

Guillaume, comte de Nieunaer et de Meurs, laissa aussi deux bâtards :

3° Léonard ; — 4° Bernard *de Meurs*.

prince était fils de Charles, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, qui était fille de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne; aussi se montra-t-il, durant tout le cours de son gouvernement, dévoué aux intérêts de cette illustre et puissante maison, à laquelle il tenait de si près, et éprouva-t-il de sérieux embarras de la part des Liégeois, sur lesquels le roi de France, Louis XI, ennemi des ducs de Bourgogne, avait l'art d'exercer une impérieuse influence.

Cependant la mort de Charles-le-Téméraire et la conduite du gouvernement de son héritière semblaient devoir mettre un terme aux dissentiments qui avaient divisé le prélat et ses sujets; mais le mariage de Marie, duchesse de Bourgogne, avec l'archiduc d'Autriche Maximilien, et l'influence prépondérante de l'Empire, qui en fut la conséquence, excitèrent de nouveau l'esprit de rivalité du roi de France, qui comptait encore sur ses dociles Liégeois. Une conférence eut lieu entre les envoyés de France et des députés de Liége, à Mouzon; mais ceux-ci se prononcèrent pour la neutralité.

Dès lors il ne restait au roi de France qu'à recourir à des moyens indirects, d'ailleurs plus conformes à son genre de caractère : il fallait semer la discorde parmi les Liégeois. A cet effet, il s'adressa à Guillaume *de la Marck*, qui l'avait servi avec habileté et audace dans d'autres circonstances.

Guillaume *de la Marck*, dit le *Sanglier des Ardennes*, fils de Jean, comte de La Marck, seigneur d'Arenberg, et d'Anne *de Virnemborg*, était d'une humeur sauvage et farouche : il ne respirait que guerre, et il la faisait, à l'instar des familles féodales et chevaleresques de cette époque, tantôt pour son propre compte, tantôt pour autrui. De tout temps il s'était montré dévoué au roi de France, Louis XI, pour qui il avait porté les armes; et bien qu'on eût des motifs pour croire à sa réconciliation avec la maison de Bourgogne, il continuait ses relations avec ce roi. Il avait été grand-mayeur de Liége, où il avait plutôt régné que gouverné, et avait été banni judiciairement de la principauté. C'était pour lui un double motif d'agir. Tout en servant la politique du roi de France, à l'égard de l'archiduc Maximilien, Guillaume *de la Marck* avait pour principaux mobiles de ses actions le désir de la vengeance et la soif de la domination. Il s'avança soudainement vers la capitale à la tête d'une troupe de gens d'armes assez nombreuse pour inspirer de l'inquiétude à l'évêque.

A cette époque, Jean DE HORNES était chanoine du chapitre de Saint-Lambert.

La démonstration du *Sanglier des Ardennes* excita une violente agitation dans la ville. L'évêque entendait la messe dans sa chapelle lorsqu'on vint le prévenir de ce qui se passait; il s'arma à la hâte, se rendit sur le marché et se mit à la tête de la cavalerie. Jean DE HORNES se chargea de l'étendard de St-Lambert, et l'armée sortit ainsi par la porte d'Amercœur. L'évêque, arrivé sur les hauteurs de la Chartreuse, s'y arrêta pour voir les forces et observer les dispositions de l'armée ennemie. Elle était bien supérieure en cavalerie à l'armée liégeoise, et elle avait occupé tous les postes avantageux. L'évêque, au contraire, avait laissé ses meilleures troupes, tant en infanterie qu'en cavalerie, pour garder les avenues et renforcer les garnisons : il n'avait sous ses ordres, dans ce moment, que la plus mince partie de son armée, et, pour surcroît de malheur, cette par-

tie était engagée dans des défilés où il était impossible de déployer la cavalerie pour soutenir les fantassins. Jean DE HORNES, qui, dans toute l'ardeur de la jeunesse, alliait la prudence à la bravoure, représenta ces inconvénients à l'évêque et fut d'avis qu'on rentrât en ville, afin de se donner le temps de faire venir les troupes qu'on avait laissées dans les garnisons et de pouvoir, au moyen de ce renfort, combattre l'ennemi avec des forces égales. Cet avis, dicté par la prudence, ne fut pas suivi, et l'obstination du prélat provoqua le terme de ses jours : il fut tué dans cette journée, et Jean DE HORNES tomba dans les mains des troupes victorieuses de *la Marck*.

La mort de Louis de Bourbon fut un coup terrible pour l'église de Saint-Lambert et pour le parti de Maximilien, qui représentait à la fois les intérêts de la maison de Bourgogne et ceux de l'Empire ; car elle laissait le champ libre à celui de la France et à Guillaume *de la Marck*. Maître de Liége, celui-ci se fit nommer mambour et convoqua, le 1er septembre 1482, les chanoines de Saint-Lambert en chapitre, pour conférer, avec une apparence de légalité, le gouvernement du château de Bouillon à son frère Robert et pour faire élire son fils, Jean *de la Marck*, évêque de Liége. La peur qu'il sut inspirer le servit admirablement ; mais la plupart des chanoines, qui étaient intervenus dans cette élection illégale, tâchèrent de s'échapper de Liége pour se joindre à leurs confrères, qui, depuis la mort de l'évêque, se tenaient à Louvain : dès qu'ils furent libres, ils retractèrent leurs suffrages. On convoqua une nouvelle assemblée, qui fut divisée en deux partis, également influents à la cour de Bourgogne : l'un nomma Jacques *de Croy*, et l'autre Jean DE HORNES, qui venait de s'évader de Maestricht, où il avait été détenu prisonnier après avoir vaillamment combattu à côté de Louis de Bourbon à la Chartreuse.

Cette triple élection ne fit que compliquer les affaires. Les trois partisans s'armèrent les uns contre les autres, sans attendre la décision du saint-siége. *La Marck* ravagea le comté de Hornes. Ces guerres ou plutôt ces dévastations, inspirées et dirigées par l'esprit de schisme, exposèrent le pays de Liége à de nouvelles horreurs et réduisirent la capitale à de fâcheuses extrémités. Enfin, la bulle qui cassait l'élection de Jean *de la Marck* arriva de Rome. Rien n'était encore décidé au sujet des deux autres élus, parce qu'on songeait aux moyens d'en finir avec les émeutes incessantes du pays de Liége et de ruiner à jamais, par un coup d'état, le parti de la France. Il était question de partager le territoire de Liége et d'ériger sur ses débris deux nouveaux évêchés qui auraient leur siége à Louvain et à Namur ou à Maestricht. Cela sourit beaucoup à la famille de Croy, qui, par ce moyen, était sûre d'avoir en partage l'un des deux évêchés. On prétend même que le projet de partage n'avait pas d'autre but. Le chapitre de Saint-Lambert, tel qu'il était encore formé, s'opposa vivement contre cette mesure et chargea, le 24 novembre 1483, Wautier *de Corswarem* et Urbain *de Villers* d'aller défendre à Rome, auprès du saint-père, l'église de Liége. La puissante intervention de Frédéric DE HORNES, que nous signalerons à son article, jointe à la mort récente de Louis XI et aux vues pacifiques de son successeur, firent renoncer à ce projet de partage.

Le pape confirma l'élection de Jean DE HORNES par une bulle du 30 janvier 1484; une pension de quatre mille livres fut accordée à Jacques *de Croy*.

Néanmoins, Guillaume *de la Marck* luttait encore : chaque jour son parti, qui n'avait existé que par les largesses et les subsides de la France, dépérissait, depuis la mort de Louis XI. La guerre qu'entretenait *la Marck*, ne fut qu'une querelle de famille. Dans l'espoir d'en voir le terme, on se détermina à lui accorder une somme d'argent, à titre d'indemnité, pour les pertes qu'il avait essuyées durant tout le cours de cette fâcheuse lutte ou querelle.

La paix, signée à Tongres le 22 mai 1484, débarrassa un instant Jean DE HORNES de ses rivaux. Voici les parties de ce traité qui concernent le plus particulièrement la maison de Hornes : « Jean DE HORNES, par la grâce de Dieu, élu-confirmé de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, à tous ceux qui ces présentes lettres oiront ou verront, salut en Notre-Seigneur, auteur de paix, d'union et de concorde. Comme depuis le trépas de feu notre prédécesseur messire Louis de Bourbon, en son vivant évêque de Liége, par le moyen et occasion des désordres, discordes et divisions qui régnaient en notre pays de Liége, duché de Bouillon et comté de Looz, la guerre nourrice-mère de tout méfait et de toutes misères, et généralement de tous maux, fut suscitée et y eut cours et régna long espace de temps entre nous, parents, amis et adhérents, d'une part, et notre très-cher et aimé cousin messire Guillaume *de la Marck*, chevalier, seigneur d'Aigremont, comme mambour de notre église et pays de Liége, ses parents, amis et adhérents, d'autre part; et nous mû de pitié et compassion qu'avons eues sur les angoisseuses calamités et mortelles oppressions que par la rigueur de ladite guerre notre pauvre peuple supportait, soutenait et endurait, avons avec notre dit cousin, par les commis et députés de part et d'autre, tenu plusieurs et diverses journées, afin de trouver et pratiquer ensemble paix et amour, et mettre fin à ladite guerre, par laquelle nosdits pays étaient en voie de cheoir en misérable ruine et destruction irréparable; et finalement après plusieurs communications et parlements tenus par lesdits commis et députés, ensemble avons convoqué et assemblé les trois états de nosdits pays en notre ville de Tongres, et ceux-ci y étant venus et assemblés en bon et compétent nombre, le fait démontré bien et au long, les naissances et principes originaux de ladite guerre, les innombrables misères qui en découlaient, et pour y remédier, les conseils et avis conçus et dressés par lesdits commis et députés, afin de parvenir au moyen et traité de paix heureuse et félice, requérant nosdits états avoir sur le tout leurs avis, conseils, conforts et adresses par lesquels nous désirions et voulions nos affaires être adressées, conduites et réglées.

« Savoir faisons que ouïe et entendue la réponse de nos états, accordant uniformément et en tout à la besogne desdits commis et députés pour le bien universel de nosdits pays et sujets auxquels nous avons singulier regard, et pour relever et résoudre notre dit pauvre peuple des afflictions, oppressions, misères et dommages èsquels il est déchu et environné de toutes parts, aussi pour éviter effusion de sang humain, par les conseils, avis et mûre délibération de nos très-chers et très-aimés frères, les comte DE HORNES et seigneur de Montigny, nos

parents, amis et adhérents, et des trois états de nosdits pays, avons passé, accepté, conclu et accordé, et par ces présentes passons, acceptons, concluons et accordons le traité de paix, union et concorde fait et conclu entre nosdits parents, amis et adhérents d'autre, selon les points et articles, et par la forme et manière qui ci-après est exprimée et déclarée. »

Après avoir stipulé tant en faveur de la famille de la Marck que de la sienne, et aussi à l'avantage de la principauté de Liége, l'évêque Jean DE HORNES promit d'observer ces stipulations dans les termes suivants : « Toutes quelles choses, ainsi et par la manière que ci-dessus est exprimé et déclaré, nous Jean DE HORNES, élu-confirmé, dessus nommé, avons promis de garder, fournir et accomplir, de point en point, inviolablement, sans jamais faire, dire ou aller encontre, directement ou indirectement, et par ces présentes le promettons et avons en convent, sur les peines et abandons, tels que ledit traité de paix et appointement le contiennent, en nous soumettant à la juridiction, correction et contrainte de très-révérend père en Dieu l'archevêque de Cologne, notre père et métropolitain. Et quant à ce, renonçons à tous priviléges, franchises, libertés, exemptions, statuts, ordonnances et exceptions quelconques de droit canon et civil, qui nous pourraient aider et patrociner, en venant, faisant ou allant à l'encontre et au préjudice de cette notre obligation, promesse et soumission, et au droit disant générale réconciliation ni valoir si la spéciale ne précède. En témoignage desquelles choses nous avons fait mettre et appendu notre scel armorié de nos armes à ces présentes lettres. »

Déjà Jean DE HORNES avait reçu de la cour de Rome ses bulles de confirmation, qui lui avaient été expédiées le 30 janvier 1484. Il s'empressa en suite, le 15 octobre, de demander l'investiture de l'empereur. Le 22 du même mois il prit possession du siége épiscopal par procuration. Ce fut seulement le 7 novembre de la même année qu'il fit son entrée solennelle à Liége, le soir, à la lueur de torches, avec une brillante escorte et accompagné de Guillaume et d'Éverard *de la Marck,* de Vincent *de Meurs,* son oncle, de Jacques DE HORNES, et de Frédéric, seigneur de Montigny, ses frères.

A la porte de Saint-Léonard, il accorda la grâce à une troupe de criminels qui l'attendaient sur son passage. Les bourgmestres vinrent au-devant de lui et le requirent, conformément à l'ancien usage, de prêter le même serment que ses prédécesseurs, avant de mettre le pied dans la cité. Le serment prêté, ils ordonnèrent d'ouvrir les portes, passèrent les premiers et introduisirent l'évêque.

Le prince convoqua le peuple au palais le 9 janvier 1485. Dans cette assemblée, il représenta que, conformément à la paix de Tongres, à laquelle le peuple était intervenu, il était urgent, dans l'intérêt du salut public, de mettre un terme aux divisions domestiques qui avaient affligé tout le pays, et il le conjurait de concourir avec lui à l'œuvre de la paix. Le peuple applaudit tant dans l'assemblée qu'au dehors.

Les événements, qui ne tardèrent point à surgir, doivent faire douter de la sincérité des manifestations faites à Tongres. L'histoire rapporte que l'abbé de Saint-Trond invita un jour l'évêque de Liége et Guillaume *de la Marck* à

un festin. Les frères de l'évêque, Jacques, comte de Hornes, et Frédéric, seigneur de Montigny, s'y rendirent aussi. Le dîner fut gai : quand il fut fini, Frédéric et Jacques DE HORNES voulurent partir pour Louvain, et l'évêque s'offrit de les accompagner à une certaine distance de Saint-Trond. *La Marck* voulut être de la partie. Dès qu'ils furent sortis de la ville, *Montigny* le défia à la course; *la Marck* accepta le défi et gagna si bien le terrain qu'en un instant il disparut. Tout à coup il se vit entouré de soldats. Frédéric survint, déclara à *la Marck* qu'il était son prisonnier, et le conduisit à Maestricht, où il fut jugé et exécuté en vingt-quatre heures.

Cette arrestation et les moyens que l'on avait employés pour y parvenir ont été sévèrement examinés par les historiens. Les partisans de *la Marck* n'ont pas manqué de reprocher au prélat de s'y être mêlé, quand même Frédéric *de Montigny* aurait exhibé des ordres de l'empereur, comme le rapportent quelques historiens. Mais on ne peut perdre de vue les temps dans lesquels cet événement a eu lieu. L'histoire du moyen âge offre une série de faits semblables, perpétrés avec une égale indifférence et avec tout autant de cruauté. Le manifeste publié par l'évêque Jean DE HORNES en réponse aux récriminations injurieuses de la famille de la Marck, s'il ne justifie pas entièrement le prélat, fait du moins connaître l'homme qui venait d'être immolé au salut des habitants de la principauté de Liége. Lorsque Louis XI, toujours en hostilité avec la maison de Bourgogne, désespérait d'émeuter les Liégeois contre l'évêque Louis de Bourbon, ne s'était-il point adressé à ce même *Sanglier des Ardennes*, qui, pour provoquer le prélat, assassina son vicaire sous ses propres yeux? Plus tard, lorsqu'après la mort de Charles-le-Téméraire, sa fille Marie de Bourgogne renonça aux droits exorbitants que son père s'était arrogés sur la principauté de Liége, l'ami de Louis XI, l'allié de la France, l'auteur des émeutes incessantes contre la maison de Bourgogne, le même *la Marck* ne vint-il point au devant de Louis de Bourbon, et sautant de son cheval dès qu'il l'eut aperçu, n'alla-t-il point embrasser ses pieds en lui demandant pardon? et, reçu dans les bonnes grâces de l'évêque, rétabli dans ses anciennes fonctions, promu même à de nouvelles charges, comme de capitaine de sa garde, de mambour de l'église de Liége, de gouverneur de Logne et de Franchimont, ce même *la Marck* n'était-il point venu provoquer au combat l'évêque dont il avait eu tant de bienfaits et qu'il trahissait? et le prélat, déjà blessé, ne l'a-t-il pas achevé de sa propre main? Telle était l'époque de Jean DE HORNES; tels étaient en général les hommes avec lesquels ce prince était obligé de vivre. Loin de nous, cependant, l'idée de vouloir justifier un événement par un fait similaire; mais on doit certes convenir, avec Jean DE HORNES, que l'archiduc Maximilien pouvait voir en Guillaume *de la Marck* un conspirateur ligué avec les villes de Flandre, comme la maison de Hornes reconnaissait en ce seigneur un ennemi jaloux de sa puissance. D'ailleurs, le système féodal, qui donnait aux familles nobles des droits qui doivent nous paraître absurdes, existait encore; elles pouvaient se faire justice. La lutte engagée entre Hornes et la Marck n'était pas exclusivement politique. Dès

lors, dans le choix des moyens, on pouvait, à la rigueur, être tenu moins par des sentiments de délicatesse que par la volonté de jouir de la plénitude de ses droits sans entraves.

Dès que la fin déplorable de Guillaume *de la Marck* fut répandue, ses parents se réunirent et se disposèrent à venger l'offense qui venait d'être faite à toute leur famille. Peu de temps après, on vit arriver Ghys de Canne à la tête de 1,500 cavaliers allemands qu'il amenait au secours de Robert *de la Marck*. Il se présenta à Liége, harangua le peuple et parvint par ses paroles à se concilier sa confiance et à s'assurer de son dévouement. Il devint même maître absolu à Liége, portant de là ses ravages dans les contrées qui ne lui étaient pas soumises, et entre autres dans le comté de Hornes. De son côté, Robert *de la Marck*, assisté de son frère Éverard, ravagea Maestricht et les environs.

Jean de Hornes, qui voyait sa puissance ébranlée, s'empressa de s'adresser à l'archiduc comme au protecteur suprême de l'église de Liége. Ce prince ne laissa point désirer son intervention : la cause de la famille de Hornes était devenue la sienne. Le chapitre de Saint-Lambert, sans vouloir se mêler à la querelle des deux familles, également honorables et puissantes, accepta les propositions de Maximilien. Une transaction fut signée de part et d'autre à Maestricht, le 17 septembre 1485; et à l'effet de mettre l'évêque à même de retourner dignement dans sa ville épiscopale, Maximilien ordonna, malgré la difficulté du temps, aux conseillers de ses domaines, de lui compter la somme de douze mille livres, pour sûreté de laquelle la ville de Huy devait être remise à l'archiduc. Voici l'acte :

« Maximilien et Philippe, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, etc., à nos amés et féaux les commis sur le fait de nos domaines et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par notre amé et féal conseiller et argentier, Hugues de Mont, et des deniers de la recette, vous faites bailler et délivrer à révérend père en Dieu, *notre très-cher et amé cousin, l'évêque de Liége, duc de Bouillon et comte de Looz*, ou à son commandement pour lui, la somme de douze mille livres, du prix de quarante gros de notre monnaie de Flandre la livre, en prêt qu'à sa très-instante prière et requête lui en faisons présentement, pour convertir et employer en aucunes urgentes et nécessaires affaires, et contre la remise de présente lettre de recette, de notredit cousin, l'évêque de Liége, de ladite somme de douze mille livres, par laquelle lettre il s'obligera, lui, ses pays, terres, seigneuries et sujets, de nous rendre ladite somme endéans six mois à partir de ce jour. Et avec ce, promettra, pour notre plus grande sûreté, de mettre dès maintenant en nos mains la ville et château de Huy, appartenants à lui et à son église de Liége, sans jamais les reprendre ni quereller, jusqu'à ce qu'il nous aura dûment et à une fois remboursé d'icelle somme, et promettra aussi de à ce faire consentir le chapitre de ladite église, et de sur ce nous bailler leurs lettres-patentes en bonne forme. Nous voulons ladite somme de douze mille livres de prêt en monnaie que dessus, être passée et allouée ès comptes et rabatue de la recette dudit Hugues de Mont, notre argentier, par nos amés et féaux, les gens de nos comptes à Lille, auxquels

mandons qu'aussi le fassent sans difficulté, car ainsi nous plait-il, nonobstant quelques ordonnances, restrictions, mandements ou défenses à ce contraires. Donné en notre ville d'Anvers le 7 octobre 1485. » A côté de l'archiduc, a signé Baudouin *de Lannoy*, seigneur de Molembaix.

Mais Ghys de Canne, qui régnait à Liége, refusa de se soumettre : enhardi par ses succès, il croyait que sa puissance ne devait avoir ni bornes ni terme. Sa conduite, tout autant que l'influence de la maison de Hornes sur une bonne partie des habitants de Liége, en hâta la fin. Le mécontentement éclata à l'occasion de la construction d'une tour que Ghys faisait élever à la porte de Sainte-Walburge. Le peuple alla détruire les ouvrages, et dans la mêlée Ghys de Canne fut tué : ses satellites se dispersèrent aussitôt.

Le prince revint à Liége le 10 mai 1486. Depuis son élévation au siége épiscopal de Liége, il portait les insignes de l'église et de l'épiscopat, bien qu'il n'eût point reçu le caractère sacré de la prêtrise. Les circonstances l'y déterminèrent, et le jour de St-Lambert de l'année 1486, il célébra sa première messe dans sa métropole. Il fut assisté de son père, qui s'était fait moine de l'ordre de Saint-François, et de son cousin le comte *de Solms* : l'un chanta l'Évangile et l'autre l'Épître. Les principaux dignitaires de l'évêché y furent présents, ainsi que ses proches parents.

Ce n'était pas seulement la guerre civile qui désolait la ville et le pays de Liége ; un fléau non moins redoutable, et qui en est la suite ordinaire, déchirait son sein : c'était l'anarchie. Les anciennes lois du pays avaient été enlevées par le duc Charles, et l'on ne s'était pas empressé de les réclamer, parce qu'on sentait la nécessité d'en faire une réforme. Le chapitre, la noblesse, les jurés, les conseillers et les métiers nommèrent les hommes les plus notables et les plus instruits pour revoir et examiner les anciens priviléges, franchises, libertés, coutumes, paix, édits, etc. Le nouveau code, approuvé et confirmé par l'évêque DE HORNES le 28 avril 1487, fut appelé la paix ou ordonnance de Saint-Jacques, du nom de l'abbaye où les conférences avaient été tenues.

Cependant les comtes de la Marck, qui tenaient le château de Franchimont, ravageaient tous les cantons voisins. L'évêque prit le parti de les attaquer et sortit de Liége, le 14 juillet 1487, à la tête des milices liégeoises et de quelques troupes auxiliaires. On battit la forteresse avec tant de fureur pendant plus de quatre semaines, du 14 juillet au 9 août, qu'elle n'était plus qu'un monceau de cendres, et elle était sur le point de se rendre, quand les la Marck, arrivés de France avec des troupes fraîches, supérieures d'ailleurs en nombre à celles de l'évêque, forcèrent ce dernier à se retirer.

Tous les maux auxquels le pays de Liége avait été livré, pendant ces querelles domestiques, avaient favorisé les vues des Français, qui ne cherchaient que les moyens d'engager les Liégeois à renoncer à leur parti ; et c'est dans cette intention qu'ils avaient employé la ruse et l'intrigue pour gagner les chefs du peuple, qui s'étaient laissé assez aisément entraîner par leurs artifices. On voulut donc connaître le vœu de la nation, et l'on convoqua le peuple, le 23 novembre, pour l'inviter à déclarer son intention à l'égard de la neutralité que déjà, par

délibération du mois d'octobre 1477, les états avaient résolu de garder envers les Autrichiens et les Français. Le vote fut unanime : tout le peuple, c'est-à-dire le tiers-état, déclara qu'il voulait la paix, en d'autres termes, qu'il adhérait à la neutralité, et l'on pria instamment le clergé et la noblesse de ne point départir de ce système. Le peuple même y mettait un si grand prix, qu'il voulait qu'on établît une enquête pour connaître ceux qui, par leurs menées sourdes, cherchaient à troubler la tranquillité publique.

Nonobstant, soit que les la Marck eussent gagné les chefs du peuple, soit par un effet de l'inconstance si naturelle à la multitude, le peuple témoigna bientôt son aversion pour le gouvernement de Jean de Hornes, qui se retira à Maestricht et nomma administrateurs par interim Jacques de Hornes, son frère, Raes de Waroux et Tilman Valdoréal. Le peuple n'en fut que plus mécontent et il criait qu'au lieu d'un maître on lui en avait donné trois.

Everard *de la Marck*, avec ses deux fils, vint, à la tête d'une troupe de cinq à six cents hommes, devant la porte d'Amercœur que les transfuges, qui avaient passé l'Ourthe, leur ouvrirent. Il était soutenu par le roi de France Charles VIII, qui prit la ville et le pays de Liége sous son patronage. Aussitôt qu'Éverard *de la Marck* fut arrivé à Liége, la faction qui l'avait appelé leva la tête et se jeta dans le palais épiscopal qu'elle livra au pillage ; dans sa rage aveugle et féroce, elle se rua sans distinction sur les personnes qui lui étaient odieuses et sur leurs propriétés. D'autre part, Jacques *de Croy* renouvela ses prétentions à l'évêché de Liége et s'empara des revenus épiscopaux.

Après avoir épuisé les moyens de conciliation, l'évêque endossa la cuirasse et se mit de nouveau à la tête de sa petite armée. Robert *de la Marck* assiégea Saint-Trond, où le prélat s'était rendu. Les habitants, animés par sa présence et son exemple, soutinrent courageusement l'attaque : les femmes même voulurent partager cette gloire ; elles ramassaient des pierres dans les rues et les portaient sur les murs ; elles jetaient sur les assiégeants, qui se trouvaient pris comme dans un piége, des cercles de bois tout enflammés, entourés de chanvre et enduits de poix. Les assiégeants avaient déjà donné un assaut et se préparaient à en livrer un second, lorsque, ayant appris qu'Albert *de Saxe* venait au secours de la place à la tête d'une forte armée, ils se hâtèrent de regagner la ville de Liége.

L'évêque, secondé par Albert *de Saxe*, marcha de succès en succès : il prit Arschot, Tirlemont et le château de Coelmont, qu'il rasa. Il fut arrêté dans le cours de ses conquêtes par la nouvelle qu'il apprit dans ce moment, que le roi des Romains, Albert *de Saxe* et Éverard *de la Marck* avaient conclu une paix dans laquelle il n'était pas compris, sous prétexte que les affaires de Liége devaient, en raison de leur nature, être soumises à un congrès particulier. Néanmoins, l'évêque ne se découragea pas ; il fit même une tentative pour surprendre la ville de Liége : déjà il était au pied des remparts, déjà ses gens avaient gagné le haut des murs, au moyen de cordes et d'échelles, lorsque, par un pur effet du hasard, Robert *de la Marck*, qui se promenait dans les environs, les apercevant au clair de la lune, jeta l'alarme.

Sur ces entrefaites, au commencement de l'année suivante (1490), des envoyés de France arrivèrent à Liége pour négocier la paix. L'archevêque de Cologne, le duc de Juliers et le comte de Nassau s'étaient rendus à Aix-la-Chapelle dans le même but, et les envoyés de France allèrent les y joindre.

Cette réunion avait été provoquée par les proches parents des comtes de Hornes, dans l'intérêt de leurs pays et sujets respectifs. Si, dans le système féodal, les proches parents pouvaient être forcés d'intervenir dans les querelles et les luttes auxquelles la famille était exposée, ils avaient, d'autre part, le droit d'y intervenir dans un but de conciliation ou de pacification. Tel était le caractère de ces conférences. Au reste, cela résulte même de la convention qui y fut arrêtée. Nous la donnons en entier, à cause de l'intérêt qu'elle offre pour l'histoire de la maison de Hornes.

« Soit su en public à tous ceux qui ces présentes lettres d'appaisement verront et oiront lire, que comme ainsi soit qu'à l'occasion de la mort de feu noble messire Guillaume *de la Marck*, guerre, inimitié, dissention se soient élevées et demenées entre le révérend père en Dieu et seigneur messire Jean DE HORNES, évêque de Liége, duc de Bouillon et comte de Looz, la ville de Maestricht et aussi autres villes du pays de Liége, de son obéissance, d'une part; et les nobles messire Éverard *de la Marck*, avec ses fils, seigneur d'Arenberg, messire Robert *de la Marck*, sire de Sédan, et aussi le fils dudit feu messire Guillaume et autres seigneurs d'Arenberg, ayant empris cette guerre, et avec eux la cité de Liége, d'autre part; plusieurs grandes effusions de sang et aussi dégâts tant à l'église qu'au pays de Liége soient advenus; afin de réduire tout à paix, accord et union, les très-illustres, très-grands et très-puissants rois des Romains et de France, aussi les très-révérends et très-nobles princes et seigneurs, messire Herman, archevêque de Cologne, prince-électeur, duc de Westphalie, messire Guillaume, duc de Juliers et des Monts, comte de Ravensberg, seigneur de Heinsberg et de Leeuwenberg, ont envoyé, à la requête des différentes parties, leurs députés, ambassadeurs, conseillers et amis ci-après écrits, à savoir nommément: de la part de nosdits très-redoutés sires, les deux rois, le noble seigneur Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, premier chambellan; messire François de Busleyden, docteur, prévôt de Liége, conseiller et ambassadeur de notre très-redouté seigneur Maximilien, par la grâce de Dieu, roi des Romains; messire Robert Lotten, Antoine de Gymel et Bernard de la Roca, conseillers et ambassadeurs dudit roi de France; messire Charles de Vergier, docteur, conseiller de notre très-redouté seigneur le roi des Romains; et de la part dudit archevêque de Cologne : le révérend seigneur Henri Scheybbeck, docteur en droit canon, prévôt de Saint-George à Cologne, et official, etc.; et de la part du duc de Juliers, messire Gotschalck de Herne, seigneur d'Alsdorp, sénéchal du pays de Juliers; messire Henri *de Hompesch*, seigneur de Wickerode, maréchal, tous deux chevaliers, et noble seigneur Vincent, comte de Meurs et de Saerwerden, comme prochain parent dudit évêque de Liége, et messire Éverard *de Seyen*, comte de Witgenstein, seigneur de Homborch, comme prochain parent desdits seigneurs

d'Arenberg, à ce convoqués et appelés; lesquels avec les députés pour entre les différentes parties et aussi le bon pays de Liége mettre bonne paix et union, aider et conseiller le mieux et traiter, ont fait toutes diligences, étude et labeur à eux possibles, et le tout si avant mené et conduit, que lesdits seigneurs et parties, à leur requête, sont entrés en paix ferme, stable et perdurable, en la manière que par écrit s'ensuit..... Et pour ce que toutes lesdites choses, points et articles, contenus en ces présentes, ont été accordés et consentis par nous, les parties dessus nommées et que de ce avons été contents pour chacune de nos parties, et donné l'un et l'autre, pour nous, nos aidans, adhérents, et aidans des aidans, vraie, ferme, stable et perdurable paix, et parmi les présentes le donnons et accordons, avons promis par notre valeur, serment et honneur, pour autant qu'à nos parties en général ou en particulier, touche, d'entretenir ferme et stable cedit traité et paix, avec tous les points et articles, sans aucun contredit ou défaut. En témoignage de la vérité et en plénière et ferme stabilité de ce, nous Jean de Hornes, évêque de Liége, et nous les bourgmestres et conseil de la ville de Maestricht, et en outre, nous Éverard *de la Marck*, seigneur d'Arenberg, Robert *de la Marck*, seigneur de Sédan, Éverard *de la Marck*, fils d'Arenberg, Jean *de la Marck* et Jérôme *de la Marck*, frères, enfants dudit feu messire Guillaume, et nous, bourgmestres et conseil de la cité de Liége, avons pour nous et les nôtres dessusdits, appendu à ces présentes lettres de traité de paix les sceaux de nous tous. Et pour ce que présentement Guillaume *de la Mark*, fils dudit feu messire Guillaume, neveu et frère de nous seigneurs *de la Marck* dessusdits, et présentement absent hors du pays, confiant que quand il sera retourné, il sera content de ce présent traité de paix et icelui entretiendra, nous Éverard et Éverard *de la Marck*, frère et fils seigneur d'Arenberg, Robert *de la Marck*, seigneur de Sédan, et Jean *de la Marck*, fils dudit feu messire Guillaume, avons promis et promettons qu'au cas qu'il ne voulût entretenir ni être content de cedit traité de paix, nous ne lui ferons, quant alors, par nous ni par autrui, aide, conseil, soutenance ni assistance de gens ni chevaux, couvertement ni en appert, contre lesdits évêque de Liége, ville de Maestricht ni les leurs. Et pour encore plus grande stabilité et sûreté, avons prié et en vertu de cette, ensemble affectueusement prions les dessus nommés et leurs arbitres, princes et seigneurs, qu'il leur plaise entreprendre cette besogne en la manière dessusdite, de ce à ces présentes premières faire appendre leurs sceaux après les nôtres. Et s'il advient que ledit traité scellé par aucuns de nous parties dessusdites, fût enfreint et non entretenu, qu'alors ils veuillent faire à la partie entretenante, à sa requête, leur assistance et aide, et que la partie enfreignante ils tiennent en ce, si souvent que métier sera, que de sadite infraction et contrevenance elle se déporte et d'icelle fasse réparation à la partie entretenante, selon leur ordonnance. En quoi nous Herman, par la grâce de Dieu, archevêque de Cologne, prince-électeur, duc de Westphalie et d'Engheren, etc.; Guillaume, duc de Juliers et des Monts, comte de Ravensberg, seigneur de Heinsberg; Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, dessus nommés, reconnaissons que pour l'affection auxdits deux partis,

et que aussi pour le bien du bon pays de Liége, qui est un membre du Saint-Empire, avons en la manière que dessus, entrepris cette besogne et à ce nous entièrement adonnés. Et en témoignage de vérité avons chacun de nous fait appendre nos sceaux à ces présentes qui sont données l'an de notre Seigneur 1490, le 10e jour du mois d'avril. »

Toutefois cette convention demeura sans résultat et les hostilités ne se ralentirent point. L'évêque ayant rassemblé toute la cavalerie et toute l'infanterie qu'il put trouver, marcha contre Robert *de la Marck*, qui ravageait la Campine et la terre de Hornes. Il surprit ce capitaine dans les bruyères de Sonhoven, à une lieue de Hasselt, où il se livrait paisiblement à une partie de plaisir, sans se douter que l'ennemi fût si près. Cependant ses soldats se remirent de leur surprise, et, se fiant à la supériorité de leur nombre, ils se rangèrent en bataille. L'évêque, à la tête de sa troupe, s'avança si brusquement sur les soldats de *la Marck*, qu'ils furent défaits au premier choc. Robert fut fait prisonnier ainsi que plusieurs autres chefs.

Éverard *de la Marck*, déconcerté par cette défaite, demanda la paix; on la lui promit, et on confia à l'archevêque de Cologne, au duc de Juliers et au comte de Nassau le soin d'en régler les conditions. En attendant, *Nassau* fut nommé mambour du pays de Liége. Ces arrangements étaient à peine arrêtés que Robert *de la Marck*, fils d'Éverard, reparut et était sans coup férir à Liége, où il avait beaucoup de partisans parmi les bourgeois et même parmi les magistrats : il se fit déclarer mambour.

Dans ces fâcheuses extrémités, l'évêque implora la protection de l'archiduc Philippe, fils de Maximilien, roi des Romains, qui, touché des justes plaintes du prélat, ordonna qu'il fût rétabli sur son siége, déclarant que si ses ennemis y opposaient de la résistance, il emploierait la force des armes pour les ramener à la raison.

Le duc de Saxe, que l'archiduc avait chargé de l'exécution de cet ordre, envoya un trompette à Liége pour le notifier aux habitants et sommer la ville de lui livrer une des portes. Le peuple en fut si choqué qu'au lieu de se soumettre, il se souleva avec plus d'arrogance. Les mécontents prirent les armes et vinrent sur le marché se ranger sous leurs bannières. Ceux qui étaient soupçonnés d'être du parti de l'archiduc furent tués, et les maisons de ceux qui s'étaient retirés à Maestricht furent pillées. La guerre continua.

Enfin tant de calamités engagèrent les deux partis à songer sérieusement à la paix. On conclut, le 1er septembre, une trève qui fut prolongée jusqu'au mois de janvier 1492. Après quelques conférences inutiles, à Saint-Trond et à Tongres, un congrès fut convoqué à Donchery, ville située entre Sedan et Charleville, auquel assistèrent le duc de Saxe, Jean de Hornes et Éverard *de la Marck*. Un traité fut conclu et confirmé à Maestricht; il se trouve en entier dans le recueil des *Documents pour servir à l'histoire du pays de Liége*. Nous en reproduisons seulement le préambule et un fragment de la fin : cette dernière partie renferme le personnel de l'état noble du pays de Liége. « Au nom de Dieu tout-puissant, auteur de paix, union et concorde, de la glorieuse vierge Marie, de monseigneur saint

Lambert et de toute la cour céleste, sachent tous présents et à venir qui ces présentes lettres verront et oiront, que comme pour totalement éteindre, accorder et apaiser tous les différeuds, guerres et dissentions, discors et divisions qui depuis le trépas de feu monseigneur Louis de Bourbon, en son vivant évêque de Liége, etc., et de messire *de la Marck* et *d'Arenberg*, seigneur d'Aigremont, de Lumaing, etc., et à cause d'iceux s'étaient mus, suscités, élevés ès pays et évêché de Liége, à l'occasion desquels plusieurs et divers maux et grande effusion de sang et autres innombrables misères et calamités s'en étaient suivis, tant aux églises et cité de Liége que par tout ledit pays et évêché de Liége en général; semblablement pour éviter la continuation desdits maux, dangers, inconvénients qui étaient encore apparents, par lesquels lesdites églises, cité et pays étaient en voie de cheoir en totale ruine et destruction irréparable, et icelle réduire et remettre en bon état, tranquillité, repos et vraie obéissance de leur prince, faire et mettre paix finale et union, accord et bonne intelligence à toujours entre la maison de Hornes et les seigneurs de La Marck et d'Arenberg, la cité de Liége et tous leurs parents, seigneurs adhérents et complices, en général et en particulier, ayant favorisé, assisté et tenu partie, tant d'un côté comme d'autre, ayant été tenues plusieurs et diverses journées, tant ès villes d'Aix, de Maestricht, de Tongres, de Huy, de Saint-Trond, comme ailleurs, finalement à la place, pour ce comprise et tenue, en la ville de Donchery par messire Christophe, seigneur de Rochefort, lieutenant de monseigneur de Nevers, seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne; Gerlach *de Brandebourg*, seigneur de Jamie, gouverneur de Réthel, et Anseau de Gymel, maréchal-de-logis du roi de France, de par ledit roi et mondit seigneur le gouverneur de Champagne, et de par monseigneur le duc de Lorraine, monseigneur le bâtard de Vaudemont, seigneur de Dampvillers, Jean de Harcourt, seigneur de Chavensy, le seigneur de Bruynne et maître Jean de Nayeves, docteur, etc., pardevant lesquels se sont trouvés les députés de monseigneur de Liége, à savoir: monseigneur Richard *de Merode*, seigneur de Houfalize, de Morialmez, de Rameru, etc., Claude de Cilly, seigneur de Pouchery, maître-d'hôtel de mondit seigneur, et Gérard Viron, écuyer; de la part desdits seigneurs de La Marck, messire Robert *de la Marck*, seigneur d'Esden et de Florenges; et du côté de la cité, Jacques *de Corswarem*, chanoine de la vénérable église; Jean, seigneur de Hollogne, à présent maître de Liége; Jean la Ruytte, jadis maître; Melchior Hembyer, Jean le Clerc, conseillers, et Jean Groetboye, clerc d'icelle; après plusieurs débats, remontrance et allégations faites par iceux députés, a par les dessusdits seigneurs, comme moyenneurs et traiteurs en cette partie, été advisé, conclu et ordonné ce qui s'en suit:

« Et premièrement, que les trois états dudit pays de Liége, duché de Bouillon et comté de Looz, pour accorder et appaiser lesdits différends entre ladite maison de Hornes et tous les seigneurs de La Marck et d'Arenberg, payeront à iceux seigneurs de La Marck et d'Arenberg, tous en général, la somme de 50,000 florins de Rhin, de 20 pattars, comme monnaie à présent courante en ladite cité de Liége, la payer et ce endéans huit ans continuels l'un après l'autre en

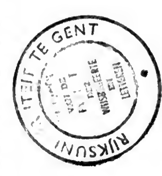
suivant, par égale portion, à certains termes et payements, dont le premier terme de payement entrera et commencera au jour et fête de la nativité de St-Jean-Baptiste qui sera l'an 1492, et ainsi d'an en an jusques en fin dudit payement desdits 50,000, dont pour sécurité lesdits états ont baillé leurs lettres obligatoires.

« Item, que tous cas de crime et excès, faits et commis d'une part et d'autre par quelque personne et de quelque état ou condition qu'il ait été ou soit, et en quelque forme ou manière qu'il puisse avoir été commis et perpétré, soit contre la personne de mondit seigneur de Liége et de ceux ayant tenu son parti, les seigneurs de La Marck et d'Arenberg, ceux de l'église et de la cité de Liége, et autres quelconques de leurs faveurs et assistances, soit en dits soit en faits, en secret ou en appert, et généralement en quelconque autre manière que ce puisse avoir été, le temps de guerres, et à l'occasion et dépendance d'icelles depuis le trépas des susdits et de tout le temps passé, jusqu'à la conclusion de cette paix inclusivement, doivent être et sont d'une part et d'autre remis, quittés, annihilés et abolis. Et aussi tous deniers levés par confiscation et autrement, à cause de la guerre, comme dit est, tant d'une part que d'autre, demeureront levés sans qu'à l'occasion d'iceux, celui ou ceux de l'une partie ou de l'autre quereller, traire en cause ou arraisonner par-devant quelconque juge ou justice spirituel ou temporel, ni en quelqu'autre manière, dans lesdits pays de Liége, Bouillon, de Looz ou hors d'iceux ; ainsi sont et doivent être tenus et réputés nuls et si jamais ils n'eussent été dits, faits ou perpétrés ; comme tout ce mondit seigneur de Liége, lesdits sieurs *de la Marck*, les prélats, nobles, cité, bonnes villes et habitants d'icelles, ayant tenu partie tant d'un côté comme d'autre, ont chacun d'eux promis et fait serment solennellement, chacun sa vocation et tel qu'au cas appartient, en général et en particulier, bien et léalement, immuablement observer et entretenir, et aussi ce présent traité de paix en toutes ses parties sans fraude et mal enghien. Et que ou au cas que rupture ou infraction y survienne, que Dieu ne veuille, fusse par mondit seigneur de Liége ou ceux *de la Marck*, ce connu ou apparu par la détermination des juges conservateurs ce ordonnés ci-après nommés, lesdits prélats, nobles, cité et bonnes villes, n'y donneront ou feront assistance ni faveur à la partie enfreignante, en quelque manière que ce soit, mais assisteront et conforteront les entretenants ; et dès maintenant pour lors, sont-ils envers la partie enfreignante, quant à ce exempts et absous de tous tels serments, fidélités et hommages qu'ils peuvent avoir faits, feront ou pourront faire ci-après, par lesquels ils se pourraient ou voudraient excuser de non satisfaire ou observer le contenu du présent traité. Et aussi, si par aucuns membres ou personnes particulières, soit prélats, personnes ecclésiastiques, nobles ou autres de quelconque état ou condition qu'ils soient, rupture ou infraction survenait audit traité ou en aucune partie d'icelui, ce aussi connu et apparu par lesdits juges, la correction et punition en sera faite par eux, tel qu'au cas appartiendra, comme infracteur de paix, sans rémission nulle, et à l'exemple de tous autres. Et si pour faire telle punition ou correction, nécessité fut auxdits juges, auront assistance d'icelui

ou d'iceux sur lesquels l'infraction serait faite : l'on sera tenu et obligé, toutes excuses cessantes, de le faire et donner à leurs requêtes, jusqu'à ce que l'exécution de lour ordonnance et exécution sera faite. Et si en ce faute y avait de la part des prélats et nobles ou aucun d'iceux, eux pour ce suffisamment semoncés et requis, ils encourront l'amende selon leur faculté et puissance, à la discrétion desdits juges. Et si faute il y avait par le corps de ladite cité, elle semblablement, ainsi que dit est, sommée et requise, encourra en la peine et amende de mille marcs d'or, envers et au profit do mondit seigneur de Liége; et si par aucunes des bonnes villes, elles encourront chacune une amende de quatre mille florins de Rhin d'or envers et au profit de ladite cité. Et néanmoins pour cette faute, infraction ou rupture, si quelque trouvée y était en aucuns de ses points, un ou plusieurs, par qui que ce soit, que Dieu ne veuille, elle ne sera pourtant tenue ni réputée enfreinte ou annihilée; mais seront incontinent les entrefaits réparés : et sous couleur d'aucune enfreinte, ou de la justice ou réparation non faite, l'on ne pourra procéder par voie de fait ou contrevenge, ni retourner à la guerre; ainsi sera seulement l'infracteur, défaillant et refusant, comme dit est, puni et corrigé par les juges et conservateurs à ce ordonnés, à savoir : messire Wathier *de Corswarem*, doyen; messire Thierry de Sainctes, messire Pierre de Houllingnoule, prévôt de Fosse, et messire Conrad de Sarto, coustre, tous chanoines de ladite vénérable église de Saint-Lambert de Liége; messire Guillaume *d'Odeur*, Goedenoel d'Elderen, chevalier; messire Gérard Dynt, seigneur de Neufaille; Thierry de Mommale, de Broncs et de Nonnelt, Godefroi de Blehein, seigneur d'Aubée, écuyer; Jean, seigneur de Holligne; messire le Poullain, chevalier; Adrien de Vihoengne, Arnond le Berlier, Jean de Beaurewair, Jean de Lonchin, Jacqnemin Pellichon, mayeur de Hermees; Reyner, de Ronlenghin, dit du Saint-Esprit; Thierry de Clocquier, dit de Walevo; Thierry de Seyne, seigneur d'Autrent; Jean le Charpentier, Jacques Henry, messire Denys Sgorntz, Rigault de Staples, Pierchon Warnier, Jean Tilleman, Willame Bors et Juan Types, auxquels est donnée la puissance et autorité d'avoir la connaissance au fait de la punition des cas susdits, sans contredit de personne ou appellation quelconque, durant le terme et espace de six ans entiers et continuels et ensuivants, selon le contenu des lettres pour ce à eux données. Et à moyen de ce que dit est, retournera chacun d'un côté et d'autre, sur la propriété de son héritage, en tel état qu'il le trouvera, sans mal enghien; et pourra et devra mondit seigneur de Liége, incontinent ou quand bon lui semblera, retourner en ladite cité, comme un bon prince peut et doit faire, sans attendre plus grand délai, s'il ne lui plaît.

« Item, que mondit seigneur de Liége fera tout devoir, acquit et diligence à lui possible pour obtenir la ratification de la démission, abolition et pardon du roi des Romains, et de monseigneur l'archiduc son fils, par eux donnée à ceux de la Marck et d'Arenberg et de la cité et de leurs adhérents, afin d'entretenir ses pays en paix avec et envers tous.

« Item, qu'en vertu de ce que dit est, mondit seigneur de Liége, les églises, cité, bonnes villes et sujets, manants et habitants desdits pays de Liége, duché de



Bouillon et comté de Looz, demeureront en bonne paix et neutralité en suivant les lettres sur ce obtenues des deux rois et de monseigneur l'archiduc, d'une partie et d'autre. Et que nonobstant les choses dessusdites, demeurent et demeureront lesdites église et églises, cité et bonnes villes desdits pays de Liége, Bouillon et Looz, en leurs libertés anciennes, paix faites, franchises et priviléges, sauf et réservés tout seulement ceux qui seront trouvés infracteurs de ce présent traité, lesquels en seront privés, quand apercevra de leur infraction, comme dessus est dit, et non devant ni autrement, le tout entendu à la bonne foi et sans fraude ni mal enghien.

« Toutes les quelles choses, ainsi et par la manière que dessus est dit, écrit et déclaré, nous Jean DE HORNES, par la grâce de Dieu, évêque de Liége, duc de Bouillon et comte de Looz, mû de pitié et de compassion que nous avons sur les angoisseuses calamités, mortelles oppressions et innumérables afflictions et divisions que notre pauvre peuple supportait, soutenait et endurait, esquels nosdites église et églises, cité et pays en général, étaient échus, eircuits et environnés de toutes parts, et aussi pour éviter l'effusion du sang humain et mettre fin à tous les maux et inconvénients dessusdits, avons par les conseils, avis et mures délibérations de notre très-cher et très-aimé frère, Jacques, comte DE HORNES, seigneur d'Altena et de Cortessem, de Cranendonck, et nosdits états, par lesquelles nous désirons et voulons nos affaires être dressées, conduites et réglées, passé, accepté, fermé, conclu et accordé, et par ces présentes passons, acceptons, concluons, fermons et accordons, en promettant sur notre foi et honneur et en parole de prince et sur notre serment pour ce solennellement fait, de bien léalement et inviolablement tenir, observer, fournir et remplir ce présent traité en tous points et articles, et sur les peines susdites, sans jamais faire ou aller, ni souffrir d'être fait ou allé de notre part au contraire. Et en témoignage et approbation de ce, avons à ces présentes fait appendre notre scel aux secrets. Et pour plus grande sécurité et corroboration de ce dit est, avons prié et requis, prions et requérons mondit seigneur le duc de Lorraine et de Bar, et notre très-aimé et très-cher oncle, Vincent, comte *de Meurs* et de Saerwerden, qu'ils y veuillent aussi faire appendre leurs sceaux. Et je Jacques, comte DE HORNES, seigneur d'Altena, de Cortessem, de Cranendonck, etc., pour les considérations susdites, ai aussi pour l'entreténement du traité d'icelle paix en tous ses points et articles, ci-dessus écrits et déclarés, fait appendre à ces présentes, pour au nom de moi et de tous ceux de ma maison de Hornes, mon scel, promettant en parole de noble homme, sur ma foi, honneur et serment pour ce solennellement fait, et sur les peines ci-dessus déclarées, ledit traité de paix, sans jamais, en manière qu'il soit, faire ou aller au contraire, entièrement tenir, fournir, garder, observer et accomplir.

« Et je Vincent, comte *de Meurs* et de Saerwerden dessusdit, mû aussi et enclin au grand bien sourdant de la paix, y ai aussi fait mettre le mien à la requête de mesdits neveux.

« Et nous Éverard *de la Marck,* seigneur d'Arenberg, de Neufchâteau, de Mierwaert, haut-avoué de Hesbaye et de Saint-Hubert en Ardenne; Robert *de la Marck*,

seigneur de Sédan, de Florenge, etc., et Jean *de la Marck*, seigneur d'Aigremont et de Lumain, etc., ayant ledit regard, et pour les considérations telles que dessus sont exprimées et déclarées, ledit traité de paix et union et concorde pour agréable, icelui et tous ses points et articles y contenus, avons pareillement passé et accepté, conclu, fermé et accordé, passons et acceptons, fermons et conclnons et accordons, pour nous et tous autres de notre sang, nos parents, amis, et adhérants quelconques, et en parole de noble homme, snr nos foi, honneur et serment pour ce solennellement fait, et sur les peines susdites, avons promis et promettons ensemble, et chacun de nous pour soi, par cesdites présentes, sous nos sceaux y appendus, le présent traité, en tous ses points et articles dessusdits, bien et loyalement et inviolablement tenir et observer, fournir et accomplir, sans jamais par nous, en général ou en particulier, et en appert ni en secret, directement ou indirectement par quelque voie ou manière que ce soit, aller ou faire ni souffrir être fait ou aller au contraire. Et outre ce, avons prié et prions notre très-honoré et redouté seigneur, monseigneur Jean d'Albrecht, comte de Nevers et de Réthel, seigneur d'Orwale, etc., et gouverneur de Champagne, que pour plus grande sécurité et approbation de ce que dit est, il veuille aussi faire appendre son scel auxdites présentes.

« Et nous les trois membres et état desdits pays de Liége, de Bouillon et de Looz, connaissant le grand bien, commodieux et profitable fait, qui peut advenir et adviendra de l'entreténement et accomplissement dudit traité de paix, à la conclusion de laquelle nous avons été appelés, et qui par notre su et consentement exprès a été passé et accepté, conclu, fermé et accordé par la forme et manière ci-dessns exprimée et touchée, avons, en ratifiant notredit consentement, acceptant et aggréant tout ce que dessus est dit et écrit, mis et appendu, fait mettre à ces présentes, nous, le chapitre de la vénérable église de Liége, notre scel accoutumé, et nous Vincent, comte *de Meurs* et de Saerwerden; Guillaume *d'Egmont*, seigneur de Horps et de Boxmeur; Louis *de la Marck*, seigneur de Neufchâteau, de Rochefort et d'Aigremont; Éverard *de la Marck*, seigneur d'Aigremont et de Drubu; Robert *de la Marck*, seigneur d'Orchimont, frères, enfants dudit Louis; Herman *de Bronchorst* et de Batenbourg, seigneur de Stein; Jean *de Merode*, seigneur de Petersem; Ricald *de Merode*, seigneur de Diepenbeek et de Leefdael; Guillaume *de Ligne*, baron de Barbançon, seigneur de Bossu et de Breellez; Ricald *de Merode*, seigneur d'Houfalize, de Morialmez, de Rameru, de Briffen, etc.; Marie *de Ville*, dame de Fyves et de Vierves; Baudouin, seigneur de Fontaine; Guillaume de Fontaine, seigneur de Melain; Gilles, seigneur de Sombreffe, de Farchines et de Torgunnes; Philippe de Beersel, Wautier de Couvin, Simon de Herboys, Jean de Halstron, seigneur de Hamale et de Bruystem; Guillaume *de Hamale*, seigneur de Many et d'Odeur; Guillaume *Vlodorp*, seigneur de Lent et d'Alenborch; Jacques, seigneur d'Argenteau et de Hermale; Guillaume *d'Odeur*, seigneur de Goenoel-Elderen; Adrien *de Blois*, seigneur de Donstienne; Jean de Roner, sénéchal du comté de Looz; Guillaume Ordinghen, seigneur de Weray; Lancelot, seigneur de Boussut; Waltier *d'Odeur*, seigneur de Monceau; Jean de la Boverie, Jean le Pollain,

seigneur de Varoux, chevalier; Guillaume *de Merode*, seigneur de Houllogne; Dieudonné *de Rivière*, seigneur de Heers; Hosmael, etc., Raes de Warfengnies, seigneur de Voroux, d'Ossoingne et de Waroux, grand-mayeur de la cité de Liége; Thierry, seigneur de Mommale et de Breue; Guillanme de Horion, seigneur de Grandtaxe et d'Engys; messire Gérard *d'Yve*; Raes *de Corswarem*, seigneur de Niel, de Maleyve; Louis, seigneur d'Yve; messire Gérard *d'Yve*, seigneur de Neufville; Gérard *de Marbais*, seigneur de Lonvowal; Louis, seigneur de Celles; Engelbert d'Emptines, seigneur de Noufin et de Hermalle; Jean *d'Argenteau*, seigneur de Doxben; Jean *de Corswarem*, seigneur de Landillies; Lambert du Bois, seigneur de Mobertingen et de Chastelinau; Jean, seigneur de Presles; Hustin, seigneur de Modave; Jean le Charpentier, seigneur de Haversin; Jean de Boussut, seigneur de La Motte; Jean de Cortembach, sénéchal de Bilsen; Guillaume de Horion, seigneur d'Ordinghen; Henri Surlet, seigneur de Gudegoven; Raes de Printhagen, Guillaume de Colin, seigneur de Businghen; Renard de Rouveroit, Jean Grevenbrouck, Adam de Kerkem, Engelbert, Renier de Sckelons, Jean de Kestel, Claes de Donck, seigneur de Bricbt; Guillaume du Bos, Chrétien, seigneur de Ramelo; Jean *de Floyon*, bailli de Hesbaing; Gérard Viron, Guillaume Surlet, seigneur de Cbocquier; Jean de Seraing, seigneur de Houtain; Henri de Seraing, seigneur de Ham-sur-Sambre; Conrad de Bourbais, voué de Liers; Thierry Pouillon, Louis de Marneffe, Jean Sklart, Herman van Eyneten, sénéchal de Stockem; Jean d'Eyneten, de Neufchâteau; Jean de Kinghenborch, Claes Wilters, Art Lamboye, dit Parad; Jean de Best, Jean Malbreet, et plusieurs autres, constituant et représentant l'état des nobles, avons prié et requis Richard *de Merode*, seigneur de Houfalize; messire Guillaume, seigneur d'Odeur; messire Jean d'Alferin, seigneur de Hamale; messire Jean de Rouer, chevalier; Raes de Werfengnies, Dieudonné *de Rivière*, Gérard *de Marbais*, messire Gérard *d'Yve*, Guillaume *de Floyon*, seigneur d'Oley; Thierry de Mommale, Engelbert d'Emptines, Jean *de Floyon*, dessusdits, qu'ils veuillent, pour et en nom d'eux et de nous et dudit état, à ces présentes faire mettre et appendre leurs sceaux. Ce que nous les dessusdits, pour et en nom que dit est, avons volontiers fait.

« Et pareillement aussi, nous les maîtres jurés, conseil et communauté de ladite cité de Liége, et des villes de Huy, de Dinant, de Tongres, de Saint-Trond, de Fosse, de Thuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herck, de Bree, de Bilsen, de Beringhen, de Stockem, représentant le tiers membre et état desdits pays, avons à ces présentes fait appendre les sceaux desdites cité et bonnes villes, promettant de notre part, tous en général et chacun en particulier, sur ce nos foi, honneur et serment, pour ce solennellement, par chacun, selon sa vocation, de nous faits, de bien léalement, fermement et inviolablement tous ce présent traité, en tous points et articles prescrits, entièrement fournir, garder, accomplir et observer, sans jamais, en quelque manière que ce soit, aller ou faire au contraire, sur les promesses y apposées.

« Et nous lesdits trois-états, pour plus grande corroboration et témoignage de ce

qui dit est, avons tous ensemble prié et requis, prions et requérons par ces présentes, à vénérables religieux, nos bien-aimés en Dieu, messire Anceau *de Berghes*, abbé de Saint-Trond ; messire Barthelémy de Longchamps, abbé de Saint-Laurent; messire Gérard Havelinghem, abbé de Saint-Jacques; messire Jean de Liége, abbé d'Alne; messire Jean de Hersey, abbé du Val-Saint-Lambert; messire Henri de Theux, abbé de Neufmoustier; messire Jean Dary, abbé de Saint-Gilles; messire Baudouin de Courtevain, abbé de Flone; messire Barthelémy, abbé de Beaurepart; messire Jean de Solicy, abbé de Saint-Hubert en Ardenne; l'abbé de Maloene, de Florennes, et le prieur des Écoliers, qu'ils veuillent y faire appendre leurs sceaux. Et nous les abbés dessusdits, à la requête desdits états, de Saint-Laurent, de Saint-Jacques, de Notre-Dame d'Alne et de Neufmoustier, qu'ils y veuillent mettre leurs sceaux pour eux et nous tous en général, ce que nous les devant dits avons volontiers fait. Donné et finalement conclu en la ville de Maestricht le 5ᵉ jour du mois de mai, l'an de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1492. »

L'évêque fit son entrée à Liége le 25 du même mois et fut reçu au milieu des plus vives acclamations.

Pour preuve de la sincérité de cette réconciliation, Jacques, comte DE HORNES, donna sa fille en mariage au fils d'Éverard *de la Marck;* cette alliance fut conclue avec une égale satisfaction des deux côtés.

L'évêque donna à Éverard lui-même la charge de souverain-mayeur, par lettres conçues en ces termes :

« Jean DE HORNES, par la grâce de Dieu, évêque de Liége, duc de Bouillon et comte de Looz, savoir faisons à tous, que pour les sens, discrétion, vaillance et suffisance que par expérience savons et connaissons être en la personne de notre très-cher et féal cousin, Éverard *de la Marck*, fils aîné *d'Arenberg*, icelui, confiant à plein en ses sens, léauté, prud'hommie et bonne diligence, avons pour ces causes et autres nous à ce mouvants, commis, ordonné, institué et établi, et par ces présentes commettons, ordonnons, instituons et établissons en l'office de notre mayeur en notre cité de Liége et ses appartenances en appendices, au lieu de notre cher et féal conseiller et premier chambellan Rasse, seigneur de Waroux, de Voroux, d'Ossogne, etc., lequel pour certaines causes et avons déporté et déportons par ces présentes. Auquel notre cousin avons donné et donnons plein pouvoir, puissance, autorité et mandement spécial dudit office en toutes ses parties, si avant que à icelui doivent appartenir, dorénavant tenir, exercer et desservir par lui ou ses commis, un ou plusieurs à ce idoines et suffisants, de composer de toutes amendes, aventures, forfaitures, accidents, et autres droitures à nous appartenants à cause dudit office, de à la semonce de nos échevins faire et administrer loi à chacun selon son bon droit et délit, de cueillir, lever, recevoir, pourchasser, contraindre et faire venir ins tous les deniers procédents desdites amendes et compositions, par toutes voies et manières dues et raisonnables, et ainsi que l'on est accoutumé de faire de nos propres deniers. Desquels deniers il sera tenu de nous faire et rendre bon juste compte et *reliqua*, toutes et quantes fois que par nous requis en sera, en la

chambre de nos comptes, où il sera tenu, pource, de faire le serment, et généralement de faire bien dûment et léalement, toutes et singulières les choses que bon et léal maire dessusdit fait et doit faire, et que audit office compétent et appartiennent, aux gages, droits, salaires, honneurs, profits, prééminences, libertés, franchises et émoluments accoutumés et y appartenants. Sur quoi et de bien et léalement acquitter en l'exercice d'icelui office, il a fait ce serment en nos mains en tel cas apertinent, etc. »

Néanmoins il restait encore quelque chose à faire; car le traité de paix, tout en mettant un terme aux hostilités, n'éteignit pas les partis. Comme les Autrichiens et les Français comptaient des amis dans Liége, l'évêque publia, de par l'autorité des trois états, un édit qui défendait aux Liégeois, au service de l'une et l'autre puissance, d'exercer aucun acte d'hostilité ou voie de fait, et à tous les habitants du pays de Liége de faire aucune incursion sur les frontières de France. A ce sujet on renouvela les mandements de Bourbon et de Hornes, par lesquels il était statué qu'en cas de guerre entre les Français et les Belges ou autres voisins, les Liégeois garderaient une stricte neutralité, et entretiendraient une bonne intelligence avec les différentes puissances, sans prendre de parti. Les rois de France et des Romains témoignèrent par leurs lettres combien cette disposition leur était agréable.

Tout motif de discorde, même pour l'avenir, semblait ainsi être écarté; on s'occupait des préparatifs des fêtes par lesquelles l'évêque voulait célébrer un événement aussi heureux, quand la tranquillité fut de nouveau troublée. L'archiduc Maximilien, roi des Romains, ayant fait sa paix avec le roi de France Charles VIII, avait licencié ses troupes étrangères : il avait même renvoyé son régiment des gardes. Cette troupe, habituée à la licence, s'était répandue dans les provinces de Gueldre et d'Utrecht, d'où elle était revenue plus chargée de dépouilles que d'honneur; elle avait ensuite pénétré dans le pays de Liége, ayant à sa tête le capitaine Wadry, qui s'empara, le 12 décembre 1494, de la ville de Tongres. L'évêque fit soumer celui-ci de se retirer; mais il répondit qu'il était aux ordres de l'archiduc. Sur cette réponse, l'évêque se rendit en personne auprès de Maximilien, qui se trouvait à Malines, et puis se concerta avec les bourgmestres et le conseil pour mettre un terme aux ravages de ces soldats indisciplinés. L'empereur avait répondu en effet sans détour que ces troupes étaient à son service et qu'il ne souffrirait pas qu'on les molestât.

L'empereur ne s'était pas attendu à une résistance de la part des Liégeois, et comme cette mauvaise querelle pouvait entrainer à des suites fâcheuses, il envoya d'abord le comte de Berg pour négocier la levée du siége de Tongres; et puis il employa l'entremise de Marguerite d'Yorck, veuve de Charles-le-Téméraire. Cette princesse parvint à ménager une trêve de quinze jours, pendant lesquels on ouvrit un congrès à Saint-Trond. Cette assemblée renvoya l'affaire à la décision des électeurs et fit donner à Wadry l'ordre d'évacuer Tongres, où l'évêque entra deux jours après. Les électeurs se rendirent à Cologne pour prendre connaissance de toute cette contestation, et par une sentence, portée le 17 mars, ils arrêtèrent que, pour dédommager les Liégeois des pertes qu'ils

avaient faites et des affronts qu'ils avaient reçus de la part des gens de l'empereur, les états du pays de Liége seraient libérés envers ce monarque de tous les engagements ou obligations qu'il pourrait réclamer à leur charge.

C'est sous l'évêque Jean DE HORNES que le pays de Liége se lia plus étroitement que jamais à l'Empire, par l'institution des cercles, en 1500. Liége fut comprise dans celui de Westphalie.

De tous les événements qui ont signalé le règne de ce prélat, il est résulté que la guerre a été également préjudiciable à tous ceux qui y ont pris part : la maison de Hornes s'endetta; le chapitre de Saint-Lambert souffrit beaucoup, et le pays de Liége était accablé d'énormes charges. De nouveaux impôts devinrent nécessaires; mais l'évêque, qui se trouvait dans la nécessité d'en proposer l'établissement, rencontra de si vives oppositions, qu'il se décida, dans ses vieux jours, à se retirer à Maestricht, où il mourut le 19 décembre 1505.

Son corps, revêtu de l'habit de St-François, fut porté dans l'église des Récollets, sur la montagne dite des Lumières, près de Maestricht, où on lui fit de magnifiques obsèques.

Son successeur dans l'évêché fut Éverard *de la Marck*.

Un généalogiste très-estimable, dont le nom est néanmoins demeuré dans l'oubli, Patrice van Hamme, de Bruxelles, assure plusieurs fois, dans divers ouvrages, qu'avant d'avoir reçu l'ordre de la prêtrise, Jean DE HORNES, évêque de Liége, eut trois enfants : deux fils et une fille. Cet auteur et d'autres généalogistes, qui font mention des enfants naturels de l'évêque Jean DE HORNES, se bornent à ne faire connaître qu'un des garçons (1).

4° Marie; — 5° Walburge, comtesse DE HORNES, mariée à Conrad, comte *de Manderscheid*, fils de Thierry, comte *de Manderscheid*, et de Jeanne, comtesse de Sleyden. Leur fille unique Walburge, comtesse de Manderscheid, épousa Guillaume, comte de Nieunaer, fils de Humbert, comte de Nieunaer et d'Alphen, et de Marguerite *de Lymbourg*, dame de Bedbur;

(1) I. Jean DE HORNES, écoutète de Hoog et Nederweert, par patentes de Jacques, comte DE HORNES, en 1521, épousa Paschine *van der Gracht*. La sœur de Jean DE HORNES se maria avec N. *de Hompesch*, et il laissa un fils, savoir :

II. Jean DE HORNES, écoutète ou drossart du comté de Hornes, en 1571, épousa Constance *van der Heyden*, fille de Michel, chevalier, bourgmestre d'Anvers, en 1546, mort le 4 avril 1549, et de Marguerite *Salmons*, décédée le 8 août 1556, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Jean-Werner DE HORNES, seigneur foncier à Aartselaer, épousa Marie *van der Meeren*, fille de François, seigneur de Beveren, et de Catherine *van der Straten*, dont une fille et enfant unique : Lucrèce DE HORNES, femme d'Adrien-Herman *van den Broeden*, son cousin-germain, fils de Jean-Baptiste et de Constance DE HORNES.

III. Jean DE HORNES épousa une fille *de Herlwegen*, et il en eut :

1° Constance DE HORNES, mariée à Jean-Baptiste *van den Broeden*;

2° Anne-Catherine DE HORNES, alliée à Martin *de Hornes*, et puis mariée à Jean Albert, comte de *Schellaert*.

6° Marguerite, comtesse DE HORNES, décédée le 15 décembre 1518, mariée, en premières noces, en 1473, à Philippe DE HORNES, comte de Houtkercke, baron de Gaesbeek, veuf de Jeanne *de Lannoy*, dame de Brimeu, fils de Jean DE HORNES, comte de Houtkercke, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, et de Marguerite *de la Trémouille*, et, en secondes noces, à Jean *de Montmorency*, seigneur de Nevele, mort le 26 juin 1477;

7° Frédéric, comte DE HORNES, chevalier, seigneur de Montigny, de Vimy. On lit dans les *Mémoires généalogiques* de Saint-Genois, tome I, page 296 : « Frédéric DE HORNES, seigneur de Montegny, tient en fief une partie de sa terre de Montegny en Ostrevant, d'après un cartulaire de 1473. » Il soutint puissamment la candidature de Jean, comte DE HORNES, pour l'évêché de Liége, après la mort de Louis de Bourbon, tant par son propre crédit et celui de son nom à Rome, que par la force des armes dans le pays de Liége. Aussi accompagna-t-il son frère lors de son entrée solennelle à Liége, le 7 novembre 1484. Ses services furent reconnus et récompensés par le traité de Tongres du 22 mai 1484. Les copies de ce traité, qui existent, diffèrent dans quelques parties; mais le fond et l'esprit sont les mêmes dans toutes. Celle du chanoine de Wachtendonck s'exprime ainsi : « Item, messire Frédéric DE HORNES, chevalier, seigneur de Montigny, aussi pour le récompenser des dépens, mises et charges qu'il a supportés et soutenus pour poursuivre la confirmation de l'élection de mondit seigneur de Liége, tant à Rome qu'autre part, et pour défendre par tous moyens, qui lui ont été possibles, la rémission et translation de l'église de Liége, à quoi plusieurs contendaient et s'efforçaient de le faire, sera récompensé et remboursé par mondit seigneur de Liége, de la somme de vingt-quatre mille livres, dudit prix, dont mondit seigneur de Liége et messeigneurs du chapitre de ladite église de Saint-Lambert, avec les cité de Liége et villes de Huy, de Tongres, de Saint-Trond, de Hasselt, d'Eycke, de Stockhem et autres bonnes villes dudit pays, lui donneront leurs scels et pour iceux seront obligés de lui payer ladite somme de vingt-quatre mille livres endéans les jours et termes qui seront avisés et dont lesdites obligations feront mention, en la meilleure forme que faire se pourra. »

L'article 11, d'après le texte de Vandenberg, est conçu ainsi : « Item, que les cinq échevins de Liége et tous offices à vie, donnés par ledit messire Guillaume *de la Marck*, comme mambour, ou par son lieutenant, demeureront donnés, étant réservés ceux qu'il a donnés à Huy, desquels en la faveur et pour l'amour de mondit seigneur de Montigny, il s'est déporté de son gré, sans préjudice du droit de la mambournie de Liége. »

Ce traité de pacification fut signé par les familles de Hornes et ses alliés, et celle de la Marck avec les siens. Frédéric DE HORNES le scella avec Jacques, comte DE HORNES; et leur promesse est conçue en ces termes : « Nous Jacques, comte DE HORNES, et Frédéric DE HORNES, chevalier, seigneur de Montigny, désirant ledit traité de paix sortir son plein effet, pour les commodieux et profitable fruit qui s'en suivra à la ressource et relièvement du pauvre peuple, avons à la requête de révérend père en Dieu, haut et puissant prince et notre très-cher

frère, pour entretenir et garder ladite paix en tous ses points et articles, sur les peines et abandons, tels qu'en ladite paix sont déclarés et couchés, en témoignage et approbation de vérité, chacun de nous fait appendre à ces présentes nos sceaux armoriés de nos armes. »

On lit au sujet du seigneur de Montigny dans l'*Histoire du Vermandois*, par Colliette, t. III, p. 91 : « Les besoins de l'État demandèrent que le roi en assemblât les principaux seigneurs en la ville de Saint-Quentin. On ne sait quelle résolution y fut prise; mais cette capitale du Vermandois, qui venait, pour ainsi parler, de forger dans la diète les foudres dont on frappa le nouveau duc de Bourgogne, fut elle-même deux fois attaquée par le parti de cet ennemi, et ne dut qu'à sa valeur, plus encore qu'à la singulière protection du Ciel, le bonheur qu'elle eut d'être deux fois délivrée des assauts qu'elle reçut. Frédéric DE HORNES, fils du comte de ce nom, le frère de l'évêque de Liége, Jean, vint mettre le siége devant Saint-Quentin. Il en connaissait déjà la position; car il n'en était pas éloigné, étant né seigneur de Montigny, près de Ficulaines. Accompagné de bons et courageux généraux, les sieurs de Lasserans et de Montfaucon, de Frédéric de Noyelles, de Robinet Ruflin, de Henri Devor, de Bertrand de Chastellier et autres, lui-même, à la tête de cent cinquante lances et de neuf cents fantassins, partit de Valenciennes et descendit dans le Vermandois.

« Un misérable transfuge du pays avait insinué au seigneur de Montigny et entretenu dans son cœur les projets auxquels ce seigneur se livrait. Ce perfide compatriote avait demeuré longtemps dans Saint-Quentin; il en savait tous les êtres : il promit au général de le faire entrer secrètement dans le centre de la ville par des routes cachées et pratiquées sur les étangs. *Montigny* était d'ailleurs très-expert dans les finesses de la guerre. Il arriva devant la ville le 26 juin. On n'était qu'à la quatrième veille, et le jour ne pointait pas encore. Sa cavalerie l'avait devancé de quelques heures, parce qu'il s'était fourvoyé dans l'obscurité de la nuit : il la joignit près de l'Abbiette; et, persuadé que son infanterie n'était pas loin de lui, il se mit à suivre le guide qui s'était engagé à le conduire. Sa petite armée venait après lui. Quelques-uns périrent dans les eaux de la Somme, parce qu'il leur était très-difficile de poser un pied assuré sur le gazon étroit et croulant des marais. Mais enfin la plus grande partie parvint aux fossés de la ville. Le mur en était ouvert du côté où les ennemis avaient abordé. *Montigny*, Lasserans et une vingtaine d'autres le montèrent : ils croyaient que leurs soldats les suivaient; ils s'emparèrent de la rue d'Isle. L'émeute se fit dans la ville à leur aspect, et l'on n'y entendit bientôt après qu'une seule voix parmi les citoyens. Tous criaient aux armes. On jeta sur le carreau trois des compagnons du seigneur de Montigny; plusieurs autres de sa suite furent blessés : ceux qu'on put arrêter, on les pendit sur l'heure. Tout fut fini dès lors. Nos pères, reconnaissants envers le Ciel de la protection sensible qu'il leur avait accordée dans cet événement, en ont conservé la mémoire par une procession solennelle qui se fait encore à présent, chaque année, en l'église de Saint-Quentin, le 27 de juin, avant la grand'messe du chœur. »

La mort de *Montigny* arriva peu après. Ce général faisait le siége de Guise,

dont il avait déjà forcé les premiers retranchements, et s'attachait opiniâtrément à enlever de son poste un de ses anciens domestiques, appelé Petrot, pour le faire prisonnier, lorsqu'il reçut un coup de lance dans le genou. C'était le 13 mars de l'année que l'on nommait encore 1486.

Frédéric, comte DE HORNES, seigneur de Montigny, succomba le 30 décembre 1486; ses restes mortels furent inhumés au Quesnoy. Il épousa, par contrat du 4 décembre 1467, Philipotte *de Melun*, fille de Jean, seigneur d'Anthoing et d'Espinoy, duc de Joyeuse, pair de France, et de Marie *de Saarbruck*.

Comme ce contrat donne des notions assez précises sur des seigneuries dont les noms se rencontrent quelquefois, nous en reproduisons quelques extraits : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis du Marez, écuyer, etc., et présentement garde du scel royal de la ville d'Ainghien, établi ès prévôté foraine de Beauquesne, et vidame de la ville pour sceller et confirmer les contrats, convenus et marchés, salut. Sachent tous que par-devant Jean Fabri et Jean Cuvillers, l'aîné, auditeur du roi notre sire, au nom d'icelui seigneur mis et établis par monseigneur le bailli d'Ainghien, etc., comparurent en leurs personnes haut et puissant seigneur Jacques, comte DE HORNES, en son nom et comme soi faisant fort de Jacques et Frédéric ses fils, majeurs d'ans, accompagné de Godefroi de Bodorq, écuyer, seigneur de Lut, et de Jean de Cortembacq, seigneur de Helmont, d'une part, et monseigneur Jean *de Melun*, chevalier, vicomte de Gand, en son nom et comme soi faisant fort de damoiselle Philipotte *de Melun*, sa seconde fille, aussi majeure d'ans, accompagné de haut et puissant seigneur monseigneur Jean *de Melun*, chevalier, seigneur d'Anthoing et d'Espinoy, son père, et de monseigneur Jacques *de Luxembourg*, seigneur de Fiennes, d'autre part, et reconnurent chacun en droit soi, que pour parvenir au mariage pourparlé et qui au plaisir de Dieu sera fait et solennisé en sainte église, desdits Frédéric DE HORNES et damoiselle Philipotte *de Melun*, majeurs d'ans, autant qu'il y ait entre lesdits quels sienne promesse et alliance de mariage, ont été et sont faites et traitées promesses et convenances les choses par les formes et manières qui s'ensuivent :

« Premièrement, que ledit monseigneur le comte DE HORNES, par l'avis et conseil desdits seigneurs de Lut et de Cortembacq, a donné et approuvé et par les présentes donne et promet au profit et utilité dudit Frédéric, son second fils, à l'avancement de son mariage et pour récupérer des droits... et succession qui venir à écheoir lui pourraient après le trépas dudit monseigneur le comte son père, et aussi pour ceux qui déjà venus et échus lui sont par le trépas de défunte madame Jeanne *de Meurs*, qui fut femme dudit monseigneur le comte et mère de ses enfants, à l'encontre dudit Jacques, son frère, et autres ses frères et sœurs, si de nouvelles successions ne lui écheoient, ses châteaux, villes, fiefs, terres et seigneuries, héritages et possessions, ci-après déclarés : c'est à savoir, château, fief, terre et seigneurie de Montigny et ses appartenances quelconques, tenus de notre très-redouté seigneur monseigneur le duc, à cause de son château de Douai, avec la terre de La Warde, de Loffres, de Hornerin, de Sauchy, La Cauchie, et la terre de Vendegies, tenue du Hainaut et de l'Empire,

tout ainsi que lesdites terres ont été mises et tenues par aucuns temps en une recette exercée par Godefroi de la Rue au nom dudit monseigneur le comte; aussi la terre d'Escarpel lez-Douai, dont le bâtard de Montigny et sa femme doivent jouir leur vie durant; item, la terre et seigneurie de Vimy, le château de Vimy, La Cauchie, qui sont tout d'une paroisse avec la ville de Farbus lez-Vimy, et leurs appartenances quelconques, et sont tenus en un seul fief de monseigneur le comte de Saint-Pol, à cause de son comté de Saint-Pol, réservé un petit fief, situé avec ledit, tenu du château de Lens; item, les terres et seigneuries de Liencourt, Bellencourt et Denger, qui sont tout d'une paroisse, avec les bois et appartenances quelconques, tenues de plusieurs seigneuries; item, la terre et seigneurie d'Assiet-le-Grand, tenue tant du château de Bapaume comme de monseigneur de Moy, à cause de son château de Suzanne, et leurs appartenances; item, la terre et seigneurie de Courchelle, le comté et la terre et seigneurie de Grevilliers avec les appartenances quelconques; item, la libre seigneurie de Hachicourt lez-Arras et les appartenances, tenues de messires les religieux de Saint-Vaast d'Arras; item, la maison de Damas, tenue de l'abbaye de Corbie avec la ganele de Barry-Saint-Martin, tenue du Château de Péronne; item, la terre et seigneurie de Rannes lez-Mondidier, qui s'étend et comprend plusieurs fiefs tenus de plusieurs seigneurs, et leurs appartenances quelconques, etc. »

Frédéric DE HORNES, seigneur de Montigny, et sa femme Philipotte *de Melun* laissèrent quatre filles, savoir :

A Marie, comtesse DE HORNES, dame de Montigny, de Hachicourt, de Wimy, etc., décédée à Douai le 7 juin 1558, à l'âge de 82 ans, et enterrée à l'église de Montigny, se maria, par contrat du 5 septembre 1496, à Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, fils de Jean III et de Gudule *Villain*, dame de Liedekerke, petit-fils de Jean II, baron et seigneur de Montmorency, seigneur d'Ecouen, etc., grand chambellan de France, et de Jeanne, dame de Fosseux en Artois. Ce contrat apporta aux jeunes époux diverses terres : « Entre autres, dit cet acte, la quatrième partie de la baronnie de Montigny avec ses dépendances et appartenances, Estouwanet, Conflans, Honourne, Wittry et Brye, avec toutes et chacunes les autres terres et seigneuries qui furent à feu monseigneur Jean *de Montmorency*, aïoul desdits Jean et Philippe, ainsi que tout se comprend situé en la vicomté de Paris et environ la terre et seigneurie de Saint-Leu-le-Plaisis, Bonssart et un certain fief et tenèment tenu en partie de monseigneur de Morial, qui se comprend en cent vingt-cinq livres de rente héritables chacun et an qui se prennent sur la seigneurie de Famechon, la terre et seigneurie de Wismes qui se comprend en plusieurs seigneuries et possessions : première, le pont de brique Saint-Pierre de Sainctes et partie de la basse Boullyngne, ainsi que tout se comprend la terre et seigneurie de Tontenable auprès de Monstrœuil sur mer; la terre et seigneurie de Huysse en la châtellenie d'Audenarde, tenue du château de Termonde; la rente de Humgrenyes, le fief de Triest, la rente sur la seigneurie d'Eschauwe, Haton et Marchelle, et les bois qui se coupent en neuf ans, avec aussi tout tel autre droit, part et portion que prétend avoir et jouir ledit seigneur de Nevele en la terre, seigneurie et baronnie de Montmorency, sur lesquelles terres, baronnies et droits et possessions, ledit sieur de Nevele baille, met et fait bon et valoir chacun an en revenu et estimation jusqu'à la somme de deux mille livres de quarante gros monnaie de Flandre la livre de revenu par an.

HORNES.

Philippe *de Montmorency* et Marie de Hornes laissèrent, entre autres enfants, un fils nommé Joseph, baron de Montmorency, seigneur de Nevele; celui-ci épousa, en août 1523, Anne *d'Egmont*, fille du comte de Buren, dont il eut quatre enfants : Philippe, Floris, Eléonore et Marie; leur descendance figure plus loin dans la notice sur les barons de Montmorency, seigneurs de Nevele. Philippe *de Montmorency* mourut à la fleur de l'âge, et sa veuve convola, en 1532, avec Jean, comte de Hornes, cousin de Marie de Hornes, dame de Montigny, qui fait le sujet du présent article. Jean, comte de Hornes, institua pour héritiers les fils du premier lit de sa femme, et légua, à leur défaut ou de leurs hoirs légitimes, toute sa succession à la famille de Nieunaer. Le premier qui fut appelé à cette succession et qui en obtint la saisine, était Philippe *de Montmorency*, l'aîné des quatre enfants d'Anne *d'Egmont*. Jean, comte de Hornes, avait-il le droit d'agir ainsi, et avant de tester avait-il convenablement rempli les formalités prescrites, en pareil cas, en matière de fief ou d'alleu, et observé les exigences de la loi? il nous est impossible et il est même inutile de répondre à ces questions. Toutefois il est certain qu'après la mort de Jean, comte de Hornes, le mariage de Philippe *de Montmorency*, son héritier, ne pouvant être conclu immédiatement, Marie de Hornes, dame de Montigny, se présenta comme son héritière. Puisque ses propres héritiers étaient appelés à recueillir le patrimoine et les biens des seigneurs d'Altena et comtes de Hornes, sa prétention sur laquelle nous revenons plusieurs fois, était au fond une protestation contre la famille de Nieunaer. Elle est prouvée par deux actes dont voici la teneur :

Anno XV^{c} XLIIII, den XXIII augusti, soo heeft versocht aen statbelder ende leenmannen ondergeschreven Jean de Lattre, heer van Odenhoeven, in den naem en als gemachticht nae luyt zyner commissien ende machticheyt, geschiet voor schepenen van Douay, vrouwe Marie, gravinne van Horn, vrouwe des leens van Altena, Weert, Wessem, douayriere *van Montmorency*, te ontfanghen die heerlicheyt van Bouchout, met der toebehoorten nyet daer van uutgeschiet gelyck by breede naer onhalt der leenregisters nae doot en afflyvigheyt heer Johan saliger greve van Horne, etc., ende is verleent in presentie stathelder ende leenmannen hier onder beschreven.

Anno XV^{c} XLIIII, den XXIII augusti, tot Ludek, soe heeft verzocht aen stathelder ende leenmannen ondergeschreven Jan de Lattre, heer van Odenhoeven, in den naem ende als gemachticht nae luyt zyner commissien ende machtichscap geschiet voor schepenen van Douay, vrouwe Marie, gravinne van Horne, vrouwe des leens van Altena, Weert, Wessem, douayriere *van Montmorency*, te ontfanghen dat lant ende graefscap van Horne, met dorp ende heerlycheyt, hoech, middel ende leege, nyet daer van uutgeschiet, in naete ende droegen, gelegen soe verre dat selff leen roerich is aen ons genadigen heer als grave van Loon, haer vervallen ende aengestorven nae doot ende aefflyvigheyt wylen greve Johan van Horne, zaliger memorie haeren neve, als naest bloed aen 't voorseyde graefscap.

Ce même fait est encore prouvé par l'épitaphe de la dame de Montigny, qui se trouve dans un vieux manuscrit, au sujet des épitaphes de l'église de Montigny : « En hault est contre le mur ung riche théâtre d'albastre où est présentée une dame vestue d'un long manteau ; derrière elle est une geolle avecq ung oysselet :

Chy gist noble et puissante dame madame Marie de Hornes, héritière de la comté de Horne, dame de Montegny et Vend, et femme à feu, de bonne mémoire, messire Philippe, baron de Montmorency, seigneur du pays de Nevele, et douairière desdits lieux, laquelle ayant vescu IIII^{XX} II ans en toute charité, décéda à Douay le VIIe jour de juing mil V^{c} LVIII. Pries Dieu pour son âme.

B Philipotte, comtesse de Hornes, morte en bas-âge; — C Louise; — D Jeanne, comtesse de Hornes, mariée à Claude *de Bonal*, seigneur de Gomignies, originaire de Bourgogne.

X. Jacques, comte DE HORNES et du Saint-Empire, seigneur de Hornes, d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Cranendonck, de Saffenberg, d'Eindhoven, sous-avoué de Thorn, grand-veneur héréditaire de l'Empire, était très-jeune lorsqu'il perdit sa mère, Jeanne *de Meurs*, qui mourut en l'an 1461 : il avait à peine atteint sa onzième année. En l'élevant à la vie des chevaliers de ces temps de guerre, on avait, sans doute, moins consulté ses goûts et ses penchants que l'usage qui commandait, en quelque sorte, de destiner l'aîné de la famille aux armes; car toute sa vie ne respire que la paix et l'union. Il fut un des principaux auteurs du traité de Tongres, signé le 22 mai 1484 : c'est ce que son frère Jean DE HORNES, évêque de Liége, s'empressa de reconnaître dans le traité même ; le prélat y avoue qu'il avait agi, en cette circonstance, *par les conseils, avis et mûre délibération de ses très-chers et très-aimés frères les comte* DE HORNES *et seigneur de Montigny*. On sait que ce traité ouvrit à l'évêque sa ville épiscopale; aussi, lors de son intronisation, qui eut lieu le 7 novembre de la même année, Jacques, comte DE HORNES, et Frédéric *de Montigny* accompagnèrent-ils le prince. Plus tard, lorsque, par suite de la mort du *Sanglier des Ardennes*, l'évêque Jean DE HORNES se retira à Maestricht, en attendant que les passions fussent calmées, ce fut à Jacques, comte DE HORNES, son frère, aidé de Raes de Waroux et de Tilman Valdoréal, qu'il confia la direction des affaires de la principauté. Malheureusement dans un combat, contre les la Marck, il fut fait prisonnier et envoyé au château de Louvégnée, où il resta détenu pendant trois ans. Dès qu'il eut récupéré sa liberté, loin d'exciter son frère et tous ses parents à la vengeance contre la famille de la Marck, il conseilla aux différents partis la modération, et quand le traité de Maestricht, de 1492, lui fut soumis, il déclara expressément que *pour des considérations de justice et d'humanité, et aussi pour l'exécution du traité en tous ses points et articles, il s'obligeait, ainsi que toute sa maison, promettant en parole de noble homme, sur sa foi, son honneur et son serment, solennellement fait, de ne jamais souffrir que ce traité fût enfreint en quelque manière.* Enfin, pour cimenter la paix et l'harmonie entre les deux familles, il donna sa fille en mariage à Éverard *de la Marck*.

En 1494, Jacques, comte DE HORNES, assista l'empereur Maximilien dans la guerre contre les Gueldrois. Voici comment Butkens s'exprime à ce sujet dans les *Trophées de Brabant :* « L'empereur... traita avec son fils le roi de Castille et se prépara pour faire la guerre aux Gueldrois à bon escient : ayant assemblé toutes ses forces, il passa la Meuse et marcha au pays de Gueldre, accompagné d'Albert, duc de Saxe; George, duc de Bavière; de Guillaume,

duc de Juliers et de Mons; de Jean, duc de Clèves; de Raoul, prince d'Anhalt; d'Engelbert, comte de Nassau; d'Éverard, comte d'Arenberg; de Robert *de la Marck*, son frère; de Jacques, comte DE HORNES; de Florent *d'Egmont*, comte de Buren, et plusieurs autres, tant de ces Pays-Bas et d'Allemagne que des seigneurs gueldrois réconciliés, etc... » Nonobstant son caractère conciliant et pacifique, Jacques, comte DE HORNES, n'en fut pas moins entraîné dans des dépenses de guerre considérables; et sa maison se trouva obérée au point qu'il dut grever quelques-unes de ses principales propriétés, entre autres le comté de Hornes et la seigneurie et château de Weert, qu'il engagea à Vincent, comte *de Meurs*. Mais soit que les clauses de cet engagement n'aient pas été convenablement observées, soit tout autre motif, Jacques, comte DE HORNES, réclama ses biens, en 1494, au comte *de Meurs*, qui n'entendait point les lui restituer; il convoqua ses hommes d'armes et entreprit, au mois de juin, le siége du château de Weert. Le moine Jean de Los raconte cet événement en ces termes : In junio, comes DE HORNES obsedit castrum de Weert, impignoratum ergà comitem *de Meurs*.

Quant au domaine de Hornes, il est constaté que Vincent *de Meurs* remit peu de temps après, par voie de retrait, à l'évêque de Liége, Jean DE HORNES, ce comté et tous les droits qui en étaient dépendants; nous en avons la preuve dans un acte authentique dont voici la teneur :

Reverendissimus dominus Johannes DE HUERNE, episcopus Leodiensis, dux Bullionensis et comes Lossensis, relevavit à Johanne de Cortenbach, locum tenente, castrum, comitatum, dominium de Huerne, cum villagiis et dominio de Cortershem et omnibus eorum appendiciis, redimendo eadem dominia et ea quitando ex manibus domicelli Vincentii comitis *de Moers*, salvo jure, anno XIIII° XCIX, XVI mensis aprilis, in præstatione, si ista relevatio non sufficeret ad utilitatem favendumque quod ad comitem DE HUERNE spectaret.... præsentibus domino Rycaldo *de Merode*, domino de Petershem Wilhelmo *de Merode*, domino de Voelen, Wilhelmo *de Duras*, Johanne, domino de Vogelsanck, et pluribus aliis.

Depuis, l'évêque de Liége contraignit son neveu, le jeune comte Jacques DE HORNES, à accepter l'inféodation de cette terre et à en faire le relief à la cour de Curenge; voici l'acte : Domicellus Jacobus DE HORNES heeft ontfanghen, op dreygenesse myns... Johan VAN HORNES, bisschop tot Ludeck, etc., dat lant van Horne met alle syne toebehoorten, slot, heerlycheyt, en der gelycken oock die heerlycheyt van Cortershem, met allen hunnen aenhangen ende toebehoorten, nae inhalt des alden registeren, present heer syner gena-

digen stathelder, heer Ryckalt *van Merode,* heere tot Petershem, anno 1500, octobris die XVIII.

Néanmoins le comté de Hornes restait grevé en faveur de Vincent *de Meurs,* qui même en faisait occuper le château.

D'autre part, Jacques, comte DE HORNES, s'efforça de concilier les intérêts des deux maisons au moyen d'un mariage : grâce à ses soins, une union fut arrêtée et conclue entre son fils aîné, Jacques, et Marguerite *de Croy,* fille de Philippe *de Croy,* comte de Chimay, baron de Quiévrain, seigneur de Sempy, de Thou, grand-bailli du Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du duc Charles de Bourgogne, son châtelain et capitaine de Rupelmonde, gouverneur et capitaine-général du pays de Gueldre, et de Walburge *de Meurs,* fille de Vincent, comte *de Meurs* et de Saerwerden. Le contrat de mariage, que nous donnons plus loin, explique cette négociation; les prétentions des deux parties venaient se confondre dans la dot qui était donnée aux époux : les droits de Croy, comme héritiers de Meurs, sur le comté de Hornes étaient réunis à ceux de Jacques DE HORNES; et Marguerite *de Croy* se chargeait d'éteindre la créance de Vincent *de Meurs.*

Conformément à sa demande, exprimée au lit de douleur, Jacques, comte DE HORNES, fut revêtu, après son décès, de l'habit de frère Mineur et transporté ainsi au couvent illustré par les vertus de son père.

Il mourut le 8 octobre 1530 et fut enterré au couvent de Weert, dans le caveau de la famille de Hornes, à côté de son père, devant le maître-autel.

Il épousa, en premières noces, Philipotte *de Wurtemberg,* décédée sans enfants le 4 juin 1475 et inhumée à Weert dans le caveau de la famille de son époux, fille d'Ulric, comte de Montbéliard, et de Marguerite *de Savoye,* veuve de Louis, roi de Sicile, duc d'Anjou, laquelle était fille d'Amédée, duc de Savoie. Cette union est prouvée par un acte relatif au rachat de certains droits qui affectaient la cour d'Ophoven, lequel fut scellé le 14 avril 1472; en voici le préambule : Ick Kathrina van Ghoere..., doene kont ende bekennen mit dit diesen brieve alsoe de hoegeborne vermoegen jonchre Jacob, greve zo HOERNE, hre zo Althena, zo Corttshem ende zo Cranendonck, etc., ende jouffrouwe Philippa *van Wirtembergh,* grevinne ende frouwe derselver lande voorseyd, etc. Le comte DE HORNES épousa, en secondes noces, Jeanne *de Gruuthuuse,* décédée le 8 décembre 1502 et inhumée dans l'église des Cordeliers, à Malines, sœur de Jean *de Gruuthuuse,* prince de Steenhuyse, comte de Winchestre, seigneur de La Gruthuuse, gouverneur de Picardie et maréchal de France, lequel épousa, en premières noces, Marie *d'Auxy,* dame de Flavy et de Famechon, et, en secondes noces, Marie *de Melun,* fille de

Jean, baron d'Anthoing. Jeanne *de Gruuthuuse* était fille de Louis *de Bruges*, chevalier de la Toison-d'Or, prince de Steenhuyse, comte de Winchestre, sire de La Gruthuuse et de Haemstede en Hollande, et de Marguerite *de Borsele*, et nièce de Catherine *de Gruuthuuse*, femme de Henri, seigneur de Wassenaer, vicomte de Leyde.

Jacques, comte DE HORNES, eut de sa seconde femme :

1° Jacques, comte DE HORNES et du Saint-Empire, dit le jeune seigneur de Hornes, d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Cranendonck, de Saffenberg, d'Eindhoven, grand-veneur héréditaire de l'Empire, chevalier de la Toison-d'Or, releva à la cour de Curenge le comté de Hornes, ainsi qu'il a été dit à l'article de son père, et il renouvela ce relief, en 1506, conjointement avec l'hommage de Cortessem, comme il résulte de l'acte suivant :

Dominus Jacobus, comes DE HUERNE, junior, relevavit à domino reverendissimo, in castro de Hoyo, quinta maii, anno prædicto (1506), tanquam à novo domino, terram, castrum, altum et bassum dominium de Hoerne, cum homagiis, juribus, redditibus et pertinentiis suis universis, et est baronnia terræ de Eycken, præsentibus domicello Johanne *de Marcka*, domino *de Egmondt* et Nicolao de Cortenbach.

Idem dominus Jacobus comes relevavit ibidem, anno et die præscriptis, à novo domino, terram, altum et bassum dominium de Cortershem, cum homagiis, redditibus et juribus aliis pertinentibus suis universis, et est fœdum baronis comitatûs lossensis.

Jacques, comte DE HORNES, fut chargé, en 1519, d'une ambassade en Angleterre.

Il mourut sans postérité le 15 août 1531 et fut enterré à Weert chez les frères Mineurs.

Il épousa, en premières noces, par contrat passé à Malines le 14 décembre 1501, Marguerite *de Croy*, décédée le 7 février 1514 et inhumée à Weert dans le caveau de la famille de son époux, sœur cadette de Charles *de Croy*, créé prince de Chimay par l'empereur Maximilien, en 1480, chevalier de la Toison-d'Or, époux de Louise *d'Albret*, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes et de Landrecies, sœur de Jean, roi de Navarre; elle avait encore deux autres frères, savoir : Jean *de Croy*, seigneur de Thou-sur-Marne, mort sans postérité de sa femme Adrienne *de Stavele*, vicomtesse de Furnes; et Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy et de Thou-sur-Marne, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, qui eut de sa seconde femme Anne *van der Gracht*, vicomtesse de Furnes et dame de Stavele, deux enfants : 1° Jacques *de Croy*, seigneur de Sempy et de Thou, époux de Jeanne *de Hennin*, dame de Fontaine, d'Anne DE HORNES, dame de Pamele et de Dielbeke, et de Yolande *de Lannoy*, dame de Solre et de Molembaix; et 2° Anne *de Croy*, vicomtesse de Furnes, dame de Stavele, femme de Martin DE HORNES, comte de Houtkercke.

Marguerite *de Croy* eut aussi deux sœurs : Françoise, mariée à Antoine *de*

Luxembourg, comte de Brienne, et Catherine, femme de Robert *de la Marck*, seigneur de Sedan et de Fleuranges.

Marguerite *de Croy*, épouse de Jacques, comte DE HORNES, était une femme d'esprit et d'un caractère aimable. Amie particulière de Marguerite d'Autriche, elle écrivait des lettres familières à cette princesse; la collection en est conservée.

« Mon très-redouté seigneur et père, écrivit-elle un jour à Maximilien, Monseigneur, j'ai une bonne apothicaire que vous connaissez bien ; elle s'appelle la comtesse DE HORNES, ma cousine, qui tous les ans prend la peine de me fournir certaines confitures qu'elle fait elle-même de ses propres mains ; elles sont les meilleures du monde. Puisque je les trouve bonnes, il me semble, monseigneur, que vous devrez être charmé aussi d'en avoir dans ce temps de chaleur. Par quoi, devisant avec elle à ce propos, j'ai bien connu qu'elle avait le désir de vous en faire présent ; mais elle n'aurait osé se le permettre, si je ne l'avais assurée que vous le prendrez de bonne part et comme de personne à vous féable. Sur quoi, monseigneur, elle s'est délibérée de vous en envoyer une quantité de diverses sortes par son maître-d'hôtel, porteur de la présente, lequel en fera l'essai, comme il appartient. Je vous supplie, monseigneur, pour ma part, d'avoir ledit présent pour agréable et d'avoir ladite dame en ses affaires toujours pour spécialement recommandée ; certes, monseigneur, ses vertus et longs services envers vous et cette raison le méritent. »

Marguerite *de Croy* était fille de Philippe *de Croy*, comte de Chimay, baron de Quiévrain, seigneur de Thou, gouverneur de Hollande, grand-bailli du Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, et de Walburge *de Meurs*.

Voici un extrait du contrat de mariage de Jacques DE HORNES avec Marguerite *de Croy* : « En la présence de haut et puissant seigneur, monseigneur Engelbert, comte *de Nassau* et de Vianen ; monseigneur Frédéric *d'Egmont*, comte de Buren, seigneur d'Isselstein ; monseigneur Arnoud DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, tous prochains parents de noble et puissant seigneur Jacques, comte DE HORNES, fils de monseigneur Jacques et de madame Jehanne de La Gruthuse ; aussi de haute et puissante princesse madame Anne, douairière de Ravestein ; de noble et puissant seigneur, monseigneur Michel *de Croy*, seigneur de Sempy, oncle de mademoiselle Marguerite *de Croy*, homme de fief de Hainaut ; messire, Guillaume Stradio, chevalier et chancelier de Brabant ; maître Jean van der Vorst, dit Ghys, licencié ès lois ; George, bâtard de Wavrin, seigneur du Quesnoy ; Gilles Derulin, trésorier et homme de fief de Hainaut ; maître Philippe Desterel, seigneur de Lierres ; Ursmer de Barbançon, bâtard de Donstiennes, prévôt de Quiévrain et homme de fief dudit Hainaut, etc., parents et amis et serviteurs de madame damoiselle Marguerite *de Croy*, comparurent en leurs personnes très-révérend père en Dieu, très-haut et très-puissant prince, monseigneur Jean DE HORNES, évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, oncle dudit seigneur Jacques DE HORNES, et icelui Jacques DE HORNES, d'une part ; et haut et puissant prince, monseigneur Charles *de Croy*, prince de Chimay, vicomte de Limoges, baron de Laboue, etc., et madite damoiselle Marguerite *de Croy*, sa sœur, d'autre part.

« Pour parvenir à l'alliance de mariage qui se fait et fera, au plaisir de Dieu et Notre-Mère Sainte-Église, entre ledit seigneur Jacques de Hornes et ladite damoiselle Marguerite *de Croy*, est advisé le traité, accord et condition ainsi et par la forme et manière ci-après déclarées :

« Premièrement, de la part de monseigneur de Liége a été déclaré qu'en avancement dudit mariage il donnera à son neveu *tout le droit, action et intérêt qu'il a pu avoir et demander à la comté de Hornes, les château, terres et seigneuries de Weert, la terre de Cortessem, avouerie de Thorn et Itter*, etc., et toutes leurs appartenances, ainsi comme il les a acquis par achat ou appointement qu'il se dit avoir fait à monseigneur le comte *de Meurs* et autrement, et à toutes les charges dont elles peuvent être chargées.

« Item, outre ce, mondit seigneur de Liége a promis de payer et compter *à Henri Balderick, tenant et ayant le château de Hornes en ses mains pour ses ayant cause, de tout ce que ledit Henri pourra demander à cause de ladite gagère dudit château de Hornes et ses appartenances, et de le remettre et délivrer quitte et déchargé ès mains desdits jeune comte et damoiselle*, pourvu que pour recouvrer ledit château hors des mains dudit Henri, l'on prendra et employera autant de deniers venants du côté de ladite damoiselle, comme porteront la gagère et rachat dudit château et ce qui sera dû audit Henri, dont mondit seigneur a promis et promet de rembourser et contenter ledit jeune comte et ladite damoiselle dedans trois ans prochainement venants et de s'en obliger à l'appaisement des parties et de leurs parents et amis.

« Item, de la part de mondit seigneur le prince a été dit et déclaré qu'en avancement du mariage de ladite damoiselle sa sœur il donnera audit jeune comte et ladite damoiselle tout *le droit, action et intérêt qu'il a pu avoir* ou *demander auxdits comté de Hornes, ville, château, terres, seigneuries et avoueries de Hornes, de Weert, de Cortessem, de Thorn et Itter*, et leurs appartenances en tel état et à telle charge que feu le comte *de Meurs* son grand-père les lui avait laissés et ordonnés par testament, dont il fera les transports tels et partout où il appartiendra, pourvu que mondit seigneur le prince ou ses hoirs aura et recevra des premiers et plus apparents deniers qui viendront et seront payés et délivrés ou envoyés à ladite damoiselle par la reine d'Espagne ou par madame Marguerite d'Autriche, princesse de Castille et à présent duchesse de Savoye, dont ci-après sera touchée la somme de deux mille florins de Rhin, vingt pattars, monnaie de Brabant, pour le florin.

« Item, et parmi tant ladite damoiselle et ledit jeune comte ont renoncé et renonceront, et promettent de reconnaître la renonciation où il appartiendra à tout ce qu'elle pourra avoir ou demander à mondit seigneur le prince ou ses hoirs, à cause de sa succession paternelle, maternelle ou autre, soit par voie de testat ou non testat, en quelque manière que ce soit jusqu'aujourd'hui, sauf le droit qu'elle pourrait avoir en la succession de feu, de noble mémoire, le comte Vincent-Frédéric et Bernard *de Meurs*. Item, en outre, ladite damoiselle a dit et déclaré que madame la princesse de Castille et duchesse de Savoye, et aussi la reine d'Espagne, lui ont donné en avancement de son mariage plusieurs

grands deniers desquels elle apportera en avancement d'icelui son mariage la somme de dix mille florins d'or revenant à quatorze mille florins de Rhin, vingt pattars, monnaie de Brabant, pour le florin, dont et de sa sûreté et payement d'iceux les parties sont contentes, pour les employer à rachat et décharge des rentes et gagères dont lesdits comté, châteaux, terres et seignenries sont obligés et affectés.

« Item, outre dit ladite damoiselle qu'elle apportera en avancement de sondit mariage tous les bagues, joyaux, vêtements et habillements, lesquels elle estime valoir, pour une fois, la somme de dix mille francs.

« Est conditionné que si ledit jeune comte allait de vie à trépas devant ladite damoiselle en délaissant hoirs de leurs corps ou non, en ce cas ladite damoiselle aura et retiendra sa vie durant, tant seulement pour son douaire sur ledit comté de Hornes, seigneurie de Weert, la somme de trois mille florins de Rhin, vingt pattars, monnaie de Brabant, pour le florin, par an, et iceux prendre et avoir sur lesdits comté, terres et seigneuries et antres qui appartiendront audit jeune comte où qu'elles soient situées ou assises.

« Item, au cas susdit, aura et retiendra ladite damoiselle sadite vie durant, et elle demeurante sans se remarier, le château de Weert pour sa demeure; et si elle se remariait, en ce cas, elle sera tenue de se départir dudit château, de le rendre et remettre en la main de ses enfants, si elle en avait, ou des héritiers dudit jeune comte, en retenant, comme dit est, lesdits trois mille florins de Rhin sa vie durant, pourvu qu'en départant dudit château de Weert, sesdits enfants en auraient du côté de Hornes, auxquels lesdits comté et seigneuries succéderont, seront tenus de lui bailler et assigner une maison compétente et raisonnable en quelque bonne ville pour sa demeure, sa vie durant, et lesdits trois mille florins par an.

« Item, au cas susdit pourra ladite damoiselle, endedans six semaines après le trépas de son mari, renoncer à toutes dettes que sondit mari et elle pourront avoir faites et aussi à toutes autres et à tous les biens meubles, sauf et réservé qu'elle retiendra tous ses vêtements, bagues et joyaux appartenants à son corps et deux chambres étoffées raisonnablement des meilleures tapisseries, lits et linges et antres meubles y appartenants avec son douaire sans charge d'aucunes dettes.

« Item, si ledit jeune comte et mademoiselle allaient de vie à trépas sans délaisser hoir ou hoirs légitimes procréés dudit mariage, en ce cas, après le trépas d'elle, les quatre mille florins, vingt pattars, monnaie de Brabant, pour le florin, faisant partie desdits dix mille florins d'or apportés par ladite damoiselle, retourneront à mondit seigneur le prince et ses héritiers, et le résidu après le trépas dudit jeune comte aux plus prochains héritiers de ladite damoiselle qui seront trouvés vivants, ou à celui ou à ceux au profit desquels elle en aura disposé, à les prendre le tout sur les héritiers dudit jeune comte et desdits comté et seigneuries.

« Item, s'il advenait que ladite damoiselle irait de vie à trépas devant ledit jeune comte en délaissant enfants de leurs corps, en ce cas le tout viendra et demeurera auxdits enfants; et si enfants n'avaient, ledit comté de Hornes et seigneu-

ries de Weert, Cortessem et avoueries de Thorn et Itter, succéderont et retourneront au côté de ceux de Hornes, et lesdits dix mille florins d'or, et ainsi qu'au précédent article est déclaré.

« Item, que pour sûreté desdits jeune comte et damoiselle, monseigneur d'Arenberg renoncera à tous tel droit et action qu'il peut avoir ou prétendre auxdits comté de Hornes et seigneurie de Weert, par vertu de son traité de mariage ou autrement, sans préjudice de la succession qui pourrait lui advenir par le trépas dudit jeune comte, s'il mourait sans hoirs.

« Item, promettront mesdits seigneurs de Liége et d'Arenberg de faire auxdits jeune comte et damoiselle l'aide et assistance qui possible leur sera pour appointer avec les seigneurs et autres ayant les obligations desdites terres, et aussi contre ceux qui les voudraient empêcher par voie de fait.

« Item, que monsieur Jacques DE HORNES, père dudit jeune comte, conformera et scellera le présent traité et promettra de l'entretenir, laisser et faire entretenir sans faire ou aller au contraire, et pareillement fera madame DE HORNES, mère dudit jeune comte, comme déjà a fait ledit seigneur Jacques apparant par lettres signées de sa main, lesquelles ont été vues et exhibées. »

Jacques, comte DE HORNES, épousa, en secondes noces, à Bruxelles, par contrat du 4 novembre 1514, Claudine *de Savoye*, décédée le 2 avril 1528.

Ce mariage fut contracté par l'influence de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, ainsi que le prouve le traité lui-même dont voici également un extrait : « Au nom de la Sainte et indivisée Trinité, du Père, du Fils et du benoît Saint-Esprit, amen. Comme ainsi soit qu'il ait été pourparlé entre très-haute et très-excellente princesse, madame Marguerite, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Bourgogne, douairière de Savoye, et noble et puissant seigneur messire Jacques DE HORNES, comte dudit lieu, seigneur d'Altena, de Weert et de Cortessem, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, pour parvenir au traité de mariage entre ledit seigneur et mademoiselle Claude *de Savoye*, fille naturelle de feu très-haut et puissant prince Philippe, duc de Savoye, de Chablay, d'Aouste, légitimée par la très-sacrée majesté de l'empereur; et désirant lesdites parties venir à l'effet et conclusion dudit mariage, aujourd'hui quatrième du mois de novembre de l'an 1514, pour ce personnellement établis, en présence de madite dame, de hauts, nobles et puissants princes et seigneurs, Frédéric, duc de Bavière, comte palatin du Rhin; Philippe, duc de Clèves, seigneur de Ravestein; Charles *de Croy*, prince de Chimay; Henri, comte de Nassau; Guillaume *de Croy*, seigneur de Chièvres, gouverneur de l'hôtel et premier chambellan de monseigneur; messire Floris *d'Egmont*, seigneur d'Isselstein; messire Philippe, bâtard de Bourgogne, amiral de la mer; le comte Félix de Werdemberg, Adolphe *de Bourgogne*, seigneur de Beveren; messire Ferry *de Croy*, seigneur du Rœulx, grand-maître d'hôtel; messire Michel *de Croy*, seigneur de Sempy; Frédéric, comte de Sourri; messire Ghy de la Baume, comte de Mont-Revel, chevalier d'honneur de madame Antoine *de Croy*, seigneur de Thou; messire Gérard de Plaines, seigneur de La Roiche, chef et président du privé-conseil; messire Laurent Gorrevod, chevalier; baron de Moncanay, Jacques *de Luxem-*

bourg, seigneur d'Aussy; Joseph *de Montmorency*, vicomte de Lillo, et Louis *de Flandres*, seigneur de Praet, pour ce assemblés à l'instance et requête desdites parties, et en présence des secrétaire et notaires impériaux soussignés, ledit seigneur comte DE HORNES, d'une part, et ladite damoiselle Claude *de Savoye*, d'autre part, lesquelles parties ont promis et juré aux saints évangiles de Dieu, etc. Et pour le grand et singulier amour et bonne affection qu'elle portait à très-haut et puissant prince Philippe, duc de Savoye, son feu seigneur et mari, que Dieu absolve, frère légitimé de ladite damoiselle, lequel à son vivant la lui bailla à nourrir en l'âge de cinq ans ou environ, et icelle lui recommanda un peu avant son trépas, etc. » Ce traité est encore muni de sept sceaux bien conservés.

Jacques, comte DE HORNES, épousa, en troisièmes noces, Anne *de Bourgogne*, fille d'Adolphe, seigneur de Beveren, de La Vere et de Flessingue, et d'Anne *de Berghes*, laquelle, après la mort de son époux, convola avec Jean *de Hennin*, comte de Bossu;

2° Jean, qui suit:

3° Marguerite, dame de Bouchout, fut mariée, en 1492, à Éverard *de la Marck*, comte d'Arenberg, seigneur de Neufchâtel, mort en 1531, neveu de Guillaume *de la Marck*, dit le *Sanglier des Ardennes*, ne laissa point de postérité. Leurs quartiers se voient encore sur les vitraux de l'église Saint-Jacques à Liége. Jacques, comte DE HORNES, donna à son beau-fils, Éverard *de la Marck*, comte d'Arenberg, la terre et seigneurie de Bouchout située dans la Campine; ceci est prouvé par l'acte suivant:

Jacob, greve tot Huerne, heere tot Altena, tot Cortershem ende tot Cranendonck, heeft ontfanghen des XXIX dagh in mey, anno XV^c ende twee, naer doits syns vader saliger, als recht erfgename, die heerlicheyt ende dorp van Bouchout, met syne achterleenen, leenmannen, renten, rechten ende alle andere toebehoorten, gelegen in den Kempen, in den ampt van Gheel, ende metten selven heeft myn voorseyde heere van Huerne die selve heerlicheyt ende dorp van Bouchout erflyck opgedraegen..... tot behoeff joncker Everharts *van der Marck*, heere tot Arenberg, als synen behouwde son, desselven greve VAN HOERNE dochter, tot eenen echten wyve hebbende joffrouwe Margareta VAN HUERNE;

4° Amélie, prieure du couvent de Weert.

XI. Jean, comte DE HORNES et du Saint-Empire, seigneur de Hornes, d'Altena, de Weert, de Nederweert, de Wessem, de Cortessem, de Saffenberg, de Cranendonck, grand-veneur héréditaire de l'Empire, après le décès de son frère aîné, qui mourut sans postérité. Voici l'acte de relief du comté de Hornes et de la seigneurie de Cortessem: Éverard *van der Marck*, by genaede Gods cardinael des heyliger roemscher kercken, artzbisschop tot Valence, bisschop tot Ludick, hertoge tot Bullion, greve tot Loen, enz., doen kont ende weten een ygelyckx dat op huyden seven-en-twintichsten dach des maends augusti,

anno duysent vyf hondert een-en-dertich, voor ons en onse leenmannen, hier ondergeschreven, coemen en verschenen is edele en welgeboren heer Johan, greve van Hoerne, heere van Altena en Corteshem, en begherende ende biddende van ons op te heffen ende ontfangen, oock van onzer kerck van Ludick, t'grevescappe van Hoorne ende die heerlyckheid van Corteshem voorseyd, hem aengestorven ende verschenen zynde by die dood, aflyvicheyt en sterffenisse van zynen broeder, zaliger gedachtenisse, edele en welgeboren heer Jacob van Hoerne, in syn leven heere en greve van Hoerne, heere van Altena en Corteshem, enz., en ridder van den Gulden Vlyse, en heeft ons daer van den behoorlicken eed en omagium gedaen in handen van onsen lieven getrouwen en beminden heer Wilhem *van Coelhem*, heere tot Duras, drossart ons lants van Montenacken, dien wy voor deze zaecke en reyse voor onsen stadhelder onser loenschen leenhoven geordeneert hadden, en hebben by gevolch van de leenmannen hier onder genoempt, den selven heer Johan voor onsen loenschen leenman aengenomen ende ontfanghen, aennemen en ontfanghen, mits deze, in presentie en tegenwoordicheyt van onse leenmannen, naementlyk Éverard *van der Marck*, greve tot Arenberch, heer tot Myrwaert, Nyewerbosch, Boucholt, ende Bruegel, Johan *van der Marck*, heere tot Seraing, Ernoud *van Zwartzenberch*, onsen lieven neven Ryckalt *van Merode*, heere tot Waroulx, Ryckalt *van der Rewers*, heere tot Lier, en meer andere, enz. Brussel, den dach, maend en jaer Ons Heer voorseyd.

En 1539, lorsque l'empereur Charles-Quint était attendu, à l'occasion des troubles de Gand, la gouvernante invita les principaux dignitaires et chevaliers du pays pour se rendre à Valenciennes le 12 janvier et aller au-devant de l'empereur, ces seigneurs étaient : Les évêques de Tournay et d'Utrecht; les marquis de Berghes, de Beveren, de Trazegnies, de Lalaing, de Brederode; le comte d'Espinoy : tous chevaliers de la Toison-d'Or; les comtes de Meghem et de Hornes, les seigneurs de Phalaix, de Merode, de Boxtel, de Loon, de Male, de Cloetinghen, de Petersem, de Peruwez, de Jauche, de Bersel, de Lintre, de Vertaing, de Voelen, de Thielbourch, de Saventhem, de Parck, d'Etaimbourg, de Halewyn, de la Vichte, de Pouckes, de Dadezeele, de Castre, de Pamele, de Voorde, de Meerbeek, de Wiese, du Quesnoy, de Mélisant, de la Mote, de Dixmude, de la Bleue-Tour, du Bois, de Béthencourt, d'Uuttenhove, de Morsele, de Zenneke, de Bavichove, d'Eecke, de Steenvoorde, de Doulieu, de Fleters, de Waterleet, de Moerbeke; le gouverneur d'Arras et seigneur de Morsele, le gouverneur de Béthune, le gouverneur de Bapaume, le bailli de Saint-Omer, les seigneurs de Lignereuil, de

Dolhain, de Bevre; Robert *de Montmorency,* seigneur de Wismes; les seigneurs de Gomiecourt, de Saint-Légier, de Habarcq, de Bomy, d'Auxy, de Noyelles, de Ranchicourt, de Marles, de Mory, de Warluzel; Philippe *de Montmorency,* seigneur de Hachicourt; les seigneurs d'Estrée, de Barlotte, etc.

Jean, comte DE HORNES, élevé à l'Église, fut nommé, en 1502, à la prévôté de Saint-Lambert à Liége, en la place de l'évêque de Besançon. Butkens parle de lui dans la *Généalogie de la maison de Lynden,* page 242, à la biographie de Thierry *de Lynden,* vicomte de Dormael : « Peu après le couronnement du roi des Romains, Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur, en 1531, il s'employa avec son beau-père Éverard, comte d'Arenberg; Jean, comte DE HORNES; Egmont, baron de Swastenberch, et Richard *de Merode,* seigneur de Waroux, à la pacification des Rivageois, qui étaient une sorte de gens de basse condition, séditieux et mutins, qui eussent perpétré plusieurs maux au pays de Liége, si leurs desseins n'eussent été rompus avec tant de célérité, prudence et bonne conduite. »

Par la mort de son frère ainé, la branche des comtes DE HORNES et d'Altena allait s'éteindre : alors Jean DE HORNES, son héritier féodal, s'adressa à la cour de Rome et obtint d'elle sa sécularisation; et dans l'espoir de faire revivre sa maison dans ses propres enfants, il épousa Anne *d'Egmont,* fille de Florent *d'Egmont,* comte de Buren, et de Marguerite *de Berghes :* elle était veuve de Joseph *de Montmorency,* chevalier, seigneur de Nevele, de Hubermont, d'Huysse, de Swyndrecht.

Cependant le comte DE HORNES sentait ses forces s'affaiblir; l'idée de sa mort le préoccupait. Dernier représentant mâle de la branche ainé de sa maison, il crut devoir disposer de sa fortune, et il le fit en faveur des enfants que sa femme avait eus de son premier lit, d'abord, par le contrat de mariage du 26 novembre 1540, entre son beau-fils Philippe *de Montmorency* et Walburge *de Nieunaer,* fille de Vincent, comte de Meurs, à qui le comté de Hornes avait été autrefois engagé, et puis, quelques jours après, il institua pour ses héritiers universels le même Philippe *de Montmorency* et son frère germain, et à leur défaut il appela pour recueillir sa succession la famille de Nieunaer. Par ces deux actes, le comte DE HORNES n'excluait pas ses héritiers présomptifs qui étaient les descendants de Marie DE HORNES, sa tante, fille de Frédéric, seigneur de Montigny, qui avait été mariée avec Philippe *de Montmorency,* seigneur de Nevele, et ceux de Walburge DE HORNES, tante de Marie susdite et sœur de Frédéric *de Montigny* et de Jacques comte DE HORNES; Walburge DE HORNES avait été mariée avec Conrad, comte *de Manderscheid,* et leur fille et enfant unique avait épousé Guil-

laume *de Nieunaer* qui se présentait pour héritier de Jean, comte DE HORNES, comme successeur de Vincent, comte *de Meurs*. Les représentants de Philippe *de Montmorency* (1) et de Marie DE HORNES étaient à cette même époque

Montmorency, seigneurs de Nevele.

(1) Comme la famille de Montmorency et celle de Lalaing, par son alliance avec cette maison, ont formé des prétentions non-seulement à la terre de Hornes, mais même à tout l'héritage des comtes DE HORNES, seigneurs d'Altena, nous donnons ici successivement, sur chacune d'elles, une notice en rapport avec leurs prétentions.

I. Jean *de Montmorency*, seigneur de Nevele, de Wismes, de Liedekercke et de Hubermont, fils de Jean, seigneur de Montmorency, d'Écouen, de Damville, de Conflans, etc., et de Jeanne, dame de Fosseux, de Nevele et Wismes, sa première femme, fut conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il demeura jeune en la garde de son père et sous le bail de Jacques *de Craon*, seigneur de Dompmart, mari de Bonne *de Fosseux*, sa tante. Il rendit hommage de la terre de Nevele, en 1432, au duc de Bourgogne, qu'il suivit à Arras au traité de paix qui se fit avec le roi, en 1435. Il embrassa avec son frère Louis *de Montmorency*, seigneur des Fosseux, le parti du comte de Charolois et servit ce prince à la bataille de Montlhéry, en 1465. Son père, qui était conseiller et chambellan de Louis IX, fut si indigné de cette conduite, qu'après l'avoir fait sommer de rentrer dans son devoir, il le priva de tous ses biens qu'il donna à Guillaume *de Montmorency* qu'il avait eu de Marguerite *d'Orgemont*, sa seconde femme. Il eut procès au parlement de Paris, en 1467, pour la terre de Famechon qui avait appartenu à Jeanne *de Fosseux*, sa mère. Il mourut le 26 juin 1477, âgé de 55 ans, et fut enterré à l'église de Nevele. Il avait épousé Gudule *Villain*, chanoinesse de Maubeuge, dame de Liedekercke, décédée en 1483, fille de Jean *Villain*, seigneur de Huysse, et de Gudule, dame de Pamele. Elle rendit aveu, l'an 1473, à Charles, duc de Bourgogne, pour son château de Liedekercke, et succéda depuis à Gouard *Villain*, son frère, dans les terres de Huysse, Borcht et Swyndrecht. Ils eurent :

1° Jean *de Montmorency*, seigneur de Nevele, de Huysse, de Wismes, de Hubermont, de Saint-Leu, de Taverny, et de la quatrième partie de la baronnie de Montmorency, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, naquit l'an 1461. Ayant commis quelques violences à l'âge de 15 ans ou environ, il se retira à l'abbaye du Val-Roy, diocèse de Reims, où il demeura trois ans, au bout desquels il obtint rémission en 1479, alla en Flandre où il prit possession des biens de son père et fit hommage de la terre de Nevele à Philippe d'Autriche, comte de Flandre, l'an 1485, recueillit ensuite le reste de la succession de sa mère, et mourut sans postérité légitime le 12 avril 1510. Il avait épousé Marguerite DE HORNES, veuve de Philippe DE HORNES, seigneur de Houtkercke, décédée le 15 décembre 1518 et inhumée aux Cordeliers à Gand, fille de Jacques, comte DE HORNES, et de Jeanne *de Meurs*. Elle donna son consentement à la fondation faite par son mari du couvent des Cordeliers à Nevele, l'an 1502.

Jean *de Montmorency*, seigneur de Nevele, laissa un enfant naturel, Pierre *de Montmorency*, qui fut légitimé au mois de mai 1510. Il a eu postérité;

2° Jacques *de Montmorency*, mort au voyage de Jérusalem sans avoir été marié, eut pour tuteur Josse l'Hève,

3° Charles *de Montmorency*, mort le 19 juin 1467, âgé de trois ans et quatre jours, et enterré dans le chœur de l'église de Nevele;

4° Philippe, qui suit :

5° Marguerite *de Montmorency*, femme d'Arnoud DE HORNES, comte de Houtkercke, fils aîné de Philippe DE HORNES, comte de Houtkercke, et de Jeanne *de Lannoy*, dame de Brimeux;

6° Honorine *de Montmorency*, décédée en 1510 et inhumée aux Chartreux lès Saint-Omer, se maria avec Nicolas de *Sainte-Aldegonde*, chevalier, seigneur de Noircarmes, fils de Pierre *de Sainte-Aldegonde* et d'Élisabeth *Rondel*. Quelques mémoires portent qu'elle se remaria avec Charles *de Rubempré*, vicomte de Montenaeken.

II. Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, de Wismes, de Hubermont, de Saint-Leu, de Taverny, de Liedekercke et d'un quart de la baronnie de Montmorency, fut d'abord destiné à l'Église et doyen de Saint-Tugal de Laval; mais après la mort de Jacques *de Montmorency*, au voyage de la Terre-Sainte, et son frère aîné n'ayant pas d'enfants, il quitta l'état ecclésiastique et

Philippe et Floris *de Montmorency*, les beaux-fils de Jean DE HORNES, et leurs sœurs Éléonore et Marie *de Montmorency* : Éléonore avait épousé Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, et Marie le comte *de Mansfeld*.

Montmorency, seigneurs de Nevele.

se maria. Depuis il fit hommage au comte de Saint-Pol des terres de Vimy, de Farbus et du fief de Tangry ; il rendit aveu à Guillaume, baron de Montmorency, pour la seigneurie de Saint-Leu, le 12 mars 1512, et obtint un arrêt du parlement de Paris, le 13 août 1519, portant qu'on lui délivrerait la quatrième partie des terres de Montmorency et d'Ecouen sans rien excepter, sinon le nom et le titre de baron de Montmorency qui demeureraient à Guillaume *de Montmorency*. Il mourut l'an 1526, âgé de 60 ans. Il avait épousé, par contrat du 5 septembre 1496, Marie DE HORNES, dame de Montigny, de Hachicourt, de Vimy, décédée à Douay le 7 juin 1558 et inhumée à Montigny, fille de Frédéric DE HORNES, seigneur de Montigny, et de Philipotte *de Melun*. Ainsi que nous l'avons déjà dit dans la généalogie de Hornes, Marie DE HORNES se porta, lors de la mort de Jacques, comte DE HORNES, et peut-être avant, comme héritière des beaux domaines délaissés par les illustres seigneurs d'Altena, et conjointement avec ses fils, Robert *de Montmorency*, seigneur de Wismes, et Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt : elle prit, à cet effet, son recours en justice, devant les cours féodales respectives, contre Anne *d'Egmont* et ses petits-fils, Philippe et Floris *de Montmorency*, qui étaient favorisés par le testament du comte DE HORNES, leur beau-père, après y avoir été autorisée par l'empereur Charles-Quint, sur sa requête présentée audit empereur au mois de mars 1544, à l'effet d'obtenir la *délégation des chancelier et gens du conseil de S. M., d'ordonner en Gueldre juges pour reconnaître et décider du droit prétendu de dame Marie, comtesse* de Hornes, *douairière de Montmorency, à l'encontre de dame Anne d'Egmont, veuve* DE HORNES, *et le seigneur de Nevele fils, ès villes de Wissem, la voudye du pays de Thorn et Monninckerland, tous fiefs de Gueldre et de Zutphen.* Bientôt ce procès grandit, puisque la branche de Gaesbeek avait également des droits à élever sur l'héritage ou le patrimoine des seigneurs d'Altena. Le seigneur de Gaesbeek intenta son action devant le grand conseil de Malines par requête du 24 octobre 1545. Le seigneur de Hachicourt et de Wismes, fils de Marie DE HORNES, reçut la procuration de sa mère pour relever par provision les divers fiefs et demander acte de diligence.

Ils eurent dix enfants, savoir :

1° Frédéric *de Montmorency*, mort en bas âge;

2° Joseph, qui suit :

3° Robert *de Montmorency*, seigneur de Wismes et de Liencourt, grand-bailli de Saint-Omer, mort sans postérité légitime, au mois de mars 1554, à Saint-Omer, et enterré à l'église du Saint-Sépulcre de cette ville, épousa Jeanne *de Bailleul*, héritière de Doulieu, fille de Charles *de Bailleul*, seigneur de Doulieu, maréchal héréditaire de Flandre, et de Jeanne *de Clèves*; elle était veuve de Daniel *de Bersèles*, seigneur de Lilaere, et convola en troisièmes noces avec Philippe, comte *d'Eberstein*. Dès qu'il fut constant et notoire que Jean, comte DE HORNES, disposait de tout le patrimoine des seigneurs d'Altena, Robert *de Montmorency*, seigneur de Wismes, fit relever cette terre et celle de Weert, probablement au nom de sa mère. Nous trouvons dans un inventaire des papiers de la mortuaire de Marie DE HORNES l'annotation de la pièce suivante : *Le seigneur de Wismes releva Weert et fut tenu diligent de tous fiefs non droitures l'espace de six mois, en date de* mai 1541. Sa succession donna lieu à des contestations entre Philippe *de Hachicourt*, son frère, et Floris *de Montigny*, leur neveu; elles furent seulement réglées en 1560 :

« Lettres d'appointement contracté entre ledit Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, et Floris *de Montmorency*, seigneur de Montigny, pour raison d'aucunes terres qui furent à dame Marie DE HORNES, mère dudit seigneur de Hachicourt, et mère-grande paternelle d'icelui seigneur de Montigny, touchant aucunes terres délaissées par feu Robert *de Montmorency*, frère dudit seigneur de Hachicourt, et oncle d'icelui seigneur de Montigny, en date du 3 janvier 1560. »

Robert *de Montmorency* laissa trois bâtards :

A Roger *de Montmorency*, abbé de Saint-Vaast, à Arras, en 1563, mort en 1572. Quelques-uns ont cru qu'il était fils de Joseph *de Montmorency*, seigneur de Nevele, et frère naturel de Philippe, comte de Hornes,

B Nicolas *de Montmorency*, seigneur d'Auberlieul et d'Escarpel par la donation que lui fit de ces deux terres, en

Il nous importe de donner ici tout entier, en langue française, d'après une ancienne traduction que nous avons revue avec soin sur le texte original, l'acte mémorable que nous avons cité plus haut :

Montmorency, seigneurs de Revele.

1566, Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, frère de son père, fut légitimé par Philippe II, roi d'Espagne, en 1563, et fait gentilhomme de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas; il mourut en 1592 et fut enterré à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, à Arras. Il avait épousé Marie *de Wichery*, qui convola après sa mort avec Louis *de Croy*, seigneur de Vroylande; elle décéda le 13 septembre 1614 et fut inhumée à Saint-Albin, à Douay. Nicolas *de Montmorency* et Marie *de Wichery* ont eu deux enfants;

C. Frédéric *de Montmorency* eut en don de Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, en 1556, Sauchy au Saulct-le-Cauchier, la Tour de Souastre, 140 carolus de rente sur Montigny et 300 florins carolus une fois payés, à condition qu'il demeurerait catholique. Il mourut sans postérité de sa femme Philippine *de Gorignyes*, fille de Jean *de Gorignyes*, chevalier, seigneur d'Arquennes, prévôt de Valenciennes, et de Gillette *de Morripont*.

4° Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, de Vimy, de Farbus, de Le Bosquet, d'Escarpel, de Sauchy-le-Cauchier, de Tour de Souastre, etc., chef des finances du roi d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, élu à Gand, en 1559, avec Floris *de Montmorency*, seigneur de Montigny. Les procès-verbaux de l'ordre rapportent que le 6 août 1559, monseigneur *Hachicourt*, nommé Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, âgé de 57 ans, reçut le collier. C'est Philippe de *Hachicourt* et non le comte de Hornes qui fut chef des finances : ceci est conforme à la liste publiée dans le tome III, page 199, des *Trophées de Brabant*, de Butkens. L'épitaphe du seigneur de Hachicourt en fournit également la preuve; si on pouvait encore en douter, il me serait possible de citer d'autres documents. Au reste, dans l'inventaire des pièces trouvées à la mortuaire de Marie DE HORNES, on lit ce paragraphe : « Audit sac se retrouve un autre petit sac marqué de la A, sur lequel est écrit : Messire Philippe de *Montmorency*, seigneur de Hachicourt, Wismes, etc., chevalier de l'ordre, *chef des finances de Sa Majesté*, suppliant par requête contre messire Floris *de Montmorency*, seigneur de Hubermont, aussi chevalier de l'ordre, etc., défendeur; et plus bas Fl. de Coq, avocat; Steylen, procureur. » Philippe de *Hachicourt* fit un accord le 5 décembre 1530 avec Anne *d'Egmont*, sa belle-sœur, pour ses droits sur la succession de son père. Lorsqu'il fut certain que le comte DE HORNES avait disposé, comme d'un patrimoine privé, de tout l'héritage des seigneurs d'Altena, Philippe, seigneur de Hachicourt, qui portait une tendre sollicitude à toute sa famille, fut chargé, tant par sa mère que par son frère et ses sœurs, de poursuivre leurs droits respectifs contre Anne *d'Egmont*, Philippe et Floris *de Montmorency*, contre la famille de Nieunaer, et enfin contre le comte de Houtkercke, qui se présentait également comme successeur féodal du comte DE HORNES. Peu de temps après éclata dans la famille de Hornes un autre événement qui provoqua l'intervention du seigneur de Hachicourt. Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, seigneur de Gaesbeek, le même qui s'était présenté pour successeur féodal du dernier comte DE HORNES, des seigneurs d'Altena, abandonna tout à coup sa femme Anne *de Croy*, et à la faveur de la nouvelle religion, il épousa Catherine DE HORNES qui descendait, par bâtardise, des mêmes seigneurs d'Altena. Le 13 mai 1549, tous ses biens, rentes et revenus furent mis sous séquestre, et l'administration en fut confiée à trois seigneurs. Ceci est prouvé par une série de pièces et de documents; mais tout ce qu'il nous importe de constater se trouve mentionné dans l'inventaire de la mortuaire de Marie DE HORNES, mère de Philippe *de Hachicourt*; voici :

« Un compte général de Henri du Bois, au nom et par charge des seigneurs de Glayon, de Hachicourt et du vicomte de Gand, de toute l'administration et entremise que lesdits ont eues de tous les biens et revenus du seigneur de Gaesbeek, en qualité et comme curateurs des biens dudit seigneur, et ce depuis le XIII° de mai 1549, que ladite curatelle fut accordée, jusqu'à la St-Jean 1562 incluse, par-devant maître Jacques Dormeu, maître Jean du Quesnoy, conseillers ordinaires de S. M. en la chancellerie de Brabant, et maître Josse de Facuwez, audiencier et secrétaire dudit conseil, commis à ce ordonnés, lequel compte a été ouï, clos et passé par lesdits commissaires au mois de décembre 1563. »

L'absence du seigneur de Gaesbeek est encore constatée par l'intervention directe d'Anne *de Croy* dans la liquidation des dettes laissées par son mari; ce qui résulte de la note suivante que nous avons également extraite de l'inventaire de la mortuaire de Marie DE HORNES :

« Copie d'une déclaration par laquelle dame Anne de *Croy* déclare que Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, aurait promis de payer à Roger Pathye la somme de deux mille cinq cents florins, à protestation que ledit seigneur de Hachicourt aurait son recours sur les biens du seigneur de Gaesbeek, en date du 10 avril 1564. »

Le seigneur de Hachicourt resta chargé des soins de la curatelle ou séquestre des biens de Martin DE HORNES jusqu'à la fin de ses jours. Nous lisons en effet sous cette date, dans le susdit inventaire, la note suivante :

« Certain écrit et autres pièces du seigneur de Hachicourt, en qualité de curateur, pour servir aux commissaires députés sur le fait de la récompense prétendue par maître Lucas Hayoul, des seigneurs curateurs du comte de Hautkercke. »

Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, brisa ses armes de celles de sa mère au cœur de l'écu écartelé au premier et au quatrième, d'or à trois cors de gueules viroles d'argent qui est Hornes; au deuxième et au troisième, d'or à

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il. A tous ceux qui ce présent instrument verront ou lire oiront, sera public et notoire qu'en l'an de Notre-Seigneur 1540, indiction treizième, le 28e jour du mois de novembre, environ les six heures

Montmorency, seigneurs de Nevele.

la fasce de sable, parti de Saerwerden qui est de sable à l'aigle éployée d'argent. Il testa à Douay en 1566 et mourut sans postérité le 13 décembre de la même année, et fut enterré dans l'église de Saint-Albin. Immédiatement après sa mort fut commandée une belle verrière qui était destinée au couvent de Sainte-Agnès, à Gand : elle était composée de ses quartiers :

Montmorency, *Fosseux*, *Villain*, *Baet*,
Hornes, *Meurs*, *Melun*, *Saarbruck*

On y lisait l'inscription suivante :

« Cette verrière est donnée en commémoration de très-noble et très-puissant messire Philippe *de Montmorency*, vrai héritier de la comté de Hornes, seigneur de Hachicourt, Wismes, Lieucourt, Wimy, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, chef des finances du roi. Pries pour son âme. 1569. »

Le nom du donateur n'est pas connu; mais on ne peut perdre de vue qu'une sœur de Philippe *de Montmorency* était religieuse au couvent de Sainte-Agnès.

5° Isabeau *de Montmorency*, mariée par contrat du 20 juillet 1529 avec Joachim *de Hangest*, seigneur de Moyencourt, fils de Louis *de Hangest*, dit *de Genlis*, seigneur de Montmort, grand-écuyer de la reine Anne de Bretagne;

6° Marguerite *de Montmorency*, décédée le 10 mars 1570, femme de Robert *de Longueval*, chevalier, seigneur de La Tour et de Warlaing, mort en décembre 1539, fils puîné d'Adrien *de Longueval*, seigneur de Vaux, et d'Anne *de Cortewille*.

7° Marie *de Montmorency*, décédée sans alliance, en 1537;

8° Françoise *de Montmorency*, dame de Montigny, de Vimy, de Hachicourt, de Wismes, de Lieucourt, après la mort de Marie de Hornes, sa mère, et celle de Robert et de Philippe *de Montmorency*, ses frères, née en 1511, décédée le 11 mars 1569 et inhumée à Saint-Albin, à Douay, auprès de son frère Philippe;

9° Hélène *de Montmorency*, religieuse, puis prieure du monastère de Sainte-Agnès, à Gand, de l'ordre de St-Augustin, décéda le 19 septembre 1578;

10° Claude *de Montmorency*, religieuse au monastère d'Estrun, près d'Arras, décéda l'an 1564, à l'âge de 63 ans.

III. Joseph *de Montmorency*, seigneur de Nevele, de Hubermont, de Huysse, de Saint-Leu et du quart de Montmorency, rendit aveu au comte de Saint-Pol des terres de Vimy et de Farbus. Le 19 juin 1526, il promit : « Tenir quitte et indemne la dame Marie de Hornes, sa mère, de ce en quoi ladite dame, feu messire Frédéric de Hornes, son père, et autres ses prédécesseurs, pourraient être tenus à cause de rentes ou arrérages envers les religieux et couvent des Chartreux lez-Tournay. » Il vendit, le 13 octobre 1527, à Anne *de Montmorency*, grand-maître de France, la seigneurie de Saint-Leu, le Plessis-Bouchard, et sa part dans la baronnie de Montmorency, pour 26,870 livres. Depuis il alla à Boulogne pour assister au couronnement de l'empereur Charles V, et étant tombé malade, il mourut en cette ville à la fleur de l'âge, l'an 1530 : son corps fut transporté à Weert et enterré dans la sépulture de la famille de Hornes. Il épousa, par contrat du 26 août 1523, Anne *d'Egmont*, fille aînée de Floris *d'Egmont*, seigneur de Buren et de Leerdam, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marguerite, dite Walburge *de Berghes*. Immédiatement après la mort de son mari, elle s'empressa de régler sa succession. Nous voyons dans un inventaire : « Partage fait par appointement entre dame Anne *d'Egmont*, comme ayant le gouvernement de ses enfants délaissés par le trépas de feu son mari Joseph, baron de Montmorency, et noble homme Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, touchant la succession paternelle, en date du 6 décembre 1530. » Elle convola, après la mort de Joseph *de Montmorency*, avec Jean, comte de Hornes, seigneur de Weert et d'Altena, lequel, n'ayant pas d'enfants, disposa de sa fortune en faveur des enfants de sa femme.

Joseph *de Montmorency* et Anne *d'Egmont* eurent les enfants dont voici les noms :

1° Philippe, qui suit ;

2° Floris *de Montmorency*, baron de Montigny et de Leuze, qu'il acheta de Louis de Bourbon, duc de Montpensier. En

après-midi, du couronnement de notre très-saint père et seigneur, le seigneur Paul III, de nom, en présence de moi notaire public et des témoins ci-après nommés, à fin des présentes appelés et requis, a comparu lui-même,

Montmorency, seigneurs de Nevele.

sa jeunesse il fut élevé en France chez son cousin Anne, duc de *Montmorency*, connétable de France. Ayant atteint l'âge de porter les armes, il servit, en plusieurs occasions de guerre, le roi Philippe II, qui en récompense le fit gentilhomme de sa chambre, gouverneur de la Flandre française, de Tournay et du Tournaisis. En 1559, au chapitre de Gand, il fut élu, à l'âge de 31 ans, chevalier de la Toison-d'Or, dont il reçut le collier le 6 août de cette année.

Les états du Tournaisis et la ville de Tournay donnèrent, chacun, à Floris de *Montmorency*, à l'occasion de son mariage avec Hélène de *Melun*, la somme de trois mille florins. On lit dans les registres de cette ville, sous la date du 13 mai 1565 : Don à M. de *Montigny* de 3,000 florins carolus, de 20 patars, en reconnaissance des plaisirs qu'il a faits à la ville, touchant la décharge de la garnison, et aussi en considération de son alliance avec la fille de madame la princesse d'Espinoy.

Il assista à une fête de l'ordre en Espagne, où il avait été envoyé avec le marquis de Berghes par la régente des Pays-Bas, le 7 juin 1566, pour exposer au roi le véritable état du pays. Le roi étant au bois de Ségovie, lit-on dans les notes de Viglius ab Ayta, qui font partie de ma bibliothèque privée, donna le troisième collier de son ordre, réservé à sa disposition, au dernier chapitre de Gand, au seigneur don Juan d'Autriche, le 14 juillet 1566, avec les cérémonies accoutumées, après l'avoir armé chevalier en présence de monseigneur notre prince, du duc d'Albe, et de monseigneur de Montigny, chevalier du même ordre, et de messires de Tisnacq et Courteville, trésorier et greffier dudit ordre.

Il était encore en Espagne quand fut arrêté son frère dont il partageait les opinions, la mission qu'on lui avait confiée, paralysée par cet événement, traina en longueur. Sur ces entrefaites, le marquis, qui restait à Madrid malgré lui, décéda le 22 mai 1567. Alors le baron de Montigny demanda, à son tour, son congé; mais loin de le lui accorder, le roi fit prendre toutes les précautions pour qu'on ne lui délivrât pas de chevaux ni pour lui ni pour ses gens, et dès qu'on eut des nouvelles certaines sur l'emprisonnement des comtes de Hornes et d'*Egmont*, l'ordre fut donné de cerner la demeure du baron de Montigny qui fut arrêté par un lieutenant des archers flamands.

Le château de Ségovie lui servit de prison. Plus d'une fois il demanda à être interrogé et insista pour être mis en jugement, mais en vain. Cette indifférence pour un des droits les plus sacrés du citoyen, celui de sa défense, devait lui inspirer des craintes, d'ailleurs fondées sur des événements analogues. Il tâcha de s'évader, et son évasion devenait d'autant plus probable que tout était préparé pour la favoriser; mais la veille du jour projeté pour l'évasion, son maître-d'hôtel, Jean le Moine, qui correspondait avec lui au moyen de petits pains cuits à la flamande, dans lesquels on mettait des lettres ou des notes, commit une imprudence dans la remise du pain contenant la lettre qui le prévenait des dernières mesures et précautions à prendre. Dès lors la surveillance fut plus active et tout espoir d'évasion s'évanouit. Enfin le bourreau se présenta devant lui, et par ordre du roi Philippe il fut étranglé dans le courant du mois d'octobre de l'année 1570. A Bruxelles, où se trouvait encore le duc d'Albe, fut publiée, au nom de ce gouverneur, le 22 mars 1571, une sentence contre la mémoire de Floris de *Montmorency*.

Il n'eut de sa femme Hélène de *Melun*, décédée en 1590, fille de Hugues, prince d'Espinoy, et d'Yolande de *Barbançon*, qu'un fils qui mourut jeune. Sa veuve convola, en 1581, avec Florent de *Berlaymont*, comte de Berlaimont, seigneur de Floyon, de Hierges, de Haultepenne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du Luxembourg, mort à Namur le 8 avril 1626 et enterré chez les Cordeliers de cette ville, fils de Charles de *Berlaymont*, comte de Berlaymont, baron de Hierges, de Péruwelz, de Beauraing, et d'Adrienne de *Ligne*. Voici l'épitaphe du fils de Floris de *Montmorency*, qui se trouvait à Montigny :

Cy gyst Philippe de *Montmorency*, fils unique de haut et puissant seigneur messire Floris de *Montmorency*, chevalier de l'ordre, baron de Montigny, seigneur de Leuse, et de noble et puissante dame madame Hélène de *Melun*, lequel mourut, âgé de 21 ans, le 14 d'aoust MD LXVIII.

5° Éléonore de *Montmorency*, fille aînée de Joseph de *Montmorency*, se maria : 1° avec Ponthus de *Lalaing*, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, seigneur de Bugnicourt, fils d'Arthur de *Lalaing*, seigneur dudit lieu, sénéchal d'Ostrevant, et de Jeanne de *Halewyn*, dame de Noyelles-Vion, et 2°, par contrat du 9 novembre 1560, passé à Weert, avec Antoine de *Lalaing*, comte de Hooghstraeten, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, fils aîné de Philippe de *Lalaing*, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison d'Or, et d'Anne, comtesse de *Rennebourg*, qui était fille de Guillaume, comte de *Rennebourg*, et de Cornélie de *Culembourg*. Ce dernier contrat débute ainsi : A l'honneur de Dieu et de notre mère la Sainte-Église, traité de mariage a été conçu, conclu et accordé entre haut, noble et puissant seigneur messire Antoine de *Lalaing*, comte de Hooghstraeten, baron de Borsele et de Sombreffe, etc., chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan du roi, notre sire, accompagné de monseigneur le protonotaire Herman de *Rennebourg*, chanoine de Liége et prévôt de Sainte-Croix à Liége, d'une part, de haute et puissante dame douairière de Bugni-

et en sa propre personne, très-noble et très-illustre seigneur, messire Jean, comte DE HORNES, seigneur de Weert, d'Altena, de Cortessem, malade et infirme de corps, mais en bonne puissance de ses sens et entendement, réflé-

court, Villers, Brebières, etc., accompagnée de aussi haute et puissante dame, madame Anne *d'Egmont*, comtesse de Hornes, dame de Weert, d'Altena, sa mère; de haut et puissant seigneur Florys *de Montmorency*, chevalier dudit ordre, baron de Montigny et de Leuze, gouverneur de Tournay et du Tournaisis, son frère, et de aussi haute et puissante dame, madame Marie de *Montmorency*, comtesse douairière de Lalaing, dame de Condé, Fresne, etc., sa sœur, d'autre part; et auparavant y avoir entre eux aucune promesse ou autre lien de mariage, lesdites parties de leurs bonnes, pures et franches volontés, sans contrainte, par leurs consens et avis de leurs prochains parents et amis d'un côté et d'autre, firent conclure et affermèrent le traité de mariage d'icelui messire Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, et de ladite dame Éléonore *de Montmorency*, sous les devises, promesses et conventions ci-après écrites et déclarées : premièrement, ledit messire Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, est héritier propriétaire paisiblement jouissant et possédant, et il porte en ce présent mariage lesdits comté, terres, seigneuries, rentes, maisons et biens ensuivants, à savoir la maison, comté et seigneurie de Hooghstraeten, maison et seigneurie de Rychevorssel, le fief de Miederholt, la terre de Merxplas, ainsi qu'elle se comprend, et ladite dame Éléonore *de Montmorency* a declaré lui appartenir et qu'elle porte en ce présent mariage, etc.

Éléonore *de Montmorency*, en qualité de fille aînée, forma des droits sur la succession des comtes DE HORNES, seigneurs d'Altena, ainsi qu'il est dit dans le contrat de mariage de son fils Guillaume *de Lalaing* avec Marie-Christophe *d'Egmont* : « Item, la succession de feue la haute et puissante dame madame Éléonore *de Montmorency*, dame comtesse douairière dudit Hooghstraeten, sa mère, *appréhendée par bénéfice d'inventaire*, en laquelle se trouvent le comté de Hornes, les baronnies de Nevele, Montigny, Cortessem, Boucholt, les terres et villes de Weert, Workum, Altena, les seigneuries de Vimy, Farbus, Wismes, Hachicourt, Achiet-le-Grand, Liecourt, Bellecourt, et autres. » La postérité d'Éléonore *de Montmorency* se trouve comprise dans celle des comtes de Lalaing, que nous donnons à la suite de cette présente notice, lesquels ont formé des prétentions sur l'héritage ou le patrimoine des comtes DE HORNES, seigneurs d'Altena, du chef de leur mère Éléonore;

3° Marie *de Montmorency*, mariée : 1° à Charles, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, chevalier de la Toison-d'Or, veuf de Marguerite *de Croy*, dame de Wavrin, frère germain de Philippe *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison-d'Or, fils de Charles, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la ville d'Audenarde, et de Jacqueline *de Luxembourg*, et 2° avec Pierre-Ernest, comte *de Mansfeld*, gouverneur de Luxembourg, chevalier de la Toison-d'Or, veuf de Marguerite *de Brederode*, décédée en 1554, fille de Renaud *de Brederode*, chevalier de la Toison-d'Or, et de Philippotte *de la Marck*, Pierre-Ernest, comte *de Mansfeld*, mourut en 1604 à l'âge de 87 ans.

Montmorency, seigneurs de Nevele.

IV. Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, comte de Hornes et de Meurs, baron d'Altena, seigneur de Weert par le testament de Jean, comte DE HORNES, son beau-père et cousin, épousa Walburge, comtesse *de Nieunaer*. Les conventions anténuptiales furent arrêtées, le 26 novembre 1540, entre lui, Jean, comte DE HORNES, accompagné de sa femme Anne *d'Egmont*, et Guillaume, comte *de Nieunaer*. Le mariage ne pouvait se faire immédiatement, à cause du jeune âge des futurs époux. Le contrat fut seulement signé le 22 janvier 1546, en présence d'Anne *d'Egmont*, comtesse douairière de Hornes; de Marguerite *de Berghes*, comtesse de Buren et de Leerdam; de Maximilien *d'Egmont*, comte de Buren; de Winandt de Bryellant, grand-commandeur du bailliage du Vieux-Jonc pour l'ordre teutonique; de Guillaume, comte *de Nieunaer*, père de Walburge; de Gomphert ou Humbert, comte *de Nieunaer* et de Lymbourg, seigneur d'Alphen, et d'autres encore qui apposèrent au contrat leurs sceaux et leur signature. Ce contrat confirmait le testament de Jean, comte DE HORNES, et il y était clairement et nettement stipulé : *Dat in gevalle de voorseyde heer Philips (de Montmorency) en heer Floris syn broeder sonder eenige wettige geboorten te hebben van heuren huysvrouwen te laeten, dat alsdan 't graefschap van Hoorne, stadt ende heerlicheyt van Weert, dorpen van Boucholt ende Bruegel, met allen heuren toebehoorten, den huyse van Nieunaer vervallen en succederen zullen.*

Né en 1526, Philippe *de Montmorency* avait à peine atteint sa majorité quand il se maria avec Walburge *de Nieunaer* qui avait reçu la naissance en 1525 : cette union lui donnait l'espoir d'être l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants des Pays-Bas. Il avait passé ses jeunes

chissant et ayant égard à la fragilité de la nature humaine, qui dès la naissance est sujette à la mort; considérant aussi que rien n'est plus certain que la mort et rien plus incertain que l'heure d'icelle, espérant et souhaitant.

Montmorency, seigneurs de Nevele.

ans avec ses sœurs sous les bons soins de sa mère et sous la direction de Jean, comte DE HORNES. Il s'attacha depuis au service de l'empereur Charles V qui le fit gentilhomme de sa bouche et l'employa en diverses occasions de guerre. Il était absent, à la suite de l'empereur, lorsque fut commencé le procès pour l'héritage et le patrimoine des comtes DE HORNES, seigneurs d'Altena, de la part des héritiers féodaux de ces derniers et d'autres intéressés; sa femme fut autorisée à le représenter dans certaines formalités, comme on le voit par une pièce citée dans l'inventaire de la maison mortuaire de Marie DE HORNES :

« Expédition de la journée servie à Arnhem par-devant les gouverneur et gens de conseil en Gueldre, le 2e jour d'octobre 1544, sur l'appointement amiable que lors la cause fut mise en surséance *à raison que le seigneur de Nevele était en expédition de guerre au service de l'empereur*. S'y fut aussi lors déclaré que la dame de Montmorency serait admise, ou son procureur, à renouveler les reliefs de Gueldre délaissés par son cousin le comte DE HORNES. »

Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, et Anne *d'Egmont*, sa mère, levèrent, l'an 1550, une somme de 22,000 florins de Gaspar van der Lippe, dit Hoen, seigneur de Blienbeck, en faveur de qui Anne *d'Egmont* renonça à son usufruit jusqu'à concurrence de 3,000 florins, par acte passé devant la cour de Curenge le 14 octobre 1550. Ils levèrent encore l'année suivante, du même seigneur, une somme de 31,667 florins. Herman *de Nieunaer*, frère de Walburge, femme de Philippe *de Montmorency*, consentit à l'hypothèque susdite et se porta même caution pour toute la somme par contrat du 2 février 1555. Herman et Walburge étaient les deux héritiers présomptifs du patrimoine et de l'héritage des comtes DE HORNES, seigneurs d'Altena, en vertu du testament de 1540, à défaut d'hoirs légitimes de Philippe et de Floris *de Montmorency*.

Il fut ensuite capitaine des archers de la garde de Philippe II, et, en cette qualité, il accompagna ce prince dans ses voyages d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre. A son retour, le roi le pourvut du gouvernement de Gueldre et de Zutphen, et le créa chevalier de la Toison-d'Or, au chapitre de cet ordre, à Anvers, l'an 1555. On lit dans les notes de Viglius, pour servir à l'histoire de l'ordre de la Toison-d'Or, inconnues à tous nos historiens et historiographes : « Messire Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, fut fait chevalier de l'Épée, âgé d'environ 30 ans, et après avoir fait le serment pertinent, reçut le collier de l'ordre de la main du roi. » Ce prince le fit aussi amiral ou capitaine-général de la mer des Pays-Bas et son chambellan; ensuite il se signala à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, à la tête de trois mille Bourguignons, prit une part glorieuse au combat de Gravelines, servit utilement à la défense de Luxembourg et au siége de Doullens. La fortune semblait alors lui être favorable.

La paix de Câteau-Cambresis, signée le 3 avril 1559, le fit rentrer dans l'intérieur où le mécontentement était sur le point d'éclater. Il se trouva au chapitre mémorable de l'ordre de la Toison-d'Or qui fut tenu à Gand le 29 juillet de cette année; la réunion fut une des plus nombreuses. Y furent aussi Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, et Floris *de Montmorency*, seigneur de Montigny. Les corrections qui s'y firent par Toison-d'Or sont curieuses; nous donnons celles qui concernent les comtes de Hornes et d'Egmont, et le prince d'Orange, trois personnages qui déjà s'associaient aux vœux du peuple : « Le 1er jour d'août, le prince d'Orange fut de tous trouvé personnage de tout noble et chevalereux et très-affectionné au service de S. M.; le second d'août, continue Viglius, le comte de Hornes fut semblablement loué de tous pour très-vertueux chevalier et bien digne de l'ordre qu'il portait; ce que Sa Majesté confirma. Sur le comte d'Egmont fut dit par tous qu'il s'était si très-bien porté et acquitté en la manière de guerre, qu'il méritait d'être haute-

dans ce moment où son cœur et son corps sont émus de ces considérations, de disposer de tous les biens temporels et périssables qui par la grâce de Dieu tout-puissant lui ont été donnés et accordés dans ce pauvre monde, et

Montmorency, seigneurs de Revele.

ment loué de ses grands exploits et services par lui faits, qui avaient été si notables en deux batailles de la guerre, que l'on ne l'en saurait assez priser ni remercier. » En 1562, le comte de Hornes assista au couronnement du roi des Romains, à Francfort, avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld, ainsi que le prince d'Orange. Le comte de Hornes était alors de retour d'un voyage qu'il avait fait en Espagne : il s'était trouvé à la fête do Tolède où le roi célébra la St-André, en 1560.

Il fut envoyé à Tournay pour pacifier les troubles survenus au sujet de la religion et entra au conseil d'État par ordre du roi.

Il partageait les sentiments de la généralité; si rien ne prouve qu'il a renoncé à l'enseignement de l'Église catholique pour suivre et professer en silence les nouvelles doctrines en matière de religion, du moins sa conduite pouvait faire douter de sa foi religieuse, et ce doute reçoit plus de force encore de la conduite de sa veuve, qui ne cessa depuis de témoigner un vif attachement au calvinisme, qu'elle protégea ostensiblement. Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, devint une des plus illustres victimes de la politique de Philippe II, roi d'Espagne, qui crut devoir le sacrifier au maintien exclusif de la religion catholique aux Pays-Bas. Nous faisons allusion à l'horrible drame dont le dénouement se passa sur la Grand'Place, à Bruxelles, le 5 juin 1568 : ce jour et en cet endroit, après une détention de neuf mois, furent exécutés le comte de Hornes et son ami et compagnon, Lamoral *d'Egmont*, dont il avait dans d'autres temps partagé la gloire.

Leur arrestation eut lieu le 9 septembre 1567, par ordre du duc d'Albe, dans son propre hôtel où il avait à dessein assemblé le conseil d'État et ses principaux officiers; « le lendemain, rapporte Viglius dans ses annotations manuscrites, il lui (au duc d'Albe) sembla nécessaire d'assembler les chevaliers de l'ordre, étant en ladite ville de Bruxelles, pour leur donner raison et quelque justification de son fait. Ceux qui y comparurent furent les ducs d'Arschot, comtes de Mansfeld et d'Arenberg, monsieur de Berlaymont et monsieur le prévôt de Saint-Bavon (Viglius), comme chancelier de l'ordre, n'y ayant pour lors en ladite ville d'autre chevalier du même ordre, sinon le comte de Meghem, qui n'était du tout refait d'une maladie qu'il avait, combien que l'on le tenait hors de danger : ce qui leur fut dit que ce qu'il avait fait, avait été par expresse ordonnance de Sa Majesté et que ce lui avait été un indicible regret que les choses étaient en tels termes que telle commission lui eût été donnée de Sa Majesté même contre deux tels seigneurs qu'il avait toujours aimés et estimés comme ses frères; mais que Sa Majesté avait commandé, et qu'il n'avait pu désobéir, comme il savait que nul d'entre eux n'eût voulu faire, ores que ce eût été contre son frère, quand ils eussent eu telle charge de Sa Majesté. »

Les comtes de Hornes et d'Egmont furent envoyés à Gand, accompagnés de huit enseignes d'infanterie et de trois cents cavaliers, tous espagnols. Après une détention d'environ neuf mois au château de cette ville, ils en furent extraits et dirigés, sous une formidable escorte, à Bruxelles, où ils furent conduits à la maison du Roi, dite *Broodhuis;* ils y passèrent la nuit.

Pendant ce temps, les préparatifs de l'exécution marchaient activement; le poste de l'Hôtel-de-Ville fut occupé par un détachement du régiment de Julien Romero. Au point du jour, le régiment de Sicile et plusieurs compagnies espagnoles, formant un corps de vingt-deux enseignes, sous les ordres de Romero, vinrent, mèches allumées, se ranger en bataille sur la place. Deux enseignes gardaient le palais, et les autres troupes de la garnison parcouraient les rues pour dissiper les rassemblements.

L'échafaud, tendu de noir, cachait le bourreau sous les draperies, lorsque le comte *d'Egmont*, qui

176

pour le salut de son âme et celle de ses parents et amis, et pour établir la paix et l'union entre ses sujets; révoquant, cassant et annulant tous testaments, dernières dispositions ou codiciles que sa seigneurie pût avoir faits ou

marchait le premier, le monta accompagné du mestre-de-camp don Julien Romero, du capitaine Salinas et de Martin Rythoven, évêque d'Ypres, en habit de deuil. Tout près de là était le prévôt de la cour, ayant la verge rouge à la main. Bientôt arriva le comte de Hornes portant un pourpoint, un manteau et un bonnet noirs. Il jeta les yeux sur le drap qui couvrait le cadavre d'*Egmont* et demanda à Salinas si c'était le corps de son ami. Sur la réponse affirmative : « *Nous ne nous sommes pas vus,* dit-il, en se tournant vers le peuple, *depuis notre emprisonnement; mais apprenez par notre sort la mesure de l'obéissance que vos maîtres exigent de vous.* Ces paroles furent prononcées avec énergie. Hornes avoua qu'il était coupable devant Dieu; mais il nia d'avoir offensé le roi, ajoutant qu'il avait agi dans son intérêt comme pour le bien de la patrie. Après avoir conjuré les assistants d'unir leurs prières aux siennes, il jeta son manteau et son bonnet, s'agenouilla devant un petit autel qui portait un crucifix d'argent, joignit les mains et attendit le coup mortel avec une héroïque fermeté.

Sa tête ainsi que celle de son compagnon furent publiquement exposées sur une pique pendant deux heures, et remises ensuite dans les cercueils qui renfermaient leurs autres restes mortels : celui du comte de Hornes fut transporté à Weert. La tombe se voit encore au chœur de la grande église. On en a fait l'ouverture en l'année 1841, et la province a ordonné que la sépulture du héros qui avait expié son amour pour la liberté par une fin si triste, mais glorieuse, fût couverte d'une nouvelle pierre de marbre noir, encadrée d'ornements en marbre blanc, et portant une inscription commémorative en lettres de cuivre.

Tous les livres historiques qui parlent de la grande révolution aux Pays-Bas, au XVIe siècle, décrivent la vie publique du comte de Hornes; mais comme elle a été différemment appréciée selon les lieux et les temps ou circonstances, nous avons pensé pouvoir renvoyer le lecteur, soit à l'ouvrage de van Meteren, soit à celui de Strada, ou autres de l'époque.

Depuis, Walburge, comtesse *de Nieunaer* et de Meurs, veuve de Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, convola avec Adolphe, comte *de Nieunaer* et de Lymbourg, dit le comte *de Meurs*, gouverneur du pays de Gueldre pour les états en 1583, et brûlé d'une explosion de poudre en la ville d'Arnhem, l'an 1589, fils d'Humbert, comte *de Nieunaer* et de Lymbourg, seigneur de Bedbur et d'Alphen, et de Mathilde, comtesse *d'Haun* et de Falcostein, sa seconde femme.

Elle eut de son premier mari, Philippe *de Montmorency*, un fils, nommé aussi Philippe, qui mourut jeune, du vivant de son père.

Elle décéda à Utrecht le 25 mai 1600 et fut enterrée auprès de son second mari.

Le 28 octobre 1594, elle dicta sa dernière volonté, qui fut certifiée par-devant notaire le dernier octobre 1598. Ce testament est important à cause de l'intérêt que nous y reconnaissons : nous avons cru devoir en donner ici les parties essentielles d'après une ancienne traduction française.

Pour l'intelligence de ce texte, nous pensons aussi devoir le faire précéder par deux notes sur deux personnes nommées par Walburge :

George-Évérard, comte *de Solms*-Lich, au service de la république de Hollande, fils d'Ernest, naquit le 30 juillet 1568 et mourut le 2 février 1602. Il avait épousé Sabine *d'Egmont*, fille de Lamoral.

Regnier Cant, qui reçoit une coupe dorée ayant appartenu au comte de Buren, est un de ceux qui contribuèrent le plus à faire admettre à Amsterdam la religion chrétienne réformée.

« Nous Walburge, comtesse *de Nieunaer*, Meurs, etc., dame de Bedbur, etc., considérant, etc. ; espérant aussi qu'il ne nous sera préjudiciable ni à ceux à qui nous donnerons nos comtés, villes,

ordonnés avant la date des présentes, a fait son testament et ordonné sa dernière volonté dans les forme et manière ci-après :

« Et d'abord le testateur recommande sa pauvre âme à Dieu, à sa *benoite*

châteaux et biens que pour cette présente guerre et autres difficultés publiques, n'avons obtenu ni su obtenir octroi d'aucun de nos seigneurs féodaux, avons disposé ainsi que susdit : premièrement, nous entendons et déclarons que le haut né prince Maurice, né prince d'Orange, comte de Nassau, marquis de Vere, notre bien-aimé cousin, nous succédera en notre comté, ville, château et biens de Meurs, et la maison de Kraechaus, avec les dépendances et appendances d'iceux et tels droits et actions qui nous compètent à cause d'iceux, à charge que Son Excellence avancera que les habitants dudit comté *soient maintenus en la religion chrétienne réformée* et en leurs franchises et libertés, et que les héritiers et légataires d'icelui puissent jouir de l'effet de cette notre dernière volonté.

« Secondement, que le bien né notre bien-aimé neveu Adolphe, fils second de notre bien-aimé frère, le aussi bien-aimé Arnoud, comte *de Benthem,* Steenvoordt, Teclenborg, etc., nous succédera en le château, ville et seigneurie de Bedbur, avec toutes les appendances ; item, en la seigneurie de Garktorpen en Rosborgh, les biens de Marich et Weerdt, à Merckenih, et plus tout ce que nous avons reçu en fief des électeurs et évêques de Cologne; encore en notre part de la seigneurie de Bodbergen, etc., à charge que S. E. fera aussi tous ses devoirs *pour maintenir nos sujets illec en la religion chrétienne réformée,* etc.

« Ayant de plus en la comté de Hornes, les seigneuries de Weert, Wessem, Cortessem, Bouchelt et l'avouerie de Thorn, le péage ou tonlieu de Brabant, l'engagère du comté en la seigneurie de Kessel et de Krieckenbeecq, et plus généralement en tous les biens que nous tenons en fief, tant des ducs de Brabant, Gueldre et évêque de Liege, comme comte de Looz, qu'autrement, en tous autres nos biens meubles et immeubles, actions et redevances, non compris entre les parties ci-devant spécifiées qui se trouveront au temps de notre décès nous compéter, pour notre héritier universel avons institué et instituons par cette le bien né notre bien-aimé neveu et fils élu George-Everard *de Solms,* etc., à charge que S. S. payera les dettes de notre maison mortuaire et *travaillera aussi par tous moyens que les sujets de notredit comté et seigneuries puissent être défendus en la religion chrétienne réformée* et en leurs franchises et libertés, et que S. S. sera tenue de laisser suivre hors lesdits biens les legs suivants, si comme : premièrement, au profit des pauvres, par nous ou les exécuteurs de ce notre testament à dénommer, mille florins monnaie de Brabant une fois; item, à dame Amélie, électrice, notre bien-aimée sœur, une paire de salières d'or enrichies de corail, avec six couteaux de même, et encore six cuillères d'or enrichies d'agathe, une coupe d'une licorne enrichie d'or, avec deux chandeliers d'or ; item, à la bien-aimée comtesse *de Benthem,* une tenture de lit de toile d'or, savoir la meilleure avec la converte de velours et toutes les appartenances, encore deux siéges de toile d'or, le plus beau tapis pour ledit lit; item, à damoiselle Anne, née comtesse *de Benthem,* notre nièce aînée, un quarquant (collier) avec une bague ; item, à damoiselle Walburge, la fille puînée du bien né comte *de Valkesteyn,* par nous élevée, une bague, un cœur avec des ailes ; encore à icelle une bague en pierreries; encore à la veuve dame *de Brederode* un plat d'argent et aiguière ; encore une tenture de lit et une tapisserie à la discrétion desdits exécuteurs; item, à Henri-Diederick *de Milendoncq,* seigneur de Goor, notre péage ou tonlieu sur la Meuse, nommé le tonlieu de Brabant; à noble Balthazar *de Milendoncq,* notre part en la seigneurie de Hulst avec les revenus y appartenants et y échéants; et à Philippe-Adolphe, fils de la dame de Lockeren, une rente annuelle, rachetable, de quinze cents florins, monnaie de Brabant, et s'il vient à mourir devant nous testatrice, entendons que la dame de Lockeren succédera en ladite rente; item, aux enfants de Guillaume *de Wiede,* procréés de dame Madelaine *de Brederode,* une

mère, et à leur sainte compagnie, priant très-humblement et du fond de son cœur que Dieu tout-puissant, dans sa miséricorde immense et infinie, daigne la recevoir et, lui étant favorable, l'admettre au nombre de ses élus;

rente rachetable de cinq cents florins par an; item, nous donnons et pourparlons à Catherine van Alpen, notre femme de chambre, une rente rachetable de cent cinquante florins par an, à rédimer au denier seize, que nous voulons lui être assignée et payée sur notre seigneurie de Bedbur, à la charge de notre successeur en ladite seigneurie de Bedbur; item, notre héritier universel sera obligé de laisser suivre aux deux demoiselles, lesquelles demeureront chez nous à notre décès, tous nos habits, soit de drap, soie ou autrement, et ce par-dessus leurs autres droits; encore à demoiselle Anne Brouck mille florins, monnaie de Brabant; item, à Regnier *Cant*, bourgmestre d'Amsterdam, une coupe dorée du comte de Buren, d'heureuse mémoire, où est gravée la ville d'Engelstad; item, à maître Adrien Merechsteyn aussi une coupe dorée venue du comte de Buren; item, à la femme dudit Merechsteyn une aiguière d'argent, avec le plat, où sont gravées les armes de Nieunaer, encore une nappe de damas avec l'histoire d'Abel et de Caïn, avec deux douzaines de serviettes y semblables; item, à damoiselle Jeanne Coninex, veuve de maître Gaspar de Bergh, une longue nappe de damas avec l'histoire d'Holoferne, avec toutes les serviettes de même patron, savoir: quatre douzaines au plus; item, à Jean Ingenhoff, notre maître d'hôtel, deux coupes dorées, une aiguière d'argent et un pot de chambre. Ordonnons de plus que notre héritier universel sera tenu, avant tout, d'honorablement et bien contenter tous ceux qui au temps de notre décès seront en notre service, de leurs services rendus; item, que ceux de nosdits légataires qui voudront en justice ou hors disputer ou quereller directement ou indirectement cette notre disposition testamentaire ou aucun point d'icelle, déchéeront à l'instant de leurs legs au profit de notre héritier institué, autorisant, avec S. E., le bien né comte Adolphe *de Benthem* et notre prédit institué héritier universel d'appréhender instamment après notre trépas et tenir les comtés, villes, châteaux, seigneuries et autres biens à eux respectueusement donnés, selon qu'ils trouveront convenir pour plus grande assurance de leur droit; entendons aussi cette notre dernière volonté pouvoir changer, augmenter et diminuer, ainsi que bon nous semblera; et afin qu'en l'accomplissement de notre dernière volonté il n'y eût manquement en aucuns points, avons requis et requérons par cette les seigneurs états-généraux des Provinces-Unies, en la protection et défense desquels nous et nos successeurs nous tenons, qu'il leur plaise de faire faire cette exécution par quelqu'un de leurs commis en leur nom, voulant finalement que cette notre disposition et dernière volonté sortira son plein effet, soit en vertu d'un testament solennel, codicile, donation à cause de mort ou autre dernière volonté, ainsi que selon les droits, coutumes et bonne manière le mieux se faire pourra, requérant tous empereurs, princes, ducs et autres d'y tenir la bonne main en cas de besoin, aussi nonobstant qui se pourrait rencontrer que quelques solennités, actes ou procédures selon les droits et coutumes du pays, en ce cas requis, ne seraient observés, acquittés ni suivis, que nous prions et requérons que cette notre disposition, pour les raisons prédites, ne soit préjudiciable, mais tenu pour dérogé, afin qu'en la meilleure forme et manière cette notre disposition puisse sortir effet.

« Ainsi par nous fait en la ville d'Utrecht, en notre hôtel, le 28 octobre de l'an 1594; et afin que ce demeure secret, avons nous-même écrit en cinq feuilles et sur l'espace de chaque feuillet, comme icy, signé et affigé notre scel.

« Ce dernier octobre anno 1598, stilo veteri, comparut par-devant moi Jean de Wiel, notaire public en la cour d'Utrecht, admis et sermenté, en présence des témoins sous-nommés, avec moi à ce requis et appelés, la bien née dame Walburge, comtesse *de Nieunaer*, Meurs, Hornes, etc., allant et étant droit en bon entendement, jouissant parfaitement de sa mémoire et de ses sens, déclarant comment Son Excellence en cette écriture en cinq feuillets avait fait écrire et avait à

« Et après que sa pauvre âme se sera détachée de son corps, il veut que ses restes mortels soient ensevelis et enterrés devant le maître-autel au chœur de l'église des frères Mineurs, hors et près du bourg et ville de Weert,

chaque feuillet signé et scellé avec son scel, son testament, codicile ou dernière volonté qu'elle voulait et veut encore qu'après son décès sortira son plein effet, ainsi que le même selon droit et coutume se pourrait le mieux faire, requérant moi notaire, avec les témoins ci-dessous nommés, de tenir notice de cette dite déclaration et la soussigner avec ladite Excellence. Ainsi fait à Utrecht, à l'hôtel de Son Excellence, l'an et jour comme dessus, en présence du sieur Emmanuel de Stembor, maître Frédéric Bogaert et Bernard de Montevaldauo, tous deux avocats de ladite cour, Abraham van Goordt, David van Goordt, Sébastien de Wys, Henri Cors van Pallaes, bourgeois d'Utrecht, témoins à ce appelés par Son Excellence et spécialement requis. »

Montmorency, seigneurs de Nevele.

Ainsi que nous l'avons promis dans cette notice, à propos d'Éléonore *de Montmorency*, sœur de Philippe, comte de Hornes, et épouse d'Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, nous donnons ici sa postérité sous le nom *de Lalaing* :

Lalaing de Hooghstraeten.

I. Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten et de Rennebourg, chevalier de la Toison-d'Or, créé par Philippe II, roi d'Espagne, mort en décembre 1568, fils de Philippe *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, baron de Ville, chevalier de la Toison-d'Or, et d'Anne, comtesse *de Rennebourg*, qui testa à Tournay le 3 septembre 1583, penchait vers les réformes que semblait exiger l'esprit du siècle ou la tendance de l'époque : c'était d'ailleurs le caractère très-marqué de la noblesse de la cour de Bruxelles. Le 25 mars 1567, la gouvernante écrivit au roi d'Espagne : « Le comte de Hooghstraeten est encore auprès de lui (prince *d'Orange* à Anvers); comme sa mère a été ces jours passés vers moi, me déclarant que son fils désirait sortir de ladite ville d'Anvers, ayant aussi requis aux comtes *d'Egmont* et *de Mansfelt* de me déclarer le même, puisqu'ils voyent les choses aller désespérément en la ville, et le tout tendre à une révolte et rébellion manifeste, et pour avoir une plus juste occasion de partir et pouvoir plus librement faire bons et loyaux services à Sa Majesté, comme il dit en avoir le désir, que je le voulusse mander de venir vers moi, pour lui parler du serment qu'il doit renouveler à Votre Majesté, lequel il refuse sur raisons mal fondées, je suis résolue, pour ne les laisser perdre, ainsi d'avertir ceux qui voudront persister en leur rébellion, de le mander et aviser, si je dois, en sa maison, vers sa compagnie ou ailleurs. » Les hommes qui s'étaient montrés les plus hardis semblaient délibérer alors. Le comte de Hooghstraeten épousa, par contrat du 9 novembre 1560, passé à Weert, Éléonore *de Montmorency*, veuve de Ponthus *de Lalaing*, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, fille de Joseph *de Montmorency*, seigneur de Nevele, et d'Anne *d'Egmont*. Le testament d'Éléonore *de Montmorency* est daté de Liége, 9 mars 1585; en voici les dispositions essentielles : « Elle laissa à son fils Philippe Herman *de Lalaing*, chanoine de Liége, pour sa part et portion filiale, la terre et baronnie de Nevele avec ses dépendances et avec leurs charges auxquelles ils sont réellement obligés, de laquelle il pourra vendre les bois et même quelques villages pour la décharge de sa terre, sans toutefois notablement diminuer ladite terre, le tout avec l'avis du seigneur comte de Hooghstraeten, son frère; ains en cas que ledit seigneur Philippe demeure à l'église et par ainsi ou autrement meure sans hoirs légitimes procréés de son corps par légitime mariage, alors veut ladite testatrice que ladite terre devra succéder à son fils, ledit comte de Hooghstraeten, et après sa mort à ses enfants; mais mourant aussi sans enfants ou hoirs légitimes, alors icelle terre devra succéder au fils maisné de ladite testatrice, le seigneur de Hachicourt, et ses enfants légitimes et de légitime mariage. — Item, elle donne et laisse à son fils Charles, pour sa part et portion, Hachicourt, Bellencourt, Liencourt, Damas, Courcelles, Fampoux, Achiet-le-Grand, la terre et baronnie de Montigny, et autres belles terres et seigneuries que ladite testatrice a au pays et comté d'Artois, à charge qu'il devra porter,

voulant, désirant et ordonnant qu'il soit fait sur sa sépulture et sa fosse une tombe selon l'ordonnance de ses exécuteurs testamentaires, laissant et affectant à cet effet six cents florins de Brabant une fois;

Lalaing de Hooghstraeten.

payer et acquitter la dot de madame Anne *de Lalaing*, dame de Thore, fille de ladite testatrice, et autres charges auxquelles lesdits biens et seigneuries sont réellement sujets et affectés; pour quel effet pourra vendre les bois, terres et seigneuries, le tout par conseil et avis du comte de Hooghstraeten, son frère; — item, elle laisse et donne à sa fille maisnée, Marguerite *de Lalaing*, vingt mille florins argent et monnaie de Brabant, à trouver et payer par son fils, ledit seigneur de Hooghstraeten, en avancement du mariage de ladite dame Marguerite, lequel se pourra sur avis, conseil et consentement dudit seigneur comte de Hooghstraeten, etc.; outre jouira entièrement de la terre d'Altena. — Et le reste de tous ses biens, terres et seigneuries, actions et prétentions de quelque qualité ou nature qu'ils soient, comme la terre et seigneurie de Harauwet, Altena, Leuze; item, ses prétentions, actions et droits sur le comté de Hooghstraeten et toutes autres actions, droits et prétentions, ladite dame testatrice laisse et donne à son fils ledit seigneur comte de Hooghstraeten, instituant icelui et iceux son héritier universel, voulant que chacun de ses enfants soit content de sa part et portion ci-dessus mentionnée. »

Ce testament se termine ainsi : « Ce fut ainsi fait à Liége, en la maison de l'inhabitation de ladite dame testatrice. »

Néanmoins les enfants d'Éléonore *de Montmorency* trouvèrent qu'il était prudent d'accepter la succession de leur mère sous bénéfice d'inventaire.

On lit dans l'inventaire de la succession : « Il y a encore la terre et seigneurie d'Altena, située au pays de Hollande après les limites de Brabant, laquelle, depuis la Pacification de Gand, a été toujours possédée par Adolphe *de Nieunaer* et de Meurs, comme mari et mambour de la comtesse *de Nieunaer*, veuve de feu le dernier comte de Hornes, laquelle, dès le commencement, a voulu prétendre droit de rétention sur icelle terre *à cause de ses biens dotaux* et de son action nuptiale, sur le même pied qu'elle prétend avoir droit de rétention sur la ville et pays de Weert, Wessem et ses appartenances, combien que depuis la mort de feu le comte Herman, son frère, et comme héritière d'icelui, elle est venue accumuler encore d'autres actions, si comme le droit de propriété qu'elle prétend à ladite terre, du chef du comte Herman, ou, en tous événements, le remboursement de grandes sommes de deniers que feu le comte Guillaume *de Nieunaer*, son père, a prêtées autrefois audit feu le dernier comte DE HORNES, avec l'intérêt d'iceux, dont il y en a des enseignements tout liquides, sauf que pour ledit droit de propriété il n'y a nul fondement solide pour ladite comtesse *de Nieunaer*.

« Ledit bien d'Altena en bon temps pourrait valoir quelques trois mille florins par an, sans les accroissements qui vaudraient un grand argent en achat; mais par tout ce temps turbulent, ledit bien n'a rendu autant de rente comme montant les charges, lesquelles portent de XII à XIII^{c} florins par an.

« Le procès qui pend à la cour de Hollande, touchant ladite terre d'Altena, est là comme fourni, et en apparence doit être jugé à preuve.

« Mais il faut entendre que pour ladite terre et seigneurie d'Altena, il y a encore un vieil procès entre le procureur-général de Hollande, originel demandeur, d'une part; *le dernier comte de Hornes et par conséquent la feue dame comtesse de Hoochstraeten*, sa sœur et héritière, seconde part; le comte de Houtkercke, tierce part; le seigneur de La Gruythuyse, de quatrième part; lequel procès, pendant au grand conseil de Malines, y a été interloqué peu auparavant la dernière prise de cette ville, et en ont les sacs été remis entre les mains de l'un des secrétaires du conseil-privé dernièrement établi en la ville d'Anvers, sans que l'on ait depuis procédé plus outre en icelle

« Ordonne encore ledit testateur que l'on fasse aussi, selon l'ordonnance des exécuteurs testamentaires, une seconde tombe que l'on placera sur la sépulture et la fosse de messire Jacques d'heureuse mémoire, en son temps

Lalaing de Hooghstraeten.

cause : bien est vrai que les points contenus en ladite sentence interlocutoire sont fort à l'avantage de ladite comtesse de Hooghstraeten, ou ses héritiers.

« Touchant la terre de Weert, Wessem, etc., il y a procès pendant en la chancellerie de Gueldre en Arnhem, entre ladite dame comtesse de Hooghstraeten, ladite comtesse *de Nieunaer* et le comte de Houtkercke, auquel procès l'on a servi d'additions passé trois ans ou davantage, sans que l'on ait rien procédé plus avant ; aussi n'a-t-on trouvé conseillé d'avancer ledit procès de la part de ladite dame de Hooghstraeten, durant cette distinction pour cause : il y a encore depuis été ému un autre procès, touchant ladite terre de Weert, en la cour de Ruremonde, par le procureur-général du roi illecq. »

Il est également certain qu'Éléonore *de Montmorency* a réclamé le comté de Hornes, puisque nous trouvons dans un inventaire l'indication suivante : « Le procès arbitral de feue madame Éléonore *de Montmorency* contre feu le révérendissime cardinal Groesbeeck et son chapitre pour le comté de Hornes, dès l'an 1575, etc. » Antoine *de Lalaing*, mort en 1568, laissa de sa femme Éléonore *de Montmorency* :

1° Guillaume *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, de Rennebourg, baron de Leuze, Borsele et Sombreffe, seigneur de Zuylen, Westbroeck, Aldenhoven, etc., mort en 1590, épousa, à Malines, par contrat du 14 mai 1587, Marie-Christine *d'Egmont*, comtesse de Hennin, veuve d'Oudart *de Bournonville*, comte dudit Hennin, baron de Barlin et de Houllefort, fille de Lamoral, comte d'Egmont, et de Sabine *de Bavière*. Le comte de Hooghstraeten était assisté, voit-on dans le contrat, de révérend prélat messire Jean Sarrasin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, conseiller d'état de Sa Majesté, messire Jérôme de France, chevalier, seigneur de la grande Vacquerie, président d'Artois, d'une part; haute et puissante dame madame Marie-Christine d'*Egmont*, comtesse de Hennin, veuve de feu aussi haut et puissant seigneur messire Oudart *de Bournonville*, comte dudit Hennin, baron de Barlin et de Houllefort, seigneur de Capres, de Ranchicourt, de Divion, de Fournes, de Bondues, etc., du conseil d'état, chef des finances de sadite Majesté, gouverneur général du pays et comté d'Artois, *etc.*; était assistée d'illustre damoiselle mademoiselle Anne *d'Egmont*, sa sœur, messire Adrien *de Noyelles*, chevalier, baron de Rossignol, seigneur de Marles, de Bayencourt, de Conguœuls, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras, d'autre part. — Guillaume *de Lalaing* déclare apporter, entre autres, en dot le comté de Hooghstraeten qui lui appartient par le trépas de feu haut et puissant seigneur messire Antoine de *Lalaing*, chevalier de l'ordre, son père, avec ses appartenances et dépendances, à savoir : la franchise dudit Hooghstraeten et les villages de Meer, de Merle, de Minster, de Wortel et de Saint-Lenarts; la terre et seigneurie de Rykevorssel, la terre et seigneurie de Merxplas, les deux tiers de la terre et seigneurie d'Eeckeren, *etc.*, item, le comté de Rennebourg.

Il ne laissa qu'un fils, savoir :

Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, de Rennebourg, baron de Leuze, Borsele et Sombreffe, seigneur de Zuylen, Westbroeck et Aldenhoven, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, mort sans enfants à Harchies, le 26 septembre 1614, âgé seulement de 25 ans, épousa Marie-Marguerite *de Berlaymont*, comtesse de Berlaimont, baronne de Lens, de Hierges, dame de Floyon de Haultepenne, de Beauraing, fille aînée de Florent *de Berlaymont*, etc., chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du Luxembourg, et de Marguerite, comtesse de *Lalaing*, baronne d'Escornaix, sa seconde femme. Sa veuve convola, en 1615, avec Louis, comte d'*Egmont*, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or. Par requête présentée à Son Altesse de Liége, en l'an 1601, Antoine *de Lalaing* demanda d'être admis au serment et relief du fief et terre de Hornes : c'était probablement une protestation contre René de Corclaer ou van de Lippe dit Blitenbeck. Voici l'analyse de diverses pièces relatives à la prétention d'Antoine *de Lalaing*, d'après un vieil inventaire : « Jointe la réponse du grand chapitre de Liége. — Requête présentée à S. A. de Liége par madame la princesse de *Mansfelt*, mère du seigneur comte de Hooghstraeten, avec l'apostille de S. A., contenant députation de ses commis. — Requête présentée par madame la princesse au grand chapitre de Liége, jointe l'apostille du chapitre, contenant aussi députation de leurs commis. — Autre requête de madame la princesse à S. A. de Liége, jointe l'apostille de S. A. et députation encore des autres commis. — Les raisons du chapitre avec un abrégé de confutation marginale par madame la princesse et monsieur le comte de Hooghstraeten. — La résolution du chapitre. — La forme de l'apostille que le chapitre avait donnée à S. A. pour se régler selon icelle. — La relation et rapport des seigneurs commissaires et députés de S. A., avec leurs motifs, fait en faveur du feu le seigneur comte

comte DE HORNES, son cher frère, laissant et affectant aussi à cet effet six cents florins de Brabant une fois;

« Item veut et ordonne que son enterrement, funérailles et exèques soient

Lalaing de Hooghstraeten.

— La résolution finale du grand chapitre. — L'écrit et deuxième rapport des seigneurs députés de S. A. de Liége, en date du 19 avril 1605. — La cédule d'appel fait d'abondance de ladite résolution et déclaration de S. A. — Supplique du seigneur comte de Hooghstraeten à S. A., de vouloir absoudre avocats et procureur desquels ledit seigneur comte s'entend servir avec la nomination de la personne du sieur Weerren, l'aîné, son conseiller. — La procure de madame la princesse de *Mansfelt*, si que mère et tutrice du seigneur comte son fils, pour tirer S. A. et son chapitre en justice, avec la commission du sieur Weerren, son conseiller. — Le procès formel introduit et pendant par-devant le doyen de Saint-Barthélemy à Liége, par autorité et commission du seigneur le nonce apostolique de Cologne, entre madame la princesse et seigneur comte son fils, contre S. A. de Liége et son chapitre, depuis l'an 1606, en mai, jusques à la mort de feu S. A. de Liége, prince électeur Ernest, en l'an 1612. — Requête présentée par le feu seigneur comte de Hooghstraeten au moderne prince électeur Ferdinand, à sa joyeuse entrée en Liége, l'an 1613. — Articles et promesse faite par seigneur René de Cerclaur ayant prétendu droit à la terre de Hornes. — L'état contrôlé et envoyé en 1615, le 13e de mars, par monsieur de Bocholdt, à feu le comte de Hooghstraeten, concernant les rentes et charges desquelles Cortessem et Bourhoudt sont chargés, et l'état des prétendus déboursements qu'il demande avant par paiement vouloir rendre les pièces ens mains de feu seigneur comte de Hooghstraeten. »

Antoine *de Lalaing*, qui s'intitule aussi comte de Hornes, institua son héritière universelle Marie-Marguerite *de Berlaymont*, sa femme : « Nous Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, Hornes, Rennebourg, baron de Borsele, Leuze, seigneur de Brecht, Scheven, Perunez en Hainaut, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes et d'une autre d'infanterie au service de Leurs Altesses Sérénissimes, etc., savoir faisons, que pour considération de notre instant voyage vers l'Allemagne, etc..., révoquant préalablement toute telle disposition testamentaire ou de dernière volonté qu'avons ci-devant faite et passée auparavant notre voyage vers l'Italie, et qui lors a de notre part été délaissée ès mains de madame la princesse de *Mansfelt*, notre chère dame mère..., délaissant..., à madame Marie-Marguerite *de Berlaymont*, comtesse de Hooghstraeten, notre chère compagne, et ce tout au regard de l'affection que nous reconnaissons qu'elle nous porte que pour les avantages et profits que nous reconnaissons avoir eus et reçus d'elle ou de sa part en nous mariant avec elle, ensemble pour tout le bien et avancement que nous a fait encore tous les jours la comtesse *de Berlaymont* et *de Lalaing*, notre chère mère..., à condition que si elle vient à se remarier après notre trépas, que ce soit avec le su, aveu et consentement de madite dame la comtesse *de Berlaymont*, sadite mère; à défaut de quoi nous entendons tous iceux nos biens à elle délaissés comme dessus, avec tous noms, actions et crédits, devoir retourner à nos vrais plus proches héritiers ab intestat, etc. Bruxelles, 22 août 1612. »

2° Charles *de Lalaing*, qui suit :

3° Philippe-Herman *de Lalaing*, baron de Nevele, chanoine de Liége, est cité dans un inventaire : « Cession du droit qu'avait feu comte Philippe-Herman, chanoine de Liége, faite au profit de feu monsieur de Hooghstraeten, en l'an 1610. Item, un *quaritur* donné aux échevins de Liége sur la validité de ladite cession, avec copie de l'apostille; »

4° Anne *de Lalaing*, dame de Thoré, se maria, par contrat du 4 octobre 1581, avec Guillaume *de Montmorency*, seigneur de Dagu et de Gondelos, colonel de cavalerie légère de Piémont, sous les rois de France Charles IX, Henri III et Henri IV, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli et concierge du palais de France le 19 juin 1563, mort l'an 1593, veuf d'Éléonore de Humières, fils d'Anne, duc *de Montmorency*, baron, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi de France, et gouverneur du Languedoc, comte de Beaumont-sur-Oise et de Dammartin, vicomte de Melun, etc., et de Madelaine *de Savoye*, dame d'honneur de la reine Élisabeth d'Autriche.

Leur traité de mariage débute en ces termes : « Au mercredi 4e jour d'octobre 1581 après midi, au château de Dagu, devant Simon Martin, notaire royal au bailliage de Gisors, et Louis Dumont, adjoint, furent présents en leurs personnes très-haute et puissante dame madame Madelaine *de Savoye*, veuve de feu très-haut et puissant seigneur messire Anne, duc *de Montmorency*, lui vivant pair et connétable de France; haut et puissant seigneur messire Guillaume *de Montmorency*, conseiller du roi en son privé conseil, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, colonel général de la cavalerie légère en Piémont, seigneur de Thorey, etc., pour eux en leurs noms, d'une part; et haute et puissante dame Éléonore *de Montmorency*, comtesse-douairière de Hooghstraeten, dame héritière de Hornes, Altena, Leuze et Montigny, tant en son nom que se faisant et portant fort de haut et puissant seigneur Guillaume *de Lalaing*, comte dudit Hooghstraeten, son fils aîné et principal héritier, auquel elle a promis et sera tenue faire ratifier et avoir pour agréable le contenu de ces présentes, valablement et pour effet en bailler et fournir lettres de ratification en bonne et due forme dedans trois mois, etc., conjoints, et noble demoiselle Anne *de Lalaing*, fille de noble et puissant seigneur messire Antoine *de Lalaing*, quand il vivait comte dudit Hooghstraeten, et ladite dame Éléonore *de Montmorency*, femme en secondes noces dudit feu seigneur comte de Hooghstraeten, aussi pour eux en leurs noms, d'une part; lesquelles parties, en la présence et par l'avis et conseil de François *de Montmorency*, seigneur de Hallot, Jacques

célébrés et se fassent après sa mort aussi simplement que possible, dans un esprit religieux, sans pompe et grands frais, qui peuvent seulement s'élever à la somme de cinq cents florins;

Lalaing de Hooghstraeten.

de *Montmorency*, sire de Crevecœur, et Louis *de Montmorency*, sire de Bouteville, cousins dudit sire de Thoury, Barthélemy Triest, conseiller, et Antoine Muner, secrétaire de ladite dame comtesse, et Claude Mangot, avocat en la cour et parlement de Paris, etc.;

5° Marguerite *de Lalaing*, mariée à George *Boyer*, baron de Foppart, seigneur du château de Brehain en Lorraine, et 2° au seigneur de Boncourt.

II. Charles *de Lalaing*, seigneur de Hachicourt, de Bellencourt, de Damas, de Courcelles, de Fampoux, d'Achiet-le-Grand, baron de Montigny, comte de Hooghstraeten et d'autres fiefs qu'il recueillit par la mort de son neveu Antoine *de Lalaing*, en 1614, releva, le 7 février 1584, comme héritier et successeur de Jacques *de Lalaing*, le fief de La Mouillerie à Anserœuil près de Tournay. Il fut gouverneur d'Artois et mourut en 1626. Il avait épousé en 1607 Alexandrine *de Langlée*, dite *de Warrin*, baronne de Pecq et d'Eyne, ber de Flandre, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, en 1581, fille de Jacques *de Langlée*, chevalier, baron d'Eyne, seigneur de Pecq, conseiller et chambellan du roi d'Espagne, souverain-bailli de Flandre, et de Jacqueline *de Recourt*, dite *de Licques*, dont :

1° Albert-François, qui suit ;

2° Jacqueline *de Lalaing*, dame du palais de l'infante Isabelle, se maria : 1° avec Philippe *de Merode*, comte de Middelbourg, marquis de Westerloo, vicomte de Ledringhem, baron de Croisilles et de Frentz, vicomte d'Ypres, etc., né le 4 octobre 1600, mort sans postérité le 20 mars 1629, dans un duel avec François de Croy, fils naturel du duc d'Arschot, et 2° à Tournay, par contrat du 2 janvier 1631, avec Gillon-Othon, marquis *de Trazegnies*, prince de Bognone, vicomte de Bilstein et d'Armuiden, baron de Silly, pair de Hainaut, sénéchal-héréditaire de Liége, gouverneur et capitaine-général d'Artois, de Tournay et Tournaisis, etc. Le premier mariage avait été fait avec le consentement de l'infante Isabelle, qui, voulant témoigner à Jacqueline *de Lalaing* l'estime que la gouvernante avait pour elle, lui donna, à cette occasion, une somme assez considérable, qui figura de nouveau dans le second contrat, « outre la somme de 50,000 florins restants de 65,000 florins que monseigneur le comte de Hooghstraeten et de Bailleul, baron de Leuse, son frère, avait promis de lui donner à son premier mariage, au lieu de trois parts dans cinq de la terre et seigneurie de Rouy et Farbus; les arriérés de son douaire, portant 9,000 florins annuellement, dus par monseigneur d'Isenghien, finalement plusieurs bagues, joyaux, chaînes, pierreries, etc. »

3° Pierre-Jacques-Procope *de Lalaing*, comte de Rennebourg, baron de Hachicourt, châtelain d'Ath, gouverneur de Bruxelles, mort en 1698, épousa à Bruxelles, par contrat du 18 janvier 1640, Marie *de Renesse*, comtesse de Warfusée, baronne de Gaesbeek, dame de Cantaing, fille de René. Leur contrat de mariage s'exprime ainsi : « Par-devant, etc., Jean de la Houssière, licencié ès lois, et Charles Bureau, tant en qualité d'hommes de fief du pays et comté de Hainaut, que de témoins à ce spécialement requis et appelés, comparurent haut et illustre seigneur messire Procope de *Lalaing*, comte de Rennebourg, baron de Hachicourt, etc., fils de feu haut, puissant et illustre seigneur messire Charles de *Lalaing*, comte de Hooghstraeten et de Rennebourg, baron de Leuse et de Hachicourt, et de feue haute, puissante et illustre dame madame Alexandrine *de Langlée*, vivants conjoints, assistés de haut, puissant et illustre seigneur messire Angues, comte de *Noyelles*, du conseil d'état du roi, chef de ses finances, premier maître d'hôtel de Son Altesse Sérénissime; de haut puissant et illustre seigneur messire Charles-Albert *de Longueval*, comte de Bucquoy et de Gratz, général de la cavalerie du roi, son grand-bailli, souverain-officier et capitaine-général dudit pays de Hainaut, et messire Aurele Malines, chevalier, maître aux requêtes et conseiller du roi en son conseil privé, d'une part; et haute et illustre damoiselle mademoiselle Marie de *Renesse*, fille de feu haut, puissant et illustre seigneur messire René de *Renesse*, comte de Warfusée, vicomte de Montenaeken, etc., et de feue haute, puissante et illustre dame madame Alberte *d'Egmont*, sa compagne, assistée de haut et illustre seigneur messire Alexandre *de Renesse*, comte de Warfusée, vicomte de Montenaeken, etc., son frère, et de haut, puissant et illustre seigneur, messire Eugène *de Berghes*, comte de Grimberghen, etc., son beau-frère, d'autre, etc. »

Ils eurent une fille : Marie-Jacqueline, comtesse *de Lalaing* et de Rennebourg, mariée en 1674 avec Philippe-François, prince *de Berghes et de Grimberghen*, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-bailli de Hainaut, le 8 juillet 1690, et gouverneur de Bruxelles, mort à Bruxelles le 12 septembre 1704, fils d'Eugène *de Berghes*, comte de Grimberghen, et de Florence *de Renesse*;

4° Isabeau-Claire, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, en 1615, décédée en bas âge; — 5° Marguerite, chanoinesse du même chapitre en 1619; — 6° Éléonore; — 7° Philippe; — 8° Hippolyte.

« Item laisse et affecte à la fabrique de l'église de Liége un florin carolus, à payer une fois;

« Veut et ordonne encore ledit testateur que si après sa mort ou trépas on

Lalaing de Hooghstraeten.

III. Albert-François *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, de Rennebourg, baron de Leuze, de Pecq, d'Eyne, etc., ber de Flandre, colonel d'un régiment d'infanterie haut-allemand, au service d'Espagne, gouverneur et capitaine-général du pays et comté d'Artois, épousa, en premières noces, par contrat du 2 juillet 1634, Marie-Claire, comtesse *de Bailleul*, fille aînée de Maximilien, comte *de Bailleul*, baron de Lesdain et de Saint-Martin, et de Christine *de Lalaing*, et en secondes noces, par contrat du 4 novembre 1637, passé à Anvers par-devant Toussaint Guyot, Isabelle-Marie-Madelaine *de Ligne-Arenberg*, née au château de Barbançon, décédée en septembre 1678, fille d'Albert, duc *d'Arenberg*, prince de Barbançon, comte d'Aigremont et de La Roche, pair de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, colonel de cavalerie et d'infanterie, gouverneur de Bruxelles, et de Marie *de Barbançon*, vicomtesse de Dave, qui convola, le 14 mai 1651, avec Ulrich, duc de Wurtemberg et de Teck, comte de Montbéliard. Voici quelques extraits du dernier contrat qui peuvent encore intéresser : « Comparurent en personne messire Albert-François *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, Hornes, Rennebourg, baron de Leuze, Pecq, Eyne, Cortessem, seigneur des terres et pays d'Altena, Weert, Vimy, Farbus, Brecht, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes et colonel d'un régiment d'infanterie haut-allemand pour le service de S. M., d'une part; et hautement née damoiselle Isabelle-Marie-Madelaine *de Ligne-Arenberg*, née princesse-comtesse dudit Arenberg, assistée de haut et illustre prince messire Albert, par la grâce de Dieu prince-comte *d'Arenberg* et du Saint-Empire, prince de Barbançon, comte d'Aigremont et de La Roche en Ardenne, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gentilhomme de la chambre de S. M., et de haute et illustre princesse dame Marie *de Barbançon*, princesse-dame et comtesse desdits lieux, ses père et mère, d'autre part. »

Albert-François *de Lalaing* testa deux fois : dans le premier testament, fait à Anvers le 27 juin 1637, il se qualifie comte de Hooghstraeten, Hornes, Rennebourg, baron de Leuze, Pecq, Eyne, colonel d'un régiment d'infanterie au pied de haut-allemand pour le service de S. M.... et il ajoute : « Pour pourvoir à la conservation du bien de notre fils François-Paul *de Lalaing*, et témoigner les bonnes volontés qu'avons toujours eues pour le bien et avancement de notre très-cher frère, Procope *de Lalaing*, baron de Hachicourt.... notre sœur Jacqueline *de Lalaing*, marquise de Trazegnies. » Dans le second testament qui fut passé à Saint-Omer le 18 août 1643, Albert *de Lalaing* se qualifie comte de Hooghstraeten, Hornes, baron de Leuze, Pecq, seigneur des terres et pays d'Altena, Weert, Wimy, etc., gouverneur et capitaine-général du pays et comté d'Artois, etc. » Il y nomme encore monseigneur Procope *de Lalaing*, baron de Hachicourt, son frère, et ajoute : Quant à ses biens, terres et seigneuries que Dieu lui a prêtés en ce monde, désirant nourrir paix et amitié entre dame Isabelle-Marie-Madelaine *de Ligne*, dite *d'Arenberg*, sa chère cousine et compagne, et François-Paul, comte *de Bailleul*, son fils aîné, qu'il a de defunte, d'heureuse mémoire, dame Marie-Claire, comtesse dudit Bailleul, sa première femme, et damoiselles Dorothée-Albertine et Marie-Gabrielle, ses deux filles, qu'il a avec ladite dame *de Ligne-Arenberg*... » Il eut du premier lit :

1° François-Paul *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, baron de Leuze, d'Eyne, etc., ber de Flandre, mort en 1709, sans hoirs;

Et du second lit :

2° Marie-Gabrielle *de Lalaing*, comtesse de Hooghstraeten, de Rennebourg, etc., comme héritière de son frère, qu'elle suivit de près dans la tombe, se maria avec Charles-Florentin Wild et Rhingrave *de Daun* et de Kirbourg, comte *de Salm*, baron de Tournehu, sire de Neufville, général d'infanterie au service des états généraux des Provinces-Unies, et gouverneur de Breda, blessé devant Maestricht assiégé par le prince d'Orange, et mort le 21e jour, 4 septembre 1676. Elle porta dans la famille de son mari le comté de Hooghstraeten et d'autres seigneuries dont elle était devenue l'héritière par la mort de son frère.

3° Dorothée-Albertine, décédée en bas âge.

reconnaissait qu'il était obligé, tenu ou redevable envers quelqu'un d'une dette ou redevance quelconque, cette dette soit soldée des deniers disponibles, soit héréditaires, soit patrimoniaux, ou des meubles, afin d'en décharger et libérer sa conscience;

« Item, attendu que depuis peu a été avisé, conçu et conclu, à l'honneur de Dieu, avec conseil, intervention et consentement des parents, certain mariage et contrat anténuptial entre damoiseau Philippe, fils de messire Joseph *de Montmorency* et de dame Anne *d'Egmont*, d'une part, et damoiselle Walburge, fille légitime de messire Vincent, comte *de Nieunaer*, et d'Anne *de Wiede*, d'autre part; lequel mariage, maintenant conclu, ledit testateur a depuis longtemps désiré de bon cœur, afin d'établir et entretenir bon rapport et amitié entre les maisons de Hornes, de Montmorency et de Nieunaer, et aussi il l'a tout particulièrement voulu pour la paix et le bonheur des habitants de ses seigneuries. Et pour que ledit mariage soit maintenu et sorte son effet, laisse ledit testateur et donne par ce présent testament audit Philippe *de Montmorency*, en vertu de certain octroi et lettres de consentement octroyés et accordés depuis peu audit Jean, comte DE HORNES, par sa Majesté Impériale et autres seigneurs, tout son comté, biens, seigneuries, places, châteaux, forteresses, bourgs, fiefs, héritages, rentes, tels qu'ils sont, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient les lieux dans lesquels ils sont situés, avec toutes les hauteurs, juridictions et appartenances, en la manière que le testateur les tient et possède actuellement, instituant et nommant le même damoiseau Philippe son vrai et unique héritier, sous la condition expresse, conforme à la volonté et l'ordonnance du testateur, que sa chère et digne épouse dame Anne *d'Egmont* use et jouisse de tous lesdits biens et les possède, après la mort et trépas du testateur, totalement et sans exception, se réservant durant sa vie les profits et émoluments qui en proviennent, excepté pour le cas où le susdit mariage sera accompli; alors la dame Anne sera tenue de prendre auprès d'elle et d'entretenir ledit damoiseau Philippe avec son épouse, ou de leur donner, accorder et désigner place ailleurs, et de leur faire cette rétribution convenable qu'ils puissent entretenir honorablement et convenablement leur état: au cas que ledit damoiseau Philippe et son épouse n'étaient pour lors actuellement satisfaits du traitement de ladite dame Anne, alors comptera et payera ladite dame Anne au même couple annuellement trois mille florins argent de Brabant; et si ledit mariage conçu et à présent conclu entre les parents ne sortait pas son effet, ou n'avait pas de suite ni sa vraie efficacité par quelque empêchement qui pourrait s'élever ou survenir, alors veut aussi ledit testateur que sadite épouse

légitime, après sa mort, ait et possède, sa vie durante, tous les profits et la jouissance de tous les biens susdits, laissant et affectant la propriété et l'hérédité de tous les mêmes biens audit damoiseau Philippe *de Montmorency*, qui y succédera totalement et entièrement, l'instituant ainsi comme auparavant son véritable héritier;

« Item, ledit testateur laisse encore et donne par cette à son épouse la dame Anne *d'Egmont* et à damoiseau Philippe *de Montmorency*, son fils, tous les droits et actions que ledit testateur a et pourra avoir sur le pays de Gaesbeek, pour pouvoir demander, poursuivre ses droits et actions, et en jouir, lorsqu'il leur convieudra et comme bon leur semblera pour leur utilité et profit;

« Item, ledit messire, le seigneur comte Jean, testateur, veut et ordonne qu'au cas que ledit damoiseau Philippe, son héritier, vienne à mourir sans avoir procréé des enfants légitimes de son corps, qu'alors le damoiseau Floris *de Montmorency*, frère de Philippe prénommé, succède au même Philippe dans tous les présents articles et tous autres déclarés, spécifiés et mentionnés ci-devant, faisant et instituant alors le même damoiseau Floris son vrai héritier, selon toutes les mesures, formes et teneur déclarées ci-dessus, mettant alors le même damoiseau Floris en la place de son frère Philippe sans aucune exception; et si ledit Philippe et Floris mouraient tous les deux sans laisser d'hoirs légitimes de leurs épouses, les biens iront et tomberont selon convention matrimoniale, réservant toujours l'usufruit de la dame Anne susdite;

« Item, ledit comte Jean, testateur, laisse et affecte au noble et très-illustre seigneur, messire Guillaume, comte *de Nieunaer*, son cher et digne neveu, sur tous ses biens, seigneuries, fiefs, rentes, etc., tels qu'ils sont décrits ci-devant et que le même testateur les possède, une somme de mille florins carolus de rente annuelle rédimable, que ses héritiers et successeurs pourront toujours rédimer et acquitter avec vingt mille florins carolus ou la valeur d'iceux une fois, pour en disposer selon la teneur du contrat anténuptial avisé et conclu depuis peu entre le damoiseau Philippe *de Montmorency* et la damoiselle Walburge *de Nieunaer*, fille à *Nieunaer*, priant sondit neveu que Sa Seigneurie veuille, à cette cause, prêter aide et assistance pour que ce testament et dernière volonté puisse sortir son effet dans les formes et manières ci-dessus décrites, comme le même testateur s'en rapporte à sondit neveu; et à cause de ce et dudit mariage il a laissé et laisse au même son neveu lesdits mille florins héréditairement ou vingt mille florins une fois;

« Item, ordonne, laisse et affecte encore le prédit testateur à damoiselle

Walburge, fille à *Nieunaer*, sa nièce, afin de porter à bonne fin le mariage conclu entre le damoiseau Philippe *de Montmorency* et la même damoiselle Walburge, dix mille florins une fois; au lieu d'iceux, cinq cents florins carolus de rente annuelle rachetable, à prendre sur toutes les seigneuries prénommées et biens spécifiés ci-dessus, que ladite damoiselle aura et possédera jusqu'au rachat des dix mille florins, comme devant;

« Et comme la damoiselle Amélie DE HORNES, la chère et digne sœur du testateur, religieuse, professe au monastère de Saint-Augustin à Weert, lève et reçoit annuellement dudit testateur, à titre viager, quarante florins de Brabant, ledit testateur veut et ordonne, laisse et souhaite que ces quarante florins de rétribution viagère soient convertis en une rente rachetable et héréditaire au rachat du denier dix-huit, au profit dudit monastère, laquelle rente, pour sûreté et garantie du monastère, selon sa volonté, sera hypothéquée sur ses biens et seigneuries de Weert;

« Item, laisse et affecte à Marguerite, sa fille naturelle, six mille florins de Brabant une fois, ou, au lieu d'iceux, trois cents florins de Brabant en rente annuelle rachetable pour la totalité du capital, sous la condition que si ladite damoiselle Marguerite se plaçait honorablement en état de mariage, selon le gré de la dame Anne son épouse, pour ce cas ladite rente aura et prendra cours et commencera au jour de la consommation du mariage, et jusqu'alors ladite dame Anne sera tenue d'entretenir honorablement et honnêtement la prédite Marguerite; mais en cas que ladite Marguerite ferait le contraire et sans le consentement de la dame Anne son épouse, alors laisse ledit testateur à la bonne volonté de sadite épouse de modérer gracieusement le don et legs, ainsi fait et laissé, l'abandonnant à sa discrétion;

« Item, laisse et affecte ledit testateur à Jean, son fils bâtard, demeurant à Louvain, trois cents florins de Brabant qu'on lui donnera et payera lorsqu'il voudra s'établir honorablement : aussi ladite Anne sera obligée de le tenir gracieusement à l'école jusqu'au temps que bon lui semblera, sans diminution de la somme susdite;

« Item, laisse et affecte le prénommé testateur au régent des frères Croisiers, à Louvain, vingt-cinq muids de seigle une fois, pour prier Dieu pour son âme;

« Item, laisse et affecte encore ledit testateur à Rychald, bâtard de Hornes, et à Jean de Reest, demeurant à Malines, à chacun d'eux, trois cents florins de Brabant une fois, qui seront à toucher, lever et recevoir par eux sur sa pension qui a été donnée et accordée audit testateur par Sa Majesté Impériale : à cet effet ils concourront aux diligences à faire pour obtenir et recevoir le

surplus de ladite pension que l'on est encore redevable audit testateur, pour le profit et utilité de ses dispositions;

« Item, laisse et affecte ledit testateur aux frères Mineurs, près et hors du bourg de ladite ville de Weert, douze muids de seigle et un bon bœuf pour célébrer annuellement son anniversaire et obit, et prier Dieu pour son âme; lequel don et legs les susdits héritiers et successeurs seront obligés de délivrer annuellement auxdits frères Mineurs, sous la charge de leur conscience;

« Le testateur laisse et affecte encore au même couvent des frères Mineurs l'accoutrement de damas vert à grandes fleurs que ledit testateur a acheté depuis peu pour se faire un lit, avec permission d'en faire faire des chasubles, tuniques et autres ornements d'autel, et des chapes, afin de servir honorablement le Seigneur et de prier Dieu pour son âme;

« Item, le prénommé testateur laisse et affecte au cloître de Sainte-Élisabeth, situé dans son pays de Hornes, cent florins de Brabant une fois, pour prier Dieu pour son âme et pour célébrer tous les ans honnêtement son anniversaire;

« Item, veut et ordonne le même testateur que Frédéric van Roe, écoutète à Weert, demeure et soit maintenu dans cet emploi d'écoutète à Weert aussi longtemps qu'il le desservira honorablement et convenablement, comme il s'en réfère entièrement à lui;

« Item, veut et ordonne le même testateur que peu après sa mort la dame Anne, son épouse, partage et distribue en aumônes aux pauvres, pour le salut de son âme et à l'honneur de Dieu, quatre cents florins de Brabant une fois, ou la valeur d'iceux, pour prier Dieu pour son âme;

« Item, ledit testateur laisse et abandonne tous ses habillements et chevaux aux soins de son épouse, pour en user et faire à sa volonté et discrétion, ainsi que le testateur en a chargé verbalement son épouse;

« Le même testateur laisse et affecte encore à la même dame son épouse toutes ses argenteries, meubles et biens meubles, y compris tous les revenus et rendages, tels qu'ils sont et seront trouvés, par le moyen desquels elle sera tenue de payer toutes dettes légitimes qui seront reconnues après la mort du testateur ou ce que les créanciers devraient encore en avoir;

« Item, ledit testateur a encore déclaré que pour certains motifs puissants et pour son plus grand avantage et l'utilité de ses héritiers, il a vendu la seigneurie de Wevelghem en Flandre, y comprise sa tierce part du gruyt à Bruges, avec toutes leurs appartenances, pour certaine somme de deniers spécifiés et déclarés plus amplement et au long dans les actes de vente, et

pour disposer et ordonner desdits deniers pour le repos et salut de son âme; il veut et ordonne que l'on donnera pour l'amour de Dieu, des premiers et plus prompts payements de la même somme de deniers, deux mille florins, une fois, à la table du Saint-Esprit de la ville de Weert pour prier Dieu tout-puissant pour son âme, à charge de les appliquer au plus grand profit et utilité des pauvres, selon l'ordonnance et avis de ses exécuteurs et de ceux qui auront la charge et administration de ladite table du Saint-Esprit;

« Item, laisse et affecte ledit testateur à la ville de Weert, pour la réparer et fortifier là où il sera le plus utile et convenable, deux mille pareils florins de Brabant, pour les y appliquer et bâtir selon l'ordonnance de ses exécuteurs et des bourgmestres et conseillers de ladite ville, lesquels deux mille florins l'on prendra et recevra aussi hors desdites sommes de la vente;

« Item, ledit testateur laisse et affecte encore audit couvent de Sainte-Élisabeth, hors des sommes desdites ventes, deux mille florins de Brabant une fois, à convertir en rentes, sous la condition que les frères dudit couvent seront tenus et obligés à l'avenir, à perpétuité, de célébrer une messe chantante tous les jeudis de la semaine, avec luminaire et dévotion convenables, comme il appartient, et, indépendamment de ce, tous les lundis, une messe de requiem, en priant dévotement Dieu tout-puissant pour ledit testateur, ses parents et ses ancêtres;

« Item, laisse et affecte ledit testateur au prieuré et couvent du monastère de Mylen, près et hors de la ville de Saint-Trond, trois cents florins de Brabant une fois, à prendre hors desdites sommes de deniers, afin de les convertir en rentes ou revenus annuels: pour quoi le même couvent sera obligé de célébrer annuellement son anniversaire et de prier Dieu pour son âme;

« Et quant au restant des deniers provenants de ladite vente, le testateur ordonne à sadite dame Anne *d'Egmont* et ses autres exécuteurs, et les charge de le recevoir et toucher, pour par ce moyen rembourser ses rentes et charges que ses ancêtres et aussi le testateur ont ci-devant mises et chargées sur les pays et seigneuries qu'il possède à présent;

« Et cela étant exécuté, si alors il reste quelques deniers desdites sommes, ledit testateur veut et ordonne qu'on les convertisse et emploie au plus grand et plus utile profit de son exécution, par ordonnance de son épouse et des exécuteurs ci-après nommés;

« Afin de mettre ce présent testament et disposition de volonté dernière à due exécution, ledit testateur a choisi, ordonné et établi pour ses exécuteurs testamentaires le très-vénérable seigneur en Dieu Corneille *de Berghes*, évêque à Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, etc.; la noble et illustre

dame Anne *d'Egmont*, sa légitime et chère épouse; le seigneur Guillaume, comte *de Nieunaer* susdit, et le prudent et discret Jean de Waes, drossart à Hornes, et Guillaume d'Enghien, receveur à Weert, leur donnant à tous et à chacun d'eux charge particulière, parfaite autorité, spécial mandement et procuration irrévocable de poursuivre le présent testament et volonté dernière devant les juges ecclésiastiques et temporels, de le soutenir aussi en droit ou à l'amiable, et ce selon la forme et teneur, donnant auxdits ses exécuteurs testamentaires, pour le cas où il pourrait surgir ci-après en icelui quelque difficulté ou doute, pleine puissance de pouvoir l'interpréter et déclarer selon leur meilleure faculté et entendement, voulant expressément que ce présent sien testament et volonté dernière soit valable et tenu pour tel, afin de sortir son plein effet, *jure testamenti aut codicillorum, seu donationis inter vivos, vel causâ mortis et alio quovis modo quo meliùs et efficaciùs valere potest et debet*, et en toutes manières et toutes solennités de droit, soit ecclésiastique, soit temporel, comme elles sont observées et entretenues ici, nonobstant tous droits, coutumes locales ou priviléges contraires, auxquels ledit testateur veut qu'il soit dérogé et déroge par cette en forme comme dessus; priant et requérant sesdits exécuteurs de vouloir accepter la charge de sondit testament et volonté dernière, et de le mettre à due exécution, comme il s'en confie entièrement et en tout à eux; se réservant néanmoins par cette pleine puissance et autorité de pouvoir révoquer, augmenter, diminuer, joindre, changer, etc., ce présent sien testament, dernière volonté en tout ou en partie, toutes fois et autant de fois qu'il plaira et bon semblera audit seigneur testateur : sur tous lesquels points ledit seigneur Jean, comte DE HORNES, testateur, demanda d'avoir fait de moi notaire soussigné, dans toutes les meilleures formes et manières que faire se puisse, un ou plusieurs instruments. Ainsi fait au château de Weert, etc. »

Par ce testament étaient appelés, en première ligne, à recueillir la succession de Jean, comte DE HORNES, Philippe *de Montmorency* et, à défaut de descendance de son mariage avec Walburge *de Nieunaer*, Floris *de Montmorency*, son frère; et en seconde ligne les membres de la famille de Nieunaer, si toutefois Floris n'avait pas d'enfants. La seconde de ces deux prévisions vint à se réaliser : Philippe *de Montmorency* n'eut qu'une fille, morte jeune, et le fils et unique héritier de Floris mourut, sans alliance, avant son père. Ce fut donc la veuve de l'infortuné Philippe *de Montmorency*, Walburge *de Nieunaer*, qui, devenue la dernière représentante de son illustre maison, recueillit l'héritage de Jean, comte DE HORNES : cependant elle mourut aussi sans laisser postérité. Nous avons déjà fait connaitre le testament de

cette dame et ses héritiers à titre universel, qui étaient le comte Éverard *de Solms* et sa femme Sabine *d'Egmont*.

Sabine *d'Egmont*, qui survécut à son mari, réunissait donc, au commencement du XVIIe siècle, tous les droits des seigneurs d'Altena : elle obtint, le 22 mars 1603, du prince-évêque de Liége, la permission de disposer du comté de Hornes. Cependant elle n'était en possession ni de la terre ni du château de Hornes qui était occupé par le seigneur de Blienbeck, comme créancier-gager du chef d'une rente de 3,000 florins, dont le capital avait été prêté par lui à Philippe *de Montmorency*. En vertu de l'octroi susdit, elle vendit, le 9 juillet de la même année, tous ses droits à René de Cerclair, baron de Fontaine, qui fut même inféodé dans le comté de Hornes, à la salle de Curenge, le 28 juillet 1603. Le prince-évêque ordonna de le mettre en possession dudit comté, et le gouverneur de Stochem exécuta cet ordre avec beaucoup de solennité le 1er octobre 1603.

En vertu d'une convention arrêtée le 22 du même mois, le seigneur de Blienbeck remit le château à René de Cerclair qui reconnut de son côté la rente de 3,000 florins; mais instigué par le chapitre de Saint-Lambert à Liége, il revint sur cette convention et rentra, le 24 décembre 1603, à main armée dans le château de Hornes.

René de Cerclair prit son recours vers le prince-évêque de Liége ; le prélat cassa, le 31 octobre 1604, ce qui venait d'être fait. C'était néanmoins, de sa part, une mesure illusoire, en présence des exigences du chapitre auquel l'évêque était subordonné. Par acte du 15 septembre 1614, Cerclair, alors prisonnier à La Haye pour une dette dont nous ne connaissons la nature ni les motifs, céda ses droits sur le comté de Hornes aux états-généraux des Provinces-Unies. Ceux-ci en demandèrent l'investiture à la salle de Curenge, qui la leur refusa le 8 octobre 1614. Mais dès qu'il fut sorti de prison, Cerclair désavoua et la dette pour laquelle il avait été arrêté et la cession faite aux états-généraux. Bien qu'il ne fût pas en possession du château et que ses droits fussent contestés par le chapitre de Saint-Lambert, par la maison de Lalaing et par le comte DE HORNES, seigneur de Gaesbeek et de Houtkercke, issu, comme la branche de Hornes-Altena, de Guillaume, comte DE HORNES, et d'Else *de Clèves*, René de Cerclair ne se considéra pas moins comme comte de Hornes : Jean, son fils, capitaine de cuirassiers au service du roi d'Espagne, céda tous ses droits, par contrat du 19 décembre 1647, à Pierre-Paul de Guazzo, dont le petit-fils mourut en célibat, à Bruxelles, vers l'année 1760.

A cette époque, le comté était loin d'avoir l'importance et la splendeur des

premiers temps de ses possesseurs. Nous avons fait connaître, à l'article de Jacques, comte DE HORNES, père de Jean, évêque de Liége, combien la guerre qu'il eut à soutenir contre les la Marck avait été ruineuse : les sacrifices énormes faits par Philippe *de Montmorency* pour le soutien de sa cause ne firent qu'achever la ruine de ce beau comté.

Quant au seigneur de Blienbeck, qui avait reçu à titre d'engagère ou d'hypothèque le comté de Hornes des mains de Philippe *de Montmorency* et de Walburge *de Nieunaer,* sa femme, avec le consentement d'Anne *d'Egmont,* ses droits hypothécaires ne furent pas moins contestés. Sa veuve, Gertrude Byland, et ses deux filles cédèrent, le 7 mai 1615, leur action à l'évêque de Liége.

De son côté, lors de la mort de Philippe *de Montmorency,* le chapitre de Liége avait formé des prétentions sur le même comté, et la salle de Curenge, qui était la cour féodale du comté de Looz, avait déclaré, par sentence du 18 décembre 1570, que le comté de Hornes, comme fief masculin et pour d'autres raisons, était tombé en caducité et qu'il devait retourner au seigneur direct, c'est-à-dire à l'évêque et prince de Liége, comte de Looz, sous la condition cependant de rembourser la somme pour laquelle Philippe *de Montmorency* l'avait engagé, et qui n'avait pas été restituée.

Le droit réclamé par l'église de Liége ne paraît cependant point fondé, puisque cette terre, comme fief masculin, n'aurait pu passer ni à la famille de Montmorency ni à celle de Nieunaer, et encore moins à l'église de Liége : d'ailleurs il y avait plusieurs représentants mâles de la maison de Hornes; même le seigneur de Houtkercke et de Gaesbeek essaya de faire valoir ses droits. Malheureusement il devait se présenter devant des juges qui s'étaient déjà adjugé le comté. Le temps qui, dit-on, légitime tout, n'a apporté aucune excuse pour la conduite étrange d'une corporation souveraine qui aurait pu comprendre autrement sa dignité.

Ici finit la descendance de Guillaume, comte DE HORNES et d'Altena, fils aîné de Guillaume et d'Else *de Clèves,* sa seconde femme. La branche de Perwez, issue de Thierry DE HORNES, sire de Perwez, frère de Guillaume précité, et celle de Thierry-Loef DE HORNES, autre frère de Guillaume, héritèrent successivement du droit d'aînesse. La première s'éteignit presqu'aussitôt, en 1483; l'autre a formé plusieurs rameaux. C'est celle qui existe encore aujourd'hui.

Hornes-Perwez.

Seigneurs de Perwez.

VI. Thierry DE HORNES, sire de Perwez et de Cranenbourg qu'il eut de la succession de son oncle Thierry DE HORNES, mort sans enfants, semble avoir été en possession de la terre et seigneurie de Perwez dès l'année 1354, car en cette année les armoiries des échevins de cette seigneurie ne portent point le lambel dont Thierry-le-Vieux avait fait usage. Butkens a vu parmi les chartes de la ville d'Anvers un acte de 1355 muni des sceaux de Thierry DE HORNES, sire de Perwez. Le contrat de mariage du petit-fils de ce Thierry contient une appréciation de cette terre : In den iersten die hooghe heerlicheyt van Perweys, 't gherechte met drie stylen, om dat van brueders scheidinghen van Loeven comen is metter hoogher heerlicheyt van den lande van den Berghe, metten leenen, coren, broken ende opcomelinghen, weert synde 't jaers bat dan II^{c} Rhinsgulden; item, met voorseyde lant van Perweys staet een slot metten boomgarden ende dat daer aen leeft, weert synde 't jaers bat dan XX Rhinsgulden; item, de warande van Perweys, hier niet getaxeert in 't zekere, want sy seer vergaen is om des wille dat die heeren daer selden verkeert hebben; maer gebuerdede contrarie van dien, die voorseyde warande ware synen heere wel wert 't jaers dusent paer coninen ende velthonderen sonder getal, etc. » Ensuite le contrat détaille les rentes et les droits qui revenaient au seigneur.

Thierry DE HORNES, seigneur de Perwez, posséda aussi le château et la seigneurie de Balgoy, comme le prouve W.-A. Van Spaen (*Oordeelk. inleid. tot de Hist. van Gelderland*, t. IV, p. 97) : Hoe de graaven van Cleve, en namens hen de heeren van Hornes, dit cet auteur, het bezit van geheel Balgoy verkregen hebben, is ons onbewust, ten waare men uit de volgende brieven zou willen oordeelen, dat alleen het vierde gedeelte, in 1247, aan de graaven van Cleve toe erkend, alhier in aanmerking komt. Hoe het zy, heer Diederik VAN HORNES, heere van Perweys, Duffel en Cranenbourg, verkogt in 1368, zyne heerlykheid en goed, als hoog en laag gerecht, hoorige, keurmoudige, wasthinsige luiden, ervenissen, weerden, visscheryen, chinsen, pachten, etc., van Balgoy en Keent, vry, behalven 10 mark 's jaars, die Diederik van Mekeren, Alardszoon, daer uit geniet, aan Baudekyn Lauwart, burger van Nymegen, op eene wederlosse van 1250, oude schilden, over zeven jaaren, en de onkosten der timmering aan 't huys, maar niet hooger dan 200 nymeegsche ponden. Drie jaaren daarna,

Seigneurs de Perwez.

in 1370, verkogt de zelve heer Diederik VAN HORNES, andermaal Balgoy en Keent, met hoog en laag gericht, en de goederen als boven, en daerby den brief aan Baudekyn Lauwart, over vier jaaren losbaar, aan jonkvrouwe Jutte van Balgoy en aan Claas, haaren zoon. Hy beloofde teffens, brieven van bevestiging van den graave van Cleve te zullen bezorgen, die alsdan Claas beleenen zal. Le même auteur parle dans le même tome, p. 73, des droits que forma Thierry DE HORNES sur l'héritage de la maison de Clèves. Voici encore ses expressions : Zehlem, eene andere heerlykheid, behoorde aan de graaven van Cleve, en kwam beneffens Cranenbourg, Ziflick, Beek en Malden aan het huis van Hornes en Altena, met Ermengard van Cleve, omtrent het jaar 1320. Na de dood van Johan, den laatsten mansoir van het oude geslacht van Cleve, in 1368, bad de heer VAN HORNES ook eischen op zyne geheele nalatenschap, maer hy verdroeg zich voor eene somme gelds met Adolf, graaf van der Marck.

Thierry DE HORNES fut élevé à la cour de Clèves par les soins des parents de sa mère, car il était considéré comme un des héritiers présomptifs de la branche aînée de cette illustre maison.

En effet, en 1368, lors de la mort de Jean, duc de Clèves, dont il fut l'ami et le confident, il forma des prétentions sur cet héritage, comme le dit très-bien van Spaen que nous avons cité plus haut. Il signa d'abord un compromis : Op onsen lieve vrouwen Ontfanckenisse 1369, daer mede by belooft het gewysde te voldoen 't geene dat in 't hof van Brabant met den land-rechte sal worden gewesen tusschen hem ende vrouwe Mechtilde *van Gelre*, gravinne van Cleve, nopende haere goederen in Brabant gelegen. Thierry *de Perwez* consentit à une transaction.

Vers la même époque, il donna son consentement à la vente faite par Marguerite *de Wesemael* à Guillaume, comte de Namur, de tous les biens que possédait à Fleurus cette dame qui était sa belle-mère.

En 1355, le 10 février, il scella à Bruxelles les lettres accordées par Wenceslas, duc de Brabant, à son oncle Jean, seigneur de Witthem : elles se trouvent dans les *Trophées de Brabant*, tome 1er, aux preuves, page 146 : *Gethuyghen heere Dierick* VAN HORNE, *heere van Perweys ende van Craenenborch*. Il apposa également son sceau à la grande paix de Gueldre qui fut signée et scellée le 25 janvier 1359, ainsi que nous l'avons dit et raconté dans la généalogie de van der Straten, et puis, le 18 octobre 1370, à la charte relative aux accises octroyées en faveur de la ville de Bruxelles par le duc de Brabant et la duchesse son épouse; il scella cet acte conjointement avec Renaud, sire de Schoonvoorst, Sweder *d'Abcoude*, sire de Gaesbeek, de

Seigneurs de Perwez.

Putten et de Stryen, de Jean *van Polanen,* seigneur de La Lecke et de Breda, de Henri *de Bautersem,* seigneur de Berg-op-Zoom, de Gérard de Vorselaer, de Jean *de Bouchout,* vicomte de Bruxelles, de Jean *de Witthem,* de Bernard, seigneur de Borgneval.

En 1372, il signa et octroya, comme seigneur de Duffel, une charte en faveur de ses vassaux.

Il épousa Catherine *Berthout,* fille de Henri, chevalier, sire de Duffel, de Gheel, d'Oisterloo et de Waelhem, et de Marguerite *de Wesemael.*

Tous les généalogistes ne donnent à Thierry, sire de Perwez, qu'une femme et la nomment Catherine *Berthout,* qui mourut l'an 1380; mais il est prouvé par les papiers de la famille de Gavre qu'il en eut encore une autre, savoir : Antoinette *de Gavre,* sœur d'Arnoud *de Gavre,* seigneur de Steenkercke, qui épousa Jeanne *de Masmines,* ainsi que d'Yolande *de Gavre,* femme de Jean *de Barbançon;* elle était fille de Gérard *de Gavre,* seigneur de Steenkercke, et d'Yolande *de Schoonvorst,* dame de Diepenbeek.

Il n'eut d'enfants que de Catherine *Berthout,* savoir :

1° Guillaume DE HORNES, seigneur de Duffel, de Gheel, d'Oisterloo, de Waelhem et d'Herlaer, est nommé dans un titre de 1380 avec ses frères et sœurs. En 1392, conjointement avec sa femme Marie, dame de Randerode, il vendit sa terre d'Herlaer à Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre. Il mourut en 1412, et laissa de sa femme Marie *de Randerode* une fille et enfant unique : Marie DE HORNES, dame de Duffel, de Gheel, d'Oisterloo, de Waelhem, qui fut mariée en premier lit avec Jean *Stuart,* comte de Meer et de Gernach, et en second lit avec Thierry, sire de Lynden, fils de Jean et de Marguerite *de Geneppe,* sa seconde femme. « Il semble, dit l'auteur de l'*Histoire de l'ancienne maison d'Arschot,* à qui nous empruntons tous ces détails, il semble que Marie DE HORNES vendit les terres de Duffel et de Waelhem à Antoine *de Bourgogne,* duc de Brabant, qui les engagea de rechef à Quintin Claerensone pour huit mille écus d'or; mais après, cette dame fit accord avec Jean IV, duc de Brabant, fils du duc Antoine, qui lui rendit les terres de Duffel et de Waelhem pour les huit mille écus qu'elle paya au duc Jean qui, dans ledit accord, l'appela ma chère cousine Marie DE HORNES, comtesse de Meer. Elle trépassa l'an 1434. » Selon l'*Histoire de la maison de Lynden,* Thierry, seigneur de Lynden, de Leede, d'Oldenweert, échanson héréditaire du duché de Gueldre, mourut le 6 mai 1408 et fut enterré au monastère de Marieweert, sous une belle tombe sculptée, et Marie DE HORNES n'était pas fille de Guillaume, mais sa sœur, étant fille de Thierry DE HORNES, seigneur de Perwez, et de Catherine *Berthout,* fille héritière de Henri, seigneur et baron de Duffel, de Gheel, de Westerloo, etc., et de Marguerite, fille du baron de Wesemael. « Son aïeul, continue le même auteur, était Guillaume, seigneur de Hornes, d'Altena, de Gaesbeek, de Weert, de Perwez, etc., qui l'avait procréée de sa seconde femme

Seigneurs de Perwez.

Isabeau, fille de Thierry, comte de Clèves, et de Marguerite *de Habsbourg*, fille de Rodolphe, empereur, tige de la haute, puissante et illustre maison d'Autriche. » D'autre part, le même auteur Christophe Butkens, dans ses précieuses annotations sur les seigneuries, soutient que Guillaume DE HORNES vendit Duffel et Waelhem au duc Antoine, et il ajoute aussi qu'il eut une seconde femme, Isabelle *van Bierbeke*, dont il eut une fille nommée Agnès mariée à Thierry *van Hesbeen*. Guillaume DE HORNES et Isabelle *van Bierbeke*, dit-il encore, donnèrent en dot à leur fille l'unique fief qu'ils avaient encore. Quoi qu'il en soit, Guillaume DE HORNES fut aussi seigneur de Perwez, puisqu'on lit dans un ancien livre de la cour féodale de Brabant, intitulé *Specht*, à la page 248 : Messire Guillaume DE HOERNE, maintenant sire de Duffel et de Gheel, tient la terre de Perwez et les villeaux avec les justices hautes et basses, hommes de fief, rentes et revenus, et est portion de Brabant ainsi qu'on dit, et au viel livre est écrit sur lesdits biens Erengard *de Clevez*, dame de Hornes. Et Henri *de Perwez*, frère audit Guillaume, releva ces biens le 2 décembre 1381 ;

2° Thierry, mort sans hoirs, épousa une fille de la maison de Buren ;

3° Henri, qui suit :

VII. Henri DE HORNES, sire de Perwez et de Cranenbourg, releva la première terre devant la cour de Brabant, le 2 décembre 1381, comme successeur de son frère Guillaume qui la lui transporta. Arnoud DE HORNES, prince-évêque de Liége, son oncle, l'attira probablement auprès de lui ; et Jean *de Bavière*, son successeur, l'honora, au commencement de son règne, de toute sa confiance et même de son amitié. Henri *de Perwez* était alors un de ses serviteurs les plus dévoués, comme plus tard il a été un de ses plus chauds antagonistes. Le prélat voyait en lui le plus digne de sa noblesse qui était tenue envers lui par l'hommage, et il le fit son sénéchal pour le pays de Liége et le comté de Looz. Henri *de Perwez* en a rempli les devoirs pendant treize ans : il avait de ce chef à son usage six chevaux qui étaient nourris aux frais de l'évêque. Toutes les fois que le prince s'absentait, il se faisait remplacer par lui et lui donnait pour ce service neuf couronnes de France par jour. Mieux que personne l'évêque connaissait les divisions intestines au pays de Liége, et il savait que la domination y était partagée et même disputée entre deux familles les plus nobles et les plus puissantes de la contrée : celles de la Marck et de Hornes. Fils d'Albert, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, il avait été élu évêque et reçu solennellement par le chapitre de Saint-Lambert, selon la coutume. Toute la jeune noblesse, avide de fêtes et de plaisirs, s'était montrée dévouée à son jeune prince qui avait à peine dix-sept ans ; mais il n'avait point tardé à rencontrer beaucoup de difficultés : son autorité temporelle fut méconnue à

Liége et dans les autres villes de la principauté; une seule lui resta fidèle et soumise, celle de Maseyck, grâce à l'intrépidité de Henri *de Perwez* qui s'était rendu maître du château. Quant à l'évêque, il s'était réfugié à Diest. Seigneurs de Perwez.

En 1398, le seigneur de Perwez assiégea la ville de Ruremonde; il était accompagné de Thomas, seigneur de Diest et de Sichem, ainsi que d'autres seigneurs du Brabant. Tout allait bien, lorsque Jean *de Bavière*, qui était venu prendre part au siége, partit brusquement avec ses troupes. On l'accusa d'être d'intelligence avec le duc de Gueldre.

A la même époque, le seigneur de Perwez parvint à terminer à son avantage des difficultés de famille qu'il avait avec Thierry-Loef DE HORNES, son oncle, et Arnoud, fils de celui-ci, et par conséquent son cousin-germain.

Le récit des événements qui suivent est emprunté à M. Polain, archiviste de la province de Liége; il comprend la suite de la biographie de Henri *de Perwez*, et fournit en outre tout ce qui peut le faire apprécier ainsi que son époque :

« Le caractère ardent du prince-évêque Jean *de Bavière*, son penchant au libertinage et à toutes sortes de plaisirs scandaleux, une soif excessive de l'or, lui eurent bientôt aliéné le cœur des Liégeois. La résistance énergique qu'opposèrent aux volontés du prince les Haydrois ou les partisans de la cause populaire fut suivie de nombreuses exécutions, et ces mesures violentes, bien loin de calmer l'effervescence, aigrirent de plus en plus les esprits. Un moment les sages dispositions de la Paix des Seize, conclue à Tongres, parurent devoir ramener la tranquillité; mais la conduite légère du prince ne tarda pas à soulever de nouveaux troubles. On accusait publiquement l'élu de s'être ligué avec le duc de Bourgogne et d'avoir traité secrètement avec ce dernier pour qu'il l'aidât à s'emparer des villes du pays et à séculariser la principauté ; on lui reprochait surtout de conserver le caractère de laïc, malgré la promesse qu'il avait faite de prendre les ordres sacrés quand son âge le lui permettrait. Le prince resta sourd à ces remontrances et le soulèvement devint général. Les communes renouvelèrent leurs anciennes alliances, jurant de s'entr'aider contre tous ceux qui oseraient attenter à leurs franchises et à leurs priviléges; les Haydrois proscrits furent rappelés, les partisans du prince bannis, et le prince lui-même, forcé d'abandonner Liége, se réfugia à Maestricht.

« Les états du pays assemblés procédèrent aussitôt à l'élection d'un mambour ; tous les suffrages se portèrent sur Jean *de Rochefort;* mais celui-ci, homme prudent et sage, refusa la dignité qu'on lui offrait et se retira dans son château, peu soucieux de prendre part aux troubles sanglants qu'il prévoyait.

Seigneurs de Perwez.

« Plusieurs années s'étaient écoulées pendant ces longs démêlés entre le prince et le peuple, et l'on était en 1406. Jean de la Chaussée, alors bourgmestre de la cité, feignit un pèlerinage à la bonne vierge de Hal, se rendit secrètement auprès de Henri DE HORNES, seigneur de Perwez, et lui offrit au nom des états la charge de mambour. Le sire de Perwez, que l'historien Suffride nous représente comme un bon et honnête homme, avait passé la plus grande partie de sa vie dans les camps; ses cheveux avaient blanchi, sa haute taille était courbée par l'âge. La plus profonde expérience de ce vieux chevalier, la dignité empreinte dans ses regards et dans toute sa personne, le rendaient plus propre qu'aucun autre à remplir convenablement cette charge; mais se rappelant l'estime dont Jean *de Bavière* l'avait constamment honoré et la récente promotion de son fils à l'archidiaconat de La Haye, il rejeta nettement les propositions de Jean de la Chaussée.

« Le bourgmestre, voyant le résultat infructueux de cette démarche, s'adressa à Marguerite *de Rochefort*, épouse du sire de Perwez, femme vaine et ambitieuse : *Le pays de Liége,* lui dit-il, *est dans la plus affreuse anarchie, et Jean de Bavière, la cause de tous nos maux, ne peut plus régner sur nous; il faut une main ferme et puissante pour gouverner les Liégeois et repousser les prétentions de l'élu : que le sire de Perwez accepte la mambournerie, et votre fils Thierry sera lui-même élevé à la dignité épiscopale.*

« La dame de Perwez accueillit avidement ces paroles, et pour faire réussir les projets du bourgmestre de Liége, elle se servit si habilement de toute l'influence qu'elle possédait sur l'esprit de son mari, que Henri DE HORNES, séduit, consentit à tout ce qu'elle voulut.

« Le sire de Perwez et son fils se rendirent aussitôt à Liége, suivis d'une nombreuse escorte; le lendemain de leur arrivée, le peuple et les députés des villes s'assemblèrent au palais. Le bourgmestre, Jean de la Chaussée, et son frère, mayeur de la cité, parlèrent longuement contre Jean *de Bavière : Ne voyez-vous pas,* dirent-ils, *que l'élu n'a que faire de votre bonheur ni de celui de l'État; l'évêché n'est pour lui qu'un gras bénéfice dont il cherche à tirer le plus d'argent possible et qu'il abandonnera bientôt en échange de quelques baisers de ses femmes; éloignez l'impie, choisissez le jeune Thierry* DE HORNES, *dont le père, créé mambour, va conduire courageusement vos milices à la bataille.*

« Le peuple applaudit à ces paroles par de longs cris de joie : malgré les remontrances du clergé, Thierry DE HORNES, âgé de 20 ans, fut nommé évêque, et son père, le sire de Perwez, mambour, le 28 septembre 1406. On sollicita vainement l'approbation des membres du chapitre; des menaces de mort

Seigneurs de Perwez.

furent impuissantes à les faire changer d'avis : assis au milieu du chœur de l'église Saint-Lambert, prêts à souffrir le martyre s'il le fallait, ils déclarèrent unanimement que l'élection de Thierry *de Perwez* ayant eu lieu d'après les seuls caprices de la populace et contrairement à toutes les vieilles coutumes, ils ne pouvaient ni ne devaient l'approuver. En face d'une décision si hardie, le nouvel évêque publia le jour même un mandement portant que les chanoines et autres gens d'église qui refuseraient de s'unir à la cité seraient chassés de la ville et réputés ennemis de l'État. Il envoya en même temps des députés à Avignon, afin d'obtenir de l'antipape Benoît la confirmation de son élection.

« Les bulles par lesquelles celui-ci déclarait Thierry DE HORNES légitime évêque furent publiées à Liége et criées au perron le 19 mars 1407. Un diplome de l'empereur Wenceslas vint ensuite corroborer l'élection de Thierry ; mais ni le clergé ni les échevins, parmi lesquels Jean *de Bavière* comptait un grand nombre de partisans, ne voulurent le reconnaitre en cette qualité, et presque tous abandonnèrent précipitamment la ville.

« A cette nouvelle, la populace s'assemble tumultueusement sur la place du marché et dans le palais; l'irritation des gens de la commune est extrême. Mort aux amis du Bavarois ! s'écrie-t-on de toutes parts... Vingt cavaliers sont aussitôt choisis dans chacun des métiers : ils sortent de la cité précédés de leurs bannières et suivis d'une foule de bourgeois ; ils vont incendier les fermes et les maisons des échevins, des chanoines et des nobles chevaliers. C'est ainsi que plus d'une fois, pendant ce long enfantement des libertés communales, le peuple, n'écoutant que le cri de ses passions désordonnées, souilla par des violences odieuses cette longue et patriotique opposition dont nous recueillons maintenant le fruit. Tel a été le triste sentier qu'a parcouru l'humanité cheminant vers la civilisation.

« D'autres actes de vengeance suivirent : les deux sires de Horion, Nicolas le Texheur, ancien bourgmestre, Jean de Corswarem, Jean de Saint-Martin, tous nobles, accusés de complicité avec le Bavarois, furent décapités le 30 juin sur un échafaud dressé au pied des degrés de Saint-Lambert ; l'évêque Thierry et le mambour, placés à l'une des fenêtres du destroit, assistèrent à cette triste exécution.

« Pendant ces événements, Jean *de Bavière* était allé solliciter des secours en France, en Allemagne et auprès d'autres princes. De retour à Maestricht, au mois d'octobre, à la tête d'un corps de troupes assez considérable, il s'y prépara à une défense vigoureuse. Les Liégeois, les Hutois, les habitants de Tongres et de Hasselt vinrent assiéger l'évêque, et malgré l'excessive rigueur

Seigneurs de Perwez. de la saison ils campèrent devant la ville jusqu'au 7 janvier de l'an 1408, époque à laquelle ils furent contraints de se retirer chez eux. Le siége avait duré six semaines : on ramena les chariots sur la Meuse qui resta fermée pendant près de trois mois.

« Après le départ des Liégeois, les troupes de Jean *de Bavière* firent de fréquentes sorties et ravagèrent le territoire ennemi; les villages de Millen et de Wonck furent livrés aux flammes et tous les habitants brûlés dans l'église où ils s'étaient réfugiés. Les fermes des environs de Bilsen furent aussi dévastées, sous prétexte que les rebelles y avaient établi leurs quartiers.

« Vers la fin de mai, le sire de Perwez vint de nouveau mettre le siége devant Maestricht. Jean *de Bavière,* désireux de terminer une guerre aussi onéreuse pour lui, écrivit alors aux communes : « *Rentrez dans le devoir,* disait-il, *et chassez le petit nombre de séditieux qui agitent l'État; à ce prix j'oublierai le passé et vous rendrai vos franchises et vos priviléges.* Pour toute réponse, l'élu reçut, trois jours après, un paquet plié en forme de *lettres missives,* auquel appendaient sept sceaux grossiers faits avec de la bouse de bœuf séchée, et dans le paquet il ne trouva qu'un morceau d'écorce d'arbre. La vengeance du prince fut horrible; il fit attacher à des potences élevées en face des assiégeants un grand nombre de prisonniers liégeois, n'excepta de ce supplice que six ou sept d'entre eux, auxquels on creva les yeux, et par la plus affreuse des dérisions, il les renvoya au camp ennemi, conduits par un borgne!

« Comprenant alors qu'il n'y avait plus de réconciliation possible entre lui et ses sujets, Jean *de Bavière* s'adressa de nouveau à tous ses alliés, leur demandant de prompts secours. Guillaume IV, son frère, comte de Hainaut, s'avança par l'Entre-Sambre et Meuse; le sire de Jumont, qui conduisait les gens du comte, attaqua et brûla Couvin, Florennes et Fosses. D'un autre côté, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne qui venait de faire assassiner le duc d'Orléans, avait quitté Paris et se dirigeait vers le pays de Liége; il manda sur-le-champ ses hommes d'armes de Bourgogne et de Flandre, prit à sa solde un corps d'Écossais commandé par le comte de Mar et assembla tout son monde dans le Tournaisis. C'est là que vinrent le trouver Guichard, dauphin d'Auvergne, le sire de Tignonville et maître Guillaume Bouratier; ils dirent au duc qu'ils étaient envoyés par le roi et son grand conseil afin de lui enjoindre de se désister de toute entreprise contre les Liégeois et de laisser cette affaire à l'arbitrage du roi : « De plus, ajoutèrent-ils, la duchesse d'Orléans a porté plainte contre vous, monseigneur de Bourgogne, et il vous est commandé de comparaître en personne pour répondre à ces accusations. » Messieurs,

Seigneurs de Perwez.

réplique le duc, je fais grand cas des commandements du roi, et je tiens à lui obéir; mais son beau-frère l'évêque Jean *de Bavière* m'a requis de lui porter secours contre ses communes révoltées qui le tiennent assiégé et l'ont mis en grand désarroi : c'est là un mauvais exemple qu'il faut punir, afin qu'il ne soit pas suivi par toutes les communes contre les seigneurs. Quant à l'assassinat du duc d'Orléans, j'irai trouver le roi à mon retour, et ferai tout ce qui convient à un fidèle sujet et à un parent. » Puis, s'adressant à messire Guichard : « Vous avez rempli, dit-il, votre charge d'ambassadeur, maintenant aidez-moi à soutenir mon honneur à la journée que nous aurons sous peu. » Les chevaliers y consentirent, et l'armée s'avança par cette ancienne voie romaine qui traverse le pays de Liége et qu'on nomme *la chaussée Brunehault*.

« Les Liégeois continuaient à presser vivement Maestricht, quand ils apprirent que le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut s'approchaient, détruisant tout sur leur passage; ils levèrent précipitamment le siége et rentrèrent dans la cité. On tint aussitôt un grand conseil à la suite duquel le mambour fit publier au perron et dans toute la banlieue que ceux qui portaient les armes n'avaient qu'à s'assembler le lendemain matin, au son de la grosse cloche du ban; qu'il les conduirait à l'ennemi. Il s'en trouva près de trente mille, parmi lesquels il y avait cinq à six cents cavaliers armés selon la coutume de France et vingt archers anglais. Ils sortirent de la ville, suivis d'une grande quantité de canons, de chars et de charrettes portant les bagages. *Mes amis*, leur dit alors le sire de Perwez, *je vous ai remontré plus d'une fois que livrer bataille à nos ennemis, c'était s'exposer à un grand péril; ce sont tous nobles hommes, accoutumés et éprouvés à la guerre, et qui ne sont dirigés que par une seule volonté; il n'en est pas de même chez vous, simples gens de métiers. Il eût mieux valu demeurer dans nos villes et dans nos forteresses, les laisser courir la campagne, les attaquer à notre avantage et les détruire peu à peu; mais vous avez désiré la journée et nous y ferons de notre mieux. Soyez unis, je vous en conjure, et préparez-vous à mourir, s'il le faut, en défendant vos vies et votre pays.*

« Les Liégeois s'avancèrent vers la ville de Tongres et allèrent camper dans les plaines d'Othée, à une lieue de cette ville. Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut, à la tête de trente-cinq mille hommes des meilleures troupes, étaient à quelque distance. Deux cents cavaliers conduits par Robert-le-Roux, écuyer du duc, vinrent reconnaître la position qu'occupaient les gens des communes.

« Afin de faciliter sa jonction avec les Tongrois qui avaient promis du

Seigneurs de Perwez.

secours, le sire de Perwez avait disposé son monde sur une petite hauteur nommée communément *la grande tombe d'Othée;* l'étendard sacré de Saint-Lambert flottait majestueusement au-dessus des bannières des métiers, et malgré la supériorité de l'armée ennemie, la plus vive ardeur se manifestait dans le camp des Liégeois.

« Monseigneur de Bourgogne et le comte de Hainaut rangèrent leurs gens dans une place assez avantageuse et y attendirent l'ennemi; voyant qu'il ne faisait aucun mouvement et qu'il se bornait à lancer quelques bombardes, ils résolurent de l'attaquer. Mais afin d'empêcher la jonction des Liégeois avec ceux de Tongres, le duc ordonna que cinq cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des ennemis. Avant de donner le signal, il adressa quelques mots à cette nombreuse et vaillante chevalerie qui l'entourait : *Marchez hardiment contre ces gens des communes de Liége, rebelles à leur évêque et seigneur,* leur dit-il; *ne craignez rien de cette sotte et rude multitude qui met toute sa confiance dans son grand nombre : ce sont gens qui ne sont propres qu'à la manufacture et à la marchandise.* Il était une heure, l'armée bourguignonne s'ébranla.

« Les Liégeois répondirent par des cris d'impatience et de joie aux mouvements des Bourguignons, et voyant les cinq cents cavaliers et les mille gens de pied se détacher du corps de bataille, ils pensèrent que la journée était pour eux : *Voyez les couards,* s'écrièrent-ils, *les voilà qui fuient.* Mais le sire de Perwez qui connaissait la guerre, leur dit aussitôt : *Mes très-chers amis, cette compagnie à cheval, qui est là devant vous, ne s'enfuit pas comme vous croyez ; mais quand cette autre compagnie beaucoup plus nombreuse, comme vous pouvez voir, sera venue vous assaillir et vous combattre, alors les gens à cheval arriveront en belle ordonnance vous prendre par le travers et s'efforceront de vous séparer. Ainsi, mes très-chers amis, nous sommes à la bataille que je vous ai déconseillée et que vous avez désirée de tout votre cœur, comme si vous étiez sûrs de la victoire : mettez donc votre espoir en Dieu et attaquez vaillamment vos ennemis.*

« Ayant dit ces paroles, le sire de Perwez réunit une compagnie de ses meilleurs hommes d'armes afin d'aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre ; mais les Liégeois, qui ne comprenaient pas le mouvement des Bourguignons, retinrent le mambour : *Traître,* s'écrièrent-ils, *est-ce que tu veux passer du côté de l'ennemi ; viens ici, il faut combattre et mourir avec les communes.* Perwez souffrit patiemment les injures de cette multitude ignorante ; il disposa savamment son monde, abrita ses deux ailes derrière un

rempart de chariots et de bagages, plaça les chevaux sur le derrière et les hommes de trait au centre, à l'exception des archers anglais. Le mambour, Thierry son fils, et plusieurs nobles qui favorisaient la cause des gens du commun, vinrent se placer au front de la troupe.

« Lorsque les deux armées furent près l'une de l'autre, le duc proféra son cri de : *Notre Dame au duc de Bourgogne!* et commanda l'attaque. *Saint Lambert au seigneur de Perwez!* répondirent les Liégeois, en se ruant avec furie sur l'ennemi, et l'affaire devint générale.

« Pendant plus d'une heure la victoire resta indécise : les Liégeois avaient pénétré vaillamment au milieu des rangs ennemis et luttaient corps à corps contre les puissants chevaliers bourguignons; la mêlée était affreuse. Le fort de la bataille se porta surtout du côté où se trouvait la bannière du duc; celui-ci, monté sur un petit cheval, courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et combattant avec courage au milieu des traits qui pleuvaient de toutes parts. Quant au sire de Perwez, il avait poussé droit à la bannière de Bourgogne, en abattant tous ceux qu'il rencontrait sur son passage; on le distinguait au milieu des chevaliers ennemis, par sa haute taille et les coups terribles qu'il portait. L'évêque Thierry, un grand nombre de gens des métiers avaient suivi le mambour et combattaient à ses côtés avec une égale ardeur.

« Cependant les cinq cents cavaliers et les mille gens de pied que le duc avait détachés, arrivèrent sur les Liégeois et vinrent les attaquer, ainsi que l'avait bien prévu le seigneur de Perwez. Les chariots et les bagages jetèrent un instant du désordre dans les rangs des Bourguignons; mais, se ralliant aussitôt, ils tombèrent avec furie sur les gens des communes et commencèrent à en tuer un grand nombre : ils parvinrent même à séparer du gros de l'armée ennemie un corps d'environ six mille hommes qu'ils poursuivirent dans la campagne et qu'ils détruisirent en entier. Revenant ensuite sur leurs pas, ils renouvelèrent l'attaque vers les derrières de l'ennemi. Ce nouveau choc décida de la victoire; sans lui, dit le chroniqueur Monstrelet, les Liégeois eussent peut-être été vainqueurs, et de l'aveu même du duc de Bourgogne, jamais on ne vit gens se battre si bien et tenir si longtemps; mais assaillis en même temps de tous les côtés, pressés et meurtris au milieu de tous ces hommes bardés de fer, ils rompirent leurs rangs, et ce ne fut bientôt plus qu'une affreuse boucherie. On ne fit quartier à personne; le duc avait expressément recommandé d'en finir avec cette multitude rebelle. Henri DE HORNES, sire de Perwez, et son fils tombèrent morts à côté de la bannière bourguignonne; le comte Henri *de Salm*, qui portait l'étendard de Saint-Lambert,

Seigneurs de Perwez.

ainsi que beaucoup d'autres nobles et d'écuyers furent abattus à la même place. Les morts, dit un historien contemporain, étaient plus nombreux que les épis de blé au temps de la moisson. Il paraît certain que près de vingt mille hommes des communes périrent à cette journée, et le triste nom d'Othée, rappelant la mémoire des martyrs qui succombèrent dans ces plaines, resta comme un souvenir de vengeance dans le cœur des Liégeois, et produisit plus tard le sublime dévouement des six cents héros de Franchimont.

« Le lendemain de la bataille, Jean *de Bavière,* escorté de treize cents hommes d'armes à cheval, quitta Maestricht et se rendit au camp des princes; on lui présenta comme un spectacle qui devait lui être agréable la tête du seigneur de Perwez, plantée au bout d'une pique: il alla ensuite repaître ses yeux des morts qui couvraient la campagne, et fit pendre ou écarteler quelques Haydrois qu'on découvrit cachés sur le lieu même du combat.

« La nouvelle de la défaite avait été rapidement connue à Liége; elle y répandait le trouble et la consternation. Comme il ne restait aux bourgeois aucun moyen de résistance, on se décida à implorer la clémence du prince, et douze députés de la commune vinrent se prosterner aux pieds de leur seigneur. L'évêque promit de faire grâce, mais à des conditions fort dures; il demandait qu'on lui livrât un certain nombre de bourgeois, de même que les sires de Rochefort, de Seraing et la veuve du seigneur de Perwez. Il exigeait en outre que le peuple et le clergé vinssent à sa rencontre faire amende honorable. On donna lecture de ces conditions à la foule assemblée devant la Violette; il fallut bien les accepter.

« L'armée des princes s'approcha de Liége et vint camper à Jemeppe et sur les hauteurs de Saint-Gilles; le lendemain elle s'étendit dans les plaines voisines de Grâce et de Bolsée. Les bourgeois et une partie du clergé, sortant alors de la ville, par la porte de Sainte-Marguerite, s'avancèrent en chemise et la tête nue à la rencontre de l'évêque. Les seigneurs de Rochefort et de Seraing, suivis de vingt-six personnes désignées par le prince, marchaient en avant : sur un signe de Jean *de Bavière,* le bourreau fit voler leurs têtes, et les pauvres gens des métiers, tombant à genoux, crièrent à différentes reprises : *Merci!... merci!...* Pendant que ceci avait lieu, le sire de Jumont entrait par ordre du prince dans la cité et y présidait à d'autres exécutions aussi sanglantes : il se saisit du légat de l'antipape Benoit, du suffragant de Thierry et d'un grand nombre de bourgeois et de femmes, parmi lesquelles se trouvait la dame de Perwez, et, les attachant deux à deux et dos à dos, il les fit jeter dans la Meuse du haut du Pont-des-Arches. Les noyades et les meurtres continuèrent pendant plusieurs jours; « l'évêque, plutôt tigre

que pasteur, dit Mezeray, ne pouvait se saouler de carnage. » Leur soumission n'apaisa pas sa rage, quand il fut rétabli sur son siége épiscopal, il s'acharna non-seulement contre les coupables et sur leurs chefs, mais sur les femmes et sur les enfants, sur les prêtres et sur les religieux. On ne voyait tout autour de Liége et des villes qui en dépendent, que des forêts de roues et de gibets, et la Meuse regorgeait de la foule de ces malheureux qu'on y jetait deux à deux, liés ensemble. »

Seigneurs de Perwez.

La bataille d'Othée a inspiré un poëte ou versificateur de ce temps; voici un extrait de son poëme, d'après l'édition de M. le chanoine de Ram, recteur de l'Université catholique :

Ains se combattirent moult bel,
Comme hardy, preux et ysnel;
Car ils estoient gouvernez
Du fort seigneur de Pervehez,
Qui trestout le temps de sa vie
Sagement et sans nul envie
S'étoit gouverné noblement
Jusqu'à ce jour proprement,
Que par très-folle convoitise,
Qui maint cœur embrase et attise,
Fit son fils assoir au haut siége
De la seigneurie de Liége.
Et donc faillit sa grand science,
Gentillesse et vraie audience,
Quand aux conjurés s'assentit,
Et les francs hommes relinquit,
Dont il reçut cruel doulour,
Car il en mourut en l'estour,
Et son fils et tous leurs aidans.

« Dans le premier moment de stupeur qui suivit la défaite, ajoute M. le baron de Gerlache, on n'avait osé proférer aucune plainte; on avait accepté les conditions les plus dures, parce qu'on pouvait en craindre de plus rigoureuses encore : le pillage, l'incendie, le massacre dans la cité. Les Liégeois étaient traités de rebelles, et ils étaient vaincus; qu'avaient-ils à attendre, selon le droit public de cette époque, d'un maître tant de fois outragé, qu'ils avaient renié pour leur prince, et dont certes ils n'avaient point ménagé les amis? Mais, revenus de leur effroi, les bons citoyens, ceux qui avaient le plus hautement désapprouvé les excès des Haydrois, trouvèrent que la sentence

Seigneurs de Perwez.

était injuste, excessive, cruelle, en ce qu'elle frappait indistinctement l'innocent et le coupable. L'évêque, ayant réuni le chapitre pour soumettre à son approbation le traité du 24 octobre, éprouva la plus vive résistance parmi ces hommes qui s'étaient montrés fidèles à sa cause pendant les mauvais jours, au péril de leurs fortunes et de leurs vies; ils lui représentaient « que « cet acte détruisait tout à la fois l'Église et l'État; que les princes, après « être venus au secours de l'évêque de Liége, leur frère et beau-frère, pour « le venger de ses ennemis, s'étaient conduits comme s'ils voulaient maintenir « éternellement leur domination dans le pays; que si les Haydrois avaient « commencé sa ruine, les princes l'avaient consommée pour jamais; qu'en « effet, ils ne s'inquiétaient pas de redresser les abus et de remettre les « choses dans leur ancien état; qu'ils ravissaient aux Liégeois les libertés « dont le peuple avait joui sous les évêques les plus jaloux de leurs prérogatives; que non-seulement ils annulaient la constitution intérieure du pays, « mais qu'ils brisaient les liens qui l'unissaient à l'empire d'Allemagne, et « les droits de l'empereur, dont ils méconnaissaient la suprématie! » Enfin, ils exhortaient l'évêque à rentrer dans les voies de la douceur et de la modération. « Les quinze mille Liégeois qui ont péri à Othée, lui disaient-ils, « aveuglés par de malheureuses passions politiques que nous ne prétendons « point excuser, n'en sont pas moins perdus pour la patrie et pour vous, « prince! Et cette patrie, épuisée de sang, a besoin, pour se refaire, d'un « régime moins violent que celui qu'on veut lui imposer. » L'évêque, frappé de la force de ces raisons, s'adressa aux princes alliés pour les prier d'apporter quelque modération à leur sentence. Ils se décidèrent alors à renvoyer à la cité quelques-unes de ses anciennes chartes; ils rendirent au chapitre cathédral ses priviléges; ils accordèrent aux villes, mais non aux métiers, le droit d'avoir des drapeaux, et enfin ils prorogèrent le terme fixé pour le payement de l'amende des 220,000 écus d'or. »

La femme du sire de Perwez s'appelait Marguerite *de Rochefort*, dame d'Ochain, et elle était fille de Wautier, seigneur de Haneffe, et d'Agnès *de Houfalize*, dame de La Flamengrie.

Henri *de Perwez* eut quatre enfants :

1° Thierry, élu évêque de Liége le 28 septembre 1403, à l'âge de 20 ans, ainsi que nous l'avons dit à l'article du père;

2° Jean, qui suit :

3° Jeanne, mariée en 1421 à Jean *de Diest*, mort en 1424, âgé seulement de 25 ans, fils de Thomas *de Diest*, seigneur de ce lieu et de Sichem, et de Catherine *van den Wyere*, petit-fils de Henri, seigneur de Diest, et d'Élisabeth DE HORNES qui

Seigneurs de Perwez.

était fille de Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena, et d'Ermengarde *de Clèves*. Jeanne DE HORNES releva à la salle de Curenge, en l'année 1423, *ferià tertià post ascensionem Domini*, un pré situé à Steynvort, du seigneur de Petersem, que possédait autrefois *dominus Thomas, dominus de Diest*. Jean *de Diest* et Jeanne DE HORNES laissèrent une fille et enfant unique, nommée Jeanne *de Diest*, née vers la fête de l'Annonciation de l'an 1424, décédée au château de Wyere le 10 septembre 1472, laquelle se maria avec Jean *de Looz*, seigneur de Heinsberg.

Nous avons parlé de cette dernière et de ses mœurs dans le tome 2e, page 36 et suivante, de nos *Lectures;*

4° Ode DE HORNES.

VIII. Jean DE HORNES, sire de Perwez, de Cranenbourg, de Duffel, de Gheel, d'Oisterloo et d'Ochain, se trouvait à Tongres lors de la bataille d'Othée : il courut au secours de son père et de son frère Thierry avec un beau corps d'armée; mais ayant appris, en chemin, le funeste résultat de la journée, il se retira prudemment. En 1415, il signa un traité d'union ou de confédération entre les trois États de Brabant et le pays d'Outre-Meuse.

Lors de la mort de Thomas *de Diest*, le 7 juin 1432, le duc Philippe-le-Bon plaça l'héritière de Thomas, nommée Jeanne, fille de Jean *de Diest* et de Jeanne DE HORNES, sœur de Jean DE HORNES, sire de Perwez, sous la protection de ce dernier seigneur qui était son oncle.

Jean *de Perwez* signa, le 21 octobre 1440, avec Jean *de Heinsberg*, évêque de Liége, de Jean *de Looz*, de Jean *Wesemael*, seigneur de Falais et du territoire de Malines, de Jean *de Rotselaer* et de Henri son frère, ainsi que des trois frères, Jean, Daniel et Henri *de Schoohoven*, les priviléges de la ville de Diest octroyés et confirmés par Jeanne *de Diest* et Jean *de Looz*, sire de Heinsberg et de Genneppe.

Le 7 octobre 1443, Jean DE HORNES, sénéchal de Brabant, vint, en présence de Jean *de Nassau*, intimer aux officiers de la seigneurie de Diest l'ordre de ne répondre qu'au duc de Brabant pour l'administration et l'état financier de cette seigneurie, tant que Jean *de Looz*, seigneur de Heinsberg, ne lui aurait pas livré les châteaux et terres de Millen, de Gangele et de Vucht. En outre, il destitua les magistrats, de manière que pendant quelque temps la justice cessa d'être rendue. Enfin le seigneur de Diest et le duc entrèrent en arrangement.

Jean DE HORNES avait des droits importants sur le cloître de Roosendael, lesquels sont spécifiés dans le contrat de mariage de son fils Henri; et comme cette partie de l'acte offre encore de l'intérêt, je la transcris ici : In den eers-

Seigneurs de Perwez.

ten heeft myn heere in den voorseyde cloostere staende een huys met cameren, cueckene, kelder, bottelene, ende voort meer cameren om syn ghesin in te leggen, ende met bedden ende andere huysrade des een oft egheen den cloostere aen en gheet; nocht sy en hebben daer in egheen toesegghen, nocht nyemandt dan myn heere alleene; item dat myn heere in syn voorseyde huys setten mach ende set alst hem ghelieft eenen gastwerder; item die van Roosendael syn schuldich te gevene den gastwerder een provende sonder synen cost; item soo syn 't voorseyde huys schuldich te houden van huysrade ende alle dese voorseyde poenten te doene sonder eenighen cost van den heere; item noch syn sy schuldich den heere 't lants van Waelhem ende van Duffele, soo wanneer hem daer in 't voorseyde cloostere gelieft te comene ende te legghen met syne statie, soo groot soo cleyne als hem dat gelieft, ende soo langhe daer legghen mach als hen gelieft, sonder eenighe taxasy oft teringhen van daghen of manden daer in gezuert te zyn, die voorseyde dan den heere leveren moeten, brood, bier, sout, smout, vier, kerssen ende licht; item voort syn sy schuldich te leveren 's heeren peerden voorseyd, sonder getal hoy ende stroe; voort syn sy schuldich den heere te houdene eenen waghen met vive hinxten, ende moet den heere dienen wanneer dat hem gelieft ende 't allen plaetsen; maer als hy buyten der poorten van den clooster is, so voert hy op eyghen cost, ende anders niet; ende die heere is den waghen knecht 's jaers eenen rock schuldich te geven van syne leveryen; item syn schuldich soo wanneer dat die heere daer niet en is ende syne knechten daer comen die die heere daer sint, dien moeten sy geven eten ende drincken na dat den dage getidich is; item soo wanneer den heere jaghers in den voorseyde cloostere comen met honden, soo moeten sy den honden brood geven en den jaghers haren cost van eten en van drincken nae dat den daghe getidich is, ende des gelyckx den valckeniers met haren vogelen; ende hier is 't voorseyde clooster los ende vry van allen beden ende diensten van onsen genadigen heere ende alle andere noch sy en derven niemanne gheven die werde van een brode, sy en willen noch sy en syn en niemande gehouden dan alleene in den heere voorseyd.

Jean *de Perwez* mourut le 18 juin 1447 et fut enterré au monastère de Roosendael, près de Malines.

Il épousa, le 7 août 1420, Mahaud *de Ryferscheid,* dame de Saint-Michel, fille de Jean, sire de Ryferscheid, de Dyck et de Bedbur, comte de Salm, mort à Azincourt, et de Berthe *de Culembourg*, sa seconde femme, qui était fille de Gérard, dont quatre enfants :

Seigneurs de Perwez.

1° Henri, qui suit :

2° Isabeau *de Perwez*, décédée sans enfants, l'an 1510, se maria, en premier lit, avec Jean *Pinnock*, seigneur de Nieurode; en deuxième lit, avec Jean *de Rotselaer*, chevalier, seigneur de Perwez qu'il releva devant la cour féodale le 6 juin 1482, comme successeur de son beau-frère, fils de Jean, sire de Rotselaer, et de Marie *de Diest*, et, en troisième lit, avec Jean *Brant*, sire de Grobbendonck, fils d'Arnoud, seigneur du même lieu, et de Catherine *de Heinsberg*, sœur de Jean, évêque de Liége.

Nous empruntons encore à l'*Histoire de l'ancienne maison d'Arschot* ce qui concerne Jean, sire de Rotselaer : « Jean, baron de Rotselaer et sire de Vorselaer et de Rhéty, par la mort de Gérard, sire de Vorselaer et de Hooghstraeten, l'an 1381, épousa Marie *de Diest*, fille de Henri, baron de Diest, et d'Else de Hornes; elle vivait veuve l'an 1415. De ce mariage issurent Jean, baron de Rotselaer, qui suit; Mathilde *de Rotselaer*, femme de Jean, sire de Polanen, Leck et Breda; Isabelle *de Rotselaer*, femme de Gérard *de Berlaymont*, chevalier, sire de Ville et Vierves, gouverneur du Hainaut, l'an 1403; Jacques *de Rotselaer*, mort sans enfants; Henri *de Rotselaer*, sire de Boest, l'an 1423, épousa, en premier lit, N. *de Winge*, fille de Wautier *de Winge*, chevalier; il épousa, en secondes noces, Catherine *Sersanders*, dame de Coeckelberghe, fille de Simon, chevalier, veuve de Henri *de Liedekercke*, sire de Rassenghien, chevalier; Marie *de Rotselaer*, femme d'Arnoud, sire de Sevenberghe : elle vivait veuve l'an 1443; enfin Catherine *de Rotselaer*, femme de Wautier *Datyn*, laissa Jeanne *de Datyn*, femme de Jean, sire de Saint-Géry, chevalier, sire de Boxem; elle mourut l'an 1459.

« Jean, baron de Rotselaer, sire de Vorselaer, de Rhéty, chevalier, épousa, en premier lit, Marie *de Berlaymont*, dite *de Ville*, fille de Gérard, de laquelle il eut une fille nommée Jeanne, héritière de Rotselaer; il épousa, en second lit, Isabelle de Hornes, dame de Perwez, fille de Jean, sire de Perwez, et de Mahaut, fille du sire de Ryferscheid : elle vivait veuve en 1446. Il en eut : 1° Jean *de Rotselaer*, baron de Perwez, épousa Clémence *de Bouchout*, de laquelle il eut Henri *de Rotselaer*, baron de Perwez et de Duffel : il mourut sans enfants à Paris, l'an 1500; et 2° Élisabeth *de Rotselaer*, héritière de son frère Henri, fut femme de Michel *de Croy*, sire de Sempy, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, mort sans génération et gît à Écaussines. »

3° Marie *de Perwez*, mariée à Jacques *Bau*, chevalier, seigneur de Muggenberghe et de Royenborch : après la mort de sa femme sans enfants, il convola avec Helwich *de Harduemont*, fille de Gérard. Il releva la seigneurie, château, basse-cour et terre de Royenborch devant la cour féodale de Malines, le 27 février 1508 : sa fille Catherine *Bau* se maria avec Guillaume *de Merode*, seigneur de Veulen, amman de Bruxelles, petit-fils de Jean *de Merode*, mentionné dans le n° suivant;

4° Aleyde, dame de Gheel, de Diepenbeek, mariée, par contrat du 8 novembre 1451, vidimé par le magistrat de Liége le 25 janvier 1457, à Jean *de Merode*, chevalier, mort le samedi après la Sainte-Catherine de l'an 1484, fils de Rigault,

Seigneurs de Perwez.

nommé Richard dans la généalogie de la maison de Merode, dans l'*Histoire de la maison d'Arschot*, et dans celle de la famille Berthout. « Aleyde DE HORNES, dame héritière de Perwez, de Duffel et Gheel, dit le patrice van Hamme, fut femme de Jean, seigneur de Merode, créé baron de Merode par l'empereur Frédéric III; il fut seigneur de Westerloo, de Petersem, de Leefdael, chambellan de l'empereur Maximilien : il était fils de *Richard*, seigneur de Merode, et de Béatrix, dame de Petersem. Quant à la terre de Westerloo, elle fut disputée entre Jean, second du nom, seigneur de Wesemael, d'une part, et Richard, seigneur de Merode, son cousin, et père de Jean, d'autre part, et après longues contestations, elle fut adjugée par le conseil de Brabant, en l'an 1483, à notre Jean, seigneur de Merode, comme héritier plus apparent. Son fils Richard, baron de Perwez, de Duffel, de Petersem, de Leefdael, seigneur de Westerloo, de Gheel, de Waelhem, etc., épousa Marguerite DE HORNES, fille d'Arnoud DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, d'Hondschoot, et de Marguerite *de Montmorency*, dame de Pamele. »

Par le mariage d'Aleyde DE HORNES avec Jean *de Merode*, toute la riche succession des seigneurs de Perwez, du lignage de Hornes, passa dans la maison de Merode, lors de la mort de Henri DE HORNES, seigneur de Perwez, en 1483.

Jean DE HORNES, sire de Perwez, eut un enfant naturel :

5° Thierry *de Perwez* figure dans un acte passé devant les échevins de la ville de Bruxelles le 6 septembre 1454 et dans le contrat de mariage de Henri, sire de Perwez, fils aîné de son père, en ces termes : *Diederyck natuerlick zone wylen joncker Jans heer van Perweys, etc.*

IX. Henri DE HORNES, chevalier, sire de Perwez, de Duffel, etc., releva le premier fief devant la cour féodale de Brabant le 20 septembre 1448, comme héritier et successeur de son père, et fut sénéchal de Brabant.

Il se maria, en 1453, dans la ville de Louvain, avec la veuve de Jacques de Wassenaer, vicomte de Leyden, nommée Élisabeth *de Diest*, d'une noble et illustre maison. Nous avons déjà cité quelques passages de leur contrat de mariage qui renferme des renseignements très-curieux et de nature à intéresser ceux qui étudient l'histoire sous toutes ses faces; on y voit que la famille de Diest avait plusieurs vignobles en Brabant.

Élisabeth *de Diest* apporta : « In den eersten dat huys van den Rivieren metter heerlycheyt, ende met allen den goeden daer toehoorende ende met eender wintmolen, welcke goeden d'een jaer meer d'ander jaer min, na de jaerganghe, wert syn tusschen vyfthien ende sesthien hondert guldens hollands, luttel min of meer, den gulden te twintig stuyvers gerekent; item eenen wyngaert groot twintig viedeel op den welcken by tyden gewassen hebben hondert ende dertig amen wyns.

Seigneurs de Perwez.

A la fin de l'acte, les parties contractantes invitèrent leurs proches parents à le sceller de leurs sceaux : Item om meerder sekerheyt, hebben wy Henrick van Hoirne, heere van Perweys, gebeden ende bidden seer hertelyck ende vriendelyck den eerwerdighen ende hoogheboren vorst heere Janne van Heynsbergh, biscop van Luydick, hertoghe van Bulioon en grave van Loen, enz., ende den edele heere Jacoppe, grave van Hoerne, enz., onsen lieven heere ende oom, ende wy Johanne van Wesemale ende Lysbette van Diest, enz.

Butkens cite son nom dans l'*Histoire généalogique de la maison de Lynden*, à la page 178, à l'occasion du différend d'Adolphe, duc de Gueldre, avec son père, en ces termes : « Mais le duc Adolphe ayant forclos toute piété et révérence, ne voulut entendre à quelque raison. Pour quoi lesdits seigneurs ambassadeurs obtinrent lettres itératives de Sa Sainteté et de Sa Majesté Impériale, par lesquelles ils commirent l'affaire au duc Charles *de Bourgogne* et de Brabant, qui était nouvellement succédé par la mort du bon duc Philippe, son père. Charles *de Bourgogne,* finalement, environ l'an 1470, fit citer le jeune duc Adolphe en la ville de Dourlens où fut aussi mené par Henri de Hornes, baron de Perwez et de Duffel, le viel duc Arnoud, suivi du seigneur de Hemmen et d'autres chevaliers de son parti. » Il se trouvait à Bruxelles lors de l'émeute de 1477, après la bataille de Nancy. L'*Histoire de la ville de Bruxelles* fait mention de lui d'après les mémoires du sire de Haynin : « Le mouvement insurrectionnel, préparé de longue main, éclata brusquement vers le commencement du mois de mars. — Cependant les métiers ont amené avec eux le bourreau pour faire décapiter l'amman Louis *d'Enghien* et d'autres patriciens; déjà les apprêts du supplice sont faits, lorsque le sénéchal de Brabant, Henri de Hornes, sire de Perwez, remontre qu'une pareille exécution serait un crime et conseille au peuple de juger ses adversaires avant de les frapper. Cet avis est suivi, et tous les magistrats sont emprisonnés. » Le capitaine ne s'était pas compromis auprès du peuple; aussi dans ce mouvement démocratique, terrible réaction, il resta en fonctions et put utiliser plus d'une fois son influence, même en faveur de membres de sa famille. Philippe de Hornes, sire de Gaesbeek, lui dut sa délivrance et probablement la vie. On voit encore dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, page 283, que quelques métiers, profitant de leur ascendant pour obtenir quelques faveurs (les bouchers), conduits par Marbais, forcèrent les secrétaires et les clercs de la ville à remettre au sire de Perwez la charte qui autorisait les bouchers du dehors à vendre de la viande le samedi : ce seigneur la porta au sire de Ravestein qui l'annula.

A cette époque, Louis XI menaça d'envahir et de partager le pays : le

Seigneurs de Perwez.

conseil de la duchesse Marie fit savoir aux gentilshommes du Hainaut qu'ils eussent à faire tous leurs efforts pour défendre la ville d'Avesnes. Les sires de Perwez et de Culembourg, avec vingt-deux autres seigneurs, vinrent s'enfermer avec la garnison. Cependant Louis XI amena son armée et son artillerie devant la ville. Le 11 juin 1477, avant de commencer le siége, il envoya un héraut aux sires de Perwez et de Culembourg. Ceux-ci assemblèrent les gens de la commune, disant qu'étant résolus à vivre et à mourir avec le peuple d'Avesnes, ils désiraient bien connaître sa volonté. La commune s'écria tout d'une voix qu'elle voulait se défendre et ne point traiter avec le roi; il fallut même renvoyer le héraut sans ouvrir les lettres qu'il portait. Alors l'artillerie commença à tirer : la muraille était épaisse, bâtie de pierres dures; ce ne fut qu'après un jour et une nuit qu'il y eut un commencement de brèche. Les francs archers donnèrent vaillamment l'assaut : malgré une terrible résistance, ils s'emparèrent de deux tours; mais les assiégés les avaient, par précaution, remplies de fagots et de paille. Ils allumèrent le feu; l'étendard de France, qui avait déjà été planté sur les tours, fut brûlé, et plusieurs centaines d'archers y périrent. Le roi fit sonner la retraite.

C'étaient les gens de la ville seulement qui avaient l'honneur de cette défense obstinée. Les Brabançons et les gens du Hainaut, au lieu d'aller sur la muraille, se tenaient cachés dans les maisons et les celliers. Le sire de Perwez leur fit d'inutiles remontrances : ils n'écoutèrent ni prières ni menaces. Alors il pensa que toute résistance était inutile et que ce n'était pas avec deux ou trois cents bourgeois et habitants qu'il y avait moyen de se maintenir contre toute la puissance du roi de France. Il retourna sur la muraille; et comme un second assaut allait commencer, il fit signe de la main qu'il voulait parlementer. Le roi fit cesser l'artillerie et le jet des traits, puis envoya Jean Marissal, capitaine d'une de ses compagnies, entendre les propositions des assiégés. Dès qu'il approcha, les gens de la ville tirèrent sur lui et il tomba mortellement blessé. *Ah! les vilains!* s'écria le sire de Perwez, *ils ne veulent pas cesser tandis que je parlemente; je saurai bien faire mon appointement sans eux*. Tel est le récit du siége d'après Barante, qui ajoute que le sire de Perwez redescendit de la muraille sous prétexte d'aller gourmander ses Brabançons, laissa les gens d'Avesnes exposés à toute la fureur d'un nouvel assaut, ouvrit une poterne, et avec le sire de Culembourg et un autre gentilhomme du Hainaut, il passa vers les Français. Néanmoins l'auteur de la chronique des *Faits et gestes admirables de Maximilien Ier* avance que *Perwez, Culembourg*, Jean *de Rotselaer* et *de Jauche* furent faits

Seigneurs de Perwez.

prisonniers et conduits à Paris. « Lorsque les quatre seigneurs prisonniers, ajoute l'auteur, eurent été déposés dans les prisons du roi, Louis les fit venir en sa présence et leur dit : *Messeigneurs, comment vous trouvez-vous? dans quelles dispositions êtes-vous? est-ce que cela ne vous ennuie point de rester en prison?* Ceux-ci répondirent : *Nous pourrions être mieux ; mais nous devons subir notre sort. — Voyons,* ajouta le roi, *voulez-vous vous soumettre à moi et entrer à mon service? c'est un avis que je vous donne. Vous serez honorés à ma cour ; je vous récompenserai généreusement, si vous voulez me prêter serment de fidélité.*

« Louis comptait bien que ces offres seraient acceptées, ainsi qu'elles l'avaient été par Crévecœur et Philippe Pot ; mais il se trompait fort, car Gaspar *de Culembourg* répondit : *Je ne puis consentir à ce que vous demandez, sire. Plutôt que de trahir ma parente la duchesse de Bourgogne et de vous jurer obéissance, je préférerais dix fois mourir. Nous lui avons promis et juré fidélité, et ce serment, la mort ne me le ferait pas rompre.*

« Le chevalier *de Perwez,* messire *de Jauche* et sire Jean *de Rotselaer,* seigneur de Wesemael, dirent qu'ils étaient de la même opinion que Gaspar *de Culembourg.*

« *Voulez-vous agir noblement,* ajouta Henri *de Perwez,* s'adressant au roi, *comme il convient à un souverain qui voudrait qu'on agît de même avec les siens, s'ils étaient prisonniers? demandez une juste rançon pour notre rachat. Traitez-nous comme vous voudriez que l'on traitât vos nobles, et montrez-nous votre générosité.*

« *Je ne ferai à votre égard,* répondit le roi, *ni ne permettrai qu'on vous fasse rien de contraire à l'honneur ; car, seigneur de Perwez, vous fûtes mon ami dans la ville de Liége, lorsque j'étais auprès de mon cousin Charles de Valois, et je saurai me souvenir de l'amitié que vous me montrâtes en cette occurrence.*

« *Si vous le vouliez, votre rançon serait bien vite payée ; vous seriez libre de suite, si vous aviez voulu rester auprès de moi.*

« *Sire,* répondit *Culembourg, vous ne ferez pas changer notre résolution ; nous demeurerons fidèles Bourguignons, à la vie et à la mort : rien ne pourra nous faire trahir la maison de Bourgogne ni renoncer à la fidélité que nous lui devons.*

« *Qu'il en soit donc ainsi,* répliqua Louis ; *avant un mois d'ici, vous apprendrez comme les choses iront en ce pays. Restez dans cet appartement, je vais aller consulter mes conseillers pour savoir ce que je dois faire de vous.*

« Les prisonniers restèrent seuls, s'entretenant de leur triste position et surtout des malheurs de la Flandre.

« Le roi de France et son conseil résolurent de laisser partir les seigneurs

Seigneurs de Perwez.

flamands sous rançon, puisqu'ils étaient déterminés à rester de bons Bourguignons. Quelques-uns étaient d'avis de les mettre à mort; mais l'évêque de Lyon, le duc de Bourbon et le duc d'Orléans dirent : *Laissons-les retourner en leur pays, car si nous ou d'autres nobles étions faits prisonniers, on nous traiterait comme nous aurions traité ces seigneurs.*

« Le roi répondit : *Je pense bien qu'il adviendrait comme vous dites; c'est pourquoi je suivrai votre conseil. Chacun des quatre prisonniers donnera trois mille couronnes d'or pour sa rançon.*

« En conséquence, ils furent amenés devant le roi qui leur annonça qu'ils pouvaient partir sous la susdite condition. On peut bien supposer qu'ils furent prêts de suite, aimant infiniment mieux retourner chez eux, à quelque condition que ce fût, que de rester en prison. Ils remercièrent le roi d'avoir bien voulu les admettre à rançon. Gaspar *de Culembourg* prit la parole : *Sire, cet argent ne vous est que prêté, car l'un ou l'autre jour ce sera votre tour, et les Français nous rendront ce que nous leur payons aujourd'hui.* Le roi ne se fâcha point de ce discours, mais répondit : *Si vous aviez voulu rester près de moi, seigneurs, vous n'auriez pas eu besoin de rançon.*

« *Nous n'avons pas l'intention d'accepter cette proposition*, répliquèrent-ils tous quatre, *d'autant moins que nous avons appris que Maximilien, le fils de l'empereur, est en route pour se rendre dans le Brabant et en Flandre. Il nous aidera à réparer notre perte. Tel qui rit aujourd'hui pleurera demain, et quoique nous ayons été mordus, nous ne sommes pas mangés. Maintenant notre rançon est prête. Le duc d'Orléans et l'évêque de Lyon, auxquels nous la ferons parvenir, seront nos cautions. C'est pourtant encore un doute de savoir qui la payera.*

« Après cet entretien, ils quittèrent le palais et se mirent de suite en route pour le Brabant. »

L'auteur ne le dit point; mais il est probable que leur mise en liberté a été provoquée soit par la trêve conclue le 11 juillet 1478, soit par les négociations qui la précédèrent. Au reste, Maximilien employa cette trêve à préparer la campagne prochaine. Il sut profiter du zèle que les Belges mettaient à se distinguer à ses yeux. La plupart des seigneurs qui étaient demeurés fidèles à leur devoir, enchantés de sa jeunesse, de sa vaillance, de sa bonne mine, et surtout des égards qu'il leur montrait, tandis que Charles-le-Téméraire les avait rebutés par sa dureté, étaient impatients de se mesurer avec les Français, parmi lesquels ils voyaient leurs anciens rivaux de la cour de Bourgogne. Tel était l'esprit des chevaliers qui avaient l'habitude de manier l'épée et de vivre dans les camps. Ils n'étaient point encore envieux des

Seigneurs de Perwez.

étrangers accueillis par Maximilien, parce que ceux-ci n'avaient pas eu l'occasion de se montrer et de se faire connaître. Pour aiguillonner le courage de ses capitaines et les tenir dans les nobles sentiments qu'ils ne cessaient de manifester à son égard, Maximilien les convoqua tous et créa chevaliers ceux qui étaient seulement écuyers. Bien des Flamands, des Brabançons et des Hainuiers reçurent l'accolade; parmi eux se trouvait en première ligne, comme un des plus dignes, Henri DE HORNES, seigneur de Perwez. Ses troupes prêtes et bien disposées, Maximilien marcha vers Thérouanne.

Ce fut le 25 juillet 1479 que toute l'armée belge se mit en mouvement : elle était remplie de haine contre les Français, contre leur roi perfide et cruel, contre tous ses capitaines, gens de rapine, sans miséricorde pour le peuple, nourris dans les guerres et ne connaissant d'autre Dieu que leur épée. Une autre cause d'indignation, c'était de les voir commandés par Philippe de Crevecœur, sire d'Esquerdes, lui qui avait été enrichi et illustré par la maison de Bourgogne, honoré de la Toison-d'Or, intime conseiller du duc Charles, et qui avait trahi madame Marie, sa fille, peu de jours après qu'elle avait reçu son serment et lui avait donné sa confiance. Déjà l'armée avait fait agir son artillerie contre la ville de Thérouanne, lorsqu'on aperçut le mouvement de ce sire d'Esquerdes, en horreur chez les Belges à cause de sa félonie et de sa traitrise; du haut de ses murailles, la garnison criait maintes injures, menaçant les Belges des troupes qui allaient arriver de Blangi. Piqués de ces insultes, ils demandèrent à grande instance qu'on les menât contre les Français. Henri *de Perwez* et le sire de Rotselaer se signalèrent parmi les chevaliers même les plus intrépides; ils firent des merveilles. Ni noble ni vilain n'obtenait merci. Ils avaient les mains et les bras tout couverts de sang. Mais l'ardeur et l'acharnement que Henri *de Perwez* et son compagnon mettaient à poursuivre l'ennemi, coûtèrent cher aux chevaliers qui finirent par succomber. Cette bataille, une des plus sanglantes de cette époque, est appelée, par les anciens chroniqueurs, *de Blangi*, et par les modernes, *de Guinegâte*, du nom du village d'Enquinegatte où elle eut lieu. Lorsque l'action fut terminée, le duc Maximilien demanda quels étaient les chefs qu'il avait perdus. Chantereine répondit : « Jacques *d'Halewyn*, Antoine *d'Halewyn*, Pierre *d'Ardembourg*, Henri *de Perwez*, Jean *de Rotselaer*, et en outre quelques autres qui sont prisonniers. Il a bien été tué huit à neuf mille soldats. Les Français ont perdu plus de quarante mille hommes, sans compter les prisonniers. » Maximilien reprit : « Que Dieu ait pitié de leurs âmes! Les choses ne peuvent aller autrement dans des occasions pareilles. Il est à espérer que ceux qui sont morts ici jouiront tous de la gloire céleste. »

Seigneurs de Perwez.

Henri *de Perwez* épousa, en premières noces, par contrat du 9 juin 1453, Isabeau *de Diest,* dame de Rivière, de Stalle, veuve de Jacques, sire de Wassenaer, décédée le 14 octobre 1466 sans enfants, fille de Henri *de Diest,* seigneur de Rivière et de Stalle, et de Jeanne de *Wesemael,* et, en secondes noces, Antoinette *de Gavre,* fille de Godefroi, sire de Fresin, mort le 13 avril 1438, et de Florence *de Grez.* L'auteur de l'*Histoire de la maison d'Arschot* ajoute « que de l'une ni de l'autre il n'eut génération, et qu'il trépassa le 18 mai en l'an 1483, et est enterré avec son père à Roosendael, près de Malines; et, continue-t-il, ici finit la branche masculine des sires de Perwez de la maison de Hornes. »

Isabeau *de Diest,* femme de Henri *de Perwez,* se trouve mentionnée dans le même ouvrage, en ces termes :

« Jean, sire de Rivière, laissa de sa femme une fille, Marguerite *d'Arschot,* dame héritière de Rivière, qui épousa Florent *de Stalle,* chevalier, qui vivait l'an 1312, et elle était veuve l'an 1366, eut une fille nommée Aleyde, dame héritière de Stalle et de Rivière, qui épousa, l'an 1379, Arnoud *de Diest,* chevalier, d'où vinrent Henri *de Diest* et Marie *de Diest,* qui épousa, en premier lit, Philippe, sire de Polanen, et, en second lit, Gérard *de Petersem,* sire de Steyn. Henri *de Diest,* chevalier, sire de Rivière, épousa l'an 1410, le 9 janvier, Jeanne *de Wesemael,* fille de Jean, baron de Wesemael et de Falais, chevalier, sire de Westerloo, et de Jeanne *de Beaufremont,* sa seconde femme; il mourut l'an 1474, comme il se voit à l'église Saint-Pierre à Louvain, dans une vitre où l'on représente le mariage avec les armoiries. Il laissa de sa femme une fille nommée Élisabeth *de Diest,* dame héritière de Rivière et de Stalle, qui fut premièrement mariée avec Jacques, sire de Wassenaer, qui mourut sans hoirs, et fut après mariée, l'an 1453, par dispensation apostolique, avec Jean DE HORNES, sire de Perwez, de Gheel et de Waelhem; et mourut cette dame le 14 octobre l'an 1466, sans enfants, et a fait par testament son héritière absolue, dame Jeanne *de Wesemael,* sa mère, et est avec elle ensemble à Louvain, à l'église paroissiale de Saint-Pierre, dans leur chapelle, sous une tombe élevée. »

Hornes de Gaesbeek et de Houtkercke.

Gaesbeek et Houtkercke.

VI. Thierry-Loef DE HORNES, chevalier banneret (1), cinquième fils de Guillaume, sire et comte DE HORNES, et d'Else *de Clèves*, sa seconde femme, fut seigneur de Montcornet, d'Herstal, de Hees, de Leende et de Bauci-

(1) Pour l'intelligence de cette généalogie et de plusieurs autres qui sont comprises dans cet ouvrage, nous donnons ici, en forme de note, d'après quelques auteurs estimés, les grades nobiliaires au moyen âge. On lit dans Holleber, *Jurisprudence héraldique*, page 397 : « Dès qu'un gentilhomme avait atteint l'âge de sept ans, on le retirait des mains des femmes pour le confier aux hommes; une éducation mâle et robuste le préparait de bonne heure aux travaux de la guerre dont la profession n'était pas distinguée de celle des chevaliers.

« Au défaut des secours paternels, une infinité de cours de princes et de hauts seigneurs offraient des écoles toujours ouvertes où la jeune noblesse recevait les premières leçons du métier qu'elle devait embrasser.

« La première place que l'on donnait aux jeunes gentilshommes qui sortaient de l'enfance était celle de pages.

« De l'état de page, le jeune gentilhomme passait à celui d'écuyer : il devait être âgé de 14 ans pour parvenir à ce grade qui lui était conféré avec des cérémonies religieuses. Il devait servir au moins sept ans en qualité d'écuyer, parce que l'âge fixé pour le grade de chevalier était de vingt et un ans, à moins qu'une haute naissance ou de grandes actions le dispensassent de cette loi.

« Les écuyers se divisaient en plusieurs classes différentes, suivant les emplois auxquels ils étaient appliqués, savoir : l'écuyer du corps ou de la personne du maître; on l'appelait aussi l'écuyer d'honneur; l'écuyer de la chambre ou chambellan; l'écuyer d'écurie; l'écuyer d'échansonnerie; l'écuyer de la paneterie, etc. C'était sur eux que les seigneurs se reposaient du soin de leurs maisons. Ils avaient soin de dresser les chevaux de bataille qu'ils donnaient à leur maître, lorsqu'il allait combattre l'ennemi; ils demeuraient derrière lui pendant le combat pour lui donner et fournir des armes, et le secourir en cas de besoin. Ce spectacle était pour les écuyers une leçon vivante d'adresse et de courage, et un puissant motif pour faire naître dans le cœur de cette jeune noblesse l'envie de se signaler par de semblables exploits.

« C'était à vingt et un ans, comme je l'ai dit, et après beaucoup de preuves, que l'écuyer pouvait prétendre au grade suprême qui faisait toute l'ambition de la noblesse; c'était le prix le plus insigne qu'on pût proposer dans les occasions périlleuses de la guerre pour redoubler le courage des guerriers; c'était enfin le grade le plus éminent dans la milice.

« Cette dignité se conférait par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies et d'un serment solennel, etc.

« Les chevaliers jouissaient de plusieurs avantages extérieurs qui rehaussaient l'éclat de cette profession, par des prérogatives honorables et qui donnaient à ceux qui l'exerçaient une prééminence marquée sur tous les écuyers et sur tout le reste de la noblesse. Ces distinctions consistaient dans l'armoirie, dans l'habillement et dans les titres, etc.

« Une lance forte et difficile à rompre, un haubert ou haubergeon, c'est-à-dire une double cotte de maille tissue de fer, à l'épreuve de l'épée, étaient les armes assignées aux chevaliers exclusivement; la cotte d'armes faite d'une simple étoffe armoriée était l'enseigne de leur prééminence sur tous les autres ordres de l'État et de la guerre.

« Les chevaliers avaient seuls le droit d'enrichir leurs vêtements, les harnais de leurs chevaux et leurs armes, d'ornements en or : on les distinguait dans les discours et

Gaesbeek et Houtkercke.

gnies, et avait l'usufruit du château et forteresse de Loevestein sur la Meuse.

Il tenait ces divers domaines de la succession de son père, en vertu d'un acte de partage fait à l'intervention de ses parents, Jean *d'Arckel*, prince-

dans les actes publics par le titre de *messire*, et les écuyers par celui de *monsieur*. »

L'auteur que nous venons de citer appartient à la Belgique, et il florissait dans la seconde moitié du dernier siècle. Nous possédons encore un autre traité qui est aussi inédit : c'est l'œuvre de don Diego Valera, historien et généalogiste espagnol de la fin du XVe siècle, c'est-à-dire d'une époque où la chevalerie avait déjà perdu et de son prestige et de son importance. Il s'exprime ainsi dans son *Traité de la Noblesse* : « Et pour ce que chevalerie est le plus haut et digne état, et qui ainsi est l'ornement de toute noblesse, est maintenant dénommée ainsi comme commune et déprisée tellement que point ne semble œuvre de vertu, mais semble que ce soit un métier d'intérêt ou de profit principal, car chacun se met audit ordre, sans avoir regard ni demander quelles sont les conditions dudit ordre, et si ceux qui le reçoivent les pourront entretenir ou non; et sont plusieurs qui le prennent auxquels il n'est nécessaire de demander les conditions et charges d'icelui ordre, car combien qu'ils le savent, si ne les gardent-ils point; tels ne prennent point ledit ordre pour vertu, mais seulement le prennent pour intérêt et vaine gloire et pour être appelé *monseigneur* entre le peuple; de celui de tant haut et digne ordre est chose raisonnable et aussi très-profitable de déclarer son principe, et comment les anciens qui le commencèrent, eurent trois considérations très-licites et très-raisonnables comme ci-après sera déclaré : la première est l'amour et entretènement de la chose publique, la seconde est rétribution d'honneur due à vertu, la troisième est pour donner à l'ordre, ministres et serviteurs, afin de poursuivre leurs vertueuses œuvres et de bien savoir et entendre que universellement par toutes régions les gens furent divisés par milliers, et de chacun millier fut élu un du plus noble courage d'entre eux par continuation d'être garni de vertus et bonnes coutumes, le mieux disposé et plus habile aux armes, auxquels afin que très-étroitement et à très-grande délibération étaient ainsi élus, ils les faisaient jurer et faire les serments tels comme ci-après s'ensuivent. »

A ces deux citations nous joignons une troisième que nous empruntons aux *Mémoires* de Louis Gollut, professeur à l'université de Dôle, au XVIe siècle : « Auquel temps, au XIVe siècle, l'ordre de chevalerie n'était donné à autres qu'aux princes et aux grands seigneurs et à ceux qui en plusieurs guerres et batailles avaient fait claire preuve de leur valeur et prouesse; pour les honorer davantage, le prince même, et nul autre, donnait l'accolade et conférait l'ordre, sans permettre que les princes vassaux prissent tant d'autorité que de faire un seul chevalier, comme l'exemple d'un comte de Flandre l'enseigne, lequel fut accusé par le roi de France et presque condamné à la perte de son pays pour avoir conféré l'ordre de chevalerie en l'an 1280, et le comte de Nevers en 1279.

« Aussi était-il plus difficile de faire un chevalier que d'instituer maintenant un colonel d'un régiment, légion ou terce de soldats fantassins, ou bien un chef de quelques compagnies d'hommes d'armes, non-seulement pour ce que le souverain retenait cette autorité de conférer, sur preuves suffisantes de la valeur et du mérite du bachelier qui avait bravement combattu et qui avait, comme lors on disait, gagné ses éperons, mais aussi pourtant que les cérémonies gardées en telle solennité et les frais étaient très-grands; à raison de quoi, les sujets du chevalier, moyennant qu'il fût haut-justicier, donnaient quelques aides à leurs seigneurs, non contraintes mais volontaires, non excessives mais raisonnables, au bon vouloir du sujet qui, étant bien traité par son seigneur, donnait librement quelque chose de son bien pour aider la dépense et soulager les frais des tournois et des festins que le chevalier y faisait; ceux-ci puis après pouvaient être chevaliers bannerets, c'est-à-dire portant bannière ou cornette particulière à la guerre, quand ils pouvaient joindre quelque bon nombre de chevaux à leur suite, défrayés pour eux mêmement si cela se faisait de leurs vassaux et féodaux, pour se trouver en une guerre et bataille sous les étendards du roi. »

Gaesbeek et Houtkercke.

évêque de Liége, Jean *de Polanen,* seigneur de La Lecke et de Breda, Jean *de Petersem,* et de son frère Thierry DE HORNES, sire de Perwez, lesquels arrêtèrent, en présence de lui Thierry-Loef DE HORNES et de son frère Arnoud, depuis prince-évêque de Liége, d'une part, et de Guillaume, fils de Guillaume, sire et comte DE HORNES, et d'Isabeau *d'Arckel,* son cousin, d'autre part; ce qui suit : Wy Johan, bi der Gods genaden, bisscop tot Ludic ende greve tot Loen; Didderic VAN HUERNE, here van Perweys ende van Duffle; Johan *van Polanen,* here van der Lecke ende van Breda; ende Johan, here van Petersem : doen kont allen luden met desen oppene brieve, dat wy ene minlike deylinge ende een scheidinge, met wille ende welvart heren Didderics-Loefs VAN HUERNE, ridder, ende synre vriende, op die ene zide, ende Willems VAN HUERNE, ons neven ende synre vriende, op die andere zide, ghededinct ende gemaect hebben, van alsuker schelinge ende discorde, als Willem VAN HUERNE, onsen neve, op die ene zide, ende her Didderic-Loef, ridder vorscreve, ende Arnoud syn brueder, onsen neven, op die andere zide, onderlinge ghehadt hebben of hebben mochten; als van alsuken goede, erffenisse ende heerlikheit als die heren VAN HUERNE, deser vorscreve ouders, tot dese daghe toe beseten hebben, in allen manieren als hier beschreven staet; in den yersten, sullen her Didderic-Loef VAN HUERNE ende Arnoud, syn brueder, van hare bruederlicker deilinghe ende van hare vaderlycke erve hebben, van alsulken gaedinghe als her Geerard, here VAN HUERNE, wilen eer was, dien God ghenedich si, die ten Vryesen bleef, achter liet. In 't yerste die heersap van Herstelle, alsoe groet ende alsoe cleyne alsi nu ter tyt geleghen es, ende men se nu ter tyt van der hertoghe van Brabant houdende es; behoudelyc zulker brieve ende jaer guldene als die here van der Lecke ende sine kindere daer op hebben ende bewyst syn, ende inhouden ende begripen, ende ander goede die van outs sculdich syn uut te ghaende : voert zullen si hebben Heese ende Leende, met hoghen ende nederen gherechten ende renten, hoe die ghelegen syn, ende hoe die ghenoemt syn, ende men se ute den hove van Brabant houdende es : voert zullen si hebben die heerschap van Monkornet ende van Bassengnies, met allen haren toebehoerten, hoghe gherechten ende nederen, renten ende verval, hoe die ghelegen of ghenoemt zyn, ende men se houdende es van den coninc van Vrankeryc, ende van den here van Rosaets of yemants anders : voert soe syn 't vorwarden, dat her Didderic-Loef 't huus van Loevesteyn, ghelegen in der Moniklant, met sinen vorborghe ende grachten, alst nu ter tyt begrepen es, hebben sal, in sulker manieren, dat die vorz. her Didderic gheloven sal ende zekeren, ende des goede brieve ghe-

Gaesbeek et Houtkercke. ven Willeme VAN HUERNE, sinen neve, dat dien vors. huse van Loevesteyn, met synre toebehoerten, als vorsz. es, Willem sinen neve vorsz., sinen goede lande van Huerne ende van Altenae, ende anders sinen luden, lande, ende goede, gheenen scade gheschien en sal van hem, noch van yemant die daer op es, of komen mach, sonder enich arglist : voert syn 't voerwaerden, dat her Didderic-Loef VAN HUERNE, of sine gheerven, dat voorsz. huus te Loevesteyn, ghelyc als 't daer begrepen es ende voreghemoemt es, nyemene vercoopen en mach, noch versetten of vervremden, van deser tyt voert, dan Willem sinen neve vorsz., in sulken formen, dat Willem voregenoemt, heren Didderic sinen oem vorsz., als her Didderic dat huus vercoopen of quiten wesen wille, ghelden ende betaelen sal, voor dat huus vorsz., vive ende dertich hondert cruyskens mottoenen van Brabant, alsnu ghenghe ende gheve synde, of die weerde daer vore in andren goeden payment ; voert syn 't vorwaerden, dat Willem VAN HUERNE houden ende besitten sal die heerscap van Huerne, van Weert, van Wessem, ende dat dorp van Cortershem, met allen hare toebehoerten, ghelycker wys, als die heren van Huerne voermaels, dien God ghenedich si, van haren heren gehouden hebben : voert sal die vorsz. Willem noch houden ende besitten die heerscap van Altenae, hoghe ende neder, borghe, stede, lant ende renten, hoe die genoemt syn en si die heren van Huerne voertyts plaghen te houden van haren heren, het si in leenen oft in pachten : voert syn 't voerwaerden, dat Willem noch houden ende bezitten sal 't lant dat men heet der Moniklant, met syne toebehoerten, ghelyc alst her Willem VAN HUERNE sine oude-vader cocht en besat, behoudende sulker guldene als der vrouwen van Steynvorden, des vorsz. Willems moeder, daerop bewyst syn ende uutgheschieden, alsoe verre alst Loevesteyn toebehoert ende vorz. es : voert syn 't voerwaerden, dat Willem vorsz. der vrouwen *van Diest,* synre moyen, ghenoech ende voldoen sal van huwelicker gheloeften, als haere brieve begripen, die hare gheloeft waren, doe si in huwelicker vorwaerden vergaderde met den here *van Diest :* voort syn 't voerwaerden, dat Willem vorsz., heren Didderic-Loef ende Arnoude, sinen oemen, goeden, zeker ende ghewes doen sal, dat hi verthyen sal binnen jaers na dat hi mondich es, van allen den goeden die vorsz. syn, ende heren Didderic ende Arnoude vorsz. vore bewyst ende toegheseeght syn, vore alle die heren daer men dier goede af hout; soe dat si des seker ende wel bewaert syn van alsulken rechte als Willem daer in hebben mochte; ende Didderic ende Arnoud synen brueder vorzt. zullen verthyen binnen den jare na dat Willem mondich wert, van alsulker heerlicheit ende goede alse Willeme toegheseeght es ende vorsz. es, vore alle die heren daer men die goede ende heerlicheit

Gaesbeek et Hontkercke.

houdende es : voert syn 't voewaerden van vier hondert ponden swarten 't jaers, die her Didderic vorsz. seeght dat hem anecomen syn ende vercreghen soude hebben jeghen den here van Gaesbeke, ende synre moeder waren ende anegestorven syn van der vrouwen van Cranendonc, dier God ghenedich si, gheleghen in den lande van Huerne of van Altenae, ende van andere erffenisse die her Didderic vorsz. ghecocht of ghecreghen mochte hebben, ende van alle renten die hem vervallen mochten, ofte van enighen anderen ghelde oft brieven die men hem in dat lant sculdigh mochte syn, ofte enighe andere rekeninge die hi met bescheide bewesen mochte dat men hem sculdich ware te rechten, dat men daer af voldoen sal, bi goet dunken der heren van Perweys ende des heren van der Lecke, te recht of ter minnen, na bewyssenisse dat hi met bescheide bewisen mochte; ende dier ghelicke zullen die vorsz heren van Perweys ende van der Lecke, heren Didderics machtich wesen, Willeme vorsz. van heren Didderic vorsz. weder doen te verrechten, van alle zaken die hi hem eysschende mochte syn oft in ghebreke afwesen mach, van dier tyt, dat hi de lande van Huerne ende van Altenae bericht ende onder ghehadt heeft, of dat hi Willeme membore gheweest heeft. Ende dese vorsz. scheidinghe ende effeninghe zullen dese vorsz. heren van Perweys ende van der Lecke doen ende eynden tusschen dit ende Paesch-dach naestcomende : voert syn 't voerwaerden ende geloeften van beiden ziden, want Arnoud VAN HUERNE niet jeghenwordich noch binnen lants en was, doe dese scheidinghe ende verlikenisse over een verdraeghen wert; waer dat zake dat Arnoud dier scheidinghe niet houden en woude noch consenteren in allen manieren als vorsz. es, soe zullen wy Johan, bider ghenaden Gods bisscop tot Ludic, Didderic VAN HUERNE, here van Perweys, Johan, here van der Lecke, ende Johan, here van Piertersem vorsz., ramen tot eenre sommen toe, van sulken goede ende heerlicheide, als heren Didderic-Loef ende Arnoude sinen broeder, vore met desen brieve, bewyst syn, bie Arnoud vorsz. daer ute behouden ende hebben sal, ende heren Didderic-Loef daer toe helpen, dat die goede die wy hem toe-ramen ende anebewisen, als vorsz. es, behoude; ende des, de ene bi den anderen bliven, Arnoude vorsz. effeningen ende scheidinghe volghen ende consenteren sal, ghelyc als vorsz.; ende alle deze vorsz. pointen ende vorwaerden gheloefde ende versekerde her Didderic-Loef VAN HUERNE, ridder, ende houdt heren Jans *van Arckel*, bi der ghenaden Gods, bisscop tot Ludic en de greve tot Loen, vorst ende stede te houden ende vol te doen in alle der manieren vorsz. ende daer niet jeghens te doen. Ende wy Johan *van Arckel*, bi der ghenaden Gods, bisscop van Ludic ende greve tot Loen, Didderic VAN HUERNE,

Gaesbeek et Houtkercke. here van Perwys ende Duffle, Johan *van Polanen,* here van der Lecke ende van Breda, ende Johan, here van Pietershem vorsz., selve hier over ende anewaren, als didincs lude, soe hebben wy onze seghelen ane dezen brief gehangen in ghetuygenissen der waerheit; ghegeven tot Hasselt in 't jaer dusent drie hondert acht ende t'sestigh op alre Heilighen avondt.

Wy Dyric-Loef van Horne, here van Harstelle, van Monkornet ende van Hese, doen kont allen luden die desen brief sien soelen of horen lesen, dat wy gheloeft ende ghesekert hebben, loeven ende sekeren, in goede truwen, ende in edestat te halden ende te voldoenen alsulke goedinghe, effeninghe, vurwaerden ende minlike deylinghe, als onse lieve ende maghe Johan *van Arckel,* by der Goets ghenaden, bisscop tot Ludich ende greve te Loen, her Diric van Horne, here van Perweys ende van Duffel, her Johan *van Polanen,* here vander Leck ende van Breda, ende her Johan, here van Pytershem ghededinct ende ghemaect hebben tusschen onsen lieven neve Willem, here van Horne ende van Altena, op de ene side, ende ons, ende Art onsen bruder, op die andere side; gelyc ende in allen manieren als dese brief inhoudet, daer onse tseghenwordighe brief doer-ghesteken is, beseghelt op en met onsen seghel, beheltenis ons dat wi ende onse vrint, dat is te verstaen Loder Heymans soen, Heyne van Uutwyc, Rutgher van den Wiede, Jan van den Camp, Art van der Brugghen, Art van der Uteghe, Noude van Ganswyc, ende hare maghe ende hulperen, ons behelpen ende weren moghen van den huse te Loevesteyne, t'seghen Art van Weyenbergh, Janne die Borghgreve, Janne van Raemsdonck, Herberen van Uutwyc, Janne vander Werken, Willem Thonys soene, Willem Wys, Diric van der Gript, ende allen hare maghe ende hulperen, dese bede uut, daer wi ende onse vrient vorsz. nu en syn, tseghen die weder partien vorsz; mer als ene zoene of een verlekenis overgedraghen of gheseghet worde tusghen dese partien voersz., soe soelen wi Diric-Loef voersz. gadinghe, effeninghe van werde, ende minlike deylinghe als voersz. is, tot maninghe ons lyfs, heren van Ludich voersz., of Willems van Horne voersz., of ghewarich bode eens van hun beyden, voldoen ende beseghelen, sonder enich voeder segghen; ende allen dese pointen voersz. hebben wi gheloeft ende ghesekert, als voersz is, vast ende stede te houden sonder argelist. In orkonde der waerheit, zo hebben wy onsen properen seghel aen desen brief doen hanghen. Gegheven in den jaer ons Heren dusent dry hondert zeestich ende neghen, des twinctichs daechs in februario.

Thierry-Loef de Hornes, sire d'Herstal, etc., fut un des principaux chevaliers à la bataille de Baswilre, le 22 août 1371. Il suivit la fortune de son frère Arnoud, évêque d'Utrecht et puis de Liége, qui l'institua son lieutenant

dans la charge de mambour de Liége que ce prélat s'était réservée. « En 1344, le 10 juin, Jean III, duc de Brabant, comme le témoigne Butkens, *Troph. de Brab.*, t. I, p. 432, donna en pleine propriété à Guillaume, Thiry-Loef, Arnoud et Elsbene DE HORNES, ses cousins, enfants de Guillaume, sire de Hornes, et d'Esbene *de Clèves*, sa seconde femme, toutes les bruyères et terres situées aux villages de Hees et Leende, outre le cours du ruisseau nommé *Scoercken* jusqu'à Hoenreboom et de Hoenreboom, passant tout tenant la justice de Mierle, jusqu'à la justice de Philippe de Geldorp, et de là derechef jusqu'audit ruisseau Scoercken, le tout parmi une reconnaissance annuelle d'une livre noir tournois. » Il épousa, en 1350, Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château, de Haut-Ittre, fille de Robert, seigneur de Montigny, et de Marie *d'Enghien*, dite *d'Havrech*, et tante de Jeanne *de Montigny* qui épousa Guillaume, comte de Hornes et d'Altena. Antoine-Ferdinand van Hamme parle d'Isabeau *de Montigny*, dans son *Histoire généalogique de la maison des châtelains de Valenciennes* : « Isabeau *de Montigny*, dit-il, fille de Robert, sire de Montigny, et de Marie *de Gumeret* (*Havrech*), fut dame de Braine-le-Château et femme de Thierry-Loef DE HORNES, sire de Baucignies, de Montcornet, de Hees, de Leende, d'Herstal et de Geldorp, sénéchal de Brabant, fils de Guillaume, sire de Hornes, et d'Isabeau *de Clèves*, et fut en l'an 1378 constitué par son frère Arnoud, évêque de Liége, mambour et régent dudit pays en la place de Wautier *de Rochefort*, sire de Haneffe. Après, en l'an 1389, il était en son château de Montcornet où il fut surpris par Gérard *de Heraucourt*, et mené en Lorraine avec son fils Arnoud DE HORNES, mais jusques ores je n'ai su découvrir la cause de cet emprisonnement. »

Gaesbeek et Houtkercke.

Thierry-Loef DE HORNES mourut en 1390, laissant :

1° Arnoud, qui suit :

2° Madelaine DE HORNES, mariée à Jean *de Conflans*, chevalier, sire de Vieille-Maison, dont il fit le dénombrement, le 2 mars 1403, à Jean de Harcourt et à Guillaume *de Torcy*, seigneur de Montmirail, fils de Jean *de Conflans*, seigneur de Vieille-Maison à Brie, dit le Vidame, de la maison de Brienne, et de Péronne *de Jouvengues ;*

3° Jean DE HORNES, dit *de Wilde*, sire de Bronshoren, eut de sa femme, dame de Kessenich, savoir :

A Arnoud DE HORNES, seigneur de Bronshoren et de Kessenich, épousa Isabeau *de Loen*, fille de Jean *de Loen*, sire de Heinsberg, comte de Loen, et d'Anne, comtesse de Solms. De ce mariage vint un fils : Jean, dit *le Sauvage* ou *de Wilde*, seigneur de Kessenich, chevalier, releva le 16 octobre 1436, à la salle de Curenge, la terre et seigneurie de Bouchout, en ces termes : Dominus Joannes DE HORNES, dictus *de Wilde*,

Gaesbeek et Houtkercke.

dominus temporalis de Kessenich, miles, relevavit Curengensi, anno XIIIIc LVI, mensis octobris die XVIe; est proximior hæres dominii et bonorum de Bouchout, idem dominium et villam de Bouchout cum homagiis, curveis, redditibus impendentibus et pertinentibus suis universis, situm in Campiniâ in officio.... salvo usufructu Philippæ *de Heynsberg*, relictæ cujusdam Johannis de Buune, ejus materterræ, super dictamen seu determinationem domini Joannis *de Heynsberg*, sui avonculi, salvo jure cujuslibet, etc. Ce Jean *de Wilde* laissa aussi un fils nommé Jean, dit *le Discret*, et une fille, Catherine DE HORNES;

B Jean DE HORNES, dit *le Sauvage* ou *de Wilde*.

VII. Arnoud DE HORNES, sire de Montcornet, de Baucignies, de Hees, de Leende, d'Herstal, lieutenant de la cour féodale du Brabant, mort en 1404, épousa Jeanne *de Hondeschote*, dame de Hondschoot, de Houtkercke, de Locres, vicomtesse de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, veuve de Jean *d'Offignies*, vicomte d'Aumale, fille de Thierry, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite *de Flandres*, petite-fille de Gauthier, seigneur de Hondschoot, de Houtkercke et de Planquere en Normandie, et de Marie *de Bethune*, dame de Locres et de Hebuterne. Voici comment Duchesne s'exprime dans son excellent ouvrage sur l'ancienne maison de Bethune, p. 298 à 303, relativement à cette dernière alliance : « Marie *de Bethune*, fille aînée de Matthieu, chevalier, seigneur de Locres et de Hebuterne, demeura héritière principale « de son père. Elle épousa, vers 1348, Gautier IV, seigneur de Hondschoot « et Houtkercke. Les ancêtres de ce seigneur ont été fort illustres, toujours hautement alliés et possesseurs de Hondschoot qui est une des « anciennes bannières de Flandres. Le premier dont on trouve mention « assurée fut Guillaume, surnommé Moran, seigneur de Hondschoot (1165), « dont le fils Baudouin épousa Méhault *de Guines*, fille d'Arnould, comte « de Guines, et de Méhault *de Saint-Omer*, d'où descendirent successivement Gauthier Ier, Gauthier II, Guillaume et Gauthier III qui épousa « Jeanne *de Haveskercke*. Ils furent père et mère de Gauthier IV. » Outre la terre de Hondschoot, Gautier III tenait partiellement celle de Houtkercke, qui est une ancienne baronnie de Flandres, assise dans le territoire de Bergues, « honorée à présent du titre de comté, dit le Carpentier dans l'*Histoire de la maison de Herlin*; mais on ne sait pas au vrai s'il la reçut du patrimoine de ses ancêtres ou si elle lui fut apportée en mariage. Tant y a qu'il épousa Jeanne *de Haveskercke*, avec laquelle il se qualifia seigneur de Houtkercke et elle dame de Hondschoot, par lettres de l'an 1303, contenant la vente qu'ils firent ensemble à Gilles Aiscelin, archevêque de Narbonne, d'une rente de 500 livres chacun an sur le trésor, que le roi Philippe-le-Bel avait donnée à notre Gautier *de Hondeschote*, en récompense de ses services qui furent de-

puis si fort considérés, que le roi Philippe-le-Long augmenta sa pension ou sa rente jusqu'à 1,400 livres, lesquelles, l'an 1316, lui furent données sur le trésor. » Gaesbeek et Houtkercke.

Arnoud DE HORNES laissa deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Jeanne.

VIII. Jean DE HORNES, chevalier banneret, sire de Gaesbeek, de Houtkercke, de Baucignies, de Montcornet, de Hees, de Leende, d'Herstal et de Hondschoot, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, obtint la terre de Gaesbeek par la libéralité de son cousin, Jacques *d'Abcoude*, seigneur dudit lieu, et il la releva devant la cour féodale de Brabant le 26 mai 1434. Voici l'aile de relief : Van wylen heer Janne VAN HOIRNE, heere van Bausengnies, van Heeze, van Leende ende van Hondescoten, die op ten XXVIsten dach van meye, XIIIIc XXXIIIIste jair, dair by waren, als mannen van leenen, meester Jean Bont, cancellier, H. Anthonis, here *van Croy*, van Renthy ende van Aerschot ; H. Claus van Sunte-Goericx, ridderen ; Henric Magnus, Ambrosius van Dynter, ende meer andere ; ontfinc by overgeven Jacobs, here van Gaesbeke, van Abcoude, van Putten ende van Streyen, 't lant, slot ende herlicheit van Gaesbeke, met alle sine toebehoirten, op zekere conditien tusschen here Janne ende den selven Jacob overdragen, als brieven dair op gemaict veclaren ende begripen. — Jacques *d'Abcoude*, fils de Zweder et d'Anne *de Leyningen*, était neveu de Gisbert *d'Abcoude* qui épousa Jeanne DE HORNES : après la mort de son beau-frère Gérard DE HORNES, il tint Gaesbeek, qui fut enfin adjugée à Zweder *d'Abcoude*.

Jean DE HORNES, sire de Baucignies, de Gaesbeek, etc., fut fait chevalier au siége de Melun, en 1420, comme le témoigne Pierre de Fénin dans ses chroniques. Il fut drossart du Brabant (1419), chambellan, et grand panetier des ducs de Bourgogne, Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon. Les écrivains du temps l'appellent sénéchal du Brabant, c'est-à-dire bailli ou forestier, tandis que cette charge était inhérente au domaine de Rotselaer. La garde des côtes de la Flandre lui fut confiée par Philippe-le-Bon, au gage de 10 livres par an, et il commanda la flotte hollandaise en qualité d'amiral lors du siége de Calais.

« Enfin la flotte hollandaise, lit-on dans l'*Histoire générale et particulière de la ville de Calais*, par M. Lefebvre, profitant d'un vent favorable, sortit des ports où elle était retenue, et parut le 16 juillet (1436) à la rade de la

Gaesbeek et Houtkercke. place assiégée, etc. Les vents ne leur ayant point permis de rester plus longtemps à la rade de Calais, et la crainte, d'ailleurs, d'être bientôt attaqués par les Anglais, qui avaient déjà appareillé, contraignirent Jean DE HORNES et le commandeur de la Morée, leurs amiraux, de regagner la haute mer et enfin de se retirer entièrement. » A ce même propos on lit dans Barante : « Ce qui les agitait le plus était pour le duc lui-même un grand sujet de chagrin : sa flotte, commandée par le sire DE HORNES, sénéchal de Brabant, n'arrivait point, et chaque jour les assiégeants voyaient entrer dans le port de Calais des navires d'Angleterre qui apportaient des vivres, des munitions de toute sorte et des renforts, etc. — Enfin, le 25 juillet (1436), on vit arriver les vaisseaux tant attendus : ce fut grande joie dans tout le camp, etc. — La flotte ne pouvait tenir la mer; craignant la grande expédition qui allait venir d'Angleterre, elle remit à la voile pour retourner en Hollande.

« Sur ces entrefaites, le duc de Glocester débarqua à Calais avec 10,000 combattants, et, pendant qu'il dévastait ainsi la Flandre française et les pays voisins, les vaisseaux qui l'avaient transporté à Calais suivaient les côtes d'Ostende, de Cadsant, de Walcheren. Bien qu'il n'y eût plus sur cette flotte que des marins, et quelques hommes de guerre, ils descendaient à terre; ne trouvant que peu de résistance, ils pillaient et saccageaient les villages, puis se rembarquaient aussitôt qu'ils craignaient d'avoir à combattre. A Walcheren les habitants se montrèrent favorables aux Anglais, leur fournirent des vivres et massacrèrent l'officier du duc chargé de recueillir les impôts, etc. — Le duc Philippe n'éprouva point d'abord beaucoup de regrets en voyant ses rebelles sujets de Flandre châtiés ainsi de leur désobéissance : il y avait longtemps qu'ils vivaient dans la paix et dans la richesse; ils étaient turbulents sans être vaillants, n'avaient plus nulle connaissance des choses de la guerre, et ne savaient pas se défendre.

« Leurs malheurs et le ravage des Anglais, continue Barante, ne firent qu'accroître le désordre qu'avait déjà jeté parmi eux l'entreprise de Calais. Depuis ce moment ils étaient restés en armes et n'obéissaient plus à personne. La duchesse de Bourgogne, qui était à Bruges, voyant les Anglais s'approcher de la côte vers Ostende et l'île de Cadsant, engagea les habitants à défendre le pays. Ils s'assemblèrent; mais à leur volonté et lorsqu'il n'était plus temps : quand ils vinrent à la côte, les Anglais étaient déjà rembarqués. Leur seul exploit, pour cette fois, fut de mettre cruellement à mort le sire Jean DE HORNES, qui avait commandé la flotte du duc devant Calais et qu'ils accusaient de tous les malheurs du siége. Ils le rencon-

Gaesbeek et Houtkercke.

trèrent (1436) *voyageant* avec une suite peu nombreuse, dans les dunes du côté d'Ostende, et le massacrèrent impitoyablement. » Despars ne permet pas de supposer que Jean DE HORNES *voyageait : Ghemoetende mids dien Mher Jan die heere* VAN HOORNE, *admirael van der zee, vluchtende lanex 't Vloetmarct in deguiseerde ende onbekende habyten.*

Son cadavre fut transporté à Bruges et inhumé avec de grands honneurs dans l'église collégiale de Saint-Donat. Cette mort désola beaucoup le duc, qui accordait toute sa confiance à Jean DE HORNES et lui portait la plus grande estime.

Sa femme, qui, en qualité de dame d'honneur, accompagnait toujours la duchesse Isabelle de Portugal, eut aussi une part cruelle dans les malheurs du temps. Après la mort de Jean DE HORNES, et d'autres cruautés commises sous ses yeux, la duchesse prit la résolution de se sauver, à Damme, auprès de son époux : elle avait sur ses genoux le jeune comte, Charles de Charolois, et était accompagnée de la femme de Roeland van Uytkercke et de la veuve de Jean DE HORNES. Lorsque le chariot qui les portait fut arrivé à la porte de la Croix, les soldats de garde arrachèrent ces dames de la voiture et les conduisirent auprès de la commune, mal disposée à leur égard, et de là en prison.

Jean DE HORNES épousa Marguerite *de la Tremouille,* fille de Pierre *de la Tremouille,* baron de Dours, conseiller et chambellan du roi de France, Charles VI, et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et de Jeanne *de Longvilliers,* baronne d'Engoussent, dame d'Heubessent et de Sangueville. En 1439, Marguerite *de la Tremouille* fut choisie par le duc de Bourgogne, avec la comtesse de Namur, pour aller recevoir à Cambrai Catherine de France, fille du roi Charles VII, lorsque cette princesse vint épouser le comte de Charolois. Marguerite *de la Tremouille* obtint, par acte daté de la St-Jean-Baptiste de l'année 1436, les droits de bourgeoisie à Bruxelles : Item, dona Margarita *de Latrymoille,* dona de Bausseignies et de Hondescoten, de Heeze et Leende, filia quondam domini Petri *de Latrymoille,* militis, relicta quondam domini Johannis DE HOERNE, militis, domini earumdem terrarum, coram subscripto locum tenente J. Taye, Assche, scabinis ejusdem loci, benè et legitimè facta est oppidana Bruxellæ, faciens ad hoc, etc.

Jean DE HORNES et Marguerite *de la Tremouille* n'eurent qu'un fils, savoir :

IX. Philippe DE HORNES, chevalier banneret, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, seigneur de Gaesbeek, de Baucignies, de Houtkercke, de Montcornet, d'Herstal, de Hees et Leende deux terres qu'il releva le 7 octobre 1437, de Hondschoot, de Locres, de Braine-le-Château, de Putten,

Gaesbeek et Houtkercke.

de Stryen, de Geldorp par acquêt fait en 1462, releva la terre de Gaesbeek devant la cour féodale de Brabant le 7 octobre 1436; en voici le relief :

Van Philips VAN HOIRNE, here Janssone VAN HOIRNE, die met heren Reynault Knywe, sinen geleverden momboir, op ten VII^sten dach van october, XIIII^c XXXVI^ste jair, dair by waren, als mannen van leenen, H. Jan die Hertoge, riddere, Willem van Oppem, Jan t'Serclaes, Werner van Merode bastaert, ende meer andere; ontfinc, by doode syns voirsz. vaders, dat lant ende slot van Gaesbeke, metten dorpen ende herlicheiden, hogen ende legen, dair toe behorende, gelyc ende in alder manieren dat wylen H. Jan VAN HOIRNE, syn vader, die ontfangen hadde.

Philippe DE HORNES tenait du duc de Bourgogne, comme suzerain du bourg de Furnes, la terre et seigneurie de Locres mouvante de ce bourg; il y avait sa cour ainsi que haute et basse justice. Pour cette seigneurie il devait au suzerain quatre combattants à cheval. Il possédait également la terre et seigneurie de Couthof, au village de Provene, et devait pour elle un combattant à pied.

Philippe DE HORNES naquit en 1421 et fut tenu sur les fonts baptismaux par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui lui donna le prénom de Philippe.

Il était très-jeune, lors de la mort de son père, ainsi qu'il résulte d'un acte échevinal passé à Gand le 12 septembre 1438, commençant en ces termes : Allen die ghenen die deze presente letteren zullen zien of hooren lezen, wy schepenen van ghedeele ende paeysiers in de stede van Ghend, doen te weten dat wy als oppervooghde van den heere Philippe VAN HUERNE, heere van Baussignies, van Honscote, van Heze ende van Leende, borggrave van Berghen, onzer weezen, naer de relaes ons notabelic ghedaen, etc. Son tuteur était Jean *de Flandre*, chevalier, seigneur de Praet, et son subrogé tuteur était Hector van Vuerhout. Figure dans le même acte, comme témoin des affaires domestiques de la famille, Jacques DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, d'Abcoude, de Putten et de Stryen.

Par convention, du 2 mars 1432, Philippe DE HORNES fut fiancé ou promis en mariage à Marguerite *de Heinsberg;* voici la traduction du commencement de l'acte : « Nous, Jean *de Heinsberg*, par la grâce de Dieu, évêque de Liége et comte de Looz; Jean *de Looz*, seigneur de Juliers, de Heinsberg; Jean, fils aîné *de Heinsberg*, et Guillaume *de Heinsberg*, comte de Blanckenheim, faisons savoir à tous ceux qui ces lettres verront ou lire oiront, comme il a plu à haut né et très-puissant prince Philippe, duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, etc., de confirmer tel mariage qui autrefois a été arrêté et conclu entre

Jean *de Heinsberg*, susdit, notre cher fils et neveu, et damoiselle Jeanne, fille légitime de feu Jean, fils *de Diest*, et aussi d'arrêter et conclure un autre mariage entre le noble Philippe DE HORNES, fils légitime du seigneur Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, de Hondschoot, de Heeze et de Leende, âgé d'environ onze ans, d'une part, et notre aimée Marguerite, fille légitime de moi Jean, fils aîné *de Heinsberg*, âgée environ de neuf ans; d'autre part, etc. » Marguerite *de Heinsberg* était fille de Jean *de Loen*, dit *de Heinsberg*, et de Walburge *de Meurs*, qui était fille du comte Frédéric *de Meurs*. Elle naquit le 25 juillet 1423. Le mariage n'eut cependant pas lieu, et Marguerite fut depuis fiancée, par contrat du 7 janvier 1438, à Philippe, comte *de Nassau* et de Saarbruck. Cette union fut faite à la St-Jacques de l'année 1440. Gaesbeek et Houtkercke.

Philippe DE HORNES fut lieutenant de la cour féodale de Brabant, grand-chambellan et général des armées du duc Charles-le-Téméraire.

Olivier de la Marche parle de lui à l'occasion du siége d'Audenarde : « Le comte *de Nassau*, messire Philippe DE HORNES, seigneur de Baucignies et autres, dit-il, levaient les Brabrançons; » et George Chastellain le cite plusieurs fois dans son *Histoire du bon chevalier Jacques de Lalaing :* « Le lendemain matin, dit-il, qui fut le 24ᵉ jour du mois d'avril, le bon comte *d'Estampes* se délogea de son logis; il chevaucha en belle ordonnance droit au siége des Gantois, et était chef de l'avant-garde messire Antoine, bâtard *de Bourgogne*, et étaient avec lui le seigneur *de Saveuse*, Philippe DE HORNES, messire Jacques *Lalaing* et autres plusieurs grands seigneurs. Les Gantois étant avertis de la venue du comte *d'Estampes*, se mirent en armes, et firent garder les entrées et passages de leur siége; ils ordonnèrent six cents combattants pour garder un pont séant à un quart de lieue, près leur logis, sur une petite rivière, le droit chemin que devait venir le comte *d'Estampes ;* et toutes autres choses préparèrent pour la défense de leurs corps et logis. Tant chevauchèrent Picards, qu'ils se trouvèrent près du passage que les six cents Gantois gardaient, lesquels, est à savoir, une partie d'eux s'étaient mis outre le passage et tenaient ordonnance; et il semblait qu'ils fussent à pleins champs. Lors fut avisé que le seigneur *de Saveuse* irait voir leur ordonnance, lequel ainsi le fit et les approcha d'assez près, et vit qu'une partie d'eux avaient passé icelle rivière du côté des Picards, et lui sembla qu'ils étaient aux pleins champs. Alors le seigneur *de Saveuse* dit à messire Jacques *de Lalaing* et à ceux qui avec lui étaient, lesquels étaient tirés de l'avant-garde, ainsi qu'il leur était ordonné, en tout vingt-cinq lances de nobles et vaillants hommes : *Voyez là les Gantois deçà la rivière aux pleins champs*. Quand messire Jacques

Gaesbeek et Houtkercke.

de Lalaing et ceux qui avec lui étaient ordonnés ouïrent dire le mot au seigneur *de Saveuse*, sans plus délayer, ferirent chevaux, des éperons, et de grand courage et vaillance allèrent tout droit aux Gantois, cuidant ferir dedans iceux; mais ils trouvèrent un grand et merveilleux cavain entre eux et les Gantois, parquoi ils ne purent passer. Et messire Jacques *de Lalaing*, fort désireux d'aborder sur eux, lui huitième de lances, alla tout du long du cavain, et au bout d'icelui trouva un petit passage, par lequel il passa lui huitième tant seulement, et comme dit est, et si frappa dans les Gantois; desquels huit étaient Philippe DE HORNES, le seigneur de Crevecœur, le seigneur du Bos, Arnoud *de Herimez*, Jean d'Athies, et les deux autres étaient deux gentilshommes de l'hôtel d'icelui messire Jacques. Quand iceux huit vaillants hommes se trouvèrent dedans, ils firent tant de vaillance et d'aussi belles apertises d'armes que corps d'hommes pouvaient faire. » C'est à ce siége que Philippe DE HORNES fut fait chevalier, comme le raconte Olivier de la Marche : « Le comte *d'Estampes*, qui encore n'était chevalier, requit au bâtard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, qu'il le fit chevalier; ce que ledit seigneur de Hautbourdin fit par moult-honorable façon. Quand le comte fut fait chercher, il fit chevaliers, de la main, Antoine, bâtard *de Bourgogne*, le seigneur de Moreul, Philippe DE HORNES, seigneur de Baucignies, Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, le seigneur du Bois, Jean, seigneur de Miraumont, Robert et Pierre de Miraumont, frères, et plusieurs autres nobles hommes; et je crois que ce jour furent faits plus de deux cents chevaliers. » Si Philippe DE HORNES reçut l'accolade du comte *d'Estampes*, il gagna ses éperons d'or dans l'affaire que nous avons rapportée d'après George Chastellain. Depuis, le duc Philippe-le-Bon le nomma capitaine général du comté de Namur. Il était revêtu de cette charge, lorsqu'en 1465 il fut appelé par le duc au pays de Liége; il se distingua à la bataille de Montenaken, le 15 octobre de cette année. Il avait avec lui Jean de Rubempré, seigneur de Buren, et Guillaume de Saint-Soigne, seigneur de Charmaille, tous deux conseillers et chambellans du duc. George Chastellain met Philippe DE HORNES au nombre des chevaliers qui se sont le plus distingués dans cette mémorable bataille. Voici ses expressions : « Là, où hautement et en grande valeur se montrèrent Brabançons et Hainuyers avec aucuns autres de l'hôtel du duc, Bourguignons et Picards, et même de l'hôtel de l'évêque de Liége, comme le comte *de Nassau*, le seigneur de Blanckenheim, le seigneur de Gaesbeek, nommé messire Philippe DE HORNES, et le grand bailli de Hainaut, nommé messire Jean de Rubempré, gentil chevalier et vaillant, qui tous avaient gens de grand nom et de grand fait. Ils gardèrent l'honneur de leur vieil

prince et maître, et leur apportèrent victoire de ses ennemis, sans main y mettre. » Gaesbeek et Houtkercke.

En 1464, un mariage fut projeté par Jacques DE HORNES, seigneur d'Altena, et Philippe DE HORNES, seigneur de Baucignies, entre Marguerite DE HORNES, fille du premier, et Arnoud DE HORNES, fils du second. Quoique cette union n'ait pas eu lieu, nous donnons ici une partie du contrat passé à cette occasion, à cause des notions qu'il renferme : « Nous, Jacques, comte DE HORNES, seigneur d'Altena, de Cortessem, de Montigny, de Cranendonck, etc., et Philippe DE HORNES, seigneur de Baucignies, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, etc., connaissons et confessons que nous, à l'honneur de Dieu et de sa chère mère, par mûr conseil d'anciens de nos communs parents et amis, nous traité et pourparlé avons un mariage et traité de mariage entre messire Arnoud DE HORNES, chevalier, fils issu de nous Philippe, seigneur de Gaesbeek dessusdit, et de dame Jehanne *de Lannoy*, d'une part, et de damoiselle Marguerite, puînée fille de nous Jacques, comte DE HORNES, et de dame Jeanne, fille *de Meurs*, d'autre part, pour en icelui procéder avant selon l'état et ordonnance de la Sainte-Église au prochain temps, en la forme et manière selon que ci-après s'ensuit :

« Et premièrement, que nous Philippe, seigneur de Gaesbeek, promettons de donner et donnons par cette audit Arnoud notre fils, en traité de mariage, les terres et seigneuries de Baucignies, de Gaesbeek, de Hondschoot, de Hees, de Leende, de Geldorp et de Braine-le-Château, avec toutes les appartenances, pour desdites terres et seigneuries jouir par lui et par ses hoirs et successeurs après la mort de nous Philippe et nos hoirs, retenu et sauf que quand ils auront couché ensemble et que le mariage sera accompli et consommé, promettons nous, Philippe dessusdit, à notredit fils bailler une seigneurie et bannière desdits biens, sur quoi il pourra à toujours, selon sa descente et non, porter son état et hoirie, compétemment; et nous Jacques, comte DE HORNES, avons promis, promettons et donnons à ladite damoiselle Marguerite, notre fille, en traité de mariage, tout et tel droit que nous avons et pouvons avoir au château, terre et seigneurie de Gaesbeek, avec appartenances, à nous succédé par le trépas de damoiseau Jacques *d'Abcoude*, en son temps seigneur de Gaesbeek, notre cousin, et avec ce cinq mille florins de Rhin, de monnaye des électeurs de l'empire, une fois à payer, pour les avoir de nos mains par notredite fille et son mari à venir incontinent qu'il aura couché avec elle et que le mariage sera consommé, et ce par payement de rentes héritables que nous Jacques dessusdit avons levées et levons en West-Flandre sur diverses parties de seigneuries en la châtelle-

Gaesbeek et Houtkercke. nie de Cassel, Furnes, Bergues et ailleurs en Flandre, appelées les biens de Montigny, et par-dedans le temps de douze ans après la consommation dudit mariage; etc. »

Les fiancés n'ayant pas atteint leur dixième année, l'époque du mariage fut fixée à l'année 1474; cependant Jacques, comte DE HORNES, remit immédiatement entre les mains de Philippe DE HORNES, seigneur de Baucignies, et de sa femme Jeanne *de Lannoy*, la jeune Marguerite, pour être élevée avec leurs enfants.

Sur ces entrefaites, Jeanne *de Lannoy* vint à mourir, et Philippe DE HORNES s'empressa de convoler avec la jeune Marguerite qui avait été destinée à son fils. Il semble que ce mariage fut contracté avec l'agrément de Marguerite et de ses parents, si l'on peut ajouter foi entière à une note écrite en marge du contrat de 1464 : *Il n'a tenu à messire Arnoud qu'il n'a eu ladite dame, mais à son père, à elle et à ses parents.*

A la mort de Philippe-le-Bon, Philippe DE HORNES avait eu à se prononcer sur les prétentions de Jean, comte *de Nevers*, connu autrefois sous le nom *d'Estampes.* Ce seigneur l'avait fait chevalier; mais ni l'intimité, qui avait régné entre eux, ni l'estime qu'ils n'avaient cessé de se porter mutuellement, ne furent capables d'ébranler l'attachement que Philippe DE HORNES avait à la maison de Bourgogne. Nous empruntons à l'historien Barante ce qui est relatif à cette difficulté : « Dès que le duc Philippe fut mort, le comte *de Nevers* entreprit de faire valoir les droits qu'il pouvait prétendre comme cousin-germain du dernier duc de Brabant, mort en 1430, et conséquemment comme héritier à un degré égal avec la branche aînée de la maison de Bourgogne. Son droit et celui de son frère aîné, feu Charles *de Bourgogne*, comte de Nevers, n'avaient point autrefois paru fondés aux états de Brabant; délibérant sous le pouvoir du duc Philippe ils avaient reconnu que le duché devait passer en entier à la branche aînée. Les deux princes de la branche de Nevers avaient eux-mêmes acquiescé à cette sentence; c'était comme dédommagement que le duc Philippe avait donné à Jean *de Nevers* les seigneuries de Roye, de Péronne et de Montdidier, qu'il lui avait retirées depuis, à la suggestion de son fils le comte de Charolois. Après la guerre du *bien public*, le comte *de Nevers* avait renouvelé sa promesse de renoncer au duché de Brabant; mais ce motif ne l'arrêta point. Le roi de France le releva de la renonciation qu'il avait faite et l'envoya solennellement réclamer son héritage par-devant les états. En même temps il écrivit des lettres et envoya des messages à Bruxelles et dans les autres villes. Il y avait beaucoup de partisans; la bourgeoisie lui était favorable : elle avait vu par expérience combien il est préjudiciable aux libertés d'un

pays d'avoir un seigneur qui tire sa puissance des autres domaines qu'il possède. Les bonnes villes qui autrefois avaient su défendre leurs priviléges contre les ducs de Brabant, les avaient vus succomber sous le grand pouvoir du duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, et seigneur de tant d'autres États. Elles pensaient que le comte *de Nevers*, appelé par les hommes du pays, et tenant d'eux toute sa force et sa richesse, ne pourrait avoir des volontés si absolues. Gaesbeek et Houtkercke.

« Au contraire, la noblesse et les gens de guerre étaient tout dévoués au duc de Bourgogne, dont ils attendaient leur avancement et l'augmentation de leur fortune. « *Quoi!* disait Philippe de Hornes, sire de Gaesbeek, *nous avons un noble et vertueux prince qui vient de la plus illustre racine du monde, le fils de ce bon duc que nous avons tous servi depuis notre jeunesse, à qui nous devons ce que nous sommes; ne serions-nous pas bien insensés et maudits de Dieu de ne pas lui porter honneur et amour? laisserons-nous donc la clarté du ciel pour aller vivre dans l'obscurité d'une caverne? Nous méritons déjà reproche de tant tarder et délibérer là-dessus. Si les villes et les vilains sont d'une autre opinion, il saura bien les remettre dans le devoir, et nous l'aiderons à faire repentir le peuple de Brabant d'une amère folie. Pour parler comme au jeu d'échecs, il n'y a ni roi ni roc qui les puissent garder de la justice de leur naturel seigneur*. Tous les gentilshommes et chevaliers applaudissaient grandement à de pareils discours. Néanmoins les conseillers du duc, tout en les encourageant, conduisaient cette affaire avec grande prudence. » — George Chastellain, qui vivait à cette époque, confirme ceci de point en point dans sa *Chronique des ducs de Bourgogne;* il parle, à la page 415, de Philippe de Hornes en ces termes : « Philippe de Hornes, celui que l'on appelle seigneur de Gaesbeek, un grand baron; » et il ajoute même quelques lignes qui donnent une idée plus nette de la puissance de ce seigneur : « Ledit sire de Gaesbeek et le seigneur de Bergues, un autre grand et puissant baron, se prononcèrent en ce sens, et ils furent appuyés par toute la chevalerie du pays, qui était grande, et par les gens du conseil du duc qui allaient et venaient entre deux : c'étaient monseigneur le chancelier, maître Antoine Haneron, prévôt de Saint-Donat, l'archidiacre d'Avallon, messire Guillaume de Bische, et plusieurs autres. Les seigneurs de Bergues et de Gaesbeek vinrent devers le duc aussi de jour à autre avec aucuns autres députés de par les états pour mettre d'accord. Et tellement fut fait et appointé, que le duc se tint pour content des états et eux de lui. »

Philippe de Hornes, dévoué à la maison de Bourgogne et à Charles-le-Téméraire, qui s'efforçait d'en consolider la puissance, partageait les vues

Gaesbeek et Houtkercke.

politiques de ce prince à l'égard des relations du pays avec l'Allemagne, et, comme lui, il souhaitait ardemment de voir une alliance entre Marie *de Bourgogne* et Maximilien *d'Autriche*. J'ai exposé ce point d'histoire dans mon *Histoire des Lettres*, tome II, page 17, en ces termes : « Charles-le-Téméraire songeait dès lors à la politique qui devait se garder dans le choix du mari de sa fille. La main de Marie était sollicitée par le dauphin de France, Nicolas de Calabre, Philibert *de Savoye* et Maximilien *d'Autriche;* celui-ci était le prince à qui Charles donnait la préférence. Fils de Frédéric III, roi des Romains, il faisait espérer qu'il hériterait de sa capacité politique et qu'il suivrait son système d'alliance contre la puissance croissante de la monarchie de France. Loin d'ajouter foi aux écrivains, même nationaux, qui tous déplorent le mariage de Marie et de Maximilien, nous soutenons au contraire, que, de tous les prétendants de Marie, ce prince autrichien était le seul qui convînt à la princesse et au pays; ce fut en effet lui qui sentit, le premier, combien il importait au Belge, tant sous le rapport de la politique que dans l'intérêt du commerce, de s'unir étroitement aux peuples germaniques. A la mort de Charles-le-Téméraire, les princes renouvelèrent leurs prétentions à la main de Marie. Louis XI qui, à la tête de troupes envahissantes, parlait au nom de son fils, réunissait bien des chances en sa faveur; mais les frères *de Clèves* observaient attentivement toutes les menées et veillaient aux intérêts de leur famille. La cour de Bourgogne était très-divisée à cet égard, et Louis savait profiter de ces divisions. Dans l'incertitude de pouvoir procurer à son fils l'immense héritage de Marie, il fit semblant de ne pas le convoiter, et donna à l'illustre historien de Comines la mission de promettre à ses partisans de partager entre eux les provinces belgiques; il excita, d'un autre côté, par ses agents secrets, le peuple au désordre. »

Au milieu du désordre, Philippe DE HORNES et le seigneur *de Gruuthuuse* reçurent avec solennité, en 1477, à Bruges, les ambassadeurs envoyés par Frédéric III auprès de la cour de Bourgogne afin de régler définitivement les conditions du mariage de la princesse Marie avec son fils : ces envoyés étaient Jean *de Bade*, archevêque de Trèves, George *de Bade*, évêque de Metz, Louis, duc *de Bavière*, et le chancelier de l'empire. Le mariage fut bientôt conclu.

L'homme qui avait avoué hautement des principes contraires aux exigences des communes turbulentes du Brabant devait s'attirer leur haine. Aussi faillit-il être du nombre des victimes du mouvement insurrectionnel qui éclata à Bruxelles en mars de l'année 1477. A cette occasion, son parent Henri *de Perwez*, capitaine de la ville, se conduisit d'une manière si sage et si pru-

Gaesbeek et Houtkercke.

dente que, dans le premier moment du tumulte, il parvint à calmer la fureur du peuple; malheureusement il ne fit que retarder sa vengeance. « Les magistrats ont soutenu des intérêts de caste, disent les historiens de la ville de Bruxelles, tome I, page 278; les hommes du gouvernement ont appuyé l'arbitraire, ont travaillé à l'établissement d'un système odieux : c'est contre eux que vont se tourner toutes les haines. Marbais, Bogaert et leurs adhérents se rendent, pendant la nuit, à l'hôtel de Gaesbeek et y arrêtent Philippe DE HORNES; les seigneurs de Kestergat, d'Harchies et de Beersel, maître Gisbert Molenpas et d'autres nobles sont arrachés de leurs demeures, incarcérés à l'Hôtel-de-Ville, mais bientôt après relâchés. »

D'un autre côté, la Flandre, qui se laissait aller sous l'influence de la France, se montrait contraire au gouvernement de Maximilien, dans lequel Philippe DE HORNES prenait une large part. Le 11 décembre 1481, les Gantois bannirent ce seigneur du comté de Flandre pour le terme de cinquante années, sous peine de mort.

A la mort de Marie de Bourgogne (27 mars 1482), l'esprit de parti entre les familles et de rivalité entre les communes se réveilla de nouveau; ceux qui s'étaient montrés favorables aux prétentions de la France, ou qui s'étaient courbés à regret sous le joug d'un prince autrichien, voyaient d'un mauvais œil à la cour Philippe DE HORNES, qui avait l'âme trop fière et trop noble pour voiler sa pensée à l'égard des communes. Peut-être sa présence à la cour n'a-t-elle pas été sans influence sur les événements de cette époque.

Immédiatement après la mort de la princesse, les Gantois firent entendre qu'ils ne pourraient confier à Maximilien la tutelle de ses enfants aussi longtemps qu'ils verraient au pays certains étrangers et le seigneur de Gaesbeek. Sous la querelle relative à la tutelle des jeunes princes, traitée quelquefois de mesquine et partant présentée comme ridicule, se cachait une question de la politique la plus élevée. L'Allemagne, qui se régularisait politiquement et moralement, cherchait à contracter une alliance intime avec les provinces belgiques, et, pour y parvenir, Maximilien, ou plutôt Frédéric III, son père, avant de les incorporer toutes dans l'Empire, voulait se donner la tutelle des héritiers de la maison de Bourgogne et s'introduire ainsi comme souverain dans le gouvernement. Déjà, depuis longues années, les communes, riches et puissantes, étaient jalouses de la grandeur et de la majesté d'une noblesse qui joignait à l'opulence le mérite d'éclatants services dont le souvenir était encore vivace.

Dès que les Flamands eurent reçu la nouvelle de la bataille de Béthune (en juillet 1487), et qu'ils furent certains que Maximilien, depuis la perte de

Gaesbeek et Hoatkercke. ses meilleurs capitaines et d'excellentes troupes, était dans l'impossibilité de résister à la fois à la France et aux événements de l'intérieur qui pourraient éclater, les mécontents et tout le parti des villes ou de la bourgeoisie se réunirent de nouveau pour tenter de secouer le joug qui leur pesait. Les hommes du choix de la bourgeoisie, les seuls peut-être qui pussent la servir dans les circonstances présentes, étaient Adrien *Vilain*, seigneur de Rasseghem, contraire à Maximilien et ennemi juré de plusieurs seigneurs de sa cour, et son cousin, Adrien *de Liedekercke*. Ces deux seigneurs soulevèrent la Flandre. Adrien *de Liedekercke* surprit Courtrai le 9 janvier 1487, et cette prise répandit un effroi général. Dès lors Philippe DE HORNES, qui dans tant d'occasions avait fait preuve de beaucoup de dévouement à la cause de Maximilien, devint le dépositaire de toute sa confiance et de toutes ses forces, ainsi que l'arbitre des destinées, soit de la dynastie autrichienne au pays, soit de la Belgique même. Sur la demande du roi des Romains, Philippe DE HORNES vint avec ses bandes wallonnes à Bruges pour y établir son quartier général. Cependant l'esprit révolutionnaire se communiquait avec rapidité. Bien des bourgeois, dans beaucoup de villes, rendaient justice aux patriotes de Gand. Bruxelles et Bruges étaient sur un volcan. Tandis que Philippe DE HORNES était campé dans les plaines aux environs de cette dernière ville, Maximilien fut emprisonné le 9 février 1487. Depuis lors le seigneur de Gaesbeek se tint le plus souvent à Anvers, et sûr de l'appui de tout l'Empire, il continua à défendre la cause du roi des Romains. Il gagna le commandant de Courtrai, Thierry *van der Gracht*, seigneur de Heule, époux d'Isabeau *de Ghistelles*, dame d'Axele. Cette ville allait lui être livrée, lorsque la trahison fut découverte. Néanmoins Philippe DE HORNES s'en approcha avec toute sa cavalerie, et Adrien *Vilain*, seigneur de Liedekercke, colonel des Gantois et l'un des chefs les plus actifs et les plus puissants du parti des communes, s'empressa de profiter de l'occasion que lui offrait son rival de se mesurer avec lui dans un combat à outrance. Il marcha droit sur Courtrai, et dès qu'il fut en présence de Philippe DE HORNES, il se rua sur lui et l'assomma sur-le-champ. Cette mort excita une allégresse générale dans les camps des communes et répandit une désolation et un désordre indicibles parmi les partisans de l'Autriche. Nicolas Despars semble ne pas avoir connu la date précise de la mort de Philippe DE HORNES, seigneur de Gaesbeek. Cette date est renseignée dans les *Annales de la ville de Courtrai*, par M. Goethals, page 181, en ces termes : « Le 3 février 1488, Philippe DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, arriva du Hainaut avec quelques troupes à Courtrai au secours du seigneur de Heule; mais il fut battu et tué par le seigneur de Liedekercke. » Cette

Gaesbeek et Houtkercke.

date est probablement selon l'ancien style, puisque nous avons le testament du seigneur de Gaesbeek, fait à Anvers, lequel porte celle du 2 août 1488.

Par ce testament, il choisit sa sépulture à Gaesbeek et prit pour exécuteurs de sa dernière volonté Henri *de Berghes*, évêque de Cambrai, et Henri *de Witthem*, seigneur de Beersel, de Bracquenegge et de Planchenoit, conseiller du roi des Romains. On y voit : « Il veult et ordonne que chacun de ses enfants naturels qu'il a acceptés pour siens, qui ne sont pas encore mariés, ait autant de ses biens qu'ont eus les autres qui sont mariés. »

C'était un des plus magnifiques chevaliers de la cour de Bourgogne, si brillante et si somptueuse. A l'entrée du roi de France Louis XI dans Paris, le baron de Gaesbeek parut dans un riche équipage. « Il était tout enharnaché « de houssures faites de velours, chargées de grosses compones d'argent « doré et autres, et ses pages moult richement houssés. » Son goût pour le luxe avait aussi ses avantages, car il le portait même dans sa bibliothèque, et, sous ce rapport, il mérite qu'on lui adresse quelques-unes des louanges que les bibliophiles semblent vouloir réserver à la mémoire du célèbre *Gruuthuuse*. On conserve à la bibliothèque publique de Dresde un manuscrit rédigé par ses ordres, sous le titre d'*Histoire romanesque de Charlemagne*. Cet ouvrage, qui passa ensuite dans la bibliothèque de Philippe *de Montmorency*, comte de Hornes, porte la devise : *Tout à temps*.

Il épousa, en premières noces, Jeanne *de Lannoy*, dame de Brimeux et d'autres lieux, fille unique et héritière de Jean, seigneur et comte de Lannoy, chevalier de la Toison-d'Or, ambassadeur en Angleterre, gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, et de Jeanne *de Poix*, dame de Brimeux, de Saint-Maxens, de Hupy. La seconde femme de Jean *de Lannoy* fut Jeanne *de Ligne*, fille de Michel *de Ligne*, seigneur de Barbançon; la terre de Lannoy passa, par transaction, après la mort de Jean *de Lannoy*, à sa fille Bonne *de Lannoy*, qu'il eut du second lit; celle-ci se maria avec son parent Philippe *de Lannoy*, seigneur de Santes. Jeanne *de Poix* descendait, par son aïeule Marguerite, dame de Brimeux, de la maison de Brimeu qui compte plusieurs chevaliers de la Toison-d'Or. A cette famille appartint le célèbre ministre de Charles-le-Téméraire et de Marie *de Bourgogne*, Guy *de Brimeu*, seigneur de Humbercourt, qui fut si cruellement immolé, le 2 avril 1477, sur la place du Vendredi à Gand, par un peuple exaspéré et poussé à la vengeance, malgré l'instante prière de la jeune duchesse de Bourgogne. Philippe DE HORNES épousa, en secondes noces, en 1473, Marguerite DE HORNES, décédée le 15 décembre 1518, fille de Jacques DE HORNES, comte de Hornes et d'Altena, et de Jeanne *de Meurs*.

Gaesbeek et Houtkercke.

Il n'eut pas d'enfants de sa seconde femme; mais il eut de la première :

1° Arnoud, qui suit :
2° Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, épousa Adrienne *de Ranst*, dame de Boxtel. Ils sont les auteurs de la branche de Baucignies qui s'est éteinte au dernier siècle;
3° François DE HORNES, seigneur de Locres, mort sans postérité, épousa Isabelle *de Halewyn*, fille de Gauthier, seigneur de Halewyn, de Lauwe, de Rolleghem, chevalier, châtelain de Wynendale, et de Jacqueline *de Visch*, dame de La Chapelle et de Coquelare; — 4° Antoine, seigneur de Heubessent, mort en célibat.

Philippe DE HORNES laissa aussi plusieurs enfants naturels qui ne sont pas tous nommés dans son testament. Nous connaissons et citons seulement :

5° Guillaume DE HORNES épousa Hélène *Gillion*, dame de Coyeghem, dont il eut un fils :

Jacques DE HORNES, seigneur de Coyeghem, épousa Marie *de Melun*, dame de Monchy, de Pieton, de La Barre et de Rollecourt, fille de Jacques, bâtard *de Melun*, et de Colette *de Manchicourt*. Ils eurent deux filles :

* Michelle DE HORNES, dame de Coyeghem, de Monchy, de Pieton, de La Barre et de Rollecourt, décédée en 1615 et inhumée auprès de son mari à Inchies, se maria avec Adrien *d'Esclaibes*, chevalier, seigneur de Clairmont, d'Inchies, de Péruwez, d'Avesnes, doyen héréditaire de la ville franche de Solemme, mort en 1614 et enterré à Inchies, fils de George *d'Esclaibes*, seigneur des mêmes lieux, doyen de Solemme, et de Marie *de Villers*.

Voici les quartiers de Michelle DE HORNES et d'Adrien *d'Esclaibes*, produits par leur fils :

D'Esclaibes,	*Fiory,*	*Villers,*	*Hertaing,*
DE HORNES,	*Melun,*	*Gillion,*	*Manchicourt.*

** Honorine DE HORNES, mariée à Charles *de Bernemicourt*, seigneur de Dossemer, fils de Philippe, dit Charles *de Bernemicourt*, lieutenant de Béthune, et d'Antoinette *Hapet*, dame de La Motte.

6° Jeanne DE HORNES, mariée à Jean *de Bourgogne*, seigneur d'Herlaer et d'Amerval, enfant de Jean *de Bourgogne*, évêque de Cambrai, et de Marguerite *Abselons;*
7° Jossine DE HORNES, femme de Joseph *d'Ollehain*, seigneur de Bouvigny;
8° N., femme de Nicolas *van Houte;*
9° N., femme de Guillaume *de Craen*.

X. Arnoud DE HORNES, chevalier banneret, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, seigneur de Houtkercke, de Hees et de Leende, de Gaes-

beek, de Braine-le-Château, de Geldorp, de Brimeux (1), pour une cinquième part, de Hondschoot, releva Hees et Leende devant la cour féodale de Brabant le 10 août 1488. Voici le relief : Van Janne van Oisterzele, geheten

Gaesbeek et Houtkercke.

(1) Brimeux est décrit par l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* : « Brimeux, au gouvernement de Montreuil, en Picardie, diocèse de Boulogne, parlement de Paris, intendance d'Amiens, bailliage et recette de Montreuil. On y compte 107 feux. Cette paroisse est située sur la rive gauche de la Canche, à une lieue E. S. E. de Montreuil. » A ce peu de mots nous joignons ce que nous avons trouvé sur la terre et seigneurie de Brimeux dans un vieux registre de la maison de Hornes :

« Déclaration de la grandeur et valeur de la seigneurie de Brimeux, venue et échue à messire Arnoud DE HORNES, chevalier, seigneur de Gaesbeek, messires Jean, François et Antoine DE HORNES, ses fils, par le trépas de feue, de noble mémoire, madame Jeanne *de Lannoy*, leur mère, en son vivant femme de feu, aussi de noble mémoire, messire Philippe DE HORNES, leur père, que Dieu absolve. Laquelle terre et seigneurie est une fois et dès longtemps quintière, duquel quint est possesseur Adrien *de Brimeu*, seigneur de Humbercourt. (Cet Adrien *de Brimeu*, comte de Meghem, seigneur de Humbercourt, mourut au célibat en 1515; il était le fils aîné du célèbre ministre de Charles, duc de Bourgogne, Guy *de Brimeu*, seigneur de Humbercourt, comte de Meghem, chevalier de la Toison-d'Or, décapité à Gand le 2 avril 1477, et d'Antoinette *de Rambures*, mariés à Montreuil le 19 mars 1462. Cette famille s'est éteinte dans les maisons de Berlaymont, de Croy et de Snoy.)

« Ladite terre et seigneurie est séant et assise en la comté d'Artois, sous le bailliage d'Amiens et prévôté de Montreuil, et est tenu, en un seul fief du château de Bailleul en Vimeu;

« Item, ladite terre et seigneurie est d'ancienneté et de si longtemps, qu'il n'est mémoire du contraire, bannière et châtellenie, dont à cause de ce elle a toute justice, haute, moyenne et basse, en toute et par toute icelle terre, si avant qu'elle se comprend et s'étend ;

« Item, en laquelle terre et seigneurie il y a bailli, cour et hommes jugeant en icelle, et les y commet et institue le seigneur de ladite terre;

« Item, aussi a le seigneur d'icelle terre amendes de soixante sols parisis et au-dessous, toutes les fois qu'elles sont adjugées ;

« Item, y a tout droit de confiscation, de bâtardise et d'épave, dont il advient peu souvent;

« Item, en laquelle terre et seigneurie le seigneur a château et basse-cour, enclos tout autour de la rivière de la Canche, contenant huit journaux de terre ou environ; auquel château le seigneur a sa chapelle castrale qu'il peut donner et conférer en cas de vacation ;

« Notez qu'avons vu et visité ledit château et l'avons trouvé fort désolé par les guerres anciennement faites. Il y a bon logis de plaisance de quatre ou cinq chambres, clos de portes, de murailles, sans aucun fort;

« Item, sur ladite rivière de la Canche, ledit seigneur a toute justice et seigneurie, tenderie, pêcherie, et si avant et si long que ladite terre se comprend ;

« Item, sur laquelle rivière de la Canche ledit seigneur a un moulin à fouler draps et un autre moulin à moudre blé ;

« Item, sur ladite rivière a un pont nommé le Pont de Mortemer, qui est de ladite terre et seigneurie, duquel ledit seigneur a un travers qui se prend, cueille et tient sur toutes denrées, marchandises, passant par ledit pont, sauf que ceux de la ville de Montreul y sont francs pour leur usage et non autrement ;

« Item, et y a ledit seigneur en ladite terre et seigneurie arrêt de corps d'hommes et de catel et autres plusieurs droits et seigneuries, déclarés plus au long ès cartulaires d'icelle terre;

« Item, ledit seigneur en ladite terre et seigneurie a four bannier où tous les sujets sont tenus de cuire leur pain sous peine de 60 sous parisis d'amende; lequel four a été brûlé par les guerres; et pour ce ledit seigneur a baillé ledit four à rente héritable auxdits sujets pour douze deniers parisis chacun four. »

Gaesbeek et Houtkercke. Oliviers, die op ten X^ten dach van oeghste, anno XIIII^c LXXXVIII, dair by waren, als mannen van leenen, Cornelys van Coensborch ende Peter Alman, ontfinck in den name ende tot behoef heeren Arnts VAN HOERNE, heere van Brimeu, riddere, by doode wilen heeren Philips VAN HOERNE, heere van Gaesbeke, ridder, syns vader, die dorpen van Heze ende van Leende.

Cette descendance et la pareuté de Philippe DE HORNES sont encore mieux prouvées par la convention suivante, que nous pensons devoir reproduire en entier :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Nicolas Hourdel, licencié ès lois, avocat et conseiller au siége royal de Montreul, à présent garde du scel royal du bailliage d'Amiens, établi en la ville et prévôté de Montreul pour sceller et conserver les contrats, conventions, marchés, obligations et reconnaissances qui sont et seront faites, passées et reçues ès maitres d'icelle prévôté, salut. Sachent tous que par-devant Hue Regnault et Guillaume le Marchant, auditeurs royaux manans audit Montreul, y mis et établis par monseigneur le bailli d'Amiens, pour, et au nom du roi notre sire, à ce ouïr, comparurent en leurs personnes nobles seigneurs et dame monseigneur Jehan *de Melun*, chevalier, et madame Marie *de Sarrebruche*, sa femme, seigneur et dame d'Antoing, de la châtellenie de Bailleul en Vimeu, d'une part, et messire Jehan DE HORNES, aussi chevalier, seigneur de Baucignies, d'autre part; et ont reconnu, chacun en son regard et en tant que toucher lui peut, icelle dame Marie suffisamment autorisée par ledit seigneur d'Antoing, son mari, et comme foncière et dame d'icelle seigneurie de Bailleul, quant à faire passer et reconnaître tout ce que ci-après sera déclaré; laquelle autorité elle a prise et reçue en elle agréablement, sans force, contrainte ou induction aucune, ainsi qu'elle disait : comme depuis certain temps, environ quatre ans, lesdits seigneur et dame de Bailleul, à la requête de leur procureur d'office d'icelle seigneurie, il avait fait prendre et mettre en leurs mains la terre et seigneurie de Brimeux, assise en la prévôté de Montreul, au bailliage d'Amiens, tenue noblement en partie, foi et hommage, d'icelle seigneurie de Bailleul, par défaut d'hommage, dénombrement non baillé et autres droits et devoirs non faits et payés par messire Arnoud DE HORNES, chevalier, seigneur de Gaesbeek, qui avait relevé icelle terre, et en était et est leur homme et vassal, à cause et comme héritier de défunte madame Jeanne *de Lannoy*, en son vivant femme de défunt messire Philippe DE HORNES, en son vivant aussi chevalier, qui furent père et mère dudit messire Arnoud et dudit messire Jean. A laquelle cause, prise et mainmise, messire Jean, chevalier, comparant, qui prétendait et maintenait ladite terre de Brimeux lui

Gaesbeek et Houtkercke

compéter et appartenir, par certain traité et appointement de partage fait entre ledit messire Arnoud, lui et autres ses frères, ou autrement, en offrant de payer les droits de reliefs seulement : ce que lesdits seigneur et dame et leurs officiers n'avaient et n'ont voulu consentir, à moins que préalablement ledit messire Arnoud, leur homme saisi, n'eût fait la désaisine et reconnaissance à son profit, et qu'ils fussent payés et contentés de leurs droits seigneuriaux, tels que du quint-denier de la valeur d'icelle terre à rendre pour une fois; et pour cette cause ledit messire Jean DE HORNES avait obtenu commission dudit bailliage d'Amiens, en vertu de laquelle et par certain sergent royal dudit bailliage, il avait fait faire commandement à iceux seigneur et dame de Bailleul, qu'ils reçussent ledit messire Jean DE HORNES au relief et qu'ils lui baillassent la saisine et possession de ladite terre et seigneurie de Brimeux, en leur payant les droits dudit relief, et pour leur délai, leur fit donner et assigner jour, au siége dudit bailliage d'Amiens, à l'encontre d'icelui messire Jean DE HORNES ou son procureur à certain jour suivant; ce voyant iceux seigneur et dame d'Antoing et de Bailleul, pour conforter leur droit et icelle main-mise faite par leurs officiers d'icelle terre et seigneurie de Bailleul, obtinrent lettres du roi notre seigneur adressées au premier huissier ou autre sergent royal, et, par *committimus*, à l'office de monseigneur le bailli d'Amiens; en vertu desquelles la terre et seigneurie de Brimeux fut prise et mise en la main du roi notre seigneur, en confortant ladite main-mise de la justice dudit lieu de Bailleul; et au gouvernement, régime et recette il fut commis Nicaise de Wailly, procureur au siége de Montreul; de l'exécution desquelles lettres ledit messire Jean DE HORNES, ou son procureur pour lui, se porta pour appelant, en la cour du parlement; icelle appellation fut par lui relevée, et il fit intimer les seigneur et dame; lesquels voyant cette persécution et que leur droit par cela se pouvait périmer, donnèrent les choses à entendre au roi notredit seigneur et obtinrent des lettres adressées à monseigneur le bailli d'Amiens ou son lieutenant, par lesquelles il leur était mandé que s'il apparaît d'icelle main-mise, faite par les officiers desdits seigneur et dame, ensemble d'icelles lettres royales et main confortative, et de l'exécution d'icelle, que pour les causes contenues ès dites lettres et en confortant lesdits exploits et main-mises, premièrement il fût par lui commis et ordonné gens au régime et gouvernement d'icelle terre et seigneurie de Brimeux, tant que autrement en soit ordonné. Pour lesquelles lettres royales voir entériner et mettre à exécution, iceux seigneur et dame firent ajourner ledit messire Jean DE HORNES, Jean de Rocques et autres ses procureurs et receveurs d'icelle seigneurie de Brimeux à certain jour suivant.

Gaesbeek et Houtkercke. Là où tant fut procédé que par sentence et appointement, monseigneur le bailli d'Amiens ou son lieutenant, en vertu desdites lettres royales, il fut dit, sentencié et appointé : ladite terre et seigneurie de Brimeux sera régie et gouvernée sous la main du roi, notre dit seigneur; et fut commis de rechef, et pour tant que métier était, au gouvernement d'icelle, ledit Nicaise de Wailly. De laquelle sentence et appointement Lyennart le Clercq, comme procureur dudit messire Jean DE HORNES, appela et se porta pour appelant, en soi adhérant à ladite première appellation et icelle seconde appellation; ledit seigneur les a depuis relevées en ladite cour de Parlement, là où lesdites deux appellations sont encore servantes et indécises. Mais pour cause de ce que lesdites causes d'appel ont pris et pourront prendre long trait, les droits et cause à icelles parties ont été et peuvent être longuement retardés; ainsi il plaît au roi notredit seigneur et à sadite cour de Parlement, icelles parties comparantes sont convenues ensemble et ont fait accord par manière de transaction, très-humble révérence et honneur gardés à ladite cour, et ainsi c'est son bon plaisir, en la manière qui suit, c'est à savoir : que lesdits conjoints seigneur et dame ont voulu consentir, veulent accorder, consentent et accordent lesdites main-mises à icelle terre et seigneurie de Brimeux être levées moyennant la somme de deux mille francs, monnaie courante, que ledit messire Jean DE HORNES comparant est et sera tenu de payer auxdits seigneur et dame d'Antoing et de Bailleul, leur ayant cause ou porteur de ces lettres, aux termes dont ils sont convenus ensemble, pour tous droits seigneuriaux appartenant, à cette cause, auxdits seigneur et dame de Bailleul, même des fruits, profits et levées reçus depuis lesdites main-mises; lequel messire Jean DE HORNES, par cela est et doit être tenu, le tiennent iceux seigneur et dame pour diligent au relief de ladite terre et seigneurie de Brimeux, en la qualité par lui prétendue, sans préjudice toutefois au droit du relief qu'en a déjà fait ledit messire Arnoud DE HORNES, son frère aîné, et lequel en est leur homme et saisi, comme fils aîné et héritier de ladite défunte madame Jeanne *de Lannoy*, à la charge aussi des services et autres droits seigneuriaux dont ladite terre et seigneurie est envers eux chargée, même du droit de quint appartenant à messire Adrien *de Brimeu*, seigneur de Humbercourt, et quatre-vingts livres de rente appartenant à messire Jean *de Haucourt*, chevalier, seigneur de Hupy, et dont il est inféodé sur ladite terre et seigneurie de Brimeux, et à charge du quint qu'en a fait Antoine DE HORNES sur ladite terre de Brimeux; le tout aussi avant que par raison et justice faire se doit. Et parce que ledit messire Jean DE HORNES sera tenu d'évincer par justice ledit messire Arnoud DE HORNES du droit et

Gaesbeek et Houtkercke.

saisine qu'il a autrefois pris de ladite terre de Brimeux, et sauf, en toutes choses, les droits et seigneurie d'iceux seigneur et dame de Bailleul et d'Antoing, et audit accord et transaction, par la manière dite, tenir, fournir, entretenir et accomplir bien et loyalement, lesdites parties, ainsi qu'il plaît à la cour, s'obligent l'une envers l'autre, et tous leurs biens et héritages, ceux de leurs hoirs, présents et à venir, renonçant par les foi et serment de leurs corps, à le tenir, fournir et irrévocablement, et sans aller au contraire : et en plus grande sûreté de ce présent accord passer et reconnaître en ladite cour de Parlement et partout ailleurs où il appartiendra, iceux seigneur et dame d'Antoing et ledit messire Jean DE HORNES, comparants, chacun en droit soi, en tant que toucher lui peut, icelle dame d'autorité prédite, ont fait, nommé, ordonné et établi leurs procureurs généraux et certains messagers spéciaux maitres Jean Thiebaut, Nicole Franchois, Jean Femin, Jean Descamps, Jean le Roy, Jean Cosette, Nicolas Famier, Jean de Cordes, dit de le Capelle, sire Parri Brullet, prêtre, maître Guillaume Fichée, Jean de Saint-Quentin, Jean de Rocques, Lyennart le Clercq, Adrien de le Haye, et Jacques de la Broye, auxquels, et à chacun d'eux et l'un pour le tout, portant les lettres, ont donné et donnent pouvoir spécial et irrévocable, et sans autre charge ou mandement avoir d'eux par bouce, écrit ou autrement que cesdites présentes, d'accorder et reconnaître ce présent accord par la forme et manière que dessus, et ce ès dépendances autant faire passer, reconnaître et accorder, ainsi il plaît à ladite cour, comme eux-mêmes et chacun d'eux servent faire et dire pourraient, si présents en leurs personnes ils y étaient; jà fût-il que le cas requit leur présence ou mandement plus spécial. Promettant par les foi et serment de leurs corps, et sous l'obligation que dessus, d'avoir pour agréable, ferme, choisi et stable à toujours tout ce qui par lesdits procureurs, ou un d'eux, sera, touchant ce que dessus, fait, accordé, passé et reconnu, et par icelle même obligation ont promis de payer le jugié ou jugiet si métier est : tout ce que dessus dit nous ont lesdits auditeurs témoigné être vrai par leurs sceaux; et nous, à leur témoignage, avons mis ledit scel à ces présentes, sauf les droits du roi et d'autrui en tout. Ce fut fait et reconnu au château de Caumont, en l'an mil cinq cent et un, le vingt et unième de juin. »

Nous avons vu qu'à un âge très-jeune Arnoud DE HORNES avait été fiancé, en 1464, à Marguerite DE HORNES, sa cousine, fille de Jacques Ier, comte DE HORNES, seigneur d'Altena, et de Jeanne *de Meurs*, et que cette Marguerite devint au contraire sa belle-mère. Nous lisons dans une note que ce mariage fut fait en vue d'assoupir les diffi-

Gaesbeek et Houtkercke. cultés que les deux contractants avaient pour la terre de Gaesbeek.

De même que son père, Arnoud DE HORNES tenait le parti de Maximilien. Il signa, conjointement avec les députés de Louvain, le traité de paix entre l'empereur Maximilien, les états et les trois membres de Flandre le 16 mai 1488.

Lors de la mort de son père, il s'enferma dans le château de Gaesbeek, et il y resta jusqu'à la fin de la guerre, en 1490. Mais à peine eut-on proclamé la pacification générale dans tout le pays, que les habitants de certaines contrées du Brabant durent de nouveau prendre les armes, non contre leurs voisins comme au temps des derniers troubles, mais contre les troupes allemandes à la solde de Maximilien, troupes qui, loin de protéger les citoyens, dévastaient au contraire les campagnes. Lennick-Saint-Martin eut beaucoup à souffrir. Les soldats *de la garde* (ainsi appelait-on ces mutins) se tinrent longtemps à Lombeek. Guillaume de Lo, receveur de la baronnie de Gaesbeek, aussi habile que hardi pour la défense des droits de son seigneur et maître, fut un de ceux qui se distinguèrent par leur courage et leur sang-froid contre les mutins.

On trouve dans un vieil inventaire qui porte la signature d'Arnoud DE HORNES quelques notes sur ses principales propriétés. Nous y avons puisé bien des renseignements curieux. On y lit :

« Monseigneur de Gaesbeek, comme aîné fils et en ensuivant la coutume du pays de Hainaut, de partage en fiefs et seigneuries, a choisi ladite terre et seigneurie de Braine-le-Château et Haut-Ittre, tout un fief avec sa forteresse.

« Hontdschoot, Houtkercke, vicomté de Bergues. Par la coutume de la châtellenie de Bergues-Saint-Winoc, les mainsnés frères n'ont aucun droit ès seigneuries et fiefs de ladite châtellenie.

« En ladite terre et seigneurie de Locres, monsieur de Gaesbeek, comme aîné fils, prend les deux parts des fiefs, et messire Jean DE HEURNE, comme second fils, prend et emporte le tiers. »

Le riche domaine de Braine-le-Château entra dans la maison de Hornes par le mariage de Thierry-Loef DE HORNES avec Jeanne *de Montigny*, dame héritière dudit lieu. C'était un fief relevant du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, comme Jacques DE HORNES l'avait déclaré en faisant le relief : « Remontre qu'il avait et tenait en foi et en hommage de ladite église, comme franc-fief de la fierte du benoît corps de sainte notre dame sainte Waudru, la mairie et avouerie des ville et terre de Braine-le-Castiel et Haut-Ittre, gisants en la maison du seigneur en toute justice, haute, moyenne et basse, etc. » Anne-Françoise-Eugénie DE HORNES l'apporta en mariage à son époux

Lamoral-Claude-François, comte *de La Tour* et Tassis et du Saint-Empire; cette terre fut érigée en principauté sous le nom de La Tour et Tassis, par lettres royales du 19 février 1681, en faveur de leur fils Eugène-Alexandre, comte *de La Tour*, Valsassine, Tassis et du Saint-Empire. Elle fut vendue, il y a quelques années, à monsieur le comte de Robiano. Gaesbeek et Houtkercke.

A l'exemple de Charles-le-Téméraire et de Marie *de Bourgogne*, l'archiduc Philippe-le-Bel, fils de cette princesse, admit Arnoud DE HORNES, baron de Gaesbeek, au nombre de ses chambellans, en 1491.

Arnoud DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, mourut en 1505, et ses restes mortels furent inhumés à Anderlecht, près de Bruxelles, où se trouve encore son tombeau. Il épousa Marguerite *de Montmorency*, fille de Jean, seigneur de Nevele, et de Gudule *Villain*, dame de Liedekercke. Voici leurs enfants :

1° Maximilien, qui suit :
2° Jeanne DE HORNES, dame de Brimeux, mariée le 15 octobre 1495 à Hugues *de Melun*, vicomte de Gand, chevalier de la Toison-d'Or; ils eurent une fille et enfant unique, Anne *de Melun*, qui se maria avec Jean *de Bethune*, baron de Rosny : ils sont les auteurs des Bethune, ducs de Sully;
3° Marguerite DE HORNES, mariée le 9 mai 1502 à Richard *de Merode*, chevalier, seigneur de Petersem, d'Oirschot et d'Hilvarenbeek, mort le 20 mai 1523, fils de Jean, chevalier, et d'Aleyde DE HORNES, dame de Perwez, de Duffel et de Gheel. La succession de Richard *de Merode* et de Marguerite DE HORNES fut partagée le 25 août 1525. D'eux descendent les comtes *de Merode*.

XI. Maximilien DE HORNES, chevalier banneret, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, seigneur de Gaesbeek, de Hees, de Leende, trois terres qu'il releva le 1er mars 1505, de Braine-le-Château, de Geldorp, de Hondschoot, de Houtkercke, etc. Voici l'acte de relief de Gaesbeek, de Hees et de Leende :

Van Jaspar de Mol, die in den naeme es tot behoef van den heeren Maximiliaen van HUERNE, riddere, op den eersten dach van meerte in 't jaer XVc ende vive, na costume s'hofs van Brabant, dair by waren als mannen van leenen, heeren Willem *van Croy*, heere van Chierve, etc., heeren Hughe, heere *van Meluyn*, etc., ridderen, Jan de Proesst; ontfinck by doode wylen heeren Arnts VAN HUERNE, ridders, syns vaders, die goede ende heerlicheit van Gaesbeke, metten toebehoorten : tot eenen leene. Voor 't herghewcyde, X croonen. — Van den selven Jaspar de Mol, die in den naeme ende tot behoef des voorz. heeren Maximiliaens VAN HUERNE, op ten dach, in 't jaer, voor die mannen van leenen, en by doode als voor, ontfinck noch een hof

Gaesbeek et Hontkercke. geheten d'Oude-Hof, tot Cothem, in de prochie van Sinte-Mertens-Lennicke gelegen, behoudende XLIIII buenderen : item, den Duytberch tot Sint-Quintens-Lennicke, achter de kercke gelegen : item, 't goet van Breede-Eycke, houdende IX buenderen, in de voorsz. prochie gelegen : ende noch III buenderen lants, gescheyden ende gespleten van den goeden van Haisbeen in de zelve prochie gelegen : ten anderen leen. Voor 't hergheweyde, X croonen. Van den voors. Jaspar de Mol, die alsdan noch tot behoef ende by doode als voor, ontfinck die goede ende heerlickeiden van Heze ende van Leende, metten toebehoorten : ten derden leene. Voor 't hergheweyde, X croonen.

Il acheta en 1499, à Bruxelles, de Charles de Layssie, un grand bâtiment. Cet hôtel, connu sous le nom de maison de Gaesbeek, était situé dans la rue des Carmes. De la famille de Hornes, il passa aux comtes *de Culembourg*, et puis aux enfants d'Anne *de Culembourg* et de Jean *de Pallant*, seigneur de Wildenberg. Le duc d'Albe fit abattre cet hôtel le 28 mai 1568 et élever sur son emplacement une colonne destinée à rappeler le souvenir de la conjuration des nobles et de la vengeance de son maître. Cette colonne fut renversée en 1576, par ordre des États.

Le seigneur de Gaesbeek accompagna en 1501, en Espagne, Philippe-le-Bel et sa femme Jeanne, reine de Castille, dont il était grand échanson.

Les difficultés qui avaient existé au sujet de la terre de Brimeux n'avaient pas été assoupies toutes par les derniers arrangements; car je lis dans un inventaire : « Copie authentique, de l'an 1506, d'un acte passé devant loi et office d'Amiens, où Jean DE HORNES et Maximilien DE HORNES, son neveu, fils d'Arnoud, donnent pouvoir et procure d'accommoder pour la terre de Brimeux. Il y est dit que Jean DE HORNES, pour assoupir toutes difficultés que nous avons pour cette terre de Brimeux avec Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, Hees et Leende, notre neveu, et Maximilien, pour assoupir le procès apparent avec notre très-cher et très-aimé oncle, messire Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, etc. »

Une quittance donnée le 25 février 1510, par Maximilien, seigneur de Gaesbeek, à son oncle Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, certifie l'affinité des deux branches qu'ils ont formées. Voici cet acte : « Nous Maximilien DE HORNES, chevalier, seigneur de Gaesbeek, etc., confessons être satisfait et bien, par messire Jehan DE HORNES, aussi chevalier, seigneur de Baussinies et notre oncle, de la somme de sept mille flourins, de quarante gros, monnaie de Flandres, le flourin, qu'il nous devoit à cause de certain appointement fait entre nous, à cause de la succession à lui advenue des fiefs, héritages et autres biens par le trépas de feu Franchois DE HORNES, notre

oncle, que Dieu absoille, en son vivant seigneur de Locres, comme plus amplement appert par ledit appointement, etc. » Gaesbeek et Houtkercke.

Il résulte d'une lettre de la gouvernante Marguerite à l'empereur Maximilien, de 1511, que le seigneur de Gaesbeek fut employé par la gouvernante à la pacification d'Utrecht. « D'autre part, monseigneur, dit-elle, je vous avertis que je suis en voie de traiter avec ceux d'Utrecht, tellement que j'espère y mettre bientôt quelque bonne conclusion à votre honneur et profit; je vous en préviendrai incontinent, monseigneur. Cette affaire est en votre nom à Utrecht par le seigneur de Gaesbeek, le doyen de Louvain, Toison-d'Or, et un pensionnaire d'Anvers, lesquels ont mis la chose en train par le moyen du seigneur de Montfort. Je présume que dans trois ou quatre jours tout sera conclu. »

En 1521, il érigea à Braine-le-Château le pilori ou gibet dont on a donné un dessin assez fidèle dans l'*Album national*. L'auteur de l'article qui concerne ce joli monument s'exprime ainsi vers la fin : « Nous avons vu des gravures du pilori des halles et de celui de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; sous le rapport de l'architecture, le pilori de Braine-le-Château nous paraît l'emporter de beaucoup sur l'un et l'autre. Rien de plus élégant que l'espèce de lanterne dans laquelle on exposait le coupable. On peut même dire que le style éminemment gracieux du monument contrastait avec sa destination. Les armoiries des comtes DE HORNES sont sculptées au sommet du pilier. C'était aux seigneurs de cette famille qu'appartenait jadis le château dont les tourelles se voient à peu de distance du pilori; c'était à l'exécution des sentences rendues en leur nom que servait ce gibet. Les grands coupables étaient hissés dans la lanterne dont les larges ouvertures permettaient au public de ne les point perdre de vue. Ceux qui avaient mérité une peine plus légère se tenaient au bas du pilier, attachés au moyen d'un carcan. Ils y étaient exposés trois jours de marché consécutifs et deux heures chaque fois. On fixe en général, approximativement au XVe siècle, l'érection du pilori de Braine-le-Château. »

L'auteur aurait été plus précis s'il avait aperçu une inscription qui orne ce monument; or on y lit ces mots : Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek,... chevalier de l'ordre..... de l'Empereur.... 1521. C'est le seul de cette espèce qui ait échappé, en Belgique, à la haine des Français pour tout ce qui rappelait le régime féodal. Peu s'en est fallu qu'il ne devînt, pour cette curiosité architecturale, une cause immédiate de destruction.

Trois cloches forment la sonnerie de l'église autrefois seigneuriale de Braine-le-Château : la plus ancienne est un don de Maximilien DE HORNES;

Gaesbeek et Houtkercke.

elle a été fondue, comme le témoigne l'inscription, en 1533, par Pierre van der Gheyn.

Maximilien DE HORNES fut invité, en 1539, à prêter son appui à l'empereur à l'égard du peuple de Gand. La gouvernante le nomma, le 22 septembre de cette année, capitaine et gouverneur de Grammont; ce qui est prouvé par une lettre écrite par la gouvernante à Jean *de Montmorency*, chevalier, seigneur de Conrrières, souverain bailli des ville et comté d'Alost et de la ville de Grammont :

« Monsieur de Courrières, j'ai vu la lettre que vous avez écrite au seigneur de Molembaix, du jour d'hier. Sur quoi, ensuivant ce que je vous ai mandé, je vous requiers et ordonne de mander vers vous les archers de l'empereur, étant par deçà, afin que vous soyez tant mieux accompagné, vous advisant que nous avons ouï les députés de Gand, lesquels faisons y demeurer jusqu'à ce que nous aurons entendu le besogné d'aucuns bons personnages que nous avons conclu envoyer vers ceux dudit Gand, dont nous vous avertirons, et comment vous aurez lors plus avant à conduire; et néanmoins nous dépêchons présentement le seigneur de Gaesbeek pour aller à Grammont et vous bailler aide et assistance, ainsi que vous entendrez de lui plus amplement. A tant, monsieur de Courrières, notre Seigneur vous ait en garde. De Malines, le XXII[e] de septembre XV[c] XXXIX. »

Puis la gouvernante écrivit directement à Maximilien DE HORNES pour lui recommander la ville de Grammont: « Monsieur de Gaesbeek, nous avons vu la lettre que vous et ceux de la loi de Grammont nous avez conjointement écrite, dont et du bon devoir que vous faites, de tenir cette ville en union et accord, nous vous savons bon gré, vous requérant d'y vouloir continuer, selon la confiance que nous avons en vous. Et quant à ceux qui auraient déjà commis quelque trouble en ladite ville, suivant votre avis, nous écrivons auxdits de la loi de surseoir encore de faire procéder contre eux, tant et jusques à ce qu'ils auront autres nouvelles de nous. De quoi nous avons bien voulu vous avertir. Le dernier de septembre 1539. »

Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, fut lieutenant de la cour féodale de Brabant, chambellan de l'empereur Charles-Quint, chevalier de la Toison d'Or, etc., à Bruxelles, en 1514.

Il mourut le 3 février 1542 et fut enterré à Braine-le-Château, sous un monument en marbre blanc, qui s'y trouve encore.

Il fut fiancé, par convention du 10 décembre 1505, à Barbe *de Montfort*, fille de Jean, vicomte de Montfort, seigneur de Purmereynde, maréchal héréditaire de Hollande, et de Wilhelmine *de Naeldwyck*. Il l'épousa par

contrat daté de Malines du 15 mai 1504. Jean *de Montfort* avait épousé en premières noces, Catherine *de Brederode,* dont vint un fils qui épousa Anne *de Lalaing;* l'héritière de ceux-ci se maria avec Jean *de Merode,* mort en 1590. Ainsi vint dans la famille de Merode le titre de comte de Montfort. Barbe *de Montfort* était sœur cadette de Mathilde *de Montfort*, dame de Naeldwyck, mariée, en 1495, à Robert *de la Marck,* seigneur d'Arenberg, dont la petite-fille Marguerite, comtesse *d'Arenberg,* se maria avec Jean *de Ligne,* seigneur de Barbançon, chevalier de la Toison-d'Or. Les descendants de ces derniers constituent la maison d'Arenberg. Gaesbeek et Boutlercke.

La devise de Maximilien DE HORNES était : *Je le verrai,* et celle de sa femme : *S'il plaît à Dieu.*

Leurs enfants sont :

1° Henri DE HORNES, châtelain ou vicomte de Bergues-Saint-Winoc, lieutenant des fiefs au duché de Brabant, mort en 1540, avant son père, et enterré à Braine-le-Château, épousa Marie *de Bouchout,* dame de Boulers, de Beverweerde, de Schendelbeke, bere de Flandre, en 1526, veuve de Hugues *de Lannoy,* chevalier, seigneur de Wahaignies et de Tronchiennes, décédée le 23 juillet 1563 et inhumée à Grammont, fille de Daniel, seigneur de Boulers, etc., ber de Flandre, châtelain de Bruxelles, et de Marie *de Luxembourg.* Selon la plupart des généalogies imprimées, il eut deux enfants bâtards Maximilien et Catherine DE HORNES; c'est une erreur, que la date de sa mort prouve suffisamment : Maximilien DE HORNES était fils bâtard du frère puîné de Henri, Martin DE HORNES, et Catherine, qui fut la seconde femme de celui-ci, n'était ni fille bâtarde ni fille naturelle. Pour ce qui la concerne, nous nous en rapportons au fragment généalogique, donné à la suite de la biographie de Jean DE HORNES, évêque de Liége, frère de Jacques, comte DE HORNES, seigneur d'Altena. Voici l'épitaphe de Marie :

Noble dame, dame Marie *de Bouchaulte,* dame de Boulers, Beverweerden, Odyck, etc., viscomtesse douagière de Berges-Saint-Winocx, Gaesbeek, Lannoy, Rollencourt, laquelle trespassa le 23 de juillet 1563.

Voici ses propres quartiers paternels et maternels :

Bouchaulte, Rochefort, Reigersweet, Fosseux, Vienne, Buren, Pouques, Borscelle, Luxembourg, Bauw, Melun, Abville, Ville, Rotselaer, Hamayde, Faqueville.

2° Martin, qui suit :

3° Philippe, sire de Geldorp, prévôt de Saint-Jean, à Utrecht;

4° Anne, dame de Pamele et de Dilbeek, se maria le 23 février 1538 à Jacques *de Croy,* chevalier, seigneur de Sempy, de Thou-sur-Marne et de l'Écluse, veuf d'Anne *de Hennin,* dame de Fontaine-l'Évêque, né en 1508, mort le 7 février

Gaesbeek et Houtkercke.

1587. Jacques *de Croy* épousa en troisièmes noces, par contrat du 18 février 1560, Yolande *de Lannoy*, dame de Molembaix, de Solre-le-Château, de Turcoing. Anne DE HORNES ne laissa de son mariage avec Jacques *de Croy* qu'une fille nommée, comme sa mère, Anne, dame de Pamele, décédée le 12 avril 1618, laquelle se maria, en 1589, avec Nicolas *de Montmorency*, chevalier, comte d'Estaires, seigneur de Vendegies, chef des finances des archiducs, conseiller d'État, mort à Gand sans postérité, le 17 mai 1617, fils de François *de Montmorency*, seigneur de Wastines, gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies, et d'Hélène *Villain de Rassenghien*, dame d'honneur de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas;

5° Marguerite; — 6° François; — 7° Jacques.

XII. Martin, comte DE HORNES, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Pamele et de Gaesbeek, seigneur de Hondschoot, de Houtkercke, de Braine-le-Château, de Geldorp, de Hees et Leende, releva ces deux dernières terres le 19 mars 1542. Voici l'acte de relief :

Van Jan van der Smessen, die op ten XIX^en dach van meerte, anno XV^c ende XLII, naer costumen van scrivenen des hofs van Brabant, dair by waren als mannen van leenen, meester Michiel Borcouts, Jacop de Kempenere, wylen Jacopssoene, Anthonys Middelborch ende Joos Zegers; ontfinck in den naem ende tot behoef van joncker Merten VAN HUERNE, borchgrave van Sinte-Winocx-Bergen, heere van Gaesbeke, by doode wylen heeren Maximiliaen VAN HUERNE, in synen leven oyck heere van Gaesbeke, etc., ridderen van den ordenen van den Gulden Vliesen, raedt ende camerlinck der Keyz. Majesteyt, syns vader, die goede ende heerlicheyden van Heze ende van Leende, metten toebehoirten. Voor't hergheweyde, X croonen.

Nous avons vu que, lors de l'extinction de la branche aînée de sa maison, il fit valoir, comme successeur aux droits d'aînesse, ses prétentions sur l'héritage ou succession des seigneurs d'Altena. Au sujet de sa réclamation pour la terre d'Altena, ses avocats rédigèrent une note qui fut soumise au grand-conseil à Malines, où était pendante, par voie d'appel, la cause de Martin susdit contre Marie DE HORNES, veuve de messire Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, et contre Anne *d'Egmont*, veuve de messire Jean, comte DE HORNES, seigneur d'Altena, de Weert : « Premièrement, il faut savoir que le débat entre ces parties est pour la ville de Woudrichem, terre et seigneurie d'Altena, et de ce qui en dépend, que chacun maintient lui compéter et appartenir, à divers titres, à savoir : ledit seigneur de Gaesbeek et dame Marie *ab intestat*, et la dame Anne par disposition testamentaire faite par ledit feu comte, disant icelui avoir obtenu octroi de Sa Majesté, et pour fonder la fin

de non-recevoir et aussi celle de non cause comme dépendance prise par ledit seigneur de Gaesbeek contre icelle dame Marie, dit que de droit féodal, *ex sua naturâ sunt masculina.* » Puis plus loin : « Pour faire apparoir du bon droit que haut et puissant seigneur de Gaesbeek, d'Altena, de Leende, de Hees, etc., en certain procès dévolu par appel interjeté par le procureur-général de Hollande, de la sentence rendue à son préjudice par les lieutenant et hommes de fief à la cour féodale dudit Hollande, et au profit de feu, de bonne mémoire, messire Jean, comte DE HORNES, seigneur dudit Altena, pour icelle terre d'Altena dudit seigneur de Gaesbeek, comme plus prochain hoir mâle échu, dit, propose et remontre icelui seigneur de Gaesbeek par-devant nous, mes très-honorés et redoutés seigneurs, messieurs les président et gens du grand conseil de l'empereur notre sire, les raisons et moyens qui s'ensuivent, etc. » Gaesbeek et Houtkercke.

Chef de la maison de Hornes depuis la mort de son frère Henri, arrivée en 1540, et celle de son père, en 1542, Martin DE HORNES ne se borna point à réclamer l'héritage susdit; mais il demanda également de succéder à Jean, comte DE HORNES, dans le titre et le rang de comte, et de pouvoir porter les armes pleines, sans brisure. Nous en trouvons la preuve dans les procès-verbaux de l'ordre de la Toison-d'Or, qui font partie de notre collection privée :

« Le XXIII[e] jour dudit mois (décembre 1545), étant tous les seigneurs assemblés vers le duc d'Arschot, doyen de l'ordre, le seigneur de Gaesbeque, Martin DE HORNES, leur présenta une sienne requête dont la teneur s'ensuit :

« Remontre le seigneur de Gaesbeque comment feu son père Maximilien DE HORNES est décédé de ce monde, *chief des armes de Horne, à lui échues et succédées par le trespas de feu le comte Jehan, dernier trespassé.*

« Remontre semblablement comment audit feu son seigneur père appartenait, comme à présent appartient audit remontrant le comté de Houtkercke, lequel tant et si longtemps a été tenu, estimé et réclamé pour comté, qu'il n'est mémoire du contraire; comme duement et suffisamment se vérifiera, si besoin est; si comme par titres, sceaux, verrières et rapports des fiefs qui en sont mouvants et tenus.

« Pourquoi requiert et supplie ledit remontrant, pour autant que la célébration de l'ordre, où sont requis tous cas d'honneur, est prochaine, qu'il plaise à Votre Majesté faire attribuer au feu trépassé seigneur de Gaesbeque l'honneur tel que par la remontrance des deux articles dessusdits, lui doit être attribué.

« Sur laquelle requête fut, par ordonnance de mesdits seigneurs, mise l'apostille qui s'ensuit :

Gaesbeck et Houtkercke. « Quant au titre de comte de Houtkercke, le suppliant vérifiera et fera apparoir du contenu de cette remontrance, pour en faire rapport à l'empereur, et de par Sa Majesté y être ordonné comme de raison.

« Et quant aux pleines armes de Hornes, il n'y a point de difficulté, puisqu'il est notoire qu'elles lui sont échues de droit; et à cette cause, l'on ordonne au roi d'armes, Toison-d'Or, d'y pourvoir. Fait à Utrecht, au conseil du chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or, le XXIIIe jour de décembre l'an XV^{c} XLV.

« Le dernier jour dudit mois de décembre XV^{c} XLV, mesdits seigneurs allèrent trouver et saluer Sa Majesté, et fut en sa présence tenu conseil de l'ordre, y présents le duc d'Arschot, le seigneur de Trasegnies, le comte d'Espinoy, le comte du Rœulx, le seigneur de Brederode, le seigneur de Boussu, le comte de Lalaing et le comte de Buren; présents aussi le chancelier, trésorier, greffier et Toison-d'Or.

« Ledit seigneur chancelier fit rapport sommairement de ce que l'on avait besoigné, en attendant la venue de Sa Majesté, et proposa les difficultés réservées à la disposition de Sadite Majesté.

« Quant à la requête du seigneur de Gaesbeque, Sa Majesté trouva bonne l'apostille y mise par ordonnance de messeigneurs. »

Après avoir été fiancé à Marguerite *de Luxembourg*, qui épousa ensuite Antoine, seigneur de Werchin, sénéchal du Hainaut, fille de Jacques *de Luxembourg*, sire de Fiennes, de Gavre et de Sotteghem, et de Marguerite *de Gruuthuuse*, Martin DE HORNES le fut de nouveau, sous l'influence de sa famille, le 17 avril 1539, à l'âge de trente ans, avec Anne *de Croy*, qui en avait à peine quinze; elle était fille et enfant unique d'Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy, de Thou-sur-Marne et de l'Écluse, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine-général de la ville et du château du Quesnoy, et d'Anne *van der Gracht*, vicomtesse de Furnes, dame de Stavele et de Leeuwerghem. Voici le contrat de ce mariage, en entier, d'après le texte original :

« Nous Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, de Leende, etc., comte de Houtkercke, seigneur de Hondschoote, de Braine-le-Château, de Geldorp, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan de l'empereur notre sire, etc., accompagné de notre fils aîné Henri DE HORNES, vicomte de la ville et château de Bergues-Saint-Winoc, seigneur de Boulers, de Bever-waert, etc., lieutenant des fiefs de l'empereur en son duché de Brabant, etc., pour et au nom de Martin DE HORNES, seigneur de Hees, notre fils mainsné et frère, d'une part, et nous Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy, de l'Écluse,

de Thou, etc., chevalier dudit ordre, aussi conseiller et chambellan de l'empereur notre sire, et chevalier d'honneur de la reine douairière de Hongrie, régente et gouvernante, etc., gouverneur du Quesnoy et grand-veneur de Flandre, accompagné de notre fils unique Jacques *de Croy*, seigneur de Bermarin, et de notre frère monseigneur Gauthier, seigneur de Le Gracht, de Heule, etc., pour et au nom de damoiselle Anne *de Croy*, notre fille unique que nous avons eue en léal mariage de feue madame Anne *de le Gracht*, sa mère, que Dieu pardoint, notre sœur et nièce, d'autre part, savoir faisons que nous avons traité et conclu un futur mariage entre nosdits fils et frère Martin de Hornes, futur époux, et fille, sœur et nièce Anne *de Croy*, future épouse, si avant que notre mère la Sainte Église y consente, et ce aux conditions et devises ci-après déclarées. Gaesbeek et Houtkerke.

« Premièrement, nousdits Maximilien et Henri de Hornes avons promis et promettons par cette que notredit fils et frère Martin de Hornes portera en avancement de ce présent mariage ses biens, terres et seigneuries de Hees et de Leende, comme par le partage fait entre lui, nousdit Henri de Hornes et notre sœur mademoiselle *de Bermarin*, à lui sont attribués, et, outre icelui partage, la terre et seigneurie de Geldorp, par ensemble en valeur de 2,800 livres de gros, monnaie de Flandre, de quarante gros la livre, par an, l'une année portant l'autre ou environ, pour en jouir par lui et ses hoirs après le trépas de nousdit Maximilien de Hornes, et quand le mariage entre lui et ladite damoiselle Anne *de Croy* sera consommé et durant notre vie aura seulement milles livres par an; et si nousdit Maximilien de Hornes, par la volonté divine, allions de vie à trépas avant ladite consommation, que lors notredit fils Martin de Hornes jouira desdites terres et seigneuries par ledit partage à lui attribuées, tant de Hees que de Leende; et si au cas que lesdites parties, avec Geldorp, n'étaient suffisantes tant pour le douaire, que lors nous Henri de Hornes promettons comme hoir de messire Maximilien, notre père, de faire bonnes lesdites parties jusqu'à la somme que dessus; et au cas que ladite damoiselle Anne *de Croy* allait de vie à trépas avant la consommation de ce mariage, que lors le don de ladite terre et seigneurie de Geldorp par nousdits Maximilien et Henri de Hornes présentement fait, sera nul et comme non-avenu; et si notredit fils et frère Martin de Hornes allait de vie à trépas, après que ce mariage aurait été consommé, sans délaisser hoirs procréés du corps de ladite damoiselle Anne *de Croy* ou d'autre léal mariage que par consentement de nousdits Maximilien et Henri de Hornes il pourrait ci-après contracter, nousdit Maximilien serons déchargé desdites mille livres que notre vie durant lui avons promises, sauf le droit du douaire de ladite

Gaesbeek et Houtkercke.

damoiselle; nous Henri DE HORNES réaurons ladite terre et seigneurie de Geldorp après le trépas de notredit seigneur et frère pour en jouir comme de notre propre bien, et le tout sans aucunement ledit partage.

« Item, la grande maison avec ses appartenances, située auprès du pont et moulin, audit Braine-le-Château.

« Sur toutes lesquelles terres et seigneuries de Hees et Leende et de Geldorp, nousdits Maximilien et Henri DE HORNES, dessusdits, avons promis et consentons par cette, au cas que ledit Martin DE HORNES, notre fils et frère, irait de vie à trépas devant icelle damoiselle Anne *de Croy*, délaissant enfant ou non, qu'elle aura annuellement, sa vie durant, et de nousdit Maximilien DE HORNES, pour son douaire conventionnel, la somme de mille susdites livres par an, de quarante gros, monnaie de Flandre, et après le trépas de nousdit Maximilien, la somme de deux mille desdites livres par an, à payer à deux termes et payements par an, dont le premier payement un demi-an après le jour du trépas dudit notre fils et frère Martin DE HORNES, et ainsi après, de terme en terme; lequel douaire de deux mille livres par an nous promettons audit seigneur de Sempy et à sadite fille reconnaitre et assurer, et faire reconnaitre et assurer là, où et ainsi qu'il appartiendra, bien entendu que lesdites terres et seigneuries de Hees et Leende et de Geldorp demeureront expressément pour ledit douaire de deux mille livres, affectées, hypothéquées et obligées; le tout au consentement et appaisement d'icelui seigneur de Sempy et de ladite damoiselle Anne *de Croy*, sa fille; et si auparavant la consommation de ce mariage avec ledit fils et frère allait de vie à trépas, ledit douaire de damoiselle Anne *de Croy* n'aura lieu ni effet.

« Item, elle emportera et aura sa chambre étoffée, habillements, bagues, joyaux, à son corps appartenants, son chariot brillant et baghenées, sans être tenue à payer aucunes dettes de la maison mortuaire, ni aucuns dépens des funérailles et obsèques; ou si ladite damoiselle Anne *de Croy* aime mieux s'en tenir à son douaire coutumier, délaissant ledit douaire conventionnel, faire le pourra et aussi appréhender son droit de tous les meubles en payant sa part des dettes et funérailles, dont elle aura le choix.

« Item, outre et par-dessus ce, ladite damoiselle Anne *de Croy* pourra tenir pour sa demeure, sa vie durant, sadite grande maison de Braine-le-Château.

« Secondement, nousdits Antoine et Jacques *de Croy* et Gauthier, seigneur de Le Gracht, avons déclaré et déclarons par cette que notredite fille, sœur et nièce Anne *de Croy* portera pour sa dot et part de ce mariage tous les biens, terres et seigneuries à elle par le trépas de madame Anne *de le Gracht*, sadite mère, échus et succédés, à savoir : la vicomté de Furnes, ensemble

les terres et seigneuries de Stavele, de Crombeek et de Reninghe au comté de Flandre, valant de 18 à 19 cents livres, de 40 gros de Flandre la livre, par an. Gaesbeek et Houtkercke.

« Item, les terres et seigneuries de Leeuwerghem, Baerdeghem, Zele et Crusparc, au comté d'Alost, valant 14 cents livres dudit prix par an, à condition expresse que nousdit Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy, jouirons de tous lesdits biens, terres et seigneuries *tant que notredite fille Anne de Croy sera en âge de seize ans; que lors le mariage se fera* sans iceux être tenu de rendre compte ni reliqua audit seigneur de Hees; et après le mariage fait et consommé entre ledit seigneur de Hees et notredite fille Anne *de Croy*, nousdit Antoine *de Croy* jouirons de la moitié desdits biens, terres, seigneuries et revenus, notre vie durant seulement, et sans aussi être tenu d'en rendre compte comme dessus; laquelle chose ledit Martin DE HORNES, seigneur de Hees, futur époux, au jour du fiancement, sera tenu de reconnaître et aggréer tant pour les levées auparavant ledit fianchage échues que celles qui écheoiront jusqu'au jour de la consommation du mariage et jusqu'à l'âge de seize ans.

« Item, la terre et seigneurie de l'Écluse, au comté d'Artois, que nousdit Antoine *de Croy*, de notre côté, lui avons donnée pour son partage, pour en jouir après notre trépas, en valeur de dix-sept à dix-huit cents livres dudit prix, l'une année portant l'autre.

« Sur tous lesquels dits biens, terres et seigneuries, nousdits Antoine *de Croy*, Jacques *de Croy* et Gauthier, seigneur de Le Gracht, avons promis, accordé et consenti, promettons, accordons et consentons par cette, au cas que notredite fille et nièce Anne *de Croy* allait de vie à trépas devant ledit seigneur de Hees, son futur époux, délaissant hoirs ou non, que ledit seigneur de Hees, futur époux, aura pour son douaire conventionnel quinze cents desdites livres, échéant en deux termes par an, dont le premier payement échéera un demi-an après le décès de notredite fille, sœur et nièce Anne *de Croy*, et ainsi après de terme en terme, le cours de sa vie durant, et avec ses habillements et accoutrements, ses harnais et chevaux, et promettons audit seigneur de Gaesbeek et à sondit fils le seigneur de Hees, futur époux, ledit douaire conventionnel desdites quinze cents livres par an faire duement reconnaître et assurer par notredite fille, sœur et nièce Anne *de Croy*, à ce suffisamment autorisée là, où et ainsi qu'il appartiendra; bien aussi entendu que lesdits biens, terres et seigneuries de Stavele, Crombeek, Reninghe et la terre de l'Écluse demeureront expressément pour ledit douaire de quinze cents livres affectés, hypothéqués et obligés, le tout au

Gaesbeek et Houtkercke.

consentement dudit seigneur de Gaesbeek et de sondit fils le seigneur de Hees; ou ledit seigneur de Hees, si bon lui semble, pourra choisir son douaire coutumier en délaissant sondit douaire conventionnel, sauf que ledit seigneur de Hees, le cas advenu du trépas de ladite damoiselle Anne *de Croy*, jouira seulement, le vivant dudit seigneur de Sempy, de ladite moitié du douaire desdites quinze cents livres du prix que dessus, et aura aussi la moitié des meubles, à charge de payer la moitié des dettes et funérailles, réservant l'autre moitié au plus apparent héritier de notredite fille, à la charge de la moitié des dettes et funérailles comme dessus. Et si notredite fille, sœur et nièce Anne *de Croy* trépassait devant la consommation de ce mariage, ledit douaire du seigneur de Hees n'aura point lieu.

« Et afin que toutes les choses ici dessus devisées soient fermement et inviolablement entretenues et observées, nousdits Maximilien DE HORNES, seigneur de Gaesbeek, etc., Henri DE HORNES, vicomte de la ville et château de Bergues-Saint-Winoc, etc., et nousdit Antoine *de Croy*, seigneur de Bermarin, etc., et Gautier, seigneur de Le Gracht, etc., et noms que dessus avons pris et promettons par cette, l'un à l'autre, et respectivement à nosdits enfants, frère, sœur et nièce, Martin DE HORNES et Anne *de Croy*, ici présents et acceptants, et ratifiant et confirmant tout ce que dessus dit est, sous obligation de tous nos biens présents et à venir, et par notre foi, honneur et noblesse en lien de serrement, d'entretenir et accomplir de point en point tout ce qu'ici dessus est devisé et conditionné, et pour plus grande sûreté avons constitué, à savoir : nousdits Maximilien et Henri DE HORNES, notre lieutenant des fiefs de Gaesbeek, Guillaume de Crane notre lieutenant des fiefs de notredite terre de Gaesbeek et receveur de Hondschoote, et notre bailli de Gaesbeek, Arnoud de Cothem; Richard de Cuvillers, Jacques de Provin, maître Philippe Douplet, procureur au grand-conseil à Malines; maître Jean de Ghoten, procureur en la chancellerie et conseil de Brabant; maître François Courteville, procureur au conseil de Flandre, et chacun d'eux seul qui mieux vaquer pourront; et nous Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy, etc., Jacques *de Croy*, seigneur de Bermarin, etc., Gautier, seigneur de Le Gracht, etc., Jean de Wadripont, maître d'hôtel, maître Jean Viset, chapelain de nousdit Antoine *de Croy*, maître François Deladerrière, procureur audit grand-conseil, Guillaume Crockart, procureur à ladite chancellerie, Josse van den Berghe, Hoste de Peystere, procureur audit conseil de Flandre, et chacun d'eux seul qui mieux vaquer pourront, nos procureurs spéciaux pour comparoir par-devant tous seigneurs et cours où il appartiendra, et mêmement par-devant les chef et gens du privé conseil, président et gens

dudit grand conseil, chancelier et gens dudit conseil de Brabant, président et gens dudit conseil de Flandre, et lieutenant et hommes de fief dudit Brabant, la gouvernance et salle de Lille, pour illec reconnaître ce que dessus et nous laisser condamner respectivement au profit desdits Martin DE HORNES et Anne *de Croy*, nosdits enfants, frère, sœur et nièce, à l'entretènement de ce présent traité de mariage. En signe de vérité, avons signé et scellé cette, et requis en ratification et confirmation que dessus, nosdits enfants, frère, sœur et nièce, Martin DE HORNES et Anne *de Croy*, pour plus grande approbation, signer cette avec nous. Actum, à Bruxelles, le 17e jour d'avril de l'an 1539, style de Brabant. »

La date de la mort d'Anne *de Croy* n'est pas certaine; cette incertitude résulte de l'altération qui a été faite à deux inscriptions à sa mémoire, les seules que l'on avait; ces inscriptions se trouvaient à Stavele, et l'une ornait son mausolée.

Anne *de Croy*, qui est citée dans les livres généalogiques comme la deuxième femme de Martin DE HORNES, est cependant la première; puisque le mariage de Martin avec Marguerite *de Luxembourg* n'a pas eu lieu. Martin DE HORNES épousa, en secondes noces, Catherine DE HORNES, fille de Jean dont nous avons parlé à la fin de la notice sur Jean DE HORNES, prince-évêque de Liége. Ce mariage donna lieu à un grave procès qui a été intenté à Jean, arrière-petit-fils de Martin, comte DE HORNES, de la branche dite de Geldorp, dont il sera fait mention plus loin.

En l'année 1565, la baronnie de Gaesbeek cessa d'appartenir à Martin DE HORNES; elle passa à Lamoral, comte *d'Egmont*, prince de Gavre, qui obtint par elle l'entrée aux états de Brabant.

Quant à la mort de Martin DE HORNES, la date n'en est pas plus certaine que celle du décès d'Anne *de Croy*.

Martin DE HORNES eut d'Anne *de Croy* :

1° Philippe, seigneur de Hees et Leende, mort sans génération le 12 février 1573. Il testa au château de Gaesbeek le 8 février 1572;

2° George, qui suit :

3° Maximilien DE HORNES, mort sans postérité;

4° Guillaume DE HORNES, seigneur de Hees et Leende, embrassa la carrière des armes comme la plupart des membres de sa famille. Son nom figure pour la première fois dans les livres historiques, à l'époque de la mort de Requesens, gouverneur-général des Pays-Bas, pour le roi d'Espagne. Il était alors colonel. Le conseil d'État fut chargé de l'*intérim;* mais son action fut entravée par les prétentions de quelques membres des états de Brabant : « Guillaume, sire de

Gaesbeek et Houtkercke.

Hees, jeune, actif et entreprenant, lit-on dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 436 et suivantes, fut désigné pour commander l'infanterie que les états de Brabant faisaient lever, et il choisit pour lieutenant Jacques *de Glymes*, grand-bailli du Brabant wallon. Celui-ci entra aussitôt dans Bruxelles avec trois cents mousquetaires, et le sire de *Hees* ne tarda pas à le suivre. Chaque jour, *de Glymes* faisait exercer ses troupes. Le 4 septembre, avant midi, revenant de l'exercice, il avait déjà dépassé le palais, lorsqu'il fut rejoint par quelques bourgeois armés : Ordonnant aussitôt un demi-tour à droite, il entra, par ordre de Guillaume DE HORNES, au palais, et marcha directement à la salle où le conseil d'État se trouvait réuni. Comme on refusa d'ouvrir la porte il en fit sauter la serrure et arrêta tous les membres présents. Le sire de *Hees* fut nommé capitaine-général. Le roi de France s'interposa en faveur de *Mansfeld*, l'un des capitaines les plus expérimentés des armées du roi d'Espagne, et le fils du comte réclama instamment la délivrance de son père : les états-généraux requirent le sire de *Hees* de le relâcher; mais celui-ci en référa aux magistrats de Bruxelles. Personne ne voulait prendre la responsabilité de l'arrestation ni de la mise en liberté des anciens membres du conseil d'État. L'arbitre du sort des prisonniers était le prince d'Orange. *Hees* lui ayant demandé ce qu'il avait à faire, le prince lui avait répondu qu'il devait chercher à éluder toute décision. *Hees*, alors partisan de Guillaume, se conforma ponctuellement à ses intentions : pressé de divers côtés de rendre la liberté aux deux comtes, il menaça de les transférer à Vilvorde. Il observait le duc d'Arschot et plusieurs autres membres des états; il ouvrait les lettres qui leur étaient adressées, et les retenait même quelquefois. Le duc ne pouvait envoyer personne hors de la ville sans lui avoir demandé un passeport; enfin son arrogance fut poussée au point que les états-généraux furent contraints de lui adresser des remontrances.

Cependant don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur, était arrivé, le 4 novembre, à Luxembourg. L'astucieux Espagnol, qui n'avait pas, comme le duc d'Albe, une armée d'élite à sa disposition, ni devant lui un pays désarmé, voulait, à tout prix, gagner du temps. Une scission lui paraissait imminente. Le parti catholique avait montré sa force dans les délibérations sur les articles de la Pacification de Gand ; dans l'espoir de l'abattre, les partisans du prince d'Orange firent convoquer une nouvelle assemblée des états à Bruxelles. Ils voulaient, disaient-ils, déjouer les projets de don Juan, et lui prouver que toute la nation était unie dans la noble et ferme résolution d'obtenir le renvoi des étrangers et le maintien de ses privilèges, seul moyen de forcer ce prince à abandonner sa politique tortueuse. Mais là comme dans tant d'autres circonstances le parti catholique maintint sa prépondérance. Dès lors le sire de *Hees* se trouvait dans les rangs de ce parti. Dans cette réunion, tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, les états ratifièrent, le 9 janvier 1577, le traité de Gand. Ils déclarèrent qu'ils avaient résolu de s'unir, de s'armer et de s'assister l'un l'autre contre les Espagnols et leurs adhérents, en gardant toutefois l'obéissance due au roi. Cet acte célèbre, connu sous le nom d'Union de

Bruxelles, eut pour résultat l'Édit Perpétuel signé à Marche-en-Famène le 12 février 1577. — Sous don Juan, le sire de *Hees* conserva toute son autorité; mais lorsque ce gouverneur se fut retiré à Namur il consentit, sur les instances des autorités de Bruxelles, à licencier ses troupes. Des remercîments lui furent votés, pour les services qu'il avait rendus à la ville, et ses soldats reçurent une gratification de 2,000 florins du Rhin. — Le magistrat de Bruxelles ne pouvait rester inactif en présence des passions populaires; un capitaine-général était nécessaire; *Hees* offrit la continuation de ses services. — Bientôt il fallut songer à un chef capable de tenir les rênes du gouvernement. Cette prétention, partie du sein du peuple, souleva une vive rumeur dans l'assemblée des états de Brabant; le clergé et la majorité de la noblesse s'y opposèrent énergiquement. Le comte *d'Egmont* et le sire de *Hees* protestèrent, disant qu'ils n'obéiraient pas à celui qui ne serait pas de la religion catholique; mais soudain entra en la chambre telle multitude de peuple que les états furent contraints de s'accommoder à son vouloir. — La plupart des nobles, qui avaient dirigé le mouvement anti-espagnol de 1576, voyant toute l'autorité passer entre les mains du prince d'Orange, et le protestantisme s'infiltrer dans les masses, voulurent opérer à Bruxelles une réaction. A cet effet des réunions secrètes eurent lieu, au mois de juillet, à l'hôtel de Champigny où l'on vit les seigneurs de Hees, de Beersel, de Glymes, de Bassigny, plusieurs colonels de la bourgeoisie et des membres de la cour des comptes. Outre leurs partisans de l'intérieur, ils comptaient sur l'appui de quatre compagnies du sire de *Hees* et de cent chevaux du régiment du sire de Glymes cantonnés dans les environs. Une première démarche fut faite par trois colonels de la bourgeoisie; ils allèrent trouver le magistrat et lui déclarèrent qu'ils venaient, à l'invitation de soixante à soixante-et-dix capitaines leurs subordonnés demander l'interdiction des prêches de la religion qui se dit réformée; ils ajoutèrent que ces capitaines seraient comparus à l'Hôtel-de-Ville, mais qu'ils avaient voulu éviter tout ce qui pouvait occasionner le tumulte; que, toutefois, si l'on en manifestait le désir, ils étaient prêts à se présenter. Les magistrats, se sentant les plus faibles, alléguèrent aux colonels l'obéissance qu'ils devaient aux autorités supérieures, et promirent de consulter les états de Brabant sur leur demande : ils obtinrent des réformés qu'ils interrompissent leurs prêches pendant quelque temps. Ceux qui compensaient leur petit nombre par leur énergie déclarèrent toutefois : « que ni pour la vie, ni pour la mort, ni pour persécutions quelconques, ledit temps expiré, ils ne laisseraient leur exercice, et en cas qu'on voudrait procéder contre eux par armes ou voie de fait, ils pensaient bien se défendre. » Quelques jours après, Champigny, Beersel, *Hees* et Bassigny vinrent, en séance du collége communal, présenter une requête contre les prêches, requête qui avait, disaient-ils, été approuvée par la plupart des colonels, capitaines, membres du serment et bons bourgeois. On y faisait remarquer, entre autres, que Paris avait toujours été excepté dans les édits de tolérance accordés aux huguenots, et l'on en tirait cette conséquence que Bruxelles étant également ville royale, il

Gaesbeek et Houtkercke.

fallait agir de même à son égard. *Hees* insista en particulier sur le bon effet qu'avait produit à Maestricht l'interdiction des prêches, pour lesquels, ajoutait-il, les Bruxellois avaient de l'aversion. Le magistrat répondit qu'il ne pouvait prendre une décision sans avoir délibéré sur cette affaire. Champigny et ses amis lui accordèrent, à contre-cœur, un délai; étant sortis de la maison communale, ils invitèrent les bourgeois, réunis sur le marché, à venir, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de Hees. Des colonels, des capitaines et environ soixante notables se rendirent à cette invitation, et le lendemain, entre midi et une heure, *Hees*, Champigny et les autres chefs catholiques allèrent de nouveau à l'Hôtel-de-Ville. Le magistrat leur donna part du rejet de leur proposition, en conformité de la décision des états généraux, et basé sur le tort qu'une mesure contraire pourrait causer aux catholiques de quelques autres villes, à la cause commune et à Bruxelles en particulier. Les seigneurs s'écrièrent que ce n'était qu'un subterfuge et déclarèrent que le large conseil et les nations approuvaient leur demande, et qu'il fallait réunir les corps. Après avoir rappelé les clauses de la Pacification de Gand, le bon esprit qu'avaient montré les bourgeois en 1566, ils offrirent le secours des catholiques du Hainaut et parlèrent avec beaucoup de mépris de l'archiduc, qu'ils traitaient d'enfant. Le magistrat leur opposa l'obéissance due aux états, la nécessité de conserver leur appui, les difficultés qu'entraînerait l'exécution de leur projet. La discussion s'échauffant, un des seigneurs demanda si on voulait de la ligue ou non, et s'écria que, dans le cas négatif, lui et ses amis savaient ce qu'ils avaient à faire; mais quand on les interrogea sur la ligue dont ils parlaient, ils se turent, s'apercevant qu'ils avaient été trop loin.

Guillaume DE HORNES, seigneur de Hees, prit aussi une part très-active à la bataille de Gembloux, qui eut lieu le 20 janvier 1578 : « Cette mémorable bataille, dit Strada, fut donnée près de Gembloux, à neuf milles de Namur et à l'entrée du Brabant. L'armée du roi comptait 18,000 combattants; celle des états 20,000. Celle-ci se logea cette nuit près du village de Saint-Martin et à cinq milles environ des troupes de don Juan d'Autriche qui était autour de Namur; voici l'ordre qu'elle tenait : Emmanuel *de Montigny* et Guillaume *de Hees* étaient à l'avant-garde avec leurs régiments, qui étaient soutenus en flanc par Villers et Fresnoy, capitaines mousquetaires à cheval. Maximilien *de Hennin*, comte de Bossu, qui avait quitté depuis peu le service du roi, et Frédéric Perenot, seigneur de Champigny, conduisirent la bataille composée de deux régiments, l'un wallon et l'autre allemand, de trois compagnies de Français et de treize d'Écossais et d'Anglais. L'arrière-garde en était seule la force. La cavalerie était conduite par Philippe *d'Egmont*, fils de Lamoral, et par Lumai, comte de La Marck, qui avaient à leurs ailes, avec quelques compagnies de cavalerie, le marquis d'Havré, frère du duc d'Arschot, et Goegnies, maréchal-de-camp et lieutenant-général de l'armée. »

Cette ligue dont il a été question existait : c'est celle qui a été dite des *Mécontents* Ce qui concerne son histoire nous semble avoir été bien décrit par Dom de Vienne, *Histoire d'Artois*, t. v, p. 11 et suiv. : « Au mois de juillet 1578, une

partie des troupes levées par ordre des états-généraux n'étant point payées, *Hees*, *Capres* et *Montigny*, qui les commandaient, formèrent une ligue et se mirent à la tête du parti des Mal-Contents. Ce fut à eux que la province, dont ils avaient embrassé les sentiments, dut sa conservation. — Les Wallons, instruits des dispositions du roi d'Espagne et des démarches de Farnèse, s'empressèrent d'en profiter. Ceux du Hainaut, de Lille, de Douay, d'Orchies et de Valenciennes envoyèrent des députés à Arras pour se joindre à ceux de l'Artois; on résolut de tenir les assemblées à Mont-Saint-Éloi. — Les conférences de Mont-Saint-Éloi furent fixées au mois d'avril 1579. Le premier de ce mois, *Montigny*, *Hees* et d'autres officiers généraux convinrent avec les commissaires qu'avant de commencer les conférences, Sa Majesté donnerait assurance de faire retirer les étrangers au jour convenu; en suite de quoi on mettrait entre les mains du roi, Menin, Cassel et toutes les autres places que tenaient les Mécontents, avec toute l'artillerie et les munitions, pour en user selon qu'il conviendrait à son service, et de donner 200,000 florins pour payer ce qui était dû aux troupes. Après ces préliminaires, les conférences du Mont-Saint-Éloi commencèrent. — Les Wallons cédèrent plusieurs points qu'ils avaient refusé d'accepter; mais ils ne pouvaient se résoudre à se relâcher sur le congé des Espagnols. Ils disaient que c'était une chose qui leur avait été accordée par le roi et par Farnèse lui-même, et ils le prouvaient par leurs lettres. Alexandre n'en disconvenait pas; mais il représentait qu'il n'y avait aucune apparence qu'on obligeât le roi de désarmer et qu'on lui ôtât ses forces en renvoyant les Espagnols, tandis que les provinces rebelles étaient armées et se fortifiaient par de nouvelles levées; qu'il ne pouvait pas être avantageux aux Wallons de se voir abandonnés par de vieilles troupes qui défendraient la cause commune. Les Wallons répondirent qu'on avait répondu à tout, qu'on avait levé dans leurs provinces une armée qui non-seulement était en état de repousser l'ennemi, mais même de l'attaquer, et ils rappelaient sans cesse le traité de Gand, que les deux partis avaient également regardé comme la base de celui qu'il s'agissait de conclure; mais le véritable motif qui faisait agir les Wallons, surtout les nobles et les gouverneurs de l'Artois et du Hainaut, tels que *Montigny*, *Hees* et *Egmont*, c'est que, se rappelant ce qu'ils avaient fait contre le roi, ils ne pouvaient se fier à un prince qu'ils avaient si cruellement offensé, et regardaient moins les soldats comme leurs compagnons d'armes que comme les vengeurs de la majesté royale. Après de grands débats, le roi ne voulut pas que cet article fît manquer le traité. Il consentit qu'il fût réglé comme les Wallons le désiraient, et remit les autres points à la prudence de Farnèse. Alors ce prince manda les députés wallons, et en présence des conseils d'État et de guerre, il leur accorda, au nom du roi, les mêmes conditions dont on était déjà convenu et que les députés promirent de faire ratifier dans la première assemblée de leurs provinces, conformément aux modifications qu'on y avait apportées. Ensuite Alexandre fit tirer le canon en signe de réjouissance, et pour faire connaître à ceux à qui le prince d'Orange avait écrit que la négociation était manquée, les points essentiels ayant été fixés, Farnèse déclara que les articles moins importants

Gaesbeck et Houtkercke.

Gaesbeek et Houtkercke.

seraient décidés à Mons. Cet objet ayant été rempli, le roi d'Espagne ratifia le traité par des lettres conçues en ces termes :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, d'Aragon, etc. Comme après la retraite au château de Namur, de notre très-cher et très-aimé frère, don Jean d'Autriche, lors gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas, seraient survenus plusieurs mal-ententes et discors entre lui et les états-généraux de nosdits Pays-Bas, lesquels ne s'étant pu appaiser par les communications pour ce tenues, auraient engendré, à notre grand regret, une grande et cruelle guerre à la désolation de bonne partie de nosdits pays, voulant faire office de père et bon prince, ayant dès les derniers troubles toujours recherché moyens et voies de réconciliation, finalement par notre cher et très-amé bon neveu le prince de Parme et Plaisance, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nosdits Pays-Bas, avec nos provinces d'Artois, Hainaut, Lille, Douay, Orchies, y ayant envoyé à ces fins révérend père en Dieu, Matthieu Moulart, évêque d'Arras, Jean *de Noircarmes*, chevalier, baron de Selle, gentilhomme de notre bouche et lieutenant de notre garde, et Guillaume *Le Vasseur*, seigneur de Valhuon, pour leur offrir de notre part l'entretènement de la Pacification de Gand, l'Union ensuivie, l'Édit Perpétuel, comme aux députés des autres provinces en notre ville d'Anvers, par lettre du douze mars dernier, lesquelles offres par les députés d'aucunes provinces rejettées et autrement interprétées que n'était notre intention, auraient par les susdites trois provinces d'Artois, Hainaut, Lille, Douay et Orchies, mieux entendant la sincérité de notre volonté, été embrassées, ayant icelles trois provinces conçu et avisé quelques points et articles pour sur le pied d'iceux venir à une bonne réconciliation; lesquels points après plusieurs communications tenues en notre ville d'Arras, entre les susdits députés et notredit neveu en notre camp devant notre ville de Maestricht pour en avoir l'agréation, furent trouvées en iceux aucunes difficultés et obscurités, et que selon lesdits éclaircissements et résolution, seraient entendus l'agréation et serment que lors en fit notredit neveu le prince de Parme, le 27 de juin dernier, suivant quoi aurions envoyé notre cher et féal cousin le comte de Mansfeld, de notre part, en notre ville de Mons; noble baron d'Heldinge, chevalier de notre ordre de la Toison, de notre conseil d'État, gouverneur et capitaine-général de notre duché de Luxembourg et comté de Chiny, et maréchal de notre ost, et nos amis et féaux chevaliers Jean *de Noyelles*, seigneur de Rossignol, de notre conseil de guerre, et Adrien *de Gomiecourt*, seigneur dudit lieu, gentilhomme de notre maison, ensemble Jean *Vendeville*, Antoine Hoult, docteur ès droits, conseillers et maîtres ordinaires de notre conseil privé, et George de Westendorp, aussi docteur en droits et conseiller de notre conseil en Frise, lesquels, ayant communiqué sur ce que dessus avec notre très-cher et féal cousin Robert *de Melun*, marquis de Richebourg, sénéchal de Hainaut, vicomte de Gand, gouverneur et capitaine-général de notre pays et comté d'Artois, et de notre ville et bailliage de Hesdin; avec nos chers et bien amés les députés de notredit pays du comté d'Artois, révérend père en Dieu, Dom Jean Sarrazin, prélat de l'église et abbaye de

Gaesbeek et Houtkercke.

Saint-Vaast d'Arras; maître Jean de Goulatte, licencié en droits, chanoine de l'église de Notre-Dame d'Arras; François d'Oignies, chevalier, seigneur de Beaurepaire, de Beaumont, et Louis de la Planque, écuyer, seigneur de La Comté; Jacques de Pippre, licencié ès droits, échevin de notredite ville d'Arras, et Antoine Aubron, aussi licencié ès lois, conseiller provincial de notre ville de Saint-Omer; notre très-cher cousin Philippe, comte *de Lalaing*, gouverneur et capitaine-général et grand-bailli du comté de Hainaut, et nos chers et bien-amés les députés de notredit pays, révérend père en Dieu, Jacques Fiey, abbé de l'église et abbaye de Saint-Pierre de Hasnon; Antoine Verman, abbé de l'église et abbaye de Notre-Dame de Vicogne; Lancelot de Peyssant, seigneur de La Haye; Nicolas de Laudas, chevalier, notre panetier héréditaire du Hainaut; Philippe Francan, seigneur de Bion-Chef, et Laurent Moussart, second échevin de notre ville de Mons; Louis Corbanis et Jacques de la Croix, seigneur de Caumont, du conseil de ladite ville, et messire François Gautier, licencié ès droits, premier conseiller et pensionnaire de cette ville; notre très-cher et féal Maximilien *Vilain*, baron de Rassenghien, gouverneur et capitaine-général de nos villes et châtellenies de Lille, Douay, Orchies; Adrien *d'Oignies*, chevalier, seigneur de Willerval, et nos chers et amés les députés de nosdites villes et châtellenies, Floris van der Haer, chanoine de Saint-Pierre audit Lille; Roland de Visques, écuyer; maître Claude Miroul, licencié ès lois; Eustache, écuyer, seigneur de Jumelle, franchier et chef de l'échevinage de notredite ville, de Douay, et Philippe Broide, aussi licencié ès lois, conseiller de ladite ville et autres associés assemblés en notredite ville de Mons, seraient enfin tombés d'accord sur icelles obscurités et difficultés, etc. »

L'auteur donne ensuite tout le traité et ajoute : « Ainsi se termina l'affaire la plus importante qui ait jamais occupé la province d'Artois. Il s'agissait de maintenir la religion que les novateurs cherchaient à détruire, de conserver la fidélité que l'on devait à son souverain et de mettre des hornes aux vexations de ses agents. A chaque instant on se trouvait dans des positions délicates, où il était peu facile de concilier tous les devoirs; ceux qui étaient à la tête de l'administration de la province montrèrent beaucoup de lumières, de prudence et de zèle. Après avoir marché pendant quelque temps dans des routes difficiles, ils parvinrent à la fin à dissiper les nuages épais dont ils étaient environnés et à remplir tous les objets qu'ils s'étaient proposés. Parmi ceux qui se distinguèrent dans ces temps orageux, on remarqua spécialement les magistrats d'Arras, Matthieu Moulart, évêque de cette ville, Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, Oudart de Bournonville, baron de Capres, La Motte, gouverneur de Gravelines, et Lalaing, baron de Montigny, appelé depuis marquis de Renty, à qui la province d'Artois eut des obligations infinies pour avoir empêché, avec un corps peu nombreux, les troupes du prince d'Orange de pénétrer dans ces contrées. »

Il résulte de ce qui précède que la conduite de *Hees* n'a pas été examinée par nos historiens avec l'impartialité que l'on est en droit d'exiger d'eux. A lui revient en bonne partie l'honneur d'avoir consolidé la ligue des Mécontents,

Gaesbeek et Houtkercke.

et je ne puis m'empêcher de proclamer qu'à lui revient un honneur plus grand encore : celui d'avoir voulu stipuler dans ce traité même des garanties contre toute réaction.

Le 28 juillet 1579, le baron de Licques, gouverneur de Louvain, vint avec un corps nombreux d'Italiens et d'Espagnols attaquer le fort de Willebroeck, et comme les dix compagnies écossaises qui étaient chargées de la garde du canal, avaient été appelées à Bruxelles, il s'en empara sans presque coup férir. Le bruit courut qu'*Egmont* et *Hees,* alors à Ninove, allaient se joindre aux Espagnols pour assiéger Bruxelles. Informés de ces rumeurs, ces seigneurs écrivirent au magistrat pour le rassurer et l'engager à en revenir à la Pacification de Gand. Le magistrat répondit à Philippe *d'Egmont :* « Qu'il comprenait bien qu'ayant reçu des Espagnols tant de vilaines tyrannies qu'on ne les saurait assez déplorer, ni venger jamais, il ne voudrait pour eux trahir Bruxelles sa patrie ; que n'ayant jamais mal agi à son égard, il devait croire que quelque malentendu avait donné lieu à sa prise d'armes ; que, pour l'éclairer, il allait lui envoyer des députés, espérant que de réciproques explications résulterait une complète réconciliation, à son retour à Bruxelles. » — Voici la réponse de Guillaume de Hornes : « Messieurs, ayant entendu que les Espagnols approchent de votre ville, pour mon acquit, honneur et singulier devoir et désir que j'ai toujours eu à la conservation d'icelle, je veux encore vous faire ce mot pour la dernière fois, et vous exhorter de vouloir maintenir le traité de Gand si solennellement plusieurs fois juré par vous autres, messieurs, et vous y soumettre, afin d'obvier au malheur qui vous est imminent si vous ne prenez cette résolution. Quant à ce qu'on me reproche d'être Espagnol, je vous puis jurer et attester, en foi de gentilhomme, rien moins ; mais vous autres, vous retenez les Espagnols en pensant les chasser. Maintenez la Pacification de Gand, je vous promets comme dessus non-seulement de vous assister, mais encore de laisser la vie à votre service contre tous et envers tous, tant Espagnols que Bourguignons et autres, en conformité des États réconciliés : lesquels promettent, en cas que les Espagnols ne sortent, d'employer toutes leurs forces et même leurs villes et moyens convenables pour la sortie des susdits Espagnols. De quoi vous pouvez avoir toute assurance comme d'une chose véritable. La seule affection mienne envers vous m'a occasionné de vous faire la présente, en priant le bon Dieu, messieurs, qu'il lui plaise vous donner bon conseil et avis, et à moi le moyen de vous servir comme du passé, en repos et tranquillité, union et paix. Ninove, ce 30 juillet 1579. Votre bien bon ami à vous faire service, Guillaume de Hornes. » — L'échevin François Hinckaert, seigneur de Lille, Henri de Bloyere et Jean Theron furent en effet envoyés à Ninove. Selon leurs instructions, ils devaient complimenter les deux comtes sur leur haine envers les Espagnols, leur démontrer que rien n'avait été innové en matière de religion et que la Pacification était en vigueur, et surtout insister sur la nécessité de s'unir. *Egmont* et *Hees* répondirent qu'il leur semblait nécessaire que le magistrat se prononçât solennellement et qu'il s'engageât à laisser les consciences libres ; à ces conditions, ils promirent de

maintenir la ville. Ils terminèrent en disant qu'au reste ils avaient aussi supplié une dernière fois le roi d'exécuter la Pacification de Gand. A Bruxelles, on ne voulait rien décider sans l'avis de l'archiduc, du prince d'Orange, du conseil d'État et des états généraux : Hinckaert, qui avait suivi les négociations, fut envoyé à Anvers avec ordre de consulter aussi sur ce projet les membres du conseil privé, du conseil de Brabant et de la chambre des comptes. Deux nouveaux députés, Pierre van der Haeghen et Nicolas Kemp, furent adjoints à Henri de Bloyere et à J. Theron, et ils se rendirent à Ninove pour remercier *Egmont* et *Hees* de leur bonne affection et les informer de la mission de l'échevin Hinckaert. Cette prudence contrariait *Egmont*, et à peine les députés furent-ils arrivés à Ninove, qu'il les fit arrêter; ce qui excita une vive indignation : le magistrat déclara que les sœurs du comte serviraient d'ôtages. Gaesbeek et Houtkerke.

Cependant on ne se pressait pas à Anvers de répondre; mais à Bruxelles une réconciliation semblait d'autant plus désirable, que des lettres interceptées témoignaient du peu d'intention de Farnèse, de renvoyer les Espagnols et de livrer les forteresses. On pria le comte *d'Egmont* de relâcher les députés (2 septembre). Sur ces entrefaites, ses sœurs parvinrent à s'échapper, et les négociations furent un instant rompues. Le magistrat alors traita avec les états des provinces wallonnes; *Egmont* envoya aussitôt ses conditions : les députés furent remis en liberté dans les premiers jours d'octobre.

Nous avons vu plus haut que *Hees* s'était rangé de bonne heure parmi les catholiques modérés, et que les premières démarches pour parvenir à la formation de la ligue des Mécontents avaient été faites par lui. Très-probablement il serait resté dans leurs rangs, si les ultrà-catholiques n'étaient point parvenus à imposer à la ligue leur esprit réactionnaire. Dès lors il s'était séparé des hommes qui manifestaient leur intention de sévir contre ceux qui ne partageaient pas leurs sentiments.

Godefroi, à qui nous devons la meilleure édition française de l'*Histoire des Pays-Bas* par Strada, a donné une courte notice sur Guillaume *de Hees*, qui complète sa biographie : « Plusieurs auteurs, dit-il, qui ont écrit les guerres civiles des Pays-Bas, ont parlé de la mort de Guillaume DE HORNES; mais il n'y en a point qui aient fait mention des charges que le procureur général a produites contre lui, ni de la sentence par laquelle il a été condamné à avoir la tête tranchée. — Il était fils de feu le seigneur de Gaesbeek, et colonel parmi les troupes du prince de Parme. Il fut accusé et convaincu d'avoir tenu correspondance avec le duc d'Alençon et le prince d'Orange; car on avait découvert le dessein qu'il avait de susciter une sédition par son régiment et par celui du comte *d'Egmont* qu'il commandait alors, afin de leur faire quitter le service du roi d'Espagne et de se ranger du côté du duc d'Alençon. — Il avait résolu de passer son régiment en revue et de prier le prince de Parme de le vouloir honorer de sa présence, et que pendant qu'on tirerait pour lui faire honneur, quelques soldats qu'il avait gagnés, et qu'il devait mêler avec les autres, tireraient sur le général sans pouvoir être découverts dans la foule. — Ce dessein fut découvert au prince de Parme par M. de Montigny

Gaesbeek et Houtkercke.

qui commandait les troupes wallonnes; mais le prince voulut qu'on différât encore quelque temps avant de s'en saisir, pour avoir de nouveaux témoignages de sa trahison. — Le sieur de Roubais le fit donner dans un piége, et le pria de le vouloir accompagner pour aller à un château près de Condé pour y saluer quelques dames. Il y alla, ne se doutant de rien, et il y fut pris sans difficulté et mené en la ville du Quesnoy, où il fut gardé jusqu'à ce que Alexandre Farnèse en eût été averti. Ce prince ordonna d'instruire son procès et nomma d'abord ses juges qui furent tirés des diverses provinces. Le 7 novembre 1580, fut prononcée la sentence, dont voici un extrait : « Vu le procès criminel instruit à charge et décharge, et conclu en droit contre Guillaume DE HORNES, seigneur de Hees, prisonnier, chargé et convaincu, tant par ses propres confessions qu'autrement, d'avoir eu plusieurs secrètes, méchantes et détestables conspirations, tant avec Robert *de Merode*, seigneur de Waroux et de Thian, Jacques de Meulenaere, maître-d'hôtel dudit *Hees*, un surnommé Circourt, lieutenant dudit capitaine La Biche, qu'autres complices, etc. » Guillaume *de Hees* eut la tête tranchée au Quesnoy, le lendemain, 8 novembre 1580.

5° Marie DE HORNES, chanoinesse de Sainte-Waudru, se maria en premier lit, par contrat du 27 septembre 1579, à Philippe, comte *d'Egmont*, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Artois, né en 1558, mort sans postérité à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, fils de l'infortuné Lamoral, comte *d'Egmont* et de Sabine *de Bavière*. Voici un extrait de ce contrat : « Tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehan Macquerel, bourgeois de la ville d'Arras, à présent garde du scel ordinaire establi à Arras, de par le roi notre sire, pour sceller et confirmer les contracts, marchés et obligations qui sont faits et passés en ladite ville et comté d'Artois entre parties, salut : sachent tous que par-devant Ignace Hanotel et Jacques Caron, notaires, d'icelui seigneur roi, et de par lui mis et establis en la ville de Hesdin, ai ce oyr, comparurent en leurs personnes hault noble et puissant seigneur Philippe *d'Egmont*, prince de Gavres, comte dudict Egmont, etc., assisté et accompagné de aussi hault et puissant seigneur messire Lamoral *d'Egmont*, son frère, second et héritier apparent dudict seigneur, d'une part.

« Noble damoiselle Marie DE HORNES, assistée de haut, noble et puissant seigneur messire Guillaume DE HORNES, baron de Hees, son frère second, et aussi de haut, noble et puissant seigneur messire Robert *de Melun*, marquis de Richebourg, sénéchal de Hainaut, vicomte de Gand, gouverneur et capitaine-général du pays et comté d'Artois et de Hesdin, d'autre part, etc., etc. » Philippe *d'Egmont* fut ami de Guillaume *de Hees* avant d'être son beau-frère. Sa jeunesse s'était écoulée à la cour de Maximilien II, empereur des Romains. Les événements qui suivirent en Belgique la mort du commandeur de Requesens le rappelèrent dans sa patrie. Il fut accueilli avec transport à Bruxelles : on le conduisit en triomphe à l'hôtel de sa famille, habité aujourd'hui par le duc *d'Arenberg ;* là il trouva sa mère et ses sœurs. Les noces de l'une d'elles avaient ranimé tout récemment, pendant quelques jours, l'hôtel à Bruxelles et la sombre et antique forteresse de

Gaesbeek. *Egmont* partit bientôt pour Anvers avec le régiment qu'il avait été autorisé à lever. Il fut pris par les Espagnols le 4 novembre 1576, lors de la terrible attaque contre la ville d'Anvers. L'arrivée de don Juan d'Autriche, comme gouverneur-général, lui rendit la liberté. Lors de la scission entre les catholiques et les protestants, il hésita d'abord à faire connaître toute sa pensée relativement aux événements politiques dont la Belgique était le théâtre. Après une tentative sur Bruxelles, laquelle faillit lui être fatale, il s'enferma dans le château de Gaesbeek pour réfléchir à loisir sur le parti qu'il lui restait à prendre. Le fils du grand Lamoral doutait du succès de la lutte contre la maison d'Espagne, et agissant de concert avec Guillaume de Hornes, seigneur de Hees, son ami, dont il épousa la sœur le 27 septembre 1579, dans ces malheureuses conjonctures, il commença à guerroyer contre ses anciens amis. Il s'empara presque sans coup férir de Grammont, du château de Boulers et de Ninove. La ville de Bruxelles lui envoya, ainsi qu'au seigneur de Hees, une députation respectable que ces seigneurs retinrent pour ôtage. Le magistrat, qui ne pouvait être indifférent au sort de ses députés, fit arrêter, par représailles, les sœurs du comte *d'Egmont*. Elles parvinrent à s'échapper, et la ville de Bruxelles, pour obtenir la liberté des députés, consentit, le 4 octobre 1579, à payer certaines dettes d'*Egmont*. Dans la nuit du 28 mars 1580, ce seigneur fut pris à Ninove par le seigneur de Toursy. On le conduisit à Bruxelles, puis à Anvers et de là à Gand, où le peuple l'accabla d'insultes et d'outrages. En 1584, il fut, pour cause de santé, à la demande de ses sœurs, transféré à Rammekens, puis en Hollande. L'année suivante, il fut échangé contre Lanoue, l'un des meilleurs capitaines de son temps. Gaesbeek et Houtkercke.

En récompense des services qu'il avait rendus à la cause royale, le comte *d'Egmont* reçut dans l'église de Sainte-Gudule, des mains du duc de Parme, l'ordre de la Toison-d'Or; cette dignité fut en même temps conférée aux comtes de Champlitte et d'Oostfrise, au marquis de Varambon, aux princes d'Arenberg et d'Épinoy, au comte de Berlaymont et au marquis de Renty.

Philippe n'avait pas encore pris possession de son domaine de Gaesbeek. Il accomplit cette formalité en 1589. Le 14 septembre de cette année, il se rendit à Leeuw-Saint-Pierre, accompagné de M. *de Goegnies*, gouverneur de Bruxelles, de M. *de Gavre*, comte de Beaurieu, de M. Steelant, bailli du pays de Waes, du seigneur de Goyck, de M. de Busleyden, du bourgmestre de Bruxelles, Berleghem, de l'amman de la même ville, van der Ee, du chevalier Brecht, de M. de Court, et de beaucoup d'autres personnes nobles. Après avoir prêté et reçu les serments d'usage, et goûté du somptueux banquet qu'on lui avait préparé, il revint à Bruxelles.

Le lendemain, 15, il alla prêter serment à Anderlecht en qualité d'avoué du chapitre de cet endroit. Cette fois on voyait dans son cortége, outre les personnes dont les noms sont cités plus haut, « la belle Francesine, » madame de Bours, sœur du seigneur de Beveren, Champigny, M. de Mavreville, etc. Devant le comte et sa femme, Marie de Hornes, marchaient son maître d'écurie ou écuyer, Simon, — dit monsieur d'Ittre, — et Thomas Spruyt, bailli de Gaes-

Gaesbeek et Houtkercke.

beek ; celui-ci tenait la verge de justice, celui-là une épée nue. Les habitants du village allèrent à la rencontre de Philippe *d'Egmont;* vingt-quatre d'entre eux portaient des torches; ils étaient suivis par les chanoines revêtus de leurs chapes, précédés de la croix et des bannières, et accompagnés de l'abbé de Dilighem. Le clergé salua son protecteur en entonnant le *Te Deum laudamus*, et le conduisit à l'église, où l'office divin commença aussitôt. Avant qu'on fût arrivé à l'Évangile, le doyen vint lire les statuts du chapitre, et après la messe le comte lui jura de maintenir les droits et les priviléges des chanoines. La fête finit par un festin qui fut servi dans la maison du décanat.

En 1590, *Egmont* envahit la France à la tête de 1,500 lanciers, de 4 à 500 arquebusiers et d'une infanterie nombreuse. Le prince de Parme l'envoyait au secours des ligueurs que pressaient vivement les partisans de Henri IV. A la célèbre bataille d'Ivry (14 mars 1590), la troupe d'*Egmont* fut mise en déroute par celle du duc de Montpensier, et son chef périt dans la mêlée. Il fut enseveli à Évreux. Si le témoignage d'un contemporain n'est pas trompeur, l'infortune avait heureusement modifié son caractère.

En vertu de contrats de famille, sa veuve, Marie, fille de Martin DE HORNES, conserva la propriété de la terre de Gaesbeek. Elle épousa en secondes noces, en 1593, Gaspar *de Genève*, marquis de Lullin, veuf d'Antoinette de Fouchier, fille de Claude de Fouchier, chevalier, seigneur de Savoyeux et de Tenoncourt, et de Claudine *du Vernoy*, fils de Guy *de Genève*, chevalier, baron et seigneur de La Bastie, de Pressy, de Charmoisy, etc., conseiller d'État, commissaire-général des guerres et fortifications au service de Savoye, et de Catherine *Ray*, qui était fille d'Antoine, seigneur de Ray, et de Jeanne *de Viry*, et en eut des enfants ; Gaspar *de Genève* mourut le 23 juin 1619, à l'âge de 71 ans, et fut enterré aux Bernabites de Thonon, en la chapelle de Lullin. Marie DE HORNES donna le domaine de Gaesbeek à sa nièce Sabine, fille de George DE HORNES, comte de Houtkercke, et d'Éléonore *d'Egmont*, fille de Lamoral, laquelle se maria avec Clériade *de Genève*, baron de La Bastie, marquis de Lullin, fils de Gaspar et de sa première femme. Ceux-ci prêtèrent serment comme avoués d'Anderlecht, en 1605. Dix ans plus tard, ils vendirent Gaesbeek à René *de Renesse*, comte de Warfusée;

6° Éléonore ;

Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, eut de Catherine DE HORNES, sa seconde femme :

7° Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, d'Armentières, de Hermeys et d'Hardinxvelt, mort à Geldorp le 19 décembre 1617, épousa Barbe *de Jeude-Chastillon*, dame d'Hardinxvelt, décédée le 20 janvier 1620. Ils sont les auteurs de la branche de Geldorp.

Martin DE HORNES eut aussi un enfant naturel :

8° Maximilien DE HORNES, seigneur de Hauthem et de Ramsdonck, capitaine d'une

compagnie d'infanterie wallonne au service d'Espagne, mort le 20 décembre 1633 et enterré avec blason et épitaphe, à l'église de la Chapelle à Bruxelles, épousa Anne *de Limon*, de Mons, dont il eut une fille et enfant unique. Gaesbeek et Houtkercke.

XIII. George, comte DE HORNES et de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Hondschoot, seigneur de Braine-le-Château et de Pamele, grand-veneur héréditaire de l'Empire, releva Hees et Leende, seulement le 20 mars 1581, devant la cour féodale du Brabant, comme héritier de Philippe DE HORNES, son frère. Voici le relief : « Op heden twintich martii, anno XV^c eenentachentig, voor mynheer die stadhoudere ende mannen van leenen voors., comparerende meester Gheeraert Casens, advocaet van heeren Jooris DE HORNES, grave van Houtkercke, baenreheer van Hondschoot, etc., als totter zaken naerbescreven, van den voors. heeren Jooris specialen last hebbende, zoe hy comparant vercleird heeft aldaer, volgende den selven last, tot behoef van den voors. heeren Jooris, ten leen ontfaen die hooge heerlicheyden van Hees ende Leende, allen en toebehoorten, en dat by doode wylen heeren Philips DE HORNES, des voors. heeren Jooris broeder, in zynen tyt oock grave van Houtkercke, baenreheer van Hondschoot, heere van Hees ende Leende voors., doende den voors. comparant tot behoef als vooren, onsen heeren den coninck, als hertoge van Brabant, daeraf manschap met hulde ende eed van trouwen. Voor 't heergeweide, X croonen. Gedaen binnen der stadt van Brussel, etc. » Si ce relief n'a été fait que huit ans après la mort de Philippe DE HORNES, on doit attribuer ce retard aux événements politiques du pays. Nous trouvons dans l'*Histoire du chapitre et de l'église d'Anderlecht*, que George DE HORNES prit l'habit ecclésiastique à un âge très-tendre : Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, son père, lui conféra, en 1555, une prébende de ce chapitre dans laquelle il fut confirmé, en 1565, par le comte Lamoral *d'Egmont*, qui était devenu baron de Gaesbeek. Son nom figure parmi les signataires de l'Union de Bruxelles. Il passa les dernières années de sa vie au château de Geldorp auprès de son frère Amand DE HORNES qu'il avait toujours beaucoup affectionné. A cause de la maladie dont il était affligé, il lui avait confié la direction de ses biens. L'auteur des *Corrections intéressantes au Nobiliaire des Pays-Bas*, à l'effet d'établir la nature des relations qui ont existé entre George DE HORNES, comte de Houtkercke, et Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, cite deux lettres du premier : « *Mon frère* HORNES, » écrivait George *de Houtkercke* à Amand *de Geldorp*, « vous n'ignorez pas la ruine de notre maison, comment elle est « agitée de tous côtés. Je ne m'en doute qu'en avez quelque ressentiment.

Gaesbeek et Houtkercke.

« Si est toutefois que j'ai matière de remercier le bon Dieu qu'il m'a donné « de si pressés enfants, qui sont de bonne exspectation, ce qui m'aiguil- « lonne davantage de les élever au rang dont ils sont issus. Vous savez qu'il « y a l'héritière du marquis *de Berghes :* je tâche de pratiquer l'alliance pour « mes enfants par le moyen de M. *de Merode,* qui avancera beaucoup pour « en être oncle. Je lui écris par la présente qui va avant cette, et je vous « prie qu'elle puisse bien être adressée, ce que je reconnaîtrai quand « l'occasion s'en présentera. Priant Dieu de vous environner de sa miséri- « corde, me recommandant à la vôtre et à celle de mademoiselle votre « femme. De la Hamayde, ce 28 septembre 1589. *Votre bien bon et affec-* « *tionné frère.* » — « *Mon frère* HORNES, je ne sais si vous avez reçu ma « précédente; il y avait une annexe à M. *de Merode.* Mais d'autant plus que « je doute qu'elle vous soit adressée, je vous récrirai la présente. Que mon « attente est de me retirer chez M. *de Merode,* pour plusieurs raisons que « je vous déclarerais, si vous ne m'étiez si fort éloigné. Et pour ce il me « conviendrait d'être assuré que nous nous trouverions l'un et l'autre dans « la ville de Namur, et de là nous irions en compagnie jusques à *Merode.* « Si vous pouvez en cela me gratifier, je vous en requiers. En quoi j'en « recevrai satisfaction. Au moyen de quoi, s'il y a plaisir et amitié à rece- « voir, il ne vous sera renié de ma part. En demeurant, je prie Dieu qu'il « vous veuille envelopper de sa miséricorde et clémence, me recomman- « dant à la vôtre. De la Hamayde, ce 11 octobre 1589. *Votre bien bon* « *et affectionné frère,* etc. »

George, comte de Houtkercke, mourut au château de Geldorp en 1608. Il épousa, par contrat passé au château de Gaesbeek, le 26 janvier 1574, Éléonore *d'Egmont,* fille de Lamoral *d'Egmont,* qui paya de sa tête sa participation aux premiers essais pour l'émancipation du pays, et de Sabine *de Bavière.* Ce contrat commence en ces termes :

« Cejourd'hui, date de cettes, par-devant moi notaire et témoins sous-nommés, se sont conclues et arrêtées les conditions de mariage futur, au cas que Notre-Mère la Sainte-Église le permet, en forme et manière comme s'ensuit : entre haut et puissant seigneur messire George DE HORNES, comte de Houtkercke, baron de Hondschoot, et assisté de messire Jacques *de Croy,* seigneur de Sempy, etc., son oncle, d'une part, et mademoiselle Éléonore *d'Egmont,* fille aînée du défunt, haut et puissant seigneur messire Lamoral *d'Egmont,* lui vivant, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de la Toison-d'Or, et haute et puissante dame Sabine, palatine du Rhin, duchesse *de Bavière,* princesse

Gaesbeek et Houtkercke.

douairière de Gavre, comtesse d'Egmont, assistée d'icelle dame sa mère, ensemble, de messire Philippe *d'Egmont*, frère à ladite damoiselle Éléonore, d'autre part, etc., etc. »

Dès l'année 1601, ses enfants s'étaient partagé entre eux sa succession : « Furent présents par-devant échevins et ceurs des ville et seignenrie de Hondschoot, haut et puissant seigneur François DE HORNES, comte de Houtkercke, etc., et noble seigneur Lamoral DE HORNES, vicomte de Furnes, frères, enfants légitimes de haut et puissant seigneur George DE HORNES, comte de Houtkercke, etc.; dirent et connurent qu'à l'intervention de aussi noble seigneur messire Nicolas *de Montmorency*, chevalier, baron de Haveskercke, seigneur de Vendegies et Estaires, chef des finances de S. A. S., en qualité de surintendant qu'il a été des biens et affaires de leur maison et tuteur desdits seigneurs comparants en leur bas âge; ils ont fait partage des biens paternels de leur maison, en la forme et manière qui est amplement reprise dans l'écrit qui en a été fait à La Hamayde, en date du 12 octobre 1600, dont la teneur s'ensuit :

« Pour l'indisposition présente de monsieur George DE HORNES, comte de Houtkercke, et pour éviter toute querelle et débat à l'avenir entre messieurs François et Lamoral DE HORNES, ses enfants, à faute de partage fait, s'est conçu un amiable accord et compromis entre eux tel que s'ensuit, réservant néanmoins à mondit seigneur le comte, leur père, d'en ordonner autrement si d'aventure Dieu le remettait en son bon sens.

« Premièrement, François, fils aîné, réserve à soi le comté de Houtkercke, la ville et seigneurie de Hondschoot, la terre et baronnie de l'Écluse, la terre de Lederghem, la terre et château de Braine, avec leurs dépendances et le droit de la propriété de Lembeke.

« Et pour l'affection qu'il porte à monsieur Lamoral, son frère, comme aussi pour leur donner meilleur moyen de faire alliance honorable, il leur laisse la vicomté de Furnes, la terre et maison de Stavele, la terre et seigneurie de Crombeke, avec deux censes qui sont à la châtellenie de Courtrai, pour en jouir par lui et par les siens, et commencer à entrer en possession desdits biens au nouvel an prochain que l'on comptera 1601, etc.

« Tout ce que dessus ont amiablement accordé par ensemble lesdits deux seigneurs et frères, en présence et par le consentement aussi et avis de monseigneur le prince *de Gavre*, comte d'Egmont, et de

Gaesbeek et Houtkercke.

madame la comtesse de Herlies, leur oncle et tante, avec avis pareillement de monseigneur de Vendegies, leur cousin et curateur. »

Voici les enfants de George DE HORNES et d'Éléonore *d'Egmont* :

1° François DE HORNES, comte de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Hondschoot, seigneur de Braine-le-Château et de Pamele, grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1629, épousa Marie *d'Immerseele*. La chapelle de Sainte-Croix, qui se trouve sur une montagne à Braine-le-Château, a été fondée et bâtie par lui et par Julienne *de Merode*. C'est encore François DE HORNES, comte de Houtkercke, qui a donné en 1608, à l'église de ce village la grosse cloche dont il a aussi été parrain. On lit sur cette cloche l'inscription suivante : Pour parrain haut et puissant seigneur, comte de Houtkercke, seigneur de Braine-le-Château. Il disposa en faveur de son neveu Philippe-Lamoral, comte DE HORNES et de Houtkercke;

2° Lamoral, qui suit :

3° Sabine, dame de Hees, de Leende et de Gaesbeek, par donation de sa tante Marie DE HORNES, mariée à Gaspar *de Genève*, marquis de Lullin, à l'occasion de son mariage avec son cousin, fils et enfant unique de ce dernier, Cleriade *de Genève*, marquis de Lullin. Ils vendirent Hees, Leende et Gaesbeek. Cleriade *de Genève* fut conseiller d'État, capitaine des gentilshommes archers de la garde du corps du duc de Savoie, colonel des Suisses, gouverneur du duché de Chablais, de Terny et de Gaillard, chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

XIV. Lamoral, comte DE HORNES et de Houtkercke, vicomte de Furnes, baron de Hondschoot, seigneur de Braine-le-Château, colonel d'un régiment au service du roi d'Espagne, grand-bailli et châtelain de Bergues-Saint-Winoc et aussi de Cassel, par patentes du 6 août 1603 : « Pour en jouir après la mort du comte de Herlies, son oncle, ou lorsqu'il voudrait le lui résigner, sans pour ce devoir lever autres lettres patentes de commission. » Il fut aussi commissaire au renouvellement des lois de Flandre, en 1643 et 1644, et grand-veneur héréditaire de l'Empire. Il épousa, au château de Petersem, par contrat du 24 mai 1601, Julienne *de Merode,* dame de Herlies, fille de Jean, baron de Petersem, et de Marguerite *de Pallant de Culembourg*. Voici un extrait de ce contrat d'après une ancienne traduction française : « In nomine Domini, amen, cejourd'hui 24 de mai l'an de Notre-Seigneur mil six cent et un, sont comparus en la maison et château de Petersem, de la part, tant de la dame Madelaine *d'Egmont,* comtesse de Herlies, etc., que du noble et bien-né seigneur François DE HORNES, comte de Houtkercke, de Hees, de l'Écluse, etc., et aussi le noble et bien-né Lamoral DE HORNES, vicomte de Furnes, seigneur de Stavele, de Crom-

Gaesbeek et Houtkercke.

beke, etc., futur époux, si ainsi la sainte Église le permet, le noble et très-docte seigneur François Monpetit, seigneur de Grandberot et licencié ès lois, pour et aux fins selon trois diverses procures sous les signatures et propres cachets desdits seigneur et dame y imprimés, au comparant pleinement pour ce données le douzième, quinzième et seizième dudit mois, et en amplement spécifiées et passées pour conclure, avec convenables conditions, tel contrat de mariage qu'était à traiter et concevoir au respect du futur mariage entre ledit vicomte de Furnes, d'une part, et damoiselle Julienne, fille de noble et bien-né seigneur Jean, libre baron *de Merode* et de Petersem, comte d'Oelen, seigneur de Perwez, Duffel, Waelhem, Leefdael, etc., d'autre part; et le même bien-né libre baron *de Merode* et de Petersem, comte d'Oelen susdit, et aussi le bien-né Philippe *de Merode,* libre seigneur à Petersem, comte de Montfort, ayant bien lu et entendu lesdites procures du comparant, comme père et frère respectivement de damoiselle Julienne susdite, future épouse, ont consenti et dit être contents d'entendre aux affaires susdites; ce suivant, a ledit constitué promis que ledit noble et bien-né seigneur Lamoral DE HORNES, vicomte de Furnes, apportera audit mariage, comme fait le constitué par cette, en vertu dessusdites procures, tous tels biens, châteaux et seigneuries, tels qu'ils sont, féodaux, censaux, qu'autres qui lui appartiennent aucunement du chef de ses ancêtres et lui sont tombés en partage particulièrement, etc. »

Ce mariage est encore prouvé par l'acte suivant : « Par-devant moi, Jean Flourent, notaire public, et ès présence des témoins soussignés, est comparue en personne dame Julienne *de Merode,* vicomtesse de Furnes et épouse de messire Lamoral DE HORNES, vicomte de Furnes, seigneur de Stavele, Crombecque, Bevere, etc., colonel d'un régiment pour le service du roi, souverain-bailli et gouverneur de la ville et châtellenie de Cassel, laquelle dame comparante, tant en son nom privé que soi faisant fort des damoiselles Marguerite-Françoise, Anne-Éléonore et Julienne-Sabine DE HORNES, ses filles, donnait à reconnaître qu'elle et sesdites filles avaient cejourd'hui, date de cettes, approuvé et aggréé l'accord et transaction faits entre leurdit seigneur, mari et père, et messire Philippe DE HORNES, comte de Houtkercke et de Herlies, baron de Hondschoot, seigneur de La Bassée, de l'Écluse, de Braine-le-Château, etc., leur fils et frère, passé par-devant Paul Back et Jean Rolier, hommes de fiefs à la cour de Hainaut et cour à Mons, et Libert Melyn, notaire et tabellion public, le 19e jour d'avril 1633, etc. Ainsi fait et passé en la ville de Gand, en présence de

Gaesbeek et Houtkercke.

Victor Labaut et François van der Stricht, comme témoins à ce requis et appelés le 3e jour de juin 1633. »

Le comte Lamoral DE HORNES mourut *ab intestat* le 6 novembre 1648. Une note relative à sa succession justifie sa descendance : « La propriété et succession de ses biens est dévolue sur monsieur le comte de Houtkercke, son fils, et mesdames les trois filles, ses sœurs, pour être partagés entre eux en quatre parties également, sauf et excepté les fiefs qui compètent et doivent suivre privativement ledit seigneur comte de Houtkercke, tant en vertu de la donation entre vifs faite à son profit, que du droit coutumier, avec le meilleur comble des édifices et meilleur arbre qui seront trouvés sur chacun d'iceux fiefs, avec ce qui est caché en terre, sans plus, et tout cela au regard des fiefs patrimoniaux ou matrimoniaux ; mais au regard des fiefs conquis à titre d'achat ou autre singulier, il les pourrait aussi appréhender et hériter à l'exclusion de ses sœurs, moyennant qu'il leur fasse bon les deniers de l'achat à l'advenant de leur quote héréditaire, etc. »

Un acte de partage de 1651 nous permet de classer leurs enfants. Voici cet acte : 'T naervolgende is een lot van landen, huysen, meulen, struykdragende ende opgaende boomen, omme don Lowys *de Spinola*, marquis d'Handsaeme, etc., hem gebeurt ter causen van mevrouwe Éleonora, de tweede dochter van wylent hooge ende mogende heere, mynheere Lamoral, grave VAN HORNES, burchgrave van Veurne, heere van Crombeecque, Stavele, enz., zyne gheselnede, ende dat hy by spleytynghe ende separatie van de gemeene allodiale goedinghe, by den selven wylen heer Lamoral, syns huysvrouwens heer vader, t'zynen overlyden achtergelaten, den welken stierf op den 6 november 1648 (Memorie ceurbroeder der stede ende casselrie van Veurne binnen der stede van Brugge, alwaer hy gerefugieerd was), jegens syns heer marquis mede erfgenaem, te weten hooge ende mogende heere mynheer Philippus, grave VAN HORNES, Houtkercke ende Herlies, enz., outsten hoir ende eenigen soone van den overleden, voorts mejonckvrouwe Françoise DE HORNES, outste dochter van den selven overleden, ongetrouwt, mitsgaders jegens mynheer Philippus *de Thiennes*, baron de Montigny, t' huwelyck hebbende mevrouwe Julienne-Sabine DE HORNES, t'samen de vier kinderen, hoirs ende erfgenamen van den voornoemden wylen heer Lamoral, al gheprocreert by mevrouwe Julienne *de Merode*, dochter van wylen heer Jean, baenderheer van Petershem. Ter welker spleytynghe hem heeft gerepresenteert gehadt over den voornoemden heere marquis, als cessionnaris in desen, den heere docteur Speecg, hem selven over

Gaesbeek et Houtkercke.

den voornoemden heere marquis sterck mackende, alwaer den selven heere marquis ofte wel den selven zynen cessionnaris by rechte, loote ende cavelen met de letter A gebeurt is, de partien hier naer volgende, by ons d'heeren Jan Mesdach en Jacques de Latre, mitsgaders Matthæus de Schoolmeester, geheerde deellieden en prysers der stede ende casselrie van Veurne, ter presentie en interventie van d'heer Jooris Ghys, greffier der prochie en heerlicheyt van Stavele, daertoe versocht ende gecooren by de voornoemde respectieve erfgenamen al present. Voleyndt den 28^en^ augusti 1651.

Lamoral DE HORNES et Julienne *de Merode* eurent cinq enfants :

1° Philippe-Lamoral, qui suit :
2° Françoise DE HORNES, sans alliance;
3° Anne-Éléonore, mariée, en 1642, à don Wolfgang-Louis *Spinola*, marquis d'Handzaeme;
4° Marguerite, femme de Jean-Baptiste *de Montmorency*, seigneur de Lannaix, né en juin 1609, tué en duel en 1640; il était frère-germain de Guillaume-François *de Montmorency*, vicomte de Roulers, seigneur de Neuville, qui épousa Claire-Eugénie DE HORNES, nièce de Marguerite;
5° Julienne-Sabine, décédée le 12 octobre 1676 et inhumée à côté de son mari à Montigny, se maria en 1634 à Philippe, comte *de Thiennes* et du Saint-Empire, baron de Montigny, seigneur de Willersy, de Neufville, de Sart, d'Hazebroeck, mort à Montigny le 18 septembre 1676, fils de Jean-Baptiste, baron de Montigny, seigneur des mêmes lieux, et d'Hélène *de Lannoy*, dame de Los.

XV. Philippe-Lamoral, comte DE HORNES et de Houtkercke, seigneur de Hondschoot, de Braine-le-Château, de Stavele et de Herlies, grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort le 18 février 1663, épousa, au château d'Enghien, par contrat du 18 avril 1618, Dorothée *de Ligne-Arenberg*, décédée en 1665, fille de Charles *d'Arenberg*, duc d'Arschot et d'Arenberg, et d'Anne *de Croy*. Voici un extrait de ce traité : « Par-devant les notaire et hommes de fiefs de la comté de Hainaut, comparurent personnellement messire Philippe DE HORNES, comte de Herlies, etc., accompagné de très-illustre dame Julienne *de Merode*, vicomtesse de Furnes, dame de Stavele, sa mère, haut et puissant seigneur messire François, comte DE HORNES et de Houtkercke, seigneur de Braine-le-Château, Haut-Ittre, son oncle, et de aussi haut et puissant seigneur Philippe *de Merode*, marquis de Westerloo, comte de Montfort, etc., son cousin, d'une part, et damoiselle Dorothée *d'Arenberg*, accompagnée de haute, puissante et très-illustrissime dame dame Anne *de Croy*,

Gaesbeek et Houtkercke.

duchesse d'Arschot, princesse-comtesse d'Arenberg, comtesse de Seneghem, etc., sa dame et mère, et haut et puissant seigneur messire Octavio *Visconti,* comte de Gamelerio, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-écuyer de Son Altesse la sérénissime Infante, d'autre part, lesquels comparants avaient conclu et arrêté le contrat de mariage en la forme et manière suivantes, etc. »

Par son testament en date du 27 novembre 1627, François DE HORNES, comte de Houtkercke, institua son neveu Philippe-Lamoral, comte DE HORNES, dit le comte de Herlies, pour son héritier universel :

« Comparut haut et puissant seigneur messire François DE HORNES, comte de Houtkercke, seigneur de l'Écluse, Braine-le-Château, Binchoecke, etc.

« Item, laisse ledit testateur à messire Lamoral DE HORNES, son frère; — à madame la marquise de Lullin, sa sœur; — à mademoiselle Marguerite et Anne-Éléonore DE HORNES, ses nièces; — à damoiselle Sabine DE HORNES;

« Et sur ce, venant à la disposition de ses autres biens, etc., déclare ledit seigneur testateur qu'il a passé pouvoir pour se déshériter de ses comtés et seigneuries, comme du comté de Houtkercke, ville, porte et seigneurie de l'Écluse, Dury, Tripigny, Torquenne, Esthain, Braine-le-Château, Haut-Ittre, Binchoeck, autrement dit Gaesbeek, s'étendant en diverses paroisses, le moulin de Haringen, avec leurs appendances respectives, pour icelles être vendues après son trépas et les deniers appartenir à celui ou à ceux qu'il dénommerait par son testament, et à cette cause ordonne et veut que tous les deniers à procéder de ces ventes viennent et appartiennent à messire Philippe DE HORNES, comte de Herlies, son neveu, à l'exclusion de tous autres, et par-dessus tout lui légue et laisse toutes ses autres terres, actions et rentes qu'il possède à présent, et a droit de prétendre et revendiquer nommément le titre de comte de Hornes, lui compétant, ensemble le droit lui compétant en icelui comté et ès terres et seigneuries de Weert, Putten et Stryen en Hollande, Vadam en Bourgogne, ses terres et seigneuries vendues par son tuteur le comte d'Estaires, à cause de son administration, et les actions qu'il a contre le comte d'*Egmont,* etc. Fait à Braine-le-Château, le 27 novembre 1627. »

Philippe-Lamoral DE HORNES se déshérita en faveur de son fils Philippe-Eugène du comté de Houtkercke et de la terre et baronnie de Hondschoot, à charge de fidéicommis, le 8 avril 1638 :

« Comparut en personne maitre Gaspar van Simpol, conseiller pensionnaire de la cour de Cassel, lequel comparant en vertu de procuration passée par-devant bourgmestre, échevins et ceurheers de la paroisse

Garsbeek et Houtkercke.

et seigneurie de Stavele, en date du 7 avril 1638, signée Élieul, ci-vue et dont la teneur ci-après est insérée, requérant, au nom de son mandant, être déshérité de fiefs, comté et seigneurie de Houtkercke avec toutes ses prééminences, émoluments, appendances et dépendances, nuls réservés; item de sa baronnie et seigneurie de la ville de Hondschoot, aussi avec ses appendances et dépendances, et en iceux être adhérité et investi Philippe-Eugène DE HORNES, fils aîné du mandant; le tout sous les réserves et conditions mentionnées en ladite procuration.

« Le bailli de cette cour féodale soutient que la présente adhéritance et aliénation ne se feront point jusqu'à ce que le dixième denier, d'environ 48,000 florins, dont ladite seigneurie de Hondschoot est chargée au profit de la comtesse d'Iseghem, par forme d'assurance réelle, soit payé; au sujet de quoi, il y a procès ventilant, instruit jusqu'à duplique inclusivement; et le comparant, au contraire, soutient que ladite adhéritance sera faite sans préjudice des droits de S. M. au sujet dudit dixième; et le bailli, pour réplique, persiste comme devant en avis; ont consenti et consentent que l'adhéritance requise sera faite sans préjudice des droits ci-dessus; par conséquent, ledit comparant, au nom de son mandant, a été par vous déshérité et dévesti desdits biens et fiefs, et en iceux adhérité et investi ledit Philippe-Eugène DE HORNES, à l'acceptation de Jean de Mol, écuyer, au nom dudit Philippe-Eugène; actum, jour et an que dessus : le tout en conformité de la susdite procuration, dont la teneur s'ensuit de mot à autre : Comparurent par-devant bourgmestre, échevins et ceurheers de la paroisse et seigneurie de Stavele, haut et puissant seigneur messire Philippe DE HORNES, comte de Houtkercke et de Herlies, baron de Hondschoot, seigneur de La Bassée, l'Écluse, Braine-le-Château, etc., et dame Dorothée *d'Arenberg*, dame et comtesse desdits biens; lesquels comparants, pour satisfaire de leur part à certain contrat et appointement amiable fait et accordé à Cassel, le 13 de mars 1638, avec haut et puissant seigneur messire Lamoral DE HORNES, vicomte de Furnes, seigneur de Stavele, Beveren et Crombeke, etc., grand-bailli des ville et châtellenie de Cassel, etc., ont déclaré leur volonté et intention être, pour la conservation et le soutien de leur famille et postérité, de se dévestir et déshériter comme ils ont déclaré de faire par les présentes pour autant qu'en eux est, des fiefs, comté et seigneurie de Houtkercke, avec toutes ses prééminences, émoluments, appendances et dépendances, nuls réservés, comme aussi de la baronnie et sei-

Gaesbeek et Houtkerke. gneurie de la ville de Hondschoot, avec ses appendances et dépendances, requérant en iceux avoir investi et adhérité Philippe-Eugène DE HORNES, leur fils aîné, à son profit leur héritier et successeur, avec clausule et décharge expresse de fidéicommis et substitution successive et subsécutive, et autrement point; en conséquence de quoi, nous, bourgmestre, échevins et ceurheers susdits, pour autant qu'à nous appartient, avons dévesti et déshérité lesdits seigneur et dame comparants desdits biens et fiefs et en iceux investi et adhérité ledit Philippe-Eugène DE HORNES, leur fils aîné, acceptant en son nom en la présente adhéritance notre Gaspar van Simpol, conseiller pensionnaire de la cour de Cassel, se réservant néanmoins ledit seigneur comparant les titres, honneurs et prééminences, comme aussi le plein usufruit et revenu annuel, sa vie durant, et avec condition expresse que lesdits comté, baronnie et seigneurie ne pourront être changés, diminués, vendus, chargés, transportés ou échangés, ni en aucune manière aliénés, sous quelque titre ou prétexte que ce puisse être, mais qu'icelles après sa mort, sans aucun changement ni diminution, en pleine propriété, suivront et succéderont audit Philippe-Eugène, fils aîné audit comparant, et après sa mort sans héritier légitime mâle, sur son second fils, et ainsi en avant à ses autres enfants, l'héritier mâle étant toujours préféré; et au cas que tous viendraient à mourir sans délaisser enfant ou enfants, lesdits biens, fiefs et seigneuries, appendances et dépendances appartiendront et succéderont à la fille aînée dudit seigneur comparant, lors vivante et non mariée, *à condition qu'elle devra s'allier avec un de la maison de Hornes et en porter le nom et les armes :* à défaut de ce, *lesdits fiefs succéderont au plus proche héritier mâle de la maison d'Egmont, portant le nom et les armes de Hornes,* le tout pourvu qu'ils soient de la religion catholique, apostolique et romaine; et pour tout ce que dessus puisse sortir son plein et entier effet, les comparants ont constitué et donné plein pouvoir, comme ils déclarent donner par les présentes, à maître Gaspar van Simpol, conseiller pensionnaire de la cour de Cassel, et tous pour comparaître par-devant bailli et hommes de fiefs de la cour féodale, le peron de Bergues et tous autres juges compétents, et illec en leur nom faire la déshéritance et adhéritance desdits fiefs et seigneuries, appendances et dépendances, au profit comme devant, et avec limitations, réserves, restrictions, conditions et modifications ci-dessus énoncées, promettant d'avoir pour bon et agréable tout ce que par lesdits constitués ou

Gaesbeek et Houtkercke.

l'un d'eux sera fait et agi, sous obligation que de droit. En foi de quoi avons fait apposer à ces présentes le cachet ordinaire, et signé par le greffier de cette juridiction, ce 7 avril 1638. »

Néanmoins, la comtesse *d'Arenberg* avait gardé son droit de douaire, qui avait été assis sur le comté de Houtkercke, qu'elle releva le 7 avril 1663; voici l'acte :

Compareerde. voor leenmannen van den Hove en de heerlichede van Sinte-Pieters tot Cassel, d'heer Simon de Monchy, balliu der stede van Hondschoote, den welken uyt crachte van procuratie speciale, hem verleent van hooge ende mogende vrouve Dorothea *d'Arenberg*, gravinne van Hornes, Houtkercke, Herlies, etc., weduwe ende, etc., ten sterfhuyze van wylent m'her Philips DE HORNES, in syn leven grave van de voorseyde plaetsen, gepasseert voor schepenen der stede van Cortrycke den 7^en^ april 1663.

Philippe-Lamoral, comte DE HORNES, et Dorothée *de Ligne-Arenberg* eurent dix enfants, savoir :

1° Philippe-Eugène, qui suit :

2° Albert, évêque de Gand. Voici sa biographie par le chanoine Hellin : « Albert fit ses licences en droits civil et canonique à l'université de Louvain, et l'acte public de bachelier en théologie. Il fut d'abord pourvu d'un canonicat de la collégiale de Saint-Pierre, à Leuse. Charles II, roi d'Espagne, le nomma, en 1672, prévôt et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et neuf ans après, évêque de la même église. Il prit possession le 15 juin 1681, et y fut consacré le 22 du mois suivant. Ce digne prélat fit éclater dans ses fonctions pastorales, qu'il remplit de la manière la plus édifiante, l'éminence de ses vertus chrétiennes, dont l'humilité était le fondement. On rapporte que, bien persuadé du néant de la gloire mondaine, il ne voulait pas permettre qu'on plaçât nulle part les armoiries de sa famille qui, sans contredit, est une des plus illustres par ses titres et ses alliances, ni même qu'on tirât son portrait qui n'a été peint qu'après sa mort. Il visitait avec exactitude son diocèse, où il répandait les lumières de l'instruction et de l'exemple. L'ardeur de ce zèle pastoral, qu'il exerça, aux environs des polders, dans plusieurs villages, par des prédications fréquentes et l'administration des saints Sacrements, l'emporta sur le soin de sa conservation propre. Il en revint avec une fièvre mortelle et décéda le 4 juin 1694, à l'âge de 54 ans. Il fut enterré dans la crypte, sans monument ni épitaphe, selon qu'il l'avait ordonné par son testament fait le 1er juin 1676, par lequel il avait aussi défendu la pompe ordinaire aux funérailles des évêques. On y exposa seulement son blason sans quartiers, tel qu'on le voit encore aujourd'hui dans le vestiaire des chanoines. Il laissa, par sa dernière volonté, à son séminaire, si nécessaire, dit-il, pour la discipline ecclé-

Gaesbeek et Houtkercke.

siastique, tous les arrérages qui lui étaient dus au jour de son trépas, soit de son évêché, soit de tout autre bénéfice, pour être employés à l'achat de rentes hypothéquées ou de biens-fonds, pour l'entretien de deux professeurs en théologie et des prêtres pauvres qui demeureront dans cette maison, à laquelle il légua encore, pour la chapelle, une cassette de saintes reliques, un ciboire et une boîte d'argent. Il naquit à Braine-le-Château ;

3° Jacques-Philippe, jésuite et puis chanoine de la métropole de Cologne;

4° Ernest, chanoine de la même église, testa en faveur de sa sœur Anne DE HORNES, comtesse *de la Tour et Tassis;*

5° Anne-Françoise-Eugénie, dame de Braine-le-Château, née vers 1630, décédée le 25 juin 1694, se maria, par contrat du 6 février 1650, à Braine-le-Château, avec Claude-Lamoral, comte *de la Tour et Tassis*, chambellan de l'empereur Ferdinand III et de Léopold Ier, général des postes aux Pays-Bas, mort en 1677. Dans la requête présentée au roi d'Espagne par son fils Eugène-Alexandre, comte *de la Tour*, pour l'érection de la terre de Braine-le-Château en principauté, se trouvent mentionnées ses principales dignités : « Messire Lamoral, comte *de la Tour*, Valsassine, Tassis et du Saint-Empire, baron de Fondremand, seigneur de Braine-le-Château et Haut-Ittre, maréchal héréditaire de votre province de Hainaut, et général héréditaire des postes de vos Pays-Bas et dudit Empire, qui de son mariage, contracté avec dame Anne-Françoise-Eugénie DE HORNES, fille aînée de messire Philippe DE HORNES, comte de Houtkercke, vicomte de Furnes, baron de Stavele, et de dame Dorothée, comtesse et princesse *d'Arenberg*, fille de messire Charles, comte et prince desdits lieux, aussi chevalier de notre ordre, et de dame Anne, duchesse *de Croy* et d'Arschot, a laissé quatre fils, dont l'exposant est l'aîné. » Ils gisent à l'église du Sablon de Bruxelles, dans le caveau de la famille de la Tour. L'éclat de leur postérité a reçu un grand lustre par le mariage de Marie-Augustine *de la Tour et Tassis* avec Charles-Alexandre, duc *de Wurtemberg*, aïeul du premier roi de Wurtemberg et de l'impératrice de Russie, femme de Paul Ier, et la parenté de la maison de Hornes reçut par là une extension nouvelle ;

6° Claire-Eugénie, dame d'Oosthove et de La Croix, marquise de Wervick, chanoinesse de Nivelles, décédée le 9 avril 1722 et enterrée auprès de son époux dans l'église de Wervick, se maria en 1650 avec Guillaume-François *de Montmorency*, vicomte de Roulers, seigneur de Neuville, d'Amougies et d'autres lieux, fils de Guillaume, seigneur des mêmes lieux, et de Marie *de Montjoye*, vicomtesse de Roulers ;

7° Eugène-Albert ;

8° Marie-Marguerite, mariée à Charles-Philippe *de Longueval*, fils de Charles-Albert, comte de Bucquoy, chevalier de la Toison-d'Or, général de cavalerie au service d'Espagne, et de Marie-Guillemette *de Croy*, comtesse de Solre-le-Château ;

9° Isabelle-Claire, religieuse à Berlaymont, décédée à Bruxelles le 28 janvier 1716, âgée de 86 ans ;

10° Albertine, chanoinesse à Sainte-Waudru, puis carmélite.

ı chef

de W

Wur Tax

Jea ſ
ducdeWal, co
né le 5R ET T
mort le 621, r
1628.

Eberl
e-Alex
16 décé en 1

2 d
URG-S

TEMBE
BERG,

mère
DE
ains
est i

ICHE,

uc d
Gén. Horn Russ

Gaesbeek et Houtkercke.

XVI. Philippe-Eugène, comte DE HORNES et de Houtkercke, seigneur de Hondschoot, de Stavele, de Crombreek, de Herlies, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort le 16 octobre 1677, épousa Éléonore *de Merode*, décédée le 13 février 1669, fille de Florent, marquis de Westerloo, et de Sidonie *de Bronchorst-Batenbourg*. Voici leurs enfants :

1° Philippe-Maximilien, comte DE HORNES, lieutenant-général au service de France, né le 24 septembre 1661, mort en célibat, à Cambrai, le 2 octobre 1709 et enterré dans l'église de Saint-Aubert de cette ville. Il testa, le 31 mai 1692, en faveur de Philippe-Emmanuel, prince DE HORNES. Voici un extrait de ce testament : « Le 31 mai 1692, par-devant moi Martin Ansseau, notaire royal, résidant dans la ville de Mons, et les témoins ci-après nommés, à ce requis et appelés, a comparu haut et puissant seigneur messire Philippe-Maximilien, comte DE HORNES, colonel au service de S. M. T. C., lequel, pour suivre et féconder les intentions de ses ancêtres, et ensuite conserver ses biens, comtés et terres, seigneuries et héritages dans sa famille, a déclaré en disposer par testament, ainsi qu'il fait par le présent, du consentement de damoiselle Isabelle-Philipotte DE HORNES, sa sœur et héritière apparente, en la forme et manière suivantes :

« A savoir que si ledit seigneur comparant venait à mourir sans délaisser enfants mâles ou postérité mâle de ses enfants, le tout de mariage légitime, iceux biens, comtés, terres, seigneuries et héritages suivront et succéderont à haut et puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel, aussi comte DE HORNES, son cousin, à ses enfants et postérité mâle, aussi de mariage légitime, les instituant et substituant les uns aux autres, et par préférence néanmoins de degré, suivant l'ordre des successions établies par les coutumes, et à condition de ne pouvoir vendre les comtés, fiefs et seigneuries patrimoniaux, mais de rester en fidéicommis masculin perpétuel, qui devra être renouvelé à chaque génération ou degré, là, où et par celui auquel il viendrait à cesser par les ordonnances ou coutumes du pays, etc.; »

2° Charles-Albert, dit *de Stavele*, capucin profès le 22 février 1682, prédicateur du roi, nommé par le roi à l'évêché de Bruges, né à Stavele le 13 février 1663, mort à Liége le 21 mai 1710;

3° Isabelle-Philipotte, comtesse DE HORNES, baronne de Hondschoot, chanoinesse du chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubenge (1) le 5 octobre 1688, abbesse

Chanoinesses de Maubeuge.

(1) L'abbesse Isabelle-Philipotte DE HORNES reçut au chapitre les demoiselles dont les noms suivent :

1° Marie-Alexandrine *de Bethune-des Plancques*, dite Mlle *d'Hesdigneul*, admise le 7 mars 1716, reçue le 10 juillet 1720, décédée sans alliance le 11 mars 1728, fille d'Eugène-François, marquis d'Hesdigneul, et de Camille-Marie-Ghislaine *de Pietra-Santa*, vicomtesse de Nielles ;

Gaesbeek et Houtkercke.

depuis le 12 septembre 1719 jusqu'à sa mort arrivée le 20 septembre 1741, et inhumée dans l'église du chapitre, devant l'autel de Montaigu. Héritière de la branche de Houtkercke, elle vendit, par contrat passé à Hondschoot le 14

Chanoinesses de Maubeuge.

2° Marie-Philippine-Adrienne *de Bethune-des Plancques*, sœur germaine de la précédente, admise le 13 novembre 1708 et reçue le 10 juillet 1720, décéda sans alliance le 30 avril 1755;

3° Pélagie-Françoise *de Thiennes*, reçue en 1720, décédée sans alliance le 9 avril 1745, fille de Théodore-Wautier *de Thiennes*, baron de Leyenbourg, et de Marie-Philippine-Hubertine *van der Gracht;*

4° Adrienne-Ernestine *d'Yve*, fille de Paul-Ignace, baron de Soye et de Brandenbourg, vicomte de Dinant, et de Marie-Jacqueline-Thérèse *d'Yve*, sa cousine, marquise d'Yve et du Saint-Empire;

5° Marie-Josephe *d'Yve de Soye*, sœur germaine de la précédente;

6° Aldegonde-Louise-Ferdinande *de Rahier*, reçue en 1722, décédée sans alliance en 1738, fille de Ferdinand-Henri-Joseph, baron *de Rahier* et de Fraypont, et de Marie-Agnès *de Berlaymont;*

7° Anne-Marie-Julienne *de Rahier*, dite Mlle *de Fraypont*, sœur germaine de la précédente, reçue en 1722, décéda sans alliance le 16 octobre 1742;

8° Marie-Philippine-Aldegonde *de Wignacourt*, dite Mlle *d'Ourton*, décéda sans alliance le 13 octobre 1768, fille de Ghislain-François, marquis *de Wignacourt*, baron de Pernes, seigneur d'Ourton, et de Marie-Philippine *de Croy*, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons;

9° Marie-Philippine-Hyacinthe, comtesse *de Merode*, reçue en 1726, née à Ham le 27 août 1721, décédée le 1er décembre 1769, était fille de Joachim-Maximilien-Marie-Joseph-Hyacinthe *de Merode*, marquis de Deynze, seigneur de Ham-sur-Heur, et de Thérèse-Jeanne-Philippine *de Merode* de Houfalize. Elle se maria / avec Othon-Henri *d'Ongnies*, comte de / Ham 7 mai 1743 Mastaing, chambellan de la cour de Vienne, baron d'Arquennes, seigneur du pays et de la principauté de Grimberghe, mort / le 18 juin 1791; Bruxelles

10° Andrée-Armande *de Monchy*, fille de Nicolas *de Monchy*, dit le marquis *de Senarpont*, et de Marie-Madelaine-Joséphine *de Monchy*, sa cousine, se maria avec Philippine-Charles-Joseph, comte *de Berghes*, prince de Rache, premier pair du pays et comté de Namur, né le 19 novembre 1719;

11° Marie-Madelaine, comtesse *de Monchy*, sœur germaine de la précédente, se maria, le 1er décembre 1743, avec Maximilien-Guillaume-Adolphe, prince *d'Orange* et de Nassau-Siegen, né à Paris le 1er novembre 1722, mort le 17 janvier 1748;

12° Marie-Andrée-Josephe *de Berghes*, née le 6 février 1718, était fille de Jean-Joseph, vicomte *de Berghes*, et de Marie-Josephe-Isabelle *de Berghes*, princesse de Rache;

13° Marie-Françoise-Eugénie-Josephe *de Berghes*, dite Mlle *de Ligny*, née le 24 décembre 1720, sœur germaine de la précédente;

14° Anne-Louise-Florence *de Lannoy*, fille d'Adrien-Damien-Gérard, comte *de Lannoy*, baron de Clervaux et du Saint-Empire, seigneur de Ham, et d'Aldegonde-François *de Warnant*, se maria, par contrat du 7 décembre 1748, avec François-Henri-Émilie, comte *d'Oultremont*, frère du prince-évêque de Liége;

15° Adrienne *de Lannoy*, dite Mlle *de Clervaux*, sœur de la précédente, était abbesse de Maubeuge le 24 août 1795;

16° Eustachienne *d'Assignies*, fille d'Eustache-Eugène *d'Assignies* et de Bertoul, baron de Bailleul, et de Marie-Anne-Josephe *de Saluces-Bernemicourt;*

17° Ernestine-Josephe-Walburge *d'Assignies*, sœur germaine de la précédente;

septembre 1715, la vicomté de Furnes à François-Léopold de Nieulant, seigneur de Croonvoorde. En ce contrat elle est nommée Philippine-Isabelle-Florence, comtesse DE HORNES, chanoinesse de Maubeuge. Garsbeek et Houtkerele.

Voici quelques détails assez intéressants sur son élection à la dignité d'abbesse de cet illustre chapitre :

« L'abbesse Claude-Hyacinthe *de Noyelles* étant morte le 8 mars 1719, les chanoinesses se réunirent chez mademoiselle *de Rubempré*, première aînée. Le résultat de cette réunion fut d'accord avec monsieur de Doujat, intendant du Hainaut : l'envoi d'une lettre à S. A. R. le duc *d'Orléans*, régent, pour lui annoncer le décès de madame *de Noyelles* et le supplier de nommer des commissaires pour procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse.

« S. A. R. répondit par une très-gracieuse lettre à celle de ces dames, en leur annonçant que le roi allait donner des ordres pour la nomination des commissaires.

« Les commissaires nommés furent monseigneur le prince de Tingry-Montmorency, lieutenant gouverneur général de la province, en l'absence de monseigneur de Boufflers, gouverneur général de ladite province, M. Doujat, intendant du Hainaut, et l'abbé de Liessies, en l'absence de monseigneur le cardinal *de la Tremouille*, archevêque de Cambrai, empêché pour cause de maladie. La commission donnée à M. l'abbé de Liessies déplut excessivement à ces dames, puisque de tout temps elles n'avaient jamais

Chanoinesses de Maubeuge.

18° Jeanne-Christine *de Merode-Westerloo*, née le 7 mai 1724, fille de Jean-Philippe-Eugène *de Merode*, marquis de Westerloo, seigneur de Petersem, et de Charlotte-Amélie-Alexandrine *de Nassau ;*

19° Marie-Thérèse *de Merode*, dite Mlle *de Petersem*, reçue en 1734, sœur germaine de la précédente, décéda à Maubeuge le 3 septembre 1782;

20° Pauline-Josephe-Marie-Agnès *de Rahier*, reçue en 1736 et décédée sans alliance en 1774, était sœur germaine des deux chanoinesses figurant sous les n°s 6 et 7;

21° Marie-Caroline-Sophie *de Merode de Deynze*, reçue en 1736, née le 18 septembre 1732, était fille de Joachim-Maximilien-Marie-Joseph-Hyacinthe *de Merode*, marquis de Deynze, et de Marie-Félicité *de Jauche de Mastaing ;*

22° Louise-Adélaïde *de Ghistelles*, fille de Philippe-Alexandre-Marie-Joseph-Antoine *de Ghistelles*, marquis de Saint-Floris et de Croix, et de Marie-Josephe, princesse DE HORNES, dame de Wulverghem ;

23° Constance-Polixène-Reine-Stanislas *de Wignacourt*, fille de Balthazar-Pierre-Félix *de Wignacourt*, comte de Fletteren, seigneur de La Bassée, et de Constance-Caroline *de Ghistelles*, se maria, le 17 août 1753, avec Adrien-Jean-Baptiste, comte *de Lannoy-Clervaux;*

24° Claire-Pantaléone *de Wignacourt*, reçue en 1739, décédée à Maubeuge, sans alliance, le 10 mars 1753, était sœur germaine de la précédente;

25° Marie-Ernestine-Françoise *de Bethune*, née le 1er août 1720, morte victime de la révolution, à Arras, le 9 mars 1794, se maria, le 9 septembre 1758, avec Charles-Gabriel *de Raymond*, marquis de Modène et de Pomerols, mort le 20 janvier 1785. Elle était fille de François-Eugène, comte *de Bethune* et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, seigneur de Penin, et de Marie-Ernestine-Josephe *de Houchin*, aussi chanoinesse de Maubeuge.

Gaesbeek et Houtkerrke.

ou de commissaire ecclésiastique qui ne fût archevêque, ou, à son défaut, un évêque voisin.

« M. Doujat étant retenu à Paris par la maladie de son épouse, S. A. R. le duc *d'Orléans* nomma commissaire, pour le remplacer, M. de Melan, intendant de Flandre.

« Les trois commissaires arrivèrent à Maubeuge le 19 mai. Les officiers du chapitre étaient allés à leur rencontre, jusqu'à Douzies, pour les complimenter de la part de ces dames.

« A son entrée en la ville, le prince de Tingry fut salué de neuf coups de canon; peu d'instants après, le magistrat alla lui offrir les vins d'honneur.

« Le lendemain, avant huit heures, MM. les commissaires se rendirent à l'église de Sainte-Aldegonde, pour y entendre une messe au Saint-Esprit; elle fut dite par l'abbé de Liessies : ensuite on chanta le *Veni Creator*, le verset et l'oraison; après quoi, un archevêque aurait prêché, ainsi qu'avaient fait monseigneur Fénélon et son prédécesseur; mais, quant à MM. les abbés, la prédication n'est nullement de leur fait.

« On alla ensuite dans la salle préparée pour l'élection. Deux gardes du prince de Tingry gardaient la porte au dehors et l'ouvraient et fermaient lorsque chaque demoiselle entrait ou sortait. Toutes les chanoinesses présentes ayant donné leurs suffrages, la première aînée remit à MM. les commissaires les suffrages des demoiselles absentes et qu'on lui avait adressés. Le résultat de l'élection fut envoyé à Paris par un courrier.

« Le 2 juillet, mademoiselle élue, Philippine DE HORNES, quatrième aînée, reçut un courrier envoyé par M. de Melan, en suite des ordres qu'il avait reçus de M. le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'État, par lequel il lui annonçait que Sa Majesté l'avait nommée, le 19 juin, abbesse. Sa porte fut à l'instant ouverte et on fit sonner toutes les cloches de l'église, et par ordre du magistrat on sonna celles de toute la ville.

« Le 21 août 1719, M. Doujat, intendant, s'étant rendu à l'église du Vieux-Moustier, avec toutes les demoiselles, suivies de leurs officiers, il leur fit lecture du brevet par lequel il avait plu au roi de nommer madame DE HORNES, abbesse.

« On fit les démarches nécessaires pour obtenir la confirmation de son élection à Cambrai.

« Le 25 dudit mois, il vint un appariteur de l'archevêché avec les lettres dont il fit lecture à la porte du chapitre, et ensuite il les afficha à la porte de l'église, les publications ayant été faites à Cambrai, dans la cathédrale.

« Le 10 septembre, vers les 9 heures du matin, madame partit de Maubeuge pour aller coucher à l'abbaye de Liessies.

« La marche se fit de cette façon :

« Une compagnie bourgeoise, très-bien habillée en hussards, marchait la première, timballes et trompettes en tête; ensuite la compagnie de toute la jeunesse de la ville, avec hautbois et cors de chasse; puis suivait le carrosse de

monseigneur de Liessies dans lequel étaient M. Buisseret, chanoine de Nivelles, et les domestiques de madame; un autre carrosse où se trouvaient les officiers de Hondschoot, terre dépendante de madame; et après une compagnie de bourgeois les mieux faits et très-bien ajustés en grenadiers, ayant tous haut bonnet uniforme, à la face duquel étaient les armes de madame; puis une moitié d'une compagnie de jeunes gens mis en gardes du corps, bien montés et équipés, tous en habit écarlate, chapeau bordé d'argent, plumes blanches et bandouillère, de la livrée de madame, garnie de galons d'argent.

« Le carrosse de madame, précédé des officiers de son chapitre, qui avaient tous mis cocarde rouge et verte aux oreilles de leurs chevaux, marchait suivi de la moitié de la compagnie de garde aux portières de son carrosse; il y avait deux garçons mis en coureurs, très-bien parés en habit et petite jupe verte : dans cet ordre elle arriva à Liessies, vers les quatre heures.

« Les grenadiers et la jeunesse y montèrent la garde dans la cour de l'abbaye, en aussi bon ordre que la troupe réglée, et posèrent des sentinelles à la porte de l'abbaye et à toutes les portes extérieures des appartements; les gardes étaient dans l'antichambre de madame : deux gardes armés et bottés étaient factionnaires à la porte de sa chambre.

« Pendant le souper, il y eu concert des instruments des compagnies bourgeoises et fanfares des timbales et trompettes.

« Les officiers du chapitre et le capitaine des gardes eurent l'honneur de souper à sa table.

« Le lendemain vers les onze heures du matin, madame partit de Liessies dans le même ordre qu'elle était partie de Maubeuge. A une lieue de la ville, on rencontra le carrosse de M. l'intendant, qui était venu à la rencontre de madame, ayant avec lui M. et Mme la marquise de Wargnies : toute la bourgeoisie, divisée en quatre compagnies, s'y trouvait sous les armes.

« On trouva un peu en deçà les carrosses de M. de la Bruyère, de M. le major et quantité de personnes en chaises, tant de la ville qu'étrangères, qui étaient venues en foule pour voir cette cérémonie.

« Les carrosses étant entrés dans la ville, on fit deux salves de tout le canon de la place : la garnison qui bordait les rues par où madame passa, présenta les armes; elle fut mettre pied à terre chez M. Doujat, intendant, qui la reçut à la descente de son carrosse, et où les demoiselles quatre aînées de son chapitre l'attendaient.

« Elle fut saluée d'une décharge générale de la bourgeoisie; les magistrats lui présentèrent les vins d'honneur : une compagnie de grenadiers, commandée par un capitaine, fut laissée pour garde d'honneur à la porte de l'intendance; les bourgeois apposèrent aussi la leur.

« Le soir il y eut souper chez M. l'intendant.

« Ainsi cette première journée était l'entrée de madame la comtesse DE HORNES, comme dame de Maubeuge; le lendemain elle fut installée comme abbesse.

Gaesbeek et Houtkercke.

« Ce jour, après l'office, les deux chapitres des dames chanoinesses et des chanoines allèrent la chercher à l'intendance et la conduisirent dans le chœur de l'église de Sainte-Aldegonde, où son installation comme abbesse se fit. Ensuite on chanta le *Te Deum*, pendant lequel on fit une salve de toute l'artillerie de la place, suivie d'une décharge générale de toute la bourgeoisie.

« Le *Te Deum* fini, madame fut conduite par toutes les demoiselles du chapitre, suivies de leurs officiers, à la chapelle du Vieux-Moustier, d'où, après qu'elles lui eurent toutes fait une révérence et qu'elles l'eurent embrassée, elles la reconduisirent à son hôtel; les grenadiers bourgeois y avaient posé des gardes à toutes les portes. Dès ce moment ses gardes étaient à son appartement.

« Il y eut un dîner de qnatre tables très-magnifiques; les deux premières étaient dans la salle pour madame, les chanoinesses et les personnes invitées, qui furent : MM. Doujat, intendant, de la Bruyère, lieutenant du roi en l'absence du gouverneur, Mme son épouse, M. le marquis et Mme la marquise de Wargnies et ses filles, quelques chanoinesses de Mons, M. de la Combe, brigadier des armées du roi, M. le major de la place, M. le commissaire de guerre Virloy, ingénieur en chef de la place, et les commandants du corps de troupes et d'artillerie, ainsi que M. de Montmorency, capitaine au régiment de Bourbon.

« La troisième table était pour les chanoines, et la quatrième pour le prévôt de la justice royale, les magistrats, les officiers du chapitre, les officiers de la terre de Hondschoot, les officiers des compagnies.

« Le soir, il y eut un très-bon souper de deux tables pour les demoiselles, qui y mangèrent en habits séculiers, madame la marquise de Wargnies, monseigneur de la Bruyère et quelques chanoinesses de Mons; les autres conviés du dîner n'en furent point. Après le souper, il y eut un bal qui dura jusqu'à près de deux heures du matin. »

Par testament du 31 avril 1740, Élisabeth-Philippine, après avoir fait quelques legs à ses amis et serviteurs, disposa de ce qu'elle possédait encore en faveur du chapitre dont elle avait la direction, en qualité d'abbesse : « Je, Élisabeth-Philippine, née comtesse DE HORNES et du Saint-Empire, baronne de Hondschoot et abbesse du très-illustre chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge... je lègue à mademoiselle *de Ham*, chanoinesse..., à mademoiselle DE HORNES, ma filleule, fille de monsieur le prince DE HORNES, demeurant à Bruxelles..., à mademoiselle Jeanne *de Merode de Westerloo*, chanoinesse..., à mademoiselle Thérèse *de Merode de Petersem*, sœur de madite demoiselle *de Westerloo*, aussi chanoinesse..., à mademoiselle *de Monchy*..., à mademoiselle *de Deynze*, chanoinesse..., à mademoiselle *d'Assignies*, chanoinesse..., à mademoiselle *d'Oultremont*, chanoinesse, etc. »

4° Marie-Madelaine, comtesse de Houtkercke, dame de Herlies, de Lesdain, fut nommée chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par lettres royales du 16 avril 1672 que voici : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de Cas-

Gaesbeek et Houtkercke.

tille, etc., savoir vous faisons que les chanoinie et prébende que possédait en notredite église damoiselle Marie-Brigitte *de Longueval*, et par son mariage à présent vacantes, à notre collation et disposition, à raison de notre droit de patronage, nous avons par la délibération de notre très-cher et féal cousin don Juan-Domingo de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey et de Fuentes, marquis de Taraçona et gentilhomme de notre chambre, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de ces nos Pays-Bas et de Bourgogne, donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes à damoiselle Marie-Madelaine DE HORNES, fille légitime de messire Philippe-Eugène, comte DE HORNES. Donné en notre ville de Bruxelles le 16[e] jour du mois d'avril 1672. » — Elle se maria, en 1710, avec Marcel, marquis *de Ceva-Grimaldy*, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général; un an après son mariage, elle fit, conjointement avec sa sœur, chanoinesse de Nivelles, un acte de cession et d'abandon en faveur d'Isabelle-Marie *de Westerloo*. Voici une partie de cet acte : « Nous Marie-Madelaine DE HORNES, marquise *de Ceva-Grimaldy*, autorisée du seigneur marquis *de Ceva-Grimaldy*, son époux, et de damoiselle Marie-Philippine DE HORNES, chanoinesse du noble chapitre de Nivelles, avons déclaré, comme nous déclarons par ces présentes, que pour la bonne amitié que nous avons pour mademoiselle Isabelle-Marie *de Westerloo*, fille du seigneur marquis de Westerloo, notre cher cousin, nous lui avons cédé et abandonné, comme nous cédons et abandonnons en pleine propriété, etc. Fait à Namur, le 11 juin 1711. »

Déjà antérieurement, en 1695, elle avait disposé, par acte de donation entre-vifs, en faveur de la branche de Baucignies, qui, dans les circonstances pénibles que celle de Houtkercke avait traversées, s'était diverses fois montrée très-libérale : « Par-devant nous Guillaume Charliers, notaire et tabellion public, admis au souverain conseil de Brabant, et homme de fief de Hainaut et cour à Mons, et Charles de Biseau de Beusdal, écuyer, licencié ès lois et aussi homme de fief dudit Hainaut et cour à Mons, comparut très-illustre dame Marie-Madelaine, née comtesse DE HORNES, comtesse de Houtkercke et chanoinesse aînée du chapitre royal de Sainte-Waudru, à Mons, laquelle, pour témoigner la grande affection qu'elle porte à son neveu haut et puissant seigneur Philippe-Emmanuel, comte DE HORNES et de Baucignies, général de bataille des armées de Sa Majesté, etc., nous a dit lui avoir cédé et transporté par don entre-vifs, comme elle lui cède et transporte par ces présentes, le comté de Houtkercke, avec ses appendances et dépendances, la terre et seigneurie de Lesdain en Cambresis, avec les moulins, cens, rentes, arrérages, bois et toutes ses appendances et dépendances, etc., sauf que la dame comparante se réserve une pension de quinze cents florins par an, sa vie durant, sur tous les biens, etc. Bruxelles, 11 novembre 1695. »

5° Thérèse-Eugénie, chanoinesse de Sainte-Waudru, par lettres royales du 2 août 1668, que voici : « Charles, etc., savoir vous faisons que les chanoinie et prébende que soulait posséder en notredite église damoiselle Marie-Éléonore de Weest, dite de Chemellie, et présentement vacantes, à notre disposition,

Gaesbeek et Houtkercke.

à raison de notre droit de patronage, par sa profession faite au couvent des Annonciades en notredite ville, nous avons, par la délibération de notre très-cher et féal cousin don Francisco de Moura Contereal, marquis de Castel-Rodrigo, de notre conseil d'État, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de ces nos Pays-Bas et de Bourgogne, donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes à damoiselle Thérèse-Eugénie DE HORNES, fille légitime de feu messire Philippe-Eugène, comte DE HORNES. Fait le 2e jour du mois d'août 1668. » Elle se maria avec N. *de Quinones* de Benavente, et mourut le 21 octobre 1676;

6° Marie-Philippine, chanoinesse et puis abbesse du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles.

Hornes-Geldorp.

Geldorp.

XIII. Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, d'Armentières (1), de l'Écluse, de Hermeys et d'Hardinxvelt, fils de Martin, comte DE HORNES et de Houtkercke, et de Catherine DE HORNES, sa deuxième femme, était jeune

(1) Geldorp word ook Geldrop geheeten. Deze hooge heerlykheid leyt aen het riviertje den Kleinen-Dommel, twee uuren gaans ten zuid-westen van Helmond, en weinig minder zuid-oostlyk van Eindhoven.

Geldorp wil by verkorting zoo veel zeggen als 't Gelders dorp, en men weet zeer wel den oorsprong dezer benaaming, dewyl 't alreeds van ouds, gelyk noch, leenroerig aan 's hertogdom Gelder geweest is; ter dezer oorzake is dit dorp aan den kwartier-schout van Peelland niet onderhoorig, behoevende ook geene afgevaardigden te zenden, tot de algemeene kwartiers vergaderingen. Dewyl Geldorp dus aan Gelderland is verknocht geweest, mach men zich te meer verwonderen dat de Geldersshen, 1512, hebben konnen goedvinden, dit eertyds zo pragtig aanzienlyk dorp met kerk en al af te branden. De kerk is daarna uit haare puinhoopen weder opgehaald, en zeer groot; zy pronkt met een' zwaaren en hoogen gemetaalden toren, hebbende een hoog spits, 't welk na, in 1627, door het onweder vernield geweest te zyn, weder is hersteld geworden.

Van deze heerlykheid, heeft een oud adelyk Brabants geslacht zyn naam ontfangen. Ook heeft 't daarna behoord aan de graaven VAN HORN. De jegenwoordige vryheer (1591) is Paulus Skringa.

'T kasteel van Geldorp, dat in een groot vierkant gebouw bestaat, is een tyd lang vervallen en onbewoonbaar geweest. Dan de jegenwoordige heer heeft 't zelve merklyk vernieuwd en verbeterd, door ter plaatze daar weleer 't voorplein was, eenige nieuwe gebouwen te stichten, die met een gracht omgeringt zyn. Dit kasteel staat een weinig van 't dorp afgezonderd, dan in 't dorp zelve syn meer ander groote gebouwen te zien, die een' langen tyd geheugen, et tot merkteekenen verstrekken van de voorige aanzienlykheid dezer plaats.

De predikant van Geldorp neemt ook den dienst waar in de kapelle van Reil, westwaard van dit dorp gelegen, welk een der zes gehuchten is, tot de heerlykheid van Hees en Leende behoorende. Een der voorige land kommandeurs van den Ouden-Biezen, vermeenende, 't recht van kollatie dezer plaets te hebben, had, in 1709, daar een predikant benoemd, dan de klassis van Peel in

lors de la mort de son père; il pouvait à peine avoir quinze ans. Catherine DE HORNES, sa mère, acheva de former son cœur. Geldorp.

Dans un temps de troubles et de guerres, à l'exemple de toute sa famille, il prit le parti des armes; il servit d'abord dans la compagnie de son frère consanguin Guillaume DE HORNES, seigneur de Hees, et parvint, à un âge très-jeune, au grade de capitaine.

Depuis il embrassa la cause des Mécontents et se sépara franchement des partisans de la réforme, ses amis d'enfance. Le prince de Gavre, Philippe *d'Egmont*, son beau-frère, fils de Lamoral, comte *d'Egmont*, qui expia si glorieusement son amour pour la liberté du pays le 5 juin 1568, et de Sabine *de Bavière*, le prit à son service dans son régiment. Philippe *d'Egmont* périt à la bataille d'Ivry, en 1590, sans laisser de postérité de Marie DE HORNES, sœur germaine du seigneur de Hees et sœur consanguine d'Amand DE HORNES, fille de Martin, comte DE HORNES et de Houtkercke, et d'Anne *de Croy;* Amand DE HORNES passa alors dans la compagnie du marquis *de Salm*.

Il habita Geldorp dont il fut seigneur, et y protégea les catholiques contre les exigences du parti de la réforme, lequel ne manquait pas d'influence, à cause du voisinage de la Hollande.

En 1613, il commandait pour le roi d'Espagne en la ville d'Alost et dans les environs. Témoin de sa conduite et de son dévouement à l'Église catholique, l'évêque de Bruges, Charles-Philippe de Rodoan lui délivra, le 14 août de cette année, un certificat très-flatteur :

Carolus-Philippus de Rodoan, Berlegemus, Dei et apostolicæ sedis gratià episcopus Brugensis, perpetuus Flandriæ cancellarius, etc., notum facimus et attestamur dominum Amandum VAN HORNES, toparcham d. Geldrop, filium domini Martini VAN HORNES, comitis de Hautquerque,

Kimpenland, daar over zich bezwaard vindende, en deswege zich vervoegende by Hunne Edelmogende, is dezelve uit kracht van eene byzondere resolutie van den 4 mei 1709 by haar recht gehandhaaft om aldaar, by gebrek van eenen kerkenraad, door de klassis eenen predikant te beroepen.

De heer van Geldorp bezit hier groote voorrechten : daar onder ook de aanstelling van drossaart en zeven schepenen, een sekretaris en den vorster. By deze leden berust de regeering dezer plaats die hoog, laag en middelbaar rechtsgebied oefend. Behalve de gemeene heide heeft zy 144 mogen bruikbaar bouw en weiland, en 183 huizen, zynde de laatste, sedert 1736, met 37 vermeerderd. De landbouw en veefokkery is wel de gemeenste kostwinninge der inwooneren; doch veele derzelve bestaan ook van de wolle weveryen die daar een grooten opgank maaken. Bachiene, *Vaderl. Geog.*, t. IV, p. 577.

Geldorp.

vice-comitis de Furnes, baronis de Gaesbeque, l'Escluse et Honscote, etc., fuisse et esse sanctæ romanæ Ecclesiæ obedientissimum filium, ac pro ejusdem religionis defensione et propugnatione militiæ sacræ catholicæ cæsariæ Regiæ Majestatis Hispaniarum nomen dedisse, ac unius vexelli wallonum et militantium aliquot annis capitaneum fuisse; oppidum Alostum, circumcircà ab hereticis et perduellibus cinctum, strenuè adversùs eorum conatus et insidias defendisse ac in regià obedientià continuasse, munia et onera castrensia suæ fidelitati credita laudabiliter obivisse, nullis defectionibus aut tumultuantium seditionibus, quod sciamus, se immiscuisse, sed constanter, semper et sedulò mandatis et ordinationibus præfectorum regii exercitûs paruisse; quæ omnia et singula, dum nos catholicæ religionis causà, patrià Gandavo, Flandriæ metropoli, evecti, ibidem refugium haberemus, vidimus, audivimus et interfuimus; quo circà omnes et singulos principes, præsides, et magistratus ubicumque terrarum existentes, ac præcipuè prædictam sacræ catholicæ cæsariæ regiam majestatem Hispaniarum, rogamus in Domino ut prædictum dominum Amandum VAN HORNES pro tali et ejusmodi conditionis habere dignentur; in quorum omnium et singulorum fidem et testimonium eas attestamur litteras et sigilli nostri impressione et notarii subscriptione jussimus ac fecimus communiri. Actum et datum Enamiæ, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo tertio, decimà quartà augusti.

Cependant les hostilités devinrent moins actives, et Amand DE HORNES put prendre du repos. Il retourna au château de Geldorp, où il ne tarda pas à donner un bienveillant accueil à son frère Godefroi, comte DE HORNES et de Houtkercke.

Depuis il ne songea plus qu'à régulariser sa dernière volonté : il exécuta son projet, à Eindhoven, le 28 juillet 1617, après avoir reçu des archiducs Albert et Isabelle l'octroi pour pouvoir tester, ainsi qu'il était de rigueur. Nous donnons ici l'une et l'autre de ces pièces; d'abord l'octroi :

Albert ende Izabel-Clara-Eugenia, Infante van Spaingnen by der gratie Gods, etc., etc.

Allen den geenen die dese onse brieven zullen sien oft hooren lesen, saluyt. Doen te wetene, dat wy ter oytmoediger beden ende supplicatie van joncker Amand DE HORNES, heere van Geldrop, etc., ende jouffrouwe Barbara *de Jode*, zyne huysvrouwe, beyde wettige persoonen, den selven supplianten geoirloft, gewillecoirt ende geconsenteert

Geldorp

hebben, oirloven, willecoiren ende consenteren, uuyt sunderlinge gratien, by dezen onsen brieve, voor ons, onse erven ende nacomelingen, etc., etc... dat zy gesamenderhandt, oft elck besonder, op ende van alle heure goeden, die zy tegenwoordelyck in onsen voorseyde lande van Brabant ende van Overmaeze hebben, en zamentlyck oyck die zy by versterve, coope, ghifte ende anderssints in den zelven onzen landen naemaels verervgen zullen, zoe wel van heuren leengoeden als van onsen erven, etc., — ende van den smalen heeren te leene gehouden, als oyck van heuren eygen goeden, erfgoeden, chynsgoeden, ockelsche goeden, opsette goeden, St-Geertruyden goeden, Haeffelycke goeden, vereregen goeden ende andere, hoedanich die zy oft wesen moegen, zullen moegen maecken ende ordineeren heure testament oft uuytersten wille, het zy voor notaris ende getuygen, etc., etc..... Hebben wy onzen zeghel hier doen hangen, gegeven in onzer stadt van Bruessele, den vierden dach der maent van augustus in 't jaer Ons Heeren duysent sesse hondert ende neghen.

Voici maintenant le testament conjonctif d'Amand DE HORNES et de Barbe *de Jode* :

In den naem Ons Heeren, amen. By den inhouden van desen tegenwoirdigen openbaeren instrumente sy kennelyck eenen iegelycken, dat in den jaer desselfs Ons Heeren dusent seshondert seventhien, op den sesentwintigsten dach in julio, syn voor my, openbaer notaris in den rade van Brabant geadmitteert, binnen de stadt Eyndhoven residerende, ende de getuygen nagenoemt, gecompareert in propren persoon den eersamen, edelen, welgeboren, heere joncker Amand DE HORNES, heer van Geldrop ende Hermeys, etc., ende joffrouwe Barbara *de Jode*, syne wettige huysvrouwe, beyde gezont van lichaem, gaende en staende, hun lieder vyf sinnen, memorie ende verstant wel machtig wesende ende gebruyckende, alsoot eenen iegelyken genoch bleeck, kenden ende verclaerden dat zy, aenmerckende de broosheit der menschelyken natueren ende aenstaende ure hunder doot, hebben, wel bedacht zynde, onbedwongen ende onverleyt (soo sy seyden) d'een van d'ander oft imanden anders in eeniger manieren gemaeckt, geordonneert ende gesloten, maecken, ordonneren ende sluyten by deser hun testamenten ende uyttersten wille inder formen, veugen ende manieren nabeschreve, hier toe ende tot validiteyt van den zelven testamente, gebruyckende de opene brieven van octroye, hun van onse genadige heeren hertogen van Brabant, op den vierden dach der

Geldorp.

maent van augustus int jaer Ons Heeren dusent seshondert negen, tot Brussel verleent, onderteeckent op de plycke by den secretaris Cools ende bevesticht met eenen uythangenden zegele in rooden wasch haerer Hoogheden, by my notaris enden getuygen naergenoemt gesien ende gelezen.

In den eersten, wederoepen zy testateuren alle andere voorgaende testamenten by hun, ende elk van hun, eenichsins voor datum van desen gemaekt, bekent en gepasseert; willende uytterlyck dat dit hun testamente sal stadt grypen, van weerden gehouden worden, ende syn effect sorteren, t'sy by forme van testamente, cordicille, ghifte of maeckinge, die men heet ter saeken van dood of partitie van erfgoederen of andersints, soo iemands testaments ende uyttersten wille alderbest van weeirden zyn mach; niet tegenstaende dat alle iegelycke solemniteiten van recht, hier inne gerequireert, niet wel noch volcomelyck onderhouden en waeren, alle welcke rechten ende effecten van dien, zoo verre die desen hunnen testaments contrarieren, hebben zy testateuren gederogeert ende derogeren expresselyck en mits desen.

Soo bevelen zy testateuren hunnen sielen Godt almachtich, Maria, zyne gebenendyde moeder, ende allen den hemelschen geselschappe, ende hunne doode lichamen der gewyder aerden kiesende hunne sepulture *in den hooghen choor ontrent 't heylige sacrament binnen de parochiale kercke van Geldrop,* voorts maekende daer voor tot reparatie van de fabrycke, voor elck van hun beyden, besunder negen gulden eens, etc., etc., etc.

Aldus gedaen ten huyse ende op 't hoff der voirgenoemder testateuren, binnen hunne heerlyckheit van Geldrop voirschreven, ter presentie van de eersame, frome mannen ende heeren, heer ende meester Johan Aertsen Van den Hove, canonick der stadt Eyndhoven, ende jon^r Laurens Trist, beyde woonende binnen Eyndhoven, als loffweerdige getuygen hier over geroepen ende sunderling gebeden, etc., etc.

Nous avons dit que la légalité du mariage de Martin, comte DE HORNES et de Houtkercke, avec Catherine DE HORNES, a été contestée. Effectivement, cette union a donné lieu à un procès célèbre dans les fastes héraldiques.

Ce procès fut instruit à la fin de XVIIe siècle, vers l'époque où il était devenu certain que la descendance de Martin DE HORNES et d'Anne *de Croy* allait s'éteindre; le roi d'armes Platzart l'intenta en son propre nom, mais à l'instigation du prince Eugène-Maximilien DE HORNES, contre Jean DE HORNES, de la branche de Geldorp, arrière-petit-fils de Martin DE HORNES et de Catherine DE HORNES.

Le prince DE HORNES appartenait à la branche formée par Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, fils puiné de Philippe, comte DE HORNES, et de Jeanne *de Lannoy :* il avait des prétentions à l'aînesse, et pour les faire valoir, il devait écarter les descendants de Martin susdit, en prouvant que son union avec Catherine DE HORNES n'avait pas été légitime. Geldorp.

Cinq années de procédure, de 1694 à 1699, se passèrent sans résultat aucun; ce qui doit paraitre d'autant plus étrange que le roi d'armes pouvait recourir librement aux archives de la cour féodale, et que le prince DE HORNES ne devait pas reculer devant la crainte des frais : enfin une sentence interlocutoire fut rendue le 5 octobre 1699, nonobstant un acte de légitimation produit au procès par Platzart. Nous donnons textuellement ces deux pièces d'après des titres authentiques. Voici la sentence interlocutoire :

Ghesien in Syne Majesteyts souvereynen raede, geordonneert in Brabant, het proces der voorgeschrevene partyen, aldaer voor commissarissen van denselven raede begonst, by verbael van den 14 décember 1694, ende geinserveert tot de respectieve schriftueren van advertissement inclus, ghesien oock den vonnisse ten thoon, tusschen de voorschrevene partyen gegeven den 18 juny 1696, met te thoonen soo vocaelen des impetrants als litteraele de respectieve partyen, in conformiteyt van denselve vonnisse *hinc indè* affgeleyt, mitsgaders de requeste civile desselfs impetrants van den 29 augusty 1697, ende de redenen van impertinentie des gedaeghde daer op gevolght, op al geleth, 't Hoff, alvoren ten principaelen recht te doen, interinerende de voorschrevene requeste civile, ordonneert aen den voorschreven impetrant naerder te bewysen dat wylen Amand DE HORNES, aldaer brieder geroert, uuyt het illuster huys van Hornes niet anders en is voortscomende dan onwettelyck ende by batardise, den ghedaegde geheel in zyn bewys ter contrarien, om allen 't selve gesien voorders geordonneert te worden, *reservatis expensis*. Aldus gedaen binnen Brussel, den 5 octobre 1699.

L'acte de légitimation qui va suivre cette sentence paraît ne pas avoir été considéré comme authentique, à cause d'un vice que l'on a cru entrevoir dans la date. Celle-ci est en effet imparfaite. Une autre considération a dû embarrasser les juges : c'est celle qui nous est transmise par le roi d'armes Jaerens qui florissait à cette époque. Ce fonctionnaire a affirmé que l'enregistrement a été fait par son collègue dont le nom a acquis une triste célébrité. Quoi qu'il en ait été, voici cet acte :

Geldorp.

Albert ende Isabel-Clara-Eugenia, etc., doen te weten dat wy ontfanghen hebben d'ootmoedighe supplicatie van Amand DE HORNES, naturlycken sone wylen heere Martens DE HORNES, riddere, grave van Houtkercken ende baenderheere van Gaesbeke, inhoudende hoe dat hy is verwekt geweest in houwelycken staet aen eene jonge dochter ongebonden synde, ende geconsidereert dat denselven suppliant hem altyt, sonder jactantie gesproken, eerlyck heeft gedraegen, ende hem geexerceert in feyte van oorloghe, gelyck een edelman toebehoort, ende altoos goeden dienst gedaen aen Syne Majesteit, ende oock in dienst geweest van den prince *van Gavere,* daernaer oock gedient hebbende den marquis *van Salm*, ende oock andersints hem gedraegen in gehoorsaemheyt van onze moeder de heylige Kercke ende oock tot Geldorp, Hees en Leende, als superintendent van de selve plaetsen, tegens onze contrarie partyen diversche schermutselingen gehouden om te conserveren ende mainteneren die contreyen aldaer in ruste ende observatie van de catholique religie, gelyck hy oock aldaer in voorgaende troubelen die kercken heeft geconserveert mette ornementen van dien, nyet tegenstaende dat de selve plaetsen by Hollandt syn gelegen, tot diversche reysen, de selve kercken ende plaetsen by den volcke van oorloghe, houdende partye contrarie, heeft gedefendeert, beschudt ende beschermt, sulcx dat d'ondersaeten oock syn blyven sitten ende hebben oock hunne maents contributie opgebrocht; ende dat den suppliant in houwelycken staet ook diversche kinderen heeft vercreghen ende verwekt met jonkvrouwe Barbara *de Jeude,* syne wettige huysvrouwe, dochter van Aert *de Jeude* ende Joanna-Maria *Boisot;* soo zoude hy suppliant geerne eene goede renommee achterlaeten, om te weiren ende wech te nemen alle reprochen onder den adelen ende kinderen, dat hunnen vader in syn leven niet en sonde syn gelegitimeert geweest, soo hadde hy suppliant ootmoedelyck gebeden dat ons soude gelieven hem te verleenen onse opene brieven van legitimatie : wy desen aengesien geneyght wesende, ter beden der voors. suppliants, den selven hebben uyt onse welwetentheyt, princelycke macht ende authoriteyt gelegitimeert, en 't gebreck van zynder nativiteyt geaboleert ende te niet gedaen, legitimeren, aboleren ende doen te niet, uyt onse sonderlinge gratie, by desen hem octroyerende ende accorderende dat hy als een wettigh persoon sal mogen by testamente, codicille, donatie ter saecke van doot ende onder den leven ende by alle andere contracten aenveerden ende vercrygen van voors. vadere ende moedere, syne vrienden ende maghen die hem eenichsints aengaen oft bestaen sullen moghen, behoudelyck dat in respecte van de voors. successie sonder testamente daerinne consenteren die van der naeste

Gelderp.

maegschappe ende vrienden, nyet tegenstaende eenige constitutien, ordonnantien, statuyten, rechten ofte usantien ter contrarien ende sonderlinghe den reghele van rechte, seggende : dat legitimatie nyet genoech en is om te succederen oft te comen tot leengoederen, ten sy dat den gelegateerden daer toe oock in 't besondere sy gelegitimeert ende gerehabiliteert; welcke ordinantie, statuyte, constitutie ende regule van rechte wy hebben, voor dese reyse, gederogeert ende derogeren by desen, willende niet te min dat deselve, voor soo vele aengaet andere saecken, blyven in hun cracht ende vigeur. Insgelycx oock dat die voors. suppliant sal mogen behouden voor hem, syne hoiren ende naecommelingen eeuwlyck alle goederen die hem toecomen sullen van voorseyde successien, ofte andersints, ende die gene hy heeft vercregen oft sal mogen vercrygen; en dat naer syner aflyvicheyt, nyettegenstaende zyne voorseyde natuerlycheyt, die naeste van synen gestichte, geprocreert van wettige bedde, sullen mogen succederen hem ende in syne goeden erffelycheyden, possessien ende andere, vercregen ende te vercrygene, alles in soo ende in sulcker vueghen gelyck sy souden doen oft mogen doen indien den voorseyde suppliant van wettigen bedde geboren waere, sonder dat ter saecken van deselve syne natuerlycheyt wy oft onse naecomelingen daer tegen mogen oft in toecomenden tyde sullen seggen oft eenich recht begeren, nyet tegenstaende eenige rechten, costuymen, usantien oft observatien deser contrarien; behoudelyck nochtans oock dat voor ende ter saecken van dese onse tegenwoordige legitimatie den voorseyde suppliant gehouden sal syn te betaelen, tot onsen proffyte, sekere financie ende somme van penningen, eens, ende ten seggen ende taxatie van onse lieve ende getrouwe die hooffden tresorier generael ende commis van onse financie, dat de voorseyde somme ende finantie getaxeert, vercleert ende betaelt synde in handen van genen van onse rentmeesters, dyen dat sal aengaen, die gehouden sal syn daeraff ontfanck te maecken tot onse proffyte, sy die cancellier ende luyden van onsen raede, geordonneert in Brabant, ende alle onse rechteren, justicieren, officieren ende ondersaeten, dyen dat eenichsints aengaen sal mogen, doen laeten ende gedoogen den voorseyden suppliant, mitsgaders syne voorseyde erfgenamen ende naecomelingen, van wettige bedden als vore geprocreert synde, van deser onser gratien ende legitimatien ende van alle 't inhouden van desen, in der vuegen ende manieren boven vercleert, peyselyck ende eeuwelyck genieten ende gebruycken, sonder hen daer inne te doen ofte laeten geschieden, nu noch in toecomende tyden, eenich hinder, stoot of letsel ter contrarie, want ons alsoo gelieft, ende op dat het gene der voors. is, t'eenwighen daeghe vast ende gestadich blyve, soo hebben wy onsen

Geldorp. seghel hier aen doen hanghen, behondelyck in andere dingen onsen rechte ende een jegelycken dessyns in allen. Gegeven binnen onser stadt van Brussele, in de maent van augusto in 't jaer Ons Heeren duysent sesse hondert ende negen.

Depuis la sentence interlocutoire, aucun acte judiciaire n'a été posé; mais il semble qu'en l'année 1701, le prince DE HORNES ait voulu clore toute la procédure par une transaction avec Augustin DE HORNES, acte dans lequel les frères de celui-ci ne sont pas intervenus. Aussi, en 1712 et 1719, a-t-on vu apparaître, de la part de la chambre héraldique, deux déclarations qui confirmaient leur descendance de l'illustre maison de Hornes. Nous donnons le dernier acte dont l'original et une copie authentique, faite par le notaire de cette chambre, se trouvent encore conservés aujourd'hui à la bibliothèque héraldique du ministère des affaires étrangères, sous le n° 25, p. 174 et le n° 157, vol. A, p. 271. Les mots imprimés en lettres italiques ont été raturés sur l'original.

Tels sont les faits essentiels qui appartiennent à l'histoire des premiers temps de la branche de Hornes-Geldorp. En présence de la sentence interlocutoire, cette branche a toujours pu réclamer le bénéfice de la présomption qui en découle; si on pouvait encore essayer de soulever la question de légitimité, elle pourrait, à la rigueur, accepter l'acte de légitimation comme bon et valable. Cet acte ne prouve-t-il point de la manière la plus évidente qu'Amand DE HORNES, chef de la branche de Hornes-Geldorp, est fils de Martin DE HORNES, comte de Houtkercke? Le défaut de légitimité est sans importance, à notre époque, depuis les changements qui se sont opérés dans la législation. Quoi qu'il en soit la branche de Hornes-Geldorp, fournirait une preuve complète de son illustre extraction. Toujours est-il que l'impression produite par quelques écrivains au XVIIIe siècle a dû être aussi pénible que désavantageuse à cette branche, et que les familles qui se sont emparées de leurs assertions et de leurs insinuations, ont eu le tort d'affirmer que l'illustre maison de Hornes était éteinte.

Amand DE HORNES mourut le 19 décembre 1617, et conformément au vœu exprimé dans son testament, il fut enterré dans l'église de Geldorp, au milieu du chœur, où sa veuve lui éleva un monument orné de l'inscription suivante :

D. Amandi DE HORNES, D. Martini, comitis de Hautekercke, et D. Catherinæ DE HORNES filii, D. de Geldorp, obiit, et D. Barb. *de Jeude-Chastillon*, ejus conjugis.

Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, Hermeys, Heu, Warm, Armentières, etc., capitaine d'une compagnie wallonne.

Il appert par l'épitaphe mise en l'église de Geldorp qu'il est fils de Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, seigneur de Hondschoot, Braine, etc., (sorti de la seconde branche de l'illustre maison de Hornes, devenue chef par l'extinction des comtes de Hornes qui faisaient la première), et de Catherine DE HORNES.

Il appert encore qu'il est fils du comte Martin, par l'attestation originelle de messire Charles-Philippe de Rodoan de Berleghem, évêque de Bruges, datée du 11 octobre 1613.

Il a épousé Barbe *de Jeude*, dame héritière de Hardincxvelt.

Il appert par leur testament mutuel, en date du 26 juillet de l'an 1617, qu'ils ont procréé quatre fils et deux filles, et qu'entre iceux Robert et Godefroi, qui suivent, étaient les deux aînés :

Le rév. père Robert DE HORNES, jésuite, fils aîné;

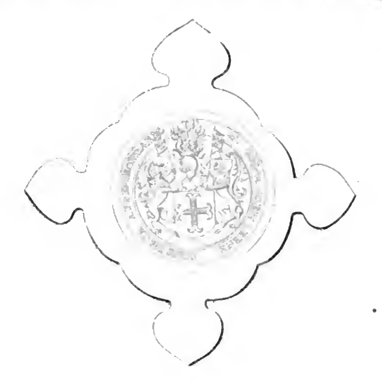
Godefroi DE HORNES, seigneur d'Armentières, Hardincxvelt, Écluse, Hermeys et Warm, commissaire des montres des gens de guerre, ès armées de S. M. C. aux Pays-Bas et Bourgogne; lequel est fils d'Amand DE HORNES et de Barbe *de Jeude*, comme il appert par le testament susdit, et par l'extrait baptismal de l'église paroissiale de Saint-Géry, en la ville de Bruxelles, daté du 6 mars 1682, et signé par le vice-curé Ad. Couturier.

Il avait épousé :

Catherine *van Hamme*, de laquelle il eut Jean, son fils aîné, qui suit :

Nous soussignés, seigneur de Lodelinsart et de Castillon, conseiller de l'empereur et roi, et lieutenant conseiller et premier roi d'armes, dit Toison-d'Or, ès dits Pays-Bas, et André-François Jaerens, écuyer, à titre de la province et duché de Luxembourg, à tous présents et à venir, certifions et déclarons que Majesté Impériale et Catholique, en Silésie, est issu directement de père en fils de l'illustre maison de *dans les trois premières colonnes; qu'il n'a point d'autres frères ni sœurs* que ceux assignés en la *qua* maison de De Hornes *(et qu'ils ont toujours entendu dire que Marie de Goor)* et de laquelle est descendue nous avons signé cette et muni de nos scels. Fait ès chambres héraldiques, au palais de Bourgogne,

JOSEPH VAN DEN LEENE.



Jean DE HORNES.

Il a été, aux dépens et frais de feu le prince DE HORNES (descendu de la branche de Baucignies, troisième de la maison de Hornes), par feu le roi d'armes Platzart, calengé et poursuivi en justice, devant feu le conseiller Christyn et le secrétaire Schrynmaeckers, ambedeux du conseil souverain de Brabant, commissaires à ce députés, et ce à cause du port des noms et armes de l'illustre maison de Hornes. Ce procès ayant été entièrement instruit de part et d'autre, les parties furent renvoyées à preuves, par sentence du 18 de juin de l'an 1696, en suite de laquelle le susdit roi d'armes ayant, avec adhérants, produit et avancé tout ce qu'il put de plus fort pour prouver que susnommé Jean DE HORNES était bâtard de la susdite maison de Hornes, il fut ordonné par une sentence rendue le 5 d'octobre 1699, au même roi d'armes, de prouver de plus près que feu Amand DE HORNES (aïeul paternel de Jean susdit) ne serait autrement issu de l'illustre famille de Hornes, qu'illégitimement et par bâtardise. A quoi n'a jusques ores été satisfait.

Ce Jean épousa Marie *de Goor*, de laquelle il a procréé les quatre fils et les deux filles qui suivent :

Augustin DE HORNES, jadis capitaine d'une compagnie libre d'infanterie, au service de Sa Majesté Impériale et Catholique, au régiment du colonel Hartop, fils aîné; il épousa :

. . . .

Jacques DE HORNES, mort;

Denis-Joseph, comte de Hornes, *premièrement page de M. le comte de Tarrin, impérial envoyé extraordinaire de Son Altesse Royale de Savoye . . . . . . de Son Altesse Électorale de Bavière, page et depuis écuyer du prince de Mansfelt*, et présentement conseiller de la chambre des finances de Sa Majesté Impériale et Catholique, en Silésie, fils troisième;

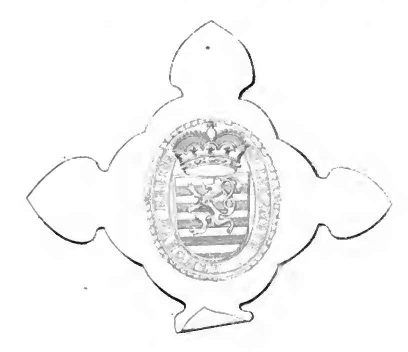
François DE HORNES, fils quatrième, épousa, en Anvers, damoiselle Isabelle *Anne-Marie* Cano, de famille noble;

Marie-Marguerite de Hornes, épouse de Guillaume del Vaille ;

Isabelle-Thérèse de Hornes, décédée sans postérité, épouse d'Antoine Raymondi, Italien, commis et intendant de feu trésorier général de Son A. Élec. de Bavière, Bombardo.

de l'état de premier roi d'armes en ses Pays-Bas autrichiens et de Bourgogne, desservant la charge de roi et héraut d'armes ordinaire de Sadite Sacrée Majesté Impériale et Catholique, ès mêmes Pays-Bas, messire le comte Denis-Joseph DE HORNES, actuellement conseiller de la chambre des finances de Sa De Hornes, ainsi que ci-dessus plus individuellement est exposé et vérifié par les pièces y enseignées *trième colonne;* finalement, qu'il est constant que la famille de Goor est une branche sortie de l'illustre la mère dudit comte Denis-Joseph *(était issue de très-bonne, ancienne, noble famille)*. En témoin de ce, à Bruxelles, ville de cour au duché de Brabant, le 20ᵉ jour du mois d'avril, en l'an XVIIᶜ dix-neuf.

A.-F. JAERENS.



Il épousa Barbe *de Jeude-Chastillon*, dame d'Hardinxfelt, décédée le 20 janvier 1620, fille d'Armand *de Jeude*, seigneur d'Hardinxfelt, écuyer, châtelain de Loevestein en 1570, et de Marie *Boisot*, sa deuxième femme. Geldorp.

La généalogie indiquée plus haut, délivrée en l'an 1719, a deux signatures : celles de Joseph van den Leene et de André-François Jaerens; mais celle délivrée en 1712, dont nous avons vu également une copie authentique à la chambre héraldique, en porte quatre : celles du même messire Joseph van den Leene, seigneur de Lodelinsart et de Castillon, conseiller de l'empereur et roi, et lieutenant de l'état de premier roi d'armes en ces Pays-Bas et de Bourgogne; de messire Jacques-François Maurissens, chevalier; de Richard de Grez; d'André-François Jaerens et de Charles van den Hecke; tous écuyers et rois d'armes de S. M. I. et C., légalisées par Jean-Pierre Christyn, chevalier, seigneur de Schrieck et de Grootloo, premier secrétaire du conseil souverain de S. M., ordonné en Brabant.

Amand DE HORNES et Barbe *de Jeude* eurent les enfants dont voici les noms :

1° Robert, jésuite, né à Geldorp, fit son noviciat à Tournay : *Patre Amando* DE HORNES, *domino de Geldorp, matre Barbarâ de Joede, nobilibus et viventibus utroque;*

2° Godefroi, qui suit :

3° Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, fut nommé, le 12 janvier 1633, *pro-védor* général des armées royales, place qui avait toujours été occupée par des personnes recommandables et par leur naissance et par leurs qualités personnelles. Comme dans le fameux procès dont nous avons parlé, on a poussé l'animosité jusqu'au point de nier qu'Amand DE HORNES eût eu du souverain une commission aussi honorable, nous croyons devoir fournir la preuve de notre assertion; elle résulte de plusieurs actes originaux que j'ai sous les yeux, et enfin de la pièce dont voici un extrait : « Comme au conseil du roi notre sire... ordonné en cestui son pays et duché de Brabant, avait, le 5e jour du mois de mars 1633, de par Amand DE HORNES, seigneur de Gueldorp, pro-védor général des armées de Sa Majesté et de son conseil de guerre, par sa supplication été remontré et donné à connaître en substance que ses prédécesseurs en charge de tout temps immémorial avaient été pourvus de lettres-patentes adressantes à tous officiers, magistrats, gens de lois, etc., par lesquelles leur était permis d'acheter en toutes villes, places et à toutes heures que bon leur semblerait, les grains, farines, pains et autres vivres dont ils auraient besoin pour ladite munition, et de les laisser librement entrer, consom-

Geldorp.

nier, sortir, passer et repasser en tous lieux, ensemble les chariots, charrettes, chevaux ou bateaux dont ils se serviront au transport d'icelles munitions, sans payer aucuns droits d'entrée, ou d'issue, banalité, tonlieux, péages, passages ou autres impositions quelconques, vieilles ou nouvelles, à peine de correction arbitraire, et que les contraventeurs répondraient en leur particulier de tous dommages et intérêts; le tout en conséquence des lettres-patentes dépêchées au chef du suppliant, jointes à ladite requête par copie authentique, datées du 12e de janvier dernier, et combien qu'il ne serait permis à personne de le troubler en la paisible possession que lui et ses prédécesseurs en avaient eu de tout temps, si était-il néanmoins, etc. » Nous apprenons encore par cette pièce que le pro-védor Amand DE HORNES était aussi membre du conseil de guerre pour le service du roi d'Espagne. Il mourut le 1er juillet 1650, et épousa, par contrat du 3 février 1615, à Bruxelles, Isabelle *della Faille*, décédée le 18 juillet 1648, fille de Martin *della Faille*, seigneur de Heydonck, de Nevele, et de Sibylle *de Stecker;* il reçut de son frère, par transaction, la terre de Geldorp, ainsi qu'il conste par le contrat susdit dont voici le préambule :

Op heden, den 3 der maend februarie, sesthien hondert en vyfthien, voor my Michiel Maurissens, openbaer notaris by den secreten raede van H. H. ende den raede geordonneert in Brabant, respectievelyck geadmitteert en geapprobeert, tot Brussel residerende, ende getuygen naergenoemt, compareerden joncker Amand DE HORNES, geassisteert met joncker Amand DE HORNES, heere van Geldorp en Hermeys, synen vader, ten eenre, en jouffrouwe Elisabeth *della Faille*, geassisteert met Merten *della Faille*, heere van Nevele, raede van Haere Hoogheden, raede van der admiraliteyt, haeren vader, en heer Engelbert Maes, riddere, hooft-president van den secreten raede en raedtsheer van den raede van Staeten van H. H., ten andere, etc.

Amand DE HORNES et Élisabeth *della Faille* ont laissé plusieurs enfants, savoir :

A Amand DE HORNES, seigneur de Geldorp, prêtre, né à Geldorp le 29 décembre 1617, mort le 10 novembre 1672;

Cet Amand DE HORNES est le troisième seigneur de Geldorp de ce nom, ainsi qu'il le dit dans son testament :

Op heden, den 9 november 1672, is voor ons schepenen der erfgront-heerlycheyt Geldorp verschenen en gecompareert den wel edelen geboren heere Amandt DE HORNES, derden heere van Geldorp.

Son existence et toute sa parenté se trouvent très-bien établies dans un acte de partage de la succession de Catherine et de Marie DE HORNES; voici le commencement de cet acte :

Op den 11 mai 1662, syn voor ons schepenen des gerechts Werm ondergescreven gecompareert den edelen wel geboren heer Amand DE HORNES, heere van Geldrop ende Werm, oock soo voor hem selven als voor die edele heeren Martinus-Ignatius, heere tot Geldrop ende Niele, Joannes-Franciscus DE HORNES, mevrouw Catharina DE HORNES, weduwe van wylen marquis de Torres, ende joffrouwen Helena ende Clara DE HORNES, hunne respectieve broeders ende susters, voor dieselve hem sterck ende partyen maekende; item, die edele heeren Joannes ende Amandus-Franciscus DE

Geldorp.

Hornes, soo voor hen selven als voor die edele jouffrouwen Elisabeth en Marie-Anne ende Juliana-Francoise de Hornes, hunne susters, voor die selve hen sterck ende partey maekende, sieur Lambert de Bie, als gemagtich van S. Guillaume *Taterbeek*, man ende momboir van jouffrouwe Maria-Barbara de Hornes, mede oock sich patereude voor den edelen heer Carolus *de Bausele*, drossart der stadt Diest, als man ende momboir van die edele jouffrouwe Marie-Mechthilde de Hornes; welcke hebben gedeclareert eene scheydinge ende deylinge gemaeckt te hebben van de goederen tot Werm ende daer omtrent gelegen, achtergelaeten ende aen hen gelegateert by testamente van wylent die edele jeuffrouwen Catherina ende Maria de Hornes, conjenctif gemaeckt, van date 28 february 1649.

Il obtint, le 5 juin 1651, conjointement avec ses frères Jean-François et Martin-Ignace, l'autorisation de faire supporter l'écu de Hornes de deux sauvages de carnation. Il portait : écartelé, au 1 et 4, d'or à trois trompes de gueules, virolées d'argent, les embouchures à senestre, qui est Hornes; au 2 et 3, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé à dextre d'une merlette de sable, qui est Jode. Nous avons ces lettres sous les yeux : elles sont sur parchemin et portent au milieu les armes pleines de Hornes, décorées de deux sauvages :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc., etc... à tous présents et à venir qui ces présentes verront, lire oiront, salut. De la part de notre cher et bien-amé Martin de Hornes nous a été remontré que feu son père Amand de Hornes, etc., aurait dès sa jeunesse été employé au service du roi Philippe troisième, notre très-honoré seigneur et père, et des archiducs Albert et Isabelle, tant en qualité de commissaire ordinaire des montres de gens de guerre que de provédor général des vivres de leurs armées, ayant en cette dernière charge exposé son sang et ses biens pour s'en acquitter dignement, etc... Nous a supplié très-humblement de le qualifier et ses descendants et postérité par quelque marque d'honneur en décorant ses armoiries qui seraient escartelees : au premier et quatrième, d'or à trois cors de gueules, virolés d'argent, qui est de l'illustre maison de Hornes dont il serait issu par sundit père; au deuxième et troisième, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une merlette de sable, qui est de la noble famille de Jode dont serait issue son ayeule paternelle, de deux sauvages de carnation ou de deux lévriers accolés d'or, et sur ce lui faire dépêcher nos lettres-patentes en tels cas convenables, savoir faisons que nous, ce que dessus considéré, avons audit Martin de Hornes accordé, permis et octroyé, accordons, permettons et octroyons par ces présentes que lui, ses enfants légitimes et chacun d'eux leurs descendants et postérité puissent et pourront dorénavant décorer et faire soutenir leurs armoiries ci-dessus spécifiées de deux sauvages de carnation, ainsi qu'elles sont peintes au milieu de ces patentes, etc., etc.... Donné en notre ville de Madrid, le cinquième jour du mois de juin mil six cent cincquante-un. »

B Marie-Françoise de Hornes, née à Geldorp le 25 août 1616, femme de don Juan *de Zuniga y Cardenas*, duc de Penaranda, grand d'Espagne;

C Catherine-Barbe de Hornes, née à Geldorp le 30 décembre 1618, mariée à don Louis *Abarca de Bolca y Castro*, marquis de La Torres, duc de Almazan y Maella, majordome du roi d'Espagne, grand d'Espagne, chevalier de Saint-Jacques;

D Jean-François de Hornes, mestre-de-camp d'infanterie au service d'Espagne, né à Bois-le-Duc le 30 mars 1621 et baptisé à Saint-Jean, mort le 16 octobre 1707 et enterré à Weert, épousa Marie-Isabelle *du Carieul*, dame d'Ast, artésienne, décédée le 6 avril 1714, fille de Jean *du Carieul*, seigneur d'Escoivre et de Biets, et de Marie-Antoinette *de Brune*, dame de Gentbrugghe et de Velandre, dont un fils, savoir :

HORNES.

Geldorp.

Arnoud-Adrien de Hornes, seigneur de Warm, d'Ast, mort le 14 août 1756 et enterré à Lens, en Artois, épousa Anne-Marie Costerius, décédée aussi à Lens; ils eurent sept enfants : 1° Amand-François-Joseph de Hornes, seigneur de Warm, né à Weert le 21 août 1708, mort en célibat le 4 mars 1775; — 2° Jean-François de Hornes, chanoine à Tournay, né à Weert le 2 avril 1710, mort le 12 juin 1771; — 3° Arnoud-Philippe-Louis de Hornes, seigneur d'Ast, né le 11 mai 1713, mort à Tournay le 11 janvier 1777, épousa, le 28 mai 1771, à l'église de Saint-Léger à Lens, diocèse d'Arras, Marie-Louise-Josephe de *Bertoult de la Neuville*, fille de Louis-François et de Marie-Jeanne-Éléonore *Wiast*; — 4° Louis-François de Hornes, chanoine à Lens, né à Lens le 18 septembre 1714; — 5° Marie-Claire-Angéline, dévote; — 6° Catherine, et 7° Marie-Françoise, religieuses à l'abbaye de Monchy, près de Compiègne.

E Hélène-Marguerite, née à Bois-le-Duc le 23 mars 1623; — F Thérèse, née le 23 juin 1624, religieuse à Cortenberg; — G Claire-Brigitte, née à Bois-le-Duc le 1er septembre 1625, religieuse au même couvent;

H Philippe-Daniel de Hornes, né à Bois-le-Duc le 16 avril 1622, laissa de N. *Nyverseel* un enfant naturel :

Augustin-Daniel de Hornes, chanoine régulier de Notre-Dame d'Hanswyck à Malines.

I Martin-Ignace de Hornes, seigneur de Niel, de Rivière, de Geldorp et de Marselaer, chef-écoutète de Malines, par patentes du 6 août 1661, né à Geldorp le 25 décembre 1619, mort à Anvers le 3 juin 1691 et enterré à Niel sous une tombe magnifique qu'il avait fait élever en souvenir de sa première femme, épousa, en premières noces, par contrat du 5 septembre 1647, Suzanne *de Groote*, décédée le 22 février 1663, à l'âge de 30 ans, fille de Ferdinand *de Groote* et d'Anne *van Colen;* et, en secondes noces, avec dispense de la cour de Rome du 14 août 1670, Ide-Jeanne *Marchant*, dame de Rivière et de Marselaer, décédée à Malines en 1710, fille de Joachim *Marchant*, seigneur desdits lieux, secrétaire du conseil privé de S. M. C., et d'Anne *van Colen*.

Martin-Ignace de Hornes et Sabine *de Groote* vendirent en 1653 le domaine de Niel, comme on le voit dans le livre féodal de la cour de Malines : Wy Hieronimus Helman, stadhouder van S. M. leenhove s'lants van Mechelen, doen te weten dat voor ons ende voor jonckheeren Jan van den Houven ende Engelbert van Wachtendonck, byde oude borgemeesters der stede van Mechelen, etc., gecomen en gecompareert is sieur Jacques van den Kerchove, coopman tot Antwerpen, in den naem en als tot 't gene naergeefs onwederroepelyck gemachticht : eerst van vrouwe Constancia Reynst, te voren weduwe van wylen d'heer Jan-Carlo Smitsaert, met d'heer Guillelmo de Raedt, haeren tegenwoordigen man, by procuratie op den 21 der maendt lestleden gepasseert voor schoutheeth, borgemeester ende schepenen der stad van Amersfort, onderteekent P. Heesdingen, etc., de welcke gesien hebbende het contract by sieur Jacques van den Kerchove, coopman tot Antwerpen, uyt den naeme en als gemachticht van de comparante ende haeren man ende van den heere doctoor Geeraert Reynst, haeren broeder, aengegaen met jonckheer Martin-Ignace de Hornes ende vrouwe Suzanna *de Groote*, syne huysvrouwe, van de vercoopinge van de heerlyckheyt van Niel, met hooghe, middele ende leege jurisdictie ende allen de appendentien ende dependentien van dier, gelegen in 't quartier van Mechelen, te leene gehouden wordende van Z. M. den coninck van Spagnien, in synen leenhove s'lants van Mechelen, 1653, 17 juny.

Il est parlé plus d'une fois de la maison de Hornes dans l'*Histoire de Notre-Dame d'Hanswyck*, par Pierre Siré; très-probablement cet auteur a voulu citer Martin-Ignace dans la page 113 : Dat den edelen heere Amandus de Hornes, schoutheeth, de goedheydt hadde genomen van self in persoon met synen stadhouder ende gewoonlyck gevolg den heere proost van Hanswyck, in dezen ommeganck, te vergezelschappen ende als aenleyder te vereeren, leggende tot teecken

Geldorp.

van goedhertigheydt tot Maria self eerst in de schaele twintig goude souvereynen, etc. L'auteur semble avoir voulu rectifier son erreur à la page 175, où il dit : Martinus-Ignatius DE HORNES, heer van Geldorp, Niel, etc., tegenwoordigen schoutheeth der stadt Mechelen, heeft de alderheylighste Moeder vereert met een rock (aldus noemende het kleedtsel van het heylig beeldt). Martin-Ignace DE HORNES avait succédé dans la charge d'écoutète à Philippe Daneels, mort le 23 novembre 1660. Elle n'était pas héréditaire.

Martin-Ignace DE HORNES eut du premier lit :

* Imbert DE HORNES, seigneur de Geldorp et de Niel, né à Anvers le 6 août 1659, mort à Niel le 30 juillet 1705, épousa, par contrat du 31 janvier 1688, Cornélie-Isabelle *Manrique de Lara*, décédée le 23 mai 1744, fille d'Alphonse, drossart de Buggenhout, et de Susanne *Bogaerts*, petite-fille d'André *Manrique de Lara*, gouverneur de Lierre, et de Cornélie *Ida*. De ce mariage provinrent quatre enfants : 1° Jean-Charles DE HORNES, né le 18 juillet 1694, mort le 27 août 1715 ; — 2° Susanne-Thérèse-Louise, née le 25 décembre 1688, décédée le 25 avril 1706 ; — 3° Marie-Jeanne-Constance, née le 6 mars 1690, décédée le 24 août suivant ; — 4° Marie-Jeanne-Josephe DE HORNES, dame de Geldorp et de Niel, née le 13 août 1691, décédée le 28 mai 1746, se maria, le 1er décembre 1714, avec Jean *O'Donnoghue* de Glansfleske, chevalier, conseiller fiscal au grand conseil à Malines, né à Corck, en Irlande, en 1678, fils de Corneille *O'Donnoghue* et de Marie *Sinnigh*, petit-fils de Jean *O'Donnoghue*, lord Glansfleske, et de Marguerite *O'Houlighan de Killero* ;

** Marie-Jeanne DE HORNES, ursuline à Louvain ;

*** Isabelle-Claire, religieuse au couvent de Muysen, décédée à Schelle le 17 octobre 1730 ;

**** Susanne-Marie-Louise DE HORNES, née à Niel le 30 novembre 1660, décédée sans alliance.

Il eut du second lit :

***** Martin-Ignace DE HORNES, mort sans hoirs, le 17 novembre 1703, épousa Marie-Joséphine van *Gerwen*, fille de Lambert-Mellingh van *Gerwen* et de Catherine van *Erp*. Elle convola, par contrat du 12 février 1704, avec Marc-Antoine *Desmanet*, lieutenant au régiment du prince de Spinola ;

****** Charles, mort en célibat le 10 janvier 1693 ;

******* Ide-Jeanne DE HORNES, mariée à don Francisco de *Moreno*. Le testament de Ide-Jeanne DE HORNES, du 4 juillet 1753, renferme quelques preuves généalogiques, savoir : « Gecomen en gecompareert in sy propre persoone vrouwe van Geldorp, Brackhuyse, douairiere wylen den heere don Francisco *Moreno*, en dochter van wettigen bedde van wylen jonckheere Martinus-Ignatius DE HORNES, heere van Niel, Geldorp, en opperschoutet der provintie en lande van Mechelen, doen hy leefde, en syne vrouw. Susanne de *Groote*. — Item, laet en maeckt die vrouwe testatrice aen de kinderen van vrouwe Theresia *Moreno*, suster wylen haeren voornoemden wettigen man saliger, en tweede huysvrouwe van wylen den heere *Monteleon*, in syn leven gouverneur van 't fort Marie... — Ende comende hier mede de voornoemde vrouwe testatrice ter dispositie van alle ende jegelyck haere resterende goederen t' sy leenen, eygen goederen, erf goederen, cheyns goederen, gaeffelycke goederen, allodiale, censiale, gelegen soo binnen de parochie van Niel, Schelle als elders, t' sy de gone op haer verstorven uyt den hoofden van wylen juffrouwe Isabelle-Clara DE HORNES, en van wylen vrouwe Françoise-Xaveria DE HORNES, douairiere van wylen den heere capiteyn *Quellin*, haere susters, mede alle actien ende credieten soo van de achterstellen der incommen van de heerelyckheyt en goederen van Geldorp en Grayel, aen haer resterende, soo uyt haeren hoofde als uyt de hoofden van wylen joffrouwen Isabella ende Susanne DE HORNES... — Après avoir fait quelques legs, elle institue pour son héritier universel Philippe-Guillaume Malinez, fils de Philippe-Louis van Male, dit Malinez, vicomte de Saint-Albert et forestier de Brabant.

******** Françoise-Xavier DE HORNES, mariée à Jean-François *Quellin*, capitaine au service d'Espagne ;

********* Claudine DE HORNES, mariée à N. *Dofferel*, capitaine anglais.

K Maximilien, capitaine au service d'Espagne, né à Bruxelles le 20 octobre 1632, mort sans alliance ; — L Jeanne-Angélique, née à Bruxelles le 6 mai 1631, décédée sans alliance.

4° Henri DE HORNES, seigneur de Warm, grand-fauconnier de l'empereur, épousa, en premières noces, Isabelle *de Surmont*, et, en secondes noces, Marie *Monicx*, décédée en 1657. Il eut du premier lit :

Geldorp.

A Renaud, mort en bas âge;

B Marie-Mathilde DE HORNES, femme de Charles *de Bausele*, drossart de la ville et pays de Diest, et d'Isabelle *de Mol*, qui était fille d'Antoine *de Mol*, seigneur d'Escabeque et de Ligne, et de Marie *de Ligne-Hames*.

Il eut du second lit :

C Marie-Barbe DE HORNES, femme de Guillaume *van Taterbeek*.

5° Marie DE HORNES. Son testament est de l'année 1658; le voici : Op heden, den 20 februarie des jaers ons Heeren J.-C. 1658, comparerende voor my Mathias Middegaels, als notaris in den souverainen raede van Brabant geadmitteert, met de getuygen naergenoempt, d'edele jonckvrouwe Marie DE HORNES, dochtere van den onden heere van Geldrop, Amand DE HORNES, ende vrouwe Barbara *de Jeude*, heeft verclaert hoe dat sy comparante heeft gemaeckt haer testament en uyttersten wille met eenige codicillen, welcke, soo codicillen als testament, sy comparante heeft geconfirmeert, gelyck sy confirmeert by dit instrument, behondelyck de veranderinghe en byvoeginghe in 't gene alhier is volgende, d'welck, by forme van condicille, sy comparante begeert gevolght ende volbracht te hebben : in den eersten, begeert sy codicillatrice, dat naer inhout van voors. testamente, sullen wesen erfgenaeme de wettige kinderen van haere dry broeders, te weten : joncker Godefridus, Henricus, Amandus; ende dat ider derselver kinderen hoofdelyck sal effendiep parten en deelen, niet tegenstaende ten opsicht van joncker Martinus DE HORNES, heere van Niele, ende jouffrouwe Maria-Mechtildis DE HORNES, anders was gedisponeert, die beneffens andere sullen wesen erfgenaemen. Ende alsoo is komen t'overlyden joncker Philips-Daniel DE HORNES, achtergelaten hebbende een wettig sontjen by naeme Augustin-Daniel DE HORNES; soo heeft sy condicillatrice begeert dattet selve soontjen sal parten ende erffen in de plaetse van synen afgestorven vader, begeerende dat representatie sal plaets hebben, soo ten opsichte van voors. joncker Philips-Daniel DE HORNES, als van andere, die soude mogen te overlyden. Ende dien volgens heeft sy codicillatrice voorder begeert dattet legaet van vyftich Rynsg. eens aen joncker Martinus voors., desgelyckx het legaet van een horologie en vyftich Rynsg. eens aen jonff. Marie-Mechtildis DE HORNES geordonneert by de codicille van dathe 11 junii 1653, sal cesseren, doot ende te niet wesen.

6° Catherine DE HORNES, morte sans alliance;

Amand DE HORNES eut une fille naturelle, nommée dans son testament :

7° Marie, dite Mayke DE HORNES, sans alliance.

XIV. Godefroi DE HORNES, seigneur d'Armentières, d'Hardinxfelt, de l'Écluse, de Hermeys, commissaire des gens de guerre aux gages du roi

d'Espagne, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Saint-Géry de cette ville le 6 mars 1582, mort en 1644, épousa, à Bruxelles, le 12 janvier 1619, à l'âge de 37 ans, Catherine *van Hamme*, décédée le 18 mai 1655. Il vendit la seigneurie de Hermeys à Jean-Baptiste *della Faille*, et laissa : Geldorp.

1° Jean, qui suit :

2° Amand-François DE HORNES, capitaine au service d'Espagne; — 3° Élisabeth ; — 4° Françoise; — 5° Anne-Marie, mentionnées dans deux actes de partage des biens de Marie DE HORNES, leur tante, fille d'Amand DE HORNES : l'un, ayant pour objet des biens situés en Brabant, fut passé par-devant les échevins de Geldorp le 17 février 1664, et l'autre, concernant ceux situés à Liége, le fut par-devant les échevins de Warm le 11 mai suivant.

XV. Jean DE HORNES, seigneur de Heu et de Warm, né à Bruxelles le 31 janvier 1624 et baptisé à Saint-Géry, mort le 22 janvier 1698, épousa, le 1er janvier 1665, à l'église de Finis-Terræ de cette ville, Marie *van Goor*, décédée à Uden, dans le Brabant septentrional, et enterrée le 26 novembre 1716. Sa parenté est confirmée par l'acte du 17 février 1664 : Voor my openbaer notaris soo by den souverainen raede van Brabant tot Brussel geadmitteert, etc., ghecompareert d'edele heeren Johannes DE HORNES ende Amandt-François DE HORNES, soo voor hen selven als voor d'edele jouffrouwen Élisabeth-Marie, Maria-Anna, ende Françoise-Juliana DE HORNES, hunne susters, etc. Fait à Maestricht, le 17 février 1664. C'est à lui que fut intenté le célèbre procès que nous avons mentionné plus haut, et dont les détails se trouvent dans le supplément du nobiliaire des Pays-Bas, intitulé : *Corrections intéressantes au Nobiliaire.*

Jean DE HORNES et Marie *van Goor* ont eu six enfants, savoir :

1° Marie-Marguerite DE HORNES, décédée le 16 février 1718, mariée à Guillaume *Delvaille*, né le 19 septembre 1664, mort en cette ville le 10 octobre 1738, fils de François;

2° Isabelle-Thérèse DE HORNES, sans hoirs, mariée à Jean-Antoine *Raymondi*, originaire d'Italie;

3° Augustin, comte DE HORNES, capitaine d'une compagnie libre d'infanterie, au service d'Autriche, au régiment du colonel Hartlop, mort à Vienne le 10 juillet 1733, sans postérité, épousa à Ruremonde, à l'église des Pères Capucins, le 16 novembre 1704, Antoinette *de Roosen*, née à Ruremonde le 24 août 1682, décédée le 9 novembre 1767, à Paris, à l'âge de 86 ans. Après la mort de son époux, elle convola, en 1752, avec Jean-Louis-François *Morel*, marquis d'Hebescourt et de Resigny, lieutenant de roi du haut et bas Maine.

Geldorp.

Le comte Augustin DE HORNES était parvenu à l'aînesse de sa maison en 1707 par la mort de Philippe-Maximilien, comte DE HORNES et de Houtkerke. C'est lui qui pour une somme d'argent, par une espèce de transaction, semble avoir clos le procès intenté à son père. A ce sujet nous croyons pouvoir citer le passage d'une lettre trouvée il y a quelques années au château d'Isque, ancienne résidence des princes DE HORNES, laquelle est loin de prouver en faveur des arguments avancés par Platzart.

A Mons[r] le prince DE HORNES.

Mons[r]

. . . .

« On m'a fait voir, Mons[r], mais à la hâte et dans le lointain, une déclaration de 1701. Je sçay, il y a longtemps, que cette pièce a été donnée en échange du titre constitutif d'une pension de 6,000 florins au profit de celuy qui l'a donnée, et je pourrais à cet égard, Mons[r] vous envoyer des anecdotes assez curieuses et qui ne sont sans doute pas parvenues jusqu'à vous.

« Ce que je peux avoir l'honneur de vous dire en attendant, c'est que les personnes un tant soit peut versées dans les matières de noblesse, ne regarderont jamais cette déclaration que comme un aveu bien formel de l'insuffisance des moyens que l'on aurait employés sous le nom de Platzart jusqu'en octobre 1699, et en même temps comme un monument éclatant de l'imbécillité de celuy qui l'a donnée pour une pension viagère de 6,000 florins, dont il laisse prendre le titre avant même l'échéance du second quartier. Aussi, Mons[r], peut-on dire qu'il y a dans cet événement un comique sur lequel il ne serait pas difficile de frapper, si ce qu'il y en aurait à dire pouvait s'accorder avec la dignité de l'histoire, persuadé d'ailleurs que dans les arrangements que vous prendrez avec Mon[r] le prince *de Ligne* sur les choses dont il doit vous entretenir, vous ne ferez rien, Mons[r], qui ne réponde à la dignité de votre nom.

. . . .

« Je suis avec respect, Mon[r], votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Paris, le 10 octobre. DUBOURG. »

4° Jacques, célibataire;

5° Denis-Joseph, comte DE HORNES, parvint à l'aînesse après la mort d'Augustin son frère aîné, il fut page du comte Tarrin, vice-président de la chambre royale des finances de l'empereur en Silésie, et son conseiller privé. Il mourut à Breslau sans enfants, le 11 décembre 1737, épousa Marie-Sibylle *de Meyerbergh*, veuve du baron de Haster, décédée le 7 juin 1731;

6° François, qui suit :

XVI. François, comte DE HORNES, chef de la maison de Hornes par la mort du comte Denis-Joseph, son frère, fut capitaine au régiment de Collowrath, au service d'Autriche, et commandant à Kaposwer en Hongrie, lors des troubles : « Mon cousin, écrivit l'empereur au prince

Geldorp.

Eugène de Savoie, rapport favorable m'ayant été fait, l'an mil sept cent treize, des mérites et circonstances du comte François DE HORNES, je lui avais dès ce temps-là fait promettre un accommodement proportionné à sa qualité et à son mérite. Mais l'occasion ne s'étant pas présentée encore de lui conférer quelque charge de ma collation, je veux bien vous faire cette pour vous dire que j'aurai pour agréable, si dans les emplois militaires vous en conférez un au comte François DE HORNES, dont vous le jugerez capable. Ce fait, mon cousin, notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Vienne, le 25 novembre 1719. »

Le comte François DE HORNES écrivit de Vienne, en 1739, à son fils Charles-Maximilien DE HORNES, domicilié à Anvers, la lettre suivante, probablement peu de temps avant sa mort :

« Mon fils, je veux bien vous dire par ces lignes d'être fort surpris que vous restiez si longtemps sans me donner de vos nouvelles et de votre santé. J'espère que vous serez toujours digne de ma tendresse. Ayez surtout la crainte du Seigneur, ce qui est le commencement de la sagesse. Je suis, mon fils, votre affectionné père, le comte DE HORNES. Vienne, le 9 mai 1739. *P. S.* Mon adresse doit être à M. le comte DE HORNES, grand-veneur héréditaire. »

François, comte DE HORNES, né à Bruxelles le 26 novembre 1684, et baptisé à l'église de Finis-Terræ, épousa, à Anvers, dans l'église de Saint-George, le 19 février 1711, assisté de son frère aîné Augustin, Isabelle-Catherine *de Cano,* dame de Solberghe, décédée le 25 juillet 1730 et inhumée dans l'église des Récollets à Bruxelles, fille de Jean-Paul et de Suzanne *van der Goes*. Voici le texte de l'acte de mariage : Februarius 1711, 19, prænobilis dominus Franciscus DE HORNES, domicella Isabella *Cano.* Testes prænobilis dominus Augustinus DE HORNES, comes, et prænobilis dominus Joannes-Paulus *Cano,* toparcha de Solberghe.

Le comte François DE HORNES laissa cinq enfants :

1° Victoire-Augustine-Éléonore; — 2° Agnès, religieuse au couvent de Facons à Anvers, décédée le 5 octobre 1736, à l'âge de 24 ans; — 3° Léopold-Joseph-Auguste, mort en bas âge le 28 juin 1727; — 4° Philippe-Guillaume, mort en bas âge en 1728;

5° Charles-Maximilien, qui suit :

XVII. Charles-Maximilien, comte DE HORNES, sous-écoutète de la ville d'Anvers, par lettres-patentes du 15 janvier 1750, naquit à Anvers

Geldorp.

le 19 novembre 1720 et fut baptisé à Saint-Jacques le 21 suivant, comme il conste de son acte de baptême : 21 novembris 1720, Carolus-Maximilianus, natus decimâ nonâ hujus, filius illustrissimi domini Francisci DE HORNES, comitis, et prænobilis dominæ Isabellæ *de Cano de Solberghe*. Il mourut le 28 avril 1772, et épousa, à l'église de Saint-George à Anvers, le 4 octobre 1750, Anne-Thérèse *Berthout van Mechelen*, issue des anciens seigneurs de Malines. Voici l'acte de mariage : Prænobilis dominus Carolus-Maximilianus DE HORNES, comes, et prænobilis domicella Anna-Theresia *Berthout van Mechelen*, dont il eut :

1° Maximilien-Emmanuel, né le 18 août 1751, et tenu sur les fonts baptismaux le 25 du même mois, à Saint-Jacques d'Anvers, par le prince DE HORNES DE BAUCIGNIES, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de première classe, mort le 1er novembre 1757. Voici la partie essentielle de son acte de baptême : Augusti 1751, 25, Maximilien-Emmanuel, 18a hujus domi baptisatus, hodiè est exorcitatus, filius perillustris domini Caroli-Maximiliani, comitis DE HORNES, hujus urbis prætor, et prænobilis dominæ Annæ-Theresiæ *de Berthout van Mechelen*. Cet acte du prince DE HORNES est une assurance que toute animosité avait cessé entre la branche de Baucignies et celle de Geldorp;

2° Nicolas-Joseph, comte DE HORNES DE GELDORP, prêtre, secrétaire de l'évêque d'Anvers depuis 1776, chanoine de la collégiale de Saint-Jacques de cette ville, et protonotaire apostolique par lettres du 17 février 1779; en voici quelques lignes : Dilecto nobis in Christo Nicolao-Josepho, comiti DE HORNES-GELDORP, in utroque jure licenciato, presbytero et canonico ecclesiæ collegiatæ sancti Jacobi Antverpiæ. Il fut admis, le 11 décembre 1783, à l'âge de trente ans, à une prébende du noble chapitre de la cathédrale de Tournay. Jaerens ayant cru que le chanoine prenait le titre de vicomte de Furnes, lui écrivit, à ce sujet ; le chanoine répondit, le 25 avril 1786, au héraut d'armes (1).

(1) Nous avons indiqué plus haut le volume de l'ancienne chambre héraldique où l'on trouve la généalogie de 1719, conforme à celle de 1712, et la vérité nous impose le devoir d'insérer ici une lettre de J. Jaerens, premier roi d'armes, écrite le 7 décembre 1781 au conseiller du conseil de Flandre *O'Donnoghue*. Jaerens y nie l'existence de la première; et de tout le contenu de sa lettre, il semble résulter que la vieille rancune que la chambre héraldique a portée à la branche de Hornes-Geldorp n'était point oubliée à la fin de l'année 1781. Voici cette lettre que nous donnons textuellement d'après la minute qui se trouve parmi les papiers de la chambre héraldique, dans la collection héraldique du ministère des affaires étrangères à Bruxelles :

« Monsieur, mon cousin, M. le baron d'Heetvelde, m'a renvoyé la lettre que vous vous êtes donné la peine de lui écrire le 15 novembre dernier, la croyant vraisemblablement destinée pour moi. J'aurai donc l'honneur de vous dire qu'il m'est impossible de pouvoir vous rendre le service que vous me demandez, pour plusieurs raisons. Premièrement, je ne connais les sentences du conseil de Brabant, dont vous parlez, que par une brochure qui porte pour titre : *Mémoire apologétique pour la branche aînée de la maison de Hornes*, imprimée à Paris en 1722. La sentence qui

Sa lettre se trouve à la bibliothèque de l'ancienne chambre héraldique dans une farde intitulée *Princes de Hornes*; la voici : « Monsieur, j'ai reçu le 12 de ce mois la lettre que vous m'avez écrite le 27 mai dernier, à laquelle je dois Geldorp.

s'y trouve insérée pages 4, 5 et 6 n'est point en mon pouvoir : tout ce que j'en sais est que la date est fausse et qu'elle doit être du 5 octobre 1697 au lieu de 1699, et que François-Augustin DE HORNES ayant résumé le procès de son père Jean, en a désisté le 2 septembre 1701, en condescendant dans les conclusions prises à charge de son père. Ce n'est sans doute qu'au conseil de Brabant que l'on pourra trouver ces pièces dont je n'ai que des notices. Secondement, *je n'ai pas non plus la prétendue généalogie du 9 mars 1712, qui se trouve dans le mémoire dont vous faites mention; je n'en suis pas surpris, parce que j'ai tout sujet de croire que feu mon aïeul, M. van den Leene, ni mon père, non plus que M. Maurissens et van den Hecke, n'ont jamais formé et encore moins signé cette généalogie de l'an 1712, par la raison que le* Théâtre de la Noblesse de Brabant, *qui a paru en 1705, auparavant, renferme une généalogie tout opposée à celle de l'an 1712. Tous ces messieurs connaissaient trop cet ouvrage de l'an 1705 pour se mettre en contradiction sept ans après sa publication, outre qu'ils avaient connaissance des lettres de légitimation qu'Amand* DE HORNES *avait obtenues, l'an 1609, des archiducs Albert et Isabelle. Toutes ces raisons m'obligent à croire* QUE LA GÉNÉALOGIE DE L'AN 1712 A ÉTÉ FORMÉE A PLAISIR, parce que je suis bien assuré que l'on ne prouvera jamais une troisième alliance du comte Martin DE HORNES avec une Catherine DE HORNES. Vous n'ignorez pas sans doute ce qui en a été dit dans le supplément de la *Gazette de Bruxelles* du jeudi 17 décembre 1767, où l'on a avancé qu'il existe dans plus d'un endroit des preuves de la naissance illégitime dudit Amand DE HORNES. En effet, les lettres de légitimation qu'il a demandées et obtenues suffisent seules pour mettre fin à cette affaire. Vous voyez, monsieur, que je vous en écris avec franchise, et si j'osais, je vous conseillerais de ne plus la remuer, parce que tôt ou tard l'on pourrait peut-être publier des pièces qui ne seraient qu'à la confusion de ceux qui veulent s'en mêler. Au reste, je suis très-mortifié de n'être point en état de pouvoir seconder vos vues. Je désire fort d'être plus heureux dans une autre occasion : je vous prie d'en être persuadé et que j'ai l'honneur d'être sincèrement. »

Voici la réponse du conseiller *O'Donnoghue*, datée de Gand, 19 décembre 1781 :

« Monsieur, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le baron d'Heetvelde, votre cousin, était destinée au successeur de M. Jaerens, roi d'armes en 1712, qui a signé avec d'autres la généalogie formée par M. Joseph van den Leene, roi d'armes dit Toison-d'Or, et insérée dans le *Mémoire apologétique*, dont vous êtes pourvu.

« Je suis fâché, monsieur, que les deux sentences que je cherche ne se trouvent pas dans votre chambre héraldique.

« Ne pourrait-on pas trouver aussi dans les registres de la Toison-d'Or que le père de Martin DE HORNES, savoir Maximilien, chevalier de la Toison-d'Or, y est annoté en qualité de comte, comme il fut ordonné par l'empereur Charles-Quint à la requête de son fils, Martin, comte de Houtkercke, rapportée dans le *Théâtre de la Noblesse de Brabant*. La requête est du 25 décembre 1543.

« Si les registres de ces temps respectifs existent, vous me rendrez grand service en m'en envoyant des extraits authentiques; s'ils n'existent plus, étant peut-être consumés par l'incendie de la cour, vous m'obligeriez également en m'en donnant un acte déclaratoire en votre qualité de roi d'armes. Je vous en ferai remettre avec reconnaissance les frais.

« Ne vous offensez point, monsieur, de mes recherches : un homme de justice doit être son premier juge. Quoique je sois muni d'une possession publique de près de deux siècles, qui m'autorise à porter les armes pures de la maison de Hornes écartelées avec celles de mon père, j'ai

Geldorp.

vous répondre que je n'ai jamais pris le titre de *vicomte*, comme on vous a mal dénoncé, mais le titre de *comte*, qui me compète et par naissance et par succession.

assez de fermeté pour les barrer si je pouvais trouver quelque part que je serais illégitimement issu de la maison de Hornes.

« Après quatre ans de recherches, j'ai trouvé tous les titres nécessaires pour justifier ma descendance légitime. Un auteur anonyme ayant déchiré la branche de Geldorp, m'a engagé à cette pénible perquisition. Sachant que je faisais des devoirs pour les découvrir et l'attaquer en justice, il a fait une rétractation telle quelle. Trois ans après, une personne inconnue, me donnant à connaître qu'un auteur se proposait de donner une généalogie de la maison de Hornes, a demandé de voir mes titres; je lui en ai donné inspection, la prévenant sur toutes les objections et réponses dont elle a pris note; et de fait, je les trouve toutes dans un ouvrage intitulé : *Corrections intéressantes, utiles et nécessaires au Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*.

« Je crois que c'est un ouvrage dicté par un remords de conscience. Je n'en ai qu'un exemplaire : si vous le souhaitez, je vous l'enverrai pour votre instruction. En attendant, je puis vous assurer qu'il n'y est pas une pièce citée que je ne puisse vous procurer en bonne forme.

« Ne vous arrêtez donc pas à une avertance de gazette qui de sa nature ne rapporte que ce qu'on entend et non pas ce qu'on voit. Cependant la réponse à cette gazette se trouve dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 13 janvier 1768. Au reste, jamais gazette n'a servi de preuve juridique.

« Je ne crois pas, monsieur, qu'il y ait erreur dans la date des sentences rappelées dans le *Mémoire apologétique*, puisque les errata se trouvent à la fin du mémoire et qu'on n'y trouve aucune note qui concerne l'année.

« Mais je ne crois pas qu'aucun de notre branche, après ces sentences, ait désisté en condescendant dans les conclusions de Platzart. Leur conduite prouve le contraire : 1° le *Mémoire apologétique* émané au nom de la branche de Geldorp, constate qu'elle s'est prévalue de la sentence du 5 novembre 1699. C'est un témoignage public duement signé auquel la branche rivale n'a jamais répondu. On ne peut pas soupçonner de faux les pièces y citées, puisqu'elles sont duement certifiées.

« Vous avez de la peine à ajouter foi que feu votre aïeul M. van den Leene, votre père, ainsi que M. Maurissens et van den Hecke, aient formé et signé l'arbre généalogique y inséré; cependant je suis assuré que vous êtes convaincu que parmi notre branche il se trouvait d'assez honnêtes gens pour ne pas souffrir que sous leur nom on eût présenté ou publié des pièces fausses.

« Vous reviendrez de l'idée dont vous êtes préoccupé, quand vous lirez la lettre de feu M. votre aïeul, dont je joins ici la copie et vous offre l'inspection de l'original. Vous y trouverez trois chefs clairement énoncés : 1° que les lettres de prétendue légitimation ne méritent aucune attention; qu'elles sont enregistrées d'une manière suspecte par une personne *morte d'une maladie traînante*, ce que le *Théâtre de la Noblesse de Brabant*, astérique II, dit condamné par deux sentences du conseil de Brabant pour crime de faux; 2° qu'il lui conste qu'Amand est légitimement issu de la maison de Hornes, et qu'il entreprend volontiers sa cause; mais, quant à la mère d'Amand, Catherine de Hornes, qu'il ne trouve pas de quelle branche elle est issue.

« Confrontez cette lettre avec la généalogie, et vous trouverez qu'elle est conforme au sentiment de votre aïeul; rendez-nous donc cette justice que ces pièces ne sont pas fausses.

« Peu importe la généalogie tracée par le *Théâtre de la Noblesse de Brabant*, dont le principal auteur a été Platzart, qui a voulu maintenir dans son ouvrage un système qu'il avait perdu en justice réglée.

« Pour prouver que ce titre m'appartient par naissance, je n'ai besoin que de réclamer une époque qui se trouve dans les registres de la Toison-d'Or, et qui conséquemment doit vous être connue. S'agissant d'enregistrer le nom du père de Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, en qualité de chevalier de la Toison-d'Or, Martin a soutenu que son père, dans l'enregistrement, devait être qualifié *comte*, comme chef de la maison de Hornes et comme propriétaire du comté de Houtkercke. L'empereur Charles-Quint, terminant le doute comme chef de l'Empire, a déclaré qu'il était né comte et qu'il devait être enregistré comme tel. Vous savez, messieurs, que les Pays-Bas et la Bourgogne, pendant la vie du père de Martin, n'étaient pas encore démembrés de l'Empire, mais qu'ils en relevaient. Ainsi, l'empereur, déclarant qu'il était *comte*, n'a pu le considérer que comme *comte* de l'Empire, titre qui passe à chaque individu de ses descendants. Or, étant un de ses descendants en ligne directe et légitime, ce titre m'appartient. Geldorp.

« Peut-on, messieurs, me priver ou m'empêcher de jouir d'une prérogative de ma légitime descendance de Martin DE HORNES, comte de Houtkercke, et de Catherine DE HORNES, son épouse, aussi longtemps qu'on n'a pas satisfait à la sentence de 1699, qui vous a admis à preuve de plus près : qu'Amand DE HORNES, fils de Martin et de Catherine DE HORNES, n'était autrement issu de l'illustre maison de Hornes que par bâtardise et illégitimement.

« Tant donc qu'on reste en défant d'administrer cette preuve, Amand est présumé légitime par les lois, et ladite sentence le maintient pour tel jusqu'à ce qu'on prouve le contraire.

« Pendant la vie d'Amand, personne n'a jamais contesté la légitimité de son état.

« Les lettres de prétendue légitimation sont contredites par l'octroi obtenu par Amand, aux mêmes jour, mois et an que la prétendue légitimation : dans l'un il se dit fils adultérin, et dans l'autre légitime. Le grand scel de l'octroi est renseigné au profit de Sa Majesté, et nulle part celui de légitimation qui encore n'a été vicieusement enregistrée que trente et un ans après l'impétration, savoir le 21 août 1641.

« La tombe de Stavele est combattue par celle de Geldorp; cette dernière est restée intacte, tandis que la première a été altérée l'an 1713; j'en ai la preuve à la main. Elle rapporte un testament d'Anne *de Croy* sous une fausse date, comme il résulte d'un avis donné à la réquisition de ses enfants, en la ville de Tournay, le 30 mars 1572, par cinq avocats, où il est dit que leur mère était morte avant son fils Philippe qui était décédé au mois de janvier 1572.

« Au reste, je ne crains aucun acte qu'on pourrait m'opposer; je les connais tous et suis en état d'y répondre.

« Le comte Augustin, loin de désister, s'est toujours qualifié comte : il est mort à Vienne le 10 juillet 1733; voyez la *Gazette d'Amsterdam* du 27 novembre 1767. Le comte Denis-Joseph, vice-président des finances, est ainsi qualifié dans ses patentes qui y sont enregistrées. L'empereur Charles VI a ainsi qualifié le comte François dans sa dépêche au prince Eugène. Cette dépêche est au gouvernement de Bruxelles.

« J'ai l'honneur d'être très-parfaitement votre très-humble et très-obéissant serviteur, *J. O'Donnoghue de Niel.* »

Geldorp.

Elle n'était plus disputable après sa mort, selon les lois. Cependant mes ancêtres ont bien voulu entrer dans cette discussion dont ils auraient pu se dispenser sous l'appui des lois, pour ne pas laisser subsister le moindre doute là-dessus, en faisant voir qu'Amand, leur auteur, a été reconnu comme enfant légitime de Martin par toute la famille même, selon les lettres dont je suis pourvu. J'ai aussi les actes qui constatent qu'il a joui dans les tribunaux de tous les titres qui prouvent sa naissance légitime et sans tache. Son testament est encore une preuve convaincante, puisqu'il y est traité de noble et bien né.

« D'ailleurs, s'il avait été légitimé, eût-il eu le droit d'une tombe élevée au milieu du chœur d'une église paroissiale? Eût-il pu porter les armoiries pleines et sans barre; et sa postérité sans aucune marque de bâtardise, ordonnée par les placards de Sa Majesté? Cependant ces preuves existent encore et cela depuis près de deux siècles. De plus, vous n'ignorez pas, messieurs, les décorations d'armes que le souverain, dans le siècle passé, a accordées aux descendants d'Amand, comme issu de l'illustre maison de Hornes.

« L'empereur Charles VI ayant vu la sentence, et ayant fait examiner les titres de mon aïeul, n'a pas hésité de le qualifier *le comte* DE HORNES jusqu'à trois reprises dans sa lettre de recommandation au prince Eugène de Savoie. Cette lettre par elle-même, indépendamment de la patente de mon grand-oncle le conseiller des finances à Breslau, où il est aussi qualifié de comte, m'autoriserait suffisamment à continuer le titre de comte, dont l'empereur même a honoré mon aïeul, et que mon père a continué sans interruption.

« Prenons néanmoins pour un moment le titre de comte, pas comme il nous a été donné sur le pied de l'empire, mais sur celui de Bourgogne. En ce cas, la branche aînée de Houtkercke étant éteinte, celle de Geldorp devient le chef branche de la maison de Hornes, dont je suis le chef, et le titre de comte, dans cette supposition, m'appartient par droit de succession.

« Je ne pense pas, messieurs, qu'on puisse m'empêcher de prendre ce titre, sous prétexte que Platzart aurait entrepris en justice réglée de disputer la légitimité de l'état d'Amand, mon quart aïeul; car, pour déposséder quelqu'un de ses biens, et surtout de son état, il faut des preuves convaincantes, et c'est cette preuve qui a été enjointe à M. Platzart par deux reprises. Il avait employé tous les moyens possibles en conséquence de la première interlocution; il n'a pas omis le testament d'Anne *de Croy*, ni aussi les prétendues lettres de légitimation obtenues par un Amand DE HORNES. Quel succès a-t-il eu? Celui d'une admission à preuves de plus près, et quoiqu'il ait survécu à cette sentence treize ans, il n'a plus osé poursuivre cette affaire, ce qui prouve évidemment qu'il ne pouvait pas satisfaire à la sentence. A-t-on aujourd'hui des preuves plus fortes? Seraient-elles même encore admissibles après l'écoulement de quatre-vingt-sept ans, tandis que par le laps de quarante ans, toute sentence provisionnelle et interlocutoire passe en force de définitive.

« Mais supposons pour un instant qu'elles seraient encore admissibles : que pourrait-on depuis ce temps ajouter à la preuve de Platzart, que l'inscription de la pierre sépulcrale de la dame Anne *de Croy* à Stavele, que je ne puis

Geldorp.

envisager que comme très-fausse, puisque j'en ai les preuves en mains.
« Quant aux prétendues lettres de légitimation, je suis aussi à même de prouver leur fausseté. Au reste, vous savez, messieurs, ce personnage qui les a enregistrées; *le Théâtre de la Noblesse de Brabant* nous en donne les notions.
« J'espère, messieurs, que ces éclaircissements vous suffiront, et j'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, messieurs, votre, etc. Anvers, le 25 avril 1786. » — Nicolas-Joseph, comte DE HORNES, naquit à Anvers et fut baptisé le 1er septembre 1752, à l'église de Saint-André. Voici l'acte de baptême : Septembris 1752, 1a Nicolaus-Josephus, filius legitimus illustrissimi Caroli-Maximiliani DE HORNES, comitis, et prænobilis dominæ Annæ-Theresiæ *de Berthout van Mechelen*. Il mourut à Bruxelles en 1800;

3° Jean-Philippe, qui suit :

4° Philippe-Joseph, né le 13 novembre 1755, mort le 31 octobre 1757;

5° François-Henri, religieux à l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, né le 10 février 1757, mort le 15 novembre 1789;

6° Lambert-Jean, écoutète de la ville d'Anvers, né le 10 janvier 1759, mort à Malines le 23 novembre 1800;

7° Catherine-Caroline, née le 4 janvier 1762, décédée le 20 septembre 1822;

8° Édouard-Charles-Corneille, né le 4 novembre 1763, licencié en droits à l'université de Louvain le 7 mai 1787, échevin de la ville d'Anvers, épousa Marie *de Weert* et mourut sans postérité le 8 juillet 1837;

9° Jeanne-Thérèse-Josephe, née le 14 janvier 1765, décédée sans alliance le 10 mars 1839;

10° Isabelle-Caroline-Thérèse, née le 23 juin 1767, décédée sans alliance le 27 novembre 1837.

XVIII. Jean-Philippe DE HORNES, échevin d'Anvers pendant plusieurs années, depuis 1784, se retira des affaires publiques lors de la première invasion des troupes de la république française. Il avait en horreur et cette espèce de gouvernement et le peuple qui le préconisait; ce sentiment, partagé du reste par bien des personnes, Jean-Philippe DE HORNES le conserva et le nourrit jusqu'à la fin de ses jours. Après la chute de l'empire français, la noblesse étant rentrée dans ses droits, il abandonna à l'ordre équestre, qui s'était organisé dans la province d'Anvers, le soin de régler ses droits nobiliaires. Depuis la mort du chanoine de Tournay, son frère aîné, il était le chef de la famille de Hornes, ayant droit au titre de comte et aussi, selon l'usage héraldique, aux armes pleines. Il naquit à Anvers le 19 octobre 1753 et fut baptisé le lendemain à l'église de Saint-André de cette ville, comme le prouve l'acte baptistaire dont voici un extrait : 20 octobris 1753, Joannes-Philippus, filius legitimus illustrissimi domini Caroli-Maximiliani DE HORNES, comitis, et prænobilis dominæ Annæ-Theresiæ *de Berthout van Mechelen*. Il

Geldorp. mourut à Anvers le 2 février 1818. Il avait épousé, en premières noces, le 24 avril 1781, Marie-Anne-Pétronille *Pauwels,* décédée sans postérité à Anvers le 8 août 1786, et, en secondes noces, à l'église de Saint-Jacques de la même ville, le 7 août 1787, Françoise *Dierickxsens,* née le 20 mars 1768, décédée le 29 ventôse an VII, fille de François-Corneille-Laurent et de Marie-Anne *le Begghe,* et en troisièmes noces, le 2 juin 1801, Rosalie-Marie-Thérèse-Constance *le Grelle,* décédée le 20 avril 1840, fille de François-Guillaume et d'Isabelle-Siwande-Rebecque *Verschuylen.*

Jean-Philippe DE HORNES; eut treize enfants mais sept moururent en bas âge et cinq lui survécurent.

Il eut du deuxième lit :

1° François DE HORNES, né à Anvers le 17 mai 1788;

2° Jean, comte DE HORNES, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 4 juin 1791, s'adressa vers 1844 au roi des Belges et au ministre des affaires étrangères, à l'effet de faire régulariser les droits de sa famille et fixer les siens ; c'était là satisfaire au vœu de la loi. Voici la réponse que lui fit le comte Goblet, alors ministre des affaires étrangères le 28 novembre 1844 : « Monsieur, le mémoire que vous m'avez remis à l'effet de prouver la légitimité de votre descendance de l'illustre maison de Hornes a été renvoyé à l'examen du conseil héraldique, et j'ai le regret de devoir vous faire connaître que ce collége n'a pas cru pouvoir donner son assentiment à vos conclusions en ce qui concerne le titre de comte. Ainsi que vous le verrez dans l'avis ci-joint, émis par le conseil, il a été reconnu que, n'étant point l'aîné des descendants de la branche des comtes DE HORNES DE GELDORP, auquel appartient seul le droit de relever le titre de comte, vous n'étiez pas recevable dans cette partie de votre demande. Le conseil n'a cependant pas mis en doute qu'il y avait lieu de reconnaître votre descendance de l'ancienne maison de Hornes, et je serai tout disposé à soumettre à la signature du roi un projet conçu dans ce sens, aussitôt que vous m'aurez fait connaître que vous acquiescez à cet arrangement, etc. »

La pièce rappelée dans cette dépêche est conçue comme suit :

« Le conseil héraldique, vu la demande adressée au roi sous la date du 8 juin 1840, par le sieur Jean DE HORNES, tendant à obtenir de S. M. la reconnaissance du titre de comte appartenant de temps immémorial à sa famille;

« Vu la requête ultérieure adressée par le pétitionnaire à M. le ministre des affaires étrangères, sous la date du 16 dernier;

« Vu les pièces jointes à l'appui de ces deux requêtes;

« Considérant que le titre de comte était transmissible par droit de primogéniture pour les aînés de la branche de Geldorp;

« Considérant que le pétitionnaire n'est pas l'aîné de cette branche; Geldorp.

« Ouï le rapport,

« Est d'avis,

« Que le titre de comte ne peut être reconnu en faveur du pétitionnaire, mais qu'il y a lieu de lui accorder des lettres de reconnaissance de noblesse, comme issu de l'ancienne famille des comtes DE HORNES. »

Il n'est peut-être pas exact de dire que dans la branche de HORNES-GELDORP, le titre devait légalement se transmettre dans l'ordre de primogéniture; car cette branche tenait tous ses droits de Martin, comte DE HORNES et de Houtkercke, qui les avait reçus à son tour des seigneurs d'Altena, ses aînés. Or, nous avons fait voir que ces derniers étaient comtes du Saint-Empire. Il est vrai que lorsque l'aînesse eut passé à la branche de Geldorp, celle-ci s'est figurée que le titre de comte qui lui échéait était seulement acquis aux aînés, et que cette croyance s'est conservée chez elle. Mais cette erreur a-t-elle pu constituer le droit dont argumente le conseil héraldique? Nous ne voulons pas résoudre cette question, et une réponse serait inutile, puisque, par acte passé le 1er septembre 1845, Jean, comte DE HORNES, a obtenu de son frère aîné une renonciation en sa faveur, pour autant que de besoin, aux droits que celui-ci avait et pouvait avoir et aux prétentions qu'il avait ou pouvait former, en qualité d'aîné, aux titres et prérogatives inhérents de tout temps à l'aînesse de la famille.

Jean, comte DE HORNES, a épousé, le 18 septembre 1845, Anne-Pétronille *Claes*, décédée à Paris le 9 décembre suivant;

3° Édouard DE HORNES, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 1er janvier 1773, célibataire, de même que son frère aîné.

Il eut du troisième lit :

4° Angélique-Isabelle-Josephe DE HORNES, née à Anvers le 6 décembre 1808, se maria, en 1828, avec Ferdinand-François *d'Hooghe*, né à Gand le 24 octobre 1807, mort le 24 mai 1838, fils de Philippe-Jean *d'Hooghe* et de Caroline *van der Woesteyne*, dont quatre enfants :

A Angélique-Rose-Antoinette *d'Hooghe*, née à Anvers le 14 décembre 1828;
B Charles-François *d'Hooghe*, né à Turnhout le 3 novembre 1830;
C Hortense-Henriette *d'Hooghe*, née à Anvers le 31 décembre 1833;
D Rosalie-Jeanne-Marie-Cornélie *d'Hooghe*, née le 28 janvier 1836.

5° Henriette DE HORNES, née le 13 novembre 1811.

Hornes-Baucignies.

Baucignies. X. Jean de Hornes, chevalier, seigneur de Baucignies, d'Hubersart et de Locres, était fils puiné de Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeek, et de Jeanne *de Lannoy*. A l'article qui concerne Arnoud de Hornes, seigneur de Gaesbeek et de Houtkercke, nous avons cité un acte relatif à la terre de Brimeux, lequel établit à l'évidence la parenté de ce seigneur et de Jean de Hornes, seigneur de Baucignies; à l'appui de cette preuve, nous citerons encore une procuration de Jean de Hornes, pour le même objet : « Nous Jean de Hornes, chevalier, seigneur de Baucignies, de Boxtel, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour éviter les apparents procès entre notre très-cher neveu messire Maximilien de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeek, et nous, à l'occasion de ce que, à titre de partage et de notre droit de succession à messire Philippe de Hornes, notre père, que Dieu pardonne, nous soyons fait mettre et instruire en la possession et jouissance de la terre et seigneurie de Brimeux, tant de droit de succession que par la coutume du pays d'Artois où elle est située, et par le trépas de feu messire Arnoud de Hornes, notre aîné frère, et père de notredit neveu, que Dieu pardonne, en son vivant seigneur dudit Brimeux, compète et appartient à très-aimé notre neveu, nous soyons délibérés nous désister de ladite terre et seigneurie de Brimeux, et en icelle laisser paisible icelui, notre neveu, et comme la raison le veut, prendre notre partage sur les terres d'icelui seigneur en Brabant, etc., 4 mars 1506. »

En qualité de chambellan de la cour de Bourgogne et comme un des principaux capitaines, Jean de Hornes était considéré et influent à la cour de Bruxelles. Il eut une part essentielle dans les négociations du mariage d'Isabelle avec Christiern, roi de Danemark. Dès que les ambassadeurs danois furent arrivés à Anvers, des commissaires impériaux les conduisirent à la cour qui se trouvait à Louvain. Huit jours après, ils furent invités à se rendre à Bruxelles; une députation composée de Jean de Hornes, seigneur de Baucignies, du comte de Hooghstraeten, du chancelier de Brabant et de plusieurs autres seigneurs, vint à leur rencontre, et après les cérémonies d'usage, ils firent leur entrée solennelle. Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, le sire de

Baucignies et les autres personnages indiqués ci-dessus allèrent prendre les ambassadeurs à l'hôtel où ils étaient descendus à leur arrivée, et les conduisirent à la cour où ils furent reçus dans la grande salle, ornée de superbes tapisseries de soie et d'or, sorties des fabriques de Gabriel Van der Tommen, et représentant l'histoire de Pâris et la destruction de Troye. L'archiduc Charles, connu depuis sous le nom de Charles-Quint, la régente Marguerite et les deux jeunes princesses Éléonore et Isabelle leur souhaitèrent la bien-venue de la main et de la bouche. L'évêque de Sleswig fit une belle harangue à laquelle répondit le chancelier de Brabant. Le conseil de la régente s'occupa ensuite du contrat. Le dimanche de la Pentecôte fut fixé pour la célébration du mariage : à trois heures de l'après-midi, le duc Jean de Saxe, le marquis de Brandebourg, le sire de Baucignies et un grand nombre d'autres puissants seigneurs vinrent prendre les ambassadeurs danois dans leurs hôtels. Magnus Giœ, faisant les fonctions de fiancé, et le duc de Saxe, chevauchèrent en tête du cortége, qui se rendit à la cour. L'archiduc Charles conduisit la fiancée, le front ceint d'une couronne d'or et de diamants, et les cheveux ruisselants de rubis et de perles; suivait la gouvernante, tenant Éléonore par la main. Tous se placèrent sous un riche baldaquin. L'archevêque de Cambrai, vêtu d'un camail pourpre et or, sortit de la grande salle de la cour et célébra les solennités nuptiales. Les trompettes sonnèrent en l'honneur de Dieu avec joie et reconnaissance. On se rendit ensuite dans la salle même où l'on avait dressé un autel et dont les murs étaient décorés de somptueux tapis figurant l'histoire de Jason. Une messe fut chantée en l'honneur du Saint-Esprit; l'évêque de Sleswig présenta aux assistants l'Évangile à baiser, et finit par demander le *oui* de la princesse. L'archevêque de Cambrai, après avoir obtenu le consentement de Magnus Giœ, déclara le mariage accompli. L'acte notarié fut dressé dans le palais archiducal à Bruxelles, en présence de l'ambassadeur d'Espagne; de Jean, duc de Saxe; de Jean, marquis de Brandebourg; de Philippe *de Clèves*, seigneur de Ravesteyn; de Charles *de Croy*, prince de Chimay; de Jean DE HORNES, sire de Baucignies; de Guillaume *de Croy*, seigneur de Chièvres, premier camérier de l'archiduc Charles; de Frédéric, comte de Furstenberg. Baucignies.

Jean DE HORNES naquit au château de Gaesbeek, et mourut le 26 avril 1521. Il fut enterré dans l'église de Boxtel, où il se trouve représenté sur une verrière avec sa cotte d'armes. Il épousa, le 15 janvier 1491, Adrienne

Baucignies.

de Ranst, dame de Cantecroy, de Boxtel (1) et de Kessel, décédée en 1534, fille ainée de Henri *de Ranst*, seigneur desdits lieux, et de Henriette *de Haeften*, petite-fille de Henri *de Ranst*, seigneur de Can-

(1) Boxtel, magnifique terre de l'ancienne mairie de Bois-le-Duc, était arrosée par le Dommel. Cette baronnie comprenait, outre le lieu dont elle empruntait son nom, neuf beaux et riches villages. Le château en était vaste et fort.

On voit dans un vitrail de l'église paroissiale le portrait de Jean DE HORNES, représenté à genoux, couvert de sa cotte aux armes de Hornes et de Houdschoot, et ces quartiers : Hornes, La Trémouille, Lannoy, Brimeu.

Un chapitre de chanoines laïques y fut fondé en 1490, par Henri *de Ranst*, seigneur de Boxtel, qui épousa Henriette *de Haeften*, fille de Waleran. Leur collége ainsi que cent soixante et dix maisons furent détruits par le feu le 13 mai 1540.

La fille de cet Henri, nommée Adrienne *de Ranst*, porta cette baronnie, par son mariage avec Jean DE HORNES, seigneur de Baucignies, dans la famille de ce dernier. Leurs descendants l'ont gardée jusqu'en 1744, époque à laquelle elle passa par succession à Marie-Thérèse, princesse DE HORNES, épouse du prince *de Salm-Kirbourg*. Leur petit-fils vendit la terre et le château de Boxtel. M. G.-C. Bogaerts de Tilbourg possède aujourd'hui le château.

Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire Ecclésiastique* de Mutzaert, tome II, année 1380, au sujet d'un miracle arrivé dans l'église collégiale de Saint-Pierre à Boxtel, vers l'an 1380, sous le pontificat d'Urbain VI : « Un prêtre, nommé Éligius van Aercke, recteur et surveillant de l'autel du Saint-Esprit en l'église d'Esch, près de Boxtel, célébrant la messe dans l'église de Boxtel, à l'autel des Trois Rois, eut le malheur de renverser le calice, après la consécration ; le saint sang de Jésus-Christ, qui était consacré avec du vin blanc, fut versé aussi bien sur le corporal que sur l'autel, et le vin changea aussitôt en couleur de sang. Le prêtre s'empara soudain du corporal et de la toile pour aller laver l'un et l'autre chez lui à l'eau de savon. Il les lava, les frotta et les mit à blanchir au soleil ; enfin il fit tout ce qu'il put pour enlever la teinte de sang ; mais tous ses efforts furent inutiles. La couleur de sang resta et reste encore jusqu'à ce jour.

« Il conserva longtemps ces objets chez lui, en témoignage de l'existence de la présence du saint sang de Jésus-Christ après la consécration ; mais sentant la mort s'approcher, il en fit la confession à un prêtre, afin que celui-ci publiât ce qu'il avait tenu caché depuis si longtemps, en le priant en même temps de conserver des objets si précieux dans l'église, ainsi que cela eut lieu.

« La confirmation de ce miracle se fit par lettres apostoliques de Pileus, prêtre et cardinal, adressées au très-noble seigneur Guillaume *de Meerhem*, seigneur de Boxtel ; par ces lettres, le cardinal permit de montrer ces objets annuellement au public. Elles sont datées de l'an III du règne d'Alexandre VI.

« Le 6 juillet 1555, George d'Autriche, évêque de Liége, accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui se rendraient à Boxtel au jour de la Sainte Trinité, fixé pour l'exposition précitée. Ceci fut fait au renouvellement des premières lettres apostoliques. »

En l'année 1652, l'église de Boxtel fut consumée par les flammes. Ces objets furent transportés à Hooghstraeten et confiés à la garde du chapitre de ce lieu par ordre d'Ambroise, comte DE HORNES et de Baucignies, en sa qualité de seigneur et haut justicier de Boxtel. A cet effet, un accord fut conclu entre le comte de Baucignies, les chanoines du chapitre, l'écoutète, le bourgmestre, les échevins et les jurés de la franchise de Hooghstraeten. En voici la teneur :

Poincten van accoord tusschen Zyne Excellentie den heere grave van Bassigny, ten eenre,

tecroy, et d'Isabeau *de Meerhem*, dame de Boxtel et de Kessel. Baucignies.

Le château de Cantecroy, possédé aujourd'hui par le baron Osy, est situé à une lieue d'Anvers; il était autrefois sous la seigneurie de Moortsel. Il a été successivement habité par les familles les plus illustres du Brabant. Guillaume *de Berchem*, chevalier, mort sans postérité, l'an 1309, fils de Gauthier, seigneur de Berchem et de Ranst, acheta, un an avant sa mort, le château et la seigneurie de Cantecroy, de Jean duc de Brabant. Son neveu Gauthier *de Berchem*, fils puîné d'un autre Gauthier, eut l'un et l'autre en partage; il prit le nom *de Ranst*, et il fut l'aïeul de Henri *de Ranst*, seigneur de Kessel, qui épousa Isabelle *de Meerhem*, dame de Boxtel et de Kessel.

Adrienne *van Ranst* fit le relief de la terre et seigneurie de Boxtel le

ende de heeren van het cappitel, schontoeth, burgemeester, schepenen ende gesworen der vryheyt van Hooghstraeten, ten andere zyde, nopende de bewaernis van het heylig bloet, de welcke de selve heeren, soo van de geestelycke als weroldlycke overheyt van Hooghstraeten, daer van bereyt zyn aen te nemen *ad tempus* ende zoo lange als syne voorschreveno Excellentie sal gelieven.

In den eersten, dat dit tractaet niet anders en sal syn als provisionneel, ende dat altyd vry sal staen aen de selve Syne Excellentie 't voorschreve H. Bloet te repeteren; d' welck als dan t' synen versoeken promptelyk sal worden gerestitueert.

2. Dat de offerandon, die ter saecke van het selve soude mogen geschieden by geloofwaerdigheyd en geeede persoonen, by de heeren van het voorschreve cappitel ende regeerders van Hooghstraeten, te verkiesen, sullen worden gesteld, ende bewaert in een vast coffer ofte plaotse waer van dry verscheyde sloten, ende tot elck slot eenen besonderen sleutel gemaeckt zal worden; van welcke dry, den eenen zal wesen voor syne voorschrevene Excellentie ende aen de selve ofte desselver gecommitteerde, behandicht worden; den tweeden aen den heere choordeken van het voorschreve cappitel voor de geestelycke overheyt; ende den resterende derde aen den voorseyden schouteeth voor de wereldlyckheyd, om t' samen der hand daer toe acces, inspectie ende visitatie te hebben, ten minsten eens 's jaors, ten tyd soo men ramen sal.

3. Dat als dan de penningen ofte effecten van deze offeranden in twee gelycke deelen gedeylt ende gesepareert sullen worden, waer van d'een helft sal staen ter dispositie van syne voorseyde Excellentie, na syn believe, in goede ende pieuse saecken, ende d'andere helft ter dispositie van den voorschreve heere choordeken, in den naem van het voorseyde cappitel, mitsgaders ter dispositie van den voorseyden schouteeth, van wegen de voorseyde wereldlycke overheyt, ten profyte van de fabrieque aldaer, etc. Fut signé par les parties le 16 mai 1652, dont acte notarié.

Cet acte fut renouvellé le 27 mai 1682 par madame Marie-Magdelaine DE HORNES, chanoinesse aînée du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, duement autorisée par son frère le prince Eugène-Maximilien DE HORNES. D'accord avec le chapitre, le curé, le drossart, l'écoutète, le bourgmestre, les échevins et les jurés, il fut aussi convenu qu'on montrerait le saint sang au public annuellement au jour de la Trinité tel que cela s'était pratiqué jadis à Boxtel. Depuis il est resté déposé à Hooghstraeten où il fait tous les ans le sujet d'un pèlerinage considérable.

Baucignies 12 août 1505, comme héritière de Henri *van Ranst*, son père. Voici cet acte : Van vrouwen Adriaenen *van Ranst*, wettige geselline heeren Jans VAN HORNE, heere van Bausingnies, die met Henricke van Doerne, hueren voorganger ende geleverden mamboire, op ten XII[ten] dach van Augusto in 't jaer XV[c] en vive, daer by waren, als mannen van leenen, Jan de Gortere, Henric Cleuting ende meer andere; ontfinck by doode wylen Henricx *van Ranst*, ridder, haers vaders, dat dorp van Bocxtel, metten heerlicheiden hoege, middele ende leege; metten winnende landen, beemden, bosschen, wateren, molenen, vogelrien, visscherien, renten, chynsen ende alle anderen haeren toebehoorten, tot eenen leene. Voor heergeweyd X croonen.

Jean, seigneur de Baucignies, et Adrienne *de Ranst*, laissèrent :

1° Jeanne DE HORNES, dame de Cantecroy, décédée l'an 1538, se maria, par contrat du 15 décembre 1512, avec Claude *de Pontailler*, chevalier, seigneur de Flaigey en Bourgogne, fils de Guillaume *de Pontailler*, seigneur de Flaigey et de Guilmette *de Vergy*. Chambellan de Philippe-le-Bel, archiduc d'Autriche, roi d'Espagne, il l'accompagna en cette qualité à son dernier voyage en Espagne, en 1505; il conserva le rang de chambellan au service de Charles, prince d'Espagne. Après la mort du roi Philippe-le-Bel, il fut choisi, en 1514, pour conduire Marie, sœur de Charles, au prince de Hongrie son mari. Leurs successeurs vendirent la terre de Cantecroy à Antoine Perenot de Granvelle, en faveur de qui le roi Philippe II érigea Cantecroy en comté, l'an 1570;

2° Philippe, qui suit :

3° Marie.

XI. Philippe DE HORNES, chevalier, baron de Boxtel, qu'il releva le 15 septembre 1534, seigneur de Baucignies, de Kessel, échanson de l'empereur Maximilien par diplôme du 14 juillet 1514, chambellan de l'empereur Charles-Quint, mort le 2 septembre 1541, épousa, par contrat passé à Breda le 21 novembre 1526, Claire *de Renesse*, décédée en août 1554, fille de Ferry, chevalier, seigneur de Mal, grand-bailli de Breda, et d'Anne *de Hamal*, dame d'Elderen, de Masnuy et d'Oostmal. Philippe DE HORNES apporta en mariage, par le susdit contrat, le pays de Baucignies avec douze villages situés en Thiérache, au bailliage du Vermandois, ainsi que la seigneurie d'Angest. Sa mère, Adrienne *de Ranst*, veuve alors, y joignit les terres de Boxtel, de Kessel, etc. Le testament conjonctif de Philippe DE HORNES et de Claire *de Renesse* est daté de Boxtel, 19 avril 1541. Voici leurs enfants :

1° Jean, qui suit :

2° Adrienne DE HORNES, mariée à Baudouin *de Lannoy*, seigneur de Turcoing, de Clerfayt et de Beaufort, gouverneur du château de Gand, chevalier de la Toison-d'Or, fils de Philippe *de Lannoy*, seigneur de Molembaix, chevalier de la Toison-d'Or, et de Françoise *de Barbançon*, dame de Beauvoir, sa seconde femme. Leur traité de mariage fut ratifié par Claire *de Renesse*, mère d'Adrienne DE HORNES, par acte passé à Breda le 9 septembre 1545. Adrienne DE HORNES testa à Saint-Omer le 8 février 1582; Baucignies.

3° Anne DE HORNES, mariée à Christophe *de Willick*, seigneur de Gronstein;

Il laissa deux enfants naturels :

4° Jean; — 5° Adrien.

XII. Jean, comte DE HORNES, baron de Boxtel, seigneur de Baucignies, de Kessel et de Locres, était mineur lors de la mort de son père, en 1541; son principal tuteur fut René de Châlon, prince d'Orange, comte de Nassau, ainsi qu'il se qualifie dans la procuration qu'il signa le 10 janvier 1542, pour faire les reliefs des différentes seigneuries qui venaient d'échoir à Jean DE HORNES : la baronnie de Boxtel fut relevée le 8 mai 1542. Jean DE HORNES fut élevé, avec la meilleure noblesse des immenses possessions de Charles-Quint, à la cour même de l'empereur, et il y eut pour condisciple le fameux Henri *de Brederode*. Il fut un des premiers signataires du compromis des nobles, signé à Breda, en 1566. Bientôt les désordres les plus graves éclatèrent sur divers points, et le gouvernement de Madrid se rendit à la puissante nécessité d'en prévenir le retour. Lorsqu'il fut connu que le duc d'Albe était chargé de faire exécuter les ordres de la cour espagnole, chacun, aux Pays-Bas, songea à ses intérêts et prit ses mesures. Les uns se flattaient que le mal ne serait pas si grand et persistaient dans la négligence et l'inaction; les autres ne pensaient qu'à se dérober à l'orage; d'autres encore, ceux qui avaient le plus à craindre pour s'être trop mêlés aux réunions démagogiques, nourrissaient l'espoir de fermer l'entrée du pays aux Espagnols et de ne les recevoir que par capitulation. Jean DE HORNES, seigneur de Boxtel, prit le parti de la retraite. Voici une lettre curieuse qu'il écrivit à ce sujet au prince d'Orange qui se trouvait à Dillenbourg : « Monseigneur, j'étais d'intention, comme vous avez écrit, d'aller dans ma terre de Baucignies en France; mais on m'a conseillé de m'en bien garder, car on n'y sera en sûreté avant longtemps : ce qui a été cause qu'après avoir vu madame de Rogendorff, ma belle-mère, et mes enfants, je suis retourné dans ma maison sans avoir vu M. *de Noircarmes*, car il était parti au-devant du duc d'Albe

Baucignies.

au Luxembourg. Je ne suis guère demeuré dans ma maison, et suis immédiatement parti vers le pays de Clèves, composant des négociations avec le seigneur de Gronstein, mon beau-frère, jusqu'à ce que je voie les desseins du duc d'Albe. Beaucoup de seigneurs et de gentilshommes sont allés au-devant de lui, entre autres monseigneur l'amiral, comme m'a dit monseigneur le comte *de Nieunaer*. Je crains que ledit duc ne fasse grand accueil à aucuns et que la fin ne soit autre. L'on a pris beaucoup de prisonniers à Bois-le-Duc; l'évêque avait persuadé au peuple de revenir, pouvant se confier sur la bonté et miséricorde du roi. Dieu veuille quelquefois consoler cette pauvre patrie et tous désolés. L'on m'a écrit qu'il y a une grande joie entre les femmes, tant à Bruxelles qu'ailleurs, par la venue des Espagnols.... J'ai pris une résolution pour mon fait. Aussi je fais tout effort pour savoir si l'on pourra être en sûreté chez moi. Dans le cas affirmatif, je me retirerai dans une des miennes, le plus abstraitement que possible; si non, je m'efforcerai de trouver quelque résidence chez un autre prince; et je vous assure, monseigneur, qu'en quelque lieu que je me trouve, vous y aurez un vrai fidèle serviteur, tant que je vive. Je suis venu en ce lieu visiter monsieur le comte *de Nieunaer* en son deuil, lequel a fait certainement une grande perte. Je ne doute nullement de la salvation de la bonne dame défunte; car c'était un vrai exemple de vertu. Voilà, monseigneur, ce que je puis écrire pour cette fois, et je termine avec offre de mon très-humble et perpétuel service. Ce 26 août 1567. » Lorsque la ville de Dordrecht se donna au prince d'Orange, Jean DE HORNES, baron de Boxtel, en devint gouverneur et capitaine-général. Le comte de Lumey, qui connaissait l'estime dont le baron de Boxtel jouissait auprès du prince et des membres les plus influents des états, le pria d'interposer son autorité là où elle était nécessaire, afin de convaincre toute l'assemblée des services rendus par lui à la cause nationale. Il fut ensuite nommé par les états gouverneur de Bois-le-Duc, d'où il se retira en 1578, sous prétexte de maladie, mais après avoir fait publier la Paix de religion. On le voit reparaître, l'année suivante, comme le rapporte la *Généalogie de la maison de Lynden*, par l'abbé Butkens, dans la biographie d'Herman *de Lynden*, gouverneur et capitaine-général du pays de Cologne : « En cette qualité de grand maître-d'hôtel de l'archiduc Mathias, Herman *de Lynden* se trouva, en la ville d'Anvers, à cet outrageux désordre de l'an 1579, le 28 mai, où l'archiduc fut en assez grand danger de sa personne, pour le tumulte et la sédition que ceux de la prétendue religion réformée émurent contre les ecclésiastiques qu'ils firent promptement sortir de la ville; et, non contents de cela, ils demandèrent les personnes du

seigneur de Baucignies, de la maison de Hornes, et messire Jean de Brecht; mais iceux se tinrent si près du seigneur Herman *de Lynden*, qu'ils entrèrent avec l'archiduc dans sa cour. »

Baucignies.

Il mourut à Utrecht le 11 novembre 1606, âgé de 75 ans, et fut enterré à Vianden, auprès de sa troisième femme, dans le caveau de son illustre famille. Il épousa, en premières noces, Marie *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*, décédée le 27 mai 1564, fille de Jean *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes* et de Marie *de Rubempré;* en deuxièmes noces, par contrat passé en la ville de Gertrudenberg le 22 juin 1575, Anne *de Flodorp*, fille de Balthazar, sire de Lugt, de Richolt, de Rulandt et d'Eysden, et de Catherine *de Bylandt*, et en troisièmes noces, par contrat passé au château de Batenstein le 27 janvier 1596, Anne *de Brederode*, décédée sans postérité, en 1616, fille de Renaud, sire de Brederode, seigneur de Cloetinghen, et de Marie *van Doorn*, sa première femme.

Il eut de sa première femme :

1° Gérard, qui suit :

2° Maximilien, baron et seigneur de Locres, général d'artillerie, gouverneur de Heusden, au service des états-généraux de Hollande, mort en 1613, épousa, par contrat passé à Utrecht le 14 juin 1590, Agnès *de Millendonck*, dame de Goor, veuve de Frédéric *Cloet*, gouverneur de Nuys, fille de Godefroi *de Millendonck*, seigneur de Vronenbroek et de Goor, et de Marie *de Brederode*. Ils testèrent au château de Heusden, le 9 février 1613, et instituèrent pour tuteurs de leur fils, Waleran *de Brederode*, seigneur de Vianen, d'Ameide, etc., fils aîné de Floris, seigneur de Cloetinghen, gouverneur de Heusden, et de Dorothée *van Haeften*, et Jean van Oldenbarneveld, président du conseil de Hollande. Ils laissèrent un fils, savoir :

Adolphe-Philippe de Hornes, baron de Locres, par relief du 24 janvier 1617, général d'artillerie, né en 1591, mort à La Haye en 1641, sans postérité.

3° Marie ;

4° Claire de Hornes, décédée en septembre 1599, se maria avec Antoine *de Wignacourt*, seigneur d'Orthon, fils de Charles et d'Hélène *de Marnix*, qui était sœur germaine de Philippe *de Marnix*, seigneur de Sainte-Aldegonde. Ils laissèrent une belle postérité;

5° Anne, femme d'Adrien *de Noyelles*. Christophe Butkens parle d'Anne de Hornes dans la *Généalogie de la maison de Lynden*, page 280, à l'occasion de Thierry *de Lynden*, mort en 1590 à la fleur de l'âge : « Le prince de Parme, dit-il, avant sa mort, avait traité son mariage avec Anne de Hornes, fille de Jean, baron de Baucignies, de Boxtel, etc., et de dame Marie *de Sainte-Aldegonde*, auquel on avait déjà procédé si avant que les promesses étaient faites

Baucignies.

d'un côté et d'autre; mais la douloureuse mort empêcha le progrès de cette alliance. Toutefois, il légua par son testament à ladite Anne DE HORNES, laquelle après fut conjointe en mariage à messire Adrien *de Noyelles*, comte de Marles; »

6° Walburge DE HORNES testa, le 17 mai 1594, en la ville de Béthune, en faveur des filles de sa sœur germaine, Claire DE HORNES, qui avait épousé Antoine *de Wignacourt;*

Il eut du second lit :

7° Guillaume-Adrien DE HORNES, seigneur de Kessel, épousa : 1° Isabeau *van der Meeren*, et 2° Dorothée *van Haeften*. Le seigneur de Kessel et Isabeau *van der Meeren*, dame de Wustwesel, sont les auteurs de la branche de la maison de Hornes, dite de Kessel, que nous donnons ci-après;

8° Jeanne, femme de François *Herbert*, gentilhomme anglais ;

9° Anne-Marie, chanoinesse de l'abbaye impériale d'Herfort.

XIII. Gérard, comte DE HORNES et de Baucignies, baron de Boxtel, qu'il releva du vivant de son père, le 5 mars 1580, fut, dit l'*Histoire de l'ancienne maison d'Arschot*, « un des chevaliers les plus courtois qu'on estimait en la cour de Son Altesse l'archiduc Albert, qui l'employa en diverses ambassades et charges honorables, entre lesquelles et de considération, celle qu'il fit vers le roi Henri quatrième de France; il était, outre les qualités éminentes qui l'ornaient, d'une singulière douceur et modestie en toutes actions; ce qui le rendait agréable à tout le monde, et particulièrement aux personnages de doctrine qu'il estimait et aimait. Ce seigneur fut aussi gouverneur de Malines. » Détournées un instant de leurs attaques contre les règlements de Charles-Quint, les nations de la ville de Bruxelles étaient loin d'avoir abandonné leurs projets. L'article 12 du traité adopté par Mathias portait que, selon la Pacification de Gand, ledit gouverneur rétablirait et restituerait *tous et quelconques anciens priviléges, usages et coutumes que l'on pourrait montrer avoir été enfreints, violés, ou par force et violence, tollés et abolis*. Se basant sur ces dispositions, elles déclarèrent de nouveau que le magistrat qui avait été nommé par don Juan, en conformité de règlements imposés, contre tout droit, à la commune, ne pouvait rester en fonction. Elles firent agir si activement tous les partisans de la démocratie, que, le 28 février, Mathias donna commission au comte d'Egmont et au seigneur de Boxtel-Baucignies, Gérard DE HORNES, de se rendre à Bruxelles pour changer le magistrat, et, le 13 mars, il rendit un décret qui rétablit dans toutes ses dispositions le règlement de 1481. Aussitôt arrivés, les deux commissaires exhibèrent en collége leurs

commissions et le décret dont ils exigèrent la publication. Ce décret souleva de vives récriminations dans le sein du premier membre qui demanda qu'on le modifiât, tandis que le large conseil voulait qu'on le publiât. Le magistrat ayant réclamé un délai de quatre jours afin de pouvoir se consulter et mettre l'archiduc au courant des priviléges de la ville, les commissaires rejetèrent cette demande, disant que tout retard entrainerait les plus grands inconvénients, et ils l'engagèrent à prendre promptement une décision, de crainte qu'on ne l'accusât de mutinerie et de rébellion. (*Histoire de la ville de Bruxelles*, tome I, page 484.) Le 7 avril, les commissaires établirent un nouveau magistrat. L'administration nouvelle, composée en grande partie d'hommes qui n'avaient pris jusqu'alors aucune part à la direction des affaires communales, et dévouée aux idées de réforme, se mit à la tête du mouvement patriotique. Baucignies.

Gérard, comte DE HORNES, fut nommé gouverneur de Malines par lettres royales du 19 novembre 1591; aussi général d'artillerie. Il eut une part honorable dans l'expédition sur Lierre, ainsi que nous l'apprenons par une inscription qui se trouvait dans la chambre du serment de l'Arc, à Malines :

Dit syn de naemen van de gilde van den edelen Handt-Boge die den 24 october 1595 ontset hebben de stadt Lier, onder het gebied van heer Jan van der Laen, over-hooftman, ridder, heere van Schrieck ende Grootloo, etc.; Heer Nicolaes van der Laen, oock ridder, heer van Naghelsteyn, gebroeders; Carolus van Bouvekercke, Ladislas van Gottignies, Joannes ende Hendrick van Wachtendonck; heer Jan van Lathem, schouteeth; Jacob van Cranendonck; den baron van Bassignies, Geeraert DE HORNES; Martinus Roelants, Peeter van Doorne, etc.

Henri IV, auprès duquel il fut envoyé en 1599, le créa comte de Baucignies. Le gouverneur des Pays-Bas l'employa encore comme son ministre plénipotentiaire pour la paix de Berg-op-Zoom, en 1600. Par acte passé à Bruxelles le 1er août 1609, Gérard DE HORNES, comte de Baucignies, céda à Guillaume-Adrien DE HORNES, seigneur de Wustwezel, son frère consanguin, la terre et seigneurie de Kessel. Cette cession donna lieu à des difficultés judiciaires qui furent portées devant le conseil de Brabant; mais après la mort du comte de Baucignies, sa veuve Honorine *de Witthem* transigea avec Guillaume-Adrien, par acte du 12 novembre 1612. Il mourut à Boxtel le 7 février 1612 et fut enterré à Issche, à 3 lieues de Bruxelles, sur la route de Wavre, vaste et riche domaine avec haute, moyenne et basse

Baucignies.

justice. Il fit deux testaments : l'un daté de Bruxelles, 5 août 1594; l'autre de Boxtel, 4 février 1612. Il épousa Honorine *de Witthem*, dame d'Issche et d'Arquennes, dont il est parlé dans *l'Histoire de la maison d'Arschot*, en ces termes : « Antoine *de Witthem*, sire d'Issche et d'Arquennes, épousa Jeanne *de Noyelles*, fille d'Adrien *de Noyelles*, sire de Croix, et de Françoise *de Lisle*, fille du sire de Fresne, de laquelle il eut Honorine *de Witthem*, dame héritière d'Issche et d'Arquennes, qui épousa, en premier lit, Gérard de Hornes, et en second lit, François-Henri *de Croy*, comte de Meghem. » Honorine *de Witthem* décéda le 15 janvier 1643.

Saint-Genois rapporte dans ses *Mémoires généalogiques*, tome I, page 338, une querelle entre les seigneurs de Carondelet et les seigneurs de Beaurieu et de Baucignies, au sujet de certains propos tenus par ces seigneurs sur le compte de la famille de Carondelet. Les membres de cette famille se réunirent, à ce sujet, le 13 janvier 1598, au château de Solre-sur-Sambre, chez Jean de Carondelet, seigneur de Solre, chef de la branche aînée de la maison, marié avec Anne de Davre; une seconde assemblée eut lieu trois jours après chez Guillaume de Carondelet, seigneur de Crupet, vicomte de Wavremont, son oncle paternel, qui fut marié avec Jeanne de Brandembourg; dans celle-ci furent mises par écrit les instructions signées de Jean, seigneur de Solre; de Guillaume, seigneur de Crupet; de Robert, seigneur de Margues et de Croix; de Paul, seigneur de Maulde; de Ferry, gouverneur de Menin, et enfin de Charles, seigneur de Champvans. Toutes les branches de la famille étant assemblées à Crupet, comme le rapporte Saint-Genois, p. 264 du même tome, elles choisirent Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Maulde, capitaine de chevau-légers, époux d'Anne de Montigny, alliée à la famille de Hornes, et Ferry de Carondelet-Potteles, gouverneur de Menin, pour aller trouver les comtes de Gavre et de Hornes, et leur faire voir que méchamment et calomnieusement ils les disaient issues d'une famille de longue robe, parce qu'elles avaient eu un chancelier de l'empire. En effet, la maison de Gavre se croyait offensée de ce que les chanoinesses de Mons lui avaient préféré une demoiselle de Carondelet : c'était ce qui l'avait engagée à répandre les propos qui firent l'objet de cette contestation. Elle eut pourtant la bonne foi de se rétracter dans un procès-verbal qui fut dressé, pardevant témoins, à l'apaisement des parties. Quant au sire de Baucignies, les seigneurs de Carondelet le trouvèrent dans sa maison à Bruxelles, le 15 avril 1598; ce qui doit faire supposer qu'il avait quitté le service de la république de Hollande. Ferry de Carondelet lui adressant la parole, dit : *Nous cheminons vers vous, monsieur, députés par les nôtres, ceux du lignage*

de Carondelet, lesquels, assemblés à Crupet le 16 janvier dernier, ont fait choix de nous proches parents pour enquérir et connaître des discours que vous êtes dits tenir contre notre maison de Carondelet, au sujet des prébendes données aux demoiselles nos sœurs et cousines, icelles étant considérées, par vos discours, pour issues de robes longues, point encore nobles par leurs devanciers ; pour quoi, nous vous demandons, si en effet vous avez tenu ce discours, de vouloir le répéter et maintenir : dans ce cas, nous vous dirons que vous en avez en plein menti. Sur quoi reprit un peu en étourdissement le seigneur de Baucignies : *Je n'ai jamais prétendu, messieurs, blâmer aucune maison telle que la vôtre, mais bien ai dit n'avoir bonne connaissance de son origine et seulement d'un chancelier, jusqu'à ce jourd'hui.* Sur ce le seigneur de Maulde parla ainsi : *Les lointaines habitations ont souvent laissé de semblables doutes, dont, puisque vous le demandez, vous serez éclairci* ; et les envoyés se placèrent. Alors messire Ferry de Carondelet reprit : *Vous saurez, monsieur, que nous avons pris origine en la maison des barons de Chauldey, de Savoye, race noble, militaire et de sang, et que nous avons porté nom Carondol, puis Carondelet ; de là, tombant en droit lignage jusqu'ici, nous avons pris alliance avec les maisons et familles de Cusance, de Ray, de Montmartin, de Salins, de Magnanet, de Forcault, de Basan et de Chassey, qui étaient toutes au comté de Bourgogne. Vous saurez, en outre, que le chancelier dont vous parliez était cadet sans aucune fortune, et que, pour cette cause, il prit longue robe ; il eut plusieurs enfants de son épouse dame de Chassey, desquels provenaient Claude Carondelet, mon aïeul paternel, et Ferry Carondelet, son frère, qui, par sa femme dame de Baux, fut aïeul de Paul de Carondelet, que voyez devant vous. Ferry eut plusieurs bénéfices ecclésiastiques.* Le sire de Baucignies avoua alors qu'il se souvenait d'avoir entendu de la dame de Joigny, que Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Winghe, était un gentilhomme de bon renom, allié à bons et gros parentages. *Fort bien*, répondirent les envoyés ; *ce Paul est notre cousin, allié à la maison d'Ailly en Varennes, père du seigneur de Maulde.* Lors le sire de Baucignies embrassa les seigneurs de Carondelet en leur demandant leur amitié, et l'on se sépara.

Baucignies.

Voici l'inscription en mémoire d'Honorine *de Witthem*, dans l'église des frères Mineurs, à Bruxelles :

Haute et puissante dame Honorine *de Witthem*, dame d'Overyssche, etc., veuve de feu messire Gérard DE HORNES, comte de Baucignies, et de feu messire François-Henri *de Croy*, comte de Meghem.

Gérard DE HORNES eut d'Honorine *de Witthem* :

Baucignies.

1° Honorine DE HORNES, dame d'Arquennes, morte en mars 1666, épousa, en 1616, Godefroi *de Berghes*, comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, par lettres-patentes du 15 février et du 23 avril 1625, sire de Stabrouck, mort en 1635, fils de Gérard, sire de Stabrouck, et d'Anne *de Hamal*. Il fut capitaine d'une compagnie de cuirassiers, maître-d'hôtel de la Sérénissime Infante Isabelle-Claire-Eugénie, archiduchesse de Brabant, et député ordinaire de messeigneurs les états de Brabant. De ce mariage issurent Eugène *de Berghes*, mort en 1670, comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, qui épousa, en l'an 1641, Florence-Marguerite *de Renesse*, dame de Féluy et d'Écaussines, fille de René *de Renesse*, comte de Warfusée, et d'Albertine *d'Egmont*. Leur fils, Philippe-François, comte de Grimberghe, gouverneur de Bruxelles, mort en 1704, fut créé prince de Grimberghe et épousa, en 1671, Marie-Jacqueline, fille unique de Pierre-Jacques-Procope *de Lalaing*. De ce mariage vinrent Alphonse-Dominique *de Berghes*, mort sans hoirs; Charlotte *de Berghes*, qui épousa Ferdinand-Joseph *d'Ongnyes*, mort en 1723, et Marie-Madelaine *de Berghes*, épouse de Louis-Joseph *d'Albert*, duc de Luynes et de Chévreuse, qui fut créé prince de Grimberghe, le 28 mai 1729, par suite de l'achat de la terre de Grimberghe que son beau-frère, Alphonse-Dominique *de Berghes*, lui avait vendue. Ils n'eurent qu'une fille et enfant unique, Thérèse-Pélagie *d'Albert*, princesse de Grimberghe, morte sans postérité; sa succession fut recueillie par Maximilienne-Thérèse *d'Ongnyes*, fille unique de Ferdinand-Joseph et de Charlotte *Berghes*, laquelle épousa Ferdinand-Gaston, duc *de Croy*, comte du Rœulx, et mourut sans laisser postérité. Elle était la dernière descendante de Godefroi, comte *de Grimberghe*, et d'Honorine DE HORNES; sa succession passa à Othon-Henri *d'Ongnyes*, comte de Mastaing, son cousin. Il devint prince de Grimberghe, par lettres-patentes du 6 juin 1777, et épousa Marie-Philippine *de Merode;* il ne laissa qu'une fille unique, Marie *d'Ongnyes*, comtesse de Mastaing, princesse de Grimberghe, morte à Bruxelles, qui épousa Guillaume-Charles, comte *de Merode-Westerloo;*

2° Ambroise, qui suit :

3° Pierre; — 4° Marie-Françoise DE HORNES fut chanoinesse à Mons, et après mariée à Guillaume *Bette*, baron de Lede et puis marquis de Lede, fils de Jean *Bette*, sire de Lede, et de Jeanne *de Berghes;* il fut chevalier de Saint-Jacques, gouverneur de Dunkerque et général de la mer pour Sa Majesté Catholique. Comme il était un des chevaliers qu'on estimait en la cour de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, Son Altesse Impériale l'employa en diverses charges honorables, entre autres, comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il mourut au siége de Dunkerque, en 1658. De ce mariage vinrent : 1° Honorine-Marie *de Bette*, chanoinesse à Mons; — 2° Augustin-Ambroise-François *de Bette;* — 3° François; — 4° Ignace *de Bette;*

5° Anne, décédée en bas âge; — 6° Gérardine-Marie, décédée en bas âge; — 7° Christine, décédée en bas âge; — 8° Anne-Marie, chanoinesse à Mons.

XIV. Ambroise, comte DE HORNES et de Baucignies, baron de Boxtel, seigneur d'Issche, releva Boxtel le 1er décembre 1518: Op heden, derthien daegen in de maent van december des jaers van gratien XVc achtiene, voor ende ten overstaene van heer Charles de Bourgoigne, heere van Bredam, enz., stadhoudere van den souvereynen leenhove van Brabant, ende in de presentie van de leenmannen naergenoemt, met naeme Janne Michiels, greffier ende secretaris van den voorsz. leenhove, ende Mathies Palme, comparerende Henrick Laurenti Marcelyz, heeft in den naem ende van wegen joncker Ambrosio DE HORNES, grave van Bassignies, sone wylen heere Geeraerts VAN HORNES, grave van Bassignies, te leene verheven by doode desselfs syns vader, dat dorp van Boxtel, metten heerlyckheiden hooge, middele ende leege, metten winnende landen, beemden, bosschen, wateren, molenen, vogelryen, visscheryen, renten, chynsen, ende allen heuren toebehoirten, tot eenen leene : betaelende voor 't hergeweyde ende andere heerlycke rechten ordinaris, eenen-twintich Rinsgulden, eenen stuyver. Item, 't huys, de goeden ende wooninghe in Stapels, metten eenen molen tot Lyempde; ten tweeden vollen leen : betaelende voor vier dobbel hergeweyden, overmits heer Philips VAN HORNE, by doode vrouwe Adriana *van Ranst*, syne moeder, ende naer hem heer Jan VAN HORNE, synen sone, daer van geen particulier hergeweyde en hadden betaelt, noch verheff gedaen; als oock de voorsz. heere Geeraert, grave van Bassignies, by doode desselffs heere Jans syns vaders, vierentachtich Rinsgulden ende vier stuyvers. Item, noch drye moelens, te weten : van Liemde, Casterle ende Antzel, met hunne toebehoirten, gelyck die in vier distincte partyen te boecke staen, onder de capitulatie van Boxtel, ende voorsulx, voor vier andere leenen, betaelende voor 't hergeweyde ende andere rechten ordinaris, vierentachentich Rinsgulden vier stuyvers : doende den voorsz. comparant, ten behoeve als boven aen Syn. Con. Majesteyt, als hertoghe van Brabant, in handen myns voorsz. heere stadhouders, hulde, manschap ende eedt van trouwen, ende alle andere devoiren ende solemniteyten, daertoe gerequireert ende van outs geplogen. Aldus gedaen ende gepasseert binnen de stad Brussele, ten daege, maende, jaere, ten overstaene ende in presentie als boven. Ambroise DE HORNES fut nommé gouverneur de Namur le 6 février 1649, et puis, le 28 du même mois, gouverneur et capitaine-général de la province d'Artois. Le 24 mars 1653, il fut aussi nommé capitaine d'un terce de cavalerie, et encore colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, avec une compagnie ordinaire de deux cents têtes pour le service du roi d'Espagne. Il épousa, par contrat du 23 juillet Baucignies.

Baucignies. 1630, passé par-devant les hommes de fiefs du comté de Hainaut, à Mons, Marie-Marguerite *de Bailleul*, dame de Lesdaing, décédée à Bruxelles le 21 juillet 1650, fille de Maximilien, comte de Bailleul, sire de Saint-Martin, et de Jeanne *de Lalaing*. Ambroise, comte de Baucignies, fut grand fauconnier des Pays-Bas, et mourut le 26 septembre 1656; ses restes mortels furent inhumés à Issche, dans le caveau de sa famille et auprès de sa femme. On conserve de lui un testament du 30 octobre 1629, et puis des dispositions pour cause de mort, faites conjointement avec sa femme, le 25 janvier 1639, ainsi qu'un testament dans la même forme, du 16 avril 1640, que les testateurs annullèrent par acte du 4 décembre de la même année; enfin il testa au château d'Issche le 10 août 1650, et le dernier testament de sa femme est daté de Bruxelles, 18 juillet de la même année.

Voici un extrait de leur contrat de mariage :

« Aujourd'hui, vingt-troisième du mois de juillet seize cent et trente, par-devant nous Charles Lefebvre, licencié ès lois, et Charles Scockart, aussi licencié ès lois, homme de fief du comté de Hainaut et cour de Mons, en présence de moi Michel Maurissens, notaire et tabellion public, par le conseil privé de Sa Majesté et celui ordonné en Brabant respectivement admis et approuvé, résidant à Bruxelles, et des témoins souscrits, comparurent en leurs personnes messire Ambroise DE HORNES, comte de Bassigny, baron de Boxtel, dispensé d'âge par lettres-patentes de Sa Majesté en date du dix-septième de ce présent mois de juillet, etc......, assisté de dame Honorine *de Witthem*, comtesse de Meghem, sa mère, d'une part; et damoiselle Marie-Marguerite *de Bailleul*, dame de la sérénissisme Infante, baronne de Lesdaing, dame d'Estreelle, etc., assistée de dame Marguerite, comtesse *de Lalaing*, douairière *de Berlaymont*, sa tante, d'autre part; lesdites parties respectivement aussi assistées de leurs parents et amis soussignés, etc.; sont convenus des conditions et devises suivantes :

« A savoir, que quant au portement des biens dudit sieur comte de Bassigny, ladite dame comtesse sa mère a déclaré qu'audit sieur comte appartiennent les parties cy-dessous spécifiées.

« Premièrement, le comté de Bassigny et la seigneurie de Dony, situés au royaume de France, le tout consistant en quatorze villages, savoir : le village de Bassigny, le bourgage de Plominon, Dony, Saint-Germain, Saint-Clément, Dagny, la cour Morigny, Cury,

Gintes, Nancelles, Yvie, Harcigny, Coin, Grandrieu et trois hameaux, le tout ayant haute, basse et moyenne justice. Baucignies.

« Item, la baronnie de Boxtel avec trois villages, savoir : Limden, Esch, Ghuymont et deux hameaux, avec haute, moyenne et basse justice;

« Item, la seigneurie d'Overissche, Rosières et quatre hameaux;

« Item, une rente de mille florins par an à lui donnée par damoiselle Walburge DE HORNES, sa tante, chanoinesse à Sainte-Waudru, à Mons;

« Item, la maison de Bruxelles (rue des Ursulines, occupée aujourd'hui par les Jésuites), etc.;

« Et de la part de ladite damoiselle future épouse, a été déclaré par messire Maximilien, comte *de Saint-Aldegonde,* baron de Noircarmes, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, du conseil d'État, gouverneur et capitaine du pays d'Artois, premier maître-d'hôtel de Son Altesse Sérénissime, que pour l'avancement de son premier mariage, sadite Altesse Sérénissime a donné, et ce étant à icelle damoiselle, la somme d'un million trois cent vingt-sept maravedis, faisant neuf mille sept cent cinquante-sept florins six patars, de vingt patars la pièce, dont sadite Altesse est accoutumée de faire mercède à ses dames, à savoir : ledit million pour dot de ladite damoiselle et le surplus pour une robe; lequel million tiendra à ladite damoiselle lieu de dot et la même nature qu'autres ses biens portés en ce mariage.

« Item, elle apportera en ce mariage la terre et baronnie de Lesdaing, avec toute justice haute, moyenne et basse.

« Item, la terre et seigneurie d'Estrelles, consistantes aussi en toute justice haute, moyenne et basse, etc. »

Cet acte était signé par : le comte *de Saint-Aldegonde,* Ambroise DE HORNES, H. *de Witthem,* G. *de Berghes,* comte de Grimberghe; Honorine DE HORNES, M. *de Lens*, le duc *d'Havré,* marquis de Renty; A. *Dongnyes*, comte de Coupigny; Eleonde *de Branteville;* Chrétien *d'Osserhausen*, Marie-Marguerite *de Bailleul*, M. *de Lalaing*, le marquis *Guadalesce,* le marquis *de Aytona*, le baron *de Fossenze*, J. *de Dion*, G. *de Steenhuys,* C. Lefebvre, C. Scockaert, Me Maurissens, notaire public.

Ambroise, comte DE HORNES, et Marguerite *de Bailleul* laissèrent :

1° Eugène-Maximilien, qui suit :

2° Marie-Madelaine, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, citée dans l'acte relatif au saint sang de Hooghstraeten, en 1682, et dans l'acte de mariage de son neveu en 1694;

Baucignies.

3° Claire-Albertine, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, testa en cette ville le 30 décembre 1688; elle fait mention dans son testament de Marie DE HORNES, dame de Herlies, sa cousine;

4° Angeline, chanoinesse de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, où elle testa le 28 mars 1693;

5° Ambroise, chanoine à Sainte-Waudru de Mons, capitaine de cavalerie et commandeur de l'ordre Teutonique, à Bercasheim, par lettres royales du 8 octobre 1661, en remplacement de son frère Albert-François, qui avait donné sa démission, mort le 2 mai 1692 et enterré à Issche dans le caveau de sa famille;

6° Philippe-Albert, comte de Piermont, chanoine à Mons, puis capitaine d'une compagnie wallonne, par patentes du 8 mars 1650. « Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, y est-il dit, donnons charge et commission à Philippe-Albert DE HORNES de lever et retenir au service de Sa Majesté, une compagnie de 200 têtes gens de pied wallons. » Plus tard, le 12 mai 1659, il fut nommé au commandement de la compagnie de son frère, le comte de Baucignies, qui s'était déporté volontairement. Il testa d'abord à Mons le 16 mars 1679, et fit à ce testament un codicille daté de Bruxelles, le 17 mars 1679; l'un et l'autre sont scellés de son cachet en cire rouge, portant les armoiries de Hornes écartelées et sur le tout Habsbourg. Il fit ce testament en vertu d'une autorisation spéciale du grand commandeur de l'ordre Teutonique. Son testament, passé à Bruxelles le 4 juin 1680, a été suivi de deux codicilles, du 1er juillet et du 27 septembre suivants. Il mourut peu de temps après dans la même année;

7° Albert-François-Marie, chanoine à Sainte-Waudru, à Mons, puis capitaine de cavalerie, par patentes du 20 janvier 1662, mort à Badajoz le 12 novembre 1666;

8° Honorine-Marie-Dorothée, mariée à François, comte *d'Ursel* et du Saint-Empire, vicomte de Vive-Saint-Éloy, baron de Hoboken, grand-veneur et haut forestier de Flandre, colonel et général de bataille au service de Charles II. Les ducs *d'Ursel* d'aujourd'hui descendent d'eux.

XV. Eugène-Maximilien, comte et puis prince DE HORNES-Baucignies, baron de Boxtel, qu'il releva le 17 novembre 1639, et de Lesdaing, seigneur d'Issche, capitaine d'une compagnie wallonne le 24 mars 1653; capitaine d'une compagnie de cuirassiers de cent hommes le 5 mai suivant, qu'il fut autorisé à lever par patentes du lendemain; capitaine d'une compagnie d'infanterie de deux cents hommes le 24 novembre 1674; il fut créé prince le 19 octobre 1677, par Charles II, roi d'Espagne, et sa terre d'Issche fut érigée en principauté par le même diplôme dont voici le texte : « Nous ayant été remontré de la part de notre très-cher et féal messire Eugène-Maximilien DE HORNES, comte

de Baucignies, que passé quatre cents ans, ses ancêtres auraient eu l'honneur de se signaler au service de nos augustes prédécesseurs, dans d'importantes charges, dont il n'aurait manqué de continuer les généreuses traces, en des emplois militaires, si comme de colonel d'un régiment et d'une compagnie établie en nos Pays-Bas, par l'empereur Charles cinquième, notre trisaïeul, de glorieuse mémoire; en quelle qualité il se serait trouvé en toutes les campagnes et occasions qui se seraient présentées, avec un zèle très-particulier au-dessus de sa naissance de la maison de Hornes, en ligne droite, masculine et légitime, laquelle serait sortie des ducs et comtes de Hesbaye, de Looz, et celle-là des premiers ducs de Lothier et de Brabant; que, de plus, ses ancêtres auraient fait de considérables alliances, si comme Gérard DE HORNES avec Jeanne *de Louvain*, princesse de la maison de Brabant, dame de Baucignies, et sœur de Jean, dit Tristan, sire de Louvain, qui aurait épousé Félicitas *de Luxembourg*, sœur germaine de l'empereur Henri septième, et icelui Gérard, en secondes noces, dame Ermengarde, princesse de la maison de Clèves, et son fils Guillaume Élisabeth *de Clèves*, fille de Thierry et de madame Marguerite *d'Autriche*, nièce de l'empereur Rodolphe; en considération de quoi, et d'autres alliances faites avec la maison de Wurtemberg, Savoye, Bavière et Baden; ledit Hornes, par un arrêt solennel, aurait été déclaré appartenant au lignage de l'empereur et aux plus grandes maisons d'Allemagne et des Pays-Bas. Pour ce est-il que nous, ce que dessus considéré, et ayant égard à l'ancienne extraction, loyauté, valeur et autres bonnes qualités qui concourent à la personne dudit messire Eugène-Maximilien DE HORNES, comte de Baucignies, voulant à cette cause l'élever, accroître et décorer de plus grand honneur, droits, prérogatives et prééminences, avons icelui messire Eugène-Maximilien DE HORNES, comte de Baucignies, de notre certaine science, grâce spéciale, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons prince par les présentes, et ses terres et seigneuries d'Issche et de Leuze, situées en notre pays et duché de Brabant, consistant en haute, moyenne et basse justice, tenues en fief de nous comme ducs de Brabant, érigé et érigeons sous le nom de Hornes en dignité, titre et prééminence de principauté, avec ses appendances et dépendances, hauteurs, juridictions et revenus y appartenants audit messire Eugène-Maximilien DE HORNES, comte de Baucignies, lui permettant et à ses successeurs d'y pouvoir ajouter, unir et incorporer

Baucignies.

Baucignies.

à l'avenir en augmentation, et pour plus grand lustre d'icelles seigneuries, maintenant principauté, telles autres terres et rentes que bon leur semblera, même de pouvoir changer le chef-lieu de ladite principauté, qui est à présent Issche et Leuze, lorsqu'icelui ou ses successeurs en auront acquis quelqu'autre en Brabant plus propre et plus relevé, tenu en fief immédiatement de nous, à charge seulement d'en lever de nouvelles patentes, sans en payer aucuns droits, pour par ledit messire Eugène-Maximilien de Hornes, ses hoirs et successeurs, mâles et femelles, nés et à naitre en léal mariage, tenir dorénavant héréditairement et à toujours ledit titre de prince de Hornes, de nous, nos hoirs et successeurs, ducs et duchesses de Brabant, et au surplus en jouir et le posséder, en tous droits, honneurs, dignités et rangs, autorité, priviléges, prérogatives et prééminences; tout ainsi et en la même forme et manière que tels et semblables princes ont coutume de jouir et tenir telles principautés et titres d'honneur pour toutes nos terres et seigneuries, et particulièrement en Brabant; le tout à charge et condition que ledit messire Eugène-Maximilien, prince de Hornes, sesdits hoirs et successeurs, princes et princesses de ce nom, seront tenus d'en faire les relief, hommage et serment de fidélité à cause dudit titre, ès mains de nous, nos hoirs et successeurs, ou de nos lieutenants-gouverneurs et capitaines-généraux de nosdits Pays-Bas; lesquels en notre absence et celle de nosdits hoirs et successeurs d'iceux, avons à ce commis et autorisé, commettons et autorisons par cesdites présentes et par ledit serment jurer et promettre de tenir ledit titre de prince de nous et de nosdits successeurs en la manière que dessus; item, que ce qui à l'avenir sera annexé et uni à ladite principauté ne s'en pourra jamais séparer, démembrer ou éclisser par ledit prince de Hornes, ni ses successeurs, par succession, testament ou autre contrat, et que cette notre présente grâce, création et érection en principauté ne tournera, ores ni au temps à venir, à notre préjudice, ni de nos droits, hauteurs, seigneuries, juridictions, ressorts, souveraineté ni prééminences. Voulant aussi que quant aux reliefs et juridictions des terres comprises en la principauté susdite, le tout demeure et reste sans préjudice en son entier, et sujet au ressort et appel accoutumé, sauf en cas de transaction ou appointement contraire avec ceux qui en auraient droit, sans aussi vouloir pour ce déroger ou préjudicier audit messire Eugène-Maximilien, prince de Hornes, ses hoirs et successeurs au temps à venir, princes et princesses de ce nom, aux anciens droits, priviléges, autorités et prééminences quelconques qui lui compéteraient, et dont il serait en

possession légitime, et les prédécesseurs auraient été accoutumés d'user par ci-devant; si aura ledit messire Eugène-Maximilien DE HORNES, ses hoirs et successeurs, à jouir, comme prince DE HORNES, du rang qui lui sera dû, en vertu de ce titre, aux assemblées de nos états de Brabant et partout ailleurs qu'il appartiendra. Si ordonnons à notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas et de Bourgogne, et donnons en mandement à nos très-chers et féaux les gens de notre conseil d'État, président et gens de nos privé et grand conseil, chef, trésorier-général et commis de nos finances, chancelier et gens de notre conseil de Brabant, président et gens de nos chambres de comptes illecq, et à tous nos justiciers, officiers, sujets et serviteurs, à qui ce peut ou pourra toucher et regarder, présents et à venir, et à chacun d'eux, en droit soi, et si comme à lui appartiendra, qu'ils tiennent, réputent, estiment et nomment, appellent, écrivent, intitulent, honorent et proclament dorénavant ledit messire Eugène-Maximilien DE HORNES, et après lui, ses hoirs et successeurs, mâles ou femelles, princes et princesses DE HORNES. Mandons en outre auxdits de nos finances et de nos comptes en Brabant, qu'ils procèdent bien et dûment à l'entérinement de cesdites présentes, selon leur forme et teneur, et ce fait, ils, lesdits de nos conseils, vassaux, justiciers, officiers et sujets, et tous autres que ce regardera, et chacun d'eux, fassent, souffrent et laissent ledit messire Eugène-Maximilien, prince DE HORNES, ensemble après lui sesdits hoirs et successeurs, de notre présente grâce, création et érection, et de tout le contenu en cesdites présentes, selon et en la forme et manière, et sous les conditions susdites, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, sans en ce leur faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empêchement en quelque manière que ce soit; lequel si fait, mis ou donné leur aurait été, ou était, les réparent et mettent ou fassent réparer et mettre incontinent et sans délai à néant, car tel est notre plaisir, nonobstant quelques ordonnances, restrictions, mandements ou défenses contraires, pourvu que l'an après la date d'icelle, elles soient présentées à notre premier roi d'armes ou autres qu'il appartiendra en nos Pays-Bas, en conformité et aux fins portées par le 15ᵉ art. de l'ordonnance décrétée par feu l'archiduc Albert, le 14 décembre 1616, touchant le port des armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, à peine de nullité de notre présente grâce; ordonnons à notre dit premier roi d'armes, ou à celui qui exercera son état en nosdits Pays-Bas, ensemble au roi ou héraut d'armes de la province

Baurignies.

Baucignies.

qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le règlement fait par ceux de notre conseil privé, le 2 octobre 1637, au sujet de l'enregistrement de nos lettres patentes, touchant lesdites marques d'honneur, en tenant, nosdits officiers d'armes, respectivement notice sur cette, pourvu qu'au préalable lesdites présentes soient présentées à Louis-Antoine d'Aza, notre secrétaire du registre des mercèdes, afin d'en être tenus notice et mémoire ès livres de sa charge; et afin que ce soit chose ferme et stable, et à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre grand scel, sauf en autre chose notre droit et icelui d'autrui en toutes. Donné en notre ville de Madrid, royaume de Castille, le 19 octobre 1677, etc. »

Le prince DE HORNES mourut à Bruxelles le 10 mars 1709 et ses restes mortels furent déposés auprès de ceux de sa femme, dans le caveau de sa famille à Issche. Son testament est daté de Bruxelles, 3 mars 1706. Il épousa, le 24 février 1661, Marie-Jeanne *de Croy*, décédée le 3 janvier 1704 et inhumée à Issche, fille de Philippe-Emmanuel-Antoine, comte de Solre, chevalier de la Toison-d'Or, et d'Isabelle-Claire *de Gand d'Isenghien*, laissant un fils et enfant unique :

XVI. Philippe-Emmanuel, prince DE HORNES, comte de Baucignies, de Hontkercke et de Bailleul, baron de Boxtel, de Locres et de Lesdaing, seigneur d'Issche, etc., comte de Hontkercke, par donation entre vifs de Marie-Madelaine DE HORNES, chanoinesse de Sainte-Wandru, à Mons, ainsi que nous l'avons dit précédemment à la fin de la branche de Houtkercke et Gaesbeek. Il est cependant à faire observer qu'à la même époque cet illustre chapitre possédait deux chanoinesses du nom de Marie-Madelaine DE HORNES : l'une, cousine du comte DE HORNES de Baucignies, était comtesse de Houtkercke; l'autre, sa tante. Or, dans l'acte de donation que nous avons copié littéralement, la donatrice se qualifie elle-même de comtesse de Houtkercke, et le donataire de son neveu; mais à quel titre aurait-elle été comtesse de Houtkercke? S'il peut y avoir doute sur l'identité de la personne de la donatrice du comté de Houtkercke, il n'en est certes pas de même relativement à celle du donataire qui est bien le prince Philippe-Emmanuel DE HORNES, grand d'Espagne de première classe, grand-veneur héréditaire de l'Empire, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, gouverneur et capitaine-général du duché de Gueldre et comté de Zutphen. Il fit ses premières campagnes en Hongrie contre les Turcs; se trouva à la bataille de Grau, à la prise de Neuhausel, de Cassovie et autres places; il fut du nombre des seigneurs qui conduisirent en Espagne la princesse de

Neubourg, seconde femme du roi Charles II; il fut alors nommé général de bataille avec permission de conserver son régiment. Après avoir servi dans les Pays-Bas, il fut envoyé en Alsace pour commander les troupes espagnoles en qualité de lieutenant-général, servit sous le duc de Bourgogne au siége de Brisac et à celui de Landau, sous le maréchal de Tallard, se distingua à la bataille de Spire, en 1703, et continua de servir dans les armées de Flandre jusqu'à la bataille de Ramillies, où il fut blessé et fait prisonnier; né le 25 novembre 1661, mort à Bruxelles le 9 octobre 1718, des blessures qu'il reçut à la bataille de Ramillies, et enterré à Issche, il épousa, le 29 septembre 1694, Marie-Anne-Antoinette *de Ligne*, née le 14 janvier 1680, décédée le 27 août 1720, quelques mois après la fin malheureuse de son fils, fille de Henri-Louis-Ernest, prince *de Ligne*, d'Amblise et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, et de Jeanne-Monique *de Aragon-y-Benavides*. Le contrat de mariage de Philippe-Emmanuel nous donne une idée précise et grande de l'immense fortune des princes DE HORNES; le voici : « Cejourd'hui, 29 septembre 1694, comparurent haut, puissant et très-illustre seigneur Philippe-Emmanuel, comte DE HORNES, général de bataille des armées de Sa Majesté et mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, fils unique de haut, puissant et très-illustre prince monseigneur Eugène-Maximilien, comte et prince DE HORNES et d'Overissche, comte de Houtkercke, de Baucignies et de Bailleul, de Piermont et d'Esrelles, libre et ancien baron de Boxtel, de Saint-Martin, de Locres et de Lesdaing, seigneur de la ville et franchise d'Overissche, d'Evere, de Rosières, de Witthem, de Brouck, d'Angest, d'Agnès, de Grand-Camp, de Rocourt, de Saint-Laurent, de Quaetipre, de Canteraine, d'Aumerval, de Floringhem, d'Inghiem, de Tachincourt, de Sains lez-Pernes, d'Antreul, d'Amette, de Moriancourt, d'Auchy-au-Bois, d'Herlin-le-Secq, d'Esquerchin, Roillecourt et de Gauchin-Legal, comte et grand-veneur héréditaire de l'Empire, et capitaine d'une compagnie franche de Charles-Quint, et de haute, puissante et très-illustre dame-princesse madame Marie-Jeanne *de Croy*, assistée dudit seigneur prince, dame princesse, et de madame Marie-Madelaine, née comtesse DE HORNES, chanoinesse du très-illustre chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, sa tante, d'une part; et haute, puissante et très-illustre damoiselle mademoiselle la princesse Marie-Anthonia *de Ligne*, fille de haut, puissant et très-illustre prince monseigneur Henri-Ernest, prince *de Ligne*, d'Amblise et du Saint-Empire, souverain de Fagnoelle, marquis de Roubaix et de Ville, comte de Faulquenberg et de Nechin, baron de Belœil,

Baudegnies.

Antoing, Cysoing, Werchin, Jeumont, seigneur de Baudour, Estambruge, Lestrein, et autres lieux, pair, maréchal et sénéchal de Hainaut, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, général de bataille des armées de Sa Majesté, gouverneur et capitaine-général du pays et duché de Limbourg, et de feu haute, puissante et très-illustre princesse Jeanne *de Aragon-y-Benavides,* sa compagne, assistée dudit seigneur prince son père et de haute, puissante et très-illustre princesse madame Claire-Marie, née princesse *de Nassau,* princesse douairière *de Ligne,* sa mère-grande paternelle, d'autre part; lesquels reconnurent, pour parvenir au mariage proposé entre ledit seigneur comte et ladite damoiselle princesse Marie-Anthonia *de Ligne,* qui se fera en l'honneur de Dieu et en face de Notre-Mère la Sainte-Église, avoir traité, convenu et arrêté les points suivants :

« Savoir, que ledit seigneur prince, se servant des octrois par lui obtenus, donne et cède, dès à présent, en avancement d'hoirie et subside dudit futur mariage, audit seigneur comte, son fils unique, premièrement, la principauté de Hornes, consistant dans la terre et franchise d'Overissche, Evere, etc.;

« Item, la terre et libre baronnie de Boxtel, les villages de Limden et Gemonde, et neuf hameaux avec toutes les appendances et dépendances, ayant haute, moyenne et basse justice, dans la mairie de Bois-le-Duc;

« Item, donne et cède comme dessus la terre et franchise d'Overissche, les seigneuries de Rosières, de Witthem et de Brouck, avec toute justice haute, moyenne et basse, et leurs appendances et dépendances, sous la mairie de Vilvorde;

« Item, les domaines que ledit seigneur prince y possède par engagère du roi;

« Item, la terre et seigneurie d'Evere lez-Bruxelles, avec toutes les appendances et dépendances;

« Item, la terre et baronnie de Locres, une des huit paroisses, avec toutes ses appendances et dépendances dans la châtellenie de Furnes en Flandre;

« Item, la seigneurie d'Angest, avec toutes ses appendances et dépendances, dans la châtellenie de Cassel, en Flandre;

« Item, une cense consistant en cent et dix mesures de terre dans le village de Wulverghem, en Flandre;

« Item, la cense, dite le Wal, dans le village d'Harlebeke, en Flandre;

Baucignies.

« Item, la terre et baronnie de Lesdaing, partie du Cambresis, avec toutes ses appendances et dépendances;

« Item, la terre et comté de Piermont et d'Estrelles, avec toutes les appendances et dépendances d'Artois;

« Item, la cence du Plantin, dans le village de Bourre, près de Lillers, en Artois;

« Item, le bois de Teneux et de La Rachie, en Artois;

« Item, une rente de dix-huit cents florins, hypothéquée sur les biens de Lalaing, par le duc *d'Arenberg;*

« Item, une autre rente de mille florins, sur tous les biens de la maison *d'Arenberg;*

« Item, une rente de deux mille cent quatre-vingt-trois florins, due par le seigneur comte *d'Egmont,* hypothéquée sur tous les biens du seigneur comte et de la dame comtesse *de Berlaymont;*

« Item, une rente de mille florins sur la ville d'Arras;

« Item, la comté de Bailleul lez-Pernes, en Artois;

« Item, la terre et baronnie de Saint-Martin, pairie de la comté de Saint-Pol, avec tous les villages en dépendants, savoir : Agnès, Grand-Camp, Rocourt, Saint-Laurent, Quaetripre, Canteraine, Aumerval, Floringhem, Inghiem, Tachincourt, Sains lez-Pernes, Antreul, Amette, Moriancourt, d'Auchy-au-Bois, Herlin-le-Secq, Esquerchin, Roillecourt en Artois, consistant, lesdits comtés et pairies, en plusieurs terres, seigneuries, chasteaux, maisons, fermes, prez, bois, moulins, terres labourables, rentes foncières et seigneuriales;

« Item, la terre et seignenrie de Gauchin-Legal, en Artois, avec ses dépendances et appendances;

« Item, l'hôtel de Hornes, dans la ville de Bruxelles;

« Item, l'hôtel dans la ville d'Arras, etc.

« Et pour ce qui concerne le portement de ladite damoiselle princesse, future épouse,

« Ledit seigneur, prince *de Ligne,* a promis de fournir, en faveur de ce futur mariage, la somme de cinquante mille florins, les dix mille promptement en joyaux, habits et autres nippes, desquels joyaux, habits et nippes, les parties se tiennent satisfaites, et les autres quarante mille en un an, à commencer du jour de ce contrat, et en cas de défaut, ledit seigneur prince s'est obligé et s'oblige, dès à présent, pour lors d'en payer l'intérêt au taux du denier, etc., etc.

« Ainsi fait et conclu au château de Belœil, les jour, mois et an que dessus, etc.

Baucignies.

Philippe-Emmanuel DE HORNES laissa les enfants suivants :

1° Maximilien-Emmanuel, qui suit :

2° Antoine, comte DE HORNES, etc., né le 21 novembre 1698, mort à Paris le 26 mars 1720, et enterré à Baucignies, eut une fin malheureuse, provoquée par le désordre de ses passions. Arrivé dans la capitale de la France pour y recueillir sa part dans une succession, il ne tarda pas à s'y lancer et à s'y perdre. De folles dépenses l'endettèrent. Il commença par emprunter contre dépôt, et finit par assassiner celui qui lui avait prêté. Quel motif provoqua cet assassinat? L'emprunteur, l'un de ces usuriers agioteurs et colporteurs des actions, dites du Mississipi, émises par la célèbre banque de Law, avait-il agi d'une manière indélicate à l'égard du comte Antoine? Bien des écrivains ont décrit ce drame : nous ne voulons point critiquer leur récit, et encore moins suspecter leurs intentions; nous nous bornons à faire, à l'égard de ce fait, quelques emprunts aux mémoires du duc de Saint-Simon et à ceux publiés sous le nom de la marquise de Créquy :

« Le comte DE HORNES, dit le duc, était à Paris depuis environ deux mois, menant une vie de jeu et de débauche. C'était un homme de vingt-deux ans, grand et fort bien fait, de cette ancienne et grande maison de Hornes, connue dès le XIe siècle parmi ces petits dynastes des Pays-Bas, et depuis par une longue suite de générations illustres, etc. Antoine-Joseph, comte DE HORNES, capitaine dans les troupes autrichiennes, fut réformé moins par sa jeunesse que pour être fort mauvais sujet et fort embarrassant pour sa mère et pour son frère. Ils apprirent tant de choses fâcheuses de sa conduite à Paris depuis le peu de temps qu'il y était arrivé, qu'ils y envoyèrent un gentilhomme de confiance avec de l'argent pour payer ses dettes, lui persuader de s'en retourner en Flandre, et, s'il n'en pouvait venir à bout, implorer l'autorité du régent, à qui ils avaient l'honneur d'appartenir par madame, pour leur être renvoyé. Le malheur voulut que ce gentilhomme arriva le lendemain qu'il eut commis le crime qui va être raconté.

« Le comte DE HORNES alla le vendredi de la Passion, 22 mars 1720, dans la rue Quincampoix, voulant, disait-il, acheter 100,000 écus d'actions, et y donna pour cela rendez-vous à un agioteur dans un cabaret. L'agioteur s'y trouva avec son portefeuille et des actions, ainsi que le comte DE HORNES, accompagné, a-t-il dit, de deux de ses amis; un moment après, ils se jetèrent tous trois sur ce malheureux agioteur. Le comte DE HORNES lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son portefeuille; un de ses prétendus amis, qui était Piémontais, nommé Mille, voyant que l'agioteur n'était pas mort, acheva de le tuer. Au bruit qu'ils firent, les gens du cabaret accoururent, non assez prestement pour ne pas trouver le meurtre fait, mais assez tôt pour se rendre maîtres de ses assassins et les arrêter. L'un d'eux cependant se sauva; mais le comte de Hornes et Mille ne purent s'échapper. Les gens du cabaret envoyèrent chercher la justice, aux officiers de laquelle ils

Baucignies.

les remirent, et qui les conduisirent à la Conciergerie. Cet horrible crime, commis ainsi en plein jour, fit aussitôt grand bruit, et sur-le-champ plusieurs personnes considérables, parents de l'illustre maison de Hornes, allèrent crier miséricorde à M. le duc *d'Orléans*, qui évita, tant qu'il put, de leur parler, et qui ordonna qu'il en fût fait bonne et prompte justice. Enfin les parents percèrent jusqu'au régent; ils tâchèrent de faire passer le comte DE HORNES pour fou, disant même qu'il avait un oncle enfermé. Ils demandèrent qu'il fût relégué aux petites maisons, ou chez les pères de la Charité, à Charenton, chez qui on met aussi des fous; mais la réponse fut qu'on ne pouvait se défaire trop tôt des fous qui portent la folie jusqu'à la fureur. Éconduits de leur demande, ils représentèrent quelle infamie ce serait que l'instruction du procès et ses suites pour une maison illustre qui appartenait à tout ce qu'il y avait de plus grand, et à presque tous les souverains de l'Europe. Mais M. le duc *d'Orléans* leur répondit que l'infamie était dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avait de lui appartenir à lui-même. « Eh bien! messieurs, leur dit-il fort bien, j'en partagerai la honte avec vous. »

« Le procès n'était ni long ni difficile. Law et l'abbé Dubois, si intéressés à la sûreté des agioteurs, sans laquelle le papier tombait tout court et sans ressource, prirent fait et cause auprès de M. le duc *d'Orléans* pour le rendre inexorable; et lui, pour éviter la persécution qu'il essuyait sans cesse pour faire grâce, ainsi qu'eux, dans la crainte qu'il ne s'y laissât enfin aller, n'oublièrent rien pour presser le parlement de juger; l'affaire allait grand train, et n'allait à rien moins qu'à la roue. Les parents, hors d'espoir de sauver le criminel, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine. Quelques-uns d'eux me vinrent trouver, pour m'engager de les y servir, quoique je n'aie point de parenté avec la maison de Hornes; ils m'expliquèrent que la roue mettrait au désespoir toute cette maison et tout ce qui tenait à elle dans les Pays-Bas et en Allemagne, parce qu'il y avait en ces pays-là une grande et très-importante différence entre les supplices des personnes de qualité qui avaient commis des crimes.

« J'allais partir pour La Ferté, y profiter du loisir de la semaine sainte. Je vins donc trouver M. le duc *d'Orléans*, à qui j'expliquai ce que je venais d'apprendre. Je lui dis ensuite que quiconque lui demanderait la vie du comte DE HORNES, après un crime si détestable en tous ses points, ne se soucierait que de la maison de Hornes, et ne serait pas son serviteur; que je croyais aussi que ne serait pas son serviteur quiconque s'acharnerait à l'exécution de la roue, à quoi le comte DE HORNES ne pouvait manquer d'être condamné; que je croyais qu'il y avait un *mezzo termine* à prendre, lui qui les aimait tant, qui remplirait toute justice et toute raisonnable attente du public; qui éviterait le honteux et si dommageable rejaillissement de l'infamie sur une maison si illustre et si grandement alliée, et qui lui dévouerait cette maison et tous ceux à qui elle tenait, qui au fond sentaient bien que la grâce de la vie était impraticable, au lieu du désespoir et

Baucignies.

de la rage où tous entreraient contre lui, et qui se perpétueraient et s'aigriraient même à chaque occasion perdue d'entrer dans des chapitres, où la sœur du comte DE HORNES était sur le point d'être reçue. Je lui représentai que ce moyen était bien simple. C'était de laisser rendre et prononcer l'arrêt de mort sur la roue, de tenir toute prête la commutation de peine, toute signée et scellée, pour n'avoir plus que la date à y mettre à l'instant de l'arrêt, et sur-le-champ l'envoyer à qui il appartient; puis le jour même faire couper la tête au comte DE HORNES. Par là toute justice accomplie et l'arrêt de roue prononcé, le public est satisfait, puisque le comte DE HORNES est en effet puni de mort; auquel public, l'arrêt rendu, il n'importe plus du supplice, pourvu qu'il soit à mort; et la maison de Hornes et tout ce qui y tient, trop raisonnables pour avoir espéré une grâce de la vie, qu'eux-mêmes, en la place du régent, n'auraient pas accordée, lui seraient à jamais redevables d'avoir sauvé leur honneur et les moyens de l'établissement des filles et des cadets. M. le duc *d'Orléans* trouva que j'avais raison, le goûta, sentit son intérêt de ne pas jeter dans le désespoir contre lui tant de gens si considérables, en accomplissant toutefois toute justice et l'attente du public, et me promit qu'il le ferait ainsi. Je lui dis que je partais le lendemain; que Law et l'abbé Dubois, acharnés à la roue, la lui arracheraient; il me promit de nouveau de tenir ferme à la commutation de peine, m'en dit là-dessus autant que je lui en aurais pu dire. En m'étendant, je lui déclarai que je n'étais ni parent ni en la moindre connaissance avec la maison de Hornes, ni en liaison avec aucun de ceux qui se remuaient pour elle; que c'était uniquement raison et attachement à sa personne et à son intérêt qui me faisaient insister, et que je le conjurais de demeurer ferme dans la résolution qu'il me témoignait, puisqu'il en sentait tout le bon et toutes les tristes suites du contraire, et de ne se point laisser entraîner aux raisonnements faux et intéressés de Law et de l'abbé Dubois, qui se relayeraient pour arracher de lui ce qu'ils voulaient. Il me le promit de nouveau, et comme je le connaissais bien, je vis que c'était de bonne foi. Je pris congé, et partis le lendemain.

« Ce que j'avais prévu ne manqua pas. Dubois et Law l'assiégèrent, et le retournèrent si bien que la première nouvelle que j'appris à La Ferté fut que le comte de Hornes et son scélérat de Mille avaient été roués en Grève, vifs, et avaient expiré sur la roue le mardi saint, 26 mars, sur les quatre heures après midi, sur le même échafaud, après avoir été appliqués à la question. Le succès en fut tel, ainsi que je l'avais représenté à M. le duc *d'Orléans*. La maison de Hornes et toute la grande noblesse des Pays-Bas, même d'Allemagne, furent outrées, et ne se continrent ni de paroles ni par écrit. Il y eut même parmi eux d'étranges parties de vengeance, pourpensées; et longtemps depuis la mort de M. le duc *d'Orléans*, j'ai trouvé de ces messieurs-là qui n'ont pu se tenir de m'en parler ni se contenir de répandre le venin qu'ils en conservaient dans le cœur. »

L'ouvrage imprimé sous le nom de la marquise de Créquy consacre aussi un long article à cet épisode; en voici quelques lignes : Bascignies.

« C'était dans la semaine de la Passion, je ne l'oublierai jamais. On vint avertir M. de Créquy que le comte Antoine est à la Conciergerie du palais depuis vingt-quatre heures, et qu'il est question de le traîner devant la Tournelle à propos d'un assassinat. On fut s'informer, et l'acte d'accusation portait que le comte DE HORNES avait poignardé, dans la rue Quincampoix, un agioteur, un colporteur d'actions sur la banque de Law : c'était un juif, un usurier; c'était une chose inexplicable. Votre grand-père, à qui les paroles de M. d'Argenson donnaient à penser, s'empressa de convoquer à l'hôtel de Créquy tous les parents et alliés de la maison de Hornes. On se rendit en députation chez le premier président de Mesmes, où l'on apprit, à n'en pouvoir douter, que le juif était mort et que le comte DE HORNES était convenu de l'avoir frappé d'un coup de couteau. La consternation fut grande, et l'on agita si l'on irait avant toute chose en parler à M. le régent; ce qui ne fut pas adopté. On décida qu'il fallait commencer par solliciter les magistrats, à qui l'on eut soin de faire connaître l'extraction, la maladie, le caractère et les malheureux antécédents du comte DE HORNES. La veille de son jugement, nous nous rendîmes en corps, à titre de parents de l'accusé, et au nombre de 57 personnes assez considérables, ainsi que vous allez voir, dans un long corridor du palais, qui conduisait à la chambre où se tenait la Tournelle, afin d'y saluer les juges à leur passage. Ce fut une triste chose pour moi; tout le monde en avait bon espoir, à l'exception de madame de Bauffremont, qui était encore une autre femme à *seconde vue*, comme on dit en Écosse; et nous en éprouvions toutes les deux un pressentiment sinistre, avec un serrement de cœur affreux.

« Il est résulté de l'information que le comte DE HORNES avait confié pour quatre-vingt-huit mille livres d'actions de la banque à cet usurier (dont le vrai nom n'a seulement pas été légalement reconnu), lequel usurier lui voulait nier le dépôt, et s'était brutalement emporté contre son noble et fier créancier jusqu'à l'avoir frappé sur le visage. La scène avait eu lieu dans une salle d'auberge où le comte venait d'entrer pour y chercher cet agioteur; et c'était là que, transporté de colère, il avait saisi sur la table un couteau de cuisine, dont il avait fait à cet homme une assez légère blessure à l'épaule. C'était un Piémontais nommé le chevalier de Milhe, et frère d'un écuyer de la princesse de Carignan, qui avait achevé ce juif à coups de poignard; après laquelle expédition il s'était emparé de son portefeuille, dont il avait inutilement prié le comte DE HORNES de vouloir bien se charger, pour aller s'en partager le contenu, au prorata de ce que l'usurier pouvait leur devoir, en conséquence de ses filouteries. Voilà toute l'affaire, ainsi qu'il est prouvé par les débats et les pièces du procès. Je sais très-bien que notre version n'est pas tout à fait la même que celle du régent et de l'abbé Dubois; mais vous con-

Baurignies.

viendrez que ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit pas la plus sincère et la plus véritable. Le comte DE HORNES était certainement punissable, et de Milhe avait bien mérité la mort; mais ceci n'empêche pas que M. Law et M. Dubois, protecteurs naturels des agioteurs et des filoux de la rue Quincampoix où se tenait la foire du système, n'aient employé les moyens les plus *étrangement odieux* pour obtenir de la Tournelle une sentence inique, exécrable, atroce! sans tenir compte à ce malheureux étranger de ce qu'il avait été volé, provoqué par un outrage et frappé sur la figure; de ce qu'il était à peine rétabli d'une aliénation de cerveau; de ce que la blessure qu'il avait faite était peu de chose et n'avait pu déterminer la mort; enfin, de ce qu'il n'avait jamais, jusque-là, ni vu ni connu ce meurtrier piémontais, et de ce qu'il avait constamment refusé non-seulement d'ouvrir, mais encore de toucher au portefeuille. — Le supplice de la roue... Je n'y saurais penser, encore aujourd'hui, sans horreur pour le régent! »

« Suit la requête dont voici les signataires : Claude, prince de Ligne; Jean de Croy, duc du Havré; Anne-Léon de Montmorency; Joseph de Mailly, marquis d'Haucourt; Louis, sire et marquis de Créquy; Procope, comte d'Egmont, duc de Gueldre et de Clèves; l'archevêque et prince d'Embrun; Joseph de Lorraine, prince de Guise; Charles, duc de la Trémouille et prince de Tarente; Charles de Lorraine, prince de Montlaur; l'archevêque duc de Rheims; Charles de Lorraine, sire de Pons; Guy Chabot, comte de Jarnac; Charles Roger, prince de Courtenay; Anne de la Trémouille, comte de Taillebourg; René de Froulay, maréchal, comte de Tessé; le cardinal de Grèves-Luxembourg; Antoine de la Trémouille, duc de Noir-Moustier, tant en notre nom qu'en celui de Joseph-François, cardinal de la Trémouille, archevêque et duc de Cambray; Louis de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy; Antoine-Nompar de Caumont, duc de Lauzun; Louis de Beauffremont, marquis et comte de Listenois; Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albert et de Château-Thierry; Hugues de Créquy, vidame de Tournay; Armand-Gaston, cardinal de Rohan; Henri de la Tour d'Auvergne, abbé général de Cîteaux; Louis de Mailly, marquis de Nesle; Henry-Nompar de Caumont, duc de la Force; Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière; François de Lorraine, évêque et comte de Bayeux; H. de Gontaut-Biron, pour M. mon père, malade; Charles de Rohan, prince de Guémenée; Louis de Bourbon, comte de Busset; Emmanuel de Bavière; Louis, duc de Rohan-Chabot; Paul de Montmorency, duc de Chastillon; Just de Wassenaer, burgrave de Leyde; Claire-Eugénie DE HORNES, comtesse de Montmorency-Ligny; Marie de Créquy, princesse de Croy; Charlotte de Savoie; Éléonore de Nassau, landgrave de Hesse; Henriette de Durfort-Duras, comtesse d'Egmont; Victoire de Froulay, marquise de Créquy; Charlotte de Lorraine d'Armagnac; Géneviève de Bretagne, princesse de Courtenay; Marie-Thérèse de Montmorency, comtesse de Dreux de Nancré; Hélène de Courtenay, marquise

de Beauffremont; Marie de Gouffier, comtesse de Bourbon-Busset; Blanche de Lussignan, abbesse de Saint-Pierre; Charlotte de Mailly, princesse de Nassau; Marie Sobieska, duchesse de Bouillon, d'Albret, etc.; Françoise de Noailles, princesse de Lorraine; Marie de Créquy, comtesse de Jarnac; Marguerite de Ligne et d'Arenberg, marquise douairière de Berg-op-Zoom; Élisabeth de Gonzague, duchesse de Mirande; la princesse Olympie de Gonzague; Marie de Champagne, comtesse de Choiseul; Anne du Guesclin, douairière de Goyon. Baurigaies

« Le régent nous avait fait introduire dans la salle du conseil, dont les principaux officiers nous firent les honneurs, et ceci dans un profond silence. Dix minutes après, il nous fit avertir qu'il attendait nos députés dans son cabinet; et ce furent le cardinal de Rohan, le duc d'Havré, le prince de Ligne et votre grand-père qui furent lui présenter notre supplique. La chose avait été convenue d'avance. Tous les visages exprimaient un sentiment d'anxiété profonde; on voyait, au recueillement de certaines femmes, qu'elles s'étaient mises en prières, et je me souviens que cette bonne princesse d'Armagnac s'était mise à réciter son chapelet.

« Le duc d'Orléans commença par dire à ces messieurs que celui qui pourrait lui demander la grâce du criminel (c'est le mot dont il se servit) serait plus occupé de la maison de Hornes que du service du roi. M. de Créquy le supplia de vouloir bien lire notre requête. — « En vous accordant qu'il puisse être fou, » répliqua le régent, « vous serez obligés de convenir que c'est un fou furieux dont il est juste et prudent de se débarrasser. » — « Mais, monsieur, » lui riposta brusquement le prince de Ligne, « il est possible qu'un prince de votre sang devienne fou; le feriez-vous rouer, s'il fait des folies?... » Le cardinal vint s'interposer entre eux, et supplia Son Altesse Royale de vouloir bien prendre en considération que la peine infamante aurait l'inconvénient d'atteindre non-seulement la personne du condamné, non-seulement la maison de Hornes, mais encore toutes les généalogies des familles princières et autres, où se trouverait un quartier de ce nom diffamé; ce qui causerait un notable préjudice à la plus haute noblesse de France et de l'Empire, en lui fermant l'entrée de tous les chapitres nobles, abbayes princières, évêchés souverains, commanderies teutoniques, et jusqu'à l'ordre de Malte, où toutes ces familles ne pourraient faire agréer leurs preuves et faire faire entrer leurs cadets jusqu'à la quatrième génération. — « Monsieur! » s'écria le prince de Ligne, « j'ai dans mon pennon généalogique quatre écussons de Hornes, et par conséquent j'ai quatre aïeules de cette maison! Il me faudra donc les gratter, les effacer; il en résultera des lacunes et comme des trous dans nos preuves! Il n'existe pas une famille souveraine à qui la rigueur de Votre Altesse Royale ne fasse injure; et tout le monde sait que, dans les trente-deux quartiers de madame votre mère, il y a l'écu de Hornes!..... » Ce fut alors votre grand-père qui vint se jeter à la traverse, et le régent

Baucignies.

lui répondit tout doucement : « J'en partagerai la honte avec vous, messieurs. » (Il n'est pas vrai qu'il ait dit : *Quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer.*)

« Voyant qu'on ne pouvait obtenir la grâce, on fut obligé de se rabattre sur la commutation de la peine; et sitôt qu'il fut question de faire couper la tête au lieu de faire mourir sur la roue, le cardinal de Rohan se retira de la négociation. En le voyant rentrer dans la salle où nous étions, nous nous doutâmes bien qu'on discutait sur une question où le cardinal ne pouvait participer comme ecclésiastique, et ceci nous parut un augure affreux. M. de Créquy ne voulut pas non plus solliciter autre chose que la détention perpétuelle; il revint nous joindre un quart d'heure après M. le cardinal : il était d'une pâleur effrayante, et nous restâmes ainsi jusqu'à près de minuit, sans nous parler. C'était le samedi, vigile des Rameaux.

« Il fut convenu, résolu, non sans peine et sans difficulté, entre M. le duc *d'Orléans* et le duc d'Havré, à qui son cousin de Ligne rompait continuellement en visière; il fut accordé que Son Altesse Royale allait faire écrire et sceller des lettres de commutation, qui seraient expédiées au procureur général le lundi saint, 25 mars, dès cinq heures du matin. Suivant la même promesse et la *parole d'honneur* de ce prince, on devait dresser un échafaud dans le cloître de la Conciergerie, où l'on ferait décapiter le comte DE HORNES, dans la matinée du même jour, incontinent après qu'il aurait reçu l'absolution.

« Imaginez ce que nous éprouvâmes, et figurez-vous, si vous le pouvez, quels furent notre stupéfaction, notre abattement douloureux et notre indignation contre le régent, lorsque nous apprîmes, le mardi saint, 26 mars, à une heure après midi, que le comte DE HORNES était exposé sur la roue en place de Grève, depuis six heures et demie du matin, sur le même échafaud que le Piémontais de Mille, et qu'il avait été soumis à la torture avant d'être supplicié. »

A l'occasion de cette grande sévérité du régent, s'il est permis de l'appeler ainsi, nous citerons encore un passage de cet auteur : elle parle de madame la marquise de Parabère : « Elle était la belle-fille, dit-elle, de mon bisaïeul, Henri-Charles, marquis de Beaudéan, de Parabère et de la Mothe-Sainte-Eraye, comte de Neuillant-sur-Sèvres, chevalier des ordres et gouverneur de Poitou. Son vieux mari, César de Beaudéan, marquis de Parabère, l'avait laissée veuve en 1716. Je vous ai déjà dit que ma tante de Breteuil venait d'épouser M. de la Vieuville, lequel était le père de cette marquise; mais elle était si rejetée loin du monde, que ma tante ne lui rendait seulement pas le salut. On racontait que M. le régent l'avait surprise enfermée dans un cabinet avec ce même comte DE HORNES. — « Sortez, monsieur! » lui dit-il d'un ton méprisant. — « Nos ancêtres auraient dit : Sortons! » lui répondit l'amoureux jeune homme avec une assurance incroyable; et dès ce moment-là sa perte fut assurée.

Baucignies.

Après ces deux extraits, il ne nous reste rien à dire, sinon que cette prompte exécution nous étonne. Arrêté le 22 mars, le comte DE HORNES fut exécuté le 26 suivant. La procédure ne se retrouve pas.

3° Marie-Josephe, dame de Wulverghem, de Talenshof, de Ter-Wal, etc., dame d'honneur de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, en 1727, chanoinesse de l'abbaye de Thorn, dame de la Clef-d'Or le 19 mars 1729, et de l'ordre de la Croix-Étoilée le 3 mai 1726, née le 14 janvier 1704, décédée le 11 juillet 1738, épousa, le 17 mai 1729, Philippe-Alexandre-Marie-Joseph-Antoine *de Ghistelles*, marquis de Saint-Floris et de Croix lez-Saint-Pol, baron de Clermain, seigneur de Vieille-Cappelle, de Montbernenchon, de La Fosse, de Bouvignies et de Boiefles, fils de Philippe-Alexandre-François, marquis de Saint-Floris, etc., et de Marie-Isabelle-Claire *de Créquy*, dame de Montbernenchon et de Boiefles;

4° Marie-Madelaine-Marguerite-Augusta, née le 13 mai 1710, décédée le 2 décembre 1733. Son testament est daté de Malines le 9 novembre 1733; la testatrice y rappelle Marguerite-Augustine *de Ghistelles*, sa filleule et nièce, à qui elle légua son mobilier, ses bijoux, etc.; mais elle disposa en faveur de son frère le prince Maximilien-Emmanuel DE HORNES.

XVII. Maximilien-Emmanuel, prince DE HORNES et du Saint-Empire, par diplôme de l'empereur Charles VI, du 18 août 1736, comte de Baucignies, de Houtkercke et de Bailleul, baron de Boxtel, de Locres, par relief du 13 mars 1719, de Lesdaing et de Saint-Martin, seigneur de Piermont, de Lestrem, d'Estrelles, et d'autres lieux, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de la première classe, grand-veneur héréditaire de l'Empire, membre de l'état noble du duché de Brabant, conseiller intime d'État actuel, grand-écuyer et grand-maître de la cour du gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine, né à Bruxelles le 31 août 1695, et baptisé à la chapelle de la cour le 30 octobre suivant, mort à Bruxelles le 11 janvier 1763 et enterré à Issche, dernier hoir mâle de sa branche, épousa, en premières noces, le 17 juin 1722, Marie-Charlotte *Bruce*, comtesse d'Ailesbury et d'Elgin, baronne de Melsbroeck, née le 12 janvier 1697, décédée le 30 novembre 1736, fille de Thomas *Bruce*, comte d'Ailesbury, pair d'Angleterre, et de Charlotte, comtesse *d'Argenteau-d'Esseneux*, baronne de Melsbroeck, sa seconde femme; en secondes noces, le 12 février 1738, Henriette-Thérèse-Norbertine *de Salm*, née à Malines le 15 novembre 1711, décédée sans enfants le 9 avril 1751, fille de Henri-Gabriel-Joseph, wild et rhingrave, comte *de Salm-Kirbourg*, et de Marie-Thérèse *de Croy*, et, en troisièmes noces, le 10 août 1751, Marie-Albertine-Thérèse-Philippine *de Gavre*, chanoinesse d'Ar-

Baurignies.

denne, née le 27 novembre 1735, fille de Charles-Emmanuel-Joseph, prince *de Gavre*, marquis d'Aiseau, chambellan de la reine de Hongrie, grand-bailli du Brabant wallon, gouverneur et capitaine-général de la province de Namur, chevalier de la Toison-d'Or, et de Louise-Thérèse-Henriette, baronne *de Waha-de-Fronville*.

Le prince Maximilien-Emmanuel de Hornes vendit la baronnie et seigneurie de Hondschoot, « avec tous ses droits, priviléges, appendances et dépendances, dit l'acte, ainsi et sur le pied que ledit seigneur, ladite feue madame la comtesse de Hornes, ses auteurs et prédécesseurs, en ont joui ou pu jouir; item, la dîme qui se lève dans l'étendue de la terre et juridiction de cette seigneurie, à Jacques-Josse Coppens, écuyer, secrétaire de la maison et couronne de France, seigneur d'Herlin, etc., demeurant à Dunkerque, pour et moyennant la somme de 90,000 livres, outre les charges et dettes, évaluées à 50,000 livres, suivant acte passé par-devant Me Bernard Verquere, notaire royal, à Bergues, entre M. Charles Aubry, intendant et fondé de pouvoirs de M. le prince de Hornes, prénommé, le 13 juin 1749, en vertu de lettres-patentes du roi de France, rendues sur requête du vendeur le jour suivant, ratifié et passé au tabellionage de la cour féodale du péron de Bergues le 27 du même mois. » Lequel acte porte adhéritance au profit de Jacques-Josse Coppens, qui est venu en prendre possession le 24 août suivant, et qui depuis en a paisiblement joui, lui et ses successeurs, jusque l'abolition des priviléges et droits féodaux de la noblesse, en 1789.

C'est à lord *Bruce* d'Ailesbury que la ville de Bruxelles est redevable du monument qui se trouve au milieu du Grand-Sablon. Ce comte testa en cette ville le 23 janvier 1734; et par codicile du 12 octobre 1741, il dit entre autres : « Ayant projeté d'ériger une fontaine sur la place du Sablon, si c'est la volonté de Dieu de me prendre de ce monde avant l'accomplissement, je souhaite qu'on achève cela comme si j'étais vivant alors, et qu'on tire sur mes banquiers à Londres pour l'accomplissement. Les entrepreneurs ont demandé pour cela six mille livres ou florins courants. »

Il ne laissa que deux filles de sa première femme :

1° Marie-Thérèse-Josephe, princesse de Hornes, etc., née à Bruxelles le 19 octobre 1725, décédée à Paris le 19 juin 1783 et inhumée à l'église de Belle-Chasse, se maria, par contrat passé au château d'Issche le 11 août 1742, avec Philippe-Joseph, wild et rhingrave, prince *de Salm-Kirbourg*,

chevalier de l'Aigle-Blanc, né le 21 juillet 1719 et mort le 7 juin 1779. Elle mourut subitement au couvent de Belle-Chasse où elle s'était rendue pour faire ses dévotions. Son cœur fut envoyé à Issche et renfermé dans une boîte de plomb portant l'inscription suivante : « Très-haute, très-puissante et sérénissime princesse, Marie-Thérèse DE HORNES, princesse douairière *de Salm-Kirbourg*, princesse de Hornes et d'Issche, comtesse de Bassignies, de Bailleul et de Houtkerck, baronne de la très-ancienne et libre baronnie de Boxtel, de Melsbroeck, de Locres et de Lesdaing, dame des pairies de Saint-Martin, Gauchin-Legal, Estrelles et Piermont, dame de Rosemont, Mirdachan, Agnès, Grand-Camp, Ostreville, Rocourt, Saint-Laurent, Roillecourt, Esquerchin, Tachincourt, Herlin-le-Secq, Canteraine, Oeche, Buich, Lestangry, Sains lez-Pernes, Auchy-aux-Bois, Floringhem, Amette, Aumerval, Lestrem, et grand d'Espagne de la première classe, etc. » Baucignies.

Marie-Thérèse-Josephe, princesse DE HORNES, laissa deux fils et trois filles, alliées aux princes de *la Tremouille*, *de Croy-Solre* et *de Hohenzollern-Sunaringen*. La postérité des deux premières existe encore aujourd'hui;

2° Élisabeth-Philippine-Claudine, princesse DE HORNES, dame de la Croix-Étoilée le 14 septembre 1753, née le 10 mai 1733, décédée à Francfort en 1825, se maria, le 22 octobre 1751, avec Gustave-Adolphe, prince *de Stolberg-Geudern*, colonel d'infanterie, puis général-major et gouverneur de Nieuport, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 6 juillet 1722, tué à la bataille de Lissa, en Silésie, le 5 décembre 1757, fils puîné de Frédéric-Charles, comte *de Stolberg*, chambellan de l'empereur, et de Louise *de Nassau*-Saarbruck, dame de l'ordre de l'Union-Parfaite. Leurs enfants furent : 1° Louise-Maximilienne, née le 21 septembre 1752, chanoinesse de Sainte-Waudru, épousa, en 1772, Charles-Édouard-Louis *Stuart*, comte de Saint-Alban, chevalier de Saint-George, né à Rome le 31 décembre 1720, fils de Jacques-François, prétendant à la couronne d'Angleterre, petit-fils du roi Jacques II; — 2° Charlotte-Augustine, née en 1755, chanoinesse de Sainte-Waudru, épousa, en 1771, Charles-Ferdinand-Fitz-James *Stuart*, marquis de la Jamaïque, né en 1751, fils de Jacques-François, duc de Berwick de Liria et de Xérica, pair d'Angleterre, et de Marie-Thérèse *de Silva-Alvarez-y-Toledo*, sœur du duc d'Albe : leur postérité existe également encore aujourd'hui en Espagne; — 3° Françoise-Claudine, née en 1756, chanoinesse de Sainte-Waudru, épousa, en 1776, Nicolas-Antoine, comte *d'Arberg*, de Valengin, mort à Bruxelles le 17 septembre 1813. Leur fils Charles-Philippe, comte *d'Arberg*, mort sans alliance à Paris, en 1814, fut chambellan de l'empereur Napoléon, et leurs deux filles épousèrent, l'une, le maréchal de France, George *Mouton*, comte de Laubo; l'autre, Dominique-Louis-Antoine, comte *Klein*, pair et général au service de France.

Hornes-Kessel.

Kessel. XIII. Guillaume-Adrien DE HORNES, seigneur de Kessel (1), fils de Jean, comte DE HORNES et de Baucignies, baron de Boxtel, et d'Anne *de Flodorp,* sa deuxième femme, alla offrir son épée à la république des Provinces-Unies, qui lui accorda le grade de général d'artillerie; il fut gouverneur de Heusden et puis de Bois-le-Duc. Après le traité de Munster, il chercha, par le moyen de l'immense crédit dont il jouissait auprès des membres les plus influents des états généraux, à se faire mettre en possession de la terre, seigneurie et comté de Hornes, dont l'église de Liége s'était emparée au grand préjudice de sa famille. Une

(1) Kessel is een dorp een uur gaans noord-oost waard van Alem en aan dezelve *rivier,* tusschen Maazen en Lith, gelegen. Dewyl men van de eerste uitgave dezer heerlykheid niet anders aangeteekend vind, acht men des te meer dezelve een eigen vry goed der adelyken geslachts van Kessel geweest te zyn; door eenen der heeren van dit geslacht aan den hertog van Brabant opgedragen, en weer ter leen van denzelven ontfangen. Daarna kwam die heerlykheid aan 't graaflykhuis VAN HOORN, en door een huwelyk der gravinne Amelie-Louise VAN HOORN, aan het graaflykhuis *van Nassau-Saarbruck.* Deze gravinne na de dood van haar gemaal, mede overleden, werd deze heerlykheid, in 1730, door den raad van Brabant aangeslagen en oopenlyk by executie verkocht aan den heer Bikki van Zwieten, raad der stad Amsterdam; na wiens overlyden, dezelve overgegaan is tot den jegenwoordigen bezitter, den heer Tobias Syderhagen, kanonik der kapittels van Oudmunster te Utrecht. Vermits in 't mandement ter gemelde verkooping, door den raad van Brabant, aan deze heerlykheid, de titel van baronie of baander-heerlykheid was toegelegt, hebben sommigen dezelve waarlyk daar voor erkend, hoewel andersinds uit de oude wapenkaart van Brabant, ontrent den jare 1611 door den aarts-hertog Albert en de aarts-hertoginne Isabelle gemaakt, moet besloten worden, dat in de majorie van 's Bosch geene meer dan twee baronien, naamlyk Cranendonck en Boxtel, te vinden zyn. Het kasteel van den heer, dat wel oud doch bewoonbaar is, word gemeenlyk het hof van Kessel geheeten. De heer heeft beneven veele andere voorrechten, 't recht van aanstelling der regeering, bestaande uit een drossaart, zeven schepenen en sekretaris, alsmede de aanstelling van den vorster.

Dit dorp heeft zyn eigen predikant, met wiens gemeente geene andere gekombineerd is; die hy eeniglyk in de Kesselsche kerk, die van geen klein begreep is, den dienst verricht. Aan deze heerlykheid behooren 871 morgen meest weiland, en met meer dan 47 huyzen die sedert 1730 met ses verminderd zyn, welke vermindering door een doorbraak van den dyck aldaar, in 1737, veroorzaekt is geworden. De inwooneren geneeren zich ter zelver wyze gelyk die der andere dorpen langs den Maastroom.

Dit dorp niet te verwarren met een ander voornaam dorp dezer zelven naams, in 't pruissisch aandeel des over-kwartiers van Gelder, ook aan de Maas, tusschen Roermond en Venloo gelegen, alsmede niet met het dorp Kessel in 't hertogdom van Kleve, tusschen Goch et Gennip.

Bachiene, *Vad. Geog.,* t. 6, p. 677.

négociation fut ouverte à ce sujet entre le gouvernement de la république et celui de l'évêché de Liége; mais elle n'eut aucun résultat, et les chanoines de Saint-Lambert se maintinrent dans la possession et la jouissance du comté de Hornes. Le compilateur Aitzema rapporte une analyse de cette négociation infructueuse, en ces termes : Kessel.

Voor de heer graef Willem-Adriaen VAN HOORN, hebben haer H. M. aen dien prins geschreven ende versocht dat hy, uyt krachte van den vredens articulen met de croon van Spagnien tot Munster opgerecht, in de possessie der graefschap Hoorn mocht worden gerestitueert, als wesende synen voorsaet Renatus van Cerclair, naer dat hem de selve door de voorgaende keur-vorst was toegekent ende goedtwilligh ingeruymt geweest voor onsen, door graef Hendrick van den Bergh, *Jure belli*, ontnomen ende daer uyt verstooten.

Hy antwoorde anders niet te konnen bevinden, als dat het bericht, haer H. M. overgebracht, aen sich selfs was abusyf; maer daer tegen kennelyck ende bewysselyck, dat den bisschop in der tydt ende de kercke tot Luyck albereyts over twee en dertigh jaer in vreedsaem besit van de gemelde graefschap Hoorn was geweest, eer ende alvoorens de voorschreve beleeninghe door keur-vorst Ernst aen den gemelden Renatus Cerclair was vergunt; sulcks dat er geen *Jus belli* teghens denselve hadde konnen ontstaen; dattet oock met de beleeninghe van den keur-vorst Ernesto beschapentheyt hadde dat dezelve was geschiet buyten kennis ende voorweten van 't Dom-Cappitel tot Luyck : daer na dat de graefschap Hoorn, gelyck vooren, de bisschoplycke tafel was inverlyft, waer door vervolghens die beleeninghe krachteloos ende van onwaerden was geweest, gelyck dan de selve oock daer na op aenmaninghe des Dom-Cappittels was gerevoceert ende wederom ingetrocken, etc.

Guillaume-Adrien DE HORNES épousa, en premières noces, Isabeau *van der Meeren*, dame de Wustwesel, fille de Philippe *van der Meeren*, chevalier, seigneur de Sterrebeek et de Saventhem, et de Guillelmine *de Schagen-de Bavière*, sa seconde femme, et, en secondes noces, Dorothée *van Haeften*. Il eut du premier lit :

1° Jean, qui suit :
2° Willemette; — 3° Anne; — 4° Marie;
5° Isabelle DE HORNES, mariée à Louis *de Nassau*, seigneur de La Lecke, baron de Beverweerde, gouverneur de Bois-le-Duc et de Berg-op-Zoom, général d'infanterie au service des Provinces-Unies, mort le 28 février 1665, enfant naturel de Maurice, prince *d'Orange*, et de Guillelmine *van Mechelen*.

Kessel.

XIV. Jean DE HORNES, baron de Kessel et de Batenbourg, seigneur de Wustwesel, général d'artillerie, gouverneur de Grave en 1644, épousa, en 1632, Jeanne, comtesse *de Bronchorst-Batenbourg,* fille de Jean-Jacques, comte *de Bronchorst,* baron de Batenbourg, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marie-Cleophe, comtesse *de Hohenzollern.* Il laissa :

1° Guillaume-Adrien, qui suit :
2° Anne-Marie, chanoinesse de l'abbaye impériale de Herford.

XV. Guillaume-Adrien DE HORNES, baron de Kessel et de Batenbourg, seigneur de Wustwesel, général d'artillerie et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, était, en 1667, avec huit compagnies, à bord de la flotte neérlandaise dirigée contre l'Angleterre; au siége de Woerden, il se distingua comme général d'artillerie : ce fut lui qui s'empara de l'île de Noirmoutiers sur la Loire, et ce fut lui aussi qui dirigea avec tant d'habileté l'artillerie à la bataille de Saint-Denis près de Mons. En 1693, il avait le commandement de la place de Furnes, occupée de Neérlandais et d'Anglais, lorsque le marquis de Boufflers y vint mettre le siége. Un défaut d'intelligence entre le baron de Boxtel et le commandant de Nieuport provoqua la reddition de la place de Furnes; il partit de là pour Namur, et il se distingua d'une manière remarquable dans le siége de cette ville qui est célèbre dans les annales stratégiques. Il y fut blessé mortellement et expira le 4 mars 1694. Il épousa Justine *de Nassau,* décédée le 21 janvier 1740, à l'âge de 97 ans, fille de Guillaume-Maurice et de Marie *van Aerssen de Sommelsdyck,* précité. Il laissa :

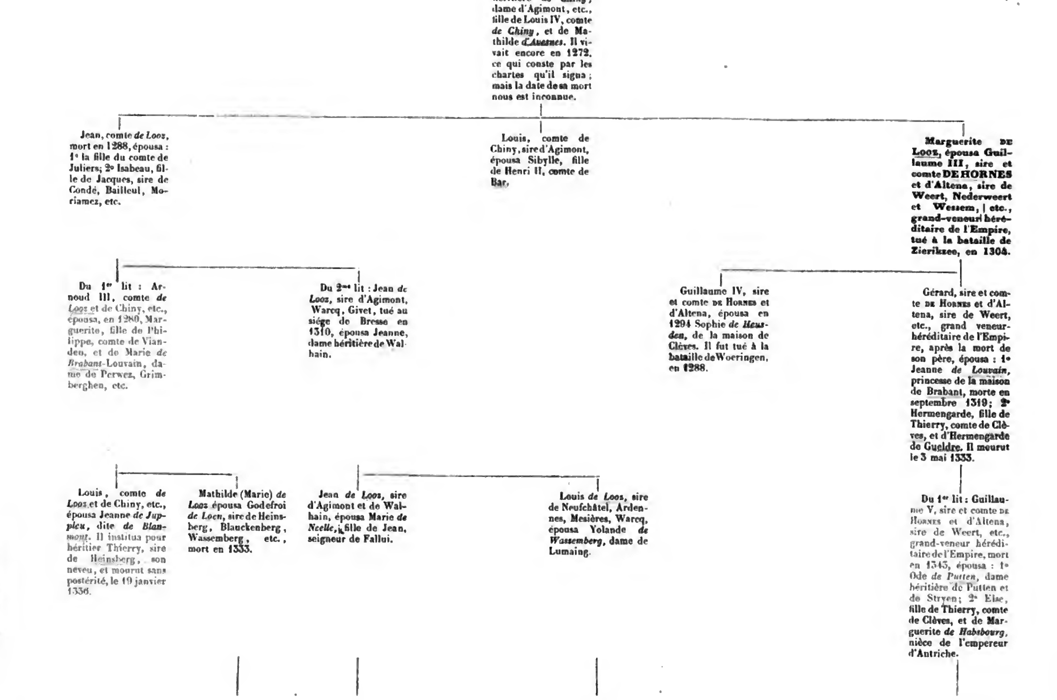
1° Isabelle DE HORNES, baronne de Kessel et de Batenbourg, décédée le 3 juillet 1734, se maria, le 1er mai 1701, avec Ernest, comte *de Bentheim,* seigneur d'Alphen, brigadier de cavalerie, né le 18 novembre 1661, mort le 10 mars 1713, fils d'Ernest-Guillaume et de Gertrude *de Zelst;*
2° Amélie-Louise DE HORNES, décédée en 1728, se maria, le 18 avril 1694, avec Louis, comte *de Nassau-Ottweiler,* né le 26 février 1661, mort le 19 décembre 1699, fils de Jean-Louis et de Dorothée-Louise, comtesse palatine *de Bischweiler;*
3° Jeanne-Sidonie DE HORNES, décédée le 16 mars 1752, à l'âge de 82 ans, au château d'Endegeert, près de Leyde, se maria avec Statius-Philippe, comte *de Bentheim-Steinfort,* général de cavalerie, gouverneur de Heusden, frère puîné d'Ernest, précité, né le 27 avril 1668, mort le 22 mars 1739.

(Voir ci-contre quatorze tableaux)

Tableaux.

Consanguinité de la Maison de Hornes.

GUILLAUME III, *sire et comte* DE HORNES.



Thierry, sire *de Heinsberg*, fut héritier de Louis, comte de Looz et de Chiny, son oncle maternel. Il épousa Cunegonde, fille d'Évrard, comte de La Marck, et mourut en 1361.

Jean, seigneur de Daelembrouck, épousa Jeanne, fille de Gérard, sire de Voorn, vicomte de Zélande.

Jean *de Looz*, sire d'Agimont, Givet et Walhain, épousa Jeanne *de Gavre*, dame d'Antoing.

Catherine *de Looz*, dame de Grand-Pré, épousa Othon, sire *de Trazegnies*, pair de Hainaut, sénéchal héréditaire de Liége.

Marie *de Loos*, dame de Lumaing et Neufchâtel, etc., mort en 1388, épousa Évrard *de la Marck*, seigneur d'Arenberg, mort en 1387.

Du 2e lit : Guillaume VI, sire et comte de Hornes et d'Altena, sire de Weert, etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, né en 1324, mort en 1384, épousa Isabeau, fille de Jean, sire d'Arckel, et d'Hermengarde *de Clèves*. Sa postérité s'éteignit en Jean, comte de Hornes, décédé sans postérité le 10 décembre 1540, et l'aînesse passa à Maximilien de Hornes, comte de Houtkercke, issu au quatrième degré de Thierry-Loef, ci-contre.

Thierry, sire de Perwez, épousa Catherine *Berthout*, fille de Henri, chevalier, sire de Duffel, Gheel, Oisterloo et Waelhem, et de Marguerite de *Wesemael*. Sa postérité s'éteignit en 1483.

Thierry Loef, sire de Montcornet, Herstal, Baucigniès et Hees et Leende, mort en 1390, épousa, en 1350, Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château et de Haut-Ittre. Sa branche parvint à l'aînesse par la mort de Jean, comte de Hornes et d'Altena, décédé sans hoirs le 10 décembre 1540.

Godefroi, sire *de Heinsberg*, Daelembrouck, etc., recueillit l'héritage de son oncle paternel, Thierry, et mourut en 1395. Il épousa, en 1362, Philipotte, fille de Guillaume, duc de Juliers.

Othon, sire *de Trazegnies*, Silly et Grand-Pré, pair de Hainaut, etc., épousa, en 1367, Jeanne, dame héritière de Vierves.

Évrard *de la Marck*, seigneur d'Arenberg, mort en 1445, épousa : 1° Marie *de Braquemont*, dame de Sédan; et 2° Agnès, dame *de Rochefort*, Agimont, etc.

Arnoud de Hornes, chevalier banneret, sire de Montcornet, Herstal, Hees et Leende, Baucignies, etc., mort en 1404, épousa Jeanne, dame de Hondschoot, etc., fille de Thierry et de Marguerite *de Flandre*.

Jeanne *de Loen-Heinsberg* épousa Guillaume, sire et comte de Hornes et d'Altena, mort le 25 octobre 1415.

Jean *de Loen-Heinsberg*, sire de Daelembrouck, épousa : 1° Marguerite *de Gemen*; et 2° Anne, fille d'Othon, comte de Solms. Il mourut le 24 janvier 1439.

Anselme, sire *de Trazegnies*, Silly, pair de Hainaut, etc., épousa, en 1386, Méhault *de Lalaing*, morte en 1425. Il mourut en 1418.

Du 1er lit : Jean, comte *de la Marck*, sire d'Arenberg, Sédan et Lumaing, mort en 1469, épousa Anne, fille de Robert *de Virnemborg*.

Jean de Hornes, chevalier banneret, sire de Montcornet, Herstal, Hees et Leende, Baucignies, Houtkercke, Hondschoot, etc., vicomte de Bergues-St-Winoc, tué en 1436, épousa Marguerite *de la Trémouille*.

Du 1er lit : Jean *de Loen-Heinsberg*, épousa Jeanne, fille de Jean, sire de Diest, et de Jeanne de Hornes-Perwez. Il mourut en 1456.

Du 2e lit : Marie *de Heinsberg*, dame de Vucht, Herstal, Steinvort, etc., épousa Jean, comte *de Nassau* et Vianden, sire de Breda, mort en 1475, fils d'Engelbert et de Jeanne *de Polanen*.

Isabeau *de Loen-Heinsberg*, épousa Arnoud de Hornes, sire de Kessenich.

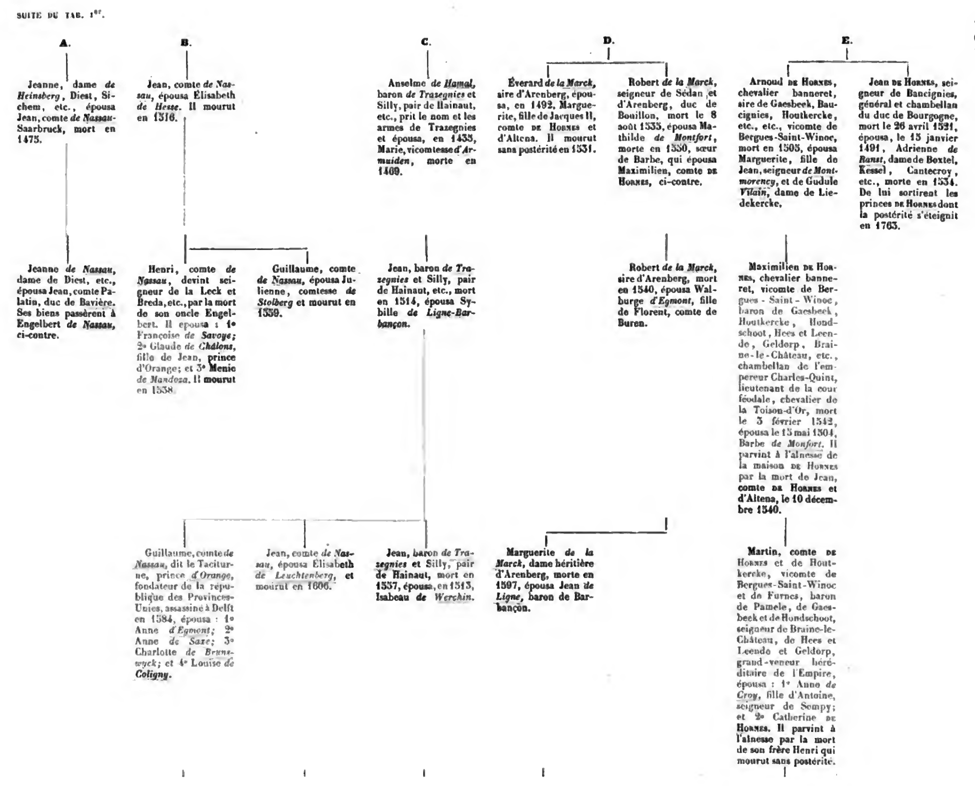
Anne, héritière *de Trazegnies*, Silly, etc., épousa, en 1414, Arnoud *de Hamal*, sire d'Elderen, fils de Guillaume et de Catherine *de Corswarem*, dame de Warfusée.

Évrard *de la Marck*, sire d'Arenberg, mort en 1496, épousa, en 1463 : 1° Marguerite *de Bouchout*; et 2° Éléonore, comtesse *de Kirchberg*.

Guillaume *de la Marck*, dit *le Sanglier des Ardennes*.

Philippe de Hornes, chevalier banneret, sire de Gaesbeek, Baucignies, Montcornet, Herstal, Hees et Leende, Houtkercke, Hondschoot, Locres, Braine-le-Château, Putten et Stryen, Geldorp, etc., vicomte de Bergues-Saint-Winoc, né en 1421, épousa : 1° Jeanne *de Lannoy*, dame de Brimeux; et 2°, en 1473, Marguerite, fille de Jacques II, comte de Hornes et d'Altena, morte sans postérité.

A. B. C. D. E.



A.

Jeanne, dame *de Heinsberg*, Diest, Sichem, etc., épousa Jean, comte *de Nassau*-Saarbruck, mort en 1475.

Jeanne *de Nassau*, dame de Diest, etc., épousa Jean, comte Palatin, duc de Bavière. Ses biens passèrent à Engelbert *de Nassau*, ci-contre.

B.

Jean, comte *de Nassau*, épousa Élisabeth *de Hesse*. Il mourut en 1516.

Henri, comte *de Nassau*, devint seigneur de la Leck et Breda, etc., par la mort de son oncle Engelbert. Il épousa : 1° Françoise *de Savoye;* 2° Claude *de Châlons*, fille de Jean, prince d'Orange; et 3° Menie *de Mandoza*. Il mourut en 1538.

Guillaume, comte *de Nassau*, épousa Julienne, comtesse *de Stolberg* et mourut en 1559.

Guillaume, comte *de Nassau*, dit le Taciturne, prince *d'Orange*, fondateur de la république des Provinces-Unies, assassiné à Delft en 1584, épousa : 1° Anne *d'Egmont;* 2° Anne *de Saxe;* 3° Charlotte *de Brunswyck;* et 4° Louise *de Coligny*.

Jean, comte *de Nassau*, épousa Élisabeth *de Leuchtenberg*, et mourut en 1606.

C.

Anselme *de Hamal*, baron *de Trazegnies* et Silly, pair de Hainaut, etc., prit le nom et les armes de Trazegnies et épousa, en 1455, Marie, vicomtesse *d'Armuiden*, morte en 1469.

Jean, baron *de Trazegnies* et Silly, pair de Hainaut, etc., mort en 1514, épousa Sybille *de Ligne-Barbançon*.

Jean, baron *de Trazegnies* et Silly, pair de Hainaut, mort en 1557, épousa, en 1513, Isabeau *de Werchin*.

D.

Évrard *de la Marck*, sire d'Arenberg, épousa, en 1492, Marguerite, fille de Jacques II, comte DE HORNES et d'Altena. Il mourut sans postérité en 1531.

Robert *de la Marck*, seigneur de Sédan et d'Arenberg, duc de Bouillon, mort le 8 août 1535, épousa Mathilde *de Montfort*, morte en 1550, sœur de Barbe, qui épousa Maximilien, comte DE HORNES, ci-contre.

Robert *de la Marck*, sire d'Arenberg, mort en 1540, épousa Walburge *d'Egmont*, fille de Florent, comte de Buren.

Marguerite *de la Marck*, dame héritière d'Arenberg, morte en 1597, épousa Jean *de Ligne*, baron de Barbançon.

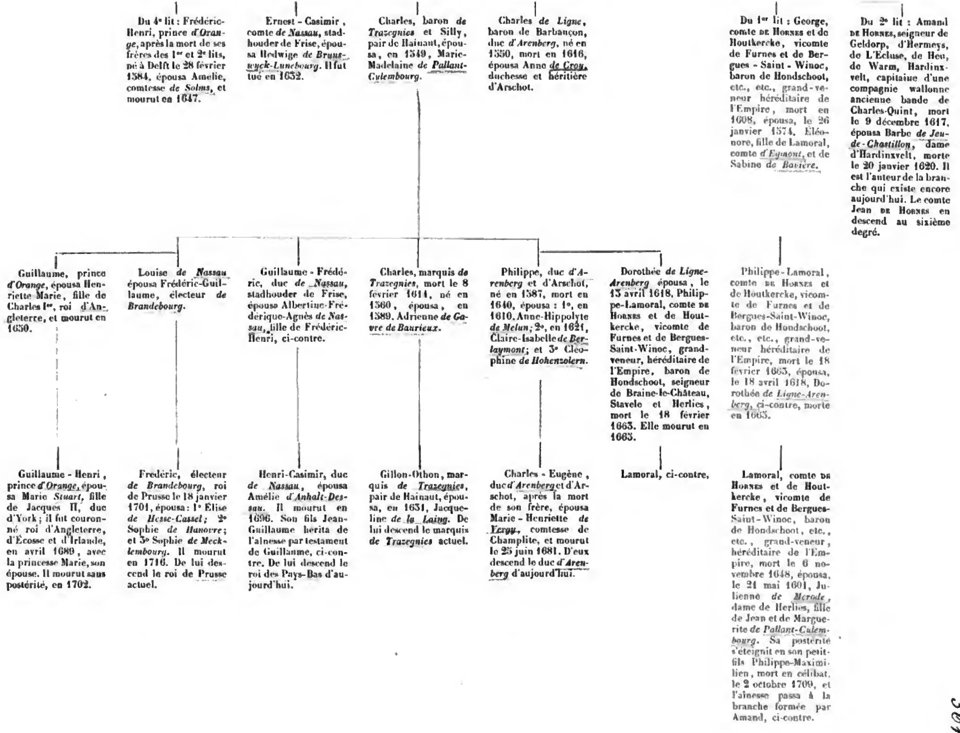
E.

Arnoud DE HORNES, chevalier banneret, sire de Gaesbeek, Baucignies, Houtkercke, etc., etc., vicomte de Bergues-Saint-Winoc, mort en 1505, épousa Marguerite, fille de Jean, seigneur *de Montmorency*, et de Gudule *Vilain*, dame de Liedekercke.

Jean DE HORNES, seigneur de Bancignies, général et chambellan du duc de Bourgogne, mort le 26 avril 1521, épousa, le 15 janvier 1491, Adrienne *de Ranst*, dame de Boxtel, Kessel, Cantecroy, etc., morte en 1534. De lui sortirent les princes DE HORNES dont la postérité s'éteignit en 1763.

Maximilien DE HORNES, chevalier banneret, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, baron de Gaesbeek, Houtkercke, Hondschoot, Hees et Leende, Geldorp, Braine-le-Château, etc., chambellan de l'empereur Charles-Quint, lieutenant de la cour féodale, chevalier de la Toison-d'Or, mort le 3 février 1542, épousa le 13 mai 1504, Barbe *de Monfort*. Il parvint à l'aînesse de la maison DE HORNES par la mort de Jean, comte DE HORNES et d'Altena, le 10 décembre 1540.

Martin, comte DE HORNES et de Houtkercke, vicomte de Bergues-Saint-Winoc et de Furnes, baron de Pamele, de Gaesbeek et de Hondschoot, seigneur de Braine-le-Château, de Hees et Leende et Geldorp, grand-veneur héréditaire de l'Empire, épousa : 1° Anne *de Croy*, fille d'Antoine, seigneur de Sempy; et 2° Catherine DE HORNES. Il parvint à l'aînesse par la mort de son frère Henri qui mourut sans postérité.



Du 4e lit : Frédéric-Henri, prince *d'Orange*, après la mort de ses frères des 1er et 2e lits, né à Delft le 28 février 1584, épousa Amelie, comtesse *de Solms*, et mourut en 1647.

Ernest-Casimir, comte *de Nassau*, stadhouder de Frise, épousa Hedwige *de Brunswyck-Lunebourg*. Il fut tué en 1632.

Charles, baron de *Trazegnies* et Silly, pair de Hainaut, épousa, en 1549, Marie-Madelaine *de Pallant-Culembourg*.

Charles *de Ligne*, baron de Barbançon, duc *d'Arenberg*, né en 1550, mort en 1616, épousa Anne *de Croy*, duchesse et héritière d'Arschot.

Du 1er lit : George, comte de Hornes et de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Hondschoot, etc., etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1608, épousa, le 26 janvier 1574, Eléonore, fille de Lamoral, comte *d'Egmont*, et de Sabine *de Bavière*.

Du 2e lit : Amand de Hornes, seigneur de Geldorp, d'Hermeys, de L'Ecluse, de Heu, de Warm, Hardinxvelt, capitaine d'une compagnie wallonne ancienne bande de Charles-Quint, mort le 9 décembre 1617, épousa Barbe *de Jeu-de-Chastillon*, dame d'Hardinxvelt, morte le 20 janvier 1620. Il est l'auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui. Le comte Jean de Hornes en descend au sixième degré.

Guillaume, prince *d'Orange*, épousa Henriette Marie, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et mourut en 1650.

Louise *de Nassau* épousa Frédéric-Guillaume, électeur *de Brandebourg*.

Guillaume-Frédéric, duc *de Nassau*, stadhouder de Frise, épousa Albertine-Frédérique-Agnès *de Nassau*, fille de Frédéric-Henri, ci-contre.

Charles, marquis *de Trazegnies*, mort le 8 février 1614, né en 1560, épousa, en 1589, Adrienne *de Gavre de Baurieux*.

Philippe, duc *d'Arenberg* et d'Arschot, né en 1587, mort en 1640, épousa : 1°, en 1610, Anne-Hippolyte *de Melun*; 2°, en 1621, Claire-Isabelle *de Berlaymont*; et 3° Cléophine *de Hohenzolern*.

Dorothée *de Ligne-Arenberg* épousa, le 13 avril 1618, Philippe-Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, grand-veneur, héréditaire de l'Empire, baron de Hondschoot, seigneur de Braine-le-Château, Stavele et Herlies, mort le 18 février 1663. Elle mourut en 1663.

Philippe-Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Hondschoot, etc., etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort le 18 février 1663, épousa, le 18 avril 1618, Dorothée *de Ligne-Arenberg*, ci-contre, morte en 1663.

Guillaume-Henri, prince *d'Orange*, épousa Marie *Stuart*, fille de Jacques II, duc d'York; il fut couronné roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, en avril 1689, avec la princesse Marie, son épouse. Il mourut sans postérité, en 1702.

Frédéric, électeur *de Brandebourg*, roi de Prusse le 18 janvier 1701, épousa : 1° Élise *de Hesse-Cassel*; 2° Sophie *de Hanovre*; et 3° Sophie *de Mecklembourg*. Il mourut en 1716. De lui descend le roi de Prusse actuel.

Henri-Casimir, duc *de Nassau*, épousa Amélie *d'Anhalt-Dessau*. Il mourut en 1696. Son fils Jean-Guillaume hérita de l'aînesse par testament de Guillaume, ci-contre. De lui descend le roi des Pays-Bas d'aujourd'hui.

Gillon-Othon, marquis *de Trazegnies*, pair de Hainaut, épousa, en 1631, Jacqueline *de la Laing*. De lui descend le marquis *de Trazegnies* actuel.

Charles-Eugène, duc *d'Arenberg* et d'Arschot, après la mort de son frère, épousa Marie-Henriette *de Vergy*, comtesse de Champlite, et mourut le 25 juin 1681. D'eux descend le duc *d'Arenberg* d'aujourd'hui.

Lamoral, ci-contre.

Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke, vicomte de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc, baron de Hondschoot, etc., etc., grand-veneur, héréditaire de l'Empire, mort le 6 novembre 1648, épousa, le 21 mai 1601, Julienne *de Merode*, dame de Herlies, fille de Jean et de Marguerite *de Pallant-Culembourg*. Sa postérité s'éteignit en son petit-fils Philippe-Maximilien, mort en célibat, le 2 octobre 1709, et l'aînesse passa à la branche formée par Amand, ci-contre.

Consanguinité *paternelle de* JEANNE *de* LOUVAIN, *princesse de la maison de* BRABANT, *première femme de* GÉRARD, *sire et comte de* HORNES.

Henri I, dit *le Guerroyeur*, duc de Lothier et de Brabant, comte de Louvain, marquis d'Anvers, fils de Godefroi III et de Marguerite *de Limbourg*, épousa, en 1177, Méhault *d'Alsace*, fille de Matthieu et d'Éléonore, comtesse de Boulogne, petite-fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Marguerite *de Clermont*, et arrière-petite-fille de Thierry, duc de la Lorraine supérieure, et de Gertrude, comtesse de Flandre.

Henri II, dit *le Magnanime*, duc de Lothier et de Brabant, marquis d'Anvers, etc., épousa : 1° Marie, fille de l'empereur Philippe; 2° Sophie *de Hesse*. Il mourut en 1247.

Marie *de Brabant* épousa Othon IV, empereur, et mourut en 1260.

Aleyde *de Brabant* épousa : 1° Louis, comte *de Looz*; 2° Willaume, comte *d'Auvergne*; et 3° Arnoud, sire *de Wesemael*. Elle laissa une belle postérité du second mariage.

Méhault *de Brabant* épousa Florent, comte de Hollande, dont elle laissa une belle postérité.

Marguerite *de Brabant* épousa Gérard, comte de Gueldre et de Zutphen. Ils laissèrent nombreuse postérité.

Isabeau *de Brabant* épousa : 1° Thierry, comte de Clèves, sire de Dinslacken; et 2° Gérard *de Limbourg*. Elle laissa postérité du premier lit.

Godefroi *de Brabant*, comte de Louvain, sire de Leeuw, épousa Marie *d'Audenarde*, dame de Baucignies. Il mourut en 1253.

Du 1er lit : Henri III, dit *le Débonnaire*, duc de Brabant, épousa Aleyde, fille du duc de Bourgogne. Il mourut en 1260.

Du 1er lit : Méhault *de Brabant* épousa : 1° Robert *d'Artois*, né en 1216, mort en 1249, frère de Louis VIII, roi de France, dit saint Louis; et 2° Guy *de Chastillon*, comte de Saint-Pol.

Du 2e lit : Henri, landgraf de Hesse.

Henri *de Brabant*, comte de Louvain, sire de Leeuw, Gaesbeek, Herstal, Baucignies, épousa Isabeau *de Bereren*. Il mourut en 1283; elle en 1308.

Jean I, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, etc., épousa : 1° Marguerite *de France*, morte sans postérité; et 2° Marguerite *de Flandre*. Il mourut en 1294.

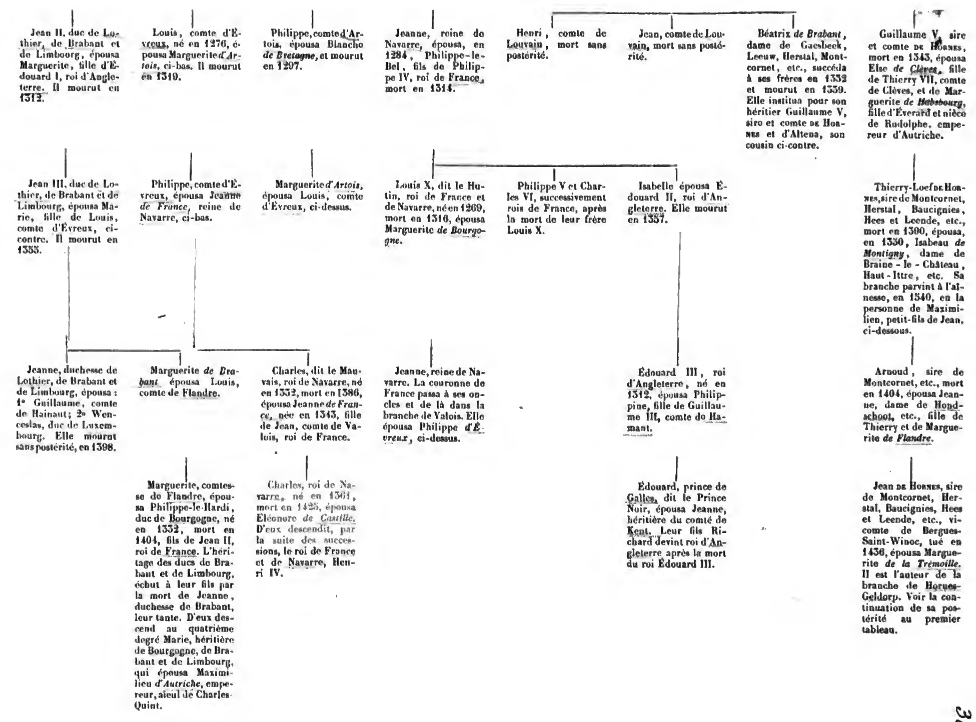
Marie *de Brabant*, seconde femme de Philippe III, roi de France, né en 1245, fils du roi de France saint Louis.

Du 1er lit : Robert II, comte d'Artois, né en 1250, mort en 1302, épousa Amicie *de Courtenay*.

Du 1er lit : Blanche *d'Artois*, épousa, par dispense du pape, en 1269, Henri I, roi de Navarre, comte de Champagne, mort en 1274.

Jean *de Brabant*, comte de Louvain, Baucignies, etc., sire de Gaesbeek, Herstal, Leeuw, etc., mort en 1309, épousa Félicitas *de Luxembourg*, sœur de Henri, comte de Luxembourg, élu empereur en 1308, sous le nom de Henri VII, et mort en 1303.

Jeanne DE BRABANT, dame de Baucignies, morte en septembre 1319, épousa Gérard, sire et comte de HORNES et d'Altena, mort le 3 mai 1333. Ils furent enterrés dans l'église des Petits-Carmes, aujourd'hui convertie en prison, à Bruxelles.



Jean II, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, épousa Marguerite, fille d'Édouard I, roi d'Angleterre. Il mourut en 1312.	Louis, comte d'Évreux, né en 1276, épousa Marguerite *d'Artois*, ci-bas. Il mourut en 1319.	Philippe, comte d'Artois, épousa Blanche *de Bretagne*, et mourut en 1297.	Jeanne, reine de Navarre, épousa, en 1284, Philippe-le-Bel, fils de Philippe IV, roi de France, mort en 1314.	Henri, comte de Louvain, mort sans postérité.	Jean, comte de Louvain, mort sans postérité.	Béatrix *de Brabant*, dame de Gaesbeek, Leeuw, Herstal, Montcornet, etc., succéda à ses frères en 1332 et mourut en 1339. Elle institua pour son héritier Guillaume V, sire et comte de Hornes et d'Altena, son cousin ci-contre.	Guillaume V, sire et comte de Hornes, mort en 1343, épousa Else *de Clèves*, fille de Thierry VII, comte de Clèves, et de Marguerite *de Habsbourg*, fille d'Évérard et nièce de Rudolphe, empereur d'Autriche.
Jean III, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, épousa Marie, fille de Louis, comte d'Évreux, ci-contre. Il mourut en 1355.	Philippe, comte d'Évreux, épousa Jeanne *de France*, reine de Navarre, ci-bas.	Marguerite *d'Artois*, épousa Louis, comte d'Évreux, ci-dessus.	Louis X, dit le Hutin, roi de France et de Navarre, né en 1289, mort en 1316, épousa Marguerite *de Bourgogne*.	Philippe V et Charles VI, successivement rois de France, après la mort de leur frère Louis X.	Isabelle épousa Édouard II, roi d'Angleterre. Elle mourut en 1357.		Thierry-Loef de Hornes, sire de Montcornet, Herstal, Baucignies, Hees et Leende, etc., mort en 1390, épousa, en 1330, Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château, Haut-Ittre, etc. Sa branche parvint à l'aînesse, en 1540, en la personne de Maximilien, petit-fils de Jean, ci-dessous.
Jeanne, duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg, épousa : 1° Guillaume, comte de Hainaut ; 2° Wenceslas, duc de Luxembourg. Elle mourut sans postérité, en 1398.	Marguerite *de Brabant* épousa Louis, comte de Flandre.	Charles, dit le Mauvais, roi de Navarre, né en 1332, mort en 1386, épousa Jeanne *de France*, née en 1343, fille de Jean, comte de Valois, roi de France.	Jeanne, reine de Navarre. La couronne de France passa à ses oncles et de là dans la branche de Valois. Elle épousa Philippe *d'Évreux*, ci-dessus.		Édouard III, roi d'Angleterre, né en 1312, épousa Philippine, fille de Guillaume III, comte de Hainaut.		Arnoud, sire de Montcornet, etc., mort en 1404, épousa Jeanne, dame de Hondschoot, etc., fille de Thierry et de Marguerite *de Flandre*.
	Marguerite, comtesse de Flandre, épousa Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, né en 1332, mort en 1404, fils de Jean II, roi de France. L'héritage des ducs de Brabant et de Limbourg, échut à leur fils par la mort de Jeanne, duchesse de Brabant, leur tante. D'eux descend au quatrième degré Marie, héritière de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, qui épousa Maximilien *d'Autriche*, empereur, aïeul de Charles-Quint.	Charles, roi de Navarre, né en 1361, mort en 1425, épousa Éléonore *de Castille*. D'eux descendit, par la suite des successions, le roi de France et de Navarre, Henri IV.			Édouard, prince de Galles, dit le Prince Noir, épousa Jeanne, héritière du comté de Kent. Leur fils Richard devint roi d'Angleterre après la mort du roi Édouard III.		Jean de Hornes, sire de Montcornet, Herstal, Baucignies, Hees et Leende, etc., vicomte de Bergues-Saint-Winoc, tué en 1436, épousa Marguerite *de la Trémoille*. Il est l'auteur de la branche de Hornes-Geldorp. Voir la continuation de sa postérité au premier tableau.

Consanguinité *paternelle de* Else *de* CLÈVES, *seconde femme de* Guillaume V, *sire et comte de* HORNES *et d'Altena.*

Thierry VII, comte de Clèves, épousa : 1°, en 1260, Ermengarde *de Gueldre;* 2° Marguerite, fille d'Everard *de Habsbourg*, comte de Kybourg, frère de l'empereur Rudolphe.

Du 1er lit : Othon, comte de Clèves, mort en 1310, épousa Malhilde *de Virnemborg.*	Du 1er lit : Ermengarde *de Clèves*, dame de Cranenbourg, seconde femme de Gérard, sire et comte de Hornes et d'Altena, mort en 1330.	Du 2e lit : Thierry VIII, comte de Clèves, mort en 1347, épousa : 1° Marguerite *de Gueldre;* 2° Marie *de Juliers.*	Agnès épousa, en 1312, Adolphe, comte des Monts, mort en 1348.	Marguerite épousa Henri *de Flandre*, comte de Lody, sire de Ninove.	**Else épousa, en 1332, Guillaume V, sire et comte de HORNES et d'Altena, mort en 1443.**
Ermengarde *de Clèves*, morte en 1342, épousa Jean, sire d'Arckel, mort en 1355.		Marguerite, comtesse de Clèves, épousa, en 1332, Adolphe, comte de La Marck.	Guillaume IV, sire et comte de Hornes, épousa Isabeau *de Clèves.*	Thierry, sire de Perwez, épousa Catherine *de Berthout.*	Thierry-Loef de Hornes, mort en 1390, épousa, en 1330, Isabeau *de Montigny.*
Othon, sire d'Arckel, mort en 1396, épousa : 1° Marie, comtesse de Vianden; 2° Isabeau *de Bar*, dame de Pierpont.	Élisabeth *d'Arckel* épousa Guillaume VI, sire et comte de Hornes et d'Altena.	Adolphe, comte de La Marck, archevêque de Cologne et puis, après la mort de son grand-oncle, comte de Clèves, épousa, en 1364, Marguerite, fille de Gérard de Juliers, comte des Monts, morte en 1425. Il mourut en 1394.	Engelbert, comte de La Marck.		Arnoud de Hornes, mort en 1404, épousa Jeanne, dame de Hondschuot.
Jean, sire d'Arckel, de Pierpont, de Hagesteyn et du Pays de Malines, par retrait, mort en 1428, épousa Jeanne, fille de Guillaume, comte de Juliers et de Gueldre.	Guillaume, sire et comte de Hornes, mort en 1415, épousa Jeanne *de Loen-Heinsberg.*	Adolphe, comte de La Marck, mort en 1443, créé duc de Clèves, en 1417, épousa : 1° Agnès *de Barière*, morte en 1401; 2° Marie *de Bourgogne*, morte en 1488.			Jean de Hornes, tué en 1436, épousa Marguerite *de la Trémoille.*
Marie, dame d'Arckel, morte en 1415, épousa Jean, sire d'Egmont, Iselstein, mort en 1451.		Jean I, duc de Clèves, comte de La Marck et de Ravenstein, mort en 1481, épousa Élisabeth *de Bourgogne*, comtesse de Nevers.	Catherine épousa Arnoud *d'Egmont.*		Philippe de Hornes, né en 1421, épousa : 1° Jeanne *de Lannoy*; 2° Marguerite de Hornes.
Arnoud *d'Egmont*, duc de Gueldre, comte de Zutphen, mort en 1473, épousa Catherine *de la Marck.*	Guillaume, sire d'Egmont et d'Iselstein, du Pays de Malines, etc., mort en 1483, épousa Walburge *de Meurs*, morte en 1459.	Jean II, duc de Clèves, comte de La Marck, etc., mort en 1521, épousa Mathilde *de Hesse.*	Engelbert *de Clèves*, comte de Nevers, pair de France, mort en 1506, épousa Catherine *de Bourbon.*	Arnoud de Hornes, mort en 1505, épousa Marguerite *de Montmorency.*	Jean de Hornes, sire de Baucignies. Sa postérité s'éteignit en 1763.
Adolphe *d'Egmont*, duc de Gueldre et de Zutphen, tué en 1477, épousa Catherine *de Bourbon.*	Marie *d'Egmont* épousa, en 1488, Jacques II, roi d'Écosse.	Jean III, duc de Clèves, comte de La Marck, en 1494, mort en 1539, épousa Marie, héritière des duchés de Berg, Juliers et Ravensberg.	Charles *de Clèves*, comte de Nevers, mort en 1521, épousa Marie *d'Albret.* Sa postérité s'éteignit avec ses petits-enfants.		Maximilien de Hornes, mort en 1542, épousa, en 1504, Barbe *de Montfort.*

Charles *d'Egmont*, duc de Gueldre, etc., mort sans postérité, en 1538, épousa Élisabeth *de Brunswyck-Lunebourg*.

Philippotte *d'Egmont*, duchesse de Gueldre, épousa, en 1458, René II, duc de Lorraine et de Bar, roi titulaire de Sicile, mort en 1508.

Antoine, duc de Lorraine et de Bar, né en 1489, mort en 1544, épousa Renée *de Bourbon*.

Claude *de Lorraine*, duc de Guise, comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbœuf, baron de Joinville, né en 1496, épousa Antoinette *de Bourbon*, dont descendent les ducs de Guise et les princes d'Elbœuf.

François I, duc de Lorraine et de Bar, né en 1517, mort en 1545, épousa Christine, fille de Christiern II, roi de Danemarck.

Charles III, duc de Lorraine et de Bar, né en 1543, mort en 1608, épousa Claude, fille du roi Henri II.

François, comte do Vaudemont, né en 1572, mort en 1632, épousa Christine, fille du comte de Salm.

Charles, comte do Vaudemont, né en 1604, mort en 1675, épousa sa cousine, la fille de son oncle Henri II, duc do Lorraine et de Bar.

Charles, duc de Lorraine et de Bar, après la mort de son oncle paternel, le frère aîné de son père, né en 1643, épousa, en 1678, Éléonore *d'Autriche*.

Léopold, duc de Lorraine et de Bar, né en 1679, mort en 1729, épousa Élisabeth, fille de Monsieur, frère du roi. Il fut père de François-Étienne, qui devint empereur d'Allemagne et roi d'Italie, par suite de son mariage avec Marie-Thérèse *d'Autriche*, héritière du trône que leurs descendants occupent encore aujourd'hui.

Sibylle, née en 1510, morte en 1554, épousa Frédéric I, électeur *de Saxe*, mort sans postérité.

Guillaume, duc de Clèves, de Berg, de Juliers et de Ravensberg, comte de La Marck, né en 1514, mort en 1584, épousa Marie, fille de l'empereur Ferdinand Ier.

Marie-Éléonore, née en 1550, morte en 1608, épousa Albert-Frédéric *de Brandebourg*.

Madelaine, née en 1553, décédée en 1633, épousa Jean, duc de Deux-Ponts.

Anne *de Brandebourg*, née en 1576, épousa Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg. Elle mourut en 1630.

George-Guillaume, électeur et duc de Brandebourg, mort en 1640, épousa Élisabeth-Charlotte, princesse palatine.

Frédéric-Guillaume, né en 1620, mort en 1688, épousa Louise *de Nassau*, fille do Frédéric-Henri.

Frédéric-Guillaume, né en 1657, déclaré roi de Prusse en 1701, mourut en 1713. Il épousa : 1° Élisabeth *de Hesse-Cassel*; 2° Sophie *de Hanovre*; 3° Sophie *de Mecklembourg*.

Du 1er lit : Louise-Dorothée épousa Frédéric *de Hesse-Cassel*, depuis roi de Suède, mort sans postérité.

Du 2e lit : Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, né en 1682, mort en 1740, épousa Sophie-Dorothée *de Hanovre*.

Frédéric III, roi de Prusse, dit le grand, né en 1712, mort en 1786, épousa Élisabeth *de Brunswyck*.

Jean-Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, mort en 1652, épousa Catherine, fille de Charles IX, roi de Suède.

Charles-Gustave, roi de Suède, né en 1622, mort en 1660, épousa Hedwige-Éléonore *Holstein-Goldorp*.

Charles XI, roi de Suède, né en 1655, mort en 1697, épousa Ulrique-Éléonore de Danemarck.

Charles XII, roi de Suède, né on 1682, mort en 1718.

Anne, née en 1515, morte en 1557, épousa Henri VIII, roi d'Angleterre. Elle mourut sans postérité.

Martin DE HORNES épousa : 1° Anne *de Croy*; 2° Catherine DE HORNES.

Du 1er lit : George, comte DE HORNES et de Houtkercke, mort en 1608, épousa, en 1574, Éléonore, fille de Lamoral, comte d'Egmont.

Du 2e lit : Amand DE HORNES, auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui, mort en 1617, épousa Barbe *de Jeude Chastillon*.

Lamoral, comte DE HORNES et de Houtkercke, mort en 1648, épousa Julienne *de Merode*.

Philippe-Lamoral, comte DE HORNES et de Houtkercke, mort en 1663, épousa Dorothée *de Ligne-Arenberg*.

Philippe-Eugène, comte DE HORNES et do Houtkercke, mort en 1677, épousa Éléonore *de Merode*.

Philippe-Maximilien, comte DE HORNES et de Houtkercke, mort sans alliance le 2 octobre 1709.

de Habsbourg, *et seconde femme de* Guillaume V, *sire et comte de* HORNES.

Albert IV, dit le Sage, comte de Habsbourg, mort en 1240, épousa Edwige, comtesse de Kybourg.

Rudolphe V, comte de Habsbourg, né en 1228, mort en 1291, fut élu empereur d'Allemagne en 1273. Il épousa : 1° Anne *de Hohenberg*; 2° Agnès, fille d'Othon IV, comte de Bourgogoe.

Everard *de Habsbourg*, comte de Kybourg, épousa.....

Albert I, empereur d'Allemagne, mort en 1313, épousa Elisabeth *de Carinthie*.

Catherine, morte en 1284, épousa Othon, duc de Bavière, roi de Hongrie.

Jutta, morte en 1297, épousa Wenceslas, roi de Bohême.

Clémence, morte en 1295, épousa Charles-Martel, roi de Hongrie.

Marguerite *de Habsbourg*, épousa Thierry VII, comte de Clèves, veuf d'Ermengarde *de Gueldre*, dame de Craenenbourg. Elle vivait encore en 1312.

Rudolphe, mort en 1307, épousa : 1° Blanche, fille de Philippe III, roi de France; 2° Elisabeth, veuve de Wenceslas, roi de Bohême.

Frédéric, empereur, mort en 1330, épousa Mathilde, fille de Jacques II, roi d'Aragon.

Albert II, dit le Sage, mort en 1358, épousa Jeanne, fille héritière de Ulric, comte de Pfirt.

Agnès, morte en 1364, épousa André III, roi de Hongrie, mort en 1305.

Thierry VIII, comte de Clèves, mort en 1347, épousa : 1° Marguerite *de Gueldre*; 2° Marie *de Juliers*.

Else de Clèves, épousa, en 1332, Guillaume V, sire et comte de **HORNES** et d'Altena, seigneur de **Weert, Nederweert, Wessem, etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, veuf en premières noces d'Ode, dame de Putten et Stryen, mort en 1343, fils de Gérard et de Jeanne de Brabant, qui était fille de Henri de Brabant, comte de Louvain, et de Isabeau de Beveren.**

Rudolphe, né en 1339, mort en 1365, empereur, épousa Catherine, fille de l'empereur Charles IV.

Léopold I, empereur d'Allemagne, né en 1349, mort en 1386, épousa Virida, duchesse de Milan.

Guillaume VI, sire et comte de Hornes, etc., etc., grand-veneur héréditaire de l'Empire, né en 1324, mort en 1354, épousa Isabeau, fille de Jean, sire d'Arckel, et d'Ermengarde *de Clèves*. Sa postérité s'éteignit en 1540.

Thierry, sire de Perwez, épousa Catherine *Berthout*, fille de Henri, chevalier, sire de Duffel, Gheel, Oisterloo et Waelhem, et de Marguerite *de Wezemael*, morte en 1380. Sa postérité s'éteignit en 1485.

Thierry-Loef, sire de Baucignies, Herstal, Montcornet, Hees et Leende, etc., mort en 1390, épousa, en 1350, Isabeau *de Montigny*, dame de Braine-le-Château.

Léopold, empereur, mort en 1411.

Guillaume, mort en 1406, épousa Edwige, fille du roi de Hongrie et de Pologne.

Ernest I, empereur d'Allemagne, né en 1377, mort en 1424, épousa : 1° Marguerite *de Pomeranie*; 2° Vrimburge *de Marovie*.

Frédéric, mort en 1439, épousa : 1° Elisabeth, fille de l'empereur Ruperti; 2° Anne, fille de l'empereur Frédéric *de Brunswyck*.

Arnoud de Hornes, mort en 1404, épousa Jeanne, dame de Hondschoot.

Frédéric I, empereur d'Allemagne, né en 1415, mort en 1493, épousa Éléonore, fille d'Édouard, roi de Portugal.

Catherine, morte en 1493, épousa Charles, margrave de Bade.

Marguerite, morte en 1486, épousa Henri II, électeur de Saxe.

Sigismond, né en 1427, épousa : 1° Éléonore, fille de Jacques I, roi d'Écosse ; 2° Catherine *de Saxe*.

Jean de Hornes, tué en 1456, épousa Marguerite *de la Trémoille*.

Maximilien I, empereur d'Allemagne, né en 1459, mort en 1519, épousa Marie, héritière de Bourgogne et de Brabant, morte en 1482.

Cunégonde, née en 1465, épousa Albert IV, duc de Bavière.

Christophe, marquis de Bade, né en 1453, mort en 1527, épousa Catherine *de Catzenelleboge*.

Philippe de Hornes, né en 1421, épousa : 1° Jeanne *de Lannoy* ; 2° Marguerite de Hornes, morte sans postérité.

Philippe-le-Bel, roi de Castille, empereur d'Allemagne, né le 23 juin 1478, mort en 1506, épousa Jeanne, héritière des royaumes de Castille et d'Aragon, fille de Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, et d'Isabelle *de Castille*.

Marguerite, morte en 1480, épousa Charles VIII, roi de France.

Bernard IV, marquis de Bade, né en 1474, mort en 1537, épousa Françoise *de Luxembourg*. De lui descend le duc de Bade d'aujourd'hui.

Arnoud de Hornes, mort en 1505, épousa Marguerite *de Montmorency*.

Jean de Hornes, sire de Baucignies. Sa postérité s'éteignit en 1763.

Éléonore, née en 1498, morte en 1558, épousa : 1° Emmanuel, roi de Portugal ; 2° François Ier, roi de France, dont elle fut la seconde femme.

Charles-Quint, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, né en 1500, mort en 1558, épousa Isabelle *de Portugal*.

Isabelle, née en 1501, épousa Christiern, roi de Danemarck.

Marie, régente des Pays-Bas, née en 1505, morte en 1558, épousa Louis II, roi de Hongrie.

Ferdinand I, empereur d'Allemagne, après l'abdication de son frère, mort en 1564, épousa Anne *de Pologne*, reine de Bohême et de Hongrie.

Catherine, née en 1507, morte en 1578, épousa Jean III, roi de Portugal.

Maximilien de Hornes, mort en 1542, épousa, en 1504, Barbe *de Montfort*.

Philippe II, roi d'Espagne, duc de Brabant, mort le 17 septembre 1598, épousa : 1° Marie *de Portugal* ; 2° Marie, reine d'Angleterre ; 3° Isabeau *de France* ; 4° Anne *d'Autriche*.

Maximilien II, empereur et roi.

Charles, mort en 1590, épousa Marie *de Bavière*.

Marie, née en 1527, morte en 1545, épousa Philippe II, roi d'Espagne.

Martin de Hornes, épousa : 1° Anne *de Croy* ; 2° Catherine de Hornes.

Philippe III, roi d'Espagne, duc de Brabant, mort en 1621, épousa Marguerite *d'Autriche*.

Ferdinand II, empereur d'Allemagne et roi, né le 9 juillet 1578, mort en 1637, épousa : 1° Marie *de Bavière* ; 2° Éléonore *de Gonzague*.

Du 1er lit : George, comte de Hornes et de Houtkercke, mort en 1608, épousa Éléonore, fille de Lamoral, comte d'Egmont.

Du 2e lit : Amand de Hornes, auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui, mort en 1617, épousa Barbe *de Jeude-Chastillon*.

Philippe IV, roi d'Espagne, etc., né en 1605, épousa : 1° Isabelle *de France* ; 2° Marie *d'Autriche*.

Anne, née en 1601, épousa Louis XIII, roi de France.

Ferdinand III, empereur et roi, né en 1608, mort en 1657, épousa Marie *d'Autriche*.

Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke, mort en 1648, épousa Julienne *de Merode*.

Du 1er lit : Marie-Thérèse, épousa Louis XIV, roi de France. Elle fut duchesse de Brabant et [illegible]

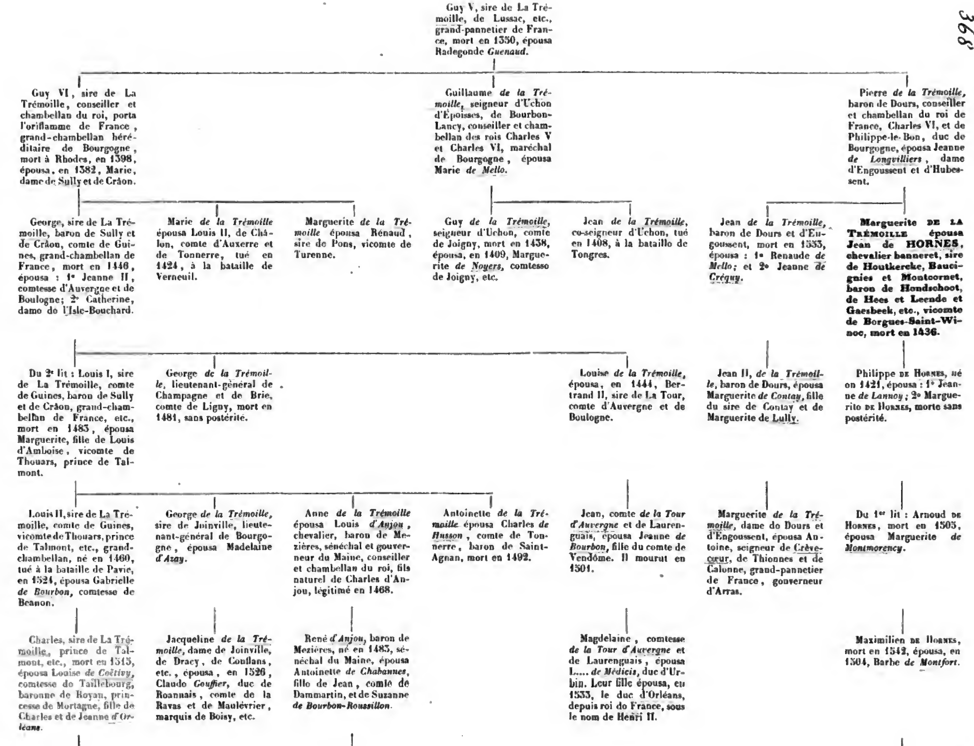
Du 2e lit : Charles II, roi d'Espagne, mort en 1700, fit la couronne d'Espagne, par testament, [illegible]

Louis XIV, roi de France, né en 1633, mort en 1715, épousa Marie-Thérèse *d'Espagne*, ci-contre. [illegible]

Philippe, duc d'Orléans, né en 1640, mort en 1701, épousa Isabelle *de Bavière*. Il fut l'auteur [illegible]

Léopold II, empereur et roi, mort en 1705, épousa : 1° Marie, fille de Philippe IV, roi d'Espagne [illegible]

Philippe-Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke, mort en 1663, épousa Dorothée *de Ligne-Arenberg*. Sa postérité [illegible]



Guy V, sire de La Trémoille, de Lussac, etc., grand-pannetier de France, mort en 1350, épousa Radegonde *Guenaud*.

Guy VI, sire de La Trémoille, conseiller et chambellan du roi, porta l'oriflamme de France, grand-chambellan héréditaire de Bourgogne, mort à Rhodes, en 1398, épousa, en 1382, Marie, dame de Sully et de Crâon.

Guillaume *de la Trémoille*, seigneur d'Uchon d'Époisses, de Bourbon-Lancy, conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI, maréchal de Bourgogne, épousa Marie *de Mello*.

Pierre *de la Trémoille*, baron de Dours, conseiller et chambellan du roi de France, Charles VI, et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, épousa Jeanne *de Longvilliers*, dame d'Engoussent et d'Hubessent.

George, sire de La Trémoille, baron de Sully et de Crâon, comte de Guines, grand-chambellan de France, mort en 1446, épousa : 1° Jeanne II, comtesse d'Auvergne et de Boulogne; 2° Catherine, dame de l'Isle-Bouchard.

Marie *de la Trémoille* épousa Louis II, de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, tué en 1424, à la bataille de Verneuil.

Marguerite *de la Trémoille* épousa Renaud, sire de Pons, vicomte de Turenne.

Guy *de la Trémoille*, seigneur d'Uchon, comte de Joigny, mort en 1438, épousa, en 1409, Marguerite *de Noyers*, comtesse de Joigny, etc.

Jean *de la Trémoille*, co-seigneur d'Uchon, tué en 1408, à la bataille de Tongres.

Jean *de la Trémoille*, baron de Dours et d'Engoussent, mort en 1533, épousa : 1° Renaude *de Mello*; et 2° Jeanne *de Créquy*.

Marguerite DE LA TRÉMOILLE épousa Jean de HORNES, chevalier banneret, sire de Houtkercke, Baucignies et Montcornet, baron de Hondschoot, de Hees et Leende et Gaesbeek, etc., vicomte de Borgues-Saint-Winoc, mort en 1436.

Du 2e lit : Louis I, sire de La Trémoille, comte de Guines, baron de Sully et de Crâon, grand-chambellan de France, etc., mort en 1483, épousa Marguerite, fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont.

George *de la Trémoille*, lieutenant-général de Champagne et de Brie, comte de Ligny, mort en 1481, sans postérité.

Louise *de la Trémoille*, épousa, en 1444, Bertrand II, sire de La Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne.

Jean II, *de la Trémoille*, baron de Dours, épousa Marguerite *de Contay*, fille du sire de Contay et de Marguerite de Lully.

Philippe DE HORNES, né en 1421, épousa : 1° Jeanne *de Lannoy*; 2° Marguerite DE HORNES, morte sans postérité.

Louis II, sire de La Trémoille, comte de Guines, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc., grand-chambellan, né en 1460, tué à la bataille de Pavie, en 1524, épousa Gabrielle *de Bourbon*, comtesse de Beanon.

George *de la Trémoille*, sire de Joinville, lieutenant-général de Bourgogne, épousa Madelaine *d'Azay*.

Anne *de la Trémoille* épousa Louis *d'Anjou*, chevalier, baron de Mezières, sénéchal et gouverneur du Maine, conseiller et chambellan du roi, fils naturel de Charles d'Anjou, légitimé en 1468.

Antoinette *de la Trémoille* épousa Charles *de Husson*, comte de Tonnerre, baron de Saint-Agnan, mort en 1492.

Jean, comte *de la Tour d'Auvergne* et de Laurenguais, épousa Jeanne *de Bourbon*, fille du comte de Vendôme. Il mourut en 1501.

Marguerite *de la Trémoille*, dame de Dours et d'Engoussent, épousa Antoine, seigneur de Crèvecœur, de Thionnes et de Calonne, grand-pannetier de France, gouverneur d'Arras.

Du 1er lit : Arnoud DE HORNES, mort en 1505, épousa Marguerite *de Montmorency*.

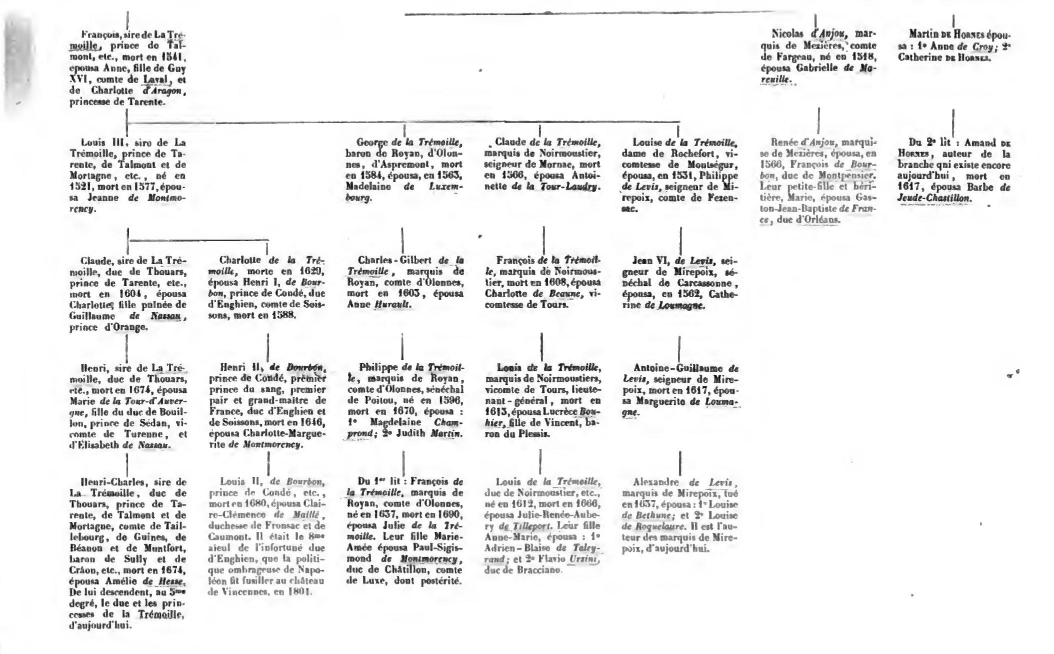
Charles, sire de La Trémoille, prince de Talmont, etc., mort en 1515, épousa Louise *de Coëtivy*, comtesse de Taillebourg, baronne de Royan, princesse de Mortagne, fille de Charles et de Jeanne *d'Orléans*.

Jacqueline *de la Trémoille*, dame de Joinville, de Dracy, de Coullans, etc., épousa, en 1526, Claude *Gouffier*, duc de Roannais, comte de la Ravas et de Maulévrier, marquis de Boisy, etc.

René *d'Anjou*, baron de Mezières, né en 1483, sénéchal du Maine, épousa Antoinette *de Chabannes*, fille de Jean, comte de Dammartin, et de Suzanne *de Bourbon-Roussillon*.

Magdelaine, comtesse *de la Tour d'Auvergne* et de Laurenguais, épousa L.... *de Médicis*, duc d'Urbin. Leur fille épousa, en 1533, le duc d'Orléans, depuis roi de France, sous le nom de Henri II.

Maximilien DE HORNES, mort en 1542, épousa, en 1504, Barbe *de Montfort*.



François, sire de La Trémoille, prince de Talmont, etc., mort en 1541, épousa Anne, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte *d'Aragon*, princesse de Tarente.

Nicolas *d'Anjou*, marquis de Mezières, comte de Fargeau, né en 1518, épousa Gabrielle *de Mareuille*.

Martin de Hornes épousa : 1° Anne *de Croy*; 2° Catherine de Hornes.

Louis III, sire de La Trémoille, prince de Tarente, de Talmont et de Mortagne, etc., né en 1521, mort en 1577, épousa Jeanne *de Montmorency*.

George *de la Trémoille*, baron de Royan, d'Olonnes, d'Aspremont, mort en 1584, épousa, en 1563, Madelaine *de Luxembourg*.

Claude *de la Trémoille*, marquis de Noirmoustier, seigneur de Mornac, mort en 1566, épousa Antoinette *de la Tour-Laudry*.

Louise *de la Trémoille*, dame de Rochefort, vicomtesse de Montségur, épousa, en 1531, Philippe *de Levis*, seigneur de Mirepoix, comte de Fezensac.

Renée *d'Anjou*, marquise de Mezières, épousa, en 1566, François *de Bourbon*, duc de Montpensier. Leur petite-fille et héritière, Marie, épousa Gaston-Jean-Baptiste *de France*, duc d'Orléans.

Du 2° lit : Amand de Hornes, auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui, mort en 1617, épousa Barbe *de Jeude-Chastillon*.

Claude, sire de La Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente, etc., mort en 1604, épousa Charlotte, fille puînée de Guillaume *de Nassau*, prince d'Orange.

Charlotte *de la Trémoille*, morte en 1629, épousa Henri I, *de Bourbon*, prince de Condé, duc d'Enghien, comte de Soissons, mort en 1588.

Charles-Gilbert *de la Trémoille*, marquis de Royan, comte d'Olonnes, mort en 1603, épousa Anne *Hurault*.

François *de la Trémoille*, marquis de Noirmoustier, mort en 1608, épousa Charlotte *de Beaune*, vicomtesse de Tours.

Jean VI, *de Levis*, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, épousa, en 1562, Catherine *de Loumagne*.

Henri, sire de La Trémoille, duc de Thouars, etc., mort en 1674, épousa Marie *de la Tour-d'Auvergne*, fille du duc de Bouillon, prince de Sédan, vicomte de Turenne, et d'Élisabeth *de Nassau*.

Henri II, *de Bourbon*, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc d'Enghien et de Soissons, mort en 1646, épousa Charlotte-Marguerite *de Montmorency*.

Philippe *de la Trémoille*, marquis de Royan, comte d'Olonnes, sénéchal de Poitou, né en 1596, mort en 1670, épousa : 1° Magdelaine *Champrond*; 2° Judith *Martin*.

Louis *de la Trémoille*, marquis de Noirmoustiers, vicomte de Tours, lieutenant-général, mort en 1613, épousa Lucrèce *Bouhier*, fille de Vincent, baron du Plessis.

Antoine-Guillaume *de Levis*, seigneur de Mirepoix, mort en 1617, épousa Marguerite *de Loumagne*.

Henri-Charles, sire de La Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente, de Talmont et de Mortagne, comte de Taillebourg, de Guines, de Béanon et de Muntfort, baron de Sully et de Crâon, etc., mort en 1674, épousa Amélie *de Hesse*. De lui descendent, au 5me degré, le duc et les princesses de la Trémoille, d'aujourd'hui.

Louis II, *de Bourbon*, prince de Condé, etc., mort en 1680, épousa Claire-Clémence *de Maillé*, duchesse de Fronsac et de Caumont. Il était le 8me aïeul de l'infortuné duc d'Enghien, que la politique ombrageuse de Napoléon fit fusiller au château de Vincennes, en 1801.

Du 1er lit : François *de la Trémoille*, marquis de Royan, comte d'Olonnes, né en 1637, mort en 1690, épousa Julie *de la Trémoille*. Leur fille Marie-Amée épousa Paul-Sigismond *de Montmorency*, duc de Châtillon, comte de Luxe, dont postérité.

Louis *de la Trémoille*, duc de Noirmoustier, etc., né en 1612, mort en 1666, épousa Julie-Renée-Aubery *de Tilleport*. Leur fille Anne-Marie, épousa : 1° Adrien-Blaise *de Taleyrand*; et 2° Flavio *Ursini*, duc de Bracciano.

Alexandre *de Levis*, marquis de Mirepoix, tué en 1637, épousa : 1° Louise *de Bethune*; et 2° Louise *de Roquelaure*. Il est l'auteur des marquis de Mirepoix, d'aujourd'hui.

TAB. 6.

Consanguinité de Jeanne de LANNOY, *dame de Brimeux, première femme de* Philippe *de* HORNES, *baron de Gaesbeek.*

Jean I, *de Lannoy*, seigneur de Lannoy, de Lys et de Maingoval, petit-fils de Hugues I[er], seigneur de Lys et de Lannoy, mort en 1349, et de Marguerite, dame de Maingoval, d'où sont sortis aussi les seigneurs de Santes, de La Motterie et de Molembaix, etc., épousa Jeanne *de Croy*, fille de Jean, grand-boutillier de France, et de Marguerite *de Crâon*. Ce fut Jean I qui fit bâtir le château de Lannoy.

Jean *de Lannoy*, seigneur de Lannoy, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Lille et de Douai, bailli d'Amiens, ambassadeur en Angleterre, et puis gouverneur de Hollande, de Zelande et de Frise, mort en 1470, épousa : 1° Jeanne *de Poix*, dame de Brimeux, fille de Louis; 2° Jeanne *de Ligne*, fille de Michel, seigneur de Barbançon.

Antoine *de Lannoy*, seigneur de Maingoval, épousa Jeanne *de Ville*, dame de Rieulay, fille de Quentin et de Jeanne, dame de Senzelles.

Du 1er lit : Jeanne de Lannoy, dame de Brimeux, épousa Philippe de HORNES, baron de Gaesbeek.

Arnoud de Hornes, mort en 1505, épousa Marguerite *de Montmorency*.

Maximilien de Hornes, mort en 1542, épousa, en 1504, Barbe *de Montfort*.

Martin de Hornes, épousa : 1° Anne *de Croy*; 2° Catherine de Hornes.

Du 2e lit : Amand de Hornes, auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui, mort en 1617, épousa Barbe *de Jende-Chastillon*.

Du 2e lit : Bonne *de Lannoy*, épousa Philippe *de Lannoy*, seigneur de Santes, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, gouverneur de Tournay, mort en 1535.

Hugues *de Lannoy*, seigneur de Santes, épousa Marie *de Bouchout*, dame de Boulers, morte le 23 juillet 1563.

Françoise *de Lannoy*, femme de Maximilien *d'Egmont*, comte de Buren, chevalier de la Toison d'Or.

Anne *d'Egmont*, comtesse de Buren, épousa, en 1550, Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange.

Marie *de Lannoy*, dame de Sébourg, épousa Jean *de Beauffort*, en Artois.

Philippe *de Beauffort*, seigneur de Beaufort, conseiller et chambellan de Charles-Quint, mort en 1530, épousa Jeanne *de Halewyn*.

Philippe *de Beauffort*, baron de Beaufort, né en 1520, mort en 1582, épousa Madelaine *de la Marck*.

Anne *de Beauffort*, héritière de la baronnie de Beaufort, épousa, en 1582, Philippe *de Croy*, comte de Solre, et mourut sans postérité.

Jacqueline *de Lannoy* épousa Jean *de Hennin*, seigneur de Fontaine.

Jean *de Lannoy*, seigneur de Maingoval et de Senzelles, mort en 1498, épousa : 1° Catherine *de Neufville*; et 2° Philipotte *de Lalaing*.

Du 2e lit : Charles *de Lannoy*, seigneur de Senzelles, prince de Sulmone, vice-roi de Naples, chevalier de la Toison d'Or, à qui François Ier remit son épée, à Pavie, épousa Françoise *de Montbel*, fille de Jacques, comte d'Entremont.

Philippe *de Lannoy*, prince de Sulmone, seigneur de Senzelles, chevalier de la Toison d'Or, épousa Isabelle *Colonna*.

Charles *de Lannoy*, prince de Sulmone, chevalier de la Toison d'Or, mort sans enfants, à Rome, en 1568, épousa Constance *de Caretto*.

Horace *de Lannoy*, prince de Sulmone, après son frère, épousa Antoinette *d'Avalos*, et mourut sans postérité.

Jean II, seigneur de Montmorency, d'Escouen, de Damville, Conflans, Vitry en Brie, la Tour de Chaumont, Taverny et Saint-Leu, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI, premier baron et grand-chambellan de France, mort en 1477, épousa : 1° Jeanne, dame de *Fosseux*, de Hauteville et de Nevele, en Flandres; 2° Marguerite *d'Orgemont*.

Du 2e lit : Guillaume, baron de Montmorency, seigneur d'Escouen, de Chantilly, Damville, Thore, etc., premier baron de France, conseiller et chambellan des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, hérita de l'aînesse, par testament de son père, au détriment des enfants du 1er lit, et mourut en 1531. Il avait épousé Anne, fille de Guy *Pot*, comte de Saint-Pol.

Philippotte *de Montmorency*, dame de Vitry, épousa : 1° Charles *de Melun*, baron des Landes; 2° Guillaume *Gouffier*, seigneur de Boissy. Elle mourut en 1516.

Marguerite *de Montmorency*, dame de Conflans-Sainte-Honorine, épousa Nicolas *d'Anglure*, seigneur de Boulaimont. Elle mourut en 1498.

Du 1er lit (fils puîné) : Louis *de Montmorency*, chevalier, baron de Fosseux, Barly, Hauteville, la Tour de Chaumont, Wastines, etc., chambellan du roi Charles VIII, mort en 1490, épousa Marguerite, fille de Jean, seigneur de Wastines, et de Marguerite *de Joigny*.

Du 1er lit (le fils aîné) : Jean III, *de Montmorency*, seigneur de Nevele, de Wismes et de Hubermont, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort en 1477. Il embrassa, avec son frère Louis, le parti du comte de Charolois, ce qui fut cause que son père le déshérita au profit des enfants du 2e lit. Il épousa Gudule *Villain*, dame de Liedekerke.

Anne, duc de Montmorency, premier baron, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, comte de Beaumont et de Dammartin, mort de ses blessures en 1567, épousa Madelaine *de Savoye*.

François *de Montmorency*, seigneur de la Rochepot, fait prisonnier avec le roi François Ier, à la bataille de Pavie, mort sans postérité en 1551.

Roland *de Montmorency*, baron de Fosseux, mort en 1506, épousa Louise *d'Orgemont*, dame de Baillet-sur-Esche, Thury, Daugu, etc.

Ogier *de Montmorency*, seigneur de Wastines, de Vendegies, etc., mort en 1523, épousa Anne *de Vendegies*.

Jean *de Montmorency*, seigneur de Nevele, etc., chambellan du roi Charles VIII, né en 1461, mort sans postérité légitime, en 1510, épousa Marguerite, fille de Jacques I, comte DE HORNES, et de Jeanne *de Meurs*, et veuve de Philippe DE HORNES-HOUTKERCKE.

Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevele, Huysse, Wismes, Hubermont, St-Leu, Taverny et de la quatrième partie de la baronnie de Montmorency, après la mort de son frère, mort en 1526, épousa Marie DE HORNES, dame de Montigny, Hachicourt, etc.

Marguerite DE MONTMORENCY, dame de Pamele, épousa Arnoud, comte de HORNES et de Houtkercke, baron de Gaesbeek, de Hondschoot et de Hees, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, etc.

Honorine *de Montmorency* épousa Nicolas *de Sainte-Aldegonde*, chevalier, seigneur de Noircarmes.

Henri, duc de Montmorency, premier baron, pair, maréchal et connétable de France, etc., épousa : 1° Antoinette *de la Marck*; 2° Louise *de Budos*. Sa postérité se perpétua par les femmes dans les ducs de Vendôme, de Levis et de Bourbon-Condé.

François, duc de Montmorency, pair, grand-maître, etc., épousa Diane *de France*, fille naturelle légitimée de Henri II, roi de France.

Claude *de Montmorency*, baron de Fosseux, conseiller du roi et lieutenant-général de la marine, mort en 1546, épousa Anne *d'Aumont*.

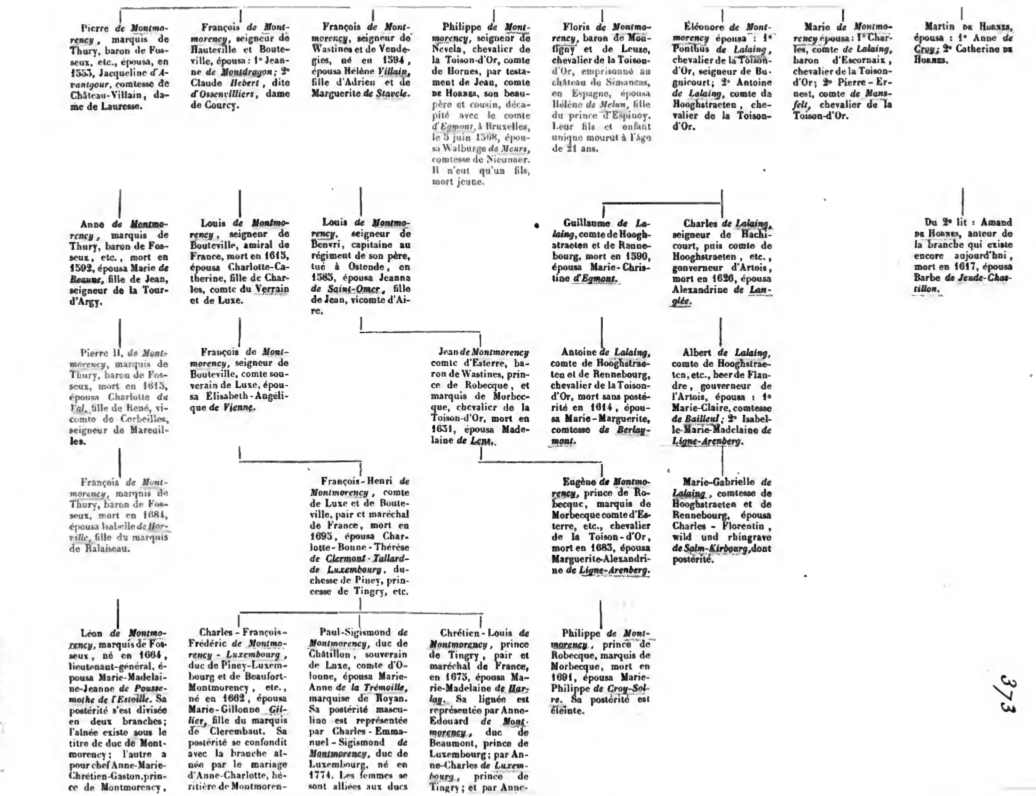
Jean *de Montmorency*, seigneur de Wastines, écuyer et premier échanson de Philippe II, archiduc d'Autriche, puis roi d'Espagne, né en 1488, mort en 1538, épousa Anne, fille de Louis *de Blois*, seigneur de Trélon.

Joseph *de Montmorency*, seigneur de Nevele, Hubermont, etc., etc., mort en 1530, épousa Anne *d'Egmont*, fille de Floris, comte de Buren, qui se remaria ensuite avec Jean, comte DE HORNES et d'Altena.

Robert *de Montmorency*, seigneur de Wismes et de Liancourt, grand-bailli de Saint-Omer, mort sans postérité légitime en 1554, épousa Jeanne *de Bailleul*.

Philippe *de Montmorency*, seigneur de Hachicourt, Farbus, etc., chevalier de la Toison-d'Or, mort sans postérité en 1566.

Maximilien DE HORNES, mort en 1542, épousa, en 1504, Barbe *de Montfort*.



Pierre *de Montmorency*, marquis de Thury, baron de Fosseux, etc., épousa, en 1553, Jacqueline *d'Arantgour*, comtesse de Château-Villain, dame de Lauresse.

François *de Montmorency*, seigneur de Hauteville et Bouteville, épousa : 1° Jeanne *de Montdragon*; 2° Claude *Hebert*, dite *d'Ossenvilliers*, dame de Courcy.

François *de Montmorency*, seigneur de Wastines et de Vendegies, né en 1594, épousa Hélène *Villain*, fille d'Adrien et de Marguerite *de Stavele*.

Philippe *de Montmorency*, seigneur de Nevela, chevalier de la Toison-d'Or, comte de Hornes, par testament de Jean, comte DE HORNES, son beau-père et cousin, décapité avec le comte *d'Egmont*, à Bruxelles, le 5 juin 1568, épousa Walburge *de Meurs*, comtesse de Nieunaer. Il n'eut qu'un fils, mort jeune.

Floris *de Montmorency*, baron de Montigny et de Leuze, chevalier de la Toison-d'Or, emprisonné au château de Simancas, en Espagne, épousa Hélène *de Melun*, fille du prince d'Espinoy. Leur fils et enfant unique mourut à l'âge de 21 ans.

Éléonore *de Montmorency* épousa : 1° Ponthus *de Lalaing*, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Buguicourt; 2° Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison-d'Or.

Marie *de Montmorency* épousa : 1° Charles, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, chevalier de la Toison-d'Or; 2° Pierre-Ernest, comte *de Mansfelt*, chevalier de la Toison-d'Or.

Martin DE HORNES, épousa : 1° Anne *de Croy*; 2° Catherine DE HORNES.

Anne *de Montmorency*, marquis de Thury, baron de Fosseux, etc., mort en 1592, épousa Marie *de Beaune*, fille de Jean, seigneur de la Tour-d'Argy.

Louis *de Montmorency*, seigneur de Bouteville, amiral de France, mort en 1615, épousa Charlotte-Catherine, fille de Charles, comte du Verrain et de Luxe.

Louis *de Montmorency*, seigneur de Benvri, capitaine au régiment de son père, tué à Ostende, en 1585, épousa Jeanne *de Saint-Omer*, fille de Jean, vicomte d'Aire.

Guillaume *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten et de Rannebourg, mort en 1590, épousa Marie-Christine *d'Egmont*.

Charles *de Lalaing*, seigneur de Hachicourt, puis comte de Hooghstraeten, etc., gouverneur d'Artois, mort en 1626, épousa Alexandrine *de Langlée*.

Du 2e lit : Amand DE HORNES, auteur de la branche qui existe encore aujourd'hui, mort en 1617, épousa Barbe *de Jeude-Chastillon*.

Pierre II, *de Montmorency*, marquis de Thury, baron de Fosseux, mort en 1615, épousa Charlotte *du Val*, fille de René, vicomte de Corbeilles, seigneur de Mareuilles.

François de *Montmorency*, seigneur de Bouteville, comte souverain de Luxe, épousa Élisabeth-Angélique *de Vienne*.

Jean *de Montmorency* comte d'Esterre, baron de Wastines, prince de Robecque, et marquis de Morbecque, chevalier de la Toison-d'Or, mort en 1631, épousa Madelaine *de Lens*.

Antoine *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten et de Rennebourg, chevalier de la Toison-d'Or, mort sans postérité en 1614, épousa Marie-Marguerite, comtesse *de Berlaymont*.

Albert *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, etc., beer de Flandre, gouverneur de l'Artois, épousa : 1° Marie-Claire, comtesse *de Bailleul*; 2° Isabelle-Marie-Madelaine *de Ligne-Arenberg*.

François *de Montmorency*, marquis de Thury, baron de Fosseux, mort en 1684, épousa Isabelle *de Horville*, fille du marquis de Balaiseau.

François-Henri *de Montmorency*, comte de Luxe et de Bouteville, pair et maréchal de France, mort en 1695, épousa Charlotte-Bonne-Thérèse *de Clermont-Tallard-de Luxembourg*, duchesse de Piney, princesse de Tingry, etc.

Eugène *de Montmorency*, prince de Robecque, marquis de Morbecque comte d'Esterre, etc., chevalier de la Toison-d'Or, mort en 1683, épousa Marguerite-Alexandrine *de Ligne-Arenberg*.

Marie-Gabrielle *de Lalaing*, comtesse de Hooghstraeten et de Rennebourg, épousa Charles-Florentin, wild und rhingrave *de Salm-Kirbourg*, dont postérité.

Léon *de Montmorency*, marquis de Fosseux, né en 1664, lieutenant-général, épousa Marie-Madelaine-Jeanne *de Poussemothe de l'Estoille*. Sa postérité s'est divisée en deux branches; l'aînée existe sous le titre de duc de Montmorency; l'autre a pour chef Anne-Marie-Chrétien-Gaston, prince de Montmorency,

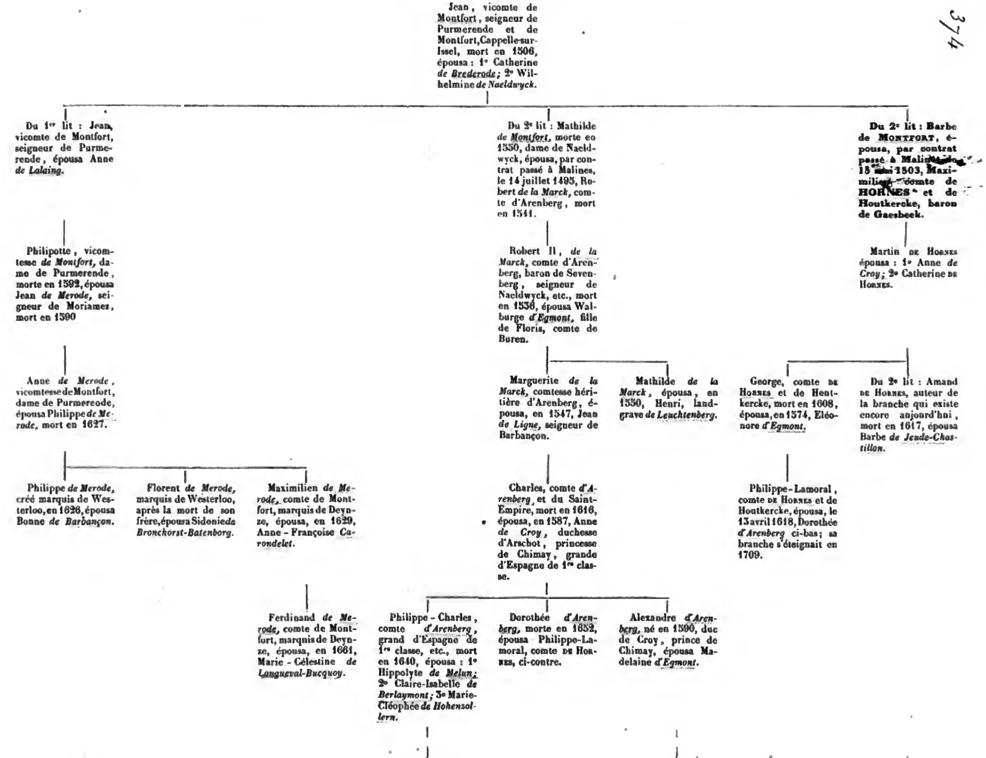
Charles-François-Frédéric *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Piney-Luxembourg et de Beaufort-Montmorency, etc., né en 1662, épousa Marie-Gillonne *Gillier*, fille du marquis de Clerembaut. Sa postérité se confondit avec la branche aînée par le mariage d'Anne-Charlotte, héritière de Montmoren-

Paul-Sigismond *de Montmorency*, duc de Châtillon, souverain de Luxe, comte d'Olonne, épousa Marie-Anne *de la Trémoille*, marquise de Royan. Sa postérité masculine est représentée par Charles-Emmanuel-Sigismond *de Montmorency*, duc de Luxembourg, né en 1774. Les femmes se sont alliées aux ducs

Chrétien-Louis *de Montmorency*, prince de Tingry, pair et maréchal de France, en 1675, épousa Marie-Madelaine *de Harlay*. Sa lignée est représentée par Anne-Edouard *de Montmorency*, duc de Beaumont, prince de Luxembourg; par Anne-Charles *de Luxembourg*, prince de Tingry; et par Anne-

Philippe *de Montmorency*, prince de Robecque, marquis de Morbecque, mort en 1691, épousa Marie-Philippe *de Croy-Solre*. Sa postérité est éteinte.

Consanguinité *paternelle de* BARBE *de* MONTFORT, *femme de* MAXIMILIEN, *comte de* HORNES *et de Houtkercke.*



Du 2e lit : Philippe-François, né en 1615, crée duc *d'Arenberg*, en 1644.

Du 2e lit : Marguerite *d'Arenberg*, épousa, en 1649, Eugène *de Montmorency*, prince de Robecque, mort en 1683.

Du 2e lit : Ernestine *d'Arenberg* épousa, en 1656, Alexandre, duc *de Bournonville*, prince de Hennin.

Du 2e lit : Élisabeth *d'Arenberg*, épousa, en 1648, Guillaume *Truchses*, comte de Wolfsegg.

Du 3e lit : Charles-Eugène, duc *d'Arenberg*, né en 1[illegible]35, mort en 1681, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne, épousa Marie-Henriette *de Cusance*.

Marie *d'Arenberg*, née en 1639, morte en 1705, épousa, en 1659, Christophe, comte *de Furstenberg*.

Anne-Catherine *d'Arenberg*, née en 1616, princesse de Chimay, épousa Eugène *de Hennin-Lietard*, comte de Boussu, mort en 1658.

Philippe *de Montmorency*, prince de Robecque, etc., mort en 1691, épousa Marie-Philippe *de Croy Solre*.

Philippe-Charles-François, duc *d'Arenberg*, né en 1663, mort en 1691.

Marie *d'Arenberg*, née en 1666, épousa : Othon, marquis *Delcaretto*; 2e Louis-Ernest *d'Egmont*.

Philippe-Louis-Antoine *de Hennin-Lietard*, comte de Boussu, prince de Chimay, mort en 1688, épousa Anne-Louise *Verreycken*.

Anne-Auguste *de Montmorency*, prince de Robecque, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison-d'Or, épousa Catherine-Félicitée *du Bellay*.

Léopold-Philippe-Charles, duc *d'Arenberg*, grand d'Espagne, né en 1690, mort en 1754, épousa Marie-Françoise *Pignatelli*, fille de Nicolas et de Marie *d'Egmont*.

Marie-Anne *d'Arenberg*, née en 1689, épousa, en 1707, Françoise-Eggon *de la Tour-Bouillon*, prince d'Auvergne, etc.

Alexandre-Gabriel-Joseph *de Hennin-Lietard*, comte de Boussu, prince de Chimay, mort en 1745, épousa Gabrielle-Françoise *de Beauveau-Crâon*.

Anne-Louis *de Montmorency*, prince de Robecque, né en 1724, dont postérité.

Charles-Léopold, duc *d'Arenberg*, né en 1721, mort en 1778, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, épousa Louise-Marguerite, comtesse *de la Marck*, née en 1730.

Marie-Victoire *d'Arenberg*, née en 1714, épousa, en 1735, Auguste-Guillaume, marcgraef *de Baden-Baden*, mort sans postérité.

Anne-Gabrielle *de Hennin-Lietard*, comtesse de Boussu, princesse de Chimay, morte en 1806, épousa Victor-Maurice *Riquet*, comte de Caraman, mort en 1807.

Louis-Engelbert, duc *d'Arenberg*, né en 1750, mort en 1820, épousa, en 1773, Pauline-Louise, fille du duc *de Brancas-Villars*, comte de Lauraguais, née en 1755, morte en 1812.

Marie-Françoise, princesse *d'Arenberg*, née en 1751, épousa Joseph-Nicolas, comte *de Windisch-Graëtz*, mort en 1802.

Marie-Flore, princesse *d'Arenberg*, née en 1752, épousa Wolfgang-Guillaume, duc *d'Ursel*, né en 1750, dont le duc d'Ursel d'aujourd'hui.

Louis-Marie, prince *d'Arenberg*, né en 1757, mort en 1795, épousa : 1e Anne, fille du comte de *Mailly*; 2e Élisabeth *de Schacouskoy*.

Auguste-Marie-Raymond, prince *d'Arenberg*, né en 1753, mort en 1833, épousa, en 1774, Marie-Françoise, fille d'Auguste *le Danois*, marquis de Cernay, morte en 1810.

Marie-Louise, princesse *d'Arenberg*, née en 1764, épousa Louis, prince de *Starhemberg*, mort en 1833.

François-Joseph-Philippe *Riquet*, comte de Caraman et prince de Chimay, par sa mère, né en 1771, mort en 1843, épousa, en 1805, Marie-Jeanne-Ignace-Thérèse *de Cabarus*, née en 1773, morte en 1835, dont le prince de Chimay actuel.

Prosper-Louis, duc *d'Arenberg*, grand d'Espagne, de 1re classe, né en 1785, épousa : 1e Stéphanie *Tascher de la Pagerie*; 2e Ludomille, princesse *de Lobkowitz*.

Philémon-Paul-Marie, chanoine de l'église de Namur, né en 1788, décédé.

Pierre-Charles, prince *d'Arenberg*, né en 1790, épousa, en 1829, Alex-Marie-Charlotte *de Talleyrand*, morte en 1842, fille d'Augustin-Marie-Éloi-Charles *de Talleyrand*, duc de Perigord.

Philippe, né en 1794, mort en célibat, en 1805.

Pauline-Charlotte, princesse *d'Arenberg*, épousa, en 1794, Joseph, prince *de Schwarzenberg*. Elle mourut à Paris, en 1810, dans un incendie victime de son dévoûment maternel.

Ernest-Engelbert, prince *d'Arenberg*, né en 1777, seigneur de Widdin, en Bohême, épousa, en 1800, Marie-Thérèse, fille du comte *de Windisch-Graëtz*.

George-Adam, prince *de Starhemberg*, né en 1785, chambellan de l'empereur d'Autriche.

Marguerite-Ernestine *de Starhemberg* épousa Frédéric-Auguste-Alexandre, duc *de Beaufort-Spontin*.

376

Tableaux.

Descendance de la Maison de Hornes par les femmes.

Descendance d'ODE de HORNES *fille de Guillaume* V *et d'Ode de* Putten *sa première femme;* d'ELSE *de* HORNES *fille de Guillaume* V *et d'Else de* Clèves *sa seconde femme; et de* JEANNE *de* HORNES *fille de Henri, sire de Perwez, et de Marguerite de* Rochefort; *la première : femme de Jean van* DUIVENVOORDE, *sire de Polanen, de La Leck, de Breda, etc.; la seconde : femme de Henri, sire de* DIEST; *et la troisième : femme de Jean, sire de* DIEST, *châtelain d'Anvers.*

Ode de HORNES épousa Jean III, sire de Polanen, de La Leck, Breda, Gertrudenberg, mort en 1377. Ils gisent dans la grande église à Breda.

Othon *van der Leck*, troisième fils, seigneur de Hedel, mort en 1428, épousa, en 1390, Sophie, dame de s'Heerenberg et de Bylant.

Guillaume, seigneur de s'Heerenberg et de Bylant, mort le 7 décembre 1465, épousa, en 1429, Mathilde *de Benthem*, décédée le 21 mai 1445, fille d'Everwin, comte *de Benthem*.

Oswald, comte *de Berg* et du Saint-Empire, seigneur de Bylant, mort en 1506, épousa, en 1456, Élisabeth, comtesse *de Meurs* et de Saerwerden, fille de Vincent et d'Anne *de Bavière*.

1° Anne *van den Berghe* mariée à Jean, comte *de Saerwerden* et du Saint-Empire, fils de Jacques, comte *de Saerwerden* et de Cunegonde, comtesse *de Sonneberg*.

2° Mathilde *van den Berghe* mariée à Frédéric, baron *de Bronchorst*.

3° Guillaume, comte *de Berg*, seigneur de Bylant, mort en 1511, épousa Anne *d'Egmont*, dame de Haeps, Boxmeer.

Oswald, comte *de Berg*, seigneur de Bylant, mort le 9 Mai 1546, épousa Isabelle, dame de Dorth.

Guillaume, comte *de Berg*, seigneur de Bylant, gouverneur du pays de Gueldre en 1581, mort en 1586, épousa, le 28 Janvier 1557, Marie *de Nassau*, fille de Guillaume, comte *de Nassau-Dillenbourg*.

Henri *van der Leck*, fils puîné, seigneur de Heeswyck, épousa : 1° Marie *de Diest*; 2° Jeanne *de Ghistelles*, dame d'Havrincourt.

Jean, fils aîné, sire de Polanen, de La Leck, Breda, etc., épousa : 1°, en 1354, Marie *de Brabant*, fille bâtarde du duc Jean III; 2° Odille *de Solms*. Il mourut en 1398.

Jeanne, dame de Polanen, La Leck, Breda, etc., morte en 1446, épousa Engelbert *de Nassau*, mort en 1443.

Jean, comte *de Nassau*, sire de La Leck, Breda, etc., mort en 1475, épousa Marie *de Loen*, ci-bas.

Jean, comte *de Nassau*, mort en 1516, épousa Élisabeth *de Hesse*.

Guillaume, comte *de Nassau*, épousa Julienne, comtesse *de Stolberg*.

Guillaume, Comte *de Nassau*, dit le Taciturne, prince d'Orange, assassiné en 1584, épousa : 1° Anne *d'Egmont*; 2° Anne *de Saxe*; 3° Charlotte *de Brunswyck*; 4° Louise *de Coligny*.

Jean, comte *de Nassau*, épousa Élisabeth *de Leuchtenberg*, et mourut en 1616.

Else de HORNES épousa Henri, sire de Diest.

Thomas II, sire de Diest, épousa Catherine *de Rivière*.

Jean, sire de Diest, châtelain d'Anvers, né en 1399, mort en 1424, épousa **Jeanne, fille de Henri de HORNES, sire de Perwez, et de Marguerite de ROCHEFORT**.

Jeanne, dame de Diest, châtelaine d'Anvers, épousa Jean *de Loen*, sire de Heinsberg.

Marie *de Loen* épousa Jean, comte *de Nassau*, ci-contre.

1° Herman, comte *de Berg*, seigneur de Bylant, chevalier de la Toison-d'Or, né le 2 août 1558, mort le 12 août 1610, épousa, en 1599, Marie-Mentia *de Witthem*, marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Walham, etc.

2° Madelaine *van den Berghe*, promise à Jean, roi de Suède.

3° Frédéric, comte *de Berg*, baron de Bylant, chevalier de la Toison-d'Or, né le 18 août 1559, mort le 3 septembre 1618, épousa, en 1601, Antoinette *de Ravenel*, dame de Rentigny.

Du 4me lit : Frédéric-Henri, prince *d'Orange*, né en 1584 et mort en 1647, épousa Amélie, comtesse *de Solms*.

Ernest-Casimir, comte *de Nassau*, tué en 1632, épousa Edruige *de Brunswyck-Lunebourg*.

Marie-Isabelle, marquise de Berghes, comtesse *de Berg*, née le 24 août 1610, décédée le 6 Janvier 1633, épousa, en 1625, Albert, comte *de Berg*, ci-contre.

1° Albert, comte *de Berg*, baron de Boxmeer, seigneur de Bylant, mort en 1656, épousa : 1° en 1625, Marie-Isabelle, comtesse *de Berg*, ci-contre; 2° en 1642, Madelaine *de Cusance*, fille de Claude-François *de Cusance*, baron de Beauvoir.

2° Éléonore-Catherine *van den Berghe*, décédée à Paris le 14 juillet 1657, se maria, en 1634, avec Frédéric-Maurice *de la Tour*, duc de Bouillon, mort le 9 août 1652.

Guillaume, prince *d'Orange*, mort en 1650, épousa Henriette-Marie, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Louise *de Nassau* épousa Frédéric-Guillaume, électeur *de Brandebourg*, né en 1620, mort en 1688. Elle était sa seconde femme.

Guillaume-Frédéric, duc *de Nassau*, épousa Albertine-Frédérique-Agnès *de Nassau*.

Guillaume-Henri, prince *d'Orange*, roi d'Angleterre, mort sans postérité en 1702, épousa Marie *Stuart*, fille de Jacques II, duc d'Yorck.

Frédéric, électeur de Brandebourg, premier roi de Prusse mort en 1713, épousa : 1° Élise *de Hesse-Cassel*; 2° Sophie *de Hanovre*; 3° Sophie *de Mecklembourg*.

Henri-Casimir, duc *de Nassau*, mort en 1696, épousa Amélie *d'Anhalt-Dessau*.

Du 1er lit : Louise-Dorothée, première femme du prince héréditaire *de Hesse-Cassel*, depuis roi de Suède, mort en 1705.

Du 2me lit : Frédéric-Auguste, mort en bas âge.

Du 2me lit : Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, né en 1688, mort en 1740, épousa Sophie-Dorothée *de Hanovre*, dont six enfants :

Jean-Guillaume, duc *de Nassau*, prince d'Orange, épousa Anne *d'Angleterre*.

Charles-Frédéric, né en 1712, roi de Prusse, en 1740, dit le Grand-Frédéric, mort sans postérité en 1786, épousa Élisabeth-Christine *de Brunswyck-Wolfenbuttel*.

Philippine-Charlotte, princesse de Prusse, née en 1716, épousa en 1733, Charles, duc *de Brunswyck-Wolfenbuttel*.

Louise-Ulrique, princesse de Prusse, épousa Adolphe-Frédéric, roi de Suède.

Auguste-Guillaume, prince de Prusse, mort en 1758, épousa Louise-Amélie *de Brunswyck-Wolfenbuttel*.

Frédéric-Louis-Henri, prince de Prusse, né en 1726, épousa en 1752, Wilhelmine *de Hesse-Cassel*, née en 1725.

Auguste-Ferdinand, prince de Prusse, né en 1730, épousa Élisabeth-Louise *de Brandebourg-Schwedt*, née en 1738.

Guillaume, duc *de Nassau*, prince d'Orange, épousa Marie-Louise *de Hesse-Cassel*.

Frederic-Guillaume, né en 1744, mort en 1779, roi de Prusse, en 1784, épousa : 1° Élisabeth-Christine *de Brunswyck-Wolfenbuttel*; 2° Frédérique-Louise *de Hesse-Darmstad*.

Frédérique-Sophie-Wilhelmine, princesse de Prusse, née en 1751, épousa Guillaume V *de Nassau*, prince stadhouder de Hollande, ci-contre.

Guillaume V, duc de Nassau, prince *d'Orange*, stadhouder de Hollande, né en 1748, mort en 1806, épousa en 1767, Frédérique-Sophie-Wilhelmine, princesse de Prusse, ci-contre.

Du 1er lit : Frédérique-Charlotte-Ulrique-Christine, princesse de Prusse, née en 1767, épousa Frédéric, duc d'Yorck, deuxième fils du roi d'Angleterre, Jacques III.

Du 2me lit : Frédéric-Guillaume, né en 1770, mort en 1840, roi de Prusse, épousa la princesse Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie *de Mecklembourg-Strelitz*; 2° morganatiquement Auguste, fille du comte *d'Harrach*, princesse de Leignitz.

Du 2me lit : Frédérique-Louise, princesse de Prusse, née en 1774, épousa Guillaume-Frédéric *de Nassau*, prince d'Orange, roi des Pays-Bas. (Voir ci-contre.)

Du 2me lit : Frédéric-Henri, prince de Prusse, né en 1773.

Frédérique-Christine, princesse de Prusse, née en 1780.

Frédéric-Charles-Henri, prince de Prusse, né en 1781.

Du 2me lit : Frédéric-Louis-Charles, prince de Prusse, né en 1783, épousa Frédérique-Caroline-Sophie, princesse de *de Mecklembourg-Strelitz*.

Guillaume-Frédéric, prince d'Orange, né en 1772, mort en 1843, roi des Pays-Bas depuis 1813, épousa Frédérique-Louise *de Prusse*, ci-contre, et morganatiquement, en 1841, Henriette-Adrienne-Ludovique-Flore, comtesse *d'Oultremont de Wegimont*.

TAB. 10.

Descendance d'Aleyde et de Marguerite de HORNES; *la première, fille de Jean de* Hornes, *sire de Perwez, et femme de Jean de* MERODE; *et la seconde, fille d'Arnoud de* Hornes, *baron de Gaesbeek, et femme de Richard de* MERODE.

Aleyde de HORNES, dame de Gheel et de Diepenbeeck, fille de Jean de Hornes, sire de Perwez, de Craenenburg, Duffel, Gheel, Oisterloo, etc., et de Méhault de Ryfersheit, épousa, le 8 novembre 1451, Jean de Merode.

- Jean *de Merode* épousa, en 1500 : 1° Marguerite *de Milan;* 2° Marguerite *d'Egmont*, sa postérité s'éteignit en ses enfants.
- Richard *de Merode* épousa, en 1502, **Marguerite de HORNES, fille d'Arnoud, baron de Gaesbeek, et de Marguerite de Montmorency.**
- Marguerite *de Merode* épousa Robert *de Milan.*
- Béatrix *de Merode* épousa Guillaume *de Sombreffe.*
- Marie *de Merode*, religieuse.

Enfants de Richard de Merode :

- Henri *de Merode* épousa, en 1515, Françoise *de Brederode.*
- Maximilien *de Merode*, mort en Espagne.
- Jeanne *de Merode* épousa Richard *de Merode*, sire de Frentz.
- Anne *de Merode* épousa : 1° Edmond *de Pallant;* 2° Richard *de Merode.*
- Richard *de Merode*, seigneur d'Oirschot, épousa Gertrude *Crom.* Sa postérité s'éteignit en ses enfants.

Enfants de Henri de Merode :

- Jean *de Merode*, seigneur de Perwez, Duffel, Gheel, Westerloo, etc., épousa, en 1558, Mencie *de Berghes;* 2° Marguerite *de Pallant.*
- Julien *de Merode*, seigneur de Leefdael.

Enfants de Jean de Merode :

- Du 1er lit : Marguerite *de Merode* épousa Jean *de Withem.*
- Du 2e lit : Philippe *de Merode*, mort en 1627, épousa, en 1591, Anne *de Merode*, comtesse *de Montfort*, fille de Jean *de Merode*, seigneur de Moriamez, et de Philipotte, vicomtesse *de Montfort.*
- Julienne *de Merode* épousa Lamoral, comte de Hornes et de Houtkercke.

Enfants de Philippe de Merode :

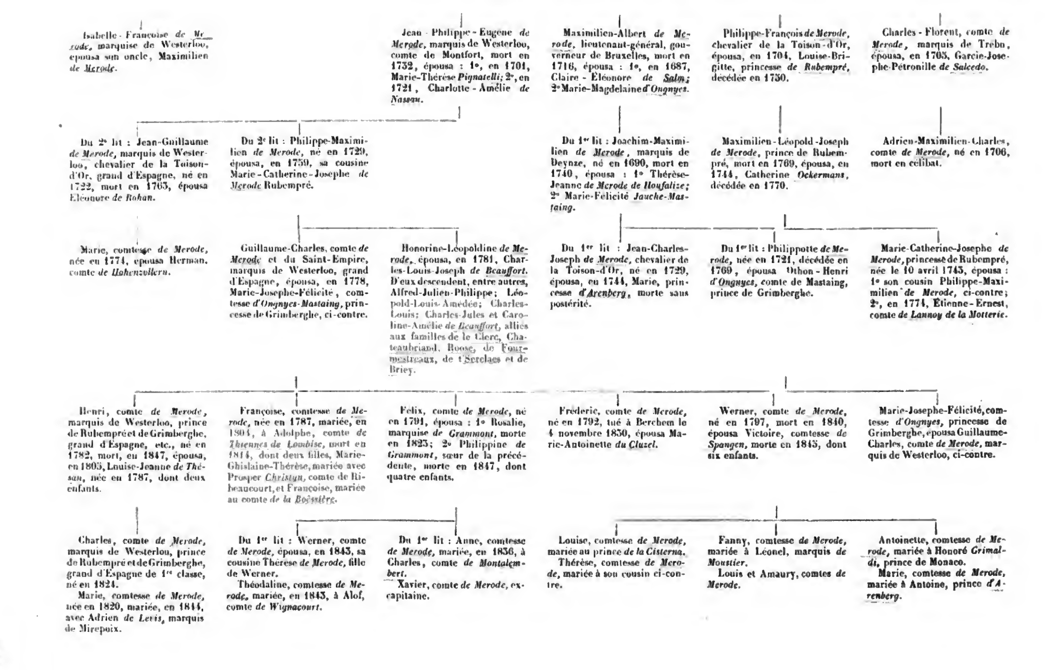
- Jean *de Merode*, tué à la bataille de Prague.
- Philippe *de Merode*, mort sans hoirs, en 1638. Il fut créé marquis de Westerloo en 1626, et épousa Bonne *de Barbançon.*
- Henri *de Merode*, page de l'empereur Ferdinand II.
- Florent *de Merode* épousa Sidonie *de Bronchorst-Batenburg.*
- Richard *de Merode.*
- Maximilien-Antoine *de Merode* épousa, en 1629, Françoise-Hubertine *de Carondelet.*

Enfants de Florent de Merode :

- Ferdinand-Pilippe *de Merode*, marquis de Westerloo, mort en 1658, épousa Marie-Madelaine *Gand-Villain.*
- Marie-Philippine *de Merode* épousa François *de Gand*, seigneur de St-Jean-Steen.
- Maximilien *de Merode*, mort en 1675, épousa, en 1665, Isabelle *de Merode*, marquise de Westerloo, ci-bas.
- Éléonore *de Merode* épousa Philippe-Eugène, comte de Hornes et de Houtkercke.

Enfant de Maximilien-Antoine de Merode :

- Ferdinand *de Merode* épousa, en 1661, Marie-Célestine *de Longueval.*



Isabelle - Françoise *de Merode*, marquise de Westerloo, épousa son oncle, Maximilien *de Merode*.

Jean - Philippe - Eugène *de Merode*, marquis de Westerloo, comte de Montfort, mort en 1732, épousa : 1°, en 1701, Marie-Thérèse *Pignatelli*; 2°, en 1721, Charlotte - Amélie *de Nassau*.

Maximilien-Albert *de Merode*, lieutenant-général, gouverneur de Bruxelles, mort en 1716, épousa : 1°, en 1687, Claire - Éléonore *de Salm*; 2° Marie-Magdelaine *d'Ongnyes*.

Philippe-François *de Merode*, chevalier de la Toison-d'Or, épousa, en 1704, Louise-Brigitte, princesse *de Rubempré*, décédée en 1750.

Charles - Florent, comte *de Merode*, marquis de Trebo, épousa, en 1705, Garcie-Josephe-Pétronille *de Salcedo*.

Du 2e lit : Jean-Guillaume *de Merode*, marquis de Westerloo, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne, né en 1722, mort en 1763, épousa Éléonore *de Rohan*.

Du 2e lit : Philippe-Maximilien *de Merode*, né en 1729, épousa, en 1759, sa cousine Marie-Catherine-Josephe *de Merode* Rubempré.

Du 1er lit : Joachim-Maximilien *de Merode*, marquis de Deynze, né en 1690, mort en 1740, épousa : 1° Thérèse-Jeanne *de Merode de Houfalize*; 2° Marie-Félicité *Jauche-Mastaing*.

Maximilien-Léopold-Joseph *de Merode*, prince de Rubempré, mort en 1769, épousa, en 1744, Catherine *Ockermans*, décédée en 1770.

Adrien-Maximilien-Charles, comte *de Merode*, né en 1706, mort en célibat.

Marie, comtesse *de Merode*, née en 1774, épousa Herman, comte *de Hohenzollern*.

Guillaume-Charles, comte *de Merode* et du Saint-Empire, marquis de Westerloo, grand d'Espagne, épousa, en 1778, Marie-Josephe-Félicité, comtesse *d'Ongnyes-Mastaing*, princesse de Grimberghe, ci-contre.

Honorine-Léopoldine *de Merode*, épousa, en 1781, Charles-Louis-Joseph *de Beauffort*. D'eux descendent, entre autres, Alfred-Julien-Philippe; Léopold-Louis-Amédée; Charles-Louis; Charles-Jules et Caroline-Amélie *de Beauffort*, alliés aux familles de le Clerc, Chateaubriand, Roose, de Fourmestreaux, de t'Serclaes et de Briey.

Du 1er lit : Jean-Charles-Joseph *de Merode*, chevalier de la Toison-d'Or, né en 1729, épousa, en 1744, Marie, princesse *d'Arenberg*, morte sans postérité.

Du 1er lit : Philippotte *de Merode*, née en 1721, décédée en 1769, épousa Othon - Henri *d'Ongnyes*, comte de Mastaing, prince de Grimberghe.

Marie-Catherine-Josephe *de Merode*, princesse de Rubempré, née le 10 avril 1743, épousa : 1° son cousin Philippe-Maximilien *de Merode*, ci-contre; 2°, en 1774, Étienne-Ernest, comte *de Lannoy de la Motterie*.

Henri, comte *de Merode*, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne, etc., né en 1782, mort, en 1847, épousa, en 1805, Louise-Jeanne *de Thésan*, née en 1787, dont deux enfants.

Françoise, comtesse *de Merode*, née en 1787, mariée, en 1804, à Adolphe, comte *de Thiennes de Lombise*, mort en 1814, dont deux filles, Marie-Ghislaine-Thérèse, mariée avec Prosper *Christyn*, comte de Ribeaucourt, et Françoise, mariée au comte *de la Boëssière*.

Félix, comte *de Merode*, né en 1791, épousa : 1° Rosalie, marquise *de Grammont*, morte en 1825; 2° Philippine *de Grammont*, sœur de la précédente, morte en 1847, dont quatre enfants.

Frédéric, comte *de Merode*, né en 1792, tué à Berchem le 4 novembre 1830, épousa Marie-Antoinette *du Cluzel*.

Werner, comte *de Merode*, né en 1797, mort en 1840, épousa Victoire, comtesse *de Spangen*, morte en 1845, dont six enfants.

Marie-Josephe-Félicité, comtesse *d'Ongnyes*, princesse de Grimberghe, épousa Guillaume-Charles, comte *de Merode*, marquis de Westerloo, ci-contre.

Charles, comte *de Merode*, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne de 1re classe, né en 1824.

Marie, comtesse *de Merode*, née en 1820, mariée, en 1844, avec Adrien *de Levis*, marquis de Mirepoix.

Du 1er lit : Werner, comte *de Merode*, épousa, en 1843, sa cousine Thérèse *de Merode*, fille de Werner.

Théodaline, comtesse *de Merode*, mariée, en 1843, à Alof, comte *de Wignacourt*.

Du 1er lit : Anne, comtesse *de Merode*, mariée, en 1836, à Charles, comte *de Montalembert*.

Xavier, comte *de Merode*, ex-capitaine.

Louise, comtesse *de Merode*, mariée au prince *de la Cisterna*.

Thérèse, comtesse *de Merode*, mariée à son cousin ci-contre.

Fanny, comtesse *de Merode*, mariée à Léonel, marquis *de Moustier*.

Louis et Amaury, comtes *de Merode*.

Antoinette, comtesse *de Merode*, mariée à Honoré *Grimaldi*, prince de Monaco.

Marie, comtesse *de Merode*, mariée à Antoine, prince *d'Arenberg*.

TAB. 11.

Descendance de Honorine, *fille de* Gérard *de* HORNES, *comte de Baucignies, et femme de* Godefroi *de* BERGHES, *comte de Grimberghe.*

Honorine de HORNES épousa, en 1616, Godefroi de Berghes, sire et comte de Grimberghe, baron d'Arquennes et de Staebroeck, mort en 1635.

- Eugène *de Berghes*, comte de Grimberghe, mort en 1670, épousa, en 1641, Florence-Marguerite *de Renesse*,
  - Philippe-François *de Berghes*, comte de Grimberghe, gouverneur de Bruxelles, où il mourut en 1674, épousa Jacqueline *de Lalaing*, fille unique de Pierre-Jacques-Procope *de Lalaing*. Il fut créé prince de Grimberghe.
  - George-Louis *de Berghes*, mort en 1724, prince-évêque de Liége.
  - Anne-Antoinette *de Berghes*, morte en 1714, épousa Ferdinand-Gaston, duc *de Croy*, comte du Rœulx.
  - Marie-Élisabeth *de Berghes* épousa, en 1690, Renaud, comte *de Gournay*,
  - Marie-Madelaine *de Berghes*, morte le 21 juin 1724, épousa Charles-Hubert-Augustin *Schetz*, comte de Grobbendonck, maréchal héréditaire du Brabant, lieutenant-général et gouverneur de Malines, mort le 11 février 1726, âgé de 74 ans. Le comté de Grobbendonck et ses autres terres sont retournés à la branche aînée de Schetz qui a changé ce nom en celui *d'Ursel*.
- Alphonse *de Berghes*, archevêque de Malines.
- Honorine *de Berghes* épousa Antoine-Maximilien *de Hennin*, comte de Boussu.

Alphonse-Dominique *de Berghes*, prince de Grimberghe, grand d'Espagne, mort sans hoirs, à Bruxelles, le 4 avril 1720, épousa, par contrat du 10 juin 1710, Anne-Henriette-Charlotte *de Rohan-Chabot*, née le 18 janvier 1682, fille de Louis, duc *de Rohan*, et d'Élisabeth *du Bec*.

Marie-Madelaine *de Berghes*, dite *de Montigny*, épousa à Compiègne, le 17 mars 1715, Louis-Joseph, comte *d'Albret*, duc de Luines et de Chevreuse, qui acheta de son beau-frère Alphonse, la principauté de Grimberghe et fut créé prince de ce lieu le 28 mai 1729.

Marie-Thérèse-Pélagie *d'Albret*, princesse de Grimberghe, née en 1722, morte sans hoirs. Sa succession ainsi que le titre de prince de Grimberghe passa à Othon-Henri *d'Ongnyes*, comte de Mastaing, héritier de Maximilienne-Thérèse, ci-contre, et de là à la maison de Merode; elle avait épousé, le 25 janvier 1735, son cousin Charles Louis *d'Albret*, duc de Chevreuse.

Charlotte *de Berghes* épousa Ferdinand-Joseph *d'Ongnyes*, mort en 1725.

Maximilienne-Thérèse *d'Ongnyes* épousa Ferdinand-François-Joseph, duc *de Croy*, comte du Rœulx, ci-contre.

Philippe-François, duc *de Croy*, comte du Rœulx, mort en 1712, épousa Anne-Louise *de la Tramerie*.

Ferdinand-François-Joseph, duc *de Croy*, comte du Rœulx, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison-d'Or, né en 1709, mort en 1767, sans laisser postérité de Maximilienne-Thérèse *d'Ongnyes*, ci-contre.

Marie-Philippine *de Croy* épousa, en 1709, Gillon-Othon, marquis *de Trazegnies*.

Anne-Marie *de Croy* épousa Jean-François *Bette*, marquis de Lede, grand d'Espagne, mort en 1712.

TAB. 12.

Descendance de HONORINE-MARIE-DOROTHÉE de HORNES, *femme de* FRANÇOIS, *comte d'*URSEL, *baron d'Hoboken.*

Honorine - Marie - Dorothée de HORNES, fille d'Ambroise, comte de Baucignies, et de Marguerite DE BAILLEUL, épousa François, comte D'URSEL et du Saint-Empire, vicomte de Vive-Saint-Eloy, baron d'Hoboken, grand-veneur et haut-forestier de Flandre, colonel et général de bataille au service de Charles II.

Conrad-Albert-Charles, duc *d'Ursel* et d'Hoboken, prince d'Arche et de Charleville, comte du Saint-Empire, général au service d'Espagne, mort le 3 mai 1738, épousa, en 1714, Élisabeth-Éléonore-Christine *de Salm*, décédée à Bruxelles le 23 mars 1737.

Anne-Hyacinthe, comtesse *d'Ursel*, épousa François-Sigismond, comte *de la Tour et Taxis*, lieutenant de cavalerie au service d'Autriche. Sans postérité.

Marie-Françoise, comtesse *d'Ursel* et du Saint-Empire, décédée le 4 août 1720, épousa Guillaume *de Melun*, marquis de Richebourg, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne, vice-roi de Gallicie, dont deux filles sans alliances.

Angélique-Honorine, comtesse *d'Ursel* et du Saint-Empire, épousa Wolfang *de Bournonville*, marquis de Sars, général de bataille au service d'Autriche, gouverneur de Termonde, mort en 1754.

Charles - Élisabeth - Conrad, duc *d'Ursel* et d'Hoboken, prince d'Arche et de Charleville, comte de Grobbendonck et du Saint-Empire, lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche, gouverneur de Bruxelles, chevalier de la Toison-d'Or, né le 6 juin 1717, mort le 11 janvier 1775, épousa, le 16 août 1740, Marie-Éléonore, princesse *de Lobkowitz*, née le 23 novembre 1720, décédée le 9 mai 1756.

Benoite-Charlotte, comtesse *d'Ursel* et du Saint-Empire, née le 3 février 1719, décédée à Gand le 11 mars 1778, épousa, le 5 décembre 1738, son cousin-germain François-Albert-Charles, duc *de Bournonville*, ci-contre.

François - Albert - Charles, duc *de Bournonville*, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, né le 15 février 1710, mort en 1769, épousa Benoite-Charlotte, comtesse *d'Ursel*.

Anne - Albertine *de Bournonville*, chanoinesse à Mons, mort en 1791, dernière de son nom.

Charlotte-Philippine-Élisabeth, comtesse *d'Ursel*, chanoinesse à Mons, née le 20 novembre 1741, épousa, le 4 décembre 1773, Charles-Léopold, baron *de Stain*, chambellan de la cour de Vienne.

Marie-Henriette-Christine, comtesse *d'Ursel*, chanoinesse à Mons, née le 20 janvier 1743, épousa, le 25 novembre 1776, François, comte *de Ferrari*, général d'artillerie, gouverneur de Termonde.

Wolfgang-Guillaume-Joseph-Léonard, duc *d'Ursel*, prince d'Arche et de Charleville, baron de Wesemael et en cette qualité maréchal héréditaire du duché de Brabant, grand-veneur et haut-forestier de Flandre, chambellan actuel de la cour de Vienne, général-major au service d'Autriche, né le 28 avril 1750, épousa, le 18 avril 1771, Marie-Florence-Françoise-Auguste-Charlotte *d'Arenberg*, née le 25 juin 1752, décédée en 1832.

Louise-Marie-Charlotte, comtesse *d'Ursel*, née le 4 juin 1775, épousa, le 20 février 1797, Jacques-Adrien-François, comte *de Lannoy*, né à Tournay le 10 janvier 1769, mort à Bruxelles le 1er janvier 1835, fils d'Augustin-François, comte *de Lannoy*, et de Ferdinande-Dorothée-Josephe *de Franeau*.

Charles-Joseph, duc *d'Ursel*, né le 9 août 1777, maire de Bruxelles sous l'empire, commissaire-général de l'intérieur, ministre du waterstaet et grand maître de la reine sous Guillaume Ier, membre du sénat, épousa, en 1804, Louise-Victoire-Marie-Josephe-Françoise *Ferrero-Fleschi*, princesse de Mazerano, décédée le 18 janvier 1847.

Henriette-Amélie-Ferdinande, comtesse *d'Ursel*, née le 31 octobre 1782, épousa, en 1805, Jean-Antoine-Claude-Adrien, marquis *de Mun*, né en 1773, pair de France.

Adrien, comte *de Lannoy*, épousa le 16 janvier 1834, sa cousine Alix-Adrienne-Marie *de Lannoy*, née le 21 juin 1814, fille de Ferdinand-Joseph, comte *de Lannoy*, et de Josephe-Victoire *d'Ennetières*. Sans postérité.

Gustave-Ferdinand-Guillaume, comte *de Lannoy*, né à Bruxelles, le 17 thermidor an VIII de la république française, épousa Marie-Josephe-Charlotte-Albertine, comtesse *van der Noot*, dont plusieurs enfants.

Paul, encore sans alliance.

Émilie-Ferdinande-Blanche, religieuse du Sacré-Cœur.

Marie-Augustine-Caroline, comtesse *d'Ursel*, née en 1807.

Jean-François-Charles-Marie-Léon *d'Ursel*, né le 4 août 1805, épousa : 1°, en 1832, Madelaine-Marie-Sophie *d'Harcourt*; 2°, en 1847, Henriette *d'Harcourt*, sœur de sa première femme, dont : du 1er lit : Marie-Joséphine-Madelaine, née en 1833.

Charles-Marie-Henri, né en 1839.

Marie-Adrien-Conrad, comte *d'Ursel*, né en 1813.

Marie-Auguste, comte *d'Ursel*, né en 1815.

Louis-Marie, comte *d'Ursel*, né en 1809, épousa, en 1842, Marie-Louise, fille du marquis *de Rumigny*, dont :

Marie-Caroline-Eve, née en 1844.

Marie-Joséphine-Caroline-Gabrielle, née en 1845.

Un fils né en 1848.

Adrien-Alexandre-Adélaïde-Henri, marquis *de Mun*, né le 17 octobre 1817, épousa Eugénie *de Laferronnaye*, dont deux fils : Robert et Albert.

Descendance d'Anne-Françoise-Eugénie *de* HORNES, *fille de Philippe-Lamoral, comte de* HORNES *et du Saint-Empire, et de Dorothée* de Ligne-Arenberg, *et femme de* Lamoral-Claude-François *de* LA TOUR ET TAXIS.

Anne-Françoise-Eugénie, comtesse de HORNES, dame de Braine-le-Château et Haut-Ittre, née en 1630 et morte le 25 juin 1694, épousa Lamoral-Claude-François, comte de la TOUR ET TAXIS et du Saint-Empire, né en 1621, mort en 1677.

Eugène-Alexandre, comte *de la Tour et Taxis* et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, mort en 1714, épousa : 1°, en 1678, Anne-Adelaïde, princesse *de Furstenberg*; 2°, en 1703, Anne-Augustine, princesse *de Hohenlohe*. Il fut créé prince de la Tour et Taxis, et sa terre de Braine-le-Château érigée en principauté.

François-Sigismond *de la Tour et Taxis*, maître-de-camp général, épousa Anne-Hyacinthe, comtesse *d'Yrsel*, morte sans postérité.

Geneviève-Ernestine-Marie *de la Tour et Taxis* épousa don Martin *de Los-Ryos* et Quejada.

Inigo-Lamoral, comte *de la Tour et Taxis*, général de cavalerie, épousa Marie-Claude-Françoise-Walburge, comtesse *de Fugger*.

Enfants d'Eugène-Alexandre :

Du 1er lit : Anselme-Frédéric, prince *de la Tour et Taxis* et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, né le 29 janvier 1679, mort le 8 novembre 1739, épousa, le 6 décembre 1701, Louise-Anne-Françoise, *de Lobkowitz*, duchesse de Sagan, née en 1683.

Du 1er lit : Anne *de la Tour et Taxis* épousa François-Ernest, comte *de Salm* et de Reifferscheid, seigneur de Bedbur.

Du 1er lit : Marie-Isabelle-Gothofride, née le 1er novembre 1691, chanoinesse de Nivelles, épousa Henri, comte *de Lannoy-Wignacourt*, baron de Neufville.

Du 2e lit : Lothaire-François *de la Tour et Taxis*, né en 1705.

Du 2e lit : Philippe-Lamoral *de la Tour et Taxis*, né en 1708.

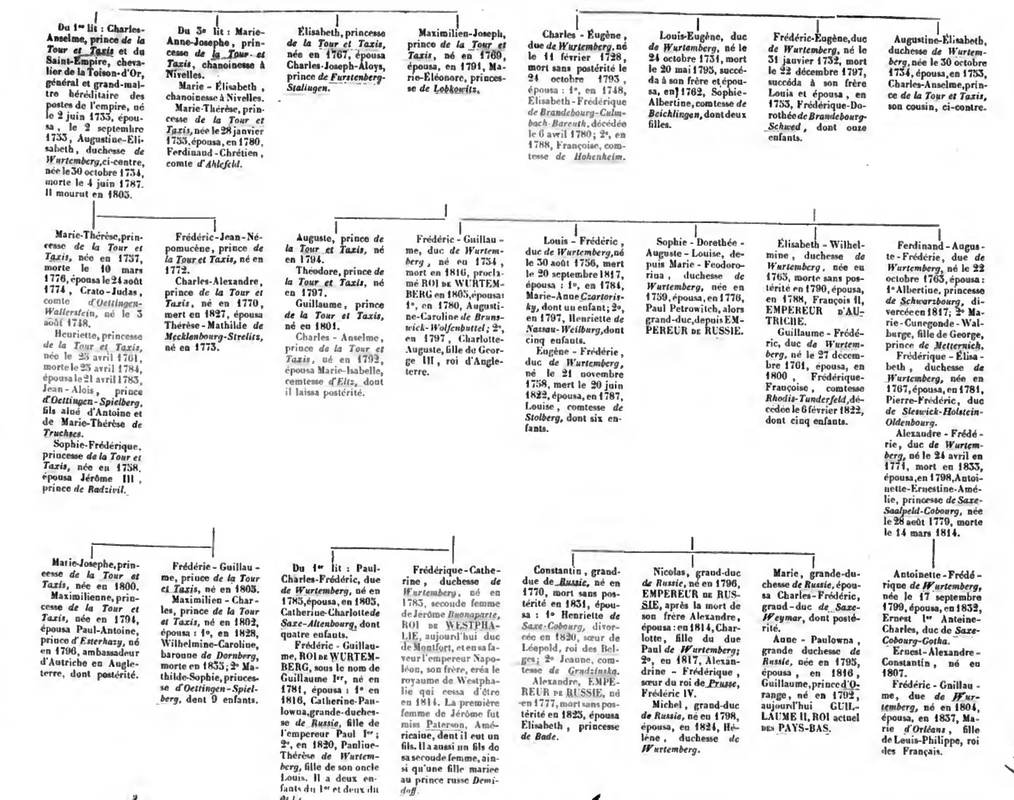
Enfant d'Inigo-Lamoral :

Marie-Anne, comtesse *de la Tour et Taxis* et du Saint-Empire, épousa François, comte *de Khuen de Liechtenberg*, fils de George-Sigismond et de Marie-Maximilienne, baronne *de Teuffenbach*.

Enfants d'Anselme-Frédéric :

Alexandre-Ferdinand, prince *de la Tour et Taxis* et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, maréchal héréditaire de Hainaut, né le 22 mars 1704, mort le 17 mars 1773, épousa : 1° Sophie-Christine-Louise, princesse *de Brandebourg-Bareuth*, morte le 13 juillet 1739; 2° Charlotte *de Lorraine*, morte le 6 janvier 1747, fille de Louis, prince de Lambesc, comte de Brionne; 3° Marie-Henriette, princesse *de Furstenberg-Stulingen*, morte le 4 juin 1772.

Marie-Augustine, princesse *de la Tour et Taxis*, née le 11 août 1706, morte le 1er février 1756, épousa, le 1er mai 1727, Charles-Alexandre, duc *de Wurtemberg*, chevalier de la Toison-d'Or, feld-maréchal des armées de l'empereur, né le 31 octobre 1684, mort le 12 mars 1737.



Du 1er lit : Charles-Anselme, prince *de la Tour et Taxis* et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, général et grand-maître héréditaire des postes de l'empire, né le 2 juin 1733, épousa, le 2 septembre 1753, Augustine-Élisabeth, duchesse *de Wurtemberg*, ci-contre, née le 30 octobre 1734, morte le 4 juin 1787. Il mourut en 1805.

Du 3e lit : Marie-Anne-Josephe, princesse *de la Tour et Taxis*, chanoinesse à Nivelles.

Marie-Élisabeth, chanoinesse à Nivelles.

Marie-Thérèse, princesse *de la Tour et Taxis*, née le 28 janvier 1755, épousa, en 1780, Ferdinand-Chrétien, comte *d'Ahlefeld*.

Élisabeth, princesse *de la Tour et Taxis*, née en 1767, épousa Charles-Joseph-Aloys, prince *de Furstenberg-Staliugen*.

Maximilien-Joseph, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1769, épousa, en 1791, Marie-Éléonore, princesse *de Lobkowitz*.

Charles-Eugène, duc *de Wurtemberg*, né le 11 février 1728, mort sans postérité le 24 octobre 1793, épousa : 1°, en 1748, Élisabeth-Frédérique *de Brandebourg-Culmbach-Bareuth*, décédée le 6 avril 1780 ; 2°, en 1788, Françoise, comtesse *de Hohenheim*.

Louis-Eugène, duc *de Wurtemberg*, né le 24 octobre 1731, mort le 20 mai 1795, succéda à son frère et épousa, en 1762, Sophie-Albertine, comtesse *de Beichlingen*, dont deux filles.

Frédéric-Eugène, duc *de Wurtemberg*, né le 31 janvier 1732, mort le 22 décembre 1797, succéda à son frère Louis et épousa, en 1753, Frédérique-Dorothée *de Brandebourg-Schwed*, dont onze enfants.

Augustine-Élisabeth, duchesse *de Wurtemberg*, née le 30 octobre 1734, épousa, en 1753, Charles-Anselme, prince *de la Tour et Taxis*, son cousin, ci-contre.

Marie-Thérèse, princesse *de la Tour et Taxis*, née en 1757, morte le 10 mars 1776, épousa le 24 août 1774, Crato-Judas, comte *d'Oettingen-Wallerstein*, né le 3 août 1748.

Henriette, princesse *de la Tour et Taxis*, née le 25 avril 1761, morte le 25 avril 1784, épousa le 21 avril 1783, Jean-Alois, prince *d'Oettingen-Spielberg*, fils aîné d'Antoine et de Marie-Thérèse *de Truchses*.

Sophie-Frédérique, princesse *de la Tour et Taxis*, née en 1758, épousa Jérôme III, prince *de Radzivil*.

Frédéric-Jean-Népomucène, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1772.

Charles-Alexandre, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1770, mort en 1827, épousa Thérèse-Mathilde *de Mecklenbourg-Strelitz*, née en 1773.

Auguste, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1794.

Théodore, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1797.

Guillaume, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1801.

Charles-Anselme, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1792, épousa Marie-Isabelle, comtesse *d'Eltz*, dont il laissa postérité.

Frédéric-Guillaume, duc *de Wurtemberg*, né en 1754, mort en 1816, proclamé ROI DE WURTEMBERG en 1805, épousa : 1°, en 1780, Auguste-Caroline *de Brunswick-Wolfenbuttel* ; 2°, en 1797, Charlotte-Auguste, fille de George III, roi d'Angleterre.

Louis-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né le 30 août 1756, mort le 20 septembre 1817, épousa : 1°, en 1784, Marie-Anne *Czartorisky*, dont un enfant ; 2°, en 1797, Henriette *de Nassau-Weilburg*, dont cinq enfants.

Eugène-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né le 21 novembre 1758, mort le 20 juin 1822, épousa, en 1787, Louise, comtesse *de Stolberg*, dont six enfants.

Sophie-Dorothée-Auguste-Louise, depuis Marie-Feodorovna, duchesse *de Wurtemberg*, née en 1759, épousa, en 1776, Paul Petrowitch, alors grand-duc, depuis EMPEREUR DE RUSSIE.

Élisabeth-Wilhelmine, duchesse *de Wurtemberg*, née en 1765, morte sans postérité en 1790, épousa, en 1788, François II, EMPEREUR D'AUTRICHE.

Guillaume-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né le 27 décembre 1761, épousa, en 1800, Frédérique-Françoise, comtesse *Rhodis-Tunderfeld*, décédée le 6 février 1822, dont cinq enfants.

Ferdinand-Auguste-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né le 22 octobre 1763, épousa : 1° Albertine, princesse *de Schwarzbourg*, divorcée en 1817 ; 2° Marie-Cunegonde-Walburge, fille de George, prince *de Metternich*.

Frédérique-Élisabeth, duchesse *de Wurtemberg*, née en 1767, épousa, en 1781, Pierre-Frédéric, duc *de Sleswick-Holstein-Oldenbourg*.

Alexandre-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né le 24 avril en 1771, mort en 1833, épousa, en 1798, Antoinette-Ernestine-Amélie, princesse *de Saxe-Saalpeld-Cobourg*, née le 28 août 1779, morte le 14 mars 1814.

Marie-Josephe, princesse *de la Tour et Taxis*, née en 1800.

Maximilienne, princesse *de la Tour et Taxis*, née en 1794, épousa Paul-Antoine, prince *d'Esterhazy*, né en 1796, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, dont postérité.

Frédéric-Guillaume, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1805.

Maximilien-Charles, prince *de la Tour et Taxis*, né en 1802, épousa : 1°, en 1828, Wilhelmine-Caroline, baronne *de Dornberg*, morte en 1835 ; 2° Mathilde-Sophie, princesse *d'Oettingen-Spielberg*, dont 9 enfants.

Du 1er lit : Paul-Charles-Frédéric, duc *de Wurtemberg*, né en 1785, épousa, en 1805, Catherine-Charlotte *de Saxe-Altenbourg*, dont quatre enfants.

Frédéric-Guillaume, ROI DE WURTEMBERG, sous le nom de Guillaume Ier, né en 1781, épousa : 1° en 1816, Catherine-Paulowna, grande-duchesse *de Russie*, fille de l'empereur Paul Ier ; 2°, en 1820, Pauline-Thérèse *de Wurtemberg*, fille de son oncle Louis. Il a deux enfants du 1er et deux du 2d l...

Frédérique-Catherine, duchesse *de Wurtemberg*, née en 1783, seconde femme de Jérôme *Buonaparte*, ROI DE WESTPHALIE, aujourd'hui duc de Montfort, et en sa faveur l'empereur Napoléon, son frère, créa le royaume de Westphalie qui cessa d'être en 1814. La première femme de Jérôme fut miss Paterson, Américaine, dont il eut un fils. Il a aussi un fils de sa seconde femme, ainsi qu'une fille mariée au prince russe *Demidoff*.

Constantin, grand-duc de *Russie*, né en 1770, mort sans postérité en 1831, épousa : 1° Henriette *de Saxe-Cobourg*, divorcée en 1820, sœur de Léopold, roi des Belges ; 2° Jeanne, comtesse *de Grudzinska*.

Alexandre, EMPEREUR DE RUSSIE, né en 1777, mort sans postérité en 1825, épousa Élisabeth, princesse *de Bade*.

Nicolas, grand-duc *de Russie*, né en 1796, EMPEREUR DE RUSSIE, après la mort de son frère Alexandre, épousa : en 1814, Charlotte, fille du duc Paul *de Wurtemberg* ; 2°, en 1817, Alexandrine-Frédérique, sœur du roi de *Prusse*, Frédéric IV.

Michel, grand-duc *de Russie*, né en 1798, épousa, en 1824, Hélène, duchesse *de Wurtemberg*.

Marie, grande-duchesse *de Russie*, épousa Charles-Frédéric, grand-duc *de Saxe-Weymar*, dont postérité.

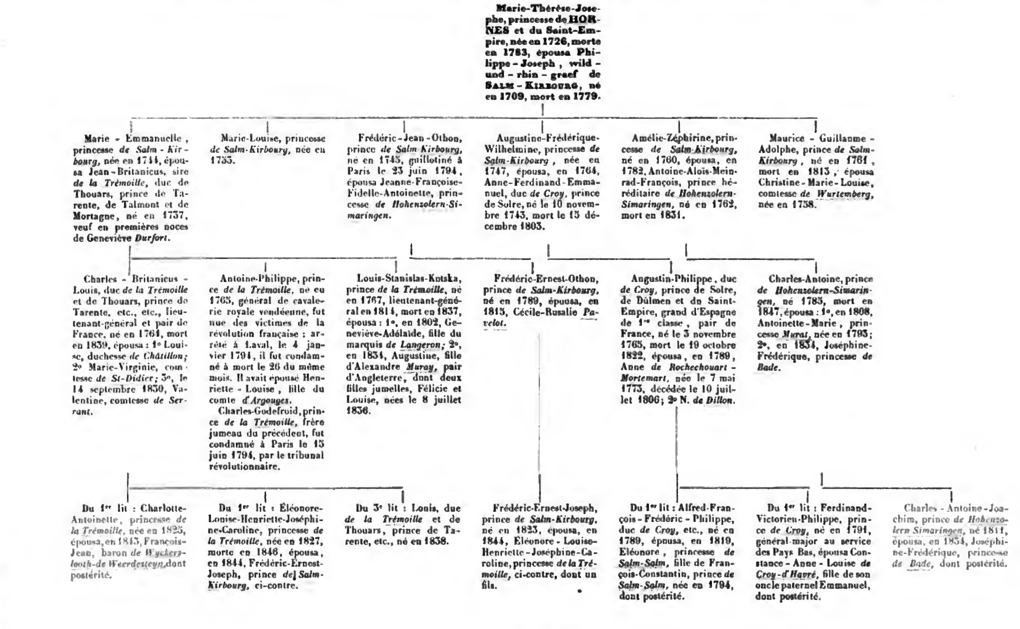
Anne-Paulowna, grande duchesse *de Russie*, née en 1795, épousa, en 1816, Guillaume, prince d'Orange, né en 1792, aujourd'hui GUILLAUME II, ROI actuel DES PAYS-BAS.

Antoinette-Frédérique *de Wurtemberg*, née le 17 septembre 1799, épousa, en 1832, Ernest Ier Antoine-Charles, duc de *Saxe-Cobourg-Gotha*.

Ernest-Alexandre-Constantin, né en 1807.

Frédéric-Guillaume, duc *de Wurtemberg*, né en 1804, épousa, en 1837, Marie *d'Orléans*, fille de Louis-Philippe, roi des Français.

Descendance de Marie-Thérèse-Josephe, princesse de HORNES et du Saint-Empire, femme de Philippe-Joseph, prince de SALM-KIRBOURG, fille ainée d'Emmanuel, prince de HORNES et du Saint-Empire, et de milady Marie Bruce, fille de milord Bruce, comte d'Ailisbury.



Marie-Thérèse-Josephe, princesse de HORNES et du Saint-Empire, née en 1726, morte en 1783, épousa Philippe-Joseph, wild-und-rhin-graef de Salm-Kirbourg, né en 1709, mort en 1779.

Marie-Emmanuelle, princesse *de Salm-Kirbourg*, née en 1744, épousa Jean-Britanicus, sire *de la Trémoille*, duc de Thouars, prince de Tarente, de Talmont et de Mortagne, né en 1737, veuf en premières noces de Geneviève *Durfort*.

Marie-Louise, princesse *de Salm-Kirbourg*, née en 1755.

Frédéric-Jean-Othon, prince *de Salm-Kirbourg*, né en 1745, guillotiné à Paris le 23 juin 1794, épousa Jeanne-Françoise-Fidelle-Antoinette, princesse *de Hohenzolern-Simaringen*.

Augustine-Frédérique-Wilhelmine, princesse *de Salm-Kirbourg*, née en 1747, épousa, en 1764, Anne-Ferdinand-Emmanuel, duc *de Croy*, prince de Solre, né le 10 novembre 1743, mort le 15 décembre 1803.

Amélie-Zéphirine, princesse *de Salm-Kirbourg*, né en 1760, épousa, en 1782, Antoine-Aloïs-Meinrad-François, prince héréditaire *de Hohenzolern-Simaringen*, né en 1762, mort en 1831.

Maurice-Guillaume-Adolphe, prince *de Salm-Kirbourg*, né en 1761, mort en 1813, épousa Christine-Marie-Louise, comtesse *de Wurtemberg*, née en 1758.

Charles-Britanicus-Louis, duc *de la Trémoille* et de Thouars, prince de Tarente, etc., etc., lieutenant-général et pair de France, né en 1764, mort en 1839, épousa : 1° Louise, duchesse *de Châtillon*; 2° Marie-Virginie, comtesse *de St-Didier*; 3°, le 14 septembre 1830, Valentine, comtesse *de Serrant*.

Antoine-Philippe, prince *de la Trémoille*, né en 1765, général de cavalerie royale vendéenne, fut une des victimes de la révolution française : arrêté à Laval, le 4 janvier 1794, il fut condamné à mort le 26 du même mois. Il avait épousé Henriette-Louise, fille du comte *d'Argouges*.

Charles-Godefroid, prince *de la Trémoille*, frère jumeau du précédent, fut condamné à Paris le 15 juin 1794, par le tribunal révolutionnaire.

Louis-Stanislas-Kotska, prince *de la Trémoille*, né en 1767, lieutenant-général en 1814, mort en 1837, épousa : 1°, en 1802, Geneviève-Adélaïde, fille du marquis *de Langeron*; 2°, en 1834, Augustine, fille d'Alexandre *Muray*, pair d'Angleterre, dont deux filles jumelles, Félicie et Louise, nées le 8 juillet 1836.

Frédéric-Ernest-Othon, prince *de Salm-Kirbourg*, né en 1789, épousa, en 1815, Cécile-Rusalie *Pavelot*.

Augustin-Philippe, duc *de Croy*, prince de Solre, de Dülmen et du Saint-Empire, grand d'Espagne de 1re classe, pair de France, né le 3 novembre 1765, mort le 19 octobre 1822, épousa, en 1789, Anne *de Rochechouart-Mortemart*, née le 7 mai 1773, décédée le 10 juillet 1806; 2° N. *de Dillon*.

Charles-Antoine, prince *de Hohenzolern-Simaringen*, né 1785, mort en 1847, épousa : 1°, en 1808, Antoinette-Marie, princesse *Murat*, née en 1793; 2°, en 1834, Joséphine-Frédérique, princesse *de Bade*.

Du 1er lit : Charlotte-Antoinette, princesse *de la Trémoille*, née en 1825, épousa, en 1843, François-Jean, baron *de Wyckerslooth-de Weerdesteyn*, dont postérité.

Du 1er lit : Éléonore-Louise-Henriette-Joséphine-Caroline, princesse *de la Trémoille*, née en 1827, morte en 1846, épousa, en 1844, Frédéric-Ernest-Joseph, prince *de Salm-Kirbourg*, ci-contre.

Du 3e lit : Louis, duc *de la Trémoille* et de Thouars, prince de Tarente, etc., né en 1838.

Frédéric-Ernest-Joseph, prince *de Salm-Kirbourg*, né en 1823, épousa, en 1844, Éléonore-Louise-Henriette-Joséphine-Caroline, princesse *de la Trémoille*, ci-contre, dont un fils.

Du 1er lit : Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc *de Croy*, etc., né en 1789, épousa, en 1819, Éléonore, princesse *de Salm-Salm*, fille de François-Constantin, prince *de Salm-Salm*, née en 1794, dont postérité.

Du 1er lit : Ferdinand-Victorien-Philippe, prince *de Croy*, né en 1791, général-major au service des Pays Bas, épousa Constance-Anne-Louise *de Croy-d'Havré*, fille de son oncle paternel Emmanuel, dont postérité.

Charles-Antoine-Joachim, prince *de Hohenzolern Simaringen*, né 1811, épousa, en 1834, Joséphine-Frédérique, princesse *de Bade*, dont postérité.

FIN DES TABLEAUX

HOUZEAU. Charles, etc. De la part de notre cher et bien-aimé Jean-François Houzeau, seigneur de Potelles, natif de Mons, dans notre pays et comté de Hainaut, fils légitime de Jean-Charles Houzeau et neveu de Nicolas Houzeau, nous a été représenté que ses ancêtres se seraient toujours fidèlement comportés et distingués envers leurs princes souverains, nos glorieux prédécesseurs, le père du remontrant ayant été plusieurs années et étant mort officier dans les troupes de notre très-honoré oncle le roi Charles second, de glorieuse mémoire; que son oncle Nicolas Houzeau, licencié ès lois, seigneur de Potelles, étant maître de l'artillerie de ladite ville de Mons, au temps du blocus d'icelle par les Français, en 1678, et y ayant fait paraître son zèle et s'y étant signalé particulièrement, ledit roi Charles second, voulant le reconnaître, lui aurait accordé le titre et degré de noblesse à toujours pour lui, ses enfants et postérité, par lettres-patentes dépêchées à Madrid le 4ᵉ de novembre 1678, au port d'armoiries, savoir : un écusson d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe, ledit écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, hachements et bourlet d'or et d'azur, et pour cimier un griffon naissant d'or armé et lampassé de gueules; et comme sondit oncle était mort sans enfants, et le remontrant, qui est son héritier et successeur, suivant ses traces et celles de ses prédécesseurs, et vivant noblement, nous servirait en qualité de trésorier des chartes de la province de Hainaut, etc. Vienne, 28 janvier 1718.

HUART (D'). Philippe, roi de Castille, etc. Savoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a été de notre cher et féal Gérard-Mathias d'Huart, brigadier de nos armées, capitaine au régiment de nos gardes wallonnes, et qu'il serait descendant de la noble et ancienne famille d'Huart, originaire de notre pays et duché de Luxembourg, où tous ses ancêtres et prédécesseurs auraient toujours été très-fidèles sujets et vassaux de leurs princes souverains et naturels, et reconnus et tenus en ladite province pour gens nobles et qualifiés, y possédant différents fiefs; que son aïeul, père et oncle y auraient occupé les principaux emplois et charges honorables, à savoir, les uns, celles de secrétaire d'État de feue la Sérénissime Infante Isabelle, de chevalier et président du conseil de la même province, et les autres ayant été commis et députés avec différentes commissions d'importance vers les princes électeurs, diètes de l'Empire et cercle de Bourgogne, et pris égard aux bons et fidèles services dudit Gérard-Mathias d'Huart, et à ceux qu'actuellement nous rendent aussi ses

Cette feuille devait se trouver après les quatorze tableaux

frères, l'un, en qualité de lieutenant-colonel en nos armées de Flandre, et l'autre en celle de lieutenant audit régiment de nos gardes wallonnes, pour ce est-il, les choses susdites considérées, et ayant favorable égard à la noble et ancienne extraction, léauté et autres bonnes qualités qui concourent en la personne dudit Gérard-Mathias d'Huart, voulant, à cette cause, l'élever, accroitre et décorer de plus grand honneur, droits, prérogatives et prééminences, avons, par avis de ceux de notre conseil d'État, icelui Gérard-Mathias d'Huart, fait et créé, faisons et créons baron par ces patentes, et afin de tant plus l'honorer, consentons et permettons qu'il puisse et pourra porter le titre de baron de son nom d'Huart, pour lui, ses enfants et postérité en ligne droite, mâle et femelle, nés et à naitre en léal mariage; tenir dorénavant héréditairement et à toujours ledit titre de baron de nous, nos hoirs et successeurs, consentant et permettant qu'il et ses descendants puissent et pourront l'appliquer et affecter présentement ou ci-après, etc.; et pour plus ample grâce, en cas où il viendrait à manquer sans laisser enfants mâles ou femelles, nés et à naitre en ligne directe et légitime, lui avons aussi octroyé et permis que ledit titre de baron puisse et pourra passer et succéder à son plus proche parent et ses descendants mâles et femelles, portant le nom d'Huart, en ligne collatérale et en la même forme, etc. Vienne, 19 juillet 1709.

HULDENBERGHE, DIT VAN DER BORCHT DE FLAWINNES.

I. Guidon ou Egide de Huldenberghe, surnommé van der Borcht, d'une maison dite den Borcht ou le bourg qu'il possédait au village de Neerissche lez-Louvain, était fils de Wautier *de Huldenberghe*, seigneur de Huldenberghe, et de Marguerite *de Halle*, sa seconde femme. Il épousa Catherine *de Nieuwenhoven*, sœur de Henri *de Nieuwenhoven*, seigneur de Smeyersberg, sous Huldenberghe, dont un fils, savoir :

II. Jean de Huldenberghe, dit van der Borcht, écuyer, seigneur de Smeyersberg, épousa Marie *van Calsteren*, dont :

1° Jean, qui suit :
2° Marie, femme de Wautier *van Dormael;* — 3° Élisabeth, sans alliance.

III. Jean de Huldenberghe, dit van der Borcht, seigneur de Smeyersberg, conseiller de Louvain, 1459, 1466, 1468, 1470, 1473, 1475, 1479, 1481, 1483, échevin en 1465, 1472, 1476, 1480, bourgmestre de la même ville en 1463 et 1477, épousa Catherine *van Raetshoven*, fille de Jean et de Catherine *van Rode*, dont postérité.

HUUGHE DE PEUTEVIN, d'Ypres.

I. Pierre-François HUUGHE, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, mort le 24 novembre 1698, épousa Marie-Catherine *de Visch*, décédée le 2 novembre 1704, fille de Jean. Ils gisent à l'église de Saint-Pierre, à Ypres. Ils laissèrent :

II. Charles-François HUUGHE, seigneur de Peutevin, d'Oostcleyen, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, puis conseiller-pensionnaire d'Ypres, mort le 24 décembre 1747, épousa Julienne-Pétronille *de Wavrans*, décédée le 6 avril 1733, fille de Henri *de Wavrans*, seigneur de Lisschewalle, chef-tuteur des orphelins à Ypres, et de Marie-Catherine *Boucquet*. Ils laissèrent :

III. Charles-Ignace-Joseph HUUGHE, seigneur de Peutevin, d'Oostcleyen, de Reebroeck, échevin d'Ypres, épousa, en premières noces, Jeanne-Anne *Vernimmen*, décédée à Ypres le 16 juin 1753, fille de François-Martin, conseiller au bailliage royal et siége présidial de Flandre, et de Jeanne *Plumyoen*, et, en secondes noces, Thérèse-Claire *van Wel*, veuve de Livin-François *Mombrey*, fille de Jacques *van Wel* et d'Isabelle-Thérèse *Cabiliau*.

Il eut du premier lit :

1° Charles-François-Martin, échevin du Franc de Bruges, né à Ypres le 4 juillet 1737;

2° André-Henri, né le 17 août 1738;

3° Jacques-Joseph-Norbert, chanoine de la cathédrale d'Ypres;

4° Josephe-Thérèse-Constance, née à Ypres le 27 mai 1742, décédée le 10 avril 1784, se maria, le 11 janvier 1773, avec Eugène-François-Xavier *Ghelcke*, seigneur de Gracht, échevin de la ville d'Ypres, fils de Jacques-Laurent et de Geneviève-Antoinette *de Wavrans*;

Il eut du second lit :

5° Charles-Joseph-Marie, natif d'Ypres, licencié en droits à Louvain le 28 février 1780.

HUYS DE THY. François, etc. De la part de notre cher et bien-amé Philippe-Clériarde-Joseph HUYS, écuyer, seigneur de Thy, Hattain et de Bois-Saint-Jean, nous a été très-humblement représenté qu'il serait fils légitime de Jean-Joseph HUYS, écuyer, seigneur desdits lieux, et de Marie-Thérèse *du Chesne*, petit-fils de Jean-Joseph HUYS, écuyer, seigneur de Thy, Hattain et de Bois-Saint-Jean, de son vivant capitaine au régiment du marquis de Prié,

lequel aurait fait les campagnes pour l'empereur Charles VI, dans la guerre de succession pour la couronne d'Espagne contre la maison d'Anjou, et de Marie-Élisabeth *Geeraerts*, arrière-petit-fils de Jean-Théodore Huys, écuyer, seigneur de Thy, Hattain et de Bois-Saint-Jean, de son vivant conseiller assesseur du mont-de-piété en notre ville de Bruxelles, et de Barbe *Lefebure;* que celui-ci serait frère puiné de Ferdinand Huys, abbé de l'abbaye de Dilegem, près de Bruxelles, qui, lors de l'émeute arrivée en cette ville en l'année 1719, aurait extraordinairement souffert, comme député du premier ordre des états de Brabant, à cause de sa fidélité et de son attachement pour notre auguste maison, et arrière-petit-fils de Jean Huys, écuyer, et d'Anne *de Bruyn*, lequel Jean Huys et son épouse auraient quitté la Hollande lors de la paix de Munster, où ses ancêtres seraient passés de la Flandre, dont ils seraient originaires, et seraient venus avec leur fortune en la ville de Bruxelles pour y professer librement la religion catholique, apostolique et romaine; que ceux de sa famille admis depuis longues années dans les lignages nobles de la ville de Bruxelles auraient toujours été fidèlement attachés et dévoués avec zèle à notre auguste maison, et auraient vécu noblement, ainsi que lui suppliant qui aurait aussi épousé la noble demoiselle Anne-Marie *de Jonghe*, dont il aurait un fils, nommé Jean-Justin, qu'il destinerait à notre royal service; que lui et ses frères auraient été également admis aux lignages susdits et auraient donné constamment des preuves réelles de leur attachement pour leur souverain légitime pendant la dernière révolution; que l'un de ses frères, nommé Jean-Joseph Huys, écuyer, actuellement conseiller à notre conseil de Brabant, n'aurait repris ses fonctions audit conseil qu'après que cette province fut rentrée sous notre domination, et l'autre, nommé Jean-François Huys, écuyer, major au second régiment de Ligne, aurait été tué à Andennes le 1[er] septembre 1790, par les insurgents, après leur avoir enlevé dix pièces de canon et un obusier; et enfin que comme dans toutes les occasions il aurait manifesté son zèle et son dévouement respectueux pour notre auguste maison, il n'aurait rien plus à cœur que d'obtenir, etc. Nous faisons et créons par les présentes le même Philippe-Clériarde-Joseph Huys baron de son nom, ainsi que ses enfants et descendants, de l'un et l'autre sexe, nés et à naitre de mariage légitime en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture, barons et baronnes; consentons et permettons que lui et ses enfants, et descendants légitimes, comme dit est, puissent et pourront porter ce même titre de baron et l'appliquer sur telles terres et seigneuries qu'ils trouveront convenir, déjà acquises ou à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas.... Voulant lui donner un témoignage ultérieur de nos bontés,

1er Baron

nous lui avons au surplus permis, accordé et octroyé, lui permettons, accordons et octroyons de pouvoir, en cas qu'il vint à mourir sans enfants, transmettre le même titre de baron à sondit frère Jean-Joseph Huys, auquel nous le transmettons en conséquence éventuellement, pour en jouir et user à jamais, de même que ses enfants et descendants légitimes de l'un et l'autre sexe, en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture, etc. Vienne, 25 mai 1792.

2e Baron

HUYSMAN D'ANNECROIX porte écartelé au premier et quatrième d'argent à la bande d'azur chargée de trois besants, et au deuxième et troisième de gueules au sautoir engrelé d'or.

HUYTTENS, originaire de la Hollande, a habité, d'après divers documents que j'ai sous les yeux, le Sud-Beveland et notamment la seigneurie de Vosselant. Lors de l'inondation de 1530, cette famille partagea le sort des seigneurs et habitants de ces contrées : elle perdit presque toutes ses possessions. Elle se retira alors dans la ville de Ter-Vere. Mais, en 1669, le Ciel lui réserva de plus dures épreuves. Martin Huyttens quitta définitivement un pays devenu deux fois le théâtre des malheurs de sa famille; il se rendit à Anvers où il séjourna peu de temps, puis à Gand, où il se maria. Il est devenu le chef de la famille qui existe encore dans cette ville et qui n'a cessé d'y contracter des alliances avec la noblesse, et dont une branche s'est fixée à Bruxelles.

Huyttens porte d'azur à la bordure engrelée d'or, à trois renards passants d'or, deux en chef et un en pointe, à l'écusson d'argent à la fasce de gueules, posé en abime, l'écu sommé d'une couronne de chevalier surmontée d'un heaume d'argent fourré de gueules, grillé, liséré et couronné d'or, aux lambrequins d'azur et d'or; pour cimier un sauvage issant de carnation, couvert et couronné de lierre, tenant de la dextre une massue appuyée sur l'épaule; pour supports, deux sauvages de carnation, couverts et couronnés de lierre, tenant de la dextre une massue appuyée sur l'épaule; le tout placé sur une terrasse de sinople avec la devise : *Nihil temerè*, d'or sur azur.

En 1839, Sa Majesté le roi des Belges, en confirmant ces armoiries, a octroyé à la branche formée par Édouard-Charles Huyttens un diplôme comprenant collation du titre de chevalier.

Nos recherches sur cette famille remontent jusqu'à Martin Huyttens, susdit; le reste est puisé dans un document de la main de ce dernier et muni encore de son cachet en cire verte. J'en ai vu l'original.

I. Jean Huyttens épousa Jeanne *van Stapels*, fille de Guillaume, et en eut :

II. Jean Huyttens, propriétaire de l'ancien château de Vosselant, dans le

Sud-Beveland, armé chevalier en 1351, à la bataille de la Brille, au pays de Voorne, avait épousé Catherine *van Campe,* dont :

III. Jean Huyttens, né vers l'année 1370, capitaine d'une compagnie, fut tué en 1426 sur le champ de bataille, près d'Alphen ; il avait épousé Marguerite *Schoutens,* fille de Baudouin, chevalier, seigneur de Westkerke, dont il eut :

IV. Jean Huyttens, marié avec Marie-Jeanne *van Cats,* qui le rendit père de :

V. Jean Huyttens, dernier seigneur et propriétaire du château de Vosselant, décédé en 1551, a été marié trois fois et eut de sa dernière femme, Marguerite *van Snellaert :*

VI. Jean Huyttens, né en 1529, épousa Anne-Jeanne *van Huyssen,* fille de Guillaume et de Ide *van Ruyen ;* il en eut :

VII. Martin-Norbert Huyttens, né en 1578, décédé à Ter-Vere le 20 février 1669 et enterré dans l'église de cette ville, sous une tombe ornée de huit quartiers, qui sont :

Huyttens,	*van Cats,*	*van Snellaert,*	*Huybert* (1),
Huyssen,	*van Liere,*	*van Ruyen,*	*Mussche.*

Il avait épousé, en 1619, Marie-Catherine *Reygersberg,* fille de Thierry et de Jeanne-Catherine *van Duvelant* (2), décédée le 7 avril 1669, des suites de la

(1) Kok, *Vad. Woord.* au mot Huybert, donne quelques renseignements sur cette famille.

Duvelant. (2) La famille Duvelant portait les armoiries de la seigneurie de Duvelant, savoir : emanché d'argent et de gueules pour les aînés, ou de sable pour les cadets.

Les quartiers rapportés ci-dessus, d'après la note trouvée dans le Manuel de Martin Huyttens et copiée par son fils, sont justifiés par la généalogie de Duvelant que nous donnons ci-après pour ce motif. Ne voulant rien laisser à désirer et livrer tout ce que nous possédons à cet égard à l'examen et à la critique les plus sévères, nous donnons ensuite, par forme de supplément, une notice sur d'autres personnes du même nom.

I. Baudouin *van Duvelant,* dit *van Roon,* écuyer, épousa Mathilde *van Malsen,* dont :

1° Pierre van Roon, 1367, épousa Alvirade van Wielnisse. Leur postérité, qui a conservé le nom de van Roon, a été donnée par Simon van Leeuwen dans sa *Batavia illustrata ;*

2° Jean, qui suit :

II. Jean *van Duvelant* épousa Anne-Judithe *de Botlant.* Ils eurent :

III. Baudouin *van Duvelant* épousa Anne *van Borsele,* dont :

IV. Adrien *van Duvelant* épousa Claire *van Borsele,* fille du seigneur de Cortgeen, dont :

1° Jean, qui suit :

frayeur que lui occasionna l'incendie de son habitation, dans la nuit du 28 janvier de la même année. Elle git également dans l'église de Ter-Vere, sous une tombe ornée de quatre quartiers, qui sont :

Reygersberg, *van Cruninge*,
Duvelant, *van Hesse*.

Duvelant.

2° Henri van *Duvelant* laissa un fils légitime, nommé Simon van *Duvelant*, qui épousa Adrienne van *Voorhout*, fille de Henri, bourgmestre de la ville de Delft en 1508, et d'Agnès Oem. Ils vivaient en 1547.

V. Jean *Adriaensen van Duvelant*, seigneur à Vosmeer, épousa : 1° Éléonore *van Borsele*; 2° Cornélie *van Wachtendonck*. Il eut du premier lit :

1° Jean van *Duvelant*, chevalier, épousa Claire van *Wachtendonck*, fille de Henri et de Claire van *Bemmel*.

Il eut du second lit :

2° Antoine, qui suit :

VI. Antoine *van Duvelant*, seigneur à Vosmeer, épousa Cornélie *van Sasbout*, dont :

1° Gérard, qui suit :
2° Catherine *Adriaensen*, dite van *Duvelant*, épousa Balthasar van *Vlierden*, fils de Balthasar et d'Ide van *der Tommen*. Ils étaient décédés dès les années 1565 et 1572, comme il appert par actes reposant a la ville de Bruxelles.

VII. Gérard *Adriaensen*, dit *van Duvelant*, épousa Jeanne *Maes*, fille unique d'Adrien *Maes* et de Brigitte *Stance*. Cette alliance est justifiée par les papiers de la famille Maes, que je possède. Gérard *van Duvelant* et Jeanne *Maes* laissèrent :

1° Adrien, qui suit :
2° Agnès *Adriaensen*, dite *de Duvelant*, femme de Gisbert *Pauwelsen Ten Hesse*.

VIII. Adrien *Adriaensen*, dit *van Duvelant*, épousa Colombe ou Duyfke *Pauwelsen Ten Hesse*. Dans les quartiers de la famille Maes, on écrit *Thesse;* dans le document que je copie, *van Thenesse;* et enfin j'ai trouvé dans des livres féodaux *Pauwelsen van Esshe*. Quoi qu'il en soit, ils eurent :

1° Jeanne van *Duvelant* épousa Thierry van *der Nath*, seigneur du Métier de Graven, dit s'Graven-Ambacht, natif de Harlem, fils de Corneille van *der Nath* et de Claire *Steenael*, sa première femme; d'eux descendent les comtes van *der Nath*. Voyez le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 340; — 2° Guillaume, mort en célibat; — 3° Marie, sans alliance; — 4° Jeanne-Catherine van *Duvelant*, femme de Thierry *Reygersberg*. Cette alliance est prouvée par les quartiers ci-dessus dans la généalogie de la famille Huyttens.

SUPPLÉMENT.

Voici ce qu'on lit dans le *Théâtre de la Noblesse du Brabant :* « Nicolas, Pierre et François *Adriani van Duvelant*, dits *Monel*, natifs de Séville, originaires des seigneurs de Duvelandt en Zélande et inhabitants ci-devant de la ville d'Anvers, ont obtenu de l'infante Isabelle, au nom

De ce mariage naquirent sept enfants : six moururent en bas âge, un seul survécut :

VIII. Martin HUYTTENS, né en 1635, quitta son pays natal en 1670, après

---

Duvelant.

du roi Philippe IV, déclaration que pour être issus de noble maison ils pourront continuer de jouir de tous droits, priviléges, franchises et exemptions de noblesse avec le port de leurs armoiries qui sont un écu émanché d'or et de gueules de dix pièces ; icelui surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, hachements et bourlet de même et de gueules ; cimier un chien naissant de gueules entre des fleurs de lis au naturel. Par acte dépêché à Bruxelles, le 3 octobre 1622. » Voyez en outre le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 183.

Voici un fragment sur les *Adriaensen van Duvelande*, dressé par Richard de Grez le 3 octobre 1733. Nous le donnons tel que nous le possédons, en nous permettant cependant d'y ajouter quelques observations et corrections. Dans les actes, cette dernière famille est seulement désignée sous le nom d'*Adriaensen* ou *Adriaenssens* ; celui de *Duvelande* a été adopté au XVIIIe siècle.

I. Messire Jean *Adriaensen van Duvelant*, seigneur à Vosmeer, épousa Cornélie *van Wachtendonck*, dont :

1° Antoine, qui suit ;
2° Jeanne *Adriaensen van Duvelant*, mariée à Théodore *van der Nath*. Ils se trouvent de l'autre côté, mieux classés.

II. Antoine *Adriaensen van Duvelant*, seigneur à Vosmeer, épousa Catherine *van Daele*, décédée le 14 octobre 1556, à l'âge de 72 ans, fille de Pierre et de Catherine *van Lansdonck* ; ils eurent :

1° Corneille *Adriaensen van Duvelande*, seigneur à Vosmeer, grand-aumônier d'Anvers, épousa Agnès *Verpoorten*, décédée en décembre 1534 et inhumée à côté de son mari, à l'église de Notre-Dame. Ils laissèrent un fils, Gilbert, mort le 6 juin 1606. La pierre qui les concernait était moderne ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Chrétien *Adriaensen van Duvelande* ; il eut un fils légitime nommé aussi Chrétien ; — 4° Thomas *Adriaensen van Duvelande* laissa plusieurs enfants légitimes, savoir : Thomas, Jacques, Claire et Élisabeth ; — 5° Marguerite *Adriaensen van Duvelande*, femme de Paul *de Vos* ; — 6° Catherine *Adriaensen van Duvelande*, femme de Balthasar *van Vlierden*, fils de Balthasar et d'Ida *van der Tommen*.

III. Pierre *Adriaensen van Duvelande*, mort le 4 février 1549, épousa Élisabeth *de Vos*, décédée le 30 novembre 1581, à l'âge de 60 ans, laissant trois enfants, savoir :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Catherine *Adriaensen*, femme de Josse *Snellincks*, à Malines ; — 3° Jean *Adriaensen van Duvelande*, mort à Malines le 4 septembre 1575.

IV. Guillaume *Adriaensen van Duvelande* épousa Anne *van Oproede*, décédée le 1er février 1565, dont :

1° Pierre, qui suit ;
2° Élisabeth *Adriaensen van Duvelande*, décédée en 1622, femme de Michel *Verstort*, mort en 1633. Ils gisent aux Dominicains, à Anvers ; — 3° Marguerite *Adriaensen van Duvelande*.

V. Pierre *Adriaensen van Duvelande*, mort le 27 octobre 1617, épousa Anne *Houbraecken*, décédée en 1601, dont :

le décès de ses parents, et s'établit à Gand, où il épousa, le 22 août 1671, Marie-Isabelle *Coppens*. Voici comment il parle de lui-même dans la note susdite: In myne joncheit heb ick in de kercke Ter-Vere vele wapenen van myn geslacgt gesien; maer nu sedert het afbranden van de selve kercke, op den vyfentwintichsten dach may 1686, zyn alle de sercken in stukken geborsten. Omtrent een jaer naer het overlyden van myne ouders, ben ick van Ter-Vere vertrokken naer Antwerpen, en in het jaer duysent ses hondert een en seventich naer Ghendt, waer woonachtich in Sint-Martens prochie, etc.

Martin Huyttens et Isabelle *Coppens* ne laissèrent qu'un fils :

IX. Jean-Norbert Huyttens, né le 23 janvier 1676, épousa, le 19 juin 1708, Françoise-Pétronille *de Villaeys*, dont il eut cinq enfants :

1° Jean-Norbert-Martin, qui suit :

2° François-Auguste-Louis, né le 17 octobre 1711 ; — 3° Catherine-Angéline-Françoise, née le 8 mars 1713 ; — 4° Jeanne-Thérèse-Louise, née le 13 octobre 1714 ; — 5° Jacqueline-Françoise-Louise, née le 22 septembre 1716.

X. Jean-Norbert-Martin Huyttens, né à Gand et baptisé à l'église de Saint-Martin le 25 juin 1710, mort le 27 mars 1763, épousa, le 4 août 1739, Barbe-Thérèse-Louise *Morel*, née le 23 avril 1720, décédée le 18 mars 1803, fille d'Égide-Emmanuel et d'Anne-Thérèse *Nolet*. (Voyez tableau I). Ils sont enterrés dans une chapelle de l'église de Saint-Nicolas à Gand, où se trouve leur pierre sépulcrale, blasonnée aux armes de Huyttens et de Morel; ils ont laissé huit enfants :

1° François-Bernard, président de la commission administrative de l'académie de peinture et de dessin, à Gand, receveur-général, à titre gratuit, des administrations de bienfaisance de cette ville, né le 5 août 1740, décédé le 8 mars 1819 et

Duvelant.

1° Catherine *Adriaensen van Duvelande*, décédée en 1673, mariée à Édouard *Charlé*, veuf de Madelaine *Petit*, mort à Anvers en 1659. Ils gisent à l'église de Notre-Dame. Voyez *Charlé*.

2° Guillaume, qui suit :

3° Thierry ; — 4° Anne *Adriaensen van Duvelande*, femme de Jean van *Keerbergen*, le jeune, fils de Jean van *Keerbergen* le vieux, et de Catherine *Snellincks*, dont la mère était Catherine *Adriaensen van Duvelande* ; — 5° Gertrude *Adriaensen van Duvelande*, décédée en 1682, se maria avec Gérard van *Gerwen*, chevalier, bourgmestre de Heusden, fils d'Arnoud van *Gerwen*, chevalier, et d'Anne *Huybens*. Leur sépulture était aux Dominicains à Anvers.

VI. Guillaume *Adriaensen van Duvelande* épousa Marie *Walle*, dont :

1° Guillaume, mort en pays étranger ; — 2° Pierre *Adriaensen van Duvelande*, épousa Anne *Adander* ; — 3° Marie *Adriaensen van Duvelande*, mariée à Frédéric *le Sage*, à Bruxelles, sans postérité.

enterré à Wetteren-ten-Eede, dans le caveau qui appartient à la famille depuis la fin du XVIIe siècle ;

2° Jean-Corneille, né le 8 juillet 1742, décédé sans postérité à son château de Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, le 4 juin 1822, épousa, en premières noces, à l'église de Saint-Nicolas à Gand, le 22 octobre 1766, Marie-Caroline, baronne *de Thysebaert*, décédée en 1806, fille de Norbert-François-Benoît *de Thysebaert* (1), conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Catherine *d'Halluin ;* en deuxièmes noces, Anne-Martine-Josephe *Robyns*, fille de Charles-Jean et de Catherine-Martine-Marie *de Leeu ;*

3° Léonard-Jean, né le 6 janvier 1745, décédé le 3 février suivant;

4° Josse-Jacques-Benoît, né le 7 juillet 1746, décédé le 27 du même mois;

5° Jean-Léonard, qui suit :

6° Alphonse-Jean HUYTTENS, né le 6 février 1750, mort le 24 février 1791, épousa, le 4 juillet 1778, Anne-Jeanne *van Overwaele de Maldeghem*, née le 31 mars 1756, décédée le 24 mars 1826, fille de Pierre-François *van Overwaele*, seigneur de Maldeghem, Boereghem, Imbyse, Serynsacker, etc., et de Cécile-Josephe-Thérèse *van den Broucke*, ci-après;

7° Marie-Thérèse-Eugénie, née le 15 novembre 1751, décédée le 22 août 1786 et enterrée dans le caveau de la famille à Oordeghem;

8° Josse-Jacques-Emmanuel, né le 22 octobre 1753, décédé sans postérité, épousa, à Gand, le 22 janvier 1780, Jeanne-Victorine *Crewille*, originaire d'Angleterre.

XI. Jean-Léonard HUYTTENS, échevin de la Keure de Gand en 1792,

Thysebaert.

(1) I. Jacques, baron *de Thysebaert* par lettres-patentes du 20 mai 1718, conseiller-pensionnaire de la ville de Gand, député aux états de Flandre, mort le 22 mai 1732, épousa : 1° le 28 avril 1692, Anne-Claire *van den Berghe*, décédée le 12 avril 1702, fille de Jacques et d'Anne *Daby;* 2° Anne-Isabelle-Françoise *Varendoncq*, décédée le 12 décembre 1712, fille de Gilles et de Madelaine *Coolman;* et 3° le 20 mai 1717, Marie-Thérèse *le Mire*, décédée le 1er mai 1770, fille de Dominique et de Marie-Anne *du Cellier*. Il eut du premier lit :

II. Norbert-François-Benoît *de Thysebaert*, conseiller au conseil de Brabant, né le 11 octobre 1698, mort le 5 avril 1737, épousa, le 27 mai 1726, Catherine *d'Halluin*, née le 2 juin 1706, décédée le 6 septembre 1768, fille de Philippe et de Marie-Anne *le Maire*, dont :

1° Annibal-Norbert-Benoît Philippe *de Thysebaert* prit le titre de baron à la mort de son oncle Guillaume-Bernard, baron *de Thysebaert*, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, né le 20 août 1696, mort le 23 octobre 1761. Il naquit à Bruxelles le 16 février 1727 et fut baptisé à la Chapelle, mourut le 11 décembre 1794. Il épousa : 1° le 10 février 1759, Charlotte-Marie Alexandrine *de Iturrieta*, née le 2 mai 1726, décédée le 2 juillet 1782, et 2° le 13 mai 1783, Anne-Claire-Thérèse *de Melitor*. Les barons *de Thysebaert* descendent du premier lit. Ils sont alliés aux barons *de Royer* et *de Ponty* et au marquis *de Trazegnies ;*

2° Marie-Julie *de Thysebaert* se maria, en 1763, avec *Joseph-Marie-Jacques de Thysebaert*, échevin des Parchons à Gand, mort sans postérité le 6 août 1777, fils de Jacques, baron *de Thysebaert*, et de Marie-Thérèse *le Mire ;*

3° Marie-Caroline *de Thysebaert*, femme de Jean-Corneille HUYTTENS; — 4° Charles, premier lieutenant, mort à la bataille de Torgau, le 3 novembre 1760; — 5° Marie-Anne-Claire, décédée le 11 août 1788, épousa François-Augustin *van Bellingen*, seigneur de Branteghem, mort à Bruxelles le 21 septembre 1768, — 6° Joseph-Norbert *de Thysebaert*, né le 5 mars 1736, épousa, à Alost, le 1er decembre 1760, Agathe-Marie *Demmer*, native d'Amsterdam, décédée à Bruxelles le 2 juin 1762.

puis l'un des 70 élus pour assister le magistrat de cette ville, en juillet 1794, né le 9 octobre 1747, mort le 28 février 1797, épousa, le 10 février 1776, Caroline-Thérèse-Jacques *Jacobsen*, née le 8 janvier 1751, décédée en février 1803, fille de Luc-François *Jacobsen*, né le 10 mars 1704, mort le 8 juillet 1773, et d'Isabelle-Jacqueline *Penneman*, née le 16 janvier 1715, décédée le 15 février 1775, petite-fille de Philippe-Jacques *Jacobsen*, né le 16 novembre 1667, mort le 4 février 1733, et de Marie-Anne *de Knuydt*, décédée le 8 octobre 1726, arrière-petite-fille de Philippe-Jacques *Jacobsen*, mort à Gand le 29 août 1724, âgé de 89 ans, et d'Anne-Marie *van Overwaele*. De leur mariage sont nés sept enfants :

1° François-Léonard, né le 2 décembre 1777, mort célibataire le 15 février 1824;

2° Jacques-Joseph, échevin et membre du conseil communal de Gand, membre des états députés de la Flandre orientale et de la seconde chambre des états généraux du royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, né le 8 mars 1779, mort le 29 août 1836, épousa, le 11 mai 1805, Thérèse-Norbertine-Jeanne *Kerremans* (1), née le 12 novembre 1764, fille de Charles-Jacques et de Thérèse-Josephe *de Block*. Ils ont laissé :

Eugène-Charles-Marie, né le 27 avril 1808, mort sans alliance le 13 août 1835.

3° Léonard-Antoine, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, né le 5 août 1780, épousa, le 10 octobre 1820, Ferdinande-Colette-Jeanne *van Tieghem* : ils ont fondé près de leur château, à Destelbergen, un hospice pour les vieillards et les vieilles femmes;

4° Jean-Dominique, né le 5 avril 1782, décédé le 20 juin suivant;

(1) Thérèse-Norbertine *Kerremans* était sœur de Colette-Marie-Jeanne *Kerremans*, née à Gand le 29 janvier 1769, encore vivante, qui s'est mariée, en 1802, avec Charles-Joseph-Antoine *van de Woestyne*, né à Gand le 21 septembre 1770, mort le 19 février 1823, fils d'Antoine-Joseph et de Marie-Thérèse *van Hulthem*, laissant quatre enfants : 1° Auguste-Charles-Ghislain *van de Woestyne*, né en 1805, épousa, le 2 juin 1832, Clémence-Marie-Ghislaine *d'Hane*, née le 16 octobre 1809, fille de Charles-Joseph-Marie-Ghislain, comte *d'Hane-Steenhuyse*, et de Christine-Joséphine *Dons de Lovendeghem*, dont postérité; — 2° Eugénie-Thérèse-Colette *van de Woestyne*, née en 1806, épousa, le 23 mai 1826, Charles-Marie-Ghislain, marquis *Rodriguez de Evora y Vega*, né en 1800, fils d'Emmanuel-Charles-François et de Marie-Julie-Victoire-Ghislaine, comtesse *de Lens*, dont une fille unique; — 3° Edmond *van de Woestyne* a épousé Célénie-Marie-Ghislaine *van den Hecke*, née le 11 septembre 1814, fille de Jacques-Joseph-Louis et de Marie-Rosalie-Joséphine-Ghislaine *della Faille d'Assenede*; — 4° Hippolyte-Jacques-Marie *van de Woestyne*, né en 1809, épousa, le 18 juin 1832, Esther-Marie-Ghislaine *van den Hecke*, sœur de la femme de son frère Edmond.

5° Eugénie-Jeanne, née le 18 octobre 1784, mariée, le 29 juillet 1814, avec Louis-Jean *van den Bossche;*

6° Constance-Jeanne, née le 13 décembre 1785, épousa, le 22 février 1809, Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir, baron *du Bois,* dit *van den Bossche,* né le 8 février 1785, mort en 1831, fils de Pierre-Livin-Louis *du Bois,* dit *van den Bossche,* baron de Herderssem, seigneur de Rotselaer, de Wulfberghe et de Meere, et d'Isabelle-François-Colette *Rooman.* Pierre-Livin-Louis *du Bois,* dit *van den Bossche,* baron de Herderssem, seigneur de Rotselaer, de Wulfberghe, de Meere, né à Gand le 4 avril 1741, mort dans la même ville le 30 juillet 1799, succéda, le 12 mai 1789, à son frère utérin Charles-Ignace-Juste *de la Tour et Taxis* dans la baronnie de Herderssem qu'il releva le 24 octobre de la même année; il eut de sa femme Isabelle-Françoise-Colette *Rooman* plusieurs enfants, savoir : 1° Marie-Josephe-Amelberghe *du Bois,* dite *van den Bossche,* mariée à Louis-Henri-Ghislain *Lefevere de Ten-Hove;* — 2° Ferdinand-Marie-Joseph, baron *du Bois,* dit *van den Bossche,* époux de Marie-Colette-Jeanne *van Bouchaute,* et enfin, 3° Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir, nommé ci-dessus; comme on le voit plus amplement dans le V° tableau. Celui-ci a de son mariage avec Constance-Jeanne Huyttens cinq enfants, savoir : 1° Victor-François-Charles, né le 7 novembre 1809, mort en bas âge; — 2° Mélanie-Eugénie-Ghislaine, née le 8 mars 1811, mariée à N. *de Villegas,* membre de la chambre des représentants; — 3° Hippolyte-François-Joseph-Ghislain, né le 25 avril 1814; — 4° Clémence-Thérèse-Henriette-Ghislaine, décédée en bas âge le 23 avril 1825; — 5° Ida-Marie-Ghislaine, née le 2 août 1824;

7° Charles-Josse-Philippe, qui suit :

XII. Charles-Josse-Philippe Huyttens, né le 16 mars 1787, épousa, le 27 octobre 1813, Marie-Anne-Joséphine-Ghislaine *Speelman,* née le 16 décembre 1789, fille de Jean-Charles et de Bernardine-Josephe *de Chombar.* De ce mariage sont issus six enfants :

1° Odille-Marie-Charlotte-Ghislaine, née le 28 mars 1816;

2° Delphine-Françoise-Marie-Charlotte-Ghislaine, née en 1818, épousa Auguste-Marie-Dominique, baron *van Zuylen van Nyevelt,* né le 10 mai 1801, mort à Gand le 29 avril 1846, fils de Marie-Dominique-François, baron *van Zuylen van Nyevelt,* né à Bruges le 21 janvier 1769, et de Philippine-Charlotte *van Hamme,* née à Bruges le 21 juillet 1775, petit-fils de Jean-Bernard, baron *van Zuylen de Nyevelt,* né à Bruges le 21 juin 1721, mort le 17 décembre 1791, et d'Isabelle-Claire *du Bois van Leyzeele,* née le 2 janvier 1730, décédée le 1er mars 1804, laquelle était fille d'André-François *du Bois,* seigneur de Leyzeele, et d'Isabelle *de la Vilette;*

3° Ida-Marie-Charlotte-Ghislaine, née le 1er novembre 1820;

4° Jules-François-Charles-Marie-Ghislain, né le 22 avril 1823;

5° Théophile-Charles-Marie-Ghislain, né le 17 janvier 1826;

6° Euphrosine-Ferdinande-Marie-Charlotte-Ghislaine, née le 8 janvier 1829.

Seconde Branche.

XI. Alphonse-Jean HUYTTENS, fils de Jean-Norbert-Martin et de Barbe-Thérèse-Louise *Morel*, né le 6 février 1750, mort le 24 février 1791, échevin de la Keure de Gand, épousa, le 4 juillet 1778, Anne-Jeanne *van Overwaele de Maldeghem* (voyez le IV[e] tableau), née le 31 mars 1756, décédée le 24 mars 1826, fille de Pierre-François *van Overwaele*, seigneur de Maldeghem, Boereghem, Imbyse, Serynsacker, etc., et de Cécile-Josephe-Thérèse *van den Broucke*, dont six enfants :

1° Alphonse-Prudent HUYTTENS DE BEAUFORT, né le 10 avril 1781, épousa, au château d'Uccle, près de Bruxelles, le 26 juillet 1823, Marie-Caroline *de Nue*, douairière de Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, duc *de Looz-Corswarem*, mort le 16 septembre 1822, née à Landau le 19 octobre 1779, fille de Ferdinand-Joseph et de Anne-Marguerite-Josephe *Matt;*
2° Amélie-Colette-Françoise HUYTTENS, née le 19 septembre 1782, mariée, le 21 octobre 1803, avec Pierre-Antoine *de Contreras*, né le 12 mai 1766, fils d'Adrien et de Suzanne-Françoise *Gomez ;*
3° Pierre-Marie HUYTTENS, né le 7 octobre 1783, décédé le 7 juin 1784 ;
4° Cécile-Caroline-Norbertine HUYTTENS, née le 17 janvier 1785, décédée au château d'Arquennes, près de Nivelles, le 2 octobre 1825, se maria, le 23 juillet 1821, avec Emmanuel-Joseph, comte *d'Alcantara*, ancien capitaine au service du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume, né à Fleurus le 24 décembre 1795, lequel convola, en deuxièmes noces, le 13 avril 1831, avec Marie-Albertine-Ghislaine, comtesse *de Calonne de Courtebourne*, fille d'Eustache-Amédé, comte et marquis de Courtebourne de Liques, et de Jeanne-Ghislaine-Josephe, baronne *de Plotho d'Ingelmunster*. Il eut, du premier lit, une fille unique, Anne-Alexandrine-Cécile-Octavie *d'Alcantara*, née à Arquennes le 19 juillet 1823, mariée, le 21 mai 1844, avec Édouard *de Bueren*, fils de Jean-Joseph-Auguste et de Catherine-Caroline-Joséphine *Borluut d'Hoogstraeten*, petit-fils de Christophe-Bernard, comte *de Bueren*, par lettres patentes du 15 mars 1787, et d'Anne-Françoise *van de Woestyne de Pelckem;*
5° Édouard-Charles, qui suit :
6° Marie-Cléophile-Barbe, née le 11 décembre 1787, mariée, le 12 juillet 1820, avec Joseph-Frédéric-Alexandre-Marie *Robyns*, né en 1799, fils de Jean-Baptiste-Joseph et de Charlotte-Françoise-Louise-Amélie, baronne *de Sneidaūer;* Schneidauer six enfants sont issus de ce mariage.

XII. Édouard-Charles HUYTTENS, chevalier, né le 7 août 1786, décédé le 16 janvier 1842, épousa, le 8 février 1809, Marie-Jeanne-Ferdinande,

baronne *van den Broucke de Terbecq*, née le 17 janvier 1787, fille d'Ambroise-Michel-Joseph, baron *van den Broucke de Terbecq*, seigneur de Smeyersberge et de Rollecote, et de Jossine-Jeanne-Philippine *Beeckman de Cruyloo;* petit-fils de Jean-Henri-François *van den Broucke de Terbecq*, seigneur desdits lieux, capitaine au régiment de Styrum, et de Marie-Catherine-Dorothée *de Muntzinger;* arrière-petit-fils de Jean-François *van den Broucke*, seigneur desdits lieux, aussi capitaine au service d'Espagne, lequel était fils de Guillaume-Antoine *van den Broucke* et de Catherine-Thérèse *Terlinden*, ainsi que nous l'avons plus amplement développé dans les tableaux ci-joints. Édouard-Charles HUYTTENS et Marie-Jeanne-Ferdinande, baronne *van den Broucke de Terbecq* ont quatre enfants :

1° Alphonse-Édouard-Théodore, chevalier HUYTTENS, né le 24 janvier 1810 ;

2° Émile-Joseph-François, chevalier HUYTTENS, né le 9 septembre 1811, chevalier de l'ordre de Léopold ;

3° Victor-François-Léonard, chevalier HUYTTENS, né le 29 mai 1814, a épousé, le 19 février 1844, Marie-Anne-Françoise-Aurélie *Champeaux*, famille originaire de la Champagne, née le 13 mai 1817, fille de Jean-Pierre et de Marie-Louise-Joséphine *Chapel*, dont :

A Albert-Pierre-Victor-Marie-Ghislain, né et décédé le 9 avril 1845 ;

B Albert-Pierre-Joseph-Victor-Marie-Ghislain, né le 23 avril 1846.

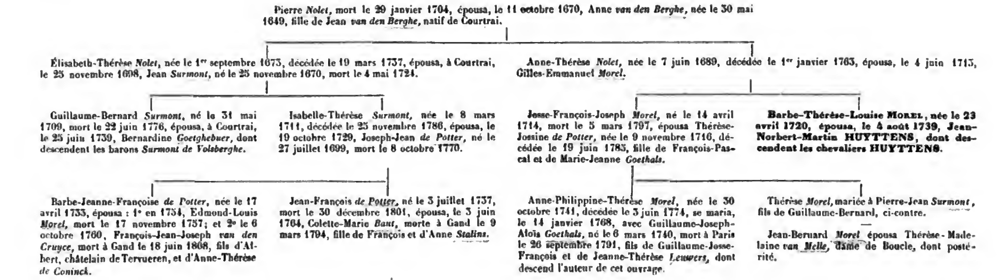
4° François-Eugène-Edmond, chevalier HUYTTENS, né le 23 décembre 1815, épousa Catherine-Jeanne-Marie *Fierlants*, issue de Théodore *Fierlants*, conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes en Brabant, et de Jeanne *Roussel;* lequel Théodore était frère de Martin *Fierlants*, receveur des domaines au quartier de Bois-le-Duc et auteur de la branche à laquelle appartiennent les barons *de Fierlant*. L'épouse du chevalier HUYTTENS est fille de Nicolas, échevin de la ville de Bruxelles, et de Louise *Calmyn*. Ils ont :

Ernest-Louis-Émile-François-Marie-Ghislain, né le 17 mars 1847.

(Suivent les tableaux.)

Tableaux.

Consanguinité de la Famille Huyttens.



TAB. 1.

Pierre *Nolet*, mort le 29 janvier 1704, épousa, le 11 octobre 1670, Anne *van den Berghe*, née le 30 mai 1649, fille de Jean *van den Berghe*, natif de Courtrai.

Élisabeth-Thérèse *Nolet*, née le 1er septembre 1673, décédée le 19 mars 1737, épousa, à Courtrai, le 25 novembre 1698, Jean *Surmont*, né le 25 novembre 1670, mort le 4 mai 1724.

Guillaume-Bernard *Surmont*, né le 31 mai 1709, mort le 22 juin 1776, épousa, à Courtrai, le 25 juin 1730, Bernardine *Goetghebuer*, dont descendent les barons *Surmont de Volsberghe*.

Isabelle-Thérèse *Surmont*, née le 8 mars 1711, décédée le 25 novembre 1786, épousa, le 19 octobre 1729, Joseph-Jean *de Potter*, né le 27 juillet 1699, mort le 8 octobre 1770.

Barbe-Jeanne-Françoise *de Potter*, née le 17 avril 1733, épousa : 1° en 1754, Edmond-Louis *Morel*, mort le 17 novembre 1757; et 2° le 6 octobre 1760, François-Jean-Joseph *van den Cruyce*, mort à Gand le 18 juin 1808, fils d'Albert, châtelain de Tervueren, et d'Anne-Thérèse *de Coninck*.

Jean-François *de Potter*, né le 3 juillet 1737, mort le 30 décembre 1801, épousa, le 3 juin 1764, Colette-Marie *Baut*, morte à Gand le 9 mars 1794, fille de François et d'Anne *Stalins*.

Anne-Thérèse *Nolet*, née le 7 juin 1689, décédée le 1er janvier 1765, épousa, le 4 juin 1715, Gilles-Emmanuel *Morel*.

Josse-François-Joseph *Morel*, né le 14 avril 1714, mort le 5 mars 1797, épousa Thérèse-Jossine *de Potter*, née le 9 novembre 1716, décédée le 19 juin 1785, fille de François-Pascal et de Marie-Jeanne *Goethals*.

Barbe-Thérèse-Louise Morel, née le 23 avril 1720, épousa, le 4 août 1739, Jean-Norbert-Martin HUYTTENS, dont descendent les chevaliers HUYTTENS.

Anne-Philippine-Thérèse *Morel*, née le 30 octobre 1741, décédée le 3 juin 1774, se maria, le 14 janvier 1768, avec Guillaume-Joseph-Aloïs *Goethals*, né le 6 mars 1740, mort à Paris le 26 septembre 1791, fils de Guillaume-Josse-François et de Jeanne-Thérèse *Leuwers*, dont descend l'auteur de cet ouvrage.

Thérèse *Morel*, mariée à Pierre-Jean *Surmont*, fils de Guillaume-Bernard, ci-contre.

—

Jean-Bernard *Morel* épousa Thérèse-Madelaine *van Melle*, dame de Boucle, dont postérité.

Colette-Thérèse-Ghislaine *de Potter*, née le 9 mars 1773, décédée le 28 octobre 1830, épousa, le 11 novembre 1794, François-Pierre-Guillaume-Aloïs *Surmont de Volsberghe*, né à Courtrai le 20 octobre 1772, mort à Gand le 1er juin 1830, arrière-petit-fils de Jean *Surmont*, maître de la chambre des pauvres à Courtrai, et d'Élisabeth-Thérèse *Nolet*. D'eux descendent les barons *Surmont de Volsberghe*.

—

Reine-Marie-Josephe *de Potter*, née le 9 juillet 1784, épousa, le 18 juin 1808, Charles-Louis-Joseph-Jean, chevalier *de Ghellinck*, né à Gand le 24 juillet 1782, fils de Jean-Baptiste-Pierre-Joseph, chevalier *de Ghellinck d'Elseghem*, et de Caroline-Maximilienne-Josephe *de Kerchove*, dont postérité.

Louis-Jean-Joseph-Ferdinand *de Potter*, né le 8 août 1768, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, mort à Gand le 9 octobre 1823, épousa : 1° le 9 novembre 1792, Colette-Joséphine *Kervyn*, née à Gand le 3 mars 1775, décédée le 17 mai 1805, fille de Jean-Baptiste-Bavon, seigneur de Lettenhove; et 2° le 10 janvier 1810, Marie-Bernardine-Antoinette *Kervyn*, née à Gand le 29 décembre 1784, fille de Charles-Jacques, seigneur de Velkaersbeke, et de Marie-Anne-Caroline *Odemaer*, dame de Volkaersbeke et de Passchendaele.

Isabelle-Colette-Ghislaine *de Potter*, née le 31 août 1776, épousa, le 26 février 1810, Charles-Marie-Joseph *de Caters*, né le 31 décembre 1767, mort le 20 janvier 1820, dont une fille unique, Mathilde-Marie-Charlotte-Ghislaine *de Caters*, née le 6 mai 1814.

—

Joseph-Marie-Ghislain *de Potter*, né le 4 juin 1778, épousa Reine-Jeanne *de Bay*, fille de Théodore-Jean-Joseph et de Pétronille-Élisabeth-Josephe-Antoinette *de Caters*, dont postérité.

Marie-Thérèse-Barbe *de Potter*, née le 24 septembre 1771, épousa, le 3 novembre 1796, Thadée-Joseph-Antoine-Hyacinthe *van Saceghem*, ancien sénateur, fils de Joseph-Bernard *van Saceghem* et d'Anne-Marie *Baut*, petit-fils de George-Ferdinand *van Saceghem* et d'Isabelle-Constance *Blondel*.

—

Édouard-Joseph-Marie *de Potter d'Indoye*, né le 20 octobre 1769, mort à Gand le 22 avril 1846, épousa, le 5 août 1801, Angélique-Marie-Françoise-Ghislaine *de Loose*, née le 13 mai 1789, fille unique de Jean-Baptiste et de Marie-Charlette *Dierickx*.

Louis-Marie-Jean-Ghislain *de Potter*, né à Gand le 7 mai 1795, épousa, le 1er juillet 1816, Julie-Marie *Kervyn*, née le 11 avril 1797, fille de Charles-Jacques, seigneur de Volkaersbeke, et de Marie-Anne-Caroline *Odemaer*.

Joseph-Marie-Ghislain *de Potter*, né le 28 septembre 1798, épousa, le 28 avril 1829, Mélanie-Louise *Soenens*, fille de Jean-Baptiste, chevalier, et de Thérèse *Stauthamer*, dont postérité.

Auguste-Jean Ghislain *de Potter*, né le 3 août 1796, épousa, le 13 octobre 1818, Marie-Anne-Colette-Ghislaine *Surmont*, née le 10 août 1795, fille de François-Pierre-Guillaume-Aloïs *Surmont de Volsberghe* et de Colette-Thérèse-Ghislaine *de Potter*.

Adélaïde-Marie-Ghislaine *de Potter*, décédée à Nice le 16 avril 1844, épousa, le 27 avril 1823, Jean-Baptiste-Charles-Joseph-Marie, comte *d'Hane-Steenhuyse*, né le 6 février 1797, fils de Jean-Baptiste, comte *d'Hane-Steenhuyse*, et de Marie-Madelaine-Isabelle, marquise *Rodriguez de Evora y Vega*. Sans postérité.

Jules-Marie-Charles-Ghislain *de Potter*, né le 19 juin 1817, a épousé, le 13 avril 1847, Céline *de Zinzerling*, des barons de ce nom, dont la mère est *Robert*, dite *de Wadelincourt*.

Edmond-Marie-Louis-Ghislain *de Potter*, né le 8 novembre 1818, épousa, le 3 décembre 1843, Elodie-Charlotte-Marie-Ghislaine *de Limon*, fille de Jean-Baptiste et de Sophie-Agnès-Ghislaine *de la Kethulle*.

Zoé-Marie-Colette-Ghislaine *de Potter*, née le 5 août 1820, épousa, à Gand, le 14 novembre 1839, Alphonse-Jean-Baptiste-Ghislain *Borluut*, né le 8 février 1802, fils d'Emmanuel-Joseph-Louis, chevalier de Malte, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, sénateur, et de Marie-Amélie *van der Bruggen*.

Jean-Gilles *van den Broucke*, seigneur de Terbeken, conseiller-pensionnaire d'Audenarde, né dans cette ville en 1575, mort à Gand et enterré à Audenarde, dans l'église de Sainte-Walburge, épousa, le 22 juillet 1608, Anne *van Boecholt*, fille d'Engelbert et de Barbe *van Camferbeke*.

Catherine *van den Broucke* se maria, le 8 février 1594, avec François *Delvael*, né le 3 janvier 1570, fils de Michel *Delvael* et de Jeanne *Voet*, petit-fils de Jean *Delvael* et de Marie *van der Schelden*, dont la mère était Catherine *Stalins*.

Elisabeth *van den Broucke*, mariée avec Adrien *Delvael*, mort le 18 septembre 1652, fils de Jacques *Delvael* et de Jossine *Stalins*, petit-fils d'Adrien *Delvael* et d'Agnès *de Rudder*, lequel Adrien était cousin germain de Jean *Delvael*, ci-contre.

Guillaume *van den Broucke* épousa, en 1612, Jacqueline *Carbonel*.

Françoise *van den Broucke*, née à Audenarde le 4 octobre 1618, épousa Gilles *Stalins*, fils de Luc *Stalins* et de Jossine *van Coyen*, sa première femme, petit-fils de Jacques *Stalins*, trésorier de la ville d'Audenarde, et de Jeanne *Delvael*, sa seconde femme.

Antoine *van den Broucke*, seigneur de Terbeken, de Saeyersberge, de Rollecote, receveur général de la châtellenie d'Audenarde, né le 1er mai 1609, mort le 26 septembre 1674, épousa : 1° le 25 mars 1635, Guillelmine *Delvael*, fille de Guillaume; et 2° le 7 mars 1648, Marie-Thérèse *Jacobs*, décédée le 25 janvier 1657, fille de Guillaume, conseiller au conseil de Flandre, et de Barbe *de Spiera*.

Du second mariage est descendue la mère des chevaliers Huyttens.

Et du premier vint :

François *Delvael*, échevin de la Keure de Gand, épousa, le 27 septembre 1642, Marie-Madelaine *de Mey*, décédée le 26 novembre 1656, fille de Dominique.

Guillaume *Delvael*, mort le 16 mai 1602, épousa Marie *van Bekercke*.

Anne *Delvael*, décédée le 20 mars 1682, épousa Charles *van Spiere*, seigneur de Mooreghem, de Haverge, de Steenbeke, fils de Charles, seigneur desdits lieux, receveur de la châtellenie d'Audenarde, et de Livine *van den Kerchove*, dite *van der Varent*.

Catherine-Françoise *van den Broucke de Terbecq*, mariée, en 1661, à Léon François *de Mahieu*, conseiller et lieutenant civil à Gand, fils de Léon et d'Isabelle *van Rode*.

Jean-Louis *Delvael* épousa Marie-Anne *van der Meere*, morte le 28 septembre 1705, fille de Jean-Baptiste, échevin de Gand, et de Catherine *van der Haeghen*.

Jeanne *Delvael* épousa François *Delvael*, fils de Pierre et d'Elisabeth *Stalins*.

Guillelmine *Delvael* épousa, le 25 mars 1635, Antoine *van den Broucke*, seigneur de Terbeken, ci-contre.

Anne-Marie *van Spiere*, dame de Mooreghem, de Raverge, de Steenbeke, décédée le 26 avril 1685, épousa, le 26 août 1652, Adrien-François *Ballet*, chevalier, seigneur de Leeuwerbourg, né à Gand le 10 septembre 1621, mort à Audenarde le 10 septembre 1669, fils d'Emmanuel, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Madelaine *de Beer*, sa première femme.

Adrien-Joseph *van Spiere*, baron de Mooreghem, seigneur de Steenbeke, Bassuyen, Woorteghem, etc., chevalier de courte-robe du parlement de Tournay, mort le 1er décembre 1705, épousa Marie-Agnès *Adornes*, décédée le 9 mars 1702, fille de Pierre, seigneur de Poelvoorde.

François *de Mahieu*, religieux à l'abbaye de Baudeloo, puis prieur de Waerschoot à Gand.

Antoine-Léon *de Mahieu*, seigneur de Warelles, bourgmestre d'Ath, créé chevalier héréditaire du Saint-Empire, en 1715. Ils sont enterrés à Puyvelde, épousa, en 1686, Jeanne-Marie *du Martin*, décédée en 1737.

Maximilien-Guillaume *Delvael*, seigneur de Terburght, etc., mort le 1er août 1750, épousa, le 16 novembre 1672, Robertine-Scholastique *van der Meere*, décédée le 31 août 1744, fille d'Emmanuel et de Marie-Pétronille *Ballet*, ci-contre.

Emmanuel *Ballet*, seigneur de Leeuwerbourg, né à Mooreghem le 3 août 1653, mort à Gand le 19 novembre 1684, épousa : 1° le 25 juin 1674, Marie-Marguerite *van den Kerchove*, dite *van der Varent*, décédée le 28 septembre 1679, fille de Jean, seigneur de Dielbeke, et de Marie-Jeanne *Doys*, dont la mère était Marguerite *van der Meere*; 2° le 17 août 1682, Charlotte-Hippolyte *Volckaert*, née le 18 mai 1647, décédée le 6 octobre 1698, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Weldene, et de Catherine *Nieulant*.

Robertine-Françoise *Ballet* épousa, le 4 mars 1689, Jean-François *de Castro*, bourgmestre d'Audenarde, mort le 31 mars 1743, fils de don Francisco-Christoval-Sanchez *de Castro*, sergent-major d'un régiment haut-allemand au service d'Espagne, et d'Isabelle-Albertine *de Hertoghe*. Ils sont enterrés à l'église Saint-Bavon, à Gand, sous une tombe ornée de seize quartiers, savoir :

Castro, Sanchez, Lopez d'Ayala, Bryard, Hertoghe, Rolant, de Villers, Rods, Ballet, Baue, de Beer, d'Asbermont, van Spiere, van der Varent, Delvael, van den Broucke.

Marie-Pétronille *Ballet* épousa Emmanuel *van der Meere*, bourgmestre d'Audenarde, veuf de Marie-Barbe *van der Meere*, dont il n'eut pas d'enfants, mort le 20 octobre 1693, fils de Philippe *van der Meere*, seigneur de Voorde, bourgmestre d'Audenarde, et d'Anne *de Croix*, dont la mère était Madelaine *de Thiennes*.

Jeanne *van Spiere*, décédée le 17 mars 1745, baronne de Mooreghem, épousa, à Tournay, à Saint-Brice, le 30 avril 1691, Gaspar-Marie-Joseph *d'Ennetières*, seigneur de La Plaigne, de Heeke, etc., chevalier de courte-robe du parlement de Tournay, mort à Douai le 17 mai 1751, fils d'Arnoud-Jean, seigneur de La Plaigne, et d'Antoinette-Jacqueline *d'Enghien*.

Marie-Jeanne-Catherine-Charlotte *de Mahieu*, décédée à Bruxelles le 5 septembre 1733 et enterrée aux Brigittines, épousa, le 18 septembre 1725, Jean-Albert *de Beelen-Bertholff*, conseiller de l'empereur Charles VI, par lettres-patentes du 23 décembre 1737, créé baron par lettres-patentes du 2 août 1773, et puis auditeur-général aux Pays-Bas, fils de Philippe-Lambert *de Beelen*, conseiller et auditeur-général de la province de Limbourg, syndic de l'ordre teutonique, conseiller de divers états de l'empire et député du cercle de l'empire, et de Marie *Woltere de Gevelmans*.

Albert-Léon *de Mahieu*, chevalier héréditaire du Saint-Empire, seigneur de Rekart, épousa Caroline *van den Broncke de Terbecq*, fille de Guillaume-Antoine *van den Broucke*, seigneur de Terbeken, etc., et de Marie-Antoinette *de Saint-Vaast*, sa seconde femme.

Du 1[er] lit : Emmanuel-Charles *Ballet*, seigneur de Leeuwerbourg, né à Audenarde le 3 septembre 1675, mort le 28 décembre 1742, épousa : 1° le 2 août 1699, Marie-Catherine *della Faille*, née le 4 décembre 1680, décédée le 3 septembre 1703, fille d'Albert-Ernest *della Faille*, seigneur de Landeghem, et de Marie-Anne *Penneman*; 2° le 1[er] janvier 1705, Barbe *Reylof*, décédée le 19 mars 1711, fille de Jacques.

Du 2[e] lit : Catherine-Charlotte *Ballet*, née le 15 février 1683, décédée le 5 juin 1735, épousa, le 7 février 1699, Charles-François *van Hoobrouck*, seigneur d'Asperen, de Synghem, d'Axelwalle, veuf sans enfants d'Isabelle-Constance *Stalins*, mort le 28 décembre 1727, fils d'Abraham, seigneur desdits lieux, et de Marie-Anne *Cuyck*.

Robertine-Scolastique *van der Meere*, décédée le 31 août 1744, épousa Maximilien-Guillaume *Delvael*, haut-échevin du pays de Termonde, mort le 1[er] août 1750, fils de Jean-Louis et de Marie-Anne *van der Meere*, petit-fils de François *Delvael* et de Marie-Madelaine *de Mey*.

Charles-François *van der Meere*, seigneur de Cranevelt, bourgmestre d'Audenarde, mort le 13 mars 1733, épousa Aldegonde-Barbe-Onuphrie *de Crane*, morte en 1726, fille de Michel, seigneur de Wyngaerde, et d'Anne-Françoise *Vilain*, dont la mère était Catherine *Houtman*.

Frédéric-Eugène-François, baron *de Beelen-Bertholff*, né le 29 juin 1729, ambassadeur au congrès américain, épousa au pays de Waes le 18 juillet 1759, Jeanne-Marie-Thérèse *de Castro y Toledo*, fille de François-Joseph, seigneur de Villers-Perwin, et de Puvvelde, et de Marie-Catherine-Philippine-Antoinette *de Nere*.

Nicolas-Ferdinand-Antoine-Ignace *de Beelen-Bertholff*, seigneur d'Overhem, né le 5 octobre 1730, mort à Bruxelles le 13 septembre 1798, épousa, le 29 mai 1760, Charlotte-Eugénie *de Castro y Toledo*, sœur de la précédente. Ils eurent Catherine-Louise-Josephe *de Beelen-Bertholff*, qui épousa Charles-Aimé-Emmanuel *van der Meere*, rapporté plus loin.

Du 2[e] lit : Marie-Barbe *Ballet*, dame de Leeuwerbourg, née le 23 janvier 1707, décédée le 8 décembre 1719, épousa Philippe-René-Hyacinthe *de Thiennes*, comte de Rumbeke, baron de Heukelom et d'Ere, seigneur de Castre, chambellan de la cour de Vienne, mort à Gand le 8 novembre 1748, fils de René-Charles *de Thiennes*, comte de Rumbeke, baron de Heukelum, etc., et de Madelaine-Florence-Françoise-Eugénie *de Gomiecourt*, dont postérité.

Emmanuel-Charles *van Hoobrouck*, seigneur d'Asperen, d'Axelwalle, etc., né le 6 juin 1704, mort le 21 janvier 1789, épousa : 1° le 26 décembre 1731, Anne-Catherine *Walckiers*, morte le 26 décembre 1742; et 2° le 14 octobre 1743, Eléonore-Françoise-Philippe, baronne *de Schifer*, morte le 11 mai 1797, fille de François-Joseph, baron *de Schifer*, capitaine, et de Thérèse-Anne *de Sandelin*.

Pierre-Augustin *Delvael*, échevin du pays de Termonde, mort à Gand, en célibat, le 8 mars 1773 et enterré à Saint-Bavon au milieu de la grande nef sous la tombe de son grand'oncle dont il avait fait renouveler les quartiers qui sont :

Delvael, *Van der Meere*, *van der Meere*, *Ballet*.

Charles-Joseph *van der Meere*, seigneur de Cruyshautem, bourgmestre d'Audenarde et député aux états de Flandre, mort à son château de Cruyshautem le 24 octobre 1798, épousa, le 6 décembre 1758, Louise-Josephe-Jeanne *van Slype*, dame de Lambres, près de Douai, fille d'Isaac-Albert-Joseph et d'Anne-Catherine-Pétronille *Alvarez y Estrada*.

Du 1[er] lit : Ferdinand-Emmanuel-François *van Hoobrouck*, seigneur d'Axelwalle, né le 24 août 1735, épousa, le 10 janvier 1770, Colette-Jeanne-Louise *de Coninck*, née le 16 janvier 1748, fille de Jean-Baptiste et de Françoise-Isidore-Marie-Nicole *d'Azuara y Gandia*, dont postérité.

Du 2[e] lit : Hubert-François *van Hoobrouck*, seigneur de Tenhulle, né le 11 août 1748, épousa : 1° le 18 juin 1779, Sophie-Thérèse-Josephe *van der Brugghen*, née le 19 février 1764, décédée le 21 novembre 1791, fille de François-Jean *van der Brugghen* et de Marie-Anne-Louise-Josephe *van der Woestyne*; 2°, en décembre 1799, Marie-Charlotte-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Kerchove d'Exaerde*, née le 29 janvier 1769, décédée le 25 octobre 1800, fille d'Albert-Désiré-Xavier *de Kerchove*, baron d'Exaerde, et de Camille-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Lens* et du Saint-Empire; il a laissé postérité du premier lit.

Eugène-François-Colette *van Hoobrouck de Mooreghem*, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 27 avril 1756, mort à Gand le 8 octobre 1843, épousa, le 18 mai 1790, Marie-Anne *Hamelinck*, née le 17 janvier 1762, décédée à Gand le 15 février 1837, fille de Guillaume-Jean *Hamelinck*, greffier du conseil de Flandre, et de Claire-Josephe *de Vos*, native de Louvain, dont postérité.

Charlotte-Josephe-Antoinette *van der Meere*, née le 6 novembre 1762, épousa, à Audenarde, le 2 mai 1787, François-Joseph, baron *de Villers*, né le 7 février 1743, mort le 30 juillet 1787, fils d'Eustache-Félix, baron *de Villers*, seigneur de Jodoigne, et de Marie-Thérèse *de Beekman de Vieusart*, dont une fille unique Charlotte-Antoinette-Thérèse-Joséphine *de Villers de Jodoigne*, née à Tirlemont le 19 avril 1788, qui épousa, le 17 octobre 1811, Jérôme, baron *de Jambline de Noville*.

Rosalie-Françoise-Louise *van der Meere*, née le 14 juillet 1764, décédée le 7 décembre 1825, épousa, le 4 août 1793, Pierre-Norbert-Livin *de Berlaere de Trivière*, veuf de Colette *van Overnaele*, né le 11 novembre 1750, mort le 14 avril 1811, fils de Jean-Baptiste, seigneur d'Overbroeck, amman de la ville de Gand, et d'Anne-Marie-Ferdinande *Coolman*.

Charles-Aimé-Emmanuel, comte *van der Meere* et de Cruyshautem, né le 31 mai 1766, mort le 7 mars 1837, épousa, à Bruxelles, le 27 juillet 1789, Catherine-Louise-Josephe *de Beelen-Bertholff*, née le 23 novembre 1764, décédée à Bruxelles le 10 avril 1842, fille de Nicolas-Ferdinand-Antoine-Ignace, seigneur d'Overhem, et de Charlotte-Eugénie *de Castro y Toledo*, dont il eut deux enfants : 1° Auguste-Louis-Nicolas, comte *van der Meere* et de Cruyshautem, ex-général; 2° Eugénie-Désirée *van der Meere*, née le 16 mars 1795, mariée avec le vicomte *Desmanet de Biesme*, sénateur.

TAB. 3.

Jacques *Jacobs* épousa Catherine *van Uytfanghe,* fille de Guillaume, haut-échevin du pays de Termonde, l'an 1524.

Luc *Jacobs,* prieur de l'abbaye de Ninove.

Jacques *Jacobs,* haut-échevin du pays de Termonde durant l'espace de 40 ans, jusqu'en 1572, épousa Anne *Sweens.*

Jean *Jacobs,* greffier de la cour de Zéle, épousa Élisabeth *Ruysschers.*

Jossine *Jacobs* épousa Jean *d'Hooghe.*

Jean *Jacobs,* greffier-héréditaire du conseil de Flandre, mort le 13 février 1631, épousa Anne *Reylof.*

Luc *Jacobs,* licencié en théologie, chanoine et évêque suffragant de Tournay, mort en 1575.

George *Jacobs,* greffier de la cour de Zèle, épousa Catherine *d'Hooghe,* fille de Jean et de Jacquemine *Kempe.*

Anne *d'Hooghe* épousa Pierre *Coppieters.*

Anne-Marie *Jacobs,* dame d'Hulchem, décédée le 8 juillet 1632, épousa à l'âge de 19 ans, le 17 janvier 1623, Sébastien *d'Hane,* chevalier, seigneur de Heusden, de Weldene, né le 10 septembre 1593, mort le 25 octobre 1682, fils de Sébastien *d'Hane* et d'Anne-Jeanne *Stalins.*

Suzanne *Jacobs* épousa Laurent *de Stroopere,* receveur des domaines royaux aux pays et ville de Termonde.

Guillaume *Jacobs,* conseiller et procureur-général au conseil de Flandre, seigneur d'Heulemberghe, d'Overdorp, de Smeyersberge, épousa Barbe *de Spira,* fille de Jean et de Marie *Crawels.*

Jean-Baptiste *d'Hane,* chevalier, seigneur d'Eechove, de Nieulandt, etc., président du conseil de Flandre, né le 13 juillet 1624, mort à Gand le 2 janvier 1680, épousa : 1° le 7 août 1649, Marie-Thérèse *de Jonghe,* née le 5 août 1619, décédée le 21 octobre 1651 ; et, 2° le 1er avril 1653, Marie-Anne *de Nieulant,* née le 19 novembre 1625, décédée le 26 janvier 1712.

François-Ferdinand *d'Hane,* conseiller-pensionnaire du pays de Waes, né le 1er février 1634, mort le 14 octobre 1682, épousa, le 11 mai 1659, Marie-Antoinette *van Schaverbeke,* née au pays de Waes, décédée à Gand le 5 août 1685, fille de Jean, échevin et greffier de Burcht et de Swyndrecht, et de Marie *van der Elst,* dame de Meulenaekers. Ils sont les auteurs de la branche d'Hane-Stuyvenberghe.

Jérôme-Sébastien *d'Hane,* seigneur de Bersé, bailli de la cour féodale de Flandre, premier-conseiller-pensionnaire et trésorier de la ville de Gand, né le 1er février 1638, mort le 13 avril 1701, épousa, à Alost, Marie-Philippine *de Wilde,* décédée le 30 mai 1712, à l'âge de 64 ans.

Marie-Thérèse *Jacobs,* décédée le 23 juillet 1657, épousa, le 7 mars 1648, Antoine *van den Broucke,* seigneur de Terbeken, de Smeyersberge, receveur-général de la châtellenie d'Audenarde, né le 1er mai 1609, mort le 26 septembre 1674, fils de Jean-Gilles, seigneur de Terbeken, conseiller-pensionnaire d'Audenarde, et d'Anne *van Boeckolt.*

D'eux descend la mère des chevaliers HUYTTENS.

Du 1er lit : Marie-Anne-Thérèse *d'Hane*, née à Gand le 7 octobre 1631, décédée le 12 mai 1706, épousa, le 25 avril 1671, Jean-François *Rym*, baron de Bellem, né le 4 octobre 1641, mort le 4 novembre 1676, fils de Charles *Rym*, baron de Bellem, et de Marie *Rodriguez de Evora y Vega*.	Du 2e lit : Jean-Baptiste *d'Hane*, seigneur de Nieulandt, né à Gand le 30 mars 1639, mort le 30 juin 1723, épousa Marie-Claire *Mantels*, née le 3 décembre 1672, décédée le 11 mars 1705, fille de Philippe-Albert, conseiller au conseil provincial de Flandre, et de Marie-Cécile *Eendero*. Ils eurent dix enfants : Emmanuel-Ignace devint l'auteur des comtes d'Hane-Steenhuyse et puis	François-Ferdinand *d'Hane*, né à Gand le 4 juillet 1672, mort le 24 mars 1753, épousa, le 20 septembre 1710, Pétronille-Thérèse *van den Dendere*, décédée le 5 décembre 1744, fille de Laurent et de Marie-Jeanne *de Crane*.	Sébastien-Guillaume *d'Hane*, seigneur de Bersé, conseiller au conseil provincial de Flandre, né le 21 mars 1669, mort le 30 juillet 1735, épousa Marie-Françoise *d'Hanins*, fille de Philippe-François, chevalier, et d'Adrienne-Françoise *de Pickere*.
Charles-François *Rym*, baron de Bellem, né à Gand le 26 octobre 1675, mort le 1er décembre 1715, épousa, le 7 septembre 1695, Anne-Marie-Ferdinandine *van den Eeckhaute*, dite *de Grimberghe*, dame de Somerghem, décédée le 4 mai 1738, fille de Ferdinand, seigneur de Bulbier, haut-échevin du pays de Waes, et d'Isabelle *van der Elst*.	Marie-Claire-Isabelle *d'Hane*, née le 26 mai 1696, décédée le 4 janvier 1760, épousa, le 9 octobre 1718, Jean-François *della Faille*, seigneur d'Assenede, né le 22 mars 1688, mort le 15 mai 1761, fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle Claire *della Faille*.	Sébastien-Guillaume-Joseph *d'Hane*, né le 17 mai 1716, mort le 12 novembre 1756, épousa, le 11 février 1748, Anne-Pétronille *van Overwaele*, née le 18 décembre 1715, décédée le 11 mai 1752, fille de Pierre et de Jeanne-Barbe *Tuckschap*.	Justine-Marie-Françoise *d'Hane*, décédée à Gand le 27 janvier 1777, épousa le 26 novembre 1735, Louis *de Aranda*, mort le 14 mars 1750, fils de Pierre, greffier au conseil provincial de Flandre, et de Marie-Esther *van Overwaele*.
Marie-Anne-Thérèse *Rym*, baronne de Bellem, née le 1er janvier 1707, décédée le 17 août 1739, épousa, le 26 août 1729, Louis-François, prince *de Montmorency*, mort à Gand le 26 juillet 1736.	Emmanuel-Jean-Joseph, comte *della Faille*, seigneur d'Eecloo, né le 6 septembre 1728, mort le 4 avril 1782, épousa, le 16 décembre 1752, Sabine-Jacqueline-Josephe *de Ghellinck*, née le 2 avril 1735, fille de Joseph, chevalier, seigneur de Tollenaere, et de Sabine-Philippine *Maelcamp*.	Corneille-Jean-Joseph *della Faille*, né le 21 novembre 1732, mort à Gand le 12 juin 1810, épousa, à Anvers, le 9 février 1773, Cornélie-Marie-Elisabeth *van Eersel*, née à Amsterdam et baptisée le 12 novembre 1748, décédée à Gand le 11 juillet 1797.	Marie-Françoise-Jacqueline-Colette *de Aranda*, décédée le 8 mars 1762, épousa, le 25 janvier 1760, Philippe-François *van der Haeghen*, seigneur de Mussain, mort le 8 février 1789. Voyez le tabl. 6.
Sabine-Jeanne-Ghislaine *della Faille*, née le 29 juin 1754, épousa, le 23 août 1773, Jean-François-Joseph *de Kerchove-Denterghem*, né le 31 juillet 1747, mort le 13 mars 1815, fils de Jean-François, seigneur de Denterghem, et de Thérèse-Isabelle *van de Vyvere*.	Joseph-Sébastien-Ghislain, comte *della Faille*, *d'Assenede*, maire de la ville de Gand, né le 20 janvier 1756, mort à Gand le 7 novembre 1830, épousa, le 8 avril 1780, Marie-Colette-Xavière-Ghislaine *d'Hane*, née le 5 avril 1761, fille de Pierre-Emmanuel-Joseph, comte *d'Hane*, seigneur de Leeuwerghem, et de Colette-Thérèse *de la Villette*.	Angéline-Colette-Ghislaine *della Faille*, née le 20 août 1757, décédée le 6 février 1827, épousa, le 27 avril 1780, André-Joseph-Colette *de Ghellinck de Walle*, né le 1er novembre 1752, mort le 18 avril 1814, fils de Jean-Baptiste *de Ghellinck*, seigneur de Wingheue, et de Marie-Sabine *de Ghellinck*.	Jean-Baptiste-Emmanuel-Ghislain *della Faille d'Assenede*, né le 15 novembre 1765, épousa, le 29 avril 1798, Jeanne-Adrienne *de Kerchove-Ousselghem*, fille d'Emmanuel-Jean-Baudouin, seigneur d'Ousselghem, et de Marie-Françoise *de Heems*, sa seconde femme.

Simon *van Overwaele* épousa Catherine *van der Beken*.

Daniel *van Overwaele* épousa Élisabeth *Soetebroeck*, fille d'Antoine.

Corneille *van Overwaele* épousa Anne *Baerts*.

Livin *van Overwaele* épousa Catherine *Callant*, fille de Jean.

George *van Overwaele* épousa Anne *de Meulenaere*, fille de Laurent.

Louis *van Overwaele* épousa Jossine *van Crombrugghe*, fille de Livin et de Martine *Snellaert* et petite-fille de Nicolas *van Crombrugghe* et de Claire *van Overwaele*.

Étienne *van Overwaele* épousa Jossine *de Wulf*, fille de Jacques et de Marguerite *van der Meersch*.

Livin *van Overwaele*, bailli du pays de Hulst, épousa Grégoire *Banst*, fille de Josse et d'Isabelle *Sanders*.

Louis *van Overwaele*, greffier et pensionnaire à Nieuport, épousa Laurence *Wavrans*, fille de Louis et de Jacqueline *de Swaen*.

George *van Overwaele* épousa Anne *Sanders*, fille de Laurent.

Livin *van Overwaele* épousa Christine *Stuytinck*, fille de Corneille.

Jacques *van Overwaele* épousa Catherine *de Graeve*, fille de Christophe et de Pétronille *de Rycke*.

Guillaume *van Overwaele* épousa, le 4 juillet 1635, Pétronille *Vitse*.

François *van Overwaele* épousa, le 12 mars 1656, à l'église de Saint-Michel, à Gand, Maximilienne-Claire *Geeraerts*.

Bernard *van Overwaele*, greffier du conseil de Flandre, épousa, le 14 avril 1671, Claire *Spanoghe*, fille de Jacques et d'Anne *van Wemmele*.

Louis *van Overwaele*, secrétaire des Parchons, à Gand, mort le 2 mai 1689, épousa Justine *van Hauweghem*, fille de Maximilien et de Josine *Arendts*. Ils gisent à Gand dans l'église de Saint-Michel.

Gérard *van Overwaele*, premier secrétaire de la ville de Gand, épousa Jeanne *van der Heyden*, fille de Herman et de Barbe *Bauters*.

Jeanne-Claire *van Overwaele*, née à Gand et baptisée à Saint-Michel le 2 novembre 1629, décédée le 4 octobre 1692, y épousa, à Saint-Martin, le 7 mars 1656, son cousin germain Jacques *de Wavrans*, pensionnaire d'Ypres, né le 28 octobre 1599, mort à Ypres le 13 novembre 1697, fils de Pierre, bourgmestre de Nieuport, et d'Isabelle *de Swaen*.

Barbe-Isabelle *van Overwaele*, née à Gand et baptisée à l'église de Saint-Martin le 25 avril 1637, y épousa, à Saint-Michel, le 16 juillet 1667, Corneille-François *de Neve*, seigneur de Meeren, échevin de la ville de Gand en 1676, fils de Corneille-Justin *de Neve* et de Catherine *de Courten*. Leurs enfants ne contractèrent pas d'alliance.

Jossine-Thérèse *van Overwaele* épousa Marc-Antoine *Basclius*, fils de Pierre et de Marie *Braem*.

Jacques *van Overwaele* épousa Catherine *d'Hooghe*, fille de Livin et de Catherine *de Wulf*.

Anne-Marie *van Overwaele*, née le 13 mars 1639, décédée le 29 mars 1727, épousa, le 22 novembre 1661, Philippe-Jacques *Jacobsen*, échevin de Gand, mort le 27 août 1724, fils de Jean et de Madelaine *Bernaert*.

Anne-Thérèse *van Overwaele* épousa, le 4 juin 1692, à l'église de Saint-Martin à Gand, Jean-François *Borluut*, né le 11 août 1670, mort le 14 juin 1692, fils de Henri *Borluut*, seigneur d'Hoogerwaerde, et d'Isabelle-Gertrude *Sersanders*.

Marie-Esther *van Overwaele* épousa, le 1er décembre 1703, à Saint-Bavon de Gand, Pierre *de Aranda*, greffier du conseil de Flandre, fils d'Emmanuel *de Aranda*, le célèbre prisonnier Algérien, et de Catherine *van Hauweghem*.

Marie-Louise *van Overwaele* épousa : 1° François-Guillaume *van de Vyvere*, avocat, mort le 10 juillet 1710; et 2° César *Elbo*, conseiller au conseil de Flandre.

Jacques-Joseph *de Wavrans*, conseiller du territoire d'Ypres, mort le 21 octobre 1700, épousa Dorothée-Françoise *de Zomere*, décédée le 11 septembre 1729, fille de François.

Geneviève *de Wavrans*, décédée le 20 janvier 1731, épousa François *Corneille*, mort le 13 octobre 1731, fils de Thomas.

Isabelle-Pétronille *Baselius*, décédée le 30 avril 1757, épousa, à Saint-Bavon de Gand le 6 septembre 1703, Charles-Antoine *de Brune*, mort le 18 mai 1716, fils unique de Charles-Philippe et de Françoise *Buydens*.

Pierre *van Overwaele* épousa : 1° Marie-Catherine *van den Haute*, fille de Pierre et de Catherine *van den Hecke*; et 2° Catherine *van Melle*, morte sans enfants.

Philippe-Jacques *Jacobsen*, échevin de la Keure de Gand, né le 16 novembre 1667 et baptisé à Saint-Jacques de cette ville, mort le 4 février 1733, épousa, le 20 janvier 1700, Marie-Anne *de Cuuydt*, décédée le 8 octobre 1728, fille d'Antoine et d'Anne *van Hauweghem*.

Louis *de Aranda*, seigneur de Swaenenbourg, greffier au conseil provincial de Flandre, mort le 14 mars 1759, épousa, à Gand, le 26 novembre 1735, Justine-Marie-Françoise *d'Hane*, décédée le 27 janvier 1777, fille de Sébastien-Guillaume, seigneur de Bersé, et de Marie-Françoise *d'Hanins*.

Thérèse-Isabelle *van de Vyvere*, née le 30 décembre 1700, décédée le 5 mars 1789, épousa Jean-François *de Kerchove*, seigneur de Denterghem, mort le 21 décembre 1756, fils de Jean-François, seigneur d'Etichove, et d'Anne-Isabelle *Lanchals*.

Marie-Jeanne *de Wavrans*, décédée sans enfants, en 1764, épousa Albert-Ferdinand *de Rycquier*, dit *de Longin*.

Geneviève-Marguerite *Corneille* épousa à Ypres, le 3 janvier 1714, Joseph-François, vicomte *de la Tour du Pin*, dit *de la Charce*, fils de René-Scipion *de la Tour du Pin*, vicomte de la Charce, capitaine de cavalerie, et de Jeanne-Isabelle *de la Croix*.

Pierre *van Overwaele* épousa Jeanne-Barbe *Tuckschap*, fille de Josse et d'Anne-Marie *Vertegans*.

Luc-François *Jacobsen*, né le 10 mars 1704, mort le 8 juillet 1775, épousa, à Saint-Bavon de Gand, le 24 avril 1733, Isabelle-Jacqueline *Penneman*, née le 16 janvier 1713, décédée le 15 février 1775, fille de Charles-Maximilien et d'Anne-Catherine *Stalins*.

Philippe-Jacques *Jacobsen*, épousa, à Bruges, le 3 mai 1737, Isabelle-Louise-Jeanne-Josephe, baronne *de Wenterfelt*, décédée sans enfants le 19 juin 1760, âgée de 58 ans, fille de Chrétien-George et de Marie-Françoise *de Madrid*.

—

Marie-Anne *Jacobsen*, née le 5 septembre 1705, épousa, le 27 novembre 1726, Jean-George *van Hamme*, né le 19 avril 1697, fils de François et de Jeanne-Isabelle *van Calendries*.

Marie-Françoise-Jacqueline-Colette *de Aranda*, née le 6 juillet 1737, morte le 8 mars 1762, épousa, le 23 janvier 1760, Philippe-François-Joseph *van der Haeghen*, seigneur de Mussain, mort le 8 février 1789, fils de François-Hyacinthe et de Jeanne-Françoise *Milot*. Leur postérité se trouve dans le 6e tableau.

Jean-François-Joseph *de Kerchove*, seigneur de Denterghem, né le 31 juillet 1747, épousa le 23 août 1773, Sabine-Jeanne-Ghislaine *della Faille d'Assenede*, née le 20 juin 1754, fille d'Emmanuel-Jean-Joseph, comte *della Faille*, seigneur d'Eecloo, d'Assenede, etc., et de Sabine-Jacqueline-Josephe *de Ghellinck*.

Charlotte-Maximilienne-Josephe *de Kerchove*, née le 18 mai 1748, décédée le 18 août 1794, épousa, le 26 juin 1774, Jean-Baptiste-Pierre-Joseph *de Ghellinck d'Elseghem*, chevalier, né le 15 mars 1747, mort le 23 novembre 1814, fils d'Adrien-François, chevalier, seigneur d'Elseghem, et de Thérèse-Pétronille *de Nieulant*.

René-François-André, comte *de la Tour du Pin*, colonel d'infanterie, au service du roi de France, épousa la fille du comte *de Beaumont*.

—

Marie-Philippine-Marguerite-Geneviève *de la Tour du Pin*, décédée à Tournay le 28 mars 1769, épousa, le 25 janvier 1739, Louis-François *van der Gracht*, grand-bailli de Tournay, seigneur de Fretin, né le 15 octobre 1698, mort le 26 septembre 1770.

Anne-Pétrouille *van Overwaele*, née le 18 décembre 1715, décédée le 11 mai 1752, épousa, le 11 février 1748, Sébastien-Guillaume-Joseph *d'Hane-Bersé*, né le 17 mai 1716, mort le 12 novembre 1756, fils de François-Ferdinand, bailli du comté et village d'Everghem, et de Pétronille-Thérèse *van den Dendere*.

Pierre-François *van Overwaele*, seigneur de Maldeghem, de Boereghem, etc., né à Gand le 30 décembre 1710, mort le 29 août 1763, épousa : 1° Marie-Augustine *du Bois*, fille de Philippe, conseiller-pensionnaire de Grammont, et de Livine *van den Haute*, et 2° le 25 juillet 1755, Cécile-Josephe-Thérèse *van den Broucke*, fille de Jean-Baptiste-Louis-Adrien, seigneur de Ternatten, et de Barbe-Marie-Josephine *van Zevecote*.

Caroline-Thérèse-Jacqueline JACOBSEN, née le 8 janvier 1751, décédée en 1803, épousa, le 10 février 1776, Jean-Léonard HUYTTENS, fils de Jean-Norbert-Martin et de Barbe-Thérèse-Louise MOREL, etc.

Marie-Philippine *van Hamme*, née le 12 juillet 1730, décédée en 1799, épousa, à Bruges, le 24 août 1751, Charles-François *Penneman*, seigneur de Boscheyde, né à Gand le 21 mai 1724, mort le 27 mai 1800, fils de Charles-Maximilien et d'Anne-Catherine *Stalins*.

—

Constance-Françoise *van Hamme*, née le 19 novembre 1748, épousa, le 3 novembre 1773, à Bruges, Guillaume-François-Antoine *van den Bogaerde*, dit *de Meerelbeke*, né le 30 avril 1750.

Emmanuel-Jean-François-Ghislain *de Kerchove Denterghem*, né le 7 juillet 1774, épousa, le 20 avril 1800, Adélaïde-Marie-Ghislaine *de Ghellinck de Nokeren*, née le 15 avril 1778, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Claire-Colette *de Coninck*.

Idesbalde-Marie-Louis-Joseph-François *van der Gracht*, né le 27 mars 1741, mort à Tournay le 27 septembre 1826, épousa : 1° le 24 juillet 1775, Marie-Albertine *de la Motte*, née à Tournay le 7 octobre 1751, décédée le 27 mars 1777, fille de Nicolas-François-Joseph, seigneur de Bourquembray, et de Marie-Thérèse-Josephe *de Formanoir*; 2° le 1er juillet 1778, Marie-Claire-Ruphine [illegible]

Anne-Marie-Ernestine-Françoise *van der Gracht*, née le 25 novembre 1739, décédée le 15 septembre 1807, épousa : 1° le 27 mai 1777, Christophe-Dieudonné-Joseph *Cornet de Cuvelon*, né le 7 mars 1739, mort le 30 juillet 1777, fils de Léonard-François-Charles *Cornet*, comte *d'Elzius*, et d'Anne-Rose-Aye *Daneau*; 2° le 4 octobre 1779, Charles, dit *le chevalier de Saint-Genois*, [illegible]

Louis-François-Eugène-Joseph *van der Gracht*, né le 10 mars 1745, épousa, le 26 décembre 1775, Marie-Ferdinande-Ghislaine *Snoy*, décédée à Malines le 12 mai 1833, à l'âge de 88 ans, fille de Guillaume-François, conseiller au grand-conseil à Malines, et de Dorothée-Françoise *t'Sestich*.

—

Marie-Alexis-Françoise *van der Gracht*, née le 7 mai 1752, décédée [illegible]

Thimothé-Charles-Ernest-Idesbalde *van der Gracht d'Eeghem*, né le 13 décembre 1756, mort à Gand le 3 février 1831, épousa, le 24 juillet 1784, Thérèse-Françoise-Joséphine *del Rio*, dame d'Eeghem, née le 10 mars 1763, décédée à Bruges le 13 octobre 1820, fille de François-Emmanuel et d'Anne-Marie *de l'Espée*.

Marie-Pétronille *d'Hane-Bersé*, née le 5 août 1749, épousa, le 11 juillet 1768, Joseph-Sébastien-François *d'Hane*, seigneur de Stuyvenberghe, né le 29 septembre 1746, mort le 30 mars 1820, fils unique de Sébastien-François-Joseph, seigneur de Stuyvenberghe, et de Thérèse-Barbe-Elisabeth *de Cabilian*.

Du 1er lit : Colette *van Overwaele*, dame de Maldeghem, née le 2 janvier 1749, décédée le 9 mars 1787, épousa Pierre-Norbert-Livin *de Berlaere de Trivière*, né le 11 novembre 1750, mort le 14 avril 1811, fils de Jean-Baptiste, seigneur d'Overbroeck, amman de la ville de Gand, et d'Anne-Marie-Ferdinande *Coolman*.

Du 1er lit : Livine-Martine *van Overwaele*, née le 30 septembre 1742, décédée le 4 mai 1772, épousa, le 29 juin 1765, Ambroise-Norbert *Rooman*, secrétaire de la Keure de Gand, né le 22 mars 1736, mort le 19 juin 1804, fils d'Egide-Jean et de Livine-Françoise *Ramont*.

—

Du 2e lit : Anne-Jeanne VAN OVERWAELE DE MAL- [illegible]

TAB. 5.

Gilles Jean *Rooman*, natif de Tamise, fils de Jean-Baptiste *Rooman*, secrétaire de la commune de Tamise au pays de Waes, et de Jeanne-Sara *de Smet*, sœur de Jean-Baptiste *de Smet*, évêque de Gand, fut conseiller au conseil de Flandre et mourut à Gand le 8 septembre 1789, à l'âge de 94 ans. Il avait épousé : 1° Livine-Thérèse *de Vadder*, fille de Livin; et 2° le 30 avril 1730, Livine-Françoise *Ramondt*, décédée le 16 juillet 1768, âgée de 62 ans.

Du 2e lit : **Ambroise** - Norbert *Rooman*, secrétaire de la ville de Gand, né le 22 mars 1736, mort le 19 juin 1804, épousa : 1° le 29 juin 1765, Livine - Martine *van Overwaele*, née le 30 septembre 1742, décédée le 4 mai 1772, fille de Pierre et de Marie *du Bois*; et 2° le 8 mars 1785, Marie-Anne-Françoise *Penneman*, morte sans enfants, le 1er mars 1786, fille aînée de Charles-François, seigneur de Bosscheyde, et de Marie-Philippine *van Hamme*.

Jean-Baptiste *Rooman*, mort le 3 décembre 1776, épousa Isabelle-Thérèse-Jacqueline *van Casele*.

Louis-Joseph-Ignace *Rooman*, né le 15 février 1737, épousa : 1° le 21 février 1767, Marie-Josephe *van der Vynckt*, décédée le 17 avril 1768, fille de Luc-Jean, conseiller au conseil de Flandre, et de Jeanne-Rose *Willems*; et 2° N. *le Camus*.

Isabelle-Françoise-Colette *Rooman*, née le 1er juin 1741, épousa, le 24 avril 1773, Pierre-Livin-Louis *du Bois*, dit *van den Bossche*, baron de Herdersem, né à Gand le 4 avril 1741, mort dans la même ville le 30 juillet 1799, fils de Guillaume-Dominique et de Marie-Louise-Colette-Scholastique *van der Haeghen*, baronne de Herdersem.

Anne-Livine-Amelberge *Rooman*, née le 26 mai 1766, décédée le 21 février 1793, épousa, le 12 juin 1790, Jean-Baptiste-Philippe *de Potter*, né le 18 novembre 1766, fils de Philippe-Jean-Bernard *de Potter* et de Marie-Anne *Odevaere*.

Jean-Louis-Joseph *Rooman*, né le 8 janvier 1771, épousa, à Bruges, le 10 novembre 1800, N. *de Genellis*.

Marie-Anne-Livine-Louise *Rooman*, née le 10 juin 1766, épousa, le 14 février 1787, Josse-Joseph-Ferdinand *Ramondt*, fils de Charles et de Catherine-Jeanne *Grenier*.

Thérèse-Livine-Robertine *Rooman*, née le 7 juillet 1767, épousa, le 24 avril 1787, Charles-Philippe-François *de Potter*, né le 23 septembre 1750, fils de Philippe-Jean-Bernard *de Potter* et de Marie-Anne *Odevaere*.

Marie-Josephe-Amelberge *du Bois*, dite *van den Bossche*, née à Gand le 4 avril 1774, mariée, le 24 mai 1791, avec Louis-Henri-Ghislain *Lefevre de Tenhove*, natif de Saint-Nicolas au pays de Waes, mort le 28 janvier 1834, fils de Jacques-Joseph *Lefevre* et d'Isabelle-Gratiane *van der Sare*.

Ferdinand-Marie-Joseph, baron *du Bois*, dit *van den Bossche*, né le 10 février 1781, mort à Gand le 13 mars 1829, épousa, le 4 octobre 1804, Marie-Colette-Jeanne *van Bouchaute*, née à Gand le 14 août 1785, décédée le 8 mars 1838, fille de Michel-Thomas-Martin et de Nobertine-Charlotte-Josephe *Dons*.

Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, épousa Constance-Jeanne HUYTTENS.

Philippe-Jean-Ambroise *de Potter*, né le 23 juillet 1792, a épousé, le 18 février 1821, Marie-Caroline-Benoite-Ursule-Henriette *le Reverend*, née le 21 octobre 1789, décédée à Gand le 23 juillet 1845, fille de Pierre-Benoît et de Marie-Norbertine *Cockuyt*. De ce mariage sont nés quatre enfants : Marie a épousé Louis *Lefevre*, et Auguste, né le 24 décembre 1821, a épousé, le 2 avril 1845, Marie *Rooman*.

Henri-François-Louis-Marie-Joseph *Lefevre*, né le 27 août 1792, a épousé : 1° en 1833, N. *Coolman*; et 2° Marie-Anne-Colette *de Potter*, née le 28 mars 1824, fille de Philippe-Jean-Ambroise et de Marie *le Reverend*.

Isabelle-Louise-Marie-Josephe-Ghislaine *Lefevre*, née le 12 août 1793, décédée le 10 avril 1824, épousa, le 9 janvier 1821, Félix-Paul-Ferdinand *de Genellis*, né en 1773, fils de Philippe-Charles et de Claire-Catherine *Ramondt*.

Ferdinand-Marie-Joseph-Ghislain *Lefevre de Maneghem*, né à Gand, le 6 octobre 1798, a épousé, le 6 octobre 1830, Eulalie-Grégoire-Philippine *d'Hoop*, née en 1801, fille d'Antoine-François et d'Hélène-*van Alstein*.

Marie-Colette-Louise-Josephe *Lefevre de Tenhove*, née à Gand le 12 août 1797, épousa, le 9 janvier 1821, Ferdinand-Théodore-Adolphe *d'Hoop*, sénateur, né en 1799, frère germain d'Eulalie, ci-contre.

Sidonie-Marie-Charlotte, baronne *du Bois*, dite *van den Bossche*, née le 5 avril 1806, se maria, le 19 août 1841, avec Charles-Hippolyte *Vilain XIIII*, chargé d'affaires près la cour de Sardaigne, décoré de l'ordre de Léopold. Sans postérité.

Clémentine-Marie-Isabelle *du Bois*, dite *van den Bossche*, née à Gand le 6 décembre 1808, épousa, le 13 juillet 1843, Gustave-Philippe *de Kerchove d'Ousselghem*, né à Gand le 21 septembre 1803, fils d'Emmanuel-Philippe-Marie-Colette et de Marie-Angélique-Désirée *Piers de Raveschoot*, dont :

Arnoud-Emmanuel *de Kerchove d'Ousselghem*, né à Gand le 5 mai 1844.

Mélanie-Eugénie-Ghislaine *du Bois*, dite *van den Bossche*, née le 8 mars 1811, s'est mariée, le 30 septembre 1847, avec Jean *de Villegas*, membre de la chambre des représentants.

Ida *du Bois*, dit *van den Bossche*, a épousé, le 19 octobre 1848, Auguste *de Villegas*, lieutenant d'artillerie.

Corneille *Terlinden*, receveur-général des villes et pays d'Alost, fils d'Imbert et de Jeanne *de Smet*, mort le 9 septembre 1691, épousa Martine *Boel*, décédée le 15 juin 1699.

Marie-Pétronille *Terlinden*, décédée le 6 octobre 1751 et inhumée aux Petits-Carmes, à Termonde, épousa, en 1686 Jean-Édouard *van den Heetvelde*, seigneur d'Heetgoet, de Roorversberghe, d'Uytberghe, mort le 22 avril 1717 et enterré au chœur de l'église d'Uytberghe, fils de François et de Florence *de Landas de Mortagne*.

Charles-François *Terlinden*, mort le 14 février 1714, épousa Barbe *le Mire*, décédée le 9 décembre 1739 et inhumée à Alost, fille de Jean-Baptiste, conseiller de la chambre des comptes, et de Pétronille *Buelens*, dite *de Steenhault*, sœur de Henri, seigneur de Campenhout.

Marie-Anne *Terlinden* épousa, par contrat du 31 juillet 1672, à Alost, François-Hyacinthe *van der Haeghen*, seigneur de Mussain, et de Moenysinghe, fils de Jérôme et de Charlotte *Vellemans*.

Catherine-Thérèse *Terlinden*, décédée le 24 mars 1682, épousa, le 1er novembre 1675, Guillaume-Antoine *van den Broucke*, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, bailli de la terre et baronnie d'Escornaix, né à Audenarde le 11 mars 1645, mort au château d'Escernaix le 24 juin 1713, fils d'Antoine, receveur de la châtellenie d'Audenarde, et de Marie-Thérèse *Jacobs*.

D'eux descend la mère des chevaliers HUYTTENS.

Marie-Caroline *van den Heetvelde*, dame d'Heetgoet, de Roorversberghe et d'Uytberghe, née le 26 mai 1689, décédée le 24 juin 1722, épousa, le 19 novembre 1710, Barthélémy-Joseph *Jaerens*, baron van den Heetvelde, par lettres-patentes du 25 février 1739, général-major et lieutenant-gouverneur de la ville de Termonde, né le 12 juillet 1681, mort le 27 novembre 1761 et enterré aux Petits-Carmes, à Termonde, fils d'Antoine-Ignace *Jaerens*, capitaine d'infanterie, puis roi et hérant d'armes à titre de Luxembourg, et de Catherine *van den Bempde*.

Hyacinthe *Terlinden*, mort le 12 juillet 1746, épousa Isabelle *Roettiers*, native d'Anvers, morte le 20 février 1765 et inhumée à la collégiale d'Alost.

Marie-Caroline *van der Haeghen de Mussain*, décédée le 1er août 1769, épousa Charles-Henri-Pompée *de Steenhault*, seigneur de Steenhault, de Waerbeke, de Nieuwenhove, fils de Charles-Henri, seigneur desdits lieux, et de Marie-Marguerite *Nyss*.

Hélène *van der Haeghen*, morte le 23 juillet 1747, âgée de 50 ans, épousa Henri-Charles *Coene*, bourgmestre d'Alost.

François-Hyacinthe *van der Haeghen*, seigneur de Mussain, né à Alost et baptisé le 11 juillet 1675, épousa, à Herchies, le 19 janvier 1709, Jeanne-Françoise *Milot*, née à Herchies et baptisée le 11 juillet 1681, fille de Philibert-François, seigneur de Vedemont, et de Marie-Henriette *de Maldonade*.

Barthelémy-Pierre-Jean, baron *van den Heetvelde*, dit *Jaerens*, seigneur d'Heetgoet, etc., haut-échevin du pays de Termonde, né le 1er septembre 1717, mort le 5 juin 1801, sans postérité, épousa Marie-Alexandrine-Anteinette-Josephe *de Coullemont*, décédée en septembre 1786, fille de Jacques-Alexandre, seigneur d'Ailly, et d'Anne-Marie-Josephe *de Fariaux*,

Jeanne *Terlinden* épousa Nicolas-Ferdinand *Lemaert*, conseiller-pensionnaire de la ville d'Alost, fils de Jean-Baptiste et de Marie *de Regnaucourt*.

Jean-François-Joseph, baron *de Steenhault*, par lettres-patentes du 21 février 1766, seigneur de Waerbeke, de Nieuwenhove, etc., épousa, le 9 février 1739, sa cousine Anne-Thérèse *Husmans de Merbois*, décédée le 7 mai 1757 et inhumée à Nieuwenhove, fille de Jean-Louis, seigneur de Merbois, et de Pétronille-Ernestine-Claudine *de Steenhault*.

Marie-Benoîte-Josephe *van der Haeghen de Mussain*, née à Sainte-Renelde et baptisée le 18 septembre 1718, épousa, par contrat du 11 décembre 1736 et à l'église susdite le 22 juin 1737, Jean-Baptiste-Philibert, baron *Dusart*, seigneur de Molembaix, né à Mons et baptisé à Saint-Germain le 10 juillet 1716, fils de Jean-Baptiste et de Françoise-Philippine *Milot*.

Philippe-François-Joseph *van der Haeghen de Mussain*, mort le 8 février 1789, épousa, à Gand, le 23 janvier 1760, Marie-Françoise-Jacqueline-Colette *de Aranda*, née le 6 juillet 1737, morte le 8 mars 1762, fille de Louis *de Aranda*, seigneur de Swanenbourg, greffier au conseil de Flandre, et de Justine-Marie-Françoise *d'Hane*.

Isabelle-Jacqueline-Antoinette-Laure *Lenaert* épousa Jean-Baptiste *Lefebvre*, bourgmestre de Grammont et puis d'Alost, ci-après, fils d'Albert-Joseph *Lefebvre*, né à Bruxelles le 17 décembre 1721, et de Jeanne-Constance *van der Haeghen*, de Ninove.

Augustin-Nicolas-André *de Steenhault*, conseiller au grand-conseil à Malines, par lettres-patentes du 28 novembre 1788, né le 15 septembre 1755.

—

Jean-Augustin-François, baron *de Steenhault*, épousa, le 29 avril 1779, Françoise *Herman*.

Philibert-Xavier-Joseph *Dusart*, baron de Molembaix, seigneur de Bellignies et de Berelles, épousa, le 23 avril 1762, la fille d'Anastase, baron *de Leuse*, par lettres du 18 novembre 1750, et de Marie-Philippine *Robert*, sœur germaine de Simon-Charles *Robert*, ci-contre, et fille de Jérôme-Alexis *Robert*, seigneur de Choisy, conseiller au conseil de Mons, et de Marie-Barbe-Élisabeth *de Broide*.

Charles-Emmanuel *Dusart*, seigneur de la Tour-au-Bois, lieutenant au régiment de Saint-Ignon qu'il quitta en 1776, épousa : 1° à Gand, le 9 février 1771, Thérèse-Ferdinande-Philippine *van Hoobrouck de Tenbriele*, née le 21 juin 1744, décédée le 24 juin 1775 à Gand, fille d'Emmanuel-Charles, seigneur d'Asperen, et d'Éléonore-Françoise-Philippine, baronne *de Schifer*; et 2°, aussi à Gand, le 24 juillet 1776, Marie-Claire Gasparine-Bernardine *d'Olisy*, née le 21 avril 1740.

Marie-Joseph-Philippine *Dusart*, dite *de Molembaix*, décédée à Mons le 23 décembre 1845, à l'âge de 100 ans, épousa Charles-Simon *Robert*, vicomte *de Robersart*, capitaine des dragons du régiment de Saint-Ignon, fils de Simon-Charles *Robert de Choisy*, lieutenant-colonel, et de Marie-Maximilienne *Robert*.

—

Jean-François, baron *Dusart*, officier de cavalerie, mort à Herchies le 5 décembre 1818, épousa Marie-Catherine-Françoise *Cornet d'Elzius*, née en 1753, décédée le 31 janvier 1820, fille de Benoît-Antoine-Dominique, comte *Cornet d'Elzius*, et de Marie-Élisabeth *de Grand-Ry*.

Josse-Jean-Eugène-Joseph *d'Eesbeek*, dit *van der Haeghen*, né le 25 janvier 1762, épousa, à Gand, le 9 juin 1787, Isabelle-Marie-Barbe-Colette-Josephe *van den Cruyce*, née le 10 mai 1768, décédée le 31 août 1825, fille de François-Jean-Joseph et de Barbe-Françoise-Jeanne *de Potter*. Sans postérité.

Philibert-François-Jean-Baptiste *van der Haeghen de Mussain*, né le 18 novembre 1760, mort le 20 février 1818, épousa, le 21 mai 1787, Marie-Thérèse-Ghislaine *Limnander de Nieuwenhove*, née le 24 février 1766, décédée à Gand le 30 novembre 1825, fille de Gérard-Joseph Ghislain, seigneur de Nieuwenhove, et de Thérèse-Françoise *Schoorman*.

Jean-François-Joseph-Alexandre, baron *de Steenhault de Waerbeke*, bourgmestre de la ville de Malines, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, chevalier de la Légion d'honneur, né le 19 octobre 1789, mort à Malines le 25 février 1815, épousa, en 1815, Caroline Joséphine *de Richterich*.

Victor-Jean-François-Augustin *de Steenhault*, gouverneur de la province de Luxembourg, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 21 décembre 1791, mort à Arlon le 24 avril 1841, épousa, en 1815, Pauline *de Moser*, fille de Théophile et de Marie Thérèse, baronne *de Stassart*.

Augustine-Suzanne *de Steenhault*, née le 22 avril 1785.

Thérèse-Caroline-Joséphine *de Steenhault*, née le 13 février 1785, épousa, le 29 septembre 1813, Albert-Marie-Ghislain *Lefebvre*, conseiller à la cour de cassation, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 8 septembre 1782, fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle-Jacqueline-Antoinette-Laure *Lenaert*.

Marie-Eulalie-Alexandrine-Françoise *de Steenhault*, née le 17 février 1788, morte à Bruxelles le 12 décembre 1822, épousa, le 25 avril 1809, Henri-Joseph-Victor *Moreau de Bellaing*, né à Valenciennes le 24 juin 1784, fils de Pierre-François-Joseph *Moreau*, chevalier, seigneur de Bellaing, et de Marie-Engelberte-Dominique-Josephe *Becq*.

Amand-Constant, baron *d'Eesbeek*, dit *van der Haeghen de Mussain*, épousa Alexandrine-Victoire-Espérance, comtesse *de Golstein*.

Charlotte-Philippine-Françoise-Josephe *van der Haeghen de Mussain*, née le 9 mars 1788, décédée à Gand le 27 avril 1819, épousa, par contrat du 26 mai 1807, Edouard-Philippe-Ghislain, vicomte *de Jonghe*, né à Gand le 17 février 1780, mort le 16 février 1817, fils de Théodore-Jean-Joseph-Ghislain, vicomte *de Jonghe*, et d'Isabelle-Marie-Colette-Ghislaine, vicomtesse *Vilain XIIII*.

Ernest-Aug^te-Alexandre, baron *de Steenhault de Waerbeke*, a épousé, le 15 mai 1839, Léonie-Alexandrine-Clotilde, baronne *de Blondel de Beauregard de Viane*, fille d'Eustache-Joseph-Marie, baron, et de Charlotte-Justine *de la Motte-Baraffe*.

Victorine *de Steenhault* épousa Léopold *de Mathelin*.

—

Eugénie *de Steenhault* épousa Constant *d'Hoffschmidt de Resteigne*, ministre des affaires étrangères, en 1848, chevalier de l'ordre de Léopold, grand'croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, fils d'Ernest-François Joseph, membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg, et de Marguerite-Philippine *de Chanly*.

Mélite-Marie-Josephe *Lefebvre*, née à Bruxelles le 3 juillet 1814.

—

Marie-Joséphine-Isabelle-Ghislaine *Lefebvre*, née à Bruxelles le 13 février 1816, décédée dans la même ville le 13 septembre 1816, épousa, le 10 décembre 1840, C.-P. *Bock*, chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.

—

Louis-Alexandre-Marie-Joseph-Ghislain *Lefebvre*, né à Bruxelles le 22 mars 1824.

Joseph-Arald-Xavier-Alexandre-Robert *Moreau de Bellaing*, chevalier, né le 9 décembre 1814, chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, admis le 10 août 1816.

—

Marie-Pauline-Candide *Moreau de Bellaing*.

—

Marie-Ange-Caroline-Mélanie-Josephe *Moreau de Bellaing*.

—

Marie-Josephe-Bernardine-Amélie Euloxie *Moreau de Bellaing*.

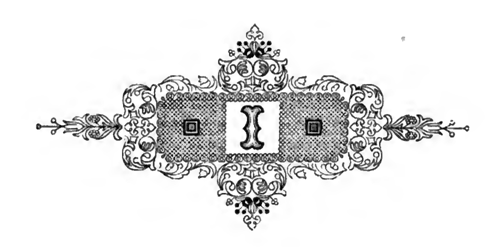
Herminie, vicomtesse *de Jonghe*, a épousé, le 6 septembre 1847, Camille, baron *de Tornaco*, membre de la Chambre des représentants.

Jules-Alfred-Joseph-Ghislain, vicomte *de Jonghe*, a épousé, le 1er juillet 1847, Zénobie-Ferdinande *de Bagenrieux de Lanquesaint*, fille de Philemon Joseph-Maurice, baron, et d'Adèle *Dardenne*.

HYNDERICK. « Joseph... salut. De la part de notre cher et bien-amé Pierre-Jean-François Hynderick, écuyer, seigneur de Theulegoet, licencié en droits, ancien échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, nous a été très-humblement représenté qu'il serait fils légitime de Jean-François Hynderick, licencié en droits, mort premier conseiller-pensionnaire, greffier criminel de ladite salle et châtellenie, et de Pétronille-Victoire-Constance *Plumyoen*, petit-fils de Jean Hynderick, licencié en droits, et d'Anne-Marie *de Berlaere*, et arrière-petit-fils de Jean Hynderick, seigneur dudit Theulegoet; que sa mère Pétronille-Victoire-Constance *Plumyoen* aurait été sœur de Josse-Joseph *Plumyoen*, chanoine gradué et doyen de la cathédrale d'Ypres, et fille de Pierre-Augustin *Plumyoen*, licencié en droits, premier conseiller-pensionnaire et greffier civil de la ville d'Ypres, et de Marie-Christine *Looten*; que par cette alliance sa famille serait apparentée à celles des chevaliers *Walwein* et *Mesdach*, ainsi qu'à celles de *d'Arfeuille*, *de Codt*, *de Limon*, *Carton*, *Merghelynck*, *Colenbuen*, *de Ghelcke*, etc.; que son aïeule paternelle Anne-Marie *de Berlaere*, sœur de Charles-Pierre *de Berlaere*, chevalier, docteur en droits, seigneur de Trivière, Overbroeck, amman-héréditaire de notre ville de Gand, époux d'Anne-Thérèse *de Berlaere*, sa cousine germaine, aurait été fille de Charles *de Berlaere*, écuyer, et de Marie-Claire *de Mahieu*; que celle-ci serait fille de George *de Mahieu*, écuyer, auteur des familles des marquis *de Maelcamp* et *de Rodes*, barons de Berleghem, *Papejans de Morchove*, comtesse *de Heems*, et de Catherine *van Rode*, fille de Jean et de Jeanne *de Lattre*, petite-fille de Jean *Mahieu* et de Claire *Stalins*, fille de George et de Marie *Delvael*; que sa susdite aïeule serait petite-fille de Guillaume *de Berlaere*, écuyer, et de Marie *Lievens*, sa troisième épouse, et arrière-petite-fille de Charles *de Berlaere*, écuyer, et d'Élisabeth *de Neyt*, dont le père aurait été Jacques *van Berlaere*, chevalier, et la mère Livine *Petrins*, inhumés tous deux au milieu du chœur de l'église paroissiale du village de Berlaere, près de Termonde, sous une tombe de pierre bleue; que lui suppliant aurait épousé Suzanne-Thérèse *de Buus*, laquelle serait fille unique de Charles-Augustin-Bernard *de Buus*, conseiller sequestre des ville, salle et châtellenie d'Ypres, seigneur du village de Hollebeke et des seigneuries de Tenhove, Kerckhoven et de Montenberg, dit Kemmelberg, petite-fille de Pierre *de Buus*, seigneur de Baeswalle, et de Marie *Gobert* sœur de Jeanne *Gobert*, épouse d'Antoine *de Groux*, dont la petite-fille Jeanne-Antoinette-Monique *de Groux*, héritière de Pierre-Antoine *de Groux*, et de Monique-Eugénie *de Garseken*, ses père et mère, aurait épousé François-Guillaume, vicomte *de Patin*, seigneur de Langemeersch, Terbeke, Burcontere, trésorier de l'ordre de la Toison-d'Or, fils aîné de Charles-Phi-

lippe, vicomte *de Patin,* seigneur desdits lieux, conseiller d'État et président du conseil de Flandre, et de Thérèse-Waudru *du Bois;* que sadite épouse, du côté maternel, serait fille de Suzanne-Thérèse *de le Porte,* dame de Spaux, Haudstraete, Meurins et Beaulieu, petite-fille de Philippe-François *de le Porte,* licencié en droits, conseiller-pensionnaire au Franc de Bruges, et de Catherine *Moerman,* sœur de Robert-François *Moerman,* écuyer, lequel serait père de François-Robert, vicomte *de Moerman* et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, Oudewalle; que le fils de lui suppliant, Pierre-Jean-Antoine HYNDERICK, écuyer, licencié en droits, seigneur de Bleutour, Theurealt, avocat pratiquant au conseil de Flandre, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, et conseiller-pensionnaire de la ville d'Ypres, aurait épousé Louise-Françoise-Charlotte *van der Straten,* sœur de Marie-Jeanne-Rufine-Françoise-Thérèse, qui aurait épousé Constantin-Guillaume-Joseph, vicomte *du Toict,* seigneur d'Oyvaersnet, Gehuchte, etc., premier échevin de la ville de Courtray, et fille de feu Jean-Baptiste-Xavier *van der Straten,* écuyer, licencié en droits, seigneur de Teloers, La Porte, échevin de ladite ville de Courtray, et de Marie-Thérèse *de le Porte,* dame de Hooghewalle, Meulengoet, petite-fille de Charles-Alexandre *van der Straten,* écuyer, seigneur de Ten-Aerden, Teloers, etc., mort premier conseiller-pensionnaire de la châtellenie de Courtray, et de Jeanne-Marie-Rufine *de Ghez,* dame du village de Stavele, arrière-petite-fille de François-Jacques *van der Straten,* licencié en droits, premier conseiller-pensionnaire de Courtray, et de Jeanne *de Brune,* celle-ci fille de Jean *de Brune,* licencié en droits, premier conseiller-pensionnaire de la même ville; et qu'enfin lui suppliant, appartenant par ces alliances diverses aux familles nobles du vicomte Vilain XIIII, des barons d'Oppuers, van der Gracht, de Boudaine, de Keerle, et à plusieurs autres familles nobles et titrées de la province de Flandre, désirerait obtenir de notre munificence royale quelque titre qui le mettrait à même de faire valoir avec plus d'éclat le zèle et l'attachement inviolable et respectueux dont lui, son fils et ses aïeux auraient toujours été pénétrés pour notre auguste maison, en remplissant respectivement pendant nombre d'années les charges de conseillers-pensionnaires de la châtellenie et ville d'Ypres; à ces causes il nous supplie en toute soumission de daigner lui accorder le titre de chevalier héréditaire de son nom de Hynderick et de décorer les armoiries de sa famille qui sont : un écu coupé d'or, au premier en chef fascé d'or et de gueules de quatre pièces, et au second d'or à trois fleurs de lys de gueules, posées deux et une; de deux hommes sauvages feuillés de sinople, appuyés sur l'écu, tenant d'une main leur massue posée à terre en pal et de l'autre une banderolle, celle à

dextre aux armes de l'écu, celle à senestre fascée d'argent et de gueules, la première fasce d'argent chargée de cinq hermines, la seconde de quatre, et la troisième de trois, et la première fasce de gueules chargée d'un lambel à trois pendants d'or, qui seraient les armoiries de la noble famille de Berlaere, et de plus lui permettre de sommer d'une couronne de chevalier à trois fleurons d'or, au lieu de bourlet, le heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré et attaché d'azur, aux hachements d'or et de gueules, et pour cimier une fleur de lys d'or entre un vol de gueules. Nous... Vienne, 3 mars 1789. »



IMBERT DES MOTTELETTES porte d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux molettes de même, pour cimier un léopard d'argent, à la bordure de gueules. Ses premières lettres-patentes ont été données à Bruxelles le 17 mars 1608. Charles-François-Joseph Imbert, seigneur des Mottelettes, né à Bruges le 19 avril 1735, mort en 1822, fils de Nicolas-Ignace-Joseph Imbert, seigneur des Mottelettes, et de Pétronille *de Meuninczhove,* chef de sa branche, fut reconnu membre de la noblesse héréditaire du royaume des Pays-Bas et de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, par ordonnance royale du 14 avril 1816.

Une antre branche, celle de la Basecque, éteinte depuis peu, appartenait à la noblesse de France. Alard-Albert Imbert, seigneur de La Basecque, page de Louis XIV, roi de France, lieutenant-général et gouverneur de Lille en 1748, a été élevé, par lettres-patentes du 1er juin 1749, aux titre, rang et honneurs de comte, avec droit de transmission en faveur de ses enfants mâles. Il était fils d'Alard Imbert, seigneur de La Basecque, et de Marie-Albertine *de Blondel.*

Le titre s'est éteint dans la personne de son petit-fils Albert-François-Marie, comte Imbert de la Basecque, mort sans postérité le 2 janvier 1840.

Le chef actuel de la famille et unique représentant de ses droits et titres nobiliaires est Charles-Joseph-Marie-Henri IMBERT DES MOTTELETTES, né à Bruges le 8 décembre 1799, fils de Henri-Albert IMBERT DES MOTTELETTES et de Marie-Anne *de Stoop*, petit-fils de Charles-François-Joseph IMBERT, seigneur des Mottelettes, et d'Isabelle-Louise-Eugénie *Rotsart d'Hertaing*. Il s'est rendu recommandable par divers ouvrages littéraires et est membre de plusieurs sociétés savantes.

JACQUIER DE ROZÉE. « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc., de la part de notre cher et bien aimé Laurent JACQUIER..., qu'il serait seigneur de la terre et baronnie de Gesves, Rozée, Emptines et Gofchenée; que lui et ses devanciers, tant paternels que maternels, auraient toujours vécu en gens nobles et joui des immunités, dont sont accoutumés de jouir les nobles en notre comté et pays de Hainaut ; qu'ils auraient fait en outre plusieurs bonnes et nobles alliances, et été employés en divers emplois, tant militaires que politiques, au service des rois et princes nos prédécesseurs et s'y seraient comportés avec zèle et fidélité en bons et fidèles vassaux; et que le remontrant, à l'imitation de ses ancêtres, souhaitrait pareillement de s'évertuer de plus en plus en notre service, avec plus de lustre au moyen de quelque grâce et mercède, nous lui avons par avis de ceux de notre conseil d'État, de notre certaine science, autorité souveraine et grâce spéciale, pour nous, nos hoirs et successeurs, accordé et octroyé, comme nous accordons et octroyons par ces présentes, à ses enfants et postérité, nés et à naître en léal mariage, le titre et degré de noblesse, au port des armoiries d'un écu de sinople à deux lions, l'un contourné, posés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'or; timbrées d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, aux hachements et émaux de l'écu ; et pour cimier un lion issant d'argent; icelles armoiries supportées de deux griffons. Madrid, le 15 mai 1705. »

Par diplôme du 16 janvier 1726, Jacques-Gabriel JACQUIER, seigneur de Rozée, Fontaine, Banc, Anthée, a été élevé à la dignité de baron.

JAMBLINNES DE MEUX porte écartelé, au 1er et 4e, d'or fretté de sable, au chef de gueules aux deux faux emmanchés d'or; au 2e et 3e, d'azur à neuf besans d'argent.

JOIGNY DE PAMELE (DE). Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette famille, à la fin de la généalogie de Blondel. Le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 66, complété par le *vrai supplément* audit Nobiliaire, page 39, s'exprime en ces termes : « Guillaume *de Pamele*, chef et président du conseil privé des Pays-Bas, par lettres-patentes données à Elvas, le 20 février 1581, fut

honoré de la dignité de chevalier par lettres signées à Lisbonne, le 20 septembre de la même année, et mourut sans lignée le 21 janvier 1592; il était fils d'Adolphe de Joigny, dit *de Pamele*, seigneur de Caestre, conseiller dudit conseil privé, mort le 29 juillet 1547, et de Madelaine *van den Heede*, morte le 12 août 1573, petit-fils de François de Joigny, dit *de Pamele*, bailli de la prévôté de Bruges, etc., mort le 25 janvier 1525, et de Catherine *Breydel*, morte le 8 avril 1537 et enterrée à Saint-Donat à Bruges. Ledit François était fils naturel de Josse de Joigny, dit *de Pamele*, chevalier, sire d'Audenarde, ber de Flandre, baron de Pamele, etc., et de Catherine *de la Chapelle*, son amie. Il porte écartelé, au 1er et 4e, fascé de gueules et d'or de six pièces; au 2e et 3e, de gueules à l'aigle d'argent; le heaume couronné; pour cimier, une tête et col de lièvre au naturel, entre un vol adossé par ses ailerons, dont une partie, à dextre, est de gueules, et l'autre, à senestre, d'or. »

JONGHE (DE), portant fascé d'argent et d'azur de huit pièces, est une famille ancienne de la Flandre, où elle a occupé les emplois les plus honorables. Dès le xive siècle quelques-uns de ses membres se sont établis au pays de Waes. Nous avons eu le bonheur de rencontrer plusieurs anciens crayons généalogiques qui donnent leur descendance; quelques-uns ont servi dans des partages de succession. Le nom que porte avec honneur cette famille est trop répandu dans tout le pays pour que nous osions nous écarter des renseignements que le temps a conservés. Au reste, les archives de la famille nous ont mis à même de les suivre avec critique et certitude.

I. Baudouin de Jonghe ou le Jeune, grand-bailli de la ville de Bruges en 1283, portait fascé d'argent et d'azur de huit pièces. Philippe de l'Espinoy parle de lui dans ses *Rech. des ant. et nob. de Flandre*, page 221 : « Ledit bailliage a été desservi par plusieurs hommes nobles, sages et redoutés chevaliers, tels..... *messire Baudouin le Jeune, dit de Jonghe en flamand*, lequel fit les œuvres de lois, en l'an 1283, de la vente que firent Philippe, sire de Maldeghem, et dame Marie, dame de Wondelghem, sa femme, de leurs biens gisants à Wondelghem, lez-la ville de Gand. » Il épousa Thérèse *de Halewyn*, issue d'une des familles les plus nobles de la Flandre portant d'argent à trois lions de sable, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

A la même époque, on trouve un Baudouin *de Jonghe* ou *le Jeune* sur la liste des grands-baillis de Furnes, donnée par Antoine Sanderus dans la *Flandria illustrata*, lequel semble devoir être distingué de l'époux

de Thérèse *de Halewyn*, qui avait un frère nommé Everdy DE JONGHE, mort en 1297, dont nous donnons la postérité en note (1).

Du mariage de Baudouin DE JONGHE et de Thérèse *de Halewyn* sont nés deux enfants, savoir :

1° Baudouin, qui suit :

2° Olivier DE JONGHE s'établit à Bergues-Saint-Winnoc. Il est mentionné par Ant. Sanderus parmi les nobles et chevaliers de cette contrée *(Fland. ill.*, t. I, p. 67).

II. Baudouin DE JONGHE est cité par Custis, *Jaerboeken der stad Brugge,* t. I, p. 170, et par l'Espinoy, *Rech.*, p. 386, parmi les seigneurs et chevaliers flamands qui furent arrêtés et retenus prisonniers avec le comte Guy en France. Néanmoins la chronique flamande intitulée : *Excellente chronycke,* p. 43, en parle autrement : *Heer Boudin die Jonge, heere van Huytkercke;* et Despars, t. II, p. 52, s'exprime ainsi : *Mer Jakob, heere*

(1) I. Everdy DE JONGHE, frère du grand-bailli de la ville de Bruges, Baudouin DE JONGHE, laissa plusieurs enfants légitimes d'une femme dont le nom nous est inconnu. Il eut entre autres :

II. Henri DE JONGHE, troisième échevin de la Keure de la ville de Gand en 1310 (Esp., *Rech.*, page 377), épousa Constance *Uutendaele,* d'une famille patricienne de la ville de Gand, dont :

1° Philippe DE JONGHE, mentionné par Sanderus parmi les familles nobles et les chevaliers de la ville de Gand en 1388 (*Fland.*, t. I, p. 66) ;

2° Godefroi DE JONGHE, échevin de la ville de Gand en 1318 (Espinoy, *Rech.*, p. 404), épousa Françoise *de Mullem*, dite *de Berrièle*, fille de Wautier *de Mullem*, chevalier, et de Jeanne *de Poucke*, dame de Willecomme. Ils eurent un fils, savoir :

Nicolas DE JONGHE, mort sans postérité en 1371, époux d'Élisabeth *Rabout*, décédée en 1386 (Espinoy, *Rech.*, p. 364).

3° Éverard, qui suit :

III. Éverard DE JONGHE, second échevin de la Keure de la ville de Gand en 1314 et 1317 (Espinoy, *Rech.*, p. 394 et 401), mort à Gand en 1353, épousa Élisabeth *Machs*. En parlant de cette famille, l'Espinoy assure qu'elle est noble et alliée à celles de Bette, de Jonghe, etc. Ledit Éverard DE JONGHE fut père de :

IV. Henri DE JONGHE, échevin de la ville de Gand en 1380, mort en 1396 (Espinoy, *Rech.*, p. 483), épousa Jeanne *van Heurne*, dont il eut deux fils, savoir :

1° Éverard, qui suit :

2° Jean DE JONGHE, échevin de la ville de Gand en 1430, 1441 et 1442 (Espinoy, *Rech.*, p. 636 et 639).

V. Éverard DE JONGHE épousa Charlotte *de Saemslagh*. Ils étaient décédés l'an 1443, ayant laissé deux enfants dont le sort est inconnu.

van Uytkercke (1); *Mer Boudouin zynen zuene.* Les deux derniers écrivains se trompent, puisque ledit Jacques ne fut pas seigneur d'Uytkercke et qu'il n'eut point d'enfants. A l'embarras qui résulte nécessairement de ces contradictions, l'auteur de l'*Histoire de Flandre* vient d'ajouter le sien, tome II, page 129, en faisant connaitre les lieux où les prisonniers étaient détenus : « A la Nonnette, il y a six chevaliers, monseigneur Guillaume *de Nivele,* Jean *Chapis,* Richard *Standart,* Philippe *d'Axpoele,* Jean *de Menin,* Baudouin *le Jeune* (Baudouin *de Quaet-Ypre,* dit *de Jonghe*); et sont maitres Guillaume *de Rosières,* sergent d'armes, et Guillaume *de Saymer,* escuyer. » Quoi qu'il en soit, Baudouin DE JONGHE épousa Marie *Sersanders.*

De ce mariage naquirent deux enfants, savoir :

1° Henri, qui suit :

2° Nicolas DE JONGHE, seigneur de Terborcht, épousa Agnès *van Bracle,* dame de Zonnemaere (Espinoy, *Rech.*, p. 622).

Uutkercke.

(1) Il résulte des annotations que nous avons prises sur la famille d'Uutkercke, que l'*Excellente chronique* et celle de Jacques *Despars* manquent d'exactitude : Jacques *d'Uutkercke,* prisonnier en 1300, ne fut point seigneur d'Uutkercke. Voici nos annotations :

I. Jean, sire d'Uutkercke, chevalier, échevin du Franc de Bruges en 1250. Sa femme n'est pas connue ; il laissa deux enfants légitimes :

1° Jean, qui suit :

2° Jacques d'*Uutkercke,* prisonnier à Paris l'an 1300.

II. Jean, sire d'Uutkercke, échevin du Franc de Bruges l'an 1276, chevalier. Le nom de sa femme n'est pas connu, mais il laissa cinq enfants légitimes :

1° Jean, sire d'Uutkercke, échevin du Franc l'an 1298 et 1299, mort sans enfants durant les troubles ;

2° Gérard, sire d'Uutkercke, après son frère, chevalier, échevin du Franc l'an 1306, mort en 1323, laissant une fille légitime :

Marguerite, dame d'Uutkercke, 1323, mariée à Gautier, sire de Halewyn, décapité l'an 1353.

3° Catherine *d'Uutkercke,* mariée à François van *de Poele,* chevalier ;

4° Guillaume, qui suit :

5° Gautier *d'Uutkercke,* tuteur des enfants de son frère Guillaume.

III. Guillaume *d'Uutkercke,* chevalier, seigneur de Zuwenkercke, où il demeurait, échevin du Franc, épousa : 1° Marguerite *de Groote,* décédée le 3 mai 1316, fille de Thierry ; 2° Gertrude *de Toolenare,* fille de Lambert. Cette dernière était veuve en 1326.

Il eut du premier lit :

1° Adelise *d'Uutkercke,* mariée à Daniel *de Buckenare* ;

2° Catherine *d'Uutkercke,* mariée à Daniel *de Haleweyn,* seigneur de Rousebeke ;

3° Marie *d'Uutkercke,* religieuse de Spermaille ;

Il eut du second lit :

4° Livin *d'Uutkercke,* échevin du Franc de Bruges en 1347, mort le 1er janvier 1366, épousa Adelise van *de Walle,* décédée le 10 juin 1351. Ils gisent à Uutkercke, et ont laissé une belle postérité.

III. Henri de Jonghe, mentionné par Ant. Sanderus dans la liste de gentilshommes flamands qui florissaient en 1328 sous le gouvernement de Louis de Crecy, comte de Flandre (*Fland. ill.*, t. i, p. 66), fut un des commissaires pour le renouvellement du magistrat de Gand en 1350 (Espinoy, *Rech.*, p. 483); il avait été lui-même le troisième échevin de la Keure de cette ville en 1310; et à ce sujet l'Espinoy (*Rech.*, p. 377) fait la réflexion suivante : « Il se trouve une noble famille de ce nom, laquelle a souventes fois été alliée aux nobles et riches familles de ladite ville, à savoir : à ceux de Sersanders, à ceux de Untenhove et à ceux de van Heurne, aux Cabillian et autres; de cette famille se trouvent plusieurs valeureux chevaliers, comme : messire Henri *le Jeune,* chevalier, lequel eut à femme une noble dame nommée Marguerite *van Huuse;* item messire Philippe *le Jeune,* chevalier, allié à dame Marguerite *Schoutheet;* ce que le tout appert par les registres des Parchons de ladite ville. Ils portent fascé d'argent et d'azur de huit pièces. »

Henri de Jonghe épousa en effet Marguerite *van Huuse.* Les armoiries de la famille van Huuse, dont le nom se trouve écrit dans les anciens manuscrits Huys, Huysse ou Huuse, sont figurées dans *le Jardin des armoiries,* par Jean Laute, publié à Gand en 1567; elles sont bandées d'or et d'azur, de six pièces, au chef d'azur chargé de trois têtes de coq arrachées, au naturel, en fasce. Antoine Sanderus dans sa *Fland. ill.*, t. i, page 166, cite la famille van Huuse parmi les familles patriciennes de la ville de Gand. « On en trouve de ce nom quelquefois alliés entre les plus nobles familles du pays de Flandre, dit l'Espinoy dans ses *Recherches,* page 457; comme ceux de Liedekercke, van Hole, van der Moere, Parys, Uutermeerham, etc. » Selon cet auteur, Marguerite *van Huuse* était fille de Wauthier *van Huuse.* De ce mariage naquit un fils, savoir :

IV. Philippe de Jonghe, bailli du pays de Waes dès l'année 1360, ce qui est prouvé par l'auteur de la chronique manuscrite du pays, s'exprimant en ces termes : In dit jaer was bailliu van den landen van Waes heer Philips de Jonghe, als blykt by een besegheldc acte van toestemminghe van notable ende gegoede der prochie van Sinte-Nicolaes, gepasseert voor den voorseyden bailliu, als mede Willem *van der Elst,* Willem *Maes,* Gillis *de Meester,* Gillis *Baert,* Jan *Caenbeke,* Jan *de Meersman,* ende Daniel *van Schaverbeke,* meyer ende schepenen derselve prochie, den 12 meye 1360; waer by aen de kercke van aldaer wierdt toegelaten ende het regt verkregen heeft van de helft van het was licht dat ten daghe van de uytvaerden aen de baer gestelt wordt. Il était encore bailli du pays de Waes en 1362,

puisqu'on lit dans un livre : Register van de kerck van S. Nicolaes, folio 8 verso : Anno 1362, 12 meye, was bailliu van 't lant van Waes heer Philips de Jonghe ; meyere van S. Nicolaes Willem *van der Elst;* schepenen, Willem *Maes*, Gillis *de Meestere*, Daniel *van Schaverbeke*, Gillis *Baert*, Jan *Laerbeke*, ende Jan *de Meersman*. Il fut un des commissaires pour le renouvellement de la loi de Gand en 1375 (Espinoy, *Rech.*, p. 539). Il épousa Marguerite *Schoutheeten*, décédée en 1336. Cette famille est comprise par Antoine Sanderus, *Fl. ill.*, t. i, p. 166, parmi les familles nobles.

Philippe de Jonghe laissa :

1° Jean, qui suit :

2° Henri de Jonghe, chevalier, épousa Marguerite *de Meyere;* elle était veuve l'an 1385 (Esp., *Rech.*, page 397). De Meyere portait de sinople à trois fleurs de lis d'argent. De ce mariage naquirent :

A Catherine de Jonghe ;

B Flore de Jonghe;

C Éverard de Jonghe épousa Jeanne *van Heurne*. Ils eurent un fils, savoir :

Charles de Jonghe, cité par Antoine Sanderus, *Fl. ill.*, t. i, p. 88, et Gillis *Laerbeke*, t. i, p. 340.

V. Jean de Jonghe, chevalier, grand-bailli du pays de Waes en 1378, était décédé l'an 1385. On lit dans la chronique manuscrite du pays de Waes, sous l'année 1378 : In dit jaer was bailliu Jan de Jonghe ; volgens de rekeninghe van Hendrik Lippens, ontfanger generael van Vlanderen, is dezen maer op den eersten meert 1378 in de bedieninge gekomen. Son administration fut très-difficile à cause des troubles suscités par Philippe van Artevelde, et elle ne fut pas moins pénible après le rétablissement du pouvoir comtal. Le bailli du pays de Waes fut obligé de sévir contre le pays de Beveren. On lit dans la même chronique du pays de Waes : By twee zegelbrieven van Jan, heere van Gruthuyse, en Colart van Clyte, heere van Comene, raetslieden 's hertogen van Bourgogne, van den selven jaere (1384) wordt den bailliu van 't lant van Waes uyt den naem van den graef, gelast af te panden die van Beveren om dat sy in gebreke waeren gebleven hun deel optebringen van zeker accoord des grave Philips de Valois gedaen, by die van den lande van Waes. Jean de Jonghe fut remplacé la même année par Josse *Triest*, qui était en fonction le 28 octobre 1384. Jean de Jonghe épousa Anne *Sersimoens*, d'une ancienne famille noble de la ville de Gand, portant d'azur parsemé de billettes d'or, à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or.

De ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Jean, qui suit :

2° Jacqueline DE JONGHE, mariée à Martin *van Siclers*, fils de Martin et de Catherine *Schoutheeten;*

3° Philippe DE JONGHE, chevalier, épousa Jossine *van Schoten* (1), décédée en 1450, fille d'Olivier *van Schoten*. Ils eurent un fils :

> Jean DE JONGHE, chevalier, passa en France sous Philippe-le-Bon, comte de Flandre, en 1421, pour venger la mort de son père. Il est compris dans la liste des chevaliers de Termonde. Il épousa N. *van Vaernewyck*.

4° Baudouin DE JONGHE épousa sa nièce Marie *van Siclers* (2), dont la descendance est donnée ci-après.

VI. Jean DE JONGHE, chevalier, échevin de la ville de Gand en 1382,

Schoten. (1) Van Schoten portait de sinople, au chef d'or au lion naissant de sable.

I. Jean *van Schoten*, chevalier, épousa la fille de Lambert *Belle*, dont :

II. Michel *van Schoten*, chevalier, avoué de la ville d'Ypres en 1415, mort au mois de novembre 1426 et enterré à Saint-Martin de cette ville, épousa Anne *van Moerkercke*, décédée le 24 mai 1420, fille d'Ancel *van Moerkercke*, seigneur de Merckem. De ce mariage naquirent deux enfants :

1° Olivier, qui suit :

2° Lionel *van Schoten*, mort le 21 février 1434 et enterré à Saint-Martin à Ypres, épousa Jeanne *Bryde*, décédée le 5 mai 1430, fille de Jacques.

Il eut aussi un bâtard :

3° Louis *van Schoten*.

III. Olivier *van Schoten*, chevalier, en 1435, épousa Marguerite *de Witte*, fille d'Adelin et de Claire *Seliscons*. De ce mariage naquirent :

1° Anne *van Schoten*, dame de La Chapelle sous Merckem, se maria avec Olivier *van der Woestyne*, chevalier, seigneur de Beclare;

2° Marguerite *van Schoten*, mariée à Daneckard *Belle;*

3° Marie *van Schoten*, religieuse à Roosebrugghe;

4° Catherine *van Schoten*, mariée à Victor, seigneur de Volmerbeke;

5° Jossine *van Schoten*, mariée à Philippe DE JONGHE.

Siclers. (2) Siclers portait de gueules au lion d'argent, armé et lampassé d'or, et pour cimier, les uns, une tête de lion d'argent, lampassé d'or, et, les autres, une tête de dragon de gueules. Voici nos annotations sur cette ancienne famille de la ville de Gand.

I. Martin *van Siclers*, surnommé l'apothicaire, épousa Catherine *Schoutheeten*. Ils florissaient en 1392, et ils ont laissé de leur mariage :

II. Martin *van Siclers*, de retour de Pavie, où il avait fait ses études, épousa Jacqueline DE JONGHE, sœur germaine de Baudouin DE JONGHE, dont :

premier échevin de la Keure de la même ville en 1384 (Esp. *Rech.*, p. 351, 556), épousa Marie *Sersimoens,* sa cousine, dont il laissa trois enfants, savoir :

Siclers.

1° Jean, qui suit ;

2° Livin van *Siclers* ;

3° Simon van *Siclers*, échevin de Gand en 1446 (Espinoy, *Rech.*, p. 671) ;

4° Marie van *Siclers*, mariée à son oncle Baudouin de Jonghe, fils de Jean, chevalier, grand-bailli du pays de Waes, et d'Anne *Sersimoens.*

III. Jean *van Siclers,* échevin de Gand en 1436 et 1450, né le 8 octobre 1388, mort le 5 juillet 1467, épousa : 1° Élisabeth *van Brussele,* décédée le 15 mars 1448, fille de Pierre; 2° Catherine *Moel.* Van Brussele portait de sable à trois cœurs d'or. Ils ont été inhumés à l'ancienne église de Saint-Bavon, lez-Gand, sous une pierre décorée de leurs écussons et portant cette inscription :

Hier ligt begraven Jan van *Siclers*, f° Martens, die starft in 't jaer 1467, den 5 van hoymant; ende jouffrouw Lysbette van *Brussele*, filia Pieters, Jan van *Siclers* wyf was, die overleet 1448, den 15 dag van maerte.

Jean *van Siclers* laissa plusieurs enfants naturels et il eut d'Élisabeth *van Brussele :*

1° Jean, qui suit;

2° Simon van *Siclers*, né le 27 mars 1424, mort le 9 avril 1498, épousa Barbe *Hoefs*, décédée le 9 avril 1513 et inhumée à Rupelmonde; ci-après;

3° Philippe, né le 28 novembre 1425;

4° Livin, né le 28 décembre 1427;

5° Godefroi *de Siclers*, prévôt de Saint-Bavon, né le 3 juillet 1428, mort le jour de St-Grégoire de l'an 1504 et enterré à l'église de l'abbaye de Saint Bavon.

IV. Jean *van Siclers,* né le 1er février 1422, mort le 6 février 1501 et enterré à Basserode, épousa Cornélie *Damman,* fille de Livin. De ce mariage naquirent :

1° Livine van *Siclers*, mariée à Jacques van *der Moere*, bâtard ;

2° Jean, qui suit :

3° Marguerite van *Siclers*, mariée à Livin *Donaes*, dont la mère était van *Overloke*. Donaes portait d'argent à la tête de Maure.

V. Jean *van Siclers,* seigneur de Gotthem et de Reygersdale, épousa Cornélie *de Maecht,* décédée le 19 juin 1539 et inhumée à l'église de Saint-Bavon à Gand, fille de Jacques *de Maecht* et de Marie *de Vooght.*

La pierre tumulaire de Cornélie *de Maecht* se trouvait dans la chapelle de Saint-Laurent, et portait cette inscription et ces quartiers :

Hier ligt begraven joncvrouwe Cornelie *de Maecht*, filia Jacobs, filii Laureyns, geselnede van wylen Jan van *Siclers*, f° meester Jans, die overleet de 19 in wedemaent 1539.

de Maecht,	*de Vooght,*
van Hove,	*van Brussele.*

Du mariage de Jean *van Siclers* et de Cornélie *de Maecht* naquirent trois fils et une fille, savoir :

1° Livin, mort en célibat ;

2° Jacques, mort en célibat ;

3° Guillaume, qui suit ;

4° Louise van *Siclers*, décédée le 6 mars 1561, se maria : 1° avec Adrien van *der Brugghe*, et 2° avec Eloy *Maes*.

1° Guillaume, qui suit :

2° Jean DE JONGHE, chevalier, mort en 1460, épousa Barbe *Cabilliau*, fille de Nicolas et de Marie *de Gruutere*, dont il eut un fils :

Siclers.

VI. Guillaume *van Siclers*, échevin à Gand pendant plusieurs années, de 1533 à 1568, mort le 27 août 1572, épousa Catherine *d'Auxy*, fille de Jean *d'Auxy*, seigneur de Warelles. Nous avons donné son épitaphe à l'article d'Auxy. De ce mariage naquirent trois filles :

1° Louise van *Siclers*, mariée à François *Damant*, chevalier, trésorier de l'ordre de la Toison d'or, grand-bailli de Courtrai, frère germain de Pierre *Damant*, évêque de Gand, fils de Pierre *Damant*, contrôleur de l'archiduchesse d'Autriche, et d'Anne *Burg*,

2° Catherine van *Siclers*, mariée à Charles *Taris* ;

3° Gertrude *de Siclers*, mariée à Jean *de Bronsvlies*.

SICLERS DE GOTTHEM.

Siclers de Gotthem.

IV. Simon *van Siclers*, né le 27 mars 1424, mort le 9 avril 1498, était fils de Jean *van Siclers*, échevin de Gand, et d'Élisabeth *van Brussele*. Il épousa Barbe *Hoefs*, décédée le 9 avril 1513 et inhumée à Rupelmonde. De ce mariage naquirent :

1° Jacques, né le 19 juin 1457 ; — 2° Catherine, née le 10 janvier 1459. On lit dans un manuel de la famille van Siclers : Posterem meester Jan, filius Sanders, dedit een nobele Vlaendern ; vaer Seger *Goethals* dedit eene croone, vaer Willem *Donars* een juweel;

3° Claire van *Siclers*, née le 10 janvier 1461, mariée à Roland van *Grunsele*.

4° Martin, qui suit.

V. Martin *van Siclers*, échevin de Gand en 1504, né le 11 novembre 1465, mort le 16 novembre 1518, épousa Jossine *Galle*, décédée le 21 janvier 1531, fille d'Etienne *Galle* et de Catherine *Mesdach* ; ils ont été inhumés au monastère de Saint-Bavon lez-Gand; plus tard, un tableau, orné de leurs quartiers, qu'ils avaient donné à ces moines, fut transféré à l'église de Saint-Jean à Gand et placé dans la chapelle dédiée à sainte Barbe. Martin *van Siclers* et Jossine *Galle* n'eurent qu'un fils; savoir :

VI. Guillaume *van Siclers*, échevin de Gand en 1533, épousa N. *d'Hont*, et laissa un fils :

VII. Livin *van Siclers*, seigneur de Gotthem, bailli du Vieux-Bourg de Gand, en 1539, échevin de Gand pendant plusieurs années, de 1549 à 1565, premier échevin de cette ville en 1572, receveur de la même ville en 1552 et 1555 et son trésorier en 1557, mort le 18 juin 1578, épousa, en premières noces, Livine *de Stoppelaere*, décédée le 16 février 1533; et, en secondes noces, Anne *Roose*, fille de Jean *Roose*, conseiller au conseil de Flandre, et d'Anne *van Loo*.

Il eut du premier lit :

1° Gérard van *Siclers*, seigneur de Gotthem, mort sans génération, épousa Jossine van *der Meere* :

2° Livine van *Siclers*, mariée à Charles van *Pottelsberghe*, bailli de Nevele, fils de Jean et de Jossine *Ruffelaert* ;

Il eut du second lit :

3° Elisabeth van *Siclers*, mariée à Gérard *Maertens* ;

4° Livin, mort jeune ;

5° Jeanne, décédée en bas âge ;

6° François van *Siclers*, seigneur de Gotthem ;

7° Jean, qui suit ;

VIII. Jean *van Siclers* épousa Jossine *van Overbeke*, dont deux filles :

1° Catherine ;

2° Anne.

Guillaume de Jonghe, épousa Louise *de Baronaige*, dont une fille :

Jeanne de Jonghe, mariée à Henri *de Pitthem*, gentilhomme flamand, portant de gueules au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

3° Jossine de Jonghe, mariée à Jean *de Gros*, seigneur de Nieulant, mort à Bruges en 1456.

VII. Guillaume de Jonghe, chevalier, épousa Élisabeth *de Herzelles*, fille de Rasse *de Herzelles*, dont :

1° Baudouin, qui suit :
2° Louis de Jonghe, épousa Catherine *van Vaernewyck*.

VIII. Baudouin de Jonghe, chevalier, mort en 1490, épousa Amelberghe *de Saemslagh*, portant de gueules, à la croix d'argent cantonnée de douze merlettes, quatre à chaque canton, dont :

IX. Jean de Jonghe, mort en 1540, épousa Amelberghe *Verbraecken*, dont :

1° Baudouin, qui suit :
2° Gilles de Jonghe épousa Isabelle *van Goethem*. Ils eurent une fille :

Jeanne de Jonghe, mariée à Gilles *van de Putte*.

3° Simon de Jonghe. Le nom de sa femme est inconnu, mais il est certain qu'il laissa plusieurs enfants légitimes, savoir :

A Élisabeth de Jonghe, mariée à Jacques *Nys*, fils de Paul : Jacques *Nys*, f° Paul, kerkelycken voogt van Elisabeth 's Jonghen, kenne dat meyne huysvrouwe houdende is, 1610. — Jacques *Nys*, f° Paul, man van den hove Triest, te Vracene ;
B Catherine de Jonghe, mariée à Jean *de Mare* ;
C Anne de Jonghe, mariée à Pierre *van Havre* ;
D Jeanne de Jonghe, mariée à François *de Grave*.

4° Jean de Jonghe, mort le 25 janvier 1616, épousa, en premières noces, Marie *de Kimpe* ; et, en secondes noces, Thomassine *Spruyt*, fille de Thomas et de Jeanne *van der Haeghen*. Le 20 mars 1604, Thomassine *Spruyt* fit le dénombrement d'un fief de six bonniers de terre annexé à la seigneurie de Stoeldyck, près de Lokeren, mouvante du comté de Flandre. Nous donnons plus loin leur descendance.

X. Baudouin de Jonghe, échevin du village de Nieukerken, au pays de Waes, en 1581, épousa Jossine *Vercauteren*, dont :

1° Antoine, qui suit :

2° Amelberghe DE JONGHE, mariée à Paul *van Landeghem*.

XI. Antoine DE JONGHE, mort à Nieukerken le 5 juin 1651, à l'âge de 68 ans, et enterré dans l'église de ce village dans la chapelle de Notre-Dame qu'il avait fondée de son vivant. L'évêque de Gand, Antoine *Triest*, consacra cette chapelle au culte le 19 octobre 1633. Antoine DE JONGHE avait épousé, en premières noces, à Nieukerken, le 10 novembre 1604, Élisabeth *Baert*, fille de Sébastien, clerc de la trésorerie de la ville de Gand, et de Marie *Snellinckx*, petite-fille de Jacques *Baert*, échevin de Belcele, et de Marie *van Havre;* et, en secondes noces, en vertu des dispences délivrées par l'évêque de Gand, le 8 novembre 1634, Anne *van Lambrouck*, décédée le 4 janvier 1649 et inhumée dans ladite chapelle de Notre-Dame. Le 23 septembre 1636, il remit au président du séminaire épiscopal une certaine somme d'argent, à charge de faire célébrer, tous les ans, une messe pour le repos de son âme et de celle d'Anne *van Lambrouck*, son épouse, après leur mort.

Voici l'inscription qui se trouvait sur la pierre tumulaire d'Anne *van Lambrouck* :

Hier licht begraven de eersame Anne *van Lambrouck*, huysvrouwe van Anthonius DE JONGHE. Sterft 4^{en} january 1649. Bidt voor de ziele.

Antoine DE JONGHE n'eut pas de postérité de son second mariage, mais il laissa de sa première femme six enfants, tous nés à Nieukerken, savoir :

1° Jossine, née le 17 juillet 1605;
2° Amelberghe, née le 30 novembre 1606;
3° Théodore, récollet, né le 18 juin 1611;
4° Baudouin, qui suit :
5° Jeanne, née le 29 septembre 1614;
6° Antoine, né le 28 avril 1621.

XII. Baudouin DE JONGHE, seigneur de Walbourg, de Bueren et de Duwaerde, haut-échevin du pays de Waes, naquit à Nieukerken le 16 mai 1613 et mourut au même village le 19 mai 1673. Par octroi du 20 février 1650, les seigneuries de Moere et de Wilmaers avaient été réunies sous le nom de Walbourg. Il y avait un château; mais Baudouin DE JONGHE avait le sien à Beveren. Il fut député par le pays de Waes pour assister à l'inauguration du roi Charles II, comme comte

de Flandre, laquelle eut lieu à Gand le 22 mai 1666 avec beaucoup de pompe.

Les pères Récollets, bannis de la ville de Hulst par arrêt du 21 mars 1654, se réfugièrent au village de Saint-Paul, au pays de Waes. Baudouin DE JONGHE s'empressa de donner à ces pères, qui se dévouaient à l'instruction de la jeunesse, un terrain spacieux à Saint-Nicolas, et, en outre, une somme d'argent qui devait être employée à la construction d'un couvent; mais le clergé de la Flandre s'opposait à l'établissement de ces religieux, à cause des fréquentes quêtes qu'ils faisaient depuis leur séjour à Saint-Paul. Un concordat fut conclu le 10 décembre 1661, entre eux et l'évêque de Gand, qui les autorisa à ériger un couvent dans ce village.



Alors la famille de Jonghe avait l'intention de choisir, pour le lieu de sa sépulture, l'église que ces pères allaient ériger dans le village de Saint-Paul. Un arrangement fut même conclu, à cet égard, entre Baudouin DE JONGHE et le provincial de l'ordre, le 24 avril 1665. Néanmoins, les restes mortels de Baudouin DE JONGHE furent déposés dans le caveau où reposait son père, dans la chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale de Nieukerken.

Baudouin DE JONGHE avait épousé, à l'église de Saint-Jacques d'Anvers, le 27 juin 1638, Marie *de Haze*, née le 3 juin 1614 et tenue sur les fonts de cette église le lendemain par Jacques *Sasbout* et Rosalie *Pellegroms*, décédée à Bruxelles le 25 octobre 1700 et inhumée dans la sépulture de la famille de Jonghe qu'elle avait fait construire dans l'église des Récollets à Saint-Nicolas.

Après avoir vaincu l'opposition qu'ils avaient d'abord rencontrée en Flandre dans le clergé et aussi dans le gouvernement, les pères Récollets commencèrent leurs constructions à Saint-Nicolas, en vertu de l'octroi qu'ils avaient obtenu du roi, le 27 septembre 1688. La veuve de Baudouin DE JONGHE, leur bienfaiteur, Marie *de Haze*, posa le 5 avril 1689, la première pierre de leur couvent à Saint-Nicolas. Le souverain pontife accorda son consentement le 25 juin 1690, et l'évêque de Gand le sien le 28 février 1692. L'église fut consacrée par cet évêque le 14 octobre 1696.

Dès qu'elle fut certaine de l'établissement des Récollets à Saint-Nicolas même, et qu'elle put nourrir l'espoir d'avoir dans leur église une sépulture convenable pour elle et ses enfants, ainsi que pour leur père, Marie *de Haze* s'empressa de s'adresser au roi d'Espagne à l'effet de régulariser sa

position nobiliaire et celle de ses enfants. Sa demande fut accueillie le 5 janvier 1690. Voici les lettres-patentes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc., de la part de notre chère et bien aimée Marie *de Haze*, veuve de feu Baudouin DE JONGHE, en son vivant seigneur de Walbourg, de Bueren et de Waerde, et haut-échevin du pays de Waes, nous a été remontré, que feu son dit mari et ses ancêtres nous auraient et à nos très-augustes prédécesseurs, passé plus d'un siècle, servi en différents emplois, tant militaires que politiques, comme ledit défunt son mari, de haut-échevin l'espace de vingt-cinq ans, et encore à présent, deux de ses fils, l'un conseiller en notre conseil provincial en Flandre, et l'autre de haut-échevin audit pays de Waes; et qu'ils auraient été les premiers, qui après la perte de la ville de Gand, se seraient déclarés pour suivre notre parti, abandonnant avec la remontraute, tous leurs biens qui étaient lors sous la domination ennemie, plutôt que de manquer au zèle inviolable que leur famille aurait toujours eu pour notre service, par laquelle résolution ils auraient servi d'exemple à tous nos bons et fidèles sujets qui auraient suivi le même parti; et qu'ils auraient marché sur les traces de leurs ancêtres de la noble famille de Jonghe, dont le mari du remontrant aurait toujours porté publiquement les armes, fascées d'argent et d'azur de huit pièces, et cela sans contredit, même dans la cavalcade qui se serait faite en la ville de Gand l'an 1666, lorsqu'il s'est agi de nous prêter le serment à notre couronnement, dont la représentation aurait été exposée à tout le monde, sans que personne aurait révoqué en doute la légitime descendance de feu son dit mari, de la noble famille de De Jonghe, comme elle pourrait aussi prouver par des documents authentiques et irréfragables, si par le malheur des guerres, les vieux registres et autres papiers et enseignements, dont elle pourrait se prévaloir, n'auraient été égarés ou perdus; auquel effet elle nous aurait exhibé quatre certificats originaux, tant de notre conseiller, lieutenant de notre premier roi d'armes, que d'autres trois hérauts en nosdits Pays-Bas, par lesquels ils déclarent unanimement que ledit Baudouin DE JONGHE était descendu, en ligne directe et légitime, de l'ancienne et noble famille de De Jonghe, en notre province de Flandre; c'est pourquoi souhaitant de se voir et ses enfants à l'abri de quelconque inquiétude et embarras, elle nous aurait très-humblement supplié que notre bon plaisir soit, de déclarer par patente en forme, pour autant que de besoin, que ledit Baudouin DE JONGHE, mari de la suppliante, était de la famille de De Jonghe, et que la suppliante et

ses enfants procréés légitimement de sondit mari, puissent et pourront continuer de porter lesdites armes, fascées d'argent et d'azur de huit pièces, et jouir des honneurs et prérogatives qui leur compéteraient en la qualité susdite. Savoir faisons... Donné en notre ville de Madrid le 5 janvier 1690. »

Dès lors Marie *de Haze*, veuve de Baudouin DE JONGHE, pouvait réaliser tous ses projets. Sur sa demande, la sépulture de la famille fut établie par décision du provincial, le 13 avril 1695, à l'église des Récollets, à Saint-Nicolas. Marie *de Haze* y fut inhumée la première et les cendres de son mari y furent transférés seulement le 23 août 1743.

Au chœur de l'église des Récollets, à Saint-Nicolas, devant le maître-autel, se trouvait une pierre bleue ornée des armoiries de la famille De Jonghe, portant une inscription en lettres de marbre blanc, laquelle était conçue en ces termes :

Monumentum domini Balduini DE JONGHE, toparchæ de Walburg, Bueren, Duwaerde, etc., archiscabini Wasiæ, et suorum, hujus ecclesiæ et conventûs fundatorum. R. I. P.

Les enfants de Baudouin DE JONGHE et de Marie *de Haze* (1), sont :

Haze.

(1) I. Pierre *de Haze*, mort le 29 novembre 1554, épousa Élisabeth *van Achterhout*, décédée le 6 janvier 1578. Ils gisent à Saint-Jacques à Anvers, dans la chapelle du Saint-Sacrement.

De ce mariage naquit un fils, savoir :

II. Pierre *de Haze*, mort le 15 janvier 1581, épousa Anne *Crabbe*, décédée le 21 février 1589. Ils gisent dans la sépulture de la famille de Haze à Saint-Jacques d'Anvers. De ce mariage naquirent :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Jacques de *Haze* épousa Catherine *Menssens*, ci-après.

III. Guillaume *de Haze*, grand-aumônier d'Anvers, mort le 21 février 1638, épousa Marie *de Haze*, décédée le 26 novembre 1658. Ils gisent à Saint-Jacques dans la sépulture de la famille de Haze. Guillaume *de Haze* et Marie *de Haze*, sa femme, ont fondé ensemble, par acte passé pardevant le notaire Gaspar de Witte, le 13 février 1633, une rente perpétuelle pour la célébration d'une messe journalière à l'église de Saint-Jacques à Anvers, sous la direction et la collation de la famille. Voici leurs enfants :

1° Marie *de Haze*, mariée à Baudouin DE JONGHE ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Catherine de *Haze*, mariée à Jacques *Hores* ;
4° Melchior *de Haze*, grand-aumônier d'Anvers, mort le 25 mai 1660, épousa Madeleine *Cherus*, décédée le 27 décembre 1641. Il témoigna de sa piété par une fondation pour le service divin dans l'église de Saint-Jacques. Contre la colonne à laquelle était adossée la statue de Saint Pierre, se trouvait une inscription à son honneur, décorée de ses armoiries. Melchior *de Haze* et Madeleine Cherus eurent un fils :
François *de Haze*, mort le 5 novembre 1636, à l'âge de 19 ans.
5° Élisabeth ;
6° Jean *de Haze*, mort à Anvers le 16 octobre 1678, épousa Catherine *Bottin*, décédée le 22 juin 1702, à l'âge de 81 ans ;
7° Guillaume de *Haze*, mort à Anvers le 30 octobre 1678, épousa Anne de *Haze*.

1° Pierre-Antoine, né à Beveren le 2 août 1640, mort en célibat à Pise, en Italie;

2° Juste-Antoine DE JONGHE, seigneur de Welsick, de Schaubrouck et du métier de Bouchaute, naquit à Beveren le 22 octobre 1641. Le roi d'Espagne ayant fait connaître son intention de conférer, à titre d'engagère, pour la somme de 30,000 florins, les places du haut-échevinage du pays de Waes, Juste-Antoine DE JONGHE, qui avait fait ses licences en l'un et l'autre droit depuis peu d'années, brigua l'une d'elles. La nomination de tout le collége fut faite le 27 avril 1676. Néanmoins de fâcheux événements s'accomplissaient tous les jours; le collége des hauts-échevins du pays de Waes offrit, le 26 septembre de la même année, au roi d'Espagne, pour le salut de la Belgique, fortement compromise, de doubler ladite engagère. Le 13 janvier 1677, Juste-Antoine DE JONGHE prêta le serment, à Gand, entre les mains du grand-bailli du pays de Waes, baron des Mares, qui était revenu depuis peu de Tournay où il avait été retenu comme prisonnier de guerre et ôtage par les Français. Voici le texte de la chronique du pays de Waes : Op den 27 april 1676, heeft de Majesteyt by zyne opene brieven de zeven plaetsen van hooft-schepenen met 30,000 guldens geangageert voor den tydt van ses jaeren aen de volgende heeren :

Jonker Jacques-Philippe *van der Beke*, heer van Cappels;
Jonker Jacques-Augustyn *van Schaverbeke*, heer van Meulenacker;
Don Francisco *Sanchez de Castro*, heer van Puyvelde;
Jonker Louis-Maximiliaen *Thyerin*, heer van Cleefs;

Haze.

V. Pierre *de Haze*, grand-aumônier d'Anvers, mort le 17 octobre 1684, épousa Constance *van Hove*, décédée le 14 mai 1674. Ils gisent à Notre-Dame d'Anvers et eurent :

1° Guillaume; — 2° Vincent; — 3° Pierre-Vincent; — 4° Laurent; — 5° Isabelle.

SECONDE BRANCHE.

III. Jacques *de Haze*, fils de Pierre et d'Anne *Crabbe*, épousa Catherine *Henssens*, dont :

1° Anne; — 2° Christophe, — 3° Jacques;
4° Pierre, qui suit :

VI. Pierre *de Haze*, mort à Anvers le 1er mai 1636, épousa Anne *de Haze*, née le 28 mai 1603, fille de Melchior *de Haze* et de Marie *Rockeghem*, dont :

1° Jacques, qui suit :
2° Melchior *de Haze* épousa Anne Janssens van *Dyck*, dont une fille :
Anne-Marie *de Haze*, mariée à Jérôme-Godefroid *Lenaerts*;
3° Anne-Catherine *de Haze*, mariée à Dieudonné *Schockaert*.

V. Jacques *de Haze* épousa : 1° Catherine *de Tollenaere*, décédée le 26 juillet 1655; et 2° Marie *van Meerschen*, décédée le 11 juillet 1659. Il eut du premier lit :

Anne-Louise *de Haze*, décédée le 27 octobre 1689, mariée à Ignace van *Dyck*.

Jonker Ferdinand *van den Eechoute*, licenciaet in beyde rechten;
D'heer ende meester Justus-Anthone DE JONGHE, licenciaet in byde rechten;
D'heer ende meester Philippe *d'Hanins*, licenciaet in beyde rechten.

Deze voornoemde hooft-schepenen, behalven DE JONGHE, deden op den 9 mey den gewoonlyken eed in handen van den raedt en procureur generael van Vlaenderen, volgens het bevel van den geheymen raed van den 5 derzelve maend, waer nae zy in de besittinge van hun ampt syn gekomen.

Par commission du 17 septembre 1677, Juste-Antoine DE JONGHE fut promu à la place de conseiller au conseil provincial de Flandre. La ville de Gand où siégeait le conseil ayant été prise par le roi de France, le 9 mars 1678, Juste-Antoine DE JONGHE se retira avec sa mère à la suite de l'armée espagnole et entraîna par son exemple la plupart des autres membres du conseil. Nous avons déjà fourni la preuve de ce fait si glorieux pour la famille de Jonghe, mais on en trouve encore deux autres témoignages non moins honorables dans le *Recueil des placards de Flandre*, 1er reg., tome 3, page 105; le premier est une lettre du roi d'Espagne, du 23 mai 1678, par laquelle Charles II remercie les conseillers du conseil provincial de Flandre, de leur zèle et de leur dévoûment; et l'autre est une lettre de Son Altesse don Juan d'Autriche, premier ministre de Sa Majesté catholique, également adressée aux dits conseillers le 30 juillet de la même année. Le 22 mars 1706, il fut proposé par les états de Flandre, pour faire partie du conseil d'État, commis au gouvernement général des Pays-Bas espagnols. Heureusement, il n'obtint pas alors la préférence. Il surgit au conseil d'État, qui fut formé, tant de querelles entre les conseillers et les ministres d'Angleterre et de Hollande, que son changement devint bientôt imminent; enfin il fut cassé l'an 1713. Le conseiller au conseil de Flandre, Juste-Antoine DE JONGHE, fut appelé à Bruxelles, dans le nouveau cabinet qui fut composé du comte de Clermont, de Voorspoel, de Coriache, conseiller au grand-conseil, de Juste-Antoine DE JONGHE et du baron d'Hoogvorst, président de la chambre des comptes de Brabant; les secrétaires étaient N. le Roi et Bollaerts. Il mourut à Bruxelles, le 4 mars 1714, et fut inhumé dans la sépulture de la famille de Jonghe, à l'église des Récollets, à Saint-Nicolas. Il avait épousé, à Anvers, le 25 janvier 1681, Anne-Marie *de Coninck* (1), née le 22 octobre 1656,

(1) I. Jean *de Coninck*, mort à Anvers le 20 novembre 1678, épousa Marie *de Buckere*, décédée le 1er mars 1671. Ils gisent à Saint-Jacques d'Anvers, sous une pierre bleue. Voici leurs enfants : **Coninck.**

1° Jean, qui suit ;
2° François *de Coninck*, né le 8 janvier 1621, mort à Rouen le 6 avril 1662, épousa Catherine *Cromwelle*;
3° Anne *de Coninck*, béguine, décédée le 26 mai 1682;
4° George, né à Anvers le 8 mai 1627, mort en célibat;
5° Gilles, né le 11 octobre 1629, mort en célibat le 13 octobre 1670 et enterré à Saint-Jacques auprès de ses parents.

II. Jean *de Coninck*, grand-aumônier de la ville d'Anvers, né le 4 octobre 1619, mort le 20 novembre 1682, épousa, en premières noces, le 17 mai 1654, Anne-Marie *Macquereel*, décédée le 3 août 1661; et, en secondes noces, le 12 décembre 1662, Hélène *Chauwin*, née le 1er janvier 1641, décédée le 4 janvier 1698, fille de Jean *Chauwin* et d'Hélène *de la Bistrate*.

décédée le 19 janvier 1688, fille de Jean *de Coninck* et d'Anne-Marie *Macquereel*. De ce mariage naquit une fille :

Hélène-Catherine DE JONGHE, dame de la ville et du métier de Bouchaute, d'Ottignies,

Coninck.

Il eut du premier lit :

1° Jean-François *de Coninck*, prêtre, né le 7 mars 1650, mort le 10 mars 1725 ;

2° Anne-Marie *de Coninck*, née le 22 octobre 1656, décédée le 19 janvier 1688, se maria : 1°, le 3 mai 1675, à Corneille *de Mont*, dit *Brialmont*, mort le 19 novembre 1679; et 2°, le 23 janvier 1681, à Juste-Antoine DE JONGHE, conseiller au conseil de Flandre, mort le 4 mars 1711,

3° Isabelle *de Coninck*, née le 6 octobre 1658, décédée le 26 janvier 1667 ;

4° Philippe-Jacques, qui suit:

Il eut du second lit :

5° Jean-Charles *de Coninck*, né le 3 septembre 1663, mort le 23 mai 1694;

6° Marie-Françoise *de Coninck*, née le 16 septembre 1664, décédée le 19 août 1719, se maria, le 12 avril 1696, à Jacques-Henri *de Claessens*, né à Maseyck en 1668, mort le 22 février 1738, fils de Jean *de Claessens*, bourgmestre de Maseyck, et de Catherine *Bex*;

7° Joseph, né le 30 août 1665, mort en célibat le 4 mars 1717;

8° Paul, né le 2 janvier 1667 ;

9° Gilles, né le 8 mai 1669;

10° Marie-Madeleine *de Coninck*, née le 25 septembre 1672, décédée le 17 juillet 1706, se maria, le 13 avril 1697, à Édouard *Emptinck*, grand-aumônier de la ville d'Anvers, natif d'Amsterdam, mort à Anvers le 20 septembre 1724, fils de Gaspar *Emptinck* et de Catherine *Ullens*;

11° Louis-François *de Coninck*, né le 30 juillet 1674, mort le 11 novembre 1750, épousa, le 13 juin 1698, Catherine *le Candele*, née le 3 mars 1676, décédée à Malines le 11 septembre 1711 et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, fille de Louis *le Candele* et de Catherine *Vincque*. De ce mariage naquirent :

A Catherine *de Coninck*, née le 17 novembre 1699, décédée le 27 août 1751, se maria : 1° le 28 février 1721, à Jean-Constantin *Peeters*, mort le 2 août 1727, fils de Michel et de Marie *van Eelen*; 2° le 16 octobre 1730, à Jacques-François *Cheeus*, né le 16 septembre 1682, mort le 30 janvier 1754, fils de Nicolas et d'Anne-Marie *Bosschaert*;

B Hélène-Marie *de Coninck*, née le 4 octobre 1701, décédée le 16 août 1761, se maria, le 16 janvier 1726, à Guillaume-Charles *Landen*, né le 4 novembre 1703, mort à Cologne le 17 juin 1756, fils de Guillaume-Albert et d'Anne-Françoise *Bosschaert*,

C Marie *de Coninck*, dévote, née le 25 septembre 1704, décédée le 30 mars 1762 ;

12° Isabelle-Thérèse *de Coninck*, née le 4 novembre 1681, décédée sans alliance.

III. Philippe-Jacques *de Coninck*, grand-aumônier d'Anvers, né le 1[er] août 1661, mort le 12 février 1724, épousa, le 14 janvier 1689, Marie-Mathilde *de Schilder*, née le 13 juin 1666, décédée le 26 juillet 1746, fille de Henri-François *de Schilder* et de Sibylle *Bosschaert*, dont :

1° Marie-Mathilde *de Coninck*, née le 13 juillet 1691, décédée le 6 mai 1754, se maria, le 19 septembre 1719, à Paschier-Jean-Augustin *van den Cruyce*, seigneur d'Aertselaer et de Cleydael, lieutenant-colonel de cavalerie, puis bourgmestre d'Anvers, enfin receveur général des États de Brabant au quartier d'Anvers, mort le 23 février 1758, fils de Paschier-Ignace *van den Cruyce*, échevin, trésorier général et bourgmestre d'Anvers, et d'Isabelle-Marie *van den Cruyce*. Ils gisent à l'église de Notre-Dame à Anvers;

2° Catherine-Bernardine *de Coninck*, née le 22 février 1691, décédée le 11 juin 1723, se maria, le 12 février 1722, à François *Engelgrave*, né le 6 octobre 1694, fils de Henri et de Claire-Thérèse *de Vinck*. Après la mort de sa femme, François *Engelgrave* embrassa la prêtrise, fut président du collége Viglius à Louvain par élection du 28 mai 1736, puis devint chanoine et doyen de la cathédrale d'Anvers, et fut même proposé pour évêque par son chapitre en 1758. Il est décédé à Anvers le 21 septembre 1764,

3° Anne-Thérèse *de Coninck*, née le 2 juin 1696, décédée le 2 avril 1757, se maria, le 23 décembre 1723, avec Albert-Marie-Joseph *van den Cruyce*, châtelain de Tervueren, né à Anvers le 26 avril 1698, mort à Tervueren le 13 janvier 1742, frère germain de Paschier-Jean-Augustin *van den Cruyce*, ci-dessus ;

4° Isabelle, béguine, née à Anvers le 27 janvier 1699, décédée le 14 septembre 1760 ;

5° François, né le 21 octobre 1700, mort en célibat le 6 février 1766 ;

6° Marie-Jeanne *de Coninck*, née le 06 octobre 1703, décédée le 13 décembre 1764, se maria, le 2 juin 1733, avec Jean-Baptiste-Joseph *van Delft*, né le 3 avril 1709, mort le 23 février 1777, fils de Jean-Gisbert *van Delft* et de Marie-Madelaine *Schoenaerts*.

de Schaerbrouck, de Welsick, décédée le 12 décembre 1745, se maria avec Jean-Mathias *van der Noot*, baron de Kieseghem, seigneur d'Assche, de Volckeghem, etc., capitaine aux gardes wallonnes, puis colonel d'un régiment d'infanterie de son nom au service de Philippe V, puis député de l'état noble du Brabant, chambellan actuel et conseiller d'État et d'épée de l'empereur Charles VI, et de sa fille Marie-Thérèse, général-major des troupes impériales, gouverneur et grand-bailli de la ville et de la citadelle de Gand, né le 25 février 1676, mort sans postérité le 11 avril 1753. Il avait épousé, en secondes noces, le 3 janvier 1747, Marie-Madelaine *de Spangen*.

3° Melchior DE JONGHE, né à Beveren le 30 décembre 1642 et tenu le lendemain sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale par Melchior *de Haze* et Anne *Bolsen*, mort en bas-âge;

4° Guillaume DE JONGHE, seigneur de Bueren, mort le 4 février 1679, à l'âge de 33 ans, épousa Marie-Thérèse *Arents*, décédée le 19 octobre 1685, fille de Jean *Arents* et d'Anne *de Costere*. Nous donnons leur descendance ci-après;

5° Catherine DE JONGHE, née à Beveren le 31 décembre 1644, décédée le 21 octobre 1685, se maria à Jean *de Lanfranchy* (1), mort le 3 février 1689, fils de

(1) Nous avons déjà donné une notice sur cette famille, sous l'article de Beaudignies. **Lanfranchy.**

I. Charles *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke, par relief fait à titre d'acquêt le 10 juin 1594, originaire de Pise, était fils de Philippe *de Lanfranchy* et de Julienne *de Medicis*. Il épousa Anne *de Coustere*, fille d'Adrien *de Coustere*, seigneur d'Erleque, et de Marie *de Speckere*, dite *Houchin*. Charles *de Lanfranchy* habitat la ville d'Anvers; néanmoins sa succession et celle de sa femme furent partagées par-devant le magistrat de Bois-le-Duc, le 3 août 1622, entre leurs trois enfants, savoir :

1° Nicolette *de Lanfranchy*, mariée à Augustin *Agostini*, de Pise;
2° Jacques, qui suit;
3° Lucrèce;

Il eut en outre un enfant naturel :

4° Victor *de Lanfranchy*, huissier, établi à Rumpst.

II. Jacques *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke et d'Altena, épousa, par contrat passé à Malines par-devant le notaire Livin Ghys, le 1er février 1636, Marie-Anne *de Fumal*, fille d'Arnoud *de Fumal*, conseiller-pensionnaire de Malines, et de Jeanne *de la Cattoire*, dont :

1° Charles, qui suit;
2° Jean *de Lanfranchy*, mort le 3 février 1689, épousa Catherine DE JONGHE, née le 31 décembre 1644, décédée le 21 octobre 1685, fille de Baudouin DE JONGHE, haut-échevin du pays de Waes, et de Marie *de Haze*; nous donnons leur descendance ci-après;
3° Angélique *de Lanfranchy*, abbesse de Beaupré, décédée le 8 février 1704;
4° Marie *de Lanfranchy*;
5° Jacques *de Lanfranchy*, mort le 7 septembre 1699 et enterré à Beaupré au pied d'une pierre bleue décorée de ses seize quartiers.

III. Charles *de Lanfranchy*, chevalier, par lettres-patentes du 1er juillet 1652, seigneur de Cruy-

Jacques *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke, d'Altena, et de Marie-Anne *de Fumal*. Ils gisent à Nieukerken;

6° Françoise DE JONGHE, née à Beveren le 2 novembre 1647 et tenue sur les fonts

Lanfranchy.

beke, par relief du 10 novembre 1648, et d'Altena, mort le 28 février 1705 et enterré à Cruybeke, épousa, par contrat passé au château de Voorde, par-devant le magistrat local, le 24 novembre 1681, Anne-Thérèse *van der Meere*, fille de Maximilien-François *van der Meere*, seigneur de Voorde, et d'Isabelle *Peeters*, dont :

1° Maximilien-Joseph, qui suit ;
2° Philippe-Jacques *de Lanfranchy*, bailli et bourgmestre de Cruybeke ;
3° Charles *de Lanfranchy*, lieutenant-colonel de la garde wallonne en Espagne.

IV. Maximilien-Joseph *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke, par relief du 24 septembre 1705, et d'Altena, né à Cruybeke le 22 septembre 1682, mort le 22 octobre 1735, épousa à Gand, le 14 septembre 1730, par contrat passé par-devant le notaire Jean Blomme, Ferdinande-Françoise-Catherine *de Facuwez*, fille d'Alphonse-Ferdinand *de Facuwez*, sergent-major au service d'Espagne, et de Jeanne-Catherine *de Nieulant*, dont :

1° Maximilien-Emmanuel-Ferdinand, qui suit ;
2° Philippe-Jacques *de Lanfranchy*, mort en célibat ;
3° Charles *de Lanfranchy*, lieutenant-colonel dans les gardes wallonnes, quitta le service d'Espagne et revint en Belgique, où il épousa N. *Tack*. Il est mort sans postérité.

V. Maximilien-Emmanuel-Ferdinand *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke, par relief fait à la cour féodale de Flandre, le 8 avril 1736, et d'Altena, né à Gand le 5 janvier 1735 et baptisé à Saint-Michel, étant tenu sur les fonts par Emmanuel *de Lanfranchy* et Jean-Catherine *de Nieulant*, mort le 28 avril 1769, à Bruxelles, où il s'était établi la même année, épousa, dans ladite ville, le 5 avril 1758, par contrat passé par-devant le notaire H. de Neck, Virginie-Françoise-Charlotte *Piermans*, baronne de Dieghem, décédée à Bruxelles le 8 octobre 1799, fille de Pierre-Albert, baron *de Piermans*, et de Catherine *de Arazola de Onate*, dont :

1° Maximilien-Charles-Alexandre, qui suit ;
2° Jean-François-Marie *de Lanfranchy*, né à Gand le 15 septembre 1760 et baptisé à Saint-Michel ;
3° Joseph-Marie-Maximilien *de Lanfranchy*, page à la cour de Bruxelles, chevalier de Malte, capitaine commandant aux dragons de Latour, né à Gand le 19 octobre 1761, tué aux avant-postes le 13 juin 1794 ;
4° Colette-Françoise-Ghislaine-Nathalie *de Lanfranchy*, née à Gand le 30 décembre 1768, décédée à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 2 avril 1850, dernière de son nom, se maria, par contrat du 8 juin 1789, avec Philippe-François-Joseph *le Boucq*, vicomte *de Beaudegnies*, chevalier, seigneur de Beaudegnies, né à Valenciennes le 26 juillet 1756, mort à Bruxelles 15 avril 1837 et enterré à Dieghem, près de Bruxelles, fils de Gaspar-Joseph *le Boucq*, seigneur de Beaudegnies, et d'Anne-Marguerite-Thérèse *de Woreughien*, dame de Waudripont.

VI. Maximilien-Charles-Alexandre *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke et d'Altena, né à Gand et baptisé à l'église de Saint-Michel le 16 avril 1759, mort dans la même ville le 22 janvier 1784, épousa, le 25 avril 1780, Marianne-Philippine-Ghislaine *Rodriguez de Evora y Vega*, née le 11 octobre 1750, décédée le 23 août 1785, fille unique de Jean-Joseph *Rodriguez de Evora y Vega*, seigneur de Moorseele, et de Marie-Ferdinandine-Josephe *Vilain XIIII*. De ce mariage naquit une fille :

Anne-Marie-Ghislaine-Colette *de Lanfranchy*, née à Gand et baptisée à Saint-Bavon le 29 juillet 1783, décédée en émigration en Allemagne le 27 avril 1795.

baptismaux de l'église paroissiale, le 4 du même mois, par Jean *de Haze* et N. *de Vileyns*, décédée à Bruxelles le 2 janvier 1665, se maria avec Pierre *Davila*, sergent-major au régiment du comte de Thiant, et gouverneur de la ville de Nieuport;

7° Baudouin DE JONGHE, né à Beveren le 26 mars 1649, mort en célibat le 8 octobre 1676;

8° Jeanne DE JONGHE, née à Beveren le 29 septembre 1651 et tenue le lendemain sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale, par Pierre *Varendoncq* et Catherine *de Haze*, prit le voile à l'abbaye de Waesmunster et y est décédée en 1719;

9° Théodore, qui suit :

10° Marie-Isabelle DE JONGHE, mariée à Pierre-David *Billiet*, conseiller au conseil provincial de Flandre, mort le 21 août 1673.

XIII. Théodore DE JONGHE, seigneur de Mandekens, de Bueren et de Duwaerde, haut échevin du pays de Waes, de l'année 1684 jusqu'en 1686, offrit au gouverneur-général, en 1698, de concert avec Louis-Maximilien *Thyerin* et Jean *van Landeghem*, d'augmenter considérablement l'engagère de la charge de haut-échevin du pays de Waes. Son désir était de se rendre maître de tout le collége. Une forte opposition surgit. Voici ce qu'en rapporte la chronique manuscrite du pays de Waes : Den 11 january 1698, wanneer den hooft-schepenen *de Clercq*, met den pensionnaris *d'Hanins*, om s' lands

BRANCHE CADETTE.

III. Jean *de Lanfranchy*, mort le 3 février 1689, était fils de Jacques *de Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke et d'Altena, et de Marie-Anne *de Fumal*. Il épousa Catherine DE JONGHE, née le 31 décembre 1644, décédée le 21 octobre 1685, fille de Baudouin DE JONGHE, haut-échevin du pays de Waes, et de Marie *de Haze*, dont : Lanfranchy.

1° Charles-Baudouin, qui suit :

2° Marie-Justine Angélique *de Lanfranchy*, décédée à Gand le 3 février 1733, se maria, le 16 septembre 1701, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de cette ville, avec son cousin germain Jean-Théodore DE JONGHE, seigneur de Bueren, de Somerghem, né à Gand le 5 juillet 1678, mort le 28 juin 1730, fils de Guillaume DE JONGHE, seigneur de Bueren, et de Marie-Thérèse *Arents*;

3° Thérèse *de Lanfranchy*, décédée en 1758, se maria avec N. *Teck*.

IV. Charles-Baudouin *de Lanfranchy*, seigneur de la cour de Bueren, mort le 22 septembre 1720 et enterré à Nieukerken, épousa Catherine-Angélique *van Hoorn*, décédée le 11 mars 1746 et inhumée aux Carmes-Chaussés, fille de Luc-Michel *van Hoorn*, secrétaire de la Keure de Gand, et de Catherine *Coornaert*. De ce mariage naquit une fille :

Marie-Catherine *de Lanfranchy*, née à Gand le 2 février 1720 et baptisée à Saint-Martin, décédée à Thielt le 12 octobre 1777, se maria, le 22 avril 1740, à l'église de Saint-Michel à Gand, avec Charles-Thomas *de Saint-Genois*, seigneur des Mottes, membre de l'état noble du Hainaut, fils de Claude, baron *de Saint-Genois*, seigneur des Mottes, et d'Angélique van *den Leenderr*.

saeken aen het hof tot Brussel waeren, heeft den grave de Bergeyck hun ten 8 uren s'avonds seker briefken in handen gesteld, inhoudende dat hunnen medegesel joncker Théodore DE JONGHE, t'samen gespannen met joncker Louis-Maximilien *Thyerin* en joncker Jan *van Landeghem*, aen syne Keurvorstelyke Hoogheyt voorgesteld hadde een vermeerderinge van verpandinge (engagère) van de hooft-schependommen van den landen van Waes, tot 40,000 guldens, boven de 30,000 daermede deselve ampten verbonden waeren, ende dat voor eenen termyn van 12 jaeren, en boven dien noch te verschieten 40,000 guldens, beyde sonder uytstel te betaelen; dat van de leste somme den koning intrest soude betaelen ende het kapitael binnen vier of ses jaeren weder geven; d'een en d'ander te nemen uyt het deel van 't landt van Waes in de subsidien van de provintie; ende voorders met de gemeene bespreken van de alsdan loopende ende voorgaende engagere, niet te min, waer 't saeken dat men wilde stellen of byvoegen eenige andere voorwaerden, dat men bereedt was deselve te aenhooren; daerop vragende binnen vyf à ses dagen een desluyt. Den volgenden dagh schreef den graef van Bergeyck aen de bovengenoemde afgesondene, dat nadien hy daegs te voren aen den keurvorst hadde laeten sien den voorstel van DE JONGHE, gelyck hier voeren is geseyt, Syn Hoogheyt dien noen denselven hadde aenveert ende dat sy daervan souden kennisse geven aen de andere ses dienende hooft-schepenen, gelyck zy oock aenstonts deden; want het gebeurde dat de minderwetten besloten aen den koning te verthoonen, begrypende in 't kort dat sy noyt zoo verwondert syn geweest als te hooren dat den hooft-schepen DE JONGHE en eenige andere, te weten : *Thyerin* ende *van Landeghem*, uytwaeren om de hooft-schependommen te verwerven, ende den voorstel gedaen hadden gelyck hiervoren by het briefken is gesyt; te meer, alsoo den hooft-schepen DE JONGHE in plaetse van, volgens synen eedt te handthaven dat de verpandinge van 30,000 guldens niet en mocht vermeerdert worden na het verdrag aengegaen tusschen de Majestyt ende het landt, hy van den rechten wegh was geweken; en voorders volgens deselve requeste, dewelke bekent gemaekt zynde den 28 derzelver maend, en is die saeke niet voorder ingevolght. Dan alsoo men begost aftevaerdigen de opene brieven voor de dry bovengenoemde persoonen, heeft den meergemelde DE JONGHE geschreven aen den grave van Bergeyck, dat het gelt van den gedaenen voorstel gereet was, onder bespreck nochtans van te mogen noemen vier persoonen die daer te kort bleven om te maken een vol collegie; den grave de Bergeyck, verstaende uyt dien brief als dat den voornoemde DE JONGHE de wetten wilde stellen aen het hof ende hem meester maken van het geheel collegie, jegens het

gemaekt verdragh, heeft daervan syne Keurvorstelyke Hoogheyt bericht, die hem belaste te beraeden met den oppersten voorsitter en den graeve van Tirimont; 't welk gedaen zynde, heeft den graeve van Bergeyck de afgesondene ontboden ende geseyt dat het onnaelatelyck was penningen te besorgen voor den dienst van de Majesteyt; dat door de vermeerderinge van dese verpandingen het landt geene schaede en soude konnen lyden, door de gunstige voorwaerde die Syne Hoogheyt soude toestaen; waer 't saeken dat de jegenwoordige dienende hooft-schepenen de gedaene voorstellinghe wilde volbrengen, dat men den voornoemden DE JONGHE daer uyt soude sluyten.

Waerop, nae eenige saemenspraken, den eersten february opene brieven gegeven wierden aen de navolgende heeren :

Jo[r] Guillaume-François *van der Sare;*

Jo[r] Paul-Louis *de Clercq;*

Jo[r] Gilles *Charles;*

Jo[r] François-Joseph *Sanchez de Castro y Toledo;*

Jo[r] Jean-Pierre *Zaman;*

Jo[r] Charles-Antoine *de Neve,* door dien den heere *van den Eechoute* zyn ampt vrywilliglyck hadde neergeleyt, ende aen jo[r] Sebastiaen-Joseph *d'Hane*, om op den 8[en] meye van 't jaer 1700 te komen in plaetse van den heer DE JONGHE.

Waerby sy verpanden de zeven plaetsen van hooft-schepen voor den tyd van vyfthien jaeren na 't eyndigen van de jegenwoordige verpandinge, dewelke vervallen soude den voorseyden 8 meye 1700, ende dat voor de somme van 40,000 guldens, dewelke met de voorgaende 30,000 guldens soude uytbrengen 70,000 guldens, met magt van te verpanden alle de ambten die sy vergeven, en te vermeerderen de gone die alreede verpandt zyn.

Dès lors, Théodore DE JONGHE prit la résolution de quitter avec toute sa famille le pays de Waes et de retourner à Gand. Le magistrat de cette ville le nomma son trésorier en 1718. Il naquit à Beveren le 13 septembre 1653 et mourut à Bruxelles le 18 août 1743. Il avait épousé, le 29 juillet 1684, Isabelle *van Landeghem* (1), née à Vracene, au pays de Waes,

(1) I. Paul *van Landeghem*, né à Vracene le 14 avril 1633 et baptisé le 16 suivant, mort le 16 août 1672, fils de Jean et de Marie *Weyn*, fut licencié en droits et greffier du pays de Waes. Il épousa, le 18 septembre 1664, Marie-Madelaine *Colman*, décédée le 21 janvier 1683, fille de Jean et d'Élisabeth *Nys;* elle convola, en 1674, avec Égide *Varendoncq*. De son premier mariage naquirent deux enfants, savoir : **Landeghem.**

1° Isabelle *van Landeghem*, née le 8 janvier 1668, décédée le 17 décembre 1723, se maria, le 29 juillet 1684, avec Théodore DE JONGHE, né le 13 septembre 1653, mort le 18 août 1743, fils de Baudouin et de Marie *de Hese;*

2° Jean, qui suit :

le 8 janvier 1668, décédée à Bruxelles le 17 décembre 1723, fille de Paul *van Landeghem* et de Marie-Madelaine *Colman*. Ils eurent :

1° Marie-Isabelle DE JONGHE, née à Beveren le 4 octobre 1683 et tenue le même jour sur les fonts à l'église paroissiale de cette commune, par Égide *Varendoncq*, et Marie *de Haze*, décédée sans postérité le 15 décembre 1731 et enterrée dans la sépulture de la famille de Palma-Carillo, à Saint-Jacques d'Anvers, se maria, le 21 février 1728, avec Alexandre *Bertout de Carillo* (1), vicomte de Quenonville,

Landeghem.

II. Jean *van Landeghem*, écuyer, par lettres-patentes du 13 août 1698, chevalier, par lettres-patentes du 3 octobre 1736, capitaine au service d'Espagne, puis haut-échevin du pays de Waes, né à Vracene le 6 août 1671, mort le 18 décembre 1745, épousa, le 13 mai 1706, Catherine-Jossine *Snouck*, née à Saint-Nicolas le 6 août 1680, décédée le 26 décembre 1764, dame d'Hauwe, d'Essche et de Heyhoeck, fille d'Antoine *Snouck*, seigneur de Heyhoeck, et d'Amelberghe *van Goethem*. Ils fondèrent ensemble, à l'église paroissiale de Saint-Nicolas, une messe journalière qui devait être célébrée le dimanche et les jours de fête, à 11 heures, et les autres jours à 9 heures. Ils gisent dans ladite église. Ils ont laissé :

1° Jacques-Jean, qui suit ;
2° Antoine-Charles-Joseph van *Landeghem*, seigneur d'Essche, licencié ès lois le 18 septembre 1732, haut-échevin du pays de Waes jusqu'en 1763, dernier hoir mâle de son nom, né le 25 avril 1708, mort en célibat à Saint-Nicolas le 2 mars 1791 ;
3° Frédéric-Charles, mort le 20 mars 1730 ;
4° Philippe-Ignace van *Landeghem*, seigneur de Dourmont, fiscal et doyen de la faculté de jurisprudence de l'université de Louvain, licencié ès lois le 11 août 1734, mort sans enfants le 1er janvier 1773, épousa Marie-Françoise *Auner*, fille de François et de Marie-Isabelle *Snouck* ;
5° Catherine-Amelberghe van *Landeghem*, décédée sans enfants à Bruxelles le 17 avril 1789 et inhumée à Saint-Nicolas dans le caveau de sa famille, se maria, audit Saint-Nicolas, le 12 mai 1742, avec Pierre-Jean van *Volden*, licencié ès lois le 6 mars 1736, conseiller au conseil de Flandre, puis au conseil privé, enfin président du conseil souverain du Hainaut, mort à Mons le 22 janvier 1765 et enterré à Sainte-Waudru, fils de Pierre van *Volden*, président du grand-conseil de Malines, et de Marie-Thérèse van *Waerde*, baronne de Lombeek ;
6° Louis-Sébastien van *Landeghem*, seigneur de Heyhoeck, de Lengerhagen, licencié ès lois le 4 mars 1744, mort à Gand en célibat le 28 septembre 1777.

III. Jacques-Jean *van Landeghem*, seigneur d'Hauwe, licencié ès lois le 28 août 1730, mort à Saint-Nicolas le 29 décembre 1784, épousa, à Saint-Nicolas susdit, Jeanne *Stroobant*.

De ce mariage naquit une fille :

N., morte en bas âge.

Bertout de Carillo.

(1) I. Alexandre *Bertout de Carillo*, vicomte d'Ottignies, par lettres-patentes du 6 mars 1737, seigneur de Cauwenbourg, d'Ottignies, du chef de sa femme, et de Quenonville, était fils de Jean-Alexandre *Bertout*, seigneur de Quenonville, et d'Anne-Geneviève *de Palma-Carillo*. Il avait reçu la naissance à Rouen, et mourut à Bruxelles le 13 mars 1783, à l'âge de 86 ans. Ses restes mortels ont été inhumés dans l'église Saint-Jacques à Anvers, dans la sépulture de la famille de Palma-Carillo.

Alexandre *Bertout de Carillo*, vicomte d'Ottignies, épousa, en premières noces, le 21 février 1728, Marie-Isabelle DE JONGHE, née à Beveren le 4 octobre 1683, décédée sans enfants le 15 décembre 1731, fille aînée de Théodore DE JONGHE, seigneur de Mandekens, haut-échevin du pays de Waes, et d'Isabelle *van Landeghem* ; et, en secondes noces, le 15 décembre 1732, Catherine-Colette DE JONGHE, née à Gand le 2 avril 1708, décédée à Bruxelles le 23 juin 1758, fille de Jean-Théodore DE JONGHE, seigneur de Bueren, de Somerghem, et de Marie-Justine-Angélique *de Lanfranchy*. Il eut de sa seconde femme :

1° Alexandre-François-Ghislain *Bertout de Carillo*, né à Bruxelles le 1er octobre 1733, mort dans la même ville le 8 septembre 1744, et enterré à Saint-Jacques à Anvers ;

mort le 13 mars 1783; lequel convola ensuite, le 15 décembre 1732, avec Catherine-Colette DE JONGHE;

2° Jean-Joseph, né le 29 février 1687, mort le 14 septembre 1688;

3° Anne-Marie DE JONGHE, née le 22 janvier 1690, à Saint-Nicolas, décédée à Bruxelles, sans postérité, le 19 décembre 1776, et inhumée aux Récollets dudit Saint-Nicolas, se maria le 6 janvier 1736, à Jean-François-Joseph *de Bibaus* (1).

Bertout de Carillo.

2° Jeanne-Josephe *Bertout de Carillo*, née à Bruxelles le 13 février 1737, décédée au château de Couwenbourg le 12 mai suivant;

3° Guillaume-François *Bertout de Carillo*, vicomte d'Ottignies, seigneur de Quenonville, de Couwenbourg, etc., né à Bruxelles le 27 février 1738, mort à Ottignies le 16 mai 1820 et enterré au cimetière de ce village, épousa, à Bruxelles, le 4 octobre 1804, Angélique-Françoise-Ghislaine-Agathe, baronne *de Vicq de Cumptich*, née en 1783, décédée au château d'Ottignies le 8 novembre 1857, fille de Joseph-René, baron *de Vicq de Cumptich*, et de Charlotte Alexandrine, baronne de *t'Serclaes*; laquelle convola avec le baron Dominique *de Marq de Tieye*.

Le vicomte d'Ottignies a eu dans sa jeunesse des relations intimes avec la dame de Bellem, plus connue sous le nom de Pineau, femme indignement calomniée; l'on assure que l'intéressante Marianne, sa fille, avait des droits à l'affection du vicomte d'Ottignies. Aussi, lors de l'arrestation de ladite dame de Bellem pour ses menées patriotiques, le vicomte s'empressa-t-il d'apostiller la requête en grâce présentée par Marianne;

4° Louis-Alphonse, qui suit:

5° Jeanne-Marie, née le 17 décembre 1741, décédée le 9 janvier 1742;

6° Marie-Claire, née le 9 janvier 1743, décédée le 22 mars suivant;

7° Alexandre-François-Ghislain *Bertout de Carillo*, dit le chevalier de Quenonville, né le 20 octobre 1745, mort en célibat le 4 décembre 1802;

8° Catherine-Caroline *Bertout de Carillo*, décédée à Bruxelles le 23 juin 1806, se maria, le 18 avril 1765, avec Albert-Ignace *de Grass*, seigneur de Moorsele, mort à Bruges le 11 septembre 1802, fils d'Albert-Ignace *de Grass*, seigneur de Moorsele, conseiller de la ville de Bruges, et d'Anne-Pétronille *Vaernewyck*;

Il a laissé de son amie Marie-Catherine *van Hoof*, un enfant naturel:

9° Alexandre *Carillo de Couwenbourg* et Quenonville, né à Malines, mort à Bruxelles le 26 janvier 1846, à l'âge de 94 ans, épousa Marie-Madelaine *Marsille*.

II. Louis-Alphonse *Bertout*, baron de Quenonville, né à Bruxelles le 31 octobre 1740 et baptisé à Sainte-Gudule, épousa, en premières noces, Élisabeth *Suvé*, décédée à Tirlemont le 19 avril 1776; et, en secondes noces, Jeanne *van Weddingen*. Du premier mariage naquirent:

1° Marie-Élisabeth *Bertout*, ursuline à Namur;

2° Louise-Élisabeth-Françoise;

3° François-Louis-Ghislain, lieutenant au service d'Autriche.

Bibaus.

(1) I. Chrétien *Bibaus*, originaire du duché de Mecklembourg, colonel au service du roi de Danemark, vint au pays et se fit recevoir dans la milice brugeoise en 1461; il épousa Antoinette *van Nieuwenhove*, native de Bruges, dont:

1° Chrétien, qui suit:

2° Guillaume *Bibaus* ou *Bibaucius*, trente-cinquième général des Chartreux, né à Thielt vers 1484, mort à la Grande-Chartreuse, en Dauphiné, le 24 juillet 1535. J'ai publié son éloge dans le tome 1er de mes *Lectures*, page 29 et suivantes: j'y ai dit que sa mère se nommait Marguerite *Ouderis*.

II. Chrétien *Bibaus*, grand-bailli de Thielt en 1525, épousa, l'an 1492, à Bruges, Jeanne *de Ricx*, dont:

III. Pierre *Bibaus*, épousa, à Bruges, Élisabeth *Juckers*, native de Bruges, dont:

IV. Guillaume *Bibaus*, épousa, l'an 1570, Marguerite *van Wymeers*, dont:

V. Jean-Baptiste *Bibaus*, commissaire de guerre du roi d'Espagne résidant à Limbourg,

chevalier, seigneur de Harsin, de Jorville, de Walchewald, né le 8 novembre 1701, mort à Bruxelles le 13 février 1786, fils de Jean-Jacques *de Bibaus*, seigneur de Harsin, et d'Anne-Marie *de Thisquen*;

Bibaus.

épousa, en premières noces, Jeanne *Toulmonde de Kouren*, décédée le 19 août 1636; et, en secondes noces, Anne *de Hack*, née le 20 octobre 1595.

Il eut du premier lit :

1° Jacques-Bertin *de Bibaus*, échevin de Limbourg;
2° Marguerite, sans alliance;
3° Pierre *Bibaus*, drossart du ban de Montzen;

Il eut du second lit :

4° Guillaume, qui suit;
5° Ambroise *Bibaus*, colonel au service du duc de Holstein, mort à Namur le 26 janvier 1685. Il gît aux Annonciades de cette ville à côté de son neveu Ambroise-Dominique *Bibaus*.

VI. Guillaume *Bibaus*, seigneur de Harsin, échevin de la ville et du duché de Limbourg, né le 3 août 1638, mort le 7 février 1723, épousa Claire-Joseph *Certoris*, décédée le 31 janvier 1714, dont il laissa :

1° Jean-Jacques, qui suit :
2° Ambroise-Dominique *de Bibaus*, seigneur de Harsin, major d'infanterie au service d'Espagne, né le 12 mai 1675, mort le 24 février 1751 et enterré aux Annonciades de Namur, épousa, à Bruxelles, le 27 avril 1728, Jeanne-Josephe d'*Aoust*, de Burdinne, décédée le 6 juin 1730, fille de Jean-Charles, seigneur de Burdinne, membre de l'état noble de Namur, et de Jeanne-Anne *du Pont*, dite *d'Oupey*, dont deux enfants :
   A Jeanne-Claire-Dominique *de Bibaus*, née le 24 mars 1729, mariée à Jean-François, baron *de Godin*, seigneur de Beaumetz et de Merlicourt, fils de François-Hyacinthe, baron *de Godin*, seigneur des mêmes lieux, capitaine d'une compagnie wallonne, et de Marie-Anne-Madeleine *de Clerpe*;
   B Nicolas-Guillaume-Louis *de Bibaus*, seigneur de Harsin, lieutenant colonel au service d'Autriche, né le 24 août 1730, mort en célibat à Bruxelles le 6 juin 1781 et enterré à Sainte-Gudule.
3° Jeanne-Claire-Isabelle *de Bibaus*, mariée, le 24 juin 1699, à Jean-François-Joseph de Clerpe, seigneur d'Hasoy, conseiller au conseil de Brabant, né le 16 février 1674, mort le 21 juin 1733, fils de Philippe-Hubert *de Clerpe*, seigneur d'Hasoy, receveur-général des domaines au Limbourg, et de Marie-Élisabeth *Blanche*; lequel convola, en 1727, avec Louise-Joséphine-Claudine van der *Dussen*;
4° Marguerite-Claire, prieure des Annonciades à Namur;
5° Louise; — 6° Anne-Barbe, — 7° Guillaume.

VII. Jean-Jacques *de Bibaus*, seigneur de Harsin, né le 26 janvier 1664, mort en 1729, épousa Anne-Marie *de Thisquen*, dont :

1° Guillaume-Joseph de *Bibaus*, lieutenant-général au service d'Espagne, né le 23 janvier 1691;
2° Maximilien, récollet;
3° Louis-François-Joseph, qui suit :
4° Jean-François-Joseph de *Bibaus*, seigneur de Harsin, né le 8 novembre 1701, mort le 13 février 1786, épousa, le 6 janvier 1736, Anne-Marie de Jonghe, née le 22 janvier 1690, décédée le 19 décembre 1770, à l'âge de 80 ans;
5° Claire-Josèphe-Dominique de *Bibaus*, mariée à Jacques-Éverard, baron *de Fouillon*, député aux États de Liége, chambellan du prince-évêque, fils de Pascal de *Fouillon*, secrétaire aulique du prince-évêque Maximilien de Bavière, conseiller à la chambre des comptes et grand-greffier de la justice de Liége, et de Marguerite *d'Archis*, sœur de Lambert *d'Archis* qui fonda l'hospice liégeois à Rome.

VIII. Louis-François-Joseph *de Bibaus*, capitaine au régiment de Deynze, né le 19 mars 1695, mort le 11 février 1732, épousa, en premières noces, N. *Charlet*; et, en secondes noces, Cécile *Groban*.

4° Théodore-Joseph, qui suit :

5° Jean-Charles DE JONGHE, né à Bruxelles le 29 février 1694, mort le 24 mars 1779, épousa : 1° le 17 septembre 1734, Martine *de Landre*, décédée le 14 juin 1735, 2° le 8 décembre 1742, Marie-Catherine *Ots*, née à Bruxelles le 3 août 1723, décédée le 28 mai 1812, ci-après;

6° Isabelle-Françoise DE JONGHE, née à Saint-Nicolas le 27 février 1695, se maria, le 30 avril 1737, à Jean-Léonard-Louis *de Cloeps*, seigneur d'Hazoy, né le 25 janvier 1703, mort le 13 juin 1769, fils de Jean-François-Joseph *de Cloeps*, seigneur d'Hazoy et de Goé, et de Jeanne-Claire-Isabelle *de Bibaus*, sa première femme; il convola, le 15 mars 1740, avec Marie-Élisabeth-Marguerite *le Comte d'Orville*, dame d'Heernesse.

XIV. Théodore-Joseph, vicomte DE JONGHE, par lettres-patentes du 12 décembre 1772, avocat postulant au grand-conseil de Malines le 12 avril 1723; conseiller au conseil provincial de Flandre le 7 novembre 1727, en remplacement de Philippe-Dominique *Papejans de Morchoven*, conseiller procureur-général audit conseil le 15 septembre 1732, en remplacement de Joseph-Josse *de la Vilette*.

En 1772 il sollicita sa retraite par deux requêtes successives qui ont l'avantage de renfermer des renseignements utiles. Voici ces deux pièces :

« Remontre en très-profond respect le conseiller procureur-général du conseil en Flandre, DE JONGHE, que quoiqu'il se soit ci-devant borné à supplier votre Altesse Royale, de le dispenser des fonctions de procureur-général de Flandre, parmi qu'on veuille le décorer et les aînés de ses descendants du titre de vicomte, par un diplôme à lui accorder gratis : le suppliant craignant que votre Altesse Royale pourrait trouver quelques difficultés dans les requêtes précédentes, croit ne pouvoir mieux faire que de remettre son sort à la disposition de votre Altesse Royale : à cet effet, il vient demander la jubilarisation de ses places de conseiller et de procureur-général du conseil en Flandre, moyennant qu'il puisse conserver le titre, les exemptions avec

Bibaus.

Il eut du premier lit :

1° Étienne-Antoine-François *de Bibaus*, capitaine au service de France à Charleville, épousa N. *de Reyns*;

Il eut du second lit :

2° Jacques *de Bibaus*, lieutenant au régiment de Deynse, mort le 11 août 1775, le lendemain du trépas de sa femme, épousa, en 1774, Marie-Françoise-Josephe *du Bois de Fiennes*, veuve, 1° de Charles-Henri-Hyacinthe *de Verreyken*, vicomte de Broucq; et 2° de Ferdinand-René-Joseph *d'Alcantara*, commandant de Cologne, née à Saint-Martin-Bodeghem le 10 décembre 1732, décédée à Louvain le 10 août 1775, fille de Jacques-Philippe *du Bois* et d'Anne-Marie *de Ro*;

3° Louis-Étienne *de Bibaus*, lieutenant au régiment de Ligne, tué à Lubben;

4° Marie-Barbe; — 5° Albert Antoine; — 6° Marie-Claire-Louise.

les pleins gages de conseiller et obtenir le titre de vicomte, pour lui et les aînés de ses descendants par un diplôme à lui accorder gratis, en récompense de ses longs et fidèles services et de ceux de ses ancêtres. C'est la grâce. » — « A son Altesse Royale, remontre en très-profond respect le conseiller procureur-général de Sa Majesté, au conseil en Flandre, DE JONGHE, que depuis l'année 1727 il est conseiller à ce conseil ; que l'année 1732, il fut revêtu de la charge de conseiller procureur-général de Flandre ; qu'il ose se flatter d'avoir servi Sa Majesté et le public, pendant l'espace respective de 40 et 45 ans avec la droiture et l'activité requises dans ces deux pénibles charges ; qu'il n'a même jamais manqué de signaler son zèle pour le service, dans les occasions qui s'en sont présentées : que, chargé pendant l'occupation française de l'importante condition des comptes du pays d'Alost, c'est lui qui, au risque d'encourir l'indignation et les violences du gouvernement ennemi, a fait rendre ces comptes dans une forme confidentielle, afin de cacher aux Français la situation avantageuse des finances de cette châtellenie ; par où il a conservé des sommes considérables à l'administration, et y a préservé les sujets de Sa Majesté de la perte d'une bonne partie de leurs impositions. Dans cette occasion le suppliant n'a fait que suivre les traces de ses ancêtres, témoin le diplôme ci-joint en copie authentique, accordé à son aïeul en 1690, qui retrace la conduite que ses aïeux ont tenue relativement au service de l'auguste maison, et vient prouver que leur attachement inviolable à leur souverain, a même servi d'exemple à ceux qui s'étaient rendus moins fidèles à leurs souverains légitimes. Le suppliant est âgé de 82 ans, et avant de terminer sa carrière, il ose espérer quelque repos ; mais s'il attend cette faveur de l'équité de votre Altesse Royale, il ose espérer de ses bontés quelque récompense proportionnée à l'assiduité de son travail ; et comme il est fils d'un père noble, petit-fils d'un aïeul illustré par un diplôme aussi flatteur que celui de l'an 1690, et d'ailleurs issu d'ancêtres qui ont eu le bonheur de se distinguer dans les emplois civils et militaires, il prend son très-humble recours vers votre Altesse Royale, la suppliant très-respectueusement de lui accorder la permission de ne plus fréquenter le conseil et de ne plus vaquer aux fonctions de conseiller procureur-général, parmi qu'il puisse jouir des franchises, gages, exemptions et tous émoluments quelconques attachés à sa place de conseiller ; et, eu égard à ses services et à ceux de ses ancêtres, ainsi qu'à leur attachement distingué pour leur souverain, plein de confiance dans les bontés de votre Altesse Royale, il ose encore la supplier de le décorer, lui et les aînés de ses descendants, du titre de vicomte, par un diplôme à lui faire expédier gratis. C'est la grâce. »

L'impératrice-reine ne pouvait manquer de reconnaitre les importants services que lui avait rendus Théodore-Joseph DE JONGHE dans les temps les plus difficiles et les plus critiques, et de lui accorder toutes ses demandes, à titre de récompense. Voici ce diplôme :

« Marie-Thérèse... Salut. Les bons et utiles services que notre cher et féal Théodore-Joseph DE JONGHE, écuyer, nous a rendus pendant le cours de quarante-cinq années, en qualité de conseiller et de procureur-général de notre conseil provincial en Flandre, le zèle, l'application, l'activité, la droiture, le désintéressement et l'attachement constant qu'il a marqués à l'avantage de notre royal service, et dans l'exercice de ses emplois, surtout pendant la durée de la guerre qui a été terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, où il a su conserver en 1746 et 1747 des sommes considérables à l'administration, et préserver nos bons et fidèles sujets de la perte d'une bonne partie des impositions; tous ces motifs réunis nous portent d'autant plus sur le rapport qui nous en a été fait, à lui donner un témoignage public de notre royale satisfaction et gratitude, à l'occasion de la démission qu'il nous a demandée et que nous avons bien voulu agréer, de ses charges; qu'il nous a été également représenté que ses ancêtres se seraient toujours distingués par leur attachement à notre auguste maison, et auraient occupé plusieurs charges honorables tant dans le militaire que dans le civil; qu'il est fils légitime de Théodore DE JONGHE, écuyer, seigneur de Mandekens et Duwaerde, en son vivant trésorier de notre ville de Gand, et d'Isabelle *van Landeghem*, fille de Paul, écuyer, petit-fils de Baudouin DE JONGHE, seigneur de Walbourg, Bueren et Duwaerde, échevin du pays de Waes, lequel par patentes du roi d'Espagne Charles second, du 5 janvier 1690, aurait été reconnu issu de la noble et ancienne famille de Jonghe, originaire de la Flandre ; que les deux fils de celui-ci procréés de son mariage avec Marie *de Haze*, auraient été les premiers, qui après la perte de la ville de Gand, se seraient déclarés pour leur souverain légitime, et auraient avec leur mère abandonné tous leurs biens qui étaient lors sous la domination ennemie, plutôt que de manquer au zèle inviolable que leur famille aurait toujours eu pour le royal service; que par cet exemple ils auraient en marchant sur les traces de leurs ancêtres, animé les autres bons et fidèles sujets à suivre le même parti; qu'il serait aussi apparenté à plusieurs bonnes, nobles et anciennes familles aux Pays-Bas nommément à celles de Lanfranchy, de Saint-Genois, d'Alexandre de Bertout, vicomte d'Ottignies; cette dernière par l'alliance de sa sœur Marie-Isabelle DE JONGHE; de Léonard-Mathias *van der Noot*, général-major et grand

bailli et gouverneur de notre ville de Gand, marié à sa cousine germaine Hélène-Catherine de Jonghe, dame de Bouchante; que lui-même aurait contracté une noble alliance avec Agnès-Josephe-Flore *Maelcamp*, fille de Jacques, écuyer, et de Sabine-Jeanne *du Bois;* qu'enfin la famille de Jonghe serait domiciliée depuis plusieurs siècles dans nos dites provinces belgiques. Nous, tout ce que dessus considéré... Et pour perpétuer d'autant plus dans la famille dudit Théodore-Joseph de Jonghe, la mémoire de notre royale bienveillance, nous lui avons accordé et permis, comme nous lui accordons et permettons, ainsi qu'à ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, de pouvoir sommer d'une couronne à neuf perles entassées, trois à trois, l'écu de ses anciennes armoiries qui sont : fascés d'argent et d'azur de huit pièces, et pour tenants deux jeunes nègres revêtus d'une cotte, rebordée d'or, aux armes de l'écu et leurs têtes tortillées d'un ruban d'argent, tenant chacun une banderolle aux mêmes armes.... Voulant enfin marquer ultérieurement au même Théodore-Joseph de Jonghe, l'attention que nous faisons aux fidèles services qu'il nous a rendus, nous l'exemptons et déchargeons, par grâce spéciale, du payement de tous les droits royaux qui seraient à acquitter à notre caisse à l'occasion des présentes... Donné à Vienne le 12 décembre 1772. »

Théodore-Joseph, vicomte de Jonghe, né à Saint-Nicolas le 4 novembre 1691 et tenu sur les fonts de l'église paroissiale de ce bourg par son oncle paternel, Pierre *Davila*, sergent-major au régiment du comte de Thiant, et par Jeanne *Theunissen*, veuve de Pierre *Colman*, sa grand'tante, mort à Gand le 4 juin 1776 et enterré aux Récollets de Saint-Nicolas, épousa, à Gand, le 17 avril 1743, Agnès-Josephe-Flore *Maelcamp*, née à Gand le 22 décembre 1716, décédée dans la même ville le 29 avril 1776 et inhumée auprès de son époux, fille de Jacques et de Sabine-Jeanne *du Bois*, dont :

XV. Théodore-Jean-Joseph-Ghislain, vicomte de Jonghe, seigneur d'Ardoye, de Strathem, de Duwaerde, né à Gand le 9 mars 1747, mort dans la même ville le 11 décembre 1828, assista, comme membre de la noblesse du comté de Flandre, à l'inauguration de l'empereur Joseph II, comme comte de Flandre, laquelle eut lieu à Gand le 31 juillet 1781, et puis à celle de l'empereur Léopold II, aussi comme comte de Flandre, laquelle fut célébrée à Gand le 6 juillet 1791. Il avait épousé, à Gand, le 22 août 1775, Isabelle-Marie-Colette-Ghislaine, comtesse *Vilain XIIII*, née à Gand le 22 février 1755, décédée dans la même ville le 4 janvier 1827, fille de Jean-Jacques-Philippe, vicomte *Vilain XIIII*, grand-bailli de la ville de Gand et

de la châtellenie du Vieux-Bourg, et de Marie-Angélique-Françoise *du Bois de Schoondorp*. De ce mariage naquirent :

1° Marie-Christine-Reine-Joséphine-Ghislaine de Jonghe, née à Gand le 19 octobre 1774, décédée dans ladite ville, le 4 décembre 1800, se maria, le 19 novembre 1798, avec François-Joseph-Charles *van der Bruggen* (1), né le

van der Bruggen.

(1) Conrard *van der Bruggen*, originaire d'Anvers, était fils de Jérôme *van der Bruggen* et d'Isabelle *Coymans*, dont la mère était Madelaine *Delcampo*. Il fut un des commissaires envoyés par le roi d'Espagne aux États-Généraux de Hollande pour le traité de Munster; puis fait conseiller ordinaire au conseil de Brabant; delà conseiller et maître aux requêtes au conseil privé; enfin, conseiller au conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne en Espagne, en octobre 1661. Il mourut à Madrid le 13 octobre 1662, âgé de 52 ans. Il avait épousé Aldegonde *Barchman Wuytiers*, fille de Barthelémi *Barchman* et d'Albertine *Schaeck*, dont :

1° Conrard, qui suit :

2° Aldegonde, décédée sans alliance le 24 juillet 1712, âgée de 69 ans ;

3° Constantin *van der Bruggen*, secrétaire au conseil privé, mort à Bruxelles le 27 avril 1692, âgé de 49 ans, épousa, le 23 septembre 1677, à l'église de Saint-Michel à Gand, Marguerite-Thérèse *Aerfebout*, décédée le 16 mars 1695, fille de Remi-Jean-Baptiste et de Marie-Jacqueline *de Pape* ;

4° Grégoire-Albertine *van der Bruggen*, religieuse à l'abbaye d'Oost-Eecloo à Gand, décédée audit cloître le 10 février 1727, âgée de 68 ans;

5° Aldegonde-Pétronille, décédée le 13 octobre 1698 et inhumée au cloître d'Oost-Eecloo.

II. Conrard *van der Bruggen*, chevalier, par lettres-patentes du 18 février 1663, conseiller au conseil de Flandre par commission du 20 octobre 1662, puis conseiller au conseil privé, natif d'Amsterdam, mort à Bruxelles le 23 août 1707, épousa, en 1663, Jeanne-Marie *de Facuwez*, fille de Josse-Louis *de Facuwez*, commissaire ordinaire des montres de S. M., contrôleur des fortifications, et de Françoise *de Castillo*, dont :

1° Pierre-Conrard *van der Bruggen*, seigneur de Craenenvoorde, échevin de la ville de Bruges, né à Gand le 18 décembre 1663 et baptisé le lendemain à Saint-Michel, mort à Bruges en 1699, épousa Thérèse-Françoise *de Moulenaere*. De ce mariage naquit une fille :

Jeanne-Marie *van der Bruggen*, décédée sans enfants à Bruxelles, se maria avec Jacques *van Ghindertaelen*.

2° Frédéric-François *van der Bruggen*, seigneur de Ten-Reede, échevin de la ville de Gand, né à Gand le 6 mars 1665 et baptisé le lendemain à Saint-Michel, mort dans ladite ville, en célibat, le 20 mars 1713 ;

3° Constantin, né le 15 juin 1666 ;

4° Alphonse-Ferdinand, qui suit :

5° Barbe-Françoise *van der Bruggen*, née à Gand le 16 avril 1669, décédée à Bruxelles le 30 mars 1747, se maria avec Florentin-Chrétien *van Puffenrode*, échevin de la ville de Bruxelles, fils de Thierry *van Puffenrode* et d'Anne-Marie *le Febure* ;

6° Isabelle-Philippine *van der Bruggen*, née à Gand le 3 avril 1672 et baptisée le 2 juin suivant, décédée à Anvers le 2 janvier 1751 et inhumée aux Dominicains, se maria : 1° à Jean-Baptiste *van Parys*, receveur-général des états de Brabant au quartier d'Anvers, veuf de Catherine *Mertens*, fils de Philippe *van Parys*, seigneur de Merxem, receveur-général des états de Brabant, et de Claire-Jeanne *Rubens* ; et, 2° à Alexandre-Joseph *de Halmale*, bourgmestre de la ville d'Anvers, fils de Nicolas-Joseph, aussi bourgmestre d'Anvers, et de Claire *Rockox*.

III. Alphonse-Ferdinand *van der Bruggen*, seigneur de Maesboone, conseiller au conseil de Flandre par commission du 12 décembre 1705, délivrée au nom de Philippe, roi d'Espagne; et puis, cette commission ayant été annulée, par nouvelles lettres-patentes délivrées, le 30 avril 1720, par l'empereur Charles VI, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 4 février 1668, mort le 22 septembre 1753, à l'âge de 85 ans, épousa Thérèse-Françoise *van Crombrugghe*,

6 novembre 1765, mort à Gand le 18 novembre 1848, à l'âge de 83 ans, fils de François-Jean *van der Bruggen* et de Marie-Anne-Louise-Josephe *van de Woestyne;*

van der Bruggen. décédée le 4 janvier 1766, fille de François-Louis-Antoine *van Crombrugghe*, seigneur de La Douve, et de Thérèse *Piers*, dont :

1° Isabelle-Thérèse *van der Bruggen*, née à Gand et baptisée à Saint-Michel le 10 juillet 1721, décédée le 17 octobre 1748, se maria, le 8 septembre 1738, à l'église de Saint-Bavon de Gand, avec Amand-Benoît *Schoorman*, plusieurs fois échevin de cette ville, né à Gand le 8 novembre 1709, mort le 9 mars 1806, fils de François-Antoine-Alexis *Schoorman*, échevin de la ville de Gand, et de Jeanne-Thérèse *Billet*. Il convola, le 22 décembre 1750, avec Marie-Isabelle-Jeanne *della Faille d'Assenede ;*

2° François-Jean, qui suit ;

3° Charlotte-Françoise *van der Bruggen*, née à Gand le 2 avril 1735 et baptisée à Saint-Bavon le lendemain, décédée le 1er avril 1792, se maria, le 9 septembre 1760, avec Jean-François *van de Woestyne*, seigneur de Gracht à Borst, né le 5 octobre 1730, mort le 31 octobre 1764, fils de Jean-Baptiste *van de Woestyne*, chevalier, seigneur de Borst, et de Marie-Anne-Ildephonse *Hooleamp*.

IV. François-Jean *van der Bruggen*, né à Gand le 12 avril 1724 et baptisé le lendemain à Saint-Michel, mort fin avril 1801, épousa, le 6 mai 1752, à Notre-Dame de cette ville, Marie-Anne-Louise-Josephe *van de Woestyne*, sœur germaine de la précédente, née le 4 février 1733, décédée le 6 janvier 1799, dont :

1° Colette-Jeanne-Françoise *van der Bruggen*, née à Gand le 30 juillet 1760 et baptisée à Notre-Dame lez-Saint-Pierre, se maria, le 10 février 1781, à Saint-Bavon de Gand, avec Louis-Désiré-Ghislain *de la Kethulle*, né le 27 août 1750, mort le 3 janvier 1826, fils de Nicolas-Ignace *de la Kethulle* et de Thérèse-Angeline-Alexandrine *Thyrrin ;*

2° Sophie-Thérèse-Josephe *van der Bruggen*, née à Gand le 19 février 1764, décédée le 21 novembre 1794, se maria, le 18 juin 1789, à Saint-Bavon, avec Hubert-François *van Hoobrouck*, seigneur de Ten-Hulle, officier au régiment de Clerfayt, né le 11 août 1748, fils d'Emmanuel-Charles *van Hoobrouck*, seigneur d'Asselwalle, de Synghem et d'Asper, et d'Anne-Catherine *Walckiers*. Il convola, en décembre 1799, avec Marie-Charlotte-Josephe-Ghisleine *de Kerchove d'Exaerde ;*

3° François-Joseph-Charles *van der Bruggen*, né à Gand le 6 novembre 1765, mort à Gand le 18 novembre 1848, à l'âge de 83 ans, épousa, le 19 novembre 1799, à Saint-Jacques de Gand, Marie-Christine-Reine-Joséphine-Ghisleine *de Jonghe*, née le 19 octobre 1774, décédée à Gand le 4 décembre 1800, fille aînée de Théodore-Jean-Joseph-Ghislain, vicomte de Jonghe, et d'Isabelle-Marie-Colette-Ghisleine, comtesse *d'Hane XIIII*, dont une fille :

Hortense-Ghisleine *van der Bruggen*, née le 3 décembre 1800, décédée à Gand le 23 décembre 1842, se maria, le 11 janvier 1822, à Gand, avec Idesbalde-Marie-Louis-Joseph *van der Gracht d'Eeghem*, né le 11 février 1787, fils aîné de Thimothée-Charles-Ernest-Idesbalde *van der Gracht d'Eeghem* et de Thérèse-Françoise-Joséphine *del Rio*.

4° Augustin-François-Charles, né le 7 mars 1770, mort le 9 septembre de la même année ;

5° Marie-Amélie *van der Bruggen*, née à Gand et baptisée à Saint-Bavon le 14 février 1772, décédée le 23 novembre 1849, se maria, le 11 mai 1795, à Gand, avec Emmanuel-Joseph-Louis *Borluut*, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, puis du sénat, né le 3 janvier 1768, mort à Vinderhoute le 27 juin 1840, fils d'Alphonse-Louis-Martin *Borluut*, seigneur d'Hooghstraeten, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, et de Marie-Françoise-Colette-Josephe *van Pottelsberghe ;*

6° Charles-Jean-Étienne, qui suit :

V. Charles-Jean-Étienne *van der Bruggen*, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 27 juin 1774, mort au château de Wilsbeke le 24 septembre 1843, épousa, le 9 mai 1802, à l'église de Saint-Michel de Gand, Marie-Thérèse-Colette *de Pottelsberghe de la Potterie*, née le 3 octobre 1770, fille de Jean-Baptiste-Désiré-Jacques *de Pottelsberghe*, seigneur de La Potterie, et de Marie-Josephe-Cornélie *Balde*, dont :

1° Frédéric, qui suit :

2° Louis *van der Bruggen*, jumeau du précédent, a épousé Hortense *Masses*, fille puînée de Charles *Masses*, avocat et puis président de la cour d'appel à Gand, et de Thérèse *Grenning*, petite-fille de Louis-Joseph *Masses*, conseiller au conseil de Flandre, et de Marie-Éléonore *Meuris*. De ce mariage est née une fille ;

3° Thérèse *van der Bruggen*, née le 4 février 1807, mariée à Emmanuel *de Kerchove*, fils de Charles-Marie-Jérôme-Ghislain *de Kerchove* et de Jeanne-Thérèse-Pauline-Caroline-Colette *de Kerchove ;*

2° Philippe-Théodore-Jean-Joseph-Ghislain, né le 5 mars 1777, mort au collége, à Tournay, le 9 février 1792;

3° Charles-Désiré-Fidèle-Ghislain, né à Gand le 4 juillet 1778, mort au château d'Ardoye en 1799;

Van der Bruggen.

Nous donnons ici leurs enfants : A Emma-Thérèse-Marie-Charlotte *de Kerchove*, née à Gand le 1er septembre 1833; — B Paul-Charles-Marie *de Kerchove*, né à Gand le 30 mai 1835, mort dans la même ville le 4 juillet 1836; — C Livine-Angélique-Caroline *de Kerchove*, née à Gand le 30 mai 1837; — D Abel-Julien-Frédéric *de Kerchove*, né à Gand le 30 janvier 1839; — E Zoé-Louise-Adélaïde *de Kerchove*, née à Wetteren, près de Gand, le 2 février 1842; — F Flavie-Octavie-Henriette *de Kerchove*, née le 6 septembre 1847.

4° Angélique-Hyacinthe van *der Bruggen*, jumelle de la précédente, née à Gand le 4 février 1807, décédée à Gand le 14 décembre 1847, se maria, le 26 juin 1843, au château de Wielsbeke, avec Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain *Helias d'Huddeghem*, président de la cour d'appel de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold, veuf, sans enfants, de Marie-Ghislaine *Kervyn*, né le 1er mai 1791, mort le 31 janvier 1851, fils d'Emmanuel-François-Joseph-Alois *Helias d'Huddeghem*, seigneur de Vlienderghem, gouverneur ad intérim de la Flandre orientale, mort le 4 décembre 1838, et de Marie-Caroline-Ghislaine, comtesse *de Lens*, décédée à Gand le 4 décembre 1848, laquelle était fille de Robert, comte *de Lens* et du Saint-Empire, baron de Meulebeke, seigneur d'Oyghem, de Pouckes et de Baviebove, maréchal héréditaire de Flandre.

Du mariage d'Angélique-Hyacinthe van *der Bruggen* et de Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain *Helias d'Huddeghem* est né un fils, savoir : Robert-Marie-Frédéric-Stanislas-Ghislain *Helias d'Huddeghem*, né à Gand le 1er décembre 1847.

5° Prosper-Charles van *der Bruggen*, né à Gand le 11 janvier 1808;

6° Octavie-Joséphine van *der Bruggen*, née à Gand le 4 juillet 1810;

7° Albine-Henriette van *der Bruggen*, née à Gand le 16 décembre 1811, mariée, le 21 avril 1837, à Jules, baron *de Saint Genois*, bibliothécaire de l'université de Gand, né à Lennick-Saint-Quentin lez-Bruxelles, le 22 mars 1813, fils d'Édouard-Jean-Nicolas *de Saint Genois des Mottes* et de Jeanne-Françoise-Ghislaine van *der Gote de Mets-Blanc-Aois*.

VI. Frédéric-Charles van *der Bruggen*, né à Gand le 4 février 1804, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, président du premier district agricole de cette province, a épousé, le 8 septembre 1840, à Gand, Georgine *de Naeyer*, née le 22 avril 1815, fille d'Eugène-Joseph *de Naeyer*, mort à Paris le 3 mai 1843, et de Marie-Jeanne *van Caneghem*.

A l'effet de faire connaître la famille de Naeyer, nous reproduisons ici les lettres-patentes de chevalier dont elle a été honorée le 20 décembre 1791 :

« Léopold, de la part de notre très-cher et bien-aimé Guillaume-Melchior-Bernard *de Naeyer*, écuyer, seigneur de Meulebeke et Gortshem, nous a été représenté qu'il serait fils de Guillaume-Antoine *de Naeyer*, écuyer, seigneur de Gortshem, et d'Élisabeth-Catherine *Remy*, petit-fils de François-Joseph *de Naeyer*, écuyer, seigneur de Gortshem, et de Marie-Josephe *Debbaut*, arrière-petit-fils de Jacques *de Naeyer*, écuyer, seigneur de Gortshem, et de Jeanne *Hamelinck*, arrière-petit-fils de Simon-Nicolas *de Naeyer*, écuyer, et de Marguerite *de Lattre*. Que ce dernier serait fils de Nicolas *de Naeyer*, écuyer, et de Josine *d'Haese*, petit-fils de Charles *de Naeyer* et de Catherine *van der Meeren*, arrière-petit-fils de Charles *de Naeyer*, écuyer, seigneur d'Oye, Bayvorst, lieutenant-gouverneur d'Ath pour Charles de Gavre, comte de Beaurieu, admodiateur de l'ordre de Malte en l'année 1610, et d'Antoinette *de Savreux*, fille du seigneur de Hauteboutri, dont le père, septième aïeul de lui remontrant, aurait été Jacques *de Naeyer*, écuyer, seigneur d'Oye, qui serait venu aux Pays-Bas, à la suite du cardinal infant d'Espagne, en qualité de son gentilhomme, et qui serait mort à Ath en 1621, où il aurait été inhumé en l'église du couvent de Nazareth, avec exposition des quartiers *de Vrancx, Bombergen, Assendelft* et *de la Woestyne*, et la mère Marie *van Rode*, fille du colonel de ce nom, et sergent-major dudit Rode; que son oncle serait actuellement pensionnaire de Saint-Bavon et échevin des Parchons de notre ville de Gand, et qu'il serait allié aux familles distinguées *de Dormarr*, des comtes de Vreckem, *de Carnin, van der Meeren*, etc.; qu'enfin lui suppliant aurait donné dans différentes occasions tant de preuves de son attachement inviolable et de sa fidélité constante pour notre auguste maison, qu'il aurait été exposé pendant les derniers troubles, qui subsistaient malheureusement dans nos provinces

4° Édouard-Philippe-Ghislain, qui suit :

5° Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, vicomte DE JONGHE, par arrêté du roi Guillaume Ier, du 1er janvier 1829, membre du Congrès national, pour le district de Thielt, au mois de novembre 1830, et comme tel décoré de la Croix de fer, sénateur de la province de la Flandre occidentale en 1831, officier de l'ordre de Léopold, né à Gand le 14 octobre 1783, a épousé, à Bruxelles, le 8 avril 1812, Lucie-Caroline-Reine-Ghislaine *Charliers de Buisseret*, née à Bruxelles le 4 juin 1791, fille de Guillaume-Ghisbert-Joseph-Ghislain et de Marie-Madelaine-Adélaïde-Ghislaine *de Moerman d'Harlebeke*. Ils sont les auteurs du rameau des vicomtes de Jonghe d'Ardoye, que nous donnons ci-après;

6° Gustave-Matthieu-Ghislain DE JONGHE, sous-lieutenant de chasseurs à cheval, au service de France en 1812, officier d'ordonnance du lieutenant-général Lauriston, quitta le service militaire en 1814; il fut nommé, par le district de Gand, député au Congrès national en novembre 1830, et puis comme tel décoré de la Croix de fer, sénateur et chevalier de l'ordre de Léopold, né le 30 juin 1785, mort le 20 avril 1846.

XVI. Édouard-Philippe-Ghislain, vicomte DE JONGHE, né à Gand le 17 février 1780, mort le 16 février 1817, épousa, par contrat du 26 mai 1807, Charlotte-Philippine-Françoise-Josephe *van der Haeghen de Mussain*, née le 9 mars 1788, décédée à Gand le 27 avril 1819, fille de Philibert-

Van der Bruggen. belgiques, à toutes les horreurs imaginables, aux persécutions continuelles et même à perdre la vie; et n'ayant rien plus à cœur que d'obtenir quelque marque distinctive de notre royale bienveillance, il nous supplie en toute soumission de daigner l'honorer du titre de chevalier héréditaire de son nom, au port des armoiries de sa famille qui sont écartelées au premier et quatrième d'argent à trois trèfles de sinople; au deuxième et troisième de gueules à trois bandes d'or, l'écu surmonté d'un heaume ou casque d'argent, grillé et liséré d'or, et fourré de gueules, couvert d'une couronne d'or, et pour cimier une trèfle de sinople, aux hachements d'argent et de sinople, ledit écu supporté par deux griffons affrontés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle, celle à dextre d'or à trois têtes de nègres, tortillés d'argent, et celle à senestre aux armes de l'écu. Nous ce que dessus considéré....... Et voulant donner au même Guillaume-Melchior-Bernard *de Naeyer* une marque ultérieure de notre royale bienfaisance, nous l'avons, par grâce spéciale, déchargé et exempté, le déchargeons et exemptons du payement de la moitié de tous les droits royaux qu'il aurait à acquitter à l'occasion des présentes, etc. Vienne 20 décembre 1791. »

Du mariage de Frédéric-Charles *van der Bruggen* et de Georgine *de Naeyer* sont nés six enfants, savoir :

1° Louise-Marie-Caroline *van der Bruggen*, née au château de Bellem le 14 juillet 1841;
2° George-Eugène *van der Bruggen*, né à Gand le 17 janvier 1843;
3° Charles-Conrard *van der Bruggen*, né au château de Bellem le 17 juillet 1844, mort à Gand le 19 avril 1845;
4° Charles-Frédéric-Abel *van der Bruggen*, né à Gand le 24 novembre 1845;
5° Léontine-Octavie-Henriette *van der Bruggen*, née au château de Bellem le 14 août 1847;
6° Conrard-Henri-Prosper *van der Bruggen*, né au château de Bellem le 23 août 1849.

François-Jean-Baptiste *van der Haeghen de Mussain* et de Marie-Thérèse-Ghislaine *Limnander de Nieuwenhove,* dont :

1° Herminie, vicomtesse DE JONGHE, née à Gand le 2 avril 1808, décédée sans enfants à Bruxelles le 27 décembre 1849, s'est mariée, le 6 septembre 1847, à Marie-Camille-Louis de Gonzague, baron *de Tornaco,* membre de la chambre des représentants, né à Sterpenich, sous Steinfort, le 6 avril 1807, fils de Charles-Auguste, baron *de Tornaco,* et d'Élisabeth, comtesse *de Berlo de Suys;*

2° Jules-Alfred-Joseph-Ghislain, qui suit :

XVII. Jules-Alfred-Joseph-Ghislain, vicomte DE JONGHE, né à Gand le 8 avril 1811, a épousé, le 1er juillet 1847, Zénobie-Ferdinande-Marie-Josephe *de Bagenrieux de Lanquesaint,* née le 30 octobre 1826, fille de Philémon-Joseph-Maurice, baron *de Bagenrieux de Lanquesaint,* sénateur, et d'Adèle *Dardenne,* dont :

1° Albert-Édouard-Jules-Ghislain, né à Bruxelles le 24 mai 1848 ;

2° Baudouin-Auguste-François-Ghislain, né à Bruxelles le 18 juin 1849;

3° Marie-Juliette-Ferdinande-Ghislaine, née le 13 mars 1851.

De Jonghe d'Ardoye.

XVI. Auguste-Charles-Joseph-Ghislain DE JONGHE D'ARDOYE, par arrêté royal du 27 novembre 1827, avec droit de transmission par primogéniture (ce titre a été étendu en faveur de Louis-Joseph-Ghislain, second fils du titulaire actuel, également avec droit de primogéniture, par arrêté royal du 28 août 1844), était fils de Théodore-Jean-Joseph-Ghislain, vicomte DE JONGHE, seigneur de la baronnie d'Ardoye, de Strathem, Duwaerde, etc., etc., etc., membre de la noblesse du comté de Flandre, et après la constitution du royaume des Pays-Bas, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, et d'Isabelle-Marie-Colette-Ghislaine, vicomtesse *Vilain XIIII.* Il reçut la naissance à Gand le 14 octobre 1783. En 1830, lors des élections pour le Congrès national, il fut élu député par le district de Thielt, et député suppléant par celui de Roulers. Après avoir voté inutilement pour l'archiduc Charles d'Autriche, comme chef de l'État, il se réunit à la majorité en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Il vota contre l'abolition de toute distinction d'ordres, et pour l'institution de deux chambres. Depuis, il a été élu, par la province de la Flandre occidentale, en 1831, pour faire partie Ardoye.

Ardoye.

du sénat. Comme membre du Congrès national, il a été décoré de la croix de fer; il est aussi officier de l'ordre de Léopold. Il a épousé, à Bruxelles, le 8 avril 1812, Lucie-Caroline-Reine-Ghislaine *Charliers de Buisseret*, née à Bruxelles le 4 juin 1791, fille de Guillaume-Hubert-Joseph-Ghislain *Charliers de Buisseret* (1) et de Marie-Madelaine-Adélaïde-Ghislaine, vicomtesse *de Moerman d'Harlebeke*, fille de Robert-Jean, vicomte *de Moerman d'Harlebeke*, et de Françoise-Jeanne-Lutgarde *Maelcamp*.

De ce mariage sont nés :

1° Zoé-Isabelle-Marie-Ghislaine DE JONGHE, née à Gand le 15 septembre 1814;

2° Marie-Thérèse-Ghislaine DE JONGHE, née à Gand le 18 janvier 1816, a épousé, à Bruxelles, le 12 mai 1841, Henri-Alexandre-Chrétien *de la Croix d'Ogimont*, né à Tournay le 15 janvier 1812, fils de Chrétien-François-Joseph *de la Croix d'Ogimont* (2), et de Marie-Josephe-Henriette *d'Hespel*, fille de César-Auguste *d'Hespel*, écuyer, seigneur de Guermané, etc., etc., et de Marie-Charlotte *de Fruict;*

3° Théodore-François-Félix-Ghislain, qui suit:

4° Louis-Joseph-Ghislain, vicomte DE JONGHE, secrétaire de légation de première classe, chargé d'affaires par intérim à Lisbonne, commandeur de l'ordre du Christ, né le 17 mars 1820.

XVII. Théodore-François-Félix-Ghislain, vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, né le 6 mai 1818, a épousé, le 17 avril 1844, Césarine-Louise-Marie *Hubert d'Humières*, fille de Charles-François-Ghislain-Ernest *Hubert*, marquis *d'Humières* (3), chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et de Laure-Valentine *de Vaysse de Rainneville*, fille de Louis-Charles-Alphonse *de Vaysse de Rainneville* et de Marie-Louise-Valentine *de Malet de Coupigny*, ancienne chanoinesse du noble chapitre de Bourbourg.

(1) Guillaume-Hubert-Joseph-Ghislain *Charliers de Buisseret*, était fils de Simon-Benoît-Joseph *Charliers de Buisseret*, seigneur de Borchgravenbroeck, Odomont, etc., etc., etc., et de dame Isabelle-Thérèse-Ghislaine *Pipenpoy*, dernière héritière du nom et des armes de cette antique et illustre famille brabançonne.

(2) Chrétien-François-Joseph *de la Croix d'Ogimont*, était fils d'Alexandre-François-Joseph *de la Croix*, seigneur de la vicomté d'Ogimont, Maubray, Senœreuil, Gages, etc., etc., etc., et de dame Angéline-Françoise-Josephe *des Enffans du Fermont*.

(3) Charles-François-Ghislain-Ernest *Hubert*, marquis *d'Humières*, était fils de Louis-François-Joseph *Hubert*, marquis *d'Humières*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la noblesse des états d'Artois, et de dame Marie-Antoinette-Caroline *du Val de Fiennes*, fille d'Anne-François-Louis-Joseph *du Val de Fiennes*, seigneur de Saint-Martin-Église, Sautrecour, etc., etc., etc., membre de la noblesse des états d'Artois, lieutenant des maréchaux de France, et de dame Marie-Thérèse-Louise *de Lascaris-Vintimille*.

De ce mariage sont nés : Ardoye.

1° Valentine-Marie-Ghislaine DE JONGHE, née au château d'Humières (Pas-de-Calais), le 6 juin 1845;

2° Ferdinand-Louis-Marie-Joseph-Ghislain DE JONGHE, né à Bruxelles le 18 février 1850.

Branche cadette.

XIV. Jean-Charles DE JONGHE, fils cadet de Théodore DE JONGHE et d'Isabelle *van Landeghem*, naquit au château de Walbourg lez-Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 29 février 1694, fit sa licence en droit à l'université de Louvain le 23 février 1722, et mourut à Bruxelles le 24 mars 1779. Ses restes mortels furent inhumés aux Récollets de Saint-Nicolas, dans la sépulture de la famille de Jonghe. Il avait épousé, en premières noces, le 17 septembre 1734, Martine *de Landre*, décédée, sans enfants, le 14 juin 1735, à Bruxelles et inhumée à Sainte-Catherine de ladite ville, fille de Guillaume *de Landre* (1) et de Jeanne *Goubau;* et, en secondes noces, le 8 décembre 1742, à Sainte-Catherine susdite, Marie-Catherine *Ots*, née à Bruxelles le 3 août 1723 et baptisée à Sainte-Gudule, décédée dans la même ville le 28 mai 1812, fille de Pierre *Ots* et de Marie-Anne *Boet*. Branche cadette.

Du second mariage naquirent :

1° Marie-Françoise, béguine au grand béguinage de Bruxelles, née à Bruxelles le 9 octobre 1743, décédée le 12 août 1826;

2° Bernard-Charles, né le 1er novembre 1745, mort le 7 du même mois;

3° Isabelle DE JONGHE, née à Bruxelles le 18 février 1747, décédée dans la même ville le 30 décembre 1830, à l'âge de 83 ans, se maria, le 29 mai 1781, avec Henri-Joseph *Lambilot*, greffier du comté de Cruyckenbourg, anobli par lettres-patentes du 18 avril 1781, mort à Bruxelles le 2 janvier 1805, fils de Barthelémi *Lambilot*, official de la chambre des comptes, à Bruxelles, et de Michelle *Midavin;*

4° Joseph-Antoine, né à Bruxelles le 14 juin 1748, mort le 20 du même mois;

(1) Voyez la note sur la famille de Landre, à la fin de la généalogie de Camusel.

Branche cadette.

5° Egide-Charles, né le 2 février 1750, mort au berceau ;

6° Anne-Marie-Jeanne DE JONGHE, née à Bruxelles le 23 juillet 1751, décédée au château de Thy le 15 octobre 1835, se maria, en premières noces, à Bruxelles, en 1770, avec Pierre-Emmanuel-Joseph *Haghen*, né à Ossel, mort à Bruxelles, le 29 août 1781, fils de Roland *Haghen*, écuyer, et de Marie *van den Driessche*; et, en secondes noces, à Bruxelles, le 10 avril 1782, avec Philippe-Cleriarde-Joseph, baron *Huys*, par lettres-patentes du 25 mai 1792, seigneur de Thy, d'Athin et de Bois-Saint-Jean, chevalier de l'ordre royal du Lion belgique, membre de l'ordre équestre et des états de la province du Brabant méridional, né à Bruxelles le 8 mai 1747, mort dans la même ville le 18 janvier 1830 et enterré au cimetière de Laeken, fils de Jean-Joseph *Huys*, seigneur de Thy, d'Athin et de Bois-Saint-Jean, et de Marie-Thérèse *du Chesne*;

7° Egide-Corneille, dit Gilles-Charles, qui suit :

8° Jean-Léonard-Joseph, né le 17 juin 1757, mort le 25 octobre 1765;

9° Jeanne-Marie-Théodore-Josephe, née le 21 février 1761, décédée le 2 novembre 1751 ;

10° Caroline-Françoise DE JONGHE, née à Bruxelles le 25 septembre 1764, décédée dans ladite ville le 2 juin 1802, se maria, le 10 mai 1790, avec Alexandre-Emmanuel *Annez*, seigneur de Zillebeke, etc., né à Beveren, au pays de Waes, mort audit Beveren le 25 février 1821, fils de Jacques-Jean *Annez*, seigneur de Zillebeke, de Raesseghem et Maesseme, et de Jeanne-Pétronille *van den Bogaert*.

XV. Egide-Corneille, dit Gilles-Charles DE JONGHE, naquit à Bruxelles le 22 mai 1753 et fut tenu sur les fonts de l'église de Finis-Terræ. Il fit sa licence en droits à l'université de Louvain le 20 juillet 1774, et après s'être livré avec zèle à la pratique du droit au conseil souverain de Brabant, il fut nommé, sur la proposition dudit conseil, pour y remplacer le conseiller Pierre van Langendonck, par lettres-patentes du 25 novembre 1784, et son installation eut lieu le 30 du même mois. Lors de la réorganisation judiciaire projetée par l'empereur Joseph II, Gilles-Charles DE JONGHE fut nommé conseiller au conseil de première instance de Bruxelles le 30 avril 1787; mais cette nouvelle institution était mal reçue tant par le public que par le conseil souverain de Brabant, et le conseiller DE JONGHE s'empressa d'annoncer au ministère qu'il ne lui était pas possible d'accepter le poste auquel il venait d'être élevé; voici la lettre qu'il écrivit à M. Sanchez d'Aguilar :

« Monsieur, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier le soir, par laquelle vous m'annoncez que Sa Majesté m'avait nommé conseiller du nouveau conseil de première instance et vous m'invitez à me rendre ce matin, à neuf heures, à l'hôtel de la justice, pour prendre

Branche cadette existante.

possession de cette nouvelle charge et prêter le serment tant d'après le formulaire particulier prescrit que sur la Joyeuse-Entrée, je m'empresse de vous déclarer, monsieur, qu'aux raisons que j'ai eu l'honneur de vous alléguer, samedi dernier, pour motiver mon refus d'accepter cette nouvelle charge, j'ajouterai encore que le résultat de la délibération des états de Brabant de hier soir, dix heures, qui m'a été communiqué, porte que les personnes nommées pour les consulats de première instance ne peuvent, sans enfreindre les lois constitutionnelles du pays, entrer en activité de leur charge ni prêter le serment que l'on exige d'eux, avant que ces nouveaux tribunaux ne soient établis par le concours du consentement formel des trois ordres de l'État. Dans ces circonstances, quelque zélé que je sois pour le service de Sa Majesté, mon devoir m'oblige de ne pas me départir de ma première résolution. J'ai, etc. Bruxelles, ce 1er mai 1787. »

L'insurrection triompha; les états de Brabant nommèrent au mois de décembre 1789, le conseiller DE JONGHE à la place de conseiller-pensionnaire. Le comte de Cobenzel, qui ne cessait de travailler dans l'intérêt de l'Autriche, lui écrivit de Luxembourg, le 30 décembre 1789, la lettre suivante: « Monsieur, on dit que vous êtes nommé pensionnaire des états, et je souhaite que cela soit vrai, puisqu'on m'assure que vous êtes un homme intelligent et de plus un homme de bien, malgré tout ce qu'ont voulu faire accroire à votre charge, des ennemis du repos public qui vous ont fait tant d'injustices. C'est le moment, Monsieur, de vous en venger en coopérant avec moi au prompt rétablissement de la paix pour que l'ancienne et sage constitution du Brabant puisse être remise de suite et sans danger dans sa première vigueur, d'une manière stable et irrévocable pour l'avenir, sur quoi je n'aime pas mieux que de m'entendre avec messieurs des états, n'étant que trop juste et trop nécessaire de prendre les mesures les plus efficaces pour que de nouveaux brouillons ne puissent enfreindre, comme cette fois-ci, les lois et la constitution d'un état, en mettant tout sans dessus dessous, et en prodiguant le sang humain et les fortunes des citoyens. D'un homme tel que vous, je m'attends à tout ce qu'il y a de plus sage et de plus raisonnable. Vous saurez capointer ceux qui pourraient être moins clairvoyants, et c'est dans cette parfaite confiance que je suis avec un très-profond respect. »

Le pensionnaire DE JONGHE crut qu'il était de son honneur, comme il était de son devoir de remettre cette lettre entre les mains du président des états généraux; elle fut remise le 15 janvier 1790.

Le 16 septembre 1790, les états de Brabant commirent le conseiller-pensionnaire DE JONGHE pour les représenter auxdits états généraux.

Branche cadette existante.

Le 1[er] octobre 1790, les états généraux nommèrent le conseiller DE JONGHE et le vicomte de Rouvroy, leurs commissaires au dépôt des archives de l'ancien conseil royal du gouvernement.

Peu de temps après l'occupation française, au temps de la république, il émigra; il fut porté sur la liste des émigrés. Après sept ans d'absence, il rentra dans sa patrie en 1801. Il obtint amnistie pour le fait d'émigration par décision du grand-juge ministre de la justice, le 17 brumaire an XI.

Les hommes les plus importants du clergé appartenaient au parti rétrograde (1) dont les vœux ne plaisaient point aux puissances alliées et n'étaient point en harmonie avec les besoins de la civilisation. Une modification dans la haute administration du pays était devenue urgente; à l'effet de la réaliser, les hommes qui y veillaient, imaginèrent une députation solennelle auprès des puissances alliées. Dans cette occurence, Gilles-Charles DE JONGHE fut nommé secrétaire-général pour la justice et pour les intérêts du clergé belge près le gouvernement provisoire de la Belgique, le 15 février 1814. Le secrétaire-général de la justice fut choisi par le duc de Saxe-Weymar, pour accompagner au quartier-général des souverains les députés élus par l'assemblée des notables, le 12 février 1814. Ces députés étaient Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort, comte du Saint-Empire; Maximilien-Louis van der Noot de Schoonhoven, marquis d'Assche; François-Marie-Antoine, marquis de Chasteler. Partie de Bruxelles le 23 février 1814, cette députation rencontra le grand quartier-général des souverains alliés, à Chaumont, où elle arriva le 6 mars suivant. Elle fut admise à l'audience de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, ainsi que près des ministres des cours alliées qui s'y trouvaient. Elle repartit de Chaumont le 14 mars 1814, et fut de retour à Bruxelles le 23 du même mois.

Malgré le changement qui s'était opéré, le secrétaire-général resta en faveur; il fut nommé membre du conseil privé par le prince-souverain, le 12 août 1814; ensuite président de la chambre des comptes le 30 novembre suivant; et enfin conseiller d'État en service extraordinaire par arrêté royal du 16 septembre 1815, fonctions qu'il a cru ne pas pouvoir accepter.

Il mourut à Bruxelles le 13 avril 1818, à l'âge de 64 ans, et fut enterré au cimetière de Laeken.

Il avait épousé, par contrat passé à Bockhold, le 13 février 1801, et au

(1) Voyez mon *Hist. des Lettres*, t. II, p. 422 et suiv.

Branche cadette existante.

couvent des Croisiers, à Emmerick, en Westphalie, le 17 du même mois, le cardinal-archevêque de Malines, Jean-Henri de Franckenberg, officiant, Marie-Cornélie-Jeanne-Antoinette *de Roovere*, née à Bruxelles le 7 juin 1782, décédée le 13 janvier 1841, fille d'Antoine-Emmanuel *de Roovere*, secrétaire de la ville de Bruxelles, et de Marie-Anne-Maximilienne-Benoîte *Charlier*. De ce mariage sont nés :

1° Jean-Baptiste-Théodore DE JONGHE, né à Bruxelles le 23 novembre 1801, fut promu au grade de docteur de la faculté de droit à l'université de Liége, le 7 août 1823, et ensuite admis comme adjoint-commis surnuméraire au ministère des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, par arrêté royal du 3 novembre 1826; adjoint-commis effectif au même département le 22 novembre 1828; membre du conseil héraldique depuis sa formation et de la commission pour la publication des anciennes ordonnances du pays. Sa bibliothèque, formée avec un goût exquis, est de toutes les collections privées en Belgique la plus riche et la plus recommandable. Il a été élevé au rang de chevalier de l'ordre de Léopold;

2° Marie-Cornélie-Fulvie DE JONGHE, née à Bruxelles le 1er août 1803, s'est mariée dans la même ville, le 11 octobre 1827, avec Jules-Joseph, baron *d'Anethan*, né à Bruxelles le 23 avril 1803, alors substitut du procureur du roi à Termonde, depuis ministre de la justice, fils de Jacques-Joseph-Dominique, baron *d'Anethan*, conseiller d'État du roi des Pays-Bas, et d'Apolline-Joséphine, baronne *Versyden de Varick;*

3° Marie-Philippine-Amélie DE JONGHE, née à Bruxelles le 18 septembre 1805, décédée le 13 juillet 1843, s'est mariée, dans la même ville, le 30 novembre 1826, avec Ferdinand-Joseph-Antoine-Désiré *Bounder de Melsbrouck*, né à Bruxelles le 25 septembre 1806, fils de Pierre-Antoine-Siméon *Bounder de Melsbrouck*, membre de l'ordre équestre et des états de la province du Brabant méridional, et de Marie-Jacqueline-Antoinette-Josephe *van Heurck*.

De Jonghe de Stoeldyck.

Stoeldyck.

X. Jean DE JONGHE, mort le 25 janvier 1616, était fils de Jean DE JONGHE et d'Amelberghe *Verbraecken*. Il épousa, en premières noces, Marie *de Kimpe;* et, en secondes noces, Thomassine *Spruyt*, fille de Thomas et de Jeanne *van der Haeghen*. Le 20 mars 1604, Thomassine *Spruyt* fit le dénombrement d'un fief de six bonniers de terre annexé à la seigneurie de Stoeldyck, près de Lokeren, mouvante du comté de Flandre. Voici ses enfants :

1° Jean DE JONGHE;

2° Catherine DE JONGHE, mariée à François *Verhoeven;*

3° Pierre, qui suit :

Stoeldyck.

XI. Pierre DE JONGHE, seigneur de Stoeldyck, dont il fit le dénombrement le 18 mars 1606, épousa, en premières noces, Jeanne *Dullaert*, fille de Jean et d'Anne *Willem*; et, en secondes noces, Jeanne *van der Haeghen*, fille de Jean. Il eut de son second mariage :

1° Jean-Ignace DE JONGHE, né en 1633 à Beveren, au pays de Waes, entra dans l'ordre des Jésuites, à Malines, le 15 septembre 1650. Il enseigna quelque temps au collége de Louvain, fut recteur de celui d'Ypres et pendant plusieurs années missionnaire en Hollande. Il termina sa carrière dans la maison de son ordre, à Anvers, le 15 octobre 1692;

2° Anne-Marie DE JONGHE, décédée le 3 juillet 1684, à l'âge de 49 ans, se maria avec Pierre-François *Piers*, licencié en droits, directeur des biens du duc d'Arenberg et bourgmestre de Beveren, au pays de Waes, mort le 4 novembre 1693, âgé de 69 ans, fils d'Othon *Piers*, conseiller-pensionnaire de la ville d'Audenarde, et de Madelaine *van der Haeghen*.

Ils ont été inhumés à l'église de Beveren. Voici l'inscription de leur pierre tumulaire :

Hier ligt begraven d'heer ende meester Petrus-Franciscus *Piers*, licenciaet in de rechten, ende directeur van de goederen van syne hoogheyd den hertog van Arenberg, overleden den 4 november 1693, oudt 69 jaeren, ende jouffrouw Anne-Marie DE JONGHE, syne huysvrouwe, overleden den 3 july 1684, oudt 49 jaeren, ende syne kinderen :

Anne-Marie, geestelycke dochter, overleden den 27 april 1682, oudt 20 jaeren;

Petrus-Franciscus, overleden den 4 february 1710, oudt 40 jaeren;

Marie-Madelaine-Therese, geestelycke dochter, overleden den 9 juny 1715, oud 57 jaeren;

D'heer Otto, oock directeur van de voorseyde goederen, overleden den 22 juny 1748, oudt 64 jaeren;

Philippine-Christine-Marie, geestelycke dochter, overleden den 13 augusti 1718, oudt 31 jaeren;

Anne-Francisca, geestelyke dochter, overleden den 1sten augusti 1751, oudt 87 jaeren;

Barbara-Josepha, geestelycke dochter, overleden den 10 september 1728, oudt 32 jaeren.

De Jonghe de Bueren.

Bueren.

XIII. Guillaume DE JONGHE, seigneur de Bueren, mort le 4 février 1679, à l'âge de 33 ans, était fils de Baudouin DE JONGHE et de Marie *de Haze*; il épousa Marie-Thérèse *Arents*, décédée le 19 octobre 1685, fille de Jean *Arents* et d'Anne *de Costere*. De ce mariage naquit un fils :

XIV. Jean-Théodore DE JONGHE, seigneur de Bueren, de Somerghem, de Walbourg, de Ter-Heyden, né à Gand le 5 juillet 1678, mort le 28 juin 1750, épousa, le 16 septembre 1702, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Gand, sa cousine germaine Marie-Justine-Angélique *de Lanfranchy*, décédée à Gand le 3 février 1733, fille de Jean *de Lanfranchy*, seigneur de

Cruybeék, et de Catherine DE JONGHE. Ils gisent à l'église des Récollets, à Saint-Nicolas. De cette union naquirent : Buren.

1° Jean-Baudouin de JONGHE, seigneur de Bueren, Somerghem, Walbourg et de Ter-Heyden, mort sans alliance le 19 mars 1757 et enterré dans le caveau de la famille;

2° Catherine-Colette DE JONGHE, née à Gand le 2 avril 1708 et baptisée à l'église de Saint-Michel, décédée à Bruxelles le 23 juin 1758, se maria, le 15 décembre 1732, avec Alexandre *Bertout de Carillo*, vicomte d'Ottignies, par diplôme du 6 mars 1737, seigneur de Cauwenbourg, veuf, sans enfants, de Marie-Isabelle DE JONGHE, natif de Rouen, mort à Bruxelles le 13 mars 1783, à l'âge de 86 ans, et enterré dans la sépulture de la famille Palma-Carillo, à l'église de Saint-Jacques d'Anvers, fils d'Alexandre *Bertout*, seigneur de Quenonville, et d'Anne-Geneviève *de Palma-Carillo;*

3° Jeanne-Charlotte-Bernardine DE JONGHE, née à Saint-Nicolas le 23 avril 1709, décédée à Bruxelles le 29 décembre 1756, se maria, le 21 janvier 1739, à Pierre-François *Keyaerts*, greffier du grand-conseil de Malines en 1726, puis du pays de Waes, né à Malines le 5 octobre 1701, mort à Bruxelles le 21 décembre 1782, fils de Jean-Ferdinand *Keyaerts*, conseiller et procureur-général au conseil de Malines, et de Jeanne-Catherine *Hazaert;*

4° Hélène DE JONGHE, décédée, sans alliance, à Gand, le 18 avril 1743 et inhumée auxdits Récollets;

5° Marie-Thérèse DE JONGHE, née à Gand le 9 avril 1711 et baptisée à l'église de Saint-Michel, décédée à Gand, sans alliance, le 18 avril 1753 et inhumée aux Récollets de Saint-Nicolas.

Branche gantoise.

VI. Baudouin DE JONGHE, fils cadet de Jean, chevalier, grand-bailli du pays de Waes, et d'Anne *Sersimoens*, épousa sa nièce Marie *van Siclers*, fille de Martin *van Siclers*, surnommé l'Apothicaire (1), et de Catherine *Schoutheeten*. De ce mariage naquirent deux fils, savoir : Branche gantoise.

1° Roland DE JONGHE, mort sans postérité en 1432, épousa Marguerite *Dullaert ;*

(1) Dans la généalogie de la famille van Siclers, nous avons omis les bâtards de Jean VAN *Siclers*, fils de Martin; nous comblons ici cette lacune d'après sa propre annotation : Item, van Venus moeder eene dochter; item, van Slines eenen soone en eene dochter; item, van Stynen eenen soone; item, van Queste eenen soone; item, van Mariken eenen soone; item, van Janne eenen soone en dry dochters; item, van Vrelle twee soonen en twee dochteren; item, van Ballen twee soonen en twee dochteren; item, van Keghel eenen soone en eene dochter; item, van Batten Flor twee soonen.

Branche gantoise.

2° Jean, qui suit :

VII. Jean DE JONGHE, chevalier, épousa Élisabeth *Lombaerts*, dont :

1° Jeanne DE JONGHE, décédée en 1477 et inhumée à Opdorp, se maria avec Jean *de Marselaer*, seigneur d'Opdorp, fils de Gilles *de Marselaer* et d'Élisabeth *de Luu*. On lit dans une ancienne généalogie de la famille de Marselaer, que ledit Jean, seigneur d'Opdorp, était propriétaire et seigneur de la notable maison de plaisance à Zèle après le Doelen, où il tenait sa demeure;
2° Jean, qui suit :
3° Catherine DE JONGHE, mariée à Henri *van der Smissen*, dit *Bogaerts*, fils de Henri *van der Smissen*, dit *Bogaerts*, et de Marguerite *Eggloy*.

VIII. Jean DE JONGHE épousa Marguerite *Stroobant*, fille de Jacques *Stroobant* et de Marguerite *Zaman*. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit :
2° Jean DE JONGHE épousa Jeanne *de Brabander*, dont une fille :

Livine DE JONGHE, mariée à Gérard *van der Looren*.

3° Laurent ;
4° Catherine DE JONGHE, mariée à Jean *Verelst ;*
5° Élisabeth DE JONGHE, mariée à Pierre *Verbraecken ;*
6° Michel ;
7° Marguerite DE JONGHE, mariée à Laurent *de Molenere*.

IX. Jacques DE JONGHE émigra en Zélande; il est aussi nommé Matthieu DE JONGHE. Il n'est que trop vrai que quelques membres de la famille de Jonghe se sont compromis dans la révolution du XVIe siècle. Nous avons rencontré dans les comptes du bailliage du pays de Waes, l'indication suivante : *Revenu annuel des biens qui furent à George* DE JONGHE, *banni, dudit Beveren*. Nous avons vu dans ce compte que sa femme était demeuré au pays de Waes avec deux enfants. Quoi qu'il en soit, Jacques ou Matthieu DE JONGHE épousa Élisabeth *Maes*, fille de Jean *Maes* et de Marguerite *van Landeghem*. En effet, on trouve dans le livre des rentes inscrites sur le domaine sis à Saint-Nicolas, au pays de Waes : Jean *Maes*, filius Jans, by mangelinge van Lysbette *Maes*, uxor Matthys 's JONGHEN, filia Margarite *van Landeghem*. De ce mariage naquit un fils, savoir :

X. Matthieu DE JONGHE, selon le chanoine Hellin fils de Jacques et selon d'autres fils de Matthieu DE JONGHE, épousa Catherine *van der Haghen*, fille de Christophe et de Marie *de Peystere*, dont :

Branche gantoise.

1° Jean, qui suit :
2° Élisabeth DE JONGHE, décédée le 27 janvier 1595, se maria : 1° avec Matthieu *Maelcamp*, fils d'Adrien et de Catherine *van den Plassche* ; et 2° avec Raphaël *de Sadeleer*. Du premier mariage descend toute la famille *Maelcamp* ;
3° Matthieu-Adrien DE JONGHE épousa Florence *van der Machele* ; ci-après ;
4° Pierre.

XI. Jean DE JONGHE, échevin de la Keure de Gand en 1631, mort le 27 août 1658, à l'âge de 92 ans, épousa, le 19 septembre 1608, à l'église de Saint-Jacques de cette ville, Marie *van der Haghen*, fille de Pierre et de Marie *de Meyere*. Ils gisent à Saint-Jacques susdit et eurent :

1° Marie-Thérèse DE JONGHE, décédée le 21 octobre 1651 et inhumée à Saint-Jacques, se maria, le 7 août 1649, à l'église susdite, avec Jean-Baptiste *d'Hane*, chevalier, seigneur de Lusbeke, conseiller au conseil de Flandre, né à Gand le 13 juillet 1624, mort le 2 janvier 1689, fils de Sébastien *d'Hane*, seigneur de Heusden, et d'Anne-Marie *Jacobs*. Il convola, le 1er avril 1653, avec Marie-Anne *Nieulant* ;
2° André DE JONGHE, né le 9 avril 1614 et baptisé à Saint-Jacques, mort en célibat.

Rameau de la branche gantoise.

XI. Matthieu-Adrien DE JONGHE, fils de Matthieu DE JONGHE et de Catherine *van der Haghen*, épousa Florence *van der Machele*, dont : Rameau de la branche gantoise.

1° Bernard, qui suit :
2° Catherine DE JONGHE, mariée à Pierre *van den Hecke*.

XII. Bernard DE JONGHE, échevin de Gand, mort le 7 mars 1678, âgé de 65 ans, épousa, le 16 août 1648, Marie *van Hauweghem*, décédée le 28 mai 1678, âgée de 50 ans, fille de Maximilien *van Hauweghem* et de Jossine *Arents*. Ils gisent à Saint-Jacques sous une pierre bleue devant l'autel de la chapelle de la Trinité, et eurent :

1° Jean-Baptiste DE JONGHE, prêtre, né à Gand le 16 juillet 1649 et baptisé à Saint-Jacques ;
2° Marie-Florence DE JONGHE, religieuse à Saint-George à Gand, née dans cette ville le 21 octobre 1650 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, décédée au couvent ;
3° Catherine-Françoise DE JONGHE, née à Gand et baptisée le 8 juillet 1652 à Saint-Jacques, décédée le 3 décembre 1743 et inhumée aux Dominicains de

Rameau de la branche gantoise.

cette ville, se maria, le 19 septembre 1679, à Saint-Jacques susdit, avec Jean-Baptiste *van de Vyvere,* conseiller-pensionnaire de la Keure de Gand, né à Gand le 21 janvier 1648 et baptisé le 18 février suivant à Saint-Michel, mort le 16 septembre 1714, fils de François *van de Vyvere,* aussi conseiller-pensionnaire, et d'Anne-Marie *Stalins ;*

4° Jacques, mort sans postérité ;

5° René, mort sans postérité ;

6° Suzanne DE JONGHE, née le 29 mars 1656 et baptisée le lendemain ;

7° Maximilien-Libert DE JONGHE, seigneur de Daerup, chanoine gradué noble du chapitre de Saint-Bavon à Gand, par mise en possession du 11 février 1718, et réhabilitation de noblesse du 5 octobre 1712, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 8 octobre 1657, mort le 4 août 1719. Il gît à Saint-Jacques.

Voici les lettres-patentes qu'il obtint en 1712 :

« Charles, par la grâce de Dieu, etc. Savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien aimé Maximilien DE JONGHE, prêtre et licencié ès lois, natif de notre ville de Gand, tant en considération que son bisaïeul Matthieu DE JONGHE et tous ses ancêtres se sont toujours bien et honorablement acquittés de leur devoir envers leurs princes souverains, nos augustes prédécesseurs, que des mérites personnels dudit Maximilien DE JONGHE, comme aussi pour l'animer et stimuler d'autant plus, même ceux de sa famille, à s'évertuer et distinguer son zèle et attachement à notre service : pour ce est-il que nous, ces choses et mérites bien considérés, voulant pour cette cause et de notre bon plaisir, lui donner et accorder nos lettres-patentes d'anoblissement, et le réhabiliter au port des armes, ci-dessous blasonnées et figurées avec le relèvement à ce dû, et sur ce lui faire depêcher nos lettres-patentes, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, etc., au port des armes savoir : un écu fascé de huit pièces d'argent et d'azur, surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, hachements et bourlet au blason de l'écu, cimier un buste d'homme d'un maure fascé d'argent et d'azur, et la tête tortillée d'argent ; comme ses prédécesseurs ont toujours porté et telles qu'elles sont dépeintes au milieu de ces présentes. Barcelone, etc., le 25 octobre 1712 ; »

8° Thérèse-Livine DE JONGHE, née à Gand et baptisée à Saint-Jacques le 17 janvier 1663, décédée le 27 septembre 1730 et inhumée à Notre-Dame à Saint-Pierre, se maria, le 15 décembre 1686, à Saint-Jacques susdit, avec Antoine-François *van de Woestyne,* avocat au conseil de Flandre, fils de François et de Jeanne-Marie *Mahieu ;*

9° Bernard DE JONGHE, dominicain, auteur d'ouvrages estimés, né à Gand le 13 février 1674, mort au couvent, dans la même ville, le 24 octobre 1749. Nous avons donné sa biographie dans nos *Lectures,* t. II, p. 249 et suivantes.

JOOS, famille brugeoise.

I. Jacques Joos, fils de Joachim, mourut à Bruges le 20 novembre 1689. Il épousa Marie-Madelaine *du Quesne,* originaire de la ville d'Ath, décédée

le 25 février 1693, fille de Matthieu *du Quesne* et de Marie *Brienberg*. Ils gisent à Notre-Dame de Bruges sous une pierre décorée de leurs écussons.

De leur mariage naquirent :

1° Jean-Charles Joos, seigneur de Ter-Beerst, échevin de la ville de Bruges, mort en célibat le 18 octobre 1701 et enterré à Notre-Dame de cette ville;

2° François, qui suit :

II. François Joos, seigneur de Ter-Beerst, administrateur de l'école de Bogaerde, à Bruges, mort le 30 octobre 1708 et enterré à l'église de Notre-Dame, auprès de ses parents, épousa Jeanne *Carrette*, fille de Charles. Sa succession fut partagée, par-devant les échevins de Bruges, le 31 mars 1710. Jeanne *Carrette* convola depuis avec Jean-Antoine *de Rudder*, veuf de Marie-Anne *de la Rue*. François Joos laissa six enfants, savoir :

1° Anne-Isabelle Joos, née à Bruges le 26 août 1684 et baptisée à Saint-Jacques, décédée sans alliance;

2° Marie-Madelaine Joos, née le 19 janvier 1686 et baptisée à Saint-Jacques de Bruges, se maria avec Léonard *Beckers*, originaire de [illegible];

3° Jacques, qui suit :

4° Cornélie-Françoise Joos, née à Bruges le 1er novembre [illegible] et baptisée à Saint-Sauveur, décédée à Berne, au pays d'Alost, le 9 juillet 1722, se maria, le 25 novembre 1718, à Pierre-Guillaume-Léopold *van Meldert*, premier lieutenant des grenadiers, au service d'Espagne, puis haut-pointre de la châtellenie d'Audenarde, né à Berne le 16 décembre 1686, mort audit village le 29 janvier 1753, fils d'Antoine-Pierre *van Meldert* et de Pétronille *de Brauwere*. Il convola depuis avec Barbe *de Rudder* ;

5° François Joos, prêtre, né à Bruges le 15 octobre 1698 et baptisé à Saint-Sauveur, mort en 1750 ;

6° Thérèse Joos, née le 13 mars 1701, décédée sans alliance en 1737.

III. Jacques Joos, seigneur de Ter-Beerst, né à Bruges le 29 mars 1689 et baptisé à Saint-Jacques, épousa Catherine-Marie-Anne *de Rudder*, fille de Jean-Antoine et de Marie-Anne *de la Rue*, dont :

1° Jacques Joos, carme déchaussé ;

2° Jeanne-Catherine ;

3° Catherine-Thérèse, religieuse ;

4° François-Pierre, qui suit :

5° Charles-Benoît, mort en bas âge ;

6° Henri-Joseph, mort en bas âge;

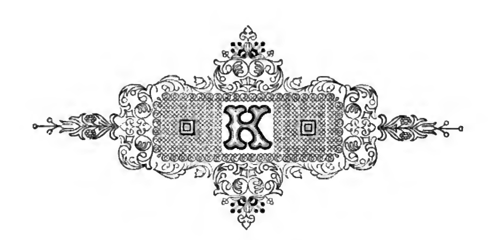
7° Marie-Pétronille Joos, mariée à Jean-Baptiste-François-Norbert *Proost*, seigneur de Vorselaer, capitaine de cavalerie, fils de Jean-Baptiste *Proost*, seigneur de Vorselaer, de Lichtaert et de Rielen, et de Jossine *van den Berghe;*
8° Jean-Antoine Joos épousa Barbe *Fitens*, dont postérité ;
9° Henri-Emmanuel Joos, né le 30 décembre 1732, épousa Cécile *Claus ;*
10° Joseph-Léonard Joos, capitaine au régiment de Ligne, mort en célibat.

IV. François-Pierre Joos, seigneur de la salle de Ter-Beerst, avocat au conseil de Flandre, échevin de la prévôté de Bruges, mort le 25 janvier 1795, épousa Thérèse-Élisabeth-Anne *Arents*, née le 17 septembre 1736, veuve de Joachim-Philippe *Saelens*, fille de Léonard-Jean-Charles *Arents* et de Caroline-Thérèse *Moentack*, dont :

1° Thérèse Joos de Ter-Beerst, née le 29 mars 1777, épousa, le 15 octobre 1800, Jean-Baptiste, chevalier *d'Hooghe de la Gauguerie*, né le 14 octobre 1772, fils de Jean-Baptiste et de Marie *de Tollenaere;*
2° François, qui suit :

V. François Joos de Ter-Beerst, né en 1779, épousa Thérèse *Imbert des Mottelettes*, fille de Charles *Imbert des Mottelettes* et de Thérèse *Rotsart d'Hertaing*, dont :

1° Eugène, juge à Courtrai, né en 1801 ;
2° Auguste, juge à Gand, né le 19 avril 1803 ;
3° Marie-Louise, née le 28 septembre 1804 ;
4° Julien, né le 10 mai 1805 ;
5° Henri, né le 2 janvier 1808, mort le 16 décembre 1812.



KEINGIAERT, famille très-ancienne de la ville d'Ypres, porte d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

KEMMETER. « Nous Charles, archiduc d'Autriche, etc., en récompense des services rendus en temps de guerre et de paix, tant à notre personne qu'à nos ancêtres, par notre cher et fidèle Jean Kemmeter, nous avons de notre propre volonté reconnu sa noblesse de chevalier, et le reconnaissons comme tel, lui et tous ses descendants légitimes des deux sexes, lui permettons, ainsi qu'à tous ses descendants légitimes, d'user des droits et prérogatives attachés à ce titre de noblesse, et accordons au susmentionné Jean Kemmeter et à tous ses descendants légitimes, d'assister aux tournois, etc., lui donnons à cet effet, toutes les qualités requises comme s'il comptait quatre générations de chevalier de père et de mère.

« Pour plus de preuve et souvenir de la grâce que nous lui accordons, nous changeons et améliorons, par le présent diplôme, les anciennes armoiries de notre fidèle Jean Kemmeter, et lui permettons, ainsi qu'à ses descendants légitimes des deux sexes, de s'en servir, telles qu'elles se trouvent décrites dans le présent diplôme, etc. Grätz, 10 janvier 1584. »

KERCHOVE (DE), famille gantoise.

IV. Josse van den Kerchove, seigneur de Vaulx, premier secrétaire de la

ville de Gand, par lettres-patentes du 22 juillet 1581, mort le 11 mai 1624, était fils puiné de Guillaume VAN DEN KERCHOVE, seigneur de Vaulx et de Mieddiep, premier échevin d'Ypres, et d'Isabeau *de l'Espinoy*. Il épousa, en 1587, Jeanne *van Heurne*, décédée le 19 juillet 1637, fille unique de Jacques et de Jeanne *de Moor*. Ils gisent à Saint-Michel de Gand. De leur mariage naquirent :

1° Catherine, religieuse à l'hôpital à Audenarde;
2° Jeanne, carmélite à Louvain;
3° Martin, capucin, né le 24 décembre 1594 et baptisé à Saint-Michel de Gand;
4° Florence, née le 3 août 1596;
5° Josse, augustin à Gand, né le 8 décembre 1597;
6° Jacques, né le 11 décembre 1598;
7° François, né le 12 février 1605;
8° Jean-Baptiste, qui suit :
9° Claire VAN DEN KERCHOVE, décédée le 29 février 1652, se maria avec Jean *de Gruutere*, chevalier, seigneur d'Anvyn;
10° Philippine VAN DEN KERCHOVE, née à Gand et baptisée à Saint-Michel le 2 mai 1610, décédée à Bruxelles le 12 août 1668, se maria, en premières noces, l'an 1642, au mois de mars, avec Louis *le Poyvre*, seigneur d'Emaüs, mort à Liége le 2 août 1645, fils de Jean *le Poyvre*, seigneur d'Emaüs, et de Marie *Anchemant*; et, en secondes noces, l'an 1650, avec Claude-Philippe *de Brune*, seigneur de Gentbrugghe, échevin du Franc de Bruges, veuf de Jeanne *le Prevost*, dite *de Basserode*, mort le 14 juin 1671, fils de Claude *de Brune*, seigneur de Hove à Gentbrugghe, bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marguerite *Borluut*.

V. Jean-Baptiste VAN DEN KERCHOVE, créé chevalier par lettres-patentes du 23 octobre 1640, seigneur de Vaulx et de Champagne, échevin de Gand, né le 17 mai 1606 et baptisé à Saint-Michel, épousa, le 25 octobre 1633, Jacqueline *de la Deuze*, fille de Jacques, seigneur d'Etichove, et d'Agnès *de la Hamayde*, dame d'Anvaing, dont :

1° Jeanne VAN DEN KERCHOVE, née le 26 décembre 1636 et baptisée à Saint-Michel de Gand, se maria, à ladite église, le 10 janvier 1670, avec Henri *Gage*, colonel d'un régiment écossais au service d'Espagne, né à Gand le 7 juin 1630 et baptisé à Notre-Dame, mort en 1702, fils de Henri *Gage* et de Marie *Dangell d'Asbury*;
2° Josse, qui suit :
3° Jean DE KERCHOVE, seigneur de Vaulx, échevin des Parchons de Gand, ès années 1675, 1678, 1687, 1688, de 1692 à 1697, 1699, né le 28 avril 1641 et baptisé à Saint-Michel, mort le 20 août 1700, épousa, à l'église Saint-Nicolas

de ladite ville, le 24 mai 1689, Hélène-Thérèse *de Nieuwmunster*, décédée en octobre 1708, fille de Pierre et d'Hélène *de Crombrugghe;*

4° Anne, née le 13 mai 1643, décédée sans alliance le 10 juin 1684;

5° Marie, religieuse au cloître de Deynze, née le 5 juillet 1645;

6° Antoine, né le 4 septembre 1648.

VI. Josse DE KERCHOVE, seigneur d'Etichove, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 13 octobre 1638, épousa, à l'église Saint-Michel de Gand, le 15 avril 1671, Marie-Jeanne *della Faille*, née le 4 septembre 1645, décédée le 14 septembre 1733, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur d'Huysse, et de Barbe *Triest*. Après la mort de Josse DE KERCHOVE, elle convola, en secondes noces, avec François-Louis-Balthazar *d'Ongnyes*, baron de Courrières. Du premier mariage naquirent :

1° Jean-François, qui suit :

2° Jean-Baptiste, né le 7 novembre 1673, mort en célibat;

3° Alexandre-Maximilien, né le 29 décembre 1674;

4° Gérard, religieux à la noble abbaye d'Eenaeme, lez-Audenarde, mort en 1712;

5° Maximilien-Joseph, né le 5 février 1677;

6° Charles-Joseph, né le 19 mai 1678;

7° Ferdinand, mort en célibat à Gand le 10 avril 1740.

VII. Jean-François DE KERCHOVE, seigneur d'Etichove, de La Deuze, de Vaulx, né à Gand le 30 janvier 1672 et baptisé à Saint-Michel, mort le 29 juillet 1733, épousa, à ladite église, le 10 avril 1698, Anne-Isabelle *Lanchals*, baronne d'Exaerde, dame d'Olsene, de Denterghem et d'Ousselghem, décédée le 13 août 1735, fille de François-Philippe, baron d'Exaerde, seigneur desdits lieux, et de Victoire-Désirée *Allemanni*, dont :

1° Engelbert-Martin-Joseph, qui suit :

2° Charlotte-Françoise-Josephe VAN DEN KERCHOVE, décédée le 17 avril 1749 et inhumée à Olsene, se maria à Jérôme-Olivier *Limnander*, seigneur de Zulte, mort le 12 juin 1768, fils de Jérôme-Sébastien, seigneur de Zulte, et de Jeanne-Marie *Rekenaere;*

3° Jean-François DE KERCHOVE, seigneur de Denterghem, né à Gand le 10 avril 1702 et baptisé à Saint-Michel, mort le 21 décembre 1756 et enterré aux Carmes de Gand, épousa Thérèse-Isabelle *van de Vivere*, décédée à Gand le 5 mars 1789 et inhumée à Denterghem, fille de François-Guillaume, avocat, et de Marie-Louise *van Overwaele*. Ils sont les auteurs de la branche de Kerchove-Denterghem;

4° Gérard-Joseph DE KERCHOVE, seigneur d'Ousselghem, de Gothem, mort le 3 mai

1763, épousa, à Saint-Michel, le 14 juillet 1736, Marie-Anne-Colette *della Faille,* dame de Ter-Elst, née le 15 mars 1704, décédée le 27 janvier 1767, fille de Guillaume-Albert *della Faille,* seigneur de Ter-Elst, et de Jeanne-Françoise *de Mey.* Ils gisent chez les Pauvres-Claires à Gand, et sont les auteurs de la branche de Kerchove d'Ousselghem.

VIII. Engelbert-Martin-Joseph DE KERCHOVE, baron d'Exaerde, par création du 31 mars 1742, seigneur d'Etichove, né à Gand le 3 février 1701 et baptisé à Saint-Martin, mort le 21 février 1748, épousa, à l'église de Saint-Michel de ladite ville, le 10 janvier 1733, Marie-Isabelle-Baudouine, baronne *de Zinzerling,* décédée le 24 novembre 1756, fille de François-Adolphe, baron *de Zinzerling,* et de Cornélie-Adrienne-Baudouine *Costenburgh,* dont :

1° Albert-Désiré-Xavier, qui suit :

2° Marie-Caroline-Adrienne-Ghislaine de KERCHOVE, née le 26 avril 1743, décédée le 21 février 1801, se maria, le 29 décembre 1765, à Charles-François-Joseph *Piers,* seigneur de Welle, de Nieuwenhuyse, mort à Gand, sans enfants, le 29 décembre 1795, fils de Jean-Charles-Ignace *Piers,* seigneur de Welle, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, et de Marie-Théodore *Triest.*

IX. Albert-Désiré-Xavier DE KERCHOVE, baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, de La Deuze, d'Olsene, né à Gand le 2 octobre 1736 et baptisé à Saint-Bavon, mort en 1803, épousa, le 29 septembre 1761, Camille-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Lens* et du Saint-Empire, issue de George *Basta,* comte de Hust et du Saint-Empire, fille de Nicolas-François *de Lens,* seigneur d'Oyeghem et de Poucques, maréchal héréditaire de Flandre, et de Livine-Hippolyte *de Beer,* dont :

1° Louis-Robert-François-Désiré, né à Gand le 23 août 1762;

2° Alexandre-Ghislain-Marie-Désiré, né à Gand le 8 mars 1764 et baptisé à Saint-Michel;

3° Marie-Camille-Josephe-Adélaide-Ghislaine, née à Etichove le 7 juillet 1765;

4° Henri-Charles-François-Ghislain, né à Gand le 29 mai 1767;

5° Marie-Charlotte-Josephe-Ghislaine, née le 29 janvier 1769 et baptisée à Saint-Nicolas de Gand, décédée le 25 octobre 1800, se maria, en décembre 1799, avec Hubert-François *van Hoobrouck,* seigneur de Ten-Hulle, veuf de Sophie-Thérèse-Josephe *van der Bruggen,* né à Gand le 11 août 1748, fils d'Emmanuel-Charles *van Hoobrouck,* seigneur d'Asper, et d'Éléonore-Françoise-Philippine, baronne *de Schifer;*

6° Ferdinand-Engelbert-Marie-Joseph DE KERCHOVE, né à Gand le 14 septembre 1773 et baptisé à Saint-Nicolas;

7° Marie-Henriette-Josephe-Baldine DE KERCHOVE, née à Gand le 17 mars 1776, décédée le 16 décembre 1844, se maria avec Désiré-Hubert, vicomte *de Nieulant;*

8° Marie-Reine-Julie-Josephe DE KERCHOVE, mariée, en 1807, à N. *Versmissen*, natif de Beveren, au pays de Waes, fils d'Antoine et de Marie *Nys*;

9° François-Antoine-Maximilien DE KERCHOVE D'EXAERDE, ancien officier de cavalerie au service de Napoléon, puis commissaire de milice du district d'Eecloo, a publié différentes brochures sur l'agriculture et les beaux-arts;

10° Marie-Sophie-Camille DE KERCHOVE, née le 17 juillet 1783, décédée à Gand le 16 janvier 1850, se maria, le 5 mai 1808, à Constantin-Ghislain *Kervyn*, né le 26 novembre 1776, fils de Jean-Baptiste-Bavon *Kervyn*, seigneur de Leltenhoven, et de Marie-Apollonie *Ghysens*.

Kerchove-Denterghem.

VIII. Jean-François DE KERCHOVE, seigneur de Denterghem, né à Gand le 10 avril 1702 et baptisé à Saint-Michel, mort à Gand le 21 décembre 1756 et enterré aux Carmes, était fils puiné de Jean-François DE KERCHOVE, seigneur d'Etichove, de La Deuze, de Vaulx, et d'Anne-Isabelle *Lanchals*, baronne d'Exaerde, dame d'Olsene, de Denterghem, etc. Il épousa Thérèse-Isabelle *van de Vivere*, décédée à Gand le 5 mars 1789 et inhumée à Denterghem, fille de François-Guillaume, avocat au conseil de Flandre, et de Marie-Louise *van Overwaele*, dont : Denterghem.

1° Caroline-Maximilienne-Josephe DE KERCHOVE, née à Gand le 18 mai 1745 et baptisée à Saint-Sauveur, décédée le 18 août 1794, se maria, à Saint-Michel de Gand, le 26 juin 1774, avec Jean-Baptiste-Pierre-Joseph *de Ghellinck d'Elseghem*, né le 13 mars 1747, mort le 25 novembre 1814, fils cadet d'Adrien-Xavier *de Ghellinck*, seigneur d'Elseghem;

2° Jean-François-Joseph, qui suit :

IX. Jean-François-Joseph DE KERCHOVE, seigneur de Denterghem, né à Gand et baptisé à Saint-Sauveur le 31 juillet 1747, mort le 13 mars 1831, épousa, à Saint-Michel de ladite ville, le 23 août 1773, Sabine-Jeanne-Ghislaine *della Faille d'Assenede*, née le 29 juin 1754, fille d'Emmanuel-Jean-Joseph, comte *della Faille*, seigneur d'Eecloo, et de Sabine-Jacqueline-Josephe *de Ghellinck*, dont :

1° Emmanuel-Jean-François-Ghislain, qui suit :

2° Jean-François-Désiré-Joseph-Ghislain, né le 11 septembre 1775, mort le 19 avril 1779.

X. Emmanuel-Jean-François-Ghislain DE KERCHOVE-DENTERGHEM, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 7 juillet 1774, épousa, le 20 avril 1800,

Denterghem. Adélaïde-Marie-Ghislaine *de Ghellinck*, née le 15 août 1778, fille de Jean-Baptiste *de Gellinck*, seigneur de Nokeren, et de Marie-Claire-Colette *de Coninck*.

Kerchove d'Ousselghem.

Ousselghem. VIII. Gérard-Joseph DE KERCHOVE, seigneur d'Ousselghem, de Gotthem, mort le 3 mai 1763, était fils de Jean-François DE KERCHOVE, seigneur d'Etichove, de La Deuze, de Vaulx, et d'Anne-Isabelle *Lanchals*, baronne d'Exaerde, dame d'Ousselghem, de Denterghem, etc. Il avait épousé, à Saint-Michel de Gand, le 14 juillet 1736, Marie-Anne-Colette *della Faille*, dame de Ter-Elst, née le 15 mars 1704, décédée le 27 janvier 1767, fille de Guillaume-Albert *della Faille*, seigneur de Ter-Elst, et de Jeanne-Françoise *de Mey*. Ils gisent chez les Pauvres-Claires à Gand. De ce mariage sont nés :

1° Emmanuel-Jean-Baudouin, qui suit ;
2° Caroline-Josephe-Colette, née à Gand le 17 avril 1740;
3° Jérôme-Jean-François-Adrien DE KERCHOVE, seigneur de Ter-Elst, né le 1er octobre 1743, épousa, à Gand, le 9 juillet 1763, Marie-Florence-Alexis *Robert*, dite *Choissy*, fille de Léger-Charles-Maximilien *Robert*, seigneur de Maurepas, et de Marie-Angélique *de Saint-Genois*, dont la posterité est donnée, ci-après.

IX. Emmanuel-Jean-Baudouin DE KERCHOVE, seigneur d'Ousselghem, de Gotthem, né à Gand le 16 juin 1739 et baptisé à Saint-Michel, épousa, en premières noces, le 25 juin 1760, Constance-Antoinette *de la Tour-Taxis*, dame de Meere, née le 5 décembre 1733, décédée sans enfants le 14 février 1762, fille d'Ignace-François *de la Tour-Taxis*, bâtard légitimé par l'empereur Charles VI, le 10 mars 1717, seigneur de Baleghem, échevin de la Keure de Gand, et de Marie-Louise *van der Haeghen*, baronne de Herdersem, dame du pays de Rotselaer, de Meere; et, en secondes noces, le 11 avril 1763, Marie-Françoise *de Heems*, fille de Jean-Baptiste-François, baron *de Heems*, seigneur de Luchteren, sous-bailli de Gand, et de Marie-Élisabeth *Stappens*. Il laissa du second mariage :

1° Marie-Anne-Colette-Valentine DE KERCHOVE, née le 2 février 1764, décédée le 2 septembre 1765;
2° Jeanne-Adrienne-Colette DE KERCHOVE, née le 26 février 1765, se maria, à Saint-Michel de Gand, le 29 avril 1798, avec Jean-Baptiste-Emmanuel-Ghislain *della Faille d'Assenede*, né le 15 novembre 1765, mort sans postérité

le 19 septembre 1803, fils d'Emmanuel-Jean-Joseph, comte *della Faille*, seigneur d'Assenede, et de Sabine-Jacqueline-Josephe *de Ghellinck*; Ousselghem.

3° Emmanuel-Philippe-Marie-Colette, qui suit :

4° Pauline-Caroline-Thérèse-Jeanne-Colette, née le 30 novembre 1770, s'est mariée avec son cousin germain, Charles-Marie-Jérôme-Ghislain DE KERCHOVE, né à Gand le 17 juin 1766, mort à Louvain le 1er mars 1849, fils de Jérôme-Jean-François-Adrien DE KERCHOVE, seigneur de Ter-Elst, et de Marie-Florence-Alexis *Robert*, dite *Choissy*.

X. Emmanuel-Philippe-Marie-Colette DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, échevin des Parchons de Gand en 1793, né le 4 janvier 1767, épousa, dans ladite ville, le 10 février 1800, Marie-Angéline-Désirée *Piers de Raveschoot*, née le 23 janvier 1778, fille d'Augustin-Hyacinthe-Joseph, seigneur de Raveschoot, et de Marie-Jossine *de Neve*, dont:

1° Virginie-Colette DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, née le 11 janvier 1801, se maria, à Gand, le 22 mai 1821, avec Louis-Emmanuel-Marie-Ghislain *d'Hane-Steenhuyse*, né à Gand le 23 novembre 1788, fils de Jean-Baptiste, comte *d'Hane-Steenhuyse*, et de Marie-Madelaine-Isabelle *Rodriguez de Evora y Vega;*

2° Clémentine-Jeanne DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, née le 23 juillet 1802, s'est mariée, le 17 juin 1823, à Théodore-Édouard-Ghislain, comte *de Lichtervelde*, fils cadet de Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte *de Lichtervelde*, ber de Flandre, et d'Albertine-Théodore-Joséphine-Ghislaine *de Cassina*, comtesse de Wonsheim;

3° Gustave-Philippe, qui suit :

4° Adèle-Eugénie, née le 3 novembre 1805, décédée à l'âge de 16 ans;

5° Pélagie-Louise DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, née à Waesmunster, en août 1807, s'est mariée, à Gand, le 24 juin 1840, avec Hippolyte-Louis-Théodore-Ghislain-Gaëtan, baron *della Faille*, né le 17 novembre 1799, fils puîné de François-Maximilien-Ghislain, baron *della Faille d'Huysse*, et de Marie-Julie-Ghislaine *van Rockolfing de Nazareth;*

6° Edmond-Charles DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, né le 28 février 1809;

7° Julien-Joseph DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, né à Gand le 17 février 1811, épousa, le 19 septembre 1843, Virginie-Emérence-Colette-Ghislaine *de Clercque de Wissocq*, née le 12 mai 1819, fille de François-Auguste-Marie-Corneille, vicomte *de Clerque de Wissocq*, dit *de Sousberghe*, et d'Eugénie-Marie-Ghislaine, comtesse *della Faille d'Assenede*. De ce mariage sont nés deux enfants:

A Jeanne-Marie, née à Gand le 4 juillet 1844;
B Edgar-François-Marie-Constant, né à Gand le 2 janvier 1846.

8° Eugène-Victor, né en mai 1823, mort en bas-âge.

XI. Gustave-Philippe DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, né à Gand le 21 sep-

Ousselghem. tembre 1803, a épousé, à Gand, le 13 juillet 1843, Clémentine-Marie-Isabelle *du Bois*, dite *van den Bossche*, née à Gand le 6 décembre 1808, fille de Ferdinand-Marie-Joseph, baron *du Bois*, dit *van den Bossche*, et de Marie-Colette-Jeanne *van Bouchaute*. De ce mariage est né :

Arnoud-Emmanuel de Kerchove d'Ousselghem, né à Gand le 5 mai 1844.

Kerchove de Ter-Elst.

Ter-Elst. IX. Jérôme-Jean-François-Adrien de Kerchove, seigneur de Ter-Elst, né le 1er octobre 1743, était fils puîné de Gérard-Joseph de Kerchove, seigneur d'Ousselghem, et de Marie-Anne-Colette *della Faille*, dame de Ter-Elst. Il avait épousé, à Gand, le 9 juillet 1763, Marie-Florence-Alexis *Robert*, dite *Choissy*, fille de Léger-Charles-Maximilien *Robert*, seigneur de Maurepas, et de Marie-Angélique *de Saint-Genois*, dont :

1° Charles-Marie-Jérôme-Ghislain, qui suit :

2° Louis-Amand-Fidèle, né le 11 août 1768;

3° Thérèse-Philippine-Colette de Kerchove, née le 28 mars 1771, décédée à Gand, sans alliance, le 27 mai 1843;

4° François-Henri-Ghislain de Kerchove, général-major, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, né à Gand et baptisé à l'église de Saint-Michel le 23 janvier 1774, mort au château de Ronkenbourg, à Lède, le 5 juillet 1847, épousa Rosalie-Charlotte-Thérèse *van Pottelsberghe de la Potterie*, décédée audit château le 6 novembre 1842, à l'âge de 63 ans, dont :

A Frédéric-Marie de Kerchove, né le 29 mai 1803, a épousé Elisa *de Nayer* ;

B Emmanuel de Kerchove a épousé N. *Claessens* ;

C Ernest ;

D Constant de Kerchove, receveur des domaines à Anvers, a épousé, le 15 avril 1845, Zoé *Pieters*, fille de Charles et d'Isabelle *Morel* ;

E Vital de Kerchove a épousé N. *Rapp* ;

F Hippolyte de Kerchove a épousé Stéphanie *Lippens* ;

G Joseph ;

H Odile de Kerchove, décédée en 1842 ;

I Henriette ;

J Marie ;

K Esther de Kerchove a épousé, le 22 mai 1849, son cousin germain Camille *van Pottelsberghe de la Potterie* ;

L Ida.

X. Charles-Marie-Jérôme-Ghislain de Kerchove, né à Gand le 17 juin

1766, mort à Louvain, chez son fils Henri, le 1er mars 1849, épousa sa cousine germaine Jeanne-Thérèse-Pauline-Caroline-Colette DE KERCHOVE, dont :

1° Emmanuel, qui suit :

2° Henri DE KERCHOVE, successivement secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, commissaire royal de district à Bruxelles, et puis à Louvain, a épousé, le 25 janvier 1844, Pauline *de Lemède de Waret*, de Namur, fille aînée de Saturmie *de Lemède de Waret* et de Joséphine-Philippine-Hubertine *Desmanet;*

3° Julie DE KERCHOVE, mariée à Jean *van Pottelsberghe de la Potterie*, veuf d'Amélie *Soenens;*

4° Adélaïde DE KERCHOVE, mariée, le 23 juin 1837, à Adolphe-Joseph-Ghislain, baron *de la Faille d'Huysse*, né le 14 janvier 1798, fils aîné de François-Maximilien-Ghislain, baron *de la Faille d'Huysse*, et de Marie-Julie-Ghislaine *van Rockolfing de Nazareth;*

5° Delphine, décédée sans alliance.

XI. Emmanuel DE KERCHOVE a épousé Thérèse *van der Bruggen*, née le 4 février 1807, fille de Charles-Jean-Étienne et de Marie-Thérèse-Colette *de Pottelsberghe.*

KERCKHOVE, dit VAN DER VARENT, portant d'argent à la bande fuselée de cinq pièces de sable, a été reconnue dans la noblesse du royaume, en faveur de Joseph-Romain-Louis DE KERCKHOVE, ancien médecin en chef aux armées, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et d'écrits scientifiques, décoré de plusieurs ordres. Il a de son épouse N. *Chapuis* un fils Antoine-Joseph-Alexandre-Eugène DE KERCKHOVE, dit VAN DER VARENT, secrétaire d'ambassade, déjà avantageusement connu dans le monde littéraire.

KERENS, originaire de Maestricht, porte d'argent à trois arbres plantés, l'un tenant l'autre sur une terrasse, le tout de sinople; et un écureuil au naturel, assis contre l'arbre du milieu, mordant dans une noix de gueules.

KERVYN porte de sable au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'un gland sur sa branche à deux feuilles d'or, à senestre d'une étoile de même, et en pointe d'un membre d'aigle d'argent; pour cimier un griffon naissant d'argent, lampassé de gueules.

I. Pierre KERVYN épousa, vers l'an 1523, à Eecloo, Jossine *Pyl*. Il est décédé l'an 1537, laissant :

1° Jacques KERVYN, chanoine de Saint-Donat à Bruges en 1548, chantre de ladite cathédrale le 11 décembre 1562, mort le 24 décembre 1579 et enterré dans l'église des Pauvres Filles à Bruges, sous une pierre armoriée ;

2° George, qui suit :

3° Jean KERVYN épousa : 1° Marguerite *Drooge*, fille de Pierre ; et 2° Pierrette *Dicx*, fille de Laurent ;

Il eut du premier lit :

A Anne KERVYN, mariée en 1584, à Adrien *de Mets*, greffier de Waesmunster ;
B Jossine KERVYN, décédée le 12 septembre 1586 ;

Il eut du second lit :

C Gilles KERVYN, mort en 1587.

4° Anne KERVYN, mariée : 1° à George *van der Zype;* et 2° à Josse *van den Bogaerde;* elle est décédée l'an 1583 ;

5° Livin KERVYN ; sa femme n'est pas connue, mais il laissa :

A Barthelémi KERVYN, mort de la peste en 1583 ;
B Livin ;
C Jossine KERVYN, mariée : 1° à *Pierre van Ynde;* et 2° à Arnoud *de Haene*, sans postérité.

6° François, mort en 1572.

II. George KERVYN épousa : 1°, le 22 juillet 1548, Anne *Parasys,* décédée le 21 juin 1558, fille de Vincent *Parasys,* bourgmestre d'Eecloo en 1525 ; 2°, le 25 novembre 1558, Jossine *Brix;* et 3°, le 5 avril 1583, Jeanne *van den Bossche*. Des deux dernières femmes il n'eut pas d'enfants, mais il laissa de la première :

1° Jacques, né le 5 mars 1549, mort en bas âge ;
2° Pierre, né le 26 octobre 1551, mort sans postérité ;
3° Livin, né en 1553, mort sans postérité ;
4° Jacques, qui suit :

III. Jacques KERVYN, né le 29 mai 1555, épousa : 1° Pierrette *Werrebroeck,* fille de Pierre et de Jeanne *van den Bossche;* et 2° Anne *Sanders,* fille de George.

Il eut de sa première femme :

1° Pierre KERVYN, né à Bruges le 26 février 1583, mort sans postérité ;

Il eut de sa seconde femme :

2° George KERVYN, né à Bruges le 29 décembre 1587, mort en bas âge ;
3° Jacques KERVYN, né à Gand le 14 février 1591, épousa : 1° Marie *Clayssonne,*

fille de Thomas; et 2°, le 17 avril 1624, Apollonie *d'Hercker*, décédée à Gand vers 1681, fille de Pierre *d'Hercker*, bourgmestre d'Eecloo, et d'Apollonie *Danckaert*. Après la mort de Jacques Kervyn, Apollonie *d'Hercker* convola avec Adrien *de Coster*, bourgmestre d'Eecloo. Jacques Kervyn laissa de son premier mariage un enfant, savoir :

Anne Kervyn, née en 1617, décédée le 3 septembre 1647, à l'âge de 30 ans, se maria avec Pierre *d'Hercker*, né le 26 avril 1611, mort le 10 novembre 1657, fils de Pierre et d'Apollonie *Danckaert*.

4° Jean, qui suit :

IV. Jean Kervyn, né à Gand le 25 juin 1594, mort le 13 novembre 1644, épousa, le 12 janvier 1628, à l'église de Saint-Jacques à Gand, Catherine *de Smet*, décédée le 11 mai 1646, fille de François et de Jeanne *van der Meeren*, dont :

1° David Kervyn, né le 4 novembre 1628, mort sans postérité le 23 juin 1647;
2° Jacques-Jean Kervyn, né le 10 mars 1631, mort le 10 janvier 1729, à l'âge de 97 ans, épousa, à Gand, à l'église de Saint-Jacques, le 30 septembre 1681, Pétronille *Roggheman*, fille de Dominique et veuve de Charles *de Smet ;*
3° Anne Kervyn, née le 28 novembre 1633, décédée le 4 juin 1647;
4° Jeanne Kervyn, née le 28 février 1636, décédée le 11 février 1664, se maria, en 1659, avec Godefroi *de Waele*, fils de Matthieu;
5° Catherine Kervyn, née le 10 février 1641, décédée le 23 suivant;
6° François, qui suit :

V. François Kervyn, avocat au conseil de Flandre, né le 6 avril 1642, mort le 14 juillet 1733, à l'âge de 91 ans, épousa, en 1670, Catherine-Marie *d'Hercker*, née à Eecloo le 29 mai 1644, fille de Pierre et d'Anne Kervyn, dont :

1° Jacques, qui suit :
2° Marie-Apollonie Kervyn, mariée, le 5 janvier 1705, à Saint-Michel de Gand, à Guillaume *Ghysens*, né le 21 mars 1677, mort le 17 mars 1758, fils de Jean-Philippe et de Reine *de Coppenolle;*
3° Thérèse, décédée en février 1701, sans alliance.

VI. Jacques Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, né à Gand le 8 mars 1671 et baptisé à Saint-Michel, mort le 30 septembre 1742, épousa Françoise-Lucie *de Mahieu*, née le 5 février 1677, décédée le 16 décembre 1757, fille de Jean-Baptiste et de Jeanne-Marie *Rombaut*, dont :

1° François, mort à Louvain le 6 décembre 1748;

2° Jacques, jésuite, mort à Louvain en 1743;
3° Marie-Françoise-Colette KERVYN, née le 10 juillet 1708, mariée à Jean-François *de Merlier*, conseiller au conseil de Flandre, mort sans postérité à Gand, le 11 décembre 1774;
4° Guillaume-Luc, qui suit :
5° Françoise-Apollonie, décédée, sans alliance, le 26 décembre 1744;
6° Colette-Catherine, ursuline à Gand, née le 27 février 1716, décédée en janvier 1759;
7° Marie-Barbe, née le 28 septembre 1717, décédée le 14 mai 1759;
8° Jean-François, prêtre, né à Gand le 17 juin 1719;
9° Anne-Catherine, née le 8 mars 1721;
10° Jean-Baptiste-Bavon KERVYN, seigneur de Lettenhove, d'Hunots et d'Emstroe, né à Gand le 2 octobre 1722 et baptisé à Saint-Jacques, mort à Meerendré le 12 juin 1796, épousa, à Gand, le 8 septembre 1758, Marie-Apollonie-Bernardine *Ghysens*, décédée le 24 mai 1791, fille de Jacques et de Marie-Philippine *Odemaer*, ci-après.

VII. Guillaume-Luc KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, né à Gand le 18 octobre 1713 et baptisé le même jour à Saint-Jacques, épousa, en premières noces, à Gand, le 31 mars 1742, Anne-Marie *de Bisschop*, décédée le 29 novembre 1743 et inhumée aux Pauvres-Claires à Gand, fille de Jean-Remi, secrétaire des Parchons de ladite ville, et de Marie-Thérèse *de Zevecote*, sa première femme; et, en secondes noces, le 7 septembre 1745, Isabelle-Françoise *van den Kerchove*, décédée le 7 octobre 1756, fille d'Arnoud-Jacques et de Marie-Anne *Penneman*.

Il eut du premier lit :

1° George-Antoine, qui suit :
2° Françoise-Catherine KERVYN, jumelle du précédent, née le 25 novembre 1743, décédée le 25 mars 1824, à l'âge de 80 ans, se maria, le 2 avril 1767, avec Jean-Pierre-Joseph *Zoetaert*, greffier du conseil de Flandre, mort sans postérité le 22 septembre 1786 et enterré à Saint-Denis-Westrem, près de Gand, fils de Pierre-Lament *Zoetaert* et de Catherine-Thérèse *de Bisschop*;

Il eut du second lit :

3° Antoine-François-Guillaume, né le 2 septembre 1747, mort en célibat;
4° Isabelle-Françoise-Colette KERVYN, née le 18 décembre 1749, se maria, à Gand, le 25 juillet 1778, avec Antoine-Joseph *van de Woestyne*, chevalier, échevin de la loi de Saint-Pierre lez-Gand, avocat au conseil de Flandre, veuf de Marie-Thérèse *van Hulthem*;
5° Jean-François-Xavier, né le 14 octobre 1751;
6° Jean-Charles-Remi KERVYN, né à Gand le 3 décembre 1752, chanoine gradué

noble du chapitre de Saint-Bavon de Gand, par diplôme du 18 mai 1780, se tint à Altona, pendant la première tourmente de la révolution française, et décéda à Gand le 30 mai 1812 ;

7° Guillaume-Antoine, né le 7 novembre 1753, mort à Gand le 17 décembre 1812, en célibat ;

8° Charles-Jacques KERVYN, seigneur de Volkaersbeke, chevalier de l'ordre du Lion neérlandais, membre et trésorier de l'ordre équestre de la province de la Flandre orientale, échevin de la ville de Gand, né le 10 novembre 1754, mort à Gand le 7 février 1836, épousa, le 11 avril 1780, Marie-Anne-Caroline *Odemaer*, dame de Volkaersbeke et de Plasschenvelde, née le 27 août 1756, décédée le 14 octobre 1805, fille aînée de George-Philippe-Emmanuel *Odemaer*, seigneur desdits lieux, et d'Anne-Lucie-Josephe *Odemaer*, sa cousine germaine.

VIII. George-Antoine KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem, de Grootenhaege, secrétaire des Parchons de Gand, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, né à Gand le 25 novembre 1743, épousa, à Gand, le 25 février 1767, Rosalie-Marie-Anne *Baut*, née à Gand le 19 décembre 1746, décédée le 2 octobre 1796, fille de François-Jean-Baptiste et d'Anne-Marie-Ferdinande-Ghislaine *Stalins*, dont :

1° Jean-Remi-Ghislain, qui suit :

2° Marie-Rosalie-Ghislaine KERVYN, née le 7 octobre 1770, décédée à Gand le 25 octobre 1830, se maria, à Gand, le 21 février 1791, avec Jean-Bruno *van den Hecke*, né à Gand le 5 août 1761, mort dans la même ville le 30 décembre 1842, fils de Louis-Matthieu et de Marie-Agnès *Odemaer*, sa seconde femme ;

3° Emmanuel-Antoine-Ghislain KERVYN, né à Gand le 30 juillet 1772, mort le 12 mai 1842, épousa, à Gand, le 25 août 1796, Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine *van den Hecke*, née à Gand le 23 avril 1774, décédée dans ladite ville le 18 octobre 1821, fille de Louis-Bernard *van den Hecke*, seigneur de Lembeke, et de Barbe-Jeanne *Papejans*, ci-après ;

4° Rosalie-Françoise-Marie-Ghislaine KERVYN, née à Gand le 14 septembre 1774, se maria, dans ladite ville, en premières noces, le 23 mai 1796, avec Arnoud-François-Joseph-Ghislain *Coppens*, né le 21 novembre 1771, mort en 1805, fils de Charles-Ferdinand-Joseph, baron *Coppens*, seigneur d'Eeckenbrugghe et de La Chapelle, et de Marie-Thérèse-Caroline *de Melyn* ; et, en secondes noces, le 19 juin 1819, avec Charles-Marie-Ghislain, baron *Coppens*, son neveu, colonel des gardes civiques de la ville de Gand après la révolution de 1830, chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la Croix de fer, né le 9 novembre 1796, fils d'Emmanuel *Coppens* et de Marie-Thérèse *de Norman*.

IX. Jean-Remi-Ghislain KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, né à Gand le 2 mai 1769, mort dans ladite ville le 27 février 1845 et enterré à Melle, épousa, le 24 mai 1798, Pauline-Marie-

Ghislaine *de Ghellinck*, née le 11 octobre 1778, décédée le 17 août 1841 et inhumée aussi à Melle, fille de Charles-Borromée, seigneur de Wingbene, et de Marie-Jeanne *van den Hecke*, dont :

1° Edmond-Emmanuel-Ghislain KERVYN D'OUDT-MOOREGHEM, né à Gand le 9 août 1799 ;
2° Théophile-Arnoud-Marie, né le 25 décembre 1801, mort à Gand ;
3° Charles-Borromée-Marie-Ghislain, né le 21 août 1803, mort le 5 juillet 1806 ;
4° Célestine-Eugénie-Marie-Ghislaine, née le 3 septembre 1804 ;
5° Ernest-Charles-Marie-Ghislain, né le 27 décembre 1805, mort le 18 février 1806 ;
6° Amedée-Louis-Marie-Ghislain KERVYN, né le 14 avril 1808, a épousé, à Gand, le 26 mai 1838, Humbeline-Catherine-Marie-Ghislaine *Bauwens*, née à Gand le 4 novembre 1812, fille de François-Josse et de Colette-Emmanuelle-Marie-Ghislaine, baronne *de Zinzerling*, dont deux filles nées à Gand :

A Marie-Catherine-Ghislaine, née le 14 août 1841, décédée à Gand le 5 février 1849 ;
B Pauline-Marie-Colette-Ghislaine, née le 12 décembre 1844.

7° Sidonie-Marie-Colette-Ghislaine KERVYN, née à Gand le 9 mars 1809, s'est mariée, dans ladite ville, le 11 mai 1833, avec François-Ghislain *Borluut*, né à Gand le 21 avril 1799, fils d'Emmanuel-Joseph-Louis, chevalier de Malte, membre du conseil municipal sous le consulat, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale sous Guillaume Ier et sénateur sous le gouvernement belge, et de Marie-Amélie *van der Bruggen*.

Rameau de Kervyn d'Oudt-Mooreghem.

Oudt-Mooreghem.

IX. Emmanuel-Antoine-Ghislain KERVYN, né à Gand le 30 juillet 1772, mort le 12 mai 1842, était fils de George-Antoine KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, et de Rosalie-Marie-Anne *Baut*. Il épousa, à Gand, le 25 août 1796, Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine *van den Hecke*, née à Gand le 23 avril 1774, décédée dans ladite ville le 18 octobre 1821, fille de Louis-Bernard *van den Hecke*, seigneur de Lembeke, et de Barbe-Jeanne *Papejans*. Leurs restes mortels ont été inhumés à Mariakerke. De ce mariage sont nés :

1° Valentin-Louis-Ghislain, qui suit :
2° Nathalie-Marie-Philippine KERVYN, née le 7 octobre 1798, décédée le 6 juin 1837 et inhumée à Zwynaerde, se maria, à Gand, le 2 juin 1832, avec Théodore-Joseph-Ghislain *Coppens*, né le 22 septembre 1798, fils de Arnoud-François-Joseph-Ghislain *Coppens* et de Rosalie-Françoise-Marie-Ghislaine KERVYN ;
3° Hélène-Marie-Ghislaine KERVYN, née à Gand le 6 octobre 1799, décédée le 16

août 1839, et inhumée à Mariakerke, se maria, au mois de mai 1835, avec Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain *Helias d'Huddeghem*, vice-président de la cour d'appel à Gand, né à Gand le 1er mai 1791, fils d'Emmanuel-François-Joseph-Alois *Helias d'Huddeghem*, seigneur de Vliendergbem, et de Marie-Caroline-Ghislaine, comtesse *de Lens*; Oudt-Mooreghem.

4° Alexandre-François-Ghislain, né le 23 mai 1801, mort à Alost le 2 mars 1816;
5° Félix-Ghislain-Bruno, né le 4 janvier 1804, mort à Alost le 2 mars 1816;
6° Joseph-Ghislain, né le 8 février 1807, mort le 18 février 1807;
7° Adolphe-Joseph-Ghislain, né le 12 janvier 1813.

X. Valentin-Louis-Ghislain Kervyn, né à Gand le 12 juin 1797, a épousé, dans ladite ville, à l'église de Saint-Jacques, le 25 septembre 1838, Marie-Julie-Colette-Ghislaine *van Rockolfing de Nazareth*, née à Gand le 15 août 1816, fille de Louis-Charles-Joseph *van Rockolfing*, seigneur de Nazareth et de Volmerbeke, et de Marie-Françoise-Ghislaine *Borluut*, dont :

1° Joseph-Emmanuel-Antoine-Ghislain, né le 5 novembre 1839;
2° Marie-Rosalie-Françoise-Louise-Ghislaine, née le 24 mai 1841, décédée en mars 1850;
3° Léonie-Marie-Eugénie-Ghislaine, née le 10 juillet 1842;
4° Valérie-Marie-Adélaïde-Colette-Ghislaine, née le 10 mars 1844;
5° Adèle-Marie-Sophie-Thérèse-Ghislaine, née le 8 février 1845, décédée en septembre 1849;
6° Ursule-Ghislaine, née en juin 1847;
7° Gustave-Ghislain, mort en décembre 1849.

Kervyn de Volkaersbeke.

VIII. Charles-Jacques Kervyn, seigneur de Volkaersbeke, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, membre et trésorier de l'ordre équestre de la province de la Flandre orientale, échevin de la ville de Gand, né le 10 novembre 1754, mort à Gand le 7 février 1836, était fils de Guillaume-Luc Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, et d'Isabelle-Françoise *van den Kerchove*. Il épousa, le 11 avril 1780, Marie-Anne-Caroline *Odemaer*, dame de Volkaersbeke et de Plasschenvelde, née le 27 août 1756, décédée le 14 octobre 1805, fille aînée de George-Philippe-Emmanuel *Odemaer*, seigneur desdits lieux, et de Anne-Lucie-Josephe *Odemaer*, sa cousine germaine, dont : Volkaersbeke.

1° Charles-Joseph Kervyn de Volkaersbeke, né à Gand le 23 janvier 1783, mort en Prusse le 27 juillet 1807, au service de l'empereur Napoléon ;

Volkaersbeke.

2° Jean-Charles, qui suit :

3° Marie-Bernardine-Antoinette KERVYN, née à Gand le 29 décembre 1784, s'est mariée, à l'église de Saint-Bavon de ladite ville, le 10 janvier 1810, avec Louis-Jean-Joseph-Ferdinand *de Potter*, conseiller de préfecture et député du département de l'Escaut au corps législatif sous l'empire français, membre des états-généraux et de l'ordre équestre de la Flandre orientale sous le règne de Guillaume Ier, veuf de Colette-Joséphine KERVYN, né à Gand le 8 août 1765, mort dans ladite ville le 9 octobre 1823 et enterré à Zwynaerde, fils de Jean-François *de Potter*, premier homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, et de Colette-Marie *Baut* ;

4° Louis-Charles KERVYN, prêtre, né à Gand le 5 mars 1787;

5° Amélie-Françoise-Jeanne KERVYN, née le 14 novembre 1790, décédée à Gand le 30 avril 1847, se maria, le 1er juin 1809, avec Auguste-Denis *Hopsomer*, né à Gand et baptisé à Saint-Nicolas le 28 janvier 1785, mort en ladite ville en janvier 1826, fils de Bernard-Ignace-Constant *Hopsomer*, seigneur de Gamphelaere, et de Thérèse-Xavière-Scholastique *Papeleu*. Ils gisent à Heusden;

6° Thérèse-Isabelle, née le 26 juillet 1793, décédée le 21 mai 1813 ;

7° Julie-Marie KERVYN, née le 11 avril 1797, s'est mariée, à Gand, le 1er juillet 1816, avec Louis-Marie-Jean-Ghislain *de Potter*, né le 7 mai 1795, fils de Louis-Jean-Joseph-Ferdinand et de Colette-Joséphine KERVYN.

IX. Jean-Charles KERVYN DE VOLKAERSBEKE, né à Gand le 3 janvier 1784, et baptisé à l'église de Saint-Michel, embrassa la carrière des armes, fut nommé officier dans le corps d'élite des gens d'armes d'ordonnance de l'empereur Napoléon, et fit en cette qualité les campagnes de Prusse et de Pologne. Après la paix de Tilsit, il quitta le service militaire et entra dans l'administration civile. Après la restauration, le roi de France Louis XVIII lui accorda la décoration du lis d'argent. Il a épousé, à Gand, le 17 mai 1811, Angélique-Louise *de Neve*, née à Saint-Pierre, lez-Gand, le 1er février 1781, fille de Philippe-François-Chrétien et de Marie-Colette-Josephe-Emmanuelle *Borluut*, dont quatre enfants, nés à Saint-Nicolas, au pays de Waes :

1° Charles-Joseph, né le 1er mai 1812, mort au château de Hamme en octobre 1816;

2° Philippe-Augustin-Chrétien, qui suit :

3° Émélie-Marie-Louise KERVYN, née le 28 juillet 1817, mariée, le 9 avril 1850, à Ferdinand-Auguste-Henri, baron *de Meulenaere*, né à Gand le 28 mars 1801, fils d'Eugène-Jean-Nicolas et de Lamberte-Charlotte-Louise-Auguste *de Limnander;*

4° Auguste-Gaspar-Chrétien KERVYN, né le 23 août 1821, a épousé, à Landeghem, le 9 juin 1847, Julie *van Hoobrouck Ten-Hulle*, fille de François et de Sophie *van Pottelsberghe*, dont :

Savina KERVYN, née à Gand en mai 1848.

X. Philippe-Augustin-Chrétien KERVYN DE VOLKAERSBEKE, né à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 19 avril 1815, a épousé, à Gand, devant la loi le 25 mai 1843, et à l'église de Saint-Jacques le 27 du même mois, sa cousine Eugénie-Amélie-Françoise-Ghislaine *van Rockolfing de Nazareth*, née à Gand le 26 décembre 1818, fille de Louis-Charles-Joseph-Ghislain *van Rockolfing*, seigneur de Nazareth et de Volmerbeke, et de Françoise-Ghislaine *Borluut*, dont : Volkaersbeke.

1° Ernest-Philippe-Jean-Charles-Ghislain, né à Gand le 2 mars 1845;
2° Louise-Élodie-Ghislaine, née le 12 juin 1847;
3° Augusta-Marie-Ghislaine, née le 4 octobre 1848.

Kervyn de Lettenhove.

VII. Jean-Baptiste-Bavon KERVYN, seigneur de Lettenhove, d'Hunots et d'Emstroe, né à Gand le 2 octobre 1722 et baptisé à Saint-Jacques, mort à Meerendré le 12 juin 1796, était fils de Jacques KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenbaege, et de Françoise-Lucie *de Mahieu*. Il épousa, à Gand, le 8 septembre 1758, Marie-Apollonie-Bernardine *Ghysens*, décédée le 24 mai 1791, fille de Jacques et de Marie-Philippine *Odemaer*, dont : Lettenhove.

1° Joseph-Jean-Antoine, né à Gand le 1er octobre 1760, mort le 1er avril 1764;
2° Bernard-Guillaume-François, né le 5 août 1761, mort le 14 suivant;
3° Marie-Isabelle-Colette, né le 12 octobre 1762, décédée le 11 octobre 1822, sans alliance, à Royghem lez-Gand;
4° Jean-François-Emmanuel, né le 19 janvier 1766, mort en bas âge;
5° Joseph-Guillaume, qui suit :
6° Emmanuel-Léon, né à Gand le 8 août 1769, mort le 14 mai 1771;
7° François-Jacques-Gaspar, né le 6 janvier 1773, mort le 11 juillet suivant;
8° Colette-Joséphine KERVYN, née à Gand le 3 mars 1775, décédée dans ladite ville le 17 mai 1805 et inhumée à Zwynaerde, se maria, le 9 novembre 1792, à Louis-Jean-Joseph-Ferdinand *de Potter*, échevin des Parchons en 1791, conseiller de préfecture et député du département de l'Escaut au corps législatif sous l'empire français, membre des états généraux et de l'ordre équestre de la Flandre orientale sous le règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, né à Gand le 8 août 1765, mort dans ladite ville le 9 octobre 1823; il convola depuis avec Marie-Bernardine-Antoinette KERVYN;
9° Constantin-Ghislain KERVYN, né à Gand le 26 novembre 1776, épousa, dans ladite ville, le 5 mai 1808, Marie-Sophie-Camille *de Kerchove*, née le 17 juillet 1783,

Lettenhove.

décédée à Gand le 16 janvier 1850, fille d'Albert-Désiré-Xavier *de Kerchove*, baron d'Exaerde, comte de La Deuze, seigneur d'Etichove, et de Camille-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Lens*, ci-après.

VIII. Joseph-Guillaume KERVYN, seigneur de Lettenhove, d'Emstroe et de Hunots, chambellan de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, député de l'ordre équestre au collége permanent des états de la Flandre occidentale, né à Gand le 14 juin 1767, mort à Bruges, épousa, à Bruges, Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone *de Heere de Beauvoorde*, fille de Bruno-Maximilien, baron *de Heere*, seigneur de Beauvoorde, et de Jeanne-Marie-Guillemine *Papejans de Morchoven*, dont :



IX. Joseph-Bruno-Marie-Constantin KERVYN DE LETTENHOVE, né à Bruges le 17 août 1817, a épousé, à Paris, le 4 avril 1839, Eugénie-Marie-Clémentine-Euphrasie *de Laage de Bellefaye*, née le 1er juin 1820, fille de Clément *de Laage*, sous-préfet à Saint-Omer, et de Rosalie *de Heere*, qui était sœur d'Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone *de Heere*, ci-dessus. Ils eurent :

1° Marie-Eugénie-Rosalie-Brunone, née le 4 mars 1842;
2° Eugénie-Marie-Clémentine-Joséphine, née le 26 août 1843.

Rameau de Kervyn de Lettenhove.

VIII. Constantin-Ghislain KERVYN, né le 26 novembre 1776, fils cadet de Jean-Baptiste-Bavon KERVYN, seigneur de Lettenhove, et de Marie-Apollonie-Bernardine *Ghysens*, épousa, à Gand, sa ville natale, le 5 mai 1808, Marie-Sophie-Camille *de Kerchove*, née le 17 juillet 1783, décédée à Gand le 16 janvier 1850, fille d'Albert-Désiré-Xavier *de Kerchove*, baron d'Exaerde, comte de La Deuze, seigneur d'Etichove, et de Camille-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Lens*, dont :

1° Henri-Joseph-Marie, qui suit :
2° Camille-Alexandre-Marie KERVYN, né le 10 juillet 1810, a épousé, à Bruges, le 8 avril 1845, Constance *van Zuylen van Nyevelt*, fille de Jean-Jacques *van Zuylen van Nyevelt*, baron d'Isschot, seigneur de Haar, et de Julie *van Zuylen van Nyevelt ;*
3° Eugénie-Marie-Louise, née à Meerendré le 4 août 1811, décédée le 5 juin 1833 ;
4° Désiré-Prosper-Marie, né à Meerendré le 7 août 1812, mort à Gand le 8 décembre 1849;
5° Auguste-Marie-Charles, né à Meerendré le 3 mai 1815 ;

6° Paul-Marie-Ghislain, né à Meerendré le 22 janvier 1817, a épousé, à Bruges, le 8 avril 1845, le même jour que son frère, Camille-Stéphanie *van Zuylen van Nyevelt*, sœur de Constance; Lettenhove.

IX. Henri-Joseph-Marie KERVYN, membre de la chambre des représentants, né à Gand le 30 janvier 1809, a épousé, à Landeghem, le 13 mai 1840, Émilie-Marie-Madelaine *van Hoobrouck*, née à Gand le 24 mai 1817, fille de François *van Hoobrouck Ten-Hulle* et de Sophie *van Pottelsberghe*, dont :

1° Alix; — 2° Camille; — 3° Alban.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Les commotions politiques dans d'autres pays de même que les intérêts privés ont, dans les temps anciens comme aujourd'hui, donné lieu à de nombreuses émigrations. L'Irlande a compté parmi ses maisons nobles une famille dont le nom ressemble beaucoup à celui de Kervyn; or, cette famille irlandaise a consigné dans ses mémoires que quelques-uns des siens se sont établis sur le continent.

KESSEL (DE ou VAN) portant d'argent à cinq losanges de gueules posées en croix, est une famille ancienne, qui a compté une infinité de branches. Nous nous bornons à donner la suivante :

VI. Thierry-André DE KESSEL, fils d'André DE KESSEL et de Catherine *de Bruyne*, d'Alost, se retira de la ville de Bois-le-Duc pour se fixer à Anvers, dont il fut échevin en 1683, 1685 et 1686, en 1689 et 1690, aussi second bourgmestre en 1688, mort le 24 mars 1694, épousa : 1° Anne-Catherine *Redingher*, décédée le 9 octobre 1679, fille de Melchior, originaire de Silésie, et de Marie *Overwilligen*; 2°, le 16 mai 1680, Marguerite *Muytinckx*, veuve de Corneille *Galle*, fille de Nicolas *Muytinckx* et d'Isabelle *Borrekens*.

Du mariage de Thierry-André DE KESSEL et d'Anne-Catherine *Redingher* sont nés trois enfants, savoir :

1° Isabelle-Catherine DE KESSEL, née le 9 novembre 1663, décédée le 27 juin 1742, se maria, le 10 mai 1683, avec Corneille-François *Bosschaert*, conseiller-assesseur du drossart du Brabant, amman de la ville de Bruxelles, né à Bruxelles le 3 décembre 1658, mort dans la même ville le 29 août 1728, fils de Corneille *Bosschaert* et de Marie *van der Piet*;

2° Marie-Cornélie DE KESSEL, décédée le 30 décembre 1728, se maria avec Jean-François *Heubens*, conseiller au conseil de Flandre, mort le 29 novembre 1734,

fils de Jean-Baptiste *Heubens*, conseiller au conseil de Brabant, et d'Anne-Marie *Piet*. Ils gisent aux Carmes à Gand;

3° André-Melchior, qui suit :

VII. André-Melchior DE KESSEL, échevin de la ville d'Anvers en 1696 et 1699, premier secrétaire et second conseiller-pensionnaire de ladite ville, obtint réhabilitation de noblesse par lettres-patentes du 7 août 1725. Il mourut le 2 mars 1745 et fut enterré aux Récollets d'Anvers. Il épousa, en premières noces, Marie-Anne *van den Berghe*, décédée le 20 juillet 1726, fille de Henri *van den Berghe* et de Cornélie *de Brier;* et, en secondes noces, par contrat du 26 août 1729, Marie *Forckoudt*, veuve de Jacques *van Bets*, dont il n'eut pas d'enfants; mais il laissa de son premier mariage :

1° François-Paul-Joseph, qui suit :

2° Antoine-Joseph-Louis DE KESSEL, lieutenant-colonel, puis colonel du régiment de Salm, général-major, feld-maréchal au service de l'empereur d'Allemagne, directeur de l'académie noble archiducale de Savoie. Son testament olographe est du 10 mars 1765. Ses restes mortels ont été déposés dans l'église paroissiale de Marie-Hulpe, près de Vienne en Autriche;

3° Marie-Catherine-Thérèse DE KESSEL, décédée sans alliance, le 10 février 1778 et inhumée aux Récollets d'Anvers;

4° Adrienne-Marie-Françoise DE KESSEL, dévote, décédée à Anvers le 30 septembre 1735 et inhumée aux Récollets;

5° Anne-Marie-Josephe DE KESSEL, décédée à Anvers le 17 juillet 1785 et inhumée aux Récollets;

6° Théodore-Joseph-Corneille DE KESSEL, chanoine de Saint-Gommaire à Lierre, né à Anvers le 16 avril 1725, mort à Lierre le 26 novembre 1778.

VIII. François-Paul-Joseph, baron DE KESSEL, par lettres-patentes du 5 février 1744, échevin et trésorier-général de la ville d'Anvers, ainsi que son premier conseiller-pensionnaire, mort le 15 juillet 1776, épousa, le 21 mars 1732, Marie-Thérèse *Goos*, veuve, avec enfants, de Robert *le Candele*, née le 19 février 1693, décédée le 8 mars 1758, fille de Pierre *Goos*, secrétaire de la ville d'Anvers, et de Jeanne-Claire-Isabelle *Vecquemans*, dont :

IX. André-François-Joseph, baron DE KESSEL, échevin de la ville d'Anvers, né le 24 mars 1734, mort à Utrecht, le 21 août 179 . , épousa, le 8 janvier 1774, Marie-Cornélie-Jacqueline-Josephe *van Heurck*, née à Anvers le 12 mars 1739, décédée dans la même ville, fille de Jean-Charles-Joseph *van Heurck*, conseiller du commerce, et d'Élisabeth-Marie *Wittert*, dont :

1° Marie-Thérèse-Françoise DE KESSEL, née à Anvers le 15 juillet 1775 et baptisée

à Saint-Jacques, décédée sans alliance au château de Terborght, sous Eeckeren, le 6 juillet 1790;

2° Pierre-André, baron DE KESSEL, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Anvers le 14 juillet 1776 et baptisé à Saint-Jacques, mort en célibat, à Anvers, le 7 janvier 1842;

3° Catherine-Josephe DE KESSEL, née le 7 avril 1778 et baptisée à Notre-Dame d'Anvers, décédée le 13 du même mois.

KETHULLE (DE LA) est une famille très-ancienne et très-noble de la Flandre. Les notes que nous sommes parvenus à réunir sur elle, sont encore trop imparfaites pour oser entreprendre sa généalogie complette. Voici les deux branches qui existent aujourd'hui :

IX. François-Charles-Joseph DE LA KETHULLE, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 18 mars 1678, était fils de Pierre-Ignace DE LA KETHULLE, seigneur de Haverie et d'Eversteyn, colonel au service d'Espagne, et d'Aurélie *de Recourt,* dite *de Licques*. Il épousa, en premières noces, Louise-Thérèse *de Hennin de Wambrechies*, fille de Charles *de Hennin* et d'Anne *de le Vieilleuze;* et, en secondes noces, N. *de Glarge.*

Du premier mariage naquirent :

1° Nicolas-François-Ignace, qui suit :

2° Marie-Thérèse;

3° Théodore DE LA KETHULLE, mort au siége de Philipsbourg, en 1732, au service de France.

X. Nicolas-François-Ignace DE LA KETHULLE, colonel de cavalerie dans les gardes wallonnes en Espagne, mort à Saint-Gilles, au pays de Waes, le 3 mai 1778, épousa, le 3 août 1745, Thérèse-Angéline-Alexandrine *Thyerin,* née à Gand et baptisée à Saint-Martin d'Ackerghem le 12 avril 1715, décédée à Saint-Gilles en 1784, fille de Louis-François *Thyerin,* seigneur des Clefs, échevin de la Keure de Gand, et de Jeanne-Pétronille *Leemputte,* dont :

1° Louis-Désiré-Ghislain, qui suit :

2° Maximilien-Marie-Emmanuel-Ghislain-Désiré, né le 2 septembre 1754, mort à Bruxelles le 15 janvier 1812, épousa, le 7 février 1781, à Saint-Nicolas du pays de Waes, Agnès-Françoise-Ursule-Ghislaine *de Moerman,* née le 21 octobre 1755, décédée à Bruxelles le 28 avril 1815, fille de Robert-Jean, vicomte *de Moerman* et d'Harlebeke, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, grand-bailli du pays de Waes, et de Françoise-Jeanne-Baptiste-Lutgarde *Maelcamp*. Ils sont les auteurs de la branche cadette ci-après;

3° Nicolas-Ignace-Ghislain DE LA KETHULLE, né le 27 juin 1760, mort le 30 sep-

tembre 1817, épousa, le 10 mai 1790, à Beveren, Rosalie-Julienne-Josephe *Annez de Zillebeke*, décédée le 20 décembre 1835, fille de Jacques-Jean *Annez*, seigneur de Zillebeke, et de Jeanne-Pétronille *van den Bogaert*. De ce mariage sont nés huit enfants, savoir :

A Louis; — B Alexandre; — C Maximilien, mort en célibat;
D Philippe DE LA KETHULLE a épousé Sophie *Vermnissen*;
E Théodore; — F Édouard; — G Adélaïde; — H Pélagie.

XI. Louis-Désiré-Ghislain DE LA KETHULLE, échevin aux Parchons de Gand, né à Saint-Gilles, au pays de Waes, le 27 août 1750, mort le 3 janvier 1826, épousa, le 10 février 1781, Colette-Jeanne-Françoise *van der Bruggen*, née le 30 juillet 1760, fille de François-Jean *van der Bruggen* et de Marie-Anne-Louise-Josephe *van de Woestyne*. De ce mariage sont nés six enfants, savoir :

1° François-Louis-Augustin DE LA KETHULLE, né à Gand le 10 novembre 1782, mort à Bruxelles le 20 mai 1848;
2° Marie, décédée sans alliance;
3° Sophie, décédée sans alliance;
4° Justine, décédée sans alliance;
5° Emmanuel-Ghislain, qui suit :
6° Louis-Désiré-Ghislain DE LA KETHULLE, né le 17 novembre 1794, a épousé Justine-Ghislaine *van den Hecke*, née le 22 juillet 1794, fille de Jean-Bruno-Ghislain *van den Hecke* et de Marie-Rosalie-Anne-Ghislaine *Kervyn*. Leurs enfants sont :

A Eugène DE LA KETHULLE a épousé, le 11 juin 1850, Gabrielle *de Ghellinck de Walle*;
B Marie DE LA KETHULLE, mariée le 14 juillet 1846, à Jules *van Pottelsberghe de la Potterie*, fils de Marie-Frédéric *van Pottelsberghe de la Potterie* et de Thérèse-Pélagie, comtesse *de Lichtervelde*;
C Jules.

XII. Emmanuel-Ghislain DE LA KETHULLE, né à Gand le 24 décembre 1792, a épousé, le 1er mai 1824, Marie-Françoise *Schoorman*, née à Gand le 11 juillet 1794, fille d'Amand-Benoit-Louis *Schoorman* et de Marie-Isabelle-Jeanne *della Faille*, sa seconde femme. Leurs enfants sont :

1° Amand, né le 21 février 1826;
2° Mélanie, née le 4 septembre 1829;
3° Louise, née le 22 avril 1833.

Branche cadette.

XI. Maximilien-Marie-Emmanuel-Ghislain-Désiré de la Kethulle, né à Saint-Gilles, au pays de Waes, le 2 septembre 1754, mort à Bruxelles le 15 janvier 1812, était fils puiné de Nicolas-François-Ignace de la Kethulle et de Thérèse-Angéline-Alexandrine *Thyerin*. Il avait épousé, le 7 février 1781, à Saint-Nicolas du pays de Waes, Agnès-Françoise-Ursule-Ghislaine *de Moerman*, née le 21 octobre 1755, décédée à Bruxelles le 28 avril 1815, fille de Robert-Jean, vicomte *de Moerman* et d'Harlebeke, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, grand-bailli du pays de Waes, et de Françoise-Jeanne-Baptiste-Lutgarde *Maelcamp*. De ce mariage sont nés huit enfants, savoir : Branche cadette.

1° Thérèse-Charlotte-Caroline-Ghislaine de la Kethulle, native de Saint-Gilles, au pays de Waes, décédée à Bruxelles le 1er octobre 1849, s'est mariée, au mois de mai 1819, avec Eugène-Charles-François-Ghislain, baron *de Vicq de Cumptich*, chevalier de l'ordre de Malte, né le 12 juillet 1793, fils de Joseph-Henri, baron *de Vicq de Cumptich*, et de Charlotte-Alexandrine, baronne *de t' Serclaes;*

2° Emmanuel-Bavon-Joseph-Ghislain de la Kethulle, né à Saint-Gilles, le 1er octobre 1792, décédé, épousa, en 1815, Marie-Thérèse, *de Villegas*, comtesse de Saint-Pierre, fille de Philippe, comte de Saint-Pierre, seigneur de Gansboren, et de Marie, baronne *de Reynegom;*

3° Pauline-Louise-Françoise-Lutgarde-Désirée-Ghislaine de la Kethulle, décédée le 16 septembre 1825, se maria, le 14 janvier 1817, avec Jean-François *Verberckmoes*, mort en 1843;

4° Marie-Antoinette-Ghislaine;

5° Colette-Bernardine-Ghislaine de la Kethulle, décédée en 1832, se maria avec Antoine-Pie *le Bacq*, mort en 1829;

6° Rosalie-Françoise-Hélène-Ghislaine de la Kethulle, née le 25 décembre 1791, s'est mariée à Ernest-Joseph *Marchal*, lieutenant d'artillerie, né à Bruxelles le 18 juillet 1786, fils de Jean-Nicolas *Marchal*, secrétaire et premier aide-de-camp du général comte de Ferraris, natif de Longwy, et de Marie-Anne-Françoise *de Rinonville;*

7° Léopold-Jean-Joseph-Ghislain, qui suit :

8° Joséphine-Thérèse-Ghislaine de la Kethulle, née à Saint-Nicolas en 1796, décédée au château de Mukembourg, près d'Anvers, en 1832.

XII. Léopold-Jean-Joseph-Ghislain de la Kethulle, né à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 13 août 1794, a épousé, le 14 janvier 1817, Marie-

Branche cadette.

Thérèse *d'Hooghe*, née à Saint-Paul, audit pays de Waes, le 31 décembre 1796. Leurs enfants sont :

1° Jean-François-Ghislain DE LA KETHULLE, née à Saint-Paul le 21 novembre 1817;
2° Marie-Louise-Lutgarde-Ghislaine DE LA KETHULLE, née à Saint-Paul le 13 janvier 1819;
3° Louis-Emmanuel-Désiré-Antoine-Ghislain, né à Saint-Paul le 13 juin 1821, mort le 25 juillet de la même année;
4° Eulalie-Adélaïde-Ghislaine DE LA KETHULLE, née à Saint-Paul le 24 avril 1824;
5° Euphrasie-Adélaïde-Ghislaine DE LA KETHULLE, née à Saint-Paul le 6 mai 1829;
6° Louis-Ferdinand-Hippolyte-Alexandre-Ghislain DE LA KETHULLE, né au château de Weerde le 28 juin 1831;
7° Marie-Antoinette-Jeanne-Françoise-Ghislaine DE LA KETHULLE, née au même château le 1er juillet 1732, décédée sans alliance;
8° Eugène-Charles-François-Ghislain DE LA KETHULLE, né audit château le 27 février 1834.

KEVERBERG (DE) porte de gueules au lion d'argent couronné d'or posé à senestre.

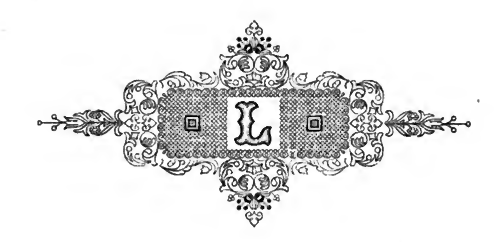
KNYFF. « Remontre en toute humilité Jacques-Gérard KNYFF, natif et inhabitant de la ville d'Anvers, licencié ès-lois, actuellement échevin et ancien bourgmestre de ladite ville que, lui et ses ancêtres, tant paternels que maternels, se sont montrés, de tout temps et en toutes occasions, très-zélés tant pour la religion catholique et romaine, que pour le royal service des empereurs et rois, prédécesseurs de Votre Sacrée Majesté, leurs seigneurs et princes souverains, ayant employé leurs biens et deniers pour la défense du pays et entretien de leurs armées, nommément le remontrant qui, outre l'avance de plusieurs milles florins de ses propres deniers pour le service de Votre Majesté, a aussi toujours fortement contribué pendant son administration comme bourgmestre d'Anvers, à induire ceux de ladite ville, d'accorder à Votre Majesté les subsides nécessaires dans les plus pressants besoins de l'État, à l'imitation de ses ancêtres, qui ont desservi pareillement les principales charges de la même ville, si comme Jean KNYFF, en l'an 1635, grand-aumônier, ainsi que Gérard KNYFF, aïeul du remontrant, le fut en l'an 1651, charge ordinairement conférée aux plus apparents de la ville; que Sa Majesté Catholique, le feu roi Charles second, de très-haute mémoire, eu égard aux mérites et éminentes vertus du révérendissime dom Gérard KNYFF, oncle du remontrant, fut servi de l'élever à la dignité d'abbé de l'abbaye de Saint-Michel de l'ordre de Prémontré, en ladite ville d'Anvers; qu'en outre ceux de sa famille se sont toujours alliés par mariage aux principales familles de

la même ville, lui remontrant étant allié à Marie-Agnès *Verbiest*, la sœur de laquelle fut épouse de noble homme Jacques *Madoets*, vivant plusieurs fois bourgmestre de la ville de Bruxelles; que l'on trouve de plus plusieurs célèbres personnages du nom de Knyff et desquels l'histoire fait mention, si comme d'Ansfridus Knyff, qualifié écuyer et mentionné comme témoin à certain accord fait, en l'an 1108, par Bouchard, évêque d'Utrecht, entre les chapitres des colléges de Saint-Martin, d'une; et de Saint-Boniface, d'autre part, audit Utrecht, rapporté par Simon van Leeuwen, en son *Batavia illustrata* ou *Oudt-Batavien*, page 897; et, le célèbre Christophe Butkens, page 317 de ses *Trophées de Brabant*, où il traite de la fameuse bataille de Woeringen, arrivée en l'an 1288, rapporte qu'entre les nobles que Renaud, comte de Gueldre, menait en sa compagnie, fut un gentilhomme du nom de Knif, lequel, avec les seigneurs de Bronchorst, de Meurs, de Culembourg, de Batembourg, de Geneppe, de Vorst, de Masene, et autres chevaliers et écuyers, demeura prisonnier en ladite bataille; l'on trouve aussi que plusieurs du nom de Knyff ont desservi les éminents emplois de grand-bailli, de bourgmestre et de sénateur de la ville d'Utrecht, notamment en l'an 1470, Gérard Knyff, et derechef un autre Gérard Knyff, l'an 1525, dont les annales de ladite ville et province font ample mention; d'où appert que la famille Knyff, originaire de la province d'Utrecht, est très-ancienne et noble; de laquelle fut l'illustrissime Jean Knyff, que Philippe second, roi des Espagnes et prince-souverain des Pays-Bas, institua premier évêque de la ville et province de Groningue, dont la vie et les mérites sont rapportés au livre intitulé: *Notitia episcopatûs federati Belgii*, où l'auteur, parlant de l'extraction dudit évêque, dit : *Ultrajectinus ex antiquâ et patritiâ Knyffiorum familiâ oriundus*. Cependant, comme les ancêtres du remontrant, s'étant retirés, pour cause de religion, hors de la province d'Utrecht, sont venus s'établir dans la ville d'Anvers, sous la domination et obéissance des rois d'Espagne, leurs souverains et légitimes princes, où par les révolutions, continuelles guerres, pillages et saccagement de ladite ville, arrivé en l'an 1576, tous leurs papiers de famille et titres ont été perdus, déchirés et brûlés, de manière que le remontrant se trouve dépourvu de lettrages et documents suffisants pour justifier duement son extraction et pouvoir retorquer à ladite ancienne noble maison de Knyff, originaire de ladite province d'Utrecht; et que néanmoins se trouvant en état pour pouvoir vivre et se maintenir en homme noble, son plus ardent désir est celui de pouvoir continuer à servir avec quelque lustre et distinction la très-auguste maison de Votre Majesté, et d'animer et stimuler sa postérité à s'évertuer et à se signaler au service de son seigneur,

prince souverain et légitime, il vient se prosterner aux pieds de Votre Sacrée Majesté impériale et catholique, suppliant très-humblement que, pris égard aux raisons et services susdits, son plaisir soit d'honorer le suppliant du titre de chevalier héréditaire du Saint-Empire, avec confirmation de noblesse et anoblissement de nouveau, en tant que de besoin, au port des armoiries, et blasonnées, à savoir : de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à six rais, et d'un château d'or en pointe, au chef de même chargé d'une double aigle issante de sable, l'écu surmonté d'un heaume d'argent, treillé, liséré et couronné d'or, hachements aux émaux dudit écu, et pour cimier un château de même qu'au blason, en la forme ainsi qu'icelles armoiries sont ci-jointes dûment dépeintes; lui permettant par plus ample grâce, qu'il et sa postérité légitime puissent faire soutenir lesdites armoiries de deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière, celle à dextre armoriée aux armoiries ci-dessus blasonnées, et celle à senestre, aux armes de la famille de l'épouse du suppliant, qui sont d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois gerbes de joncs de sinople liées d'or; et sur ce faire expédier en faveur du suppliant, ses hoirs, successeurs et descendants des deux sexes, mâles et femelles, nés et à naître en léal mariage, ses lettres-patentes ou diplôme impérial, etc. »

Cette requête fut suivie du diplôme impérial du 1er septembre 1719, confirmé le 28 septembre 1734.

« Marie-Thérèse, salut! De la part de nos chers et amés Jean-François Knyff, bourgmestre de notre ville d'Anvers, et Michel-Jean-François Knyff, ci-devant secrétaire de la même ville, nous a été très-humblement représenté qu'il aurait plu à feu l'empereur et roi, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de glorieuse mémoire, de confirmer par lettres-patentes du 28 septembre 1734, le titre de noblesse dont feu leur père Jacques-Gérard Knyff aurait été honoré par diplôme expédié en la chancellerie de l'empire le 1er septembre 1719, et aurait daigné lui permettre de décorer ses armoiries de supports et banderolles; mais que dans lesdites lettres-patentes il n'aurait été fait aucune mention du titre de chevalier, que le même diplôme aurait également attribué à feu leur père, pour lui et ses descendants légitimes; que les remontrants se trouvant frustrés par là d'une prérogative remarquable, nous suppliaient de daigner en considération du zèle et du fidèle attachement, qu'à l'exemple de leurs ancêtres, ils auraient constamment marqués à notre auguste maison, les élever au même titre de chevalier; Nous, ce que dessus considéré, etc. Vienne, le 20 novembre 1756. »



LABEVILLE (DE), originaire de France, fut admis avec titre de chevalier dans la noblesse des Pays-Bas par lettres-patentes de Joseph II, délivrées en mai 1786, et confirmées le 8 mars 1818 par le roi Guillaume Ier.

LA COSTE (DE) porte de gueules à la tour, ou château, d'or sur un rocher d'argent, au chef de même chargé d'une aigle naissante de sable, couronnée d'or et lampassée de gueules; pour cimier l'aigle de l'écu issante d'un heaume couronné, et pour supports deux griffons d'or.

Cette famille, d'ancienne noblesse génoise, s'établit en Flandre en 1491, par le mariage d'André DELLA COSTA ou DE LA COSTE, avec l'héritière de la maison d'Adornes, dont le nom et les armes furent adoptés par une branche de leur descendance. Dans les lettres-patentes données à cette occasion par l'empereur Maximilien et Charles-Quint, alors archiduc d'Autriche, il est dit qu'André DE LA COSTE avait justifié, tant par attestations que par antiques lettres du sénat de Gênes, qu'il était non-seulement d'ancienne et noble race, mais encore d'une famille illustre (*ex claro genere*) (1).

Son épitaphe nous apprend, en effet, qu'il était *ex nobili Lavaniæ prosapiâ*,

(1) Voyez plus bas les extraits de ces actes et le texte de l'épitaphe.

de la noble lignée de Lavagna, c'est-à-dire de la maison de Costa ou della Costa de Lavagna. Cette maison remonte à Rustique DE COSTA, qui possédait des terres à Lavagna en l'an 1127.

Le *Dictionnaire généalogique et historique*, publié à Paris en 1765, dit à ce sujet (tome II, p. 158), que Rustico DE COSTA (1) fut autorisé par les empereurs Lothaire, Conrad et Frédéric, à joindre ses forces à celles des maisons de Lerchi et d'Anselmi, pour chasser de leurs terres les marquis de Malespine et les comtes de Lavagne, et que, pour prix de ses services, il fut créé seigneur feudataire à Lavagna et St-Massimo de Rapallo.

De ce Rustique DE COSTA ou DELLA COSTA, était issu Alaman DELLA COSTA, dont les actions de valeur sont célébrées par tous les historiens génois, et qui porta le titre de comte de Syracuse.

Ce comté, dont étaient mouvants 250 fiefs de chevalier, avait été inféodé aux Génois, en 1162, par diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, confirmé par Henri VI ; néanmoins cette partie de la Sicile continuait à être occupée par les Pisans. Entre Gênes et Pise régnait une guerre acharnée, dans laquelle Alaman DELLA COSTA se signala par sa valeur (2). Les Pisans armèrent contre lui un gros vaisseau sur lequel ils placèrent 500 hommes d'armes. Alaman les vainquit, prit le navire et le conduisit à l'île de Candie, où se trouvait une flotte génoise, revenant du Levant.

Ce succès et la présence du vainqueur enflammèrent le courage des Génois; on résolut d'attaquer Syracuse. Henri, comte de Malea, joignit ses forces à celles des assaillants. L'expédition entra dans le port de Syracuse le 6 août 1204, et y prit deux vaisseaux pisans. Au bout de six jours la ville fut emportée malgré le comte Rénier qui était venu à son secours avec un corps considérable. Alors, pour prix de ses exploits, Alaman DELLA COSTA ou DE LA COSTE fut proclamé comte de Syracuse.

Dès l'année suivante, il eut à défendre sa conquête contre la flotte pisane, composée de 10 grands vaisseaux, et contre toutes les forces du comte Rénier.

En 1219, il alla au secours des croisés qui assiégeaient Damiette et prit part à une grande bataille, dans laquelle le soudan de Damas, à la tête d'une multitude d'infidèles, fut repoussé par les chrétiens.

(1) Le *Dictionnaire* écrit Costa et non de Costa ; mais, dans le recueil de Frederici, gardé aux archives de Gênes, ce nom est écrit *de Costa*.

(2) Ces renseignements sont tirés des ouvrages publiés dans la belle collection de Muratori, et notamment de ceux de Caffaro et Justiniani.

LA COSTE.

Alaman DE LA COSTE était accompagné dans cette expédition par son fils Bénévent, qualifié également de comte par les historiens. Il était déjà célèbre par sa valeur : il avait fait prisonnier le comte Benoit Ugolin après un sanglant combat naval, et remporté une victoire signalée sur une escadre vénitienne qui revenait de Crête avec le corps du doge Rénier Dandolo, mort en captivité.

La famille de Costa ou della Costa a compté plusieurs branches qui ont porté diverses armoiries. Les comtes de Villars en Savoye, et les marquis d'Iacci en Sicile, font remonter leur origine à cette tige illustre.

Dans l'antique église de San-Lorenzo, surnommée della Costa, ou della Costa di Rapallo, il y a une chapelle dédiée à saint André; dans le mur, près de l'autel, est enchâssée une pierre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

IHS
MCCCCLXXXXV FABRICATA FUIT CAPELLA
ISTA PER VENERABILEM DNM. PBRUM. LAUR-
ENTIV. DE COSTA Q. IACOBI Q. FRANCISCI
Q. HENRICI ET P. DNM. ANDREAM DE COSTA
Q. GABRIELIS Q. LAZARI AD HONORE. DEI ET
SATI ANDREE APLI. ET ETIAM TABERN-
CULUM MARMOREUM ET ARGENTE-
UM. DONATU. FUIT P. DICTU. DNM.
PBRM. LAURENTIU. AD HONOREM ET
REVERETIAM SACRATISSIMI CORPO-
RIS XRI. PRO AIA SUA ET SUORUM (1).

L'autel est orné d'un tableau; les volets sont peints sur leurs deux faces. Le tableau représente le martyre de saint André; au pied de la croix se trouvent un seigneur et une dame, dans le costume du XV[e] siècle, ayant chacun ses armoiries, d'une part, celles de la Coste, telles que nous les avons décrites : et de l'autre le même écu parti d'or à la bande échiquetée de sable et d'argent, qui est d'Adornes.

Le miracle des noces de Cana est peint sur le volet de gauche, et les mêmes armes, écartelées, se retrouvent sur une fenêtre de la salle du festin.

(1) L'an 1495, cette chapelle fut érigée par vénérable messire Laurent DE COSTA, prêtre, fils de feu Jacques, fils de feu François, fils de feu Henri, et par messire André DE COSTA, fils de feu Gabriel, fils de feu Lazare, en l'honneur de Dieu et de saint André, apôtre. De plus un tabernacle de marbre et d'argent a été donné par ledit messire Laurent, prêtre, en l'honneur et révérence du très-sacré corps du Christ, pour son âme et celles des siens.

Sur le revers de ce volet, le peintre a représenté Adam et Ève; leurs traits rappellent ceux des deux personnages agenouillés dans le tableau principal. L'écu de la Coste parti d'Adornes est répété sur cette face du volet, au bas duquel on lit l'inscription suivante :

Hoc opus fieri fecit Andreas DE COSTA, anno 1499, Brugis. (1)

L'autre volet représente la résurrection de Lazare; sur le revers sont peints deux squelettes avec cette légende :

Hoc speculo studeas oculo quam morieris.

Au-dessus est un chiffre formé d'*A* et de *C* entrelacés.

Ces peintures sont fort estimées en Italie; tout porte à croire qu'elles sont de Hemlinck, le célèbre auteur de la châsse de sainte Ursule.

Le tabernacle mentionné dans l'inscription gravée dans le mur, n'est plus sur l'autel, mais on en a conservé la partie en marbre qui est ornée des figures des Évangélistes, en relief, d'un bon travail.

Devant l'autel, dans le pavé, était une pierre tumulaire, en marbre, sur laquelle était sculpté un ange tenant de chaque main un écusson. Les armoiries et l'épitaphe étaient presqu'entièrement effacées à la fin du siècle dernier; enfin cette pierre a été enlevée à l'occasion du repavement de l'église.

Comme peu après l'établissement de la famille de la Coste au pays, une branche de cette maison a adopté le nom et les armes de celle d'Adornes, nous croyons utile de dire quelques mots de celle-ci.

Selon Sansovino (2), Meliade Adorne, en italien Adorno, commanda une galère, en 1346, dans une expédition contre Monaco. Gabriel, l'un de ses descendants, fut élu doge en 1363; il gouverna avec beaucoup de sagesse pendant sept ans; on le compte au nombre des plus grands hommes de son temps. Son gendre, Pierre Justiniani, devint la tige des princes de Chio; cette île lui fut donnée par l'empereur Andronic.

Pendant près de 300 ans la maison d'Adornes fut à la tête des familles appelées capellaires ou ducales. Antoniotto, fils de Gabriel, devenu doge à son tour, en 1384, « était doué, dit M. de Sismondi (3), d'un génie vaste « et profond; ses manières étaient grandes et nobles, son cœur généreux,

(1) « André DE COSTA a fait faire cette œuvre à Bruges, en 1499. »
Sur un autre tableau de Hemlinck qu'on voit à Bruges, on lit une inscription semblable :
Hoc opus fieri fecit Martinus D. Newenhove. Anno D. N. 1484, anno vero ætatis suæ. 23.

(2) *Della origine et de fatti delle familie illustri d'Italia.*

(3) *Histoire des républiques italiennes*, tome v.

« son nom respecté par tous les princes de la chrétienté. — Sa gloire « était rehaussée par la puissante expédition, qu'en 1388, il avait conduite « pour punir les pirateries des Maures. Il avait assiégé le roi de Tunis « dans sa capitale; il l'avait forcé à remettre en liberté les esclaves « chrétiens, à payer une somme d'argent, et à promettre qu'à l'avenir ses « sujets s'abstiendraient du brigandage. »

Raphaël, frère d'Antoniotto, fut ami de lettres et grand capitaine. George *Adornes*, ses fils Raphaël et Barnabé, Prosper, gendre du marquis de Final; deux neveux de Prosper, Augustin et Antoine, comtes de Rende, occupèrent successivement le trône ducal. Les noces d'un autre neveu de Prosper avec Éléonore, fille de Robert San Severino, comte de Caïazzo, furent célébrées avec beaucoup d'éclat : les corps de métier, toutes les villes et seigneuries du duché, le sénat lui-même, vinrent offrir des dons au jeune couple.

De cette maison était issu Antoine-Othon, marquis de Botta-Adorno, chevalier de Malte, chambellan et conseiller intime actuel d'État et de guerre, général d'artillerie et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de LL. MM. II. et RR., qui fut en 1750 ministre plénipotentiaire de S. M. l'impératrice-reine Marie-Thérèse pour le gouvernement général des Pays-Bas.

Les généalogistes font remonter la branche flamande à Opice ou Opicien, qui ayant suivi le comte Guy de Dampierre en Afrique et en Syrie, passa avec lui en Flandre l'an 1269, et fut fort en faveur auprès du comte. Celui-ci le fit son chambellan et le maria à Agnès, fille de Philippe *d'Axpoele*, chevalier, de la maison des châtelains de Gand. Il est décédé à Gand en 1387 et a été inhumé en l'église de Saint-Pierre auprès de cette ville.

Pierre *Adornes*, arrière-petit-fils d'Opice, premier bourgmestre de Bruges, mourut le 10 février 1399 et fut enterré à Sainte-Walburge en cette ville. Il est le vrai fondateur de la chapelle dite de Jérusalem, construite par les soins de ses fils Pierre *Adornes*, chevalier du Saint-Sépulcre, mort en 1464 chez les chartreux qu'il avait fondés à Bruges et dont il avait pris l'habit depuis la mort de sa femme, Élisabeth *Bradericx*, en 1445; et Jacques *Adornes*, bourgmestre de la commune de Bruges, mort le 22 avril 1465 et enterré à Saint-Michel de cette ville, sans laisser de postérité de sa femme Anne *Masius*. La tombe du Sauveur est représentée dans ladite chapelle, avec les dimensions que Pierre II, du nom, avait prises sur les lieux; l'on y voit les monuments de plusieurs membres des familles d'Adornes et de la Coste.

Anselme *Adornes*, fils dudit Pierre *Adornes*, seigneur de Ghendtbrugge, fit également le voyage de Terre-Sainte. Il eut l'honneur de loger, pendant deux

ans, dans son hôtel à Bruges, Marie-Stuart, sœur du roi d'Écosse Jacques III, forcée à s'éloigner par la disgrâce de son mari, le comte d'Arran. Jacques récompensa cette hospitalité en donnant à Anselme *Adornes* les baronnies de Cortwyck ou Corthuy et de Tiltine, le nomma de son conseil et le décora du collier de son ordre de Saint-André. Anselme fut en même temps conseiller et chambellan du duc Charles de Bourgogne, et son ambassadeur à la cour de Milan et près du Saint-Siége. Après son retour d'Orient, le duc le choisit pour ambassadeur auprès du célèbre souverain de la Perse, Ussum Cassan ou Hassan al Thouil. On donne au baron de Corthuy les titres de chevalier du Saint-Sépulcre et de Sainte-Catherine du mont Sinaï, ainsi que du Glaive de Chypre. Il fut bourgmestre de Bruges et l'un des capitaines de la duchesse Marie, chargée de la pacification de cette ville.

Il mourut en Écosse, de la main d'Alexandre Gordon, comte de Huntley, le 23 janvier 1482, et est inhumé avec sa femme Marguerite *van der Bank*, dans l'église de Jérusalem à Bruges, où l'on voit leur mausolée, orné de leurs statues et de leurs armoiries.

Ils laissèrent une nombreuse postérité qui tomba néanmoins en quenouille; leur petite-fille Agnès *Adornes*, fille d'Arnoud, seigneur de Ronsele, et d'Agnès *de Nieuwenhove*, épousa, en premières noces, Corneille *de Halewyn*, et, en secondes noces, André DE LA COSTE.

D'après le monument que nous avons décrit, le rameau de la maison de Costa auquel ledit André appartient remonte à Lazare DE COSTA, dont nous allons donner la descendance :

I. Lazare DE COSTA, nommé dans l'inscription de San-Lorenzo. De sa femme, dont on ignore le nom, il eut pour fils Gabriel qui suit :

II. Gabriel DE COSTA paraît dans l'inscription de San-Lorenzo. Nous trouvons en 1443 Gabriel DE COSTA, châtelain de Levica.

Suivant les quartiers de plusieurs épitaphes de ses descendants, notamment de Gabriel DE LA COSTE, son petit-fils, et d'Anne DE LA COSTE, mariée à Eustache *de Thiennes*, Gabriel épousa une dame de la maison de Grimaldi, l'une des quatre principales de la noblesse de Gênes, tige des princes de Monaco. De ce mariage naquit André qui suit :

III. André DE COSTA, DELLA COSTA ou DE LA COSTE (1), qualifié de seigneur

(1) Dans un acte passé l'an 1522 par-devant échevins, André DE LA COSTE est surnommé *d'Oude*, le vieux ou l'ancien. Nous trouvons également dans une transaction avec le chapitre de Saint-Donat, dont il sera parlé ci-après, *Messire Andries* DE LA COSTA *d'Oude*. Ce surnom avait pour objet de le distinguer de son fils, du même nom.

de Roccabruna, par quelques généalogistes, fonda, en 1495, la chapelle de Saint-André dans l'église de San-Lorenzo. Il fut conseiller et receveur-général de l'empereur Maximilien, et ambassadeur auprès de Louis XII, auquel, est-il dit, dans un acte de ce roi, sa personne fut très-agréable (1). Il fit un grand nombre de fondations pieuses et charitables, et mourut le 14 avril 1542.

Il avait épousé, dans l'église de Jérusalem à Bruges, le 21 juillet 1491, Agnès *Adornes,* dame de Ronsele, veuve, sans enfants, de Corneille *de Halewyn,* née le 2 mai 1477, décédée le 25 janvier 1527, fille d'Arnoud, seigneur dudit lieu, et d'Agnès *de Nieuwenhove* (2), petite-fille d'Anselme *Adornes,* baron de Corthuy et Tiltine, seigneur de Ghendtbrugge, conseiller et chambellan du duc Charles de Bourgogne et son ambassadeur auprès de plusieurs cours, conseiller du roi d'Écosse Jacques III, chevalier de son ordre de Saint-André, du Saint-Sépulcre, de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï et du Glaive de Chypre, etc., mentionné ci-dessus.

André DE LA COSTE et sa femme Agnès *Adornes* furent inhumés dans l'église de Saint-Jean à Bruges, où la famille de la Coste avait droit de sépulture aussi bien que dans celle de Saint-Donat (du chef de ladite Agnès *Adornes*) et dans celle de Jérusalem.

Sur leur tombe était une pierre tumulaire en marbre blanc, ornée de leurs armes supportées par un ange et portant cette inscription :

Sepultura Andreæ DE COSTA, Liguri, Genuâ oriundi ex nobili Lavaniæ prosapiâ, civis Brugensis, qui obiit anno Domini MCCCCC quadragesimo secundo, die xiiij aprilis.

Sepulture de damoiselle Agnès *Adourne,* fille de messire Arnoul *Adourne,* femme d'Andrieu DE LA COSTE, qui trespassa le xxv jour de janvier de l'an mil cinq cent xxvij.

Deux croisées voisines du monument étaient ornées de vitraux aux mêmes armoiries.

Du mariage d'André DE LA COSTE avec Agnès *Adornes* naquirent :

1° Arnoud DE LA COSTE, seigneur de Ronsele, Nieuwenhove, etc., licencié en droits, prêtre et chanoine à Saint-Donat et de Notre-Dame d'Anvers, né le 18 août 1492 ;

(1) Lettres-patentes du roi de France Louis XII, données à Blois, en janvier 1513.

(2) Maison très-ancienne et très-distinguée. Dans l'acte d'une des fondations qui ont passé de de cette famille dans celle de la Coste, en date de l'an 1406, Jean *de Nieuwenhove* est appelé : « Noble et cher seigneur, messire Jean, sire de Nieuwenhove, chevalier. »

2° Anne DE LA COSTE, décédée le 21 octobre 1518 et inhumée à l'église de Jérusalem, avait épousé Josse *de Halewyn*, seigneur de Vesten, fils de Jacques, chevalier, seigneur de Rosebeke, de Merkem et de Sweveghem, et de Marguerite *d'Ongnies*, et petite-fille de Jean, vicomte d'Harlebeke, et de Marie *de Ghistelles;*

3° Jean, qui suit :

4° André DE LA COSTE, mort à Furnes vers 1529, épousa Françoise *Bisschop*, ci-après;

5° Godelieve DE LA COSTE, née le 25 juin 1502, décédée sans enfants en 1580, épousa : 1° en 1521, Jean *de le Maire*, mort en 1539; 2° en 1542, Jean *Pardo*, seigneur de Frémicourt, veuf, en 1540, de Catherine *de Vlamincpoort*, fils de Sylvestre *Pardo*, d'une famille noble de Burgos;

6° Gabriel DE LA COSTE, né le 14 août 1503, conseiller de Bruges en 1540, 1547, 1552, 1555, 1557, 1561, 1564, 1571; échevin en 1544, 1550, 1558, 1560, 1566, 1568, 1574; puis capitaine de son quartier; premier bourgmestre en 1574. Ayant survécu à ses aînés, Gabriel DE LA COSTE disposa, comme plus proche héritier des fondateurs, de diverses fondations faites par la famille d'Adornes et par son père André, ainsi qu'on le voit de plusieurs actes, notamment de sa requête au chapitre du mois d'août 1576, commençant ainsi :

« Venerabilibus et præstantissimis dominis decano et capitulo cathedralis ecclesiæ Brugensis omnimodo reverentiam et honorem. Ad capellaniam perpetuam ad summum altare capellæ sancti Johannis ejusdem civitatis Brugensis...... per quondam bonæ memoriæ nobilem virum Andream DE LA COSTE, patrem meum, fundatam, cujus nominatio sive præsentatio ad me tanquam proximiorem hæredem dicti patris sive fundatoris, etc. »

Néanmoins la branche aînée subsistait dans la personne d'Omer, fils d'André, le Jeune; pour ce motif Gabriel écartelait d'Adornes; cette écartelure se trouvait sur sa tombe.

Il mourut en célibat le 19 septembre 1581 et fut enterré sous la même pierre que sa sœur Anne.

Sur cette pierre on voit d'abord les armoiries de ladite Anne DE LA COSTE et de son mari Josse *de Halewyn*, et puis au-dessous celles de Gabriel. Autour de ces dernières sont quatre écussons :

DE LA COSTE, *Adornes*, *Grimaldi*, *Nieuwenhove*.

Plus bas on lit l'inscription suivante :

Sepulture van m'her Gabriel DE LA COSTE, f. m'her Andries, Genuees, in zyn leven burgm^r van schepenen der stede van Brugge, dewelke overleedt ongehuwt op de XIX september 1581. Bid voor de ziele.

Le pourtour de la pierre est orné de quatre autres écussons, savoir :

Halewyn-Ghistelles, DE LA COSTE, *Ongnies*, *Adornes*.

Ce pourtour porte cette inscription :

Sepulture van joncv. Anna de la Coste, fa Andries, Genuees, we jor Joos van Halewyn, fr Jacob s'rudders, die starf ao xve xviij, de xxi van october.

7° Marguerite de la Coste, née le 25 décembre 1504, chartreuse, près de Bruges;
8° Barbe; — 9° Agnès; — 10° Jacqueline de la Coste, mortes sans alliance;
11° Donat de la Coste, né le 15 septembre 1508, religieux à Ter-Doest;
12° Anselme de la Coste, religieux aux Carmes à Bruges, parait, avec son père, dans des conventions faites avec le couvent, en l'an 1533 et 1535;
13° François de la Coste, mort sans alliance.

IV. Jean de la Coste, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Nieuvliet et Vive, et ensuite de Nieuwenhove et de Ronsele, conseiller de l'empereur Charles V, et son receveur des droits d'aleuds aux Pays-Bas, échevin de Bruges en 1521, 1526, 1529 et 1530, bourgmestre de la commune en 1527, capitaine en 1528, 1531 et 1536, premier bourgmestre de 1533 à 1535, ainsi que roi de l'arbalète, prit le nom et les armes d'Adornes en vertu des lettres-patentes de Maximilien, empereur des Romains, et de Charles, archiduc d'Autriche, délivrées en février 1511, et du consentement d'Antoniotto ou Antoine *Adornes*, qui depuis fut duc de Gênes, et de son frère Jérôme *Adornes,* tous deux comtes de Tende, donné par lettres datées de leur ville de Casteletto le 4 mai 1512, et confirmé par celles de l'empereur Maximilien, du 22 décembre de la même année.

Les lettres de l'an 1511 furent délivrées à la demande d'Arnoud *Adornes*, qui, y est-il dit, se voyant seul descendant mâle dans les Pays-Bas, *de toute cette noble et antique famille des Adornes, dont il tirait son illustre origine* (1), et duquel la fille unique Agnès était légitimement unie avec *André* de la Coste, *également issu d'une illustre famille* (2), et qui en avait trois fils vivant, *de tout quoi Arnould justifia duement et amplement* (3). On voit aussi dans ces lettres, que les archiducs s'assurèrent par *des attestations et antiques lettres du sénat de Gênes* (4), qui leur furent produites, que la famille de la Coste était issue d'une *antique et noble* maison de cet état.

Les comtes de Tende ne se contentèrent pas d'accéder au désir d'Arnoud

(1) Ex toto illo nobili et antiquo Adurnorum genere, undè claram trahit originem.
(2) Andreas de Costa, qui etiam ex claro genere derivatur.
(3) Nobis hæc omnia debitè et multò ampliùs patefieri fecit.
(4) Nobis quoque sufficienter apparuit ex attestationibus antiquisque litteris senatûs civitatis Januensis, undè oriundus exstitit, ipsum etiam fuisse ex antiquo et nobili genere procreatum.

Adornes, relativement à Jean DE LA COSTE; mais comme chefs de la maison d'Adornes ils déclarèrent qu'ils y comprenaient *tous les enfants mâles, nés et à naître, d'André* DE LA COSTE *et d'Agnès Adornes, et leur postérité* (1) et qu'ils les autorisaient tous à porter le nom et les armes, et à jouir de tous les honneurs et droits de cette maison (2).

Tout le contenu de ce consentement fut approuvé, et reçut la sanction souveraine par les lettres de l'empereur Maximilien (3), comme s'il y avait été inséré mot pour mot (4), et en outre, Jean DE LA COSTE fut autorisé de nouveau, en tant que de besoin, à prendre le nom et les armes d'Adornes, ce qui fut également ratifié par le roi Louis XII.

Jean DE LA COSTE, dit *Adornes*, reçut la naissance le 8 octobre 1494; il mourut le 2 juin 1537 et git à l'église de Jérusalem.

Il avait épousé, au mois d'avril 1520, Catherine *Metteneye*, fille de Pierre *Metteneye*, chevalier, seigneur de Marcke et de Marquillies, capitaine du château et de la ville d'Audenarde, panetier du duc de Bourgogne, et de Marguerite *de Baenst*. Elle mourut le 7 décembre 1545.

Jean DE LA COSTE, dit *Adornes*, laissa dix enfants; de son épouse, neuf légitimes, savoir :

1° Jérôme DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, de Nieuvliet, de Vive, de Marcke, de Marquillies, de Poelvoorde (par le décès de son cousin François *d'Ongnies*), de Booreghem, de Walle, d'Overmalsacke, boutillier héréditaire de Flandre (5), gentilhomme ordinaire de l'empereur Charles-Quint, né le 8 mars 1522, en la maison de Jérusalem, mort en célibat le 11 octobre 1558 et enterré dans l'église de Jérusalem, où l'on voit son épitaphe, laissa un enfant naturel :

Gedéon DE LA COSTE, dit *Adornes*, clerc du secrétaire Asseliers.

(1) Joannem ipsum et filios malos ex ipsis Andreâ et Agnete natos et nascituros eorumque posteros.

(2) Suscepimus admittimusque in familiam Adurnorum cognomenque nostrum, ipsosque et eorum posteros Adurnos appellari, insignibus Adurnorum uti et omnibus familiæ nostræ privilegiis ac prærogativis frui libenter ex animi nostri sententiâ concedimus, etc.

(3) Ex certâ scientiâ ac de plenitudine potestatis et auctoritatis nostræ cesaræ et de gratiâ speciali confirmavimus, ratificavimus, approbavimus et corroboravimus hujusmodi statutum, concessionem et concordatum necnon consensum tam dicti Arnoldi quam ipsorum Anthonioti et Jheronimi Adurnorum, ut præmittitur.

(4) Quem consensum ipsi pariter per unas patentes earum litteras approbaverunt quas hic pro expressis haberi volumus ac si de verbo ad verbum his nostris insertæ essent.

(5) Ce titre était attaché à la seigneurie de Poelvoorde.

2° Marie DE LA COSTE, dite *Adornes*, morte sans alliance;
3° Marguerite DE LA COSTE, dite *Adornes*, religieuse à Sion;
4° Jeanne DE LA COSTE, dite *Adornes*, née en 1525, mariée, en 1554, à Guillaume *de Rockeghem*, seigneur de Camarde, échevin du Franc de 1551 à 1579, bourgmestre en 1558, 1566, 1578, commissaire au renouvellement des lois en 1578, mort le 20 mai 1579, fils de Robert *van Rockeghem*, bailli d'Ostende, et bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marie *Beinst;*
5° Jacques, qui suit:
6° Gabriel; — 7° George DE LA COSTE, dit *Adornes*, morts jeunes;
8° Catherine DE LA COSTE, dite *Adornes*, religieuse à Sion;
9° Pierre DE LA COSTE, dit *Adornes*, chanoine de Saint-Donat à Bruges, mort en 1585;

Jean DE LA COSTE, dit *Adornes*, laissa aussi une bâtarde:

10° Agnès DE LA COSTE, dite *Adornes*, religieuse à Notre-Dame de la Potterie, décédée l'an 1570.

V. Jacques DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Ronsele et de Berendelaer, puis, après la mort de son frère le chevalier Jérôme DE LA COSTE, seigneur de Nieuwenhove, de Nieuvliet, de Vive, de Marcke, de Marquillies, de Poelvoorde, boutillier héréditaire de Flandre, bailli du Vieux-Bourg de Gand le 16 juin 1558, mort en 1572, épousa, en premières noces, Livine *van der Zype*, décédée sans postérité le 22 mars 1564, à l'âge de 46 ans, fille de François, seigneur de Wazière; et, en secondes noces, le 4 octobre 1567, Françoise *van Belle*, dite *de Bailleul*, dame de Pienhove, fille de Pierre *van Belle*, dit *de Bailleul*, seigneur d'Eecke, etc. Il eut cinq enfants; de ce second mariage trois enfants légitimes, savoir:

1° Anselme-Opice, qui suit:
2° Pierre; — 3° Godelieve DE LA COSTE, dite *Adornes*, morts sans alliance;

Jacques DE LA COSTE, dit *Adornes*, laissa de N. *Copstadt* deux bâtardes:

4° Angéline DE LA COSTE, dite *Adornes*, mariée à Robert *Lennes;*
5° Anne DE LA COSTE, dite *Adornes*, mariée à Jean *Lansocht*.

VI. Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes*, créé chevalier par l'archiduc Albert le 21 mai 1605, seigneur de Pienhove, de Nieuwenhove, de Marcke, de Marquillies, de Ronsele, de Nieuvliet, de Vive, de Poelvoorde, boutillier héréditaire de Flandre, conseiller, échevin, bourgmestre de la commune de Bruges et 1er bourgmestre de 1593 à 1610, né le 25 octobre 1569, mort

le 14 novembre 1610, épousa, en 1595, Anne *de Bracle*, dame de Court-au-Bois, de Duffele, etc., décédée le 20 août 1636 et enterrée avec lui en l'église de Jérusalem, fille de George *de Bracle*, seigneur d'Autrive et de Moorslede, et de Jeanne *de Vlamincpoort*. Leurs enfants furent :

1° Anne-Marie DE LA COSTE, dite *Adornes*, épousa Gérard *de Draeck*, capitaine, seigneur de Teuven au pays de Limbourg; dont Joseph *de Draeck*, seigneur de Teuven, époux de Marie *de la Cornhuuse*, fille de Charles et de Robertine *d'Aubermont*, et Anselme-Opice *de Draeck*, seigneur de Ronsele, bourgmestre du Franc de Bruges de 1700 à 1705, marié : 1° à Anne-Françoise *de Cortewyle*, fille de Jean, seigneur de Ter-Caemer et de Toriswalle, et de Madelaine *de Lannoy de Maingoval*, etc. ; 2° à Marie-Françoise *van Caloen ;*
2° George-Lambert, qui suit :
3° Pierre DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Poelvoorde, de Court-au-Bois, de Duffele, boutillier héréditaire de Flandre, bourgmestre de Bruges en 1650, mort le 11 mars 1659, épousa, en 1638, Marie-Agnès *de Beer*, fille d'Adrien *de Beer*, chevalier, seigneur de Meulebeke, etc., grand-bailli de Courtrai, et d'Agnès *d'Aubermont*. Nous donnons ci-après leur descendance sous la branche des seigneurs de Poelvoorde;
4° Jacques-Anselme DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Ronsele, mort le 26 novembre 1668, épousa, le 25 janvier 1641, Marie-Madelaine *de la Cornhuuse*. Ils sont les auteurs du rameau des seigneurs de Ronsele, que nous donnons ci-après.

VII. George-Lambert DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, de Marcke, de Marquillies, de Nieuvliet, etc., mort en 1644, épousa Jeanne *de Haynin de la Vallée*, dame de Fache, décédée le 30 mars 1638, fille de Philippe *de Haynin*, seigneur de La Vallée et de Wavrans, et de Françoise *de Hennin de Cuvillers*. Leurs enfants furent :

1° Françoise DE LA COSTE, dite *Adornes*, religieuse à Lille, morte en 1652;
2° Jacques-Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, de Nieuvliet, de Marcke, de Marquillies, de Pienhove, etc., mort en célibat à La Haye le 15 mars 1662.
On voit dans la chapelle de Jérusalem, à Bruges, sur un monument de marbre noir et blanc, son épitaphe ainsi conçue :

Nobilissimo viro Dom. Jacobo-Anselmo *Adurno*, equiti aurato, toparchæ de Nieuwenhove, Nieuvliet, Marques, Marquillies, Peenhof, Georgii-Lamberti et Joannæ *de Hainin* f°, obiit mense martio ao° MDCLXII.

Quartiers :

Adornes, Metteneye, Bailleul, la Bryque, Bracle, Coyeghem, Vlamincpoort, Petyt, Haynin, de Lesplaque, van Berg, Herlin, Hennin, de Maricourt, le Prévost, Monnoyer.

3° Anne de la Coste, dite *Adornes*, religieuse à Berlaimont, à Bruxelles;

4° Geneviève de la Coste, dite *Adornes*, dame de Marquillies, morte le 6 janvier 1670, épousa, le 28 septembre 1664, Michel-François *de Wignacourt* (1), comte de Flettre, fils de Jacques-Sébastien *de Wignacourt*, comte de Flettre, et de Françoise *Gallo de Salamanca*. De ce mariage est né : Denis-François-Jacques *de Wignacourt*, comte de Flettre et de Herlies, grand-bailli héréditaire de Cassel, marié, le 9 mai 1684, à Marie-Philippotte-Aldegonde *de Croix*, fille de Pierre-Félix *de Croix*, baron de Heuchin, capitaine d'une compagnie de 200 fantassins wallons, et d'Anne-Éléonore *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*. Balthazar-Pierre-Félix *de Wignacourt*, fils de Denis-François-Jacques, époux de Constance-Caroline *de Ghistelles*, fille de Philippe-Alexandre-François *de Ghistelles*, marquis de Saint-Floris et de Croix, seigneur de Vieille-Chapelle, député ordinaire de la noblesse des états d'Artois, et d'Isabelle-Claire *de Créequy*, dame de Maubernençon et de Roieffles, sa seconde femme; ils

(1) Jacques-Sébastien *de Wignacourt*, comte de Flettre, par lettres-patentes du roi d'Espagne du 25 septembre 1656, baron de Cauroy, seigneur de Stressele, mort en 1658, épousa, en 1622, Françoise *Gallo de Salamanca*, fille d'Antoine et de Jeanne *de Crasle*, natifs de Bruges.

Michel-François *de Wignacourt*, comte de Flettre, baron de Cauroy, seigneur de Stressele, épousa, le 28 septembre 1664, Geneviève de la Coste, dite *Adornes*, dame de Marquillies, décédée le 6 janvier 1670.

Marie-Florence *de Wignacourt*, décédée sans enfants, épousa : 1° Charles *d'Ostrel*, dit *de Lières*, baron de Berneuicourt, veuf, avec un enfant, de Marie *Brandt*, fils cadet de Gilles *d'Ostrel*, vicomte de Lieres, comte de Saint-Venant, gouverneur de Saint-Omer, et de Marie-Catherine *de la Tramerie*, 2° Charles-Philippe-Eustache de la *Viefville*, seigneur de Steenvoorde, mort le 22 avril 1681 et enterré aux Récollets de Saint-Omer, fils d'Eustache-Pantaléon *de la Viefville*, seigneur de Steenvoorde, et de Claudine *de Merode*, chanoinesse de Mons; et 3° Philippe-Adrien *de la Viefville*, seigneur de Bavinchove, mort sans postérité, fils de Jean *de la Viefville*, seigneur de La Chapelle, mayeur de Saint-Omer, et de Marie-Thérèse *de Massiet*, dame de Bavinchove.

Denis-François-Jacques *de Wignacourt*, comte de Flettre, seigneur de Marquillies, de Nieuwenhove, grand bailli héréditaire de Cassel, mort le 2 mars 1720, épousa, le 9 mai 1684, Marie-Philippotte-Aldegonde *de Croix*, fille de Pierre-Félix *de Croix*, baron de Heuchin, et d'Anne-Éléonore *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*.

Denis-François-Jacques de *Wignacourt*, chevalier, comte de Flettre, seigneur de Marquillies, mort en célibat.
Claire-Florence *de Wignacourt*, chanoinesse à Maubeuge.
Adrienne-Charlotte *de Wignacourt*, chanoinesse à Maubeuge.

Balthazar-Pierre-Félix *de Wignacourt*, comte de Flettre, seigneur de Marquillies, grand-bailli de Cassel, mort en 1772, épousa, le 30 novembre 1729, Constance-Caroline *de Ghistelles*, fille de Philippe-Alexandre, marquis de Saint-Floris.

Balthazar-Philippe-Emmanuel-Charles *de Wignacourt*, comte de Flettre, seigneur de Marquillies, grand-bailli de la ville et châtellenie de Cassel.

Constance-Polixène-Reine-Stanislas *de Wignacourt*, chanoinesse de Maubeuge, épousa, le 17 août 1753, Adrien-Jean-Baptiste, comte *de Lannoy*, baron de Clervaux, grand-mayeur et souverain officier de Moha, conseiller privé de l'évêque de Liége, gentilhomme de l'état-noble dudit pays et du comté de Looz, fils d'Adrien-Damien-Gérard-Ernest *de Lannoy*, comte de Clervaux et du Saint-Empire, seigneur de Ham, membre de l'état-noble de Namur, et d'Aldegonde-Louise-Françoise de *Warnant*.

Félix-Balthazar-Pierre-Adrien, comte *de Lannoy de Clervaux*, né à Liége le 3 février 1757, mort le 20 mai 1827, épousa, au château de Halèves le 22 avril 1782, Marie-Ferdinande-Madelaine-Antoinette-Josephe-Louise-Ignace-Walburge, comtesse *de Berlo*, chanoinesse de Maubeuge, née le 13 février 1762, fille de Marie-Léopold-Joseph, comte de *Berlo d'Hozémont*, dit *Suys*, et de Marie-Victoire *de Ledebur*.

Florent-Stanislas-Amour, comte *de Lannoy* et du Saint-Empire, officier de cavalerie au régiment Royal-Allemand, au service de France, mort le 23 septembre 1836, épousa, en 1789, Clémentine-Joséphine-Françoise-Thérèse, comtesse *de Looz-Corswarem*, née le 29 juin 1764, décédée le 4 juin 1820, fille de Guillaume-Joseph-Alexandre *de Looz-Corswarem*, comte de Niel, et de Marie-Emmanuelle *d'Ats*.

Adrien, comte *de Lannoy de Clervaux*, membre de l'ordre équestre de la province de Liége, a épousé Emilie *de Tornaco*, fille de N., baron *de Tornaco*, et d'Émilie, comtesse *de Berlo* et du Saint-Empire romain, chanoinesse de Maubeuge.

Napoléon, comte *de Lannoy*, prince de Rheina-Wolbeck, comme héritier unique et universel à titre de fidéi commis, de son oncle maternel Joseph-Arnaud *de Looz-Corswarem*, prince de Rheina-Wolbeck, né le 11 septembre 1807, a épousé, le 19 octobre 1830, Marie-Auguste, comtesse *de Liedekerke-Beaufort*, née le 21 février 1809, fille de Charles-Alexandre, comte *de Liedekerke-Beaufort*, ancien gouverneur de la province de Liége.

continuèrent la lignée des comtes de Flettre et de Herlies; ses deux sœurs, Claire-Florence et Adrienne-Charlotte *de Wignacourt*, furent reçues chanoinesses à Maubeuge, avec ces quartiers :

Wignacourt,	*Gallo de Salamanca,*	*Adornes,*	*Haynin,*
De Croix,	*Locquenghien,*	*Sainte-Aldegonde,*	*Ongnies.*

Seigneurs de Poelvoorde.

Poelvoorde.

VII. Pierre DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Poelvoorde, de Court-au-Bois, de Duffele, boutillier héréditaire de Flandre, bourgmestre de Bruges en 1650, mort le 11 mars 1659, était fils d'Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Nieuwenhove, de Poelvoorde, et d'Anne *de Bracle*. Il avait épousé, en 1638, Marie-Agnès *de Beer*, fille d'Adrien *de Beer*, chevalier, seigneur de Meulebeke, etc., grand-bailli de Courtrai, et d'Agnès *d'Aubermont*. Celle-ci était fille de Charles *d'Aubermont*, chevalier, seigneur de Ribaucourt et de Planques, grand-bailli de Termonde, et de Catherine *Schetz*, fille de Gaspar, seigneur de Wesemael, de Hoboken, Grobbendonk, d'Hingen et de Heyst, facteur et trésorier-général des finances de l'empereur Charles V, maréchal héréditaire de Brabant, et de Catherine *d'Ursel*.

Pierre DE LA COSTE, dit *Adornes*, eut de son épouse, Marie-Agnès *de Beer* :

1° Marie-Agnès DE LA COSTE, dite *Adornes*, décédée le 9 mars 1702, épousa, le 20 juin 1665, Adrien-Joseph *van Spiere*, baron de Mooreghem, seigneur de Steinbeke, de Bossoyen, de Worteghem, etc., chevalier de courte robe au parlement de Tournay, mort le 1er décembre 1705 et enterré avec son épouse à Mooreghem lez-Audenarde; dont deux filles, Marie-Pétronille *van Spiere*, mariée, le 30 avril 1691, à Gaspar-Marie-Joseph *d'Ennetières*, et Jeanne-Adrienne-Thérèse *van Spiere*, baptisée le 19 décembre 1680 ;
2° Nicolas-Guillaume, né le 22 janvier 1646, mort sans alliance;
3° Ignace-Anselme, qui suit :

VIII. Ignace-Anselme DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Poelvoorde, de Jérusalem, de Court-au-Bois, de Duffele, de Nieuvliet, etc., boutillier héréditaire de Flandre, et haut-pointre de la ville et châtellenie de Courtrai, en 1669, épousa Claire *van Eendero*, dame de Nieuwenhuys, dont il eut :

Antoine-Augustin DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Poelvoorde, de Jérusalem, de Court-au-Bois, de Duffele, de Nieuvliet, etc., boutillier héréditaire de Flandre, tint sur les fonts, le 10 mars 1744, Alexandre-Augustin DE LA COSTE,

fils de Jean, seigneur de Ter-Straeten, etc. Il épousa Marie-Françoise *de Draeck*, fille de Jacques-Anselme *de Draeck*, seigneur de Ronsele et Ter-Camere, et de son épouse Marie-Bernardine *Alegambe*, qui était sœur de Charles-Guillaume, comte *d'Alegambe*, baron d'Auweghem, seigneur de Basenghien, etc. Ledit Antoine-Augustin mourut sans postérité. Poeleoorde.

Seigneurs de Ronsele.

VII. Jacques-Anselme de la Coste, dit *Adornes*, seigneur de Ronsele, mort le 26 novembre 1668, était fils d'Anselme-Opice de la Coste, dit *Adornes*, et d'Anne *de Bracle;* il avait épousé, le 25 janvier 1641, Marie-Madelaine *de la Cornhuuse*, fille du seigneur d'Eecke, décédée le 12 mai 165... Ils eurent plusieurs enfants, savoir : Ronsele.

1° Anselme-François de la Coste, dit *Adornes*, seigneur de Ronsele, Berendale, Laetschip et Metteneye, mort le 16 mars 1679, sans alliance, et enterré à Ronsele;
2° Adrien-Opice, qui suit :
3° Jean-Joseph (alias Josse) de la Coste, dit *Adornes*, mort jeune ;
4° Charlotte de la Coste, dite *Adornes*, morte sans alliance ;
5° Marie-Madelaine-Pacifique de la Coste, dite *Adornes*, née le 20 avril 1647 ;
6° Françoise-Madelaine de la Coste, dite *Adornes*, née le 29 novembre 1648, morte sans alliance.

VIII. Adrien-Opice de la Coste, dit *Adornes*, seigneur de Ronsele, épousa, à l'âge de 40 ans, une demoiselle anglaise, avec laquelle il se retira en Angleterre, où il mourut; elle revint en Flandre après la mort de son époux, vendit la seigneurie de Ronsele, et mourut à Gand, où elle gît au jardin des Alexiens; ils ne laissèrent qu'une fille, mariée en Angleterre.

Seigneurs de Watermalle.

IV. André de la Coste, fils d'André de la Coste, natif de Gênes, et d'Agnès *Adornes*, s'établit à Furnes et mourut dans cette ville vers 1529. Il épousa Françoise *Bisschop;* il figure avec sa femme dans un acte de 1523. Watermalle.

De ce mariage naquirent quatre enfants, savoir :

1° Antoinette de la Coste se maria le 4 octobre 1558, avec André *Lootens*, écuyer, seigneur de Bambaerde, veuf de Pauline *Wiltz*, fils de Thierry *Lootens :*

Watermalle. 2° Omer, qui suit :

3° André DE LA COSTE, mort en célibat le 5 mai 1565;

4° Joseph DE LA COSTE, licencié ès lois, prêtre et chanoine de Saint-Donat à Bruges, le 21 mars 1537, par résignation de Guillaume *de la Corona*, doyen de l'église collégiale de Furnes; renonça à cette prébende en 1559, en faveur de Jean-Baptiste *le Hardy*.

V. Odomaire ou Omer DE LA COSTE s'établit à Furnes le 14 juin 1562, fut kuerheer de Furnes en 1564 et 1567, puis, étant retourné à Bruges, échevin de Bruges, en 1585, capitaine en 1595; il mourut cette année. Le 31 mai 1585, il fit une transaction avec le chapitre de Saint-Donat; cette pièce jette du jour sur la situation politique de la Flandre à cette époque. Le chapitre, y est-il dit en substance, ayant délibéré *sur les fondations de Messire André* DE LA COSTE *l'ancien, et de dame Agnès Adornes sa femme, relativement auxquelles Odomaire* DE LA COSTE, *comme le plus ancien hoir de cette maison et famille*, avait présenté des observations par écrit, le doyen fit connaître, au nom du chapitre, que celui-ci était disposé à s'entendre, au sujet de ces fondations, dont le service, comme celui de beaucoup d'autres, avait été suspendu depuis les troubles survenus en l'an 1582, mais pouvait être repris, attendu la réconciliation qui avait eu lieu depuis avec S. M. (le roi d'Espagne Philippe II). En conséquence le chapitre consent au rétablissement de deux services solennels, qui devaient se célébrer au maitre-autel, avec plein chœur de chanoines et les chapelains, et les ornements donnés par les fondateurs, qui étaient décorés de leurs armes. On voit encore de cette pièce que l'église de Saint-Jean, où André DE LA COSTE et ses descendants avaient droit de sépulture, avait été pendant les troubles dépouillée de ses ornements, et qu'à la mort de Gabriel DE LA COSTE, Odomaire avait fait transporter dans sa propre demeure la tombe de son grand-père, ainsi que deux inscriptions armoriées, constatant ses fondations et celles de sa femme Agnès *Adornes*, et tout un mobilier dont ils avaient doté la même église. Le chapitre s'engage à faire placer ladite sépulture dans la chapelle de Saint-Thomas, en l'église de Saint-Donat, vu qu'il n'y avait nulle apparence de pouvoir remettre celle de Saint-Jean, dans l'état où elle était auparavant. Mais, quant aux inscriptions, après diverses délibérations avec les parents et amis des fondateurs et notamment le seigneur de Nieuwenhove, Anselme-Opice *Adornes*, petit-fils de Jean DE LA COSTE, ainsi que Martin *Lem*, Jacques Despars et Pierre Breydel, qui furent tous vers ce temps bourgmestres de Bruges, et l'écoutète messire Jean *de Pamele*, il est convenu pour plus de sûreté et afin d'éviter

les propos du commun peuple, de ne pas replacer ces inscriptions, mais qu'elles demeureront à la disposition du réclamant pour en agir à sa volonté comme de son bien propre. La transaction concerne encore la garde des ornements employés au service religieux, dont, suivant l'acte, André DE LA COSTE et ses descendants, étaient jusqu'à sa date, en possession depuis 52 ans, mais qu'Odomaire consent à laisser au chapitre, qui s'était prévalu des circonstances pour en faire la demande. Watermalle.

Odomaire DE LA COSTE avait épousé Antoinette *Lootens*, fille d'André *Lootens*, écuyer, seigneur de Bambaerde, et de Pauline *Wiltz*, sa première femme. Lootens portait d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois trèfles de sinople.

De ce mariage naquirent :

1° Anne DE LA COSTE se maria : 1° avec Eustache *de Thiennes*, seigneur de Lassus, mort le 24 juin 1597, fils d'Eustache, seigneur de Lassus, et de Jeanne *Beugin*; et 2° avec Antoine *de Vicq*. Voici une annotation de la main de Livine *de Valencia*, veuve d'André DE LA COSTE : Den 15 july 1613, heb ick getransporteert deze rente aen myne suster Anne DE LA COSTE, weduwe van Antoens *de Vicq*. Elle eut des enfants de ses deux maris;

2° André, qui suit :

3° Antoinette DE LA COSTE, mariée à Laurent *de Aula*, conseiller-pensionnaire de Bruges;

4° Catherine DE LA COSTE, mariée à Jean *Bouvy*, natif de Namur, capitaine d'infanterie.

VI. André DE LA COSTE, sergent-major (1) au service du roi d'Espagne, échevin de la prévôté de Bruges, fit le relief du fief sis à Adinkerke, du chef de sa mère Antoinette *Lootens*. Il mourut à Bruges le 26 avril 1613. Il avait épousé, par contrat passé par-devant le notaire Sproncholf, le 20 juillet 1604, Livine *de Valencia*, décédée le 6 novembre 1620, fille de don Pedro *de Valencia*, seigneur d'Eecke, consul de la nation d'Espagne à Bruges, et de Marie *van Belle*, dite *de Bailleul*, petite-fille de don Pedro *de Valencia*, veuf de dona Clara *de San Victores*, et de sa seconde femme dona Isabella de *Quintanaduenas*; laquelle épousa, en secondes noces, don Juan *de Salinas*, chevalier. Elle eut pour sœur germaine, dona Isabella

(1) Les grades de sergent-général et sergent-major de bataille correspondaient à ceux de lieutenant-général et général-major. Le titre de sergent-major était aussi attaché à une fonction municipale.

Watermalle. *de Valencia,* dame d'Eecke, mariée : 1° à Maximilien *Bernard,* gouverneur de la ville de Damme, de la maison des comtes de Bailleul et de Calonne; 2° à Jean *de la Motte.*

A l'appui de ce qui précède nous rapportons deux extraits d'un manuel; le premier est de la main d'André DE LA COSTE, le second est de Livine *de Valencia,* sa femme :

Item noch de losrente, ten pennighe sesthienne, van drye pond vyf scell. groutt Vlams bezet ende verzekert op d'helft van negen ende viertig ghemeten zeventwintig roude lants in de prochie van Dudzeele, alles volgende de letter van constitutie ghepasseert vour schepenen slants van den Vryen *by jo^e Adriane Le Frutier, weduwe van wylen m^r Bartholemeus Busschop, in date negenthien april zes ende tachtig,* onderteekent J. Bricx; welk voornoemde rente myen verghetranspourteert mynder proufite by myn scon vader m^r Pedro *de Valencia,* vour notares op den 13 september 1606, onderteekent Spronckolf.

Deze yaer saerre, verschenen ende gevallen den 19 april 1613, ys bevezen jn voellene betaelinge aen Jaecques Noppe over swaert laeken, ende met de handen van Jaeckes Ruedere, als ontfangher van joncvrouwe Adryane *Le Frutyer,* ende honner de hoeers van meester Beerthelemes *Biscop,* de somme van drie pondt tyen scellingen grotte Vlams 3-10-00

André DE LA COSTE et sa femme furent inhumés dans la chapelle Saint-Thomas de l'église de Saint-Donat, à Bruges, sous une pierre portant cette épitaphe :

Sepulture van jo^r Andries DE LA COSTE, schiltcnaepe, die overleedt den 26 april 1613, ende van joncvrouwe Livine *de Valencia,* f^a jo^r Pieter, heere van Eecke, huisvrouwe t'haeren eersten huwelyken, van den voorn. jo^r Andries, ende, t'haeren overlyden, douairiere van jo^r Frans *van Hecke,* heere van Apponlieu, haeren tweeden man, de welke overleedt den 6 november 1620.

Quartiers :

DE LA COSTA,	*Adornes,*	*Lootens,*	*Wiltz,*
Valencia,	*Quintanaduenas,*	*Bailleul,*	*Labrique.*

De ce mariage sont nés :

1° Pétronille-Anne DE LA COSTE, née le 17 juin 1605, décédée le 6 septembre 1679, se maria : 1° à Guillaume *Wouters,* seigneur de Hallebast, fils aîné de Livin *Wouters,* seigneur de Hallebast, et de Barbe *de le Vielleuse;* et 2°, le 13 août 1634, avec Adrien-Hubert *de Vicq,* seigneur de Sterrebeék, chevalier, fils d'Antoine *de Vicq* et d'Anne DE LA COSTE;

2° Éléonore DE LA COSTE, née à Bruges le 16 août 1606, étant tenue sur les fonts par Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes*, seigneur de Nieuwenhove, décédée le 28 octobre 1767, se maria : 1° à Charles *Wouters*, seigneur de Rudder-voorde, mort à Gand le 23 septembre 1632 et enterré à l'église de Saint-Michel de cette ville, fils de François *Wouters*, seigneur de Vinderhoute, et de Jeanne *Dierickx*, dite *Gaverel;* et 2°, le 2 octobre 1639, à l'église de Saint-Bavon de Gand, à Jean *Baers*, chevalier, seigneur de Ten-Hulle, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Gand, veuf de Quintine *de Wyckhuuse*, mort à Gand le 6 juin 1676, fils de Jean *Baers* et d'Isabeau *de Smet;* Watermalle.

3° Pierre DE LA COSTE, né à Bruges et baptisé à Saint-Gilles le 30 août 1607;

4° Omer, né le 25 février 1609, mort en bas âge, avait eu pour marraine la dame de Nieuwenhove, femme du susdit Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes;*

5° André, qui suit :

VII. André DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, Ter-Straeten, Wayenberg, etc., né le 13 mars 1612, étant tenu sur les fonts par son oncle, par alliance, Jean *de la Motte*, et par Elvire *de Valencia*, veuve de messire François *de Aguilar Alvarado*, fut bourgmestre de la commune en 1648, et premier bourgmestre de Bruges en 1649, 1655, 1656, de 1662 à 1664 et 1672 à 1674, assista à l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne, et mourut le 28 novembre 1680. Il avait épousé, le 22 mars 1630, Anne-Louise *Boddens*, fille de Pierre, conseiller du roi, et d'Anne *Piermont*. Leurs enfants furent :

1° André DE LA COSTE, seigneur de Watermalle et de Ter-Straeten, né le 2 février 1635 et baptisé à Saint-Sauveur à Bruges, mort en célibat, leva en 1656 une compagnie de 200 Wallons, et en fut nommé chef et capitaine, et servit au terce du sergent-général de bataille comte de Meghem ; en 1663, il remplaça le comte de Beaumont et servit au terce du mestre-de-camp, comte de Rasche; il fut premier bourgmestre de Bruges de 1682 à 1685;

2° Louise-Éléonore, née le 16 août 1640;

3° Louise-Thérèse, religieuse au couvent d'Oost-Eecloo à Gand, sous le nom de sœur Agnès, née le 28 avril 1642, décédée audit couvent le 7 juin 1716, à l'âge de 74 ans;

4° Jean, qui suit :

5° Éléonore;

6° Louise, née le 30 mars 1648;

7° Livine;

8° Agnès, décédée le 28 avril 1669 et inhumée à Jérusalem de Bruges;

9° Angéline DE LA COSTE, née le 31 juillet 1654, décédée le 29 avril 1704 et inhumée à Saint-Sauveur de Bruges, se maria à Gérard *de Berch*, seigneur de Plancques, bourgmestre du Franc de Bruges, fils de Gérard-Florent *de Berch*, seigneur de Plancques.

Watermalle. VIII. Jean DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, de Ter-Straeten après son frère aîné, bourgmestre de Bruges, né à Bruges et baptisé à l'église de Saint-Sauveur le 23 juin 1645, épousa Anne-Marie-Thérèse *Draeck* (1), fille d'An-

(1) Gérard *de Draeck*, le premier qui s'établit à Bruges, où il acheta la bourgeoisie le 22 mars 1634, était fils d'Antoine de *Draeck* et d'Anne *Viron*. Il épousa Anne-Françoise DE LA COSTE, dite *Adornes*, fille d'Anselme-Opice DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, et d'Anne de *Bruele*, dame de Court-au-Bois.

Joseph *de Draeck*, seigneur de Teuven, au pays de Limbourg, épousa Marie *de la Corneheuse*, chanoinesse de Denain, fille de Charles *de la Corneheuse*, seigneur de Teuven, et de Roberte d'Aubremont.

Anselme-Opice *de Draeck*, bourgmestre du Franc de Bruges, épousa : 1° Marie-Françoise van *Caloen*, née le 4 mai 1627, décédée le 29 octobre 1698, fille de François van *Caloen*, chevalier, bourgmestre du Franc de Bruges, et de Françoise van *Hoestmiersch*; 2° Anne-Françoise de *Corteurpie*, dame de Ter-Camere, fille de Jean, seigneur dudit lieu, et de Madelaine de *Lannoy de Moerqueel*.

Joseph-Anselme, baron de *Draeck*, seigneur de Teuven, épousa Catherine-Ernestine *Berthol̃f de Ruyff*, fille de Jean-Philippe *Bertholf*, seigneur de Ruyff et de Boelen, et de Catherine Charlotte *de Bassen*.

François-Romagne, baron *de Draeck*, seigneur de La Corneheuse, lez-Cassel, mort le 10 mars 1749, épousa Marie Françoise de *Lannoy d'Ableing* décédée le 14 octobre 1743, fille héritière de Lamoral de *Lannoy*, chevalier, seigneur d'Ableing, et de Marie-Jeanne *Blondel de Quinchy*.

Du 1er lit : Jacques-Anselme *de Draeck*, seigneur de Romele, de Ter-Camere, échevin aux Parchons de Gand, mort le 21 février 1728, épousa, le 1er février 1691, Marie-Bernardine *Alegambe*, née le 30 janvier 1672, décédée le 13 juin 1739, fille de Philippe *Alegambe*, seigneur d'Auweghem, et d'Antoinette *Vilsteren*.

Marie-Walburge-Hyacinthe *de Draeck*, décédée, sans enfants, en 1695, se maria, en 1694, avec Pierre *de la Villette*, seigneur de Moerkercke, bourgmestre du Franc de Bruges, mort le 11 décembre 1710, fils de Robert *de la Villette*, chevalier, bourgmestre du Franc de Bruges, natif de Calais, et de Jeanne *Boeteman*, de Dunkerque.

Anne-Marie-Thérèse de *Draeck*, mariée à Jean DE LA COSTE, seigneur de Watermalle et de Ter-Straeten, fils d'André DE LA COSTE, seigneur desdits lieux, et d'Anne-Louise *Bodding*.

Maximilien-Emmanuel *de Draeck*, mort, sans enfants, le 18 mars 1745, épousa, le 21 juillet 1740, Jeanne-Caroline *Charles*, dame de Puyenbeke, décédée le 15 juin 1743, fille de Gilles-Guillaume *Charles*, seigneur dudit lieu, échevin du pays de Waes, et de Caroline *Dumarest*.

Marie-Françoise *Draeck*, mariée à Antoine-Augustin DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur de Poelvoorde et de Jérusalem, fils unique d'Ignace-Anselme DE LA COSTE, dit *Adornes*, chevalier, seigneur desdits lieux, bouteiller héréditaire de Flandre, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, et de Claire van *Eeckhoven*, dame de Nieuwenhuys.

Frédéric-François, baron *de Draeck*, par lettres-patentes du 13 mai 1782, seigneur de Romele, né à Gand le 25 août 1710, mort à Munster le 24 décembre 1794, épousa, le 2 mai 1743, Marie-Louise *Goge*, née le 15 mars 1723, décédée à Gand le 15 octobre 1792, fille de Henri-Walerand *Goge* et d'Angélique *de Bruna*.

Jean-François DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, député aux états de Flandre, mort à Gand le 9 février 1771, épousa : 1° le 15 août 1723, Marie-Gabrielle *des Buissons*, décédée le 29 mars 1730; et 2° Elisabeth-Jeanne-Françoise *de Assa*, décédée à Bruges le 24 novembre 1765.

Anne-Marie-Philippine-Ghislaine *de Draeck*, dame de la Croix étoilée et du palais de la gouvernante des Pays-Bas, née le 21 mars 1747, décédée le 18 juillet 1810, se maria, le 15 novembre 1764, à Gand, avec Maximilien-Charles-Joseph, comte de *Lalaing* et de Thildonck, vicomte d'Audenaerde, chambellan actuel de la cour de Vienne, mort le 20 février 1788, fils unique de Charles-Joseph-Philippe, comte de *Lalaing* et de Thildonck, et de Marie-Camille-Josephe *de Baer*.

Gaspar-Ghislain-Bernard-Colette, baron *de Draeck*, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, chambellan du roi des Pays-Bas, né le 12 février 1758, épousa, le 6 novembre 1797, Marie-Pulchérie-Ferdinande-Charlotte *de Baudequin*, dite *de Peuthy*, née le 29 septembre 1781, fille d'Idesbalde-Aybert-Joseph, baron *de Baudequin de Peuthy*, et de Gabrielle-Josephe-Ghislaine de *Croix*.

Thérèse-Ghislaine-Frédérique *de Draeck*, dame de la Croix étoilée, née le 24 janvier 1765, décédée à Gand le 20 mars 1844, se maria, le 8 juillet 1784, avec Charles-Joseph-Antoine *Rodriguez de Evora y Vega*, marquis de Rodes, né le 30 octobre 1750, mort en 1830.

Louis-Frédéric-Ghislain de *Draeck*, né le 4 mai 1762, mort le 27 avril 1839, épousa, le 2 mai 1797, Colette-Barbe-Charlotte-Ghislaine de *Lannoy*, née à Gand le 23 septembre 1774, fille de Jean-Baptiste-Cyprien, comte d'Altembon, etc., et de Colette-Sabine-Josephe-Ghislaine *Vilain XIIII*, dite *du Moot*.

Du 1er lit : Marie-Anne DE LA COSTE, décédée le 14 septembre 1774, se maria avec Eugène-François-Thérèse-Fabien *de Lalaing*, dit le vicomte d'Audenarde, fils de Maximilien-Joseph, comte de *Lalaing*, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, conseiller d'État et d'épée, et de Digna van *Hove*, sa seconde femme; il était oncle de Maximilien-Charles-Joseph, comte *de Lalaing* et de Thildonck, ci-contre.

Du 2e lit : Marie-Jeanne-Anne DE LA COSTE, née le 15 novembre 1745, épousa, le 24 mai 1768, Eugène-Albert-Charles *d'Affaytadi*, comte de Ghistelles, mort à Bruges le 22 août 1778.

Du 2e lit : Alexandre-Augustin DE LA COSTE, seigneur de Ter-Straeten, mort à Furnes le 3 octobre 1790, épousa, le 12 septembre 1785, Marie-Isabelle-Ghislaine van der *Fosse*.

Marie-Anne-Frédérique-Rosalie de *Lalaing*, née le 4 septembre 1765, à Gand, se maria avec Auguste-Marie, baron *d'Overschie de Neeryssche*.

Charles-Joseph-Ghislain, comte de *Lalaing* et de Thildonck, né à Gand le 28 octobre 1768, mort à Bruxelles le 24 août 1816, épousa, le 11 mai 1807, Marie-Henriette-Octavie-Ghislaine, comtesse de *Maldeghem*, née le 11 août 1787, fille de Joseph-Alexandre, comte de *Maldeghem*, et de Marie-Anne-Ghislaine, comtesse *d'Argenteau*.

Hélène-Philippine-Ghislaine *de Lalaing*, chanoinesse de Nivelles, née le 3 décembre 1771, décédée à Bruxelles le 23 mars 1829, se maria, le 16 juin 1811, avec Charles-Ferdinand-Antoine, comte *d'Andelot*, membre du sénat, fils de Louis-Gabriel-Emmanuel, comte *d'Andelot*, baron de Saffre, vicomte de Lons, seigneur d'Andelot, et d'Anne-Charlotte *de Roisin*.

Pulchérie, baronne *de Draeck*, mariée à Alphonse, baron de *Rosen*.

Mathilde de *Draeck*, mariée au marquis de *Candolo*.

Astérie-Albertine-Thérèse-Ghislaine *de Draeck*, mariée à François-Joseph-Michel-Ghislain, comte de *Thiennes*.

Stéphanie *de Draeck*, mariée à Charles, comte de *Brouc*.

Sabina *de Draeck*, mariée à Gustave *Gérard-le-Demaine*.

Félicité de *Draeck*, mariée, en 1817, à Frédéric, marquis *d'Everberg*.

Joseph-François-Ghislain DE LA COSTE, ancien membre des états-provinciaux du Brabant méridional.

Edmond-Charles-Ghislain DE LA COSTE, ancien ministre de l'intérieur, actuellement membre de la chambre des représentants, né à Malines le 24 février 1788, a épousé, le 14 avril 1815, Pauline-Marie-Ghislaine de *Fontreuis*, décédée le 3 avril 1832, fille de François-Marie de *Fontreuis*, seigneur de Steenhampden, et de Joséphine-Dieudonnée-Ghislaine van der *Fosse*, dont postérité.

Alexandre-Édouard-Léopold-Ghislain DE LA COSTE, conseiller à la cour supérieure de justice à Bruxelles, né le 1er juin 1791.

selme-Opice *Draeck*, bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marie-Françoise *van Caloen*, dont : Watermalle.

1° Jean-François, qui suit :
2° Anselme-Opice DE LA COSTE, mort jeune ;
3° Anne-Catherine, urbaniste à Bruges.

IX. Jean-François DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, Ter-Straeten, etc., fut revêtu à Bruges de fonctions municipales pendant plus d'un demi-siècle, fut bourgmestre de 1743 à 1748, et premier bourgmestre de 1749 à 1770, et député aux états de Flandre. Il mourut à Gand le 9 février 1771, et y fut enseveli à l'église de Saint-Bavon dans le caveau de la famille Alegambe, avec ces seize quartiers :

DE LA COSTE,	*Lootens,*	*Valencia,*	*Bailleul,*
Boddens,	*Diseryn,*	*Piermont,*	*Jumeghem,*
Draeck,	*Rouveroy,*	*Adornes,*	*Braele,*
Cortewyle,	*de le Beke de Bassevelde,*	*de Lannoy,*	*de Hane.*

Il avait épousé, en premières noces, le 15 août 1723, Marie-Gabrielle *des Buissons*, morte le 28 mars 1730, fille d'Eugène-Marie *des Buissons*, seigneur de la Bretagne, et de Marie-Anne *de Fourmestraulx;* et, en secondes noces, le 2 janvier 1739, Élisabeth-Jeanne-Françoise *de Leeu*, née à Bruxelles le 18 juin 1714, décédée à Bruges le 24 novembre 1746, fille de François-Melchior *de Leeu* et de Marie-Françoise *Sirjacob.*

Il eut du premier lit :

1° Marie-Claire DE LA COSTE, mariée le 2 février 1744, à Jacques-Anselme *van Zuylen de Nyevelt*, seigneur de Gasebeke, échevin du Franc de Bruges, fils aîné de Jacques-Rudolphe *van Zuylen van Nyevelt*, premier échevin de Bruges, et de Marie-Anne *Steelant*, dame de Gasebeke ;
2° Marie-Anne DE LA COSTE, décédée le 14 septembre 1774, se maria à Eugène-François-Thérèse-Fabien, comte *de Lalaing* et vicomte d'Audenarde, seigneur de Thildonck, Hoogstraeten, etc., chambellan actuel de S. M. l'empereur d'Allemagne, grand-maître des cuisines de S. A. R. l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, fils de Maximilien-Joseph, comte *de Lalaing* et de Thildonck, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, Rammelaere, Humbeke, etc., général-major au service de S. M. impériale et catholique, surintendant-général de la gendarmerie de Flandre, député ordinaire du corps de la noblesse en 1711, gouverneur et grand-bailli des villes et districts de Bruges, et du pays et territoire du Franc, et depuis conseiller

Watermalle.

d'État intime et actuel de LL. MM. II. et RR., général d'artillerie et conseiller d'État et d'épée au gouvernement des Pays-Bas, et de Marie-Catherine *l'Archier*, comtesse de Thildonck, sa première femme.

Du mariage de Marie-Anne DE LA COSTE, avec le comte *de Lalaing d'Audenarde*, est né un seul fils, Maximilien-Joseph *de Lalaing d'Audenarde*, capitaine au régiment de Saint-Ignon (dragons), mort à Anvers, sans avoir été marié, le 18 novembre 1774, à l'âge de 21 ans.

Le vicomte d'Audenarde épousa, en secondes noces, à Paris, le 12 avril 1777, Agathe-Sophie *d'Epeyrac*, fille de Jean-Joseph *d'Epeyrac*, commissaire-général de la marine de S. M. Très-Chrétienne, et en eut un fils établi en France;

Il eut du second lit :

3° Jean-Antoine-François, qui suit :

4° Marie-Jean-François DE LA COSTE, officier au régiment du marquis de Botta-Adorno, né le 20 septembre 1740, mort devant Breslau en 1758;

5° Marie-Françoise-Élisabeth DE LA COSTE, religieuse à l'abbaye de Mouchy d'Humières, née le 23 septembre 1741, décédée en 1810;

6° Alexandre-Augustin DE LA COSTE, seigneur de Ter-Straeten, lieutenant, puis, en 1776, major au régiment de Kaunitz, naquit à Bruges le 10 mars 1744, et mourut à Furnes le 3 octobre 1790; il épousa, le 12 septembre 1785, à Malines, Marie-Isabelle-Ghislaine *van der Fosse*, fille de Jean-Baptiste-Nicolas, seigneur de Vossepoorte, conseiller au conseil privé, et de Catherine-Hyacinthe-Ghislaine *de Kespani*. Ils sont les auteurs de la branche de la Coste de Ter-Straeten;

7° Marie-Anne DE LA COSTE, née à Bruges le 18 novembre 1745, épousa, le 24 mai 1768, Eugène-Albert-Charles *d'Affaytadi*, comte de Ghistelles et de Sorrozin, prince et comte du Saint-Empire romain, baron de Hilst, seigneur de Wilskerk, Krussaude, Lakenaker, Zelzaete, etc., grand-chambellan héréditaire de Flandre, mort à Bruges le 22 août 1772, fils aîné de Joseph-Guillaume, comte *d'Affaytadi* et de Ghistelles, et d'Isabelle-Claire-Philippine, baronne *de Haveskerke*.

De ce mariage sont nées deux filles, savoir : Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse *d'Affaytadi de Ghistelles*, née à Bruxelles le 2 avril 1770, mariée à Anselme, baron *de Peellaert*, chevalier du Saint-Empire romain, seigneur de Westhove, comte de l'Empire et chambellan en 1810, mort en 181. ; dont Eugène baron *de Peellaert*, commissaire de district dans la Flandre occidentale; Auguste *de Peellaert*, lieutenant-colonel, attaché à l'état-major général de l'armée; Hortense, mariée à M. Philippe *Veranneman*, chevalier, commissaire du district de Bruges, puis bourgmestre de cette ville et membre de la deuxième chambre des états-généraux; et Marie-Eugénie, comtesse *d'Affaytadi de Ghistelles*, née à Bruges le 10 mars 1771, décédée à Malines le 21 juillet 1846, mariée, le 21 mai 1793, à Alexandre-François-Ghislain, vicomte *van der Fosse*, gouverneur de la province du Brabant septentrional, chevalier de l'ordre royal du Lion belgique, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, né à Malines

le 20 mai 1769, mort le 28 février 1840, dont cinq filles, savoir : Justine, mariée au comte Philippe-Norbert *van der Stegen;* Adèle-Caroline-Ghislaine, mariée à Alexandre-Charles-Emmanuel-Léonard *Goupy de Quabeck;* Léocadie, mariée au baron *van Oldeneel van Oldenzeel;* Herminie, mariée à Auguste *de Villers,* et Céline, morte sans alliance. Watermalle.

X. Jean-Antoine-François DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, échevin de Bruges, haut pointre de la ville et châtellenie de Courtrai, né à Bruges le 25 octobre 1739, mort le 17 février 1780, épousa, le 25 octobre 1770, Marie-Anne *de Stappens,* née à Bruges le 7 avril 1749, fille de Philippe-Anselme, seigneur de Nieuwenhove, etc., officier au service de S. M. l'empereur d'Autriche, puis bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marie-Anne *Veranneman*. L'oncle paternel de Marie-Anne *de Stappens,* nommé Valentin *de Stappens,* seigneur d'Harnes, de Rœux, de Terwalle, échevin perpétuel du pays du Franc de Bruges, par serment du 10 janvier 1733, bourgmestre dudit Franc de 1748 à 1754, en cette qualité député aux états de Flandre, écoutète de Bruges, par serment du 6 décembre 1755, mort le 24 mai 1777, épousa : 1° le 9 mars 1738, Henriette-Léopoldine *Nieulant,* née le 4 janvier 1710, décédée le 21 janvier 1752; et 2° le 8 mai 1757, Marie-Thérèse *Damerin,* dame de Meerlebeke, décédée le 5 août 1792.

Du mariage de Jean-Antoine-François DE LA COSTE et de Marie-Anne *de Stappens* naquirent quatre enfants :

1° Marie-Anne-Antoinette-Jeanne DE LA COSTE, née à Bruges le 27 octobre 1771;
2° Jean, qui suit :
3° Valentin DE LA COSTE, capitaine de cavalerie au régiment de la Tour, puis au service de France, mort dans la campagne de Russie;
4° Jacques, mort le 21 mai 1779.

XI. Jean DE LA COSTE, seigneur de Watermalle, épousa, le 26 septembre 1793, à Bruges, Charlotte *de Huldenbergh van der Borch,* dont il eut :

1° Marie DE LA COSTE DE WATERMALLE, morte sans alliance;
2° Jean DE LA COSTE DE WATERMALLE, lieutenant-colonel dans l'armée des Indes de S. M. le roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume ;
3° Ferdinand DE LA COSTE DE WATERMALLE, mort sans alliance ;
4° Joseph DE LA COSTE DE WATERMALLE, lieutenant d'infanterie dans les armées de S. M. le roi des Pays-Bas, mort sans alliance ;
5° Edmond DE LA COSTE DE WATERMALLE, mort sans alliance.

De la Coste de Ter-Straeten.

Ter-Straeten.

X. Alexandre-Augustin DE LA COSTE, seigneur de Ter-Straeten, major au régiment de Clerfayt au service de S. M. l'empereur d'Allemagne, né à Bruges le 10 mars 1744, mort à Furnes le 3 octobre 1790, épousa, à Malines, le 12 septembre 1785, Marie-Isabelle-Ghislaine *van der Fosse,* fille de Jean-Baptiste-Nicolas, vicomte *van der Fosse,* seigneur d'Avecappelhove, Rove et Briaerde, maître aux requêtes de l'hôtel de S. M. I. et R. Apostolique, conseiller en ses conseils aulique et privé, mort à Bruxelles le 2 mai 1797, et de son épouse Hyacinthe-Catherine-Ghislaine, comtesse *de Respani* (1), dame de Vremdyk, Bruggen, Riviere et Steye, après la mort de son frère Alexandre-Joseph-François-Ghislain, comte *de Respani,* arrivée le 19 avril 1763, sans avoir eu de postérité de son épouse Marie-Josephe-Florence, comtesse *de Ryckel.* Alexandre-Augustin DE LA COSTE a laissé de sadite épouse :

1° Joseph-François-Ghislain DE LA COSTE DE TER-STRAETEN, né en juillet 1786, ancien membre des états-provinciaux du Brabant méridional ;
2° Edmond-Charles-Guillaume-Ghislain, qui suit :
3° Sophie DE LA COSTE, morte jeune ;
4° Alexandre-Édouard-Léopold-Ghislain DE LA COSTE, né le 1er juin 1791, conseiller en la cour supérieure de justice séant à Bruxelles.

XI. Edmond-Charles-Guillaume-Ghislain DE LA COSTE, né à Malines le 24 février 1788, fut nommé, lors de l'attaque des Anglais en 1809, sous-lieutenant dans la garde nationale. Tandis qu'il terminait ses études, faites avec succès, l'empereur Napoléon, qui voulait attacher à son service quelques jeunes gens des principales familles de la Belgique, l'appela aux fonctions d'auditeur au conseil d'État.

(1) Elle était fille de Charles-Hyacinthe, comte *de Respani,* et d'Alexandrine, fille de Philippe-Constantin *van Purys,* chevalier, seigneur de Merkem et d'Ambrugge, et de Catherine-Françoise *Rubens,* petite-fille du célèbre Pierre-Paul *Rubens,* chevalier, gentilhomme de la maison de l'infante Isabelle, envoyé du roi Philippe auprès du roi d'Angleterre, qui l'arma chevalier de sa propre main, secrétaire du conseil privé, issu d'une noble famille de Styrie, mort le 30 mai 1640, et de son épouse Hélène *Forment,* dame d'Attevoorde et de Steen, mariée ensuite en secondes noces, à Jean-Baptiste *de Brouchoven,* comte de Bergeyk.

En cette qualité, il fut lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, envoyé comme sous-préfet à Groningue en 1811; quoique sa position fût difficile, il sut se concilier l'estime de son arrondissement. Il fut ensuite envoyé à Aix-la-Chapelle, en 1813. Ter-Straeten.

Après la chute de l'empire, il passa son examen de licencié en droit et fut inscrit au tableau des avocats, près de la cour supérieure siégeant à Bruxelles.

Le roi Guillaume I[er], alors prince souverain, procédant à l'organisation du gouvernement général de la Belgique, plaça le duc d'Ursel à la tête du département de l'intérieur, avec le titre de commissaire général, et lui adjoignit des commissaires spéciaux, du nombre desquels était M. DE LA COSTE.

Il échangea ensuite ce titre contre celui de référendaire de 1[re] classe, et continua à être chargé de la direction communale et départementale, au ministère de l'intérieur des Pays-Bas, sous l'administration de MM. de Roell et de Coninck. Il fut compris dans la première formation de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, à laquelle sa famille avait appartenu pendant plus de trois siècles.

Nommé en 1821, membre du conseil d'État, il fut décoré de l'ordre du Lion belgique, à la suite de deux missions qu'il avait remplies en Frise.

Des propositions lui furent faites pour une position élevée dans les Indes; puis il fut nommé, en 1828, gouverneur de la province d'Anvers et conseiller d'Etat honoraire.

Il fonda à Anvers, avec le concours des principaux commerçants, et sous la garantie personnelle du roi, l'entrepôt libre, et fut élevé au rang de commandeur de l'ordre du Lion belgique, à l'occasion du voyage du roi dans la province.

Quoiqu'il se fût montré peu disposé à un changement de position, il fut nommé le 31 décembre 1829, ministre de l'intérieur. Les arrêtés des 27 mai et 30 juin 1830, pris sur sa proposition, écartèrent plusieurs restrictions à la liberté de l'enseignement et du langage qui excitaient les réclamations de la Belgique. Lorsque la révolution eut éclaté, les députations que le roi l'avait chargé de recevoir, rendirent publiquement témoignage des sentiments de conciliation dont il était animé.

Il fut chargé avec M. le duc d'Ursel et M. van Gobbelschroy, d'accompagner à Anvers le prince d'Orange, pour établir en Belgique un gouvernement distinct de celui des provinces septentrionales. Ce projet ayant avorté, MM. DE LA COSTE et van Gobbelschroy donnèrent leur démission de ministre.

Nommé spontanément au sénat par l'arrondissement de Bruxelles en 1831,

Ter-Straeten. il jugea qu'il devait à sa position précédente de rester étranger aux affaires, aussi longtemps que le changement qui s'était opéré n'aurait pas reçu la sanction des traités. Après ceux de 1839, il siégea à la chambre des représentants de 1842 à 1848.

Plusieurs fois les journaux annoncèrent sa rentrée au ministère. Il fut effectivement question en 1845, d'un ministère de conciliation, dont il eût fait partie avec un chef de l'opposition, mais il demeura étranger à ces négociations. En 1846, le ministre de l'intérieur, comte de Theux, lui ayant offert le gouvernement de la province de Liége, il consentit à remplir cette mission, que la situation rendait épineuse. Peu après le roi le nomma chevalier de son ordre.

Il concourut à lever les difficultés qu'avait rencontrées jusque là, la restauration du palais de Liége. Des remerciments lui furent votés par la députation permanente du conseil provincial, pour les soins qu'il avait apportés aux intérêts de la province; mais ses principes politiques ne s'accordaient point avec ceux qui l'emportèrent dans les élections de 1847, le ministère du 12 août se hâta de lui donner un successeur.

En 1848, il cessa de faire partie de la représentation nationale; mais il fut réélu de nouveau en juin 1850, à une grande majorité.

Il avait épousé, le 14 avril 1815, Pauline-Marie-Ghislaine *de Fœstraets*, née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule le 1er juin 1795, décédée à Bruxelles le 3 avril 1832, fille de Louis-Jean-François-Marie *de Fœstraets*, seigneur de Suerbempden, Linsmau, Hamptiau, Marille, Golard, etc., et de Joséphine-Dieudonnée-Ghislaine *van der Fosse*, fille de Jean-Baptiste-Nicolas, vicomte *van der Fosse*, et de son épouse Hyacinthe-Catherine-Ghislaine, comtesse *de Respani*. De ce mariage sont nés :

1° Caroline-Marie-Josephe-Ghislaine, née le 16 mars 1816, décédée le 30 janvier 1836, à Bruxelles ;

2° Léon-Alexandre-Louis-Ghislain, substitut du procureur du roi à Mons, né le 25 janvier 1818, mort le 4 février 1844 à Schaerbeék, lez-Bruxelles;

3° Eulalie-Joséphine-Marie-Ghislaine DE LA COSTE, née le 7 janvier 1821, s'est mariée, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 22 novembre 1849, avec Jules-Charles *Ysebrant de Difque*, né à Mons le 22 novembre 1820, fils cadet de Charles *Ysebrant de Difque* et d'Angélique-Philippine-Ghislaine, comtesse *d'Auxy de Fouleng;*

4° Paul-Alexandre-Guillaume-Ghislain DE LA COSTE, né le 25 août 1825 ;

5° Ferdinand-Joseph-Alaman-Ghislain, né le 18 mars 1832, mort le 13 mai suivant;

6° Thérèse-Henriette-Joséphine-Marie-Ghislaine, née à Anvers le 24 mai 1828.

LAITTRES.

LAITTRES porte d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets de même, trois en chef, un en pointe. Il en est de cette famille, comme de toutes celles qui datent du moyen âge : son origine est incertaine.

Selon Didier Richier, dit *Clermont*, héraut et poursuivant d'armes de Lorraine : « Quiconque ne voudra croire que lesdits DE LAITTRES « soient sortis de noblesse grande, faut-il qu'il regarde aux chroniques du « roi Louis XI, par Philippe de Commine, au chapitre trentième, par où « il trouvera que Jean DE LAITTRES était sorti du pays de Liége par quelques « guerres; c'est la cause que ladite maison de Laittres est tant en le duché « de Luxembourg que par deça. » (*Manusc. de la bibliot. du comte de Gourcy.*)

Les titres manquent pour justifier l'opinion de Richier; toujours est-il que la citation des mémoires de Philippe de Commines parait erronée, et que la famille de Laittres faisait partie des paraiges de la ville de Metz et florissait dans le Luxembourg longtemps avant les guerres du roi Louis XI avec le duc de Bourgogne.

La ville de Metz conserva longtemps le régime communal qu'elle s'était donné aux dépens de Thibaut, duc de Lorraine. Elle avait sa cour souveraine, sous le nom de *Tribunal des Treize*, et le peuple, ses représentants officiels, en la personne des *comtes jurés*.

Le gouvernement de la république messine appartenait aux paraiges, formés de six grandes familles qui, à l'instar des familles patriciennes de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers, finirent par constituer une aristocratie, jouissant héréditairement du titre de *citain de Metz*.

Les six paraiges de Porte-Moselle, de Jurue, de Saint-Martin, de Port-saillis, d'Outre-Seille et du Commun, fournissaient à l'État, ses généraux, ses administrateurs, ses magistrats et un chef suprême qui, sous le titre de *maître-échevin*, prétendait marcher l'égal des ducs de Lorraine, de Bar et de Luxembourg.

Dans l'organisation des paraiges, le fils succédait à son père; quand le père et l'aïeul maternel étaient restés fidèles au paraige dont ils étaient issus, le fils pouvait choisir entre le paraige de l'aïeul maternel ou celui du père.

Il en est résulté, qu'à la longue les membres d'une même famille patricienne appartenaient souvent à trois ou quatre paraiges. C'est ainsi que les de Laittres étaient associés à trois paraiges différents, d'Outre-Seille, de Porte-Moselle et de Portsaillis. (Bégin, *Metz, son peuple, ses institutions*, p. 211, 212).

Le maître-échevin était toujours choisi parmi les familles nobles; les treize de la justice l'étaient indifféremment parmi les nobles ou non nobles;

les sept de la guerre appartenaient exclusivement à la noblesse ; les échevins du palais étaient nommés par le maître-échevin, parmi les nobles, et formaient le conseil.

Les mayours étaient chargés de défendre les droits de la cité, dans leurs districts respectifs; le jour des plaids, ils siégeaient chacun dans une chaire séparée pour prendre les *Bans de tréfonds*, décret par lequel, après trois publications, le rentier se faisait adjuger l'héritage qui lui était assuré et qui n'était pas encore réalisé, pour en jouir comme propriétaire.

Les chroniqueurs de la Lorraine ont conservé les noms des familles des paraiges et leurs armoiries, même de celles qui ont fleuri avant l'année 1331, savoir: Bataille, Travault, Faixin, Faulquenelz, Louve, Gournay, Piedeschaud, Raigecourt, Xaving, Aspremont, Chaverson, Baudoche, Drouin, Paillat, Heu, Chielairon, Lacourt, Roucelz, Ruece, Withien, Laittres, d'Esch, Serière, Blanchard, Chatelet, Hungre, etc. (Huguenin, *Chroniques de Metz*, p. 22, année 1179. Bégin, *Metz, son peuple et ses institutions*, p. 83, 160, 322.)

Les premières générations de la famille de Laittres, sont prouvées par les actes des *Bans de tréfonds*, par l'admission de ses membres aux assemblées de la chevalerie du duché de Luxembourg, et par les monuments renfermés dans l'église de Saint-Mard, près Virton, qui remontent à l'an 1400; les autres le sont par une quantité considérable de titres et de contrats, que nous avons soin d'analyser toutes les fois que nous ne les donnons pas en entier. Seulement nous nous sommes permis de mettre un peu de régularité dans l'orthographe.

La noblesse et l'origine de la famille de Laittres ont été judiciairement débattues et prouvées devant le parlement du roi à Metz, au nom de Marie-Élisabeth *de Nassau*, veuve de Philippe-Edmond de Laittres, seigneur de Saint-Mard, d'Allondrel et de La Malmaison, le 23 septembre 1693, contre les agents du fisc, qui après les conquêtes de Louis XIV contestaient à la famille de son mari certains priviléges seigneuriaux.

Ajoutons que depuis 1468, les château, seigneurie et châtellenie de Saint-Mard, et depuis 1608, les seigneurie et château de Rossignol, n'ont pas cessé d'appartenir à cette famille.

I. Jacomin de Laittres, seigneur de Nowilly, Lorey, Nowesseville, membre du paraige d'Outre-Seille de la ville de Metz, en 1250, était mort l'an 1275 et fut enterré dans l'église de Saint-Ségolène à Metz. En 1275, Burtadons d'Outre-Moselle prit ban sur treize journaux de terre, qu'il avait achetés aux hoirs de Jacomin de Laittres à Nowilly et à Nowesseville. (*Recueil manuscrit des familles des paraiges. Bans de tréfonds de la ville de Metz*, 1275.)

Il avait eu pour femme Aleide *de Chievremont*. De cette alliance naquirent :

1° Thibaut, qui suit :

2° Henriat ou Henri DE LAITTRES, du paraige d'Outre-Seille, aman de Saint-Jean, treize de la justice le 8 juillet 1282, prend ban en 1275, tant pour lui que pour les trois enfants de Thibaut, son frère, sur les biens de Jacomin, son père, situés à Nowilly et en la mairie de Porte-Moselle, à Vigneules, et en la mairie d'Outre-Moselle. Il est dit fils d'Aleide *de Chievremont*, dans l'acte de prise de ban que fait Burtadons Piedeschaud. Il avait épousé Isabelle, sœur de Godefroi *de Nowilly*, pour l'obit de laquelle le prêtre Jacques d'Onville, qui chantait à l'autel de St-Jean, prit ban sur certains biens en 1355. Il est encore connu par des actes de 1285, 1288, 1293 et 1298 avec Henriat Roucelz. (*Bans de tréfonds.*) Il eut un fils :

Perrin DE LAITTRES, surnommé Isembard, du paraige d'Outre-Seille, est dit fils de Henriat dans un acte de 1337, par lequel Jean Aixiet prend ban sur XL sous de cens de Metz, qu'il a achetés de Perrin, fils de Henriat DE LAITTRES. Il était un des sept de la guerre en 1325. Dans cette année il fut chargé de défendre la ville de Metz, contre Baudouin, archevêque de Trèves, Ferry, duc de Lorraine, et Jean, roi de Bohême. On ne connaît pas le nom de sa femme. Il eut deux enfants légitimes, savoir :

* Baudouin DE LAITTRES, un des sept de la guerre, en 1354, vivait encore en 1367. Dans des actes de 1337 à 1344, il est rappelé avec son père et son aïeul, et prend ban pour lui et pour sa sœur nonain de Sainte Marie;

** Marguerite DE LAITTRES, religieuse de Sainte Marie à Metz (*Extraits des registres des maîtres-échevins actes de* 1337, 1344, 1347, 1358, 1367.)

II. Thibaut DE LAITTRES est cité avec Henriat DE LAITTRES dans un acte de 1275, où ce dernier prend ban, pour les trois fils de Thibaut, son frère, sur les biens de Katelie, épouse de Thibaut Maleboche. Thibaut DE LAITTRES était comme son père, seigneur de Lorey, Vigneules, Nowilly, Nowesseville. Il ne vivait plus en 1279, lorsque Jean Chaverson prend ban sur la vouerie de Vals, que Thibaut DE LAITTRES avait eue en nantissement, en vertu d'un jugement rendu contre ses enfants. (*Bans de tréfonds, années* 1275, 1279.) Le nom de sa femme n'est pas connu, mais les titres prouvent qu'il eut pour fils :

1° Jean ou Jennat, qui suit :

2° Burnequin DE LAITTRES : « Que fut li fils de Thiébaut DE LAITTRES, que fu, prend ban sur Grais, Glattigny en 1279. »

3° Uguignon DE LAITTRES, seigneur de Lues et de Lorey (1) en 1290, est connu avec

(1) Luès, luè, cense de la paroisse de Hais, à trois lieues de Metz; le château qui est près de cette cense est entouré d'étangs remplis d'eau, et d'allées en charmilles. Cette terre très-considérable appartient au comte de Jobal. (*Traité du département de Metz*, 1756.) Lorey, village considérable près de Metz.

ses frères, par de nombreux titres où son père Thibaut est constamment rappelé. Il prend ban sur une maison de Burthemel, qui lui fut abandonnée par jugement et par droit. Les frères de l'hôpital prennent garantie sur trente journaux de cens que les enfants de Thibaut DE LAITTRES, *Uguignon*, *Burnequin* et *Jennat* leur ont concédés sur leurs maisons de Pont-à-Seille. D'autre part, Uguignon DE LAITTRES prend acte de possession, en la mairie de Porte-Moselle en 1279, tant pour lui que pour ses deux frères Jean et Burnequin, sur tous les biens que les frères de l'hôpital Saint-Jean avaient à Muscey, selon leur droit et usage, et sur les hommes et les femmes et sur leurs enfants de la juridiction de Muscey. »

Cette même année, 1279, Uguignon DE LAITTRES prend ban sur une pièce de bois à Lues et sur tout ce que possède Renaud Chavey à Lorey.

Il semble avoir épousé dame *Loratte*, veuve de Poincignon de la Paillole, avec laquelle il fait de nombreuses reprises en 1290, sur l'héritage échu à son frère Jennat, à Lues, à Grais, à Glattigny et dans la voncrie et seigneurie de Lorey.

Uguignon DE LAITTRES ne vivait plus en 1335, lorsque son frère Jean prend ban sur ce qui appartenait à Lues à François DE LAITTRES, fils d'Uguignon. (*Extrait des registres, contenant les noms des maîtres-échevins de la ville de Metz*, 1656. — *Archives des tréfonds*. — *Le président d'Hanoceles*.)

Il eut de sa femme *Loratte* :

A François DE LAITTRES, seigneur de Lues, de Lorey, citain de Metz, est prouvé fils d'Uguignon DE LAITTRES par des actes nombreux entre autres par celui de 1335, où il engage tous ses biens à Jean DE LAITTRES, son oncle, pour l'acquit de ses dettes et de celles de son frère Baudouin DE LAITTRES. Il épousa Marguerite *de Raigecourt*, fille de Perrin *de Raigecourt*, nièce de Renaud *de Raigecourt*, petite-fille de Thibaut. Cette alliance est prouvée par un jugement rendu en janvier 1323, par-devant Simon de Gournay, contre les porteriers de Joucy, dans lequel sont cités Renaud et Jacques *de Raigecourt*, et François DE LAITTRES. Cette alliance est encore prouvée par un acte du mois de juillet 1387, passé par-devant l'official de Metz et l'abbé de Saint-Arnoud, par lequel Renaud *de Raigecourt* et Marguerite, sa nièce, femme de François DE LAITTRES, décédé, vendent pour eux et leurs hoirs à haut prince Henri, comte de Bar, et à ses hoirs dix livres de petits tournois de cens annuels, qu'ils possèdent à Pont-à-Mousson. (*Trésor des chartes de Lorraine, Layette ponts et domaines* 11, n° 23. — *Histoire de Raigecourt*, p. 9, 11 et 13.)

Marguerite *de Raigecourt*, veuve de François DE LAITTRES, est encore mentionnée avec Thibaut, fils de Jean *de Raigecourt*, Jacquemin *de Raigecourt* et Richard *de Raigecourt* dans des lettres de foi et hommage, à Édouard, comte de Bar, données au mois de septembre 1334. (*Histoire de la maison de Raigecourt*, page 10).

Une année auparavant, Marguerite *de Raigecourt* signait les lettres de reconnaissance du fief de Joicy :

« A haut homme noble et puissant, mon très-cher et très-amé seigneur Édouard, comte de Bar, Marguerite, fille de Jean *de Raigecourt*, citain de Metz, femme François, fils d'Uguignon DE LAITTRES, citain de Metz, qui furent, toute reverrence et honneur, ensemble de notre recommandation.

« Très-cher et très-amé sire, votre hautesse veuille savoir que je suis une pauvre

femme besongneuse et chargée de menus enfants, et en état de veuve; pour quoi j'ai, de votre bonne volonté vendu à homme honorable, seigneur Jean Oirain, échevin et aman de Metz, fils de Jean le Gronaix, qu'on dit des Changes, citain de Metz, tout ce que j'ai, puis et dois avoir et que j'avais en la ville de Joicy sus Moselle, en ban, en finage, en parochage et en toutes les appartenances, sans rien retenir : exceptés dudit vendage la vouerie de ladite ville de Joicy qui meut de monseigneur Renault du Neuf-Chastel, les héritages qui meuvent de l'abbé de Saint-Arnoul dehors les murs de Metz, les héritages qui furent Jennole et tous les héritages que furent les hoirs le Sauage; lesquelles choses exceptées ne sont mie de ces vendages. Et comme ainsi soit, très-doux sire, que les choses dessus dites que j'ai vendues au devant dit seigneur Jean, si votre bonne volonté y est ainsi, comme dit est, fussent et soient de votre fief, et ie ai fait, Dieu le sait, le vendage devant dit, salue toujours votre bonne volonté, besongnablement pour nécessité de vivre que j'avais pour moi et pour mes pauvres enfants, et aussi pour retenir mon autre héritage qui se perdait; je vous prie, très-cher et amé sire, en toute humilité, que pour Dieu, par pitié, votre noblesse me veuille en cette besogne, regarder en pitié et vous veuillies, s'il vous plait, consentir piement audit vendage, en reprenant ledit seigneur Jean et à celui-ci donnant lettres de la reprise dudit fief, quand, sire, il vous plut moult mieux servir et votre fief desservir que je ne pourrais ni saurais faire, et pour leur, très-cher et amé sire, que cette chose soit créable et que vous soyez sur ce certifié soit requis, honorable monseigneur, l'official de Metz, en la personne de Godefroi Werner de Gorze, clerc notaire juré de la cour de Metz, ... avons mis à ces présentes lettres, en témoignage de vérité des choses dessus dites et pour que fermes soient et stables; qui furent faites en l'an de grâce notre seigneur, mil trois cent et trente-trois, le vendredi venant fête saint Vincent. (*Extrait des archives du département de la Meurthe, Lay. Pont Fiefs*, n° 101.) »

Marguerite *de Raigecourt*, veuve de François de Laittres, fait encore ses reprises sur différents biens en 1333 et 1344.

François de Laittres laissa de son mariage :

* Martin de Laittres, mentionné comme fils de François de Laittres et de Marguerite de Raigecourt, avec sa sœur Marion, dans les actes de bans de l'année 1333, faisait partie en 1363 du paraige d'Outre-Seille. (*Bans de tréfonds.*)

** Marion de Laittres.

B Baudouin de Laittres, mentionné comme frère de François de Laittres dans des actes de ses reprises en 1344 et 1333, faisait partie du paraige d'Outre-Seille avec Martin de Laittres, son neveu, en 1363. Il fut mambour en la devise ou partage de la succession de son frère Perrin de Laittres, mort en 1333. (Paul Ferry, tome iii, p. 170, 169.) Il eut une fille :

Jacqueline de Laittres, mariée : 1° à Geoffroi d'*Ex*; 2° à Nicole de Laittres, chevalier.

C Perrin de Laittres, mort en 1333, en la devise duquel intervinrent Perrin *Xaving*, Baudouin de Laittres, François *de Gournay*, son mambour, était le troisième fils de Uguignon de Laittres. Il fit des actes de garantie en 1333, 1336, 1344; il reçut en 1346, reconnaissance de la dette que Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, avait contractée envers lui Perrin de Laittres, citain de Metz, et envers Jean *de Baudoche*, Jean de *Heu*, et Colard *de Gournay*. Il était sept de la guerre en 1348. (Paul Ferry, tome ii, p. 25 verso et 26 recto.)

LAITTRES.

Par l'extrait des bans des communes de Metz pour 1335, date de la mort de Perrin de Laittres, on voit sa parenté avec les familles de Gournay, Chaverson et Xaving.

III. Jean ou Jennat de Laittres, dit *Noirel,* chevalier, du paraige d'Outre-Seille, seigneur de Lues, de Grais, d'Hatrize, de Glatigney, seigneur voué de Lorey, avec ses deux frères Uguignon et Burnequin.

Ferry, duc de Lorraine, donna en 1314 en fief et en plein hommage, pour eux et leurs hoirs, à Thibaut *de Heu,* maitre-échevin de Metz, et à Jennat de Laittres, citain de Metz, pour leurs bons services, 60 livres de bons petits Tournois. (Paul Ferry, tome II, p. 3, n° 565.)

Le sire Jean de Laittres fut maitre-échevin de la ville de Metz, le 20 mars 1319. « En cette année, dit un chroniqueur, il plut à Dieu d'ôter la grande famine qui trop longtemps avait duré, et la grande mortalité des gens du peuple. Toute chose fut remise en bon terme, et ne valut plus la quarte de blé que 4 sols qui était un bon marché, selon les souffrances que l'on avait eues. » (*Chroniques de Metz*, p. 37, 2e année 1319.)

Jean de Laittres fut échevin du palais en 1322.

En 1325, le jour de saint Étienne, le maitre-échevin, les treize, les comtes-jurés, les paraiges et communautés de la cité de Metz, ordonnent que *les sept* du conseil de la guerre aient le pouvoir de faire, d'ordonner la guerre, de donner trêve, faire paix et bon accord; il leur fut donné plein pouvoir de chevaucher, à petite force et à grande, et à cloche sonnant..... Lesdits seigneurs sept de la guerre étaient : Wery *Piedeschault*, Thibaut *Woyel,* Garieriat *de Moyelam,* Perrin de Laittres, Perrin *Chainque,* François *Bellegrie*. La paix fut signée pendant l'année 1325. (*Chroniques de Metz*, p. 39, 40, 48, 49, 56 et 64.)

Jean de Laittres fut encore échevin du palais en 1328 à 1330.

Une ordonnance fut rendue la vigile de la fête de St-Benoît, en mars 1319, par sire Jean de Laittres, maitre-échevin de Metz, et ses pairs, savoir : seigneur Jacques *de Raigecourt,* seigneur Henri *Roucelz,* seigneur Poince *de Gournay*, seigneur Thibaut *de Heu,* seigneur Jean *de la Court,* seigneur Poince *Chameure,* seigneur Jean *Vithiez*, Thibaut *de Gournay,* Jeoffroi *Lawion*, Felipin *Xaving,* Albertin *Lohiers,* Simonin *de Gournay,* Collignon *Roucelz,* Jean fils de seigneur Felippe *de Gournay*, Perrin fils de seigneur Thibaut *de Heu* et Thibaut de Laittres... (1) (*Histoire de la maison de Raigecourt*, p. 14.)

(1) Ce traité est porté par erreur à la date de 1419 dans l'*Hist. de Metz*, t. IV, p. 751.

Une ordonnance fut rendue le jeudi devant la fête St-Jacques et St-Philippe, au mois de Fénal 1327, par sire Thibaut *Ferriat*, maître-échevin de Metz, et les échevins de ladite cité, savoir : Jeoffroi *Groignat*, Gillat Ruece, sire Jean *de la Court*, sire Bouquin *Chielairon*, Geoffroi *Li Maire*, Jacquemin, fils dudit seigneur *Bouquin*, sire Jacques *de Raigecourt*, sire Simon *de Gournay*, Arnoul *Baudoche*, sire Jean DE LAITTRES, Thibaut son fils, sire Henri *Roucelz*, sire Thibaut *de Heu*, sire Gilles *Libel*, Collignon *Roucelz*, Henriat *Roucelz*... Par le conseil et consentement de la cité et des paraiges..., pour le rétablissement des plaids annuels qui n'avaient pu avoir lieu pendant la guerre, attendu que les officiers de ladite cité, par l'ordre desquels on prend les bans des plaids, étaient absents pour ladite guerre. (*Histoire de la maison de Raigecourt*, page 16.)

Le sire Jean DE LAITTRES, chevalier, était fils de Thibaut DE LAITTRES; la preuve en résulte de titres nombreux des archives des tréfonds de Metz, entre autres : acte par lequel les frères de Saint-Jean, maîtres de l'hôpital en chambre, prennent ban sur XXX sous de cens que les enfants de Thibaut DE LAITTRES, Uguignon, Burnekin et Jennat, leur ont concédés sur les maisons qu'ils possèdent à Pont-à-Seille. — Acte de 1279, par lequel Uguignon, Burnekin et Jennat DE LAITTRES, fils de Thibaut DE LAITTRES, prennent ban sur une partie de bois à Lues. — Deux actes, de 1279, de la mairie de la Porte-Moselle, par lesquels Uguignon, Burnekin et Jennat DE LAITTRES, fils de Thibaut DE LAITTRES, prennent garantie sur les biens des frères de l'hôpital Saint-Jean à Muscey, et sur les dimes qu'Arnoud de Chavey avait à Lorey. — Le sire Jean DE LAITTRES, échevin, prend ban en 1333, sur tout l'héritage que son neveu François DE LAITTRES, fils d'Uguignon, possédait à Lues, en paiement des dettes que lui Jean DE LAITTRES acquitta tant pour Ugnignon DE LAITTRES que pour François lui-même, pour celles que François DE LAITTRES, son neveu, lui doit en principal, du chef de la succession, et encore pour les 50 livres dont il eut héritage, relevant contre le seigneur Nicolle Baudoche, dont encore pour XVIII sous de Metz qu'il a soldés à dame Catherine de Moiclain... encore pour les X sous de Metz de cens qu'il doit à Baudouin DE LAITTRES, son neveu, duquel héritage le sire Jean DE LAITTRES est possesseur. Le sire Jean DE LAITTRES, échevin du palais, prit hypothèque pour la même cause sur Lorey. (*Parchemin contenant les bans de tréfonds des trois mairies de Metz pour* 1333.)

Jean DE LAITTRES, échevin du palais, fait retrait le premier jeudi de mars 1322 contre Guillaume, fils de Protin *de Belmont*, de tout l'héritage d'Hatrize, avec ses bans, appendices, que Guillaume et Contasse, sa femme,

avaient acquis de Jeoffroi, fils d'Aubert de Laibrie, décédé, avec toute la population, hommes et femmes, champs, prairies, bois, viviers, haute et basse justice. Il figure encore dans un acte de 1336 avec Jean d'Hatrize.

Jean DE LAITTRES portait d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets d'or. (*Metz, Histoire de la République*, par Begin, page 322.) — *Acte collationné sur l'original en parchemin, 4 novembre* 1778, *par Maugarde, seigneurie de Hatrize, n°* 3.)

Jean DE LAITTRES laissa :

1° Thibaut, qui suit :

2° Pierre DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Xonville, est dit fils de Jean DE LAITTRES, dit *Noirel*, dans un acte de 1347, par lequel il prend hypothèque sur plusieurs parties de l'héritage qu'il a acquis d'Aubertin, fils de.... *de Xonville*, décédé. Pierre DE LAITTRES était qualifié : seigneur Pierre DE LAITTRES, chevalier, dans un acte de 1346, le mardi devant la fête de St-Martin l'apôtre, en septembre.

Pierre DE LAITTRES, chevalier, échevin du palais en 1347, 1370, et treize de la justice, fut maître-échevin de la cité de Metz, en 1360. En cette année ceux de la cité de Liége, des villes de Dinant, de Huy et de Tongres, d'une part, et ceux de la cité de Metz, d'autre part, firent prix et appointement de plusieurs débats, causes et arrêts qu'ils avaient faits. *(Chroniques de Metz*, p. 102, 1360. — Extrait des registres des noms des maîtres-échevins de la ville de Metz, 1656. — Le président d'Hanoceles.) Il était membre du paraige de Porte-Seille.

Geoffroi *d'Aspremont* engagea, en 1356, à Pierre DE LAITTRES, chevalier, citain de Metz, tout ce qu'il possédait à Xonville, pour le tenir en fief et hommage dudit seigneur Geoffroi, moyennant la somme de 420 écus d'or au coin du roi de France.

Pierre DE LAITTRES consentit, à son tour, le lundi après l'apparition de notre Seigneur, 1356, à ce que Geoffroi *d'Aspremont* pût faire, toutes les fois que bon lui semblera, le rachat de ce qu'il lui a vendu en la ville de Xonville et d'Anicourt, moyennant la somme de 480 écus d'or au coin du roi de France Philippe.

Par un acte du 12 février 1360, on voit que Pierre DE LAITTRES, chevalier, citain de Metz, ayant acquis de haut homme et noble sire Geoffroi, seigneur d'Aspremont et de Dun, tout ce qu'il pouvait, etc. *(Extrait de l'inventaire des titres de Lorraine*, tome 1er, p. 703. n° 3, 51e *liasse, concernant Aspremont.* — *Table des noms propres*, 399. — *Table des noms de lieux*, p. 165, Xonville. — *Extrait de l'inventaire des titres de Lorraine*, tome 1er, p. 655, n° 8, 45e *liasse, concernant Aspremont.*)

Le 28 août 1357, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, engage pour sept ans, avec faculté de rachat, le bois de Blabeuville, dit présentement Bolétange, à seigneur Pierre DE LAITTRES,

chevalier, et à Gilles Bataille, l'échevin, citain de Metz, pour la somme de mille florins de Florence. (Paul Ferry, tome II, p. 25 *verso*, n° 189. — Table tome III, p. 812.)

Pierre DE LAITTRES, chevalier, paraît encore dans différents actes de 1363, 1367, 1375. Il intervint, à titre d'échevin du palais, dans un acte qu'on trouve aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Metz, dans le volume des chartes de Lorraine, p. 181, c'est une lettre scellée du 10 août 1370, de Robert, duc de Bar, par laquelle il fait savoir, que pour cause de restitution de plusieurs dommages, injures et violences, par lui, ses hommes et sujets, faites à la ville et communauté de Metz, etc., il s'est obligé de payer à honorables et discrètes personnes, messire Geoffroi *de Raigecourt*, chevalier; Bertrand *Le Hungre* et Jacquemin *Gallé*, procureurs, ou à Pierre DE LAITTRES, Jehan *de Vy*, Nicolle *Baudoche*, fils de Jehan *Baudoche;* Thibaut *de Metz*, Némery *Baudoche*, Pierre *Fissault*, leurs échevins; Jean Marioul, Jehan Aubriat, Remion de Metry, Hunguyon Burnequin, Jacquemin *Gallé*, Arnoul *Noiron*, et Geoffroi *de la Cour*, ou à chacun d'eux, pour le tout, la somme de 60,000 petits florins de Florence de bon or et de bon poids, en huit paiements, en quatre ans. Pour plus grande sûreté desdits paiements, il donne pour caution ses chers et amés cousins messire Henri, comte de Petit-Pierre; messire Jean *d'Aspremont*, seigneur de Forpach; messire Henri *de Grand Pré* et ses chers et amés messeigneurs Huard *de Beauffremont*, Jehan *d'Arrauliere*, Berch *de Augers*, Hue *d'Eine*, Ferry *de Villerspecht*, Jehan *de la Roche*, Pierre *de Moncel*, Louis *de Sancey*, Guillaume *de Stainville*, Poince *Hazard*, chevaliers; Josse *d'Aspremont*, Guillaume *de Belleirich*, Jacob *d'Epinal*, bailli de Bar, Geoffroi *Bouquin*, bailli de Saint-Michel, et Jean *de Chastelet*, Huet *de Billy*, Ferry *de Dun*, Thirion *de Bellefontaine*, Philippin *Chaudron de Friaville*, Édouard *de Verney*, lesquels s'obligent pour ledit duc, et promettent que, si huit jours après terme, il n'est pas fait satisfaction auxdits de Metz, ils se rendront tous ôtages en leur ville, pour y demeurer jusqu'à parfait paiement à leurs frais et dépens, savoir : ledit duc avec six personnes et dix chevaux ; les chevaliers avec trois chevaux, les écuyers avec deux chevaux ;

3° Laure DE LAITTRES, élue abbesse de Sainte-Glossinde en 1345, mourut en 1367.

IV. Thibaut DE LAITTRES, seigneur de Lues, d'Hatrize, échevin du palais avec son père, sire Jean DE LAITTRES, les 13 janvier et 1er septembre 1330. (*Hist. de Metz*, t. IV, p. 61.)

La filiation de Thibaut se prouve par l'ordonnance de 1327, rapportée au dégré précédent, de laquelle il résulte que Thibaut est fils de Jean DE LAITTRES, chevalier.

Thibaut DE LAITTRES prit ban, en 1336, sur les VIII sous de Metz de cens qu'il avait acquis à Richard, curé de Chaucy. Il ne vivait plus en 1344, alors que dame *Contasse* (Constance), *femme de Thibaut* DE LAITTRES, échevin

du palais, alors trépassé, prend ban sur la maison et dépendances à Saille, qu'elle releva de Bertrand *Le Hungre*. On voit encore par un titre de la même année, que Fourquignon d'Amel prend ban sur les immeubles ci-dessus et sur l'hôtel de Henri *de Troie*, sur lequel dame Contasse, épouse de Thibaut DE LAITTRES, avait son douaire. Par ce dernier titre on voit que les enfants de dame Contasse Jacquemin, Poincignon, Jean et Catherine, leur sœur, mariée à Jean *Braidy*, lui avaient laissé les immeubles moyennant cens.

Thibaut DE LAITTRES, que d'autres titres désignent encore comme mambour de Jean *Chaverson*, laissa de sa femme *Contasse* ou Constance :

1° Jacomin DE LAITTRES prend ban en 1344, sur tout l'héritage échu à Henriat *Roucelz*, chanoine de Saint-Thibaut. Il vendit Lues à Jean *Le Hungre*. Il ne vivait plus en 1394;

2° Poince, qui suit :

3° Jennat ou Jean DE LAITTRES est rappelé avec Thibaut, son père, et Jean, son aïeul, dans le titre de 1355, où Willemin *Chaverson*, prend ban sur les possessions de Jean DE LAITTRES, situées dans la rue des Lombards;

Il est encore mentionné fils de Thibaut DE LAITTRES, l'échevin, dans l'acte de 1355, où il prend ban pour Marguerite *Piedechauld*, sa femme, sur les IIII sous de Metz de cens qu'il avait achetés de Pierre Xaving et sur d'autres parties de l'héritage de Lorey. Le 7 mars 1368, il releva du duc de Lorraine, la forte maison, ville et seigneurie d'Epange. (Paul Ferry, tome II, n° 481, page 90, verso.)

En 1376, Jean DE LAITTRES, citain de Metz, fait un échange touchant Epange avec Jean Ier, duc de Lorraine. Il ne vivait plus en 1378, lorsque sa femme Marguerite, fille de Jehan *Piedechauld*, prit ban pour certains biens. (*Bans des Tréfonds*, 1378.)

4° Catherine DE LAITTRES épousa Jean *Braidy*.

V. Poince DE LAITTRES, chevalier, seigneur d'Hatrize, et en partie de la vouerie de Lorey, de Lues et de Vigneules, engagea avec son frère Jean, XX sous de Metz de cens sur Lorey en 1344. Il soutint en 1351, avec ses frères et son neveu Martin *de Troie*, un procès contre Thibaut Bugrey.

En 1355, Jacquemin Staul prend ban sur les XV sous de Metz de cens qu'il avait acquis au seigneur Poince DE LAITTRES, chevalier, fils de Thibaut DE LAITTRES, l'échevin, et à son tour le sire Poince DE LAITTRES, chevalier, et Jean, son frère, prennent inscription sur la succession échue à leur frère Jacomin DE LAITTRES.

Poince DE LAITTRES fit en 1345 le retrait de Lues aliéné par son frère Jacomin à Jean *Le Hungre*, laquelle seigneurie leur aïeul avait eue en

engagère de François DE LAITTRES. Il en résulta un grand désaccord qui fut porté par-devant le conseil des trois comtes de la justice; après de longs débats une sentence évinça Poince DE LAITTRES, et la seigneurie de Lues resta vendue. *(Extrait des chroniques de la ville de Metz,* publiées par J. F. Huguenin, p. 81, 82, année 1345.)

Il résulte d'un acte du 28 août 1344, que Poince DE LAITTRES, chevalier, eut, au sujet du colombier d'Hatrize, une contestation avec Thibaut *Fourat,* chevalier, co-seigneur d'Hatrize, et Simonin *de Pargny.* Bien qu'il fût établi au procès que Jean DE LAITTRES, aïeul de Poince, avait acheté le colombier, et que le seigneur Thibaut *Fourat* l'avait détruit plusieurs fois en présence de Poince DE LAITTRES, il fut décidé que Poince n'avait pas le droit de le tenir. (*Seigneurie d'Hatrize,* liasse I, n° 3.)

En 1348, la cité de Metz leva des troupes pour résister au sire Bourquin *de Fenestrangues,* qui voulait s'emparer du château d'Auberstorff, et défendre le sire Jehan *d'Aspremont.* Sept des paraiges furent chargés de diriger cette guerre; parmi eux était le sire Poince DE LAITTRES. *(Chroniques,* p. 88, 1re année 1348.)

Il figura parmi les principaux chevaliers dans la réception qui fut faite à l'empereur des Romains, en 1356. La *Chronique* du doyen de Saint-Thibaut de Metz, publiée par dom Calmet, page 173, en donne la description suivante :

« En cette année 1356, vint Charles de Beheigne, empereur de Rome, en Metz, lui et l'impérix, sa femme, et les Alixours avec lui et maints autres seigneurs, et il fut reçu pour empereur de ceux de Metz tout ainsi comme il y appartient. Et li vindrent au-devant de l'empereur, li évêque de Metz, Edmains et tous les ordres et congrégations y sont revestues en habit de procession jusque près la croix aux *Pontifrais,* à les toresses ardents, et là fit en appareil ciel de paille (deux dois en brodrie de paille), chacun à six lances, pour porter, l'un sur l'empereur, et l'autre sur l'imperix, sa femme, et portaient le ciel l'empereur, six chevaliers de Metz, c'est-à-savoir : Philippe le Gournaix, Poince Guenerdin, Poince DE LAITTRES, Poince *de Gournaix*, Geoffroid *de Rougecourt*, et Geoffroid *Axtel,* tous à pied jusque au grand moustier; et le ciel de l'imperix portaient six écuyers, c'est-à-savoir : Gillet *de Belly,* Pierre *Xaving,* Collignon *Renguillon,* Jean, son frère; Jean Lohier et Jean *Brady,* dou Neuf Bourg, tous à pied jusque au grand moustier. — Et premiers vindrent avec l'empereur, et passèrent avant lui les archevêques de Trèves et de Mayence; le duc de Bavière, le duc de Saxe, le marquis de Brandenbourg, électeurs; les évêques de Liége,

de Strasbourg, de Toul et de Verdun. » (Page 35 et 97, colonne 2ᵉ, des *Chroniques de Metz*.)

Poince de Laittres ne vivait plus en 1367. Sa femme Contasse, Constance, *de Raigecourt*, mourut en 1388. — (Président d'Hanoceles.)

Cette alliance est prouvée par un extrait des bans, pour l'année 1375 : « Sire Geoffroi *de Raigecourt*, chevalier, prend ban sur les viii sous et viiii sous de Metz de cens qu'il a achetés pour lui et pour dame Catherine sa femme, et pour le dernier vivant d'eux deux, et pour les hoirs qu'ils ont et auront de leur mariage, *la dame Contasse* de Laittres, *femme du sire Poince* de Laittres, *chevalier, décédé.* » *(Trésor des chartes de Metz*, à l'Hôtel-de-Ville.)

Ils eurent :

1° Jacomin ou Jacques, qui suit :

2° Jennat ou Jehan de Laittres, seigneur d'Hatrize. A la mort de son père, Poince de Laittres, il prit ban en 1367, sur la succession qui lui était échue à Hatrize. Il mourut en 1378. A cette date Martin de Laittres, son neveu, fils de Jacomin, prend ban sur ses biens de Servignei, près de Raville, et sur autres terres de son héritage.

VI. Jacomin ou Jacques de Laittres, chevalier, seigneur d'Hatrize avec son frère Jean de Laittres, après la mort de leur père en 1367, possédait encore les seigneuries de Villery, Vieuville, Rinange, Virange et Beuvange, avec droits de haute et basse justice. Cette dernière terre était située en la prévôté de Longhion, près de Virton.

Jacomin de Laittres fut maître-échevin de la cité de Metz en 1394. Par un acte du 12 février 1377, Jacomin de Laittres, fils du seigneur Poince de Laittres, chevalier, s'engagea par-devant les treize de la justice, à payer à Simon Lowy, xx sous de Metz de cens.

Jacomin de Laittres, chevalier, et Jean *de Vy*, d'une part; Perrin *Baudoche* et Bertrand *de Chambre*, d'autre part, eurent contestation ensemble : les derniers avaient fait prendre un habitant d'Hatrize, sans autorisation des premiers, seuls seigneurs dudit ban d'Hatrize. L'acte qui mit fin à cette contestation est du 28 janvier 1374.

Jacomin de Laittres eut aussi un différend avec ses oncles *de Raigecourt*, du chef de la succession de dame Constance *de Raigecourt*, sa mère. Il résulte de deux actes de 1388, que Poincignon *de Raigecourt*, fils du seigneur Geoffroi *de Raigecourt*, chevalier, obtint la même année, avec son frère Jean, un jugement contre Jacomin de Laittres, exécuteur testamentaire de dame Contasse, mère dudit Jacomin.

Jacomin de Laittres épousa N. *d'Eltz* (1); suivant un titre du 4 décembre 1397, il ne vivait plus à cette date, et ses biens de Villery, Vieuville, Rinange, Verange et Benvange, situés en la châtellenie de Longuion, passèrent à son fils Martin de Laittres, et ceux d'Hatrize, de Solgne, à son fils Nicole.

La *Revue d'Austrasie,* du mois d'avril 1839, p. 244, invoquant les actes des archives de la Lorraine, prétend que Jacomin de Laittres, du paraige de Porte-Moselle, aurait été la cause première des malheurs qui ne tardèrent pas à frapper sa famille, ayant voulu profiter de son autorité et de sa fortune, pour usurper le souverain pouvoir de la république. Jacomin de Laittres aurait été banni de Metz.

Jacomin de Laittres et N. *d'Eltz* laissèrent :

1° Nicole, qui suit :

2° Martin de Laittres, citain de Metz, hérita de son père des biens de Vieuville, Villery, Rinange, Verange, Vilette et Beuvange, situés en la prévôté de Longuion. Il releva en foi et hommage du duc de Lorraine, le 14 décembre 1397, ces seigneuries avec droit de haute, basse et moyenne justice.

Sous l'année 1378, on trouve dans les actes des bans de la ville de Metz, un titre qui prouve que Martin de Laittres hérita des biens de son oncle Jean ou Jennat de Laittres, situés dans la ville de Servignei, près de Raville : « Martin de Laittres, maiour de la chieze Deu dez cordeliers, prend ban sur tout l'eritaiges et sur tont cen enthierement que Jennas de Laittres, filz lou s' Poince de Laittres, chevalier, qui fut, avait en la ville de *Servignei* delez Raville, et en ban et sus atres héritaiges sor coy ladite chiese Deu ait chascnn xx s. de M. de cens que Jacomin de Laittres, filz lo dit ss' Poince li ait excurieit par les trezes par ladite chiese Deu, ensi com li parchemain lou dit dont il est par lai dite chiese tenans. » (*Extrait de l'inventaire des titres de Lorraine,* t. vi, p. 486, n° 21. Layette cottée, *Fiefs du duché de Lorraine,* leur nature et qualité, 2° table des noms propres 399. — Tome x, p. 2, page 53 ancien, 49 nouveau, n° 15 et 16. Fiefs et dénombrements de Pont-à-Mousson. — Table des noms de lieux, p. 659, 84, 789, 795. — *Ban de Tréfonds de la ville de Metz,* année 1378. — *Archives de la préfecture du département de la Meurthe. Fiefs de Lorraine,* n° 21.)

3° Gérardin de Laittres fut un des adversaires les plus ardents de l'autorité de l'évêque de Metz et de la république elle-même. La lutte dans laquelle la famille de Laittres était engagée, avait été fatale à celle-ci par la captivité de Nicole de Laittres, et la destruction du château de Sologne, en 1417 ; néanmoins, Gérardin de Laittres continuait à encourager le peuple à la révolte :

(1) *Archives de Metz.* Note communiquée par le baron d'Huart.

les frères Baudes, du tiers-ordre de Saint-François ou de l'Observance, étaient ses auxiliaires; tous s'efforçaient de faire passer la ville de Metz sous la domination du duc de Bar et du roi de France. Ces projets furent dévoilés aussitôt : Gérardin DE LAITTRES, qui avait eu le temps de se sauver, fut exilé; ses domaines furent confisqués et vendus. Sa femme Idoite, veuve de Jacomin *de la Cour,* est mentionnée dans l'acte de bannissement en 1430, dont voici la teneur :

« Nous, le maître-échevin, les treize, les comtes jurés, le paraige de Porte-Moselle, de Jurne, le paraige de Saint-Martin, le paraige de Portsaillis, le paraige d'Outre-Seille, et toute la communauté de la cité de Metz, faisons savoir et connaissance, à tous ceux qui les présentes lettres verront et oiront, que comme il soit ainsi que plusieurs grands délits et énormes faits criminels par conspiration, que Gérardin DE LAITTRES, d'Aix, l'ostelier, pour lors demeurant en notre cité, et autres ses consors, avaient fait, conspiré et entrepris de faire contre nous, et le bien et honnour, franchises et libertés de notre dite cité, entreprenant, sans avoir titre ni cause, de gagner notre dite cité et les corps et biens de tous les manans et habitans d'icelle, pour les mettre à destruction, *tendant à extirper, prendre et avoir le gouvernement d'icelle notre cité; pour lesquelles causes devant dites ledit Gérardin s'est absenté et de plus secrètement de notre cité;* et coupable desdits crimes et délitz; et pour ce avons ycelui Gérardin banni et fourjugé pour toujours maix fuir de notre cité, de l'évêché d'icelle, et outre la mer d'Angleterre et sont encore avec eux tous les héritages et ceux dudit Gérardin et tous les biens meubles et hernex, dette et waigues, bestes et autres biens quelconques qu'il avait et pouvait avoir en notre dicte cité en la juridiction d'icelle, et ailleurs, confisquez et acquis à nostre dicte cité pour toujonrs, etc. »

Furent ensuite vendus à Piersson de Retonfays, des vignobles à Metz au ban d'Outre-Seille, pour la somme de 15 livres 10 sols de Metz, 15 mars 1430.

Une seconde vente fut effectuée le 20 mars 1432, à Didier de Hanouville, à Jehan Paillot et à Simon de Mirabel.

Le 16 juin 1433, le maître-échevin et les treize firent vendre plusieurs cens et rentes dues par l'abbaye de Morimont qui furent achetés par Alix, fille de Jaccomin *de la Cour,* pour la somme de cent livres de Metz.

Enfin, le 12 mai 1439, furent vendus les héritages situés sur les bans et territoires de Mescleuves, Chenny, Nowilly, Sorbey et d'Ogny, confisqués sur Gérardin DE LAITTRES et achetés par Jean de Bouxière. *(Chroniques de la ville de Metz,* publiées par J.-F. Huguenin, pages 143 1°, 148 1°, 155 1°, 159 1°, 162 2°, 170 1°, 171 1°, 172 2°, année 1430, 173 1°, 174, 175, 176 2°. *Metz, ses Institutions,* par Bégin, p. 12.)

Gérardin DE LAITTRES épousa Idoite ...... veuve de Jacomin *de la Cour,* fils de Bertrand *de la Cour.*

VII. Nicole DE LAITTRES, dit *Noirel,* chevalier, seigneur d'Hatrize, Solgne

..

et Xonville, succéda à son père Jacomin; il fut du paraige de Portsaillis, échevin du palais en 1397, 1399 et 1404.

Il fut certes un des chevaliers les plus puissants de la famille de Laittres, et un des citoyens les plus turbulents de la ville de Metz. Soit penchant pour le pouvoir, soit désir de venger Jacomin de Laittres, son père, Nicole de Laittres, fut le moteur de tous les mouvements qui eurent pour but le renversement de la république.

Les démêlés entre l'évêque de Metz, Raoul *de Coucy*, et l'abbé de Saint-Arnoud, fournirent les premiers prétextes, voici comment :

« En cette année 1401, disent les chroniques de Metz, fut sacré un nouvel abbé de Saint-Vincent, et sire Jean Rollevat fut élu à Saint-Arnoul et présenté à l'évêque Raoul *de Coucy*, qui était alors évêque de Metz.

« Cette même année il y eu grand débat et différence entre l'abbé de Saint-Arnoul et ses religieux : une partie de ceux-ci conspirèrent contre lui et l'accusèrent des crimes les plus odieux, en le citant devant l'évêque qui demeurait au château de Vyc. » (*Chroniques de Metz*, pages 121 2°, 122, 124, année 1401.)

« L'abbé de Saint-Arnoul fut excommunié pour les causes suivantes : Le dimanche XXIIIe jour d'avril, par toutes les paroisses de Metz, l'évêque fit dénoncer pour excommunié sire Jean Rollevat, abbé de Saint-Arnoul, parce qu'il avait été contumace et n'avait voulu comparaitre à Vyc par-devant ledit évêque, sur la citation qui lui avait été faite pour le cas de....., dont ses religieux l'avaient accusé par-devant ledit évêque. » (Page 124, année 1402.)

« Cette contestation eut bientôt ameuté la ville de Metz. Une grande partie des chevaliers défendirent l'abbé de Saint-Arnoul, et Nicole de Laittres fut à leur tête.

« Audit an 1412, après ce que sire Jean Rollevat, abbé de Saint-Arnoul, fut ainsi dénoncé pour excommunié, par le conseil de ses amys, il appella d'icelle sentence disant qu'il était de cette ameute innocent, et qu'il était accusé induement et tenait l'évêque de Metz pour partie.

« Si advint ledit an, le XVe jour de juin, l'an huitième de la création du pape Benedict, treizième de ce nom, le jour de feste saint Vyt, que on faisait la feste en sa paroisse à Metz, à heure que on faisait l'office divin, après l'offrande et offertoire de la messe, le sire Nicole de Laittres, qu'on dit *Noirel*, citain et échevin du palais de Metz, accompagné du seigneur Thibaut *Bataille*, du seigneur Willaume *Faulquenel* et de plusieurs autres, vinrent à l'église et monta ledit sire Nicole de Laittres sur l'un des siéges où les prestres et clercs se mettent pour chanter le service divin, et

accommença à dire hautement devant grande multitude de gens, clercs et lays, tant de ladite paroisse, comme d'autres lieux, telles ou semblables paroles comme s'ensuivent :

« Mes bonnes gens, voyez cy les amys de monseigneur de Saint-Arnoul qui sont venus pour lui excusier du fait et du crime, que les faulx malvais traysseurs qui sont partie luy ont admis. Et s'yl y avait homme, de quel droip qu'il fust vestu, qui le volust maintenir, on en ferait tant que l'honneur lui en demeurerait. — Et quant à l'évêque de Metz il ne le peut excommunier; car il fait partie. Aussy dit-il des gens emprès de luy auxquels il prend conseil, qui sont partie contre nous. Il a un official de coste luy, qui est malvais contrefairier de lettres, et le monstreront bien, et a prins argent des deux parties; et le moine Pierexel, le prieur de Sathenay qui fait partie, comme il s'a bien montré pourtant que après la mort de l'aultre abbé, quant l'élection fut de monseigneur de Saint-Arnoul, par la plus grande partie des moines, réservé le faulx trahistre, le prieur de Chincy, qui estait excommunié, forjugé et sismatique, qui citent l'abbé de Saint-Clément, pour lesquelles choses débat en fut devant son évêque, qui fait partie. — Et en vallaient ledit abbé de Saint-Clément et le prieur de Sathenay donner à l'évêque cinq mille francs, parmi ung traité qu'ils avaient ensemble que l'abbé de Saint-Clément devait avoir la crosse de Saint-Arnoul, et le prieur de Sathenay la crosse de Saint-Clément.

« Et quant monsigneur de Saint-Arnoul et ses amys agrent le dire, ils mirent avant mille francs, et en eult l'évêque six mille francs, qui furent comptés par Aubert Augustoire, par Pierre de Tournay et par moy meysme; et ses officiers et serviteurs en eulrent mille, si furent sept mille francs sans ce qu'il ait eu de Saint-Vincent et des aultres. — Et maintenant l'évêque luy veult ôter la crosse par convoitise pour la donner à un aultre, et pour avoir aultrement d'argent comme il en a ja eu, pour destruire le pauvre monastere. — Ce ne faisaient les bons évêques du temps passé qui sont saints.....

« Aussy j'ay été à Vyc devant l'évêque ; je lui ai ay dire qu'il n'y avait pas de pape, mais si avons.... nous avons un archevêque à Trèves et un pape à Rome ; Dieu sait que l'évêque ait eu d'argent à Saint-Vincent.

« Et pourtant, bonnes gens, ne le croyez point; car ils sont tous partie mauvaise, et tous ceux qui sont partie contre nous sont mauvais, faux et traîtres; et si l'évêque même était pape, si ne pourrait-il faire ce qu'il fait, car il n'a puissance d'excommunier. — Mais, bonnes gens, ne vous déconcertez point, car vous avez un pape à Rome et un archevêque à Trèves. » (Pages 125, 126, année 1402.)

« L'abbé de Saint-Arnoul se rendit à Avignon pour se plaindre au pape, qui manda les trois moines accusateurs. Ceux qui les avaient aidés à enlever l'argent de l'abbé de Saint-Arnoul, furent pendus, et eux-mêmes bannis et forjugés. » (Pages 128, 129 et 130.)

Nicole DE LAITTRES triompha dans la querelle de l'abbé de Saint-Arnoud, il ne manquait pas de profiter de toutes les circonstances favorables à ses espérances. En 1408, s'érigea à Metz une sorte de loge maçonnique qui bientôt exerça de l'influence sur les affaires de l'État. Elle prit le titre de *Frères maîtres de la société de l'hôtel de Villefranche.*

Nicole DE LAITTRES abandonna la maison habitée par son père Jacomin DE LAITTRES, place Xappey (chappé), à ses frères qui en firent l'acquisition lors de la vente des propriétés confisquées dudit Nicole DE LAITTRES. (Voir *Revue d'Austrasie,* février 1839.)

Nicole DE LAITTRES croyait pouvoir mettre à profit l'avènement d'un nouvel évêque au siége épiscopal de Metz pour frapper le dernier coup avant de démasquer ses intentions. Or, il advint que l'an 1414, Conrad Bayer, princier de la grande-église de Metz, étant au concile de Constance, obtint du pape Jean XXIII, que l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, fût transféré à l'évêché de Noyon, en France, et que lui-même fût nommé évêque en sa place. L'année suivante Bayer fut reçu comme tel par le chapitre de l'église de Metz. Nicole DE LAITTRES lui déclara la guerre : il s'enferma avec ses partisans dans la forteresse de Solgne, d'où il faisait des sorties et inquiétait la ville de Metz et ses alentours.

Mais, selon les chroniqueurs, l'évêque Conrad, beau prélat, puissant de corps, riche et sage, n'hésita pas à attaquer Nicole DE LAITTRES; après une vive résistance, il s'empara de la forteresse et fit enfermer Nicole DE LAITTRES dans le château de Vyc.

La chute de la forteresse de Solgne compromit la position de la famille de Laittres. La rançon de Nicole DE LAITTRES fut fixée à 14,000 quartes de blé. Il s'engagea même par serment de ne jamais rebâtir la forteresse de Solgne sans l'assentiment de l'évêque.

Voici comment les chroniqueurs racontent ces événements :

« Le 21 septembre, l'an de l'incarnation 1417, l'évêque Conrad Bayer assiégea la forteresse de Solgne, appartenant au seigneur Nicole DE LAITTRES, dit *Noirel,* citain de Metz, la détruisit, l'y prend prisonnier, et le détient à Vy, pour avoir ledit *Noirel* fait plusieurs dommages à l'évêché au moyen de ladite forteresse.

« Et le 9 de mai de l'incarnation 1418, en présence de Jean de Traval,

citain et aman de Metz, près et devant la porte au-dessus de la ville de Nommeny, à la partie devers Metz, ledit *Noirel* hors de toute prison promet de ne rebâtir jamais aucune forteresse à Solgne, sans avoir donné à l'évêque bonne caution qu'il n'en arrivera aucun inconvénient à l'évêché. Et requiert au-devant dudit Jean de Traval, aman de Metz, et au notaire de faire plusieurs instruments de ces choses, M. Hugues de Ruffignicourt, official de Metz, et M. Jean Lohier, chevalier, sénéchal de l'évêché de Metz; Jean de Herbeville, George de Secourt, Louis de Jandelincourt, Jean de Gussy, Gauthier Liégeois, écuyers; Jean de Metz, et devant messeigneurs Jean de Dieuamy, chevalier, citain et aman de Metz; et Granelin....... Et scellèrent avec ledit *Noirel*, Ferry de Vergny, Jean de Vergny, qu'on dit d'Abocourt, et Willaume de Lucey, escuyers. » (Paul Ferry, t. II, p. 342, verso, n° 822.)

« Nicole DE LAITTRES, chevalier, devait à Aubert Augustin, l'aman, quinze mille quartes de bon froment, payables à plusieurs termes, dont Arnoul Baudoche et André de Wadrewange étaient pleiges. Pour être payée de neuf mille quartes, Marguerite de Tournay, veuve et seule mambour dudit Aubert, fait vendre sur ledit Nicole DE LAITTRES, appelé en présence dudit Arnoud Baudoche, la forteresse de Solgne qui était abattue et ses appartenances, par Poincignon, maire de Portsaillis, commis par les treize à ce faire, à Jean de Gournaix qu'on dit Crespy, pour le prix de c^{lt} de Metz, à faculté de rachat par ladite Marguerite, sans aucune garantie à fournir par ledit Gournaix, sinon.. » (Paul Ferry, t. II, p. 278, n° 608.)

Indépendamment de la forteresse de Solgne, Nicole DE LAITTRES fut obligé de vendre la seigneurie de Xonville, relevant du seigneur d'Aspremont. L'acte de foi et hommage de Jean *de Gournay* de Crespy, marié avec Marguerite de Tournay, acquéreur de la seigneurie de Xonville, est du 15 avril 1419.

Nicole DE LAITTRES, chevalier, avait épousé dame Jaiques ou Jacqueline DE LAITTRES, sa cousine, fille de Baudouin DE LAITTRES, veuve de Geoffroi *d'Ex*, aman de Metz. Nicole DE LAITTRES ne vivait plus en 1424.

Cette alliance est prouvée par les prises de ban qui furent faites en 1424 sur certains biens de Jacqueline DE LAITTRES, veuve de Nicole DE LAITTRES, chevalier.

Ils eurent pour héritiers plusieurs enfants, parmi lesquels Henri DE LAITTRES, mais aucun d'eux ne continua à jouer dans la république messine le rôle important assigné depuis plus de deux siècles à la famille de Laittres. Cette famille avait sacrifié ses devoirs envers la cité de Metz à des projets ambitieux; elle avait abandonné ses traditions pour servir les vues des ducs de Lorraine

et de Bar; ce sera désormais au service de ces princes que l'on verra citer les noms des descendants de Nicole DE LAITTRES.

VIII. Henri, ou (selon d'autres généalogistes) Jean DE LAITTRES, écuyer, suivit le parti et la mauvaise fortune de son père Nicole DE LAITTRES, pendant les guerres civiles qui désolèrent le pays messain depuis 1400 à 1430. Lorsque les hostilités éclatèrent entre le duc Charles de Lorraine et Édouard, duc de Bar, Henri DE LAITTRES se rangea sous la bannière de celui-ci, avec plusieurs autres chevaliers Lorrains. Ils furent faits prisonniers par le duc de Lorraine, et ils ne sortirent de prison que le 10 février 1415. Par lettres, passées par-devant Jean de Liverdun, notaire apostolique et impérial de la cour de Toul, en l'hôtel du duc de Lorraine, Jean *des Armoises*, Simon *des Armoises*, Jean *de Sampigny*, Jean *de Chambley*, Jean *de Nourroy* et Henri DE LAITTRES, reconnaissent qu'étant hors des prisons du duc Charles de Lorraine, ils ont acquitté, de bonne loyale quittance générale, ledit feu seigneur Édouard et détenteur de ses biens, monseigneur le cardinal Louis, duc de Bar, des indemnités qu'ils pouvaient réclamer à cause de leur capture et dommages, à cause de ladite guerre. (*Inventaire des titres de Lorraine*, tome II, p. 322, n° 324. Layette cottée *Bar*, *Fiefs et dénombrements* 3, *table générale*, p. 400.)

Henri DE LAITTRES épousa Alix ou Alison *de Sainte-Marie*, dame de Saint-Mard. La preuve de cette d'alliance résulte d'un jugement de la cour de Metz de 1693, en cause de Marie-Élisabeth *de Nassau*, veuve de Philippe-Edmond DE LAITTRES, et aussi des preuves nobiliaires fournies par les sires de Laittres, pour l'état noble du duché de Luxembourg, en 1576 et 1593.

On voit encore aujourd'hui les armes de Henri DE LAITTRES et de sa femme Alix *de Sainte-Marie*, sculptées aux arceaux des voûtes de l'église de Saint-Mard. Les armoiries de Henri sont celles que portait son trisaïeul Jean DE LAITTRES, maître-échevin de la république de Metz, en 1319 : d'azur à la fasce d'or accompagnée de quatre annelets d'or, trois en chef et un en pointe. Celles d'Alix *de Sainte-Marie* sont d'argent à la bande de gueules chargée de trois merles d'or.

Henri DE LAITTRES, mort vers 1468, et Alix *de Sainte-Marie* laissèrent de leur mariage :

1° Arnoud, qui suit :

2° Jean DE LAITTRES, écuyer, prit possession, le 3 septembre 1471, au nom de Henri de Lorraine, évêque de Metz, de la seigneurie de Harbonnières, échue à ce prélat par le trépas de son frère Jean de Lorraine. Il fut envoyé par ledit

Henri de Lorraine auprès du duc de Bourgogne en 1471. Il était en 1492 bailli de Boucs et conseiller de la ville de Longwy. Maximilien, roi des Romains, fit dépêcher de Malines, le 11 janvier 1492, des lettres portant : « Qu'en considération de son cousin le duc de Lorraine, il donne et octroyo bonne et loyale sûreté et sauf conduit à Jean de Saint-Amadour, conseiller et chambellan dudit duc, à Jean de Naves, son conseiller, avocat au duché de Bar, à Jean DE LAITTRES, son bailly de Boucs, leurs gens et serviteurs, au nombre de dix personnes, autant de chevaux et autres montures, durant trois mois, pour aller en ses pays de par deça, en tel lieu que bon leur semblera et poursuivre les affaires du duc René. » *(Inventaire des titres de Lorraine*, tome x, p. 2, p. 98 ancien, 99 nouveau. Idem, tome VII, p. 200, n° 33.)

IX. Arnoud DE LAITTRES, écuyer, avait succédé à son père, avant 1468. Il épousa Françoise, fille d'Erard *de Lutz* (1), dit *Moral*, seigneur de Saint-Mard et de Gomery, et de Jeanne *du Maisnil*, dame de la moitié de la seigneurie de Petit-Flassigny.

Françoise *de Lutz* avait encore hérité, à la mort de son père, Erard *de Lutz*, d'une partie de la châtellenie de Saint-Mard. L'acte de dénombrement, foi

(1) Richier *de Lutz*, écuyer, prévôt de Marville et de Saint-Mard, épousa Simonette *N.* Il acquit, le 14 février 1389, la part de la châtellenie et seigneurie de Saint-Mard, appartenant à Richier d'Auflance.

Albert *du Maisnil*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Petit-Flassigny, épousa *N.*

Henri *de Lutz*, seigneur en partie de Saint-Mard et de Gomery, mourut sans postérité, laissant les biens de Saint-Mard aux filles de son frère Erard *de Lutz*, dit *Moral*.

Jean *de Lutz*, dit *Moral*, écuyer, hérita des biens de son père dans la prévôté de Montmédy et de Marville; il acheta, le 23 octobre 1435, une partie de la seigneurie de Saint-Mard.

Erard *de Lutz*, dit *Moral*, écuyer, seigneur de Gomery, hérita des biens que son père possédait à Saint-Mard ; il acquit, le 23 octobre 1435, de Thyrion de Mussy, la partie de la seigneurie de Saint-Mard provenant du sire de Boucquemont; il épousa Jeanne *du Maisnil*, ci-contre.

Jeanne *du Maisnil*, dame héritière de la moitié de la seigneurie de Petit-Flassigny, épousa : 1° Erard *de Lutz*, dit *Moral*, ci-contre; 2° Jean *de Creppy*, seigneur de Seraincbamps.

François *du Maisnil*, mort sans hoirs, son frère et sa sœur vendirent les biens de Chiny le 26 octobre 1449.

Jean *du Maisnil*, seigneur dudit lieu et de la moitié de Petit-Flassigny, en partie de Gomery et de La Claireau, épousa Harviette *de Wal*, fille de Jean *de Wal* et de Marguerite *de Coulmey*, dame héritière de Romignel.

Henri *de Lutz*, dit *Moral*, seigneur de Saint-Mard et Gomery, prévôt de Montmédy, seigneur de Petit-Flassigny, épousa Claude *de Rose*, fille de Jean, prévôt de Marville, et de Marie *de Montreville*.

Marguerite *de Lutz* épousa Jean d'*Avioth*, écuyer seigneur de Vandy, et donna sa part de Saint-Mard à Arnoud DE LAITTRES, en 1468.

Marie *de Lutz*, dame en partie de Saint-Mard qu'elle vendit, le 7 mars 1468, à Arnoud DE LAITTRES. Elle avait épousé Jean *Cordier*.

Françoise *de Lutz* épousa Arnoud DE LAITTRES, écuyer, et acheta avec lui, le 7 mars 1468, de ses sœurs Marguerite et Marie, leur part de la seigneurie de Saint-Mard.

Isabelle *de Lutz* doit être morte avant 1468.

Jean *de Creppy*, sire de Seraincbamps, épousa Béatrix *de Wal*, fille de Didier *de Wal* et de Marguerite *d'Ivory*.

Jean *du Maisnil*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Petit-Flassigny, en partie de Gomery et de La Claireau, demeurant à Marville, épousa Françoise *de Romiesey*, n'ayant pas d'enfants, il institua pour ses héritiers ses parents *de Wal*, *de Lutz* et *de Creppy*, 25 mars 1500.

Henri *de Lutz*, seigneur de Gomery en partie, grand prévôt de Luxembourg, épousa Nicolle *de Custine*, dame héritière en partie de Gomery, que son mari releva en 1541, fille de Thibaut de Custine, seigneur de Villy, et de Claude *d'Epinal*, dame de Cons.

Claudine *de Lutz*, dame héritière de Gomery, épousa Alexandre *le Gruyer de Fontaine*, gouverneur de Joinville.

et hommage, est du 15 décembre 1459. Alors Françoise *de Lutz* n'était pas encore la femme d'Arnoud DE LAITTRES.

Françoise *de Lutz* eut encore une part dans l'héritage des biens considérables de son cousin germain Jean *du Maisnil*, seigneur dudit lieu et de la moitié de Petit-Flassigny, fils de Jean *du Maisnil* et d'Harviette *de Wal*, demeurant à Marville, mort sans enfants de son mariage avec Françoise *de Baulezey*. Conformément aux testaments du 25 mars 1500 et du 19 juillet 1502, la succession dudit Jean *du Maisnil* fut partagée en deux parts; l'une passa à la maison de Wal; l'autre aux enfants que Jeanne *du Maisnil* eut de ses deux maris : 1° Erard *de Lutz*, dit *Moral*, seigneur de Saint-Mard; 2° Jean *de Creppy*, seigneur de Serainchamps. Ces testaments furent approuvés par Henri, sire de Sivry, Henri *de Wal*, Jean de *Sainte-Maurice* ou *Sainte-Marie* et Henri DE LAITTRES, fils d'Arnoud. Ce qui fait supposer qu'à cette date Arnoud DE LAITTRES était trépassé.

Arnoud DE LAITTRES possédait encore avec sa femme Françoise *de Lutz*, les biens de Virton, Ethe, Bellefontaine, Saint-Vincent, Tintigny, Breuvanne, le Mesnil, Ansart, Etalle, Villers-sur-Semois, Peny, Prouvy, Frénoy, Poncel.

Arnoud DE LAITTRES, Françoise *de Lutz*, sa femme, et Alison *de Sainte-Marie*, mère d'Arnoud, achetèrent, le 7 mars 1468, de Marie *de Lutz*, de son mari Jean *Cordier*, et de Marguerite *de Lutz*, femme de Jean *d'Avioth*, écuyer, sire de Vandy, la partie de la seigneurie de Saint-Mard, provenant de la succession d'Erard *de Lutz*, dit *Moral*, leur père, et de Henri *de Lutz*, seigneur de Gomery, leur oncle. L'acte original repose aux archives du château de Saint-Mard (1).

(1) La prévôté, ville et châtellenie de Saint-Mard avec droits et hauteurs de seigneurie, relevant du duc de Luxembourg, appartenait en 1300, à Jean et Poincin de Saint-Mard.

Marguerite, fille de Jean de Saint-Mard, hérita de cette seigneurie; de concert avec son mari Pérignon de Ruette, elle la vendit à Simonin *de Baucquemont*, écuyer.

L'acte original de cette vente du 6 mars 1316 (nouveau style), comprend les dîmes du patronage de « l'église de Saint-Mard, de La Malmaison, Ruette, Blonvalz, Meisch, Harnoncourt, Saint-Mard, etc., etc., aucuns droits de seigneur et hommage n'étant réservés sinon ceux qui appartenaient au duc de Luxembourg. Les témoins furent Mgr de Belronward, chevalier; Mgr Herbrand, son frère; le doyen de Trèves, Mgr Henri de Guixcéville, chevalier; Guerlemont d'Erlons, prévôt de Luxembourg; Estévenin de Cumont; Jackeson de Harnoncourt, écuyer; Jehan de la Tour, Jehan de la Motte, Jehan de Mouson, Simonin de la Malmaison, Hugues de Robermont, Lalemand, son frère; Jacquemin de Belmont, Husson de Virton. »

Indépendamment de cette partie du domaine de Saint-Mard, vendue au sire de Baucquemont, une autre partie considérable était arrivée par héritage aux sires d'Aufflance. En 1389, Richier d'Aufflance, écuyer, et sa femme Hélène, vendirent les terres qu'ils possédaient en la ville et prévôté de Saint-Mard à Richier *de Lutz*, écuyer, prévôt de Marville et de Saint-Mard, à Symonette, sa

Ce document est trop important pour ne pas en donner ici la partie qui prouve que la châtellenie de Saint-Mard est entrée en 1468 dans la maison de Laittres; qu'Arnoud DE LAITTRES avait épousé Françoise *de Lutz;* que la mère d'Arnoud était Alison *de Sainte-Marie*, dont les armoiries et le nom se trouvent à côté de ceux de Henri DE LAITTRES, son mari, dans les quartiers de l'église de Saint-Mard; et enfin qu'à la date de 1468 Henri DE LAITTRES n'existait plus, puisque sa femme intervint seule dans cet acte :

« Je Jean de Chinery, prévôt de Montmédy et de Saint-Mard, fais savoir et congnissant à long que à la présence de Jean *de Creppy,* seigneur de Serainchamps, de Jean *d'Avioth*, et de Jean *de Marendel,* demeurant à Thorgny,... hommes de fief du château de Saint-Mard, sont venus et comparus par-devant moi, et Jean *Cordier*, demeurant à Virton, et Marie, sa femme, ladite Marie suffisamment autorisée, lesquels ont dit et reconnu de leur plein gré, pure et franche volonté, qu'ils, pour eux, leurs hoirs ou ayant cause, ont vendu, quitté et transporté et par la teneur de ces présentes lettres, vendent, cèdent, quittent et transportent pour toujours en perpétuité à Arnoul DE LAITTRES, à Françoise, sa femme, sœur à ladite Marie, et à

femme. L'acte du 14 février 1389, fut passé par-devant Jehan Collignon, lieutenant de la prévôté de Saint Mard et de Marville, au nom de Monseigneur le roi des Romains, roi de Bohême et duc de Luxembourg. Les témoins furent Herbrand de Harnoncourt et Thierry de Malpartie.

En 1435, le 23 octobre, en présence de Guillaume d'Orley, seigneur de Belfort, prévôt de Saint-Mard et de Marville, pour madame la duchesse de Bavière et de Luxembourg, comtesse de Chiny, ayant pour témoins Jean de Wal, Guillaume Gehel, et Fassin de Provui, tous hommes de fiefs de la châtellenie de Saint-Mard, Thyrion de Mussy-la-Ville vendit à Erard *de Lutz,* dit *Moral,* écuyer, une partie des biens désignés et droits qui lui sont advenus du chef de Thierry *de Baucquemont,* écuyer, avec droits et hauteurs de la ville et châtellenie de Saint-Mard. Thyrion de Mussy céda l'autre partie à Jean *Moral.* Par cette double vente la presque totalité de la châtellenie et seigneurie de Saint-Mard, relevant du duc de Luxembourg, devint la propriété de la famille de Lutz.

Après la mort d'Erard *de Lutz,* dit *Moral,* ses héritiers partagèrent ses biens : Henri *de Lutz,* son fils, eut la moitié de la seigneurie de Petit-Flassigny, provenant de sa mère Jeanne *du Maisnil,* la seigneurie de Gomery et les biens situés dans les prévôtés de Marville et de Montmédy. Les filles d'Erard *de Lutz* eurent en partage la châtellenie de Saint-Mard, et firent acte de dénombrement, de foi et hommage le 15 décembre 1459 : « Par-devant Jean Renalle, prévôt de Montmédy, Nous Jehan *de Creppy,* pour Jehanne *du Maisnil,* ma femme, pour son douaire qu'elle tient du trépas d'Erard *de Lutz,* dit *Moral,* feu son premier mari, et moi Jehan *d'Avioth,* seigneur de Vandy, à cause de *Marguerite,* ma femme héritière, avec ses trois sœurs, *Marie, Françoise* et *Isabelle,* enfants légitimes dudit feu Erard *de Lutz,* et de ladite demoiselle Jehanne *du Maisnil,* faisons savoir à tous que nous tenons en fief, foi et hommage de notre très honoré seigneur, Mgr de Rodemach, à cause de la châtellenie et prévôté de Saint-Mard, les choses qui suivent.... »

Alison, mère audit Arnoul de Laittres, tout ce et de quant qui leur était échu déretableteit de la mort et trépas de Henri *de Gomery*, leur oncle, tant *en la prévôté dudit Saint-Mard*, comme autre part, partant là où qu'ils soient, seraient ou pourraient être tronvés en quelconque seigneurie, ou juridiction qu'ils fussent ou puissent être assis; saulves et reservés les gaingnaiges de Roubelmont, etc.

« Et de toutes les choses dessus dites et des appartenances d'icelles, ledit Jean *d'Avioth*, mari à Marguerite, sœur à ladite Marie, femme audit Jean *Cordier*, en ait eu sa part, autre part comme s'appert par lesdites lettres de parchon entre eux, sur ce faites; et ait été fait le vendaige desdites choses, ci-dessus vendues pour le prix et la somme de deux cents francs, monnaie coursable au pays, que lesdits vendeurs ont connu avoir eus et reçus desdits acheteurs, tout et avant la confection de ces présentes lettres, et s'en sont tenus pour soldés comptant et bien payés, en la présence desdits hommes de fiefs, ci-dessus nommés; et de tout ledit vendaige et du contenu de ces présentes, se sont lesdits vendeurs, par-devant moi prévôt, et à la présence desdits hommes, pour eux, leurs hoirs ou ayant cause dévestir, désaisir, et deshériter, et en ont mis la vesture à ma main, à la manière accoutumée, lesquels acheteurs par l'enseignement desdits hommes pour eux, leurs hoirs ou ayant cause, s'en sont vestis, saisis et enhérités à la manière accoutumée, sauf le droit de notre très-redouté seigneur et l'autrui, et les ont mis en bonne teneur et possession paisible.....

« Et ont lesdits vendeurs pour eux, leurs hoirs ou ayant cause, renoncé et renoncent à toute exception dudit écrit et non-écrit, de fait, d'us, de coutume et de canon, et à droit, disant générale renonciation non valoir et généralement à tout ce que contre ledit vendaige et le contenu de ces présentes lettres pourrait, ou à leurs ayant cause aider ne valoir, et auxdits acheteurs grever ou nuire par quelconque manière que ce soit, on puisse être en soumettant iceux vendeurs, eux et leurs dits biens à la juridiction et constrendement de notre très-redouté seigneur, duc de Luxembourg et comte de Chiny, et d'aucun chacun autres seigneurs, tant ecclésiastres comme temporels. En témoignage de vérité, je Jean de Chinery, prévôt dessus nommé, à la prière et requête desdits vendeurs, j'ai mis et appendu mon propre scel à cette présente vendaige; lesdits vendeurs ont prié et requis auxdits hommes de fiefs, qu'ils voulussent mettre et appendre leurs scels à cette présente, en signe de vérité; et nous Jean *de Creppy*, Jean *d'Avioth* et Jean *Marendel*, pour ce que nous avons été présents, à la prière et requête desdits vendeurs, avons mis et appendus nos scels à cette présente en signe

de vérité, qui fut faite en l'an de grâce N.-S., 1468, style de Trèves, le 7[e] jour du mois de mars. »

Les armoiries d'Arnoud de Laittres sont représentées sur un sceau, avec cette inscription *Arnou de Lect.* Il porte comme son père : à la fasce accompagnée de quatre annelets, trois en chef et un en pointe, le heaume surmonté de deux trompes antiques.

Un pareil sceau se trouve très-bien conservé sur un acte de 1559, signé par Arnoud de Laittres, petit-fils d'Arnoud.

Les mêmes armoiries se voient encore aujourd'hui aux arceaux de l'église de Saint-Mard, à côté de celles de Françoise *de Lutz,* savoir : tiercé et coupé au 1[er] et 6[e] à la bande, 2[e] et 4[e] à la croix ancrée de Lorraine, 3[e] et 5[e] à trois bandes.

Arnoud de Laittres et Françoise *de Lutz* laissèrent trois fils :

1° Henri, qui suit :

2° Jean de Laittres, chevalier, portait d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets d'or, trois en chef et un en pointe, et chargée d'une étoile comme brisure. Le sceau de Jean de Laittres, parfaitement conservé, se trouve sur un acte du 8 avril 1524 aux archives de Saint-Mard, par lequel Henri de Laittres et ses deux frères, Jean et Jacques, partagent les biens délaissés par leurs père et mère Arnoud de Laittres et Françoise *de Lutz.*

Jean eut en partage, les terres situées sous les villes, bans, et territoires de Bellefontaine, Saint-Vincent, Tintigny, Breuvanne, la Maisnil, Ansart, Etalle, Landin, Villers-sur-Semoi, Pin, Prouvy, Poncel, etc. Il eut encore divers immeubles en la ville de Virton.

Selon quelques-uns, Jean de Laittres fut d'église; quoiqu'il en soit, il ne tarda pas à prendre l'épée : il fut capitaine au service de la république de Metz. Il défendit cette ville contre les Heu, qui voulaient la livrer aux milices protestantes de Strasbourg, commandées par le comte de Furstemberg. Jean de Laittres (appellé quelques fois Matthieu) mourut en 1559 des suites des blessures qu'il reçut au siége de Metz, et fut enterré dans l'église de Sainte-Ségolène. La date de son décès est de la fin de cette année. Les actes authentiques ne disent pas qu'il ait été marié.

Toutefois en 1607, trois frères Pierre, François et Nicolas, se qualifiant du nom de Laittres et de fils de Jean de Laittres, obtinrent des archiducs Albert et Isabelle des lettres de réhabilitation de noblesse avec les armoiries de la maison de Laittres ; d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de quatre annelets d'or, trois en chef et un en pointe ; à ces armes les archiducs ajoutèrent comme *brisure,* un lion de gueules naissant sur la fasce, et le même lion pour cimier.

Ces signes de *brisure* accusent-ils une branche cadette ou une bâtardise?

Lesdites lettres-patentes d'Albert et d'Isabelle, du 29 janvier 1607, font suffisamment connaître les prétentions des trois frères, que Claude DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard et de Rossignol, capitaine, gouverneur et prévôt de Virton et de Saint-Mard, chef de sa maison, combattit avec énergie auprès des archiducs par une lettre du 10 mai 1617.

Voici d'abord les lettres-patentes :

« Albert et Isabelle-Clara-Eugénia, infante d'Espagne, etc., salut. De la part de Pierre, François et Nicolas DE LAITTRES, frères germains, natifs du comté de Chiny, en notre pays et duché de Luxembourg, nous a été très-humblement remontré par requête qu'ils sont extraits et descendus de *noble et gentille parenté* tant paternelle que maternelle, mais que par les guerres avec la France, finies en l'an 1559, feu Jean DE LAITTRES, leur père, aurait tellement été ruiné et perdu ses biens qui étaient à la frontière, avoir eu les jambes rompues, qu'il fut contraint *à quitter sa qualité de noble et vivre roturièrement*, et pour n'avoir pu recouvrer le moyen de se remettre en icelle qualité, il aurait ainsi vécu jusqu'à son trépas ; néanmoins les remontrants, ses fils, avec autres leurs frères, zélés de ladite qualité et généreux de cœur, s'étaient dès leurs jeunes âges et passé plus de trente ans, employés au service actuel de feu, de très-haute mémoire, le roi notre très-honoré seigneur et père, qui soit en gloire, et depuis au nôtre, auquel ils continuent encore, et y sont déjà morts trois de leurs fils frères ; ayant ledit Pierre DE LAITTRES servi en qualité honorable, tant près de la personne de feu le duc de Parme, lorsqu'il était gouverneur général par deça, comme passé quatorze et quinze ans, en qualité de contrôleur de nos domaines au quartier d'Ivoi, garde de scel du tabellion et clerc juré de la ville et prévôté dudit Ivoi. *Et ledit François* DE LAITTRES, d'homme d'armes de nos ordonnances sous le gouverneur général de notre dit pays et duché de Luxembourg, ayant pour toutes les guerres dernières avec la France, gardé des châteaux aux frontières, commandé aux troupes des ordonnances, été plusieurs fois prisonnier et perdu à la guerre plus de vingt-six chevaux de service ; comme aussi *ledit Nicolas* DE LAITTRES a servi en qualité de gentilhomme sous le régiment allemand de feu le colonel *Tisseling*, aux prises de Brolans, Calais, Ardres, Montquentain et Huest ; et passé plus de dix ans de capitaine en notre armée, comme de tout ce que dessus apparaît par titres, attestation et actes et autres papiers exhibés par lesdits remontrants, lesquels désirent continuer semblable service par toute leur vie, et pour cause de la discontinuation faite par leur dit feu père, pourrait être donné empêchement d'être reçus avec les nobles, ils se sont retirés vers nous comme à leurs princes souverains, faisant très-humblement supplication, que notre bon plaisir soit de grâce et pour récompense de leurs dits services. *les relever de toute discontinuation, oubliant tout défaut si aucun y a, et les déclarer eux et leurs descendants comme dit et nobles...*

« Savoir faisons que pris égard auxdits bons et loyaux services des trois suppliants surnommés, avons de notre certaine science, autorité souveraine, anobli comme anoblissons par les présentes, tant ledit Pierre DE LAITTRES,

que ses deux frères François et Nicolas de Laittres, et chacun d'eux et leurs enfants et postérité mâle et femelle respectivement, nés et à naître tous en léal mariage.... Déclarons par les présentes qu'ils seront capables et qualifiés du degré et dignité, soit de *chevalerie* ou *d'autres*... Nous avons aussi de notre même et spéciale grâce donné, octroyé, comme aussi donnons, octroyons et permettons par ces nos présentes lettres que ledit Pierre, François et Nicolas de Laittres, frères, et chacun d'eux, leurs enfants... avoir, tenir et porter les armoiries avec les blasons et signes au milieu de ces présentes, savoir un écu d'azur à la fasce d'argent, chargé d'un lion de gueules, armé et lampassé de même à quatre anneaux d'or, trois en chef et un en pointe, le timbre à treilles ouvertes, surmonté d'un lion naissant de gueules, armé et lampassé comme dessus, aux hachements d'or et d'azur.... Donné à Bruxelles le 29e jour du mois de janvier de l'an de grâce 1607. »

Il est à remarquer que les trois suppliants ne mentionnent pas dans leur requête le nom *de leur mère*, et qu'au moment des malheurs qui ruinèrent leur père, les autres frères de celui-ci et leurs enfants étaient au contraire arrivés au plus haut point d'opulence que la famille de Laittres ait jamais eue.

Les lettres-patentes mécontentèrent vivement la famille de Laittres. Bien qu'elle fût en grande faveur à la cour des archiducs Albert et Isabelle, et peut-être même à cause de cette faveur, son chef semblait vouloir remettre à d'autres temps une protestation convenable. Ce chef était Claude de Laittres, chevalier, seigneur de Rossignol et de Saint-Mard. Accusé enfin par les siens de souffrir une injure si grande de la part d'hommes qui leur étaient étrangers, il envoya ses remontrances aux archiducs; il obtint que par décret du 10 mai 1617, il fût ordonné à Pierre, François et Nicolas de Laittres de comparaître devant le grand-conseil de Luxembourg, pour y être jugés, et répondre à l'accusation d'usurpation de nom et d'armes de la maison de Laittres :

« Albert et Isabelle-Clara-Eugenia, etc., reçu avons l'humble supplication et requête du seigneur de Laittres, notre prévôt de Virton et de Saint-Mard, en notre pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, contenant qu'il serait défendu à tous sujets vivant sous notre obéissance, de quelque qualité ils soient, de prendre, porter ou relever le nom ou armes d'autres maisons et familles nobles, sinon qu'aux conditions portées en l'article deuxième de l'édit et ordonnance dernièrement par nous décrété et publié touchant les armoiries et port d'icelles, des timbres, titres et marques d'honneur et de noblesse; et ce sur les peines et amendes y comminées, outre la réparation de ce qu'aura été fait au contraire, outre quoi il serait notoire en droit ce que méritent ceux qui changent de nom, au dommage et préjudice d'autrui et combien que chacun se devrait bien conformer à cette observance, même à l'intention portée et ordonnances du feu roi catholique, de tendre mémoire, notre très-honoré seigneur et père; si serait-il que certains fils et successeurs de *Petit Jean Pierrot*, ci-devant résidant en la prévôté de Chiny ou seigneurie de Florenville, auraient contrevenu auxdites ordonnances entre lesquels seraient Leclerc, juré d'Ivoi, s'ayant ci-devant appelé Pierre de Martries, au lieu que sondit père s'appelait

Jean Pierrot, ayant encore changé depuis quelque temps et se fait appeler Pierre DE LAITTRES. Ayant ledit remontrant entendu qu'ils imitent ou égalent aussi ses armoiries, ce qu'ils n'auraient jamais entrepris du vivant de feu *colonel de Laittres*, qui tuteur dudit remontrant, ne le reconnaissait pas seulement *unique de ce nom après lui*, mais aussi le chef des armoiries, comme sorti de *l'aîné de cette maison*, à raison de quoi ledit remontrant se trouve à toutes heures *semoncé*, et poussé de ses parents et alliés de la maison de Laittres, de ne tolérer que lesdits enfants de *Jean Pierrot* contreviennent ainsi aux placets et édits souverains à leur préjudice, c'est pourquoi il a pris son refuge près de nous, nous ayant bien humblement supplié qu'il nous plut sur ce pourvoir de remède convenable de justice. Pour ce est-il que nous, ce que dessus considéré, nous mandons et commettons par les présentes, qu'à la requête dudit suppliant soient ajournés lesdits fils et successeurs *dudit Petit Jean Pierrot*, et tous autres qu'il appartiendra à être et comparoir à certain et compétant jour par-devant nos chers et féaulx les président et gens de notre conseil provincial à Luxembourg, pour ouir et répondre à telle fin et conclusions que ledit suppliant ou procureur pour lui voudra, ou bon lui semblera, au jour servant, contre eux prendre, choisir et élire à la cause et effet que-dessus et au surplus procéder outre, voir ordonner... et qu'en leur conscience et loyauté, ils nous conseilleront être à faire..... Donné en notre ville de Bruxelles, le 10e jour du mois de mai de l'an de grâce 1617. »

Les archives de la famille de Laittres ne laissent aucun renseignement qui fasse connaitre le résultat d'une incrimination aussi nettement formulée que celle que Claude DE LAITTRES adressa aux prétendus descendants de Jean DE LAITTRES. Peut-être les inculpés ont-ils pu justifier la faveur qui leur avait été concédée par les archiducs. On trouve des actes judiciaires de l'an 1619, dans lesquels *Pierre*, sire d'Ivoi, est appelé Pierre DE LAITTRES, et encore un acte de foi et hommage de 1681, où *Félicité de Laittres*, veuve de Jacques *Claude de Longuevalle*, seigneur de Saint-Pancré, releve du roi de France en la cour royale de Metz, la partie de la seigneurie de Saint-Pancré avec droit de haute, basse et moyenne justice qu'elle acheta de Louise *de Wal*;

3° Jacques DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Bazeilles devant Laval et de Messaincourt, conseiller et receveur-général au Luxembourg, épousa Louise *d'Allamont*, fille de Jean-Joachim *d'Allamont*, seigneur de Malandry, et de Marie *de Pavant*, dame de Masseige. Ils sont les auteurs de la branche de Bazeilles.

X. Henri DE LAITTRES, écuyer, seigneur de Saint-Mard, porta plein comme aîné. Il épousa, par contrat du 16 juin 1503, Agnès *de Failly*, fille de George *de Failly*, seigneur de Failly, et d'Idron *d'Allamont*, et petite-fille de Jacomin *de Failly*, seigneur de Failly, gouverneur de Longuion, dont les blasons se trouvent parmi les quartiers de Henri DE LAITTRES, dans l'église de Saint-Mard, et d'Alix *du Pont-Arau*. Les témoins de Henri DE LAITTRES furent ses cousins germains Henri *de Lutz*, seigneur de Gomery, et Jean *du Maisnil*,

seigneur de Maisnil ; ceux d'Agnès *de Failly* (1), furent Guillaume *du Hautoy*, seigneur de Luzy, et Gérard *de Mousson*, seigneur de Ville-sur-Iron, ses beaux-frères.

Failly.

(1) De Failly, maison noble de nom et d'armes, porte d'argent au rameau de trois feuilles de houx de gueules, accompagné en pointe de deux merlettes affrontées de sable. Sa noblesse a été reconnue par l'ordre teutonique, par les chapitres nobles de Saint-Lambert à Liége, de Saint-Pierre à Metz et de Bouxières.

I. Flétrier *de Failly*, sire de Petit-Failly, a donné, conjointement avec sa femme Catherine, la loi de Beaumont, aux habitants de la seigneurie de Petit-Failly, l'an 1262, le lundi avant la St-Nicolas. Il a été enterré dans l'église de Cons-la-Granville, et sa femme Catherine *de Montjoie*, dans celle de Petit-Failly. La terre de Failly, partagée en Grand et Petit-Failly, est située sur la rive droite de la rivière d'Otain, au-dessus de Marville. De ce mariage naquirent quatre fils, savoir :

1° Thibaut, sire de Petit-Failly. Le nom de sa femme n'est pas connu, mais il laisse un fils nommé aussi Thibaut. Voici un acte concernant celui-ci : « Sachent tous ceux que je Thibaut, sire de Petit-Failly, écuyer, fais savoir qu'en vendaige que de mon gré avait fait Henri *de Failly*, jadis mon oncle, à Colin *de Jamay*, de la moitié des terrages de Petit-Failly qui meuvent de moi, lesquels ledit Colin avait donnés en mariage à Marguerite, sa fille, en prenant Flastré, mon cousin, fils dudit Henri, à présent femme à Wautier de Gras, 1330, la Nativité. »

Ledit Thibaut *de Failly*, surnommé aussi *le petit Thibaut de Failly*, a été marié, mais on ignore le nom de la femme dont il a eu Isabeau *de Failly*, mariée à Jullot *de Fleury*, en Argonne, et Catherine *de Failly*, mariée à Arnoud *de Longuion* ;

2° Jacques *de Failly*, chanoine et écolâtre de Saint-Jean à Liége ;

3° Pierre *de Failly*, chanoine et doyen de Saint-Jean à Liége ;

4° Henri, qui suit :

II. Henri *de Failly*, seigneur de Petit-Failly en partie. Voici un acte qui le concerne : « 1336. Nous savoir faisons à tous qu'en notre présence établis personnellement, Jacomin *de Failly*, curé de Villers devant Orval, damoiselle Jacquette, sa sœur, enfants de feu Henri *de Failly*, écuyer, qui fut, reconnurent et affirmèrent que ledit Henri, leur père, avait vendu à Colin *de Jamay*, écuyer, la moitié des terrages de Petit-Failly ; icelui Colin *de Jamay* avait donné en don de mariage à damoiselle Marguerite, sa fille, en prenant par mariage Flastré, fils jadis dudit Henri....., approuvent cette vente avec l'assentiment de Thibaut, leur cousin, seigneur du Petit-Failly... Ce fut fait le mardi devant la Nativité Saint-Jean-Baptiste. »

De sa femme Catherine *de Batailles*, il a laissé plusieurs enfants, savoir :

1° Henri, qui suit ;

2° Flétrier ou Flastré *de Failly* épousa Marguerite *de Jamay* ;

3° Jacomin *de Failly*, curé de Villers devant Orval ;

4° Jacquette *de Failly*.

III. Henri *de Failly* épousa Isabeau *d'Artaise*. Ils sont mentionnés par Husson l'Écossais. De ce mariage naquirent quatre enfants, savoir :

1° Henri *de Failly*, fils aîné ;

2° Pierre, qui suit ;

3° Colard *de Failly*, seigneur de Grand-Failly, laissa un fils nommé Wautier *de Failly*, qui fut seigneur de Doney et époux de Marie *Deinelle*. Ceci résulte de deux actes. Voici un extrait du premier : « Comme question, débat et différent fut mu, ou espéré à mouvoir entre moi Clément *d'Espinal*, seigneur de Cons en partie, demandeur, d'une part, et moi Wautier *de Failly*, seigneur de Doney, défendeur, d'autre part, pour raison d'un certain bois dépendant de Grand-Failly..., je Wautier *de Failly* dessus dit disons le tout appartenir ci comme il se contenait pour certaines causes et achat fait d'icelui par feu Colard *de Failly*, mon père, que Dieu pardonne » — « 1361, au mois d'avril, Henri de Vaul, demeurant en Grand-Failly, et damoiselle Catherine de Besonvaul, ma femme, ... avons reconnu et confessé de nos pures et franches volontés...., que nous sommes tenus léalement et efficablement obligés à honorable écuyer Wauthier *de Failly*, et à damoiselle Marion, sa femme, demeurant à Marville.... et afin que lesdites choses soient plus fermes et stables, nous avons prié et amiablement requis à honorable homme et noble écuyer

LAITTRES.

« Traité et accord de mariage fait et passé entre noble écuyer Henri de Laistre, demeurant à présent au lieu de Virton, et damoiselle Agnès *de Failly*, fille de noble écuyer et seigneur George *de Failly*, seigneur dudit

Failly.

Clément de *Cons*, comme seigneur dudit Failly, en partie, etc. En témoignage desquelles obligation et renonciation, je Henri de Veul, débiteur desdites, a prié honorable et noble homme François de *Custine*, seigneur de Romery, etc. »

Dans un autre acte du 26 février 1461, ils sont qualifiés : « De noble et honorable personne Wautier *de Failly*, écuyer, seigneur de Domry, et damoiselle Marion *Doinelle*, sa femme ; »

4° Catherine *de Failly*, mariée à Thibaut *de Boulligny*. Selon Husson l'Escossais : « Boulligny, ancienne maison de nom et d'armes sous la châtellenie de Stenay, portant d'azur à la bande d'argent chargée de trois coquilles de sable. »

IV. Pierre *de Failly* épousa Jeanne *de Waly*, dame dudit lieu, lez-Aultrecourt, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Jacques, dit Jacquemin *de Failly*, prévôt de Longuion, épousa Aliz *du Pont*, fille de Jean du *Pont* et Agnès *de Fleury*, qui était fille de Julliot *de Fleury* et d'Isabeau *de Failly*. Nous donnons leur descendance ci après ;

3° Didier *de Failly*, religieux à Bore, puis prieur de Sothonay.

V. Jean *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, prévôt de Conflans, est qualifié d'écuyer dans un acte de dénombrement, pour Petit-Failly, fait à Clément *d'Espinal*, seigneur de la châtellenie de Cons la Grand-Ville, dont la seigneurie de Petit-Failly était mouvante. Dans un autre acte du 4 septembre 1468, relatif à un jardin qu'il avait en commun avec Arnoud *du Pont*, chanoine de Verdun et doyen de Sainte-Agathe à Longuion, frère germain d'Alix *du Pont*, femme de Jacomin *de Failly*, Jean *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, prévôt de Conflans, est surnommé *le Grand Cousin*.

Sa femme se nommait Catherine. Leur succession fut partagée par acte du 19 janvier 1481, entre leurs trois enfants, savoir :

1° Renaudin, qui suit ;

2° Bastien *de Failly*, seigneur de Jeusy et de Wagneville ;

3° Thomas *de Failly*, seigneur de Porchée et de Brainville.

VI. Renaudin *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, capitaine, châtelain et prévôt de Conflans en 1479. Voici un acte de dénombrement de Gérard *d'Espinal*, seigneur de Cons, fait en 1489, qui justifie ce qui précède : « Item toute la ville, terre et seigneurie et appartenances de Petit-Failly, près de Marville et ban finaige entour d'icelle, tenue en fief de la châtellenie dudit Cons, le domaine de laquelle seigneurie tiennent par partage et portion plusieurs hommes et fieffés, c'est à savoir messire Arnoud *du Pont*, chanoine de Notre-Dame de Verdun, et Renaudin *de Failly*, prévôt de Conflans, lesquels de toute la seigneurie tiennent chacun un quart; les hoirs de messire Jean *de Boulligny* qui fut Arnoud *du Pont*; les hoirs de messire Gérard *de Haraucourt*; les hoirs de Wautier *de Failly*. » Par acte du 15 décembre 1509, Renaudin *de Failly*, prévôt de Conflans, donna à son fils Didier *de Failly*, le pouvoir de faire un acte de dénombrement. Dans un acte de dénombrement du 14 mai 1510, ledit Renaudin est qualifié: « Renaudin *de Failly*, prévôt de Conflans en Jarnisy, écuyer, seigneur de Malevel. »

On lit dans la généalogie de Brie, publiée par M. Lainé, *Arch.*, t. IX, p. 81 : « Perrine *de Landres* et Walburge *de Haussonville* acquirent une rente sur la taille Wart-Guenant, paroisse de Buzy, d'honoré seigneur Jean *de Watronville*, écuyer, seigneur de Neuville en Verdunois, par acte du 13 septembre 1513, passé par-devant Jacquemin Thomas et Jean Chanier, notaires jurés, sous *le scel de Regnaudin de Failly, écuyer, prévôt et châtelain de Conflans.* »

Il épousa Juliette *de Croix*. Le testament de Juliette *de Croix*, veuve de Renaudin *de Failly*, est du 29 septembre 1522; il fut passé par-devant son fils Jean *de Failly*, prévôt et capitaine de

lieu, et damoiselle Ydron *d'Allamont,* sa femme, lequel traité de mariage a été fait, passé et accordé en la forme et manière que ci-après s'en suit :

« Premièrement, ledit seigneur George *de Failly* a donné audit seigneur

Conflans en Jarnisy, garde scel du tabellionnage de la ville et prévôté dudit Conflans. Elle y parle de : « Jean *de Failly,* mon fils, et choisit pour exécuteurs testamentaires vénérable et discrète personne Damp Jacques *de Failly* et Jean *de Failly,* ses deux fils. » L'abbé Expilly, *Description géographique de la Gaule,* t. II, p. 446, décrit le bourg de Conflans en ces termes : « Conflans, en Jarnisy, bourg, dans le duché de Bar, diocèse de Metz, conseil souverain et intendance de Lorraine, bailliage et recette de Briey. Ce bourg est situé entre la rivière d'Orne et d'Iron, au point de leur jonction, un peu au-dessous du confluent de l'Iron avec le Longeau.... »

Du mariage de Renaudin *de Failly* avec Juliette *de Croix* naquirent :

1° Didier *de Failly* céda, à cause de ses infirmités, à Jean *de Failly,* son frère puîné, pour une pension viagère, sa charge de capitaine et châtelain de Conflans, et tous ses autres biens et droits. Il donna sa démission au duc de Lorraine le 19 mars 1518, et la transaction avec son frère fut passée le 19 décembre 1519. Il mourut en célibat. Sa succession donna lieu à des difficultés qui furent arrangées par sentence arbitrale du 27 septembre 1522 ;

2° Jean, qui suit :

3° Jacques *de Failly,* religieux et puis prieur d'Awigny ;

4° Hubert *de Failly,* religieux et puis prieur de Saint-Thibaut. En 1519, par acte passé par-devant le tabellionnage de Conflans, Didier *de Failly* donna procuration à ses deux frères Jacques et Hubert, religieux ;

5° Catherine *de Failly,* religieuse et puis abbesse de l'abbaye de Juvigny ;

6° Isabelle de *Failly,* mariée à Pierson *d'Allamont,* gouverneur de Verdun ;

7° Jeanne de *Failly,* mariée à Thomas *de Croix,* seigneur de Sorbey : « 13 février 1512, comparurent personnellement honoré écuyer Thomas *de Croix* et damoiselle Jeanne *de Failly,* sa femme, lesquels ont reconnu avoir reçu d'honoré écuyer Renaudin *de Failly* et damoiselle Juliette *de Croix,* sa femme, leurs père et mère. »

VII. Jean *de Failly,* seigneur de Petit-Failly, fut prévôt de Conflans, receveur de Sancy et puis prévôt de Sancy en la place de Jean de Malainlers, par lettres données à Nancy par Antoine, duc de Lorraine, le 9 mai 1520. Renaudin *de Failly* fit une donation à Jean *de Failly,* le 9 juin 1515 : « Je Renaudin *de Failly,* écuyer, prévôt de Conflans en Jarnisy, et Juliette *de Croix,* ma femme... avons donné à Jean *de Failly,* notre fils, pourtant que depuis quinze à seize ans qu'il est marié, lui avions promis et donné en mariage, etc. » — « 1519, le 19 décembre, comparut Jean *de Failly,* écuyer, lequel reconnut avoir traité avec noble écuyer Didier *de Failly,* tant de la succession immobiliaire à eux obtenue et échue de leur père Renaudin *de Failly,* écuyer, comme autrement. » Par cet acte il devint capitaine et prévôt de Conflans. Jean *de Failly* épousa Catherine *de Nouroy,* fille de Jacquemin *de Nouroy,* seigneur de Beuville et de Protheim, et de Jeanne *de Fontois.* « 1526, le 14 mars, Jean *de Failly,* seigneur de Molinel, confesse tenir du duc, à cause de son château de Sancy, au nom de Catherine *de Nouroy*... » A la signature il se qualifie de capitaine et prévôt de Sancy. L'abbé Expilly, même ouvrage, t. VI, p. 624 : « Sancy en Barrois, diocèse de Trèves, cour souveraine et intendance de Lorraine, bailliage de Briey. C'était autrefois un bourg. Il y avait ci-devant une prévôté royale. Il y a un prieuré de Saint-Hubert, où réside un religieux. Le château est ruiné : on a, en différents temps, abandonné de ses démolitions à des particuliers pour bâtir. »

Jean *de Failly* laissa :

1° Christophe, qui suit :

2° Gabriel *de Failly,* religieux à l'abbaye de Gorze, mort en 1550 ; « 29 juillet 1544, au nom de Dieu, etc., comme ainsi soit que feu Jean *de Failly,* jadis prévôt et capitaine de Sancy, et damoiselle Catherine *de Nouroy,* sa femme, père et mère à Damp Gabriel *de Failly,* religieux en l'abbaye et monastère de Gorze, eussent donné et légué par testament audit Damp Gabriel leur fils, la somme de.... Et soit encore ainsi que noble écuyer Christophe *de Failly,* à présent capitaine audit Sancy, comme héritier desdits défunts.... même par le consentement de vénérable et religieuse personne Damp Jacques *de Failly,* prieur d'Awigny, comme tuteur et mambour dudit Damp Gabriel, comme il disait ; »

3° Anne *de Failly,* mariée à Nicolas *de Lcu,* chevalier, seigneur de Mercy.

Henri, pour le mariage de sadite fille, tout et si longuement qu'ils seront ensemble, constant leur mariage, le gaignage de Chappy...

« Au surplus, ledit Henri de Laittres a promis, gréé, accordé à ladite

Failly.

VIII. Christophe *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, receveur et gruyer de la prévôté de Sancy, par lettres d'Antoine, duc de Lorraine, délivrées le 27 mars 1533; en voici le texte :

« Antoine, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, de Terracine, etc., comme les offices de prévôt, receveur et gruyer de notre prévôté de Sancy, en notre bailliage de Saint-Michel, à présent vacant par le décès et trépas de feu Jean *de Failly*, en son vivant écuyer et dernier détenteur desdits offices, pourquoi, etc., savoir faisons que nous, ayant égard et considération aux bons et agréables services à nous et nos prédécesseurs faits par ledit *de Failly* et feu Renaud *de Failly*, son père, en diverses manières, ayant et portant iceux offices, et qu'ils se sont très-bien et honnêtement conduits, gouvernés et acquittés en l'exercice d'iceux; aussi pour le bon rapport qui fait nous a été des sens, discrétion, loyauté, preud'hommie et bonne diligence étant dans la personne de Christophe *de Failly*, écuyer, fils dudit Jean *de Failly;* espérant que par bonne imitation il fera le pareil que lesdits père et grand-père : pour ces causes et autres raisonnables nous mouvantes, lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons de notre certaine science, grâce spéciale et autorité par ces présentes, lesdits offices de prévôt, receveur et gruyer de notre prévôté dudit Sancy, et aussi de Perpont, ensemble la garde de notre maison et place dudit lieu, ainsi vacant que dit est, etc. 27 mars 1533. »

Christophe *de Failly* épousa, en premières noces, par traité du 9 janvier 1535, Barbe *de Housse*. Voici le début de cet acte : « Aujourd'hui 9e jour du mois de janvier 1535, style de Trèves a été traité et accordé mariage entre noble écuyer Christophe *de Failly*, capitaine et prévôt de Sancy, et damoiselle Barbe *de Housse*, fille d'honoré seigneur Robert *de Housse*, seigneur de Farmont, et damoiselle Marguerite *de Spinale*, sa femme, en la forme et manière qui s'en suit :

« En témoin de vérité, nous Robert *de Housse* et Christophe *de Failly*, avons signé ces présentes de nos seings manuels et prié et requis à nos chers oncles, cousins et neveux, à savoir vénérable et religieuse personne Damp Jacques *de Failly*, prieur d'Awigny; Jacques *de Marey*, écuyer, seigneur dudit lieu; Henri *de Lutz*, dit *Moral*, écuyer, seigneur de Gommery, prévôt de Luxembourg; Colard *de Custine*, écuyer, seigneur de Vivier en partie; Aubertin *de Poullly*, écuyer, seigneur dudit lieu, et Digno en partie; et Martin *de Custine*, aussi écuyer. »

Barbe *de Housse* testa le 21 février 1553.

Christophe *de Failly* épousa, en secondes noces, Catherine *de Mercy*.

Il eut du premier lit :

1° Louis *de Failly*, capitaine au service d'Espagne, mort en 1572;

2° Arnoud, qui suit;

3° Catherine *de Failly*, mariée, par contrat du 23 octobre 1564, à Guillaume *de Tige*, seigneur de Pouru et de Villers, devant Bouzonville. Elle testa le 13 février 1618;

4° Barbe *de Failly*, mariée; 1° à Jean *de Serainchamps*, seigneur de Gievry; 2° à Arnoud *de la Tour*, seigneur de Savonnières, de Breinville et d'Affleville en partie, gouverneur de Marsal;

5° Anne *de Failly*, religieuse à l'abbaye de Juvigny;

Il eut du second lit :

6° Jean *de Failly*, mort en bas âge;

7° François *de Failly*, capitaine d'une compagnie de 250 fantassins par brevet de 1587, mort en célibat;

8° Nicolas *de Failly*, capitaine et prévôt de Longwy en 1596, puis capitaine et prévôt de Briey en remplacement de Louis *de Custine*, seigneur de Villy, mort le 20 juin 1600 et enterré à Sancy, épousa, en 1589, Madelaine *de Nettancourt*, fille de Louis, seigneur de Nettancourt, et de Françoise *de Bouzeau*; elle convola avec François *d'Allamont*, gouverneur de Dunvillers.

IX. Arnoud *de Failly*, seigneur de Petit Failly, d'Affleville en partie. Ce qui est prouvé par un

damoiselle Agnès, pour son douaire, si la chose advenait que ledit Henri allât de vie à trépas, douaire constamment comment il se baille entre les nobles présents et à venir, c'est à savoir, les cences, les rentes et revenus

Failly.

acte de dénombrement du 19 décembre 1575 : « Je Arnoud *de Failly*, seigneur dudit lieu et Affleville en partie, reconnais et confesse qu'il a repris en fief et hommage, avoue tenir tant en mon nom, qu'aux noms de Jean, Nicolas et François *de Failly*, mes frères, etc. » L'abbé Expilly, même ouvrage, t. I, p. 18 : « Affleville, dans le duché de Bar, diocèse de Metz, autrefois prévôté et aujourd'hui bailliage de Briey, et par conséquent du conseil souverain de Nancy. »

La succession de Christophe *de Failly* donna lieu à des difficultés entre ses enfants et héritiers ; ce qui résulte d'une requête à l'effet de pouvoir faire acte de dénombrement, sous la date du 11 mai 1580 : « Remontre humblement votre humble et obéissant vassal, Arnoud *de Failly*, seigneur dudit lieu en partie, qu'il est en procès en la cour de votre bailliage de Saint-Michel pour le partage de la succession de feu Christophe *de Failly*, lui vivant, votre capitaine de Sancy, son père, contre Guillaume *de Thige*, Jean *de Seringchamps*, ses beaux-frères et autres, ses co-héritiers. »

Arnoud *de Failly* épousa, le 29 avril 1585, Louise *d'Allamont* : « Aujourd'hui pénultième du mois d'avril, en l'an 1585, traité et accord de mariage a été fait, pourparlé et accordé, si avant que Dieu et Sainte-Église s'y accordent, entre Arnoud *de Failly*, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Affleville en partie, d'une part ; et noble damoiselle Louise d'*Allamont*, fille au seigneur de Malandry, d'autre part ; ledit seigneur *de Failly* comparut personnellement, assisté de honorés seigneurs Guillaume *de Tiges*, seigneur de Pouru et de Villers, devant Raucourt, etc., Louis *de Custine*, seigneur de Villy, baron de Cons, etc., et Guillaume *de Mallavillers*, seigneur dudit lieu ; ensemble Josias *de Fontaine*, écuyer, seigneur dudit lieu, ses parents, voisins et bons amis ; et ladite damoiselle Louise, assistée d'honorés seigneurs Antoine *d'Allamont*, seigneur de Malandry, etc., son père, Jacques *d'Allamont*, seigneur de Masseiges et de Champy, son oncle ; Jean *d'Allamont*, seigneur de Quincy, gouverneur et capitaine de Montmédy, et François *d'Allamont*, seigneur de Chauffour, ambedeux, ses frères ; comme aussi de vénérable personne Jacques *d'Allamont*, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame d'Yvoi, semblablement ses frères ; Albert *d'Orey*, écuyer, seigneur de La Neufville, et son beau-frère ; Nicolas DE LAITTRES, écuyer, seigneur d'Escouviez, Bazeille et la grande maison de Virton, capitaine et prévôt dudit lieu, et lieutenant de la compagnie d'ordonnance de monseigneur le comte de Mansfelt, etc., son cousin ; Guillaume *d'Orey*, écuyer, seigneur de La Neufville et d'Ynno en partie ; et Ferry *de Custine*, écuyer, seigneur d'Aufflance et de Villers devant Orval, etc., aussi son cousin, etc. Fait à Montmédy. »

Leur succession fut partagée le 21 novembre 1612.

De ce mariage naquirent trois enfants :

1° Jacques, qui suit ;
2° Anne *de Failly*, mariée à *Fortz de Nubiad* ;
3° Françoise *de Failly*, sans alliance.

X. Jacques *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, du Sart, de Trieulx et de Lomeranges, fit, en 1628, ses reprises de ce qu'il possédait dans la terre et seigneurie de Petit-Failly, et en 1634, ses aveu et dénombrement de ce qu'il possédait en Lorraine.

Il épousa, au château de Berwart le 30 novembre 1630, Anne-Catherine *de Schawenbourg*, fille de Matthieu *de Schawenbourg*, seigneur de Berwart, et de Madelaine *de Custine* : « 6 mars 1633, sont comparus personnellement haut et puissant seigneur Jacques *de Failly*, seigneur dudit lieu, du Sart, de Trieulx et Lomeranges, etc., assisté de haut et puissant seigneur François *d'Allamont*, seigneur de Champs-Neufville sur Meuse, etc., conseiller de chambre pour Sa Majesté catholique ; Philippe *des Armoises*, seigneur de Hanoncelles, Audun, etc., d'une part ; et haut et

que ledit Henri a présentement du côté paternel par la mort et trépas de son feu père, que Dieu pardonne; ladite damoiselle Agnès y prendrait la moitié, et après le trépassement de la mère dudit Henri, toutes les rentes et

puissant seigneur Matthieu-Josse *de Schawenbourgh*, seigneur de Berwart, etc., assisté de haut et puissant seigneur et vénérable seigneur Antoine *de Custine*, seigneur de Villers, de Volmerange, etc., chanoine de la cathédrale de Metz; Nicolas *de Roucelle*, seigneur de Varneville, la Malmaison, Vamfleville et Lixier, etc., conseiller d'État de son altesse, d'autre part; lesquels ont déclaré que comme ainsi soit, qu'ayant contracté le mariage accordé entre ledit seigneur Jacques *de Failly* et haute et puissante dame Anne-Catherine *de Schawenbourgh*, son épouse, au château de Berwart, le dernier novembre 1630, passé par-devant Jean Dompetre et Jean Midonnet, notaires audit tabellionnage de Sancy, à l'assistance, de la part dudit seigneur *de Failly*, de haut et puissant seigneur Jean *d'Allamont*, seigneur de Malandry, dudit Allamont, Dompier, Quincy, et gouverneur capitaine prévôt de Montmédy; haut et puissant seigneur François *d'Allamont*; Nicolas *de Tige*, seigneur de Pouru, Saint-Remy, Affleville, du Grand et Petit-Failly, en partie; Théodore *d'Allamont*, seigneur de Brandeville, Villers-Long, etc., lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duché de Luxembourg, et grand prévôt d'Ardennes, tous cousins germains audit seigneur *de Failly*, et ladite dame Catherine *de Schawenbourgh*, assistée dudit seigneur *de Schawenbourgh*, son père, et de haute et puissante dame Madelaine *de Custine*, sa mère; et noble et vénérable Dom Paul *de Schawenbourgh*, religieux de Saint-Symphorien de Metz, son frère, Josse-Paul *de Schawenbourgh*, seigneur de Fontoy; et Pierre-Ernest *d'Autel*, seigneur de Tiercelet, Saint-Pancré, etc., cousins germains paternels à ladite dame; noble et vénérable François *de Custine*, religieux de Saint-Symphorien; René *de Custine*, religieux de Saint-Vincent audit Metz; les seigneurs Antoine *de Custine*, Philippe *de Custine*, seigneur de Guermange, et Claude *de Custine*, seigneur de Villy, Domey, et Louis *de Custine*, seigneur de Fontigny lez-Étangs, ses oncles maternels; haut et puissant seigneur Nicolas *de Roucelle de Varneville*, François *de Roucelle*, seigneur de Cheny, Cheuby, Vany, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Marbotte, grand-oncle maternel de ladite dame; Jean-Philippe *de Roucelle*, seigneur d'Aubigny, Pouilly, Fleville et Lixières, d'autre part. »

Jacques *de Failly* testa au château de Berwart le 6 juin 1636, et Anne-Catherine *de Schawenbourgh* le 22 juin 1633.

De ce mariage naquirent deux enfants :

1° Charles-François, qui suit;
2° Madelaine *de Failly*, religieuse à Mariendael, décédée à l'âge de 37 ans.

XI. Charles-François *de Failly*, baron de Failly, seigneur de Lomeranges, de Sancy, de Portheim, fut pourvu en 1671, d'une compagnie de cavalerie du régiment de Turenne au service de France; il fut blessé mortellement devant Namur, et transporté au refuge de Moulin, où il fit son testament le 17 juillet 1692, il s'y qualifie de capitaine et lieutenant-colonel dans le régiment de la Buissière, cavalerie. Il mourut peu de temps après.

Il épousa, en premières noces, Marie-Marguerite *de Geraldin*, fille unique d'Edouard, baron *de Geraldin*, seigneur d'Arpeldange, colonel d'infanterie au service de S. M. catholique, sergent-général de bataille, et de Madelaine *de Goudersdorff*; et, en secondes noces, par contrat passé par-devant Pierre Theis, notaire à Virton, le 17 février 1687, Claude-Françoise-Sidonie *de Gorcey*, veuve de Jacques *de la Coste*, fille de Henri-Gilles *de Gorcey*, seigneur du fief de Virton, et d'Honorine *de Rolly*.

« Au nom, etc., le 17 février 1687, comparurent... messire Charles-François *de Failly*, seigneur de Lomeranges et Petit-Failly, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Étranger, fils de messire

revenus qui lui échoyeront par succession, ladite damoiselle y prendrait semblable douaire...

« Et afin que le tout soit ferme chose et stable au temps à venir, ledit

Failly.

Jacques *de Failly* et de dame Catherine *de Schawenbourgh*, son épouse, assisté de messire Charles *de Schawenbourgh*, seigneur de Bernard et Grispach, conseiller de courte robe au conseil provincial de Luxembourg, son oncle maternel, d'une part; et honorée dame Claude-Françoise *de Gorcey*, veuve du seigneur Jacques *de la Coste*, fille de feu honoré seigneur Henri-Gilles *de Gorcey* et de honorée dame Anne-Honorine *de Rolly*, respectivement ses père et mère, assistée d'icelle dame Honorine *de Rolly*, sa mère, lesquels ont confessé avoir conclu et arrêté le traité de mariage en la manière suivante, etc. »

Dans cet acte est rappelé son premier mariage : « Et d'autant que ledit seigneur de Failly a deux enfants encore vivants cejourd'hui procréés de dame Marguerite *Geraldin*, sa première femme, etc. »

La succession de Charles-François *de Failly* fut partagée par acte passé à Thionville le 14 février 1696.

Il eut du premier lit :

1° Charles-Bernard *de Failly*, capitaine de la compagnie de son père par lettres du 3 août 1698, tué à la bataille d'Hochstett le 13 août 1704;

2° Marie-Madeleine *de Failly*, mariée à Gérard, baron *du Prel*, chevalier, seigneur d'Arpeldange ;

Il eut du second lit :

3° Antoine-Jean-Baptiste, qui suit :

XII. Antoine-Jean-Baptiste, baron *de Failly*, seigneur de Grand-Failly, de Petit-Failly, de Sancy, de Lomeranges et de Saint-Pancré, enseigne dans les gardes du corps du duc de Lorraine, par lettres du 10 février 1706, puis capitaine au régiment de Schawenbourgh, né à Virton le 12 novembre 1687, étant tenu sur les fonts par messire Jean-Baptiste *de Baillet de Latour* et par Barbe *de Housse de Schawenbourgh*, mort le 16 décembre 1751 et enterré à Petit-Failly, est qualifié dans son acte de décès : « L'an de grâce 1751, le 16 décembre, vers les quatre heures après-midi, est décédé messire Antoine-Jean-Baptiste, baron *de Failly*, seigneur de Grand et Petit-Failly et de Saint Pancré, etc. » Il épousa, par contrat du 6 octobre 1742, Marie-Anne *de Reumont*, décédée au château de Grand-Failly en 1790, fille de Gabriel, baron *de Reumont*.

Voici un extrait de l'acte de mariage : « L'an 1742, le 6e jour du mois d'octobre par-devant nous Jean-Baptiste François, notaire public admis par le conseil provincial de Luxembourg, résidant en la ville de Virton, soussigné, présents les témoins ci-après dénommés, sont comparus en personne, haut et puissant seigneur, messire Antoine-Jean-Baptiste, comte *de Failly*, seigneur de Grand- et Petit-Failly, et de Saint-Pancré, seigneur haut, moyen et bas-justicier des susdits lieux, fils de feu haut et puissant seigneur, messire Charles-François, baron et seigneur de Petit-Failly, Saint-Pancré, etc., et dame, madame Claude-Françoise-Sidonie *de Gorcey*, résidant en son château de Petit-Failly, assisté de monsieur Denis Wichard, curé dudit Saint-Pancré, et de monsieur Jean-Baptiste le Sieur, procureur du roi en la prévôté de Gravie et police de Longuion, ses bons amis, futur époux, d'une part; et demoiselle Marie-Anne, née baronne *de Reumont*, fille de haut et puissant seigneur, messire Gabriel, baron *de Reumont*, chevalier du Saint-Empire, seigneur haut, moyen et bas, et foncier justicier de Flassigny-la-Petite, de Flassigny-la-Grande, de Torgny, Bazaille, Villersloye, Blagny et autres lieux, résidant en son château de Flassigny-la-Petite, et de défunte dame, madame Marie-Henriette, comtesse *de Gourcy*, assistée dudit seigneur son père, de messire Henri, baron *de Reumont*, chevalier du Saint-Empire, son frère, de haut et puissant

Henri a scellé le présent traité de son sceau, armorié de ses armes, et a prié et requis ses bien aimés cousins, nobles écuyers seigneur Henri *de Lutz*, dit *Moral*, prévôt et capitaine de Montmédy, Jean *du Maisnil*, seigneur dudit lieu,

Failly.

seigneur, messire Jean-Hyacinthe *de Gourcy*, chevalier haut-justicier de Brainville, Allamont, Droitaumont, de Laville-au-Pres, Recicourt, Parois, Dombal et autres lieux, et de dame, madame Éléonore *de Gourcy*, son épouse, de dame, madame Marie-Charlotte *de Gourcy*, douairière de défunt haut et puissant seigneur, messire Ignace-Hyacinthe, marquis *de Gournay*, chevalier, seigneur haut-justicier de Rambercourt, Affleville, Valdecq et autres lieux, grand-bailli et gouverneur du comté de Vaudemont, ses oncles et tantes maternelles, future épouse, d'autre part, etc. »

De ce mariage naquirent :

1° Gabriel-Charles-Jean-Baptiste, qui suit ;

2° Anne-Béatrix *de Failly*, née à Petit-Failly le 3 mai 1745, se maria à Henri-Louis, vicomte *de Querhunt*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-commandant au régiment d'Auxerrois, infanterie ;

3° Jean-Baptiste-Antoine-Édouard, baron *de Failly*, chevalier, seigneur de Grand-Failly et autres lieux, capitaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa N. *de Surve*, veuve de N. *Bruwen*, de Conflans ;

4° Henri-Louis-Antoine, baron *de Failly de Saint-Pancré*, seigneur de Grand-Failly, capitaine au régiment de Vierset, né à Petit-Failly le 1er octobre 1747, mort à Bruxelles le 30 mars 1820, épousa, le 6 avril 1788, Marie-Jeanne-Joséphine-Ghislaine van *Volden*, née à Bruxelles le 8 mars 1763, décédée dans la même ville le 29 octobre 1827, fille de Jean-Joseph-Gabriel-Ghislain, baron van *Volden de Lombeck*, seigneur de Strythem, et de Marie-Joséphine-Pauline-Lucie, vicomtesse *de Benghem*, ci-après ;

5° Marianne-Charlotte *de Failly*, née à Petit-Failly le 23 septembre 1748, se maria à Lienard-Joseph, baron *de Thomassin de Failly*, chevalier, seigneur de Villers-le-Secq, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp, sous-lieutenant des gardes du corps du roi de France, gouverneur des ville et château de Nogent-le-Roi.

XIII. Gabriel-Charles-Jean-Baptiste, baron *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, admis dans la compagnie des cadets-gentilshommes du duc de Lorraine par brevet du 12 septembre 1757, puis capitaine au régiment d'Austrasie au service de France, épousa, en premières noces, N. comtesse *de l'Epine de Beaufort*, décédée au sixième mois de son mariage ; et, en secondes noces, le 12 septembre 1778, Marie-Louise-Hyacinthe-Joséphine *des Maisières de Templeuve*, née le 7 août 1759, fille de Louis-Ignace-Joseph *des Maisières*, seigneur de La Motte, et de Marie-Françoise-Alexis *des Maisières*, dame de Bettignies, sa cousine.

De ce second mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Édouard-Charles-François-Louis, qui suit ;

2° Anne-Béatrix *de Failly*, mariée à Dominique *de Spinette*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3° Zoé-Lucie *de Failly*, mariée à Philippin *de Piedpape*.

XIV. Édouard-Charles-François-Louis, baron *de Failly*, épousa Louise-Joséphine-Marie *de Failly*, sa cousine germaine, née à Strythem le 26 juillet 1792, fille de Henri-Louis-Antoine, baron *de Failly de Saint-Pancré* et de Marie-Jeanne-Joséphine-Ghislaine *van Volden*. De ce mariage sont nés sept enfants.

FAILLY DE SAINT-PANCRÉ.

XIII. Henri-Louis-Antoine, baron *de Failly de Saint-Pancré*, seigneur de Grand-Failly, était fils d'Antoine-Jean-Baptiste *de Failly*, seigneur de Petit-Failly et de Saint-Pancré, et de Marie-Anne, baronne *de Reumont*. Il naquit à Petit-Failly le 1er octobre 1747 et fut tenu sur les fonts par Henri, chevalier *de Reumont*, capitaine d'infanterie pour le service de S. M. C., et par Barbe-Louise-Thérèse *de Vanpersnau*, epouse de M. le comte *de Martigny*. A peine eut-il achevé ses études au collége de Rheims, qu'il embrassa, à l'âge de 18 ans, la carrière militaire au service de l'impératrice d'Autriche ; il fut capitaine au régiment de Vierset, et mourut à Bruxelles le 30 mars 1820.

qu'il leur plût mettre et appendre leurs sceaux, armoriés de leurs armes, au présent traité, lesquels Henri *de Lutz* et Jean *du Maisnil,* dessus nommés, à la prière et requête de leur bien aimé cousin, ont mis et appendu leurs

Failly.

Il avait épousé, à l'église de Saint-Nicolas de cette ville, le 6 avril 1788, Marie-Jeanne-Joséphine-Ghislaine *van Volden*, née à Bruxelles le 8 mars 1763, décédée en cette ville le 29 octobre 1827, fille de Jean-Joseph-Gabriel-Ghislain, baron *van Volden de Lombeek,* seigneur de Strythem, et de Marie-Joséphine-Pauline-Lucie, vicomtesse *de Beughem*, dont :

1° Amédée-Jean-Marie-Ghislain, qui suit ;

2° Gabriel-Victor-Marie *de Failly*, né à Grand-Failly le 11 mai 1791, fit ses études au lycée de Bruxelles, et fut admis à l'école militaire de Saint-Cyr. Il était sous lieutenant au 11° régiment de cuirassiers lorsqu'il fut tué au passage de la Beresina, en l'année 1812;

3° Louise-Joséphine Marie *de Failly*, née au château de Strythem le 26 juillet 1792, fut tenue sur les fonts baptismaux par la duchesse d'Arenberg, née de Brancas, amie de sa mère; elle s'est mariée avec son cousin germain Édouard-Charles-François-Louis, baron *de Failly*, fils de Gabriel-Charles-Jean-Baptiste, baron *de Failly*, seigneur de Petit Failly, et de Marie-Louise-Hyacinthe-Joséphine *des Maisières de Templeuve*, sa seconde femme;

4° Ferdinand-Auguste-Ghislain *de Failly*, né à Bruxelles le 20 septembre 1793, mort en bas âge;

5° Adolphe-Antoine-Marie-Joseph *de Failly*, né à Bruxelles le 20 mars 1796, entra à l'âge de seize ans à l'école militaire de Saint-Cyr; il était sous-lieutenant au 67° régiment d'infanterie de ligne, lorsqu'il fut tué à la bataille de Leipzig, en 1813.

XIV. Amédée-Jean-Marie-Ghislain, baron *de Failly de Saint-Pancré*, né à Bruxelles le 17 avril 1789, fit ses études au lycée de Bruxelles, et entra à l'école spéciale impériale militaire de Fontainebleau le 3 brumaire an XIV, 24 octobre 1805. Il fut nommé successivement sous-lieutenant au 12 régiment d'infanterie légère le 11 novembre 1806 ; lieutenant au même régiment le 8 novembre 1809 ; capitaine au même régiment le 7 février 1812; chef de bataillon au même régiment le 10 février 1813. Il fut créé chevalier de l'empire et membre de la Légion d'honneur le 7 février 1811.

Il a fait les campagnes de 1806 et de 1807, en Prusse et en Pologne; s'est trouvé aux siéges de Stralsund et de Dantzig; aux batailles de Heilberg et de Friedland; en 1808 en Espagne; en 1809 en Autriche et en Zélande; de 1810 à 1812 de nouveau en Espagne; de 1813 à 1814 en France.

Il a été blessé au siége de Dantzig et en Espagne à la prise de Lombier et au combat de Lerma.

En 1814, lors de la formation du royaume des Pays-Bas, il préféra de venir offrir ses services au nouveau roi Guillaume I[er], que d'accepter les offres avantageuses qui lui étaient faites de la part du gouvernement français. Il fut placé dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel le 16 décembre 1814, et nommé colonel commandant le 3° régiment d'infanterie le 27 janvier 1826. Il fut fait chevalier de l'ordre royal du Lion belgique le 11 juin 1829.

Lors de la révolution de 1830, il reçut sa démission du roi Guillaume I[er] le 16 novembre 1830, et fut nommé par le gouvernement provisoire de Belgique, général de brigade le 26 mars 1831.

Le 11 mai de la même année il fut nommé ministre de la guerre. Il fut élevé au grade de major-général de l'armée le 3 août 1831.

Il a épousé, à La Haye, le 19 décembre 1821, Agathe-Jacqueline, baronne *de Slingelandt*, fille de Berthout, baron *de Slingelandt*, seigneur de Goidschalxoord, et de Madelaine-Anne-Élisabeth, baronne *de Boetselaer*, dont:

1° Victor-Marie, né à La Haye le 23 octobre 1822;

2° Oscar, né à La Haye le 8 juillet 1824;

3° Arthur-Joseph-Louis, né à La Haye le 12 février 1826,

4° Alexandre-Amélie-Balthasar, né à Utrecht le 26 avril 1827;

5° Mélanie Charlotte Pauline, née à Utrecht le 21 juillet 1830.

sceaux armoriés de leurs armes... Et pour la part de damoiselle Agnès, ledit George a mis et appendu son sceau armorié de ses armes, et a prié et requis à son bon neveu Gabriel *de Gernicourt*, prévôt de Chiny et d'Etalle, qu'il lui plût de sceller avec lui. »

BRANCHE CADETTE ÉTEINTE.

Failly.

V. Jacques, dit Jacquemin *de Failly*, prévôt de Longuion, fils de Pierre *de Failly* et de Jeanne *de Waly*, épousa Alix *du Pont-Aran*, fille de Jean et d'Agnès *de Fleury*, qui était fille de Julliot *de Fleury* et d'Isabeau *de Failly*. Ladite Alix avait deux frères et trois sœurs, savoir : François *du Pont-Aran*, capitaine et prévôt de Briey; Jeanne *du Pont Aran*, mariée à Henrion *de Page*; Agnès *du Pont-Aran*, mariée à Jean *de Hennemont*; Arnoud *du Pont-Aran*, chanoine de Verdun et doyen de Sainte-Agathe à Longuion; et Isabeau *du Pont-Aran*, mariée à Husson *de Bley*, seigneur de Bley. L'abbé Expilly, *Dictionnaire géographique de la Gaule*, t. IV, p. 335, décrit la ville et le bailliage de Longuion dont dépendaient Grand- et Petit-Failly. Il ajoute qu'il y a quelques vignes à Sorbey, ainsi qu'au Grand- et Petit-Failly.

Jacquemin *de Failly* et Alix *du Pont-Aran* ont laissé :

1° George, qui suit ;
2° Thomas *de Failly* épousa Marguerite *de la Vaulx*, sans hoirs ;
3° Henri *de Failly*, chanoine à Verdun et curé à Champloy l'an 1476 ;
4° Jeanne *de Failly*, mariée à Thibaut *de Brandt*.

VI. George *de Failly* épousa Idron *d'Allamont*, fille de Pierson *d'Allamont* et de Philipotte *de Chauffour*. Ils eurent :

1° Alix *de Failly*, mariée à Guillaume *du Hautoy*.
Il est parlé d'eux dans l'*Essai sur la ville de Nancy*, 1779, page 277 : « Guillaume *du Hautoy*, II du nom, écuyer, seigneur de Lusy, Ville-sur-Iron, Ville-au-Pré, Conversano, etc., fit ses reprises, le 24 août 1495, du duc de Lorraine et de Bar, de ce qu'il tenait dans son duché de Bar; il épousa : 1° Mélotin *de Haraucourt*, qu'il nomme dans son testament du 23 mai 1518, et de laquelle il eut Jean du *Hautoy* et dame Nicole du *Hautoy*, dame de l'église de Remiremont; 2° Alix *de Failly*, qui lui donna George et Nicolas du *Hautoy*, qui eurent procès aux assises tenues à Mirecourt, l'an 1524, contre les enfants du premier lit. Guillaume du *Hautoy* était fils de Gillet *du Hautoy* et de Barbe *de Lusy*, sa première femme ; »
2° Thomas, qui suit ;
3° Agnès *de Failly*, mariée à Henri de Larrans, seigneur de Choppy ;
4° Mariette *de Failly*, mariée à Gérard *de Housson*, seigneur de Ville-sur-Iron.

VII. Thomas *de Failly*, seigneur de Failly et de Vilerne, épousa Catherine *du Mesnil*, dite *de Nancy*, fille de Florentin *du Mesnil*, dit *de Nancy*, et d'Isabeau *du Hautoy*, dont :

1° Ferry, qui suit ;
2° Jean *de Failly*, prévôt de Marville, mort en célibat. L'abbé Expilly, même ouvrage, t. IV, p. 618 et 619, décrit la ville et la prévôté de Marville : « Marville et sa *prévôté*, dit-il, formaient autrefois une seigneurie indivise entre le roi d'Espagne et le duc de Lorraine, mais le partage en fut fait entre eux en 1604 ; »
3° Marie *de Failly*, mariée à Auberlin *de Pouilly*, seigneur de Pouilly ;
4° Aubertine *de Failly*, mariée à Jean *de Brulles*, seigneur de Vilesne.

VIII. Ferry *de Failly*, seigneur de Petit-Failly, épousa Claude *des Armoises*, fille de Christophe *des Armoises* et d'Agnès *de Custine*, dont :

1° Antoine *de Failly*, mort à l'âge de 21 ans ;
2° Louis *de Failly*, mort à l'âge de 28 ans ;
3° Marguerite *de Failly*, mariée à Guillaume *de Villelongue*, seigneur de Nouvion ;
4° Salomé *de Failly*, mariée à Jean *de la Fontaine*, seigneur de Sorbey, prévôt de Marville.

Le 16 juillet 1503, signèrent cet acte comme témoins Jean *d'Allamont*, seigneur de Villette, Gabriel *d'Erize*, seigneur de Tillombois, Arnoud, seigneur de Petit-Failly, et Alexandre *de la Fontaine*.

Henri DE LAITTRES et ses deux frères, Jean et Jacques, firent, le 8 avril 1524, le partage des biens d'Arnoud DE LAITTRES et de Françoise *de Lutz*, leurs père et mère. On voit par cet acte qu'Alexandre *de la Fontaine*, Henri *de Lutz*, seigneur de Gommery, capitaine et prévôt de Montmédy et Saint-Mard, et Thomas *de Failly*, seigneur de Failly, prévôt de Marville, étaient leurs cousins :

« Nous Henri, Jean et Jacques DE LAITTRES, frères, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront et oiront, que par le moyen de nos parents et amis, nous avons fait portion et division de tous les héritages à nous délaissés et parvenus par la mort et trépas de feu Arnoud DE LAITTRES et damoiselle Françoise *de Lutz*, nos père et mère, que Dieu absolve, leurs héritiers, en la sorte et manière qui s'en suit : ..... que pour la part et portion de moi Henri DE LAITTRES, par le consentement de nous, ses frères, me demeurait la maison au milieu de la ville de Virton... Et ladite maison chargée de bailler à mon frère Jean, la somme de quarante-cinq francs, en récompense de cette part et portion qu'il pouvait avoir à ladite maison ; item, une chenevière étant en vue d'Ethe ; item, deux meix sur les fossés de la ville ; item, tout ce entièrement que lesdits feu Arnoud et damoiselle Françoise avaient en la ville, ban, finage et territoire de Saint-Mard.

« Et pour la part et portion de moi Jean DE LAITTRES, par le consentement de mes dits frères, aurai et emporterai tout ce entièrement que lesdits feu Arnoud et Françoise avaient et possédaient, en villes, bans, finages et territoires de Bellefontaine, Saint-Vincent, Tintigny, Breuvanne, le Megnil, Ansart, Estalle, Landin, Villers-sur-Semoy, Pin, Provy, Pheny, Poncel et les rentes de la Wayche en Famène, tant en deniers, prairies, terres arables, rentes de grains, d'argent et de toute autre chose, et pour les portions que je Jean avais ès maisons et masures étant dedans la ville de Virton, acquitté et renoncé à icelles ès mains de mes frères Henri et Jacques DE LAITTRES, qu'ils m'ont promis payer et contenter la somme de quatre-vingt et dix francs, monnaie courante à Virton, qu'est chacun d'eux quarante-cinq francs..; item avec ce aurai et emporterai par le consentement de mes dits frères un meix et jardin sur le haut de la Xoigne au faubourg de Virton....

« Et à moi Jacques DE LAITTRES, pour ma part et portion par le consentement que dessus, me demeurait la place où était la maison que notre père et mère vivant demeuraient, ainsi qu'elle se contient le corps de

maison, merchenleix, granges et autres aisement sans rien retenir; et pour ce qu'elle est estimée meilleure que celle que mon dit frère Henri a au milieu de la ville, de sustiner et bailler la somme de vingt-cinq francs, courant audit Virton et chargée de bailler encore quarante-cinq francs à mon frère Jean, en récompense de cette portion qu'il pourrait avoir à ladite maison.

« Item une chenevière à la route d'Ethe; item tout ce que lesdits feu Arnoud et Françoise, à l'heure de leur trépas, avaient en la ville, ban, finage, et territoire de Roubemont, à savoir en gaignage et autres rentes de grain et d'argent; item, la moitié du terrage de Roubemont, Houdrigen, partout contre notre cousin Jean *du Mesnil*, demeurant à Marville, les redevances sur un gaignage à Ethe, à Belmont, à Thone-la-Long, tout ce qu'il possédait à la Fertey et Grand-Verneuil.....

« En temoignage de ce, nous Henri, Jean et Jacques, frères, avons signé ces présentes de nos seings manuels, et scellé de nos sceaux, et pour plus grande approbation des choses dessus dites nous Henri, Jean et Jacques de Laittres, conjointement et ensemble avons prié nos très-chers cousins et amis Henri *de Lutz*, dit *Moral*, seigneur de Gommery, capitaine et prévôt de Montmédy et Saint-Mard, et Thomas *de Failly*, seigneur audit lieu, et prévôt de monseigneur de Lorraine à Marville, vouloir mettre et appendre leurs scels à ces présentes; ce que nous, Henri *de Lutz* et Thomas *de Failly*, dessus dits, à la prière et requête de nos cousins et amis, confessons avoir fait, le huitième jour d'après l'an de grâce de Notre-Seigneur mil cinq cent vingt-quatre. »

Ce titre fut scellé par Henri de Laittres, dont l'écu est à la fasce, accompagnée de quatre annelets, heaume et cimier d'un croissant ou demi-annelet; avec la légende : S. Henry de Lect. Ce scel est celui qui servait à son aïeul Henri.

Le sceau de Jean de Laittres est brisé d'une molette sur la fasce et le heaume surmonté, pour cimier, de deux trompes accompagnées d'une molette. Pour légende : S. Johanni de Laitre. Ce scel est plus moderne que celui employé par son frère Henri.

Le sceau de Jacques de Laittres, aux armes anciennes, est brisé d'un cinquième annelet brisé.

Le sceau de Henri *de Lutz*, coupé et parti de deux traits, heaume et lambrequins.

Le sceau de Thomas *de Failly* est au rameau à cinq branches, bordure, heaume et lambrequins; le cimier ne se voit plus.

Henri DE LAITTRES hérita, par testament du 9 mai 1514, de sa tante Marguerite *de Lutz*, veuve de Jean *d'Avioth*, seigneur du Vandy.

Henri DE LAITTRES rendit foi et hommage pour les biens provenant de sa femme Agnès *de Failly*, le 9 octobre 1504, au duc de Lorraine et de Bar, à cause du bailliage de Saint-Mihiel et prévôté de Longuion.

Cet acte est scellé par Henri DE LAITTRES et par son cousin Jacques *de Wal*, seigneur de Villers-le-Rond, portant écartelé au 1er et 4e à l'aigle éployée, au 2e et 3e à trois merlettes.

Henri DE LAITTRES fit encore le dénombrement de Saint-Mard (1518, original aux archives de Saint-Mard), au comte de Verdenberg, à cause de sa châtellenie de Montmédy, par l'entremise de Guillaume de Lellich, pour ses biens situés à *Irai les Prais*, prévôté de Montmédy, le 27 avril 1518. Il fit aveu et dénombrement au comte de Neufchâtel, le 15 mai 1519, et au duc de Lorraine le 9 octobre 1534.

Henri DE LAITTRES et Agnès *de Failly* moururent au château de Saint-Mard et furent inhumés dans le chœur de l'église. Ils eurent :

1° Catherine DE LAITTRES, religieuse au couvent de Bordenbourg, près d'Arlon, y fut reçue le 14 juin 1516, âgée de 13 ans, moyennant une rente annuelle de cinq florins, payables le jour de St-Étienne à l'abbesse Catherine de Berentheim ;

2° Arnoud DE LAITTRES intervint dans le partage du 22 novembre 1559 : il eut pour sa part et droit d'aînesse, une grande partie de la châtellenie de Saint-Mard. Il scella l'acte avec le sceau de son aïeul Arnoud DE LAITTRES, aux armes anciennes de Laittres, avec la légende : S. Arnau *de Lect*, tandis qu'il signe Arnoul DE LAITTRES. Il mourut sans hoirs à la fin de 1559; ses biens firent retour à son frère Érard DE LAITTRES ;

3° Erard ou Everard, qui suit :

4° Claude DE LAITTRES, mort sans hoirs avant le partage de 1559 ;

5° Marguerite DE LAITTRES épousa Claude *de Bellefontaine*, écuyer, seigneur dudit lieu, lieutenant des bandes d'ordonnances du comte *de Mansfelt*, intervint dans l'acte de partage de 1559 : il eut des biens à Virton, les rentes de la Morteau, Tintigny et Ansart ;

6° Françoise DE LAITTRES épousa Pierre *de Triconville*, chevalier, originaire de Lorraine, de l'ancienne famille de Baudoche. Il intervint dans l'acte de partage de 1559, et eut les biens de Petit-Failly, les rentes de Villers, Éloy, Sathenay et de Virton ;

7° Marie DE LAITTRES épousa Didier *de Durlheim*, chevalier, seigneur de Flassigny ; elle hérita par le partage de 1559, des biens situés à Sivry, et les deniers d'Iray, et les rentes de Mouzay et de Bazeilles devant Laval.

XI. Erard ou Everard DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, la

Malmaison, Allondrel, Chappy, Petit-Sivry, Grand-Failly, Bramont, Villelone, Mercy-le-Bas, Vivier, etc., mort au château de Saint-Mard le 28 novembre 1584, épousa : 1° Ide *de Sologune* ou *Sologure*, dame héritière de Termes, Fresnoy et Messaincourt, décédée au château de Saint-Mard, sans enfants, le 4 avril 1579, fille de N. *de Sologure*, chevalier, et de N. *de Boussu*; et 2° Anne *de Custine* (1), chanoinesse du chapitre de Bouxières, en Lorraine, décédée le

Custine.

(1) On lit dans l'*Essai sur la ville de Nancy*, au sujet de la famille de Custine : « On connaît l'illustration et l'ancienneté de la maison de Custine, associée à l'ancienne chevalerie de Lorraine, avec laquelle elle a siégé aux assises, quoiqu'étrangère. Custine qui lui a donné son nom, est un fief du pays de Liége où les filles ont droit de primogeniture au défaut de mâles. Le château de ce nom, situé à deux lieues de Charlemont, est la première pairie du comté de Rochefort. Il a sous sa dependance plusieurs fiefs qui relèvent de lui. Ses droits seigneuriaux s'étendent jusques dans la ville de Virton où les seigneurs de Custine ont le droit de ballage, pour la moitié, avec les comtes de Chiny, comme on le voit par les documents de cette ville et de la terre, notamment de l'an 1100. On peut juger de l'illustration de cette maison par les alliances que Gérard *de Custine* et Guillaume, son fils, contractèrent, dans le XIIIe siècle, avec la maison d'Egmont, l'une des premières de la Hollande et illustre par le trône de Gueldre qu'elle a occupé fort longtemps. Godefroi *de Custine* fils de Charles et petit-fils de Guillaume *de Custine*, qui avait épousé Jeanne *d'Egmont*, avec laquelle il vivait en 1255, est le premier qui s'établit en Lorraine sous le règne du duc Raoul vers l'an 1332. Il y eut une nombreuse postérité féconde en héros. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches : celles de Guermange, de Marcilly, d'Aufflance, de Pontigny et de Wiltz, sont les principales. »

I. Gilles, seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort, était fils de Ferry *de Custine* et petit-fils de Godefroi *de Custine*, que nous avons dit ci-devant être le premier qui vint s'établir en Lorraine; il avait épousé Marguerite *de Beaufort-Spontin*. Ils eurent :

1° Pierre, qui suit :
2° Mechtilde *de Custine*, épousa Jean *de la Muret*.

II. Pierre, sire de Custine, de Couton, de Romery, haut voué de Malwanchie, premier pair du comté de Rochefort, épousa Ermengarde *de Lombu*, dame dudit lieu, dernière de son nom; il recueillit tous ses biens à la condition de joindre aux armes de Custine celles de Lombu, qui sont de sable semé de fleurs de lis d'argent. De ce mariage naquirent :

1° Jean *de Custine*, sire de Custine, de Couton, etc., épousa Marie *de Landres*, qui était veuve en 1471, dont une fille, Jeanne, épousa Anseau *de Wahz*. Ladite Marie *de Landres* n'est pas mentionnée dans la généalogie de cette famille donnée par Lainé (*Archives*, t. II, article *Arcy*), mais cet auteur cite, page 75 : « Parmi les biens patrimoniaux déclarés par Didier *de Landres*, se trouvaient la forte maison de Landres, avec ses appartenances et dépendances, un bois situé au finage de Murville et le dixième des alleux du même finage, partissant avec Jean *de Bouligny* et Jean *de Custine*, son cousin, etc. »
2° François, qui suit :

III. François *de Custine*, sire de Lombu, de Romery, premier pair du comté de Rochefort, épousa Agnès *de Thone-le-Thil*, dame d'Epiez et de Fresnoy, fille de Richier et de Mariette *de Failly*. Ils laissèrent de leur mariage :

1° Colard ou Nicolas, qui suit :
2° Marguerite *de Custine* épousa Pierre *de Beauchamps*, seigneur de Thone-la-Long ;
3° Henri *de Custine*, seigneur de Viviers, épousa, le 13 octobre 1490, Alix *de Pouilly*, fille de Nicolas *de Pouilly*, seigneur d'Esnes, et de Françoise *de Montreville*, dont la descendance ci-après :

16 juillet 1605, et enterrée dans le chœur de l'église de Saint-Mard, à côte de la sépulture de son mari, fille de Colard *de Custine* et d'Élise *de Gorcey*, petite-fille de Henri *de Custine* et d'Alix *de Pouilly*, arrière-petite-fille de

Custine.

IV. Colard ou Nicolas *de Custine*, écuyer, seigneur de Lombu, baron de Cons et de Bioncourt, premier pair de Rochefort, épousa, le 12 mars 1467, Marguerite *de Villy*, dame d'Aufflance, de Villey et de Domey, fille de Jean et de Catherine *de Stoudenhein*. Il parut avec les gentilshommes de Lorraine au procès-verbal de la coutume de Saint-Mihiel. Il comparut au contrat de mariage de Christophe *de Failly* avec Barbe *de Housse* en 1535. De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit ;
2° Agnès *de Custine*, mariée à Henri des *Armoises* ;
3° Thibaut *de Custine*, baron de Cons, gouverneur de Chauvancy, gentilhomme de la chambre du duc René II de Lorraine, épousa, le 18 novembre 1504, Claude *d'Epinal*, fille de Gérard, seigneur de Cons, et d'Ermengarde *de Malberg*. Ils sont les auteurs de la branche de Custine de Guermange, que nous donnons ci-après ;
4° Jacques *de Custine*, seigneur d'Aufflance, capitaine-prévôt d'Ivoy, épousa Jacqueline *de Ficquelmont*. Ils sont les auteurs de la branche de Custine d'Aufflance, que nous donnons ci-après ;
5° Antoine de Custine, seigneur de Fresney ;
6° Marguerite *de Custine* épousa Jean *de Saint-Maurice*.

V. François *de Custine*, seigneur de Custine, de Lombu, premier pair du comté de Rochefort, épousa Idelette *de Nice*, fille de Guillaume *de Nice* et de Béatrix *des Armoises*. Ils eurent :

1° Hélène *de Custine*, dame héritière de Custine, épousa Jean-Humbert *de Moitrey de Fonts*, à qui elle porta la pairie de Rochefort ;
2° Jeanne *de Custine* épousa : 1° le 4 septembre 1534, Gilles *d'Eve*, seigneur de Jambline ; 2° Adrien *de Namur* ;
3° Agnès *de Custine* épousa Christophe *des Armoises*, dont la fille Claude *des Armoises* épousa Ferry *de Failly*, seigneur de Petit-Failly ;
4° Anne *de Custine* épousa Jacques, baron *de Lutz*, seigneur de Neuville en Vermandois.

CUSTINE DE GUERMANGE.

V. Thibaut *de Custine*, baron de Cons, dit Lagranville, Bioncourt, gouverneur de Chauvancy, gentilhomme de la chambre du duc René II de Lorraine, était fils puîné de Colard *de Custine*, seigneur de Lombu, baron de Cons, et de Marguerite *de Villy*. Il épousa, le 18 novembre 1504, Claude *d'Epinal*, fille de Gérard, seigneur de Cons en partie, et d'Ermengarde *de Malberg*. De ce mariage naquirent :

1° Martin, qui suit ;
2° Ide *de Custine*, dame de Lombu, épousa : 1° Gilles *de Jipheigne* ; 2° Jean *de Pouilly* ;
3° Nicole *de Custine* épousa : 1° Henri *de Lutz*, seigneur de Commercy ; 2° Jean *de Montigny*. Henri *de Lutz* comparut au contrat de mariage de Christophe *de Failly* en 1535. Il y est qualifié d'écuyer.

VI. Martin *de Custine*, baron de Cons, seigneur de Villy, Bioncourt, Grand-Failly, premier gentilhomme du grand-duc Charles de Lorraine, épousa, en 1543, Françoise *de Guermange*. Il assista au contrat de mariage de Christophe *de Failly* avec Barbe *de Housse*. Il y est simplement qualifié d'écuyer. Ce contrat est de 1535. De ce mariage naquirent :

1° Louis *de Custine*, baron de Cons, seigneur de Villy, Domey, chambellan et ambassadeur du duc Charles III de Lorraine, bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'État en 1599, gouverneur de Longwy en 1596, mort en 1612, sans enfants de son mariage avec Catherine *de Gournay*, fille de Jacques de Gournay et de N. *de Lenoncourt* ;
2° Adam-Philippe, qui suit :

François *de Custine,* seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort, et d'Agnès *de Thone-le-Thil*, dame d'Epiez et Fresnoy la Montagne.

On voit encore aujourd'hui dans le chœur de l'église de Saint-Mard, la

3° Jean *de Custine,* seigneur de Bioncourt, épousa Dorothée *de Ligniville,* fille de Charles *de Ligniville,* chevalier, seigneur de Tantonville, de Gerbévillers, conseiller d'État de François, duc de Lorraine, et bailli du comté de Vaudemont, et de Chrétienne del Coal, sa première femme, dont :

A Louis-Théodore *de Custine* épousa, en 1616, Renée de *Serocourt,* fille de Richard et de Gabrielle *de Raigecourt,* mort sans postérité en 1647 ;

B Marguerite de *Custine,* abbesse au chapitre de Bouxières, épousa, par contrat du 1ᵉʳ janvier 1614, Jean de *Lambertye,* et lui porta la terre de Cons-la-Granville. Il était fils de Gabriel *de Lambertye* et d'Isabeau *de Rochechouart.* Il fut successivement capitaine de cent hommes, lieutenant-colonel au régiment de son père, mestre-de-camp de seize enseignes, lieutenant de Roi, avec le commandement en chef dans les villes et citadelles de Metz et de Nancy, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur de Longwy. En reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'État, et particulièrement au siége de Longwy, dont le succès fut dû à son intelligence et à sa valeur, et en considération des blessures qu'il avait reçues en différentes batailles, le roi de France lui donna toutes les rentes, droits de justice, prés, bois et moulins, dépendants de la prévôté de Longwy. Il fut honoré de plusieurs lettres de Louis XIV et de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui prouvent la distinction avec laquelle il servait. Il fut fait prisonnier et dangereusement blessé à la bataille de Honnecourt. On voyait dans l'église des Bénédictins de Cons-la-Granville le mausolée de Jean *de Lambertye* et de son épouse, élevé le 13 février 1669 ;

C Susanne *de Custine,* dame de Bioncourt, épousa Ferry *de Haraucourt,* seigneur de Chambley, mestre-de-camp au service de France, bailli et gouverneur de Gorze, fils de Jean *de Haraucourt,* seigneur de Chambley, et d'Élisabeth *de Bassompierre.*

4° Susanne *de Custine,* religieuse, puis prieure du couvent des dames prêcheresses, à Nancy, décédée le 20 mai 1619 et inhumée à l'église de ce couvent, sous la pierre de Bastienne de *Housse,* laquelle portait cette inscription :

Soubs ce mesme tombeau gist le corps de vénérable et religieuse dame Susanne *de Custine,* jadis prieuse et souprieuse de ceans, niece de ladite dame Bastienne de *Housse,* laquelle, ayant porté l'habit 60 ans, decéda, âgée de soixante et douze ans, le lundi 20 may 1619. Priez Dieu pour son âme.

5° Françoise *de Custine,* chanoinesse à Remiremont ;

6° Nicolas *de Custine,* tué dans les guerres de la Hongrie.

VII. Adam-Philippe *de Custine,* seigneur de Guermange, de Warise, de Villy, de Pontigny, de Domey, etc., épousa, en 1582, Anne *de Rouceîz,* fille de Philippe et de Madelaine *de Chanay,* dont :

1° Philippe, qui suit ;

2° Antoine *de Custine,* chanoine de Metz ;

3° Claude de *Custine,* seigneur de Villy, de Domey, etc., épousa Antoinette *de Custine,* dame de Chinery, fille de Ferry *de Custine,* seigneur d'Auflance, et de Claudine *de Bouvonis* ;

4° Louis-Philippe *de Custine,* seigneur de Pontigny, capitaine d'une compagnie de Hauts-Allemands, épousa, en 1620, Gabrielle *de Serocourt.* Ils sont les auteurs de la branche de Custine de Pontigny, ci-après ;

5° Madelaine *de Custine,* mariée à Matthieu de *Schauwenbourgh,* seigneur de Bernart et de Berange. Leur fille Anne-Catherine *de Schauwenbourgh* épousa Jacques *de Failly,* seigneur de Petit-Failly ;

6° René *de Custine,* religieux de Saint-Vincent à Metz ;

7° François *de Custine,* religieux de Saint-Symphorien.

VIII. Philippe *de Custine,* seigneur de Guermange, épousa Anne-Suzanne *de Lutzelbourg,* fille de Walter *de Lutzelbourg,* seigneur de Sareck, gouverneur de Sarbourg, et d'Anne, comtesse *de Wiltz,* sa première femme, dont :

IX. Adam-Philippe, comte *de Custine,* seigneur de Guermange et de Sareck, épousa Marie-Gertrude, comtesse *de Caba de Caberque,* fille aînée de Philippe, comte *de Caba de Caberque,* général au service de S. M. I., et de Jacqueline *de Knipenberg.* Ils eurent :

X. Antoine-Philippe, comte *de Custine,* seigneur de Guermange, capitaine-commandant pour le service du roi, mort au mois de septembre 1709 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Malplaquet, épousa Marie-Josephe *de Tresca,* dont :

XI. Philippe-François-Joseph, comte *de Custine,* seigneur de Guermange, grand-fauconnier

tombe d'Erard DE LAITTRES, et de sa première femme Ide *de Sologure;* Éverard DE LAITTRES est répresénté en chevalier, armé de toutes pièces, ayant à ses côtés Ide *de Sologure*. La tombe est ornée de leurs armes.

Custine.

du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, épousa Anne-Marguerite *de Magnin,* fille de François *de Magnin,* seigneur du comté de Roussy, et de Marguerite *de Walter.* Ils eurent :

1° Adam-Philippe, qui suit :
2° Marie-Antoinette de Custine épousa, le 3 avril 1770, Albert-Louis *de Pouilly,* baron de Pouilly et de Chauffour, maréchal des camps des armées du roi, commandant de Luxembourg, député de la noblesse du Clermontois aux états-généraux, émigré en 1790, généralissime des armées confédérées contre la république française, mort en Allemagne en 1795.

XII. Adam-Philippe, comte *de Custine de Guermange,* né à Metz le 4 février 1740, capitaine des dragons de Schomberg, commanda, à l'âge de dix-huit ans, une avant-garde en Westphalie, sous le prince de Soubise. Il obtint, en 1762, du ministère de Choiseul, son protecteur, la création d'un régiment de dragons du nom de Custine qu'il échangea quelques années après contre celui de Saintonge, infanterie, pour aller faire la guerre d'Amérique. Sa conduite, à la prise d'Yorck-Town et dans plusieurs autres occasions, lui valut à son tour le grade de maréchal de camp et le gouvernement de Toulon le 5 décembre 1781. Député de la noblesse de Lorraine aux états-généraux, il s'y réunit, dès les premières séances, au tiers-état, et y appuya tous les projets de réforme. Il ne tarda pas à reprendre son poste militaire; il fut appelé à commander l'armée du Rhin. *Custine* s'empara de Spire, de Francfort-sur-Mein, vers la fin de la campagne de 1792, mais l'arrivée des troupes prussiennes, en nombre, le contraignirent à la retraite. L'année suivante, des désastres signalèrent les premières opérations de l'armée française. Le général-en-chef fut décrété d'accusation sur un rapport du comité de salut public, et traduit au tribunal révolutionnaire comme ayant livré sans défense la place de Mayence, l'artillerie de Strasbourg et celle de Landau. Il monta sur l'échafaud le 28 août 1793. On a publié sous son nom : *Mémoires posthumes du général français comte de Custine,* rédigés par un de ses aides-de-camp (le général Baraguay-d'Hilliers), Hambourg, 1795, 2 vol. in-8°.

Il avait épousé N. *de Ludres,* laquelle convola avec Jean-Charles-François *de Nettancourt-Haussonville-Passavant,* marquis de Vaubecourt.

Adam-Philippe, comte *de Custine de Guermange* a laissé :

1° Renaud-Philippe, qui suit :
2° Anne-Philippe de Custine épousa Henri-Everard, marquis *de Dreux-Brézé,* grand-maître de cérémonies de France, fils de Joachim, marquis *de Dreux-Brézé,* baron de Berrye, lieutenant général des armées du roi de France, et de Louise-Jeanne-Marie *de Courtarvel de Pézé.* Né vers 1762, il entra au service en 1781, et succéda à son père dans la charge de grand-maître de cérémonies de France dont il remplit les fonctions dans les différentes séances royales qui eurent lieu jusqu'à l'ouverture des états-généraux. La révolution étant survenue, le marquis *de Brézé* se retira dans l'une de ses terres, située au Maine, et y vécut dans la retraite, non sans y être souvent exposé aux persécutions dirigées contre la noblesse, jusqu'à l'époque de la restauration. Il reprit ses fonctions de grand-maître de cérémonies auprès de S. M. Louis XVIII, au mois de mai 1814, et fut créé successivement chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en la même année, pair de France le 17 août 1815, maréchal des camps et armées du roi le 1er janvier 1816, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur le 19 août 1823, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 30 mai 1825.

XIII. Renaud-Philippe *de Custine* avait débuté dans la diplomatie; il devint ensuite aide-de-camp de son père, dont il jura de venger la mort. Il se jeta dans le parti des girondins; mais il s'attira la haine de Robespierre et périt sur l'échafaud le 3 janvier 1794. Il avait épousé Delphine *de Sabran,* femme courageuse qui osa implorer en faveur de son beau-père les juges du terrible tribunal. Elle ne cessa de lui donner tous ses soins. Peu de moments avant sa mort, le général

LAITTRES.

Everard de Laittres fit partage des biens délaissés par ses père et mère, le 22 novembre 1559, et par son frère Arnoud, mort sans hoirs : il réunit toute la seigneurie de Saint-Mard et ses dépendances.

de Custine écrivit à son fils : *Réhabilitez ma mémoire quand vous le pourrez.* De ce mariage est né :

Astolphe, marquis *de Custine*, connu par divers ouvrages littéraires.

CUSTINE DE PONTIGNY.

VIII. Louis-Philippe *de Custine*, seigneur de Pontigny, capitaine d'une compagnie de Hauts-Allemands, était fils d'Adam Philippe *de Custine*, seigneur de Guermange, et d'Anne *de Roucelz*. Il épousa, en 1626, Gabrielle *de Seraucourt*, fille de Richard *de Seraucourt* et de Gabrielle *de Raigecourt*, dont :

1° Louis-Gabriel, qui suit ;
2° Antoine-Philippe *de Custine*, seigneur de Moreilly, épousa Claude de *Roucelz* ;
3° Marie-Élisabeth, chanoinesse d'Epinal, épousa François-Joseph, baron *de Serainchamps* ;
4° Virginie *de Custine*, chanoinesse de Bouxières, épousa François-Louis *de Housse*, baron de Watronville, colonel de cavalerie au service de Charles IV, duc de Lorraine, puis à celui d'Espagne, veuf de Françoise, comtesse *de Créhanges*, fils de Nicolas *de Housse*, baron de Watronville, gouverneur de Longwy, colonel d'un régiment d'infanterie et d'un de cavalerie, au service de Charles IV, duc de Lorraine, général-major de ses armées et puis de celles d'Espagne, et d'Anne *de Hautoville*.

IX. Louis-Gabriel *de Custine*, seigneur de Pontigny, épousa, en 1656, Dorothée *de Caba de Caberque*, seconde fille de Philippe, comte *de Caba de Caberque*, général au service de S. M. I., et de Jacqueline *de Knipenberg*. Ils eurent :

1° Louis-Philippe *de Custine*, lieutenant-colonel, tué à la bataille de Cassel ;
2° Jean-François *de Custine*, lieutenant-colonel, tué au siége d'Esseck ;
3° Christophe, qui suit ;
4° Henri-Théodore, comte *de Custine*, gouverneur de Nancy ;
5° Charles-Éliste *de Custine*, capitaine au service impérial, tué en Hongrie.

X. Christophe, marquis *de Custine*, seigneur de Pontigny et de Condé-sur-Moselle, de Rupt, etc., gouverneur de Nancy, colonel du régiment aux gardes de LL. AA. RR. les ducs Léopold et François III de Lorraine, leur chambellan et conseiller d'État; fut envoyé à La Haye, par la reine-duchesse, qui le nomma, conjointement avec le comte de Stainville, pour être auprès de la personne de Léopold Ier, son fils, et pour le suivre pendant ses campagnes. Il revint en Lorraine avec ce prince ; et à son entrée dans ses États il fut envoyé dans toutes les cours étrangères pour faire part du mariage de ce prince avec la princesse d'Orléans. S. A. R. le députa encore pour aller chercher à Inspruck le corps de Charles V, son père, et l'amener à Nancy. En récompense de ses services, le duc Léopold érigea en 1719 sa terre de Condé-sur-Moselle en marquisat, sous le nom de Custine. Il épousa, en 1704, Antoinette *de Nettancourt*, fille d'honneur de la duchesse de Lorraine et gouvernante de ses filles d'honneur, fille d'Edmond, comte *de Nettancourt-Vaubecourt*, seigneur de Condé-sur-Moselle, et de Marie *de Joly*. Ils eurent :

1° Louis-Charles, marquis *de Custine*, mort en célibat ;
2° Jeanne-Louise, abbesse du chapitre de Poussay, mariée, en 1743, à Théodore-Charles, comte *de Custine d'Auflance*, fille d'Albert-Eugène *de Custine*, comte d'Auflance, seigneur de Bazy, et de Marguerite *Hubert* ;
3° Marc-Antoine, qui suit :

L'acte de ce partage prouve que messire Arnoud et Everard DE LAITTRES sont fils de Henri DE LAITTRES et d'Agnès *de Failly;* que Everard avait épousé Ide *de Sologure,* et que ses sœurs Marguerite, Françoise et Marie DE LAIT-

Custine.

XI. Marc-Antoine, marquis *de Custine,* colonel du régiment de Hainaut en 1738, du régiment de Noailles en 1743, brigadier en 1745, maréchal des camps et armées du roi en 1748, mort de ses blessures à la bataille de Rosbach, épousa N. *de Saint-Chamond,* de laquelle il n'a laissé qu'une fille, savoir :

Auguste-Louise *de Custine de Pontigny,* mariée à Gabriel-Florent-François, marquis *de Ludres,* d'Afrique et de Frolois, colonel au service de France.

CUSTINE D'AUFFLANCE.

V. Jacques *de Custine,* seigneur d'Aufflance, capitaine-prévôt d'Ivoy, était fils de Colard *de Custine,* baron de Cons, et de Marguerite *de Villy.* Il épousa Jacqueline *de Ficquelmont,* dont il eut :

1° Louis, qui suit;
2° Ide *de Custine,* épousa Antoine *d'Allamont,* seigneur de Malandry, Chauffour, Quiney, maréchal des camps et armées de Philippe II, gouverneur de Montmedy.

VI. Louis *de Custine,* seigneur d'Aufflance, de Villers-le-Rond, épousa, en 1577, Madelaine *de Wal,* dame de Villers-le-Rond, fille de Jacques *de Wal,* seigneur de Villers-le Rond, et de Élise *de Muson,* dont :

1° Ferry, qui suit;
2° Jean *de Custine,* seigneur de Villers-le-Rond, épousa Catherine *de la Motte,* dame de Passigny, décédés sans enfants.

VII. Ferry *de Custine,* seigneur d'Aufflance, épousa, en 1588, Claudine *de Beauvais,* fille de François et de Louise *de Chamiset.* Ils eurent :

1° François de Custine d'Aufflance, épousa Nicolle *de Pouilly;*
2° Antoinette *de Custine,* dame de Chinery, mariée à Claude *de Custine,* seigneur de Villy, fils d'Adam-Philippe *de Custine,* seigneur de Guermange, et d'Anne *de Bourcis;*
3° Louis, qui suit;

VIII. Louis *de Custine,* seigneur de Villers-le-Rond, de Wal, de Fleron, mestre-de-camp au service de S. M. C., épousa, 1° en 1618, Marguerite *d'Allamont,* fille de Jean, gouverneur de Montmédy, et de Philiberte *de Lenoncourt;* 2° Ursule *Roucelz.* Du premier mariage naquit :

IX. Chistophe *de Custine,* seigneur d'Aufflance et de Buzy, colonel pour le service de S. M. C., épousa Marguerite *de Wiltz,* fille d'Alexandre, comte *de Wiltz,* et de Barbe-Françoise *d'Andelot.* Leurs enfants furent :

1° François-Théodore, qui suit;
2° Albert-Eugène *de Custine,* comte d'Aufflance, seigneur de Buzy, allié : 1° à Marie-Suzanne *de Hornecourt-Chambley,* morte sans postérité; 2° à Marguerite *Hobert,* veuve de Jean-Edmond *de Bouteville,* seigneur de Cumières. Nous donnons leur descendance ci-après.

TRES avaient épousé Claude *de Bellefontaine*, Pierre *de Triconville*, Didier *de Durlheim*.

Everard DE LAITTRES est cité dans le dénombrement de Saint-Mard, de

Custine.

X. François-Théodore *de Custine*, chevalier, comte de Wiltz, baron de Chemilly, seigneur d'Aufflance, mestre-de-camp de cavalerie, épousa, en 1684, Françoise-Angélique *de Choiseul*, fille de Ferry *de Choiseul*, comte d'Hostel, premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, et de François *de Marmedeau*, dont :

1° Charles-Ferdinand, qui suit ;

2° Charles-François-Marie *de Custine*, dit le chevalier *de Wiltz*, mort sans alliance en 1738, grand écuyer de Lorraine et mestre-de-camp de Royal-Pologne, cavalerie ;

3° Armande-Françoise-Charlotte *de Custine de Wiltz*, née le 6 février 1700, se maria, par contrat du 17 juin 1718, avec Adrien-Conrard-Léopold, comte *d'Andelot*, vicomte de Loos, seigneur de Hoves, député de la noblesse aux états du Hainaut, fils d'Adrien-Conrard *d'Andelot*, chevalier, vicomte de Loos, seigneur de Hoves, et de Marie-Louise-Joséphine *d'Yedeghem*, dame d'Hembise.

XI. Charles-Ferdinand *de Custine*, comte de Wiltz, mort le 21 novembre 1748, à l'âge de 58 ans et enterré chez les Cordeliers de Nancy, épousa Marie-Xavière *d'Arnoult*, fille de Christophe *d'Arnoult*, baron de Wissembourg, président du conseil royal. Ils laissèrent :

1° François-Théodore *de Custine*, comte de Wiltz, épousa, à Tournay, le 20 août 1741, Robertine-Augustine-Ghislaine-Josephe *de Sainte-Aldegonde*, fille de Philippe-Albert, comte *de Sainte-Aldegonde*, et d'Augustine-Robertine *de Landas*, sa première femme ;

2° Marie-Anne *de Custine*, épousa, en 1739, Antoine-François, marquis *de Lambertye* et de Cons-la-Granville, baron de Bioncourt, chevalier, né en 1718 et tenu sur les fonts le 22 octobre de cette année par François, duc de Lorraine, depuis empereur, et par la princesse aînée de Lorraine, fils de Nicolas-François *de Lambertye*, marquis de Cons-la-Granville, baron de Bioncourt, lieutenant général des armées du roi de France, chambellan et premier gentilhomme de la chambre du duc Léopold de Lorraine, et d'Élisabeth *de Lignivillle*, comtesse de Tumejus. Il fut lieutenant-colonel au régiment des gardes, chambellan du duc François, et ensuite du roi de Pologne ;

3° Marie-Thérèse *de Custine*, comtesse de Wiltz, épousa Innocent-Marie *de Wassinhac*, comte d'Imecourt, seigneur d'Inard, colonel du régiment de Périgord.

RAMEAU DE LA BRANCHE D'AUFFLANCE.

X. Albert-Eugène *de Custine*, comte d'Aufflance, seigneur de Buzy, était fils puîné de Christophe *de Custine*, seigneur d'Aufflance et de Buzy, et de Marguerite *de Wiltz*. Il avait épousé, en premières noces, Marie-Suzanne *de Haraucourt-Chambley*, décédée sans enfants, fille de Henri, dit le marquis *de Haraucourt*, sous-lieutenant de la première compagnie de chevau-legers, et d'Anne *de Saint-Belin*; et, en secondes noces, Marguerite *Habert*, veuve de Jean-Edmond *de Bouteville*, seigneur de Cumières, dont :

1° Théodore-Charles, comte *de Custine d'Aufflance*, seigneur de Buzy, épousa, en 1745, Jeanne-Louise *de Custine*, fille de Christophe marquis *de Custine*, seigneur de Pontigny, et d'Antoinette *de Nettancourt* ;

2° Joseph-Nicolas-Edmond, qui suit :

XI. Joseph-Nicolas-Edmond, comte *de Custine*, capitaine au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, seigneur de la baronnie et banc de Buzy, de la baronnie de Mandre, de Chastillon, épousa, en 1755, Suzanne-Madelaine, comtesse *de Rutlant*, dont une fille savoir :

Marie-Louise-Charlotte, comtesse *de Custine de Mandre*, se maria, en premières noces, par contrat passé en la ville de Verdun le 9 juin 1776, avec Antoine-Louis, comte *d'Abzac de la Douze de Mayac*, marquis de Mayac et de Migré, seigneur de Pomiers, etc.,

l'année 1561. (Archives générales du royaume, cour des comptes, n° 711.)

Everard DE LAITTRES fit ses reprises du duc Charles de Lorraine le 21 mai 1562. Ces lettres sont signées par Antoine *de Gorcey* et Jean *de Branche*.

Par l'acte de vente de la seigneurie de la Malmaison du 30 août 1546, réalisé le 7 août 1563, il conste que très-honoré seigneur Henri *de Lutz*, seigneur de Gommery, acheta la Malmaison de Jean et Nicolas de Nonancourt, et qu'Everard DE LAITTRES en était seigneur le 7 octobre 1563.

Par un autre dénombrement, Everard DE LAITTRES avoue, le 23 novembre 1573, tenir en fief, foi et hommage du duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar et prévôté de Longuyon, tout ce qui lui appartenait dans ladite prévôté. Il eut pour témoin Ferry *de Failly*, seigneur d'Autrecourt.

Everard DE LAITTRES, écuyer, seigneur de Chappy, fit acte de dénombre-

Custine.

major du régiment de la Reine, cavalerie. Il naquit et fut ondoyé le 22 septembre 1747 et baptisé le 18 mars 1748, dans la chapelle de l'archevêché de Tours par l'archevêque de cette ville qui fut son parrain. Il servit dans la première compagnie des mousquetaires depuis le 23 septembre 1763 jusqu'au 15 janvier 1765, fut nommé sous-lieutenant de la compagnie de Grave dans le régiment de Royal-Piémont par brevet du 25 octobre 1764, et capitaine de la compagnie, lieutenant-colonel du même régiment par commission du 3 janvier 1770. Il eut, le 12 mai 1779, une lettre de passe à la charge de capitaine commandant de la compagnie des chevau-légers du même régiment, Il fut présenté au roi de France et monta dans les carrosses de sa majesté le 4 novembre 1781, devint major du régiment de Septimanie, cavalerie, en avril 1784, puis major au régiment de la Reine, cavalerie, en avril 1788. Le marquis de Mayac a émigré en 1791. Il a servi dans l'armée des princes jusqu'à sa mort, arrivée à Bruchsal, principauté de Spire, le 12 février 1793. Il était fils d'Antoine-Armand-Félix *d'Abzac de Mayac*, chevalier, seigneur du marquisat de Mayac, capitaine au régiment de Penthièvre, et de Louise-Madelaine *de Gibert de Noyon*.

La comtesse *de Custine de Mandre*, étant veuve, s'est remariée avec George *de Nicolai*, colonel d'un régiment d'Angoumois. Elle est décédée en Amérique.

CUSTINE DE VIVIERS.

IV. Henri *de Custine*, seigneur de Viviers, fils cadet de François *de Custine*, seigneur de Lombu, de Romery, premier pair du comté de Rochefort, et d'Agnès *de Thone-le-Thil*, épousa, le 15 octobre 1490, Alix *de Pouilly*, fille de Nicolas *de Pouilly*, seigneur d'Esne, et de Françoise *de Manteville*. De ce mariage naquirent :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Alix *de Custine*, mariée à Henri *de Lenoncourt* ;
3° Marguerite *de Custine*, mariée à Jean *du Châtelet* ;
4° Ermengarde *de Custine*, mariée à Jean *de Luxembourg*.

V. Nicolas *de Custine*, seigneur de Viviers, épousa Élise *de Gorcey*, fille de Jean, seigneur de Gorcey, et de Marguerite *du Hautoy*, dont :

1° Claude ;
2° Thibaut ;
3° Anne *de Custine*, chanoinesse de Bouxières, se maria avec Everard DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, d'Allondrel, fils de Henri DE LAITTRES et d'Agnès *de Failly* ;
4° Marguerite *de Custine*, religieuse, gît à Saint-Mard dans la tombe de la famille de Laittres, à côté d'Anne *de Custine*, sa sœur.

ment pour ses biens de Petit-Sivry, à messire Martin *de Custine*, à titre de la seigneurie de Cons. 18 décembre 1576.

Anne *de Custine* fit rebâtir le château de Saint-Mard en 1589; elle acheta plusieurs maisons dans la ville de Saint-Mard, le 27 avril 1590. Par ce titre on voit qu'elle était veuve d'Everard de Laittres, seigneur de la Malmaison, Allondrel, Chappy. Il était mort le 28 novembre 1584.

En qualité de douairière et de tutrice de son fils Claude de Laittres, Anne *de Custine* exerça le droit de collation de l'église de Saint-Mard. (Acte original sur parchemin, 5 juillet 1596; aux archives du château de Saint-Mard.)

La tombe d'Everard de Laittres et d'Ide *de Sologure* qui se trouve, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'église de Saint-Mard, porte l'inscription suivante :

Cy gisent Evrard de Laittres, seigneur de Malmaison, Allondry, Petit-Sevry et collateur de cette église, qui trépassa le xxviiie jour de novembre 1584.

Et damoiselle Ide *de Sologur*, sa femme, en son vivant dame de Termes, Frénay et Messaincourt, laquelle mourut le ive jour d'avril 1579.

Priez Dieu pour eux.

Cette tombe est ornée de huit quartiers :

Laittres,	*Failly,*	*Lutz,*	*Allamont,*
Sologure,	*Boussu,*	*Sancy,*	*Anliers.*

La tombe d'Anne *de Custine*, la seconde femme d'Everard de Laittres, est aussi dans le chœur de l'église de Saint-Mard; elle est joignante à celle qui précède. Anne *de Custine* y est représentée, ayant au-dessus de sa tête les armoiries de Laittres et de Custine. Cette pierre porte en outre l'épitaphe suivante :

Cy gist dame Anne *de Custine*, en son vivant femme et espouse du seigneur Everard de Laittres, etc., etc., etc... aussi icy gisant; laquelle décéda en ce lieu de Saint-Mard le 16e jour de juillet 1605.

Priez Dieu pour elle.

Cette tombe d'Anne *de Custine* est entourée de ses huit quartiers, qui avaient été reçus au chapitre de Bouxières; les voici :

Custine,	*Thone-le-Thil,*	*Pouilly,*	*Manteville,*
Gorcey,	*Stoudenheim,*	*Haultoi,*	*Jandelincourt.*

Everard DE LAITTRES et Anne *de Custine* laissèrent de leur mariage :

1° Claude, qui suit :

2° Nicole DE LAITTRES épousa Ferry *de Manteville*, chevalier, seigneur de Manteville, Epiez, Villescloy et Fresnoy-la-Montagne, lieutenant au gouvernement de Dampvillers, mort en 1624, fils de Claude *de Manteville*, seigneur de Villers-le-Rond, et d'Élisabeth *de Pouilly*. Elle fit partage avec son frère Claude DE LAITTRES, le 18 octobre 1605, des biens délaissés par leur père et mère. Nicole DE LAITTRES, étant veuve, fit acte de foi et hommage au roi duc de Luxembourg, de la terre de Villescloy; elle eut les biens de Xappy (Chappy), Bramont, Saint-Pancré, Mercy-le-Bas, Villelosnes devant la Vaulx, Longuion. Nicole DE LAITTRES, veuve de Ferry *de Manteville*, fait dénombrement le 17 septembre 1626, par lequel elle connaît et avoue tant en son nom, que comme tutrice et ayant la garde noble de Nicolas-Gabriel-Matthieu et Louise *de Manteville*, ses enfants délaissés par le trépas de leur père, tenir en foi et hommage du duc Charles de Lorraine, ce qui lui appartenait audit Manteville, sa maison forte dudit lieu, avec ses appartenances et dépendances Espiez, Fresnoy-la-Montagne et Xappy, avec plusieurs héritages au banc et finage de Bramont. Ayant requis le seigneur Jean *de Manteville*, seigneur de Pouilly, Ivoir-la-Grande et Petit-Flassigny, son beau-frère, désigne avec elle, etc. Ce dénombrement fut reçu à la chambre de Bar le 18 novembre 1626. Du mariage de Ferry *de Manteville* avec Nicole DE LAITTRES naquit entre autres un fils : Nicolas-Gabriel-Matthieu *de Manteville*, chevalier, seigneur de Manteville, qui contracta alliance avec N... *du Hautoy;* ils laissèrent Marie-Élisabeth *de Manteville*, qui épousa Ernest, baron *de Suys*, seigneur de Montquintin.

XII. Claude DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, de Rossignol, de la Malmaison, Allondrel, Petit-Sivry, Chappy, Grand-Failly, Bramont, Villelosne, Mercy-le-Bas, capitaine au service de S. M. C., gouverneur et prévôt de Virton et Saint-Mard, du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, en 1623, succéda en 1584, à son père Everard.

Il avait épousé, le 11 février 1602, Louise *de Waha* (1), fille de Gilles

Waha.

(1) Waha porte de gueules à l'aigle d'hermines, membrée et becquée d'or. Le héraut-d'armes Lefort, qui a fait la généalogie de cette maison au commencement du XVIIIe siècle, fait remonter son origine à Othon, comte de Duras, fils du comte de Looz et d'Ermengarde de Namur. L'ouvrage dudit héraut-d'armes a été examiné en justice et admis par autorité de la cour souveraine de Liége le 4 juillet 1713; néanmoins nous l'avons examiné de nouveau au moyen de nos titres et documents qui, malheureusement, ne remontent pas au-delà du XIVe siècle.

VI. Gilles *de Waha*, haut-voué de Fronville, mort l'an 1308, épousa Marguerite *de Berlo*. Saint-Genois a publié dans *Mon. anc.*, t. I, p. 823, la liste des personnes qui devaient hommage au seigneur de Mirewart, à cause des fiefs qu'ils tenaient de lui : *Messire Gelios de Wahars pour un estaul de Moulin au banc de Fronville*, en 1293.

Le même auteur, *Mon. anc.*, t. I, p. 269 et 872, donne les lettres par lesquelles Hugues, évêque

de Waha, chevalier, seigneur de Mabouge, capitaine gouverneur des prévôtés de Rochefort et de Neufchâteau, et de Marguerite *de Wal*, dame héritière de Rossignol, fille de Philippe *de Wal*, seigneur de Rossignol, Neumani,

Waha.

de Liége, déclare que comme sire souverain, et par-devant sa justice du château de Bouillon, Gaucher *de Gournay*, sire de Sorey, et Marguerite sa femme, sont comparus par-devant lui, et ont demandé d'être adhérités de la terre de Myrval, que le sieur et dame de Cons avaient vendue au comte de Hainaut, et dans laquelle ils voulaient rentrer comme plus prochains parents de vendeurs, en offrant le prix de la vente. Parmi les juges nommés dans l'acte figure *Gilles de Wahars, prévôt de Bouillon, mars* 1297.

Ils gisent à l'église paroissiale de Fronville, sous une pierre bleue avec l'inscription suivante :

Chy gist messire Gille *de Waha*, qui fut voué de Fronville, qui trespassa l'an de grâce M CCC et VIII, le jour del Sacrement. Pries por son âme et por dame Marguerite *de Berlo*, sa femme.

De ce mariage naquit un fils, savoir :

VII. Hubert *de Waha*, chevalier, haut-voué du banc de Fronville, mort le 5 mai 1320, épousa Agathe *de Hamal*. Il fonda la chapellenie de Saint-Hubert à l'église paroissiale de Fronville, où il gît avec sa femme, sous une pierre bleue portant leurs armes et cette inscription :

Chy gist noble dame Agathe *de Hamel*, femme à messire Hubert *de Waha*, chevalier.

Cy gist messire Hubert *de Waha*, chevalier et haut-voué du banc de Frondville, fondateur de lote saint Hubert, qui trespassa l'an M CCC et XX, en mois de mai, le 5e jour.

Du mariage de Hubert *de Waha* et d'Agathe *de Hamal* est né un fils, savoir :

VIII. Hubert *de Waha*, chevalier l'an 1352, haut-voué du banc de Fronville, épousa, en premières noces, Marie *de Rosey*, fille de Jacquemin, seigneur de Fenfe et de Herock, échevin de Dinant ; et, en secondes noces, Agnès *de Winantsrode*.

Il eut du premier lit :

1° Gilles *de Waha*, écuyer, seigneur de Baillonville et de Fenfe, haut-voué de Fronville, mort sans hoirs le 24 *février* 1400, *épousa* Catherine *de Worens*. Ils gisent à l'église paroissiale de Fronville, sous une pierre portant cette inscription :

Chy gist Gilles *de Waha*, écuyer, seigneur de Baillonville et de Fenfe, et haut-voué du banc de Frondville, qui trespassa l'an XIIII°, le 24e jour de février, et madame Catherine *de Worens*, sa femme. Priez Dieu pour eux.

Il eut du second lit :

2° Jean, qui suit :

IX. Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville en partie, qu'il releva en 1381, épousa, l'an 1384, Marie *de Houffalize*. Il périt à la bataille de Baswilre, laissant :

1° Julin, qui suit :
2° Jean *de Waha*, seigneur de Meireux, épousa N. de Abcrowne ;
3° Jacquemin *de Waha*, seigneur de Baillonville, dont il fit le relief en 1408, après la mort de son oncle paternel, épousa Marguerite *d'Odeur*. Ils sont les auteurs de la branche de Waha de Baillonville, ci-après ;
4° Hubin *de Waha*, seigneur de Fenfe, qu'il releva en 1405, comme héritier de son oncle paternel, épousa *Jeanne de Brialmont* ;
5° Helwige *de Waha*, mariée à Jean *de Geves*, fils de Guillaume *de Geves*, chevalier. Leurs enfants Dannekin et Jean *de Geves*, passèrent, l'an 1423, une transaction avec leur oncle maternel Jean *de Waha*, seigneur de Meireux.

Villers-le-Rond, et d'Anne DE LAITTRES, dame héritière de Landrescourt, celle-ci fille de Jacques DE LAITTRES, seigneur de Messaincourt, Bazeilles, etc., conseiller et receveur-général de l'empereur Charles-Quint au duché de

Waha.

X. Julio *de Waha*, seigneur de Fenle et de Herock, par relief fait en 1401, haut-voué du banc de Fronville, épousa Catherine *de Trina*, dame de Monville, fille de Hubin *de Trina*. Elle convola depuis avec Julio *Sotteux*, dont :

1° Julio, qui suit ;
2° Hubin *de Waha*, chevalier, seigneur de Fenle et de Herock, épousa la fille de Fier-à-Bras d'*Orjo*, ci-après.

XI. Gilles ou Julio *de Waha*, haut-voué héréditaire du banc de Fronville, dont il fit le relief en 1432, épousa Catherine *de Tellin*, dont :

1° Jean *de Waha*, haut-voué du banc de Fronville, mort le 15 septembre 1541 et enterré à Fronville, épousa Isabelle *de Waurville*. Ils gisent à Fronville, sous une pierre portant cette inscription :

Chy gist Jean de Waha de *Fronville*, haut-voué de Fronville, qui trespassa l'an 1541, de septembre le 15e jour.

Jean de Waha et Isabelle de *Waurville* n'ont eu qu'un fils, savoir :
Jean *de Waha*, haut-voué du banc de Fronville, fit une protestation par-devant les mayeur et échevins dudit banc le 18 mars 1577, contre son cousin germain Didier *de Waha*, fils de Julio *de Waha*, au sujet d'un héritage nommé la maison de Trina.
2° Julio, qui suit ;

XII. Julio ou Giliot *de Waha*, chevalier, dit *de Fronville*, seigneur de Monville, nommé dans la protestation susdite, épousa Marguerite *Saourfeldt*, dame d'Arstorf, de Blez et de Wans. De cette alliance naquirent :

1° George *de Waha*, seigneur d'Arstorf, etc., prévôt de la ville et du marquisat d'Arlon, mort l'an 1567 et enterré à Wans ;
2° Didier, qui suit ;
3° Marguerite *de Waha*, mariée à Huet *de Gorcy*, fils de Huet, seigneur de Gorcy et de Marie de *Houfoy* ;
4° Hélène *de Waha*, décédée l'an 1589, se maria : 1° à Jean *de Naves*, chancelier de l'empire ; 2° à Henri *de Sterpigny*, prévôt d'Arlon, mort en 1602 ;
5° N. *de Waha*, mariée à N. *de Wal*.

XIII. Didier *de Waha*, dit *de Fronville*, chevalier, seigneur d'Arstorf, de Tavier, haut-voué héréditaire du banc de Fronville, épousa Catherine *de Carpentier*, fille d'Hubert *de Carpentier*, chevalier, seigneur d'Haversin, de Buissonville, d'Humen, et de N. *de Montjoye*. Ils testèrent le 15 juillet et le 3 novembre 1573, par acte passé par-devant le notaire Hubervaulx à Huy ; ils firent abandon à leurs deux fils :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Pierre *de Waha*, seigneur d'Arstorf, épousa Marie *de Fizenne*, fille d'Adrien *de Fizenne*, seigneur de Tamines, et de Marguerite *le Chevalier*. Leur fils Pierre de Waha de *Fronville* eut de sa femme Cornélie-Jacqueline *de Stembor*, qu'il avait épousée par contrat passé à Anvers le 30 avril 1624, par-devant le notaire Jamar, fille de Jean *de Stembor* et de Philippotte *de Salmier*, une fille nommée Marie-Philippine-Scholastique de Waha *de Fronville*, qui devint la femme d'Hubert *de Waha*, dit *de Fronville*, seigneur d'Haversin ;
3° Anne *de Waha*, décédée le 24 août 1619, se maria, le 23 octobre 1571, avec Jean *de Coppin*, seigneur de Conjoux, fils de Jean *de Coppin* et d'Anne *de Châtin*.

XIV. Nicolas *de Waha*, dit *de Fronville*, seigneur d'Haversin et de Buissonville, haut-voué héréditaire du banc de Fronville, mort le 16 janvier 1603, épousa Catherine *de Fizenne*, décédée le

Luxembourg, et de Louise *d'Allamont de Mallandry,* dame de Landrescourt et en partie de Brandeville.

Louise *de Waha,* était sœur de Guillaume *de Waha,* seigneur de Waha,

13 mai 1596, fille de Jean *de Fizenne* et d'Anne *d'Ochain.* Ils gisent à l'église paroissiale de Fronville. Voici leur épitaphe : **Waha.**

Ici gist Nicolas *de Waha,* dit *Fronville,* écuyer, seigneur d'Haversin, Buissonville, etc., qui trespassa l'an 1603, le 16 de janvier, et madame Catherine *de Fizenne,* son espeuse, qui trespassa l'an 1596, le 13 mai. Priez Dieu pour leurs âmes. Fait par son fils Hubert *de Waha,* seigneur d'Haversin.

De leur mariage naquirent :

1° Hubert, qui suit;

2° Gérard *de Waha,* seigneur de Tamines et des Allouds, et puis, après la mort de ses neveux, enfants de sa sœur Anne *de Waha,* haut-voué héréditaire du banc de Fronville. Il mourut en célibat. La haute vouerie du banc de Fronville passa alors à son neveu Hubert;

3° Anne *de Waha,* mariée à Jean *de Waha,* haut-avoué héréditaire du banc de Fronville;

4° Claire, religieuse chez les sœurs grises à Dinant. La pierre tumulaire dans l'église de ce couvent, à Dinant, portait l'inscription suivante :

Cy gist damoiselle Claire *de Waha,* religieuse, morte l'an 1643.

Waha,	*Carpentier,*	*Sauvrfelt,*	*Huy,*
Fizenne,	*Sarqueepee,*	*Ochain,*	*Bolloy.*

XV. Hubert *de Waha,* dit *de Fronville,* chevalier, seigneur d'Haversin, de Buissonville, épousa, par contrat du 12 avril 1613, passé par-devant le notaire Couvreux, admis au conseil provincial de Namur, Marguerite *de Waha,* dite *de Baillonville,* sa parente, fille de George *de Waha,* dit *de Baillonville,* capitaine et prévôt du château, ville et comté de la Roche, et d'Élisabeth *d'Awan.*

Voici leurs enfants :

1° Hubert, qui suit;

2° Marguerite *de Waha,* dite *de Fronville,* décédée le 28 mai 1695, mariée à Jean *de Warzeau,* seigneur de Neufville, de Gesnes, mort le 5 juillet 1679, fils de Jean et de Marie *de Celles.*

XVI. Hubert *de Waha,* dit *de Fronville,* seigneur d'Haversin, de Buissonville, etc., gentilhomme de la chambre de S. A. électorale de Cologne, membre de l'état noble du pays de Liége, hérita de son oncle de la haute vouerie du banc de Fronville ainsi que des seigneuries de Tamines, des Allouds et de Verennes. Il est qualifié *de baron de Waha,* dans le contrat de mariage de son fils. Il avait épousé, par contrat du 23 mai 1667, passé par-devant le notaire Denis de la Ruelle, Marie-Philippine-Scholastique *de Waha de Fronville,* sa cousine, fille de Pierre *de Waha,* seigneur d'Arstorf, et de Cornélie-Jacqueline *de Stembor.* De ce mariage sont nés :

1° Engelbert-Hubert, qui suit ;

2° Jean Gabriel *de Waha,* seigneur de Tamines et des Allouds, épousa Marie-Anne *de Pouilly,* dame de Termes.

De ce mariage sont issus :

A Hubert, baron *de Waha* et de Termes, épousa sa nièce Émilie, comtesse *de Beaufort,* fille de Théodore, baron de Celles, et de Marie-Huberte *de Waha ;*

B N. *de Waha,* mariée au comte *d'Harnoncourt,* seigneur de Sorbey ;

C Marie-Hubertine *de Waha,* mariée à Théodore comte *de Beaufort,* baron de Celles, colonel et gouverneur de la citadelle de Liége. Leur fille Émilie *de Beaufort* est devenue la femme de Hubert, baron de Waha, son oncle.

XVII. Engelbert-Hubert, baron *de Waha,* chevalier, seigneur d'Haversin, de Haid, de Forsee,

Mabouge et Charneux, qui prit alliance le 26 avril 1605, avec Élisabeth *Scheiffard de Merode*, fille de Goswin *Scheiffard de Merode*, seigneur de Weiller-Schweid, Alnaer, Vervoz, et de Anne *de Vervoz*, dont une fille unique :

Waha.

de Tamines, des Allouds, d'Oppagne, de Boissonville et de Verennes, haut-voué héréditaire du banc de Fronville, mort le 28 février 1717, épousa, par contrat du 28 octobre 1708, passé par-devant le notaire Froidmont, de résidence à Durbuy, Marie-Catherine, baronne *de Freymersdorff de Putzfelt*, fille de Werner-Thierry, baron *de Freymersdorff*, seigneur de Putzfelt, chambellan de l'électeur de Cologne, membre de l'état noble du pays de Cologne, et de Marie-Madelaine, baronne *de Scheiffart de Merode*, chanoinesse de Willich. Ils gisent dans l'église ou chapelle de Saint-Hadelin à Haversin, sous une tombe relevée, avec l'épitaphe suivante :

Ici repose noble et illustre seigneur messire Englebert-Hubert, baron *de Waha de Fronville*, en son vivant, seigneur d'Haversin, Boissonville, Verennes, haut-voué héréditaire du banc de Fronville, lequel trespassa l'an de grâce, le 28 février 1717.

Noble et illustre dame, madame Marie-Catherine, née baronne *de Freymersdorff de Putzfelt*, son espouse, laquelle trespassa l'an de grâce.....

Quartiers :

Waha-Fronville,	*Fisenne,*	*Waha-Baillonville,*	*Dauvent,*
Waha-Fronville,	*Fisenne,*	*Stembor,*	*Suimier,*
Freymersdorff,	*Blanlart,*	*Houst,*	*Ketzyre,*
Scheiffart-Merode,	*Spies,*	*Hetzelft,*	*Buchfurt.*

Ils eurent une fille :

Louise-Thérèse, baronne *de Waha*, mariée, par contrat du 30 janvier 1730, passé par-devant le notaire Pierre Libert, à Liége, avec Charles-Emmanuel-Joseph, prince *de Gavre*, chevalier de la Toison d'or, marquis d'Ayseau et de Belvedere, comte du Saint-Empire, de Fresin, de Beaurieux, etc., gouverneur, capitaine-général et souverain bailli de la province de Namur, grand-échanson héréditaire de Flandre, chambellan de leurs majestés impériales, mort en 1773.

WAHA DE FENFE.

XI. Hubin ou Hubinet *de Waha*, chevalier, seigneur de Fenfe et de Herock, qu'il releva en 1429, fils de Julio *de Waha*, seigneur desdits lieux, et haut-voué du banc de Fronville, et de Catherine *de Trina*, dame de Monville. Il épousa Marguerite *d'Orjo*, fille de Fier-à-Bras *d'Orjo*. Ceci est prouvé par un appointement fait entre ses trois fils en 1499, en présence de Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, et Jean *de Custine*, beau-frère d'Ancéal *de Waha*, voué de Herock. De ce mariage sont nés :

1° Hubert, qui suit ;
2° Guillot ou Guillaume *de Waha*, dit *de Fenfe*, seigneur de Conjoux, mort en 1508 et enterré à Conjoux, épousa Marie *de Wilder*, dame de Conjoux, veuve de Gilles *Copyn*, prévôt de Marche, ci-après ;
3° Ancéal *de Waha*, voué de Herock, épousa Jeanne *de Custine*, dame de Custine, fille de Jean *de Custine* et de Marie *de Landre*.

XII. Hubert *de Waha*, seigneur de Fenfe et de Herock, par relief fait en 1440, épousa Catherine *de Spontin*, dont :

1° Guillaume, qui suit :
2° Anne *de Waha*, dite *de Fenfe*, mariée : 1° en 1534, à Gilles *d'Heur*, bourgmestre et échevin de Liége ; et 2° à Nicolas *d'Heur*, aussi échevin de Liége, cousin dudit Gilles, et fils de Tilman *d'Heur*, comte palatin et chevalier du Saint-Empire.

Marguerite-Marie-Thérèse *de Waha*, qui épousa : 1° André *de la Rivière*, seigneur de Plassor en Normandie, et 2° Charles *de Lardenois de Ville*, chevalier, seigneur de Naosmé, Ville, Dahon, etc.

Waha.

XIII. Guillaume *de Waha*, seigneur de Fenfe et de Sorinne lez-Dinant, l'an 1548, épousa Marguerite *Rolin*, fille de Jacques *Rolin*, chevalier, seigneur de Sorinne, dont deux enfants :

1° Jean *de Waha*, seigneur de Fenfe, par relief fait en 1563 ;

2° Barbe *de Waha*, dame de Sorinne, se maria avec Antoine *de Ruelin*, seigneur d'Ethe, fils de Gilles *de Ruelin*, seigneur d'Ethe, et de Marguerite van *der Dues*.

WAHA DE HEROCK.

XII. Guillot ou Guillaume *de Waha*, dit *de Fenfe*, seigneur de Conjoux, mort en 1505 et enterré à Conjoux, était fils puîné de Hubin ou Hubinet *de Waha*, chevalier, seigneur de Fenfe et de Herock, et de Marguerite *d'Orjo*. Il épousa Marie *de Wildre*, dame de Conjoux, veuve de Gilles *Coppin*, prévôt de Marche. De ce mariage naquit un fils :

XIII. Jacquemin *de Waha*, voué de Herock, épousa : 1° Jeanne *de Sorinne*; et 2° Marie *de Tariers*.

Il eut du premier lit :

1° Jean *de Waha*, voué de Herock, par relief de 1532, mort sans hoirs ;

Il eut du second lit :

2° Ancéal, qui suit :

XIV. Ancéal *de Waha*, dit *de Herock*, épousa, l'an 1535, Marie *de Sorée*, fille de Gilles *de Sorée*, vicomte de Clermont, seigneur de Neufville en Famene, et de Marie *de Tellin*. De ce mariage vint un fils, savoir :

XV. Jacques *de Waha*, voué de Herock, épousa Marie *d'Auxbrebis*, fille de Pierre *d'Auxbrebis* et de Henriette *du Maisnil*. Il testa l'an 1577, et sa veuve convola avec Jean *de Huyet*, dit *de Harroy*. Jacques *de Waha* laissa :

1° Jean, qui suit ;

2° Martin *de Waha*, dit *de Herock*, résidant à Eprave, épousa, l'an 1589, Marguerite *de Bierre*, fille de Jean *de Bierre*, seigneur de Vaulx, et de Catherine *de Tellin*. Ils sont les auteurs de la branche de Waha de Grumpthinne, que nous donnons ci-après;

3° Marie *de Waha*, mariée : 1° à Jean *de Tellin* ; 2° à Christophe *de Laloux* ;

4° Marguerite *de Waha*, mariée à Jacques *de Jamblinne*, fils de Roland.

XVI. Jean *de Waha*, voué de Herock, seigneur de Vignée, épousa, l'an 1585, Mathilde *de Huyet*, fille de Pierre *de Huyet*, dit *de Harroy*, prévôt et châtelain de Revogne, et d'Anne *du Mont de Hustinay*, dont un fils :

Bernard de Waha, voué de Herock, seigneur de Vignée, capitaine et prévôt de Revogne, fit le relief de la vouerie de Herock par commission de Jean son père en 1627, dans laquelle est rappelé le relief fait en 1532, par Jean *de Waha*. Bernard de Waha est décédé en célibat.

LAITTRES.

Cette branche de la maison des barons de Waha, s'éteignit dans les familles de Laittres et Lardenois de Ville.

« Contrat de mariage passé à Rochefort le 11 février 1602, de noble et

WAHA DE GRAMPTINNE.

Waha.

XVI. Martin *de Waha*, dit *de Herock*, résidant à Eprave, était fils puîné de Jacques *de Waha*, voué de Herock, et de Marie *d'Auxbrebis*; il épousa, l'an 1589, Marguerite *d'Orchimont*, dite *de Bievre*, fille de Jean *de Bievre*, seigneur de Vaulx, et de Catherine *de Tellin*. De ce mariage naquit un fils, savoir :

XVII. Jean *de Waha*, seigneur de Gramptinne, de Vaulx, de Rienne, châtelain et prévôt de Rochefort.

Voici un acte qui concerne cette génération et justifie en outre ce qui précède :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et oiront, les lieutenant et hommes de la cour féodale de l'évêché de Liége, salut. Savoir faisons que cejourd'hui, 3 janvier 1608, comparut en personne par-devant nous noble et honoré seigneur, messire Jean, baron *de Waha* et du Saint-Empire, seigneur de Vaulx et de Gramptinne, lequel requis à relever et là même releva une rente... sur le fief de la vouerie de Herock, appendices et appartenances d'icelle, ladite rente assignée à feu honoré seigneur, messire Martin, baron *de Waha* et du Saint-Empire, par noble et honoré seigneur, messire Jacques, baron *de Waha*, père dudit Martin, baron *de Waha*, avec l'agréation de son altesse monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Liége, et releva ladite rente ledit messire Jean, baron *de Waha*, ensuite et en vertu de l'abandon et renonciation en sa faveur par noble dame, madame Marguerite *d'Orchimont*, dite *de Bievre*, sa mère, veuve relicte dudit seigneur Martin, baron *de Waha*, usufruitière de ladite rente; si en fut ledit messire Jean, baron *de Waha*, reçu à homme faisant le serment, feaulte et hommage dû et accoutumé suivant le style de notre cour, lequel relief et hommage et tout ce que prescrit est honorable Jérôme *de Borsut*, sous-lieutenant de notre cour pour noble et honoré seigneur Jean *de Berlaymont*, dit *de Floyon*, seigneur de la Chapelle, lieutenant de notre cour, etc.

« Là même ledit messire Jean, baron *de Waha*, en présence de nous sous-lieutenant et hommes susdits, releva un petit fief... situé au village de Tellin, ledit fief cédé le 13 juin 1573 par feu noble homme Ambroise *de Tellin*, écuyer, seigneur de Reux, à damoiselle Catherine, fille légitime de son cousin noble homme Matthieu *de Tellin*, écuyer, et de damoiselle Isabeau *Dave*, sa femme, en avancement de son mariage avec noble jeune homme Jean, fils légitime de noble homme Jean *d'Orchimont*, dit *de Bievre*, seigneur de Vaulx, et de noble damoiselle Anne *de Harzée*, sa femme, comme appert par convenance dudit an 1573, ledit fief échu audit messire Jean, baron *de Waha*, à titre de madame Marguerite *d'Orchimont*, sa mère, fille de noble homme Jean *d'Orchimont* le Jeune, et de ladite damoiselle Catherine *de Tellin*, sa femme; et en fit ledit messire Jean, baron *de Waha*, le serment, feaulte et hommage accoutumé. »

Jean *de Waha*, seigneur de Gramptinne, épousa, l'an 1646, Marie *de Maillen*, dame foncière de Wierde et de Modave à Limoy, fille de Gérard *de Maillen* et de Jeanne *de Marbais de Louverval*, chanoinesse de Moustier, dont :

1° Jean-Philippe, qui suit;

2° Louis-Gérard *de Waha*, seigneur foncier de Wierde et de Modave à Limoy, chanoine de Saint-Martin à Liége.

C'est ce chanoine qui fit faire la généalogie de la famille de Waha, et en soutint la vérification en justice; l'intitulé de la sentence est ainsi conçu : « Révérend seigneur, messire Louis-Gérard, baron *de Waha*, chanoine de Saint-Martin en Liége, seigneur de Wierde et de Modave à Limoy, tant en sa qualité propre que comme tuteur testamentaire de messieurs Louis-Joseph-Nicolas et Théodore-Jean-Ignace, barons de *Waha*, ses neveux, contre le sieur procureur général d'Oleoux. Le 4 juillet 1713, vus par nous les échevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liége les actes, disons le sieur procureur général

honoré seigneur Claude DE LAITTRES, fils de feu Evrard DE LAITTRES, seigneur de Chappy, la Malmaison, Allondrel, et de dame Anne *de Custine*, assisté de dame Anne *de Custine*, sa mère, de Nicolas *de Gorcey*, seigneur dudit lieu,

d'Olroux, dans son action mal fondé et les seigneurs adjournés, être légitimement en ligne directe et masculine, issus de l'ancienne famille noble de Waha de Fronville, et avoir droit de se titrer de barons de Waha, porter les armes de cette famille et les ornements y afférents. Prononcé ledit jour. »

XVIII. Jean-Philippe *de Waha*, seigneur de Gramptinne, de Rienne, de Sart-Custine, épousa, par contrat du 1er novembre 1685, Anne-Jossine *de Lardenois de Ville*, dame de Mabouge et de Bergenhausen, fille de Charles *de Lardenois de Ville*, chevalier, seigneur de Naomé, et de Marguerite *de Waha de Melreux*, dame de Mabouge et de Bergenhausen : « Cejourd'hui 1er novembre 1685, sont comparus et assemblés noble et généreux messire Jean-Philippe, baron *de Waha*, seigneur de Gramptinne, Sart-Custine et en partie de Rienne, fils légitime de feu noble et généreux seigneur, messire Jean, baron *de Waha*, seigneur de Gramptinne, Rienne en partie, châtelain, capitaine, prévôt et officier-général de la ville, château et comté de Rochefort, et de noble dame, madame Marie *de Maillen*, dame de Wierde, sa compagne, assisté de noble et généreux seigneur, messire Denis-Théodore, baron *de Waha*, seigneur de Baillonville, Monfrin, Strasbourg, et de noble et généreux seigneur, messire Walraf, baron *de Waha*, seigneur de Nivelle, Loene, Lanaye et Lich, ses cousins, d'une part; et noble demoiselle Anne-Jossine *Lardenois de Ville*, fille légitime de feu noble et généreux seigneur, messire Charles *Lardenois de Ville de Dohant*, chevalier, seigneur de Naomé et de Mabouge, et de noble dame Marguerite-Thérèse *de Waha de Melreux*, sa compagne, assistée de noble et généreux seigneur, messire Théodore-Florent *Lardenois de Ville*, chevalier, seigneur de Mabouge, et de noble et vénérable seigneur, messire Charles-Antoine *Lardenois de Ville*, prêtre, et noble et généreux seigneur, messire Othon-Antoine *Lardenois*, vicomte de Ville sur Cousance, seigneur de Porcheresse et de Saint-Remy, frères et beaux-frères respectivement de ladite demoiselle, d'une part, pour traiter, résoudre et conclure le contrat de mariage dudit seigneur Jean-Philippe, baron *de Waha*, avec ladite demoiselle Anne-Jossine *Lardenois de Ville*, en la forme et manière suivante, si Notre Mère la sainte Église y consent, savoir : que ledit seigneur baron *de Waha* apporte en subside de mariage telle part qui lui appartient à la seigneurie de Rienne, avec toutes ses dépendances, appendices annexées, comme aussi la seigneurie du Sart-Custine, qu'il a respectivement de noble demoiselle Agnès *de Maillen*, sa tante, laquelle est usufruitière de ladite seigneurie, avec toutes ses dépendances, avec le moulin et étang de Bois-Rond et les annexes, comme pareillement telle part et portion qu'il a à titre de ses feus père et mère, au bien moulin bannal d'Epravo, et aussi telle part qu'il possède d'une cense au lieu de Chaltin, lesquels biens d'Epravo et de Chaltin il doit partager avec noble et vénérable seigneur, messire Louis-Gérard, baron *de Waha*, seigneur de Wierde, et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin à Liége, son frère, et généralement tous les autres biens, cens et rentes dans quels pays et juridictions qu'il pourrait avoir, soit par testament ou autrement, à quelque titre que ce soit; et de la part de ladite demoiselle, ont été apportés en subside dudit mariage la quatrième part du château et bien de Melreux avec toutes ses appendices; item telle part qu'elle a et possède à la seigneurie de Mabouge avec tous les revenus et annexes; item tel droit qu'à elle appartient au château et seigneurie de Bergenhausen et Vervoz, en vertu du testament de feu noble et généreux seigneur, messire Jean, baron *de Merode-Scheiffart*, seigneur dudit lieu, son grand'oncle maternel, fait l'an 1634, etc. » — « A tous ceux qui ces présentes lettres verront et oiront les lieutenant et conseillers de la souveraine cour féodale de S. A. S. évêque et prince de Liége, salut. Savoir faisons que cejourd'hui, deuxième de l'an 1687, comparut par-devant nous noble et généreux seigneur, messire Jean-Philippe, baron *de Waha* et du Saint-Empire, seigneur de Gramp-

gouverneur de Laferté, capitaine de Montmédy, et Ferry *de Lellich*, seigneur de Villert, avec damoiselle Louise *de Waha*, assistée de nobles et honorés seigneurs et dames, dame Anne de Laittres, veuve de monseigneur Philippe

Waha.

tinne, Rienne et du Sart-Custine, lequel requis à relever et là même releva en propriété, etc., par le trépas de feu noble et généreux seigneur, messire Jean, baron *de Waha* et du Saint-Empire, seigneur dudit Gramptinne, son père, que de feu noble et vertueuse dame, madame Marie *de Maillen*, sa compagne, mère dudit seigneur comparant, qui en fit en notre présence le serment, feaulte et hommage. »

Jean-Philippe *de Waha* et Anne-Jossine *de Lardenois de Ville* laissèrent :

1° Louis-Nicolas-Joseph, qui suit ;
2° Théodore-Ignace ;
3° Théodore-Jean de *Waha*, seigneur de Melreux, de Mabouge, de Rienne, membre de l'état noble de Namur le 9 janvier 1723, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, né à Éprave le 16 avril 1688 et baptisé le 2 mai suivant, épousa, le 27 juillet 1720, Antoinette-Anne *de Bergh de Trips*, dame de Neerlinter, fille d'Herman-Théodore *de Bergh de Trips* et de Marie-Ide *de Bongardt de Passendorff*. Ils sont les auteurs du rameau de Waha de Melreux.

XIX. Louis-Nicolas-Joseph *de Waha*, seigneur de Wierde, de Sart-Custine, admis à l'état noble de Namur, à titre de Chaltin, par décret du 6 février 1723, épousa Marguerite-Charlotte *de Soumaigne*, fille de Thomas-François, baron *de Soumaigne*, seigneur de Nandron, et de Louise-Thérèse *de Rougrave*, dont :

XX. Louis-Arnoud-Joseph, baron *de Waha*, seigneur de Wierde, de Sart-Custine, épousa Françoise-Florence, baronne *de Soumaigne*, fille d'Arnoud-Michel-Joseph, baron *de Soumaigne*, et de Han-sur-Lesse, seigneur de Soheit, et de Geneviève-Florence-Henriette *de Rougrave* dame de Seraingchamps, dont :

1° Florence-Anastasie-Josephe de Waha, chanoinesse d'Andenne, par réception du 3 juin 1788 ;
2° Auguste-Louis-Justin-Joseph.

WAHA DE MELREUX.

Melreux.

XIX. Théodore-Jean *de Waha*, seigneur de Melreux, de Mabouge, de Rienne, membre de l'état noble de Namur le 9 janvier 1723, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, était fils cadet de Jean-Philippe *de Waha*, seigneur de Gramptinne, et d'Anne-Jossine *de Lardenois de Ville*, dame de Mabouge. Il naquit à Éprave le 16 avril 1688 et fut baptisé dans l'église paroissiale le 2 mai suivant. Il épousa, le 27 juillet 1720, Antoinette-Anne *de Bergh de Trips*, dame de Neerlinter, par relief du 28 avril 1742, fille d'Herman-Théodore *de Bergh de Trips* et de Marie-Ide *de Bongardt de Passendorff*, dont :

1° Herman-Théodore-Joseph-Ambroise, qui suit ;
2° Louis-Ange-Joseph, dit baron de *Waha*, licencié ès-lois, chanoine à Maestricht, puis épousa, à Tirlemont, le 3 février 1778, Honorine-Josephe-Charlotte-Barbe *d'Eynatten*, veuve de Joseph-Bruno, comte *d'Alton*, fille unique de Théodore-Guillaume-Marie, baron *d'Eynatten de Schoonhove*, seigneur de Terheyden, et d'Ursule Véronique, baronne *de Jonckx de Duffel*, dame de Kerbeke ;
3° Wilhelmine-Marie-Ernestine de *Waha*, mariée, à Neerlinter, le 19 mai 1744, à Louis-Antoine, vicomte *de Lardenois de Ville*, de Villers et de Crois à Lens, agent-général de l'ordre de Malte et bourgmestre de Tirlemont, mort à Tirlemont le 22 juin 1779, fils de Jean-Baptiste, vicomte de *Lardenois de Ville*, par création du 14 juin 1741, administrateur-général de l'ordre de Malte, et d'Anne-Marie *de Pussal*, sa première femme.

XX. Herman-Théodore-Joseph-Ambroise *de Waha*, dit baron *de Waha de Melreux*, seigneur de

de Wal, sa grand'mère, Gilles *de Waha*, seigneur de Mabouge et Rossignol, son père, et damoiselle Marguerite *de Wal*, sa mère, et de Guillaume *de Waha*, son frère. »

Melreux.

Neerlinter, lieutenant-colonel au régiment de dragons du général de Trips, au service de Hollande, né à Melreux le 6 septembre 1722, épousa, par contrat passé au monastère de Robermont, par-devant le notaire Jean-Renier Demathieu, le 26 mai 1751, Anne-Jeanne-Charlotte *de Waha*, dite *Baillonville*, née à Houmont, province de Luxembourg, le 24 octobre 1723, fille de Jean-Charles *de Waha*, seigneur de Magery, prévôt de Bastogne et de Marche, et de Jeanne-Louise-Thérèse *de Nollet*. De ce mariage naquirent :

1° Philippe-Eugène-Théodore Antoine, baron *de Waha*, né le 6 février 1757 et baptisé à l'église de Saint-Feuillanien de Neerlinter;

2° Paul-François-Joseph, baron de *Waha de Baelinter*, né à Neerlinter, mort à Gand le 6 septembre 1793;

3° Marie-Louise de *Waha de Baelinter* ;

4° Louise-Henriette de *Waha*.

WAHA DE MABOUGE.

Mabouge.

X. Jean *de Waha*, seigneur de Melreux, qu'il releva, en 1408, était fils puîné de Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville en partie, et de Marie *de Houffalize*. Il épousa N. *de Xhavanne*. En 1423, il fit une transaction avec ses neveux, fils de sa sœur Helwige, qui avait épousé Jean *de Gesves*. Jean *de Waha* laissa :

XI. Jean *de Waha*, dit *de Melreux*, pour qui Jean *de Xhavanne* fit un relief à Rochefort le 7 novembre 1440; il épousa Catherine *de Trina de Grunne*, dont :

1° Gilles, qui suit ;

2° Robin ou Hubert de *Waha* épousa Jeanne *de Brisimont*, dont une fille pour qui Jean de Grimbiémont, son mambour, fit un relief à Rochefort, l'an 1484.

XII. Gilles *de Waha de Melreux* épousa Marie *de Cheoux*, fille de Bernard, seigneur de Rianweis, Censorees, Biron, et de Sibylle *de Sorée*. Marie *de Cheoux* convola depuis avec Thomas *de Lardenois de Ville*. Gilles *de Waha* a laissé :

XIII. Jean *de Waha*, seigneur de Mabouge, mort en 1565, épousa, en premières noces, l'an 1538, Anne *Brisbois*, fille d'Adam *Brisbois*, châtelain et prévôt de la Roche, et de Jeanne *du Mesnil de Crossée*; et, en secondes noces, Marguerite *de Salmier d'Onthaine*. Ils gisent à Melreux.

Il eut du premier lit :

1° Gilles, qui suit ;

2° Jean de *Waha*, religieux et prieur de Saint-Laurent à Liége, puis prieur de Meffe;

3° Jeanne de *Waha*, mariée à Jean de la *Nock*, seigneur de Botassart.

XIV. Gilles *de Waha*, seigneur de Mabouge, châtelain et prévôt de Neufchâteau, puis de Rochefort, mort le 9 août 1612, épousa, l'an 1570, Marguerite *de Wal*, décédée le 29 juin 1624, fille de Philippe *de Wal*, seigneur de Neumany, de Rossignol, et d'Anne DE LAITTRES, dame de Landrescourt. Gilles *de Waha* et Marguerite *de Wal* ont leur tombe à l'église de Rossignol :

Icy gist noble et honorable seigneur Gilles *de Waha*, seigneur de Mabouge, capitaine et officier du comté de Rochefort, qui trespassa le 8 d'août 1612, et noble et vertueuse dame Marguerite *de Wal*, dame de Rossignol, sa compaigne, qui trespassa le 29 juin 1624. Priez Dieu pour leurs âmes.

Quartiers.

Waha,	*Brisbois*,	*Cheoux*,	*Mesnil*,
Wal,	LAITTRES,	*Lomorteau*,	*Allamont*.



Pour ce mariage dispense, pour cause de parenté, fut accordée par l'archevêque de Trèves, le 27 janvier 1602.

Par ce contrat Louise *de Waha* reçut en dot le fief et les biens de Laferté,

Mabouge. Du mariage de Gilles *de Waha* et de Marguerite *de Wal* naquirent :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Antoine de Waha, tué à la guerre ;
3° Louise de Waha, dame de Rossignol, se maria, le 11 février 1602, avec Claude de Laittres, seigneur de Saint-Mard, d'Allondrel, etc., capitaine au service du roi d'Espagne, gouverneur et prévôt de Virton.
4° Nicole de Waha, abbesse du Val-Notre-Dame ;
5° Marguerite de Waha, religieuse au Val-Notre-Dame ;
6° Anne de Waha, mariée au seigneur de Thon.

XV. Guillaume *de Waha*, seigneur de Mabouge, de Waha, de Charveux, châtelain et prévôt de Rochefort, épousa, l'an 1605, Élisabeth *de Merode*, fille de Gossuin *Scheiffart de Merode*, seigneur de Weillerchweidts, d'Alner, de Vervoz, et d'Anne *de Vervoz*, dame dudit lieu. De ce mariage naquirent :

1° Guillaume de Waha, jésuite, recteur à Liége et à Luxembourg, mort le 11 novembre 1690, à l'âge de 75 ans ;
2° Claude *de Waha*, chanoine régalier de Sainte-Gertrude à Louvain ;
3° Françoise de Waha, religieuse au Val-Notre-Dame ;
4° Julienne de Waha, religieuse au Val-Notre-Dame ;
5° Marguerite-Marie-Thérèse de Waha, dame de Mabouge, de Bergenhausen, se maria : 1° à André *de la Rivière*, seigneur de Plessé en Normandie, colonel d'infanterie au service impérial ; 2° à Charles *de Lardenois de Ville de Dohan*, seigneur de Naomé. Charles *de Lardenois* convola, en 1665, avec Marguerite-Agnès *des Prez de Barchon*. (Voir la branche de Gramptinne au XVIII° degré.)

WAHA DE BAILLONVILLE.

Baillonville. X. Jacquemin *de Waha*, seigneur de Baillonville, dont il fit le relief en 1406, après la mort de son oncle paternel, était fils de Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville en partie, et de Marie *de Houffalize*. Il épousa Marguerite *d'Odeur*, dont :

XI. Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, épousa, l'an 1425, Anne *de Juppleu*, dont :

1° Jean, qui suit ;
2° Godefroi de Waha, chanoine de la cathédrale de Liége, en 1451.

XII. Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, épousa Catherine *de Trina*, fille de Hubin *de Trina*, chevalier, dont :

XIII. Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, épousa, en premières noces, Isabeau *Proidhomme* ; et, en secondes noces, Jeanne *de Wildre*, dame de Grandchamps, de Vecmont, de Godinne. Il eut de ce second mariage :

1° Claude, qui suit ;
2° Jean de Waha, capitaine et prévôt de la Roche, mort le 2 décembre 1585, épousa : 1° Catherine *Carpentier*, fille de Jacques, seigneur de Lisen, et de Bertholine *de Bomboye* ; et 2° Gillette *d'Anthine*, veuve d'Adam *de Chenne*.

XIV. Claude *de Waha*, seigneur de Baillonville, de Grandchamps, de Vecmont, de Godinne, prévôt de Poilvache, mort le 6 août 1558, épousa Catherine *Brant d'Ayseau*, fille d'Adrien *de Brabant*, dit *Brant*, seigneur d'Ayseau, et d'Antoinette *de Bossu-en-Faigne*, dont :

1° Nicolas, qui suit ;

et par cession du 15 avril 1608, Gilles *de Waha* et Marguerite *de Wal* donnèrent à Claude DE LAITTRES, seigneur de Saint-Mard, les seigneurie, château et forteresse de Rossignol. Cette donation fut réalisée au siége des nobles du

Baillonville.

2° Jean *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur de Grandchamps, épousa, le 26 novembre 1570, Jacqueline *de Furneau*, dite *de Fraal*, fille de Guillaume *de Furneau*, dit *de Fraal*, et d'Élisabeth *de Senzeilles*, dont nous donnons la descendance, ci-après;
3° Julienne *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Everard *de My*, vicomte de Feroz.

XV. Nicolas *de Waha*, seigneur de Baillonville, épousa Catherine *de Potier*, fille de Jean *de Potier*, seigneur de Libange, et de Barbe *de Hun*, dont :

1° Jean, qui suit ;
2° Jacqueline *de Waha*, dite *Baillonville*, chanoinesse d'Andenne, mariée à Guillaume de *Mombeek* ;
3° Everard *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur de Vecmont, épousa Catherine *de Merode*, fille d'Isbrand *de Merode* et de Marie *de Culembourg*, dont nous donnons la descendance, ci-après;
4° Anne *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Jean *Peres*.

XVI. Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, mort le 11 septembre 1624, épousa Marguerite *de Merode*, fille d'Isbrand *de Merode* et de Marie *de Culembourg*, dont :

XVII. Nicolas *de Waha*, seigneur de Baillonville, de Strasbourg, de Moufrin, épousa Catherine *de Namur*, fille de Claude et de Jeanne *de Berlo*, dont :

1° Denis-Théodore, qui suit :
2° Catherine *de Waha*, dite *de Baillonville*, chanoinesse de Nivelles;
3° Marguerite *de Waha de Baillonville*, décédée le 17 janvier 1700, se maria avec *Louis de Coppin*, seigneur de Conjoux, Rienne, mort le 8 juillet 1691.

XVIII. Denis-Théodore *de Waha*, seigneur de Baillonville et de Moufrin, épousa : 1° Marguerite *de Hoensbroeck*, fille de Conrad et d'Isabelle *de Haudion* ; et 2° N. *de Wasservas*.

Il eut du premier lit :

Marguerite-Isabelle *de Waha*, dame de Baillonville, mariée à Louis-François *de la Tramerie*, comte de Herten.

RAMEAU DE WAHA DE BAILLONVILLE.

XVI. Everard *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur de Vecmont, prévôt de Poilvache, était fils de Nicolas *de Waha*, seigneur de Baillonville, et de Catherine *de Potier*. Il épousa Catherine *de Merode*, fille d'Isbrand *de Merode* et de Marie *de Culembourg*.

« Le 8 juin 1619, par-devant nous maître Jacques Lambert, licencié ès-droits, lieutenant de noble homme Everard *de Waha*, écuyer, seigneur de Vecmont, prévôt des chastel, hauteur et seigneurie de Poilvache,.... comparut personnellement messire Gabriel *de Glymes*, chevalier, baron de Florennes, seigneur de Spontin, Stave, etc. » Le 11 janvier 1621, ledit Gabriel releva la rente sur Spontin, dont il s'agit dans cet acte.

Everard *de Waha*, dit *Baillonville*, et Catherine *de Merode* ont laissé :

1° Florent, qui suit ;
2° Marie *de Waha*, dite *Baillonville*, abbesse de Moustier.

XVII. Florent *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur de Vecmont, épousa Jeanne-Françoise *d'Argenteau d'Ochain*, dont :

Catherine *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Guillaume-Ulric *d'Argenteau*, comte d'Esneux.

duché de Luxembourg et comté de Chiny le 30 avril 1608, dans les termes suivants :

« Je Godfroy, seigneur d'Eltz, Clervaux et Walmerange, conseiller de Leurs

WAHA, DIT BAILLONVILLE DE GRANDCHAMPS.

Baillonville.

XV. Jean *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, était fils puîné de Claude *de Waha,* seigneur de Baillonville, et de Catherine *Brant,* épousa, le 26 novembre 1570, Jacqueline *de Furneau,* dite *de Fenal,* fille de Guillaume *de Furneau,* dit *de Fenal,* et d'Élisabeth *de Senzeilles,* dont :

XVI. Jean-Philippe *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, épousa, par contrat du 26 novembre 1613, Marguerite *de Draeck,* fille de Waleran *de Draeck* et d'Anne *de Viron.* Elle releva son douaire sur la terre de Grandchamps, le 4 novembre 1627. Ils eurent :

1° Claude, qui suit ;
2° Waleran *de Waha,* dit *Baillonville,* épousa Hélène *de Gulpen,* fille de Didier et d'Hélène *de Loen de Brus,* dont postérité, ci-après ;
3° Jean-Charles *de Waha,* dit *Baillonville,* épousa Jeanne *de Bock,* dont postérité, ci-après.

XVII. Claude *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, par relief du 21 février 1641, épousa Jeanne-Françoise-Angélique *de Namur,* puis dame douairière de Grandchamps, fille de Philippe-Ernest *de Namur,* vicomte d'Elzée, et de Jeanne-Françoise *d'Argenteau,* dont :

XVIII. Jean-Antoine *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, par relief de 9 juillet 1671, après la mort de son père, épousa Jeanne *de Longuchair,* dont :

XIX. François-Sebastien *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, par relief du 18 mars 1700, épousa, par contrat du 21 août 1699, Anne-Marie-Charite *de Steinbach,* dont :

Louise-Thérèse *de Waha,* dite *Baillonville,* dame de Grandchamps et d'Ermeville, mariée, le 4 août 1716, à Jean-Bernard *Coppin,* seigneur de Beaussaint, de Veemont.

WAHA, DIT BAILLONVILLE DE LOEN.

XVII. Waleran *de Waha,* dit *Baillonville,* était fils puîné de Jean-Philippe *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Grandchamps, et de Marguerite *de Draeck,* épousa Hélène *de Gulpen,* fille de Didier *de Gulpen* et d'Hélène *de Loen de Brus,* dont :

XVIII. Jean-Charles *de Waha,* dit *Baillonville,* seigneur de Loen, épousa Anne-Ferdinande *de Selys,* fille de François *de Selys,* conseiller du prince-évêque de Liége, et de Jeanne *de Liverlo,* dont :

Hélène-Jeanne de *Waha,* dite *Baillonville,* dame de Landenne, de Nivelle-sur-Meuse, décédée à Liége le 2 décembre 1770, mariée à Pierre, comte *de Méan,* fils unique de Charles *de Méan* et de Dorothée *de Hinnisdael.*

WAHA, DIT BAILLONVILLE DE MAGERY.

XVII. Jean-Charles *de Waha,* dit *Baillonville,* était fils cadet de Jean-Philippe *de Waha,* dit *Baillonville,* et de Marguerite *de Draeck,* épousa Jeanne *de Bock,* dont :

XVIII. Jean-Thomas *de Waha,* dit *Baillonville,* officier héréditaire du banc de Wanne, né à

Altesses Sérénissimes à Luxembourg, et à présent lieutenant et commis de monseigneur le comte de Chiny, de Manderscheit, Blanckenheim, Russy, seigneur de......, Bettingen, Falckenstein et de Neuwerbourg, etc., etc.,

Ernuville, et baptisé le 7 octobre 1659, épousa Anne-Jeanne *de Sierreux*, née à Stavelot le 18 juin 1666, fille de Guillaume et de Marie-Catherine *de Charaigne*, dont : **Baillonville.**

1° Guillaume-François-Wautier, qui suit;

2° Henri-Joseph de Waha, dit *Baillonville*, seigneur d'Hodister, épousa Marie-Marthe *de Nollet*;

3° Jean-Charles de Waha, dit *Baillonville*, seigneur du Magery, prévôt de Bastogne et de Marche, épousa, par contrat passé à Marche par-devant le notaire Depierreux, le 13 novembre 1722, Jeanne-Louise-Thérèse *de Nollet*, fille de Charles-Louis *de Nollet*, seigneur du Magery, et d'Anne-Hubertine *de Mozet* :

« Ce jourd'hui 13 novembre 1722, par-devant... fut constitué en personne le seigneur Jean-Charles de Waha, assisté du seigneur Guillaume-François de Waha, son frère, aussi commis et spécialement député par le seigneur J.-T. de Waha, officier héréditaire du banc de Wanne, et de madame A.-J. de Waha, née de *Sierreux*, leur père et mère, comme appert par la procure en date du 9 courant, qui restera au protocole, etc., d'une part; noble demoiselle Louise-Thérèse *de Nollet*, assistée du seigneur Charles-Louis *de Nollet*, seigneur de Magery et autres lieux, son père, d'autre part; lesquelles parties pour parvenir au mariage futur et espéré ont fait ces conventions, etc. Ainsi fait et passé en la maison seigneuriale de Magery, etc. » — « Messieurs les président et gens du conseil provincial à Stavelot, remontre messire Jean-Charles, baron *de Waha*, seigneur du Magery, né au pays de Stavelot, qu'ayant besoin de faire constater qu'il est issu d'une ancienne famille noble, qui depuis un temps immémorial a été reconnue pour telle et même porte le nom et le titre de baron de Waha, dont le quartier de noblesse a été reçu depuis plusieurs siècles et l'est encore actuellement dans plusieurs chapitres nobles des Pays-Bas, comme aussi au chapitre de Remiremont en Lorraine; et comme il serait fort frayeux de faire les recherches convenables et même presque impossibles, attendu l'ancienneté notoire de sa famille, il supplie, messieurs de ce conseil de vouloir lui donner attestation qu'il est de votre connaissance que vous l'avez appris de vos prédécesseurs, que la famille de Waha, dont le remontrant est légitimement issu, est très-ancienne, a porté depuis mémoire d'homme et porte encore le nom et le titre de baron de Waha, et a été reconnue depuis leur établissement dans ce pays, comme telle par les princes successifs de Stavelot et leurs tribunaux.

« Suppliant aussi d'attester que le cachet ici aussi apposé en cire rouge est aux armoiries que ladite famille a toujours portées et porte encore, 1747. »

Jean-Charles de Waha, dit *Baillonville*, et Jeanne-Louise-Thérèse de *Nollet* n'ont laissé qu'une fille, savoir :

Anne-Charlotte-Jeanne *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Herman-Théodore-Joseph-Ambroise de *Waha de Meirens*, seigneur de Neerlinter.

XIX. Guillaume-François-Wautier, baron *de Waha*, officier héréditaire du banc de Wanne, grand-bailli de la principauté de Stavelot et de Malmédy, chambellan du prince-évêque de Liége, mort au château de Wanne le 24 février 1777, épousa : 1° N. *de Ramires*; et 2° Jeanne-Françoise *de Vroey*, née à Louvain, fille de Jean-Laurent *de Vroey*, seigneur de Linden, bourgmestre de Louvain, et de Thérèse *van Goedsnoven*, dame de Haequedau.

WAHA, DIT BAILLONVILLE DE GEMEPPE.

XIV. Jean *de Waha*, capitaine et prévôt de la Roche, mort le 2 décembre 1585, était fils de Jean *de Waha*, seigneur de Baillonville, et de Jeanne *de Wildre*, dame de Grandchamps, sa seconde femme. Il épousa en premières noces Catherine *Carpentier*, fille de Jacques, seigneur de Lizen, et de Bertheline *de Bombaye*; et, en secondes noces, Gillette *d'Anthine*, veuve d'Adam *de Cheoux*. Il eut du premier lit :

XV. Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, capitaine-prévôt, receveur et haut-gruyer de la Roche, mort le 2 mai 1603 et enterré à l'église des Dames-Blanches à Namur, épousa Jossine *d'Esmynes*. Il fut gentilhomme de la Clé d'or de l'infante Isabelle.

chevalier et justicier des nobles au duché de Luxembourg et comté de Chiny pour desservir son état de justicier des nobles, fais savoir à tous et un chacun qui ces présentes lettres verront et ouïront, que par-devant moi et

Baillonville.

Sa sépulture dans l'église des Dames-Blanches à Namur était couverte d'une pierre portant cette inscription :

Cy reposent les corps des nobles personnes Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, capitaine-prévôt, receveur et haut-gruyer des château, ville et comté de la Roche en Ardenne, qui trespassa l'an 1605, le 2e *jour* de mai, et damoiselle Jossine *d'Esmynes*, sa fidèle compagne l'espace de 49 ans, aussi décédée le..... Priez Dieu pour leurs âmes.

Waha,	*Wildre,*	*Carpentier,*	*Bonhote,*
Esmynes,	*Wartes,*	*du Pont,*	*la Haye.*

Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, et Jossine *d'Esmynes* laissèrent :

1° George, qui suit :
2° Théodore *de Waha*, dit *Baillonville*, épousa Anne *de Waretz*, dont nous donnons la postérité, ci-après.

XVI. George *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur de Gemeppe et de Chavanne, épousa Isabeau *d'Awans*, fille de Louis *d'Awans* et de Jeanne *Hugonet*. Il était capitaine et prévôt de la Roche, fut créé chevalier par l'archiduc Albert, par lettres-patentes du 20 juillet 1618, et honoré de la charge de gentilhomme de la Clé d'or du même prince. Ils laissèrent :

1° Anne *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Gilles *de Mozet*, seigneur de Grunne;
2° Marguerite *de Waha*, dite *Baillonville*, mariée à Hubert *de Waha*, seigneur de Fronville et d'Haversin.

WAHA D'ASCH.

XVI. Théodore *de Waha*, dit *Baillonville*, était fils de Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, capitaine et prévôt de la Roche, et de Jossine *d'Esmynes*. Il avait épousé Anne *de Waretz*, dont :

XVII. Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, épousa Marguerite *de la Bawette*, dame d'Asch-sur-Ville, fille de Charles, seigneur dudit lieu, et de Catherine *de Vene*, dont :

XVIII. Henri *de Waha*, dit *Baillonville*, seigneur d'Asch-sur-Ville, épousa Suzanne-Maximilienne *de Salmier*, dont :

Théodore-Ferdinand *de Waha*, seigneur d'Asch-sur-Ville, épousa N. *de Merode*, comtesse de Groesbeke.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

« Léopold, salut! Ayant considéré l'ancienneté de la noblesse de notre cher et féal Charles-Théodore, baron *de Waha*, de la branche de Baillonville, natif du duché de Luxembourg, colonel commandant le régiment de notre très-cher et très-aimé fils le prince royal pour le service de Sa Majesté Impériale, dont la famille a été distinguée dès le commencement du onzième siècle, son origine, sa généalogie, ses alliances et ses illustrations, se trouvant parfaitement établis et prouvés par différents titres, le certificat de vérification du sieur Le Fort, roi d'armes de Sa Majesté Impériale et Catholique, et héraut provincial du district du Bas-Rhin, du 20 décembre 1712

six nobles gentilshommes féodaux de Leurs Altesses Sérénissimes, comme ci-dessous dénommés et spécifiés, est cejourd'hui, date de cette, personnellement venu et comparu noble et honorable seigneur Hans-Bernard *de Schawenbourgh*, seigneur en partie de Clervaux, commis pour noble seigneur Gilles *de Waha*, seigneur de Mabouge et Rossignol, capitaine et prévôt du comté de Rochefort, et de dame Marguerite *de Waha*, née *de Wal*, conjoints, lequel a déclaré que, pour éviter des disputes et dissentions qui pourraient survenir entre les enfants des constituants, ses principaux, en faisant leur partage des biens que lesdits constituants leur pourraient délaisser, qu'iceux auraient avisé, pour nourrir paix et amitié entre eux, de faire ledit partage entre leurs enfants de leur vivant; et comme leur volonté et intention serait telle, que par ledit partage leur château, maison et forteresse appelé Rossignol, présentement ruiné, ensemble son circuit ou contenu et le vol de chappon, fief noble du comté de Chiny, puisse demeurer héritablement

le jugement rendu par les échevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liége contradictoirement avec le procureur-général, le 4 juillet 1713, et par deux actes authentiques donnés par le lieutenant-prévôt et hommes féodaux du siége féodal du comté de la Roche au duché de Luxembourg, du 29 avril 1695 et 7 mars 1726; dans lesquels actes l'on voit d'abord que la maison de Waha, sortie des comtes de Duras, est alliée à des maisons souveraines : dans la suite qu'elle a continué de prendre d'autres alliances illustres; que successivement tous ceux qui sont sortis de cette maison, ont possédé les premières dignités ecclésiastiques et les premières charges, emplois politiques et militaires, dans les cours et armées des archiducs en Flandre; et que dans ces derniers temps George *de Waha de Baillonville*, capitaine et prévôt de la ville et comté de la Roche en Ardennes, aïeul dudit sieur Charles-Théodore, baron *de Waha*, fut créé chevalier par diplôme de l'archiduc Albert du 20 juillet 1618, lequel fut ensuite honoré de la charge de gentilhomme de la Clé d'or du même prince, ainsi que l'avait été précédemment de l'infante Isabelle, son bisaïeul; qu'enfin presque tous les ascendents dudit sieur baron *de Waha*, ont possédé de grandes charges, des gouvernements, et ont vécu dans un rang et une distinction convenables à leur état.

« Une naissance, des alliances et tant d'illustrations qui se touvent dans la personne dudit sieur baron *de Waha*, nous ont déjà porté ci-devant à l'honorer de la charge de l'un de nos chambellans qu'il exerce actuellement près de notre personne; mais cet emploi n'étant que personnel et voulant lui donner de nouvelles marques de la parfaite estime que nous avons pour ses vertus, son mérite, son zèle et son affection à notre service, nous avons résolu de l'élever à de nouveaux honneurs et dignités qu'il puisse transmettre à sa postérité.

« A ces causes et autres bonnes considérations, à ce nous mouvantes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons ledit Charles-Théodore, baron *de Waha*, ensemble ses enfants, nés et à naître en léal mariage, leur postérité et lignée, fait, nommé, créé, érigé, élevé et illustré, etc., faisons, nommons, créons, érigeons, élevons et illustrons du titre rang et prééminence et qualité de comte, voulons, entendons et nous plait que ci-après et à perpétuité, ils puissent se dire, nommer, qualifier comtes de Waha, tant ès assemblées de noblesse et particuliers, etc.; qu'ils continuent de porter les armes de la maison de Waha qui sont de gueules à l'aigle éployée d'hermines, becquée et membrée d'or, d'y ajouter pour supports deux griffons au naturel et une couronne de comte sur l'écu, etc. Lunéville, le 14 janvier 1729. »

par partage à leur bien-aimé beau-fils et fille noble et honorable seigneur et dame Claude DE LAITTRES, prévôt et capitaine de Virton, et Louise DE LAITTRES, née *de Waha*, conjoints, à leurs hoirs, héritiers et ayant cause, selon qu'est plus amplement contenu ès lettres de procure à lui données, dont la teneur s'en suit ci-après en langue allemande, que lesdits seigneurs et dame constituants lui auraient envoyées, pour, en vertu d'icelles, en pouvoir passer les œuvres de transport par-devant monseigneur le comte de Chiny, de Manderscheit, Blankenheim et Russy, seigneur de ......, Bettingen, Nieuwenbourg, justicier des nobles, etc. Fait à Luxembourg, le 30 avril 1608. »

La famille de Philomela possédait la seigneurie de Rossignol à la fin du XIVe siècle. Elle passa ensuite aux Mailly de Coulmey, très-ancienne maison alliée aux Floranges, Vance, Jametz, Laval, du Chastelet, Barbançon de Villémont, la Marche, Wal, Custine; delà par mariage, vers 1450, à Jean *de Wal*, seigneur de Villers-le-Rond, gouverneur du Poitou; puis Marie-Marguerite *de Wal* porta cette seigneurie à son mari Gilles *de Waha*.

Bertholet, tome VIII, page 27, rapporte : « Dans ce temps de calamité, le Luxembourg fut inondé d'ennemis : l'an 1558, le duc de Nevers, d'un côté, y pénétra par la Meuse. On prit Ivoy, Dampvillers, Montmédy, les châteaux de Herbemont, de Jamoigne, de Chiny, de Rossignol, de Villémont et quelques places voisines. Le duc de Guise, de l'autre, à la tête de 29,000 hommes, vint assiéger Thionville dont il se rendit maître le 22 juin de la même année. Le général Strozzy y perdit la vie, et ensuite le duc envoya 3000 hommes vers la capitale à dessein de la sommer de se rendre; mais le comte de Mansfelt et le comte de Hornes firent si bonne contenance qu'ils les obligèrent à se retirer avec confusion. Dans cette retraite le duc de Guise acheva de détruire les murailles et les tours de la forteresse de Rossignol.

Cet événement est raconté par l'historien de Thou de la manière suivante :

« Le duc de Nevers étant de retour en Champagne, commanda aux gouverneurs des places où il y avait des garnisons de mettre leurs soldats en état de marcher, et donna ordre aux commandants des compagnies de cavalerie de Bouillon et de Jametz, et à Senarpont qui était à la tête de la sienne, d'assembler leurs troupes. Il se rendit lui-même à Ivoy au commencement de février (1558). On y tint conseil de guerre, où assista Jametz, vieux capitaine, qui avait beaucoup de réputation, et on y résolut d'assiéger Herbemont à la prière de Haultcourt.

« Herbemont est un château situé dans la forêt d'Ardenne, sur un rocher escarpé de toutes parts, si ce n'est du côté par où l'on y entre, et qui appartient au comte de Beilistein. Il servait de rendez-vous aux

ennemis pour faire des courses, qui incommodaient beaucoup Ivoy et la contrée voisine.

« Léon Despot qui commandait sur la frontière de la province en l'absence de Bourdillon, avait déjà un nombre suffisant de pionniers et de chevaux, pour conduire l'artillerie où le duc de Nevers le jugerait à propos. On envoya donc en diligence et secrètement, par différentes routes, Troussebois, gouverneur de Mezières, et Chambry, gouverneur de Maubert-Fontaine, pour investir la place avec leurs troupes. On conduisit par Sédan une partie de l'artillerie escortée de la cavalerie légère, et Haultcourt fit passer l'autre partie avec tous les équipages par une route différente sous la conduite de Jacques Wolf. Le duc de Nevers les suivit avec ce qu'il avait de troupes armées à la légère. Le passage du canon sur la rivière de Semois, qui est au-dessus du château, fut très-difficile, à canse de la glace et des neiges extraordinaires.

« La garnison fit d'abord une sortie, et on combattit vigoureusement. Ayant été repoussée, Cormon s'empara du chemin couvert où les paysans s'étaient retirés avec tous leurs troupeaux. On éleva ensuite une batterie du côté où l'on entre dans le château. La violence du canon abattit le bastion qui en couvrait la face, et la brèche étant assez considérable on se prépara à donner l'assaut. Mais le gouverneur n'en voulut pas attendre l'événement, et offrit de se rendre au moyen d'une capitulation honorable. Ayant été refusée, il se rendit le 6 de février à discrétion au duc de Nevers, qui à la prière de Jametz, le renvoya sans rançon avec sa femme et toute sa famille, et renvoya de même les soldats de la garnison. Le duc de Nevers donna le gouvernement de cette place à La Croix, lieutenant de Haultcourt.

« On envoya ensuite des troupes pour s'emparer des châteaux de Jamoigne, de Chiny, de Rossignol et de Villémont, que les ennemis avaient bâtis dans ce pays; mais la plupart avaient été abandonnés par les garnisons, au bruit de l'arrivée du duc de Nevers, et les antres se rendirent, dès que nos troupes parurent. »

On voit encore aujourd'hui, au-dessus de la porte d'entrée du château, sous le balcon, une large pierre aux armes de Waha, à droite, de Wal et de Philomela, à gauche, et l'inscription suivante : *Nobilium fundatorum restauratorumque hujus castri insignia*. Aux deux côtés de la fenêtre du balcon sont les armes de Laittres, de Custine, de Waha et de Wal.

Les droits et les privilèges seigneuriaux de Rossignol furent constatés par une enquête judiciaire qui eut lieu le 15 de février 1613, par-devant les commissaires jurés de la prévôté de Chiny, sur l'instance du seigneur Claude

DE LAITTRES. Douze témoins, contemporains des guerres de 1542 à 1559, furent unanimes dans leur déclaration : dans leur jeunesse, ils avaient vu la forteresse de Rossignol en bon état ; laquelle aurait été brûlée et ruinée dans les guerres de l'empereur Charles-Quint et le roi François Ier, qui étaient menées par le duc d'Orléans, lorsqu'il prit la ville de Luxembourg ; ce qui arriva pour la première fois en mai 1544. Et qui depuis étant refectionnée en bon état de forteresse où était garnison ès-guerre de l'an 1552, fut derechef brûlée ayant été prise par l'ennemi français, au retour de la prise de Thionville. — Un des témoins, Christophe-Jean Poncelles, né à Rossignol en 1541, ajoute que la forteresse était pourvue de fortes murailles de l'épaisseur de sept pieds, de fossés, et de trois tours, dans la plus grosse d'icelle il y avait une prison, dont encore à présent le tout se démontre clairement par les vestiges anciens d'une forteresse que le déposant par contrainte de l'ennemi français a assisté à démolir il y a environ cinquante-six ans (1559). » — « Nicolas de Bellefontaine, âgé de 80 ans, en état de clerc-juré de Chiny, a toujours connu cette maison (de Rossignol), être de noble qualité ; qu'il a vu et connu que lorsqu'on écrivait de la part de messeigneurs du conseil général à Luxembourg à un prévôt et juré de Chiny, lettres closes au seigneur de Villémont et de Sainte-Marie, on écrivait aussi semblablement au seigneur de la forteresse de Rossignol, tant pour l'assemblée des états que autrement pour la servitude d'armes et chevaux, d'icelle forteresse, et dépendances d'icelles, comme fief noble. » — Nicolas de Bellefontaine déposa : « Qu'il a bonne connaissance d'avoir toujours ouï appeler le seigneur Philippe *de Wal*, seigneur de Rossignol, voir que l'an 1554, le déposant poursuivant l'état de clerc-juré à Bruxelles, où était le seigneur Philippe *de Wal*, eut lettres du seigneur de Villémont feu Baudouin de Barbançon, alors prévôt d'Arlon, envers ledit seigneur *de Wal*, et par icelles lettres était intitulé seigneur de Rossignol, comme aussi le titre lui était commun à la cour. » — Les mêmes témoins appelés à se prononcer sur les droits de chasse de la seigneurie de Rossignol déclarent unanimement : « Avoir connu et vu le seigneur Philippe *de Wal*, lequel allait hautement et publiquement à tout instant à la chasse dans la forêt de Chiny ; ayant aussi connu et vu le seigneur Nicolas DE LAITTRES, beau-frère du seigneur Philippe *de Wal*, s'étant retiré auprès de sa mère dame Louise *d'Allamont*, demeurant alors à la forteresse de Rossignol, auprès de la dame Anne DE LAITTRES, sa fille, épouse dudit seigneur Philippe *de Wal*, aller chasser et fait chasser dans le bois et forêts de Chiny et champs voisins avec chiens, panneaux et filets et en toute sorte de chasse au vu, sçu et souffrance de tous ceux qui l'ont voulu

voir, sans aucun contredit, de personnes, signamment avec feu noble seigneur Henri *de Barbançon,* seigneur de Villémont et prévôt de Chiny, et ceux de la maison d'Orval. — Même aussi par l'entremise de ses propres braconniers résidant au Rossignol, dont le père du déposant était un et encore un autre nommé Alexandre le Vieux et autres habitants du Rossignol quand ils étaient requis par le seigneur de Laittres, laquelle chasse depuis la destruction de ladite forteresse, a discontinué et tombé interrupte, et les panneaux et filets pourris dans la basse-cour, lesquels filets les déposants ont encore vus depuis quatre ou cinq ans en deça. »

Claude de Laittres et son beau-frère Ferry *de Manteville,* seigneur dudit lieu, et damoiselle Nicole de Laittres, sa femme, enfants de feu Everard de Laittres et d'Anne *de Custine,* firent partage, le 18 octobre 1603, des biens délaissés par Everard de Laittres, mort en 1584, et de ceux abandonnés, moyennant pension, par Anne *de Custine,* en présence et par avis de Gilles *de Waha,* seigneur de Mabouge; Nicolas *de Gorcey,* seigneur de Coulmey; Jean *de la Fontaine,* seigneur de Sorbey, prévôt de Marville, cousins desdites parties.

Par ce partage Claude de Laittres eut Saint-Mard, la Malmaison, Allondrel, Sivry et Grand-Failly; Nicole de Laittres Chappy, Bramont, Saint-Pancré, Mercy-le-Bas, Villosnes devant Lavaux et Longuion. Claude de Laittres scella ce partage des armes de Laittres à un annelet entre un vol pour cimier, le timbre posé de face.

En l'année 1607, quelques personnes manifestèrent des prétentions au nom et aux armes de Laittres, prétentions que la famille considérait comme étranges. Le devoir de Claude de Laittres, en sa qualité de chef de la famille, était de protester contre elles; mais il remettait sans cesse à d'autres temps une démarche qui pouvait déplaire aux archiducs. Enfin, cédant aux instances de ses parents, il consentit à prendre une détermination : il protesta contre l'usurpation de Pierre, clerc-juré d'Ivoy, et ses frères, se disant fils de Jean de Laittres. On sait que ceux-ci ont obtenu des lettres-patentes de réhabilitation et d'anoblissement, en tant que de besoin, le 29 janvier 1607. Les archiducs prenant en considération la plainte de Claude de Laittres, portèrent un décret du 10 mai 1617, par lequel Pierre, clerc-juré d'Ivoy, et ses frères furent renvoyés devant le grand conseil de Luxembourg pour y être jugés.

Dès l'année 1603, les archiducs Albert et Isabelle avaient investi le seigneur Claude de Laittres, de l'état et office de capitaine et prévôt de Saint-Mard et de Virton, en remplacement de Henri de Châlon de la maison

de Nassau. Les lettres-patentes des archiducs, scellées du grand scel, étaient contresignées par Verreycken (1).

L'archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas, mourut le 13 juillet 1621, et le 11 mars de l'année suivante eurent lieu à Bruxelles ses pompes funèbres. Les principaux seigneurs des Pays-Bas y furent convoqués. Claude DE LAITTRES y représenta le duché de Luxembourg; il conduisit dans le cortége avec Nicolas-Louis *de Guierche*, seigneur de Chenefure, le cheval de bataille du comté de Bourgogne, tandis que François *de Pontarlier*, baron de Vaugrenans, portait l'étendart.

Claude DE LAITTRES, capitaine et prévôt de Saint-Mard, fit prestation de foi et hommage au comte Florent de Berlaymont, gouverneur du duché de Luxembourg, le 5 mars 1605.

Il fit également acte de foi et hommage au duc Henri de Lorraine, de Calabre et de Bar, à cause de la seigneurie de Grand-Failly, le 22 février et le 14 avril 1612. Il releva de Sa Majesté en la cour royale de Metz les seigneuries de Petit-Sivry, Allondrel, la Malmaison le 15 mars 1624, et

(1) Bertholet, t. IV, p. 37, donne une liste des prévôts de Virton et de Saint-Mard. En voici une nouvelle édition que nous avons faite à l'aide de l'*Inventaire des archives du royaume*, tome II, page 339 :

Fulcard *de Virton*, fils d'Arnoud du Vieux-Virton, chevalier, exerçait cet emploi l'an 1234.

Gilles *de Massul*, en 1340.

Jacquemart *de Trina*, en 1359.

Colin *de Massul*, en 1381.

Jean *de Chinery*, dont cinquante-huit comptes de la prévôté de Virton, du 12 mars au 24 octobre 1466.

François, seigneur de Laval, dont un compte, du 25 septembre 1466 au 21 décembre 1467.

Didier *de Bassompierre*, dont cinq comptes, de la Pentecôte 1528 à pareil jour 1531.

Jean *de Vaudrey*, écuyer, dont onze comptes, du 2 juin 1534 à la St-Jean 1547.

Nicolas DE LAITTRES, écuyer, dont quarante comptes, de la Pentecôte 1559 à pareil jour 1599; vingt-quatre de la prévôté de Saint-Mard, de la Noël 1575 à la Pentecôte 1599.

Henri *de Châlon*, seigneur de Beaufort, lieutenant de la bande d'ordonnances du prince et comte de Mansfelt, dont soixante-six comptes pour la prévôté de Virton et autant pour celle de Saint-Mard, de la Pentecôte 1599 à pareil jour 1603.

Claude DE LAITTRES, seigneur de la Malmaison, de la Pentecôte 1603 à pareil jour 1637, un par ses héritiers, de la Pentecôte 1636 à pareil jour 1637.

Philippe-Edmond DE LAITTRES, vingt-sept comptes, de la Pentecôte 1637 à pareil jour 1664; huit comptes, de la Pentecôte 1666 à pareil jour 1667 et de la Pentecôte 1669 à pareil jour 1676.

Lambert *Marchant*, depuis 1693 jusques vers 1705.

Servais-François *de Baillet*, seigneur de Signeulx et de Saint-Remy, capitaine et prévôt de Virton et Saint-Mard, dont trente-six comptes, de la Pentecôte 1712 au dernier décembre 1748.

Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte *de Baillet* et de Latour, capitaine et prévôt, de 1749 à 1751.

N. *Richard*, du 1er novembre 1788 au 31 octobre 1789.

l'année suivante le 13 février, il fit acte de foi et hommage au duc Charles de Lorraine et à la duchesse Nicole pour d'autres biens mouvants en fief du duché de Lorraine.

Claude DE LAITTRES fut membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny sur preuves faites conformément aux règlements de l'ordre : ses huit quartiers étaient Laittres, Lutz, Failly, Allamont, Custine, Pouilly, Gorcey, Hautoy. On voit par les lettres de convocation du comte de Berlaymont, baron de Hierges, comte de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, et du comte d'Ostfrise, chevalier de la Toison d'or, gouverneur des pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, qu'il siégea aux assemblées de 1616, le 16 juin 1623, 1627, 1628, 1630, 1631.

Claude DE LAITTRES rebâtit vers 1630 l'église actuelle de Saint-Mard, au milieu des dépendances du château. Elle fut terminée au commencement de 1636. Trente-deux quartiers de noblesse, sculptés aux arceaux des nefs collatérales en pierre de sable, en parfait état de conservation, établissent la filiation et les armes de la maison de Laittres, depuis 1400 jusqu'à 1630. Voici ces quartiers :

LAITTRES,	*Custine,*	*Waha,*	*Wal,*
Sainte-Marie,	*Thone-le-Thil,*	*Trina,*	*Ivori,*
Lutz,	*Pouilly,*	*Cheoux,*	*Lamorteau,*
Ménil,	*Manteville,*	*Sorée,*	*Noire-Fontaine,*
Failly,	*Gorcey,*	*Brisbois,*	LAITTRES,
Pontarau,	*Stoudina,*	*Harre,*	*Lutz,*
Allamont,	*Hautoy,*	*Mesnil,*	*Allamont,*
Chaufour,	*Jendelecourt,*	*Autel,*	*Parand.*

La France ayant déclaré la guerre à l'Espagne en 1635, les armées de Louis XIII firent invasion dans les Pays-Bas, du côté du duché de Luxembourg, et ravagèrent complétement les seigneuries de Grand-Failly, Allondrel, Saint-Mard et Rossignol. Pendant cette campagne Claude DE LAITTRES reçut du cardinal infant Ferdinand, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, commission de lever une compagnie de cavalerie et une autre de deux cents terces de gens de pied, choisis parmi ses sujets wallons des Pays-Bas, les plus expérimentés à la guerre qu'il pourra trouver, pour avec eux, dit le brevet, suivre en campagne, tenir garnison ou ailleurs, là aussi que par nous ou de notre part lui sera commandé... Ce brevet est daté de Bruxelles, le 3 août 1635.

Claude DE LAITTRES mourut au commencement de 1637. Louise *de Waha*, sa femme, était décédée au château de Saint-Mard le 16 décembre 1632. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église. On admire au-dessus de l'entrée réservée aux seigneurs un monument en marbre, élevé, comme le porte l'inscription latine, à la mémoire de très-noble dame Louise *de Waha* et de ses trois derniers enfants Maximilien, Frédéric et Nicole DE LAITTRES par le seigneur Claude DE LAITTRES et ses trois autres enfants Jean, Philippe et Gilles DE LAITTRES. Louise *de Waha* est représentée suivie d'un page, agenouillée devant la Vierge, à qui elle offre les enfants qu'elle venait de perdre. Ce monument est orné des armes de Laittres, Custine, Waha et Wal.

De ce mariage naquirent :

1° Gilles DE LAITTRES, mort jeune;

2° Jean DE LAITTRES, seigneur de Grand-Failly et de Petit-Sivry, capitaine au service de S. M. C., mort en pays étranger sans postérité. Il fut de l'état noble du duché de Luxembourg et siégea aux assemblées de 1643;

3° Philippe-Edmond, qui suit :

4° Gilles DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Rossignol, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne Philippe IV, épousa Marguerite *de Litard*. Ils sont les auteurs de la branche de Rossignol, ci-après;

5° Maximilien DE LAITTRES; — 6° Frédéric DE LAITTRES, frères jumeaux, morts jeunes;

7° Nicole DE LAITTRES, mort jeune.

XIII. Philippe-Edmond DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Allondrel, la Malmaison, Belven (au duché de Limbourg), capitaine au service du roi d'Espagne Philippe IV, capitaine grand-prévôt de Virton et de Saint-Mard, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et comté de Chiny, succéda à son père Claude DE LAITTRES, en 1637.

Philippe-Edmond DE LAITTRES fut page de S. A. S. l'infante Isabelle à la cour de Bruxelles. Le 7 janvier 1634, après la mort de cette princesse, le duc d'Havré, marquis de Renty, écrivit à Clande DE LAITTRES, père de Philippe-Edmond : « Que l'on avait pris la résolution, par suite du trépas de la sérénissime infante, de ceindre l'épée à ses pages, et de leur donner ce qu'on est accoutumé à leur sortie nonobstant qu'aucun n'ait l'âge compétent. »

Philippe-Edmond fut nommé capitaine grand-prévôt de Virton et de Saint-Mard, par brevet du roi Philippe IV, du 4 août 1637. Il reçut au mois d'avril 1639, de Ferdinand, cardinal-infant, archiduc d'Autriche, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, des patentes de capitaine dans un

régiment allemand, sous les ordres du colonel Pierre de Cobreuil. Il fit en cette qualité les mémorables campagnes de 1639 à 1650.

En 1652, il adressa à l'archiduc Léopold, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, une requête tendant à être autorisé à lever une compagnie d'infanterie wallonne : « A Son Altesse Sérénissime, supplie et remontre en toute humilité, Philippe-Edmond de Laittres, prévôt de Virton et de Saint-Mard, et capitaine entretenu, disant qu'en l'an 1635, il plut au feu sérénissime prince cardinal infant accorder à défunt Claude de Laittres, père du remontrant, prévôt dudit Virton, les patentes ci-jointes pour faire deux compagnies, une de cavalerie et l'autre d'infanterie, ce qu'il fit en effet, mais ayant décédé avant qu'elles fussent reçues à montre, les soldats se dispersèrent sous d'autres officiers, et comme présentement les raisons et considérations pour lesquelles lesdites patentes lui furent données sont encore très-nécessaires, savoir pour la conservation des frontières et quartier dudit Virton, où les ennemis voisins prennent leurs entrées et passage pour aller plus avant dans le pays de Luxembourg, notamment lorsque les troupes qui doivent y hiverner sont en campagne, ce qui oblige les pauvres sujets à quitter le pays, après la perte de leur bétail. Ledit quartier se trouvera bientôt désert et abandonné s'il n'y est pourvu par une garnison ordinaire résidant audit Virton, laquelle est encore plus nécessaire pour couvrir, assister et favoriser les communications et passage des convois d'Arlon à Montmédy et vers Mouson qui ne peuvent se faire qu'avec de grands périls et dangers comme peut le certifier M. de Pardo, présentement gouverneur dudit pays. A ces causes, le remontrant supplie Votre Altesse Sérénissime d'être servie d'avoir considération aux services des ancêtres du remontrant et aux siens, ayant depuis la mort de la sérénissime infante Isabelle, que Dieu ait en gloire, *à laquelle il a servi de page*, toujours été dans les armes et service de Sa Majesté, *été deux fois capitaine en pied et autant de fois prisonnier en batailles*, d'où il s'est lui-même retiré; qu'il plaise à Votre Altesse de lui donner patente de faire une compagnie d'infanterie de cent soldats, gens du pays, plus ou moins, comme il plaira à Votre Altesse, et ce du pied wallon, et puis de terce, pour tenir garnison audit Virton et autres postes qui seront nécessaires, et lui faire délivrer huit patagons par soldat pour les lever comme il a été donné au seigneur comte de Schwarzenberg, et Votre Altesse fera service de Sa Majesté, le bien et conservation dudit pays. »

L'archiduc Léopold fit faire à Philippe-Edmond de Laittres la réponse suivante : « Monsieur, voici la requête qui a été présentée à Son Altesse, et

joint les deux patentes de feu monsieur votre père, sur laquelle M. l'audiencier ayant communiqué à Sa dite Altesse, il m'a dit qu'il ne jugeait à propos de faire lever la compagnie que vous demandez et qu'il n'en était point nécessaire. Je crois bien, si vous aviez demandé de faire la levée à vos dépens, qu'on vous l'aurait accordé, mais à demander argent présentement, on n'y veut rien entendre. Francisco ORTEZ. Bruxelles, le 9 mars 1652. »

Nonobstant ce refus, le prince de Chimay et d'Arenberg, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine-général du duché et pays de Luxembourg, ordonna, le 1[er] septembre 1654, à Philippe-Edmond DE LAITTRES, de prendre en revue tous les habitants de ses prévôtés de Virton et de Saint-Mard, et sujets dont en sa qualité d'officier du roi il est capitaine, et de tenir la main à ce que chacun d'iceux qui ne se trouveraient pas armés, aient à se pourvoir d'armes au plus tôt, afin qu'au besoin ils puissent s'acquitter de la faction et du devoir que le service de Sa Majesté et la conservation de la province requerront.

Philippe-Edmond DE LAITTRES fit avec ses frères Jean et Gilles, le partage des biens provenant de leur mère, Louise *de Waha*, et de leur père Claude DE LAITTRES, le 14 novembre 1643, le 23 février 1657 et 9 septembre 1659; il eut dans son lot la châtellenie de Saint-Mard et les seigneuries d'Allondrel et la Malmaison. Jean DE LAITTRES eut Grand-Failly et Petit-Sivry, et Gilles de LAITTRES la seigneurie de Rossignol.

Philippe-Edmond DE LAITTRES fut membre de l'état noble du duché de Luxembourg et comté de Chiny : il siéga aux assemblées des nobles de 1643, 1645, 1648, 1652, 1653, 1660, 1661, 1663, 1665, 1666, 1672, 1674, 1676, 1677.

Philippe-Edmond DE LAITTRES mourut au château de Saint-Mard le 6 juillet 1677. Il avait épousé, le 17 janvier 1645, très-noble et très-illustre dame Marie-Élisabeth *de Nassau*, dame héritière de la seigneurie et château de Belven, au duché de Limbourg, fille de Jean-George *de Nassau* (1), seigneur

Nassau.

(1) I. Jean, comte *de Nassau*, seigneur de Breda, mort en 1475, avait épousé Marie, fille de Jean, comte de Looz et Heinsberg, dont il eut :

1° Engelbert, comte *de Nassau*, seigneur de Breda, mort en 1475, sans postérité de sa femme Limburge *de Bade*;

2° Jean, comte *de Nassau*, épousa Élisabeth *de Hesse*, et laissa:

A Henri, comte *de Nassau*, eut en partage le comté de Vianden, la baronnie de Breda et la vicomté d'Anvers, et épousa Claude fille de Jean de Châlon, prince d'Orange;

B Guillaume, dit *le Vieil*, eut toutes les terres situées en Allemagne, les comtés de Nassau, de Dillenbourg, de Berstein et de Diest ;

de la Rochette, Neuerbourg, et de Christine *de Hanxeler,* dame héritière de Belven; celle-ci était fille de Pierre-Léonard *de Hanxeler,* seigneur de Burch, et de Marguerite *de Hammerstein.*

Jean, comte *de Nassau*, eut aussi un bâtard : **Nassau.**

3° Jean, qui suit :

II. Jean *de Nassau*, châtelain de Heusden, était le frère et non le fils bâtard d'Engelbert, comte *de Nassau*, seigneur de Breda. Cette dernière opinion ou erreur avait été avancée par Gouthoven, dans *le Supplément de sa chronique de Hollande*, page 150 et 178, et elle a été suivie par tous les historiens.

Philibert de Veyre, dit la Mouche, l'avait chargé, paraît-il, de sa procuration pour acheter d'Engelbert, comte *de Nassau*, seigneur de Breda, les seigneuries de Conroi et de Frasne. Jean *de Nassau* en fit lui-même, en son nom, le relief le 29 avril 1483, par-devant la cour féodale de Brabant, sans faire connaître son commettant. L'acte de relief justifie notre généalogie; le voici : Van Janne, bastart *van Nassau,* die op 29 april 1483 ontfinc by coope gedaen tegen heeren Engelbrechten, greve *van Nassau*, heere tot Vianden, heere tot Breda, zyns broeders, die sloten, vryheden, dorpen en heerlicheden van Conroit ende van Fraisne.

Plus tard on revint sur ce qui avait été fait, probablement à l'effet d'échapper aux frais d'un nouveau relief. Le second acte explique l'erreur qui avait été commise: Van heeren Engelbrechte, greve *van Nassau*, die op 23ste dach van maerte 1491, voor Passchen, ontfinck van heeren Henricke *van Witthem,* heere tot Beersele, ridder van den orden, als stadhouder in deze saken by commissien myne genedighe heere daer toe gestelt, by overgeven Jans, bastaert *van Nassau*, die goet, slot ende heerlyheyden van Conroit ende van Frasne, met allen heuren toebehoerten...... want t' voorseyde ontfanck geschiet is in absencie der voorseyde ontfangers Molenpas, ende dat oock 't selve ontfanck noodeloos was gemerct dat de bastart transpoort nageschreven selve hadde mogen doen den heere van Veyre die nageschreven zoude toedoen des heeren *van Nassau.*

Philibert de Veyre, dit la Mouche, se présenta alors par-devant la cour féodale de Brabant et fit foi et hommage au duc de Brabant pour les seigneuries de Conroi et de Frasne : Van Philibert, heere van Veyre, geheeten la Mouche, die op 23 maerte 1491, ontfinck by coop gedaen tegen den heeren Engelbrechtsen, greve tot Nassau, die voorseyde goede, 't slot ende heerlicheyden van Conroit ende van Frasne.

Il est donc bien établi que Jean *de Nassau* était frère d'Engelbert, comte *de Nassau*, seigneur de Breda, et par conséquent, fils bâtard de Jean, comte *de Nassau*, seigneur de Breda; quant à sa mère, on soutient qu'elle était Catherine *van Haestrecht.*

Jean *de Nassau* épousa, en premières noces, Jeanne *de Ruyven,* ancienne maison de Gueldre; et, en secondes noces, Adrienne *van Haestrecht*, fille de Paul, seigneur de Tilbourg, Loon, Druynen et de Goorle, et de Catherine *van Naeldwyck :* Van Adriaen *van Bruhuyse* die op 23 meerte 1495, ontfinck in den naem ende tot behoef van jouffrouwe Adriaenen *van Haestrecht*, ende Janne bastart *van Nassau*, castelain van Huesdain, haers wettiche man, by opdrachten ende overgeven van Janne ende Willem *van Haestrecht*, de voorzeyde jouffrouwe Adriaens broeders, eene erfrente van ...

Il eut du premier lit :

1° Adam, qui suit ;
2° Marguerite *de Nassau*, mariée à Christophe de Stein ;

Marie-Élisabeth *de Nassau* portait d'azur, billeté d'or, au lion couronné de même; ces armes se voient encore au château de Saint-Mard :

Laittres-Waha, Laittres-Nassau, Nassau-Hanxeler.

Nassau.

Jean *de Nassau* eut du second lit :

3° Jean;

4° Pont *de Nassau*, mort le 28 avril 1534, épousa Catherine *de Blois*, dite van *Heeften*, dont deux filles, savoir :

A Catherine *de Nassau*, décédée le 23 août 1536, se maria avec Wauthier *van der Meeren*, seigneur de Saventhem et de Sterrebeke, par relief du 15 décembre 1529, mort l'an 1568 et enterré à Saventhem, fils puîné de Philippe *van der Meeren*, chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeke, par relief du 3 septembre 1500, et de Maximilienne van *der Noot*, dame de Wust-Weert et de Moerhoven;

B Adrienne *de Nassau*, décédée en 1558, mariée à Thierry *d'Assendelft*, seigneur Cralingen, de Besogen et de Heynevoert, écoutète de Breda, mort en 1553 :

Van Adam Boudyns, die op 6 may 1535, ontfinc in den naem ende tot behoef van jouffrouwen Adriaene van *Nassau*, by doode wylen Pauwels van *Nassau*, haere vaders, eene hoede lant, tot Versaele gelegen, etc.;

C Anne de *Nassau*, décédée à Dordrecht, chez sa fille, l'an 1592, à l'âge de 80 ans, mariée à Robert *de Schoonhoven*, seigneur de Wanrode, drossart de Diest.

5° Henri;

6° Marie *de Nassau*, morte en couches de son dix-neuvième enfant le 2 janvier 1521, âgée de 40 ans, se maria, à Breda, le 27 mai 1498, avec Jérôme van der *Noot*, chevalier par accolade de l'archiduc Charles, plus connu sous le nom de Charles-Quint, le 25 janvier 1514, chancelier au conseil de Brabant, de 1514 à 1531; étant devenu aveugle, il se démit de cet emploi, et resta néanmoins chef du conseil en l'absence du chancelier; né le 21 septembre 1463, mort le 10 février 1540, à l'âge de 77 ans, fils de Wauthier van *der Noot*, chevalier, seigneur de Rixoir et de Wust-Wesel, conseiller et chambellan du duc de Brabant, ambassadeur en Hongrie, et de Dimphne *de Grimberghe*, dit *d'Assche* : Van jouffrouwen Marien van *Nassau*, die op ten 29 october 1512, ontfinc met meester Jeronimus *van der Noot*, raetordinaris in Brabant, haeren wettigen man ende momboir, by doode wylen Jans, bastart van *Nassau*, en jouffrouwen Adriaenen van *Haestrecht*, haeren vader ende moeder, eene erfrente..., op die dorpen, goeden ende heerlicheyden van Dreynen, Tilborch, Goerle ende Gansoyen, etc.;

7° Limburge *de Nassau*, mariée à Engelbert *de Dielbeke*, seigneur d'Attenhoven, fils de Wautier et de Jeanne *Dierle*.

III. Adam *de Nassau* épousa, en 1469, Eve-Ludolphine *de Bittbourg*. Ils eurent :

1° Lambert, qui suit;

2° *Jeanne de Nassau* épousa, en 1503, au comté de Vianden, Gerlach *de Manderscheid*, seigneur de Freihendange.

IV. Lambert *de Nassau* épousa Marguerite *d'Esch*, sur Basse-Moselle, qui lui apporta en dot la terre et seigneurie de Detzem. Ils eurent :

1° Thierry *de Nassau*, chevalier de l'ordre Teutonique, commandeur du bailliage de Lorraine, mort à Trèves en 1550;

2° Adam, qui suit :

V. Adam *de Nassau*, seigneur de Detzem, épousa, en troisièmes noces, Barbe *d'Ingelheim*, dont :

1° Wolfgang, qui suit;

2° Louis *de Nassau*, seigneur de Kœrich et de Berledine.

VI. Wolfgang *de Nassau*, seigneur de Detzem, épousa, en 1588, Gertrude-Jacqueline *de Nudingen*, dame héritière des biens et rentes de Baden, Dockendorf, Metternich, Steden, Kokenbusch. En 1609, ils possédèrent encore les fiefs et territoires de Neuerbourg, les rentes de Liessem, Neurath, Lanperath, Eisenbach, Kœrich, et la seigneurie de la Rochette. Il mourut en 1629, laissant :

1° Jean-George, qui suit :

2° Marie-Élisabeth *de Nassau* épousa Pierre Ernest *de Berghes*, seigneur de Chatillon et de Volkrange.

Marie-Élisabeth *de Nassau*, étant veuve de Philippe-Edmond DE LAITTRES, désigna, le 11 août 1677, pour être tuteur de ses enfants mineurs, leur oncle paternel Gilles DE LAITTRES, seigneur de Rossignol.

Sous prétexte de son âge et de ses infirmités, dues aux blessures qu'il avait reçues à la guerre, Gilles DE LAITTRES refusa le mandat que sa belle-sœur voulait lui donner. Il ajoutait que l'ennemi l'ayant taxé à des contributions exorbitantes, il s'était retiré dans la ville de Luxembourg; que son retour l'exposerait à être rançonné, ainsi qu'il l'avait été trois fois; et que d'ailleurs son frère Edmond avait aliéné non-seulement ses propres biens, mais encore ceux de la succession de leur frère aîné. Selon lui la tutelle devait être confiée au seigneur de Kœrich, le plus proche parent de père et mère. Cet acte est du 16 septembre 1677.

Nassau.

VII. Jean-George *de Nassau*, seigneur de Detzem, la Rochette, Neuerbourg en partie, né le 4 septembre 1590, épousa, en 1624, Christine *Hanxleden*, dite *de Hanxeler*, dame héritière de Belven au duché de Limbourg, fille de Pierre-Léonard *de Hanxeler*, seigneur de Burch et Belven, et de Marguerite *de Hammerstein*. Ils eurent :

1° Jean-Renier, qui suit;

2° Marie-Élisabeth *de Nassau*, dame héritière du château et seigneurie de Belven, épousa, le 17 janvier 1645, Philippe-Edmond DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Albondrel, la Malmaison, capitaine et prévôt de Virton et de Saint-Mard, capitaine au service du roi d'Espagne Philippe IV, mort en 1677;

3° Anne-Béatrix *de Nassau*, dame de Kœrich, épousa Gérard-Jacques *Fock de Hubingen*, seigneur en partie de Kœrich. Celui-ci fut tuteur en 1677 des enfants de Philippe-Edmond DE LAITTRES. Anne-Béatrix *de Nassau* mourut sans postérité en 1696. Sa succession donna lieu à de longs procès entre ses héritiers Nassau, Laittres et Metternich, d'une part, et les seigneurs de Saint-Baussant d'autre part.

VIII. Jean-Renier, baron *de Nassau*, seigneur de Detzem, épousa Catherine *de Rolshausen*, fille de Othon-Reinhard *de Rolshausen*, seigneur de Steufenberg, Rutgenbach, et de Catherine *d'Esch de Bittbourg*, petite-fille de Christophe et de Catherine *de Palant*. Ils eurent :

1° Jean-George, qui suit;

2° Anne-Marie-Catherine *de Nassau* épousa, en 1687, Rodolphe *de Lofn*, seigneur de Frolkendange.

IX. Jean-George, baron *de Nassau*, seigneur de Detzem et de la Rochette, épousa N...; à la mort de sa tante Anne-Béatrix *de Nassau*, en 1696, il commença avec ses cousins DE LAITTRES, un procès pour sa succession contre les seigneurs de Saint-Baussant. Il eut de son mariage :

1° Jean-George, qui suit ;

2° Philippe-Gérard, baron *de Nassau*, fut au service de S. M. I.;

3° Philippe-Baudouin, baron *de Nassau*, seigneur de Rivenach sur le Rhin, colonel d'un régiment de dragons, au service de Wurtemberg, mort à Trèves le 17 février 1773; il avait signé en 1734, les arrangements intervenus entre lui et ses cousins DE LAITTRES, concernant la succession de Anne-Béatrix *de Nassau*. Il légua une fortune considérable aux pauvres de Trèves et de Luxembourg, et fit des fondations à Detzem.

X. Jean-George, baron *de Nassau*, seigneur de Detzem, épousa Marie-Christine-Françoise *de Hausen*; elle était veuve le 17 juin 1767. Ils eurent :

1° N., baron *de Nassau-Detzem*, signa, en 1802, une représentation de l'ordre équestre à la diète de l'empire à Ratisbonne.

Marie-Élisabeth *de Nassau* fit foi et hommage, le 12 septembre 1681, au roi de France Louis XIV, pour les seigneuries de Saint-Mard, de la Malmaison et d'Allondrel, dont elle avait fait le dénombrement, le 22 mai précédent, à la chambre royale de Metz. Cet acte est scellé aux armes pleines de Nassau. (Original en parchemin aux archives de la Moselle, dénombrement n° 371.)

L'invasion française avait trouvé des adversaires actifs dans les seigneurs de Saint-Mard et de Rossignol; aussi Marie-Élisabeth *de Nassau* eut-elle à supporter toutes sortes de vexations; non-seulement ses réclamations au roi de France, pour être indemnisée des pertes que son beau-père, Claude DE LAITTRES, avait essuyées des armées françaises, montant pour sa part à plus de 22,000 écus, ne furent pas accueillies, mais elle fut frappée elle-même de taxes considérables dont les seigneurs de Saint-Mard, de la Malmaison et d'Allondrel avaient toujours été affranchis.

A cette occasion Marie-Élisabeth *de Nassau* réclama de la cour de Metz la jouissance des priviléges acquis à la maison de Laittres :

« Marie-Élisabeth *de Nassau*, veuve de Philippe-Edmond DE LAITTRES, écuyer, seigneur d'Allondrel et Malmaison, en qualité de mère et tutrice de ses enfants, disant que M. Antoine Guérin, chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes imposées sur les héritages tenus en franc-alleu, nobles et roturiers de cette généralité, ayant fait commandement à la suppliante de payer trois cents livres d'une part, et six cents livres d'autre part pour les héritages qu'elle possède ès-lieux de Saint-Mard, la Malmaison et Allondrel, elle est obligée de vous représenter que la famille dont le mari de la suppliante est descendu, est si ancienne que, dès *le treizième siècle, il y a eu jusque trois de ses ancêtres qui ont été maîtres-échevins de la ville de Metz* (1); qu'il y a eu une fille de cette famille qui a été abbesse de Sainte-Glossinde, ce qui est justifié par les titres de l'abbaye..... Par toutes ces pièces la suppliante prouve la qualité de son mari et la sienne même. Elle prouve encore que lorsque la noblesse du duché de Luxembourg s'est assemblée par l'ordre du justicier des nobles, le mari de la suppliante y a été appelé, ce qui est justifié par trois lettres d'avis qui lui ont été envoyées les années 1633, 1671, 1673, dont l'une est du seigneur de Metternich, à présent justicier de l'ordre; et c'est une chose certaine qu'il n'y eût pas été appelé, s'il n'eût été reconnu tel par toute la noblesse qui n'est que trop jalouse de ses droits

(1) Pour arriver à la dignité de maître-échevin de la ville de Metz, il fallait avoir été armé chevalier.

dans le duché, pour admettre dans ses assemblées gens qui n'auraient qualité requise.

« La suppliante ayant prouvé ainsi la noblesse de la maison de son mari défunt, prouverait encore plus facilement celle de sa maison (Nassau), mais il n'en est point question.

« Il ne reste que d'examiner de quelle nature sont les biens qu'elle possède à Saint-Mard, la Malmaison et Allondrel. Ce sont des fiefs pour lesquels Everard et Claude DE LAITTRES, père et aïeul du mari de la suppliante, ont fait les reprises, foi et hommage en la chambre des comptes à Bar, et ont donné aveu et dénombrement pour ce qui était dans le duché de Luxembourg. Ainsi les biens ne sont pas compris dans les déclarations du roi, soit par rapport à leur qualité ou à celle du mari de la suppliante, et c'est très-mal à propos, qu'on leur a fait commandement de payer puisqu'ils ne sont pas dans le cas des édits et déclaration du roi. »

Devant une justification aussi éclatante de la noblesse ancienne de la maison de Laittres, la cour et parlement de Metz donna, le 13 octobre 1683, satisfaction entière à Marie-Élisabeth *de Nassau* et la dispensa des taxes et impôts sur les seigneuries de Saint-Mard, Allondrel et la Malmaison.

Marie-Élisabeth *de Nassau* mourut en 1702, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Saint-Mard, sous le banc des seigneurs, laissant de son mariage avec Philippe-Edmond DE LAITTRES :

1° Matthieu DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Belven, Allondrel et la Malmaison, suivit ses cousins de Nassau, au service de l'empereur Léopold Ier; fit les campagnes d'Italie, sous le prince Eugène; assista aux batailles de Carpi, Chiari et Mirandole, et fut tué à l'affaire de Crémone, le 1er février 1702, étant capitaine dans un régiment de cuirassiers : « Nous François, comte de Taaffe, de Carlinford, chevalier de la Toison d'or, chambellan, conseiller d'État, maréchal-de-camp, général et colonel d'un régiment de cuirassiers pour le service de Sa Majesté Impériale, et grand-maître de l'hôtel de Son Altesse Royale de Lorraine, certifions que Matthieu DE LAITTRES, capitaine de cavalerie dans notre dit régiment, a été tué à l'action de Crémone le 1er février de la présente année. En foi de quoi nous avons signé ces présentes de notre propre main et y fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Nancy, le 28e jour d'août 1702. »

Les biens de Matthieu DE LAITTRES furent partagés entre ses sœurs. En lui finit la branche aînée de la maison de Laittres, dite de Saint-Mard, et par sa mort, son oncle, Gilles DE LAITTRES, seigneur de Rossignol, devint le chef de la famille;

2° Marie-Élisabeth DE LAITTRES, après la mort sans postérité de son frère Matthieu partagea, le 20 avril 1714, avec sa sœur Marguerite-Christine-Honorine DE

Laittres, assistée de son mari, Jean-Nicolas *d'Everlange*, seigneur de Longuion et Palen, les biens et seigneuries de Saint-Mard, Allondrel, la Malmaison et Belven; à titre d'aînée, elle fut dame foncière de Saint-Mard et dame collatrice-patronnesse de l'église. Elle posséda aussi la moitié de la seigneurie de Belven. En 1722, elle eut à se défendre contre la prévôté de Virton auprès de la cour de Luxembourg : « Car, disait-elle, il faut faire attention et remarquer que la famille de Laittres est si ancienne, que ses auteurs ont été non-seulement du siége des nobles, mais qu'elle peut justifier en premier lieu par l'histoire des évêques de la cathédrale de la ville de Metz, faite par le révérendissime évêque de Madaure, qu'en l'an 1319, Jean de Laittres fut fait maître-échevin de ladite ville de Metz; qu'en l'an 1360, Pierre de Laittres, chevalier, fut aussi maître-échevin de ladite ville, qui était dans ce temps-là comme aussi à présent la première et la plus honorable de toutes les charges de ce pays. On peut encore justifier que Nicolas de Laittres, grand'oncle de la réclamante, portait la qualification de *Prænobilis et omni modo auctoritate præest;* que Claude de Laittres, son aïeul, fut choisi pour porter les étendarts et armoiries de la province de Luxembourg à l'enterrement de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas; que le père de l'appelante était page de l'infante Isabelle; qu'en 1352, une parente du nom des auteurs de l'appelante, fut abbesse du chapitre de Sainte-Glossinde de ladite ville de Metz, sans compter toutes les autres marques d'honneur dont ses ancêtres ont été honorés, n'ayant jamais eu de mésalliance. La famille de la grand'mère de l'appelante (Louise *de Waha)* était si illustre, que l'on peut faire voir qu'elle a été reçue par ligne directe, ou par ses alliés, aux états nobles de Liége, de Limbourg, de Namur et dans les chapitres ou colléges nobles, comme de la cathédrale de Liége, de Nivelles, d'Andenne, de Munsterbilsen, de Moustier, d'Epinal, et alliée aux familles de Wavreilles, de Chaumont, de Merode, de Namur, de Hoensbroeck, de Brabant, de Mombeek, d'Argenteau, de la Marck. — Et la mère de l'appelante du nom de Nassau, est assez connue dans la province de Luxembourg. Elle peut facilement prouver qu'en l'an 1539, Didrick *de Nassau*, sous-commandeur du bailliage de Lorraine, est mort à Trèves; et tant d'autres illustrations, s'il était besoin. Et ainsi il serait très-douloureux à l'appelante, pour le bon plaisir et intérêt du prévôt de Virton, d'être obligée, au préjudice de beaux titres qu'elle possède, de subir la juridiction d'un siége qui est composé, la plupart, de gens, ses ennemis... » Marie-Élisabeth de Laittres gagna son procès.

Marie-Élisabeth de Laittres accéda, le 9 février 1725, aux arrangements proposés pour la succession de sa tante Anne-Béatrix *de Nassau*, morte en 1696, sans enfants de son mariage avec Gérard-Jacques *Fock de Hubingen*, au sujet de la seigneurie de Kœrich, dont les seigneurs *de Saint-Baussant* s'étaient emparés. Voici le texte de la transaction : « Cejourd'hui 9 février 1725, par-devant... sont personnellement comparus Philippe-Gérard et Jean-George *de Nassau*, seigneurs de Rivenach et autres lieux, tant en leur nom que comme partie faisant pour le seigneur Baudouin *de Nassau*, leur frère,

dont ils se portent fort, d'une part; Honoré-Lothaire-Ferdinand *Mohr de Waldt*, seigneur de Peterswaldt, Batzdorff, tant pour lui que comme représentant feue la demoiselle *de Kirsbaum*, et partie faisant pour messire Frédéric-Everard, baron *de Metternich*, seigneur du Château-Rouge, d'autre part; Et encore messire François-Edouard-Antoine *de Heyden*, et Henri *de Schawenbourgh*, seigneur de Berwart, au nom de la dame son épouse Marie-Julienne *de Heyden*, tous deux partie faisant et muni des procurations de messire Jean-Michel *de Waspernow*, seigneur de Laval, et noble demoiselle Anne-Marie-Thérèse *de Heyden*, tous héritiers de feu noble et honoré seigneur Jean-Herman *de Heyden*, et de dame Marie-Ursule *Cob de Nudange*, comme aussi de feu noble et honoré seigneur Philippe-Christophe *Cob de Nudange*, ici troisième comparant; les susdits premiers comparants ont déclaré que procès aurait été demené au conseil provincial de Luxembourg, présentement ventilant par appel au grand-conseil de Malines, pour la succession de feue la dame Anne-Béatrix *de Nassau*, entre feu Jean-George *de Nassau*, leur père, tant en son nom qu'en celui des dames DE LAITTRES, ses cousines,...... et au nom de feu le sieur Christophe *Cob de Nudange*, et de feu le sieur Jean-Herman *de Heyden*, en vertu aussi d'une transaction du 7 de mai 1697, faite entre ledit Jean-George *de Nassau*, et ces deux derniers, lequel procès aurait néanmoins été poursuivi sous le seul nom dudit seigneur *de Nassau*, contre les seigneurs Charles et Nicolas *de Saint-Baussant*, à l'effet de les faire condamner à désister de la succession de ladite dame Anne-Béatrix *de Nassau*,...... auquel procès ledit seigneur Frédéric-Everard, baron *de Metternich*, serait intervenu, prétendant être plus proche parent à ladite Anne-Béatrix *de Nassau*. Et, se voyant en risque d'être privé de ladite succession entière.... pour leur plus grande utilité, ont délibéré et résolu de terminer à l'amiable par la présente transaction toutes les difficultés avec ledit baron *de Metternich*, aux clauses et conditions suivantes auxquelles lesdites dames DE LAITTRES auraient aussi consenti et consentent par leur procuration du 3 de ce mois;....... Après quoi lesdits seigneurs *de Nassau* et DE LAITTRES ont déclaré se désister, dès-à-présent, de de tous droits et actions qui pourraient leur compéter à la succession de ladite dame Anne-Béatrix *de Nassau*, en faveur desdits seigneurs baron *de Metternich*, *Mohr de Waldt*, *de Heyden*, *de Schawenbourgh*, *de Waspernow* et Marie-Thérèse *de Heyden*, à la réserve de ce qui sera dit ci-après, à la condition néanmoins que le procès sera poursuivi, jusqu'en définitif contre N. *de Reiffenberg*, (Charles-Christophe *de Reiffenberg*,) héritiers de Charles *de Saint-Baussant*, et ce aux frais et diligence dudit seigneur *de Metternich*,..... sous les mêmes noms et qualités comme il a été jusqu'à présent, et en cas que l'arrêt à intervenir soit en faveur de l'une ou de l'autre partie, ici comparante, ledit seigneur *de Waldt*, comme partie faisant pour le seigneur *de Metternich* et consors, promet et s'engage de laisser suivre et d'abandonner auxdits seigneurs *de Nassau* et DE LAITTRES, la moitié des biens provenant de la ligne *de Nassau*, l'autre moitié avec tous les autres biens quelconques devant rester au seigneur *de Metternich* et ses consors. »

Marie-Élisabeth de Laittres ne vit pas la fin du procès de la succession de Anne-Béatrix *de Nassau*. Le 19 novembre 1746, elle fit un testament par lequel elle laissa le château, terre et seigneurie de Saint-Mard à son cousin Théodore-Ignace de Laittres, seigneur de Rossignol, à titre de fidéi-commis pour les mâles de la famille. Elle lui laissa également ses droits à la succession de sa grande-tante Anne-Béatrix *de Nassau*, et ses biens-meubles à son neveu *d'Everlange*, dit *de Belven*. Ce testament fut réalisé le 19 mars 1748.

Marie-Élisabeth de Laittres mourut au commencement de ce mois, et fut enterré au chœur de l'église seigneuriale de Saint-Mard;

3° Marguerite-Christine-Honorine de Laittres, dame pour moitié de Saint-Mard et de Belven, par partage du 20 avril 1714, se maria, le 1er mars 1703, avec Jean-Nicolas *d'Everlange*, seigneur de Longuion, fils de George-Frédéric *d'Everlange*, seigneur de Palen et Longuion, et de Claude *de Gourcy*, dame de Wachemont. Elle mourut en 1739;

4° Françoise de Laittres, dame d'Allondrel et de la Malmaison, épousa Philippe-Ernest *de Reiffenberg*, seigneur d'Esch, Ludlange, Buttenconrt, Rodange, veuf d'Éléonore *de Saint-Baussant*, mort le 14 avril 1704, frère de Philippe-Christophe *de Reiffenberg*, marié à Caroline-Angéline *de Maldeghem*, fils de Renier-Christophe *de Reiffenberg* et de Marie-Solomée *de Lontzen*, dite *Roben*. Françoise de Laittres mourut sans enfants vers 1714;

5° Marie-Louise de Laittres, religieuse et vingt-neuvième abbesse de Mariendal, rebâtit le couvent;

6° N. de Laittres, religieuse à Mariendal;

7° Christine de Laittres, religieuse et abbesse de Niderpruin.

Seigneurs de Rossignol.

Rossignol. XIII. Gilles de Laittres, chevalier, seigneur de Rossignol, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne Philippe IV, fils de Claude de Laittres, et de Louise *de Waha*, était frère cadet de Philippe-Edmond de Laittres, seigneur de Saint-Mard, marié à Marie-Élisabeth *de Nassau*, et oncle de Matthieu de Laittres, dernier seigneur de Saint-Mard.

Gilles de Laittres eut par partage du 14 novembre 1643, 23 février 1657 et 9 septembre 1659, le château et seigneurie de Rossignol, avec ses droits seigneuriaux; les biens fonciers d'Etale, Rulle, Villers, Sur-semois, Nieles, Martinsart, Chantemerle, Houdmont, les biens et cense de Baranzy, et les biens de la seigneurie de Virton, qu'il partagea avec ses deux frères.

Gilles de Laittres entra au service du roi Philippe IV, en 1635; fit les

désastreuses campagnes de cette année contre la France; fut fait prisonnier à la bataille d'Avein le 20 mai (1635). Il obtint sa liberté moyennant rançon, et prit part aux brillants succès des généraux espagnols pendant les années suivantes. Il se distingua à la bataille de Kempen le 14 janvier 1642 : il fut au nombre des officiers espagnols et belges tombés au pouvoir de l'ennemi avec les généraux de Lambois et Mercy. Gilles DE LAITTRES paya pour la seconde fois une forte rançon. Le 3 janvier 1643, il reçut le brevet de capitaine du régiment d'infanterie haut-allemand, sous les ordres du colonel Franzipany. A la mémorable bataille de Rocroy, Gilles DE LAITTRES fit preuve de la plus grande valeur; criblé de blessures, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, mais fait ensuite prisonnier. Son parent et son ami, Jean *d'Allamont*, gouverneur de Montmédy, vint à l'armée du duc d'Enghien demander sa mise en liberté. Sa rançon fut fixée à 1070 florins. Rossignol.

Voici une attestation du 30 août 1643, adressée à S. Exc. le gouverneur-général des Pays-Bas : « Je soussigné colonel d'infanterie haut-allemand, pour le service de S. M. C., certifie et atteste par cette, que m'étant informé, et ayant fait faire exactement la recherche des officiers et soldats qui se trouvaient prisonniers entre les mains des ennemis après la bataille de Rocroy, je n'ai su jusqu'à présent apprendre aucune autre nouvelle de Gilles DE LAITTRES, capitaine de mon dit régiment, sinon qu'il serait mort par la quantité des graves blessures que plusieurs témoignaient qu'il avait reçues en ladite occasion, et dont il demeure en effet estropié pour le reste de sa vie. Ce qui est le sujet pourquoi il n'a pas été compris au nombre des officiers de mon dit régiment, dont la rançon a été ci-devant sollicitée; cause pourquoi, tant en considération des incommodités que reçut ledit capitaine, pour le reste de ses jours, étant estropié de la sorte, comme pour les dommages et intérêts assez notables qu'a soufferts ledit capitaine, et en cette occasion et en celle du prince Thomas et de Lambois, ez-quelles il a toujours été fait prisonnier, blessé par deux fois, et rançonné de soi-même, sans en avoir été indemnisé autrement. Je supplie très-humblement Son Excellence être servie d'ordonner que le sieur capitaine puisse récupérer sa rançon et les frais qu'il a exposés tant pour sa guérison que pour sa délivrance, ainsi qu'il appert par l'attestation du sieur de Malandry, gouverneur de Montmédy ici jointe, mêmement par le passeport du sieur Fabert, gouverneur de Sédan, et en témoignage de quoi, je le certifie. En foi et témoignage de quoi, j'ai ci-dessous apposé mon scel et signature accoutumée. Fait à Arlon le 30 août 1643. Guilo Ant. Franzipany. »

Le 19 décembre de la même année, Gilles DE LAITTRES reçut du roi le

Rossignol

commandement de deux régiments de 2,500 Espagnols, qu'il conduisit dans le duché de Luxembourg.

Gilles de Laittres obtint du gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas de Mello, la satisfaction qu'il sollicitait. Il songea alors à mettre le château et forteresse de Rossignol dans un bon état de défense. Cette précaution ne fut pas inutile; car, peu de temps après, un corps de Français fit irruption sur le territoire du duché de Luxembourg et attaqua cette forteresse. Gilles de Laittres opposa une résistance vigoureuse et obligea les Français de battre en retraite.

Le gouverneur de Montmédy, Jean de Behr de Lahr, se plaignit le 16 novembre 1645, à Gilles de Laittres, de n'avoir pas été prévenu de cette invasion. Voici sa lettre : « Je me suis étonné d'ouïr que les Français vous ayant attaqué, vous n'avez pris la peine, ni personne du monde, de m'en aviser. Cependant, vous ne devez douter de l'obligation d'inclination que j'ai à la conservation et défense de cette frontière, et *comme m'advise que les ennemis, bien fâchés d'avoir si mal réussis en leur entreprise, se ramassent de rechef avec de nouvelles forces pour attaquer l'Orsignol*, j'ai trouvé bon d'y envoyer le lieutenant-colonel Schroets avec bons hommes pour résister à l'attaque, si elle arrive bientôt, et avant de partir mettre l'ordre qu'il trouvera convenir pour la défendre à l'avenir. » Le même officier ajoutait dans une seconde lettre du 28 novembre : « Que par ordre de Son Excellence, la place de Rossignol devait être défendue par les sujets de la seigneurie, et les palissades achevées le plus tôt possible sous la direction du lieutenant du Faicy et de Gilles de Laittres. »

Par un décret du 9 mars 1646, Louis de Bourbon, prince de Condé, généralissime des armées espagnoles, défendit à ses troupes de prendre logement au château du seigneur de Laittres à Rossignol, ayant mis ce domaine en la protection et sainte garde du roi.

Gilles de Laittres fut membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny en 1648. Les lettres de convocation lui furent adressées par le prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine-général du duché de Luxembourg, par Théodore *d'Allamont*, comte de Brandeville, justicier de l'état noble, prévôt de Bastogne et de Marche, et enfin par le seigneur Wolf, baron de Metternich, justicier et président du siége des nobles. Il assista aux assemblées de l'ordre de la noblesse jusqu'en 1680.

Le 23 janvier 1659, l'assemblée des nobles le députa vers la cour de Bruxelles pour solliciter le maintien de ses priviléges et exemptions. Assis-

tèrent à cette assemblée : Gilles de Laittres, le comte *d'Allamont*, de Brandville; le baron *de Merode*, le baron *de Boetselaer*, le baron *du Faing de Jamoigne*, les seigneurs *de Custine*, *d'Aufflance*, de Laittres de Saint-Mard, *Suys de Montquintin*, de Villy, *de Landres*, *de la Marck de Boulogne*, *de Waspernow*, seigneur de Laval, *de Warck*, d'Orsinfang, *de Bellefontaine*, d'Anly, de Pouru-au-Bois, *d'Everlange*, *du Chesnes*. Rossignol.

Les ordres du comte de Monterey, de l'année 1671, relatifs à une taxe sur les fiefs nobles, suscitèrent de nouveau au sein des états une opposition violente. Le baron de Metternich, qui communiqua cette rescription, fut obligé de céder. Le corps de la noblesse consentit cependant à venir au secours de la couronne à titre gratuit, pour cette fois, et sans préjudice de ses priviléges. Cette transaction fut acceptée.

Gilles de Laittres fut chargé par le prince de Chimay de se rendre auprès des nobles du duché, dans leurs châteaux, pour stimuler leur dévouement à la cause royale et détruire la fâcheuse impression des ordres du comte de Monterey.

La guerre éclata en l'an 1673; les Français firent de nouveau invasion dans le duché, et Gilles de Laittres ne tarda pas à expier son dévouement à la cause du roi d'Espagne. Le château de Rossignol fut pillé, et son seigneur frappé d'une contribution tellement exorbitante, que pour y échapper il se retira à Luxembourg.

Pendant cette émigration Philippe-Edmond de Laittres, seigneur de Saint-Mard, frère de Gilles de Laittres, vint à mourir. On a vu que celui-ci refusa de se charger de la tutelle de ses neveux, qui lui fut offerte par sa belle-sœur Marie-Élisabeth *de Nassau*.

Après la paix, le 11 août 1678, les états du Luxembourg reçurent, de la part de Louis XIV, l'assurance qu'aucun des seigneurs du pays de Chiny ne serait inquiété du chef des contributions de guerre; plusieurs d'entr'eux furent même indemnisés des pertes qu'ils avaient essuyées.

Gilles de Laittres revint au château de Rossignol en 1679, fit relief et prestation de foi et hommage au roi de France pour ce fief et d'autres, le 21 février 1682.

Gilles de Laittres épousa, par contrat du 9 décembre 1680 et religieusement le 11 décembre 1680, Marguerite *de Litard* (1), fille de Godefroi,

(1) Marguerite *de Litard*, fille de Godefroi *de Litard*, écuyer, et de Catherine *d'Orjo*, dite *de Bras-de-Fer*, était petite-fille légitime de Jean *de Litard*, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne Philippe IV. Jean *de Litard*, s'étant signalé dans les guerres des Pays-Bas, surtout aux

Rossignol.

écuyer, et de Catherine *d'Orjo*, dite *de Bras-de-Fer*. Gilles DE LAITTRES mourut au Rossignol le 10 février 1689, et Marguerite *de Litard*, sa femme, le 15 octobre 1721. Ils sont inhumés dans le chœur de l'église.

Les armoiries de Gilles DE LAITTRES, d'azur à la fasce d'or accompagnée de quatre annelets d'or, trois en chef et un en pointe, ont été enregistrées dans l'armorial général de France, registre coté Luxembourg, conformément à l'ordonnance du 2 août 1697, par Charles d'Hozier, conseiller du roi et garde de l'armorial général de France, à Paris, le 4 septembre 1697.

Gilles DE LAITTRES et Marguerite *de Litard* eurent de leur mariage trois enfants, savoir :

1° Madelaine-Claire-Eugénie DE LAITTRES, née au Rossignol le 5 juillet 1683, décédée le 10 février 1691 ;
2° Jean-Jacques, qui suit :
3° Marie-Thérèse DE LAITTRES, née le 25 octobre 1688.

XIV. Jean-Jacques DE LAITTRES, chevalier, seigneur de Rossignol, Neumenil, Messaincourt, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Les actes de baptême de l'église de Saint-Nicolas de Rossignol portent que Jean-Jacques DE LAITTRES, fils légitime de messire Gilles DE LAITTRES et de dame Marguerite *de Litard*, sa femme, est né au château de Rossignol le 13 août 1686.

Jean-Jacques DE LAITTRES entra de bonne heure au service de Philippe V, roi d'Espagne, fit les campagnes d'Allemagne en qualité de lieutenant dans le régiment de Bylant, compagnie Van der Straten ; à la bataille d'Hochstett, en 1704, il tomba au pouvoir des ennemis et fut détenu prisonnier en Hollande pendant six années : il fut mis en liberté en 1710. Le comte de Bergeyck, ministre de la guerre, ordonna, le 1er mai 1711, de payer à Jean-Jacques DE LAITTRES, le traitement de son grade durant sa détention. Après la paix d'Utrecht, il quitta le service militaire et se fixa au Rossignol.

Jean-Jacques DE LAITTRES, seigneur de Rossignol, fut admis au siége des

siéges de Limbourg, Chauvancy, Montmédy, Neufchâteau et Arlon, reçut des lettres-patentes d'écuyer du roi Philippe IV, le 31 mars 1627. Ces lettres portent en outre que ses prédécesseurs étaient d'une extraction franche, exempte de toute charge et taille, gabelles, aides, subsides imposés aux familles qui ne jouissent pas des priviléges de la noblesse.

nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, dans l'assemblée générale de 1722, conformément au règlement et conditions arrêtées par les états, le 8 avril 1698 (1). Rossignol.

(1) A l'effet de faire comprendre la position des familles admises à l'état noble du duché de Luxembourg, nous insérons ici un extrait de ses procès-verbaux :

« Résolutions prises en l'assemblée générale des états du pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny, tenue par ordre de Son Altesse Électorale, de la part de Sa Majesté, en la ville de Luxembourg, le huit du mois d'avril mil six cent quatre-vingt-dix-huit, et jours suivants. Il a été résolu entre autres par ledit état noble, en particulier, ledit jour 8 d'avril, d'admettre et recevoir audit état :

« Maximilien, comte *de Manderscheidt*, seigneur de Keil et Bettingen.

« Albert, comte *de Kœnigsegg*, à titre de comte de Roussy.

« Julien-Auguste, comte *de la Marck*, seigneur de Boulogne.

« Adrien-Gérard, comte *de Lannoy*, seigneur de Clervaux.

« Charles-Philippe, comte *de Hasselt*, baron de Jamoigne.

« Guillaume-Oger, comte *de Rivière*, seigneur de Houffalize.

« Charles, comte *d'Argenteau*, seigneur d'Ochain.

« Conrad, baron *de Boetselaer*, seigneur de Villers devant Orval.

« Maximilien-Henri, comte *de Hamal*, seigneur de Focan.

« Léonard-Claude, baron *de Landres*, seigneur de Ruette.

« Jean-Michel *de Waspernow*, seigneur de Laval et Bazeilles.

« Lesquels ont tous pareillement prêté serment accoutumé en présence de toute l'assemblée dudit corps; le même jour ont été dénommés : Albert, comte *de Kœnigsegg;* Julien-Auguste, comte *de la Marck;* Adrien-Gérard, comte *de Lannoy;* Charles-Philippe, comte *de Hasselt*, baron de Jamoigne; Jean-Everard, vicomte *d'Harnoncourt*, seigneur de Ville, et Théodore *Mohr de Waldt*, seigneur de Peterwald et de Richemont, pour examiner les requêtes et titres des prétendants à être reçus auxdits états nobles.

« Le 10 dudit mois, Philippe-Ernest, comte *de Manderscheidt*, seigneur de Keil, a été reçu et a prêté le serment accoutumé.

« Le même jour, après que les seigneurs-commissaires, ci-dessus nommés, ont eu examiné les requêtes et titres de chacun des prétendants, ensemble les notices, tenues en l'assemblée du 4 novembre 1683, pendant le blocus de cette ville et nécessité pressante, touchant la réception des sieurs Jacques-Ignace *de Cassal*, seigneur de Fischbach, Maximilien *de Baillet*, seigneur de Latour, de Bubingen, et ensuite fait leur rapport au corps de l'état noble, et par celui-ci le tout mûrement considéré, il a été résolu que ledit seigneur Jacques-Ignace *de Cassal*, seigneur de Fischbach, sera reçu à condition de quitter sa charge de robe longue au conseil de cette province; et messieurs Jean-Baptiste *de Baillet*, seigneur de Latour, fils du précédent Maximilien *de Baillet*, et Charles-Guillaume *d'Arnoud*, seigneur de Schengen et de Berbourg, seront pareillement reçus et leurs enfants, moyennant qu'ils ne s'allient à des familles qui ne soient suffisamment qualifiées pour être reçues audit état noble; autrement si iceux ou aucun autre seigneur dudit état, selon qu'il a été unanimement résolu et arrêté, venait à se mésallier, ou leurs enfants et descendants, avant d'avoir à chaque fois soumis à l'examen leurs qualifications par-devant ledit état noble ou les commissaires qui pourront leur être donnés à ces fins, lesquelles résolutions et conditions ayant été proposées et communiquées auxdits sieurs *de Cassal*, *de Baillet* et *d'Arnould*, et autres récipiendaires ci-après nommés, ils ont tous déclaré les accepter et s'y soumettre volontairement pour s'y conformer avec les autres seigneurs dudit état; suivant ce, ils ont été admis, savoir :

« Jacques-Ignace *de Cassal*, seigneur de Fischbach.

Rossignol.

Jean-Jacques DE LAITTRES était devenu chef de la maison de Laittres depuis le 1er février 1702, par la mort de son cousin germain Matthieu DE LAITTRES, seigneur de Saint-Mard.

Il épousa, le 5 mai 1714, au château de Witry, par contrat scellé aux armes des deux familles, Marie-Marguerite *d'Everlange de Witry* (1), née le

« Jean-Baptiste *de Baillet*, seigneur de Latour.
« Charles-Guillaume *d'Arnould*, seigneur de Schengen.
« Louis-Joseph *de Coppin*, seigneur de Beausaint.
« George *de Mozet*, seigneur de Grunne.
« Albert-François, baron *de Pallant*, seigneur de Lussen et Wolfelde.
« Charles *de Stein*, seigneur de Falkenstein.
« Jean-Thomas *L'Hon*, seigneur de Folkendingen.
« Albert-Ernest, comte *de Suys*, seigneur de Montquintin.
« Jean-Philippe *de Ghenart*, seigneur de Sohier.
« Sébastien *Baur*, seigneur d'Everlange.
« François *de Burthé d'Aspeld*.
« Alexandre-Ernest *de Vaucleroy*, seigneur de Guirsch.
« Augustin *de Lardenois de Ville*, seigneur de Naomé.
« Henri-Otto *de Roben*, seigneur en partie de Bourg-Linster.
« Corneille *de Harboniers*, seigneur de Cobbraiville et Nantimont.
« Don Pedro *Gallo de Salamanca*, seigneur de Laval et Remagne.

« Ayant en outre été convenu unanimement que ceux qui prendront à l'avenir l'entrée dans ledit état noble, seront obligés de faire preuve de quatre quartiers du côté paternel et quatre quartiers du côté maternel; bien entendu à l'égard de ceux qui y sont présentement que leurs enfants et descendants seront obligés de prouver seulement qu'ils ne sont pas mésaillés; et pour que les présentes résolutions soient toutes plus fermes et irrévocables, tous les seigneurs dudit état noble en la présente assemblée ont signé le présent acte à Luxembourg, 11 avril 1696; étaient signés : W.-F., baron *de Metternich*, maréchal héréditaire; A., comte *de Kœnigsegg*; J.-A., comte *de la Marck*; Philippe, comte *de Manderscheidt*; Adrien, comte *de Lannoy*; le comte *de Hasselt*; le vicomte *de la Fontaine d'Harnoncourt*; *C. de Schawenbourgh*; *J. Mohr de Waldt*; N. *d'Ouren*; le baron *de Warsberg*; *B. de Metzenhausen*; le comte *de la Rivière d'Arschot*; *Cob de Nudingen*; *de Feltz*; P.-C., baron *de Boetselaer*; le comte *d'Argenteau*; Jacques *de Bouille*; le comte *de Hamal*; *Bost-Moulin*; *M. de Waspernow*; *L. de Zievel*; *L.-S. de Coppin*; *de Stein*; *d'Everlange de Witry*; *de Monceau*; le baron *de Pallant*; *J.-A.-F. de Burthé*; le baron *de Landres*; *G. de Mozet de Grunne*; *de Vaucleroy de Guirsch*; Albert-Ernest, comte *de Suys*; *Otto de Roben*; *J.-J. de Cassal*; *J.-B. de Baillet de Latour*; *G. de Schengen*; Philippe *de Ghenart*; E.-A., baron *de Beck*; *de Lardenois de Ville*; *F. de Baur*; Don Pedro *Gallo Salamanca*; *de Harboniers*; *de Loën*; N., comte *de Lannoy*. »

Everlange.

(1) Déjà nous avons eu l'occasion de mettre en tableau une partie de la généalogie de la famille d'Everlange; nous complétons ici ce travail.

Les preuves de noblesse de la famille d'Everlange ont été admises par le siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, en 1601; par l'ordre de Malte en 1780; par la cour de S. A. R. le prince Charles de Lorraine à Bruxelles; par le chapitre de la cathédrale de Tournay, etc. Cette famille fut honorée du titre de baron par l'impératrice Marie-Thérèse, et posséda, en outre, le comté et seigneurie de Chesnes.

Le roi de Bohême, duc de Luxembourg, donna à Jean *d'Everlange*, en 1311, la nuit de la Purification, en récompense des services qu'il lui avait rendus, la seigneurie d'Arloncourt, qui

16 février 1689, décédée le 24 décembre 1766 et inhumée auprès de son mari à l'église de Rossignol, fille de Jean-Bernard *d'Everlange*, chevalier, seigneur de Witry, Jupille, Sommière, Lignières, Beaumont, Rossignol.

Everlange.

depuis lors, resta dans la possession de ses descendants jusque vers 1630. Elle tomba en partage à Catherine *d'Everlange*, fille de Nicolas *d'Everlange* et de Marie *de Lamborelle*, qui la porta en dot à son mari Antoine *de Blanchard*, seigneur de Belvaux, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, fils d'Antoine *de Blanchard*, ambassadeur de Philippe II, et de Jeanne *de Brenner*.

La seigneurie d'Everlange, située dans la partie allemande du duché de Luxembourg, passa de la famille de ce nom au duc de Lorraine. En 1628, le 11 décembre, le duc Charles de Lorraine et Nicolas François, cardinal de Lorraine, la vendirent ainsi que la seigneurie d'Esch sur la Sure et la baronnie de Brandenbourg, à Sébastien *Baur de Kitzingen*, membre du conseil suprême de guerre de l'archiduc Albert et gouverneur de Luxembourg. La petite-fille de celui-ci, Madelaine *de Baur de Kitzingen* hérita d'Everlange qu'elle porta en dot à son mari, Jean-Matthieu *d'Everlange*, seigneur de Falkenstein.

La famille d'Everlange posséda encore les domaines et seigneuries du Châtelet, Palen, Falkenstein, Witry, Jupille, Sommière, Beaumont, Lignières, Longuion, Belven, Bologne, Remoiville, Hollange, le comté de Chesnes, Bodange, Cobbraiville, Assenois, Strinchamps, Wissambach.

La seigneurie de Witry, ayant droit de haute, basse et moyenne justice, était une des terres les plus considérables du duché de Luxembourg, relevant immédiatement du souverain. Primitivement, la haute cour était au duc de Luxembourg, la basse cour à l'abbé de St Hubert. En 1281, la haute cour fut cédée, par échange, à Arnoud, seigneur de Pittange, par Henri, duc de Luxembourg. En 1311, un autre Arnoud de Pittange reçut de Jean, roi de Bohême, la haute justice de Witry, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à sa personne et à l'empereur Henri VI. Cet Arnoud de Pittange laissa de sa femme Marguerite de Roussy, dame de Houffalize, un fils du nom d'Arnoud, marié à Marguerite de Biesem. La fille unique de ces derniers, Ermengarde de Pittange, hérita de la seigneurie de Witry qu'elle porta en dot à son mari Jean de Créhange. Leur fils, Jean de Créhange, suivit le parti de René, duc de Lorraine, contre Charles-le-Téméraire. Cette félonie lui coûta cher; le duc de Bourgogne confisqua ses biens, et Maximilien d'Autriche les donna à Frédéric, comte de Bitsch, puis à Christophe, marquis de Baden. Cependant le fils de Jean de Créhange réclama, en 1503, et obtint qu'une partie des biens confisqués lui fussent rendus comme provenant de sa mère Marguerite de Raccourt, qui n'avait pris aucune part à la félonie de son mari. C'est ainsi que le sire de Créhange et le marquis de Baden étaient co-seigneurs de Witry en 1594.

En 1595 les princes de Baden vendirent la moitié de ce qu'ils possédaient à Witry à Robert *de Lamborelle*, seigneur de Remoiville et de Hollange, et à sa femme Marguerite *de Durbuy*, pour la somme de 4,900 thalers. En 1597, le 7 août, les princes de Baden vendirent le reste de la seigneurie de Witry au même Robert *de Lamborelle* et à Nicolas *d'Everlange*, son gendre, pour 7,500 thalers.

Marguerite *de Durbuy*, étant veuve de Robert *de Lamborelle*, acheta avec Nicolas *d'Everlange*, l'autre moitié de la haute cour de Witry appartenant à Christophe, baron de Créhange et de Pittange, pour 5,900 thalers. C'est ainsi que toute la haute cour et seigneurie de Witry passa des princes de Baden et des barons de Créhange dans la maison d'Everlange; enfin, en 1688, le 31 janvier, celle-ci acheta de l'abbé de Saint-Hubert la basse-cour de Witry qu'elle réunit en entier avec tous les droits et priviléges de seigneur haut-justicier.

Nicolas *d'Everlange* rebâtit le château de Witry. D'abord le comte *de Berlaymont*, comte de La-

Rossignol.

membre du siége des nobles du duché de Luxembourg, et de Élisabeth-Marie *de Lardenois de Ville*. Voici un extrait de ce contrat :

« Par devant le soussigné Gilles Rinson, notaire autorisé et admis

Everlange.

laing, gouverneur du Luxembourg, s'y opposa, ne voulant pas que Nicolas *d'Everlange* lui donnât l'importance d'une forteresse ; Nicolas *d'Everlange* s'en plaignit aux archiducs, et, avec l'autorisation de ceux-ci, il construisit le château de Witry avec ses tours et fossés en 1612.

La seigneurie de Witry resta dans la maison d'Everlange-Witry jusqu'au 18 mars 1783, où Jean-Bernard, baron *d'Everlange-Witry*, ses frères et sœurs la vendirent au duc de Corswarem-Looz, seigneur de Sainte-Marie.

Voici ce que nous avons recueilli sur cette famille :

V. Nicolas *d'Everlange*, seigneur d'Arloncourt, fils de Bernard, épousa Marie *Thirionette de Vance*. Ils eurent un fils :

VI. Bernard *d'Everlange*, seigneur d'Arloncourt, capitaine d'infanterie, gouverneur et prévôt d'Arlon, mort en 1595 et enterré dans l'église des Carmes à Arlon, épousa : 1° Gilette *de Vance*, dame du Châtelet; 2°, en 1545, Catherine *de Dave*, décédée en 1606, fille de Jean *de Dave*, seigneur de Bodange, et de Jeanne *de Jodenville*.

Il eut du premier lit :

1° Anne *d'Everlange* épousa Jean *de Nothum*, échevin de la ville d'Arlon, fils de Henri et de Marguerite *de Binsenheim*.

Il eut du second lit :

2° Nicolas, qui suit ;

3° George *d'Everlange*, seigneur de Palen, prévôt de Bastogne, épousa Catherine *de Warck*, fille de Nicolas *de Warck* et de Jeanne *de Berghes*, dame de Nelbach. Il fut membre du siége des nobles du duché de Luxembourg, en 1601. Ils sont les auteurs du rameau d'Everlange-Falkenstein, que nous donnons ci-après.

VII. Nicolas *d'Everlange*, seigneur de Witry, d'Arloncourt et du Châtelet, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny en 1605, mort en 1626, épousa Marie *de Lamborelle*, fille de Robert, seigneur de Witry, Hallange et Hollange, et de Marguerite *de Durbuy*, dame de Witry. Il rebâtit le château de Witry, qu'il entoura de quatre tours et de fossés en 1612. Ils eurent :

1° François *d'Everlange*, moine à Orval, mort au Châtelet en 1636 ;

2° Jean, qui suit ;

3° Alexandre, seigneur en partie de Witry, épousa Marthe *de la Mogery* ;

4° Salomon *d'Everlange*, seigneur de Palen, épousa : 1°, en 1630, Élisabeth *de Hom*, dame de Luttange; 2°, en 1637, Marie *de Rolen de Loutzen*, fille de Paul et de Catherine *d'Orley Linster*. Il est l'auteur de la branche d'Everlange-Palen, ci-après ;

5° Anne *d'Everlange* épousa Jean *de la Mouilly*, seigneur de Margny, 1600 ;

6° Catherine *d'Everlange*, dame héritière d'Arloncourt et du Châtelet, épousa Antoine *de Blanchart* ;

7° Marie *d'Everlange* épousa Clément *de Senocq*.

VIII. Jean *d'Everlange*, seigneur de Witry, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, en 1637, épousa, le 18 octobre 1633, Françoise *d'Auxbrebis*, dame de Saint-Mard, Sommière, et de Marie *de Ruffignon*, dame héritière de Jupille. De ce mariage naquirent :

1° Robert *d'Everlange*, mort sans hoirs en 1670 ;

2° Jean-Bernard, qui suit ;

3° Marie-Jeanne, mariée à Ferdinand *de Blanchart*.

4° Marie, femme de Jean *de Villers-Masbourg*.

par le conseil provincial de Luxembourg de la résidence de Habey-la-Neuve, furent présents très-noble et très-honoré seigneur Jean-Jacques de Laittres, seigneur de Rossignol, fils de feu très-noble et honoré seigneur Gilles de Rossignol.

Everlange.

IX. Jean-Bernard *d'Everlange*, seigneur haut-justicier de Witry, Jupille, Sommière, Lignières, Beaumont, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, né le 17 novembre 1634, mort le 23 décembre 1699, épousa, le 23 septembre 1675, Élisabeth-Michelle *de Lardenois de Ville*, décédée le 19 novembre 1740, fille de Charles *de Lardenois de Ville*, seigneur de Naomé, Dohan, et de Marguerite-Marie-Thérèse *de Waha*, dame de Mabouge et de Bergenhausen. Leur tombe dans l'église de Witry est ornée de leurs seize quartiers :

Witry,	*Dave,*	*Lamborelle,*	*Darbay,*	*Autrebois,*	*Brisbois,*	*Buffgnon,*	*Rochefort,*
Lardenois de Ville,	*Liernanx,*	*Mouzay.*	*Orey,*	*Waha,*	*Wal,*	*Merode,*	*Verenz.*

Jean-Bernard *d'Everlange*, seigneur de Witry, et Élisabeth-Michelle *de Lardenois de Ville* eurent :

1° Anne-Françoise *d'Everlange*, née le 21 novembre 1676, épousa Philippe *de Bonde*, seigneur de Waha ;

2° Charles-Bernard *d'Everlange* tenu sur les fonts baptismaux par le comte *de Witz* et M. *de Dave*, le 7 août 1679 ;

3° Théodore-Ignace, qui suit : X.

4° Gérard-Bernard *d'Everlange*, seigneur de Jupille, né en 1683 et tenu sur les fonts par le comte *de Berlaymont* et dame *de la Mogery*, épousa, le 24 février 1711, Pétronille *de Wargnant*, fille de Jean-Henri *de Wargnant* et de Sabine *de Tomboy d'Enghien* ;

5° Marie-Marguerite *d'Everlange*, née le 16 février 1689, épousa, le 5 mai 1714, Jean-Jacques de Laittres, seigneur de Rossignol, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et comté de Chiny ;

6° Robert *d'Everlange*, seigneur de Sart, Beaumont, Lignières, né en 1691 et tenu sur les fonts par le seigneur *Iwanmeren* et la baronne *de Wal d'Anthines*, épousa Marguerite-Charlotte *de Wargnant*, sœur de Pétronille, fille de Jean-Henri *de Wargnant* et de Sabine *de Tomboy d'Enghien*. Ils eurent :

   A Théodore-Ignace *d'Everlange*, seigneur de Lignières, Sart, Beaumont, major au régiment de Pochia, au service de S. M. I., se distingua à la bataille de Kollin, pendant la guerre de sept ans, épousa, le 10 février 1731, Marie-Anne, baronne *de Stenach*, fille de George, baron *de Stenach*, général de S. M. I., gouverneur de Cronstadt, en Transilvanie, et de Xavière, baronne *de Wuzelbourg*. Il fut le chef de la branche de Lignières ;

   B Jean-Baptiste *d'Everlange* épousa, en 1749, Élisabeth *de Verenz*, dame héritière d'Oneux. Il fut l'auteur de la branche d'Oneux ;

   C Mabile *d'Everlange* épousa Pierre *de Valpen*, seigneur de Bodingen ;

   D Jacques *d'Everlange*, capitaine au régiment de Pochia, au service impérial, épousa, en Allemagne, N., comtesse *de Franck*, sans hoirs.

7° Nicolas, baron *d'Everlange*, seigneur de Sommière et de Chesnes à Hun, né en 1692, créé baron par l'impératrice Marie-Thérèse, épousa, le 1er octobre 1715, Anne-Françoise *de Rougrave*, fille de Guillaume, comte *de Rougrave*, seigneur de Seraingchamps, et de Marie-Élisabeth *du Mont de Hustenoy*. De cette alliance :

   A Denis-Charles-Ange, baron *d'Everlange*, seigneur de Sommière, prêtre ;

   B N. *d'Everlange*, dite Mademoiselle *de Sommière*, religieuse.

X. Théodore-Ignace *d'Everlange*, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, seigneur haut-justicier de Witry et du comté de Chesnes, Cobbraiville, Strinchamps, Assenois, Wissambach, né le 3 octobre 1681, mort à Aix-la-Chapelle le 21 juin 1728, épousa, au château de Meilbourg, le 25 mai 1704, Marie-Catherine-Claude, comtesse *de Gevigny de Pointe*, fille de Jean-François, comte *de Gevigny de Pointe*, seigneur de Meilbourg, Sentzig, grand-bailli d'épée et chef de la noblesse du gouvernement et pays de Thionville, et de Thérèse *de Jegher de Lochtenbourg*. Étant veuve, elle épousa Joseph *de Geisen*. Elle mourut en 1749.

La tombe de Théodore-Ignace *d'Everlange*, qui se trouve à Witry, est ornée de ses quartiers et de ceux de sa femme, savoir :

Everlange,	*Lamborelle,*	*Autrebois,*	*Raffgnon,*	*Lardenois de Ville,*	*Mouzay.*	*Waha,*	*Merode,*
Gevigny,	*La Rochelle,*	*Monterbi,*	*Du Tertre,*	*Jegher,*	*Spiring.*	*Berghes.*	*Bolant.*

Rossignol

Laittres, vivant seigneur dudit lieu, et de noble et vertueuse dame, madame Marguerite *de Litard*, ses père et mère... Ledit seigneur premier comparant, assisté de très-noble et vertueuse damoiselle, mademoiselle Marie de Laittres,

Everlange.

De ce mariage naquirent neuf enfants, savoir :

1° Marie-Élisabeth *d'Everlange-Witry*, née en 1706, morte sans alliance ;

2° Marie-Gabrielle, née en 1708,

3° Marie-Marguerite, née en 1709 ;

4° François-Ignace *d'Everlange-Witry*, chanoine de Neufmoustier, né le 25 juillet 1710, tenu sur les fonts par N. de *Roggy*, marquis du Pont d'Oye, et la comtesse *de Bassières*, mort à Witry en 1763 ;

5° Marie-Reine-Philippine, née en 1712, tenue sur les fonts par le comte et la comtesse *de Berlo*, née baronne *de Beck* ;

6° Ernest-Guillaume, qui suit ;

7° Jean-Joseph *d'Everlange-Witry*, mort en célibat,

8° Marie-Élisabeth, morte sans alliance ;

9° Louis-Hyacinthe *d'Everlange-Witry*, né le 2 août 1719, chanoine noble de la métropole de Tournay, aumônier d'honneur de S. A. R. le prince Charles de Lorraine à la cour de Bruxelles, membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

XI. Ernest-Guillaume, baron *d'Everlange-Witry*, qualifié comte de Chesnes, seigneur haut-justicier de Witry, seigneur de Bodange, Cobbraiville, Assenois, Wissambach, Strinchamps, né le 29 octobre 1713, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, épousa, le 16 septembre 1742, Marie-Anne-Aldegonde *de Brialmont*, dame des Enneilles, Morville, Olizi, fille d'Ignace *de Brialmont*, seigneur des Enneilles, Wallay, Reppe, etc., et de Marguerite-Gérardine *de Coppin de Beausaint*. Ils eurent dix enfants, savoir :

1° Alexandre, baron *d'Everlange-Witry*, qualifié comte de Chesnes, seigneur de Witry, né à Witry le 21 juin 1743, tenu sur les fonts par le comte *de Gevigny de Pointe*, lieutenant des maréchaux de France, fut page du prince Charles de Lorraine à la cour de Bruxelles, capitaine au service impérial, tué à la bataille de Hochkirch, le 20 mai 1778, sans hoirs ;

2° François-Joseph-Louis *d'Everlange-Witry*, chanoine de Tongres, né à Witry le 18 août 1744, mort le 6 octobre 1805 ;

3° Marie-Louise-Élisabeth, née le 11 mars 1746, épouse, le 13 août 1765, Charles-François-Joseph, baron *van der Straten-Waillet*, membre du siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny ; elle mourut le 9 mars 1777 et repose à Waillet ;

4° Charles-Fortuné-Joseph *d'Everlange Witry*, chanoine de Tournay, né le 26 août 1747, mort le 17 décembre 1791 ;

5° Jean-Bernard Auguste, baron *d'Everlange-Witry*, né le 19 avril 1749, colonel au service de S. A. Palatin de Bavière, chambellan de S. M. le roi de Bavière, gentilhomme de la cour de S. A. le prince Guillaume de Bavière. Il avait racheté la terre de Chesnes-à-Han, dans le Luxembourg, de la succession de la branche de Sommière, et y mourut le 7 février 1813 sans avoir été marié. Il vendit avec ses frères, le 18 mars 1783, la seigneurie de Witry au duc de Corswarem-Looz, seigneur de Sainte-Marie ;

6° Charles-Antoine-Théodore *d'Everlange-Witry*, né le 2 mars 1751, fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église de Witry par Antoine, comte *de Gruune*, et la douairière *de Gruune*, lieutenant dans le régiment Royal-Suédois, au service de France ; puis, en 1778, chanoine de Tongres ;

7° Jean-Jacques-Théodore *d'Everlange Witry*, né le 31 décembre 1752, page du prince-évêque de Liége ; puis, en 1780, chanoine de Huy, fut tenu sur les fonts par M. de Laittres et la baronne *de Bertolf de Belven* ;

8° Robert-Joseph *d'Everlange Witry*, dit le chevalier *de Witry*, né le 6 avril 1754 à Witry, page de S. A. R. le prince Charles de Lorraine à la cour de Bruxelles ; chevalier de l'ordre de Malte le 21 septembre 1780 ; ensuite officier au régiment Royal-Suédois au service de France, sous les ordres du colonel comte de Steding, émigra de France en 1790 ; revint aux Pays-Bas, se rendit ensuite à la cour de St-Pétersbourg, où il fut secrétaire d'ambassade du comte de Litta, ambassadeur de l'ordre de Malte auprès de l'empereur Paul. Après la réorganisation de l'ordre de Malte en Russie, le chevalier *de Witry* fut commandeur de l'ordre au chapitre du 27 octobre 1798, l'empereur lui conféra la charge de trésorier du prieuré de Russie. Mais après la mort de l'empereur Paul, le comte de Litta, le chevalier *de Witry* et d'autres chevaliers se retirèrent des hautes fonctions qu'ils occupaient. En 1804, le chevalier *de Witry* quitta la cour de St-Pétersbourg, et se fit jésuite à Dunebourg, sous le nom de *père Everlingen*. Lorsque le duc de Richelieu reçut de l'empereur Alexandre le gouvernement de la Crimée, il se souvint du *père Everlingen*, qu'il avait connu comme *chevalier de Witry* à la cour de Versailles et à celle de Saint-Pétersbourg, et lui confia la direction de l'instruction publique et des colléges d'Odessa. Le *père Everlingen* ne quitta plus le duc de Richelieu, et pendant les terribles épreuves de la peste en 1812, il fit bénir son nom et celui de son ordre à Odessa. Il mourut dans cette ville le 14 mai 1815 ;

9° Anne-Antoinette-Scholastique *d'Everlange-Witry*, religieuse à la Providence à Charleville, morte le 6 septembre 1804 ;

10° Paul-Ferdinand *d'Everlange-Witry*, né en 1758, mort le 23 février 1780.

dame de Belvenne, sa cousine, d'une part, et très-noble et vertueuse damoiselle, mademoiselle Marie-Marguerite *d'Everlange*, jouissant aussi de ses droits, fille de feu très-noble honoré seigneur Jean-Bernard *d'Everlange*, vi- Rossignol.

EVERLANGE-PALEN.

Everlange.

VIII. Salomen *d'Everlange*, seigneur de Palen, fils de Nicolas *d'Everlange*, seigneur de Witry, et de Marie *Lamborelle*, épousa : 1° en 1630, Élisabeth *de Ham*, dame de Luttange; 2° en 1637, Marie *de Roben de Lontzen*, fille de Paul et de Catherine *d'Orley-Linster*. Il eut du premier lit :

1° George-Frédéric, qui suit ;
2° Ermengarde ; — 3° Lucie *d'Everlange*, abbesse d'Echternach, en 1683; — 4° Jeanne *d'Everlange*, religieuse à Bastogne.

IX. George-Frédéric *d'Everlange*, seigneur de Palen, mort le 23 mars 1727, épousa, en 1675, Claude-Marguerite *de Gourcy*, dame de Wachement, fille de Bernard et de Marguerite *de Kessel*, dont :

X. Jean-Nicolas *d'Everlange*, seigneur de Palen et de Longuion, épousa, le 1er mars 1705, Marguerite-Christine-Honorine DE LAITTRES, dame en partie de Belven, fille de Philippe-Edmond, seigneur de Saint-Mard, gouverneur et prévôt de Virton, et de Marie-Élisabeth *de Nassau*. De ce mariage naquit un fils, savoir :

XI. Albert-Hyacinthe *d'Everlange*, seigneur de Palen et de Longuion, épousa, le 28 octebre 1725, Marie-Antoinette *de Rolly*, fille de Joseph, baron *de Rolly*, seigneur de Mercy-le-Bas, et de Marie-Christine *de Pouilly*, dont :

1° François-Hyacinthe *d'Everlange*, seigneur de Belven en partie; — 2° Léopold, lieutenant au service de France; — 3° Marie-Christine; — 4° Marie-Thérèse; — 5° Marguerite *d'Everlange*, mariée à François *de Prouvy*.

EVERLANGE-FALKENSTEIN.

VII. George *d'Everlange*, seigneur de Palen, fils de Bernard *d'Everlange*, seigneur d'Arloncourt, capitaine d'infanterie, gouverneur et prévôt d'Arlon, et de Catherine *de Dave*, épousa Catherine *de Warck*, fille de Nicolas *de Warck* et de Jeanne *de Berghes*, dame de Nalbach. Il fut membre de l'état noble du duché de Luxembourg en 1601, et laissa :

1° Ferdinand *d'Everlange*, seigneur de Bologne et de Kœnigsmacher, épousa Catherine *de Biesdorf* Leur postérité a formé la branche de Remoiville ;
2° Jean-Pharamond, qui suit :
3° Christophe *d'Everlange* épousa Marguerite *de Brucken*, dame de Bettendorf, sans postérité.

VIII. Jean-Pharamond *d'Everlange*, seigneur de Falkenstein, président du conseil de Luxembourg en 1678, épousa : 1° N. *de Vulder*, dont le père était conseiller privé du roi d'Espagne à Madrid ; 2° Anne *de Porzenheim*, dont la mère était Anne *de Roben de Lontzen*. Il eut du second lit :

1° Jean-Matthieu, qui suit :
2° Barbe *d'Everlange*, dame de Falkenstein en partie, se maria avec Théodore *de Stein*, seigneur de Bologne et de Beffingen.

IX. Jean-Matthieu *d'Everlange*, seigneur de Falkenstein, épousa Madelaine *Baur de Kitzingen*, dame en partie d'Everlange, dont :

Marie *d'Everlange*, dame en partie de Falkenstein et d'Everlange, se maria à Robert *d'Everlange*, son cousin, seigneur de Hollange.

Rossignol. vant seigneur de Witry, Jupille, Sommière, Lignières et autres lieux, et de la très-noble et vertueuse dame, madame Élisabeth *de Lardenois de Ville*, ses père et mère, autorisée et assistée de ladite dame sa mère, assistée de même du très-noble et honoré seigneur Théodore-Ignace *d'Everlange*, seigneur de Witry et autres lieux, son frère, et du très-noble et honoré seigneur Sébastien-François *de Blanchard*, seigneur du Châtelet et en partie de Brandenbourg, son cousin, d'autre part : lesquels nous ont déclaré que, pour parvenir au futur espéré mariage à conclure entre ledit seigneur DE LAITTRES et ladite damoiselle *d'Everlange*, il aurait été arrêté et accepté de part et d'autre par le présent traité..... que le futur époux apportera en communauté la généralité de ses immeubles consistant en maison-forte, sise au lieu de Rossignol, ses dépendances et droits seigneuriaux, etc., sans réserve; d'autre côté, que ladite damoiselle, future épouse, apportera pareillement en subside du même mariage, une cense au lieu de Masson, prévôté de Saint-Mard, avec une portion dans les grosses dîmes de la paroisse de Nive, une partie des dîmes de la paroisse de Faux-Villiers; encore son contingent dans celles d'Anly, comme aussi un juste tiers de grosses dîmes qui sont prélevées aux deux Habayes la Neuve et la Vieille; en outre le sixième qu'elle possède au château, biens et revenus de Melreux, et seigneurie de Mabouge; pareillement les revenus hypothéqués sur le château et seigneurie de Gemeppe, comme le tout se contient, ainsi que ladite damoiselle future épouse a hérité de feu seigneur son père......... sans préjudice au contingent qui lui doit échoir après le décès de feu madite dame sa mère, à l'égard des biens réservés par madite dame et dont elle jouit encore par forme de douaire, sa vie durante.

« En foi de quoi les parties ont signé le présent instrument, quand et moi notaire avec les seigneurs et dames assistantes y repris, et pour plus grande corroboration, chacun y a apposé son cachet armorié de ses armes ordinaires, au château de Witry, le 5 du mois de mai 1714. »

Jean-Jacques DE LAITTRES mourut au Rossignol le 18 février 1759.

Jean-Jacques DE LAITTRES et Marie-Marguerite *d'Everlange de Witry* eurent de leur mariage huit enfants, nés au Rossignol, savoir :

1° N. DE LAITTRES, né le 18 février 1715, mort en naissant ;
2° Théodore-Ignace, né le 4 octobre 1716, mort en naissant ;
3° Théodore-Ignace-Joseph, né le 15 juin 1717, mort en naissant;
4° Marie-Reine-Élisabeth, née le 5 janvier 1719, fut reçue religieuse à Husingen le 10 juillet 1741;

5° Marie-Claire-Gérardine DE LAITTRES, née le 12 août 1721 et tenue sur les fonts baptismaux de l'église de Rossignol, par le marquis *de Trazegnies* et son aïeule Élisabeth-Marie *de Lardenois de Ville*, douairière *de Witry*, mourut le 22 mai 1726 ; Rossignol.

6° Catherine-Christine-Isabelle, née le 31 août 1723 et tenue sur les fonts par Jean *de Manteville* et Catherine, comtesse *de Gevigny de Pointe*, mourut le 23 mai 1726 ;

7° Marie-Françoise-Aldegonde, née le 30 janvier 1726 et tenue le 11 février suivant sur les fonts par Sébastien-François *de Blanchart*, seigneur du Châtelet, et Marie *d'Everlange*, née DE LAITTRES DE SAINT-MARD ;

8° Théodore-Ignace, qui suit :

XV. Théodore-Ignace DE LAITTRES, seigneur de Rossignol, de la grande maison de Virton et Saint-Pancré, des fiefs de Biourge, Bleid, Vézin, Mesnil, naquit au château de Rossignol le 12 mai 1728. Il hérita, le 19 mars 1748, de la seigneurie de Saint-Mard, par testament de Marie-Élisabeth DE LAITTRES, dame de Saint-Mard, fille de Philippe-Edmond DE LAITTRES et de Marie-Élisabeth *de Nassau*. Voici cet acte : « Au nom du père, etc. Je soussignée Marie-Élisabeth DE LAITTRES, dame foncière de Saint-Mard, je rends mon corps à la terre pour être inhumé dans la sépulture de mes ancêtres, dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Mard, sans cependant aucun extraordinaire, mais au contraire avec simplicité...... J'institue pour mon héritier universel, Théodore-Ignace DE LAITTRES, fils d'honoré seigneur Jacques DE LAITTRES, chevalier, mon cousin germain, à charge néanmoins de fidéi-commis de tous mes biens immeubles en faveur de l'aîné de ses enfants mâles en légitime mariage,...... consistant en la moitié du château ou maison-forte de Saint-Mard, de mes seigneuries foncières, rentes seigneuriales, avec leurs annexes, droit de patronage paroissial audit Saint-Mard. Signé de ma propre main à Saint-Mard, le 19 novembre 1740. » Il hérita également de la part de Marie-Élisabeth DE LAITTRES, dans la succession de la seigneurie de Kœrich, délaissée par sa grande-tante Anne-Béatrix *de Nassau*, et intervint, le 18 janvier 1754, dans les transactions, qui eurent lieu entre lui et son cousin, Philippe-Baudouin, baron *de Nassau*, capitaine de dragons au service de S. A. le prince-évêque de Wurtzbourg et duc de Franconie, dans le but de régler cette succession et les frais considérables des procès auxquels elle donna lieu.

Muni du consentement de son père et de sa mère, du 31 janvier 1758, Théodore-Ignace DE LAITTRES échangea les dîmes de Habaye-la-Neuve, provenant de sa mère, Marie-Marguerite *d'Everlange de Witry*, contre tous les biens, droits seigneuriaux, patronage et seigneurie de Mosnage, qui lui appartenaient dans

Rossignol.

la seigneurie de Saint-Mard, au seigneur *d'Everlange*, son cousin, provenant de la succession de son aïeule Marguerite-Christine-Honorine de Laittres, fille cadette de Philippe-Edmond de Laittres, seigneur de Saint-Mard, et de Marie-Élisabeth *de Nassau*. (Voir XIII[e] degré, branche de Saint-Mard.)

Par cette dernière transaction, Théodore-Ignace de Laittres, seigneur de Rossignol, réunit, à titre de fidéi-commis, toute la seigneurie de Saint-Mard, pour laquelle il prêta foi et hommage à Sa Majesté Impériale et Royale de Hongrie, comme duchesse de Luxembourg et comtesse de Chiny, en octobre 1758.

Par retrait lignagier, exercé sur l'évêque-suffragant de Trèves, Théodore-Ignace de Laittres racheta, le 27 mai 1767, de Jean-Baptiste-Alexandre, comte *de Baillet* et de Latour, et de Marie-Françoise, comtesse *de Rosières*, sa femme, les biens qu'ils possédaient à Saint-Mard.

Théodore-Ignace de Laittres, seigneur de Rossignol et de Saint-Mard, fut reçu au siége des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny le 10 décembre 1767. Il assista aux assemblées de 1768, 1769, 1770, 1771.

Théodore-Ignace de Laittres épousa, le 9 février 1760, Joséphine-Ursule *de Capitaine*, âgée de 16 ans, née à Saint-Remy le 19 juillet 1744, dame héritière de Signeulx, Saint-Remy, Saint-Pancré et la grande maison de Virton, fille de Jean-Pierre *de Capitaine*, écuyer, et de Gabrielle-Josephe *de Cornet*, dame en partie de Signeulx et Saint-Remy (1); petite-fille de Jean *de Capitaine*, officier au régiment de Baden au service de S. M. C. Charles II, et de Madelaine *de Senocq* :

« Cejourd'hui 1[er] février 1760, convenances de mariage et ante-nuptiales ont été faites et arrêtées entre très-noble et honoré seigneur Théodore-Ignace de Laittres, seigneur de Saint-Mard et du Mesnil, résidant au Rossignol, futur époux d'une part, du consentement et assisté de très-noble dame Marie-Marguerite *d'Everlange*, douairière de feu très-noble et honoré seigneur Jean-Jacques de Laittres, vivant seigneur de Rossignol, ses père et mère, et de très-noble seigneur Henri-Gilles d'Orsinfang, membre de l'état noble de cette province, seigneur du Mesnil, etc., etc.

« Et noble damoiselle Ursule-Josephe *de Capitaine*, assistée et du consentement de noble dame Gabrielle-Josephe *de Cornet*, douairière de noble Jean-Pierre *de Capitaine*, dame de Signeulx et Saint-Remy, ses père et mère, de damoiselle Anne-Élisabeth *de Capitaine*, résidant à Bionrge, sa tante pater-

(1) Gabrielle-Josephe *de Cornet* était fille de Jean-Grégoire *de Cornet* et de Jeanne-Ursule *de Piémont*, dame héritière de Signeulx et Saint-Remy.

nelle, du sieur Charles-Didier-Joseph *de Hugo*, écuyer, et de dame Gabrielle-*du Mont*, son épouse, résidant au Rossignol, de très-noble et honoré seigneur Robert-Joseph *de Senocq*, seigneur de Lanchette, etc., résidant à L'Église, et de très-noble et honoré seigneur Jean-Bernard *de Senocq*, prévôt de Neufchâteau, y demeurant, future épouse d'autre part, comme s'en suit... Rossignol.

« En faveur duquel mariage ladite dame *de Capitaine*, mère de ladite damoiselle future épouse, cède et abandonne tout douaire et usufruit qu'elle pourrait prétendre sur les biens dudit feu noble Jean-Pierre *de Capitaine*, vivant son époux, tant en meubles qu'immeubles, à la réserve simplement de la jouissance, sa vie durant, de la ferme de Vézin et des acquisitions faites à Saint-Remy, bien entendu que le testament de feu noble seigneur Hyacinthe *de Capitaine*, son fils unique, aura son entière exécution. De même ladite dame, conjointement avec la susdite dame Anne-Élisabeth *de Capitaine*, cèdent la grande et seigneuriale maison de Virton avec ses appartenances et le bien en dépendant, sans en rien réserver.

« Item, la ferme située au village de Bleid.

« Item, deux mille écus hors du capital de huit mille écus dus par le seigneur *du Bost*, marquis du Pont d'Oye,.... sans préjudice au partage à faire des legs faits par le seigneur marquis *de Raggy*, tant en faveur des enfants de feu le seigneur Jean-Pierre *de Capitaine*, que feu la demoiselle *de Capitaine* (Marie-Jeanne), tante à la future épouse.

« Item, pour favoriser d'autant plus lesdits futurs conjoints, ladite dame sa mère (Gabrielle-Josephe *de Cornet*), et damoiselle *de Capitaine* (Anne-Élisabeth), abandonnent les intérêts du capital de huit mille écus dus par le marquis du Pont d'Oye.., lesquels lesdits futurs époux auront en propre, et tireront ainsi que tous les meubles qui se trouveront à la maison de Biourge à la mort de ladite damoiselle Anne-Élisabeth *de Capitaine*. Fait à Neufchâteau, 1er février 1760... scellé et signé par les parties présentes au contrat. »

Joséphine-Ursule *de Capitaine* était l'unique héritière d'une fortune considérable qu'elle porta à son mari Théodore-Ignace DE LAITTRES. Par le décès de sa mère, Gabrielle-Josephe *de Cornet*, et par le testament de son frère François-Laurent *de Capitaine*, du 31 août 1759, elle hérita des seigneuries et châteaux de Signeulx et Saint-Remy et des fiefs de Bleid et de Vézin. Par actes de donation des 23 octobre 1761 et 7 mai 1762, elle posséda les domaines provenant de Marie-Hélène de la Roche, situés à Biourge, Etalle, Tintigny et Vézin.

Par le décès de sa tante Anne-Élisabeth *de Capitaine*, en 1762, elle devint

Rossignol.

légataire universelle du fief noble, relevant du souverain, situé à Biourge, provenant de mademoiselle de Rincourt et de la famille *de Capitaine*, de la seigneurie et biens fonciers de la grande maison de Virton, avec tous ses droits seigneuriaux, et de la seigneurie de Saint-Pancré, ces dernières provenant par acte du 17 janvier 1746, d'Ignace, baron *de Longueval*, et de François, son frère. Enfin elle hérita du capital de huit mille écus dus par le marquis *du Bost du Pont d'Oye*, hypothéqués sur la seigneurie d'Esch sur la Sure, et réalisés par la vente judiciaire de ladite seigneurie, le 1er août 1761.

Théodore-Ignace de Laittres mourut à Luxembourg, pendant le blocus de l'armée française; Joséphine-Ursule *de Capitaine*, sa femme, était décédée au Rossignol le 4 octobre 1765, à l'âge de 21 ans. Ils laissèrent :

1° Robert-Joseph, qui suit :
2° Gabrielle-Élisabeth de Laittres, née au château de Saint-Remy le 3 février 1762, eut en partage la seigneurie de Signeulx et Saint-Remy. Il épousa N. *Du Rieu*.

XVI. Robert-Joseph de Laittres, membre de l'ordre équestre du duché de Luxembourg, naquit à Saint-Remy en 1761. Les registres de baptême de ce village portent : « Robert-Joseph, fils de messire Théodore-Ignace de Laittres, seigneur de Rossignol et Saint-Mard, et de dame Ursule *de Capitaine*, de Saint-Remy, ses illustres père et mère, est né le 28 janvier. »

Robert-Joseph de Laittres reçut en avancement d'hoirie, en 1783, les seigneuries de Rossignol et du Mesnil avec leurs dépendances; il devient aussi, par contrat de mariage, seigneur de la baronnie de Brandenbourg. Par suite du partage de famille et du décès de son père, Robert-Joseph de Laittres réunit la seigneurie de Saint-Mard et autres fiefs, tant à titre de fidéi-commis, que de co-partageant.

En 1816, le roi Guillaume Ier nomma Robert-Joseph de Laittres membre de l'ordre équestre du royaume des Pays-Bas, par arrêté du 5 mars; il fut député du même ordre aux états du Grand-Duché.

Une erreur a été commise dans la matricule de la noblesse du royaume des Pays-Bas, en prenant pour guide le diplôme délivré par les archiducs Albert et Isabelle, le 29 janvier 1607, aux trois frères se disant de Laittres d'Ivoy, qui portaient d'azur à la fasce d'argent chargée d'un lion issant de gueules et accompagnée de quatre annelets de même. On a vu que Claude de Laittres, trisaïeul de Robert-Joseph de Laittres, protesta, en 1617, contre l'usurpation de ces trois frères. Les documents qui nous ont servi et l'armorial général de France pour le duché de Luxembourg constataient néanmoins que depuis des temps très-reculés les armes de Laittres étaient

Rossignol.

d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets de même, trois en chef et un en pointe.

Robert-Joseph de Laittres mourut au Rossignol le 26 décembre 1817. Sur sa tombe en marbre noir, ornée de son écusson surmonté d'une couronne à cinq fleurons et supporté par deux aigles, on lit l'inscription suivante :

Ici repose très-noble et très-illustre seigneur Robert-Joseph de Laittres, chevalier, membre de l'état noble et de l'ordre équestre du duché de Luxembourg, décédé à Rossignol, le 26 décembre 1817, âgé de 56 ans. — R. I. P.

Robert-Joseph de Laittres avait épousé, le 1er septembre 1783, Jeanne-Marguerite-Josephe *de Maillard* (1), fille de George-Alexandre-François-

Maillard de la Martinière.

(1) Maillard de la Martinière est une famille du Ponthieu. Ses premières lettres-patentes, confirmant sa noblesse, furent octroyées par le roi de France Louis XII, au mois de mai 1514. Nous avons fait sur titres le fragment suivant de sa généalogie :

VI. Gilles *de Maillard de la Martinière*, seigneur de Rouvroy et de Fresnes, capitaine des gardes de corps du roi dans la compagnie du duc de Luxembourg, fut blessé à la bataille de Seneffe, le 11 août 1674, major-commandant de la ville et citadelle de Calais, le 8 juin 1689, mort à ladite citadelle le 19 avril 1693, épousa, le 31 janvier 1682, Marie *de Fourière*. Il laissa un fils :

VII. Jean-François *de Maillard de la Martinière*, seigneur de Rouvroy, capitaine au service de S. M. T. C., commandant le régiment de Bassigny, chevalier de Saint-Louis le 23 juillet 1734, né le 2 janvier 1691, tué à la bataille de Guastalla en 1742, épousa : 1° le 3 octobre 1715, Catherine-Geneviève *de Miraumont;* 2° le 8 mai 1725, Marie-Josephe *de Bernard*, baronne et dame haute justicière de Gorcy au bailliage de Longwy, dame de Cussigny, décédée le 23 août 1762, fille de François *de Bernard*, baron de Gorcy, seigneur de Cussigny, commandeur de justice de l'ordre du Saint-Esprit, lieutenant-colonel du régiment de la province de Luxembourg, gentilhomme de la chambre de la reine, et de Marie-Aldegonde *du Faing*. Marie-Josephe *de Bernard*, baronne de Gorcy, avait épousé, en premières noces, Charles-François, comte *de Mouzay*, seigneur de Flassigny-la-Grande.

Jean-François *de Maillard* eut du premier lit :

1° Charles-François, qui suit ;

Il eut du second lit :

2° George-Alexandre-François-Xavier *de Maillard*, né le 8 décembre 1725, seigneur de Cussigny, Epiez, Densborn, d'Huart, Bertrange, Strassen, Bastendorf, la Rochette, Neuerbourg, conseiller de S. M. T. C., lieutenant-général au gouvernement et bailliage de Longwy, député de la noblesse aux états-généraux de Lorraine, ensuite député suppléant aux états-généraux de Versailles en 1789, émigra de France, fut à l'armée des princes en 1792, se réfugia ensuite à Anspach, en Allemagne, 1802. Il avait acheté, le 1er décembre 1781, de Jean-Charles de Geisen, seigneur de Limpach, et de son épouse Victoire, vicomtesse d'Harnoncourt, les parties de territoire qu'ils possédaient dans la seigneurie de Gorcy, pour le prix de 22,000 livres, et il céda ensuite, le 3 novembre 1784, les mêmes acquisitions, ainsi que les droits de haute justice de Gorcy, à son frère Jean-Baptiste-Joseph *de Maillard*, qui devint baron de Gorcy. George-Alexandre-François-Xavier, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 8 avril 1756, recevant la bénédiction nuptiale de Jean-Nicolas *de Hontheim*, évêque de Myriophite, Marie-Anne-Marguerite-Josephe *de Marchant de Domeldange*, nièce dudit prélat, née en 1718, fille de Guillaume-François *de Marchant*, seigneur de Domeldange, Heisdorf et Rosport, et d'Anne-Jeanne-Agnès d'Anethan, dame héritière et baronne de Brandenbourg.

Rossignol.

Xavier *de Maillard*, baron de Gorcy, seigneur de Bastendorf, Cussigny, Epiez, Densborn, d'Hont, Bertrange, Strazen, la Rochette, Neuerbourg, conseiller et lieutenant-général de S. M. T. C. au gouvernement et bailliage de Longwy,

Maillard de la Martinière.

George-Alexandre-François-Xavier *de Maillard* fut baron de Gorcy, seigneur de Cussigny, par succession aux droits de son père, décédé en 1744, et de sa mère, morte en 1762, seigneur d'Epiez, avec droits de haute, moyenne et basse justice, par donation de sa tante maternelle Marguerite, comtesse *de Hoense*, du 21 février 1754; baron de Brandenbourg, seigneur de Densborn; d'Hont, de Neuerbourg, de Bastendorf, du chef de sa femme, et par donation et contrat de mariage de 1756, de Jean-Jacques *d'Anethan*, conseiller intime de S. A. E. de Trèves, seigneur de Brandenbourg en partie, du chef de sa femme Marie-Marguerite *de Stassin*, baronne d'Esch sur la Sure, douairière de Charles-Bernard du *Bost Moulin*, et par suite de la cession du château de Brandenbourg, avec droits de haute justice, que lui fit, le 16 janvier 1755, Marguerite-Thérèse *de Gourcy*, veuve de Sébastien-François *de Blanchard*, seigneur du Châtelet et de Brandenbourg en partie.

George-Alexandre-François-Xavier *de Maillard* laissa trois filles de son mariage avec Marie-Anne-Marguerite-Joseph *de Marchant*, décédée à Longwy le 11 juin 1775 et inhumée dans la chapelle seigneuriale de Gorcy, savoir :

A Jeanne-Josephe-Marguerite *de Maillard*, née le 19 août 1757 et tenue sur les fonts par son oncle Jean-Jacques d'*Anethan*, conseiller intime de S. A. E. de Trèves, et par sa grande-tante Marguerite, comtesse de *Hoense*, décédée au Rossignol en 1839, épouse, le 1er septembre 1783, Robert-Joseph de Larrosse,

B Gabrielle-Françoise *de Maillard*, dite mademoiselle de *Cussigny*, née à Longwy le 2 décembre 1759, fut tenue sur les fonts par son oncle paternel Charles-François *de Maillard de la Martinière*, seigneur de Bray, et Gabrielle-Françoise de *Tarragon*, née comtesse *de Mouzay*, sa tante paternelle ;

C Marie-Josephe-Ludwine-Françoise *de Maillard*, dite mademoiselle *de Gorcy*, née le 14 janvier 1761 et tenue sur les fonts par son oncle Charles-François *de Maillard de la Martinière*, seigneur de Bray, et par sa tante maternelle Marie-Josephe-Ludwine-Françoise *de Houtheim*, née *de Marchant de Domeldange*, dame de Neuerbourg, Lussein, etc., décédée au Rossignol.

3° Jean-Baptiste-Joseph *de Maillard*, baron de Gorcy, seigneur de Cosne, etc., né au château de Gorcy le 3 novembre 1726, colonel de cavalerie, général-major et chambellan de S. A. le duc de Wurtemberg, commandeur de l'ordre de Saint-Charles de Wurtemberg, général au service du roi de Prusse Frédéric II, fut baron de Gorcy, après la cession que lui fit son frère aîné d'une partie de Gorcy avec droits de haute et moyenne justice, le 3 novembre 1784. Il acheta, le 25 octobre 1785, pour 60,000 livres les biens que François-Melchior, vicomte *de la Fontaine d'Harnoncourt*, général et chambellan de l'empereur, possédait dans les seigneuries de Gorcy, Ville-Houdlémont, Villers-la-Chèvre, Villers-la-Montagne, et de la Madelaine; il acquit, le 16 octobre 1787, et le 31 janvier 1788, de Charlotte, comtesse *de Lopine*, douairière de Louis-Gérard, comte *de Bruey de la Claireau*, les seigneuries de Cosne, Vaux et Warnimont, pour le prix de 30,450 livres de France. Il acheta encore la part des seigneuries de Gorcy et de Cussigny appartenant au comte *de Baillet*, seigneur de Latour; il fut député de l'ordre de la noblesse aux états-généraux de Lorraine en 1789, mourut le 14 février 1791, ayant institué, par testament du 29 novembre 1785, son neveu Jean-Baptiste-François-Joseph, son légataire universel, et donné un legs de 30,000 livres à son neveu le comte *de Tarragon*;

4° Charles-François *de Maillard*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de Longwy, mort célibataire. Il avait fait partage avec ses frères et dame Gabrielle, comtesse de *Mouzay*, douairière de Charles de *Tarragon*, sa demi-sœur, le 13 juin 1766.

VIII. Charles-François *de Maillard de la Martinière*, seigneur de Bray, capitaine au régiment de Royal-Comtois, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi, commandant au gouvernement de Longwy, né le 7 novembre 1716, mort le 19 janvier 1774. Il entra au service le 9 mars 1732, dans le régiment de Bassigny, compagnie de son père; fut enseigne le 6 mars 1733; s'est trouvé aux siéges de Milan, Novarre, Tortonne; lieutenant le 28 avril 1734; s'est trouvé à l'affaire de Colorno, aux batailles de Parme et de Guastalla où il fut blessé, ayant eu son père tué à ses côtés; capitaine le 25 août 1737; assista à l'affaire de Salerne et aux siéges de Fribourg, de Mons, Saint-Ghislain, Charleroi, à la bataille de Lansfeld, et au siége de Berg-op-Zoom, où il a été fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; fit les campagnes de 1756, 1757; capitaine de grenadiers en 1758; lieutenant de roi, commandant au gouvernement de Longwy en 1760.

Il avait épousé : 1° le 8 mars 1751, Marie-Françoise *de Moncamp*, décédée à Longwy le 20 mai 1763, fille de Salomon-Lauz *de Moncamp*, capitaine de cavalerie, premier aide-de-camp du duc de Châtillon, tué à la ataille de Guastalla, et d'Anne *de Saint-Laurent*; 2° le 12 avril 1768,

député de la noblesse de Lorraine aux états généraux de 1789..., et d'Anne-Marguerite-Josephe *de Marchant de Domeldange*, baronne de Brandenbourg. A ce contrat assistèrent les principaux parents et amis dudit Robert-Joseph de Laittres, savoir : Maximilien, comte *de Trazegnies*, colonel de cavalerie au service de l'empereur et roi; Dieudonné *du Mont*, seigneur de Dotte, capitaine de la prévôté de Chiny; et Jean-Robert-Joseph *de Senocq*, écuyer, seigneur de Lanchette; de même les parents et amis de la dame Jeanne-Marguerite-Josephe *de Maillard de Gorcy*, savoir : Jean-Nicolas *de Hontheim*, évêque de Myriophite, conseiller intime d'État de son Altesse Électorale et Royale de Trèves et son suffragant; Gabrielle-Françoise, comtesse *de Mouzay*, douairière de Charles-Borromé *de Tarragon*, chevalier, seigneur de Mainvilliers, de La Carrée et autres lieux, capitaine au régiment de Bassigny; Luduine-Josephe *de Marchant de Domeldange*, douairière de François-Louis *de Hontheim*, seigneur de Lévingen, Densborn, Steenborn et autres lieux, conseiller intime de sadite Altesse Électorale; Charles-Bernard, baron *du Faing*, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis; Jean *de Papigny*, chevalier, seigneur de Clemarais. Rossignol.

Nous avons donné dans la généalogie de van der Straten une partie du texte de ce contrat dans lequel se trouve la stipulation suivante :

« Lesquels seigneur et dame, du consentement des seigneurs leurs pères et de l'avis de leurs parents et amis, ont fait les pactes et conventions qui suivent :

Élisabeth-Charlotte *de Dalles*, dame de Ballay, fille de Louis-Alexandre *de Dalles*, seigneur de Ballay, Germont, Beaurepaire, et de Madelaine *de la Tranchée*. **Maillard de la Martinière.**

Il eut de son premier mariage sept enfants, tous nés à Longwy, savoir :

1° Gabrielle-Françoise-Josephe, dite mademoiselle *de la Martinière*, née le 7 janvier 1755, morte à Marville le 21 septembre 1820;

2° Anne Catherine, née le 22 juillet 1756, morte à Marville le 28 janvier 1837;

3° Jean-Baptiste-François-Joseph *de Maillard de la Martinière*, né le 7 août 1758, sous-lieutenant au régiment de Poitou le 12 décembre 1772, lieutenant le 18 juin 1780, capitaine en 1784, capitaine de Suédois en 1787, fut à l'armée des princes en 1792, 1793, émigra en Allemagne avec toute sa famille, et s'établit à Anspach en Franconie; fit partie du régiment Béthisy au service britannique en 1794 et 1795; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 6 janvier 1796, par le roi Louis XVIII; rejoignit ce roi à Termonde en 1815, chef de bataillon le 17 août 1816, mort à Marville, département de la Meuse, le 25 mai 1835;

4° Anne-Josephe, née le 16 novembre 1759, morte à Marville le 1er février 1838;

5° Marie Thérèse, née le 6 janvier 1761, morte à Marville le 15 décembre 1835;

6° Julie-Charlotte, née le 3 janvier 1762, morte à Vilatte, département de la Creuse, le 12 septembre 1821;

7° Charles-Jean-Baptiste-François-Joseph *de Maillard*, dit *le chevalier de la Martinière*, né le 2 mai 1763, cadet-gentilhomme au régiment de Poitou le 2 mai 1778, lieutenant le 5 mai 1783, fit les campagnes d'Amérique, émigra de France à la révolution; capitaine de cavalerie par le comte de Provence (Louis XVIII), fit les campagnes de 1792, lieutenant au régiment de Béthisy dans l'armée anglaise; fit les campagnes de 1795, 1796, 1797 dans l'armée de Condé; partit pour la Russie, revint à l'armée d'Allemagne à Augsbourg; fit les campagnes de 1799, 1800, 1801 et 1802; chevalier de Saint-Louis le 6 janvier 1801, par Louis XVIII, mort à Anspach le 20 mars 1804.

Rossignol.

« En faveur de ce mariage, ledit seigneur DE LAITTRES, père du futur époux, donne et cède en toute propriété, pour en jouir dès à présent, audit seigneur DE LAITTRES, son fils, la terre et seigneurie de Rossignol, pays et biens en dépendants, situés aux bancs voisins.

« Et de la part du seigneur *de Maillard*, en faveur dudit mariage, a été donnée et cédée, en avancement d'hoirie, à la dame mademoiselle *de Maillard de la Martinière*, la moitié de la baronnie de Brandenbourg, qui lui a été apportée par feue madame *de Maillard*, suivant leur contrat de mariage. »

Robert-Joseph DE LAITTRES mourut au Rossignol le 26 décembre 1817, et Jeanne-Marguerite-Josephe *de Maillard* le 20 décembre 1839.

De ce mariage naquirent :

1° Théodore-Ignace-Gabriel DE LAITTRES, né en 1784;

2° Gabrielle-Françoise-Eustache DE LAITTRES, née le 27 mars 1786, mariée, le 10 mai 1808, à Louis-Marie-Hyacinthe-Joseph, comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ, fils de Charles-François-Joseph, comte VAN DER STRATEN, seigneur de Waillet, du Mont, des Enneilles, Cerfontaine et Ponthoz, pair du comté de Rochefort, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et du Hainaut français, et de Marie-Louise-Josephe-Élisabeth *d'Everlange-Witry;*

3° Françoise-Josephe-Félicité DE LAITTRES, née le 3 janvier 1788;

4° Ernestine-Joséphine DE LAITTRES, née le 22 décembre 1789, décédée à Ivoy-Carignan le 21 mai 1826, mariée, par contrat passé au Rossignol le 24 mars 1824, avec Jean-Baptiste-Anne *de Gerlache de Waillimont*, membre de la seconde chambre des états généraux du royaume des Pays-Bas et des états provinciaux du Luxembourg, nommé à l'ordre équestre de ladite province, né au château de Gommery, près de Virton, le 9 septembre 1767, mort le 21 avril 1833, fils aîné de François *de Gerlache de Waillimont*, seigneur haut-justicier de Gommery, de Sosne, de Wachonru, des fiefs de Biourge, Waillimont, Ethe, Beuville et Rémoiville, et de Marguerite *de Groulard-Jalhay*, dame de Surrister. Jean-Baptiste-Anne *de Gerlache de Waillimont* épousa, en secondes noces, le 16 novembre 1828, Marie-Perrine-Louise *de Roucy*, fille d'Armand-Louis-Edmond, baron *de Roucy*, et de Charlotte-Marie-Ursule *de l'Escamoussier de Norbey*, dame d'Autruche;

5° Henriette-Gabrielle-Joséphine-Damienne, née le 17 août 1792, décédée sans alliance le 29 novembre 1824;

6° Louise, née en 1796, décédée le 17 décembre 1843;

7° Charlotte, née le 17 pluviôse an XI.

Branche de Bazeilles.

X. Jacques de Laittres, chevalier, seigneur de Bazeilles devant Laval et de Messaincourt, seigneuries avec droit de haute, moyenne et basse justice, conseiller de l'empereur Charles-Quint en son conseil du duché de Luxembourg, et receveur-général de ce pays, était le troisième fils d'Arnoud de Laittres, seigneur de Saint-Mard, et de Françoise *de Lutz*. Il fit partagé des biens provenant de la succession de ses père et mère, avec ses deux frères, Henri et Jean de Laittres, le 8 avril 1524, en présence d'Alexandre *de la Fontaine*, de Henri *de Lutz* et de Thomas *de Failly*, leurs cousins. Bazeilles.

Le scel de Jacques de Laittres apposé sur cet acte était brisé en pointe d'un cinquième annelet d'or rompu.

Jacques de Laittres eut pour sa part héréditaire, les fiefs et biens situés à Virton, Robemont, Houdringen, Ethe, Belmont, Thone-la-Long, la Ferté et Grand-Verneuil. (Voir le X[e] dégré, Henri de Laittres, seigneur de Saint-Mard.)

Une ordonnance de la chambre des comptes à Bruxelles, du 19 mars 1521, justifie les qualifications de Jacques de Laittres :

« Nicolas *de Naves*, conseiller de l'empereur en son conseil de Luxembourg, et *Jacques* de Laittres, aussi *conseiller et receveur-général d'icelui seigneur empereur audit Luxembourg.* »

Jacques de Laittres mourut en 1551. Il avait épousé Louise *d'Allamont* (1),

(1) II. Pierre, dit Pierson *d'Allamont*, fils de Ferguignon, épousa Philipotte *du Chauffour*, fille de Didier *du Chauffour*, seigneur de Malandry, et de Mariette *de Conflans*, dont : **Allamont.**

1° Nicolas *d'Allamont*, seigneur d'Allamont, Vandleville, épousa Marguerite *d'Aygies*. Il reçut de René d'Anjou, duc de Lorraine, la cour de Batilly, en récompense de ses services à la bataille de Bulgnéville le 2 juin 1431. Il laissa :

Didier *d'Allamont*, chevalier, seigneur dudit lieu, Vandleville et de la cour de Batilly, épousa N. de... Il permit le retrait de la seigneurie d'Allamont à son proche parent, Gérard, sire de Malatour, grand-écuyer du duc René II de Lorraine. (Actes de 1497 et 1503). Il eut de son mariage deux filles : A Marguerite épousa Jean de Nourroy, seigneur de Batilly; — B Idron *d'Allamont* épousa George *de Failly*, seigneur dudit lieu, dont la fille, Agnès de *Failly*, épousa, le 16 juin 1503, Henri de Laittres, écuyer, seigneur de Saint-Mard, Virton, Ethe, Chappy, fils d'Arnoud, et de Françoise *de Lutz*. (Voir le X[e] dégré, branche de Saint-Mard.)

2° Jacques, qui suit :

3° Didier *d'Allamont*, prieur de Saint-Agubert à Sathenay.

III. Jacques *d'Allamont*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, la Mouilly, épousa Jeanne *d'Avaumay*, dont :

IV. Jacques *d'Allamont*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, vivait en 1480, épousa Catherine *de Champy*. Ils eurent :

V. Jean *d'Allamont*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, Haut- et Bas-Champy, Masseige,

Bazeilles.

dame de Messaincourt, fille de Jean-Joachim *d'Allamont*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, et de Marie *de Pavant*, dame de Masseige, qui était fille de Jean *de Pavant*, seigneur de Masseige, et de Marie-Marguerite *de Chinery*.

Allamont.

Monthois, épousa : 1° Marie *de Pavant*, dame héritière de Masseige, fille de Jean *de Pavant*, sire de Masseige, Waubrun, et de Marie-Marguerite *de Chinery*; 2° le 13 novembre 1531, Marguerite, dame de Gommery. Il gît avec Marie *de Pavant*, sa première femme, dans la chapelle de Saint-Jean de la famille d'Allamont, à Sathanay. Il laissa de son premier mariage :

1° Jean *d'Allamont*, prieur de Saint-Agobert à Sathanay;

2° Antoine, qui suit :

3° Jacques *d'Allamont*, chevalier, seigneur de Monthois, Masseige, Haut- et Bas-Champy, épousa Nicole *de Chamisot*. Ils laissèrent :

Antoine *d'Allamont* épousa, le 17 octobre 1603, Antoinette *de Stainville*, fille de Joachim, maître de l'hôtel du duc de Lorraine, et de Marie *de Rouvroy*. Ils eurent entr'autres enfants, Charles *d'Allamont*, époux de Bonne *d'Epinay*, dont la fille Antoinette *d'Allamont*, fut mariée à Jacques *de Pons de Rennepont*, en Bassigny;

4° Nicole *d'Allamont*, religieuse du noble monastère de Marienthal;

5° Anne *d'Allamont*, abbesse de Juvigny;

6° Louise d'Allamont, dame de Messaincourt, épousa Jacques de Larrues, écuyer, seigneur de Escouvies, Bazeilles, conseiller et receveur-général du duché de Luxembourg pour l'empereur Charles-Quint;

7° Marguerite *d'Allamont* épousa Guillaume de *Villiers*, seigneur de Strepigny et de Barbaise, fils de Jacques de *Villiers*, chevalier, seigneur de Verrières, Donneveaux, Strepigny, gouverneur du Rhetelois, et de Louise *de Grandpré*.

VI. Antoine *d'Allamont*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, colonel d'infanterie wallonne, conseiller de guerre du roi Philippe II, gouverneur, capitaine et prévôt de Montmédy, membre du siége des nobles de Luxembourg, maréchal-de-camp des armées de Philippe II, a sa biographie dans les lettres-patentes octroyées à son petits-fils le 11 août 1652 : « Pareillement, messire Antoine *d'Allamont*, son aïeul, lequel, en l'an 1552, a été capitaine de 300 hommes de pied et a défendu la ville de Virton contre les Français, jusqu'à ce que par force d'armes il aurait été contraint de se rendre à discrétion de l'ennemi, duquel il serait demeuré prisonnier dix-sept mois, ayant été délivré par ordre de la reine Marie de Hongrie, lors gouvernante de nos Pays-Bas; il aurait été pourvu du gouvernement de Montmédy, par le roi Philippe II, de glorieuse mémoire, et par après de maréchal-de-camp de l'armée qui entra en France sous la conduite du comte de Mansfelt, il aurait, par ordre de don Juan d'Autriche, levé un régiment d'infanterie wallonne audit pays de Luxembourg. » On lit dans *Le fidelle et vaillant Gouverneur*, page 29 : « Le roi catholique Philippe II, ayant pourvu du gouvernement de Montmédy, messire Antoine *d'Allamont*, seigneur de Malandry, fils de Jean *d'Allamont* et de Marie *de Pavant*, pendant les premières révoltes et troubles des Pays Bas, témoigna la bonne opinion qu'il avait de sa personne, se servant de lui pour empêcher les désordres qui auraient pu arriver, ainsi qu'on peut voir dans une lettre du dernier juillet 1566, par laquelle Sa Majesté l'exhorte : « Suivant la confiance qu'il avait toujours eue en lui de veiller sur les hérétiques et d'empêcher leurs assemblées et prêches qu'ils avaient coutume de faire sous ombre et prétexte de religion. » La duchesse de Parme, pour lors gouvernante des Pays Bas, ajouta les siennes aussi à-peu-près de la même teneur, 13 août 1566. »

Antoine *d'Allamont* mourut le 13 février 1593, âgé de 83 ans, et gît à Montmédy; il avait épousé, le 30 décembre 1547, Ide *de Custine*, fille de Jacques, seigneur d'Auflance, et de Jacqueline *de Fiquelmont*.

Son monument funèbre se trouvait dans le chœur de l'église paroissiale de Montmédy. Il y était représenté à genoux devant un crucifix environné de ses huit quartiers, et portant une inscription en lettres d'or. De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit :

LAITTRES.

Louise *d'Allamont* fut dame héritière de la seigneurie de Landrescourt, par partage du 10 juin 1556, avec ses frères Jean-Antoine et Jacques *d'Allamont*. Elle posséda encore les terres situées à la Mouilly, Mouzay, Bazeilles.

Allamont.

2° François *d'Allamont*, seigneur de Chauffour, de Preutin, de Champy, capitaine, gouverneur de Damp Villers, épousa Claude *Hennse*. Ils sont les auteurs de la branche de Chauffour, ci-après;

3° Jacques *d'Allamont*, chanoine et doyen de l'église collégiale d'Ivoy, protonotaire apostolique, seigneur de Sainte-Marie en partie;

4° Louise *d'Allamont* épousa, en 1585, Arnoud *de Failly*, écuyer, seigneur de Failly, d'Allondeville, fils de Christophe *de Failly*, et de Barbe *de Housse*, sa première femme;

5° Marguerite *d'Allamont* épousa Albert *d'Orey*, seigneur de la Neuville, fils de Guillaume et de Rose *de Bernard*.

VII. Jean *d'Allamont*, baron de Bussy, seigneur d'Allamont, Malandry, Brandeville, Dompierre, Quincy, gouverneur, capitaine et prévôt de Montmédy, a également sa biographie dans les lettres-patentes de 1652 : « Messire Jean *d'Allamont*, son père, lequel ayant commencé à servir, dès l'an 1566, se serait trouvé au siége de Valenciennes; au secours de France sous la charge du comte d'Arenberg; en la bataille de Frise, terminée par la mort dudit comte et du comte Adolphe *de Nassau;* chef de l'une et de l'autre armée, en la bataille de Montoncour; au siége et prise de la ville de Mons; en la déroute des ennemis perdant ledit siége, appelé des Tout-Nuds, et en une autre déroute du prince d'Orange au même siége; et en la prise de la ville de Zutphen; et ayant, en considération desdits services, été pourvu du gouvernement de Montmédy au temps des plus grands troubles de nos Pays-Bas, lorsqu'à faute d'un ponctuel paiement, les soldats se rendaient maîtres et livraient leurs gouverneurs à l'ennemi, ledit messire Jean *d'Allamont* aurait trouvé moyen de donner une paye à ceux de la garnison de ladite ville de Montmédy qui moyennant seraient demeurés fidèles; et étant arrivé en nos Pays-Bas, le susdit Juan d'Autriche, ledit messire Jean *d'Allamont* aurait, par son ordre, traité avec le comte de Chomberg, maréchal-de-camp des reîters licenciés de France, et en a tiré sept mille pour notre service; lesquels, avec deux compagnies d'hommes d'armes et quatre d'infanterie, y jointe la noblesse de notre duché de Luxembourg et comté de Chiny, auraient été les premières troupes dont ledit don Juan d'Autriche se serait servi pour réduire les provinces rebelles de nos Pays-Bas à notre couronne; et que, peu après, icelui messire Jean *d'Allamont* aurait, par commission dudit don Juan d'Autriche, traité et conclu avec les états des provinces rebelles, une cession d'armes et levé une grosse somme d'argent en la ville d'Anvers pour notre service, ayant en ladite commission aventuré sa vie et occasionné les bons succès qu'auraient eu nos armes sous la conduite de don Juan d'Autriche. » On lit dans le *Fidelle Gouverneur*, p. 30: « L'estime que Sadite Majesté Catholique fit de messire Jean *d'Allamont*, fils dudit Antoine et de dame Ide *de Custine*, se voit aussi clairement par la commission et instruction que don Juan d'Autriche, étant arrivé aux Pays-Bas, lui envoya de Luxembourg, le 30 novembre 1576, du temps des troubles, pour traiter avec les seigneurs et états assemblés à Bruxelles.

« Le même roi Philippe II, ayant résolu de laisser dans les Pays-Bas son neveu, le prince de Parme, pour la satisfaction de ses sujets, en voulut aussi avertir ledit Jean *d'Allamont;* pour marque de l'estime qu'il faisait de sa personne et de l'assurance qu'il avait de sa fidelité, il lui écrivit une lettre par laquelle il témoigna : « Que non-seulement il s'appuyait entièrement sur icelle, mais encore lui donna commission d'avertir ledit prince de Parme de tout ce qui se passerait et qu'il jugerait être nécessaire pour le service de S. M. » Tellement que parmi cette diligence ledit prince de Parme pût entièrement être en repos selon la confiance que ledit roi a eu lui, lui promettant que dans les occasions il aurait toujours ses bons services en favorable souvenance. Ce sont les termes de la lettre écrite audit seigneur d'Allamont, de Lisbonne le 20 décembre 1581. »

Jean *d'Allamont* mourut le 8 janvier 1617, âgé de 69 ans, et fut inhumé à Montmédy. Il épousa,

Bazeilles.

Thone-la-Long, Grand-Verneuil, Petit-Failly, Brandeville, Bertheville, Pillon et Marville.

Louise *d'Allamont* partagea le 28 avril 1564 les biens provenant de son

Allamont.

le 18 novembre 1589, Philiberte *de Lenoncourt*, chanoinesse de Remiremont, fille de Bernardin *de Lenoncourt*, seigneur de Gondjeconet, chevalier des ordres du roi, bailli de Saint-Mihiel, et de Claudine *de Choyseul*.

Sur son monument à l'église paroissiale de Montmédy, il était représenté de grandeur naturelle en bronze doré; on y voyait seize quartiers et cette inscription :

Cy-gist haut et puissant seigneur, messire Jean d'Allamont, seigneur dudit lieu, Malandry, Brandeville, Dompierre, Villecloye, Quiney en partie, et baron de Bussy, lequel ayant pendant les plus grands troubles servi fidèlement le roy, sous le commandement de don Juan d'Autriche et autres gouverneurs des Pays-Bas, et puis ès guerres étrangères, succéda à feu messire Antoine d'Allamont, son père, gouverneur de cette ville de Montmédy, en laquelle il a commandé 40 ans durant, quelquefois en paix, souvent en guerre, toujours au contentement de ses princes et avec honneur pour soy, maintenant, la bénédiction du peuple témoigne la douceur et la sagesse de son gouvernement. Il trépassa âgé de 69 ans, le 9 janvier 1617.

Ils eurent pour enfants :

1° Jean, qui suit ;

2° Théodore *d'Allamont*, seigneur et comte de Brandeville, par lettres-patentes de Philippe, roi d'Espagne, le 11 décembre 1652, justicier des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny, prévôt de Bastogne et de Marche ; lieutenant-général du duché de Luxembourg, grand prévôt d'Ardenne, mort sans postérité le 17 décembre 1667 et enterré à Bastogne dans l'église des religieuses de Saint François, épousa Marie *de Merode Warous*, fille de *Jean de Merode*, comte de Warous et de Thiant, et de Marguerite *de Merchées*. Marie *de Merode-Warous* était veuve de Hans, baron *de Sternberg*, fils du vice-roi de Bohême. « Philippe, par la grâce de Dieu, roi, etc. Nous ayant été fait rapport des bons et signalés services que nous a rendus notre cher et féal messire *Théodore d'Allamont*, chevalier, seigneur de Brandeville et Vaux, justicier des nobles de notre pays, duché de Luxembourg et Chiny, prévôt de Bastogne et Marche, et que la famille, de laquelle il descend, aurait de temps immémorial été illustre et d'ancienne chevalerie militaire ; et que passé quatre siècles Pieron *d'Allamont*, chevalier, aurait épousé damoiselle Philippe *de Chauffour*, héritière de Didier de *Chauffour*, chevalier, seigneur dudit Chauffour et de Malandry, personnage de grand pouvoir en ce temps-là, qui pour ses intérêts particuliers, aurait fait la guerre à ceux de la cité de Metz, et que dès lors les susdites seigneuries seraient demeurées à ladite famille d'Allamont, ayant celle de Malandry longtemps auparavant appartenu à Jenne de Malandry et les sujets d'icelle de tout temps ont, comme ils font encore à présent, de nuit et de jour, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, fait la garde ; et qu'à l'imitation de ses prédécesseurs, ledit messire Théodore *d'Allamont* nous aurait servi plus de quarante ans, ayant, dès l'âge de quatorze ans, porté les armes, jusqu'à ce que le comte de Bucquoy a été déclaré *général* de l'empereur et levé un secours de gens de guerre de nosdits Pays-Bas par ordre de notre bon oncle l'archiduc Albert, icelui aurait donné audit messire Théodore d'Allamont une compagnie au régiment dudit comte, avec laquelle il aurait servi cinq ans en Bohême, en plusieurs rencontres, batailles, prises et siéges de villes, principalement en la retraite du pont de Vienne en Autriche, où il aurait maintenu la demi-lune qui était devant ledit pont, au siége de Genetz, Rosemberg, Frince, Pragadics, les deux dernières ayant été emportées d'assaut, auquel il se serait fait paraître des premiers; après il serait entré en garnison en la ville de Melque, laquelle ayant été assiégée par l'ennemi, y commandant ledit Théodore d'Allamont, a la garnison de quatre cents hommes seulement, il aurait soutenu ledit siége par l'espace de sept semaines, résisté à plusieurs assauts, et enfin obligé l'ennemi à la levée au grand contentement de l'empereur, pour être cette ville de conséquence à cause du passage du Danube; qu'en la fameuse bataille de Prague, il aurait eu l'honneur de mener l'avant-garde sous son commandement et l'escadron volant des enfants perdus; et poursuivant sa pointe jusqu'à la fin de la bataille, commençant et continuant l'escarmouche, emportant une demi-lune avec trois pièces de canon, il se serait trouvé des premiers devant les portes de ladite ville de Prague, et après serait entré avec le secours dedans la ville de Presbourg assiégée, et soi trouvé au combat opiniâtre devant ladite ville, qu'il contraignit l'ennemi de lever le siége avec grande perte de gens de part et d'autre; étant ledit messire Théodore *d'Allamont* retourné d'Allemagne, se serait trouvé au siége de Breda, commandant cinq compagnies du régiment du prince de Chimay, et trois autres compagnies du marquis de Brandebourg, avec poste particulier au quartier de Terhaide, qu'il aurait défendu contre les attaques des ennemis, et ladite ville étant rendue, il aurait eu ordre de se joindre avec lesdites compagnies au gouverneur de Wesel, pour l'exécution de certaine entreprise, laquelle n'ayant eu effet à cause de la mort dudit gouverneur, causée d'un coup de canon en allant reconnaître, ledit messire Théodore *d'Allamont* aurait reçu ordre de commander toutes les troupes destinées à ladite entreprise, composées du régiment du duc de Nieubourg desdites cinq compagnies, de trois du marquis de Brandebourg, et de quatre compagnies de cavalerie et quatre pièces de canon avec train, attirail et munitions de vivres, avec ordre de les ramener en garnison, comme il aurait fait nonobstant

mari Jacques de Laittres, entre ses deux enfants, et mourut en 1571. Voici ses enfants : Bazeilles.

1° Nicolas de Laittres, écuyer, seigneur de Bazeilles devant Laval, Escouviez,

Allamont.

que les ennemis s'étaient retirés avec une armée plus puissante ; en considération desquels services il aurait, après la mort de son frère, capitaine de cavalerie et prévôt de Bastogne et Marche, été pourvu de ladite charge de prévôt ; depuis aurait suivi le comte d'Embden, envoyé avec une armée au Palatinat, au secours de Frankenthal, et pour la récupération d'autres places occupées par les Suédois, s'étant signalé à celle de Spire, etc. » ;

3° Louis d'Allamont, capitaine de cavalerie au service de S. M. C., grand prévôt d'Ardenne, gît à Montmédy ;

4° Bernard d'Allamont, capitaine au service d'Espagne ;

5° Antoine d'Allamont, abbé de Beaupré ;

6° Marguerite d'Allamont épousa Louis de Custine d'Auflance, gouverneur de Vianden.

VIII. Jean *d'Allamont*, baron de Bussy, seigneur de Malandry, Villecloye, page des archiducs Albert et Isabelle, gouverneur, capitaine et prévôt de Montmédy, conseiller de guerre de S. M. C., Il est mentionné dans les lettres-patentes de 1632, en ces termes : « Que son frère aîné, messire Jean *d'Allamont*, seigneur dudit lieu Malandry, nous aurait semblablement servi longues années, tant en campagne qu'au gouvernement de ladite ville de Montmédy, laquelle il aurait conservée et défendue contre les entreprises des ennemis. » Il mourut le 17 juin 1644, âgé de 53 ans, et fut enterré à Montmédy. Il épousa Agnès *de Merode Waroux*, chanoinesse de Mons, décédée en 1606 et inhumée à Ossogne, fille de Jean *de Merode*, comte de Waroux et de Thiant, seigneur d'Ossogne, grand-maître de la cour de S. A. E. de Cologne, prince-évêque de Liége, et de Marguerite *de Harchies*. Ils laissèrent :

1° Jean d'Allamont, baron de Bussy, seigneur d'Allamont, Malandry, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche à la cour de Philippe IV, lieutenant de sa garde allemande, gouverneur et prévôt de Montmédy, né à Montmédy le 19 octobre 1626, tué au siége de Montmédy, le 4 août 1657, en défendant cette place contre l'armée de Louis XIV ;

2° Eugène-Albert d'Allamont, chanoine noble de la cathédrale de Liége en 1653, évêque de Ruremonde en 1659, administrateur de l'évêché de Bois-le-Duc, par bulle du pape Alexandre VII, évêque de Gand en 1666, comte de Brandeville, comte d'Everghem, seigneur de Malandry, mort à la cour de Madrid le 28 août 1673. Voici la notice sur cet évêque, due à la plume de Hellin, chanoine de l'église de Saint-Bavon à Gand :

« Eugène-Albert d'Allamont, baron de Bussy, seigneur d'Allamont, de Malandry, et Dansart et Blangny, naquit d'une illustre famille à Bruxelles en 1609, y fut baptisé par le cardinal Alphonse de la Cueva et tenu sur les fonts baptismaux par les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, qui lui donnèrent leurs noms. Il était fils de messire Jean, seigneur d'Allamont, de Malandry, Villecloye, baron de Bussy, gouverneur, capitaine et prévôt de Montmédy, et de dame Agnès de Merode, fille de messire Jean, seigneur de Waroux et Thiant, grand-maître de la maison d'Ernest, duc de Bavière, protecteur de Cologne, etc., et de dame Marguerite de Harchies. Son aïeul était messire Jean d'Allamont, seigneur de Malandry, baron de Bussy, etc., lequel avait épousé Philiberte-Marguerite de Lenoncourt. Après avoir achevé ses études de droit dans l'université de Louvain, il fut gratifié, en 1653, d'une prébende de la cathédrale de Liége, ordonné prêtre l'année suivante, et en 1659, nommé à l'évêché de Ruremonde par S. M. C. Philippe IV. Le Saint-Père Alexandre VII le créa vicaire apostolique de Bois-le-Duc en 1662, et enfin Anne-Marie d'Autriche, gouvernante d'Espagne, pendant la minorité de son fils Charles II, le transféra au siége épiscopal de Gand, avec l'approbation du Pape en 1666. Il prit possession de cette nouvelle dignité le 4 juillet de la même année par M. Bossen, prévôt de cette cathédrale, en laquelle il fit son entrée publique le 28 octobre suivant. Il gouverna ce diocèse pendant sept années, en donnant aux pasteurs qui lui étaient subordonnés, l'exemple du zèle pour son troupeau par le soin qu'il prenait lui-même d'administrer, surtout au temps des Pâques, le saint sacrement de la Pénitence, et par la charité qu'il exerçait envers tous les indigents. Il voulut qu'en vertu de son testament la moitié des arrérages du revenu de son évêché fût distribuée aux pauvres de la ville, et que l'autre moitié fût employée à la fondation d'autant de grands vicaires dans la cathédrale de Saint-Bavon, que ces fonds pourraient suffire à en entretenir, pour la plus grande dignité du culte divin et suivant la disposition des évêques ses successeurs ; il avait destiné à cette fondation, par ses lettres-patentes du 3 mars 1667, la somme d'argent que le chapitre lui avait cédée sur les revenus communs pendant la vacance du siége. Il légua aux Ursulines de Gand la somme de 1800 florins pour fonder une grande messe tous les dimanches et fêtes de l'année ; une autre somme pour son anniversaire en cette cathédrale et celle de Saint-Lambert à Liége, avec la distribution d'une grande multitude de pains aux pauvres de Gand, et sa belle bibliothèque, ainsi qu'une somme d'argent, aux révérends pères Jésuites de cette ville, à charge de quelques messes pour le repos de son âme. Telles furent les dispositions de sa dernière volonté qu'il signa le 30 mars 1673, la veille de son départ de Gand pour se rendre à la cour de Madrid où il espérait obtenir

Bazeilles.

Saint-Pancré, de la grande maison de Virton, colonel d'un régiment de dix enseignes au service du roi d'Espagne Philippe II, gouverneur et prévôt de Saint-Mard et de Virton, lieutenant des bandes d'ordonnances du comte de Mansfelt.

Allamont.

plus aisément en personne la décharge de la pension que S. M. C. Philippe III avait assignée sur son évêché à l'évêque de Ruremonde, dont le gouvernement des Provinces-Unies retenait une grande partie des revenus. Mais à peine était-il arrivé au terme de son voyage, qu'une violente colique l'enleva subitement de ce monde, le 28 août 1673, âgé de 64 ans; comme s'il avait prévu cette mort précipitée, cinq jours avant, par un codicille, il avait ordonné qu'on l'ensevelirait dans l'église de l'hôpital de Saint-André à Madrid, et que son cœur serait transporté à Gand pour y être déposé sous le tombeau magnifique en marbre blanc et noir, qu'il avait fait élever par Pierre Delmuret, liégeois, vis-à-vis de M. van den Bosch. On y voit cet illustre prélat représenté à genoux devant une statue de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. Ces mots: *Et hora mortis suscipe* sont gravés sur la base. A côté et plus bas la mort est figurée en relief par un squelette avec cette inscription: *Statutum est hominibus semel mori*, et derrière la statue de l'évêque est celle d'un ange armé d'une épée ardente, avec ces mots à la base: *Tu nos ab hoste protege*. Au-dessus de la corniche de ce monument, sont ses armoiries accompagnées de celles de la seigneurie de Saint Bavon et du comté d'Everghem. Sur les côtés sont ses seize quartiers en bas-relief, gravés aussi sur la pierre sépulcrale de marbre blanc. »

Cette notice est très-imparfaite; l'auteur n'a pas connu le petit volume que nous avons cité plus d'une fois dans cette généalogie de la famille d'Allamont. Or, l'épître dédicatoire est précieuse sous ce rapport; en voici un extrait:

« Je commencerai par l'honneur que vous avez eu venant au monde, d'être tenu sur les sacrés fonts de baptême par les sérénissimes archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, infants d'Espagne, princes des Pays-Bas, qui vous donnèrent le nom d'Eugène-Albert. Le plus cher soin que monseigneur votre père et madame votre mère eurent d'abord pour votre éducation, fut de vous donner la première teinture de piété sous la conduite de bons et vertueux précepteurs de piété, et de vous vouer à la Vierge mère de Dieu, à qui ces âmes saintes avaient eu de tout temps une dévotion sans réserve. Ils vous firent habiller de bleu jusqu'à l'âge de huit ans pour porter sa livrée avec cette glorieuse qualité de page d'honneur de Notre-Dame. Les amusements de votre enfance ne furent rien moins que des amusements, car vous occupiez votre loisir à bâtir de petits autels, les embellir, vous revêtir d'habits pontificaux, dire des messes et faire des sermons qui étaient de véritables présages qu'un jour vous auriez un haut emploi au service de l'église de Dieu et que vous en seriez une des précieuses colonnes. Au sortir de cet âge d'innocence, sachant que le commerce des lettres est un commerce qui, au lieu de déroger à la qualité d'un gentilhomme, en est le plus grand ornement, et que les belles connaissances sont les meilleures marques de la noblesse, vous allâtes à Luxembourg, Trèves et Mayence apprendre, sous la direction des R. P. Jésuites, vos humanités, et de là à Louvain faire votre cours de philosophie au collége de Saint-Antoine. Vous vous portâtes ensuite aux exercices militaires et à tout ce qu'un cavalier doit savoir, et pour la mettre en pratique vous fîtes une campagne sous l'archiduc Léopold. Vous vous trouvâtes en diverses rencontres et entre autres à la bataille de Lens, où vous fûtes fait prisonnier et mené à Clermont d'où vous ne sortîtes, après y avoir reçu un assez mauvais traitement, qu'en payant une rançon fort considérable. Ce fut en cette conjoncture que vous fîtes paraître comme aux autres adversités qui vous sont advenues, une fermeté de courage et une constance qui n'avait rien de bas. Après ces traverses, vous obtîntes une prébende dans la cathédrale de Liége où, suivant la coutume, vous fîtes preuve de vos quartiers de bonne et illustre noblesse et d'ancienne chevalerie. Vous y fûtes reçu ensuite, le 28 janvier 1653. Vous prîtes alors comme votre vocation le requérait, l'ordre sacré de prêtrise, et vous célébrâtes votre première messe dans l'église des R. P. de la compagnie de Jésus, en septembre 1654. Quatre ans après, l'occasion s'étant offerte d'accompagner votre généreux frère à Montmédy, le jour de votre arrivée, la place fut investie par l'armée française. Dans cette aventure inopinée, votre cœur se fit connaître intrépide à affronter les périls; et, par votre présence et vos actions, vous animâtes les courageux, inspirâtes de la résolution à ceux qui semblaient en manquer, assistâtes les blessés et conduisîtes en la voie du Ciel ceux qu'une mort honorable y appelait. Tout le monde vit en ce siége jusqu'où la dernière valeur de deux frères unis et des hommes justement dévoués au service de leur prince et au salut de leur patrie peut aller. Aussi cet auguste monarque... après la mort de ce grand capitaine, vous pourvut de la dignité d'évêque de Ruremonde, et fûtes consacré le 24 d'août 1659 en l'église de Saint-Rombaut, métropolitaine de Malines, par l'archevêque André Creusen, Jean de Wachtendonck, évêque de Namur, et Zacharie de Metz, évêque de Trajan, vicaire apostolique de Hollande... Sa Sainteté, au rapport qui lui en fut fait, vous imposa le nouveau fardeau de vicaire apostolique et administrateur de l'évêché de Bois-le-Duc.... En 1665, le 5 de juin, jour de la Trinité et de la dédicace de la ville, le feu qui s'y prit réduisit en cendres avec la plupart des maisons, votre palais, vos meubles, votre curieuse bibliothèque et n'y épargna rien .. Le Ciel qui voulut donner un plus ample théâtre de gloire à ces vertus que vous faisiez si noblement agir, vous fit aussi dénommer à l'évêché de Gand... Néanmoins vous fîtes rebâtir un palais épiscopal... L'an 1666 vous fîtes votre entrée à Gand le 18 octobre .. A votre arrivée, pour tant mieux faire voir la passion que vous aviez au service de l'État, vous fîtes faire des habits à tous les soldats espagnols de la garnison de la citadelle... Vous n'avez pas laissé de faire munir la ville et la citadelle de contrescarpes et palissades, et d'animer votre clergé à y contribuer. Enfin, par un trait qui a fort peu d'exemples, vous fournîtes cinq mille florins pour la levée d'une compagnie à la garde de la même ville. »

3° Anne *d'Allamont*, chanoinesse de Remiremont, héritière de sa famille, comtesse de Brandeville, dame d'Allamont, de Malandry, décédée le 6 mai 1719, épousa Alexandre, comte de *Merode*, vicomte de Villers-sur-Lesse, seigneur d'Oaagne, son cousin germain.

Bazeilles

Bertelius parle, dans son *Histoire du duché de Luxembourg*, du prévôt de Virton et châtelain de Saint-Mard : *Nicolaus* DE LAITTRES, *vir nobilis, virtunensis gubernator, omnimodo auctoritate præest*. Il avait succédé au sire de Vaudrey et il fut remplacé, en 1592, par Henri de Châlons.

Nicolas DE LAITTRES et sa sœur Anne DE LAITTRES, mariée à Philippe *de Wal*, partagèrent, le 28 avril 1564, les biens provenant de leur père Jacques DE LAITTRES. Voici cet acte : « Comparurent en leurs personnes, noble homme Nicolas DE LAITTRES, écuyer, capitaine et prévôt de Virton, seigneur de Bazeilles, et noble homme Philippe *de Wal*, écuyer, capitaine-prévôt de Chauvancy, seigneur de Rossignol, en cause de damoiselle Anne DE LAITTRES, sa femme, sœur germaine et unique dudit seigneur Nicolas DE LAITTRES, laquelle autorisée dudit Philippe *de Wal*, son mari, etc., pour les partages faits entre eux de toute la succession héréditaire et immobilière à eux donnée et héritée, délaissée par le trépas de feu noble homme Jacques DE LAITTRES, en son vivant écuyer, conseiller et receveur-général du Luxembourg, leur père, etc.

« Ledit Nicolas DE LAITTRES aura et transportera pour sa part et portion comme fils, tant pour son droit d'aînesse que pour autrement, suivant les us et coutumes des lieux et droits où les héritages de ladite succession sont situés, tel

BRANCHE DE CHAUFFOUR.

Allamont.

VII. François *d'Allamont*, seigneur du Chauffour, Preutin, Champy, Neuville, Breux, Juvigny, capitaine, gouverneur de Dampvillers, était fils d'Antoine *d'Allamont*, seigneur de Malandry, maréchal-de-camp au service d'Espagne, et d'Ide *de Custine*. Il épousa Claude *de Housse*, dont :

1° François, qui suit ;
2° Charles *d'Allamont*, religieux ;
3° Nicole *d'Allamont*, prieure, puis abbesse de l'abbaye noble de Marienthael.

VIII. François *d'Allamont*, seigneur du Chauffour, Champy, Neuville, Breux, prévôt de Luxembourg, épousa Madelaine *de Nettancourt*, veuve de Nicolas *de Pouilly*, fille de Louis *de Nettancourt*, et de Françoise *de Beauveau*. Ils eurent :

1° Florimond, qui suit ;
2° Marie-Christine *d'Allamont*, religieuse à Marienthael ;
3° Claudine *d'Allamont*, épousa Philippe *des Armoises*, seigneur de Hanoncelles ;
4° Anne *d'Allamont*, religieuse à Verdun.

IX. Florimond *d'Allamont*, chevalier, seigneur de Chauffour, Champy, Neuville, Breux, Juvigny, colonel de cavalerie au service du duc Charles de Lorraine, gouverneur de Pont-à-Mousson, épousa Anne-Marguerite *d'Argenteau*, chanoinesse de Poussaye, fille de Florent, comte *d'Argenteau*, et d'Anne *de Brandenbourg*, dont :

1° Marie-Christine *d'Allamont* épousa Pierre-Ernest, baron *de Mercy*, lieutenant-feld-maréchal et chambellan au service impérial, mort des blessures qu'il reçut au siége de Breda, fils de François *de Mercy*, feld-maréchal des armées impériales pendant la guerre de 30 ans, tué à la bataille de Nordlingen. De ce mariage est issu un fils unique, Florimond-Claude, comte *de Mercy*, feld-maréchal au service de l'empereur, mort sans postérité, laissant le nom de Mercy et sa fortune, par adoption de 1723, à son cousin Florimond-Claude, comte *d'Argenteau*.

Bazeilles.

droit de propriété en raison qu'audit Nicolas et Anne DE LAITTRES sont compétés d'appartenir et appartiennent à la terre et seigneurie de Bazeilles, lez-Laval, ainsi qu'elle se contient en tout droit de haute justice, moyenne et basse, grains, dîmes, etc.

« Item, les terrages de Lamorteau, Vilosnes, Harnoncourt, Thone-la-Long, Robemont, Belmont et Ethe, etc., etc.

« Anne DE LAITTRES et Philippe *de Wal* auront les biens et terrages de Thone-la-Long, de Grand-Mesnil et La Ferté, ainsi que d'autres biens, rentes et dîmes, repris dans le susdit partage.....

« Lequel partage damoiselle Louise *d'Allamont,* mère desdits Nicolas et Anne DE LAITTRES, ses enfants, présents, stipulant, elle a consenti et accorde tant pour les entretenir en paix et union que pour avancement dudit partage et quitte et renonce à tels droits de propriété qu'à elle pourrait compéter et appartenir, pour son regard de piété... dudit partage, acquiescés par feu Jacques DE LAITTRES, en son vivant escuyer, conseiller et receveur-général de Luxembourg, leur père; elle renonce aux avantages de son mariage, de son vivant, moyennant ce que la dessus dite damoiselle entend demeurer quitte et exempte de toute charge, dette, hypothèque, généralement de toutes obligations, de quelle nature qu'elles soient, pour lesquelles on la pourrait inquiéter, quereller et poursuivre, et après même de toutes conventions matrimoniales dont elle pourrait être tenue, tant en sesdits enfants au moyen des traités de mariage, tant passé que coutumier, spécialement de ce qu'elle pourrait être tenue envers ledit Nicolas DE LAITTRES, son fils, au moyen du traité de mariage d'entre lui et damoiselle Nicole *de Naves*, sa femme, en date du 3e jour de septembre l'an mil cinq cent et soixante-trois.

« Pour raison desquelles conventions, elle entend être quitte et déchargée purement et simplement, signament de la somme de 1,200 francs Barrois, mentionnée audit traité de mariage, et d'être déchargée de la promesse du douaire, attendu que plaige actuelle est faite entre les parties, du consentement de ladite damoiselle Louise *d'Allamont,* demeureront les pièces, échues au lot de sa fille damoiselle Anne DE LAITTRES, mentionnées au traité de mariage, déchargées de douaire, ensemble pour le regard de la maison de Virton avec ses appartenances et dépendances, comme il est parlé audit traité. En témoignage de quoi ont les susdits signé de leurs seings manuels, au lieu de Malandry le 28e d'avril 1564, pour servir aux parties soussignées. » Cet acte a été souscrit par Louise *d'Allamont,* Nicolas DE LAITTRES, Anne DE LAITTRES, Antoine *d'Allamont,* Jacques *d'Allamont*, Louise *de Custine, de Sterpigny*, Philippe *de Wal*.

Nicolas DE LAITTRES partagea, le 21 août 1571, les biens de sa mère, avec Philippe *de Wal*, seigneur de Rossignol, et Anne DE LAITTRES. Cet acte fut fait à Chauvancy-le-Château.

Nicolas de LAITTRES prêta foi et hommage le 3 janvier 1572 : « Nous Pierre-Ernest, comte et seigneur de Mansfeld, noble baron de Hildragues, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine-général du pays et duché de Luxem-

bourg, savoir faisons... qu'aujourd'hui... Nicolas DE LAITTRES, seigneur de Bazeilles et Escouviez, capitaine et prévôt de Virton..., a demandé à faire ès nos mains acte de foi et hommage et serment de fidélité qu'il était tenu de faire à cause des biens féodaux qu'il tient en fief de Sa Majesté duc de Luxembourg et comte de Chiny, tant en la châtellenie de Saint-Mard qu'en la prévôté de Virton et de Montmédy. » Bazeilles.

Nicolas DE LAITTRES intervint, le 17 juin 1577, dans un acte de famille avec Jean *de Bellefontaine*, écuyer, Marie DE LAITTRES, veuve de feu Didier *de Durleim*, écuyer, seigneur de Flassigny, et noble écuyer Évrard DE LAITTRES, seigneur de la Malmaison, Allondrel, et damoiselle Ide *de Sologune*, sa femme.

Nicolas DE LAITTRES, seigneur de Bazeilles, assista aux assemblées des nobles du duché de Luxembourg et comté de Chiny du mois de janvier 1576. Il fut encore présent, à la réunion de l'ancienne chevalerie du duché de Luxembourg qui célébra le 11 septembre 1595, la réception de Son Altesse archiduc d'Autriche et comte de Luxembourg.

Nicolas DE LAITTERS fit encore le 1er janvier 1599, le dénombrement de la seigneurie de Saint-Pancré mouvante du duc de Lorraine, à cause de la châtellenie de Longwy, tant en son nom qu'en celui de damoiselle Nicole *de Naves*, sa femme.

Nicolas DE LAITTRES avait épousé, le 3 septembre 1573, Nicole *de Naves*, fille de Jean *de Naves*, vice-chancelier de l'Empire, et d'Hélène *de Waha*, petite-fille de Nicolas *de Naves*, président du conseil de Luxembourg. Il mourut sans postérité le 7 avril 1599. Sa veuve convola avec le seigneur *d'Issoncourt*.

Nicolas DE LAITTRES et Nicole *de Naves*, sa femme, furent inhumés dans l'église de Saint-Gobergues, à Virton, sous une tombe où ils étaient représentés et qui porte l'inscription suivante :

Cy-gist honnête seigneur Nicolas DE LAITTRES, seigneur d'Escouviers, Bazeilles, Saint-Pancré, de la grande maison de Virton, et colonel d'un régiment de dix enseignes pour le service de S. M. C., lieutenant d'une compagnie d'armes de Son Excellence de Mansfeld pour le service de Sa Majesté, gouverneur et prévôt dudit Virton et Saint-Mard, qui décéda le 7 avril 1599.

Cy-gist honnête dame, dame Nicolle *de Naves*, la femme et épouse dudit seigneur Nicolas DE LAITTRES, laquelle décéda le.....

2° Anne DE LAITTRES, dame héritière de Landrescourt, avec droit de haute, moyenne et basse justice, des terres de Mouzay, Petit-Failly, Thone-la-Long et Marville, épousa Philippe *de Wal*, seigneur de Rossignol, Neufmenil, Wilbrouck, Villers-le-Rond, etc., capitaine et prévôt de Chauvancy, mort le 6 mars 1575, fils de Jean *de Wal*, seigneur de Rossignol, et de Jacqueline *de la Mock de la Morteau*.

Anne DE LAITTRES hérita de Bazeilles, de Saint-Pancré, d'Escouviez, de la grande maison de Virton et des terres à Robemont, Houdrigny, la Mouilly, Torgny, délaissés par Nicolas DE LAITTRES, son frère, en 1599. Elle partagea cette succession entre ses enfants par acte du 12 juillet 1606, signé par les co-

Bazeilles.

partageants, enfants et petits-enfants de Philippe *de Wal* et d'Anne DE LAITTRES, savoir : Godefroi *de Saint-Ignon*, Nicole *de Wal*, Hélène *de Wal*, Nicolas *de Gorcy*, F. *de Saint-Ignon*, *de Wal*, Antoine *de Wal*, Nicolas *de Wal*, Gilles *de Waha*, Anne *de Wal*, Philippe *de Wal*.

Anne DE LAITTRES approuva ledit partage à Rochefort le 12 de juillet 1606 : « Je Anne DE LAITTRES, veuve de feu le seigneur Philippe *de Wal*, vivant seigneur du Neufmenil, Rossignol, connais m'avoir déporté de la succession de feu mon frère le seigneur Nicolas DE LAITTRES, et avoir consenti à mes enfants, cy-devant dénommés, de la partager entre eux de mon vivant, à charge et condition qu'ils paieront, chacun an, le douaire dont ledit bien est chargé, savoir : sept cents cinquante francs, à dame Nicole *de Naves*, veuve de mon dit frère, sa vie durant, chacun sa part, comme il est déclaré par ce présent partage, à peine de prompte exécution sur la part et portion des défaillants du paiement. Témoin mon nom cy-mis à Rochefort, le 12ᵉ jour de juillet 1606. — Je soussigné, à raison de ma femme Madelaine *de Wal*, ai aussi accordé et consenti à ce partage, réservé tel droit d'acquêt qui peut appartenir à madame *d'Issoncourt*, (Nicole *de Naves*), au moulin de la Moully, qu'elle et son mari ont donné à ma femme. Fait à Rochefort, ce 9ᵉ d'octobre 1606. Jacques *de Pouilly*, Madelaine *de Wal*, et moi soussigné avons ratifié les partages susdits, témoin mon nom cy-mis le pénultième de février 1609, Nicolas *de Gorcy*. »

Les quartiers de Laittres furent justifiés par la famille de Wal au chapitre d'Andenne en 1586; et ils le furent également au chapitre de Remiremont; on les trouve aussi sur les monuments érigés par cette même famille dans les églises de Behogne et de Taviers.

Anne DE LAITTRES mourut le 30 avril 1607 et fut inhumée dans l'église de Behogne, près de Rochefort; on y voyait sa tombe ornée de ces quartiers :

LAITTRES,	*Saint-Marie,*	*Lutz,*	*Maisnil,*
Allamont,	*Champy,*	*Parant,*	*Chinery.*

Le comte de Saint-Genois, *Mém. généalogiques*, t. II, page 27, parle d'Anne DE LAITTRES en ces termes : « Nous venons de dire que damoiselle Anne DE LAITTRES était mère de Matthieu de Wal. La tombe de cette dame se trouve dans l'église de Behogne où elle a fondé des obits. On y voit les huit quartiers de son extraction, etc. — On n'attache pas communément assez d'importance aux épitaphes; on les néglige comme des choses indifférentes; on les rebute par leur forme gothique; on les sacrifie légèrement à des décorations moins utiles. C'est ainsi qu'ont disparu tant de monuments au défaut desquels plusieurs familles très-nobles ne sauraient tirer leur origine.

« On me dira peut-être..... Je place ici cette observation avec d'autant plus de plaisir que les quartiers d'Anne DE LAITTRES ne paraissent pas susceptibles d'un pareil reproche. Plusieurs d'entr'eux ont été prouvés à la réception des petites-filles de cette dame au chapitre d'Andenne. »

LALAING (DE). Nous avons déjà donné, en note, à l'article de Hornes, l'histoire généalogique des seigneurs de Hooghstraeten, du nom de Lalaing.

I. Philippe DE LALAING, seigneur de La Mouillerie, était un des bâtards d'Antoine DE LALAING, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison d'or. Cette extraction est prouvée par l'acte de relief d'une rente fait par ledit Philippe, par-devant la cour féodale de Brabant. Voici cet acte : Van Philippe, bastaert VAN LALAING, die op 27 july 1531, ontfinck by coope gedaen tegen den voorseyde heeren Anthonyse VAN LALAING, greve van Hooghstraeten, ridder, synen vader, opdrachten en overgeven van denselven, eene erfrente van hondert rinsgulden t' jaers, beset op zyn hof geheeten 't hof van Immerseel, staende binnen de stadt van Lycre, tegen de kercke overe.

L'acte rappelé qui se trouve plus haut dans le même registre indique Antoine DE LALAING, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, chambellan et chef des finances de l'empereur, comte de Hooghstraeten, seigneur de Montigny, de Culembourg, de Borsele, époux de dame Élisabeth *de Culembourg,* comtesse de Hooghstraeten.

Quant à la mère de Philippe DE LALAING, la famille et les écrivains ne sont pas d'accord à cet égard ; les uns indiquent Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sans s'inquiéter le moins du monde de la chronologie (1); d'autres préfèrent Marguerite d'Autriche, sans pouvoir invoquer en leur faveur rien, absolument rien, pas même la probabilité (2).

Il résulte des quartiers qui se trouvaient autrefois sur un vieux tableau funèbre d'Antoinette DE LALAING, épouse de Gérard *de Seclyn,* et fille de Philippe le bâtard, que la mère de celui-ci était de la maison de Luxembourg; et de vieux manuscrits de généalogies indiquent Isabeau *de Luxembourg,* fille bâtarde de Ferdinand *de Luxembourg,* seigneur de Hautbourdin, et de Jacqueline *de Bruaen.*

Philippe DE LALAING, seigneur de La Mouillerie, fut légitimé par lettres-patentes octroyées par Charles-Quint au mois de mars 1523.

Jeune encore il fut attaché en qualité d'écuyer et de maitre-d'hôtel à la cour de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui, il est vrai, aimait alors tendrement son père.

(1) Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, naquit à Bruxelles en 1503.

(2) Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, naquit en 1480. A l'époque de la naissance de Philippe, bâtard DE LALAING, elle était mariée à Philippe-le-Beau, duc de Savoie.

Il fut l'un des commissaires du prince pour le renouvellement des magistrats en Flandre, de 1528 à 1547.

En 1529 il fut chargé d'une mission en France.

Ses restes mortels ont été inhumés à Culembourg.

Il épousa, le 12 août 1527, Florence *de Rechem*, décédée en 1592 et inhumée à Audenarde, fille de Josse, vicomte d'Audenarde, seigneur de Kerchove et de Boulency, et de Barbe *Stommelincx*. Le contrat fut passé au collége des échevins, en présence de messire Philippe *Stommelincx*, grand-père maternel de Florence *de Rechem*, de Nicolas *Savary*, son beau-père et l'un des chefs-tuteurs, et de quelques autres parents. Le comte de Hooghstraeten s'était fait représenter par maître Roland *de Baillet*, son secrétaire.

La résidence ordinaire du seigneur de La Mouillerie était à Audenarde; sa veuve, Florence *de Rechem*, continua de résider dans cette ville qui était d'ailleurs le lieu de sa naissance. Elle parvint à un âge avancé; en 1585, elle régla le partage de sa succession entre ses enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit :

2° Philippe DE LALAING, seigneur de Boulency, capitaine de cavalerie au service des États, au temps de l'archiduc Mathias, chef-tuteur de la ville d'Audenarde en 1577, épousa Jacqueline *de Seclyn*, fille de Richard et de Charlotte *de Werchin*. De ce mariage naquirent quatre fils et deux filles :

A Christine DE LALAING, religieuse au couvent de Sion, à Audenarde;

B Jean DE LALAING, tué au siége d'Ostende;

C Philippe DE LALAING, seigneur de Boulency, épousa Françoise *de Ontaneda*, fille de François; laquelle convola, le 4 octobre 1612, avec François *Triest*, chevalier, seigneur de Raveschoot;

D Michel DE LALAING s'établit au pays de Hesse;

E Charles DE LALAING;

F Isabeau DE LALAING.

3° Antoine DE LALAING, seigneur de Calleberghe, maître-d'hôtel de l'archiduc Mathias, épousa Marie *de Baronaige*, fille de Guillaume *de Baronaige*, chevalier, seigneur de Mouwez, et de Catherine *van den Heetvelde*. Après le décès d'Antoine DE LALAING, elle convola avec Charles *Longin*. Antoine DE LALAING, seigneur de Calleberghe laissa un fils :

Chrétien-Charles DE LALAING, seigneur de Calleberghe, capitaine au service du roi, mort en Allemagne, sans avoir été marié.

4° Anne DE LALAING, religieuse à l'abbaye noble de la Cambre, lez-Bruxelles, par profession du 14 octobre 1553;

5° Hélène DE LALAING, religieuse à l'abbaye de Ghislenghien;

6° Antoinette DE LALAING, demoiselle d'honneur de la comtesse de Hooghstraeten, se maria, le 12 septembre 1563, à Gérard *de Seclyn*, seigneur d'Herpelghem, fils de Pierre *de Seclyn*, chevalier, et de Jeanne *van de Schaegen;*

7° Isabeau DE LALAING, décédée en 1608, se maria avec Louis *le Poyvre*, chevalier, seigneur de Houssoye, bourgmestre d'Audenarde, mort à Audenarde le 16 février 1592, fils de Jean, seigneur de Hellebus, et d'Agnès *de Heurne*. Louis *le Poyvre*, lors de la mort de sa belle-mère, se crut en droit de prendre, du chef de sa femme, le titre de vicomte d'Audenarde; ce titre resta pendant trois générations dans sa famille.

II. Jacques DE LALAING, vicomte d'Audenarde, seigneur de La Mouillerie, de Maffles, de Kerchove, lieutenant-commandant d'une compagnie d'infanterie au service de Philippe II, roi d'Espagne, premier membre du collége des chefs-tuteurs à Audenarde, en 1560; bourgmestre de cette ville en 1574 et 1575; commissaire des montres des gens de guerre; mort à Alost le 4 mai 1579, épousa, en premières noces, Marie *d'Enghien*, dame de Santberghe et de Beauvolers, décédée en 1573, fille de Viglius, seigneur desdits lieux, et d'Agnès *de Berchem;* et, en secondes noces, par contrat passé devant le collége des échevins d'Audenarde le 5 novembre 1574, Anne *de Chasteler*, veuve de Josse *van der Meere*.

Anne *de Chasteler* remit, le 12 octobre de l'année 1579, l'inventaire des biens délaissés par son époux, au collége des chefs-tuteurs d'Audenarde, pour en faire le partage entre les neuf enfants de son mari, selon la coutume locale. Voici ces enfants :

1° Philippe DE LALAING, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, de Kerchove, mort en célibat à la fleur de l'âge;

2° Charles, qui suit :

3° Jean DE LALAING, bénédictin à l'abbaye de Saint-Pierre, lez-Gand;

4° Gaspar DE LALAING, capitaine des gardes du prince d'Orange, puis gouverneur d'Utrecht, tué au siége de Tournay en 1581, épousa N. *de Gesten;*

5° Louis DE LALAING, seigneur de La Mouillerie, épousa Françoise *de Guiselin*. De ce mariage naquit un fils :

Pierre-Hippolyte DE LALAING, seigneur de La Mouillerie, échevin de la ville de Bruxelles en 1637 et 1638, épousa, en premières noces, Anne *d'Immerseel*, fille de Jean et d'Agnès *Fasse;* et, en secondes noces, Catherine *de Fraye*. Du premier mariage naquirent deux enfants, savoir :

* Agnès DE LALAING, mariée à George *Pauli*, médecin ;

** Hippolyte DE LALAING, seigneur de La Mouillerie, échevin de Bruxelles en 1672 et 1674.

6° Ferry DE LALAING, capitaine au régiment du duc de Parme, mort en célibat;

7° Jacques DE LALAING, seigneur de Maffles, épousa Charlotte *Hinckaert*, dame d'Ohain et de Corbais, fille de Jean *Hinckaert*, chevalier, seigneur desdits lieux, grand-veneur du Brabant, et de Lucrèce *van der Aa*.

Je possède la requête suivante : « Remontre en toute humilité damoiselle Charlotte *Hinckaert*, veuve de feu sieur Jacques DE LALAING, dit *de la Mouillerie*, en son vivant commissaire des gens de guerre pour leurs altesses sérénissimes, que les veuves desdits commissaires jouissent des franchises telles qu'ont eues leurs maris, si comme de maltôtes, logement et autres ; ce nonobstant, les fourriers de leurs altesses et de cette ville, sans à ce prendre égard, ont puis naguères, le jour même de l'enterrement de son dit feu mari, envoyé certain courtisan vers ladite remontrante avec un billet pour l'accommoder en sa maison de deux chambres et d'une cuisine, combien que la capacité de sa maison n'est telle et n'ait aucune place de réserve, comme n'occupant, ladite remontrante, qu'un quartier de la maison pour sa demeure et qu'icelle remontrante est enceinte et malade au lit ; et afin qu'elle puisse être maintenue en sesdites franchises ladite remontrante supplie bien humblement que vos excellences et seigneuries soient servies, ordonner audit fourrier de reprendre à soi ledit billet et se déporter de ne charger ladite suppliante d'aucun logement, et laisser, quant à ce, jouir à icelle desdites franchises. » L'archiduc accueillit favorablement cette demande par lettres signées à Bruxelles le 16 septembre 1610.

Du mariage de Jacques DE LALAING avec Charlotte *Hinckaert* naquirent :

A Florence DE LALAING ;

B Jeanne DE LALAING ;

C Guillaume DE LALAING, seigneur d'Ohain et de Corbais, né à Bruxelles et baptisé à la Chapelle le 8 novembre 1608, épousa Marie-Catherine *de Landas*, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Clabbeek, et de Marie-Virginie *t' Serraerts*, dite *Haenkenshooft*, qui était fille de Michel *t' Serraerts*, chevalier, seigneur de Ramelo, et de Florence DE LALAING, dame de La Mouillerie, sa seconde femme. Ils eurent une fille :

Marie-Hippolyte DE LALAING, née à Ohain le 4 août 1670, mariée à Jean-Baptiste *de Hellin*, vicomte d'Angest, mort le 3 novembre 1701, fils de Jean-Charles, vicomte d'Angest, seigneur de Wassenhove, et de Marie-Jeanne *de la Jonchière*, sa première femme.

8° Simon DE LALAING, capitaine, mort au siége de Calais, avait été page de l'archiduc Mathias ;

9° Catherine DE LALAING, mariée à Philippe *du Chastel*, seigneur de Blangerval, gouverneur et haut-bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, par lettres-patentes du 6 juillet 1584, mort en 1613.

III. Charles DE LALAING, seigneur de Santberghe, mort le 2 avril 1632, à l'âge de 70 ans, épousa, en 1587, Catherine *de Fourneau*, décédée le 4 mai 1648, fille de Charles, seigneur de Cruyckenbourg, et de Marie *de Gheyn*, petite-fille de Simon *de Fourneau* et de Marie *de Baillet*, qui était fille de Roland *de Baillet*, secrétaire d'Antoine DE LALAING, comte de Hooghstraeten,

mentionné ci-dessus. Ils gisent à Santberghe. De ce mariage sont nés neuf enfants :

1° Jean, mort en bas âge;
2° Ferry-Servais, qui suit :
3° Florence DE LALAING, dame de La Mouillerie, de Maffles, décédée le 27 septembre 1662, se maria : 1° à Michel *t' Serraerts*, chevalier, seigneur de Ramelo, veuf de Catherine *van der Noot*, fils de Jean *t' Serraerts*, seigneur de Ramelo, et d'Agnès *van Halmale ;* et 2° en octobre 1627, à François *de Plaines*, seigneur de Terbruggen, mort le 23 avril 1640, fils de Louis *de Plaines* et d'Anne *van der Vorst;*
4° Marguerite DE LALAING, mariée à Philippe *Ruychroch van de Werve*, lieutenant-colonel au régiment du comte de Boussu, fils de David et de Barbe *Chassey;* il convola depuis avec Jeanne *van Ophem;*
5° Françoise DE LALAING, décédée le 8 mai 1677, mariée à Philibert *Hinckaert*, seigneur de Lille, mort le 17 août 1656. Ils gisent à Campenhout;
6° Anne DE LALAING, mariée à Thomas *Edwards*, capitaine anglais, lieutenant-colonel au régiment de Gage, fils de Guillaume *Edwards*, capitaine;
7° Marie, abbesse de Ghislenghien;
8° Jeanne, religieuse à l'abbaye de Ghislenghien;
9° Catherine, dévote.

IV. Ferry-Servais DE LALAING, seigneur de Santberghe, mort le 13 janvier 1670, épousa Anne-Marie *van der Noot*, décédée le 8 décembre 1660, fille de Jacques *van der Noot*, chevalier, seigneur de Kieseghem, bourgmestre de Bruxelles, et de Catherine *Taye*, dont :

1° Jacques, qui suit :
2° Charlotte-Agnès DE LALAING, décédée le 11 octobre 1693, se maria avec Paul-Alexandre *Wynsone*, mort le 5 mai 1693;
3° Catherine DE LALAING, mariée : 1° à Viglius *de Gruutere*, seigneur d'Yedeghem, fils d'Antoine-François et de Cornélie *d'Yedeghem;* et 2°, à Grammont, à Wratislaus-Eusèbe *de Hembiese*, fils de Josse et d'Anne *Damman ;*
4° Florence-Barbe DE LALAING, mariée à don Gaspar *de Ramirez*, capitaine au régiment de Ligne, au service d'Espagne.

V. Jacques DE LALAING, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, fut page de la reine Christine de Suède, avec laquelle il fit le voyage d'Italie, et figura comme vicomte d'Audenarde aux inaugurations du 19 mars 1702 et du 18 octobre 1717 dans la noblesse de Flandre. Le premier de sa famille, il se présenta devant le *steenman* ou châtelain d'Audenarde pour relever la vicomté d'Audenarde, négligée par ses devanciers, si toutefois

il avait des droits à opposer aux prétentions de la famille le Poyvre, issue d'Isabeau *de Rechem*, vicomtesse d'Audenarde. Jacques DE LALAING, seigneur de Santberghe, mourut le 11 octobre 1720. Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 28 avril 1670, Marie-Thérèse *Rym*, née à Gand le 19 novembre 1642, décédée le 26 mai 1681, fille de Charles, chevalier, baron de Bellem, seigneur de Schuervelde, et de Marie *Rodriguez de Evora y Vega;* et, en secondes noces, Gertrude *Damman*, dame d'Hermelveerdeghem, décédée sans hoirs, fille de Charles, seigneur d'Hemelveerghem, et de Marie *Coecke*.

Il eut du premier lit :

1° Caroline-Françoise DE LALAING, décédée le 27 septembre 1743, se maria, par contrat du 14 septembre 1693 et à l'église de Saint-Michel à Gand le 16 du même mois, avec Ferdinand-Hippolyte *della Faille*, seigneur d'Huysse, grand-bailli de Gand, né à Gand le 2 décembre 1654, mort le 22 novembre 1722, fils de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur d'Huysse, bailli du Vieux-Bourg de Gand, et de Barbe *Triest;*

2° Maximilien-Joseph, qui suit :

3° Lopo-Marie-Carlos, dit comte DE LALAING, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, capitaine de grenadiers des gardes wallonnes, capitaine-général d'Estramadure, mort à Madrid le 14 janvier 1743, à l'âge de 65 ans, épousa, le 10 février 1731, dona Mathias *de Calacans*, originaire d'Aragon. De ce mariage naquirent deux enfants, savoir :

A Brigida-Bruna-Maria-Carolina-Theresia DE LALAING, née le 8 octobre 1737, se maria en novembre 1753, avec don Pedro *Diaz de Mendoca*, marquis de Fontanar;

B Jean, comte DE LALAING, capitaine du régiment irlandais au service du roi d'Espagne, exempt des gardes du roi, colonel de cavalerie, maréchal-de-camp en janvier 1789, au même service, commandeur de Carnaveral pour l'ordre de Calatrava.

4° Catherine DE LALAING, décédée sans hoirs en mai 1731, se maria avec Jacques-Maximilien *van der Meere*, seigneur de Voorde, fils de Maximilien-François et de Marguerite-Thérèse *Peeters*, dite *Stommelincx*.

VI. Maximilien-Joseph, comte DE LALAING, par lettres-patentes du 7 avril 1719, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, reçu à l'état noble de Brabant le 6 octobre 1707, sous le titre de comte de Thildonck, élu député ordinaire dudit corps de la noblesse le 13 janvier 1711; gouverneur de la ville et banlieue de Lierre, par patentes du 23 septembre 1712; gouverneur et grand-bailli de la ville de Bruges et du pays du Franc; général-major au service d'Autriche; surintendant général de la gendarmerie de la province de Flandre; conseiller d'État intime et actuel de leurs majestés impériales et

royales; conseiller d'État d'épée au gouvernement du Pays-Bas Autrichien; général d'artillerie de leurs armées; mort à Bruxelles le 19 avril 1756, âgé de 75 ans, épousa, en premières noces, le 31 janvier 1703, Marie-Catherine *l'Archier,* comtesse de Thildonck, décédée le 23 juin 1709, fille unique et héritière de Charles *l'Archier,* comte de Thildonck, et de Marie-Françoise *Dennetieres;* et, en secondes noces, le 1er mars 1726, Digne *van Hove,* dame de la Croix étoilée, par réception du 3 mai 1747, veuve d'Ernest, comte *de Winterfelt,* lieutenant feld-maréchal de l'empereur, gouverneur de Termonde, fille de Jean-Charles-Nicolas *van Hove* et d'Anne-Marie *Roose.*

Il eut du premier lit :

1° Charles-Joseph-Philippe, qui suit :

2° Hélène-Jacqueline DE LALAING, décédée le 8 février 1779, se maria, par contrat du 4 février 1736, et à Saint-Michel de Gand le 3 avril suivant, à François-Albert *della Faille,* baron d'Huysse, veuf de Marie-Anne-Jeanne *della Faille,* né le 19 novembre 1698, mort le 8 février 1782, fils de Ferdinand-Hippolyte *della Faille,* seigneur d'Huysse, et de Caroline-Françoise DE LALAING;

3° Charlotte DE LALAING, décédée sans alliance, le 10 janvier 1768;

Il eut du second lit :

4° Eugène-François-Thérèse-Fabien DE LALAING, dit *le vicomte d'Audenarde,* page au service de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, à Bruxelles l'an 1740, chambellan actuel de l'impératrice-reine l'an 1753, épousa : 1° Marie-Anne *de la Coste,* fille de Jean et de Marie-Gabrielle *des Buissons;* 2° à Paris, le 12 avril 1777, Agathe-Sophie *d'Epeyrac,* fille de Jean-Joseph *d'Epeyrac,* commissaire-général de la marine au service de France.

Il eut du premier lit :

A Maximilien-Joseph DE LALAING, capitaine au régiment de Saint-Ignon, mort à Anvers le 18 novembre 1774, à l'âge de 21 ans;

Il eut du second lit :

B Un fils établi en France.

VII. Charles-Joseph-Philippe, comte DE LALAING et de Thildonck, seigneur de Santberghe, chambellan au service de l'archiduchesse Marie-Élisabeth en 1740, chambellan actuel de l'impératrice-reine dès l'an 1744, mort le 10 août 1770, épousa, en premières noces, le 13 septembre 1734, Marie-Camille *de Beer,* décédée le 29 décembre 1743, fille de Philippe-Joseph *de Beer,* dit *de Zeveren,* seigneur de Zeveren, capitaine d'infanterie, et de

Marie-Anne *d'Overloope;* et, en secondes noces, le 7 février 1758, Marie-Anne-Josephe-Hubertine *Nollet de Balbani,* veuve de Maximilien, baron *de Weichs,* dame de la Croix étoilée, fille de Nicolas-Joseph, baron *Nollet,* et de Marie-Anne *Balbani.*

Il eut du premier lit :

1° Maximilien-Charles-Joseph-Antoine, qui suit :

2° François-Joseph DE LALAING, mort le 25 mars 1746, à l'âge de 5 ans, et inhumé aux Dominicains à Gand.

VIII. Maximilien-Charles-Joseph-Antoine, comte DE LALAING et de Thildonck, seigneur de Santberghe, page au service du duc Charles de Lorraine à Bruxelles dès l'an 1749, chambellan actuel de l'empereur, major au régiment de Saint-Ignon, grand-bailli de Courtrai, membre de l'état noble du Brabant, mort à Bruxelles le 20 février 1789, épousa, le 15 novembre 1764, à l'église de Saint-Bavon de Gand, Anne-Marie-Philippine *de Draeck,* dame de la Croix étoilée, dame du palais de la gouvernante Marie-Christine, née à Gand le 21 mars 1747, décédée à Bruxelles le 18 juillet 1818, fille de Frédéric-François, baron *de Draeck,* seigneur de Ronsele, et de Marie-Lucie *Gage,* dont :

1° Marie-Anne-Frédérique-Françoise-Rosalie-Ghislaine DE LALAING, chanoinesse à Nivelles le 11 juin 1771, née le 4 septembre 1765 et baptisée à Notre-Dame à Gand, décédée le 1er juillet 1809, se maria avec Auguste-Marie-Chrétien, baron *d'Overschie-Neeryssche,* né à Neeryssche le 27 janvier 1773, fils de Jean-Albert-Reine-Isebrand, baron *d'Overschie-Neeryssche,* et de Marie-Isabelle-Josephe, comtesse *de Nassau-Corroy;*

2° Angélique-Charlotte-Colette-Ghislaine, chanoinesse de Nivelles, reçue le même jour que sa sœur, née à Gand le 14 décembre 1766 et baptisée à Saint-Nicolas de cette ville, décédée le 20 février 1782;

3° Charles-Joseph-Ghislain, qui suit :

4° Antoine-Frédéric-Auguste-Marie-Ghislain, né le 3 octobre 1770, mort à Tournay, au collége, en décembre 1781;

5° Hélène-Philippine-Ghislaine DE LALAING, chanoinesse de Nivelles le 9 mars 1784, née le 3 décembre 1771, décédée à Bruxelles le 23 mars 1829, se maria, le 16 juin 1811, à Charles-Ferdinand-Antoine, comte *d'Andelot,* chambellan du roi Guillaume Ier, membre du corps équestre de la province de Hainaut, puis membre du sénat, fils de Louis-Gabriel-Emmanuel, comte *d'Andelot,* baron de Saffre, vicomte de Looz, seigneur d'Andelot, et d'Anne-Charlotte *de Rodoan;*

6° Jean-Augustin-Joseph-Ghislain DE LALAING, chevalier de Malte, par brevet de minorité du 21 octobre 1777, né le 8 août 1773, mort en célibat;

7° François-Joseph-Ghislain, comte DE LALAING, chevalier de Malte, par brevet de

minorité du 23 mai 1778, réadmis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas par le roi Guillaume Ier, né le 15 mars 1778.

IX. Charles-Joseph-Ghislain, comte DE LALAING et de Thildonck, né à Gand le 30 octobre 1768 et baptisé à Saint-Nicolas de cette ville, mort à Bruxelles le 24 août 1816, épousa, le 11 mai 1807, Marie-Henriette-Octavie-Ghislaine, comtesse *de Maldeghem*, née le 12 août 1787, fille de Joseph-Alexandre, comte *de Maldeghem*, et de Marie-Anne-Louise-Alexandrine-Ghislaine, comtesse *d'Argenteau*, dont :

1° Anne-Octavie-Ghislaine, décédée à Bruxelles le 12 octobre 1810;
2° Hélène-Louise-Marie-Ghislaine, décédée à Bruxelles le 5 octobre 1810;
3° Maximilien-Jean-Ghislain, comte DE LALAING, né le 26 avril 1811, ex-ministre résidant du roi Léopold Ier, auprès de la reine d'Espagne;
4° Camille-Ange DE LALAING, née le 23 avril 1813, décédée à Bruxelles le 19 septembre 1840, se maria, à Bruxelles, le 25 juillet 1836, avec son cousin germain Auguste-Charles, baron *d'Overschie*, né à Craenhem le 27 juillet 1806, fils d'Auguste-Marie-Chrétien, baron *d'Overschie-Neerysshe*, et de Marie-Anne-Frédérique-Françoise-Rosalie-Ghislaine DE LALAING.

LAMBERTS DE CORTENBACH. Op heden 27 dag mai van den jaere O. H. 1719, compareerde voor ons beyde gesworen notarissen, binnen die keyzerlycke vrye ryckstadt Aken residerende, die hooch edele vrouwe Anna-Barbara gebooren LAMBERTS DE CORTENBACH, huisvrouwe van heere George *van Tunderfeldt*, generael-major ten dienste van Z. K. en C. M., en lieutenant-gouverneur der provintie van Limbourg, dewelke produceerde twee diplomata ofte privilegien van adeldom, het eerste verleent by Z. K. M. Leopoldus, glorieuser memorie,... de dato Weenen 20 mai 1686..., waeruyt consteerde dat vader ende moeder van vrouwe comparante, wylen d'heer Herman LAMBERTS, heer van Cortenbach, en deszelfs echtgenoot, mevrouwe Lutgardis *Nutten*, wegens hunne ende hunner vorouderen meriten, voor hun en hunne wettige lyfs erven ende descendenten, zyn verheven tot ten adeldom ende genobiliteert, met geinsereerde hunne adelycke wapenen; waerby onder anderen oock is gededuceert dat syns heer Herman LAMBERTS, ende syne echtgenoote voorouders, by Z. K. M. ende derzelver predecesseurs int Romische ryk in diversche qualiteiten en getrouwe diensten gestaen, ende eenige int besonder Johan *Schaumberg*, ende twee anderen *van Gulcher* genaemt, assesseurs van keiz. cammergerecht tot Spyr zyn geweest; dat boven ende behalven dat den voorzeyden heer Herman LAMBERTS, ende deszelfs echtgenoot zyn verheven in den adeldom ende ridderlyckenstaet van Heylige Rom-

sche ryck aller hooghst gemelde Zyne K. M. hunne die bezondere gratie ende privilegie allergnadigst heeft gegeven; dat dezelve en hunne wettige descendenten *utriusque sexus* in het toecomende niet alleenelyck van het tegenwoordige maer oock van alle in het toecomende acquireren de adelycke goederen, noemen en schryven mogen sullen; het tweede diploma, etc. Le second diplôme concerne la famille de Tunderfeldt.

LA MOCK (DE), portant de gueules à la bande ondée d'argent, accompagnée à senestre d'un anneau d'or, est originaire du duché de Luxembourg. Cette famille fut admise dans la noblesse des Pays-Bas par lettres-patentes du 13 juin 1738, et puis dans celle du royaume de Belgique par le roi Léopold Ier le 30 octobre 1838, en faveur de Jean-Baptiste DE LA MOCK, né à Luxembourg le 4 mai 1776, époux d'Anne-Joséphine-Léopoldine-Marie *de Schawenbourgh*, née le 29 juillet 1784, qu'il épousa le 17 mai 1820, fils de Jean-Baptiste-Florent DE LA MOCK, né le 24 janvier 1744, mort le 12 avril 1811, et d'Anne-Marie *de Seyl*, qu'il épousa le 29 juin 1775, petit-fils de Jean-Baptiste LA MOCK et de Henriette-Lucie *d'Aiglemont*.

LA MOCK DE SOHIER (DE), originaire de la province de Namur, porte de gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois annelets d'or, deux en chef et un en pointe.

LANNOY (DE).

VIII. Jacques DE LANNOY, seigneur de La Motterie et de Carnoy, mort en 1587, fils de Louis DE LANNOY, seigneur de La Motterie, et de Michelle *d'Ongnyes*, épousa Suzanne *de Noyelles*, dame de La Motterie, décédée en octobre 1590, fille d'Adrien *de Noyelles*, seigneur de Croix, et de Françoise *de Lille*. Ils gisent aux Croisiers à Lannoy. De ce mariage sont nés :

1° Guillaume DE LANNOY, seigneur de Wasmes, mort en célibat en 1622;

2° Adrien, qui suit :

3° Claude DE LANNOY, comte de La Motterie, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Maestricht et puis de Namur, mort en 1643, épousa : 1° le 22 novembre 1611, Marie-Françoise *le Vasseur*, dite *de Guernonval*, dame de Conteville; et 2° Claudine, baronne *d'Eltz*, dame de Clervaux. Nous donnons leur descendance ci-après;

4° Valentin DE LANNOY, chevalier, gouverneur de Hulst, mort le 20 août 1640 et enterré à Leeuwerghem, épousa Élisabeth *Laloo*, dame de Leeuwerghem, fille d'Alonso et de Marguerite *de Pynssen van der Aa*. De ce mariage sont nés :

A Albert DE LANNOY, baron de Leeuwerghem, mort le 29 janvier 1671 et enterré à Leeuwerghem, épousa Adrienne-Marie *d'Eechoute*, décédée le 1er février 1675, fille de Henri *d'Eechoute*, seigneur de Pumbeke, capitaine d'une compagnie de Hauts-Allemands, et d'Isabelle-Constance *de Vaernewyck*, dont :

Adrienne-Florence de Lannoy, mariée à Charles-Ernest-François *de Boisschot*, comte d'Erps, conseiller d'État, lieutenant de la cour féodale de Brabant, fils de François *de Boisschot*, comte d'Erps, baron de Saventhem, lieutenant de la cour féodale de Brabant, et d'Anne-Marguerite de Lannoy.

B Anne-Marguerite de Lannoy, mariée à François *de Boisschot*, comte d'Erps, baron de Saventhem, chambellan de S. M., lieutenant de la cour féodale de Brabant, fils de François *de Boisschot*, comte d'Erps, baron de Saventhem, chancelier de Brabant, et d'Anne-Marie *de Conudio*, ancienne femme de chambre de la cour, qui a fait la fortune de la famille Boisschot;

C Hélène de Lannoy, chanoinesse de Nivelles, reçue à la suite d'un long procès au sujet de ses quartiers maternels, savoir :

Lannoy,	Ongnyes,	Noyelles,	Lille.
Lalaing,	*Baersdorp,*	*Pynsen van der Aa,*	*Sandelin.*

5° Marc de Lannoy, prieur de Saint-Brice;
6° Anne de Lannoy, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons;
7° Suzanne de Lannoy, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons;
8° Adrienne de Lannoy, princesse de Nivelles, par installation du 10 novembre 1630, décédée le 14 janvier 1654;
9° Marguerite de Lannoy, chanoinesse à Maubeuge;
10° Hélène de Lannoy, chanoinesse à Maubeuge.

IX. Adrien de Lannoy, seigneur de Wasmes, de Toufflers, d'Outrebecq et du Ponchel, épousa, en premières noces, Honorine *Baudain de Mauville*, décédée le 11 août 1617, fille de Jacques *Baudain*, seigneur de Mauville, de Villers, de Cagnicourt, Revelon et de Wagnoville, et d'Anne *de Longueval*, sa première femme; et, en secondes noces, Catherine *du Mez*, dite *de Croix*, fille de Jean, seigneur de Dadizeele et de Blauwentorre, et de Marie *du Pretz*.

Il eut du premier lit :

1° François, qui suit :
2° Claude;

Il eut du second lit :

3° Michel; — 4° Eustache; — 5° Marie; — 6° Anne; — 7° Jeanne.

X. François de Lannoy, baron de Wasmes, seigneur de Toufflers et d'Outrebecq, gouverneur de Bourbourg, né à Toufflers le 17 août 1608, mort le 12 janvier 1693, à l'âge de 84 ans, épousa Mechtilde *de Bergh de Trips*, chanoinesse de Munsterbilsen, fille de Jérôme *de Bergh de Trips* et d'Anne *de Pallant*, sa première femme. De ce mariage sont nés :

1° Charles-François, qui suit :

2° Adrienne-Philippine-Thérèse DE LANNOY, chanoinesse de Nivelles, fille d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, décédée à Paris le 29 mars 1710, se maria, par contrat du 11 mai 1675, avec Jacques-Marie *de la Baume*, marquis de Saint-Martin, comte de Montrevel et de Brancion, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi, tué à la bataille de Neerwinde le 29 juillet 1693;

3° Marc-Joseph, comte DE LANNOY et du Saint-Empire, gentilhomme de la chambre de l'empereur Léopold, épousa Claire-Hippolyte *de Stahremberg*, dont :

A Marie-Françoise DE LANNOY, née en 1683, se maria avec Maximilien-Adam-François, comte *de Stahremberg*, général-feld-maréchal des armées de l'empereur et commandant de Vienne;

B Ernestine-Catherine DE LANNOY, dame de l'ordre de la Croix étoilée, se maria avec N., comte *de Herberstein*.

XI. Charles-François, comte DE LANNOY, baron de Wasmes, seigneur d'Outrebecq, né à Toufflers le 23 mai 1644, mort dans son château de Wasmes le 31 juillet 1726, à l'âge de 83 ans, épousa, en premières noces, Marie *du Fief*, dame d'Espierres; en deuxièmes noces, par contrat du 13 septembre 1682, Marie-Catherine-Alexis *du Bois*, dite *de Fiennes*, dame de Regnauville, fille de Gilles *du Bois*, dit *de Fiennes*, seigneur de Regnauville, d'Estrée, de Cappel et de Rond, député général et ordinaire pour le corps de la noblesse d'Artois, et de Marie-Anne *van den Houte*, dame de Zuuthove, de Ghistede et de Lannoy; et, en troisièmes noces, Isabelle *Petit-Pas*, fille de Jacques, seigneur de Walle et de Belleghem, et d'Isabelle *de Vos de Steenwyck*, dont il n'eut pas d'enfants.

Il eut de son premier mariage :

1° Joseph, comte DE LANNOY, tué au siége de Gibraltar, sans avoir été marié;

2° Robert-Lamoral, comte DE LANNOY, baron de Wasmes, seigneur d'Espierres, d'Outrebecq, etc., brigadier des armées du roi d'Espagne et major de ses gardes wallonnes, épousa, en 1727, Marie-Antoinette *de Robles*, comtesse d'Annapes, veuve de Michel-Maximilien *de Gand*, marquis de Hem; elle lui fit don de la terre d'Annapes, située dans la châtellenie de Lille, et mourut en 1731. Robert-Lamoral, comte DE LANNOY, eut pour héritier son frère consanguin Pierre-Maximilien DE LANNOY, comte d'Annapes;

3° Marie-Charlotte DE LANNOY, mariée, à Tournay, par contrat du 11 février 1690, à Philippe-Albert *de Kessel*, comte de Wattignies, sous la châtellenie de Lille, seigneur de Flers, mort le 9 avril 1742;

4° Anne-Françoise DE LANNOY, décédée le 10 février 1725, à l'âge de 50 ans, sans alliance;

5° Charlotte DE LANNOY, sans alliance;

Il eut de son second mariage :

6° Gilles, comte DE LANNOY, capitaine au régiment du comte d'Isenghien, mort en célibat;

7° Pierre-Maximilien, qui suit :

8° Charles-François, comte DE LANNOY et de Wattignies, seigneur de Raineval, capitaine au régiment de Solre, infanterie, mort à Wattignies le 26 août 1758, épousa : 1° Honorine-Charlotte *le Prince*, dite *du Chastel*, décédée sans enfants en 1739; et 2°, le 3 juin 1740, à Tournay, Marie-Caroline-Françoise *Clément du Vaulx*. De ce second mariage descend le rameau de Lannoy de Wattignies et de La Chaussée, ci-après;

9° Marie-Françoise-Alexis DE LANNOY, décédée à Tournay le 30 septembre 1736, se maria, en premières noces, en 1706, avec Charles-Alexandre *Bernard*, comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes, fils de Louis-François *Bernard*, comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes, et de Marguerite-Charlotte *de Bergues-Saint-Winoc*; et, en secondes noces, le 27 mai 1716, avec Charles-Joseph *Schynckele*, seigneur de Westbrouck, mort le 3 avril 1736 et enterré à la Madelaine à Tournay, auprès de ses parents, fils de Charles-Dominique *Schynckele*, seigneur de Westbrouck, et de Marie-Catherine *Hannart*.

XII. Pierre-Maximilien DE LANNOY, seigneur de Wasmes, comte d'Annapes, hérita de son frère consanguin Robert-Lamoral, comte DE LANNOY, baron de Wasmes; il fut brigadier au service d'Espagne; il naquit à Toufflers le 4 janvier 1687 et mourut à Annapes le 10 septembre 1749. Il épousa, en 1728, Marie-Françoise-Éléonore *d'Angeville*, fille de Nazaire-Joseph, marquis *d'Angeville*, lieutenant-colonel, et de Marie-Anne *de Hangouart*, dont :

1° François-Ferdinand, qui suit :

2° Marie-Robertine-Thérèse DE LANNOY, née le 22 novembre 1729, se maria, par contrat du 23 décembre 1754, avec Ignace-Godefroi DE LANNOY, comte de Beaurepaire, né en juin 1723, fils de Charles-Ignace-François, comte DE LANNOY et de Beaurepaire, député de la noblesse d'Artois, et d'Alix-Françoise-Barbe-Guye *de Saint-Vaast:*

3° Marie-Françoise-Jacqueline, ursuline, décédée à Tournay au mois d'avril 1761;

4° Marie-Albertine DE LANNOY, décédée à Lille sans enfants le 29 août 1772, se maria, au mois de mai 1763, avec Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph *du Chastel*, comte de Petrieu, fils d'Albéric-Adrien-François *du Chastel*, comte de Petrieu, seigneur d'Houplines, et de Marie-Ernestine *de Houchin ;* il convola, le 28 décembre 1775, avec Anne *du Pont-Rennepont*.

XIII. François-Ferdinand DE LANNOY, baron de Wasmes et d'Espierres, comte d'Annapes, seigneur d'Estrée, maréchal des armées du roi de France, membre de l'état noble d'Artois, par réception du 31 décembre 1752, né

le 25 février 1732, épousa, le 4 novembre 1756, Constance *d'Assignies*, dame d'Allewaigne, Vermeille, etc., fille de Charles-François-Florent, marquis *d'Assignies*, et de Marie-Madelaine-Joséphine-Alexandrine *de Tramecourt*, dont :

Constance-Marie DE LANNOY DE WASMES, chanoinesse de Denain, décédée le 21 mars 1797, se maria, le 7 août 1780, au château d'Annequin, près de Béthune, avec Charles-Florent *de Nassau*, comte de Corroy, membre de l'état noble du Brabant, né le 7 octobre 1748, mort au château de Corroy le 14 juin 1809, fils de Guillaume-Adrien-Joseph *de Nassau*, comte de Corroy, baron de Warcoing, chambellan de Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, membre de l'état noble du Brabant, et de Marie-Françoise-Pétronille-Josephe *van der Linden-d'Hooghvorst*. Il convola, le 13 mai 1805, à Anvers, avec Isabelle-Françoise *le Candele*, fille de Robert-François-Xavier *le Candele*, sous-waradin de la Monnaie impériale, et de Marie-Josephe *Cheeus*.

Lannoy de Wattignies et de La Chaussée.

Wattignies et de La Chaussée. XII. Charles-François, comte DE LANNOY et de Wattignies, par donation de son neveu Philippe-Charles *de Kessel*, seigneur de Raineval, capitaine dans le régiment de Solre, infanterie, né à Tournay et baptisé à Saint-Brice, mort à Wattignies le 26 août 1758, était fils cadet de Charles-François, comte DE LANNOY, baron de Wasmes, et de Marie-Catherine-Alexis *du Bois*, dite *de Fiennes*, sa seconde femme. Il épousa, en premières noces, Honorine-Charlotte *le Prince*, dite *du Chastel*, dame de Raineval, fille de Josse *le Prince*, dit *du Chastel*, et de Michelle *Damman de Wernoisse*, décédée sans enfants à Tournay en 1739 et inhumée à Saint-Brice; et, en secondes noces, par contrat du 3 juin 1740, à Tournay, Marie-Caroline-Françoise *Clément du Vaulx*, baronne de Taintignies, née en 1705, fille de Gédéon *Clément du Vaulx*, seigneur de l'Heraulle, et de Françoise-Albertine *Bernard*, dite *du Bois*. De ce second mariage sont nés :

1° Charles-François, comte DE LANNOY DE WATTIGNIES, lieutenant au régiment de Royale-Infanterie, né le 25 mars 1741, épousa, le 28 mars 1762, à Lille, dans l'église paroissiale de la Madelaine, Alexandrine-Charlotte-Marie *de Hangouart*, baronne d'Avelin, née à Gand et baptisée en l'église de Saint-Nicolas le 23 mars 1738, fille aînée d'Antoine-François-Joseph, comte *de Hangouart*, baron d'Avelin, d'Oppuers, seigneur de Seclin, et de Marie-Anne-Françoise *de Preudhomme d'Hailly*, dame du Bus. De ce mariage est née une fille, savoir :

Alexandrine-Françoise-Marie-Joséphine-Charlotte-Colette DE LANNOY, chanoinesse

d'Andenne, née à Wattignies, près de Lille, le 23 septembre 1760, se maria, au château de Wattignies, le 25 mars 1779, avec François-Marie-Omer, marquis *de Patras de Campaigne*, chevalier, seigneur de Neufchâtel, Cohen, etc., officier au régiment Royale-Infanterie, sénéchal du Boulonnois, fils aîné de François-Louis-Marie, marquis *de Patras de Campaigne*, chevalier, seigneur desdits lieux, sénéchal du Boulonnois, et de Louise, marquise *d'Alembon*. Wattignies et de La Chaussée.

2° Augustin-François-Joseph, qui suit :

3° Marie-Charlotte-Josephe DE LANNOY, chanoinesse de Denain, par réception du 3 juillet 1753, née le 14 décembre 1744, décédée le 13 octobre 1768.

XIII. Augustin-François-Joseph DE LANNOY, seigneur de La Chaussée, entra au service en 1757, devint capitaine au régiment de Royale-Infanterie; il naquit le 7 mai 1743. Il épousa, à Tournay, le 23 avril 1768, Ferdinande-Dorothée-Josephe *de Franeau d'Hyon*, fille puînée de Jacques-André-Joseph *de Franeau d'Hyon*, vicomte de Canteleu, et de Marie-Josephe-Placide-Camille, comtesse *van der Burch*. De ce mariage naquirent trois fils :

1° Jacques-Adrien-François, qui suit :

2° Ferdinand-Joseph DE LANNOY, né à Tournay le 1er juin 1772, mort à Velaines, près de Tournay, le 7 octobre 1823, épousa, à Tournay, le 13 mars 1807, Joséphine-Victoire *d'Ennetières*, née le 23 février 1791, décédée à Nice, en 1830. De ce mariage est né :

Alexis-Adrienne-Marie DE LANNOY, née le 21 juin 1814, s'est mariée, à Anvaing, le 16 janvier 1834, avec son cousin germain Adrien, comte DE LANNOY, fils de Jacques-Adrien-François, comte DE LANNOY, et de Louise-Marie-Charlotte, comtesse *d'Ursel*.

3° François, comte DE LANNOY, a épousé la baronne *de Joigny de Pamele*.

XIV. Jacques-Adrien-François, comte DE LANNOY DE LA CHAUSSÉE, chambellan du roi Guillaume Ier, membre de l'ordre équestre du Hainaut, bourgmestre d'Anvaing, né à Tournay le 10 janvier 1769, mort à Bruxelles le 1er janvier 1835, épousa, le 20 février 1797, Louise-Marie-Charlotte, comtesse *d'Ursel*, née le 4 juin 1775, décédée, fille de Wolfgang-Guillaume-Joseph-Léonard, duc *d'Ursel*, prince d'Arche, et de Marie-Florence-Françoise-Auguste-Charlotte-Émilie-Ferdinande *d'Arenberg*, dont:

1° Gustave-Ferdinand-Guillaume, qui suit :

2° Blanche DE LANNOY, religieuse au Sacré-Cœur à Jette;

3° Adrien, comte DE LANNOY, a épousé, à Anvaing, le 16 janvier 1834, sa cousine germaine Alexis-Adrienne-Marie DE LANNOY, née le 21 juin 1814, fille de Ferdinand-Joseph DE LANNOY et de Joséphine-Victoire *d'Ennetières*;

4° Paul.

Watignies et de La Chaussée.

XV. Gustave-Ferdinand-Guillaume, comte DE LANNOY, né à Bruxelles le 17 thermidor an VIII de la République française, épousa, à Bruxelles, le 10 juillet 1827, Marie-Josephe-Charlotte-Albertine, comtesse *van der Noot*, née à Bruxelles le 29 germinal an XIII, fille de Maximilien-Louis, comte *van der Noot*, marquis d'Assche, grand-maître de la maison de la reine, et d'Albertine-Joséphine-Claire *Roose*.

Lannoy de La Motterie.

La Motterie.

IX. Claude DE LANNOY, comte de La Motterie, par lettres-patentes du roi Philippe IV l'an 1628, chevalier de la Toison d'or, conseiller du conseil suprême de guerre au service d'Espagne, mestre-de-camp, général de ses armées aux Pays-Bas, gouverneur de Maestricht et puis de Namur, mort en 1643, était fils de Jacques DE LANNOY, seigneur de Wasmes et de La Motterie, et de Suzanne *de Noyelles*. Il avait épousé, en premières noces, le 22 novembre 1611, Marie-Françoise *le Vasseur*, dite *de Guernonval*, dame de Conteville, fille de Philippe *le Vasseur*, chevalier, seigneur de Guernonval, baron d'Ekelsbeke, et de Livine *de Nieuwenhuyse*, dame d'Hansbeke; et, en secondes noces, Claudine, baronne *d'Eltz*, dame de Clervaux, fille héritière de Godefroi, baron *d'Eltz*, et d'Élisabeth *de Heu*, dame de Clervaux.

Il eut du premier lit :

1° Philippe, qui suit :

Il eut du second lit :

2° Albert-Eugène DE LANNOY, seigneur de Clervaux, ambassadeur de Charles II dans différentes cours d'Allemagne, épousa Anne-Marguerite *de Reede de Sasfeld*, dame de Bouland, de Jullemont, veuve de Robert *d'Argenteau*, seigneur d'Ochain, ci-après;

3° Madelaine-Thérèse DE LANNOY, mariée à Albert-Eugène-Joseph, comte *de Merode* et de Waroux : « Le 16 septembre 1650, de maître Philippe du Chambge, licencié ès lois, receveur de la dame comtesse de Waroux... pour le relief fait par dame Madelaine-Thérèse DE LANNOY, comtesse douairière dudit Waroux, tutrice légitime et ayant la garde noble de damoiselle Adrienne-Ernestine *de Merode*, sa fille aînée mineure, qu'elle a retenue de feu messire Albert-Eugène-Joseph *de Merode*, en son vivant comte dudit Waroux.... par la mort dudit messire Albert-Eugène-Joseph *de Merode*. »

X. Philippe DE LANNOY, comte de La Motterie, seigneur de Conteville,

conseiller de guerre, général de bataille, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, maitre-d'hôtel de l'archiduc Léopold et de Jean d'Autriche, gouverneur d'Ypres, tué au combat des Dunes, près de Dunkerque, en 1658, épousa, en premières noces, Anne-Jeanne *de Davre*, fille cadette de Warnier *de Davre*, seigneur de Merlemont, de Bois-Seigneur-Isaac, et de Renée *de la Douve*, dame de Hauteville; et, en secondes noces, Louise-Michelle *d'Ongnyes*, comtesse de Beaurepaire, baronne d'Aix et de Sombreffe, fille de Maximilien *d'Ongnyes*, comte de Beaurepaire, seigneur d'Espierre et de Sombreffe, et de Marie *de Ligne*. La Motterie.

Il eut du second lit :

1° Claude-Maximilien DE LANNOY, comte de La Motterie, seigneur de Contreville, baron d'Aix et de Sombreffe, chevalier de l'ordre d'Alcantara, commandeur d'Helichey et de Castiliega, capitaine de cavalerie et d'une compagnie libre d'infanterie, mort sans postérité, épousa, par contrat du 5 juin 1671, Jeanne-Françoise *du Chasteler*, dame de Bellignies, chanoinesse du chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, décédée le 26 avril 1706, fille de Gabriel-Jean *du Chasteler*, seigneur de Bellignies, et de Gertrude *d'Andelot*; laquelle convola, le 5 juin 1679, avec son cousin germain Philippe *de la Tramerie*, comte de Hartaing;
2° Adrien-Albert DE LANNOY, seigneur de Contreville, chanoine de la cathédrale de Tournay, par réception du 28 juin 1657;
3° François-Hyacinthe, qui suit :
4° Ignace-Philippe DE LANNOY, comte de Beaurepaire, mort le 26 janvier 1715, épousa, par contrat du 26 mai 1683, Marie-Françoise *de Coloma*, née le 18 septembre 1656, fille de Jean-François *de Coloma*, comte de Bornhem, et de Marie-Thérèse *d'Ongnyes*, dont postérité, ci-après;
5° Adrien-François-Joseph DE LANNOY, chanoine de la cathédrale de Tournay, par réception du 29 mai 1671, mort le 10 août 1677;
6° Alphonse;
7° François-Hyacinthe DE LANNOY, abbé de Mont-Benoît en Bourgogne;
8° Madelaine DE LANNOY, mariée à Claude-François *d'Ongnyes*;
9° Marie-Claudine.

XI. François-Hyacinthe DE LANNOY, comte de La Motterie, baron d'Aix et de Sombreffe, seigneur d'Espierre, de Mont-Saint-Géry, envoyé extraordinaire du roi Charles II, vers S. A. E. palatine, membre de l'état noble de Brabant, comme baron de Sombreffe, par réception du 9 octobre 1697, député de ce corps aux états de Brabant, mort à Nivelles en février 1725, à l'âge de 77 ans, épousa Anne-Françoise *de Gavre*, chanoinesse de Mons, dame de la Croix étoilée, fille de Pierre-Eugène-Ernest *de Gavre*, marquis d'Ayseau, et d'Anne-Florence *de Hamal*.

La Motterie.

De ce mariage naquirent :

1° Eugène-Hyacinthe-Marie-Joseph-Ignace, qui suit :

2° Albert-Ernest de Lannoy, prévôt de Soignies, chanoine de Saint-Bavon à Gand, puis chanoine de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons, enfin chambellan honoraire au service de la cour de Bruxelles en 1736, mort sans enfants en 1752, épousa Cornélie-Jeanne-Thérèse *de Leefdael,* veuve de Jean *de Coloreau,* marquis d'Assche, fille de Jean-Philippe, baron *de Leefdael,* seigneur de Waelwyck et de Beeck, et de Florence *de Vladeracken;*

3° Marie-Thérèse-Isidore-Florence-Josephe de Lannoy, dite *de la Motterie,* chanoinesse de Nivelles, par réception du 23 septembre 1697, dame de la Croix étoilée, née le 19 décembre 1692, décédée le 6 juin 1750, se maria, à Bruxelles, le 5 mars 1716, avec Jean-Lothaire, comte *de Kœnigsegg-Rotenfels,* chambellan de S. M. impériale et catholique, son conseiller de guerre, lieutenant-général et colonel d'un régiment d'infanterie, gouverneur-général intérimaire des Pays-Bas, par provision en 1716, ambassadeur extraordinaire à la cour de France en 1717, à celles de Saxe et de Pologne en 1720, gouverneur de la Transylvanie en 1723, chevalier de la Toison d'or le 29 novembre 1731, général en chef des armées en Lombardie en 1734 et 1735, président du conseil aulique de guerre à Vienne, né le 17 mai 1673, mort à Vienne le 8 décembre 1751, fils de Léopold-Guillaume, comte *de Kœnigsegg,* et de Marie-Polixène *de Scharffenberg,* sa première femme;

4° Charles-Antoine de Lannoy, capitaine d'infanterie au régiment du comte Maximilien-Adam *de Starhemberg,* puis major, lieutenant-colonel et enfin colonel commandant du régiment de son beau-frère le comte *de Kœnigsegg;*

5° François-Xavier de Lannoy, capitaine de dragons au régiment du prince Eugène de Savoie, puis lieutenant-colonel et enfin colonel commandant du régiment de Hohenzollern.

XII. Eugène-Hyacinthe-Marie-Joseph-Ignace de Lannoy, comte de La Motterie, baron d'Aix et de Sombreffe, conseiller intime d'État actuel de S. M. impériale, conseiller d'État et d'épée au gouvernement des Pays-Bas, général d'artillerie des armées de l'impératrice-reine, grand-maréchal de la cour de Bruxelles, gouverneur de Termonde et puis de Bruxelles, chevalier de la Toison d'or, mort à Bruxelles le 10 septembre 1755, à l'âge de 71 ans, avait obtenu, par lettres-patentes du 28 août 1728, la permission d'ajouter à ses armes le manteau et la couronne de comte de l'Empire. Il avait épousé, le 17 avril 1727, à Saint-Bavon de Gand, Lambertine-Lamoraldine-Thérèse *du Faing,* comtesse d'Hasselt, baronne de Jamogne, dame de la Croix étoilée, par réception du 3 mai 1733, née le 6 juillet 1708, décédée le 1er mai 1786, fille d'Alexandre-George *du Faing,* comte d'Hasselt, et de Marie-Isabelle-Ernestine *de Gand,* dite *Vilain,* dont :

XIII. Chrétien-Joseph-Grégoire-Ernest, comte DE LANNOY DE LA MOTTERIE, chambellan actuel de la cour de Vienne en 1754, membre de l'état noble du duché de Brabant, admis à titre du comté de Liberchies, le 6 novembre 1759, son député pendant plusieurs années, puis membre du sénat en France, chevalier, grand'croix de l'ordre royal du Lion belgique, mort à Bruxelles le 26 mars 1822, à l'âge de 80 ans, épousa, le 22 mars 1774, Marie-Catherine-Josephe, comtesse *de Merode*, veuve de Philippe-Maximilien-Werner-Matthieu, comte *de Merode*, née à Louvain et baptisée à l'église de Saint-Quintin le 10 avril 1743, décédée à Bruxelles le 26 mars 1794, fille de Maximilien-Léopold-Ghislain-Léon-Antoine-Joseph *de Merode*, prince de Rubempré et d'Everberghe, et de Marie-Catherine *Ocreman*. De ce mariage est née une fille : La Motterie.

N., comtesse DE LANNOY DE LA MOTTERIE, mariée à Antoine-Raymond, comte *de Berenger*, pair de France, par nomination du 5 mars 1819.

Lannoy de Beaurepaire.

XI. Ignace-Philippe DE LANNOY, comte de Beaurepaire, mort le 26 janvier 1715, était fils de Philippe DE LANNOY, comte de La Motterie, et de Louise-Michelle *d'Ongnyes*, comtesse de Beaurepaire. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1683, Marie-Françoise *de Coloma*, née le 18 septembre 1656, fille de Jean-François *de Coloma*, comte de Bornhem, et de Marie-Thérèse *d'Ongnyes*, dont : Beaurepaire.

1° François-Joseph-Louis DE LANNOY, comte de Beaurepaire, seigneur de Caucourt en Artois, mort le 25 mars 1726, épousa, en mai 1720, Marguerite-Madelaine *de Clermont-Tonnerre*, décédée sans enfants le 3 novembre 1768 et inhumée à Saint-Jean en Ronville à Arras, fille de Louis *de Clermont-Tonnerre*, comte de Thoury en Sologne, et de Marie-Madelaine *le Boucher;*

2° Charles-François-Ignace, qui suit :

3° Claude-François DE LANNOY, seigneur d'Hendecordel, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare le 27 juin 1717 ;

4° Adrien-François-Joseph DE LANNOY, chevalier des mêmes ordres, reçu conjointement avec son frère ;

5° Aldegonde-Éléonore DE LANNOY, décédée au château de Rollencourt le 28 décembre 1773, à l'âge de 84 ans, se maria, par contrat du 28 juin 1718, avec Baudry-Aldebert, comte *de Marnix*, chevalier, baron de Rollencourt et de Crillat, mort audit château le 15 juin 1757, fils de Claude-François-Dominique *de Marnix*, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, et d'Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion*.

Beaurepaire.

XII. Charles-François-Ignace DE LANNOY, comte de Beaurepaire, seigneur de Caucourt, député-général et ordinaire de la noblesse des états d'Artois, mort à Arras le 10 octobre 1752, à l'âge de 65 ans, épousa, par contrat du 23 mars 1719, Alix-Barbe-Guye-Françoise *de Saint-Vaast,* fille et héritière de Gaston-François, baron et marquis d'Honnecourt, sire de Courchelette, et de Marie-Madelaine *de Beauffort de Lassus,* dame du Ponchel, dont :

1° Ignace-Godefroi, qui suit :
2° N. DE LANNOY, lieutenant au régiment des gardes wallonnes en Espagne, en 1774;
3° Emmanuel-Joseph DE LANNOY, prévôt de l'église de Saint-Géry à Cambrai, puis chanoine de la métropole de la même ville;
4° Alexis-Bon-Henri DE LANNOY, capitaine au régiment d'infanterie du roi au service de France, puis commandant du fort Saint-François à Aire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se maria, le 23 juin 1742, avec sa cousine Anne-Antoinette-Agnès *de Marnix,* chanoinesse de Denain, née à Rollencourt le 14 novembre 1720, décédée à Malines le 21 mai 1791, fille de Baudry-Aldebert, comte *de Marnix,* chevalier, baron de Rollencourt et de Crillat, et d'Aldegonde-Éléonore DE LANNOY-BEAUREPAIRE;
5° Ignace-Antoine, mort le 12 janvier 1750, à l'âge de 3 ans;
6° Marie-Josephe-Claude DE LANNOY, religieuse à l'abbaye d'Estrum, près d'Arras;
7° Ferdinande-Éléonore DE LANNOY, dite *de Beaurepaire,* chanoinesse du chapitre noble de Denain, par réception du 10 juillet 1752, décédée le 17 février 1776, se maria, le 16 avril 1773, avec Henri-Everard, baron *de Wasservas,* seigneur d'Happlaincourt, capitaine au régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis, fils d'Everard-Joseph *de Wasservas,* chevalier, seigneur d'Happlaincourt, et de Philippine-Sabine-Dominique-Ursule *de Saint-Vaast.*

XIII. Ignace-Godefroi DE LANNOY, comte de Beaurepaire, seigneur de Caucourt, capitaine au régiment de Royale-Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en juin 1723, épousa, par contrat du 23 décembre 1754, Marie-Robertine-Thérèse DE LANNOY DE WASMES, née le 22 novembre 1729, fille de Pierre-Maximilien DE LANNOY, seigneur de Wasmes, comte d'Annapes, et de Marie-Françoise-Éléonore *d'Angeville,* dont :

1° Marie-Josephe-Adrienne DE LANNOY, chanoinesse au chapitre noble de Moustier, en 1768, née le 15 janvier 1757, décédée en 1777;
2° Marie-Alexandrine-Françoise-Claudine DE LANNOY, chanoinesse audit chapitre, née le 2 février 1761;
3° Charles-Hubert-Marie, qui suit :
4° Charles-Albert-Emmanuel, né en 1768;
5° François-Joseph-Henri, né en 1769.

XIV. Charles-Hubert-Marie, comte DE LANNOY DE BEAUREPAIRE, né à Arras le 23 juillet 1764, fut reçu pensionnaire à l'école militaire de France le 8 avril 1779, dont il sortit le 16 juillet 1781, avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Béarn. Il épousa, le 11 janvier 1791, Marie-Gabrielle *de Hamel-Bellanglise*, décédée à Bruxelles le 18 août 1793, fille de Paul-Joseph *de Hamel-Bellanglise*, seigneur de Grand-Rullecourt, de Warluzel, et de Marie-Josephe-Françoise-Caroline *de Monaldy*, dont : Beaurepaire.

Adolphe-Philippe-Eugène DE LANNOY DE BEAUREPAIRE, né à Tournay le 17 mai 1792.

Lannoy de Clervaux.

X. Albert-Eugène DE LANNOY, baron de Clervaux, ambassadeur de Charles II dans différentes cours d'Allemagne, était fils de Claude DE LANNOY, comte de La Motterie, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Namur et de Maestricht, et de Claudine, baronne *d'Eltz*, dame de Walmerange et de Bletange. Il avait épousé Anne-Marguerite *de Reede de Sasfeld*, dame de Bouland, de Jullemont, veuve de Robert *d'Argenteau*, seigneur d'Ochain, dont : Clervaux

1° Anne-Théodore-Alberte DE LANNOY, chanoinesse de Maubeuge, par réception du 24 août 1663;

2° Adrien-Gérard, comte DE LANNOY, baron de Clervaux, seigneur de Bouland, chevalier, par lettres-patentes de l'empereur Charles VI du 10 février 1720, lieutenant-maréchal, général-de-camp, gouverneur et capitaine-général de la ville et province de Namur, mort le 19 décembre 1730, épousa Thérèse-Claire *de Bocholt*, fille de Guillaume;

3° Marie-Théodore DE LANNOY, chanoinesse de Nivelles, en 1672.

4° François-Ferdinand, qui suit :

5° Maximilien-Henri DE LANNOY, chevalier de l'ordre Teutonique, mort au siége de Bude, en Hongrie.

XI. François-Ferdinand DE LANNOY, seigneur de Trembleur, épousa : 1° Bonne *de Merode*, comtesse de Villemont, décédée sans enfants; et 2° par contrat du 12 décembre 1696, Anne-Apolline, baronne *van der Horst*, dame de Ham, fille de Gérard, baron *van der Horst*, seigneur de Ham et prévôt d'Echternach, et de Marguerite-Isabeau, baronne *de Metternich*, dont :

1° Thérèse-Adrienne-Claire DE LANNOY, chanoinesse de Nivelles, par réception du 28 août 1708;

2° Cornélie-Agnès DE LANNOY, dite *de Ham*, chanoinesse de Nivelles, par réception du 28 août 1708;

Clervaux.

3° Adrien-Damien-Gérard-Ernest, qui suit :
4° Charles DE LANNOY, colonel au régiment de Starhemberg, chambellan de la cour de Vienne.

XII. Adrien-Damien-Gérard-Ernest DE LANNOY, comte de Clervaux et du Saint-Empire, seigneur de Ham, par relief du 29 mai 1724, de Bouland, de Trembleur, membre de l'état noble de Namur, par décret du 18 janvier 1725, épousa, par contrat du 2 mai 1724, Aldegonde-Louise-Françoise *de Warnant*, fille de Dieudonné-Nicolas, baron *de Warnant*, seigneur de Neufville, et d'Anne-Florence *d'Oultremont*, dont :

1° Anne-Louise-Florence DE LANNOY, chanoinesse de Maubeuge, se maria, par contrat du 7 décembre 1748, avec François-Henri-Emile, comte *d'Oultremont*, frère du prince-évêque de Liége, fils de Jean-François-Paul-Émile, comte *d'Oultremont*, baron de Han-sur-Lesse, seigneur de Chevetogne, bourgmestre de Liége, député de l'état noble du pays de Liége, et de Marie-Isabelle *de Bavière*, dite *de Schagen*, comtesse héritière de Warfusée;
2° Adrien-Jean-Baptiste, qui suit :
3° Adrienne-Françoise-Thérèse, comtesse DE LANNOY, chanoinesse de Nivelles, par admission du 27 avril 1745, décédée le 6 décembre 1790;
4° Adrienne DE LANNOY, dite *de Clervaux*, chanoinesse de Maubeuge, était abbesse dudit chapitre le 24 août 1795.

XIII. Adrien-Jean-Baptiste, comte DE LANNOY, baron de Clervaux et du Saint-Empire, seigneur de Ham, de Trembleur, de Neufville, etc., grand-mayeur et souverain-officier de Moha, conseiller privé de l'évêque de Liége, gentilhomme de l'état noble dudit pays et du comté de Looz, épousa, par contrat du 17 août 1753, Constance-Polixène-Reine-Stanislas *de Wignacourt*, chanoinesse de Maubeuge, fille de Balthazar-Pierre-Félix, comte de Fleteren, grand-bailli de Cassel, et de Constance-Caroline *de Ghistelles*, dont :

1° Félix-Balthazar-Pierre-Adrien, qui suit :
2° Adrien-Florent, comte DE LANNOY, chanoine de Saint-Lambert;
3° Florent-Stanislas-Amour, comte DE LANNOY DE CLERVAUX, chevalier de Malte, officier de cavalerie au régiment Royal-Allemand, au service de France, mort le 23 septembre 1836, épousa, en 1789, Clémentine-Joséphine-Françoise-Thérèse *de Looz-Corswarem*, née le 29 juin 1764, décédée le 4 juin 1820, dont postérité ci-après.

XIV. Félix-Balthazar-Pierre-Adrien, comte DE LANNOY-CLERVAUX, par

arrété royal du 5 mars 1816, né à Liége le 3 février 1757, mort le 20 mai 1827, épousa, au château de Maleves, le 22 avril 1782, Marie-Ferdinande-Madelaine-Antoinette-Josephe-Louise-Ignace-Walburge, comtesse *de Berlo*, chanoinesse de Maubeuge, née au château d'Asnois le 15 février 1762, fille de Marie-Léopold-Joseph, comte *de Berlo d'Hozémont*, dit *de Suys*, et de Marie-Victoire *de Ledebur*. Clervaux.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Adrien, comte DE LANNOY DE CLERVAUX, membre de l'ordre équestre de la province de Liége, a épousé Émilie *de Tornaco*, fille de N., baron *de Tornaco*, et d'Émilie, comtesse *de Berlo* et du Saint-Empire, chanoinesse de Maubeuge ;
2° Léopold, comte DE LANNOY, mort en célibat ;
3° Adrienne, comtesse DE LANNOY, décédée sans alliance.

Rheina-Wolbeck.

XIV. Florent-Stanislas-Amour, comte DE LANNOY DE CLERVAUX, chevalier de Malte, officier de cavalerie au régiment Royal-Allemand, au service de France, admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas et dans l'ordre équestre de la province de Liége par arrété royal du 5 mars 1816 et exclu de cet ordre par arrété royal du 4 juillet 1816, mort le 23 septembre 1836, était fils cadet d'Adrien-Jean-Baptiste, comte DE LANNOY-CLERVAUX, gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et du comté de Looz, et de Constance-Polixène-Reine-Stanislas *de Wignacourt*. Il avait épousé, en 1789, Clémentine-Joséphine-Françoise-Thérèse *de Looz-Corswarem*, née le 29 juin 1764, décédée le 4 juin 1820, fille de Guillaume-Joseph-Alexandre *de Corswarem*, comte de Niel, et de Marie-Emmanuelle-Josephe, baronne *d'Aix*, dont : Rheina-Wolbeck.

1° Constance-Ferdinande-Désirée, née à Liége le 21 août 1791 ;
2° Clémentine-Constance-Florence, née à Munster le 5 décembre 1793 ;
3° Napoléon, qui suit :

XV. Napoléon, comte DE LANNOY DE CLERVAUX, prince de Rheina-Wolbeck, comme héritier unique et universel à titre de fidéi-commis de son oncle maternel Guillaume-Joseph, duc *de Looz-Corswarem*, prince de Rheina-Wolbeck. Il naquit aux environs de Paris le 11 septembre 1807, et a épousé, le 19 octobre 1830, Marie-Auguste *de Gavre*, comtesse *de Liedekerke-Beaufort*, née le 21 février 1809, fille de Charles-Alexandre-Joseph *de Gavre*,

Rheina-Wolbeck. comte *de Liedekerke de Géronsart,* ancien gouverneur de la province de Liége, et de Félicité-Gabrielle-Charlotte-Cécile, baronne *de Tornaco.* De ce mariage naquirent :

1° Arthur-Clément-Florent-Charles, né le 19 février 1833;
2° Edgar-Honoré-Marie, né le 16 août 1835.

LANTREMANGE (DE) porte de sable à la bande d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais.

LATRE (DE), autrefois DE LATTRE, portant d'or à trois écussons d'azur, dont le premier est couvert par un franc canton de gueules à une molette d'éperon d'or, est une ancienne famille de robe, originaire d'Artois, anoblie pour ses services par lettres-patentes du 7 janvier 1589. Elle a son siége principal à Mons.

LATRE DE CAPPELBRUGGHE (DE) porte d'or à trois hures de sanglier de sable, lampassées de gueules et défendues d'argent, pour supports deux chiens bracs au naturel, colletés d'or et de gueules.

I. Michel DE LATRE, écuyer, seigneur de Mottelettes et de Bavelinghem, fut gentilhomme de la maison d'Antoine de Bourgogne, dit le Grand-Bâtard. Un jour étant à la chasse dans la forêt de Tournehem à la suite de la femme dudit Antoine, son seigneur, il se rendit avec elle au château de Beaurepaire dans la seule intention d'y demander quelques rafraîchissements. La fille du seigneur du château reçut les chasseurs avec une grâce particulière qui enchanta toute la compagnie et surtout Michel DE LATRE; la dame de Bourgogne s'en aperçut et à l'instant même elle engagea Jean, seigneur de Beaurepaire, à accorder la main de sa fille Martine *de Brusset,* à son gentilhomme. Ce qui fut fait. Michel DE LATRE se trouva parmi les gentilhommes qui accompagnèrent Antoine de Bourgogne à Bruges le 18 mai 1484 pour insister auprès de Maximilien en faveur de la paix.

Il eut de Martine *de Brusset*, deux fils, savoir :

1° Nicolas, qui suit :
2° Jacques DE LATRE, écuyer, épousa Jeanne *de Calonne.* Ils habitaient Loelinghem, près d'Ardres.

II. Nicolas DE LATRE, écuyer, seigneur de Beaupré sous Boningue lez-Ardres, épousa Antoinette *de Mezemacker,* fille du seigneur de Remondrye en Boullonnais, dont :

III. Florent DE LATRE, écuyer, seigneur de Beaupré, de Loelinghem, et de Lachange en partie, homme d'armes des ordonnances de l'empereur sous le

duc d'Arschot, était d'un courage très-grand, cent fois éprouvé dans les guerres de Charles-Quint. A la bataille de Talma, 13 août 1553, le combat fut si vif et si meurtrier qu'il eut deux chevaux tués sous lui, et que, percé de larges et nombreuses blessures, il dut se laisser faire prisonnier; il fut mené au beffroi de la ville d'Avesnes, où il expira peu d'instants après. Son compagnon d'infortune était son parent et filleul Florent *de Brusset*. Il épousa Joachime *de Bertem*, de Flandre, dont il eut deux fils :

1° Nicolas DE LATRE, seigneur de Beaupré, de Loelinghem et de Ziperlin, habitait Loelinghem en 1580, et le château de Beaupré en 1585; comme aîné, il fit relief par-devant le châtelain de Tournehem le 24 janvier 1561, et par-devant le receveur du domaine de Saint-Omer le 4 mai de la même année. Après la longue et cruelle guerre intestine des Gueux, ses droits nobiliaires furent débattus devant le lieutenant-général civil de la ville d'Ardres et conseiller royal du pays d'Artois, qui prononça une sentence en sa faveur le 7 novembre 1580. Nicolas DE LATRE produisit dans cette cause un acte passé par-devant notaires impériaux à Saint-Omer, le 5 novembre 1580, portant un extrait des registres aux armoiries de Flandre relatif à la famille de Latre : « Un escuchon en un champ d'or chargé de trois hures de sable. » Il prit la bourgeoisie ou civilité de la ville de Furnes le 21 mai 1594. Il épousa Marguerite *Joiris*, de Saint-Omer. De ce mariage naquirent :

A Christophe DE LATRE, écuyer, épousa, par contrat passé par-devant notaires royaux à Saint-Omer, le 3 janvier 1586, Marie *Desgardins*, fille de Philippe *Desgardins*, seigneur de Hermansart, et de Nicole *van Clyte*;

B Gabriel DE LATRE, dit *de Beaupré*, seigneur de Loelinghem;

C Oudart DE LATRE, seigneur de Personnage, citoyen de Furnes le 11 mai 1605, vendit, le 6 octobre 1600, conjointement avec son frère Gabriel DE LATRE, à leur cousin germain Antoine DE LATRE, la moitié d'une ferme sise à Leysele, sous Furnes.

2° Jean, qui suit :

IV. Jean DE LATRE, écuyer, seigneur de Loelinghem, accepta les droits de bourgeoisie ou la *civilité* de Furnes le 2 mai 1584, et se fixa à Leysele, sous la châtellenie de ce nom. Il épousa Jeanne *de Clercq*, fille de Jean-Josse *de Clercq*, chevalier du Saint-Sépulcre à Jérusalem. De ce mariage naquit un fils, savoir :

V. Antoine DE LATRE, mort à Ghyverinchove, sous Furnes, le 4 octobre 1621, épousa, Jacqueline *Janssone*, décédée le 18 mars 1651, fille de Jacques *Janssone*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes. Ils gisent à Ghyverinchove, et ils laissèrent :

VI. Jacques DE LATRE, écuyer, bailli de la cour et seigneurie de Rousbrugge-Haringe, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes,

mort à Rousbrugge le 8 novembre 1688 et enterré dans l'église de ce village, avec les honneurs réservés à la noblesse, épousa Marie *Tassart*, décédée à Rousbrugge le 23 janvier 1680 et inhumée dans ladite église, fille de Guillaume *Tassart*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, et de Jeanne *van Mabesoone*. De ce mariage naquirent :

1° Jacques, mort en célibat en 1651 ;

2° Marie DE LATRE, née à Proven le 15 octobre 1630, décédée le 15 novembre 1682, se maria, le 8 août 1651, à Furnes, à Philippe *de Winter*, écuyer, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, né à Furnes et baptisé à Sainte-Walburge le 25 septembre 1619, mort à Rousbrugge le 2 avril 1662, fils d'Antoine *de Winter* et de Marie *de Vlamynck ;*

3° Antoine, qui suit :

VII. Antoine DE LATRE, écuyer, seigneur de Cappelbrugghe, par achat fait à Marie-Cornélie *de Cerf*, veuve de Guillaume *van der Camer*, et d'Eustache *van Burghem*, par acte passé par-devant le magistrat de Furnes le 20 janvier 1672, et par relief fait par-devant la cour princière et féodale de la ville de Furnes, naquit à Proven, lez-Haringhe, le 7 septembre 1632. Ayant pris le parti des armes, il fut d'abord alfer, puis capitaine de cavalerie sous don Carlos Campi ; il ne quitta le service qu'après la perte d'une jambe. Il se tint depuis tantôt à Rousbrugge et tantôt à Audruick au pays d'Artois. Il se trouvait dans ce dernier village lorsqu'il reçut l'invitation officielle de se rendre à l'assemblée des nobles convoquée à Saint-Omer, pour le 17 janvier 1679, à l'effet de prêter le serment de fidélité au roi de France.

Il mourut accidentellement dans la commune de Beveren, le 17 juillet 1695, à l'âgé de 65 ans.

Il avait épousé, le 28 février 1661, Jeanne *de Faudiere de Beldenne*, décédée à Rousbrugge le 6 décembre 1710, à l'âge de 80 ans, fille de Balthazar *de Faudiere*, seigneur d'Harlebecque, échevin de la ville de Furnes, et d'Hélène *Blondel*. Ils gisent à Haringhe au milieu de l'église. Leur pierre tombale fut brisée par la chute des cloches en 1793.

A cause de la seigneurie de La Poele, ses armoiries furent enregistrées dans l'armorial général du département de Dunkerque le 21 décembre 1690.

Du mariage d'Antoine DE LATRE et de Jeanne *de Faudiere de Beldenne* naquirent trois enfants, savoir :

1° Jeanne-Marie, née le 5 juin 1666, décédée le 5 novembre 1667 ;

2° Balthazar, né le 23 février 1669, noyé le 6 avril 1672 ;

3° Félix, qui suit :

VIII. Félix DE LATRE, seigneur de Cappelbrugge, de La Poele, de Beldenne, de Winnezeelhove, etc., né à Rousbrugge le 1er août 1676, mort à Haringhe le 10 décembre 1740, épousa Marie-Catherine *Proot*, née à Beveren, près de Rousbrugge, le 28 août 1680, décédée le 31 décembre 1750, fille de Jacques *Proot* et de Marie *Kestemans*.

Ils furent inhumés dans l'église d'Haringhe.

Conformément à la loi du 20 novembre 1696, l'enregistrement de ses armoiries eut lieu à Furnes, alors dépendant du département de Dunkerque, le 3 juin 1697, et à Paris, d'après l'ordonnance royale du 17 septembre de l'année suivante, le 13 du même mois, par Charles d'Hozier, conseiller du roi et conservateur de l'armorial général. Semblable enregistrement eut lieu au mois de février 1712, dans la ville de Saint-Omer, pour la seigneurie de La Poele et la vicomté de Beldenne, mouvantes du château royal d'Audruick.

Du mariage de Félix DE LATRE et de Marie-Catherine *Proot* naquirent sept enfants, savoir :

1re Pétronille DE LATRE, décédée le 3 novembre 1783, à l'âge de 74 ans;
2° Félix, qui suit :
3° Jeanne DE LATRE, née le 9 mars 1714, décédée vers 1776 ;
4° Thérèse DE LATRE, née le 18 mai 1721, décédée le 8 décembre 1782;
5° Norbert, né le 4 mai 1723, mort peu avant son père en 1740;
6° Eugène-Dominique DE LATRE, écuyer, seigneur de Beldenne, né le 15 février 1725, mort à Rousbrugge le 1er janvier 1784, épousa, à Herzeele, sous Rousbrugge, Jeanne-Thérèse *Outers*, décédée en 1759, dont :

A Albertine-Benedictine DE LATRE, décédée au couvent de Menin vers 1787;
B Isabelle-Eugénie DE LATRE, née à Herzeele vers 1757, décédée au château de Vinchem, près de Furnes, le 7 novembre 1795, âgée de 38 ans, se maria le 7 juin 1781, à Rousbrugge, à Pierre-François-Joseph *de Moucheron*, écuyer, né audit château de Vinchem vers 1760 et mort au même lieu le 20 octobre 1817, âgé de 57 ans.

7° Antoine DE LATRE, écuyer, seigneur de Cappelbrugge, jurisconsulte, mort à Louvain sans postérité en 1762.

IX. Félix DE LATRE, écuyer, seigneur de La Poele, de la vicomté de Winnezeelhove, par relief fait le 17 mai 1741, par-devant la cour féodale de Bavinchove, né à Haringhe le 28 juillet 1712, mort le 6 juin 1779, épousa, à Rousbrugge, Colombe-Dominique *van Bambeke*, née à Haringhe le 5 janvier 1727, décédée à Furnes le 2 mai 1796, fille de Jacques-Dominique *van Bambeke* et d'Isabelle-Claire *Cordier*, dont :

1° Félix DE LATRE, prêtre, vicaire à Houdeghem et à Ghyverinchove, né à Rous-

brugge le 17 août 1747, mort le 15 octobre 1789 à Haringhe, dans une maison de campagne où il s'était retiré vers la fin de ses jours. Cette maison fut incendiée en 1793, lors de l'invasion française ;

2° Isabelle-Claire-Eugénie DE LATRE, dame de Beldenne, née à Rousbrugge le 10 juillet 1752, décédée à Furnes le 18 décembre 1801, se maria, audit Furnes, avec Charles-Patrice *de Cuyper*, seigneur de Wulfsberghe, échevin et ceurheer de la châtellenie de cette ville, natif de la ville de Loo, mort à Furnes le 4 janvier 1799 ;

3° Charles-Antoine, qui suit :

4° Marie-Thérèse-Reine DE LATRE, dame de Winnezeelhove, née à Rousbrugge le 15 février 1758, décédée sans enfants le 14 décembre 1797, mariée à Pierre Joseph *de Witte*.

X. Charles-Antoine DE LATRE, écuyer, seigneur de Cappelbrugge, de La Poele, de Beldenne, de Winnezeelhove, vit le jour le 3 septembre 1753, à Rousbrugge, autrefois hameau considérable de la paroisse de Haringhe, et maintenant érigé en commune ayant son église particulière; il fit ses études à l'université de Louvain, qui lui accorda, le 27 janvier 1778, le grade de licencié en l'un et l'autre droit. Il se fit immédiatement immatriculer sur la liste des avocats admis par le conseil provincial de Flandre, dont le président Louis, baron de Keerle, reçut publiquement son serment le 3 juillet 1779, aggréation qu'il fit enregistrer le 6 novembre suivant à Furnes où il avait l'intention de fixer sa résidence. Lors de l'organisation judiciaire, d'après le décret de Joseph II, du 3 novembre 1786, la ville de Nieuport, qui était dotée d'un tribunal de première instance, proposa pour une des places d'assesseur de ce tribunal, l'avocat DE LATRE; cette proposition se fit même avec une certaine solennité, le 31 mars 1787 ; le vœu du magistrat de Nieuport fut écouté : par décret impérial, rendu à Bruxelles le 17 avril suivant, il fut confirmé dans ce poste honorable. Le 23 mai 1787, le président dudit tribunal Charles *Coppieters*, seigneur de Torre, le chargea d'aller sur les lieux prendre les dispositions à l'effet de pouvoir faire la cérémonie d'installation fixée au 1er avril. Déjà l'opposition menaçait d'être hostile et au gouvernement et aux hommes qui le servaient avec dévoûment. Dès le 25 juin de cette même année, DE LATRE s'adressa au gouvernement à l'effet de pouvoir compter sur une autre place pour le cas qu'il prévoyait; il en obtint l'assurance le 2 juillet. Enfin, l'opposition grossissant toujours, il retourna à Furnes, où il fut nommé, en 1788, échevin et ceurheer.

La révolution, dite *Brabançonne*, éclata; Charles-Antoine DE LATRE consentit à accepter la charge d'avocat du nouveau gouvernement, après

qu'il eut reçu l'assurance qu'on n'exigerait pas de lui un serment contraire à celui qu'il avait prêté.

Immédiatement après la fuite du pouvoir insurrectionnel et après la restauration de la maison d'Autriche, Charles-Antoine DE LATRE fut réintégré, par décret signé à Bruxelles le 1[er] janvier 1791, dans les fonctions de la magistrature de Furnes, qu'il avait dû quitter à cause des événements.

Vers la fin de cette année, Alexandre-Henri *de Moucheron*, grand-bailli de Furnes, fut chargé du renouvellement de la magistrature de cette ville. Charles-Antoine DE LATRE fut désigné pour la place de bourgmestre et de landhouder de la commune, et François-Albert *Vermeesch*, seigneur d'Alonshove, pour celle de bourgmestre de la loi; on leur adjoignit comme échevins et ceurheers, Ferdinand *de Moucheron*, seigneur de Wytschaete, Charles *Bernier*, Albert-Ignace *van Vossem*, et autres.

C'était un grand dévoûment que d'accepter cette fonction; et ce dévoûment ne tarda pas à être mis aux épreuves les plus dures.

A la suite de l'occupation de la Flandre par l'armée des Jacobins, les habitants de la ville de Furnes et du Métier, convoqués pour choisir leur député pour la représentation provisoire, désignèrent l'échevin DE LATRE, qui s'efforça de s'excuser: il fit même signifier son refus aux représentants dans leur assemblée générale, le 2 janvier 1793; mais on lui répondit de la même manière, par huissier, qu'il avait à se trouver à la réunion de ce jour (2 janvier), ainsi qu'à celles du 7 et du 9. Il était facile de comprendre la menace sous-entendue et il fallut céder devant elle.

Dans la réunion du 25 janvier 1793, les représentants provisoires du peuple de Furnes et du Métier chargèrent le landhouder et bourgmestre de la commune Charles-Antoine DE LATRE, et le bourgmestre de la loi, François-Albert *Vermeesch*, de se rendre immédiatement auprès du lieutenant-général O'Morau et le lieutenant-colonel Ferrat, à Ostende, à l'effet de rassurer ces officiers sur les dispositions des populations du Métier de Furnes et sur le caractère personnel de quelques émigrés et prêtres qui étaient signalés comme réactionnaires.

Cependant les troupes impériales reprenaient leurs anciennes positions, et le régime jacobin disparut pour quelque temps. Le 13 avril 1793, le bourgmestre DE LATRE partit pour Ypres à l'effet de conférer avec le baron de Mylius sur les conjonctures du temps. Dès lors tout fut disposé à Furnes à recevoir les troupes impériales.

Le 31 mai 1793, les troupes de la République, peu disciplinées, entré-

rent à Furnes et se livrèrent à toutes sortes de désordres malgré les officiers commandants qui frappèrent la ville d'une forte contribution.

Charles-Antoine DE LATRE et son collègue François-Albert *Vermeesch*, furent menés en ôtages au camp français de Cassel. Si la ville de Furnes fut traitée sans ménagements, les ôtages le furent de la façon la plus polie et la plus prévenante, tant par le général Stettenhoffen que par les officiers sous ses ordres.

Leur séjour au camp de Cassel ne fut pas long : ils purent le quitter le 3 juin, et le général les chargea de remettre à leurs propriétaires les objets volés dans le pillage, que les officiers commandants, d'accord avec les ôtages, avaient recueillis. Le tout était placé sur deux chariots.

Le lendemain de l'entrée des ôtages à Furnes, l'un d'eux Charles-Antoine DE LATRE, consentit à se rendre au vœu du magistrat de cette ville qui le priait de partir sans délai pour Bruxelles, en la compagnie de Norbert *Marannes*, premier pensionnaire de Furnes, à l'effet de traiter avec les administrateurs autrichiens au sujet de la contribution forcée; avant de partir, le colonel commandant N. Cornabé, lui délivra l'attestation suivante : « Le soussigné colonel déclare que tout le temps qu'il a commandé à Furnes, le sieur Antoine DE LATRE, écuyer, seigneur de Cappelbrugge et landhouder de cette ville et de la châtellenie, s'est prêté à tout ce que le soussigné colonel était dans le cas de lui demander, soit pour le bien du service et la tranquillité des habitants et les intérêts de Sa Majesté Impériale, avec zèle, franchise et loyauté, et s'est toujours montré un fidèle sujet de son auguste souverain. Le soussigné colonel se fait un plaisir de lui rendre cette justice. Furnes, ce 4 juin 1793. »

Il semble qu'à cette époque Charles-Antoine DE LATRE cherchait à sortir de Furnes ou plutôt à se débarrasser de fonctions trop compromettantes. La place de pensionnaire à Ostende lui aurait mieux convenu. C'est ce que nous croyons voir dans une lettre qui lui a été écrite de Bruxelles par Metternich-Swanenbourg, sous la date du 8 octobre 1793, la voici : « Monsieur, je regrette infiniment que les circonstances n'aient point secondé les démarches que vous avez faites pour la place de pensionnaire à Ostende. L'intérêt que je prends à votre position m'aurait fait apprendre avec plaisir leur succès à cet égard. Soyez convaincu, monsieur, que je me prêterai avec le plus grand empressement à seconder toutes autres démarches que vous pourriez faire par la suite, si vous trouviez quelqu'autre emploi qui fût à votre convenance. Je connais toutes les considérations qui parlent en votre faveur; elles vous donnent le droit de recourir avec con-

fiance à mon intervention sur laquelle vous pourrez compter ainsi que sur la parfaite considération, etc. »

Enfin le 22 octobre 1793, le général de brigade Dominique *van Damme*, commandant en chef la division de Dunkerque, se dirigea sur Furnes et s'en empara après un combat assez opiniâtre. Il y entra vers une heure de relevée accompagné de Ghislain Mathorez et de Nicolas Morel, commissaires civils. Ils trouvèrent le magistrat réuni devant l'Hôtel-de-Ville, attendant le vainqueur. Charles-Antoine DE LATRE, en qualité de landhouder et de bourgmestre sollicita grâce et protection pour la ville et ses concitoyens. Dans la chambre du conseil le général déclara qu'*il était entré dans la ville avec les sentiments et les dispositions d'un ennemi fatigué, et qu'il entendait tirer tout le parti possible de leur conquête par représailles, de la manière dont se conduisaient journellement la prétendue maison d'Autriche et ses coalisés envers les citoyens de la république* (1). La ville fut soumise aux conditions les plus exorbitantes, pour l'accomplissement desquelles on demanda de nouveau des ôtages.

Charles-Antoine DE LATRE, François-Albert *Vermeesch*, Ferdinand *de Moucheron* et Charles *Bernier-Mesdach* se présentèrent au général le 28 octobre 1793, et furent immédiatement dirigés sur Dunkerque et de là sur Lille où ils eurent la citadelle pour prison. Ils furent seulement relâchés le 8 juillet 1794.

A peine de retour, loin de vouloir se dérober à des tourmentes nouvelles, il reprit ses fonctions magistrales. Dans l'intervalle fut décrétée par le représentant du peuple, Laurent, le VII fructidor an II, 24 août 1794, la contribution pour la Flandre occidentale qui était portée à dix millions. L'assemblée municipale de la ville d'Ypres cotisa Charles-Antoine DE LATRE, comme noble, pour la somme de 25,700 livres de France, imposition qu'il fut invité de payer en numéraire métallique ou en lingots à la maison-de-ville d'Ypres par messive du 15 fructidor de la même année, le 1er septembre; sa mère Colomba *van Bambeke* fut invitée, au nom du magistrat de la ville de Furnes, par messive du 20 fructidor, 6 septembre, de se trouver à Ypres le 29 fructidor, 15 septembre, à l'assemblée des nobles, chargée de déterminer leur quote-part dans la contribution générale.

Les représentants du peuple près les armées du nord de la Sambre et de la Meuse, les citoyens Briez et Haussman invitèrent, sous la date du 28 nivôse an III, le magistrat de la ville et châtellenie de Furnes, de faire le choix

(1) Extrait du procès-verbal du 1er brumaire an II de la république.

d'un membre réunissant toutes les lumières et les connaissances locales nécessaires pour procurer les renseignements désirables à l'effet de compléter l'organisation de toutes les autorités dans la Belgique et autres pays conquis et d'établir un plan d'administration et de gouvernement sur des bases solides, et de concilier ainsi les intérêts de la république avec le bonheur des habitants du pays conquis. Le choix du magistrat de Furnes tomba sur la personne de son bourgmestre et landhouder qui était à Bruxelles pour les intérêts de la commune de Furnes.

La première assemblée eut lieu à l'hôtel-de-ville de la ville de Bruxelles le 5 janvier 1795, 16 nivôse an III. Les représentants Briez et Haussman, suivis du citoyen Lacoste, entrèrent dans la salle vers onze heures. On décida immédiatement d'entendre dans la journée même les députés des deux Flandres; ceux-ci, dans un mémoire préparatoire, soulevèrent la question de la forme du gouvernement : la majorité se prononça pour la réunion à la France ou un gouvernement démocratique sous la garantie de ce pays. Quant au député de Furnes, il trouvait que ses instructions n'étaient pas assez positives; prudence inutile, car il était évident que toutes les décisions étaient préparées avant les délibérations. Du moins il eut la satisfaction de pouvoir intéresser les représentants du peuple en faveur de la châtellenie de Furnes : « Non, s'écria le représentant Briez, il ne faut pas frapper l'arrondissement de Furnes, il faut au contraire lui donner. » La générosité desdits représentants pour quarante-deux villages, fut limitée à huit mille livres par arrêté du 23 nivôse an III, 13 janvier 1795.

Comme il était impossible au député de Furnes d'espérer une somme plus forte en rapport avec la misère qui accablait ladite châtellenie, il essaya, mais tout aussi inutilement, d'obtenir du moins quelque chose pour les malheureux habitants de Rousbrugge. Voici sa requête :

« Citoyens représentants, les désastres et malheurs survenus au bourg de Rousbrugge, situé dans la châtellenie de Furnes, sont trop notoirement connus pour qu'on les retrace; il suffit de dire qu'il fut entièrement consumé par les flammes, ce bourg jadis si florissant.

« Ces événements ont réduit les habitants à la misère la plus affreuse; la classe la plus indigente du peuple qui fut toujours suffisamment secourue par ses négociants et les autres habitants aisés, se trouve présentement abandonnée à son malheureux sort, sans secours, sans habitation même : les femmes, les enfants se voient dans la triste nécessité d'être exposés dans une saison aussi rude que celle-ci, aux injures de l'air.

« Ces malheureux n'ont donc d'autre espérance que dans la générosité de

la nation française, qui butte principalement à subvenir aux besoins de cette classe précieuse du peuple, corformément aux arrêtés émanés à ce sujet.

« Convaincu, citoyens représentants, que vous n'abandonnerez pas la partie de ce peuple qui depuis deux ans se trouve dans un état de souffrance sans exemple, qui fut même réduite à se choisir des retraites dans les bois, et qui par là fut en proie à la misère la plus affreuse, convaincu, dis-je, que vous ne verrez pas avec indifférence la triste situation de ses habitants, le soussigné député de Furnes, ne peut se dispenser d'intercéder en leur faveur.

« Vous priant, citoyens représentants, d'après les considérations susdites, d'accorder quelque secours à ces malheureux qui se trouvent dénués de toute ressource. Ce 24 nivôse IIIe année. »

Ce même jour, l'assemblée générale des députés fut dissoute; néanmoins Charles-Antoine DE LATRE, resta encore quelques jours à Bruxelles dans l'attente d'une réponse à sa dernière supplique.

Enfin il retourna à Furnes. Il ne cessa de veiller au bien-être de cette ville et de ses environs, l'une fois seul, d'autres fois de concert avec François-Albert *Vermeesch*.

L'administration communale s'empressa, à chaque occasion, de rendre hommage au noble dévoûment de Charles-Antoine DE LATRE dans ces conjonctures critiques. Voici une déclaration importante :

« Nous bourgmestre, landhouder, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Furnes, attestons et certifions que Charles-Antoine DE LATRE, notre bourgmestre et landhouder de la commune, fut toujours d'une conduite soumise et loyale, donna même constamment un exemple frappant d'attachement au service et intérêts de cette ville et châtellenie, que dans le temps que la majeure partie de la ville abandonnait ses foyers resta ferme à son poste et fut deux fois enlevé du sein de sa famille, pris et conduit comme ôtage en France par les troupes de la république, savoir : le 31 mai 1793 et le 23 octobre suivant, où il resta détenu à la citadelle de Lille jusqu'au vingt messidor de l'année précédente. Le 8 juillet 1795. »

Dans l'assemblée électorale du 14 avril 1797, 25 germinal an V, Charles-Antoine DE LATRE fut élu juge au tribunal civil du département de la Lys; le 23 du même mois, 4 floréal an V, le commissaire du directoire exécutif près les tribunaux dudit département, J. Ryckaseys, invita Charles-Antoine DE LATRE de se trouver à Bruges à la cérémonie solennelle de l'installation des nouveaux juges qui devait avoir lieu le 15 floréal; ces magistrats étaient Robyns, Biscop, Quarrant, de Brouckere, de Slock et Roels, hommes de loi de Bruges; Grysperre, van Lerberghe, de Keuninck, hommes de loi à Ostende;

Willart, homme de loi à Nieuport ; Hollevoet, homme de loi à Menin ; de Latre, de Mey et Neudt, hommes de loi de Furnes.

Charles-Antoine de Latre était indécis : il n'aimait point à se déplacer ; c'est même en hésitant qu'il envoya son acceptation ; mais sa lettre croisa celle par laquelle Ryckaseys lui annonça sous la date du 15 floréal, 4 mai, que l'ordre du tableau de nomination l'appelait à la place de directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Courtrai. Dès lors toute indécision devait cesser ; il écrivit de Furnes le 19 floréal an v, au commissaire près les tribunaux du département de la Lys : « Citoyen ! Lors de ma nomination comme juge au tribunal civil du département de la Lys, j'ai fortement balancé sur ce qui m'était à faire relativement à l'acceptation de ladite place ; voulant cependant satisfaire à la confiance que le corps électoral me témoignait, j'en fis l'acceptation provisoire dans la ferme persuasion que mes occupations se bornaient à la ville de Bruges ; car les relations tant avec ma famille que relativement à mes affaires, y étant d'une facilité particulière, je mis à part la pénible tâche que j'avais à remplir, mais hors de toute attente destiné à me rendre à Courtrai ; plusieurs raisons également importantes, m'obligent à vous dire, citoyen commissaire, que je ne me sens pas assez fort à y consentir, vous priant conséquemment de vouloir agréer ou faire agréer au besoin ma démission desdites fonctions ; d'ailleurs disposé à rendre tous les services à ma patrie, en tant que ma situation le permet. Je suis fraternellement, etc. »

Par arrêté du premier consul en date du 24 mai 1800, Charles-Antoine de Latre fut nommé membre du conseil général du département de la Lys ; puis à son insu par arrêté du 5 juillet de la même année juge au tribunal de Furnes. Il était bien déterminé à ne pas accepter cette nomination : « Monsieur le préfet, écrivit-il, sous la date du 17 thermidor an viii, 5 août, voulant en ce qui me concerne, éviter tout retard que l'établissement des nouveaux tribunaux aurait pu éprouver, je me suis empressé d'instruire le président de l'administration du département par lettre du 1er ventôse dernier, que je n'aurais pu me déterminer à l'acceptation d'une place de juge au tribunal de cet arrondissement, afin d'éviter par là toute nomination et les désagrements qu'occasionne la non-acceptation d'une place à laquelle le gouvernement vous destine.

« Après des démarches aussi loyales il est bien fâcheux pour moi, citoyen, de vous répéter que je ne peux accepter la place à laquelle par la commission ci de retour, le premier consul m'appelle et qui se serait abstenu de me conférer si ma véritable situation lui avait été connue. Salut et respect. »

Ayant été, depuis, nommé par arrêté du 19 brumaire an x, 10 novembre 1801, membre de la commission consultative, ayant trait aux hospices et bureaux de bienfaisance, il envoya également sa démission.

Sa conduite était motivée par la position de l'église vis-à-vis du gouvernement, néanmoins cette position s'améliorait de jour en jour.

A cette même époque on sentait le besoin d'avoir au conseil de préfecture du département de la Lys, un homme qui réunit à la probité une capacité bien reconnue. E. Goubau, président du tribunal de Bruges, consulté sur ce choix, désigna au préfet Charles-Antoine de Latre qui aimait trop sa retraite pour se mêler dans ce temps aux affaires publiques. Il résulte d'une lettre du président Goubau qu'on épuisa tous les moyens pour faire changer sa détermination, voici cette lettre : « Bruges 10 juin 1802, Monsieur! monsieur de Very m'a dit dimanche passé lorsque j'étais près de lui, qu'il vous avait déjà proposé au ministre pour l'emploi en question ; sur ce je lui communiquais ce que vous m'avez marqué à ce sujet par votre dernière ; il m'a répondu que vos affaires ne mettaient aucun obstacle à votre acceptation ; qu'après votre installation, il vous donnerait autant de temps que vous le désirez pour faire à votre aise vos affaires à Furnes ; il compte que s'étant avancé près le ministre, vous voudrez bien répondre à ce témoignage de son estime pour vous par une acception qui ne peut vous préjudicier en rien puisque vous pourrez y mettre telles conditions que vous voudrez, je ne puis de mon côté que vous y engager, car il me semble que vos intérêts et surtout l'éducation de vos enfants vous ayant engagé de venir habiter Bruges ; vous ne pouvez bonnement avec le désir que vous avez d'être utile à votre pays, pas refuser la place qu'on vous destine ; quant à moi, monsieur, j'attache un intérêt particulier à votre détermination, par l'envie que j'ai d'habiter la même ville que vous, afin de mieux cultiver l'amitié sincère avec laquelle, etc. »

Tout fut inutile ; il continua à résider à Furnes.

L'académie de législation à Paris l'admit dans son sein, comme membre, par diplôme du 22 prairial an x, 11 juin 1802.

Puis il fut nommé membre du conseil général du département de la Lys, par arrêté impérial du 29 août 1807 ; membre du collége électoral du département chargé de former l'exposé de la situation de l'empire pour le corps législatif, en 1807 ; maire de la commune de Furnes, par arrêté du 26 janvier 1808.

Charles-Antoine de Latre ne remplit pas longtemps ces dernières fonctions ; car un arrêté impérial du 21 octobre 1808, l'éleva au rang de sous-préfet de l'arrondissement de Furnes, en remplacement de N. Dubois.

Il quitta ces fonctions le 29 juillet 1813, au milieu des conjonctures les plus fâcheuses.

Lors de la chute de l'empire, le gouverneur-général de la Belgique, nomma l'avocat DE LATRE à la place de sous-intendant du département de la Lys pour l'arrondissement de Furnes, par arrêté du 22 avril 1814. Il fit le serment de fidélité aux hautes puissances alliées le 7 mai suivant entre les mains de M. van der Gracht.

Néanmoins, il sentait que son âge et sa santé ne lui permettaient point de porter tout le poids de l'administration. Plus d'une fois il s'en plaignit; enfin il obtint, le 15 juin 1815, la permission de rentrer dans la vie privée.

Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, Guillaume Ier le comprit de son propre mouvement parmi les membres de l'ordre équestre de la Flandre occidentale par arrêté du 14 avril 1816. Par ce diplôme Charles-Antoine DE LATRE fut admis en même temps dans la noblesse du royaume sous le nom de DE LATRE DE CAPPELBRUGGHE.

Le 1er juin 1816, le roi Guillaume invita Charles-Antoine DE LATRE à assister le baron Constant de Rebeque dans les opérations de délimitation entre les Pays-Bas et la France, et le 5 juillet suivant, le roi le chargea de coopérer au projet de règlement de la ville de Furnes.

Enfin, un arrêté royal du mois d'octobre de la même année, le nomma membre des états de la province de la Flandre occidentale, avec invitation de faire le serment conformément à la loi fondamentale qui était vivement réprouvée par l'autorité ecclésiastique. A cause de ces difficultés, Charles-Antoine DE LATRE prétexta de ses infirmités.

Il termina sa carrière le 28 octobre 1817, à l'âge de 64 ans et 27 années de services administratifs.

Il avait épousé, le 20 janvier 1783, dans l'église de Sainte-Walburge à Furnes, Jeanne-Françoise *Loor*, née à Furnes le 20 avril 1759 et baptisée à Saint-Denis, décédée dans ladite ville le 14 novembre 1831, fille de Jean-Baptiste *Loor*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, et de Jeanne-Françoise *de la Cauw*. De ce mariage sont nés sept enfants, savoir :

1° Joséphine-Caroline-Félicité DE LATRE DE CAPPELBRUGGHE, née à Furnes le 23 décembre 1783, étant tenue sur les fonts par Félix DE LATRE, son oncle paternel, et Jeanne *de la Cauw*, sa grand'mère maternelle, se maria, audit Furnes, à Saint-Nicolas, le 10 février 1819, avec Joseph-Jean-Ferdinand *van Vossem*, capitaine de chasseurs de la 2e cohorte, 2e légion, par brevet du 19 juillet 1809, pour faire partie du détachement en activité de service sous les ordres du général Rampon; puis capitaine de la 5e compagnie, 1er bataillon, depuis le

7 mai jusqu'au 1er novembre 1809; puis garde d'honneur par ordre du 8 janvier 1810; capitaine de la 1re compagnie de la 2e cohorte, par brevet du 22 février 1812, capitaine-commandant la compagnie inactive de la garde bourgeoise de la ville de Furnes le 12 octobre 1815, conseiller de régence de la ville de Furnes, par arrêté royal du 25 juillet 1817, membre directeur de la Wateringue du Nord de Furnes, par commission du 13 août 1818, en remplacement de son père, président du conseil de milice pendant six ans, membre des états provinciaux de la Flandre occidentale le 20 décembre de la même année pour l'ordre des villes jusqu'à la fin de sa vie, et puis bourgmestre le 22 avril 1827, né à Furnes le 17 mars 1784, mort le 27 mai 1827, âgé seulement de 43 ans, fils d'Antoine-Louis *van Vossem* et de Henriette-Catherine-Eulalie *Despot*. De ce mariage est un fils, enfant unique, savoir : Désiré-Emmanuel-Joseph-Antoine *van Vossem*, né à Furnes le 1er janvier 1820, qui a épousé, dans sa ville natale, le 27 avril 1847, Sophie-Amélie *le Cellier*. De ce mariage sont nés deux enfants, savoir : A Auguste-Marie-Joseph *van Vossem*, né à Bruxelles le 24 avril 1848; — B Marie-Josephe-Alphonsine-Sophie *van Vossem*, née à Saint-Josse-ten-Noode le 2 avril 1850;

2° Félix-Antoine-Jean DE LATRE, né le 2 septembre 1785, mort à Furnes le 25 janvier 1808, étudiant à l'école de droits à Bruxelles;

3° Pierre-Alexandre-Joseph DE LATRE DE CAPPELBRUGGHE, licencié en droit à l'école de Bruxelles le 14 juin 1813, et avocat admis près la cour de Bruxelles le 16 juillet 1813, substitut du procureur du roi à Bruges par arrêté royal signé à La Haye le 16 décembre 1815, et par serment fait à Bruxelles le 6 janvier 1816, place à laquelle il renonça à cause des difficultés du temps en matière religieuse; membre des états provinciaux de la Flandre occidentale et de la direction de la Wateringue du Nord, mort à Furnes le 10 novembre 1827;

4° Marie-Dorothée-Colette DE LATRE DE CAPPELBRUGGHE, née le 15 août 1789, se maria, à l'église de Sainte-Walburge à Furnes, le 20 novembre 1814, avec Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph *Bernier*, capitaine de la garde nationale mobilisée à la campagne du Nord en 1809, adjoint-maire de Furnes en 1814, né à Hondschoot le 8 novembre 1777, mort à Furnes le 19 novembre 1818, fils de Charles-Alexandre-Joseph *Bernier*, officier dans la compagnie suisse de Dormer, au service de France, puis échevin de Hondschoot et de Furnes, et de Marie-Joséphine-Claire *Mesdach*. De ce mariage ne vint qu'une fille, enfant unique, savoir : Marie-Jeanne-Geneviève *Bernier*, née à Furnes le 12 mars 1816, qui épousa, dans ladite ville, le 11 mai 1841, Édouard-Constant *van Damme*, natif d'Eecloo. Ce dernier quitta sa ville natale en 1842 pour s'établir audit Furnes. Il ne tarda point à y être nommé membre de différentes administrations, du conseil communal, de celui de la fabrique de Saint-Nicolas, du bureau de bienfaisance, et en dernier lieu membre de la commission pour la conservation des objets d'art pour la ville de Furnes et de son arrondissement administratif, vice-président de l'académie de dessin, premier échevin en 1846, remplissant en cette qualité les fonctions de bourgmestre du 20 septembre 1847 jusqu'au 5 octobre 1848, par suite de la maladie et le

décès du chevalier *Ollivier*, fonctions qu'il résigna alors pour cause de déplacement. Il est fils de Timothée-Louis *van Damme*, maire et puis bourgmestre de la ville d'Eecloo, membre des états provinciaux de la Flandre orientale, et de Jeanne-Marie-Chrétienne *van der Weenen;*

5° Charles-René-Joseph de Latre de Cappelbrugghe, licencié à l'école de droit de Bruxelles le 27 août 1814, avocat à la cour supérieure de justice à Bruxelles par serment du 30 août 1814, conseiller de régence de la ville de Furnes le 25 juillet 1817, juge-suppléant au tribunal de Furnes le 20 décembre 1821, substitut du procureur du roi audit tribunal le 18 janvier 1823, juge auprès de ce tribunal par arrêté du gouvernement provisoire du 19 octobre 1830, né le 28 septembre 1791, mort à Furnes le 19 juin 1831;

6° Julienne-Cécile-Henriette de Latre, née le 21 novembre 1792, décédée le 6 octobre 1793, à Gand, où sa mère s'était réfugiée depuis le pillage de Furnes au 31 mai auparavant;

7° Auguste-Dieudonné de Latre de Cappelbrugghe, docteur en droit de l'université de Gand le 30 juillet 1818, avocat à la cour supérieure de justice à Bruxelles, le 14 avril 1820, échevin de Furnes, chargé de complimenter le prince Léopold de Saxe-Cobourg lors de son débarquement, le 17 juin 1831, substitut du procureur du roi, par arrêté du 4 octobre 1832, juge audit tribunal le 31 décembre 1835, chargé de faire les fonctions de juge d'instruction, membre de la direction de la Wateringue du Nord, ainsi que de la commission administrative de l'école primaire supérieure et du conseil de Saint-Walburge à Furnes, né le 8 juillet 1795, mort à Furnes dans la retraite, ayant obtenu sa démission de la place de substitut du procureur du roi, le 3 janvier 1847, épousa, audit Furnes, le 10 juin 1834, Marie-Thérèse-Sophie *de Nef*, née à Dunkerque le 16 mai 1790, fille de Louis *de Nef* et de Caroline-Barbe *Brie*, sans postérité.

LAUWERYNS, famille brugeoise, originaire de Bergues-Saint-Winoc.

I. Charles-François Lauweryns, seigneur de Roosendael, de Polenshove, de Zwarthove, conseiller pensionnaire et greffier des orphelins de Bergues-Saint-Winoc, était fils aîné de Martin Lauweryns, seigneur desdits lieux, premier conseiller pensionnaire de Bergues-Saint-Winoc, et de Marie-Jeanne *Vernimmen*. Il mourut le 4 décembre 1728 et fut enterré chez les Capucins de Bergues. Il avait épousé, à Ypres, Isabelle-Claire *de Queval*, née à Ypres le 5 avril 1666, décédée à Bergues le 18 mai 1694, fille de Nicolas, seigneur de Belvillette, et de Marie-Jeanne *Thibault*, et en secondes noces Isabelle-Françoise *de Meyere*, décédée sans enfants le 16 janvier 1722, enterrée aux Capucins de Bergues, fille de Juste *de Meyere* et d'Isabelle *Desmartins*.

Il laissa de son second mariage:

1° Charles-Joseph, qui suit:

2° Anne-Claire Lauweryns, décédée le 9 mars 1725, se maria, à Bergues, en dé-

cembre 1711, avec Albert-Ferdinand *de Rycquier*, dit *de Longin*, seigneur de Rochefort et de Quintenshove, capitaine et major au service de France, puis échevin de la châtellenie d'Ypres, mort le 24 mars 1760, fils de Henri-Norbert *de Rycquier* et d'Anne-Chrétienne *de Longin*. Par lettres-patentes du 9 février 1735, il avait été anobli avec l'autorisation de porter le nom et les armes de Longin; — 3° Marie, sans alliance.

II. Charles-Joseph Lauweryns, seigneur de Roosendael, premier conseiller-pensionnaire de Bergues-Saint-Winoc, né le 5 juin 1692, mort à Bergues le 10 août 1749 et enterré à Saint-Pierre, épousa : 1° à Bruges, le 12 juin 1722, avec dispense, Thérèse-Dorothée *de la Villette*, décédée à Bruges le 14 septembre 1725 et enterrée à Saint-Martin, fille aînée de Jacques, seigneur de Zuytcote, conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges, et de Gertrude-Françoise-Isabelle *de Cock*; et 2°, à Bourbourg, le 2 février 1728, Bernardine-Christine-Cécile *Daeten*, fille de Jean-Baptiste *Daeten*, bourgmestre de Bourbourg, et de Jeanne-Bernardine *de Montigny*.

Il eut du premier lit :

1° Charles-Pierre-Joseph-Xavier, qui suit :

Il eut du second lit :

2° Marie-Josephe-Bernardine Lauweryns de Diepenhede, née à Bergues-Saint-Winoc, le 11 février 1729, décédée à Bruges le 1er juin 1793, se maria, à l'abbaye de Hemelsdach, le 27 mai 1756, avec François-Joseph *Jacob de Dougny*, échevin du Franc de Bruges, né à la citadelle de Tournay, le 8 février 1703, mort à Bruges le 2 février 1770 et enterré à Notre-Dame, fils de Louis *Jacob de Dougny*, natif de Bourgogne, brigadier au service de France, puis lieutenant-gouverneur de la citadelle de Tournay, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse *Bonaert*; — 3° Jeanne-Bernardine-Claire, prieure de l'abbaye de Ravesberghes, née le 19 juin 1730; — 4° Alexandre-Jean-Joseph, né le 24 janvier 1733, mort en célibat, à Bruges, le 12 mai 1765; — 5° Louis-Dominique, religieux à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, né le 11 août 1739, mort le 21 octobre 1765; — 6° Emmanuel-François-Xavier, jésuite, né le 19 février 1737, mort au collége d'Ypres, le 4 juin 1764; — 7° Anne-Éléonore-Joséphine, dite Mlle *de Roosendael*, née le 18 février 1735; — 8° Françoise-Claire Lauweryns, née à Bergues le 20 juin 1738, se maria, le 14 octobre 1776, avec Nicolas *Vernimmen*, seigneur de Vinckhof, conseiller-pensionnaire de la ville et châtellenie de Bergues-Saint-Winoc, fils de Pierre, conseiller-pensionnaire de ladite ville, et d'Anne-Benoîte *de Schodt*; — 9° Pierre-Bruno Lauweryns, seigneur de Potante, échevin de Bergues, chevalier d'honneur au bailliage royal et siége présidial de Flandre à Bailleul, né le 21 mai 1742, épousa, audit Bergues, le 29 septembre 1765, Anne-Eugénie-Émérence *Roussel*, fille de Louis-Joseph, seigneur du Quesnoy, premier échevin de Bergues et subdélégué de

l'intendance de Flandres audit lieu, et de Marie *Morphy*, dont six enfants; — 10° Joseph-Bernard, capitaine au corps royal de génie au service de France, né le 28 avril 1745; — 11° Augustin-Xavier-Bernard, dit le chevalier DE LAUWERYNS, né le 16 juillet 1748.

III. Charles-Pierre-Joseph-Xavier LAUWERYNS, seigneur de Roosendael, etc., conseiller de la ville de Bruges le 4 mars 1752, son troisième échevin le 4 février 1754 jusqu'en 1783, chef de la confrérie impériale de Saint-George, né le 2 septembre 1724, mort à Bruges le 3 juin 1789, épousa, à Bruges, le 8 septembre 1751, Marie-Charlotte-Jeanne-Joséphine *van der Haghen*, née le 20 novembre 1734 et baptisée à Notre-Dame de Bruges, décédée le 26 février 1798, fille de Jean-Baptiste *van der Haghen*, échevin de Bruges et major de ladite ville, et de Marie-Isabelle-Joséphine *d'Hooghe*, dont:

1° Jean-Baptiste-Charles-Joseph LAUWERYNS DE DIEPENHEDE, major de la garde bourgeoise de la ville de Bruges depuis 1768, né à Bruges le 20 juin 1752, mort dans la même ville le 27 janvier 1816, épousa Antoinette-Josephe *Albus;*

2° Alexandre-Joseph-Xavier, qui suit:

3° François-Xavier-Marie LAUWERYNS DE DIEPENHEDE, prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Bruges, le 17 septembre 1792, protonotaire apostolique, né le 26 octobre 1758, mort à Bruges le 12 février 1824; — 4° Marie-Françoise-Charlotte LAUWERYNS DE DIEPENHEDE DE ROOSENDAEL, née le 27 février 1761, décédée à Bruges le 21 juin 1819, se maria, par contrat du 24 mai 1785 passé à Bergues-Saint-Winoc, avec Charles-Joseph-Antoine *Jacob de Dougny*, né à Bruges le 19 juillet 1761, fils de François-Joseph et de Marie-Bernardine LAUWERYNS DE DIEPENHEDE; — 5° Jacques-Ange-Hyacinthe-Joseph, baron LAUWERYNS DE DIEPENHEDE DE ROOSENDAEL, par création du roi Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, né le 30 juin 1770, épousa, par contrat du 8 septembre 1791, Antoinette-Josephe-Ghislaine-Marie *Coppieters*, née le 30 octobre 1763, décédée à Bruges le 12 août 1802, fille de Robert-François-Ghislain-Marie *Coppieters*, premier bourgmestre de Bruges, et de Jeanne-Alexandrine *le Bailly de Maerloop*.

IV. Alexandre-Joseph-Xavier LAUWERYNS DE DIEPENHEDE, cadet au régiment de Murray le 13 mars 1788, puis échevin de Bruges le 29 mars 1784, né le 31 mars 1757, épousa, à Saint-Sauveur de ladite ville, le 4 novembre 1788, Marie-Catherine-Ghislaine *de Blonde*, née le 1er novembre 1763, fille de Jean-Baptiste-Charles *de Blonde*, conseiller de la ville de Bruges, et de Catherine-Pétronille *de Wrée*, dite *Veranneman*.

LEBIDART porte d'argent à la fasce d'azur chargée de deux sautoirs d'or, accompagnée en pointe d'un chaudron de sable doublé d'or, surmonté d'une anse de sable, l'écu sommé d'un casque d'argent, grillé, liséré et coleté d'or, fourré de gueules, au bourlet d'or et d'azur; et pour cimier un vol contourné à dextre d'azur, à senestre d'or, chargé de la fasce de l'écu.

LE CANDELE, originaire de la Flandre française, a été compris parmi les familles patriciennes de Cambrai. Quelques-uns de ses membres ont aussi habité Lille, Tournay et Arras, et ils s'y sont distingués par leurs services militaires et civils. Charles-Quint, en élevant, en 1555, Maximilien DE LE CANDELE, seigneur de Herbamez, au rang et aux honneurs de la chevalerie, reconnut en même temps l'ancienne noblesse de sa famille. Plus tard, à défaut de documents certains, Jeanne-Isabelle *Goos*, veuve de Robert LE CANDELE, sollicita et obtint, pour ses enfants mineurs, des lettres-patentes rétroactives en faveur dudit Robert. De nos jours, des travaux considérables ont été faits, et la filiation que nous donnons a pu être établie d'une manière irrécusable. Les droits nobiliaires de la famille le Candele ne pourront être contestés, lorsqu'elle voudra les soumettre à l'examen du gouvernement. Elle a toujours porté un écu d'or à trois chaperons de sable, finissant en pointe; autrefois, sa devise était *sans aigreur;* quelques membres de la branche anversoise en ont adopté une autre; savoir : *sine labe constans.*

I. Nicaise LE CANDELE, qui florissait au XVe siècle, épousa Jeanne *de Ronquières,* dont :

II. Jacques LE CANDELE, écuyer, seigneur de Herbamez, Dernouval, de Hus et de Herlies, mort à Lille en 1504, épousa Isabeau *de Liot*, décédée en 1512, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de La Croix, et de Catherine *Dave*. Elle portait d'azur à deux haches adossées d'argent et emmanchées d'or. Ils eurent six enfants :

1° Marguerite épousa Guy *Morel;*

2° Guillaume ou Guillemet, qui suit :

3° Willelmine, dame de Hollebecque, épousa : 1° Paul *Castelain*, seigneur de Wattignies, fils de Matthieu et de Marguerite *Castelain*, portant de gueules au château à trois tours d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une tête et cou de licorne d'argent, dont postérité; 2° Philippe *de Tenremonde*, seigneur de Mérignies et de Baschy, écuyer de Françoise de Luxembourg, dame de Ravesteyn, morte le 24 mai 1524, veuf avec postérité de Jeanne d'Alennes, fils d'Antoine *de Tenremonde*, chevalier, seigneur de Mérignies, mort le 7 décembre 1541, et d'Antoinette *de Cuinghien*, dame de Baschy, décédée le 24 mars 1537, portant plumeté d'or et de sable; 3° Antoine *de Varennes*, chevalier, seigneur de Hollebecque et du Haultmez, grand-bailli de Lille, conseiller et maître-d'hôtel de Marie d'Autriche, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Le premier, il se fixa aux Pays-Bas, ayant cédé tous ses biens en France à son frère Pierre par contrat fait à Macon le 15 février 1529. Il était fils aîné d'Aymé *de Varennes*, chevalier, seigneur de Rapetout, de Corbeville, de Riveria, de Longuesaigne et

de Pierrefitte, et de Louise *de la Gellière*, portant d'hermines à trois chevrons de sable, et fut ainsi l'auteur de la branche de sa maison en Flandre. Il mourut à Lille le 5 juillet 1541, et elle décéda le 27 juin 1548, ainsi que cela résulte de leur monument funèbre qui se trouvait à Saint-Maurice à Lille, derrière le chœur; c'était un bas-relief en albâtre, représentant un homme en cotte d'armes, accompagné de sa femme;

4° Catherine épousa Josse *de Brande;*

5° Marie, décédée en 1542, épousa Pierre *de Croix*, dit *Drumez*, mort en 1526, fils de Willot ou Guillaume *de Croix* et de Marie *Foubert*, portant au 1er et 4e d'argent à la croix d'azur, qui est Croix; et au 2e et 3e d'or au franc quartier de gueules, qui est Drumez;

6° Isabeau épousa Pierre *Vrete*, portant échiqueté d'or et de sable.

III. Guillaume ou Guillemet LE CANDELE, écuyer, seigneur de Herbamez, de Dernouval, de Hus, de Herlies, relevés à la halle du Phalempin à Lille le 10 septembre 1504, par sa mère Isabeau *de Liot*, comme tutrice, bourgeois de Lille le 3 mars 1513, conseiller-pensionnaire de Lille (1516-1540), mayeur en 1525, 1528, 1539, rewart en 1526, 1529, épousa Catherine *de Mol*, fille de Paul, conseiller et secrétaire de Charles-le-Téméraire et de Maximilien, empereur des Romains, et de Catherine *le Clercq*, portant d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de bélier d'argent, deux en chef et une en pointe. Il eut de son mariage sept enfants :

1° Maximilien DE LE CANDELE, chevalier, seigneur de Herbamez, Dernouval, bourgeois de Lille le 29 mars 1542, échevin de cette ville en 1552 et 1585, prévôt en 1560, rewart en 1586, huit-homme en 1587, 1589, 1591. Avant de remplir ces fonctions civiles, les premières de la ville de Lille, il s'était distingué par ses services militaires qui lui valurent, de la part de l'empereur Charles-Quint, la dignité de chevalier, ainsi que le rapporte Le Blond dans son *Théâtre de la noblesse*, d'après les registres de la chambre des comptes à Lille : « Audit « registre commençant 1549-1553, fol. 139, Maximilien DE LE CANDELE, sei- « gneur de Herbamez, obtint lettres de chevalerie à lui accordées le 21 de dé- « cembre 1553, pour les bons services que ledit DE LE CANDELE, écuyer, sei- « gneur de Herbamez, Dernouval, etc., avait faits à l'empereur par plusieurs « années en qualité d'homme d'armes, l'ayant suivi en divers voyages et expé- « ditions de guerre tant contre la France, au siége de Péronne et Thérouanne, « du temps des guerres passées, que aussi de Gueldres, Clèves et autres lieux, et « depuis été entremis en loi et assisté à la conduite de la république des villes « de Tournay et Lille : esquelles fonctions, il s'était vertueusement et hono- « rablement porté et acquitté en suivant les vestiges de ses prédécesseurs, « l'ayant Sa Majesté Catholique pour ce créé chevalier ledit jour. » Voyez aussi *le Vrai Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*, page 55.

Maximilien DE LE CANDELE épousa : 1° Jeanne *de Stavele*, portant d'hermines à la bande de gueules, morte sans postérité ; 2° Jeanne *de la Hamayde*, fille de Robert, seigneur de Haudion, et de Marie *de Landas*, petite-fille de Jean *de la Hamayde*, seigneur de Haudion, bailli du chapitre de Tournay, et de Marianne *de Quarmont :* elle était veuve de Guillaume *de Crane* et mourut sans postérité le 12 février 1563 ; elle fut inhumée dans l'église paroissiale de Lille, où se voyait à droite du chœur son blason avec ces armoiries : *Hamayde, Baschyde, Courmont, Landas* et *Barry de Cessoye*. La Hamayde portait d'or à trois hamaides de gueules; 3° Jacqueline *de Cambry*, fille de Michel et de Marguerite *de Grenut*, portant d'azur à trois losanges d'or. Elle était veuve d'Antoine *Gommer*, seigneur de Schoonvelde et de Flecquières; 4° Adrienne *du Mortier*, fille de Jean, écuyer, seigneur de Layens, prévôt de Tournay, et d'Isabelle *de la Broye*, portant échiqueté d'or et d'azur.

Il eut du troisième mariage :

A Barbe DE LE CANDELE épousa Baudouin *du Bois*, dit *de Hoves*, seigneur de La Motte et de Hérignies, mayeur de la ville de Lille, dont le testament est daté du 9 octobre 1628, fils de Sobier, conseiller-assesseur de la gouvernance de Lille, et de Jeanne *de Bacquehem*. Sobier *du Bois*, dit *de Hoves*, avait deux sœurs : l'une épousa Jean *d'Andelot*, et l'autre Alard *de Thiennes*, chevalier, seigneur de Briffort. De ce mariage provient toute la maison de Hoves, portant d'azur à trois coquilles d'or ;

Du quatrième mariage il eut six enfants, savoir :

B Maximilien DE LE CANDELE, écuyer, mort le 27 décembre 1590, à 20 ans, au service du roi d'Espagne Philippe II, au retour des guerres de France, gît à Tournay à l'église de Saint-Quentin, ainsi qu'il conste de son monument funèbre, tableau représentant un chevalier dans l'attitude de la prière, revêtu de sa cotte d'armes d'or à trois chaperons de sable, avec ses huit quartiers paternels et maternels et cette inscription :

Dessoubs la lame de sire Jacques du *Mortier*, en son temps prevost de Tournay, gist le corps de Maximilien de le Candele, écuyer, fils de messire Maximilien, chevalier, seigneur de Herbames et Dernouval, etc., et de dame Adrienne du *Mortier*, lequel finit ses jours retournant de France du service du roi notre sire, âgé de vingt ans, le xxvii° jour de décembre l'an 1590. Priez Dieu pour son âme.

Ponebat pater mœstus filio suo anno [illegible] deuze.

En lui s'éteignit la branche aînée masculine dont les biens, terres et seigneuries passèrent par les femmes à des familles étrangères, surtout à celle de Bourgogne-Herlaer;

C Isabelle DE LE CANDELE, dame de Herbamez, Dernouval et de Herlies, épousa Philippe *de Bourgogne-Herlaer*, chevalier, fils aîné de Henri, chevalier, seigneur de Herlaer, prévôt-général des Pays-Bas, grand-mayeur de Vilvorde et du pays de Vueren, et de Barbe *de Bouchorn*. Ils sont la tige de la branche de Bourgogne, seigneurs de Herbamez, portant au 1er et 4e de France, à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est Bourgogne moderne; au 2e et 3e bandé ou coticé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien ; sur le tout un écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est Flandre, et sous le tout une plaine d'or;

LE CANDELE.

D Madelaine de la Candele épousa Jean ou Philippe *Obert*, écuyer, seigneur de Villers, fils de Waleran, conseiller d'Artois, et de Marie *le Prevost*, portant d'azur au chevron d'or accompagné de trois chandeliers de même;

E Marie de le Candele épousa, en premières noces, Charles *du Pire*, écuyer, seigneur du Buisson, de Moienville et Desquembronne, bailli-général de Saint-Vaast, portant d'azur à la fleur de lys d'or, accostée de deux étoiles de même, au chef d'or à l'étoile de gueules; et, en secondes noces, Claude-René *de Monget*, seigneur desdits lieux et des Essarts, gentilhomme français, fils de Nicolas, seigneur des Essarts, et de Marceline *de la Bretonnière*, portant d'azur à trois huppés d'argent becqués et membrés de gueules. Elle mourut à Tournay le 3 février 1645 et y fut enterrée dans l'église de Saint-Jacques, laissant un fils unique : Philippe *de Monget*, mort en célibat à l'âge de 25 ans, le 1er juillet 1670, et enterré aux Augustins de Tournay, sous une pierre avec quartiers. Une lame de cuivre, à l'église de la Madelaine à Tournay, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Mathurin, porte l'inscription suivante :

Icy gist Philippe de Monget, vivant écuyer, seigneur de Tournaius, Foubert et Claven, etc., jeune homme à marier, âgé de 25 ans, trespassa le premier de juillet 1670. Priez Dieu pour son âme. Dernier de son nom.

Quartiers :

Monget, *la Bretonnière*, de le Candele, *du Mortier*.

F Agnès de le Candele épousa : 1° à Lille, par contrat du 15 janvier 1606, Jean *le Ricque*, seigneur d'Alennes, fils de Jean, licencié ès lois, et d'Isabeau *le Grand*, portant d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses d'argent, dont elle eut postérité; 2° Jean *Crugeot*, écuyer, seigneur de Willeman, fils de Jacques et de Jeanne *de Gosson*, dont postérité, portant d'azur à trois boucles ou fermeaux d'or;

G Catherine de le Candele épousa Corneille *de Bruyn*, écuyer, seigneur de Framecourt, portant de gueules à trois écussons d'argent, comme on le voyait sur la tombe d'Ernestine *de Vulder*, dont la mère était Marie *de Bruyn de Framecourt ;* elle se trouvait à l'église de Saint-Omer.

2° Guillaume le Candele, seigneur de Hus, licencié de l'université de Louvain où il demeurait en 1549, reçu bourgeois de Lille le 15 août 1544, était marié à cette date, mais sans enfants;

3° Anne le Candele épousa, par contrat du 17 janvier 1554, Jacques *le Merchier*, écuyer, seigneur de Noirœul, de La Motte, mort à Cambrai et inhumé avec sa femme en l'église de la Madelaine, fils de Jacques, seigneur desdits lieux, et de Claude *Turpin*, portant de gueules à trois tours d'argent;

4° Antoinette le Candele, dame de Rabecq et de La Caulerie, épousa, en premières noces, à Lille, le 19 octobre 1556, Charles *de Nedonchel*, seigneur d'Hannescamps, mort sans postérité par la main du bourreau, à Lille, à l'époque des ordonnances royales, en matières religieuses et politiques, fils de George, seigneur dudit lieu, et de Marguerite *Habarcq*, portant d'azur à la bande d'argent chargée en chef d'un écusson d'or à la fasce de gueules; et, en secondes noces, Philippe *de la Cauchie*, seigneur de Rocques, fils d'Adrien et d'Antoinette *de Licques*, portant d'argent fretté de sable, au canton de gueules à la

bande d'argent chargée de trois merlettes de sable. Il convola avec Marie *du Bosquel*, fille de Martin, seigneur de Peregrim;

5° Jacques LE CANDELE, reçu bourgeois de Lille le 16 novembre 1547 et immatriculé habitant d'Anvers le 25 janvier 1548, s'établit le premier dans cette ville où il vivait encore en 1597; il épousa Marie *van Nyvele*, alias *Magodet*, fille de Nicolas et de Catherine *Helmans*, dont quatre enfants, qui ne se fixèrent pas à Anvers, savoir :

A Isambert LE CANDELE épousa Jeanne *Watrelot*; — B Jacques; — C Catherine; — D Anne.

6° Jean LE CANDELE, qui suit :

7° Jérôme LE CANDELE, religieux à l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, en 1549.

IV. Jean LE CANDELE, encore mineur en 1549, reçu bourgeois de Lille par relief du 31 août 1552, échevin d'Armentières par prestation de serment du 23 mai 1566, mort avant décembre 1582, épousa Jacqueline *Grandel*, vivant encore à Armentières en mai 1589, dont naquirent cinq enfants, savoir :

1° Louis, qui suit :

2° Gilles, né à Armentières, reçu bourgeois de Lille par relief du 7 mars 1585;

3° Jacques LE CANDELE, né à Armentières, reçu bourgeois de Lille par relief du 23 janvier 1586, retourna à Lille, où il épousa Louise *de Sombrie*, dont il eut quatre enfants :

A Jean, mort sans alliance avant sa mère; — B Jacques; — C Marie; — D N. LE CANDELE épousa, à Lille, Théodore *Locart*.

4° Jean LE CANDELE épousa Marie *Gallois*, dont un fils unique :

Jean, sous la tutelle de ses oncles paternel et maternel, en 1620.

5° Pierre, natif d'Armentières, reçu bourgeois de Lille par relief du 15 janvier 1593, laissa un fils légitime :

Jacques LE CANDELE.

V. Louis LE CANDELE, né à Armentières, reçu bourgeois de Lille par relief du 12 janvier 1584, épousa, par contrat du 27 décembre 1582, passé à Armentières, et le 22 janvier 1583, à l'église de cette ville, Antoinette *Raes*, fille de Jean et de Nicole *Fremault*, portant d'or à deux chevrons de sable, au franc quartier chargé d'un cygne ondoyant d'argent, le col couronné.

A l'exemple de son oncle, il quitta la Flandre française et vint se fixer à Anvers vers 1595, avec sa femme.

Il mourut à Anvers le 2 octobre 1619, et sa veuve le 28 novembre 1624. Ils sont enterrés dans leur caveau à la cathédrale, où reposent avec eux quelques-uns de leurs enfants, au nombre de onze, savoir :

1° Marie, née à Armentières le 8 juin 1584, décédée le 2 décembre 1593;

2° Marguerite LE CANDELE, née le 5 août 1586, décédée à Anvers le 16 septembre 1660, épousa, le 6 septembre 1607, Robert *Laman*, mort le 10 octobre 1659. Robert et Philippe *Laman*, leurs deux enfants, moururent célibataires;

3° Jacqueline, née le 28 mai 1589, décédée à Anvers sans alliance;

4° Louise LE CANDELE, née le 22 avril 1591, épousa Gérard *Gaillet*, originaire de Tournay, dont une fille unique : Antoinette *Gaillet*, mariée à Jean *Schrynmaekers*;

5° Jeanne, née le 1er mai 1593, morte la même année;

6° Jeanne LE CANDELE, née le 1er décembre 1595, épousa Jean *Guyot*, dont deux filles : Catherine et Marie *Guyot*, toutes les deux béguines au Grand-Béguinage de Malines;

7° Marie, née le 11 janvier 1598, décédée le 30 mars 1608;

8° Louis, qui suit :

9° Une fille, née en 1603 et morte aussitôt;

10° Robert, né le 16 mars 1604, mort le 28 juin 1665, en célibat, et enterré chez les Carmes;

11° Philippe, né le 21 décembre 1607, mort la même année.

VI. Louis LE CANDELE, dit le jeune, né à Anvers le 19 mai 1600, fut tenu le même jour sur les fonts par Rogier *Prelost* et Marie *Raes*, sœur d'Antoinette et femme de Thomas *l'Hermite*. Il fut aumônier de cette ville, membre de la confrérie de l'arc de Saint-George et mourut le 28 avril 1659. Il avait épousé, le 21 janvier 1634, Élisabeth *Schrynmaekers*, décédée le 18 octobre 1672 et enterrée à Notre-Dame auprès de son mari, fille de Jean et de Sara *Goevaerts*, portant de sable au sautoir échiqueté de deux tires d'argent et de gueules, accompagné en chef et en pointe d'une fleur de lis d'or et aux deux flancs d'une losange de même. Leurs enfants furent au nombre de six :

1° Louis, qui suit :

2° Isabelle LE CANDELE, née le 26 avril 1639, décédée le 16 août 1683, épousa, le 13 avril 1666, à Anvers, à l'église de Sainte-Walburge, Guillaume *Potteau*, commissaire-ordinaire des remontes de Sa Majesté, mort en 1692, fils de Denis et d'Anne *van den Heuvel*, portant de sinople à cinq étoiles d'argent, à cinq rais 2, 1, 2;

3° Sara-Antoinette LE CANDELE, née le 19 mars 1642, décédée le 31 janvier 1685,

épousa, en 1674, Denis *Potteau*, commissaire des remontes de Sa Majesté, frère puîné de Guillaume;

4° et 5° Robert et Jacques, nés le 19 mai 1644, morts aussitôt après leur naissance;

6° Robert LE CANDELE, lieutenant de vénerie au quartier d'Anvers, par diplôme du comte de Vertaing, grand-veneur, du 6 avril 1677, né le 26 janvier 1648, membre de la confrérie des arquebusiers et affranchi, par privilége de cette société, des charges de tutelle, d'aumônier, etc., mort en célibat le 17 février 1691 et enterré à Notre-Dame, dans le caveau de sa famille, devant l'autel de Saint-Gommaire.

VII. Louis LE CANDELE, juge de la chambre de tonlieux, né à Anvers le 23 janvier 1635 et baptisé à Notre-Dame, mort en cette ville le 20 janvier 1691, épousa, le 8 février 1668, dans l'église des Carmélites anglaises, Catherine *Vincque*, décédée le 14 janvier 1718, fille puînée de Charles, mort le 25 novembre 1671, et d'Anne-Marie *Cheeus*, morte le 5 avril 1659, portant d'argent au chevron de sable chargé de trois maillets d'or. Elle gît avec son mari, à Saint-Jacques, dans la chapelle de la Résurrection, fondée en 1642 par la famille Vincque, et par cette alliance ce lieu devint la sépulture de la famille le Candele. Ils eurent treize enfants :

1° Louis, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 1er décembre 1669, mort peu de jours après et enterré aux Carmes auprès de son grand-oncle;

2° Louis, né le 21 octobre 1672, mort célibataire le 4 septembre 1729, gît à Saint-Jacques;

3° Anne-Marie, née le 25 juin 1674 et baptisée à Saint-Jacques, décédée sans alliance le 20 novembre 1740;

4° Catherine LE CANDELE, née le 3 mars 1676 et baptisée à Saint-Jacques, décédée à Malines le 11 septembre 1711 et enterrée à Saint-Jacques d'Anvers, épousa, le 15 juin 1698, Louis-François *de Conick*, mort le 14 novembre 1758, fils de Jean et d'Hélène *Chauvin*, sa deuxième femme, portant de gueules à cinq coquilles posées en croix, dont postérité;

5° Charles, né le 17 juin 1677, mort à Deurne, sans alliance, le 28 septembre 1719, et enterré à Saint-Jacques, où ses héritiers lui élevèrent un monument dû au ciseau du sculpteur Vervoort;

6° Isabelle LE CANDELE, née le 16 août 1678, décédée à Anvers le 4 mars 1712, épousa, le 25 février 1702, son cousin germain, Charles *Bosschaert*, mort en 1723, fils de Jacques et de Madelaine *Vincque*, portant d'or à l'arbre sec de sable, accompagné de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe;

7° Jean, né le 17 février 1680 et baptisé à Saint-Jacques, mort à Paris, en y terminant ses études, le 10 août 1705, sans alliance, et y enterré le 11 août, en l'église de Saint-Nicolas des Champs;

8° Madelaine LE CANDELE, née le 19 juin 1682, épousa, le 21 août 1710, Jean *van Honsem*, fils de Charles-François et d'Éléonore-Pétronille *van Tongeren*, tous natifs d'Amsterdam, dont postérité;

9° Marie-Thérèse, née le 2 août 1683 et baptisée à Saint-Jacques, décédée l'année suivante;

10° Robert, qui suit :

11° Marie-Thérèse, née le 23 mars 1687 et baptisée à Saint-Jacques, décédée en bas âge;

12° Nicolas, né le 18 novembre 1688 et baptisé à Saint-Jacques, mort en bas âge;

13° Jacques, né le 15 février 1690 et baptisé à Saint-Jacques, mort à l'âge de 5 ans; tous enterrés à Saint-Jacques.

VIII. Robert LE CANDELE, écuyer, né le 25 février 1686 et baptisé à Saint-Jacques, mort le 30 juin 1727, épousa, le 30 septembre 1713, Jeanne-Isabelle *Goos*, née le 19 février 1693, décédée le 8 mars 1758, fille de Pierre *Goos*, écuyer, secrétaire de la ville d'Anvers, et de Jeanne-Claire-Isabelle *Vecquemans*, portant d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent; elle convola en secondes noces, le 21 mars 1732, à Saint-Jacques, avec François-Paul-Joseph, baron *de Kessel*, premier pensionnaire, échevin et trésorier de la ville d'Anvers, fils d'André-Melchior *de Kessel*, écuyer, échevin, conseiller, secrétaire et syndic de la même ville, et d'Anne-Marie *van den Berghe*, sa première femme, portant d'argent à cinq losanges de gueules, 1, 3, 1; il mourut à Anvers le 15 juillet 1776.

Les enfants de Robert LE CANDELE et de Jeanne-Isabelle *Goos* furent au nombre de cinq, savoir :

1° Louis-George-Robert, né à Anvers le 12 avril 1717 et baptisé à Saint-George, mort à Paris, aux études, le 13 février 1742 et enterré dans les caveaux de Saint-Sulpice;

2° Joseph-Michel, né le 29 septembre 1718 et baptisé à l'église Saint-George, décédé peu de jours après sa naissance et enterré à Saint-Jacques;

3° Pierre-Joseph, qui suit :

4° Marie-Jeanne-Catherine LE CANDELE, née le 7 décembre 1723 et baptisée à Saint-Jacques, décédée à Anvers le 15 janvier 1759, épousa, en octobre 1745, Michel-Joseph *Peeters*, seigneur de Merchtem, fils de Michel-Joseph *Peeters de Merchtem* et d'Anne-Marie-Catherine *Goos*. Il portait d'argent à trois trangles de gueules, au chef d'azur, chargé de trois écureuils assis, d'or, mangeant, chacun, une pomme d'argent; cimier un écureuil de l'écu;

5° Robert-François-Xavier LE CANDELE, sous-waradin de la Monnaie impériale et

royale d'Anvers (1), membre correspondant de l'institut royal de France, né le 19 janvier 1727 et tenu sur les fonts, à Saint-Jacques, par Louis-François *de Coninck*, son oncle paternel, et par Claire-Josephe *Goos*, sa tante maternelle, mort à Anvers le 2 mai 1802, épousa, à Notre-Dame, le 13 octobre 1760, Marie-Josephe *Cheeus*, née le 23 août 1731, décédée à Anvers le 1er novembre 1787, fille unique de Jacques-François, écuyer, chevalier du Saint-Empire, et de Catherine *de Coninck*. Elle portait d'azur à trois cloches bataillées d'argent. De ce mariage sont issues trois filles, savoir :

A Marie-Joséphine LE CANDELE, née à Anvers le 22 juillet 1761 et tenue le lendemain sur les fonts, à Saint-Jacques, par Pierre-Joseph LE CANDELE et Marie-Reine-Thérèse, baronne *Vecquemans de la Verre*, marcgravine du quartier de Reyen, née *Cheeus*, décédée à Anvers le 3 mai 1803, épousa, le 25 mai 1784, à Saint-Jacques, Xavier, baron *de Stier*, né le 12 septembre 1739, mort à Anvers le 18 mai 1792, fils d'Albert-Jean et d'Isabelle-Hélène *de la Bistrate;*

B Isabelle-Françoise LE CANDELE, née à Anvers le 21 août 1762 et baptisée à Saint-Jacques le 11 septembre suivant, étant tenue sur les fonts par François-Paul, baron *van Kessel*, premier conseiller-pensionnaire de la ville d'Anvers, et par Isabelle-Josephe-Béatrix *Roose*, épouse de Ferdinand-Henri-Joseph *Vecquemans*, baron de La Verre et de Sevenbergen, seigneur de Ranst, Millegem, etc., décédée à Anvers le 7 mai 1832 et inhumée à Schooten, épousa, à Anvers, le 13 mai 1803, Charles-Florent-Marie, comte *de Nassau-Corroy*, chambellan actuel de l'empereur d'Autriche, né le 7 octobre 1748, mort au château de Corroy le 14 juin 1809, à l'âge de 61 ans, fils de Guillaume-Adrien-Joseph, comte *de Nassau-Corroy*, baron de Warcoing et de Petit-Rœulx, seigneur de Colombier, chambellan de l'empereur d'Autriche, et de Marie-Françoise-Pétronille-Josephe, baronne *van der Linden d'Hoogvorst*. Il était veuf de Constance-Marie, comtesse *de Lannoy de Wasmes*, avec une fille unique, mariée au marquis *de Trazegnies*. Nassau-Corroy portait au 1er et 4e d'azur semé de billettes d'or au lion de même, lampassé et armé de gueules, qui est Nassau, au 2e et 3e de gueules à la fasce d'argent, qui est Vianden ;

C Françoise-Henriette LE CANDELE DE CORTENAEKEN, née le 17 août 1764 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, étant tenue sur les fonts par Ferdinand-Henri-Joseph *Vecquemans*, baron de La Verre et de Sevenbergen, etc., et par Claire-Françoise-Georgine-Josephe-Marie LE CANDELE, née *Goos*, décédée sans alliance le 22 septembre 1825 et enterrée à Schooten.

(1) Robert-François-Xavier LE CANDELE fut d'abord nommé à une des *places décimales*, par lettres-patentes du 15 février 1762. Voici ses collègues : Jean-Baptiste *Cogels*, par commission du 10 octobre 1733; Jean-Guillaume *Lunden*, du 3 décembre 1733; Joseph-Ignace *Cogels*, du 28 janvier 1736; Arnoud-Guillaume *Lunden*, du 28 janvier 1736; Charles-Joseph *de Heuvel*, du 23 mars 1736; François-Jean *de Heuvel*, du 23 mars 1736; Charles-Joseph *van Colen*, du 24 août 1737; Pierre-Jacques *de Meulenaere*, du 8 mars 1762; Guillaume-Théodore *de Meulenaere*, du 13 octobre 1762.

Robert LE CANDELE fut nommé sous-waradin de la monnaie d'Anvers, par lettres du 19 avril 1769, en remplacement de Pierre *de Bourscheydt :* om het goed aenbrenghen ons gedaen van den persoon van Robertus LE CANDELE, onze vry-munter der zelve munte. Pour la place de waradin, il paya un médianat de 80,000 florins.

IX. Pierre-Joseph LE CANDELE, écuyer, major de la ville d'Anvers, né le 3 octobre 1719 et tenu le lendemain sur les fonts à Saint-George par Pierre-Henri *Goos*, chanoine de la cathédrale d'Anvers, et par Anne-Marie LE CANDELE, mort à Anvers le 2 janvier 1800 et enterré à Deurne, épousa, le 24 avril 1760, à Saint-George, sa cousine germaine Claire-Françoise-Georgine-Josephe-Marie *Goos*, tenue sur les fonts baptismaux le 14 septembre 1731 par George-Alexandre *Goubau*, seigneur de Melsene et de Mespelaer, et par Claire-Josephe *della Faille*, née *Goos*, décédée le 24 janvier 1799, fille de Jacques-Xavier, baron *Goos de Ghyseghem*, et de Cornélie-Flore *Goubau*, portant d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.

Leurs enfants furent au nombre de six :

1° Charles-Pierre-Joseph, baron LE CANDELE DE GHYSEGHEM, nommé, malgré lui, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale par arrêté royal du 14 avril 1816 et inscrit sur la matricule de l'ancienne noblesse du royaume des Pays-Bas, né à Anvers le 26 mai 1761 et baptisé à Saint-Jacques, étant tenu sur les fonts par François-Joseph *Goos*, chanoine gradué et pénitentiaire de la cathédrale d'Anvers, et par Marie-Josephe *Cheeus*, femme de Robert LE CANDELE, mort au château de Ghyseghem le 13 août 1830, épousa, à Malines, le 14 mai 1799, Élisabeth-Marie-Eugénie-Josephe *de Robiano*, née le 25 juillet 1773, à Bruxelles, fille aînée de Jean-Joseph, comte *de Robiano*, seigneur de Beyssem, Bueken, Assent, Bonteghem et Bertinchamps, conseiller-receveur-général des états de Brabant au quartier d'Anvers, et de dame Jeanne-Marie-Norbertine *de Limpens*. Robiano porte d'argent au chef émanché d'azur, les pointes aboutées de trois fleurs de lis d'or.

De ce mariage sont issues trois filles :

A Élisabeth-Marie-Josephe-Antoine de Padoue-Françoise de Paule, baronne LE CANDELE DE GHYSEGHEM ;

B Pauline-Marie-Josephe-Antoine de Padoue-Françoise de Paule, décédée au château de Ghyseghem sans alliance, le 6 novembre 1828, à l'âge de 26 ans;

C Octavie-Marie-Josephe-Antoine de Padoue-Françoise de Paule LE CANDELE DE GHYSEGHEM, décédée à Toulouse le 30 mars 1833 et enterrée à Ghyseghem, épousa, le 20 mai 1828, François-Marie-Charles-Hubert *de Broqueville*, officier au 64e de ligne français.

2° Une fille, née le 26 octobre 1762, décédée aussitôt après et enterrée à Saint-Jacques;

3° Marie-Françoise LE CANDELE, née le 29 septembre 1765 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, étant tenue sur les fonts par François-Paul, baron *van Kessel*, premier conseiller-pensionnaire d'Anvers, et par Marie-Thérèse *Peeters de Merchtem*, veuve d'André *Peytier*, ancien échevin de cette ville, décédée le 16 avril 1767 et enterrée à Saint-Jacques;

4° Isabelle-Marie LE CANDELE, née le 29 août 1767 et baptisée à Saint-Jacques, étant tenue sur les fonts par Robert-François-Xavier LE CANDELE et par Isabelle-Claire *Melyn*, femme de Jacques-Joseph *Bosschaert*, décédée à Anvers le 15 août 1840, épousa, le 23 août 1791, Jacques-Michel-Gérard *Knyff*, chevalier du Saint-Empire, né à Anvers le 7 février 1753, mort dans la même ville le 6 avril 1812, fils de Michel et de Marie-Thérèse *Bosschaert*, dont deux enfants. Il porte de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'or et en pointe, d'une tour de même au chef aussi d'or chargé d'une aigle éployée de sable;

5° André-François, qui suit :

6° Reine-Josephe LE CANDELE, née le 7 mars 1771 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, étant tenue sur les fonts par Robert-François-Xavier LE CANDELE, sous-waradin de la Monnaie impériale à Anvers, et par Catherine-Marie-Reine *Peytier*, décédée le 15 mars 1776 et enterrée à Saint-Jacques.

X. André-François LE CANDELE D'HUMBEEK, écuyer, membre de la chambre de tonlieux, né à Anvers le 12 avril 1769 et tenu sur les fonts, à Saint-Jacques, par André, baron *van Kessel*, conseiller et receveur-général des domaines de Sa Majesté au quartier d'Anvers, et par Marie-Josephe *Cheeus*, a épousé, au château de Zevenbergen, à Ranst, le 18 septembre 1797, Marie-Thérèse-Joséphine-Caroline, baronne *de Gilman de la Verre*, née à Anvers le 20 avril 1775, décédée à Anvers le 26 août 1849, fille aînée d'Arnoud-Ferdinand, baron *de Gilman* et de Zevenbergen, seigneur de Ranst, de Milleghem, etc., et d'Isabelle-Marie-Joséphine-Alexandrine, comtesse *de Baillet*. De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Joseph-Pierre-Louis de Gonzague, né à Anvers le 29 juin 1799, mort à Bruxelles sans alliance le 6 février 1836 et enterré à Humbeek;

2° Isabelle-Marie-Josephe, née à Anvers le 23 octobre 1804, épousa, le 11 mai 1830, Édouard-Jean *Lunden*, né le 17 février 1808, fils d'Augustin-Joseph et de Thérèse-Marie-Josephe *Coget*, portant taillé d'argent et de gueules, à trois roses de l'un en l'autre, boutonnées d'or, feuillées et tigées de sinople, mouvantes d'un bâton péri, en barre, d'argent;

3° Charles-André-Marie, né le 9 octobre 1806, mort à Merxem le 29 avril 1828 et enterré à Humbeek;

4° Louis-Joseph-Hyacinthe, né à Ranst le 24 octobre 1808.

LEFEBURE, d'Audenarde, porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même à six rais.

I. Michel LEFEBURE, capitaine au régiment de Valensart, puis sergent-major de la ville d'Audenarde par brevet du 7 avril 1692, était fils de Robert LEFEBURE, né à Béthune et baptisé à l'église de Sainte-Croix le 12

mars 1603. Il mourut à Audenarde le 20 août 1720. Il avait épousé, le 10 mars 1686, à l'église de Saint-Michel à Gand, Marguerite-Jeanne *van de Kerchove,* dite *van der Varent,* dame de Terbeken, de Pisteels, d'Hofdriessche, née à Gand le 18 juillet 1657 et baptisée à Saint-Michel, décédée à Audenarde le 30 avril 1739, fille de Henri *van den Kerchove,* dit *van der Varent,* et de Catherine *van den Kerchove,* dite *van der Varent,* dame d'Hofdriessche, sa cousine. Ils gisent à l'église de Sainte-Walburge à Audenarde. De ce mariage naquirent :

1° Louis-Henri-Joseph, qui suit :

2° Martin ;

3° Guillaume-Augustin-Joseph, né à Audenarde le 24 mars 1691 ;

4° Anne-Marie-Jacqueline Lefebure, née à Pamele le 18 août 1692, et baptisée le 1er novembre suivant, décédée à Audenarde le 14 décembre 1777 et inhumée à Sainte-Walburge;

5° Michel-François Lefebure, premier échevin de la ville d'Audenarde, né à Pamele le 17 décembre 1693, mort le 20 janvier 1780 et enterré à Sainte-Walburge à Audenarde;

6° Joseph-Bonaventure Lefebure, haut-pointre d'Audenarde, né à Pamele le 20 février 1695, mort sans postérité le 26 mai 1735 et enterré dans la chapelle du refuge d'Eenaeme à Audenarde, épousa, au mois de juillet 1730, Marie-Thérèse *Bommart,* décédée à Renaix le 12 décembre 1787 ;

7° Anne-Thérèse-Rosalie Lefebure, née à Audenarde et baptisée le 13 juin 1698, décédée à Lille le 13 février 1787, se maria, le 12 mars 1748, avec Jean-Jacques *de Watrigant,* seigneur de Metzback, lieutenant-colonel au régiment de Saxe, infanterie allemande, chevalier de Saint-Louis, mort à Lille le 28 décembre 1785.

II. Louis-Henri-Joseph Lefebure, seigneur de Terbeken, de Pisteels, d'Hofdriessche, enseigne au régiment du colonel Pierre Davila, infanterie wallonne, par patente du 10 mars 1714, depuis capitaine, mort à Quaremont le 26 juin 1768, épousa, en premières noces, Jeanne-Françoise-Barbe *Alberecht,* fille de Jean-Baptiste *Alberecht* et de Jeanne-Hyacinthe *de Vos;* en deuxièmes noces, à Nieuport, le 20 juillet 1733, Constance *de Roo,* décédée sans enfants au village de Quaremont, au pays d'Alost, dépendant de la seigneurie de Terbeken, le 24 juin 1747, et inhumée à l'église dudit village, fille de Jean *de Roo* et de Françoise *Vereecke;* et, en troisièmes noces, à Quaremont, le 10 avril 1749, Marie-Catherine *Vincent,* décédée audit Quaremont le 26 décembre 1768, et inhumée à côté de son mari devant le maître-autel de l'église dudit village.

Il eut du premier lit :

1° Charles-Emmanuel, qui suit :

Il eut du troisième lit :

2° Jean-Louis-Bonaventure LEFEBURE, né à Quaremont le 26 janvier 1751, mort le 7 mai 1756;

3° Jeanne-Catherine-Louise LEFEBURE, née à Quaremont le 2 mars 1753, décédée à Pamele le 31 mars 1782;

4° Marguerite-Françoise LEFEBURE, née à Quaremont le 2 février 1755, décédée à Wondelghem, lez-Gand, le 24 mai 1804, se maria, le 25 juillet 1778, à l'église de Saint-Nicolas à Gand, avec Josse *van Hecke*, mort à Gand le 5 octobre 1799, fils de Philippe et de Christine *Teirlinck;*

5° Rosalie-Jacqueline-Louise LEFEBURE, née à Quaremont le 18 janvier 1757, décédée à Audenarde le 6 décembre 1815, se maria, le 23 août 1785, à l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, avec Jean-Xavier *Gyselynck*, juge-de-paix à Audenarde;

6° Marie-Thérèse-Louise LEFEBURE, née à Quaremont le 16 octobre 1758, décédée à Gand le 25 février 1830, se maria, le 7 mai 1781, à Audenarde, avec Adrien-Livin *Gyselynck*, mort à Gand le 10 août 1824;

7° Jean-Louis-Bonaventure LEFEBURE D'HOFDRIESSCHE, avocat au conseil de Flandre, né à Quaremont le 15 janvier 1761, mort en célibat;

8° Jacques-François LEFEBURE D'HOFDRIESSCHE, généalogiste, avocat au conseil de Flandre et échevin d'Audenarde, juge au tribunal de première instance d'Audenarde le 14 mars 1802, né à Quaremont le 14 mars 1763, épousa, le 10 juillet 1787, Isabelle-Françoise *Roelands*, décédée le 11 juillet 1833, fille de Matthieu-François et de Marie-Thérèse *van den Dorpe;*

9° Pierre-Henri LEFEBURE D'HOFDRIESSCHE, échevin de la ville d'Audenarde, puis avoué au tribunal de première instance à Audenarde, né à Quaremont le 5 juin 1765, mort à Gand, épousa, le 7 février 1807, à Audenarde, Marie-Jeanne *d'Hont*, fille de Jean-Ferdinand *d'Hont* et d'Isabelle-Brigitte *Gyselynck*, dont :

A Henriette-Marie, née le 24 septembre 1807;
B Marcellin-François, né le 10 décembre 1808, mort le 16 mars 1809;
C Hadelin-François, né le 1er avril 1810, mort le 7 mai 1830;
D Euphrasie-Isabelle-Jeanne, né le 1er décembre 1811;
E Philogone-Louis, né le 29 août 1813;
F Hyacinthe-Eulalie, née le 25 mai 1815;
G Valentin-Julien, né le 6 décembre 1819;
H Pauline-Marie, née le 6 avril 1825.

III. Charles-Emmanuel LEFEBURE, seigneur de Terbeken, de Pisteels, embrassa d'abord la carrière militaire et, après un service de vingt-deux ans, s'établit dans la ville de Nieuport, dont il devint bourgmestre et puis à Furnes, dont il a été échevin et keurheer. Il naquit à Mons, en Hainaut, et fut baptisé le 4 septembre 1722, à l'église de Sainte-Élisabeth de cette ville, et mourut à Furnes le 11 mars 1814. Il épousa, en premières noces, à

Furnes, le 24 janvier 1752, Isabelle-Claire-Eugénie *Strabant*, décédée en 1756, fille de César; et, en secondes noces, le 22 novembre 1756, Marie-Constance-Jossine *d'Acquet*, native d'Oostkercke, décédée à Furnes le 15 mai 1815, fille de Félicien *d'Acquet* et de Cornélie *van de Wiele*.

Il eut du premier lit :

1° Anne-Marie-Isabelle-Louise LEFEBURE, née à Furnes et baptisée à l'église de Saint-Denis le 30 octobre 1752, décédée le 10 mars 1835, se maria, le 8 février 1773, audit Furnes, avec Roland-Antoine *Bernier*, seigneur d'Hongerswalle, sous-officier au régiment des gardes-suisses au service de France, et puis capitaine au régiment d'Alsace, infanterie allemande, au même service, né à Furnes le 8 décembre 1739, mort à Furnes le 3 mai 1809;

Il eut du second lit :

2° Marie-Adélaïde-Constance LEFEBURE, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît au Nouveau-Bois à Gand sous le nom de Constance par profession faite en août 1790, née à Furnes et baptisée à Saint-Denis le 10 mars 1758, décédée au couvent le 23 juillet 1801;

3° Placide-Constantin-Dominique, qui suit :

4° Pélagie-Dorothée, née le 30 août 1761, se maria, en 1793, avec Jacques *le Lièvre*, capitaine, natif d'Alençon;

5° Pierre-Charles-Hippolyte LEFEBURE, 1er lieutenant au régiment de Salm-Salm, au service de France, né à Furnes le 8 février 1763;

6° François-Charles LEFEBURE, né à Furnes le 11 avril 1765, mort à Paris en 1829, épousa Angélique *Homassel*, dont :

Louise LEFEBURE, née à Paris le 30 avril 1816.

7° Guillaume-Charles-Joseph LEFEBURE, sous-lieutenant au régiment de Vierset, puis officier au service de Prusse, né à Furnes et baptisé à Saint-Denis le 11 juin 1766, mort à Elbing le 19 décembre 1790;

8° Geneviève-Charlotte-Faustine LEFEBURE, née à Furnes et baptisée à Walburge le 1er octobre 1767, décédée le 17 janvier 1835, au couvent des pénitentes à Poperinghe, où elle était pensionnaire;

9° Joseph-Emmanuel-Constantin LEFEBURE, né à Furnes le 12 mars 1770, mort en célibat à Gand en 1814.

IV. Placide-Constantin-Dominique LEFEBURE, né à Furnes et baptisé à Saint-Denis le 19 avril 1759, embrassa l'état militaire au service de Hollande. Il épousa, à Hondschoot, Marie-Pélagie *Herwyn*, fille d'Augustin *Herwyn*, conseiller à Bailleul, et de N. *d'Hane*, dont quatre enfants, savoir :

1° Eugénie-Placide-Victoire, née à Bergues-Saint-Winoc le 30 septembre 1794, décédée à Ostende le 18 octobre 1804;

2° Marie-Charlotte-Mélanie, née à Hondschoot le 17 décembre 1795;
3° Julie-Sophie-Caroline, née à Thielt le 3 août 1799;
4° Adolphe-Placide-Constantin, né à Thielt le 2 juillet 1801, mort le 24 septembre 1837.

LEFEBVRE, de Tournay, porte d'azur au rameau de chêne d'argent en pal, à l'écusson, en abime, de gueules au rameau d'oranger d'or floré et fruité de même, bordé aussi d'or, soutenu par des rubans d'or.

LEFEBVRE, d'Alost, porte d'or à la fasce de gueules chargée d'une étoile d'argent à six rais et accompagnée de trois feuilles de trèfles de sinople, deux en chef et une en pointe.

I. Jacques Lefebvre, natif d'Arras, épousa Marguerite *de Douay*, fille de N. *de Douay* et de N. *Doremieul*, dont :

II. Jean Lefebvre, natif de Bavay, licencié en droits, épousa, par contrat du 20 octobre 1627, Anne *de le Bec*, fille de Christophe et de Catherine *de Rœulx*, dont :

1° Adrien, qui suit :
2° Marie-Thérèse, femme de Baudri *d'Assonleville*, à Mons, en Hainaut.

III. Adrien Lefebvre, né à Bavay le 12 avril 1652, prit du service dans les armées d'Espagne, et obtint successivement les grades de cornette et de lieutenant des cuirassiers : il fut blessé à la bataille de Landen le 29 juillet 1693, et expira le 2 du mois suivant à la suite de ses blessures. Il épousa, le 27 décembre 1676, Florence *de Collo*, fille de Pierre, écuyer, capitaine des cuirassiers, puis sergent-major au régiment du prince de Steenhuyze, et de Maximilienne *Boote*, dont :

1° Pierre-Joseph, qui suit :
2° Marie-Antoinette, fille dévote, née le 15 juin 1682, décédée à Ninove.

IV. Pierre-Joseph Lefebvre, bailli de la ville et du territoire de Ninove, par commission de Béatrix de Lorraine, princesse-abbesse de Remiremont, dame de la ville et terre de Ninove, du 8 juin 1726 et par serment du 1er juillet suivant, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 29 janvier 1678, épousa Jeanne-Marguerite *Verhaegen*, native de Straelen, au pays de Gueldre, fille de Pierre *Verhaegen* et de Marguerite *Terbrugge*, dont un fils et enfant unique, savoir :

V. Albert-Joseph Lefebvre, écuyer par lettres-patentes du 21 janvier 1755, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 17 décembre 1721,

épousa Jeanne-Constance *van der Haegen*, née le 18 juin 1731, fille de Pierre, greffier de la ville de Ninove, et de Marie-Élisabeth *van der Eecken*, dont :

VI. Jean-Baptiste Lefebvre, premier échevin et bourgmestre de Grammont en 1788 et 1793, et ensuite bourgmestre de la ville d'Alost en 1794, épousa Isabelle *Lenaert*, fille de Ferdinand et de Jeanne-Catherine *Terlinden*, dont :

1° Ferdinand-Louis-Joseph, né à Alost le 15 mars 1781, reçut les ordres sacrés le 23 mai 1807, à Gand, de l'évêque Fallot de Beaumont, curé à Velsique le 19 août 1819, mort dans ce village le 16 janvier 1848;
2° Albert-Marie-Ghislain, qui suit :
3° Jacques-Joseph-Ghislain, né à Alost le 25 octobre 1784, avocat et échevin de la ville d'Anvers, mort le 13 février 1829;
4° Ignace-Marie-Ghislain, né le 22 mai 1786;
5° Charles-Jean-François, né le 31 janvier 1788, mort le 2 octobre 1804;
6° Henri-Victor-Constant, né le 30 juillet 1790;
7° Isabelle-Jeanne-Marie-Ghislaine, née le 9 mars 1792;
8° Alexandre-François-Ghislain, né le 19 décembre 1793, mort à Malines le 25 janvier 1848;
9° Marie-Ferdinande-Ghislaine, née le 10 avril 1796;
10° Victor-Nicolas-Ghislain, né le 6 décembre 1799, épousa, le 4 janvier 1836, Iris-Odile *van Langenhove*, née à Alost le 14 janvier 1812, dont :

A Léonie-Marie-Catherine, née à Alost le 30 novembre 1837, décédée le 27 août 1843;
B Ferdinande-Marie-Ghislaine-Silvie, née à Alost le 16 juillet 1839;
C Sidonie-Catherine-Albertine, née à Alost le 11 février 1841, décédée le 13 octobre 1842;
D Émilie-Marie, née à Alost le 3 novembre 1843.

VII. Albert-Marie-Ghislain Lefebvre, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, né à Alost le 8 décembre 1782, épousa, le 29 septembre 1813, Joséphine-Thérèse-Caroline *de Steenhault*, fille de Jean-Augustin-François, baron *de Steenhault*, et de Françoise *Herman*, dont :

1° Metile-Marie-Josephe, née à Bruxelles le 3 juillet 1814;
2° Joséphine-Isabelle-Ghislaine, née à Bruxelles le 13 février 1816, décédée dans la même ville, le 13 septembre 1846, y épousa, le 9 décembre 1840, Pierre-Corneille *Bock*, né à Aix-la-Chapelle le 7 ventôse an XII, veuf d'Elisabeth-Joséphine-Catherine *Geuljans*, décédée le 23 août 1838, fils de Jean-Corneille *Bock* et de Marie-Gertrude *Schumacher*;
3° Louis-Alexandre-Marie-Joseph-Ghislain, né à Bruxelles le 23 mars 1824.

LEFEBVRE DE SARDANS fut admis dans la noblesse des Pays-Bas, par diplôme signé à Bruxelles le 4 juillet 1829, en faveur d'Amand-Joseph Lefebvre, commissaire de district à Mons, qui avait épousé Julie-Joséphine *de Wolff;* leur fils Léon Lefebvre, ayant épousé Charlotte *Guioth*, fille de Jean-Baptiste *Guioth* et de Marie-Dorothée-Éléonore *de Cobart,* unique héritière et dame de Sardans, fut autorisé par arrêté du 1er décembre 1839 à joindre à son nom celui de cette ancienne seigneurie.

LE GILLON, de Bruges.

IV. Charles-François le Gillon, seigneur de Goemaringhe, de Wulfsberghe, mort à Bruges le 2 octobre 1720, épousa, le 8 janvier 1699, Anne-Charlotte *van den Kerchove,* dame de Swanenbourg, décédée le 12 octobre 1741, fille de Charles *van den Kerchove*, seigneur dudit lieu, et d'Anne *van der Beke*, dont :

1° Charles-Henri le Gillon, seigneur de Wulfsberghe, de Goemaringhe, etc., échevin de la ville de Bruges, mort sans postérité, épousa, le 11 août 1728, Marie-Fernande *Lasso*, fille de François, échevin de la ville de Bruxelles, et de Marie-Thérèse *de Grass ;*

2° Louis-Emmanuel, qui suit :

3° Macaire-Joseph le Gillon, né en novembre 1711, mort le 28 septembre 1784, épousa, le 2 juin 1745, Catherine-Ayberte-Josephe *van Huerne*, née le 6 octobre 1718, décédée le 15 mars 1768, fille d'Aybert et de Madelaine *Rapaert*, ci-après ;

4° Hélène-Thérèse le Gillon, décédée sans enfants le 3 mars 1781, se maria avec Pierre-Joseph *d'Erquisia*, bourgmestre du Franc de Bruges, mort le 6 septembre 1747, fils de Charles-François et de Lucie *de Grass ;*

5° Marie-Anne-Françoise le Gillon, décédée à Bruges le 20 novembre 1797, âgée de 91 ans, se maria, par contrat du 10 décembre 1752 et religieusement le 10 janvier 1753, avec François-Joseph *le Brum de Miraumont*, capitaine au régiment de Los-Rios au service d'Autriche, né à Grand-Reng le 7 mars 1713, fils de Maximilien-Joseph *le Brum de Miraumont*, seigneur de Puisseux-au-Mont, et d'Agnès *Modez ;*

6° Marie-Thérèse le Gillon, décédée sans alliance le 23 septembre 1752 et inhumée à l'abbaye de Spermaille à Bruges.

V. Louis-Emmanuel le Gillon, baron de Basseghem, par lettres-patentes du 3 décembre 1771, seigneur de Goemaringhe, etc., échevin du Franc de Bruges, mort à Bruges le 7 juillet 1778, épousa, le 24 septembre 1742, Catherine-Françoise-Louise *Wynckelman*, née le 26 janvier 1723, décédée le 16 avril 1778, fille de Jacques *Wynckelman* et de Catherine *de Croeser*.

De ce mariage naquirent dix-sept enfants dont entre autres :

1° Louis-Emmanuel, qui suit :

2° Catherine-Caroline LE GILLON, née le 19 novembre 1750, décédée le 20 janvier 1823, se maria, le 26 avril 1774, avec Charles-François *van der Beke de Cringen,* dernier bourgmestre du Franc de Bruges, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, né le 26 juin 1749, mort le 1er juillet 1840, fils de Charles-Albert, seigneur de Cringen, et de Marie-Isabelle *Anchemant;*

3° Caroline-Catherine LE GILLON, née le 28 juin 1753, décédée à Bruges le 1er février 1829, se maria, le 19 mai 1785, avec Jean-Baptiste, baron *van Zuylen van Nyevelt,* né à Bruges le 20 avril 1755, mort le 2 mai 1837, fils de Bernard *van Zuylen van Nyevelt* et d'Isabelle *du Bois;*

4° Charles-Louis LE GILLON DE GOEMARINGHE, né à Bruges le 4 août 1763, mort le 21 janvier 1831, épousa, à l'église de Saint-Sauveur de cette ville, le 31 mai 1785, Françoise-Joséphine-Hélène *van Zuylen van Nyevelt,* née à Bruges le 17 avril 1759, décédée le 23 février 1827, sœur du précédent. De ce mariage naquirent cinq enfants, savoir :

A Françoise Catherine LE GILLON DE GOEMARINGHE, née à Bruges le 19 novembre 1787, décédée le 15 août 1846, se maria, le 11 novembre 1818, avec Charles-Aloïs *Rapaert,* né à Bruges le 21 juin 1780, mort en 1848, fils de Joseph-Aybert *Rapaert,* seigneur du Vieux-Château-Saint-Venant, et de Mathée-Françoise *du Bois,* sœur d'Isabelle;

B Louis-Jean-Baptiste-Ghislain LE GILLON DE GOEMARINGHE, né à Bruges le 25 août 1789, mort en célibat le 16 janvier 1834;

C Julienne-Isabelle-Françoise LE GILLON DE GOEMARINGHE, née à Bruges le 29 octobre 1794, décédée sans alliance le 5 mai 1822;

D Thérèse LE GILLON DE GOEMARINGHE, native de Bruges, s'est mariée, le 22 novembre 1824, avec Louis-Auguste-Joseph *de Bie de Westvoorde* (1), né à Bruges le 20 février 1796, fils de Louis-Joseph et de Jeanne-Marie *Saelens.*

de Bie de Westvoorde. (1) Lorsque nous fîmes la généalogie de la famille de Bie de Westvoorde, nous fûmes dans l'impossibilité de réunir en temps opportun les renseignements contemporains. Nous nous empressons de combler cette lacune :

VII. Louis-Joseph *de Bie de Westvoorde,* mort subitement à Bruges le 12 février 1806, épousa, le 21 juillet 1789, Jeanne-Marie *Saelens,* née le 8 juin 1765, décédée le 9 février 1803, fille de Joachim-Philippe *Saelens* et de Thérèse-Élisabeth-Anne *Arents,* dont :

1° Marie-Angélique-Thérèse *de Bie,* née le 13 décembre 1790, s'est mariée, à Bruges, le 27 juillet 1812, avec Louis-Pierre *d'Hooghe de Moerkerke,* né le 6 août 1780, fils de Pierre-Jacques et d'Anne-Françoise-Isabelle *Willaeys,* sa seconde femme;

2° Louis-Auguste-Joseph, qui suit :

VIII. Louis-Auguste-Joseph *de Bie de Westvoorde,* né à Bruges le 20 février 1796, a épousé, le 22 novembre 1824, Thérèse LE GILLON DE GOEMARINGHE, fille de Charles-Louis et de Françoise-Joséphine-Hélène *van Zuylen van Nyevelt,* dont trois enfants nés à Bruges, savoir :

1° Louis, né le 21 mai 1826;

2° Jules, né le 1er mai 1827;

3° Léonie, née le 18 mars 1830, décédée à Oostcamp le 24 septembre 1841.

**

5° Thérèse-Caroline LE GILLON, née le 1er décembre 1764, s'est mariée, le 11 mai 1801, avec Anselme-Marie-Joseph *van Caloen*, né le 19 mars 1762, mort le 30 septembre 1825, fils de Pierre-Corneille et d'Anne-Marie-Thérèse *de l'Espée*.

VI. Louis-Emmanuel, baron LE GILLON DE BASSEGHEM, né à Bruges le 17 septembre 1745, mort le 15 octobre 1827, épousa, le 12 septembre 1774, Isabelle-Constance *van der Beke*, née le 31 juillet 1746, décédée le 7 mars 1830, fille de Charles-Albert, seigneur de Cringen, et de Marie-Isabelle *Anchemant*, dont naquit un fils, savoir :

Louis-Charles-Marie, baron LE GILLON DE BASSEGHEM, né à Bruges le 2 juillet 1782, mort le 22 novembre 1835, sans postérité, épousa, le 29 septembre 1807, sa cousine germaine, Marie-Fidèle *van der Beke*, née le 9 juin 1778, fille de Charles-François et de Catherine-Caroline LE GILLON.

Branche cadette.

V. Macaire-Joseph LE GILLON, né en novembre 1711, mort le 28 sep- 1784, était fils de Charles-François LE GILLON, seigneur de Goemaringhe, et d'Anne-Charlotte *van den Kerchove*. Il avait épousé, le 2 juin 1745, Catherine-Ayberte-Josephe *van Huerne*, née le 6 octobre 1718, décédée le 15 mars 1768, fille d'Aybert et de Madelaine *Rapaert*.

De ce mariage naquirent :

1° Aybert-Macaire LE GILLON, né le 10 mars 1746, mort à Paris le 1er septembre 1796, sans postérité, épousa, à Bruxelles, Marie-Madelaine-Geneviève *de Renette*, veuve de Jean-Joseph-Nicolas *de Fraula*, décédée le 24 avril 1805, fille de Lambert, baron *de Renette*, et de Jeanne-Catherine *Perremans* ;

2° Macaire-Joseph-Charles LE GILLON, né à Bruges le 27 septembre 1748, mort en célibat le 19 octobre 1804 ;

3° Marie-Anne-Josephe-Colette LE GILLON, née à Bruges le 15 août 1750, décédée sans enfants le 6 juillet 1823 ;

4° Louis-Joseph, qui suit :

5° François LE GILLON, mort en célibat.

VI. Louis-Joseph LE GILLON, né à Bruges le 17 février 1756, mort le 5 juin 1812, épousa, le 8 mai 1798, à Bruges, Marie-Anne *de Grass*, née à Bruges le 13 juin 1768, décédée le 18 mars 1846, fille d'Albert-Ignace *de Grass*, seigneur de Moorzeele, et de Catherine-Caroline *Bertout de Carillo*, dont :

VII. Joseph-Louis LE GILLON, né à Bruges le 22 novembre 1803, mort le

15 octobre 1842, épousa Virginie *Jongbloet*, née à Coeckelaere le 25 avril 1802, fille de Pierre et de Marie *Luca*, dont :

Charles-Léopold LE GILLON, né à Bruges le 3 avril 1835.

LEGRELLE, famille anversoise. Son écusson se trouve dans l'*Armorial de Belgique*, à la pl. LXVIII.

I. François LE GRELLE, né à Anvers le 16 juin 1671, mort dans ladite ville le 5 janvier 1729, était fils de Guillaume et de Claire *Pels*. Il épousa, à l'église de Notre-Dame de la même ville, le 3 juin 1700, Catherine-Thérèse *de Schepper*, née à Anvers le 29 octobre 1674, décédée le 28 mars 1731, fille de Jean-Jacques et de Marie-Thérèse *de Coninck*. Ils gisent à Notre-Dame susdite, sous la pierre tumulaire de Guillaume LE GRELLE.

De ce mariage naquirent huit enfants, savoir :

1° Guillaume-François, qui suit :

2° Jean-François LE GRELLE, juge de la chambre de tonlieu de Sa Majesté à Anvers par commission du 18 mars 1733, en la place de Balthazar Stuyck, né à Anvers le 29 décembre 1703, mort le 9 mars 1739, épousa, le 16 février 1737, Marie-Isabelle *de Broeta*, née à Anvers le 7 juillet 1715, décédée le 1er août 1770, fille de Ferdinand et de Marie-Isabelle *Wellens*, dont :

A Marie-Isabelle LE GRELLE, née à Anvers le 15 octobre 1738, décédée à Bruxelles le 7 avril 1814, se maria, le 12 août 1765, avec Laurent-Pierre *Solvyns*, né à Anvers le 18 novembre 1732, fils de Laurent et de Catherine *Hermans ;*

B Françoise-Josephe LE GRELLE, née à Anvers le 1er octobre 1739, décédée sans enfants le 26 janvier 1803, se maria avec Égide *Bruyninckx ;*

C Anne-Françoise-Thérèse-Josephe LE GRELLE, née le 21 mai 1741, décédée à Anvers le 21 décembre 1793, se maria, le 17 avril 1770, avec Jean-Étienne-Augustin *Werbrouck*, maire de la ville d'Anvers le 5 février 1801, né à Anvers le 23 avril 1750, mort le 16 décembre 1813, fils de Joseph-François-Richard, avocat des états de Flandre, et de Catherine-Françoise *Grigis ;*

D Thérèse-Catherine-Barbe LE GRELLE, née à Anvers le 20 novembre 1742, décédée sans enfants le 28 juillet 1798, se maria, en premières noces, avec Emmanuel-Pierre *Mertens*, grand-aumônier d'Anvers en 1786, né à Anvers le 3 avril 1749, fils d'Emmanuel-Joseph et de Claire *du Bois ;* et en secondes noces, avec Martin *van der Velden*, né à Anvers le 1er septembre 1754, fils de Sébastien et de Lutgarde *van Zeelandt*.

3° Pierre-Henri LE GRELLE, né à Anvers le 27 avril 1708, mort sans alliance le 8 octobre 1738 ;

4° François LE GRELLE, noble garde du corps de Sa Majesté Impériale et Royale, né à Anvers le 7 juin 1710, mort à Bruxelles le 6 février 1772, épousa, le 8 septembre 1746, Isabelle-Claire *de Broeta*, sœur de la précédente, née à Anvers le 7 octobre 1722, décédée le 27 novembre 1759. Ils gisent à l'église de Finisterræ de Bruxelles. De ce mariage naquit une fille :

Thérèse-Isabelle LE GRELLE, décédée sans alliance.

5° Suzanne-Catherine, née le 6 décembre 1711, décédée en bas âge;

6° Gérard LE GRELLE, né à Anvers le 26 août 1713, mort le 6 mai 1771 et enterré à la cathédrale de cette ville dans le caveau de la famille, épousa, le 7 février 1743, à ladite église, Catherine *Oliva*, née à Anvers le 5 avril 1724, décédée le 29 juin 1791, fille de Joseph et de Françoise *de Smedt*, ci-après :

7° Joseph-Emmanuel, né le 16 mai 1715, mort en bas âge;

8° Anne-Catherine, née le 9 décembre 1717, décédée en bas âge.

II. Guillaume-François LE GRELLE, né à Anvers le 22 décembre 1701, mort le 17 septembre 1771, épousa, le 29 octobre 1732, Anne-Marie-Isabelle *Mertens*, née le 15 avril 1707, décédée le 1er mars 1742, fille de Jean-Baptiste *Mertens*, grand-aumônier d'Anvers, et de Marie-Isabelle *Muytinckx*, dont :

1° Jean-Guillaume, qui suit :

2° François-Guillaume LE GRELLE, né à Anvers le 29 juin 1738, greffier de la ville d'Anvers, mort le 2 mai 1786, épousa, le 8 janvier 1766, à Saint-Jacques de la même ville, Isabelle-Servande-Rebecque *Verschuylen*, née à Anvers le 7 février 1742, décédée le 12 juillet 1809, fille de Henri et d'Isabelle-Marie *Lis*, dont :

A Isabelle-Marie LE GRELLE, née à Anvers le 31 mai 1767, décédée le 26 avril 1832, se maria, le 19 juin 1792, avec Joseph-Martin *Verachter*, né le 21 novembre 1765, mort le 27 novembre 1803, fils de Joseph-Augustin et d'Isabelle-Jeanne-Reine *Diercxsens*;

B Jean-Guillaume-Antoine LE GRELLE, né à Anvers le 5 février 1769, mort sans postérité le 19 juillet 1839, épousa, le 24 avril 1792, Anne-Marie *van Essen*, fille de Jean-Norbert et de Marie-Thérèse *van Wanghen*;

C Guillaume-François-Constant, né le 13 août 1770, mort en célibat le 22 décembre 1842;

D Rosalie-Marie-Thérèse-Constance LE GRELLE, née le 17 septembre 1772, décédée le 20 avril 1840, se maria, le 2 juin 1801, avec Jean-Philippe *de Hornes*, échevin d'Anvers, né à Anvers le 19 octobre 1755, mort le 2 février 1818, fils de Charles-Maximilien et d'Anne-Thérèse *Berthout van Mechelen*;

E Joseph-François-Marie, né le 18 septembre 1774, mort en célibat le 23 septembre 1829;

F Philippe-Joseph, né le 23 avril 1776, mort le 3 mars 1843;

G Thérèse-Louise, née le 24 novembre 1777, décédée sans alliance le 23 juillet 1844;

H Rebecque-Marie, née le 5 mai 1780;

I Constance, née le 10 juin 1782, décédée sans alliance le 13 octobre 1800.

3° Rosalie-Marie-Thérèse LE GRELLE, née le 15 octobre 1739, se maria, le 15 février 1762, à Anvers, avec Jean-Martin *Kerssemakers*, né à Schiedam le 13 septembre 1730, fils de Henri et de Marie-Thérèse *Raessens*;

4° Marie-Isabelle LE GRELLE, née à Anvers le 17 février 1742, décédée le 27 août 1779 sans postérité, se maria, le 21 juillet 1777, avec Jean-Frédéric *Mellerio*, né le 10 mars 1743, fils d'Hyacinthe et de Thérèse *de Kesschietre*.

III. Jean-Guillaume LE GRELLE, né à Anvers le 17 novembre 1733, grand-aumônier d'Anvers en 1772, mort le 11 janvier 1812, épousa Marie-Thérèse-Josephe *Janssens*, née à Anvers le 9 février 1748, décédée le 3 novembre 1811, fille d'Adrien et de Marie-Thérèse-Joséphine *Jacobs*, dont :

1° Guillaume-Jean-François, qui suit :

2° Pierre-Joseph-Adrien LE GRELLE, né à Anvers le 17 juin 1769, mort le 13 juin 1841, épousa, le 30 avril 1803, à Anvers, Marie-Josephe *van den Bol*, née à Anvers le 23 mars 1784, fille de Jean-Charles et de Marie-Anne *Savary*, ci-après ;

3° François-Jean-Antoine, né le 5 janvier 1771, mort en célibat le 16 mai 1823 ;

4° Charles-François-Paul, né le 2 octobre 1772, mort en célibat le 13 mai 1843 ;

5° Jean-Antoine-Ignace, né le 31 juillet 1774, mort en célibat le 3 janvier 1841 ;

6° Marie-Thérèse-Isabelle LE GRELLE, née à Anvers le 7 mars 1777, décédée le 2 avril 1831, se maria, le 23 juin 1801, à Anvers, avec Jean-François-Antoine-Joseph *Cambier*, né à Anvers le 27 février 1768, fils d'Edmond-Louis-Joseph, grand-aumônier d'Anvers en 1754, et de Marie-Françoise *de Bruyn* ;

7° Frédéric-Joseph-Gérard, né le 14 mars 1780, mort en célibat le 20 janvier 1841.

IV. Guillaume-Jean-François LE GRELLE, né à Anvers le 11 mai 1767, mort dans ladite ville le 1er février 1820, épousa, le 30 mai 1813, Marie-Thérèse *de Bock*, fille de Jean-François et de Marie-Thérèse *Knudden*. De ce mariage naquit un fils :

V. Louis-Jean-François LE GRELLE, né à Anvers le 20 janvier 1817, a épousé, le 20 avril 1841, Caroline-Jeanne-Marie *d'Hanis*, née à Anvers le 10 mai 1817, fille d'Antoine, régent de la banque d'Anvers, et de Cornélie-Élisabeth *van Cannart d'Hamale*, dont :

1° Marie-Hortense-Françoise de Paule, née à Anvers le 11 novembre 1842 ;

2° Marie-Caroline-Antoinette-Isabelle, née le 18 juin 1844 ;

3° Aloise-Marie-Josephe-Michelle, née le 26 mai 1846, décédée le 15 avril 1847 ;

4° Louis.

Rameau de la branche aînée.

IV. Pierre-Joseph-Adrien LE GRELLE, né à Anvers le 17 juin 1769, mort le 13 juin 1841, était fils puîné de Jean-Guillaume LE GRELLE, grand-aumônier d'Anvers en 1772, et de Marie-Thérèse-Josephe *Janssens*. Il épousa, le 30 avril 1803, à Anvers, Marie-Josephe *van den Bol*, née à Anvers le 23 mars 1784, fille de Jean-Charles et de Marie-Anne *Savary*, dont :

1° Charles-Pierre-Joseph, qui suit ;

2° Julie-Caroline-Marie-Agathe, née le 5 février 1808, décédée en bas âge ;
3° Marie-Thérèse-Adèle LE GRELLE, née à Anvers le 14 mai 1810, s'est mariée à Théodore *de Cock*, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Gand le 17 mars 1808, fils d'Emmanuel-Paul-Benoît, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et de Pétronille *de Kuyper;*
4° Marie-Thérèse-Julie LE GRELLE, née à Anvers le 18 mai 1812, s'est mariée, dans ladite ville, le 14 juillet 1833, avec Henri-Joseph-François-Antoine LE GRELLE, né à Anvers le 27 mai 1798, fils de Joseph-Jean et de Marie-Thérèse-Antoinette-Josephe *Cambier;*
5° Gaspar-Florent-Hyacinthe, né à Anvers le 16 mars 1815.

V. Charles-Pierre-Joseph LE GRELLE, né à Anvers le 9 août 1806, a épousé, le 1er juillet 1834, à Anvers, Marie-Madelaine-Josephe *van Pruyssen,* née à Anvers le 18 mars 1814, fille de Ferdinand-Jean-Hyacinthe et de Marie-Thérèse-Cécile-Josephe *van Hal,* dont :

1° Charles-Ferdinand-Joseph, né à Anvers le 3 mai 1835 ;
2° Emma-Catherine-Marie, née à Berlaer le 29 juin 1838.

Branche cadette.

II. Gérard LE GRELLE, né à Anvers le 26 août 1715, mort le 6 mai 1771 et enterré à la cathédrale de cette ville dans le caveau de la famille, était le sixième enfant de François LE GRELLE et de Catherine-Thérèse *de Schepper.* Il avait épousé, à ladite église, le 7 février 1743, Catherine *Oliva,* née à Anvers le 5 avril 1724, décédée le 29 juin 1791 et inhumée auprès de son mari, fille de Joseph et de Françoise *de Smedt,* dont :

1° Thérèse-Catherine LE GRELLE, née à Anvers le 1er juin 1744, religieuse au couvent des Thérésiennes espagnoles à Anvers, décédée le 23 février 1796;
2° Marie-Françoise LE GRELLE, née à Anvers le 7 mars 1746, décédée le 14 janvier 1818, se maria, le 12 octobre 1784, avec Jean-Joseph *van Dun,* échevin de la ville d'Anvers, né le 18 octobre 1750, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Catherine *Verdussen;*
3° Gérard-François-Alois LE GRELLE, né à Anvers le 11 octobre 1747, mort le 22 février 1800, épousa, le 1er juin 1785, Marie-Anne-Suzanne-Joséphine *Beeckmans,* née à Anvers le 8 décembre 1758, décédée le 4 octobre 1788, fille de Jean-Jacques-Antoine et de Marie-Élisabeth *Ooms,* dont :

A Louis-Joseph, né le 13 mars 1786, mort le même jour;
B Louis-Jean-Nicolas, né le 11 février 1787, mort le 26 mai 1805.

4° Guillaume-Arnoud-Robert, né le 18 juillet 1749, mort en bas âge;

5° Guillaume-Gommaire-Jean-Népomucène LE GRELLE, greffier de la chambre des trésoriers d'Anvers en 1782, né le 2 juin 1751, mort en célibat le 26 janvier 1812;

6° Henri-Jacques LE GRELLE, écuyer, par lettres-patentes de l'empereur d'Autriche le 29 janvier 1794, échevin de la ville d'Anvers, né le 30 juillet 1753, mort sans postérité le 19 janvier 1826, épousa, le 25 octobre 1791, Madelaine-Catherine-Josephe *van Pruyssen*, née à Anvers le 9 avril 1749, décédée à Malines le 25 août 1831, fille de Ferdinand-Herman-Joseph et de Marie-Anne-Claire *de Wilde;*

7° Barbe-Catherine, née à Anvers le 14 décembre 1755, décédée dans la même ville, sans alliance, le 13 janvier 1815;

8° François-Gommaire, né le 26 juin 1757, mort jeune;

9° Charles-Gommaire-Gaspar, né le 6 janvier 1759, mort jeune;

10° Catherine-Antoinette, née le 30 avril 1760, décédée sans alliance, à Deurne, le 22 novembre 1819;

11° Joseph-Jean, qui suit:

III. Joseph-Jean LE GRELLE, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 15 avril 1764, grand-aumônier en 1795, mort le 21 octobre 1822, épousa, le 17 janvier 1792, Marie-Thérèse-Antoinette-Joséphine *Cambier,* née à Anvers et baptisée à Notre-Dame le 21 novembre 1765, fille d'Edmond-Louis-Joseph *Cambier,* licencié en droits, grand-aumônier d'Anvers en 1754, et de Marie-Françoise *de Bruyn,* dont:

1° Gérard-Joseph-Antoine, qui suit:

2° Thérèse-Marie-Joséphine-Antoinette, née à Anvers le 13 octobre 1794, décédée le 28 janvier 1795;

3° Joseph-Guillaume-Antoine LE GRELLE, né à Anvers le 29 octobre 1795, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, épousa, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 25 septembre 1845, Mathilde-Louise-Françoise-Ghislaine *de Vicq de Cumptich,* née à Courtrai le 11 janvier 1818, fille d'Emmanuel-Laurent-Ghislain, baron *de Vicq de Cumptich,* et de Cécile-Julie-Josephe *du Moulin,* dont:

A Joseph-Emmanuel, né à Bruxelles le 30 juillet 1846, mort le 14 janvier 1847;

B Mathilde-Marie-Thérèse-Napoléonienne-Ghislaine, née à Bruxelles le 5 juillet 1847;

C Cécile-Marie-Josephe-Ghislaine, née à Bruxelles le 28 septembre 1848.

4° Jean-Michel-Antoine-Joseph, né à Anvers le 28 décembre 1796, mort en célibat à Capellen le 1er février 1838;

5° Henri-Joseph-François-Antoine LE GRELLE, né à Anvers le 27 mai 1798, a épousé,

dans ladite ville, le 14 juillet 1835, Marie-Thérèse-Julie LE GRELLE, née à Anvers le 18 mai 1812, fille de Pierre-Joseph-Adrien et de Marie-Josephe *van den Bol;*

6° Antoine-Gommaire-Nicolas de Tolentin, né le 5 novembre 1799, mort jeune;

7° Edmond-Nicolas de Tolentin-Antoine-Charles, né le 4 novembre 1803, mort jeune;

8° Edmond-Aloïs de Gonzague-Nicolas de Tolentin-Joseph LE GRELLE, né à Anvers le 6 mai 1805, épousa, le 28 novembre 1826, dans ladite ville, Eulalie-Marie-Thérèse-Isabelle-Antoinette *Cambier,* née à Anvers le 29 avril 1806, fille de Jean-François-Antoine-Joseph et de Marie-Thérèse-Isabelle LE GRELLE;

9° Thérèse-Marie-Anne-Barbe, née le 26 janvier 1807, décédée jeune;

10° Louis-Ferdinand-Joseph-Antoine, né le 31 janvier 1809, mort jeune.

IV. Gérard-Joseph-Antoine LE GRELLE, bourgmestre de la ville d'Anvers par élection du 10 février 1831, membre de la chambre des représentants par élection du 29 août suivant, chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté royal du 3 janvier 1833, né à Anvers le 6 janvier 1793, a épousé, le 30 mai 1815, dans ladite ville, Anne-Françoise-Colette *van Lancker,* née à Anvers le 10 mars 1792, fille de Jean-Baptiste-Antoine-Joseph et d'Isabelle-Josephe *Herry.*

De ce mariage naquirent :

1° Émilie-Marie-Thérèse-Barbe-Josephe, née à Anvers le 12 avril 1816;

2° Jean-Baptiste-Auguste-Antoine-Joseph-Louis-Guillaume, qui suit :

3° Aloïs de Gonzague-Arnoud-Stanislas-Joseph-Édouard, né à Anvers le 27 juillet 1818;

4° Marie-Thérèse-Barbe-Isabelle, religieuse au couvent de Berlaymont à Bruxelles, née le 10 novembre 1819;

5° Mathilde-Henriette-Marie-Madelaine, née le 13 janvier 1821, décédée le 20 novembre 1834;

6° Joséphine-Colette-Marie-Anne-Thérèse-Apollonie, religieuse au couvent du Sacré-Cœur à Paris, née le 26 avril 1822;

7° Ferdinand-Henri-Joseph-Stanislas LE GRELLE, né à Anvers le 1er novembre 1823, a épousé, à Bruxelles, le 15 novembre 1847, Ermeline-Elodie-Marie *le Gros d'Incourt,* née à Bruxelles le 29 mai 1824, fille de Charles-Zénon-Michel et de Lucie-Thérèse-Marie *de Burbure de Terbruggen;*

8° Anne-Émilie-Isabelle-Thérèse-Marie, née le 14 janvier 1825, décédée le 15 août 1827;

9° Stanislas-François-Léon-Vincent-Joseph, né le 21 février 1827;

10° Clémence-Émilie-Anne-Marie-Josephe, née le 31 mars 1829;

11° Vincent de Paule-Joseph-François-Xavier-Edmond, né le 4 janvier 1831;

12° Engelberte-Marie-Thérèse-Louise, née le 23 mars 1833;

13° Philomène-Marie-Thérèse-Julie-Caroline-Pauline-Louise, née le 18 octobre 1833.

V. Jean-Baptiste-Auguste-Antoine-Joseph-Louis-Guillaume LE GHELLE, né à Anvers le 19 mai 1817, a épousé, à Termonde, le 10 septembre 1845, Mathilde-Henriette-Marie *de Burbure*, née à Termonde le 6 novembre 1819, fille de Philippe-Édouard-Guillaume-Marie *de Burbure de Wezembeck*, chevalier, et d'Hélène-Thérèse *Schoutheet*. De ce mariage sont nés à Anvers :

1° Édouard-Jean-Baptiste-Augustin-Gérard-Joseph-François-Xavier-Marie-Aloïs, né le 8 novembre 1846;
2° Gérard-Aloïs-Marie-Joseph-Auguste, né le 22 avril 1848.

LE HON porte écartelé au 1er et 4e de gueules au lion d'or; au 2e et 3e d'argent au croissant de gueules; en abime un écusson d'azur à deux mains d'or, paume contre paume, l'une portant au doigt un anneau nuptial, surmontées d'une couronne royale; l'écu sommé d'une couronne à neuf perles; pour cimier un lion d'or, issant d'un croissant d'argent; pour supports deux lions d'or contournés, lampassés de gueules.

LE HOYE (DE) admis dans la noblesse par lettres-patentes du 2 août 1782, en faveur de Maurice-Joseph-Jacques-Ghislain DE LE HOYE DE LA POTTE et de François-Joseph-Ghislain DE LE HOYE, natifs de Nivelles, fils de Louis-François-Ghislain, seigneur de La Potte, et de Philippine-Josephe *Rimond*.

LE MAIRE. « Charles. Nous ayant remontré notre très-cher et très-féal cousin le duc de Villa-Hermosa, gentilhomme de notre chambre, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas et de Bourgogne, informé des bons devoirs et assistances que notre cher et bien aimé Martin LE MAIRE, second du magistrat de la ville de Mons et député des états de Hainaut, aurait contribué pour la défense d'icelle ville durant le dernier blocus des Français, signalant son zèle avec les autres du magistrat en toutes les occurrences de jour et de nuit, même exhortant les bourgeois de persévérer constamment en notre service par la résistance aux ennemis, comme ils ont fait jusqu'à ce qu'ils ont été secourus par nos armes; en considération de quoi et d'autres services que ledit Martin LE MAIRE nous aurait ci-devant rendus, il nous a très-humblement supplié de lui accorder et à sa postérité nos lettres d'anoblissement avec le port des armoiries qui s'en suivent, à savoir : d'or, le chef de gueules chargé de trois coquilles d'or, le heaume tourné à droite d'azur, orlé d'or, barré d'or, fourré de gueules, bourlet d'or et de gueules; sur le tout deux ailes éployées de gueules et une coquille d'or entre deux, hachements d'or et de gueules, etc. Madrid, 18 septembre 1678. » — « Par diplôme du 25 août 1770, Léopold-Alexis-Joseph LE MAIRE, né à Mons le 18 avril 1737, fils d'Ildephonse-François LE

MAIRE, mayeur du chapitre royal de Sainte-Waudru, né à Mons le 7 mai 1686, et de Marie-Alexis *Doige*, petit-fils de François LE MAIRE, receveur-général du chapitre de Sainte-Waudru, né à Mons le 26 mars 1643, et de Marie LE MAIRE, arrière-petit-fils du susdit Martin LE MAIRE et de Marie *Robin*, obtint la permission de surmonter ses armoiries d'une couronne à perles au lieu de heaume et de les faire supporter par deux griffons.

LENARDS D'INGENOP porte d'argent à trois feuilles de trèfles de sinople.

LENS (DE), originaire d'Artois.

XII. Antoine DE LENS, chevalier, seigneur de Poucques, major d'un régiment wallon, né le 31 janvier 1599, mort le 19 janvier 1672 et enterré à Saint-Jacques à Bruges, était fils cadet d'Oudart *de Lens*, chevalier, seigneur de Blendèques, de Poucques, et de Marguerite *de Nedonchel*. Il avait épousé, le 24 février 1636, Jacqueline-Agnès *de Gros*, dame d'Oyghem, de Scoppeghem, de Nieulande, maréchalle héréditaire de Flandre, née au mois d'août 1603, fille de Jean et d'Éléonore *de Briarde*, dont :

1° Nicolas-François, qui suit :
2° Agnès DE LENS, religieuse ;
3° Caroline-Barbe, décédée le 15 septembre 1681 et inhumée à Saint-Jacques de Bruges ;
4° Éléonore-Jacqueline DE LENS se maria, en 1681, à Jean-Charles *de Vooght*, seigneur de Wintsvelde.

XIII. Nicolas-François DE LENS, seigneur d'Oyghem, de Poucques, maréchal héréditaire de la Flandre occidentale, né le 8 octobre 1642, épousa, en 1667, Marie-Éléonore *Tacquet*, décédée à Ypres le 1er mai 1674, fille de Charles-Antoine *Tacquet*, chevalier, capitaine de cavalerie, et de Marie-Louise *Rugeley*, sa seconde femme. De ce mariage naquirent quatre enfants, entre autres :

XIV. Joseph DE LENS, seigneur d'Oyghem, de Poucques, maréchal héréditaire de la Flandre occidentale, mort en 1703, épousa Barbe *del Rio*, fille d'Antoine-Gabriel *del Rio*, seigneur d'Eeghem, et de Françoise *Borluut*. De ce mariage naquit :

XV. Nicolas-François DE LENS, seigneur d'Oyghem, de Poucques, maréchal héréditaire de la Flandre occidentale, mort le 13 septembre 1758, épousa, le 3 mars 1737, Livine-Hippolyte *de Beer*, décédée le 31 janvier 1751, fille de Gaspar-Robert-François *de Beer*, baron de Meulebeke, et de Camille-Michelle-Françoise *d'Ennetières*. De ce mariage sont nés :

1° Robert-Marie-Alexandre-Ghislain, qui suit :

2° Camille-Joséphine-Ghislaine DE LENS se maria, le 29 septembre 1761, à Gand, avec Albert-Désiré-Xavier *de Kerchove*, baron d'Exaerde, seigneur d'Etiehove, né le 2 octobre 1736, fils d'Engelbert-Martin-Joseph *de Kerchove*, baron d'Exaerde, et de Marie-Élisabeth, baronne *de Zinzerling;*

3° Marie-Josephe-Ghislaine DE LENS, née le 16 septembre 1741 et baptisée à l'église de Notre-Dame à Gand, décédée le 31 mars 1767, se maria, par contrat du 29 avril 1766, et religieusement à l'église de Saint-Michel de Gand le 3 mai suivant, avec Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte *de Lichtervelde*, baron d'Herzelles, ber de Flandre, chambellan actuel de la cour de Vienne, né à Gand le 4 avril 1741, mort le 14 mai 1803, fils de Charles-François-Joseph, comte *de Lichtervelde*, baron d'Herzelles, chambellan de l'empereur et de la reine de Hongrie, et de Marie-Anne-Colette *van den Meersche;*

4° Charlotte-Ghislaine.

XVI. Robert-Marie-Alexandre-Ghislain DE LENS, seigneur d'Oyghem et de Poucques, maréchal héréditaire de la Flandre occidentale, épousa, le 28 avril 1763, Marie-Norbertine-Joséphine-Ghislaine *de Zinzerling*, fille de René-Joseph, baron *de Zinzerling*, et d'Isabelle-Maximilienne-Philipotte-Josephe *van Reynegom*, dont :

1° Philippe-Balthazar-Marie-Ghislain, qui suit :

2° Marie-Julie-Victoire-Ghislaine DE LENS, née le 27 février 1766, décédée en avril 1838, se maria, le 26 avril 1789, à Gand, avec Emmanuel-Charles-François, marquis *de Rodriguez de Evora y Vega*, fils d'Emmanuel-Joseph-Antoine *Rodriguez de Evora y Vega*, marquis de Rodes, baron de Berleghem, chambellan de l'empereur d'Autriche, et d'Isabelle-Catherine-Rose *Maelcamp;*

3° Marie-Josephe-Colette-Ghislaine DE LENS, née à Gand le 25 décembre 1767, décédée le 9 janvier 1835, se maria, le 8 avril 1790, à Saint-Bavon de Gand, avec Louis-Bruno *Keingiaert de Gheluvelt*, ancien officier aux gardes wallonnes en Espagne, mort à Ypres le 12 décembre 1847, à l'âge de 88 ans, fils d'Albert-François *Keingiaert*, seigneur de Gheluvelt, et d'Anne-Marie-Louise *de Hardevuyst*, dame de La Laeghe;

4° Marie-Charlotte-Ghislaine DE LENS, née le 30 janvier 1769, décédée le 4 décembre 1848, se maria, le 15 juin 1790, avec Emmanuel-François-Joseph-Aloïs *Helias d'Huddeghem*, né le 7 janvier 1762, mort le 4 décembre 1838, fils de François-Bernard *Helias d'Huddeghem*, conseiller ordinaire au conseil de Flandre, et d'Agathe-Rose *van der Vynckt;*

5° Marie-Rosalie-Ghislaine DE LENS, née le 25 décembre 1770, se maria, le 2 mai 1793, à Saint-Bavon de Gand, avec Gaspar-Joseph-Ghislain *Borluut*, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, né le 20 août 1763, mort à Gand le 16 octobre 1837, fils aîné d'Alphonse-Louis-Martin *Borluut*, seigneur d'Hooghstraeten, et de Marie-Françoise-Colette-Josephe *van Pottelsberghe;*

6° Louis-Joseph-Marie-Ghislain, né le 20 juillet 1773;

7° François-Ferdinand-Marie-Ghislain, général au service d'Autriche, né le 3 août 1774, mort à Gand le 16 mars 1840;
8° Pauline DE LENS, décédée sans alliance à Gand le 4 avril 1836.

XVII. Philippe-Balthazar-Marie-Ghislain, comte DE LENS, gouverneur de la Flandre orientale, né à Gand le 6 janvier 1765, mort dans ladite ville le 20 mars 1830, épousa, le 22 septembre 1795, à Saint-Bavon de Gand, Marie-Reine-Louise-Josephe-Ghislaine, comtesse *de Lichtervelde*, née le 28 février 1770, décédée, fille de Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte *de Lichtervelde*, baron d'Eyne, chambellan de la cour de Vienne, et de Martine-Théodorine-Josephe *de Cassina de Boulers*, sa seconde femme; et, en secondes noces, le 19 mai 1802, la sœur germaine de sa première femme, Marie-Colette-Ghislaine, comtesse *de Lichtervelde*, née le 26 avril 1772.

Du premier mariage sont nées deux filles, savoir :

1° Albertine-Marie-Ghislaine DE LENS, née à Gand le 2 octobre 1799, s'est mariée, le 10 janvier 1832, avec Charles-Ambroise *van den Bogaerde*, né le 21 mars 1790, fils d'André-François-Eugène, baron *van den Bogaerde*, et de Marie-Jacqueline *Larebeke;*
2° N., sans alliance.

LÉONARDS D'ACHEL porte écartelé au 1er et 4e d'or à trois aniles de gueules; au 2e et 3e d'azur à deux fasces d'argent; sur le tout, un écusson d'azur au pélican éployé d'argent, à la piété de gueules, couronné d'or.

LEUZE (DE). « Charles, etc., salut. De la part de notre chère et bien aimée Marie-Jeanne *Pattey*, veuve de feu Jacques-François DE LEUZE, en son vivant conseiller-pensionnaire du clergé de notre province et comté de Hainaut, nous a été remontré que feu sondit mari se serait efforcé à faire valoir ses fidélité et zèle pour le service de notre auguste maison, dans la fonction de sadite charge, à l'exemple de feu son père François DE LEUZE, qui se serait sacrifié au blocus de la ville de Mons, capitale de notre dite province de Hainaut, par les armes de la France, avec ceux du magistrat, en qualité de mayeur, lequel office il aurait desservi depuis l'an 1659 jusqu'en 1694; que depuis ladite année ladite charge desservirait actuellement Dominique-Léopold DE LEUZE, frère du feu mari de la remontrante, joint à ce que son fils, capitaine des dragons au régiment de *Pattey*, aurait fait différentes campagnes tant en Italie qu'en Espagne et en Hongrie; que la remontrante serait sœur du général de cavalerie *Pattey*, lequel nous a rendu de longs, bons et agréables services en différentes occasions et expéditions militaires; et comme le feu roi d'Espagne Charles II, de glorieuse mémoire, aurait été

servi d'anoblir gratuitement le père de feu le mari de la remontrante, avec ceux du magistrat de ladite ville de Mons, en considération des importants services par eux rendus lors du susdit blocus, elle souhaiterait qu'icelle mercède, les services tant du général *Pattey*, son frère, que de sondit feu mari, de son frère major actuel et de leur dit père, puissent reluire davantage en ses enfants procréés de feu sondit mari et leur postérité, par celle que nous aurions pour agréable de lui conférer, afin d'être plus méritoires, etc. Permettons par ces présentes qu'ils puissent et pourront dorénavant condécorer leurs armoiries qui sont un écu d'argent au chevron de gueules accompagné de trois pensées au naturel, feuillées et tigées de sinople, icelui écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, aux bourlet et hachements d'argent et de gueules, et d'une tête et col de licorne d'argent, la barbe, la corne et les crins d'or, d'une couronne d'or au lieu de bourlet et pour supports deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, les têtes contournées et les queues passées entre les deux jambes au dos, etc... Vienne, 23 avril 1722. »

LE VIEUX DE DROOSBEKE porte d'or au rocher de sable posé à dextre, accosté à senestre d'un lion au naturel, lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent à six rais.

LIBOTTON (DE) porte écartelé au 1er et 4e d'argent à la croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même; au 2e et au 3e de vair; sur le tout un écusson d'argent au lion de sable, lampassé de gueules.

LICHTERVELDE. « Marie-Thérèse, salut. De la part de notre cher et bien aimé Emmanuel-Marie-Félix-Hyacinthe DE LICHTERVELDE, seigneur de la baronnie d'Herzelles, nous a été très-humblement representé, qu'il serait second fils de Charles-François-Joseph, comte et baron DE LICHTERVELDE, baron d'Herzelles, seigneur d'Eecke sur l'Escaut et en son vivant notre chambellan, petit-fils de Gilles-François, comte et baron de ce nom, seigneur de Vrylande, Lathem, Gheluwe, et arrière-petit-fils de Pierre-François, baron DE LICHTERVELDE, seigneur desdits lieux, chevalier, seigneur de Beaurevaert, Vellenare, Caeskerke, Croix, etc., en son vivant grand-bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, et de dame Anne *de Renesse*, baronne d'Amelroy et Welle; que ce dernier aurait été fils de Ferdinand DE LICHTERVELDE, chevalier, lequel aurait eu pour père Jean DE LICHTERVELDE, de son temps, conseiller d'État et chambellan du roi d'Espagne Philippe II, et souverain-bailli de notre province et comté de Flandre; et que Jean DE LICHTERVELDE, père de ce dernier Jean, aurait été conseiller et chambellan de Philippe-le-Bel, archiduc d'Autriche; que la famille du remontrant serait issue des anciens

possesseurs et barons de la terre et pays de Lichtervelde, située en Flandre, canton de Bruges, d'où elle serait originaire, laquelle terre ils auraient possédée pendant plus de six cents ans en deçà, jusqu'à ce qu'à la suite du temps elle serait passée par mariage à la maison de Halewyn, et depuis à celles des barons de Haveskercke et Maulde; que ses ancêtres auraient contracté en tous temps des alliances avec les familles les plus illustres et principales du Pays-Bas; savoir avec celles de Gand, dit Vilain, de Grimberghe, de Luxembourg, d'Adornes, de Bailleul, de Ghistelles, de Halewyn, de Harchies, de Berlaymont, de Nevele, de Noyelles, de Poucques, de Marbais, de Preud'-Homme d'Hailly, d'Althaun et autres; que ses ancêtres auraient d'un temps immémorial occupé les charges et emplois les plus distingués, comme de souverain bailli de Flandre, grand-bailli des villes et châtellenies d'Ypres, Courtrai, Audenarde, Termonde et autres, entre autres Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, etc., chambellan et grand-bailli de la ville de Courtrai, qu'il aurait été capitaine et gouverneur du château d'Anvers, lequel aurait aussi été commis et établi par le roi de France Charles VI, et de l'avis et conseil du duc Philippe et duchesse de Bourgogne, comte et comtesse de Flandre, par lettre du 28 avril 1402, comme tuteur de leur fils le prince Philippe de Bourgogne, alors âgé de neuf ans; que Rogier, seigneur de Lichtervelde, aurait été commis par son prince souverain vers l'an 1379, à la tête des barons de Flandre, pour les conduire vers les Gantois, où il aurait porté la bannière du prince; que Victor de Lichtervelde, chevalier, aurait été grand-bailli dudit Courtrai, par lettres du 9 mai 1407; que les comptes rendus en qualité de grand-bailli d'Ypres, par Rogier de Lichtenvelde, par Jean de Lichtervelde, seigneur de Staden, chevalier, prouveraient qu'ils auraient été revêtus de ces charges; que Louis de Lichtenvelde aurait été en 1390, grand-bailli de la ville et du pays de Termonde, et que plusieurs autres de ses ancêtres auraient été employés en diverses ambassades et commissions d'importance, vers les rois d'Angleterre, les ducs de Brabant et les comtes de Namur, pour faire et jurer les alliances et traités de paix, nommément Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, qui aurait été commis par lettres de Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, pour jurer et promettre les alliances entre ledit comte et le roi d'Angleterre; que ce même Jacques aurait été aussi employé par Jean, comte de Namur, par lettres du 27 mars 1421, pour la vente du comté de Namur, que ledit comte aurait faite au duc de Bourgogne, et qu'il aurait été commis par son prince souverain au renouvellement des lois de Flandre le 2 septembre 1422; qu'un Rogier, seigneur de Lichtervelde, aurait signé l'accord et paix entre le comte

de Flandre et le duc de Brabant, en 1336, le tout conformément à ce qui se trouverait aux chartes gardées en la trésorerie et tour de la chambre des comptes à Lille, *titulo* Angleterre, folio 99; qu'enfin d'autres de ses aïeux auraient été conseillers d'État et chambellans tant des comtes de Flandre, ducs de Bourgogne, archiducs d'Autriche, que des empereurs d'Allemagne, et rois d'Espagne, ainsi que le tout consterait plus amplement par les pièces authentiques, qui auraient été produites à l'occasion de l'expédition de lettres-patentes de comte données à Gilles-François, comte DE LICHTERVELDE; et comme le remontrant ne désirerait, etc., il souhaiterait d'être décoré du même titre de comte que nous avons déjà accordé à sondit grand-père, continué par feu son père, et maintenant porté par son frère aîné Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte et baron DE LICHTERVELDE, notre chambellan, nous suppliant à ces causes en toute soumission de daigner le lui accorder pour lui, ses enfants et ses descendants, nés et à naître de légitime mariage en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, sur son nom de Lichtervelde, etc... Vienne, 7 août 1775. »

LIEDEKERKE (DE), voyez *Gavre*.

LIEM (DE) porte parti d'argent à trois chevaux de sable, l'un sur l'autre; et de gueules à la fasce d'argent.

LIERNEUX DE PRESLES (DE), originaire du pays de Liége, porte parti d'or à la hure de sable défendue d'argent, et d'azur à la comète d'or; coupé d'argent au lion de gueules, couronné d'or, brisé, sur l'épaule, d'une fleur de lis d'or.

LIGNE (DE), famille aussi noble qu'ancienne. Ses premiers temps présentent néanmoins beaucoup d'incertitude.

XIV. Michel DE LIGNE, chevalier, seigneur de Barbançon, de La Buissière, de Maulde, pair et maréchal de Hainaut, mort le 4 janvier 1469 et enterré à Gouy, paroisse de son château de La Buissière, était fils de Jean, seigneur de Ligne, de Belœil, maréchal héréditaire de Hainaut, et d'Eustache, dame de Barbançon, de La Buissière, sa première femme. Il avait épousé, en 1434, Bonne *d'Abbeville*, dame de Rely, décédée le 4 juillet 1472, fille d'Edmond *d'Abbeville*, seigneur de Boubers, et de Jeanne, dame de Rely. De ce mariage naquirent :

1° Jeanne DE LIGNE, décédée le 13 mars 1493 et inhumée à Lannoy, se maria avec Jean, seigneur *de Lannoy*, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise;

2° Jean, qui suit :

3° Sibylle DE LIGNE, mariée à Jean *de Hamal*, seigneur de Trazegnies et de Silly :

Van jouff. Sibyllen VAN LIGNE, tweeste dochter heere Machiele VAN LIGNE, ridder, heere van Barbanchon, van Maulde op te Schelt ende van Bossuyt neven Wallecourt, die op 12 september 1462 ende voor de voorseyde mannen met Janne VAN LIGNE, haeren broeder, ontste sone des voors. heere Machiele VAN LIGNE, haeren voorganger en geleverden momboir, ontving by overgeven des voors. Jan *van Hamel*, heur toekomende mans en bruidegoms, de voors. goede van Trasingnies.... tot duwaire;

4° Marie, sans alliance;

5° Catherine, sans alliance;

6° Eustache, célibataire;

7° Guillaume DE LIGNE, chevalier, seigneur de Barbançon, de La Buissière, de Gouy, de Berelles, épousa Adrienne *de Halewyn*, fille de Josse *de Halewyn*, seigneur de Piennes, et de Jeanne *de la Tremoille*. Il portait écartelé de Barbançon. De ce mariage descend la maison d'Arenberg que nous donnons ci-après;

8° Isabeau DE LIGNE, mariée : 1° à Jean *d'Ocoche*, dit *de Neufville*, seigneur de Neufville, chevalier du conseil d'Artois, fils de Robert *d'Ocoche*, seigneur de Neufville, dont il prit le nom et les armes, et de Catherine *de Fosseux*, dame d'Ailly; 2° le 6 avril 1481, à Aymon *de Monchy*, seigneur de Senarpont, fils puîné d'Aymon *de Monchy*, seigneur de Massy, et de Jeanne, dame de Montcavrel; 3° à Jean *de Karquelevant*, gouverneur de Valois et bailli d'Arras;

9° Michel DE LIGNE, seigneur de Maulde, maréchal de Hainaut, grand-bailli du Cambresis en 1469, mort en célibat et enterré à Saint-Ghislain;

10° François;

11° Pierre.

XV. Jean DE LIGNE, seigneur de Ligne, de Belœil, d'Ollignies, de Roubaix, pair et maréchal de Hainaut, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Enguinegate en 1479, vendit sa terre d'Ollignies à Godefroi *de Gavre*, seigneur de Fresin, pour payer sa rançon de deux mille écus. L'an 1484 il prit le château d'Audenarde et battit les Français à Grammont. Il mourut l'an 1491. Il avait épousé, en 1473, Jacqueline *de Croy*, fille d'Antoine *de Croy*, dit *le Grand*, comte de Porcéan, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Marguerite *de Lorraine*, dame d'Arschot. Elle était décédée l'an 1486. Ils gisent à Belœil.

De ce mariage naquit un fils, savoir :

XVI. Antoine DE LIGNE, dit *le Grand Diable*, pour ses prouesses, comte de Fauquembergue, par achat fait en 1503, baron de Ligne, seigneur de Belœil, prince de Mortagne, reçut cette dernière terre de Henri VIII, roi d'Angleterre, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince, comme général des troupes qu'il avait levées dans les Pays-Bas, avec la permission de l'empereur, et à la tête desquelles il s'était emparé des places de Tournay,

de Mortagne et de Saint-Amand, prit aussi La Fère pour l'empereur Charles-Quint. Il mourut au mois de juin de l'an 1532. Il avait épousé, l'an 1498, Philipotte *de Luxembourg*, décédée l'an 1525, fille de Jacques *de Luxembourg*, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Fiennes, et de Marie *de Berlaymont*, dame de Ville et de La Hamayde. Ils gisent à Belœil.

De ce mariage naquit un seul enfant, savoir :

1° Jacques, qui suit :

Il eut aussi deux bâtardes :

2° Adrienne DE LIGNE, décédée sans enfants en 1553, mariée, en 1523, à Gilles *de Thiennes*, seigneur de Lombise, mort en 1550 et enterré à l'église collégiale d'Aire, fils de Jean *de Thiennes*, seigneur de Lombise, et d'Agnès *de Croix*, dite *de Corbaix*, sa première femme;

3° Valentine DE LIGNE, mariée à Charles *de Somain*, seigneur de Louvignies, prévôt de Quiévrain. Elle gît à Sainte-Waudru à Mons.

XVII. Jacques, comte DE LIGNE, par création de l'empereur Charles-Quint, et de Fauquembergue, prince de Mortagne, seigneur de Belœil, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, châtelain de la ville d'Ath, ambassadeur près du pape Clément VII, mort en 1552 et enterré à Belœil, épousa, en premières noces, par contrat du 9 septembre 1527, à La Haye, Marie *de Wassenaer*, dame héritière de Wassenaer, de Valckenbourg, d'Oost-Barendrecht, etc., vicomtesse de Leyde, décédée l'an 1544, fille de Jean *de Wassenaer*, baron de Wassenaer, etc., vicomte de Leyde, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Jossine *d'Egmont*; et, en secondes noces, Jeanne *de Halewyn*, veuve de Philippe, seigneur de Beaufort en Artois, décédée le 27 décembre 1557, fille de George *de Halewyn*, seigneur d'Halluin, et d'Antoinette *de Sainte-Aldegonde*.

Du premier mariage naquirent :

1° Jean DE LIGNE, né en 1532, mort en 1535 et enterré à Belœil;
2° Philippe, qui suit :
3° Louis, mort en bas âge et enterré à La Haye;
4° Hélène, jumelle du précédent, décédée en bas âge le 27 août 1549 et inhumée à Belœil;
5° George DE LIGNE, comte de Fauquembergue, par retrait exercé en 1572, seigneur d'Estainbruges, de Monstrueil, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, capitaine des gardes de don Juan d'Autriche, colonel de dragons, mort à Liége en 1579, épousa Marie *de Renty*, dame d'Embry, fille aînée d'Oudart *de Renty*, seigneur d'Embry, et de Marie *de Licques*; elle était alors veuve d'Eustache *de*

Ravanelles, seigneur de Rentigny, et elle convola depuis, en troisièmes noces, avec Gaston *Spinola*, gouverneur de Tournay. De son mariage avec George de Ligne naquit un fils, savoir :

Jean de Ligne, mort en bas âge; par son trépas le comté de Fauquembergue retourna à Philippe de Ligne, son oncle.

XVIII. Philippe, comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, de Belœil, vicomte de Leyde, etc., châtelain d'Ath en 1555, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi d'Espagne, capitaine de cent chevau-légers, commandant 1500 lances à la journée de Talma sous le comte de Hooghstraeten son beau-père, se signala en 1557 et 1558, aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, et dans plusieurs autres occasions. Il mourut en 1583 et fut enterré à Belœil. Il avait épousé Marguerite *de Lalaing*, dame de Ville, décédée en 1598 et inhumée auprès de son époux, fille de Philippe *de Lalaing*, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général des pays de Gueldre et de Frise, et d'Anne, comtesse *de Rennebourg*. De ce mariage naquirent :

1° Anne de Ligne, mariée, en 1596, à Adrien *de Gavre*, comte de Beaurieu, seigneur d'Ayseau, gouverneur et châtelain d'Ath, mort au mois de juillet 1614, fils de Charles *de Gavre*, chevalier, comte de Beaurieu, seigneur d'Ayseau, gouverneur et châtelain d'Ath, et d'Honorine *de l'Esclatière*, dame d'Ayseau;
2° Marie de Ligne, mariée à Maximilien *d'Ongnyes*, comte de Beaurepaire, fils de François *d'Ongnyes*, chevalier, seigneur de Beaurepaire, et d'Anne *de Renty*, dame d'Aix;
3° Lamoral, qui suit :
4° George de Ligne, seigneur de Monstreuil, mort en célibat.

XIX. Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, par création de l'empereur Rodolphe II le 20 mars 1601, prince de Ligne, par création de l'archiduc Albert le 2 août 1602, marquis de Roubaix, baron de Wassenaer et de Belœil, vicomte de Leyde, pair et sénéchal de Hainaut, premier ber de Flandre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, à Barcelonne, en 1599, reçut le collier de cet ordre à Bruxelles, des mains de l'archiduc, lors du retour de ce prince et de l'infante Claire-Isabelle-Eugénie, qu'il venait d'épouser en Espagne. Le roi Philippe II le nomma son ambassadeur près Sigismond III, roi de Pologne, et il remit à ce prince, à Varsovie, le collier de l'ordre de la Toison d'or. L'empereur Rodolphe II, par diplôme du château royal de Prague, le 20 mars 1601, le créa prince de l'empire, lui, ses enfants et descendants légitimes de l'un et l'autre sexe. En 1602, il

fut appelé au conseil d'État par l'archiduc et l'archiduchesse, souverains des Pays-Bas, qui le qualifient de leur cousin dans un acte du 26 août de la même année. Le prince DE LIGNE fut chargé par ces souverains de diverses ambassades vers l'empereur Rodolphe III, Philippe III, roi d'Espagne, et les rois de France Henri IV et Louis XIII. Il continua de servir contre la France et la Hollande, et se distingua en plusieurs siéges et batailles, faisant à la cause espagnole le sacrifice d'un grand nombre de domaines qui furent confisqués par la prince d'Orange. Le prince DE LIGNE fut fait capitaine-général et gouverneur d'Artois en 1610, et grand d'Espagne en 1621. Il mourut à Bruxelles le 5 février 1624. Son testament est du 8 août 1622. Il épousa, le 2 février 1584, Anne-Marie *de Melun*, dame de Roubaix, d'Antoing et de Cisoing, décédée le 25 juillet 1634, fille de Hugues *de Melun*, prince d'Espinoy, marquis de Roubaix, sénéchal de Hainaut, et d'Yolande *de Werchin*, dame héritière du marquisat de Roubaix : « De Jean du Bucq, comme procureur de haute et puissante dame Marie *de Melun*, comtesse de Ligne, Faulquenberghe, etc, pour le relief par elle fait du fief, terre et seigneurie de Peronne lez-Anthoing, à elle échu par le trépas de feu dame Hélène *de Melun*, en son vivant épouse de haut et puissant seigneur Florent, comte *de Berlaymont*, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, 1591. »

Lamoral, prince DE LIGNE, et Anne-Marie *de Melun* laissèrent :

1° Alexandre DE LIGNE, mort en 1588, à l'âge de 13 mois;

2° Florent, qui suit :

3° Yolande DE LIGNE, dame de Thy-le-Château, décédée le 23 août 1611, fut fiancée le 23 octobre 1599, et mariée, le 9 janvier suivant, à Charles-Alexandre, sire et duc *de Croy*, marquis d'Havré, prince du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, né le 11 mars 1581, mort le 10 novembre 1624 et enterré à l'église de la Chapelle à Bruxelles, fils de Charles-Philippe, marquis d'Havré, chef du conseil des finances, et de Diane *de Dommartin*. J'ai donné sa biographie dans mon *Histoire des Lettres*, t. III, p. 107-130;

4° Anne DE LIGNE, décédée le 12 décembre 1651, se maria, l'an 1613, à Philippe *de Cardona*, marquis de Guadalez, commandeur de l'ordre d'Alcantara, ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas, mort à Bruxelles le 10 août 1616;

5° Lamberte DE LIGNE, dame de Villiers, décédée le 14 février 1651 et inhumée à Spontin, auprès de son second mari, se maria : 1° à Philibert *de la Baume*, marquis de Saint-Martin, mort en 1613; 2° en 1615, à Christophe, comte *d'Oostfrise*, et d'Embden, chevalier de la Toison d'or, mort le 19 mars 1636 et inhumé à Spontin; et 3° en 1640, à Jean-Baptiste *de la Baume*, marquis de Saint-Martin, mort en 1641, frère de son premier mari, et fils d'Antoine *de la Baume*, comte de Montrevel, et de Nicole *de Dommartin*;

6° Ernestine-Yolande DE LIGNE, décédée à Renaix le 4 janvier 1663 et inhumée dans cet endroit, se maria, par contrat du 10 août 1618, à Jean, comte *de Nassau* et de Vianden, pensionnaire du roi d'Espagne, au temps de son mariage, depuis colonel d'Allemands, au service de l'empereur, en Bohême, gentilhomme de la chambre des empereurs Rodolphe et Ferdinand; enfin, chevalier de la Toison-d'or et général de la cavalerie de Flandre, né le 29 septembre 1582, mort le 27 juillet 1638, fils de Jean, comte *de Nassau* et de Vianden, et de Madelaine, comtesse *de Waldeck*, sa première femme.

XX. Florent DE LIGNE, marquis de Roubaix, comte de Fauquembergue, etc., gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, capitaine de trente hommes d'armes, acheta des deniers de sa femme la principauté d'Amblise. Il mourut du vivant de son père le 17 avril 1622, et ses restes mortels ont été inhumés à Antoing, derrière le maitre-autel, sous une magnifique tombe. Il avait épousé, à Nancy, par contrat du 19 mars 1608, et religieusement le 20 avril suivant, Louise *de Lorraine*, née le 9 février 1595, fille de Henri *de Lorraine*, comte de Chaligny, et de Claude, marquise *de Moy*. Depuis la mort de son mari, Louise *de Lorraine* s'est faite religieuse aux pénitentes capucines à Douai, par profession du 25 octobre 1637, et s'est retirée depuis à Mons dans le cloître fondé par elle, sous le nom claustral de Claire-Françoise de Nancy. Elle y a terminé ses jours le 1er décembre 1657. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Albert-Henri, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, prince de Ligne, marquis de Roubaix, etc., grand d'Espagne, né le 27 décembre 1615, mort le 1er mai 1642, épousa, le 27 novembre 1634, Marie-Claire *de Nassau*, sa cousine germaine, née en 1621, décédée le 4 septembre 1695, fille de Jean, comte *de Nassau*, et d'Ernestine-Yolande DE LIGNE; elle convola depuis avec son beau-frère Claude-Lamoral, prince DE LIGNE : « Du 8 avril 1623, de dame Louise *de Lorraine*, princesse d'Amblise, douairière d'Anthoing, comme mère et tutrice légitime d'Albert-Henri DE LIGNE, son fils aîné, pour relief fait par Pierre de la Hamaide, écuyer, son procureur, de la terre et seigneurie de Peronne lez-Anthoing; »

2° Claude-Lamoral, qui suit :

3° Marie-Charlotte DE LIGNE, décédée le 5 mai 1623.

XXI. Claude-Lamoral, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, etc., premier ber de Flandre, pair, sénéchal et maréchal de Hainaut, mestre-de-camp-général de la cavalerie espagnole en Flandre, vice-roi de Sicile en 1670, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, fut nommé par le roi d'Espagne son ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour

aller congratuler le roi d'Angleterre Charles II, au sujet de son rétablissement au nom de ses pères; fut nommé le 16 août 1673, gouverneur-général de l'état et duché de Milan; puis déclaré membre du conseil d'État et privé du roi d'Espagne. Il naquit le 8 octobre 1618, et mourut à Madrid le 21 décembre 1679, peu de temps après son arrivée dans cette ville. Il avait épousé, le 14 mai 1643, sa belle-sœur Marie-Claire *de Nassau*, décédée au château de Belœil le 4 septembre 1695, à l'âge de 72 ans : « Du 22 novembre 1641, de Claude-Lamoral, prince DE LIGNE..., par le trépas de feu Albert-Henri, prince DE LIGNE, son frère. Item pour la terre et seigneurie de Peronne lez-Anthoin et le fief de la Houssière..., par le même trépas. »

Par avis du 9 avril 1670 et du 20 du même mois, ils réglèrent le partage de leur succession entre leurs enfants, substituant le second fils au premier, en cas que celui-ci mourût sans enfants; et le troisième au second.

Il vendit à la ville de Leyde la vicomté de ce nom par acte du 24 avril 1651.

De ce mariage sont nés :

1° Henri-Louis-Ernest, qui suit :

2° Claire-Louise DE LIGNE, mariée : 1° le 1er avril 1661, à l'église des Capucines, par procuration, à don Raimond *de Lancastre y Portugal*, duc d'Aveiro, général de la flotte d'Espagne, mort à Cadix, sans postérité, le 5 novembre 1665, fils de George; 2° au mois d'août 1666, avec Inigo-Velez *de Ladron de Guevara*, comte d'Onate, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, général des postes d'Espagne, mort le 5 novembre 1699. Elle est décédée en 1684;

3° Claude-Lamoral-Alphonse DE LIGNE, comte de Fauquembergue, mort à Bruxelles le 24 janvier 1662;

4° Procope-Hyacinthe-Joseph, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, marquis de Moy et de Dormans, né le 23 décembre 1659, mort le 31 décembre 1723 et enterré à Dormans, épousa, le 8 avril 1682, Anne-Catherine *de Broglie*, décédée à Paris le 4 décembre 1701 et inhumée à Dormans, fille unique de Charles, comte *de Broglie*, marquis de Dormans, et d'Anne-Elisabeth *d'Aumont*, dont postérité. Il avait été institué héritier universel par Henri *de Lorraine*, comte de Chaligny, marquis de Moy et de Dormans, son grand oncle, à la charge et condition de porter le nom et armes de Lorraine;

5° Charles-Joseph-Procope, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, sénéchal de Hainaut, né à Baudour le 20 mai 1661, mort en Italie le 23 avril 1723, épousa, le 23 avril 1684, Marie-Anne-Louise-Françoise *de Sousa*, marquise d'Aronches, née le 23 avril 1672, décédée en 1709, fille de don Diego-Lopez *de Sousa*, comte de Miranda, et de Marguerite *de Villena*, dont postérité ;

6° Marie-Henriette, décédée à Milan le 30 juillet 1675.

XXII. Henri-Louis-Ernest, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, etc., premier ber de Flandre, sénéchal et maréchal de Hainaut, grand d'Espagne, fait chevalier de l'ordre de Calatrava dans l'église de la Chapelle à Bruxelles, par le marquis de Serralvo, le 23 avril 1657, chevalier de la Toison d'or, dont il reçut le collier à Bruxelles, de la main du prince de Nassau, le 28 janvier 1685, gouverneur et capitaine-général de la province et du duché de Limbourg, né le 2 février 1644, mort au château de Belœil, le 8 février 1702, épousa, à Madrid, au mois de janvier 1677, Jeanne-Monique *d'Aragon de Benavides*, décédée le 18 janvier 1691, fille de Louis-Ferdinand-Raimond *Folch d'Aragon et de Cordoue*, duc de Cardonne et de Segorbe, grand d'Espagne, et de Marie-Thérèse *de Benavides*, sa seconde femme, dont :

1° Marie-Anne-Antoinette DE LIGNE, née le 14 janvier 1680, décédée le 27 août 1720, se maria, le 29 septembre 1694, avec Philippe-Emmanuel, prince *de Hornes*, comte de Houtkercke, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, gouverneur et capitaine-général du duché de Gueldre, né le 25 novembre 1661, mort le 14 octobre 1718 ;

2° Antoine-Joseph-Ghislain, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, grand d'Espagne, aide-de-camp de Philippe V, roi d'Espagne, colonel commandant d'un régiment d'infanterie espagnole, né le 10 mai 1682, mort à Belœil le 10 septembre 1707 sans avoir été marié;

3° Claude-Lamoral, qui suit :

4° Ferdinand, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, feld-maréchal au service de Marie-Thérèse, né le 7 août 1686, mort sans postérité le 9 mai 1757, épousa, le 25 décembre 1729, N. *de Mezières*, (voyez *Coloma*, page 335), dont il eut deux enfants, morts en bas âge;

5° Albert, mort jeune ;

6° Ernest-Henri-Philippe DE LIGNE, chanoine à l'église de Strasbourg, né en 1688 et baptisé le 22 février 1702, mort à Bruxelles au mois de septembre 1710 ;

7° Gaspar-Melchior-Balthazar, né le 18 janvier 1691, décédé le 7 février 1702.

XXIII. Claude-Lamoral, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, grand d'Espagne de la première classe, premier ber de Flandre, sénéchal et maréchal de Hainaut, pair de Namur, chevalier de la Toison d'or, dont il reçut le collier à Waterloo, près de Bruxelles, le 24 mars 1722, conseiller honoraire au conseil de régence des Pays-Bas autrichiens le 25 février 1725, feld-maréchal au service de l'impératrice, né le 7 août 1685, mort au château de Belœil le 7 avril 1766, épousa, le 18 mars 1721, Élisabeth-Alexandrine-Charlotte, princesse *de Salm*, née le 20 juillet 1704, décédée à Bruxelles le 27 décembre 1739 et inhumée à Belœil, fille de

Louis-Othon, *Wild et Rhingrave*, prince *de Salm-Daun*, et d'Albertine-Jeanne-Catherine, princesse *de Nassau-Hadamar*, dont :

1° Henri-Ernest, né en décembre 1721, mort en août 1722 ;
2° Louise-Marie-Christine, chanoinesse à Remerimont en 1748, née le 17 février 1728 ;
3° Marie-Alexandrine, chanoinesse du chapitre d'Essen, née le 7 janvier 1730 ;
4° Charles-Joseph, qui suit :

XXIV. Charles-Joseph, prince DE LIGNE et du Saint-Empire, releva, le 11 mars 1767, par-devant la cour féodale du Hainaut la terre et principauté de Ligne, ainsi que la terre, baronnie et pairie de Silly, crée comte immédiat de Fagnoles, par diplôme de l'empereur Joseph II, de 1770, et comme tel sous le nom de Ligne, membre du collége des comtes dans les diètes du cercle de Westphalie, un des beaux esprits de son temps, né à Bruxelles le 23 mai 1735, mort à Vienne le 13 décembre 1814, épousa, le 6 août 1755, Marie-Françoise-Xavière, princesse *de Liechtenstein*, née le 27 novembre 1739, fille d'Emmanuel, prince *de Liechtenstein*, et de Marie-Antoinette, comtesse *de Diedrichstein*, dame de la Croix étoilée.
De ce mariage naquirent :

1° Marie-Christine-Claudine-Léopoldine-Philippotte DE LIGNE, née à Bruxelles le 27 mai 1757, dame de l'ordre de la Croix étoilée le 3 mai 1775, se maria, le 31 janvier 1775, au château de Belœil, avec Jean-Népomucène, comte *de Clary*, né le 17 décembre 1753, mort le 3 janvier 1826, fils de François-Wenceslas, prince *de Clary* et d'Aldringen, et de Marie-Françoise-Madelaine-Josephe, comtesse *Hohenzollern Hechingen ;*
2° Charles-Joseph-Emmanuel, prince DE LIGNE, né à Bruxelles le 25 septembre 1759, tué dans l'expédition de Champagne le 14 septembre 1792, épousa, en Pologne, le 20 juillet 1779, Hélène, princesse *de Masalska*, née le 9 février 1769. Elle convola depuis avec le comte Vincent *Potocki*, mort le 10 octobre 1804. Le prince Charles-Joseph-Emmanuel DE LIGNE a laissé une fille :

Sidonie-Françoise-Charlotte DE LIGNE, née le 6 décembre 1786, s'est mariée le 8 septembre 1807, avec François, comte *Potocki*.

3° Louis-Lamoral, qui suit :
4° Euphémie-Christine-Philippine-Thérèse DE LIGNE, née le 17 juillet 1773, décédée le 30 mars 1834, se maria, le 11 septembre 1798, avec Jean-Baptiste-Gabriel, comte *Palffy d'Erdoed*, magnat du royaume de Hongrie, mort le 15 mars 1821 ;
5° Flore DE LIGNE, née le 18 novembre 1775, s'est mariée, en 1812, à Raban, baron *de Spiegel*, général-major au service d'Autriche et brigadier à Presbourg, mort le 9 janvier 1836.

XXV. Louis-Lamoral, prince DE LIGNE, colonel au service de l'empereur d'Autriche, né le 7 mai 1766, mort à Bruxelles le 10 mai 1813, épousa, le 27 avril 1803, Louise-Joséphine, comtesse *van der Noot de Duras*, baronne de Carloo, née en 1785, fille de Jean-Joseph-Philippe *van der Noot*, comte de Duras, chambellan de la cour de Vienne, maréchal héréditaire de la principauté de Liége et du comté de Looz, et de Florence-Marie-Josephe-Ghislaine *de Ruysschen*; après la mort de son mari, elle a convolé, en 1815, avec Charles-Ferdinand-Joseph, comte *d'Oultremont*.

Louis-Lamoral, prince DE LIGNE, a laissé :

1° Eugène-François-Charles-Lamoral, qui suit :
2° Jules-Louis-Paulin, né le 24 janvier 1806 ;
3° Octavie-Louise-Philippine, née le 9 juin 1808.

XXVI. Eugène-François-Charles-Lamoral, prince DE LIGNE, grand d'Espagne de la première classe, membre de l'ordre équestre de la province de Brabant, à l'âge de 12 ans, par arrêté royal du 13 mars 1816, exclu de cet ordre par arrêté royal du 18 août 1830, pour avoir accepté, sans autorisation, la charge de chambellan de l'empereur d'Autriche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi Léopold Ier, successivement à Paris et près du Saint-Siége, membre du sénat, grand'croix de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Toison d'or d'Espagne, etc., né le 28 janvier 1804, épousa, en premières noces, le 12 mai 1823, Amélie-Constance-Marie-Mélanie *de Conflans*, née le 15 avril 1803, décédée le 31 janvier 1833, fille de Louis-Gabriel, marquis *de Conflans*, maréchal des camps et armées du roi de France, aide-de-camp de Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, et d'Amélie-Gabrielle-Joséphine *de Croy d'Havré*; en deuxièmes noces, le 28 juillet 1834, Nathalie-Charlotte-Auguste *de Trazegnies*, née le 7 septembre 1811, décédée le 4 juin 1835, fille de George-Philippe, marquis *de Trazegnies*, et de Marie-Madeleine, comtesse *de Maldeghem*; et, en troisièmes noces, le 28 octobre 1836, Hedwige-Julie-Wanda, princesse *Lubomirska*, née le 29 juin 1815, fille de Henri, prince *Lubomirsky*, et de Thérèse, princesse *Czartoriska*.

Il a du premier lit :

1° Henri-Maximilien-Joseph-Charles-Louis-Lamoral, ci-devant lieutenant au régiment autrichien Archiduc-Charles, né le 3 octobre 1824;
2° Louis-Marie-Charles-Gabriel-Lamoral, né le 2 mars 1827, mort le 13 avril 1845;

Il a du second lit :

3° Nathalie-Flore-Georgine-Eugénie, née le 31 mai 1835;

Il a du troisième lit :

4° Charles-Joseph-Lamoral, né le 17 novembre 1837;
5° Edouard-Henri-Lamoral, né le 7 février 1839;
6° Isabelle-Hedwige-Mathilde-Eugénie, née le 15 avril 1840;
7° Marie-Georgine-Sophie-Hedwige-Eugénie, née le 19 avril 1843.

Ligne-Arenberg.

Arenberg.

XV. Guillaume DE LIGNE, chevalier, seigneur de Barbançon, de La Buissière, de Gouy, de Berelles, fils de Michel DE LIGNE, chevalier, seigneur de Barbançon, etc., pair et maréchal de Hainaut, et de Bonne *d'Abbeville*, dame de Rely, épousa Adrienne *de Halewyn*, fille de Josse *de Halewyn*, seigneur de Piennes, et de Jeanne *de la Trémoille*. Il portait écartelé de Barbançon.

De ce mariage sont nés six enfants, savoir :

1° Jeanne DE LIGNE, mariée : 1° à Louis *de Blois*, seigneur de Treslong, fils d'Adrien et d'Isabeau *de Hennin-Lietard;* 2° à Josse *de Stavele*, seigneur de Glayon et de Chaumont, fils de Jean *de Stavele*, seigneur desdits lieux, chambellan de l'empereur Maximilien Ier, grand-bailli de la cour de Cassel, et de Marguerite *de Herzelles;*
2° Jacqueline DE LIGNE, décédée en 1527, se maria, en 1510, à Jacques *de l'Isle*, seigneur de Frasne, mort en 1525, fils de Jean et de Marguerite *de Grysperre;*
3° Louis, qui suit :
4° Catherine DE LIGNE, mariée à Philippe *de Hennin*, seigneur de Boussu, mort à Venloo l'an 1511, fils de Pierre *de Hennin*, seigneur dudit Boussu, chevalier de la Toison d'or, et d'Isabelle *de Lalaing;*
5° Marguerite;
6° Michel DE LIGNE, seigneur de Berelles, enseigne, tué sous les murs de Thérouanne, l'an 1509.

XVI. Louis DE LIGNE, seigneur de Barbançon, de La Buissière, pair de Hainaut, haut-avoué de Mons, épousa Marie *de Glymes*, dite *de Berghes*, dame de Sevenbergen, décédée en 1557, fille de Corneille *de Glymes*, dit *de Berghes*, chevalier de la Toison d'or, et de Marie-Madelaine *de Stryen*, dame de Sevenbergen.

De ce mariage naquirent : Arenberg.

1° Jeanne DE LIGNE, mariée à Jean *de Lannoy*, seigneur de Molembais, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fils de Philippe, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'or, et de Marguerite *de Bourgogne de Falaix;*
2° Adrienne DE LIGNE, décédée en 1563 et inhumée à Berlaimont, se maria avec Charles *de Berlaymont*, comte de Berlaimont, baron de Hierges, seigneur de Floyon, chevalier de la Toison d'or, né en 1510, mort le 4 juin 1578 et enterré chez les Cordeliers à Namur, fils de Michel *de Berlaymont*, chevalier, seigneur de Floyon, gouverneur et capitaine-général du comté de Namur, et de Marie *Jambert*, dame d'honneur de la dame de Ravesteyn;
3° Marie DE LIGNE, abbesse de l'abbaye noble de la Cambre, près de Bruxelles;
4° Jean, qui suit :
5° Isabeau DE LIGNE, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons;
6° Anne DE LIGNE, mariée à Wautier *van der Gracht*, seigneur de Gracht et de Heule, veuf d'Adrienne *van der Gracht*, fils de Thierry *van der Gracht*, seigneur desdits lieux, et d'Isabeau *de Ghistelles*, dame de Maelstede et d'Axele;
7° Catherine DE LIGNE, abbesse de la Thure, morte vers 1571;

Il laissa aussi un bâtard :

8° Arthur DE LIGNE, dit *de Barbançon*.

XVII. Jean DE LIGNE, seigneur de Barbançon et d'Arenberg, par sa femme, chevalier de la Toison d'or, pair de Hainaut, gouverneur et capitaine-général de Frise, Groningue et Overyssel, mort le 24 mai 1568 en Frise, dans une rencontre, de la main d'Antoine *Zoete*, seigneur de Houthain, son page, et enterré à Leeuwaerden, épousa, à Grave, le 18 octobre 1547, Marguerite *de la Marck*, comtesse et puis, étant veuve, créée princesse d'Arenberg par diplôme de l'empereur Maximilien II, du 5 mai 1570, avouée de Saint-Hubert, née au château de Rechem le 15 février 1527, décédée l'an 1596 à Sevenbergen, fille de Robert *de la Marck*, seigneur d'Arenberg, et de Walburge *d'Egmont*. Dès l'année 1559, la maison d'Arenberg avait reçu un accroissement considérable par l'acquisition de la terre et baronnie de Sevenbergen, de Corneille *de Glymes*, dit *de Berghes*, évêque de Liége, frère germain de Marie *de Glymes*, dite *de Berghes*, et par conséquent son oncle maternel.

Du mariage de Jean DE LIGNE, seigneur d'Arenberg, et de Marguerite *de la Marck*, naquirent :

1° Charles, qui suit :
2° Robert DE LIGNE, dit *d'Arenberg*, prince de Barbançon, par création de l'archiduc

Arenberg.

Albert, à Bruxelles, le 8 février 1614, comte d'Aigremont, capitaine des gardes des archers de Leurs Altesses, gouverneurs des Pays-Bas, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, colonel d'un régiment haut-allemand, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, né le 11 novembre 1564 au château de Linghen, mort le 3 mars 1614 et enterré à Alne, épousa Claudine, comtesse *de Salm*, décédée l'an 1632, au mois de février, et inhumée aux Récollets de Barbançon fondés par le prince son fils, fille de Jean-Philippe, comte *de Salm*, et de Diane *de Dompmartin*, dame de Fontenoy et de Fenestrange, dont postérité;

3° Marguerite de Ligne, dite *d'Arenberg*, décédée le 24 février 1611, se maria, en 1569, à Philippe, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, capitaine-général et grand-bailli de Hainaut, mort en 1582;

4° Antoinette-Guillemette de Ligne, dite *d'Arenberg*, se maria, le 10 décembre 1577, avec Salantin, comte *d'Isenbourg*, qui abdiqua l'archevêché électoral de Cologne pour l'épouser. Devenue veuve en 1600, elle fut camarera-major de l'infante d'Espagne. Il était fils de Henri, comte *d'Isenbourg*, et de Marguerite, comtesse *de Wertheim*;

5° Ernestine; — 6° Emmanuelle.

XVIII. Charles de Ligne, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, du chef de sa femme, baron de Sevenbergen, seigneur d'Enghien par achat fait au roi de France en 1606, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, amiral et capitaine-général de la mer, chef des finances du roi, premier commissaire au renouvellement des lois en Flandre en 1590 et 1592, né en 1550, mort à Enghien le 18 juin 1616 et enterré dans le couvent des Capucins qu'il avait fondé en cette ville, épousa, le 4 janvier 1587, Anne *de Croy*, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay, comme sœur et héritière de Charles, duc *de Croy* et d'Arschot, mort sans postérité le 13 janvier 1612, née le 4 janvier 1564, décédée le 26 février 1635, fille aînée de Philippe *de Croy*, duc d'Arschot, prince de Chimay, etc., chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne-Henriette *de Halewyn*, dame de Haluin et de Commines.

De ce mariage sont nés:

1° Philippe-Charles, qui suit:

2° Charles de Ligne, dit *d'Arenberg*, prévôt de Saint-Lambert à Liége, de Mons et d'Utrecht, né au château de Barbançon le 13 novembre 1588, mort à Rome le 21 avril 1613;

3° Ernestine de Ligne, dite *d'Arenberg*, née le 31 octobre 1589, se maria, le 3 novembre 1615, à Guillaume *de Melun*, prince d'Espinoy, vicomte de Gand, chevalier de la Toison d'or, mort le 8 septembre 1635, fils de Philippe *de Melun*, prince d'Espinoy, etc., et d'Hippolyte *de Montmorency-Bours*;

4° Alexandre de Ligne, dit *de Croy*, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, pair de Flandre et de Hainaut, colonel d'un régiment d'infanterie, né

le 15 septembre 1590, tué à la surprise de Wesel le 16 août 1629, épousa, en 1615, Madelaine *d'Egmont*, dame de Dutzeele et de Straten, décédée le 7 novembre 1663, fille de Charles *d'Egmont*, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, et de Marie *de Lens*, dont postérité; Arenberg.

5° Antoine DE LIGNE, dit *d'Arenberg*, capucin sous le nom de frère Charles, par profession faite à Louvain le 5 mars 1617, né le 21 février 1593, mort à Bruxelles le 5 juin 1669, âgé de 75 ans. Nous avons publié sa biographie dans nos *Lectures*, t. 1er, page 166-169 ;

6° Claire DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, née le 22 août 1594, se maria : 1° en 1609, avec Oudart *Spinola*, comte de Brouay, mort en Sicile l'an 1618 ; et 2° l'an 1622, avec Octave *Visconti*, comte de Gamalezio, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, mort subitement à Bruxelles le 11 juin 1630 ;

7° Albertine DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, née le 28 mai 1596, décédée au mois de juillet 1652, se maria, avec Philippe-Herman *de Merode*, marquis de Treslong ;

8° Eugène DE LIGNE, dit *d'Arenberg*, capucin sous le nom de père Désiré, né le 12 juillet 1600 ;

9° Dorothée DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, née le 26 novembre 1601, décédée en 1665, se maria, par contrat passé au château d'Enghien le 18 avril 1618, avec Philippe-Lamoral, comte *de Hornes* et de Houtkercke, seigneur de Hondschoot, mort le 18 février 1663, fils de Lamoral, comte *de Hornes* et de Houtkercke, vicomte de Furnes, etc., et de Julienne *de Merode*, dame de Herlies ;

10° Catherine DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, puis religieuse à Gand ;

11° Caroline DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, mariée avec son cousin germain, Ernest, comte *d'Isenbourg*, chambellan de l'archiduc Albert, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, mort à Bruxelles le 30 mai 1664 et enterré à Sainte-Gudule.

XIX. Philippe-Charles DE LIGNE, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, duc d'Arschot, etc., seigneur d'Enghien, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, conseiller au conseil d'Etat, premier commissaire au renouvellement des lois en Flandre en 1614 et 1619, gouverneur et capitaine-général du pays de Namur, et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, né le 18 octobre 1587, mort à Madrid le 25 septembre 1640 et enterré chez les Capucins d'Enghien, épousa, en premières noces, le 21 septembre 1610, Hippolyte-Anne *de Melun*, décédée le 16 février 1615 et inhumée à Quiévrain, fille de Pierre *de Melun*, prince d'Espinoy, et d'Hippolyte *de Montmorency-Bours;* en deuxièmes noces, par traité du 27 juin 1620, Claire-Isabelle *de Berlaymont*, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, décédée le 9 août 1630, fille de Florent, comte *de Berlaymont*, seigneur de Floyon, etc., chevalier de la Toison d'or, gouverneur du Luxembourg, et de Marguerite, comtesse *de Lalaing;* et enfin, en troisièmes noces, Marie-Cléophée *de Hohenzollern*, veuve de Jean-Jacques, comte *de Bronchorst* et d'Anholt,

716

Arenberg.

née le 11 juin 1619, décédée le 26 février 1685, fille de Charles, prince *de Hohenzollern*, duc de Sigmaringen, et d'Élisabeth *de Culembourg*, sa seconde femme.

Il eut du premier lit :

1° Claire-Eugénie DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, dame de Beuvrage et de Chaumont, décédée sans enfants l'an 1661, se maria, en 1636, avec Albert DE LIGNE, dit *de Croy*, prince de Chimay et du Saint-Empire, fils d'Alexandre DE LIGNE, dit *de Croy*, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, et de Madelaine *d'Egmont ;*

2° Anne DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, décédée sans alliance ;

Il eut du deuxième lit :

3° Philippe-François-Albert DE LIGNE, duc d'Arenberg, par création de l'empereur Ferdinand III, du 9 juin 1644, et par autorisation subséquente du roi d'Espagne, seigneur d'Enghien et chevalier de l'ordre de la Toison d'or, en 1646, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de ses archers en Espagne, amiral de la mer, grand-bailli et capitaine-général du pays de Hainaut, gouverneur de Valenciennes, né le 1er septembre 1625, mort sans enfants à Bruxelles le 13 décembre 1674 et enterré à Heverlé dans le couvent des Célestins, épousa, en 1642, en Espagne, Marie-Madelaine-Françoise *de Borgia*, fille de Charles *de Borgia d'Aragon y Velasco*, duc de Gandia, grand d'Espagne, et d'Artémise *de Doria*. Le diplôme, cité plus haut, de l'empereur Ferdinand III, fut accueilli par le roi d'Espagne, qui autorisa Philippe-François-Albert DE LIGNE, à prendre le nom et le titre de duc d'Arenberg. Cette concession fut différemment interprétée. Le roi d'Espagne écrivit, à ce sujet, au gouverneur-général une lettre en espagnol, sous la date du 7 juillet 1647 : « J'ai vu ce que contient la lettre de Votre Altesse, du 11 mai, touchant ce qui s'est passé en la prétention qu'ont les princes de Chimay et de Barbançon d'être traités, eux et leurs descendants de la maison d'Arschot, comme princes de l'Empire, se fondant sur le diplôme nouveau que le sérénissime empereur, mon frère, a concédé de changer le titre de prince qu'avaient ceux de la maison d'Arenberg en celui de duc; or, afin que V. A. soit informée de ce qui est à considérer en cette matière, elle doit savoir que les princes de l'empire n'ont pas de traitants en mes États, et que, comme tels, on ne leur commande pas de se couvrir et n'ont pas de séance entre les grands; comme aussi à ceux-ci n'est désigné aucun traitement en Allemagne. Les princes de l'empire de la première classe ont une différente graduation et traitement que ceux d'Arenberg quand ils sont de l'empire; et Sa Majesté les traite comme tels. Le titre nouveau de duc ne constitue pas les comtes d'Arenberg et depuis princes, et maintenant ducs d'Arenberg en plus grand degré de princes de l'Empire qu'ils n'étaient auparavant; et la licence que j'ai donnée au duc d'Arschot d'user du titre de duc d'Arenberg fut avec la considération qu'il ne lui touchait aucunes prééminences en mes États et particulièrement en ceux

Arenberg.

de par-deça où il a celles de grand d'Espagne qui sont plus grandes et en mes États et selon le style de mes royaumes et ès Pays-Bas; aux collatéraux ne touche pas le traitement des aînés ni à aucun autre, ainsi qu'ils le peuvent prétendre en Allemagne; et partant si la maison du duc d'Arschot montre du ressentiment de ce que cette prétention ne lui est pas admise, celui de tous les titres de ces provinces-là serait beaucoup plus grand si avant qu'elle fut avancée au traitement qu'elle a reçu jusques alors; ces motifs font paraître que le nouveau titre de duc d'Arenberg ne change rien ès États de par-delà et lorsque je lui permis d'être appelé duc d'Arenberg, ainsi qu'il fut appelé prince, je ne considérais aucune différence avec sa personne et descendants et beaucoup moins avec les collatéraux qui passés tant d'années sont issus de sa maison par des voies différentes, ne leur pouvant jamais toucher aucune nouvelle grâce au cas qu'elle dut apporter quelque différence à celle d'Arschot, ce que je n'admets pas, et pour tout ce qui dit est, Votre Altesse ne peut traiter ces maisons ni d'autres autrement que ne les a traitées le seigneur archiduc Albert, mon oncle, l'infante dona Isabella et le seigneur infant don Ferdinand, mon frère, qui soient en gloire, qui doit être la règle générale, tandis que je ne fais aucune nouvelle grâce; je l'en charge ainsi à Votre Altesse, et qu'elle procure par la voie qu'elle jugera plus à propos qu'ils l'entendent ainsi, attendu que la même se déclarera ici au duc d'Arschot, s'il en fait aucune instance. »

4° Marguerite-Alexandrine DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, décédée à Saint-Omer le 25 juillet 1651, se maria, le 28 avril 1649, avec Eugène *de Montmorency*, prince de Robecque, marquis de Moerbeek, comte d'Estaire, fils de Jean *de Montmorency*, comte de Moerbeek, et de Madelaine *de Lens;*

5° Jeanne-Ernestine-Françoise DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, décédée en couches le 10 octobre 1665 et inhumée chez les Carmes à Bruxelles, se maria, le 14 mai 1656, avec Alexandre-Hippolyte-Balthazar, duc *de Bournonville*, fils d'Alexandre, duc *de Bournonville*, comte de Hennin, seigneur de Capres, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne *de Melun;*

6° Isabelle-Claire DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, décédée le 7 décembre 1670, se maria, avec Maximilien-Guillaume *Truchsess de Waldbourg*, comte de Wolfegg, gouverneur d'Amberg, en Bavière, et du Palatinat;

7° Marie-Désirée, décédée sans alliance;

Il eut du troisième lit :

8° Charles-Eugène, qui suit:

9° Marie-Thérèse DE LIGNE, dite *d'Arenberg*, née en 1639, décédée à 1705, se maria, en 1658, avec François-Christophe, comte *de Furstemberg*, mort le 22 septembre 1671, fils de Wratislas, comte *de Furstemberg*, et de Jeanne-Éléonore, comtesse *de Helfenstein*.

XX. Charles-Eugène, duc d'Arenberg et du Saint-Empire, par création de l'empereur Ferdinand III du 9 juin 1644. Voici un extrait de ce diplôme

Arenberg.

d'après une ancienne traduction : « Nous avec mure délibération et bon conseil, de notre certaine et parfaite science, libre mouvement et volonté propre, par singulière grâce impériale créons, exaltons et érigeons le susdit prince Philippe-François, prince-comte d'Arenberg, et son frère Charles-Eugène, et tous et quelconques les enfants et descendants légitimes, tant mâles que femelles, du prince Charles susdit et du prince Robert, son frère, princes-comtes et princesses-comtesses par l'empereur Maximilien II, d'auguste et glorieuse mémoire, et particulièrement les enfants desdits princes Charles et Robert, frères, Philippe et Albert, princes-comtes d'Arenberg, et tous les héritiers légitimes d'iceux, et héritiers de leurs héritiers, en ligne directe, lesquels uniquement portant les titre et armes d'Arenberg, ne soit qu'ils y ajoutent quelque chose du consentement du prince régent et chef de la maison d'Arenberg, lequel maintenant est le prince Philippe-François, en l'état, honneur et dignité de nôtres et du Saint-Empire, ducs et duchesses d'Arenberg, les aggréons, unissons, égalons et constituons en la compagnie, rang et dignités des autres ducs nôtres et participent de toutes et quelconques grâces, libertés, honneurs, dignités, avantages, prééminences et rang, droit et justices, notamment dans toutes les assemblées, tournois et autres exercices de chevalerie, bénéfices dans les hauts et bas chapitres, fiefs et offices ecclésiastiques et séculiers; portent sur l'écu de leurs armoiries d'Arenberg, la couronne, bonnet et autres ornements ducaux, et jouissent de tous et quelconques honneurs dont jouissent et sont participants et capables les autres ducs nôtres et du Saint-Empire et particulièrement jouissent en tous lieux, sans détourbier ni empêchement quelconque, du nom, titre, ornement et écu d'armoiries ducales avec tous les honneurs séances et voix dans toutes les diètes et assemblées, tant impériales que circulaires des États de l'empire, en tous lieux et en quelque part que ce soit, selon que leur appartient, auront besoin, le voudront et désireront, en la même manière que font et peuvent faire de droit et coutume les autres ducs, nés nôtres et du Saint-Empire romain.

« Par dessus quoi nous confirmons et validons en vertu de ces présentes lettres impériales, de notre certaine science et en vertu de notre pouvoir absolu, comme empereur romain, en la forme et manière plus ferme et valide que se pourra, tous les anciens priviléges, régales, franchises, exemptions, juridictions, droits, justices, usages et coutumes, semblablement érigeons, exaltons et élevons ladite comté princière d'Arenberg en la forme susdite, avec toutes ses royales grandeurs, baronnies, biens, exemptions, franchises, juridictions, droits, usages et coutumes, et toutes autres appartenances, en un singulier libre souverain et immédiat duché du Saint-Empire, etc. »

Lors de la mort de son père, Charles-Eugène d'Arenberg n'avait que sept ans, et à la date dudit diplôme il en avait dix. Alors il était destiné à l'église : il fut chanoine. Après la mort des deux enfants de son frère aîné, qui étaient décédés en bas âge, il reprit l'habit séculier. Arenberg.

Nonobstant le diplôme cité plus haut, il se qualifiait de prince d'Arenberg; seulement depuis la mort de son frère aîné, en 1674, dont il était héritier, il fut duc d'Arenberg et d'Arschot, seigneur d'Enghien, etc.

Il fut successivement lieutenant-général au gouvernement de la province de Hainaut, le 12 juillet 1675, gouverneur de Mons et chevalier de la Toison d'or. Il naquit le 8 mai 1635 et mourut le 25 juin 1681, à l'âge de 48 ans. Il avait épousé, en 1660, Marie-Henriette *de Vergy de Cusance*, marquise de Varenbon, comtesse de Champlite, décédée à ~~Enghien~~ le 21 juin 1700, fille et principale héritière de Claude-François *de Cusance*, comte de Champlite, baron de Vergy, etc., et d'Ernestine *de Witthem*. De ce mariage sont provenus :

1° Philippe-Charles-François, qui suit :

2° Alexandre-Joseph, dit *le prince d'Arenberg*, né le 20 mai 1664, tué dans un combat contre les Turcs le 7 juillet 1683;

3° Marie-Thérèse d'Arenberg, dame de l'ordre de la Croix étoilée, née le 25 septembre 1667, décédée le 28 mai 1716, se maria : 1° le 14 mai 1683, à Othon-Henri, marquis *del Caretto de Savona y Grana*, comte de Millesimo, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'or, veuf de Marie-Thérèse *de Herberstein*, mort au château royal de Marimont le 15 juin 1685; et 2° le 10 février 1687, avec Louis-Ernest, comte *d'Egmont*, prince de Gavre, général de cavalerie au service d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, mort sans enfants à Bruxelles le 31 septembre 1693.

XXI. Philippe-Charles-François, duc d'Arenberg et d'Arschot et du Saint-Empire, et chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, général-major au service de l'Empire, né le 10 mai 1663, mort le 25 août 1691 à Peterwaradin, en Hongrie, des blessures qu'il avait reçues à la sanglante bataille de Salankemen, contre les Turcs, le 19 du même mois, épousa le 12 février 1684, Marie-Henriette *del Caretto de Savona y Grana*, dame de la Croix étoilée, née l'an 1671, décédée au château de Droogenbosch, près de Bruxelles, le 22 février 1744, à l'âge de 72 ans, fille d'Othon-Henri, marquis *del Caretto de Savona y Grana*, comte de Millesimo, et de Marie-Thérèse *de Herberstein*, sa première femme, dont :

1° Marie-Anne d'Arenberg, née le 31 août 1689, décédée en avril 1736, se maria,

Arenberg.

le 20 novembre 1707, avec François-Egon *de la Tour*, dit *prince d'Auvergne*, marquis de Berg-op-Zoom, lieutenant-général au service des États-Généraux de Hollande, né le 3 décembre 1675, mort de la petite vérole à Douai le 26 juillet 1710, fils de Frédéric-Maurice *de la Tour d'Auvergne* et de Henriette-Françoise, princesse *de Hohenzollern;* 2° au mois de février 1712, avec un Français, dit le marquis *de Mezy;*

2° Léopold-Philippe-Charles-Joseph, qui suit:

XXII. Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc D'ARENBERG et d'Arschot, etc., grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, conseiller intime d'État actuel de S. M. I. et R., feld-maréchal de ses armées, etc., grand-bailli et officier-souverain du pays et comté de Hainaut, par création du 12 décembre 1709, né le 14 octobre 1690, mort au château d'Héverlé, près de Louvain, le 4 mars 1754, avait reçu presqu'au berceau le collier de la Toison d'or, en mémoire de la conduite glorieuse de son père à la bataille de Salankemen. Il avait épousé, à Bruxelles, le 29 mars 1711, Marie-Louise-Françoise *Pignatelli*, dame de la Croix étoilée, par admission du 14 septembre 1731, née le 7 juillet 1692, décédée le 3 mai 1766, fille de Nicolas *Pignatelli*, duc de Bisaccia, et de Marie-Claire-Angéline *d'Egmont*. De ce mariage sont nés:

1° Marie-Victoire-Josephe-Pauline D'ARENBERG, dame de la Croix étoilée, par réception du 3 mai 1736, née le 26 octobre 1714, décédée le 3 avril 1793, se maria, le 7 décembre 1735, à Auguste-Guillaume-George-Simpert, marquis *de Bade-Baden*, par la mort de son frère sans enfants arrivée le 22 octobre 1761. Par sa mort également sans enfants arrivée le 21 décembre 1771, la branche catholique de cette illustre maison s'est trouvée éteinte, et tous les domaines passèrent dans la branche protestante;

2° Marie-Adélaïde-Anne D'ARENBERG, née à Enghien le 3 septembre 1719, décédée sans alliance;

3° Charles-Léopold-Marie-Raymond, qui suit:

4° Marie-Florence-Charlotte D'ARENBERG, dame de l'ordre de la Croix étoilée, par réception du 3 mai 1744, née le 23 octobre 1722, décédée à Bruxelles le 10 février 1776, se maria, le 12 janvier 1744, à Jean-Charles-Joseph, comte *de Merode*, marquis de Deynze, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, né le 3 décembre 1719, mort sans enfants le 10 août 1774, fils de Joachim-Maximilien-Marie-Joseph-Hyacinthe *de Merode*, marquis de Deynze, et de Thérèse-Jeanne-Philippine *de Merode de Houffalize;*

5° Victoire-Louise D'ARENBERG, née le 7 janvier 1723;

6° Adélaïde D'ARENBERG, chanoinesse du chapitre noble de Château-Chalons en Bourgogne, dame de l'ordre de la Croix étoilée, par réception du 3 mai 1744, née le 30 octobre 1726, décédée en 1745;

7° Léopold-Charles d'Arenberg, né le 13 septembre 1730, mort le 9 mars 1735; Arenberg.

8° Eulalie d'Arenberg, décédée à Vienne de la petite vérole le 14 décembre 1745, à l'âge de 14 ans.

XXIII. Charles-Léopold-Marie-Raymond, duc d'Arenberg et d'Arschot, chevalier de la Toison d'or le 27 février 1757, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse le 4 décembre 1758, grand d'Espagne de la première classe, pair et chambellan héréditaire de Hainaut, sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, membre de l'état noble de Brabant, grand-maitre de l'artillerie du Saint-Empire romain, chambellan et conseiller intime d'État actuel de L. M. impériales, feld-maréchal et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, capitaine-général, grand-bailli et officier souverain du pays et comté de Hainaut, né à ~~Enghien~~ le ~~20~~ juillet 1721, mort au château dudit Enghien le 17 août 1778, épousa, le 10 juin 1748, Louise-Marguerite, comtesse *de la Marck*, dame de la Croix étoilée, par réception du 14 septembre 1749, née le ~~16~~ ~~juillet~~ 1730, fille unique et seule héritière de Louis-Engelbert, comte *de la Marck* et du Saint-Empire, baron de Lumain, lieutenant-général des armées de France, colonel d'un régiment d'infanterie allemande, gouverneur de Cambrai et du Cambresis, et de Marie-Anne-Hyacinthe *de Visdelou*, dame de Bien-Assis, en Bretagne, dont :

1° Françoise-Marie-Thérèse d'Arenberg, née le 2 juillet 1749, décédée le 30 mars 1751;

2° Louis-~~Pierre~~-Engelbert, qui suit :

3° Marie-Françoise-Léopoldine d'Arenberg, chanoinesse du chapitre noble de Thorn, née le 13 juillet 1751, se maria, le 30 août 1781, avec Joseph-Nicolas, comte *de Windisch-Graetz*, grand-écuyer héréditaire de Styrie, mort le 24 janvier 1802, fils de Léopold-Charles, comte *de Windisch-Graetz*, et de Marie-Antoinette, comtesse *de Khevenhuller;*

4° Marie-Flore-Françoise-Auguste-Caroline d'Arenberg, née le 25 juin 1752, décédée à Bruxelles le 13 avril 1832, se maria, le 18 avril 1771, avec Wolfgang-Guillaume-Joseph-Léonard, duc *d'Ursel* et d'Hoboken, chambellan actuel de la cour de Vienne, général-major au service d'Autriche, né le 28 avril 1750, mort en 1804, fils de Charles-Élisabeth-Conrad, duc *d'Ursel* et d'Hoboken, lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche, chevalier de la Toison d'or, et de Marie-Éléonore, princesse *de Lobkowitz;*

5° Auguste-Marie-Raymond d'Arenberg, comte de la Marck, général-major au service d'Autriche, maréchal-de-camp et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de Louis XVI, puis lieutenant-général au service du royaume des Pays-Bas, né le 30 août 1753, mort à Bruxelles le 26 septembre 1833, épousa, le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule *le Danois de*

Arenberg.

Cernay, décédée le 12 septembre 1810, fille d'Augustin-Marie *le Danois*, marquis de Cernay, lieutenant-général des armées du roi de France et gouverneur du Quesnoy. De ce mariage est né un fils, savoir :

Ernest-Engelbert, duc d'Arenberg, né le 25 mai 1777, a épousé, en premières noces, le 20 avril 1799, Marie-Thérèse *de Windisch-Graetz*, née le 4 mars 1777, décédée le 22 janvier 1841, fille de Joseph-Nicolas, comte *de Windisch-Graetz*, et de N., comtesse *Erdodi*; et, en secondes noces, le 26 septembre 1842, à l'âge de 65 ans, Sophie-Caroline-Marie, princesse *d'Aversperg*, née le 8 janvier 1811.

Il a du premier lit :

* Ernestine-Marie, née en 1082 ;

Il a du second lit :

** Éléonore-Marie-Joséphine-Ursule, née le 19 février 1843.

6° Charles-Joseph-Marie-François d'Arenberg, capitaine des carabiniers au service d'Autriche, né le 18 avril 1755, mort en célibat à Zueim, en Moravie;

7° Louis-Marie d'Arenberg, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, ancien colonel-commandant du régiment de la Marck, infanterie allemande, au service de France, né le 20 février 1757, mort à Rome le 2 avril 1795, épousa : 1° en 1788, Anne-Adélaïde-Julie *de Mailly-Nesle*, décédée en 1789, fille de Louis-Joseph, comte *de Mailly*, marquis de Nesle; 2° Élisabeth, princesse *de Schakowska*.

Il eut du premier lit :

A Amélie-Louise-Adélaïde d'Arenberg, née le 10 avril 1789, s'est mariée le 25 mai 1807, avec Pie-Auguste, duc *de Bavière*, général-major au service de Bavière, comte palatin de Birkenfeld, et de Marie-Anne, duchesse *des Deux-Ponts;*

Il eut du second lit :

B Catherine, née le 1er décembre 1792, décédée en 1818.

8° Marie-Louise-Françoise d'Arenberg, née le 29 janvier 1764, se maria, au château d'Héverlé, le 24 septembre 1781, avec Louis-Joseph-Thérèse, comte *de Starhemberg*, né le 12 mars 1762, fils unique de George-Adam, prince *de Starhemberg* et du Saint-Empire romain, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'or, et de Marie-Françoise-Josephe, princesse *de Salm-Salm*, sa seconde femme.

XXIV. Louis-Pierre-Engelbert, duc d'Arenberg, surnommé *l'Aveugle* parce qu'il avait eu le malheur de perdre la vue à la chasse, à la fleur de l'âge, reçut le collier de la Toison d'or en 1784, et fut chambellan actuel de la cour de Vienne, par admission du 22 septembre 1771; né le 3 août 1750, mort le 7 mars 1820, il épousa, le 19 janvier 1773, à Paris, Pauline-Louise-Antoinette-Candide-Félicité *de Brancas*, née le 23 octobre 1758, décédée le

10 août 1812, fille de Louis-Léon-Félicité, duc de Lauragais, et d'Élisabeth-Pauline *de Gand de Merode*, dont : Arenberg.

1° Prosper-Louis, qui suit :

2° Philémon-Paul-Marie d'Arenberg, né le 10 janvier 1788;

3° Pierre d'Alcantara-Charles, duc d'Arenberg, pair de France le 25 novembre 1827, naturalisé Français le 28 février 1828, né le 2 octobre 1790, a épousé, le 27 janvier 1829, Alix-Marie-Charlotte *de Talleyrand*, née le 4 novembre 1808, décédée le 21 septembre 1842, fille d'Augustin-Marie-Elie-Charles *de Talleyrand*, duc de Périgord, grand d'Espagne de la première classe, et de Marie-Nicolette *de Choiseul-Praslin*. De ce mariage sont nés :

A Augustine-Marie d'Arenberg, née le 15 novembre 1830, s'est mariée, le 8 octobre 1849, à Paris, à Charles-Antoine-Ghislain, comte *de Merode*, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne de la première classe ;

B Louis-Charles-Marie ; — C Auguste-Louis-Albéric, jumeaux, nés le 15 décembre 1837.

4° Philippe-Joseph d'Arenberg, né le 4 octobre 1794, mort à Vienne le 7 mars 1815, d'une chute de cheval.

XXV. Prosper-Louis, duc d'Arenberg, admis au collége des princes à la diète provinciale de Westphalie, avec voix virile, le 27 mars 1824, né le 28 avril 1785, épousa, en premières noces, le 1er février 1808, Stéphanie *de Tascher*, fille de Robert-Marguerite, dit *le baron de Tascher*, commandant des ports et rades de la Martinique, et de N. *Leroux de la Chapelle*; et, ce mariage ayant été déclaré nul par jugement du tribunal civil du département de la Seine, du 29 août 1816, par sentence de l'officialité de Paris, du 27 mars 1817, et enfin par bulle du pape, du 21 août 1818, il épousa, en secondes noces, le 26 janvier 1819, Marie-Ludomille-Rose, princesse *de Lobkowitz*, née le 15 mars 1798, fille d'Antoine-Isidore, prince *de Lobkowitz*, dont :

1° Louise-Pauline-Sidonie, née le 18 décembre 1820 ;

2° Marie-Flore-Pauline, née le 2 mars 1823, s'est mariée, le 9 août 1841, au prince Camille *Aldobrandini;*

3° Engelbert-Auguste-Antoine, né le 11 mai 1824;

4° Antoine-François, duc d'Arenberg, né le 5 février 1826, a épousé, le 23 août 1847, Marie, comtesse *de Merode*, fille cadette de Werner-Jean-Baptiste-Ghislain, comte *de Merode*, et de Victoire-Louise-Albertine-Xavière, comtesse *de Spangen*. De ce mariage est né :

A Philippe-Marie-Prosper, né le 17 juin 1848;

B Jean-Baptiste-Engelbert-Marie-François-Ghislain-Léonard, né le 18 octobre 1850.

5° Charles-Pierre d'Alcantara-Joseph, né le 3 juillet 1829 ;

6° Charles-Marie-Joseph, né le 6 septembre 1831 ;

7° Joseph-Léonard-Balthazar, né le 8 août 1833.

LIMBOURG-STYRUM (DE), originaire de Hollande. Guillaume-Bernard, comte DE LIMBOURG-STYRUM, né le 13 décembre 1795, fils de Samuel-Jean, comte DE LIMBOURG-STYRUM, et de Jeanne-Sara *Reynst*, épousa, le 22 novembre 1822, Albertine-Philippine-Joséphine *de Pret de Calesberg*, née le 15 novembre 1800. Il était alors premier lieutenant au 15e d'infanterie et chevalier de l'ordre militaire de Guillaume.

LIMMINGHE (DE). « Marie-Thérèse, salut. De la part de notre cher et bien amé Guillaume-François-Joseph DE LIMMINGHE, fils puîné du comte Charles DE LIMMINGHE DE NEUF-CHAPELLE, en son vivant mestre-de-camp-général du feu roi d'Espagne Charles II, et membre des états nobles de Brabant, nous a été très-humblement représenté que sa famille aurait toujours tenu un rang distingué parmi la noblesse des Pays-Bas; que dès l'an 1578, deux de ses arrière-grandes tantes de même nom et des mêmes armes auraient déjà été chanoinesses au chapitre d'Andenne, où sa sœur occuperait encore à présent une prébende, et que la tante paternelle du remontrant aurait de même été chanoinesse au chapitre de Moustier; que ses ancêtres se seraient toujours distingués au service de nos glorieux prédécesseurs; que parmi les grâces dont leurs services auraient été récompensés se trouveraient les lettres-patentes du 17 février 1678, par lesquelles le roi Charles II aurait accordé à Lamoral VAN DEN BERGHE, président de la chambre des comptes en Brabant, aïeul du remontrant, la faculté de porter les pleines armes de la famille d'Uterlimminghe, dont il descendait en ligne directe et masculine; que son père aurait eu le bonheur, pendant plus de quatre-vingts ans, de servir le susdit roi, que feu Sa Majesté impériale et catholique Charles VI, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de glorieuse mémoire, et ensuite nous-même, premièrement en qualité de cornette dans le régiment de cuirassiers allemands, de sergent-major et de mestre-de-camp-général au service de Charles II, dans lequel il se serait particulièrement distingué à la bataille de Castiau, donnée en 1676; et ensuite en qualité de membre et député des états nobles de notre province et duché de Brabant, où jusqu'à l'âge de près de cent ans et jusqu'à sa mort, il n'aurait jamais discontinué de marquer tout le zèle et attachement possible pour les intérêts et biens du service de ses augustes souverains; de tout quoi il consterait par les différentes pièces qu'il a produites, que le roi catholique Charles II, tant en considération des services du père du remontrant que des titres et honneurs, dont la plupart de ses ancêtres paternels et maternels auraient déjà été revêtus; et ayant égard à ce qu'il serait issu de Bastin, comte de Limminghe, qui vers l'an 1060, s'étant transporté d'Allemagne à Louvain, y au-

rait établi les sept lignages ou familles patriciennes, aurait, par lettres-patentes du 7 juillet 1694, daigné lui accorder le titre de comte, avec permission de pouvoir ériger en cette dignité telle terre en Brabant qu'il voudrait; que le remontrant, animé du même zèle que ses ancêtres aurait formé le dessein de se faire recevoir dans les états nobles de Brabant, pour, à l'exemple de son père, concourir de tout son pouvoir au bien-être de notre service; mais comme selon les lois héraldiques de nos provinces belgiques, il n'y aurait que le seul aîné des familles qui dans les concessions de titre, ait droit de les porter, le remontrant nous supplie en toute soumission de daigner le créer comte de Limminghe, pour lui, ses enfants et ses descendants de l'un et de l'autre sexe, à naître de mariage légitime, comtes et comtesses, selon l'ordre de primogéniture, et lui accorder la permission de sommer d'une couronne de comte l'écu de ses anciennes armoiries de sa famille, qui seraient d'or à trois pals d'azur au chef de gueules, supporté de deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle, celle à dextre aux armes de l'écu, et celles à senestre d'argent à la croix pleine de gueules, les lances frangées et cordons d'or, de gueules et d'azur, au fer d'argent, posées sous un pavillon aux émaux de l'écu. Nous, ce que dessus considéré, etc. Vienne, le 6 décembre 1761. »

LIMNANDER, famille gantoise.

I. Romain LIMNANDER, échevin d'Alost, sa ville natale, était fils de Jacques LIMNANDER, docteur en médecine et échevin de ladite ville, et de Marie *Wils*. Il épousa Élisabeth *van den Hauwe*, fille d'Olivier. Ils gisent à l'église collégiale d'Alost, dans la chapelle de Saint-Antoine, sous une pierre bleue, ornée de l'écusson de Limnander. Quatre enfants naquirent de ce mariage :

1° Olivier, qui suit :
2° Jean ; — 3° Jacques ; — 4° Barbe.

II. Olivier LIMNANDER, anobli par lettres-patentes du 12 février 1683, du roi Charles II, seigneur de Damas et de Salas, avocat fiscal de l'évêché de Gand, né à Alost en 1637, mort le 7 mars 1713, épousa Pétronille-Élisabeth *de Bundele*, décédée le 23 septembre 1710, à l'âge de 80 ans, fille de Henri, greffier du pays d'Alost, et de Jeanne *de Wilde*. Ils gisent dans l'église des Carmes-Chaussés à Gand, sous une belle pierre de marbre blanc, ornée de leurs écussons. De ce mariage naquirent :

1° Olivier-François LIMNANDER s'établit à Alost, où il épousa Françoise *Mieux*. De ce mariage naquirent trois enfants :

A. Marie-Josephe, décédée à Gand, sans alliance, le 7 juillet 1760, à l'âge de 70 ans ;

B Isabelle-Marie-Thérèse Limnander, décédée le 26 avril 1757, se maria, à Saint-Michel de Gand, le 11 décembre 1720, avec Philippe-Paul *Stockmans*, commandant de la ville d'Audenarde, mort le 9 juin 1765, fils de Nicolas. Ils gisent à Sainte-Walburge de ladite ville;

C Ignace Limnander, religieux à Beaupré.

2° Jérôme-Sébastien, qui suit :

3° Suzanne-Jeanne;

4° Barbe-Thérèse;

5° Aldegonde.

III. Jérôme-Sébastien Limnander, seigneur de Zulte, qu'il acheta de *F.-R. de Beer*, baron de Meulebeke, né à Alost le 30 septembre 16.., mort le 13 octobre 1742, épousa Jeanne-Marie *Rekenaere*, née le 26 mars 1666, décédée le 18 août 1714, fille d'Ignace, avocat au conseil de Flandre, et d'Anne-Marie *van der Linden*. Ils gisent aux Dominicains de Gand, dans la sépulture de Rekenaere. De ce mariage naquirent :

1° Jérôme-Olivier, qui suit :

2° N., décédée sans alliance;

3° Jean-Joseph-Ignace, né à Gand le 7 décembre 1701 et baptisé à Saint-Bavon, mort en célibat le 23 avril 1728 et enterré auprès de sa mère;

4° N. Limnander, décédée le 14 juillet 1730 et inhumée à la collégiale d'Alost, se maria avec N. *Baston*.

IV. Jérôme-Olivier Limnander, seigneur de Zulte, né le 20 février 1697, mort le 12 juin 1768 et enterré aux Dominicains de Gand, épousa, le 23 novembre 1728, Marie-Charlotte-Françoise-Josephe *de Kerchove*, décédée le 17 avril 1749, fille de Jean-François, seigneur d'Etichove et d'Anne-Isabelle *Lanchals*, baronne d'Exaerde, dont :

1° Marie-Charlotte-Josephe, née le 27 novembre 1730, décédée le 27 novembre 1750 et inhumée aux Dominicains;

2° Charlotte-Françoise-Joséphine, née le 16 février 1733;

3° Joseph-Jérôme-Adrien, qui suit :

4° Jeanne-Thérèse-Colette, née le 13 juillet 1739;

5° Gérard-Joseph-Ghislain Limnander, seigneur de Nieuwenhove, né le 7 avril 1742, épousa, à Gand, en premières noces, le 10 février 1763, à l'église de Saint-Michel, Thérèse-Françoise *Schoorman*, née à Gand le 4 août 1743, décédée le 10 août 1784 et inhumée au cimetière de Saint-Michel susdit, fille aînée d'Amand-Benoît *Schoorman* et d'Isabelle-Thérèse *van der Bruggen;* et, en secondes noces, le 26 août 1795, Marie-Françoise-Joséphine *Delcourt*, dont il n'eut pas d'enfants. Gérard-Joseph-Ghislain Limnander, seigneur de Nieuwenhove, est l'auteur de la branche de Limnander de Nieuwenhove, ci-après;

6° Isabelle-Thérèse-Josephe-Jacqueline LIMNANDER, née le 27 mai 1743, décédée le 24 septembre 1764, se maria, le 27 mai de la même année, avec Charles-Joseph, comte *de Lichtervelde*, seigneur de Lathem, né le 4 avril 1712, mort à Gand le 12 avril 1783, fils de Gilles-François, comte *de Lichtervelde*, seigneur de Lathem, et de Marie-Anne-Nicole *de Preudhomme d'Hailly;* lequel convola, le 8 octobre 1765, avec Marie-Françoise-Josephe-Thérèse *Joigny de Pamele*, dame de l'ordre de la Croix étoilée;

7° Henriette-Jacqueline-Françoise, née le 13 octobre 1746, décédée à Gand, sans alliance, le 27 novembre 1793.

V. Joseph-Jérôme-Adrien LIMNANDER, seigneur de Zulte, né le 17 juin 1738, mort à Gand le 28 mars 1789, épousa, à Gand, par contrat du 6 juin 1763, et à Bruxelles le 8 du même mois, Catherine-Françoise-Charlotte-Josephe *de Wautier*, née le 12 mai 1732, fille de Jean-Baptiste *de Wautier* et de Maximilienne-Emmanuelle *van der Vekene*, dont :

1° Marie-Jeanne-Colette, née le 23 avril 1764; — 2° Charles-Joseph-Maximilien-Antoine LIMNANDER, seigneur de Zulte, né à Gand le 23 mai 1766 et baptisé à Saint-Bavon le 15 juin suivant, épousa, le 21 septembre 1791, à Saint-Bavon, Sophie-Livine-Josephe *Wouters de Terweerden*, née à Gand le 31 juillet 1772, fille de Balthazar-François *Wouters* et de Claire-Philippine-Josephe *Frederycx;* — 3° Lamberte-Charlotte-Louise-Auguste-Ferdinande-Emmanuelle-Adrienne LIMNANDER, née à Gand le 16 juin 1767 et baptisée à Saint-Michel, décédée le 7 juin 1834, se maria, le 18 août 1795, à Saint-Bavon de ladite ville, avec Eugène-Jean-Nicolas *de Meulenaere* d'Hele, né à Roulers le 8 septembre 1759, mort le 1er janvier 1834, fils de Maximilien-Baudouin *de Meulenaere*, conseiller-pensionnaire et greffier de Roulers, et d'Angélique-Louise *Walwein;* — 4° Charlotte-Josephe-Adrienne, née le 15 janvier 1769, décédée sans alliance le 27 novembre 1793;

5° Jérôme-Joseph-François, qui suit :

VI. Jérôme-Joseph-François LIMNANDER DE ZULTE, bourgmestre de Zulte, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 15 mars 1770, mort à Gand le 5 février 1836, épousa, le 24 avril 1804, Isabelle-Anne-Hubertine *de Giey*, née le 6 avril 1775, décédée à Gand le 9 décembre 1841, fille de François-Pierre-Joseph, baron *de Giey*, et de Marie-Catherine-Félicité *d'Hane*, dont :

1° Auguste-Charles, qui suit :

2° Adélaïde-Catherine LIMNANDER, décédée le 4 septembre 1835, se maria, en janvier de la même année, avec le baron François *de Heusch*, officier d'artillerie au service de Belgique, fils d'Albert.

VII. Auguste-Charles LIMNANDER DE ZULTE, né le 28 décembre 1805, a épousé, au mois de mai 1829, Cornélie-Marie-Françoise-Isabelle *Hamelinck*,

née le 20 juin 1809, fille de Philippe-François-Xavier et d'Anne-Françoise-Constance *Odemaer*, dont :

1° Coralie-Isabelle, née le 26 janvier 1830 ;
2° Jules-Auguste-Philippe, né le 8 janvier 1831.

Limnander de Nieuwenhove.

Nieuwenhove.

V. Gérard-Joseph-Ghislain LIMNANDER, seigneur de Nieuwenhove, né le 7 avril 1742, était fils puiné de Jérôme LIMNANDER, seigneur de Zulte, et de Marie-Charlotte-Françoise-Josephe *de Kerchove*. Il épousa, à Gand, à l'église de Saint-Michel, le 10 février 1765, en premières noces, Thérèse-Françoise *Schoorman*, née à Gand le 4 août 1743, décédée le 10 août 1784 et inhumée au cimetière de Saint-Michel susdit, fille aînée d'Amand-Benoit *Schoorman* et d'Isabelle-Thérèse *van der Bruggen*; et, en secondes noces, le 26 août 1795, Marie-Françoise-Joséphine *Delcourt*, dont il n'eut pas d'enfants. Gérard-Joseph-Ghislain LIMNANDER, seigneur de Nieuwenhove, laissa de son premier mariage :

1° Marie-Thérèse-Ghislaine LIMNANDER, née le 24 février 1766 et baptisée à Saint-Michel susdit, décédée le 30 novembre 1825, se maria, à ladite église, le 21 mai 1787, avec Philibert-François-Jean-Baptiste-Joseph *van der Haeghen de Mussain*, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 18 novembre 1760, mort le 20 février 1818, fils de Philippe-François-Joseph et de Marie-Françoise-Jacqueline-Colette *de Aranda* ;
2° Armand-Benoit-Jérôme-Ghislain, qui suit :
3° Jacques-Charles-Ghislain LIMNANDER, né le 24 juin 1768, mort en 1823, épousa, à Saint-Jacques d'Anvers, le 8 mai 1792, Françoise-Marie-Anne-Jacqueline *Herry*, née à Anvers le 18 octobre 1766, fille de Philippe-Denis-Joseph *Herry*, écuyer, premier trésorier d'Anvers, et de Françoise-Colette *Mertens*, dont :

A Marie-Françoise-Ghislaine LIMNANDER, née à Gand le 1er mars 1793, s'est mariée, le 20 juin 1825, avec Amand-François-Charles-Jean *Schoorman*, né à Gand le 8 octobre 1792, fils de Jean-François-Joseph et de Livine-Françoise *van de Vyvere* ; — B Joséphine-Thérèse-Ghislaine, mariée à Martin *Moorts*, à Alost ; — C Adélaïde, décédée sans alliance ; — D Charles-François-Ghislain, mort en célibat ; — E Mathilde-Ghislaine LIMNANDER, mariée à Prosper *de Behault*.

4° Louis-François-Ghislain, né le 7 décembre 1769, mort le 20 octobre 1782 ;
5° François-Antoine-Ghislain LIMNANDER, bourgmestre d'Everghem, né le 9 juillet 1771, mort sans postérité, épousa, à la chapelle de Poort-Acker, à Gand, le 6 août 1796, Marie-Adélaïde-Justine *Diericx*, née le 7 septembre 1768, fille de Jean-François-Xavier *Diericx*, chevalier, seigneur de Burst, président du conseil de Flandre, et de Marie-Jacqueline *Veltganck*.

VI. Armand-Benoit-Jérôme-Ghislain LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, né à Gand le 22 mars 1767 et baptisé à Saint-Michel, épousa, en premières noces, le 5 septembre 1798, Marie-Suzanne-Jossine *Clemmen*, fille aînée de Josse-Charles, chevalier, et de Françoise-Pétronille *Poelman;* et, en secondes noces, à Bornhem, le 1er septembre 1813, Marie-Claire-Ghislaine-Josephe-Elmire *de Malet de Coupigny*, décédée à Gand le 28 août 1821, à l'âge de 32 ans, fille de Philippe-Joseph, comte *de Malet de Coupigny*, et de Julie *de Cunchy-Fleury*. Nieuwenhove.

Il eut du premier lit :

1° Pauline LIMNANDER, mariée : 1° à François-Xavier-Marie-Joseph *Veranneman*, né le 31 mai 1786, mort sans postérité, fils de Jean-Charles-Pierre *Veranneman* et d'Émérence-Colette *Pardo;* et 2° à Auguste-François-Ghislain, baron *Pycke de Peteghem*, né le 31 mai 1795, fils de François-Joseph *Pycke* et de Marie-Josephe-Caroline *van der Straten;*

Il eut du second lit :

2° Armand-Marie-Ghislain, qui suit :

3° Victor-Marie-Ghislain; — 4° Céline; — 5° Émilie; — 6° Arnoud, mort peu de jours après sa mère.

VII. Armand-Marie-Ghislain LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, compositeur distingué, connu dans le monde musical par d'excellents morceaux de chant, chœurs, hymnes ou romances. *Sa ronde des enfants de la nuit* a eu un succès populaire. Son opéra des *Monténégrins,* joué à Paris, renferme des beautés réelles qui assurent à son auteur une place honorable parmi les bons compositeurs. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1850. Né à Gand le 22 mai 1814, il épousa, au château de Ramsdonck le 30 septembre 1835, Éléonore-Euphémie-Antoinette-Ghislaine *de Meester,* née à Malines le 21 août 1808, décédée le 13 octobre 1848, fille de François-Théodore et d'Ignace-Julie *de Giey*. De ce mariage naquirent, à Malines, cinq enfants :

1° Elmire-Philomène-Céline-Marie-Ghislaine, née le 17 janvier 1837; — 2° Albert-Antoine-Victoire-Marie-Ghislain, né le 5 novembre 1838; — 3° Athanase-Marie-Antoine-Ghislain, né le 5 novembre 1840; — 4° Raoul-Auguste-Théodore-Antoine-Marie-Ghislain, né le 8 octobre 1841, mort en 1845; — 5° Théodore-Hubert-Marie-Ghislain, né le 18 août 1843.

LIMON (DE), d'Ypres, porte écartelé au 1er et 4e d'argent au chicot de gueules, posé en fasce, accompagné de trois feuilles de trèfles de sinople, deux

en chef et une en pointe, qui est Fronzon; au 2e et 3e d'azur au chevron d'or accompagné de trois hures de sanglier d'argent, qui est Diericx; sur le tout un écusson d'argent à la bande de gueules accompagnée de six losanges de même, qui est de Limon.

LINDEN D'HOOGHVORST (VAN DER). « Joseph. De la part de notre cher et bien-aimé Jean-Joseph-Ghislain VAN DER LINDEN, nous a été très-humblement représenté, qu'il serait issu d'une des plus anciennes et plus nobles familles de notre duché de Brabant, fils unique de Joseph-Ignace-Antoine VAN DER LINDEN, baron d'Hooghvorst, membre de l'état noble de notre dite province, et de Marie-Catherine-Ghislaine *de Brune*, ci-devant chanoinesse au chapitre noble de Moustier, petit-fils de François-Joseph VAN DER LINDEN, baron d'Hooghvorst, membre du même état, et de Constance-Théodore-Françoise *Lequieu de Guernoval de la Comté*, arrière-petit-fils de Jean-Philippe VAN DER LINDEN, baron d'Hooghvorst, seigneur de Seraing et de Marnef, aussi membre dudit état noble, et d'Anne-Albertine *d'Ognies*, arrière-arrière-petit-fils de Philippe VAN DER LINDEN, créé baron d'Hooghvorst par lettres-patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, du 27 septembre 1663, grand-forestier de notre dit duché de Brabant, et de Marie-Françoise *van der Eycken;* que celui-ci aurait été fils de Ferdinand VAN DER LINDEN, chevalier, seigneur de Seraing et de Marnef, aussi grand-forestier du même duché, et d'Anne *van der Noot*, petit-fils de Philippe VAN DER LINDEN, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et grand-forestier de la même province de Brabant, et d'Anne *Cimons de Diepenstein;* que lui suppliant serait en termes de présenter aux états de Brabant la preuve requise pour y être admis comme membre de la noblesse, mais que le titre de baron ou un plus relevé étant nécessaire pour cette réception, et les constitutions et les ordonnances héraldiques des Pays-Bas ne permettant pas à lui suppliant de se prévaloir de celui, dont son père est revêtu, à moins d'y être autorisé par une permission souveraine; il nous supplie à ces causes, en toute soumission, eu égard aux raisons susdites, jointes à la circonstance que son père lui a cédé sa terre et baronnie d'Hooghvorst, avec ses appendances et dépendances, à l'occasion de son mariage avec Angéline-Philippine-Marie-Colette *Gage*, ci-devant chanoinesse au noble chapitre de Nivelles, de daigner lui permettre d'assurer dès-à-présent, pendant la vie de son père, le titre de baron d'Hooghvorst, en vertu de l'ancienne érection. Nous, etc. Vienne, le 2 février 1783. »

LINOTTE DE POUPPÉHAN porte d'argent au chevron d'azur accompagné de trois linottes au naturel.

LOE (DE) porte d'argent à la cornière de sable. Cette famille westpha-

lienne est très-ancienne. Les titres et documents les plus vieux avec lesquels nous avons fait sa généalogie ne datent que du XIVe siècle.

III. Wessel, seigneur de Loe et de Marle, en 1359 et 1367, épousa Helwige *von Stecke*, fille de Jean *von Stecke*, seigneur de Beeck. De ce mariage naquirent :

1° Henri, qui suit :

2° Wessel von Loe, chevalier, mort le jour de St-Michel de l'an 1456, épousa Else *von Overhaus*, décédée la veille de Ste-Catherine de l'an 1450, dont postérité ci-après.

IV. Henri, seigneur de Loe, épousa Hille, dame de Westerholt, dont :

1° Wessel von Loe, chevalier;

2° Jean, qui suit :

3° Henri von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique; — 4° Renier von Loe, épousa : 1° Else *von Eyll;* 2° Else *von Calcum*, dont nous donnons la postérité ci-après; — 5° Goesteke von Loe, mariée à Bernard *von Huchtenbroich*, seigneur de Gatrop.

V. Jean, seigneur de Loe, épousa Élisabeth *von Bruggeney*, dite *Hasencamp*, dame héritière de Dorneburg. De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit :

2° Godefroi von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique, commandeur de Marienburg, au pays de Liefland; — 3° Walter von Loe, seigneur de Dorneburg, épousa Marie *von Delwick*. Ils ont formé le rameau de von Loe de Dorneburg, ci-après; — 4° Jeanne von Loe, chanoinesse de Notre-Dame à Cologne.

VI. Jean von Loe, seigneur de Loe, hérita en 1481 du château de Holsterhausen qui avait appartenu à Henri *Hasencamp*. Il épousa Marguerite, comtesse de Hasselt, dont :

1° Josse, qui suit :

2° Marguerite von Loe, abbesse du chapitre de Notre-Dame à Cologne; — 3° Anne von Loe, mariée à Herman *von Karthausen ;* — 4° Gertrude von Loe, mariée à Jean *von Bronchorst de Gronsfeld*, seigneur de Batenburg.

VII. Josse von Loe, seigneur de Loe, drossart de Holte, membre de l'ordre de la noblesse de l'électorat de Cologne et son député à la diète de Recklinghausen, épousa, l'an 1527, Anne *von Strunckede*, née en 1498, chanoinesse à Neuss, fille de Reinhard, seigneur de Strunckede, et de Sophie, comtesse *de Limbourg*, dont :

1° Bernard von Loe, épousa Marie *von Heyden de Hagenbeck*, sans postérité;

2° Walter, qui suit :

3° Marguerite von Loe, mariée à Bernard *von Overlacker de Goldschmedinck*.

VIII. Walter von Loe, seigneur de Loe, mort en 1585 et enterré à l'église de Marle, épousa Mathilde *de Lintloe*, fille d'Everard, seigneur de Walfurt, et de Sophie *von Heyden de Hagenbeck*, dont :

1° Wessel, mort à Cologne sans postérité; — 2° Éverard von Loe, mort en 1590, en Savoie, au service du duc; — 3° Jossine von Loe, mariée à Conrad, seigneur de Darll; — 4° Mathilde von Loe, dame de Loe, mariée à Thierry von Loe, seigneur de Dorneburg.

Loe de Dorneburg.

Dorneburg.

VI. Walter von Loe, seigneur de Dorneburg, était fils de Jean, seigneur de Loe, et d'Élisabeth *von Bruggeney*, dite *Hasencamp*, dame de Dorneburg, épousa Marie *von Delwick*, dont :

1° Henri, qui suit :

2° Walter von Loe, seigneur de Sodingen, épousa Rorique *van der Knippenburg*, dame héritière de Vieux-Knippenburg, fille de Roger. Ils sont les auteurs du rameau des seigneurs de Knippenburg, ci-après; — 3° Gertrude von Loe, mariée à Thierry *von Leite de Laer;* — 4° Marguerite von Loe, abbesse de Neuss et de Gerrissen; — 5° Anne von Loe, religieuse à Neuss.

VII. Henri von Loe, seigneur de Dorneburg, en 1543 et 1550, épousa, en premières noces, Brigitte *von Billerbeck d'Eickleborg;* et, en secondes noces, Marguerite *von Asbeck*, fille de Goddert *von Asbeck de Gahr* et d'Anne *up dem Berg;* sa veuve convola avec Josse *von Strunckede*. Henri von Loe laissa de son premier mariage un enfant, savoir :

VIII. Melchior von Loe, seigneur de Dorneburg, en 1559 et 1575, épousa Ide *von der Reck*, fille de Thierry, chevalier, seigneur de Reck, et de Mathilde *von Ossenbrock*. De ce mariage naquirent :

1° Thierry, qui suit :

2° Mathilde von Loe, décédée le 17 mars 1658 et inhumée à Dortmund, se maria, avec Bertram *van Bottlenberg*, dit *Schirp*.

IX. Thierry von Loe, seigneur de Dorneburg, mort vers 1633, épousa Mathilde von Loe de Loe, dame de Loe, décédée en 1650, fille de Walter, seigneur de Loe, et de Mathilde *von Lintloe*, dont :

1° Jean-Guillaume, qui suit :

2° Jean von Loe, seigneur de Loe, mort au combat de Lutzen en 1632, épousa Marie *von Brempt de Veen*. Ils sont les auteurs du rameau de Loe de Loe, ci-après; — 3° Ida von Loe, mariée, en 1632, à Jean, comte *de Hasselt;* — 4° Élisabeth-Catherine von Loe, mariée à Conrad *de Medevord de Berge*.

X. Jean-Guillaume von Loe, seigneur de Dorneburg, mort en 1655, épousa Élisabeth *von Dungel*, décédée en 1667, fille de Gossuin *von Dungel de Daulhausen* et d'Élisabeth *von Haukenscheid*, dont : Dorneburg.

1° Gossuin-Christophe, qui suit :
2° Anne-Sibylle von Loe, mariée à Jean-Gisbert *von Boenen d'Overhauss*.

XI. Gossuin-Christophe von Loe, seigneur de Dorneburg, mort en 1655, épousa, en 1652, Catherine-Marguerite *von Boenen d'Overhauss*, née en 1617, décédée le 15 janvier 1671, fille de Conrad *von Boenen d'Overhauss*, seigneur de Berge et de Balcken, et de Jeanne *von der Hoven de Hege*, dame d'Overhauss et de Hege. De ce mariage naquit une fille :

Élisabeth-Claire von Loe, dame de Dorneburg, décédée le 27 février 1684, se maria, le 7 septembre 1669, avec Conrad *von Strunckede*, drossart de Bockum, conseiller privé de la cour de Brandebourg, né le 30 août 1645, mort le 20 mai 1707, fils de Conrad, seigneur de Strunckede, et de Jeanne *von Lutzeradt*, dont la mère était Ursule *de Marnix*. Elle légua la maison et seigneurie de Dorneburg à son mari.

Loe de Loe.

X. Jean von Loe, seigneur de Loe, mort au combat de Lutzen en 1632, était fils de Thierry von Loe, seigneur de Dorneburg, et de Mathilde von Loe, dame héritière de Loe. Il épousa Marie *von Brempt de Veen*, décédée en 1665 et inhumée à Marle, fille de Jean-Frédéric *von Brempt de Veen*, amman de Ruhrort, Gelder et Heimbach, et de Marguerite *van Wylich de Fundern*, dont la mère était Elburg von Loe de Fundern, dont : Loe.

1° Thierry, qui suit :
2° Conrad-Jean; — 3° Elbrechte von Loe, décédée le 11 mai 1715, à l'âge de 91 ans, mariée à Louis *von Hoete de Kringeldans*, seigneur de Westhusen et de Kringeldans, capitaine de cavalerie, fils de Nicolas, seigneur desdits lieux, et de Marguerite *von Clod*; — 4° Mathilde von Loe, chanoinesse de Gevelsberg.

XI. Thierry von Loe, seigneur de Loe, mort le 7 juin 1668, épousa Ida *von Gent*, fille de Waleran *von Gent d'Oyen* et de Gertrude *von Padevord*, dont :

1° Thierry von Loe, seigneur de Loe, prévôt de Gran ; — 2° Marie von Loe, religieuse à Witmarsen; — 3° Judith ; — 4° Wilhelmine von Loe, mariée à N. *von Widenbruck*; — 5° Ida von Loe, mariée à Jean-Ludwig *von Koppenstein*, maréchal au service de Saxe-Meiningen; — 6° Mathilde; — 7° Waleran von Loe, posthume.

Loe de Knippenburg.

Knippenburg. VII. Walter von Loe, seigneur de Sodingen, était fils puiné de Walter von Loe, seigneur de Dorneburg, et de Marie *van Dilwick*. Il épousa Rorique *van der Knippenburg*, dame héritière du Vieux-Knippenburg, fille de Roger, dont :

1° Roger Knippenburg von Loe épousa Marie *von Bodelswing*, veuve de Thierry *von Lippenheide* et de Balster *Updemberg*, fille de Gisbert *von Bodelswing* et d'Anne *Stael von Holstein* ;
2° Théodore, qui suit :
3° Wessel; — 4° Anne von Loe, mariée : 1° à Roger *Overlacker* et 2° à Jean *van Pallant d'Issum*, veuf de N. *van Blottenberg*, dit *Kessel*, et d'Elisabeth *van Hochkirchen*, fils de Jean *van Pallant*, seigneur de Horst et d'Issum, et d'Élisabeth *von Rechteren* ; — 5° Élisabeth von Loe, mariée à N. *Esken*, avocat à Dusseldorf.

VIII. Théodore von Loe, seigneur de Knippenburg et de Sodingen, 1598, 1616, épousa Hélène-Théodore *von Heiden de Bruch*, fille de Thierry et d'Hermanne *von Hoerde de Bocke*; elle convola depuis avec Jean *von Delwig de Hecket*.

Loe de Holte.

Holte. V. Renier von Loe, fils cadet de Henri, seigneur de Loe, et d'Hille, dame de Westerholt, épousa, en premières noces, Else *von Eyll*, dont il n'eut pas d'enfants; et, en secondes noces, Else *von Calcum*. De ce second mariage naquit un fils, savoir :

VI. Gérard von Loe épousa : 1° Aleide *von Holte*, dame de Holte, 1470; et 2° Fia *von Steinhaus*, dite *Sienes*, dame d'Overdick.

Il eut du premier lit :

1° Jean, qui suit :

Il eut du second lit :

2° Christophe von Loe, seigneur d'Overdick et de Styrum, épousa Anne *von Geistern de Nienburg*. Nous donnons leur postérité ci-après.

VII. Jean von Loe, seigneur de Holte, drossart de Bockum en 1526 et 1527, épousa Élisabeth *de Clèves*, dont :

1° Jean, qui suit :
2° Anne von Loe, mariée à Wessel *von Hasencamp de Wetmar*.

VIII. Jean von Loe, seigneur de Holte, épousa N. *von Schorlemer*, dite *Clusener*, dont : Holte.

1° Rembert, qui suit :
2° Jean von Loe, épousa N. *von Brempt de Witten*.

IX. Rembert von Loe, seigneur de Holte, en 1588 et 1590, épousa Anne *von Landsberg*, dont la mère était de la famille *de Wrede*. Ils laissèrent :

X. Rembert von Loe, seigneur de Holte, en 1605, épousa N. *von Holte*, dont :

Jean von Loe, seigneur de Holte, de 1627 à 1648, épousa, en premières noces, Anne *Torck*; et, en secondes noces, Marguerite *von Hauss de Wonthoven*. Il est mort sans postérité.

Loe d'Overdick.

VII. Christophe von Loe, seigneur d'Overdick et de Styrum, était fils de Gérard von Loe et de Fia *von Steinhaus*, dite *Sienes*, dame d'Overdick. Il épousa Anne *von Geisteren de Nienburg*, dont : Overdick.

1° Jean, qui suit :
2° Brigitte von Loe, mariée à Renier *van Westrum de Recklinghausen*.

VIII. Jean von Loe, seigneur d'Overdick, épousa Ludgarde *van Hasencamp de Dorneburg*, fille de Wessel et de N. *von Voss d'Enniger*, dont :

1° Guillaume, qui suit :
2° Christophe von Loe, mort en 1580; — 3° Melchior von Loe, drossart de Bockum.

IX. Guillaume von Loe, seigneur d'Overdick, en 1589, épousa Marguerite *von Aschebrock de Nosthausen*, fille d'Othon et de Marguerite *von Lulsdorff*, dont un fils :

X. Jean-Frédéric von Loe, seigneur d'Overdick, drossart de Wetter, épousa Walburge *von Isselstein de Lennep*, fille de Christophe et de Madelaine *von Alendorp van der Leck*, dont :

1° Christophe-Philippe, qui suit :
2° Jean-Maurice ; — 3° Jean-Vincent ; — 4° Anne-Marguerite von Loe, décédée le 15 novembre 1660 et inhumée à Hilbeck, mariée à Jean *von Hugenpoth*, seigneur de Hilbeck.

XI. Christophe-Philippe von Loe, seigneur d'Overdick, drossart de Wetter, 1677 et 1680, épousa Sophie-Élisabeth-Claire *von Seebach*, fille de Louis

Overdick. *von Seebach*, seigneur de Cammerforst et de Sterndorff, et de Jeanne-Marie *von Rodenstein*, dont :

1° Jean-Maurice, qui suit :
2° N., mariée à Adolphe *von Schorlemer d'Eckelborn*.

XII. Jean-Maurice VON LOE, seigneur d'Overdick, 1687, épousa Hadwige-Élisabeth *von dem Busche*, fille de Clamor *von dem Busche* et d'Anne-Lucie *von Munchausen*, dont :

1° Clamor-Vincent-Adolphe, qui suit :
2° Philippe-Thierry; — 3° Frédéric-Maurice VON LOE, capitaine de cavalerie au service de Prusse, mort en 1743, épousa N. *von Alvensleben*; — 4° Antoinette VAN LOE, mariée à N. *von Haekebrn*, lieutenant-général; — 5° Sophie-Élisabeth VON LOE, mariée à N. *Marwitz*, conseiller au conseil privé du roi de Prusse; — 6° Anne-Dorothée-Philippine VON LOE, mariée à N. *von Butlar*; — 7° Anne-Godelieve-Louise VON LOE, mariée à N. *von Alvensleben*.

XIII. Clamor-Vincent-Adolphe VON LOE, seigneur d'Overdick, de Leuchtenberg qu'il vendit, épousa Anne-Louise *von Neuhoff*, fille de Jean-Léopold *de Neuhoff* et d'Ida-Élisabeth-Albertine *von Laer*, dont :

1° Léopold-Thierry-Maurice-Louis, qui suit :
2° Adolphe-Henri-Job, né le 18 juillet 1726, mort le 13 août suivant; — 3° Adolphe-Guillaume-François, lieutenant au service de Hollande, né le 13 janvier 1730; — 4° François-Guillaume-Chrétien-Alexandre VON LOE, lieutenant au service de Hollande, né le 10 août 1731; — 5° Dorothée-Élisabeth-Jeanne VON LOE, chanoinesse d'Elsen; — 6° Ida-Élisabeth-Sophie VON LOE, chanoinesse de Frondenberg, née le 27 mars 1728.

XIV. Léopold-Thierry-Maurice-Louis VON LOE, seigneur d'Overdick et de Laer, par achat, quelque temps au service de Prusse, né le 16 mars 1725, mort en 1754, épousa Jeanne-Henriette-Assuera-Jacqueline *von Laer de Hardensteyn*, dame de Neess, dont :

1° Henri-Jean; — 2° Louise.

Loe de Wissen.

Wissen. IV. Wessel VON LOE, chevalier, était fils de Wessel, seigneur de Loe et de Marle, et de Helwige *von Sticke*, mort le jour de St-Michel de l'an 1456. Il avait épousé Else *von Overhaus*, décédée la veille de Ste-Catherine de l'an 1450, dont :

1° Jean, qui suit :

Wissen.

2° Yolande von Loe, mariée à Thierry *von Galen;* — 3° Frédérique von Loe, mariée à Robert *von Calcum;* — 4° Berthe von Loe, mariée : 1° à Godefroi *von Strunckede;* 2° à Henri *von Dungelen;* — 5° Hadewige von Loe, abbesse de Sterckradt.

V. Jean von Loe, chevalier, seigneur de Wissen, qu'il acheta de la douairière *van Brochausen*, Anne *van der Straten*, maître-d'hôtel à la cour de Clèves, épousa Christine *van Eyll*, dont la mère était N. *van Brockhausen*. De ce mariage naquirent :

1° Wessel, qui suit :
2° Else von Loe, mariée à Thierry *von der Horst*, seigneur de Horst, sous Recklinckhausen ; — 3° Christine von Loe, mariée à Jean *de Grimberg*, dit *von Aldenbockum*, chevalier, seigneur de Wisch ; — 4° Marguerite von Loe, abbesse de Starckerod.

VI. Wessel von Loe, seigneur de Wissen, mort en 1509, épousa Élisabeth *von Barenbrach*, dame héritière de Wissen, fille de Loef *von Barenbrach* et de Bilia *von Honseler*, dame de Bylaer, dont :

1° Jean von Loe, mort sans hoirs, épousa Ermengarde, comtesse *de Limbourg-Styrum;*
2° Mathias, qui suit :
3° Jacques, mort en célibat ; — 4° Loef von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique en Livonie ;
5° Wessel von Loe, seigneur de Fundern, maître-d'hôtel de la cour de Clèves, amman de Limers, épousa Marguerite *de Honnepel*, dite *Impel*, décédée le 21 mai 1588, fille d'Albert *de Honnepel de Groen* et de Catherine *de Wittenhorst de Sonsfeld*, dont :

A Wessel von Loe, seigneur de Fundern, drossart de Holte et de Limers, épousa, en 1543, Gertrude *von Wylich*, fille de Thierry *von Wylich de Disfort* et d'Elburg *van Boetzelaer d'Asperen*, dont :

* Elburg ou Elberte, dame de Fundern, décédée l'an 1623, se maria avec Jean *von Wylich*, seigneur de Vern et de Derwold, drossart de Holte ; — ** Élisabeth, mariée à Jean *von der Reck*, drossart de Schermbeck et de Dinslacken ; — *** Marguerite, mariée à Pierre *von Aldenbockum*, maître-d'hôtel de la cour de Clèves, drossart de Limers ; — **** Wessele, posthume, mariée l'an 1590, avec Gisbert *von Bodelswing*.

B Thierry von Loe, prévôt d'Emmerich, résigna sa prévôté avec le consentement du duc de Clèves le 25 août 1579, et mourut le 15 mars 1592 ; — C Herman von Loe, épousa Dina *von Isendorn*, fille de Jean et de Marguerite *von Rossum*, dont :

* Un fils mort en célibat ; — ** Marguerite von Loe, mariée à Martin *von Hoeften*.

D François von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique ; — E Élisabeth, mariée à Guillaume *von Hugenpoth ;* — F Anne, décédée l'an 1571 et inhumée à Sevenar, se maria avec Henri *van der Reck*, maître-d'hôtel du duc de Clèves.

6° Belie von Loe, mariée à Guillaume *von der Horst*, à Badbur, au pays de Clèves.

Wissen.

VII. Mathias von Loe, seigneur de Wissen, drossart de Holte, en 1522, mort vers 1536, épousa Élisabeth *von Wylich,* fille d'Adolphe *von Wylich,* seigneur de Disfort, et d'Élisabeth *von Bylandt.* De ce mariage sont nés :

1° François, qui suit :

2° Wessel von Loe, mort sans hoirs, épousa Guillelmine *von Wachtendonck de Germenseel;* — 3° Adolphe; — 4° Marguerite von Loe, mariée à Jean *von Wendt,* drossart de Lipperode; — 5° Christine von Loe, mariée : 1° à Lucas *von Nagel de Ressenberg ;* 2° à N. *von Wolf;* 3° à N. *von Closter de Pothorst;* — 6° Élisabeth von Loe, abbesse de Starckerod.

VIII. François von Loe, seigneur de Wissen, épousa Sophie *de Nesselrode,* dame héritière de Palstercamp, de Geist et d'Ehrenstein, décédée le 3 avril 1591, fille de Bertram *de Nesselrode,* seigneur desdits lieux, maréchal héréditaire du duché de Berg, et de Dorothée *von Bodelswing.* En 1582, elle céda, du consentement de ses fils, le château d'Ehrenstein à ses frères. De ce mariage naquirent :

1° Mathias, qui suit :

2° Bertram von Loe, seigneur de Palstercamp, de Geist, châtelain de Munster, mort l'an 1611, épousa Marguerite *von der Horst,* dame héritière de Horst, décédée l'an 1623, fille de Roger *von der Horst* et d'Anne *van Palant.* De ce mariage naquirent six filles :

A Sophie von Loe, dame de Palstercamp, mariée : 1° à Guillaume *Korff,* seigneur de Harkotten, 2° à Gaspar *von Oer;* — B Élisabeth von Loe, dame de Geist, décédée l'an 1632, se maria : 1° à Joachim *van Buren,* seigneur de Buren et de Sendfelde; 2° à Guillaume *von Westphalen,* haut-drossart du pays de Paderborn; — C Marguerite von Loe, décédée l'an 1600 sans enfants, se maria à Jean *van Ruschenburg,* seigneur d'Oberbach et de Roschet; — D Sibylle von Loe, dame de Horst, se maria à Thierry *von der Reck,* dame de Camen; — E Dorothée von Loe, décédée au château d'Impel le 29 décembre 1658 et inhumée à Oyen, se maria : 1° à Otton *von Oye,* seigneur d'Oye, drossart de Sparenberg; 2° à Jean *van der Borg,* seigneur d'Holthausen; — F Anne.

3° François von Loe, drossart de Goch, mort en célibat en 1575; — 4° Élisabeth von Loe, décédée l'an 1611, se maria avec Arnoud *von Wachtendonck,* seigneur de Hulhausen, maréchal héréditaire du pays de Clèves, mort l'an 1590; — 5° Dorothée von Loe, mariée à Guillaume *von Quadt von Wickeradt,* seigneur de Soppenbruch.

IX. Mathias von Loe, seigneur de Wissen et de Beylar, drossart de Goch, épousa Anne *de Flodorp,* fille de Balthazar *de Flodorp,* seigneur de Leuth, et de Catherine *de Bylant,* dame de Well, dont :

1° Wessel, qui suit :

2° Balthazar von Loe, mort en Hongrie sur le champ d'honneur; — 3° Anne von Loe, mariée, en 1581, à Guillaume *de Nesselrode*, seigneur de Stein, drossart de Blankenberg, mort en 1620, fils de Bertram *de Nesselrode* et d'Anne *Steck*, dame de Herten; — 4° Catherine von Loe, mariée, en 1594, à Jean *de Kettler de Nesselrode*, seigneur de Melrich. Wissen.

X. Wessel von Loe, seigneur de Wissen, de Beylar et de Conradsheim, président de la cour de Clèves, mort le 26 juin 1626, épousa Sophie *Haess*, décédée l'an 1629, fille de Degenhart *Haess*, seigneur de Conradsheim, et d'Élisabeth *de Wachtendonck de Germenseel*. Il était ami de l'étude et jouissait de la réputation d'avoir des connaissances étendues et précises en matière d'antiquités. De ce mariage sont nés :

1° François-Guillaume von Loe, mort en 1629;

2° Mathias-Balthazar von Loe, mort à Pont-à-Mousson l'an 1622;

3° Degenhart-Bertram, qui suit :

4° Sophie-Dorothée von Loe, religieuse, puis abbesse de Marienbaum; — 5° Odille von Loe, religieuse audit couvent; — 6° Sibylle; — 7° Julienne; — 8° Jeanne-Catherine von Loe, décédée à Andenne le 5 février 1633; — 9° Christine-Sophie von Loe, décédée le 28 janvier 1693, se maria avec Adolphe *von Amstenrod*, seigneur de Mheer, près de Maestricht; — 10° Agnès-Marie von Loe, clarisse à Cologne; — 11° Anne-Élisabeth von Loe, mariée à Adrien *Hoen*, marquis de Hoensbroeck, maréchal de Gueldre.

XI. Degenhart-Bertram von Loe, seigneur de Wissen, de Conradsheim, chambellan de la cour de Brandebourg, mort en 1689, épousa, le 31 janvier 1644, Anne-Françoise *de Nesselrode*, décédée en 1692, fille d'Adolphe *de Nesselrode*, seigneur d'Ereshoven, haut-drossart de Windick, et d'Anne-Catherine *de Soetern*. De ce mariage naquirent :

1° Bertram-Wessel von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique, par profession du 21 novembre 1666, commandeur de Gemert, mort le 21 mars 1712, à l'âge de 69 ans; — 2° Frédéric-Guillaume von Loe, chanoine tréfoncier de Trèves et de Spire, prévôt de Clèves, mort en 1689; — 3° Mathias-Balthazar von Loe, chanoine tréfoncier de Minden, mort en Hongrie, avec le grade de capitaine de cavalerie; — 4° Jean-Adolphe von Loe, chanoine tréfoncier de Hildesheim, prévôt de Clèves; — 5° Guillaume-Arnoud von Loe, chanoine tréfoncier de la cathédrale de Liége, par admission du 30 mai 1681, abbé d'Eussernthal, conseiller palatin, premier président du conseil de police et de commerce, mort le 21 mars 1712, âgé de 54 ans; — 6° Charles-Godefroi von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique, commandeur de Pitsenbourg à Malines, commandant du pays de Coblence, mort le 22 mars 1715, âgé de 62 ans,

Wissen.

7° Philippe-Christophe, qui suit :

8° Anne-Élisabeth von Loe, décédée le 19 mai 1704, se maria avec Frédéric-Chrétien *von Spee*, seigneur d'Aldenhoven, mort le 21 avril 1695; — 9° Marie-Louise-Françoise von Loe, décédée le 28 août 1716, à l'âge de 56 ans, se maria avec Philippe-Guillaume *von Zweifeld*, seigneur d'Overheid, amman de Solingen ; — 10° Anne-Catherine von Loe, chanoinesse de Bedbur, par admission du 21 octobre 1683; — 11° Sophie von Loe, clarisse à Aix-la-Chapelle; — 12° Catherine von Loe, religieuse à Neucloster.

XII. Philippe-Christophe von Loe, seigneur de Wissen, de Conradsheim, de Mheer, d'Aubel, admis dans l'ordre de la noblesse de l'électorat de Clèves, le 17 janvier 1691, mort au mois de février 1708, épousa Anne-Marie-Thérèse *von Winckelhausen*, fille de Ludger, seigneur de Calkum, et de Marie-Agnès *de Cortenbach de Helmont*. De ce mariage naquirent :

1° Henri-Frédéric-Philippe-Godefroi von Loe, chanoine-tréfoncier de Hildesheim, stadhouder de Paderborn en 1730 ; — 2° Charles von Loe, chevalier de l'ordre Teutonique, mort le 26 mars 1709, à l'âge de 20 ans;

3° Jean-Adolphe-Joseph, qui suit :

4° Sophie-Thérèse-Philippine von Loe, née le 26 décembre 1682, décédée à Cologne le 30 mars 1759, se maria à Guillaume-François *de Hatzfeld de Wildenbourg*, seigneur de Schœnstein, né le 20 octobre 1683, mort le 18 février 1733.

XIII. Jean-Adolphe-Joseph von Loe, seigneur de Wissen, de Conradsheim, de Mheer, d'Aubel, de Beylar, admis dans l'ordre de la noblesse de l'électorat de Clèves, le 20 juin 1711, épousa Marie-Anne-Catherine *van Wachtendonck*, dont :

1° François-Charles-Christophe, qui suit :

2° Marie-Anne-Catherine von Loe, née le 14 août 1721, décédée le 5 juin 1794, se maria, le 24 février 1743, à Charles-François, comte *de Nesselrode-Ereshoven*, conseiller d'État et chancelier de Juliers et de Berg, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 14 novembre 1713, mort le 11 avril 1798, fils de Charles-François, comte *de Nesselrode*, président de la conr de Juliers et de Berg, et de Marie-Thérèse *de Schorlemer;* — 3° Isabelle-Thérèse-Caroline von Loe, décédée le 11 novembre 1767, mariée, en 1745, à Charles-Eugène-Innocent, comte *de Hatzfeld-Wildenbourg*, conseiller palatin, grand-maître de la cour, maréchal du duché de Juliers, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 24 février 1719, mort le 21 janvier 1785, fils d'Edmond-Florent-Corneille, comte *de Hatzfeld*, général au service d'Autriche, et d'Isabelle-Marie-Anne, comtesse *de Winckelhausen;* — 4° Frédéric-Chrétien, comte de Loe-Winckelhausen, épousa Anne-Marie-Thérèse *de Winckelhausen*, dame de Winckelhausen; — 5° Wilhelmine-Emerende de Loe, mariée à Clément-Auguste *von Waldbot-*

Bassenheim; — 6° Jean-Adolphe-Népomucène VAN LOE, tréfoncier de Munster, en 1766. Wissen.

XIV. François-Charles-Christophe DE LOE, seigneur de Wissen, de Mheer, de Conradsheim, maître-d'hôtel de la cour du duc de Juliers, son conseiller privé, amman de Miseloe, épousa Alexandrine-Maximilienne-Félicité, comtesse *de Horion de Colonster*, fille de Gérard-Assuere-Louis, comte *de Horion*, vicomte d'Odekerke, seigneur de Colonster, souverain-officier grand-mayeur de Liége, et d'Anne-Marie-Louise, comtesse *de Veldbruck*, dont :

1° Gérard-Antoine-Edmond-Assuere, qui suit :

2° Charles VON LOE, chevalier de Malte ; — 3° François-Antoine VON LOE, tréfoncier de Liége ; — 4° Louis-Antoine VON LOE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean ; — 5° Clément VON LOE, chanoine-tréfoncier à Munster ; — 6° Jean-Guillaume VON LOE, chevalier de Malte, commandeur de Welheim ; — 7° Jean-Adolphe VON LOE, officier au régiment allemand de la Marck, épousa Jeannette *Filiat*, décédée à Manheim le 9 juin 1850, à l'âge de 79 ans, dont :

A Alexandrine, baronne DE LOE ; — B Guillaume, baron DE LOE, colonel de cavalerie, au service de France ; — C Fanny, baronne DE LOE ; — D Edmond-Adolphe, baron DE LOE, inspecteur des postes en France, né à Schlestad le 13 novembre 1809, épousa, le 26 avril 1847, à Bruxelles, Zélie-Françoise-Henriette-Marie-Hubertine-Ghislaine, baronne *de Herissem*, née à Mons le 25 novembre 1824, fille de Camille-Hubert-Charles-Ghislain, baron *de Herissem* et du Saint-Empire romain, et de Henriette-Louise-Joséphine-Ernestine, comtesse *de Glymes*, dont :

* Marie, née à Paris le 2 février 1848 ; — ** Henriette, née à Paris au mois de mai 1849.

E Louise, baronne DE LOE, mariée au marquis *de Gauée*, chef d'escadron aux cuirassiers de la garde royale de France, mort sans hoirs.

8° Louise-Marie-Auguste VON LOE, mariée à Joseph-Louis-François de Paule, comte *de Goltstein-Breil* et du Saint-Empire, conseiller intime actuel des duchés de Berg et de Juliers, membre de l'ordre équestre des états du Rhin, chevalier grand'croix du Lion de Palatinat, fils de Jean-Louis-François, comte *de Goltstein-Breil* et du Saint-Empire, gouverneur du Palatinat, etc., et d'Amélie-Thérèse *de Blanckart d'Alstorff*.

XV. Gérard-Antoine-Edmond-Assuere, comte DE LOE, par création de l'empereur Napoléon en 1808, major au service de Prusse, amman de Miseloe, sénateur et conseiller d'État, mort en 1813 au château de Wissen, épousa Alexandrine-Adolphine-Marie, comtesse *de Meerveldt*, dont :

1° Alexandrine, née en 1784, se maria à Clément-Wensel, marquis *de Hoensbroeck* ;
2° Sophie-Louise-Charlotte DE LOE, née en 1785, se maria avec le baron *de Keverberg* ;
3° Frédéric-Charles-Alexandre, qui suit :

Wissen. 4° François-Charles-Antoine, baron DE LOE D'IMSTENRATH, né en 1789, au château de Mheer, pays de Liége, se fit remarquer avant la révolution de 1830 par l'énergie de son opposition aux tendances du gouvernement hollandais. Premier gouverneur du Limbourg, après les événements de Septembre, il fut élu membre du congrès national, mais n'accepta pas le mandat. Membre du sénat de 1831 à 1832 et de 1834 à 1835, décoré de la Croix de fer, crée chevalier de l'ordre de Léopold et officier de la Légion d'honneur, il occupa le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges près la cour de Vienne. Il a cessé de faire partie du sénat depuis l'abandon d'une partie du Limbourg. Le baron DE LOE DE MHEER est mort en 1838 au château de Woestenradt. Il avait épousé Eugénie, comtesse *Marchant d'Ansembourg*; — 5° Auguste DE LOE, née le 13 octobre 1791, se maria, en juin 1814, avec Henri-Edmond, comte *de Schæsberg de Krikenbeek*, né le 20 mai 1779, mort le 13 octobre 1835, fils de Frédéric-Antoine-Marie, comte *de Schæsberg*, et de Sophie, baronne *Wenge de Beck*; — 6° Louise VON LOE, née en 1791, se maria avec Frédéric, baron *de Bittinghof*; — 7° Julie, née en 1797, s'est mariée au comte *Zichy*, de Hongrie; — 8° Marguerite, née en 1801, s'est mariée au baron *de Schœll*; — 9° Marie-Sophie-Clémentine-Huberte, née le 26 mai 1804, s'est mariée, le 9 mai 1829, avec Jean-Pierre-Cajus, comte *de Stolberg-Stolberg*, né le 27 juillet 1797, fils de Frédéric-Léopold, comte *de Stolberg-Stolberg*, et de Sophie-Charlotte-Éléonore, comtesse *de Redern*, sa seconde femme; — 10° Clément-Maximilien DE LOE, chambellan du roi de Prusse, né en 1809, a épousé, au mois de juillet 1827, Wilhelmine-Hélène-Sophie-Françoise, comtesse *de Hatzfeld*, née à Berlin le 8 novembre 1801, fille de François-Louis, comte *de Hatzfeld*, général au service de Prusse, puis ambassadeur à la cour du roi Guillaume, et de Frédérique-Caroline, comtesse *von Schalenburg-Kehnert*.

XVI. Frédéric-Charles-Alexandre, comte DE LOE DE WISSEN, né en 1787, a épousé Louise, comtesse *Wolf-Metternich*, fille de Maximilien-Werner-Antoine et de Marie-Françoise *Wenge de Beck*, sa première femme, dont trois enfants.

LOEN (DE) porte d'argent à la fasce bastillée de sable de deux pièces, accompagnée de trois canettes de même, becquées et membrées de gueules.

LOETS DE TRIXHE (DE). La noblesse de cette famille a été reconnue par diplôme du 25 décembre 1822, en faveur de Charles-François-Ambroise DE LOETS DE TRIXHE, né à Liége le 23 novembre 1778, qui fut créé en même temps chevalier, fils de Pierre-Antoine LOETS DE TRIXHE, créé chevalier par lettres du 14 décembre 1755, conseiller privé et conseiller de la chambre des finances des princes-évêques de Liége, et de Marie-Catherine *de Wampe*. Le titre actuel est transmissible par ordre de primogéniture.

LONGRÉE (DE) porte d'argent à l'arbre au naturel planté sur une anille de sable.

LOOZ-CORSWAREM.

XVI. Rasse DE CORSWAREM, seigneur de Longchamps, par relief du 28 août 1609, mort le 8 octobre 1633, était fils puîné de François DE CORSWAREM et d'Antoinette *de Gulpen*, dame de Longchamps. Il avait épousé, le 2 août 1618, Marie *de Binckem*, décédée le 8 avril 1629, fille de Jean *de Binckem* et de Marie *de Faloize*. Ils gisent à Longchamps.

De ce mariage naquirent :

1° Jean DE CORSWAREM, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service d'Espagne, tué à la bataille de Rocroy, l'an 1643;

2° Hubert DE CORSWAREM, baron de Longchamps, membre de l'état noble de Namur, mort le 26 juin 1671 et enterré à Longchamps, épousa, en premières noces, Isabelle *van den Broeck*, dame de Bousval, veuve de François *Goubau*, seigneur de Triest et de Weilsbeke, décédée le 18 juin 1664 et inhumée à Longchamps, fille de Jean-Alexandre *van den Broeck*, seigneur de Bousval et d'Eydonck, anobli en 1646, et d'Isabelle *Doncker*, dame de La Loux; et, en secondes noces, par contrat du 9 juillet 1665, Marie-Anne *de Glymes*, chanoinesse de Moustier, fille de Gabriel *de Glymes*, baron de Florennes, seigneur de Stave et de Spontin, et de Marie *de Billehé*. Sa veuve convola, au mois d'août 1673, avec Guillaume, libre baron *de Herissem* et du Saint-Empire, seigneur de Wangenies et de Loyers. Du premier mariage est venue une postérité illustre;

3° François, qui suit :

XVII. François DE CORSWAREM, seigneur de Faulx et de Mozet, membre de l'état noble de la province de Namur, à titre de la seigneurie de Faulx qu'il avait achetée de Jean-Hubert, comte DE CORSWAREM, son neveu. François DE CORSWAREM était colonel d'infanterie au service du roi d'Espagne, quoiqu'il eût perdu le bras droit à la bataille de Lens en 1648, à l'âge de 14 ans, et chevalier de l'ordre militaire de Calatrava; il épousa, par contrat du 6 février 1662, Marie *Hamilton d'Enderwick*, née le 8 septembre 1641, fille et enfant unique de Pierre-Ferdinand *Hamilton*, chevalier, seigneur de Malonne, de Petitlez, etc., et de Marguerite *de Stael de Holstein*.

De ce mariage naquirent :

1° Joseph, qui suit :

2° François DE CORSWAREM, mestre-de-camp de cavalerie allemande au service de France.

XVIII. Joseph DE CORSWAREM, seigneur de Faulx, de Mozet, chambellan de Joseph-Clément, duc de Bavière, électeur de Cologne, et son grand-veneur dans la principauté de Liége, pair héréditaire du comté de Namur, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Maurice, épousa, en premières noces,

sa cousine Madelaine-Thérèse DE CORSWAREM, dame du Château-Etienne à Corswarem, fille de Jean DE CORSWAREM, seigneur de Niel, de Landelis, de Château-Étienne, et d'Anne *de Bourgogne*, sa troisième femme; et, en secondes noces, le 28 juin 1722, Marie-Barbe, comtesse *de Glymes* et du Saint-Empire, dame de Crayenhoven, fille de Philippe-Eugène, comte *de Glymes* et du Saint-Empire, vicomte de La Wastinne, et de Marie-Virginie *del Rosso*.

Il eut du premier lit :

1° Joseph-Clément, qui suit :

Il eut du second lit :

2° Marie-Josephe DE CORSWAREM, dame de Crayenhoven et de Ransbeke, décédée le 17 mai 1768, mariée en juin 1754, à Jean-Baptiste-Chrétien, comte *van der Steghen* et de Bousval. Il convola le 8 novembre 1781, à Bruxelles, avec Jeanne-Caroline-Philippine *de Beeckman*.

XIX. Joseph-Clément DE CORSWAREM, comte de Niel, seigneur de Château-Étienne, grand-veneur du pays de Liége, page de l'empereur Léopold pendant cinq ans, puis enseigne au régiment de Wirtemberg, dragons, ayant été blessé à la jambe dans un combat contre les Turcs, quitta le service militaire; il épousa, en premières noces, Jeanne-Marie *d'Anglure;* et, en secondes noces, Marie-Catherine *de Blehem*.

Il eut du premier lit :

1° Guillaume-Joseph-Alexandre, qui suit :
2° Louis-Antoine DE CORSWAREM épousa Marie-Marguerite *Kerens*, dont postérité.

XX. Guillaume-Joseph-Alexandre DE CORSWAREM, comte de Niel, baron de Landelis, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, obtint de cette souveraine la permission de sommer d'un bonnet ducal l'écu de ses anciennes armoiries, et de les décorer d'un manteau d'hermines, par lettres-patentes données à Vienne le 22 décembre 1778. « C'est lui, dit-on dans la requête présentée à l'empereur par son fils Guillaume-Joseph en 1778, qui a fait la dernière guerre au service de V. S. M., et qui s'est distingué dans les armées contre le roi de Prusse, avec tout le zèle et toute la fidélité possible, s'étant trouvé en qualité de capitaine de dragons aux batailles de Prague, de Breslau, de Leyten, de Landshut, de Francfort-sur-l'Oder, de Lignitz et à l'attaque de Kleitzenberg près de Schwenitz, et en différentes autres occa-

sions, en se conduisant toujours à l'entière satisfaction de ses généraux, en particulier à la bataille de Landshut, où le remontrant se distingua en coupant avec les escadrons qu'il commandait, la retraite au régiment de Platen, dragons prussiens, qu'il défit, et auquel il enleva de ses propres mains les timbales d'argent sous les yeux du général Caramelli; après quoi, s'étant rallié, il attaqua le bataillon ennemi et leur enleva seize drapeaux et quatre pièces de canon; qu'à la bataille de Francfort-sur-l'Oder, il s'est porté avec la plus grande diligence au secours de l'infanterie de l'aile gauche de l'armée russe, qui était attaquée par la cavalerie ennemie, et eut le bonheur, après qu'il avait eu un cheval tué sous lui, de la repousser et de délivrer le régiment de Schilling avec sa troupe; que le remontrant avait rallié sur le champ de bataille différents régiments de dragons, qui avaient été repoussés à la première attaque, comme aussi à la bataille de Lignitz où il enleva encore deux drapeaux à l'ennemi, faits qui se trouvent rapportés dans les relations qui en ont été faites par le général Laudon; et c'est à cette occasion qu'il a été expédié au remontrant un décret en date du 25 janvier 1762, portant assurance de prendre, depuis cette date, le rang de major, pour s'être distingué dans ces occasions; et ce fut en cette qualité de major que le remontrant s'est rendu à l'armée du général Beck, où il a été employé pendant la dernière campagne, au service de la castramétation et mérité d'avoir été compris dans la relation que ce général a donnée, des officiers qui s'étaient distingués sous son commandement à l'affaire de Kleitzenberg. » A peine avait-il obtenu la faveur qu'il sollicitait dans cette requête, qu'il prit de nouveau son recours vers l'emperenr : « Afin qu'il soit de son bon plaisir d'élever le suppliant au titre et dignité de prince, sous le nom de *prince de Looz-Corswarem-Niel*, ses enfants et descendants, nés et à naître de légitime mariage, selon l'ordre de primogéniture, avec permission d'appliquer ledit titre de prince sur telles terres et seigneuries déjà acquises ou à acquérir dans les Pays-Bas, sous la domination et obéissance de Votre Sacré Majesté, aux anciennes armoiries et décorations telles qu'elles lui ont été accordées par son diplôme du 22 décembre 1778. » Cette dernière requête est du 28 février 1780; elle n'eut aucun résultat.

Charles-Alexandre-Auguste, duc de Corswarem-Looz, qui mourut le dernier de sa branche le 28 février 1792, institua son héritier son cousin Guillaume-Joseph-Alexandre de Corswarem, comte de Niel.

Lors de la conquête des Pays-Bas par la France, le comté de Niel fut mis d'abord sous séquestre et puis compris dans le domaine de la nation française par le traité de Lunéville, conclu le 9 février 1801.

Guillaume-Joseph-Alexandre DE CORSWAREM, comte de Niel, épousa, en premières noces, le 12 août 1763, Marie-Emmanuelle-Josephe *d'Aix*, chanoinesse de Moustier, décédée en 1788, fille de Jean-Paul *d'Aix* et de N. *de Nassau-Corroy;* et, en secondes noces, par contrat du 8 juillet 1792, Rosalie-Constance *de Bylandt*.

Guillaume-Joseph-Alexandre DE CORSWAREM a testé en faveur de son fils puiné, Joseph-Arnoud DE LOOZ-CORSWAREM. Il est décédé le 20 mars 1803.

Il eut du premier lit :

1° Clémentine-Joséphine-Françoise-Thérèse DE LOOZ-CORSWAREM, née le 29 juin 1764, décédée le 4 juin 1820, se maria, en 1789, avec Florent-Stanislas-Amour, comte *de Lannoy*, chevalier de Malte, mort le 23 septembre 1836, fils d'Adrien-Jean-Baptiste, comte *de Lannoy-Clervaux*, et de Constance-Polixène-Reine-Stanislas *de Wignacourt;*

2° Marie-Charlotte-Thérèse DE LOOZ-CORSWAREM, née le 14 mai 1768, mariée à Charles-Florent-Joseph-Medart *Vauthier de Baillamont;*

3° Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, qui suit :

4° Joseph-Arnoud DE LOOZ-CORSWAREM, prince de Rheina-Wolbeck, né le 23 septembre 1770, mort le 30 octobre 1827, épousa, le 18 août 1813, Charlotte-Constance *de Lasteyrie du Saillant*, fille de Victorin *de Lasteyrie du Saillant*. Lors de la mort de son père qui avait testé en sa faveur, le comté de Niel n'existait plus. Ensuite du traité de Lunéville, qui accordait des compensations pour certaines pertes, la diète générale de l'empire, par décision du 26 mars 1803, accorda au propriétaire présomptif de l'ancien comté de Niel, une partie du territoire des bailliages de Bevergem et de Wolbeck, située en Westphalie, *sous le nom de Rheina-Wolbeck*, avec promesse d'une voix virile dans le conseil des princes de l'empire.

Par l'acte de la confédération du Rhin, la principauté de Rheina-Wolbeck fut supprimée et réunie au grand-duché de Berg, puis incorporée à l'empire français par senatus consulte du 13 décembre 1810. Le traité de Vienne restitua enfin cette principauté en la soumettant à la domination de la Prusse et du Hanovre.

La succession de Joseph-Arnoud, prince de Rheina-Wolbeck, donna lieu à un fameux procès, et fut finalement adjugée à son neveu le comte *de Lannoy;*

5° Marie-Emmanuelle-Françoise-Josephe DE LOOZ-CORSWAREM, se maria avec Léon-Pierre-Adrien *de Menten;*

6° Amour-Adolphine-Thérèse-Félicité DE LOOZ-CORSWAREM, née le 16 juin 1782.

XXI. Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, duc DE LOOZ-CORSWAREM, par diplôme de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, du 16 février 1816. Par le susdit diplôme de 1816, le titre de duc est transmissible dans sa descendance par primogéniture; néanmoins ses enfants, sans distinction de

sexe, pouvaient prendre, durant sa vie, le titre de prince et de princesse; à sa mort, l'aîné devenait duc et les autres comtes et comtesses. Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, duc DE LOOZ-CORSWAREM, naquit le 8 juillet 1769 et mourut le 16 décembre 1822; il avait épousé Marie-Caroline *de Nue*, née à Landau le 19 octobre 1779, fille de Ferdinand-Joseph *de Nue* et d'Anne-Marguerite-Josephe *Matt;* elle convola, le 26 juillet 1823, avec Alphonse-Prudent *Huyttens de Beaufort*.

Le duc DE LOOZ-CORSWAREM a laissé huit enfants, savoir :

1° Charles-François-Guillaume-Ferdinand, qui suit ;
2° Auguste-François-Charles, dit *le prince de Looz*, né à Niel le 9 mars 1805, a épousé, le 1er août 1835, Albertine-Louise *van Lochorst*, née le 13 juin 1820, dont :

Louise-Albertine DE LOOZ-CORSWAREM, née le 16 juin 1836.

3° Caroline-Arnoldine-Irénée, comtesse DE LOOZ-CORSWAREM, née à Niel le 28 juin 1807, se maria, à Bruxelles, le 26 juillet 1826, à don José-Mariano *de la Riva-Aguero*, dit *marquis de Monte-Alegre d'Aulestia*, ci-devant président de la république du Pérou, et grand-maréchal de ses armées;
4° Stéphanie-Adolphine-Félicité-Emmanuelle, née à Niel le 21 janvier 1810 ;
5° Octavie-Victoire-Antoinette-Zoé, comtesse DE LOOZ-CORSWAREM, née à Niel le 7 juin 1811, s'est mariée, le 6 novembre 1839, avec Thierry, baron *van Lochorst;*
6° Zéphyrine-Joséphine-Arnoldine-Caroline, comtesse DE LOOZ-CORSWAREM, née à Niel le 26 août 1812, se maria, le 14 mars 1836, à Louis-François *Dumonceau*, fils du général Jean-Baptiste *Dumonceau*, comte de Bergendael;
7° Edmond-Prosper-Perpétue-Théodore, comte DE LOOZ-CORSWAREM, né à Sédan le 9 novembre 1813;
8° Guillaume-Désiré-Polydore, comte DE LOOZ-CORSWAREM, né à Bruxelles le 2 janvier 1817, a épousé, le 15 mai 1838, Eugénie-Angéline-Jeanne *O'Sullivan*, née le 10 mars 1817. De ce mariage sont nés deux enfants :

A Alice-Eugénie-Alphonsine-Mathilde, née le 12 février 1839;
B Frédéric-Guillaume-Charles-Denis, né le 19 décembre 1842.

XXII. Charles-François-Guillaume-Ferdinand, duc DE LOOZ-CORSWAREM, né à Niel le 9 mars 1804, a épousé, le 15 octobre 1829, Mina-Anne-Gertrude-Jacqueline *van Lochorst*, veuve de F.-W. *de Heeckeren de Nettelhorst*, née le 31 octobre 1802. De son mariage avec le duc DE LOOZ-CORSWAREM sont nés :

1° Mina-Caroline-Amélie, née le 16 juin 1830;

2° Octavie-Alphonsine-Herminie, née le 24 février 1832;

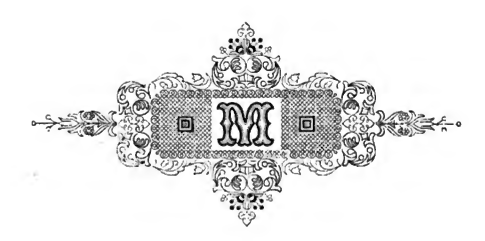
3° Charles-Léopold-Auguste-Louis-Philippe, né le 25 février 1833;

4° Ernest-Alexandre-Louis-Charles-Napoléon-Auguste, né le 5 septembre 1834.

LOPEZ SUASSO DIAZ DE FONSECA. On lit dans le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 481 : « Avernas-le-Gras, seigneurie en Brabant, fut érigée en baronnie par lettres de Charles II, du 3 janvier 1676, en faveur d'Antoine Lopez Suasso, seigneur d'Avernas-le-Gras, mort à La Haye le 9 février 1685. Il avait épousé Yolande *de Pinto*, de laquelle il avait laissé pour fils unique François Lopez Suasso, baron d'Avernas-le-Gras. »

LOSSY (DE), de Tournay, porte écartelé au 1er et 4e de gueules au marteau d'or, brisé d'une étoile à six rais, aussi d'or; au 2e et 3e de vair.

LOUVREX (DE). Voyez sur cette famille mon *Hist. des Lettres*, t. 1er, p. 305 et suivantes.



MACAR (DE) porte au 1er et 4e d'azur à la couronne; et au 2e et 3e au cheval gai de gueules. Le titre de baron accordé par le roi Léopold Ier, le 31 mai 1844, à Marie-Charles-Ferdinand-Balthazar DE MACAR, avait été d'abord concédé par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, le 22 septembre 1839.

MACORS (DE) porte vairé d'azur au lambel d'or. Cette famille, originaire de France, a été admise dans la noblesse du royaume des Pays-Bas par le roi Guillaume Ier, en faveur d'Hyacinthe, baron DE MACORS, conseiller de la régence de Liége, né à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, le 2 février 1794, citoyen belge par naturalisation du 23 novembre 1818, fils de François-Joseph-Antoine-Nicolas MACORS, général de brigade au service de France, et de Louise-Elisabeth *Chaumont*.

MAELCAMP, famille gantoise.

I. Matthieu MAELCAMP, fils d'Adrien et de Catherine *van den Plassche*, épousa Élisabeth *de Jonghe*, décédée le 27 janvier 1595, fille de Matthieu *de Jonghe* et de Catherine *van der Haghen*. De ce mariage naquirent :

1° Catherine MAELCAMP, mariée le 21 septembre 1608, à Livin *van den Hecke;*
2° Matthieu, qui suit:
3° Marie, religieuse;
4° Livine MAELCAMP, femme de Baudouin *Everaert*.

II. Matthieu MAELCAMP, né le 16 septembre 1590, mort le 14 octobre 1657, épousa, en premières noces, à Saint-Jacques de Gand, le 2 septembre 1612, Catherine *Taets*, fille de Pierre et de Marguerite *Dullaert;* et, en secondes noces, le 9 février 1630, Élisabeth *de Wilde*, décédée le 5 juin 1674, fille de Pierre et d'Élisabeth *de Sturtewaeghen*.

Il eut du premier mariage :

1° Pétronille, née le 26 août 1613, décédée en 1627 ;

2° Pierre MAELCAMP, né à Gand le 16 février 1615, épousa, à l'église de Saint-Nicolas de ladite ville, le 19 avril 1640, Barbe *Heubens*, fille de Jean et de Suzanne *Stevens*. De ce mariage naquirent huit enfants, tous nés à Gand, savoir :

A Marie-Marguerite MAELCAMP, née le 11 août 1646, se maria avec Livin *Faentkens;*

B Isabelle MAELCAMP, née le 1er décembre 1647, se maria, à Séville, avec Nicolas *Omazur*, fils de Nicolas et d'Anne *Ullens;*

C Marie-Suzanne MAELCAMP, née le 29 avril 1649, se maria avec Corneille *de Winter;*

D Catherine, née le 10 juillet 1650 ; — E Anne, née le 6 octobre 1651 ; — F Pierre, né le 23 novembre 1653, mort en Espagne; — G Jossine, née le 25 juin 1655;

H Barbe, née le 21 mars 1656.

3° Catherine, née en 1617 ; — 4° Marguerite, née en 1619, décédée en 1622 ; — 5° Matthieu MAELCAMP, prêtre, né le 21 septembre 1621 et baptisé à Saint-Jacques; — 6° Marguerite, née en 1623, décédée en 1624;

7° Antoine MAELCAMP, né le 26 novembre 1626 et baptisé à Saint-Jacques de Gand, épousa, à ladite église, le 23 janvier 1649, Catherine *Stoop*, fille de Jean et d'Isabelle *Sollewyn*, dont :

A Isabelle-Charlotte MAELCAMP, née le 30 mai 1651, se maria avec Jean-Baptiste *de Hasselaere*, médecin ;

B Catherine, née le 2 mars 1653, décédée sans alliance. Sa succession a donné lieu à un procès pour lequel la généalogie qui précède a été faite ;

C Marie, née le 28 mars 1654 ; — D Catherine, née le 4 février 1657 ; — E Antoine, né le 25 avril 1660.

8° François, qui suit :

Il eut du second mariage :

9° Pétronille, née le 15 avril 1633 ;

10° Jean-Baptiste MAELCAMP, anobli le 20 janvier 1702, mort le 1er mai suivant, épousa, à Séville, Agnès-Françoise *Donckers*, née à Anvers et baptisée à Notre-Dame le 30 août 1646, décédée à Gand le 11 décembre 1690 et inhumée à Saint-Jacques, fille de Gaspar *Donckers* et de Suzanne *Janssens*, ci-après;

11° Élisabeth, née le 26 octobre 1636 ; — 12° Marie, née le 20 décembre 1638, décédée le 26 octobre 1640.

III. François Maelcamp, né à Gand le 10 août 1628 et baptisé à Saint-Jacques, mort le 31 octobre 1676, épousa, à Valenciennes, Jeanne *de la Derrière*, native de cette ville, décédée à Gand le 10 mai 1687, fille de Jean. Ils gisent à l'église de Saint-Jacques, dans la chapelle de la Trinité, sous une pierre bleue. De ce mariage naquirent :

1° Jean-Baptiste, né à Gand et baptisé à Saint-Sauveur le 9 janvier 1660, mort en célibat;

2° Etienne, qui suit :

3° Isabelle Maelcamp, née à Gand et baptisée à Saint-Jacques le 29 mai 1672, se maria, à Saint-Nicolas de cette ville, le 19 novembre 1697, avec Louis-Bonaventure *van de Woestyne,* chevalier, secrétaire des Parchons de Gand, fils de François *van de Woestyne* et de Jeanne-Marie *Mahieu.*

IV. Étienne Maelcamp, né à Gand le 7 mars 1667 et baptisé le lendemain à Saint-Jacques, mort le 24 août 1728, épousa, en Espagne, Anne-Marie *Mahieu*, dite *Principe,* née le 17 décembre 1678, décédée à Gand le 10 janvier 1755, fille de Guillaume *Mahieu* et d'Anne-Josephe *Principe.* Ils gisent à Saint-Jacques susdit, sous une pierre ornée de leurs écussons.

De ce mariage naquirent :

1° Marie-Anne-Ildefonse Maelcamp se maria, à l'église de Saint-Jacques à Gand, le 2 février 1732, avec son cousin germain Jean-Baptiste *van de Woestyne,* chevalier, seigneur de Rooborst, né le 20 novembre 1701, mort le 25 août 1778, fils de Louis-Bonaventure *van de Woestyne,* chevalier, et d'Isabelle Maelcamp;

2° Etienne-François-Michel, qui suit :

3° Isabelle-Jacqueline-Rose-Josephe, née le 29 août 1717, décédée sans alliance.

V. Étienne-François-Michel Maelcamp, mort le 4 juillet 1776, épousa, à l'église Saint-Nicolas de Gand, le 6 août 1732, sa cousine germaine Marie-Thérèse-Josephe *van de Woestyne,* née à Gand le 9 décembre 1710, décédée le 6 octobre 1768, fille de Louis-Bonaventure et d'Isabelle Maelcamp.

De ce mariage naquirent :

1° Isabelle-Jeanne-Anne-Marguerite, née à Gand le 14 juin 1736, décédée sans alliance le 28 janvier 1789 ;

2° Anne-Marie-Françoise-Josephe Maelcamp, née à Gand le 2 août 1737 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, décédée le 3 octobre 1795, se maria, le 5 septembre 1761, avec Emmanuel-Bernard *de Moerman,* conseiller au conseil de Flandre, né le 6 janvier 1725, mort le 22 janvier 1764, fils de François-Robert, vicomte *de Moerman* et d'Harlebeke, et de Catherine-Thérèse *Robette;*

3° Marie-Anne-Louise MAELCAMP, née le 10 décembre 1738 et baptisée le lendemain à Saint-Jacques, se maria, le 1er février 1777, avec Maximilien-Antoine *Morel*, seigneur de Westgaver, né le 12 octobre 1735, mort le 5 juin 1793, fils d'Alphonse-Louis et de Marie-Élisabeth *Fion*;

4° Colette-Charlotte-Philippine, née le 26 juin 1744, décédée, sans alliance, le 2 décembre 1798;

5° Étienne-Jean-François, qui suit :

6° Jean-Antoine, seigneur d'Opstael, né le 26 avril 1749.

VI. Étienne-Jean-François MAELCAMP, secrétaire aux Parchons de Gand, en la place de son oncle, né à Gand le 23 septembre 1746 et baptisé à Saint-Jacques, mort dans ladite ville le 16 décembre 1797, épousa, par contrat passé à Gand le 10 mai 1773, et à l'église le 29 du même mois, Marie-Barbe *Pycke*, née à Gand le 5 juin 1750, fille de Pierre-François-Guillaume, conseiller-pensionnaire de Gand, et de Marie-Thérèse *Goetsbloets*, sa première femme, dont :

1° Emmanuel-Joseph-Ghislain, qui suit :

2° Pierre, mort en célibat;

3° Barbe-Joséphine MAELCAMP, mariée à Joseph *Paelinck*, peintre d'histoire, né à Oostacker, près de Gand, le 20 mars 1781, mort à Schaerbéek lez-Bruxelles le 19 juin 1839. J'ai publié sa biographie et fait apprécier l'influence de sa femme sur sa composition, dans mon *Histoire des Lettres*, tome IIe.

VII. Emmanuel-Joseph-Ghislain MAELCAMP, né le 23 juillet 1774 et baptisé à Saint-Michel de Gand, mort le 10 mars 1840, épousa, à ladite église, le 10 août 1796, Thérèse-Françoise-Colette *Morel*, née le 9 août 1776, décédée à Gand le 22 février 1849, fille de Jean-Bernard-Josse *Morel*, dit *de Boucle*, et de Cornélie-Thérèse-Madelaine *van Melle*, dont :

VIII. Étienne-Édouard MAELCAMP, né le 20 août 1797, a épousé Françoise-Catherine-Julie *Maroux*, fille de François et de N. *Simon-de-Ville*, dont :

1° Victor; — 2° Étienne-Jules; — 3° Marie.

Maelcamp, dit Malcampo.

Malcampo

III. Jean-Baptiste MAELCAMP, anobli par lettres-patentes du 20 janvier 1702, était fils de Matthieu *Maelcamp* et d'Élisabeth *de Wilde*, sa seconde femme. Il mourut le 1er mai 1702. Il avait épousé, à Séville, Agnès-Fran-

çoise *Donckers*, née à Anvers et baptisée à Notre-Dame le 30 août 1646, décédée à Gand le 11 décembre 1690 et inhumée à Saint-Jacques, fille de Gaspar *Donckers* et de Suzanne *Janssens*. Les restes mortels de Jean-Baptiste Maelcamp ont été inhumés à l'église de Saint-Bavon, sous une pierre de marbre blanc, aux armes timbrées de Maelcamp soutenues par deux griffons. Malcampo.

De ce mariage naquirent :

1° Jean-Baptiste Maelcamp, établi en Espagne, épousa, à Séville, Ignace-Pétronille *Omazur*, fille de Nicolas et d'Isabelle Maelcamp, dont :

A Jean-Baptiste;

B Agnès *Maelcamp*, mariée à François *Craeyenwinckel;*

C Isabelle Maelcamp, mariée à don Joseph *de Pediola-Narvaez*, conseiller de Barcelone.

2° François-Benoît Maelcamp, né à Séville et baptisé à l'église de Saint-Isidore, mort en célibat;

3° Isabelle-Agnès, supérieure du couvent des Carmélites à Bruges, décédée audit couvent en 1744. Elle avait reçu la naissance à Séville;

4° Agnès-Françoise Maelcamp, née à Séville le 7 avril 1670, décédée le 26 janvier 1735, se maria, le 21 octobre 1697, à l'église Saint-Jacques de Gand, avec Jean-Baptiste-Guillaume *Soenens*, né le 17 juillet 1676, mort le 23 avril 1746, fils de Jacques et d'Isabelle-Françoise *van Basselaere*. Ils gisent à Saint-Jacques susdit;

5° Philippe-Jacques Maelcamp, né à Gand le 2 mai 1676, mort le 8 juillet 1751, épousa, le 15 décembre 1706, à Saint-Michel de ladite ville, Thérèse *Jacobs*, décédée le 5 octobre 1719, fille de Charles et de Marie-Thérèse *Sasseghem*. Ils gisent à Saint-Bavon. De ce mariage naquirent :

A Philippe-Charles Maelcamp, né le 9 septembre 1707, s'établit en Espagne, où il épousa sa cousine Marie-Thérèse *Jacobs*, fille de George-Emmanuel et de Thérèse *Peellaert*. Après la mort de Philippe-Charles Maelcamp, elle convola, à Séville, avec Charles *van de Woestyne*. Du mariage dudit Philippe-Charles Maelcamp et de Marie-Thérèse *Jacobs*, naquirent deux filles :

* Thérèse-Marie, décédée sans alliance;

** Marie-Thérèse Maelcamp, mariée à N., marquis de *Fortes*

B Marie-Thérèse Maelcamp, dite *Malcampo*, décédée sans enfants le 26 avril 1736, se maria, le 21 décembre 1734, avec Maximilien-Jean *d'Heyne*.

6° Charles-Antoine, qui suit :

7° Pierre, provincial de l'ordre des jésuites, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 17 janvier 1679;

8° Jacques-Fortunat Maelcamp, né le 25 octobre 1683 et baptisé à Saint-Bavon, mort à Gand le 24 février 1741 et enterré à ladite cathédrale, épousa, en

Malcampo.

premières noces, en Espagne, Marie-Catherine *van de Velde*, dite *Delcampo*, originaire de Bruges; et, en secondes noces, à Gand, Sabine-Jeanne *du Bois*, née le 4 juin 1692, décédée le 14 mars 1765, fille de Matthieu et de Jacqueline-Sabine *Codde*, ci-après;

9° Françoise, dévote, décédée le 27 octobre 1749 et inhumée aux Récollets;

10° Thérèse-Adrienne, décédée sans alliance à Aix-la-Chapelle, au couvent des Ursulines, où elle s'était rendue pour ses infirmités;

11° Gaspar, capucin en Espagne.

IV. Charles-Antoine MAELCAMP, né le 23 novembre 1677, mort le 23 mars 1764, âgé de 84 ans, et enterré à Saint-Bavon de Gand, épousa, le 30 mars 1709, à Saint-Michel de ladite ville, Anne-Barbe *Valcke*, décédée le 16 février 1711, fille de Pierre, seigneur d'Hoetzeele, et de Barbe-Catherine *Mahieu*, dont un fils:

V. Charles-Philippe-Antoine MAELCAMP, dit *Malcampo*, seigneur d'Oordeghem, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 1er février 1710, mort le 16 juin 1766 et enterré à ladite cathédrale, épousa, le 6 février 1735, Isabelle-Françoise *Wyckhuuse*, dame de Raveschot, d'Eenrode et de Fontigny, née le 2 mars 1712, décédée le 10 janvier 1782, fille de Philippe-Joachim, seigneur desdits lieux, et de Florence-Isabelle *Borluut*, dont:

1° Isabelle-Catherine-Rose MAELCAMP, dite *Malcampo*, née le 29 août 1736 et baptisée le lendemain à Saint-Bavon, décédée le 1er novembre 1795, se maria, le 13 avril 1758, avec Emmanuel-Joseph-Antoine *Rodriguez de Evora y Vega*, marquis de Rodes, baron de Berleghem, né le 9 avril 1732, mort à Gand le 10 janvier 1766, fils aîné d'Emmanuel-Joseph et de Marie-Josephe *de Pamele*;

2° Charles-Robert-Jean, qui suit:

3° Marie-Josephe-Françoise MAELCAMP, née le 29 octobre 1743, décédée le 10 juillet 1771, se maria, à Saint-Bavon de Gand, le 11 juillet 1769, avec Jean-Baptiste-Cyprien *de Lauretan*, seigneur de Bavinchove, comte d'Allembon, né à Andruie le 24 mars 1742, fils de Léonard-Balthazar, seigneur de Bavinchove, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Barbe *de Guelque*. Après la mort de Marie-Josephe-Françoise MAELCAMP, il convola, à Alost, le 2 janvier 1773, avec Colette-Sabine-Josephe-Ghislaine *Vilain XIIII*, dite *du Mont*.

VI. Charles-Robert-Jean, comte DE MAELCAMP, par lettres-patentes du 14 mars 1776, marquis DE MAELCAMP, par lettres-patentes du 21 décembre 1785, chevalier, seigneur de Schoonberghe, de Raveschot, d'Eenrode, né à Gand le 3 janvier 1742 et baptisé à Saint-Bavon, épousa, dans ladite ville, le 27 avril 1769, Françoise-Charlotte-Colette-Hubertine *de Nieulant*, née le 10 mai 1749, décédée à Gand le 29 mars 1772, fille aînée

de François-Hubert-Joseph, vicomte *de Nieulant* et de Pottelsberghe, grand-bailli de Gand, chambellan du duc Charles de Lorraine à Bruxelles, et de Françoise-Josephe *Alegambe*, dont : Malcampo.

1° Isabelle-Charlotte-Colette-Hubertine-Ghislaine-Louise, née le 3 juin 1770, décédée le 16 du même mois;

2° Jean-Baptiste-Desiré-Colette-Ghislain-Hubert-Jean Maelcamp, dit *Malcampo*, né le 7 juillet 1771, mort le 11 septembre 1794, à Delft, où il s'était réfugié à cause des événements.

Maelcamp de Tomme, de Balsberghe et de Virelles.

IV. Jacques-Fortunat Maelcamp, né à Gand le 25 octobre 1683 et baptisé à Saint-Bavon, mort dans la même ville le 24 février 1741 et enterré à ladite cathédrale, était fils de Jean-Baptiste Maelcamp, anobli par lettres-patentes du 20 janvier 1702, et d'Agnès-Françoise *Donckers*. Il épousa, en premières noces, en Espagne, Marie-Catherine *van de Velde*, dite *Delcampo*, originaire de Bruges; et, en secondes noces, à Gand, Sabine-Jeanne *du Bois*, née le 4 juin 1692, décédée le 14 mars 1765, fille de Matthieu et de Jacqueline-Sabine *Codde*. Tomme, Balsberghe et Virelles.

Il eut du premier mariage :

1° Marie-Anne-Bernarde-Josephe-Pétronille Maelcamp, dévote, née à Séville le 19 mai 1710, décédée à Gand le 25 juin 1784 et inhumée à Saint-Bavon;

2° Jacques-Étienne, né en Espagne le 4 décembre 1711, mort en célibat le 4 février 1768 et enterré à Saint-Bavon;

Il eut du second mariage :

3° Sabine-Philippine-Colette Maelcamp, née à Gand et baptisée à l'église Saint-Nicolas le 10 janvier 1715, décédée le 13 octobre 1750 et inhumée à ladite église dans la sépulture de Ghellinck, se maria, le 12 juin 1734, avec Joseph-Ignace-Bernard *de Ghellinck*, chevalier, seigneur de Tollenaere, né à Courtrai, mort à Gand le 20 janvier 1772, fils de Jean-Baptiste, seigneur d'Elseghem, et de Marie-Marguerite *Wallaert;*

4° Agnès-Josephe-Flore Maelcamp, née à Gand le 22 décembre 1716 et baptisée le lendemain à Saint-Nicolas susdit, décédée le 29 avril 1779, se maria, le 17 août 1743, avec Théodore-Joseph, vicomte *de Jonghe*, conseiller procureur-général du conseil de Flandre, né le 4 novembre 1691, mort le 4 mars 1776, fils de Théodore et d'Isabelle *van Landeghem;*

5° Charles-Aloïs, qui suit :

Tomme, Balsberghe et Vitelles.

6° Françoise-Jeanne-Baptiste-Lutgarde Maelcamp, née à Gand et baptisée à Saint-Nicolas de cette ville le 16 juin 1720, décédée à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 7 octobre 1796, se maria, à Gand, le 3 septembre 1746, avec Robert-Jean, vicomte *de Moerman* et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, etc., haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, grand-bailli du pays de Waes, né à Gand le 12 février 1717, mort le 20 mai 1777, fils de François-Robert, vicomte *de Moerman*, conseiller de la chambre des comptes à Bruxelles, et de Catherine-Thérèse *Robette ;*

7° Matthieu-Jacques-François Maelcamp, seigneur de Balsberghe, né à Gand le 19 novembre 1724 et baptisé à Saint-Bavon le 21 suivant, mort le 29 avril 1793, épousa, le 15 mars 1780, Jeanne-Charlotte-Colette *de Nieulant*, née le 20 octobre 1751, décédée à Gand au mois de janvier 1837, fille de François-Hubert-Joseph, vicomte *de Nieulant* et de Pottelsberghe, et de Françoise-Josephe *Alegambe*. De ce mariage naquit un fils :

Charles-Hubert-Bernard Maelcamp, membre du corps équestre de la province de la Flandre orientale, né le 2 janvier 1781, mort en célibat en 1822.

8° Emmanuel-Charles-Maur, prêtre, né le 16 janvier 1729, mort à Gand le 3 mars 1776;

9° Jean-Baptiste-Séraphin, baron de Maelcamp de Vliendербeke, par lettres-patentes du 12 mars 1776, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, au service d'Autriche, en 1768; lieutenant-colonel, puis colonel commandant le régiment de Ligne, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 14 novembre 1730, épousa, le 27 décembre 1762, en Silésie, Jeanne-Élisabeth, baronne *d'Ighauw*, ci-après.

V. Charles-Aloïs Maelcamp, seigneur de Tomme, de Terhaeghen, bailli de la vicomté de Gand, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 21 juin 1719, mort le 11 octobre 1784, épousa, le 29 mai 1774, à Ypres, Sabine-Antoinette-Marguerite *van der Stichele*, fille de François-Joseph, seigneur de Maubus, et de Sabine-Colette-Thérèse *Bonaert*, dont :

1° Matthieu-Charles-Antoine-Désiré Maelcamp, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 2 juin 1778, mort le 4 avril 1825, épousa, le 12 septembre 1800, à Tournay, Charlotte-Isabelle-Joséphine *de Gaest de Braffe*, décédée en 1821, fille de Charles-Joseph et d'Albertine-Caroline-Françoise *Bonaert*, dont :

Marie-Antoinette Maelcamp, née le 13 janvier 1805, s'est mariée avec Adolphe-Marie-Michel-Joseph *Errembault du Maisnil*, né le 2 juillet 1797, fils de Denis et de Catherine *Hovерlant du Carnois*.

2° François-Bernard, né le 22 septembre 1780, mort le 29 du même mois;

3° Désiré-Constant;

4° Jean-Baptiste-Constant-Joseph, qui suit :

5° Charles-Borromée MAELCAMP, né le 9 février 1784, mort à Bruxelles le 9 février 1848, sans postérité, épousa, le 31 mars 1826, Marie-Thérèse-Aimée *Plunkett de Rathmore*, veuve de Pierre-François-Ghislain-Rudolphe *de Villegas de Saint-Pierre*, née le 21 septembre 1777, décédée le 25 février 1849, fille de Jean-Joseph-Ferdinand *Plunkett de Rathmore* et de Marie-Gabrielle-Aimée *Cossée*. Tomme, Balsberghe et Virelles.

VI. Jean-Baptiste-Constant-Joseph MAELCAMP DE LANDEGHEM, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 2 janvier 1782, mort en 1831, épousa, le 24 janvier 1810, Charlotte-Désirée-Ursule-Thérèse *de Jacquier de Virelles*, décédée le 28 avril 1833, fille et enfant unique de Nicolas-Ignace-Joseph, dont :

VII. Alfred-Victor-Marie-Ghislain MAELCAMP DE VIRELLES, né le 16 septembre 1812, a épousé, à Bruxelles, le 19 avril 1841, Virginie-Marie-Ghislaine *d'Hane-Steenhuyse*, fille de Charles, comte *d'Hane-Steenhuyse*, et de Christine *Dons de Lovendeghem*.

Maelcamp de Vlienderbeke.

V. Jean-Baptiste-Séraphin, baron DE MAELCAMP DE VLIENDERBEKE, par lettres-patentes du 12 mars 1776, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, au service d'Autriche, en 1768; lieutenant-colonel, puis colonel commandant le régiment de Ligne, était fils de Jacques-Fortunat MAELCAMP et de Sabine-Jeanne *du Bois*, sa seconde femme. Il naquit à Gand et fut baptisé à Saint-Bavon le 14 novembre 1730; il épousa le 27 décembre 1762, en Silésie, Jeanne-Élisabeth, baronne *d'Ighauw*, dont : Vlienderbeke.

1° Josephe-Charlotte-Chrétienne-Jeanne-Sophie, née à Luxembourg le 16 octobre 1763;

2° Charlotte-Élisabeth-Pétronille-Frédérique, née à Luxembourg le 6 janvier 1766;

3° Gustave-Adolphe-Matthieu-Clément-Alexandre-Eugène, qui suit :

4° Hyppolite-Emmanuel, né à Luxembourg le 18 mars 1773.

VI. Gustave-Adolphe-Matthieu-Clément-Alexandre-Eugène, baron DE MAELCAMP, né à Luxembourg le 18 novembre 1769, mort au champ d'honneur le 21 mars 1799, épousa, le 14 novembre 1791, Louise-Isabelle *de Beaulieu*, fille de Jean-Pierre, baron *de Beaulieu*, général au service d'Autriche, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, dont :

1° Pierre-Gustave, baron DE MAELCAMP DE BEAULIEU, capitaine au service d'Autriche, chambellan de la cour impériale, né le 16 janvier 1793;

2° N., chanoinesse du chapitre de Savoie, à Vienne ;

3° N., chanoinesse du chapitre de Brunn, en Moravie.

MAESEN (VAN DER) porte d'or à l'anille de sable surmonté d'un globe d'azur renversé, cerclé et croiseté d'or.

MAESEN DE SOMBREFFE (VAN DER) porte de gueules à la bande d'or, chargée de cinq couples de cormorans de sable.

MAILLEN (DE).

XI. Albert-François-Dieudonné, marquis DE MAILLEN, par lettres-patentes de l'empereur Joseph II, du 9 mars 1789, seigneur d'Ohey, de Ry, de Sorée, de Maibes, de Jamblines, de Narron, aide-major au régiment du Bourbonnais, au service de France, membre de l'état de Namur, grand-veneur et grand-fauconnier du pays de Liége, né le 10 novembre 1751, épousa, le 27 novembre 1771, Ferdinande-Antoinette-Philippine, comtesse *de Geloes,* chanoinesse d'Andenne, dame de la Croix étoilée le 14 septembre 1781, décédée à Ry le 8 septembre 1808, fille de Maur-Ferdinand, comte *de Geloes* et du Saint-Empire, et d'Isabelle-Adolphine, comtesse *de Hoensbroeck,* dont :

1° Frédéric-Walter-Narcisse-Ghislain-François-Antoine, page du prince-évêque de Liége, né à Namur le 29 octobre 1772, mort à Ohey le 3 novembre 1781 ;

2° Ferdinande-Marie-Joséphine-Calixte-Ghislaine-Françoise-Antoinette, chanoinesse au chapitre de Saint-Sauveur, à Susteren, le 21 août 1784, dame de la Croix étoilée le 3 mai 1786, née à Ohey le 14 octobre 1773, décédée à Ciney le 2 août 1849;

3° Isabelle-Guillelmine-Clémentine-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Ohey le 23 novembre 1774, chanoinesse du chapitre noble d'Asbeek au pays de Munster le 28 avril 1790;

4° Julienne-Charlotte-Reine-Begge-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Andenne le 6 janvier 1777, chanoinesse de Susteren le 22 avril 1791 ;

5° Fortuné-Walrame-Ghislain-François-Antoine, qui suit :

6° César-Antoine-Constantin-Ghislain-François, né à Andenne le 16 février 1779, mort le 1er juillet suivant et enterré à Ohey;

7° Philippine-Auguste-Félicité-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Namur le 1er mars 1782.

XII. Fortuné-Walrame-Ghislain-François-Antoine, marquis DE MAILLEN D'OHEY, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, né le 3 janvier 1778, mort le 2 août 1833, épousa, en 1820, Sophie *de Pierpont,* fille d'Ambroise-Albert *de Pierpont* et de Constance *de Noust.* De ce mariage est issu un enfant :

XIII. Albert-Joseph-Antoine, marquis DE MAILLEN, né au château de Ry le 22 août 1822, a épousé, le 11 novembre 1844, Éléonore-Marie-Caroline-Ferdinande, comtesse *van den Steen de Jehay,* née le 7 octobre 1824, dont :

Marie-Ferdinande-Aimée-Antoinette, née le 2 octobre 1845.

MALE (VAN) porte d'argent à la tour crénelée de sable, portillée d'argent et surmontée de trois corneilles de sable volantes en bande, l'écu sommé de la couronne de chevalier et d'un heaume d'argent liseré, colleté, grillé et couronné d'or, fourré de gueules, aux hachements d'argent et de sable; pour cimier, une corneille de sable entre un vol d'argent, et pour supports deux lions léopardés d'or, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu. Cette famille, qui a été élevée aux honneurs de la chevalerie vers le milieu du XVIIe siècle, est originaire de Bruges. Sa généalogie a été rédigée d'abord, vers la fin de ce siècle, par le généalogiste van der Straten, de Bruges, puis par Pierre Christyn, seigneur de Grootloo, de Bruxelles, et enfin par Fremault, de Courtrai. Celui-ci a réuni ces différents travaux dans un recueil qui a été revu et augmenté par le prêtre Wemaere, le Raphaël des blasonneurs et l'un des généalogistes les plus instruits de la fin du siècle dernier. N'ayant pas les moyens de vérifier la partie ancienne de la généalogie de VAN MALE, je me borne à la donner comme l'œuvre de ces écrivains; mais je procède avec une certitude parfaite pour tout ce qui est postérieur au commencement du XVIe siècle, c'est-à-dire aux premiers temps de l'empereur Charles-Quint. Je ne puis cependant me dispenser de faire observer ici que c'est le généalogiste van der Straten qui a le premier établi la consanguinité des VAN MALE et des MALINEZ qui ont écartelé, au premier et quatrième, d'or à la croix ancrée de gueules, et au deuxième et troisième, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, et que c'est le généalogiste Fremault qui nous montre la descendance de ceux de cette famille qui ont continué leur séjour à Bruges. En citant les auteurs qui m'ont servi de guide, je remplis un devoir, mais, au sujet de leur témoignage, je reconnais de nouveau que si la similitude des armoiries ne suffit pas pour prouver la consanguinité, leur différence ne doit pas faire supposer que les personnes qui portent un même nom appartiennent à des familles différentes; j'avoue aussi que la cause de ces sortes de bizarreries, d'ailleurs assez communes, ne peut pas être constamment expliquée d'une manière satisfaisante. Du reste, la branche des MALINEZ, quelque honorable et même quelque illustre qu'elle soit, n'est donnée ici, de même que celle des VAN MALE qui ont continué leur séjour à Bruges, que dans l'intention de poursuivre les travaux de mes devanciers.

I. Baudouin, châtelain ou capitaine du château de Male, près de Bruges, accompagna Guy de Dampierre, comte de Flandre, à la croisade de

1269. Il épousa, quelques années auparavant, Catherine *Adornes*, fille d'Opice, de Bruges. Selon le généalogiste van der Straten et les autres généalogistes, tels que Christyn et Fremault, Baudouin le châtelain laissa deux enfants, savoir :

1° Baudouin, dit DE MALE ou VAN MALE, eut de sa femme Mathilde *de Ghistelles*, fille de Guillaume, une fille et enfant unique :

Mathilde VAN MALE, châtelaine de Male, se maria avec Jean *van de Walle*, échevin de Bruges en 1337.

2° Jean, qui suit :

II. Jean VAN MALE donna, pour le repos de son âme, une pièce de terre, à Houthave, à l'église de Saint-André lez-Bruges. Il eut de sa femme Marie *van Aertrycke* deux fils :

1° Jean, qui suit :
2° Baudouin VAN MALE, homme d'armes de Louis de Male, comte de Flandre, périt dans une rencontre des troupes de ce comte avec les Gantois.

III. Jean VAN MALE, échevin de Bruges en 1358, épousa Marie *Blancaert*, de Rupelmonde, fille de Henri, chevalier; elle portait d'azur au chevron d'argent, accompagné de huit lis d'or. Ils eurent :

1° Baudouin, qui suit :
2° Marguerite VAN MALE, mariée à Josse *van Temseque*, fils de Josse et de Catherine *de Lare*. Il portait d'or à trois têtes de cheval de sable;
3° Marthe VAN MALE, mariée à Gilles *Colibrant*, fils de Josse, chevalier, 1431;
4° Pierre VAN MALE eut de sa femme Madelaine *Soetlaere*, fille de Jean, conseiller de Bruges en 1436 et 1437 :

Marguerite VAN MALE, femme de François *van Temseque*, ou, selon d'autres, *le Febure*.

IV. Baudouin VAN MALE, dit *zoon m'her Jan*. Sa femme n'est pas connue; mais tous les généalogistes affirment unanimement qu'il eut quatre enfants, savoir :

1° Baudouin, qui suit :
2° Daniel, dominicain à Bruges;
3° Jean, chanoine du chapitre de Saint-Donat, à Bruges;
4° Marguerite VAN MALE, femme de Baudouin, bâtard *de Ghistelles*.

V. Baudouin van Male, homme d'armes sous Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort en 1450, au siége d'Audenarde, épousa Mathilde *van Houthem,* fille de Jean. Elle portait d'argent au lion de gueules, à une bande d'azur sur le tout. Ils eurent cinq enfants :

1° Mathilde van Male, mariée à Jean *de Varsenaer,* échevin de Bruges, fils de Jean, échevin de Bruges, et de Catherine *Barbesaen ;*
2° Guillaume, qui suit :
3° Daniel van Male, mort sans hoirs, épousa Élisabeth *Gailliard,* fille de Matthieu et de Marguerite *van den Berghe ;* elle convola avec Matthieu *de Berghes,* de Brabant ;
4° Marie, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Bruges ;
5° Jean van Male, l'un des douze conseillers de Bruges, de 1448, à 1450, échevin de ladite ville en 1475, mort à Bruges le 23 mars 1492, épousa Marie *van den Heede.* Ils sont les auteurs de la branche des van Male restés à Bruges, que nous donnons ci-après.

VI. Guillaume van Male, échevin de Bruges, mort en 1473, épousa en 1449, Agnès *Metteneye,* fille de George, bourgmestre de la commune de Bruges, de 1421 à 1424, bourgmestre de ladite ville depuis 1424, et de Marguerite *Bonin,* sa première femme. Il laissa deux enfants :

1° Guillaume, qui suit :
2° Pierre, religieux de l'ordre de Saint-François, à Bruges.

VII. Guillaume van Male, échevin de la ville de Bruges en 1510, mort en 1518, épousa Livine *Breydel,* décédée en 1495, dont :

1° Arnoud, qui suit :
2° Baudouin van Male, chevalier du Saint-Sépulcre à Jérusalem, archer du corps de l'empereur Maximilien, épousa Béatrix *Pardo,* fille de Sylvestre, de Burgos, qui était venu s'établir à Bruges, et de Jossine *Lopez.* Ils sont les auteurs des van Male, dits Malinez ;
3° Marie van Male, décédée sans enfants, se maria : 1° avec Jean *Braem,* et 2° avec Jean *Deynaerts.*

VIII. Arnoud van Male épousa Livine *de But.* Ils sont morts à Gand, où ils avaient passé leur vie, et ils ont laissé :

1° Livin van Male, receveur à Termonde, épousa Jacqueline *van der Strype,* morte sans postérité ;
2° Jossine van Male se maria, à Anvers, dans l'église de Notre-Dame du Sud, le 4e jour des Pâques de l'an 1547, avec Jean *van de Werve,* fils de

Jean et d'Isabelle *Salaert,* dite *de Donckers*, petit-fils de Gérard *van de Werve,* chevalier, bourgmestre d'Anvers de 1521 à 1529, et d'Anne *van Mechelen;*

3° Jacqueline van Male, mariée à Nicolas *Reyngout,* avocat à Anvers;

4° Charles van Male, bailli de Borcht et de Swyndrecht, épousa Anne *de Moy* et eut un fils, savoir :

Louis van Male, né le 29 octobre 1548, mort à Bruxelles le 2 juillet 1596 et enterré chez les frères Mineurs, épousa, le 19 janvier 1574, à l'église de Notre-Dame à Anvers, Jacqueline *Smitsaert*, née le 13 octobre 1555, décédée à Anvers le 19 mars 1622 et inhumée chez les Dominicains de cette ville, auprès de son père Pierre *Smitsaert,* mort dans la furie espagnole le 4 novembre 1576. D'eux était probablement issu Pierre-René van Mael ou van Male, natif d'Anvers, qui obtint par lettres-patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 15 mars 1755, l'autorisation de porter d'or à la tour d'azur, portillée d'or et surmontée de trois corneilles de sable. Quoi qu'il en soit, Louis van Male et Jacqueline *Smitsaert* eurent dix enfants :

* Marguerite, née le 10 décembre 1574;

** N., né et mort le 2 juillet 1576 et inhumé dans l'église Saint-Jacques, à Bruges;

*** Jacqueline, née le 17 septembre 1577 et tenue sur les fonts par Pierre van *Steelant*, décédée le 26 mai 1580 et inhumée à Saint-Jacques, à Bruges;

**** Suzanne van Male, née le 7 avril 1580 et tenue sur les fonts baptismaux par Jean van *Iperen*, au nom de son grand-père paternel, se maria, à l'église Saint-Jacques d'Anvers, le 23 juillet 1602, avec Jean van *Capelle*, mort le 24 septembre 1638, à l'âge de 79 ans, et enterré aux Dominicains, dans le caveau de la famille *Smitsaert;*

***** Louis, né le 27 mars 1583;

****** Constance, née le 13 janvier 1585, morte à l'âge de 6 ans, et inhumée à Saint-George, à Anvers;

******* Zeger, né le 15 mai 1588, eut pour parrain Zeger van Male, l'auteur des *Lamentations*, qui habitait Bruges;

******** Jacqueline, née le 8 décembre 1591, décédée le 2 novembre 1592 et inhumée à Saint-André, à Anvers, fut tenue sur les fonts baptismaux par Adrien *Smitsaert*, son oncle maternel, et la femme d'Abraham *de Hertoghe*, Cornélie van Male, sœur germaine de Sylvestre van Male;

********* Antoinette, née le 10 novembre 1593, décédée le 24 novembre 1594 et inhumée à l'église de Saint-Martin, à Gand;

********** Jacques, né le 18 juin 1595, mort le 16 mars 1598 et enterré à l'église de Notre-Dame, à Anvers.

5° François van Male prit le parti des armes et mourut sans postérité;

6° Antoine, qui suit :

IX. Antoine van Male, licencié en droits, conseiller et receveur-général des domaines, mort à Anvers le 10 novembre 1580 et enterré à Notre-Dame, épousa Marguerite *Bercx*, fille de Livin *Bercx* (1) et de Jossine *van der Straeten*. Ils eurent six enfants, savoir :

Bercx.

(1) I. Livin *Bercx* épousa Jossine *van der Straeten*. Ils moururent à Gand, laissant quatre enfants :

1° Marguerite *Bercx*, mariée à Antoine van Male;

2° Jeanne *Bercx*, mariée à Louis van den *Wyngaerde*, dont postérité;

3° Charles, mort en célibat;

4° Claire *Bercx*, abbesse du couvent des Riches-Claires, lez-Gand.

1° Jacques VAN MALE, commissaire des galères de la marine des Pays-Bas, né à Anvers le 11 avril 1560, mort à Bruxelles le 3 août 1612, sans postérité, et enterré à la Chapelle, épousa sa nièce, Marie VAN MALE, fille de Sylvestre et de Claire *Parys;*

2° Jeanne, décédée en bas âge;

3° Sylvestre, qui suit :

4° Cornélie VAN MALE, décédée le 23 mai 1629 et inhumée, à côté de son mari, à Notre-Dame de cette ville, se maria avec Abraham *de Hertoghe* (1), commis des états de Brabant et d'Anvers, mort le 8 février 1607, fils de Gautier *de Hertoghe* et d'Élisabeth *van Eversdyck;*

Hertoghe.

(1) *De Hertoghe* porte d'argent à dix rosettes de gueules, 4, 3, 2, 1.

I. Gautier *de Hertoghe*, mort en 1518 et enterré dans l'église principale de Tirlemont, dans le caveau de sa famille, épousa Sara *van Montenaken*, dont il n'eut qu'un fils :

II. Gautier *de Hertoghe*, mort à Middelbourg en Zélande, en 1589, épousa Élisabeth *van Eversdyck*, décédée en 1585. Ils laissèrent dix enfants, savoir :

1° François, né en 1539 à Anvers, mort en célibat;

2° Jean *de Hertoghe*, mort à Anvers le 5 décembre 1575 et enterré chez les Dominicains, épousa Élisabeth van *Rugs*, décédée le 4 avril 1578; leurs enfants se retirèrent à Hambourg, à l'exception de : Élisabeth *de Hertoghe*, décédée le 8 avril 1620, se maria avec Pierre *Mahieu*, mort le 6 mai 1614, fils de Pierre. Ils gisent aux Dominicains à Anvers; — 3° Sara *de Hertoghe*, décédée en 1603, se maria avec Reynier van *Herre*, dont postérité;

4° Abraham, qui suit :

5° Marie *de Hertoghe*, décédée en 1581, se maria avec Jacques *de Vos*; — 6° Corneille *de Hertoghe*, mort en 1612, épousa, à Hambourg, Isabeau van *Achelen*, et puis Marie *de Meyere*; — 7° Susanne *de Hertoghe*, décédée en 1585, se maria avec Jean *Sophie*; — 8° Élisabeth, décédée sans alliance, à Anvers; — 9° Esther *de Hertoghe*, décédée à Amsterdam, se maria avec Jean *Hengers*; — 10° Wautier, mort en 1599 en célibat, à Middelbourg, à l'âge de 35 ans.

III. Abraham *de Hertoghe*, commis à la chambre des comptes des états de Brabant, des états-généraux, mort en 1607, épousa Cornélie VAN MALE. Ils gisent à l'église de Notre-Dame. Ils eurent :

1° Jeanne, décédée en 1568; — 2° Marguerite, décédée sans alliance en 1594, à l'âge de 26 ans, et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers; — 3° Antoine *de Hertoghe* épousa Claire *Manriquez*, décédée en 1610, fille d'André. Il mourut en 1613, laissant : Cornélie, béguine à Bruxelles; — 4° Jacqueline *de Hertoghe*, décédée en 1633, se maria avec Conrad *Crispyns*; — 5° Abraham *de Hertoghe*, mort en 1617, épousa Anne *Lottyn*, veuve de Michel van *Elslant*; — 6° Jacques, frère Mineur, mort à Anvers le 6 novembre 1601; — 7° Cornélie, décédée à Anvers, en 1592;

8° Sylvestre, qui suit :

9° Corneille, mort en 1632, âgé de 47 ans; — 10° Ambroise, mort en 1592.

IV. Sylvestre *de Hertoghe*, conseiller et juge ordinaire des licences et convois d'Anvers pour Sa Majesté, mort en 1662, épousa Judith *Baligam*, décédée en 1657. Ils eurent :

1° Cornélie *de Hertoghe*, décédée en 1632, se maria avec Adrien *de Fremault*, seigneur de Steelant, échevin de la ville de Courtrai; — 2° Jean-Baptiste *de Hertoghe*, avocat au conseil souverain de Brabant, épousa Marie *Cuypermans*, à Bruxelles; — 3° Sylvestre, chanoine du chapitre de Saint-Jacques, à Anvers, en 1609; — 4° Judith; — 5° Thérèse, dévotes; — 6° Abraham *de Hertoghe*, drossart de Hees et Leende, mort en 1666, épousa Cornélie *Dierickx*; — 7° Charles, receveur du comté de Canteroy, mort en 1672; — 8° Pierre *de Hertoghe*, conseiller et juge des licences de S. M., et greffier de l'évêché d'Anvers, épousa Marie *de Coninck*. Il mourut en 1664; — 9° Martin, jésuite, mort en 1674; — 10° Camille *de Hertoghe*, femme de Jean *Diercxens*, mort à Anvers en 1669; — 11° Philippe, prêtre, — 12° Catherine-Olympe.

5° Arnoud van Male, licencié en droits, et avocat, à Anvers, mort en cette ville, épousa Élisabeth *Antheunis*, décédée en 1630, laissant dix-sept enfants, entre autres :

A Isabeau ; — B Marie ; — C Anne ; — D Catherine : quatre dévotes ; — E Adrien, jésuite, mort en Hollande en 1666.

6° Antoine van Male, né à Anvers le 14 février 1559, épousa en ladite ville, dans l'église de Notre-Dame du Sud, le 1er février 1592, Marie *van Eecke*, de Cologne, dont :

A Marie van Male, femme de Pierre *van Mol;*
B Antoine.

X. Sylvestre van Male, né à Anvers le 7 janvier 1557, servit de bonne heure avec ardeur la cause royale : en 1579, il fut banni par les états de Brabant, sous peine de mort, et ses biens furent confisqués. Durant son séjour à Calais, il épousa, le 17 janvier 1582, Digne *Voet*, décédée en couche le 6 octobre de la même année. En 1585, il fut nommé membre de la chambre des aides des états de Brabant et receveur-général des domaines du roi; il devint ensuite commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, receveur-général des états de Brabant, et fut enfin chargé des fonctions de surintendant des fortifications de l'Escaut. Il mourut le 9 décembre 1606 et fut enterré à Sainte-Gudule; il épousa, à Bruxelles, le 19 mai 1585, Claire *Parys*, décédée le 19 décembre 1609 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean, conseiller au conseil de Brabant, et de Livine *van Nyverseel*. Il laissa :

1° Abraham van Male, drossart de Steenberghe et de Cruyslant, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 27 mars 1585, mort le 29 janvier 1620, épousa Sophie *de Ravenswey*, native d'Utrecht, laquelle convola avec Louis *de la Kethulle*, gouverneur de Berg-op-Zoom. Elle eut avec son premier mari un fils :

Jean-Baptiste van Male, drossart de Steenberghe, mort en célibat.

2° Jean-Baptiste van Male, chevalier, seigneur de Bauersem, conseiller et commis des domaines et finances du roi aux Pays-Bas et en Bourgogne, accompagna, en 1608, don Fernando Giron, envoyé en Angleterre au sujet de la trêve avec la Hollande, et fut envoyé lui-même, en 1614, dans le même pays, par les archiducs, comme leur agent et résident. De retour de cette mission, il fut, en reconnaissance de ses nombreux services, créé chevalier par lettres-patentes du 21 mars 1627. Il naquit à Bruxelles et fut

baptisé à Sainte-Gudule le 9 octobre 1587. La mort l'enleva dans la même ville le 30 octobre 1643; ses restes mortels ont été inhumés à Sainte-Gudule, dans le caveau de Sylvestre VAN MALE, son père, sous la statue de saint Jacques le Mineur qu'il fit faire et dont il fit hommage à cette église. Il avait épousé, à Bruxelles, dans la susdite église, le 9 février 1614, Marie *Verleysen*, décédée le 4 décembre 1659 et inhumée à côté de son mari, fille de François, conseiller et maître de la chambre des comptes, et de Marie *Gilles*. Comme le témoigne le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 223, d'après les lettres-patentes de chevalerie susdites, Jean-Baptiste VAN MALE portait d'argent à la tour de sable, portillée d'argent et surmontée de trois corneilles de sable volantes en bande. On trouve encore à l'église de Sainte-Gudule l'épitaphe suivante, dans un écusson soutenu par des anges qui portent les armes de van Male et de Verleysen :

D. O. M.

Joannes-Baptista VAN MALE, eques auratus, dominus de Bautersem, et Maria *Verleysen*, conjuges, hic siti sunt. Ille 40 annos, in arduis et judiciariis ipsos, 12 in aulâ Britannicâ pro principibus Alberto et Isabellâ, 20 inter ærarii regii assessores, fidem et virtutem regi et publico probans, vixit integrè; moritur christianè, anno sal. 1643, ætatis 57, mensis octobris die XXX. Hæc mulier timens Dominum, in quâ confidit cor viri sui 30 annos, eidem verè vidua 16 superstes, annos XVI, uti vixit, ita moritur piè, prudenter, modestè, anno sal. 1659, ætat. 70, mensis decembris die IV. Viator virtutem proba, et sortis communis memor, utrisque bene precare.

Voici leurs enfants :

A Jean-François VAN MALE, né le 2 septembre 1619 et mort le 13 novembre 1621;

B Isabelle-Françoise VAN MALE, mariée à Guillaume-François *Morens*, substitut du procureur-général;

C Marie-Marguerite VAN MALE, dame de Bautersem, née à Bruxelles le 12 juin 1627, décédée, même ville, le 17 septembre 1696, se maria en premières noces, à Sainte-Gudule, le 22 novembre 1650, avec Jean-Martin *Colibrant*, écuyer, secrétaire du roi en son conseil privé, fils d'Adrien et de Jeanne *Raes*, et en secondes noces, dans la même église, le 24 novembre 1661, avec Henri *Taye*, sergent-major de la ville de Bruxelles, fils d'Engelbert, baron de Wemmel, et de Catherine *van der Beke*;

D Cécile-Caroline VAN MALE, née le 20 janvier 1628, décédée le 6 février 1630;

E Jean-François VAN MALE, né le 13 août 1631, mort le 19 octobre 1657;

3° Charles, qui suit :

4° Jacques, né le 15 décembre 1591, mort le 19 juin 1605;

5° Marie, née le 2 février 1593, décédée à Bruxelles le 4 mars 1676, se maria avec son oncle Jacques VAN MALE, commissaire des galères de la marine des Pays-Bas, né à Anvers le 11 avril 1560, mort à Bruxelles le 3 août 1612, peu après son mariage, fils d'Antoine VAN MALE et de Marguerite *Bercx;*

6° Marguerite, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles, née le 5 janvier 1595, décédée le 24 mars 1629;

7° Claire, née le 27 octobre 1596, morte le 13 décembre suivant;

8° Anne, née le 26 juin 1598, décédée le 5 juillet 1603;

9° Livine, née le 5 janvier 1600, décédée le 6 mars 1604:

10° Catherine, née le 18 novembre 1601, décédée le 22 septembre 1609;

11° Élisabeth, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles, décédée le 30 octobre 1660;

12° Cornélie, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles, née le 14 mai 1603, décédée le 18 avril 1674;

13° Marie, née le 8 mars 1605, décédée le 2 juin 1607.

XI. Charles VAN MALE, chevalier par lettres-patentes du 22 mai 1640, avocat au conseil souverain de Brabant, conseiller au même conseil vers 1629, était, dit le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 257, frère puîné de Jean-Baptiste VAN MALE, seigneur de Bautersem, honoré du titre de chevalier par lettres du 24 mars 1627, dont le père, Sylvestre VAN MALE, avait été surintendant des fortifications du duché de Brabant. Né à Bruxelles le 8 octobre 1589 et baptisé à l'église de Sainte-Gudule le 12 novembre suivant, mort subitement, dans son carrosse, le 27 décembre 1642, et enterré à Sainte-Gudule, dans le caveau de sa famille, Charles VAN MALE épousa, dans la même église, le 10 décembre 1613, Claire *Houwaert,* décédée le 28 février 1665 et inhumée auprès de son mari, sous une pierre qui a été enlevée en 1804, à l'occasion de certaines réparations, fille de Gilles et de Marie-Marguerite *Jacobs.* Par cette alliance, les VAN MALE entrèrent dans le lignage de Sweerts et acquirent le droit de l'échevinage de la commune de Bruxelles. Voici leurs enfants, tous nés à Bruxelles :

1° Gilles-Albert, qui suit :

2° Marie-Catherine, née le 3 février 1616, décédée sans alliance le 8 novembre 1682;

3° François, né le 13 juin 1617, mort à Dôle, en Bourgogne, et enterré à Bruxelles, au cimetière de l'église de la Chapelle, le 15 février 1639;

4° Charles, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, à Rouge-Cloître, près de Bruxelles, né en cette ville le 19 novembre 1618, mort à Tirlemont le 11 mai 1672;

5° Émérence, née le 5 février 1620, décédée à Bruxelles le 13 mai 1686. Elle fonda avec sa sœur aînée Marie-Catherine une messe journalière à Sainte-Gudule, qui se disait à onze heures;

6° Claire, religieuse à l'abbaye de Cortenberg, née à Bruxelles le 22 mars 1621, décédée au Grand-Béguinage de cette ville le 17 août 1683;

7° Éléonore van Male, née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule le 12 mai 1623, décédée le 10 juin 1696, se maria, à la même église, le 10 février 1649, avec Robert *Swarts,* sergent-major-commandant la place de Bruxelles, mort le 2 septembre 1661, fils de Charles *Chouars*, dit *Swarts*, et d'Anne *Marotte;*

8° Maximilien-Ignace van Male, né le 7 septembre 1624, mort à Bruxelles le 20 juillet 1674, épousa, à Malines, dans l'église de Saint-Rombaut, le 4 décembre 1661, Marie *de Bœuff*, décédée à Bruxelles le 29 novembre 1692, fille de Jacques-François et de Marguerite *Jaecx*, dont postérité ci-après;

9° Jean-André, religieux à l'abbaye de Ham, au pays de Liége, né le 12 octobre 1625, mort le 9 novembre 1669;

10° Anne-Marie van Male, née le 31 mai 1627, décédée le 9 février 1711, et inhumée aux Augustins, se maria, en premier lit, avec Jean-Guillaume *van der Schueren,* seigneur de Brughe, Lillo et Berchem, ainsi qu'il résulte d'un acte authentique de partage, du 21 mars 1667, et, en second lit, dans l'église de Sainte-Catherine, le 31 janvier 1674, avec Ferdinand *de Hermany,* capitaine espagnol réformé;

11° Cornélie-Marie, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles, née le 2 juillet 1630, décédée le 29 octobre 1694.

XII. Gilles-Albert van Male, chevalier par lettres-patentes du roi Philippe IV, du 12 mars 1657, seigneur de Stockel, échevin de Bruxelles en 1638, 1646, 1647, par suite de son admission au lignage de Sweerts, faite le 13 juin 1635, conseiller au conseil souverain de Brabant, par résignation de Jean *Maes,* son beau-père, par lettres-patentes du 30 juin 1648, conseiller au conseil privé par lettres du 3 décembre 1662, commis aux causes fiscales, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Sainte-Gudule le 13 septembre 1614, mort dans la même ville le 4 février 1671 et enterré aux Dominicains, épousa, à Sainte-Gudule, le 6 mars 1643, Anne-Marie *Maes,* décédée le 2 septembre 1664, fille de Jean *Maes,* seigneur de Longchamps, conseiller au conseil de Brabant, et d'Adrienne *Asseliers*, petite-fille de Jean-Baptiste *Maes* et de Marie *de Boisschot,* arrière-petite-fille de Jacques *Maes* et d'Aleyde *de la Tour et Tassis.*

Comme les lettres-patentes du 12 mars 1657 peuvent servir de preuves de ce qui précède, nous les donnons en entier :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et féal Gilles-Albert van Male, conseiller ordinaire de notre conseil de Brabant, et qu'il serait issu de

l'une des nobles et anciennes familles de notre pays et comté de Flandres, et qu'à l'imitation de feu son père, messire Charles van Male, chevalier, conseiller dudit conseil, et son aïeul Sylvestre van Male, commissaire des montres de nos gens de guerre, et d'autres ses devanciers, il nous aurait rendu plusieurs bons et agréables services en la charge de conseiller, ainsi que pareillement aurait fait son oncle paternel, messire Jean-Baptiste van Male, chevalier, en celles de conseiller et commis de nos domaines et finances, et de notre agent en la cour du roi de la Grande-Bretagne : joint que ledit messire Charles-Albert van Male serait allié, par mariage, à dame Anne-Marie *Maes,* fille de feu messire Jean *Maes,* chevalier, seigneur de Longchamps, conseiller du conseil de Brabant, et nièce de messire Ferdinand *de Boisschot,* chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, comte d'Erps, et de Robert *Asseliers*, respectivement conseillers d'État, et consécutivement chanceliers de Brabant; au moyen duquel mariage il toucherait encore d'étroite parenté à plusieurs grands ministres et personnes titrées d'éminentes qualités. Pour ces causes et ce que dessus considéré, même afin de le stimuler davantage de s'évertuer de plus en plus en notre service, nous, désirant favorablement le traiter, décorer et élever, avons icelui Gilles-Albert van Male fait et créé, faisons et créons chevalier par ces présentes, voulant et entendant que dorénavant il soit tenu et réputé pour tel en tous les actes et besognes, et jouisse des droits, libertés et franchises dont jouissent et ont accoutumé de jouir tous autres chevaliers par toutes nos terres et seigneuries, signamment en nos Pays-Bas, tout ainsi et en la forme et manière comme s'il eût été fait et créé chevalier de notre propre main; et pour tant plus décorer la noblesse et armoiries dudit Gilles-Albert van Male, lui avons aussi, à sa très-humble requête, permis et octroyé, permettons et octroyons par les présentes, que lui et ses enfants légitimes, et chacun d'eux, leurs descendants et postérité, puissent et pourront dorénavant faire décorer leursdites armoiries (qui seraient d'argent à une tour crenelée de sable, surmontée de trois corneilles volantes en bande de même, timbre un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, couvert d'un bourlet d'argent et de sable aux lambrequins ou hachements de même, et cimier d'une pareille corneille en un vol d'argent), d'une couronne d'or au lieu de bourlet, et faire soutenir l'écu d'icelles de deux lions léopardés d'or, tenant chacun une banderolle blasonnée desdites armoiries, etc. Madrid, 12 mars 1657. »

Ce qui précède se justifie encore par les quartiers que les enfants

de Gilles-Albert van Male et d'Anne-Marie *Maes* ont fait composer par le roi d'armes à titre de Brabant, qui a délivré son attestation le 3 avril 1666.

On voyait dans l'église des Dominicains, avant le bombardement de la ville de Bruxelles, l'épitaphe suivante :

Hic sepultus jacet D. Ægidius-Albertus van Male, eques, dominus de Stockel, natione Bruxellensis, filius domini Caroli, consiliarii Brabantiæ, et dominæ Claræ *Houwaert,* ejusdem civitatis scabinus, posteà consiliarius Brabantiæ, deindè sanctioris consilii, matrimonio junctus dominæ Annæ-Mariæ *Maes,* filiæ domini Joannis, equitis, domini de Longchamps, consiliarii Brabantiæ. Obiit Bruxellis, die 4 februarii anno MDC.LXXI.

Gilles-Albert van Male et Anne-Marie *Maes* laissèrent :

1° Claire-Françoise van Male, née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule le 25 janvier 1644, décédée le 20 octobre 1712, se maria, à Bruxelles, le 4 mars 1667, avec Ferdinand-Albert *de Fierlant,* écuyer, auditeur-général des troupes du roi d'Espagne aux Pays-Bas, mort à Bruxelles le 19 juillet 1708, fils de Théodore, conseiller et maître de la chambre des comptes, et de Jeanne *Roussel ;*
2° Ferdinand-Charles, né le 21 janvier 1645, mort le 8 octobre 1668;
3° Philippe-Antoine, né le 14 février 1647, mort le 17 mai 1659;
4° Jean-Baptiste, licencié en droits à l'Université de Louvain, ensuite prêtre, admis au lignage de Sweerts le 13 juin 1669, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 7 août 1648, mort en cette ville le 9 juillet 1703;
5° Marianne-Françoise van Male, née le 22 mai 1651, décédée le 17 mars 1707, se maria, le 17 octobre 1676, avec François-Eugène *Rollin ;*
6° Barbarine-Norbertine, supérieure du Grand-Béguinage, à Bruxelles, née le 22 février 1653, décédée le 1er mai 1711;
7° Philibert-Hyacinthe, qui suit :

XIII. Philibert-Hyacinthe van Male, chevalier, seigneur de Stockel, né à Bruxelles le 24 décembre 1656, mort le 9 mai 1713, épousa, à Bruxelles, le 18 octobre 1682, Antoinette-Françoise *de Herzelles,* sa cousine germaine, décédée le 21 décembre 1719, fille de Philippe, baron de Werchin, seigneur de Monsbroeck, de Facuwez, grand-drossart du Brabant, et de Barbe *Maes,* dame de Longchamps, petite-fille de Philippe, seigneur de Monsbroeck, et de Françoise *de la Viefville,* arrière-petite-fille de Guillaume et de Marguerite *Rifflart.* Philibert-Hyacinthe van Male ne laissa qu'un fils et enfant unique :

XIV. Jean-Baptiste van Male, chevalier, seigneur de Stockel, cornette

de cuirassiers, puis capitaine de la même arme dans la garde du corps du roi d'Espagne, né à Bruxelles le 10 août 1683, mort dans la même ville le 21 novembre 1721, épousa, à Sainte-Gudule, le 22 avril 1702, Marie-Louise *Toboada de Ulloa,* fille de François *de Ulloa-Soto-major y Toboada,* colonel d'infanterie, puis gouverneur de la Corogne, et de Françoise-Charlotte *de Landas,* qui était fille de Philippe *de Landas,* chevalier, seigneur de Clabbeek, dont :

1° François, né le 2 février 1703, mort en bas âge ;
2° Thérèse-Françoise-Josephe, née le 14 mars 1704, décédée le 10 octobre 1705 ;
3° Dorothée-Josephe VAN MALE, née à Bruxelles le 10 janvier 1705, décédée en la même ville le 6 juin 1737, se maria, à l'église de Finis-Terræ, le 18 novembre 1730, avec François-Alexandre *della Faille,* mort à Malines le 14 août 1781, fils d'Alexandre-François, colonel de cuirassiers au service d'Espagne, et d'Isabelle-Gertrude *Huens,* petit-fils d'Alexandre, chevalier, seigneur d'Archennes, écoutète de la ville d'Anvers, margrave du pays de Ryen, et d'Anne-Marie *van Breuseghem,* arrière-petit-fils de Jean-Baptiste *della Faille,* seigneur de Reeth et de Laer, bourgmestre d'Anvers, et d'Anne-Marie *van de Werve.*

Van Male de Brachene.

Brachene. XII. Maximilien-Ignace VAN MALE, avocat à Malines, licencié en droits à l'Université de Louvain le 30 mai 1650, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 7 septembre 1624, mort à Bruxelles le 20 juillet 1674, fils de Charles VAN MALE, chevalier, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Claire *Houwaert,* épousa, à Malines, dans l'église de Saint-Rombaut, le 4 décembre 1661, Marie *de Bœuff,* décédée le 29 novembre 1692 et inhumée à Sainte-Gudule, fille de Jacques-François, seigneur de Flamengrie, et de Marguerite *Jaecx,* dont :

1° Claire-Marie VAN MALE, née à Malines le 21 mai 1663, décédée à Bruxelles le 12 décembre 1693, se maria, à l'église de Sainte-Gudule de cette ville, le 27 février 1683, avec don Juan-Antonio *de Rueda y Contreras,* capitaine de cavalerie, et puis gouverneur militaire de l'Aragon, mort à Sarragosse le 12 octobre 1726 ;
2° Marie-Françoise, née à Malines le 18 décembre 1664, décédée, sans alliance, à Bruxelles, le 5 janvier 1728 et inhumée dans le caveau de sa famille à Sainte-Gudule ;
3° Albert-Jean-Baptiste, qui suit

XIII. Albert-Jean-Baptiste van Male, né le 6 décembre 1666, mort à Bruxelles le 6 septembre 1711, épousa, à Sainte-Gudule, le 26 janvier 1696, Anne *van Santen*, décédée le 19 mai 1723 et inhumée à côté de son mari, dans le caveau de la famille van Male. Ils eurent huit enfants, tous nés à Bruxelles, savoir : Brachene.

1° Charles-François, né le 3 novembre 1696, mort à Bruxelles le 24 janvier 1697;
2° Ferdinand-André, qui suit :
3° Marie-Anne, née le 2 avril 1700, décédée, sans alliance, le 3 décembre 1761 ;
4° Marie-Françoise, née le 2 août 1702, décédée le 14 juillet 1705;
5° Marie-Thérèse-Josephe, née le 30 septembre 1704, décédée le 2 septembre 1715 ;
6° Jean-Joseph, né le 6 août 1707, mort le 11 novembre 1713;
7° Élisabeth-Josephe, béguine, née le 12 décembre 1708, décédée au Grand-Béguinage, à Bruxelles, le 1er octobre 1792;
8° Catherine-Josephe, béguine au même béguinage, née le 3 avril 1711, décédée le 30 décembre 1786.

XIV. Ferdinand-André van Male, avocat au conseil souverain de Brabant, licencié le 12 septembre 1720, admis au lignage de Sweerts le 13 juin 1731, nommé échevin de la ville de Bruxelles le 12 juillet 1737, par l'archiduchesse Marie-Élisabeth, lequel emploi il a desservi avec beaucoup d'honneur de 1738 à 1745, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 30 novembre 1697, mort en cette ville le 25 janvier 1747 et enterré à Sainte-Gudule, dans le caveau de sa famille, épousa, dans cette église, le 2 mai 1739, sa cousine germaine, Catherine-Françoise-Josephe *Salmon*, décédée le 27 novembre 1780, fille de Jean-Louis et de Marie-Anne *van Santen*. Catherine-Françoise-Josephe *Salmon*, anoblie par lettres-patentes de Charles VI, du 18 février 1739, convola, le 17 août 1750, avec Joseph-Adrien *Anné*, échevin de Termonde, mort à Bruxelles le 14 avril 1774.

Ferdinand-André van Male et Catherine-Françoise-Josephe *Salmon* ont laissé :

1° Marie-Louise-Christine, née le 15 septembre 1740, décédée le 18 octobre 1745;
2° Jean-Joseph-Daniel, qui suit :
3° Louis-Joseph-Clément van Male, licencié à l'Université de Louvain le 17 décembre 1764, avocat au conseil souverain de Brabant, admis le 16 novembre 1765, échevin de Bruxelles le 7 mars 1769 et le 13 avril 1793, fonctions

Brachene.

dont il se démit le 24 juin 1794, né le 23 novembre 1743 et mort au château de Nieuwermeulen, sous Capelle-Saint-Ulric, le 15 août 1813. Sa pierre sépulcrale, placée derrière le chœur de l'église dudit Capelle-Saint-Ulric, porte :

Hic jacet prænobilis dominus Ludovicus-Josephus-Clemens VAN MALE, quondam, sub regimine austriaco, urbis Bruxellensis scabinus, qui mirâ in pauperis munificentiâ, cunctisque clarus virtutibus, diurno tandem confectus morbo, in quo indefessa ejus enituit patientia, placidè in Domino obdormivit die 15 augusti 1813, annum agens 70. Dilecto fratri suo uterino, æternam beatitudinem apprecans, monumentum hoc poni curavit prænobilis dominus Laurentius-Maria-Ludovicus *Anne*, qui sibi posterisque eumdem selegit sepulturæ locum.

XV. Jean-Joseph-Daniel VAN MALE, seigneur de Brachene, de Rouckel et de Ghorain, du chef de sa femme, licencié ès-lois le 21 février 1764, ayant été fisc et doyen de la Faculté de jurisprudence à Louvain, fut avocat au conseil souverain de Brabant le 15 novembre 1764, admis au lignage de Sweerts, échevin de la chambre de commerce, dite Laeken-Gilde, le 24 juin 1766, conseiller au conseil souverain de Brabant le 21 mars 1779, lors de la démission de Benoît Cornet, avec droit de succéder aux pleins gages et émoluments à la première place vacante, qui fut celle du conseiller Domis. Né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 21 juillet 1742, mort dans la même ville le 23 octobre 1781 et enterré à Sainte-Gudule, dans le caveau de sa famille, il épousa, dans cette même église, le 24 avril 1769, Marie-Thérèse-Joséphine-Ghislaine *de Man*, dame de Brachene, de Rouckel et de Ghorain, décédée à Bruxelles le 13 octobre 1803 et inhumée à Wemmel, fille de Charles-Joseph, seigneur d'Hobruge, et de Marie-Thérèse Catherine-Jeanne, baronne *van Weerde*, petite-fille de Jacques-Nicolas *de Man*, seigneur des deux Lennick, conseiller au conseil de Brabant, et d'Anne-Marie-Thérèse *de Cordes*, arrière-petite-fille de Corneille, seigneur desdits lieux, conseiller au conseil de Brabant, et d'Isabelle *van Eyck*.

Voici l'inscription qui se trouve sur la pierre sépulcrale de Marie-Thérèse-Joséphine-Ghislaine VAN MALE, née *de Man :*

Monumentum dominæ Mariæ-Theresiæ *de Man de Brachene*, viduæ domini Johannis-Josephi VAN MALE, in supremâ Brabantiæ curiâ, dum viveret, senatoris. Obiit hic 23 octobris anni 1781, ætatis verò suæ 39; hæc autem 13 octobris anni 1803, ætatis verò suæ 54, et posterorum.

Jean-Joseph-Daniel VAN MALE et Marie-Thérèse-Joséphine-Ghislaine *de Man* eurent les enfants suivants :

Brabene.

1° Catherine-Marie-Josephe, née le 14 février 1770 et décédée le 14 novembre suivant;

2° Joseph-Ghislain-Léonard, licencié en droits le 13 mai 1796, né le 6 novembre 1771, mort en célibat, à Bruxelles, le 3 mai 1814 et enterré à Wemmel;

3° Louis-Jean-Joseph van Male, cadet au régiment de Kinsky, au service d'Autriche, le 11 janvier 1792, puis lieutenant au régiment de Furstenberg, pensionné le 12 novembre 1796, à titre de blessures reçues au siége de Mantoue, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Sainte-Catherine le 20 juillet 1773, mort à Podiebrad, en Bohême, le 5 janvier 1803, et enterré, avec les honneurs militaires, au petit village de Vieme, sous une pierre sépulcrale, épousa, à Comothau, en Bohême, le 3 septembre 1799, Charlotte-Eulalie-Josephe *de Miraumont*, dite *Tribolet*, de Mons, décédée à Bruxelles le 6 mars 1837, fille de Jean-Baptiste-Joseph, colonel-commandant l'hôtel des Invalides audit Comothau, et d'Isabelle-Florence, baronne *de Latre de Feignies*, petite-fille de Michel *de Miraumont*, dit *Tribolet*, seigneur d'Inkendael et de Middelbosch, et de Claire-Caroline *Deschamps*, arrière-petite-fille de François *de Miraumont*, dit *Tribolet*, seigneur desdits lieux, et de Thérèse *Owain*. La pierre sépulcrale susdite porte l'inscription suivante :

Ab uxore marito suo : hic jacet officialis militaris cæsarum, perillustris dominus Ludovicus van Male, eques, 30 annorum ætate, suæ prolis gratiâ. Maritus fidelis, amicus verus, proximum amans, et Deo deditus. Obiit 5 januarii 1803.

Louis-Jean-Joseph van Male et Charlotte-Eulalie-Josephe *de Miraumont* eurent une fille :

Marie-Thérèse, née à Comothau le 5 septembre 1800, décédée le même jour.

4° Benoît-Ferdinand-Joseph, qui suit :

5° Laurent-Albert-Ghislain van Male, né le 27 août 1776, mort le 20 avril 1839, épousa, le 7 juin 1802, Marie-Louise-Jeanne-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse*, décédée le 7 novembre 1842. Ils sont les auteurs de la branche de van Male de Ghorain;

6° Marie-Thérèse van Male, née à Bruxelles le 22 juin 1778, décédée à Cortenbergh le 23 juillet 1836, où un monument a été érigé à sa mémoire, se maria, en premier lit, le 5 novembre 1802, avec Jacques-Joseph-Ghislain *Robyns*, mort à Bruxelles le 3 mai 1807, fils de Charles-Jean et d'Anne-Catherine *de Leeu*, et en second lit, à Hove, village de la province d'Anvers, le 26 juin 1808, avec Marie-Albert-Joseph-Gabriel-Ghislain, baron *d'Eesbeek*, dit *van der Haeghen*, maire de Hove, ancien capitaine de cavalerie et marcgrave d'Anvers, mort à Bruxelles le 16 juillet 1829, fils d'Honoré-Joseph *d'Eesbeek*, dit *van der Haeghen*, et de Marie-Élisabeth *de Broe de Diepenbend*, petit-fils d'Honoré-Ignace, créé baron par lettres-patentes du 16 juillet 1725, trésorier de la ville de Bruxelles, et de Thérèse-Éléonore *de la Barre d'Erquelines*, arrière-petit-fils de George-Ignace *d'Eesbeek*,

Brachene.

dit *van der Haeghen*, trésorier de ladite ville, et de Clémence *de Putz;*
7° Léopold-Charles-François-Ghislain, né le 29 février 1780, mort le 9 juin 1784;
8° Barbe-Joséphine-Ghislaine VAN MALE, née à Bruxelles le 7 septembre 1781, s'est mariée, le 6 juillet 1804, avec Sébastien-Charles-Hyacinthe-Joseph-Ghislain *Huysman d'Honssem*, mort à Berchem-Sainte-Agathe le 13 août 1847, fils de Jean-Emmanuel-Laurent-Ghislain, seigneur d'Honssem, et d'Éléonore-Josephe-Françoise-Hyacinthe *d'Hannosset*, petit-fils de Sébastien-Antoine et de Marie-Anne-Caroline-Thérèse *de Kempis*, arrière-petit-fils de Sébastien, secrétaire du conseil privé, et de Pétronille *Broeckman*.

XVI. Benoît-Ferdinand-Joseph VAN MALE DE BRACHENE, né le 5 février 1775 et baptisé à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, mort en cette ville le 16 février 1821 et enterré à Wemmel, épousa, à Bruxelles, le 9 février 1802, Isabelle-Joséphine-Marie-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse*, née à Bruxelles le 22 mai 1782, fille de Josse-Édouard-Louis, seigneur d'Heernesse, et d'Isabelle-Caroline-Marie-Ghislaine *de Pape de Wynegem*, petite-fille de Jean-Léonard-Louis, seigneur d'Hazoy et de Goë, et de Marie-Élisabeth-Marguerite *le Comte*, dame d'Heernesse, arrière-petite-fille de Jean-François-Joseph, seigneur d'Hazoy et de Goë, et de Jeanne-Claire-Isabelle *de Bibaus*.

Benoit-Ferdinand-Joseph VAN MALE et Isabelle-Joséphine-Marie-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse* eurent six enfants, tous nés à Bruxelles, savoir :

1° Léonard-Joseph-Marie VAN MALE DE BRACHENE, né le 1er mai 1803, capitaine au 1er régiment de chasseurs à cheval;
2° Isabelle-Louise-Marie VAN MALE DE BRACHENE, née le 15 avril 1804, se maria, le 17 mai 1832, à Bruxelles, avec Charles-Jean *d'Hamer de Tenbroeck*, mort en cette ville le 31 juillet 1838, fils de Livin et de Marie-Françoise *Mulders;*
3° Marie-Louise-Ghislaine, née le 5 juin 1805, décédée le 22 janvier 1806;
4° Zoé-Catherine-Marie-Ghislaine VAN MALE DE BRACHENE, née le 14 février 1807, s'est mariée, en premières noces, à Bruxelles, le 7 août 1837, avec Prosper-Auguste-Benjamin-Isidore-Josephe *Renoz*, major d'état-major, chef d'état-major de la division de grosse cavalerie, décoré de l'ordre de Léopold, mort à Alger le 11 août 1845, fils de Henri et de Marie-Thérèse-Louise *de Wadeleux*, et, en secondes noces, à Bruxelles, le 21 juin 1847, avec Pierre-Olivier-Joseph *Coomans*, fils de Josse-Joseph, inspecteur de l'enregistrement, et de Cécile *Lespirt;*
5° Thérèse-Octavie-Joséphine-Ghislaine, née le 14 avril 1809, décédée le 16 mai 1810;
6° Albert-Marie-Joseph-Ghislain VAN MALE DE BRACHENE, né le 17 mai 1811, capitaine dans la garde civique à Bruxelles.

Van Male de Ghorain.

XVI. Laurent-Albert-Ghislain van Male de Ghorain, fils de Jean-Joseph-Daniel van Male, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Marie-Joséphine-Ghislaine *de Man,* fut licencié en droit à l'École de droit de Bruxelles le 11 décembre 1811, chef de bureau au département de la justice le 15 février 1814, référendaire au conseil d'État le 17 avril 1823, admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas par lettres-patentes du 25 juin suivant, pensionné après la révolution de 1830, membre du comité consultatif pour les affaires relatives aux fondations d'instruction publique, membre du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, de 1825 jusqu'à sa mort, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 23 août 1776, mort à Molenbeek-Saint-Jean le 20 avril 1839, et enterré dans un caveau couvert d'une pierre sépulcrale, épousa, à Bruxelles, le 7 juin 1802, Marie-Louise-Jeanne-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse,* née à Bruxelles le 3 juin 1781, décédée à Molenbeek-Saint-Jean le 7 novembre 1842 et inhumée auprès de son mari, au cimetière de Molenbeek, sœur d'Isabelle-Joséphine-Marie-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse*, qui fut mariée à Benoit-Ferdinand-Joseph van Male, son frère germain, fille de Josse-Léonard-Louis, seigneur d'Heernesse, et d'Isabelle-Caroline-Marie-Ghislaine *de Pape de Wynegem.* On voit à droite, dans le chœur de ladite église, un monument à la mémoire de Laurent-Albert-Ghislain van Male de Ghorain, dû au ciseau du sculpteur Puyenbroeck; en face se trouve celui de son épouse, ouvrage du sculpteur Geerts, de Louvain. Ghorain.

Laurent-Albert-Ghislain van Male de Ghorain et Marie-Louise-Jeanne-Ghislaine *de Cloeps d'Heernesse* laissèrent un fils, savoir :

XVII. Josse-Joseph-Ghislain van Male de Ghorain, chevalier par lettres royales confirmatives, du 27 décembre 1839, tant pour lui que pour ses descendants mâles, dans l'ordre de primogéniture, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles le 21 mars 1803, docteur en droit, a rempli diverses fonctions tant dans la milice citoyenne depuis 1827, que comme employé au ministère de l'intérieur depuis 1832; il était chef de bureau au ministère de la justice lorsqu'il fut nommé, le 8 octobre 1842, inspecteur provincial de l'enseignement primaire dans le Brabant. Il a épousé, à Bruxelles, le 6 janvier 1836, Pétronille-Josephe-Françoise *Popelaire de Terloo,* fille de Louis-Joseph et d'Élisabeth-Françoise *Delmotte,* petite-fille de Sébastien-Joseph et de Marie-Agnès *Delloy.* De

Ghorain.

ce mariage sont issus six enfants, tous nés à Molenbeek-Saint-Jean, savoir :

1° Yolande-Laure-Marie-Albertine-Joséphine-Ghislaine VAN MALE DE GHORAIN, née le 11 décembre 1836;
2° Léon-Baudouin-Louis-Oscar-Joseph-Ghislain VAN MALE DE GHORAIN, né le 11 décembre 1837;
3° Ermelinde-Marie-Caroline-Mathilde-Joséphine-Ghislaine VAN MALE DE GHORAIN, née le 21 septembre 1841;
4° Anatolie-Barbe-Marie-Sidonie-Joséphine-Ghislaine VAN MALE DE GHORAIN, née le 27 juillet 1843;
5° Marie-Louise-Clothilde-Béatrix-Joséphine-Ghislaine VAN MALE DE GHORAIN, née le 11 août 1844;
6° Célinie-Isabelle-Guillelmine-Eudoxie-Joséphine-Ghislaine VAN MALE DE GHORAIN, née le 30 janvier 1846.

BRANCHE DES VAN MALE RESTÉS A BRUGES.

Van Male à Bruges.

VI. Jean VAN MALE, l'un des douze conseillers de Bruges, de 1448 à 1450, échevin de ladite ville en 1475, mort à Bruges le 23 mars 1492, était fils de Baudouin VAN MALE et de Mathilde *van Houthem*. Il épousa Marie *van Heede*, et il laissa :

1° Livin VAN MALE épousa, vers 1500, Amélie *van der Burcht* ou *van der Burch*, de Furnes, fille de Pierre et d'Yolande *Paeldinck;*
2° Jean, abbé de Middelbourg;
3° Pierre, qui suit :
4° Michel, échevin de Bruges, de 1503 à 1505.

VII. Pierre VAN MALE épousa Marie *van Overbeke*, décédée à Bruges le 22 novembre 1499, fille de Gilles. De ce mariage naquirent :

1° Pierre, docteur ès lois, conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges;
2° Marie VAN MALE se maria avec Antoine *de Witte*, sous-bailli de Bruges, fils de Jacques et de Jacqueline *de Helle;*
3° Françoise VAN MALE, mariée à Baudouin *van Belle*, fils de Michel et de Marie *van Swyvegem;*
4° Gilles, qui suit :

VIII. Gilles VAN MALE épousa, en premières noces, Jeanne *Baudewyns*, qui portait d'argent à une étoile d'azur, et, en secondes noces, Marie *de Ridt*, qui portait de gueules au château d'or, et à la champagne ondée d'azur à une fasce d'argent aussi ondée. Ils eurent :

1° Gilles van Male, mort le 21 août 1560, épousa Isabelle *van Leeuberghen*, qui portait d'azur à une tête de lion d'or lampassé de gueules, et leurs descendants adoptèrent cet écu en y mettant un chef d'argent à trois châteaux de gueules; cet écu devint propre à sa lignée; Van Male à Bruges.

2° Zéger van Male, échevin de la ville de Bruges, en 1550, 1553, 1557, 1558, 1560 à 1562, 1565 à 1567, 1570, 1574, 1575, 1577, 1584 à 1586, gouverneur de l'école de Bogaerde dès 1550, mort à Bruges le 5 juillet 1601, âgé de 97 ans, et enterré à l'église de Saint-Jacques, avec tombe ornée d'un médaillon représentant son portrait et ceux de ses deux, femmes ainsi que de ses quatorze enfants, épousa : 1° Antoinette *van der Maze*, décédée le 9 septembre 1559, et 2° Jeanne *Haghe*, décédée le 17 août 1569. Zéger van Male adopta pour son écu l'armoirie de sa mère Marie *de Ridt*. Il est l'auteur d'un ouvrage estimé sur les troubles des Pays-Bas, qu'il a intitulé : *Lamentations;*

3° Louis van Male, échevin de la ville de Bruges, en 1578, 1579 et 1582, mort le 17 septembre 1611, épousa Jossine *van de Walle*, fille de Nicolas. Ils laissèrent postérité.

Van Male dit Malinez.

VIII. Baudouin van Male, chevalier du Saint-Sépulcre à Jérusalem, archer du corps de l'empereur Maximilien, était fils de Guillaume van Male, échevin de la ville de Bruges, et de Livine *Breydel*, morte en 1495. Il quitta probablement la ville de Bruges, siége principal et primitif de sa famille, à cause des dissensions politiques qui ont affligé le règne de Maximilien. Il épousa Béatrix *Pardo*, fille de Sylvestre *Pardo* et de Jossine *Lopez*. Selon le généalogiste van der Straten, que nous avons suivi jusqu'ici, Baudouin van Male portait, comme ses ancêtres, un écu d'argent à un château de sable, surmonté de trois corneilles volantes, et il laissa : Malinez.

1° Sylvestre van Male, mort en Afrique au service de l'empereur;

2° Guillaume, qui suit :

3° Béatrix; — 4° Godelive; — 5° Antoine van Male, conseiller du roi Philippe-le-Bel et de son fils Charles-Quint, épousa Marguerite *de Villegas*, fille de Jean; — 6° Livin van Male passa de Bruges à Gand, où il épousa, vers 1535, Claire *Cabiliau*, fille de Jacques et de Marguerite *van de Walle*. Selon van der Straten, il n'est pas fils de Baudouin, mais d'Antoine van Male et de Marguerite *de Moor*. Mais on convient qu'il laissèrent trois enfants :

A Sylvestre van Male se retira en Portugal, où il devint surintendant des finances du roi Jean III. Il eut un fils, né en Portugal, qui émigra aux Indes, après avoir

778

Malinez.

eu le malheur de tuer en duel le comte de Pardella; — B Livin, chanoine; — C Antoine van Male, conseiller-receveur-général des domaines, mort le 10 novembre 1580 et enterré à l'église de Notre-Dame, à Anvers, se fixa en cette ville après avoir épousé, à Gand, Marguerite *van der Meeren*, fille de George et d'Isabeau *Cabiliau*.

IX. Guillaume van Male, dit *Malinæus*, obtint, en 1550, la place de gentilhomme de la chambre de l'empereur, par le crédit de Louis de Flandre, chevalier de la Toison-d'Or; il sut gagner la confiance de l'empereur Charles-Quint, dont il devint une espèce de secrétaire intime. On lit dans le manuel de la famille Reynen : Op den 9 dach augusti anno 1556, syn die voorseyde M. Willem van Male ende Hippolyte *Reynen*, syn huysvrouwe, met hem nemende den voorseyden Carolus van Male, hunnen soon, Jacob *Reynen*, Grietken van der Cammen en Grietken Brouwart hunne maerten, en Willem hunnen dienaer, uyt dese stadt van Brussel gereyst naer de stadt van Gent, om van daer voorts met onsen heer de keyser ter zee te reysen naer Spaignien, gelyck sy oock int schip van den keyser gereyst syn. — Item, op den 11 dach aprilis anno 1559 syn die voorseyde M. Willem en Hippolyte met Carolus, Jacob en Grietken uyt Spaignien duer Vranckryck gecomen en de stadt Brussel. Il mourut à Bruxelles le 1er janvier 1560, et fut enterré à l'église de Sainte-Gudule de cette ville. Il avait épousé, le 17 janvier 1553, à Sainte-Gudule, Hippolyte *Reynen* (1), née à Bruxelles le

Reynen.

(1) I. Jean *Reynen*, né à Hamont, épousa Marie *Baten*, dont :

II. Jean *Reynen*, avocat et procureur au conseil de Brabant, né le 6 février 1493, mort le 2 septembre 1573 et enterré à Sainte-Gudule, à côté de sa femme, épousa, le 2 janvier 1523, Pétronille *Kemmerjans*, née le 29 juin 1507, décédée le 29 juillet 1570 et inhumée à Sainte-Gudule, fille de Gérard *Kemmerjans*, mort le 29 décembre 1525, et de Hippolyte *van Merenda*, décédée le 13 juin 1550, dont :

1° Hippolyte *Reynen*, née le 14 janvier 1525, décédée le 1er octobre 1579, mariée à Guillaume van Male, dit Malinæus;

2° Godefroi, qui suit :

3° Jean *Reynen*, receveur de la seigneurie de Westerloo, né le 10 avril 1529, mort subitement le 16 septembre 1619 et enterré à Sainte-Gudule, épousa, le 6 septembre 1560, à Westerloo, Anne *Diemen*, native de Culembourg. Ils eurent deux enfants : A Hippolyte *Reynen*, née à Bruxelles le 23 décembre 1572, décédée le 12 novembre 1587; — B Ferdinand *Reynen*, licencié ès droits à Louvain, le 22 avril 1597, né à Bruxelles le 14 septembre 1574, mort en célibat le 26 octobre 1653.

4° Chrétien *Reynen*, né à Bruxelles le 6 juin 1532, mort à Malines le 14 août 1578 et enterré à Saint-Rombaut, épousa : 1° le 24 août 1557, Marguerite *Forsthuys*, native de Bruxelles, fille de Guillaume, secrétaire du conseil souverain de Brabant; et 2°, à Malines, en février 1563, Marie *de Heit*, veuve de Jacques *de Wargny*, seigneur de Seutenelle, décédée à Malines le 3 février 1599 et inhumée à Saint-Rombaut, fille de Jean *de Heit*, chevalier, communemestre de Malines, et de Marie *de Groote*;

5° Laurent *Reynen*, né à Bruxelles le 9 août 1534, mort le 20 septembre 1535;

6° Jeanne *Reynen*, née à Bruxelles le 29 février 1535, décédée dans la même ville le 18 mars 1600 et inhumée à Sainte-Gudule, se maria, le 29 août 1568, avec Jacques *Floris*, mort à Malines le 28 janvier 1598 et enterré à Saint-Rombaut; — 7° Jacques *Reynen*, né à Bruxelles le 21 juillet 1537, mort dans la même ville le 27 septembre 1607 et enterré à la chapelle de Saint-Sauveur, à Sainte-Gudule; — 8° Gérard *Reynen*, prêtre et chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Douai, né à Bruxelles le 28 octobre 1538, mort en la même ville le 20 octobre

14 janvier 1526, décédée le 1er octobre 1579, fille de Jean *Reynen*, avocat au conseil souverain de Brabant, et de Pétronille *Kemmerjans*. On lit dans le manuel de la famille Reynen : Op den XVII dach van

Malines.

Reynen.

1603 et enterré à Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint-Sauveur; — 9° Jérôme *Reynen*, chanoine de l'église d'Harlebeke, né à Bruxelles le 24 décembre 1540, mort le 2 décembre 1612 et enterré à Harlebeke.

III. Godefroi *Reynen*, avocat au conseil souverain de Brabant, né à Bruxelles le 16 octobre 1527, mort à Bruxelles le 6 mars 1573 et enterré auprès de ses parents à Sainte-Gudule, épousa, en premières noces, le dernier février 1558, dans l'église de Saint-Jacques, à Anvers, Catherine *van der Smissen*, décédée à Bruxelles le 26 octobre 1569 et inhumée en la chapelle du Saint-Sauveur de la susdite église, fille de Roch *van der Smissen*, maître des monnaies à Anvers, et de Marguerite *Versluys*, et, en secondes noces, à Louvain, Anne *Clauwers*, native de cette ville.

Il eut du premier lit :

1° Gaspar *Reynen*, conseiller-auditeur du prince-évêque de Liége, mort à Liége le 15 septembre 1606,

2° Godefroi, qui suit :

3° Jean *Reynen*, mort en Espagne; — 4° Maximilien, mort jeune; — 5° Pétronille *Reynen*, morte en couche, à Anvers, en septembre 1600, était mariée avec Daniel *Boginier*, écoutète de Hoboken; — 6° Jeanne *Reynen*, morte sans enfants le 25 mars 1664, se maria avec Antoine van *Steenwinckel*.

Il eut du second lit :

7° Jacques *Reynen*, mort en janvier 1626, épousa, à Laeken, près de Bruxelles, Catherine *Bouwaerts*, dont : A Marie-Anne *Reynen*, née à Jette le 3 février 1609, se maria, en l'église de Saint-Pierre de ce village, le 4 avril 1626, avec Paschale *Janssens*; — B Antoine, né à Jette le 8 octobre 1610; — C Catherine, née à Jette le 27 octobre 1613; — D Adrienne, née à Jette le 4 mars 1618; — E Anne, née à Jette le 9 août 1621; — F Madelaine, née à Jette le 7 février 1624; — G Gertrude, née à Jette le 13 juin 1627.

IV. Godefroi *Reynen*, avocat au conseil souverain de Brabant, mort le 16 janvier 1632 et enterré à Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint-Sauveur, épousa Catherine *van Heymbeke*, fille de Pierre et de Catherine *de Fuytere*, petite-fille de Jean *van Heymbeke* et d'Anne *van Troost*. Ils laissèrent :

1° Pierre, qui suit :

2° Gaspar *Reynen*, commissaire des montres des gens de guerre de Sa Majesté;

3° Henri *Reynen*, avocat au conseil souverain de Brabant, mort le 29 mai 1650 et enterré à Saint-Géry de Bruxelles, épousa Catherine *de Pape*, fille de Jean-Baptiste, conseiller et receveur des fortifications, et de Marie *Rentiers*, dont : A Jacques *Reynen*; — B Marie *Reynen*, morte sans postérité, à Bruxelles, le 30 avril 1710, se maria avec Rutger-Théodore *van Heymbeke*, chevalier, conseiller du conseil souverain de Brabant, par patentes du 7 avril 1692, mort le 9 mars 1708, fils de Théodore et de Marie-Anne *Blaundeen*, petit-fils de Corneille et de Madelaine van *Asbroeck*, arrière-petit-fils de Pierre van *Heymbeke*, mort le 13 janvier 1616 et de Catherine *de Fuytere*, décédée le 16 février 1602; — 4° Jean *Reynen*, assassiné à Louvain le 4 avril 1651; — 5° Anne *Reynen*, mariée à Charles *de Kempener*, commissaire des montres de gens de guerre, fils unique de Philippe *de Kempener* et de Claire van *Overgraeten*. — 6° Jérôme, mort jeune.

V. Pierre *Reynen*, greffier de la chambre d'Uccle, mort à Bruxelles en 1673, épousa Anne *de Kegel*, décédée le 20 septembre 1642, fille de Henri et d'Anne *Thienpont*. Ils gisent à Sainte-Gudule dans la chapelle du Saint-Sauveur. Ils eurent :

1° Godefroi *Reynen*, né à Bruxelles le 29 avril 1631, mort en célibat avant le 14 avril 1685; — 2° Gaspar *Reynen*, avocat au conseil souverain de Brabant, mort en célibat le 3 avril 1716; — 3° Anne *Reynen*, décédée à Bruxelles le 10 mars 1712, se maria, à Bruxelles, avec François-Ignace *de Buriot*, dit *de Beaufort*, mort le 3 décembre 1736 et enterré à l'église du Sablon à Bruxelles; — 4° Jeanne *Reynen*, annonciade à Bruxelles, morte le 13 avril 1707.

Malinez. januario, anno XV^c dry en vyftich, stilo romano, oft twee en vyftich, stilo Brabanto, houden t' samen M. Willem van Male, geboren van Brugge, en Hippolyte *Reynen*, dochter Jans *Reynen* en Petronille *Kemmerjans*, en syn gehouwt en sinte Goedelen kercke by den prochian aldaer. Guillaume van Male et Hippolyte *Reynen* laissèrent cinq enfants, savoir :

1° Charles, qui suit :

2° Éléonore van Male, née le 28 février 1555 et tenue sur les fonts par Philippe, roi d'Angleterre, fils de l'empereur, son parrain, et par Éléonore, reine de France, et Éléonore, duchesse de Florence, ses marraines, suivant les indications du manuel susdit; — 3° Maximilien van Male, né le 22 mai 1556; — 4° Antoine van Male, gentilhomme d'artillerie sous Philippe II, épousa à Anvers la fille de Jean *le Roy*, commis aux poudres et salpêtres ; — 5° Jean van Male, né à Bruxelles le 29 juillet 1559, épousa Élisabeth *Appelteren*, fille de François et de Marguerite *Gielis*.

X. Charles van Male, dit Malinez, échevin de la ville d'Anvers, de 1585 à 1588, deuxième bourgmestre en 1589 à 1591, échevin en 1593, de nouveau deuxième bourgmestre en 1594 et 1595, et encore échevin de cette ville en 1596, lorsqu'il fut élevé à la charge de conseiller et de président de l'amirauté suprême, l'un des négociateurs de la paix de Vervins, en 1598, et enfin nommé, par lettres-patentes du 20 janvier 1609, à la charge de président de la chambre des comptes à Bruxelles, né à Bruxelles le 13 décembre 1553 et tenu sur les fonts par l'empereur Charles-Quint et Louis de Flandre, seigneur de Praet, ses parrains, par Marie, reine douairière de Hongrie, et Christine de Danemark, ses marraines, mort à Bruxelles le 1er mai 1616, épousa Anne *Viron*, fille d'Odon, secrétaire d'Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier, roi de France, puis maître et conseiller de la chambre des comptes, et de Catherine *Gilles*, dont :

1° Aurèle-Augustin, qui suit :

2° Hippolyte van Male, dit Malinez, mariée à Henri *de Vicq*, chevalier, seigneur de Meulevelt, successivement bourgmestre du Franc de Bruges, savoir en 1606, 1608 et 1611, ambassadeur des archiducs à la cour de France pendant treize ans, conseiller du conseil privé à Bruxelles par commission du 2 mai 1624, conseiller du conseil suprême à Madrid, président du grand conseil à Malines par patentes du 27 mars 1638, mort en cette dernière ville le 30 mai 1651, âgé de 78 ans, fils puîné de Henri *de Vicq*, seigneur d'Oosthove, surnommé le *noble théologien*, et de Marie *Uphooghe*, dame de Meulevelt.

XI. Aurèle-Augustin VAN MALE, dit MALINEZ, chevalier par lettres-patentes du 2 juillet 1641, fut nommé d'abord à la charge de lieutenant civil de la ville de Gand, et puis, en 1621, à une place de conseiller ordinaire au conseil souverain de Brabant, vacante par la renonciation de Jacques van Haecht. Il devint aussi conseiller du conseil suprême de l'amirauté et vice-chancelier, comme le plus ancien conseiller de Brabant. Par lettres-patentes du 14 décembre 1645, il fut nommé président du conseil provincial de Flandre, en remplacement de Guillaume Wyts; mais les ecclésiastiques et les quatre membres de cette province s'opposèrent à sa réception, et malgré la sentence qu'il obtint contre eux au conseil privé, en date du 5 juillet 1646, il ne put jamais entrer en possession de cette charge; pour ce motif, il fut promu, en 1648, à une place de conseiller au conseil privé. Il fut envoyé de la part du roi vers l'empereur Ferdinand III et à la diète de Ratisbonne; il se trouva aussi à l'élection et au couronnement de l'empereur Ferdinand IV. Enfin, il fut appelé en Espagne pour y servir l'état de premier conseiller du conseil suprême d'État des Pays-Bas et de Bourgogne près de la personne du roi Philippe IV. Il partit de Bruxelles le 21 février 1661; mais son âge avancé ne lui permit pas de jouir de cet emploi : il mourut à Madrid le 17 août 1662, âgé de 70 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-André, dit l'Hôpital des Flamands; il avait épousé Anne *Prats*, veuve d'Ogier Sucquet, lieutenant civil de la ville de Gand, fille de Philippe *Prats*, seigneur de Saint-Albert, secrétaire du conseil d'État et privé, et de Marie *van Eeckeren*. Voici son épitaphe : Malinez.

D. Aurelius-Augustinus DE MALE-MALINEZ, eques auratus, ex antiquo et perillustri MALANORUM stemmate apud Flandros oriundus, Guilielmi imp. Carolo V à cubiculis nepos, Caroli, equitis aurati, in supremo rei maritimæ consilio et rationarorium Belgii camerà præsidis, ad tractatum pacis Vervinensis delegati, filius, hic situs est; qui majorum suorum insistens vestigiis Philippo IV, Hispaniarum Indiarumque regi, Belgiarum principi, per annos tres et XL sedulam et fidelem operam præstitit; primus in supremà Brabantiæ curià, et rei maritimæ consilio senatorum primus, atque interim Flandriæ præses, mox inter sanctioris consilii senatores adscitus, illico primarius extitit; ad imp. cæs. Ferdinandum III Aug. legatus in dietà Ratisbonensi, Ferdinandi IV, Romanorum regis, inaugurationi interfuit; demum arduis regni negotiis exercitus et spectatus in Hispanias à rege evocatus, in summo statûs Belgici consilio primarius, quo consiliarius renuntiatus fuit, quo munere cum vix anno cum dimidio functus esset, septuagenario major decessit Madriti, die XVII augusti, anno MDC.LXII. Carolus-Aurelius-Augustinus DE MALINEZ, serinissimi principis Leopoldi-Guilielmi, Austriæ archiducis, ac deindè Joannis, Austriaci Belgii et Burgundiæ gubernatorum, equis stabuloque præfectus, et Philippus DE MALINEZ, turmæ equitum pro rege ductor, pio et optimo parenti hoc monumentum cum lacrymis posuerunt. R. I. P.

Malinez.

Aurèle-Augustin MALINEZ et Anne *Prats* laissèrent :

1° Charles-Aurèle-Augustin DE MALINEZ, écuyer des princes Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, et Jean d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas, receveur-général des finances, épousa Dorothée *de Massiet*, veuve de Charles de Briarde, chevalier, seigneur de Beauvoorde, grand-bailli de Furnes, fille de Pierre *de Massiet*, seigneur de La Bussche, et de Dorothée *de Vicq ;*

2° Philippe-Louis DE MALINEZ, vicomte de Saint-Albert, capitaine de cavalerie, ensuite grand-maître et garde des forêts de Brabant par lettres-patentes du 17 juin 1663, mort à Bruxelles en 1707, âgé de 93 ans. Il a laissé un fils nommé Philippe-Guillaume DE MALINEZ ; celui-ci fut institué par Ide-Jeanne de Hornes, dame de Geldorp, de Brackhuysen, pour son héritier universel ; le testament de cette dame est du 4 juillet 1733 ; on y lit : Soo sy is laetende en maeckende by deze aen den heere Philippus-Guillielmus MALINEZ, sone Philippi-Ludovici MALINEZ, in synen levene borggrave van Sint-Albert ende wautmeester van Brabant. Il mourut en 1737, étant enseigne dans un régiment espagnol ;

3° Hippolyte DE MALINEZ, mariée à Henri-Othon *de Humyn*, seigneur de Schutborch, lieutenant-colonel de cavalerie au service de Charles II, roi d'Espagne, fils de Claude *de Humyn*, seigneur de Schutborch, de Wardain, etc., conseiller et procureur-général du grand conseil à Malines, puis président des finances du Palatinat, et d'Anne-Caroline *d'Iserin ;*

4° Hélène-Robertine DE MALINEZ, dame de Saintes, en Hainaut, décédée le 29 février 1704, se maria en premières noces avec Jean-Aurèle *Servais*, seigneur de Saintes et de Liberchies, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, mort au siége de Valenciennes, en 1656, et en secondes noces, par contrat du 26 août 1658, avec Pierre *van Achelen*, secrétaire du conseil privé par lettres-patentes du 2 février 1652, mort en 1677, fils de Folcard *van Achelen*, conseiller au conseil de Brabant, puis du conseil privé, et de Marie *Bogaert*. Elle fit, le 14 janvier 1681, l'acquisition de la ferme de Hautebize, sous Gosselies ; elle est nommée dans l'acte en ces termes : Vrouwe Helene DE MALE, dite *Malines*, vrouw van Saintes, Liberchies.

MALEINGREAU (DE). Marie-Thérèse... de la part de notre cher et féal Siméon-Florent DE MALEINGREAU, conseiller de notre conseil de Hainaut, nous a été remontré en dû respect, que ses ancêtres auraient toujours été inviolablement attachés à notre auguste maison et auraient possédé des emplois honorables et distingués à son service ; qu'il serait fils légitime de feu Jean-François DE MALEINGREAU, en son vivant premier échevin de notre ville de Mons, et député des états de notre province et comté de Hainaut, lequel aurait été créé chevalier par lettres-patentes de feu l'empereur et roi notre très-cher et très-honoré

père et seigneur de très-glorieuse mémoire, en date du 27 novembre 1723, expédiées par le ministère de notre conseil suprême des Pays-Bas; qu'il serait petit-fils de Jean de Maleingreau, lequel, après avoir été promu par le roi d'Espagne Philippe IV, de glorieuse mémoire, en l'an 1658, à la charge de conseiller ordinaire à Mons, aurait été pourvu en 1664, par le même roi, de l'état d'avocat fiscal audit conseil; que pendant l'exercice de ces emplois sondit aïeul aurait été nommé et député commissaire par ledit roi Charles second, de glorieuse mémoire, aux conférences tenues à Lille en 1668, en exécution du traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle en la même année; que pour les bons services qu'il aurait rendus, il aurait ultérieurement été commis et député par le roi Charles second, en l'an 1681, aux conférences tenues à Courtrai, en exécution du traité de paix conclu à Nimègue en 1678, et qu'enfin le même roi l'aurait honoré de l'emploi dé premier conseiller de la cour souveraine de Hainaut; que par ces circonstances jointes aux fidèles services que le remontrant nous rend depuis environ douze ans, en sa qualité de conseiller, avec tout le zèle possible, se flattant que nous voudrions bien lui accorder une marque de notre clémence, il nous suppliait très-humblement de l'honorer du titre de baron, ainsi que ses enfants et descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime, en lui permettant de porter ce titre de son nom de Maleingreau et de l'appliquer sur telles terres et seigneuries qu'il trouvera lui convenir, déjà acquises ou qu'il pourra ci-après acquérir sous notre domination et obéissance, et de lui accorder le port de ses armoiries qui sont de gueules au chevron d'argent, au chef de même chargé d'un lion léopardé de gueules, l'écu timbré d'un heaume d'argent, grillé de cinq grilles d'or, orné, liséré et couronné d'or, cimier un lion léopardé de gueules naissant entre un vol à dextre d'argent et à senestre de gueules, chargé d'un chevron d'argent, aux hachements d'argent et de gueules, et pour tenants deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, Nous, etc. Vienne, 18 octobre 1749.

MARBAIS. Marie-Thérèse........ De la part de notre cher et bien-amé Bonaventure Marbais, seigneur des terres et seigneuries d'Hoves, Graty et Mande, natif de la ville de Beaumont, en notre province et comté de Hainaut, nous a été représenté, en dû respect, qu'il serait fils légitime d'André Marbais et de Marie-Angélique *Ghislain;* que ses ancêtres auraient toujours été très-zélés pour le service de nos augustes prédécesseurs leurs souverains légitimes; que le remontrant, pénétré des mêmes sentiments, serait venu s'établir en notre ville de Mons pour

se dévouer plus étroitement à notre royal service; qu'il y aurait pourvu les garnisons de vivres et fourrages pendant plusieurs années; qu'ensuite il aurait été entrepreneur de vivres et de fourrages pour l'armée alliée hollandaise; qu'il aurait aussi considérablement augmenté les moyens courants de notre province de Hainaut en s'en rendant adjudicataire et fermier, et qu'il en serait encore actuellement directeur; que, se trouvant doué de biens suffisants pour continuer à vivre noblement et avec décence, comme il aurait vécu jusqu'à présent..., il nous suppliait, avec la dernière soumission, de daigner l'anoblir, ainsi que sa postérité légitime, en lui accordant pour armoiries un écu d'or à la ruche de sable entourée de mouches à miel volant de même, ledit écu surmonté d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, aux hachements d'or et de sable, et pour cimier un vol d'or et de sable. Vienne, 11 juillet 1750.

MARCHANT D'ANSEMBOURG (DE). Marie-Thérèse... De la part de notre cher et bien-amé Lambert-Joseph, baron DE MARCHANT D'ANSEMBOURG, seigneur d'Ansembourg, de Kœurich, de Sept-Fontaines, d'Useldange et d'autres endroits en notre province et duché de Luxembourg, nous a été remontré, en dû respect, que feu l'empereur et roi notre très-cher et honoré père et seigneur, de glorieuse mémoire, ayant eu la bénignité de créer feu Thomas MARCHANT D'ANSEMBOURG, père du remontrant, baron, sur le pied détaillé dans les lettres-patentes du 10 décembre 1728, qui lui ont été expédiées par le ministère de notre conseil suprême des Pays-Bas, en considération de la noblesse de sa famille et des autres circonstances y déduites, le remontrant n'aurait rien négligé depuis pour mériter la continuation des grâces de ses souverains par un zèle et un attachement inviolables, et par une conduite qui répondit à ce que l'on devait attendre d'une famille dévouée à notre très-auguste maison; que le remontrant aurait épousé Anne-Catherine, comtesse *de Welbruck*, nièce du feu baron *de Wachtendonck*, de son vivant feld-maréchal des armées de feu Sa Majesté Impériale et Catholique, et cousine germaine d'un autre général du même nom, mort pareillement, il y a quelques années, au service de cet auguste monarque; que le remontrant aurait lui-même quelques parents qui se seraient distingués dans nos armées, entre autres feu le baron de Schwaben, son cousin germain, en son vivant colonel au régiment de Ghyllani (hussards), et que, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de se trouver plus à portée de faire éclater son zèle et sa fidélité pour notre royal service, il se flattait, avec une soumise confiance, que nous daignerions lui accorder une

marque de notre souveraine bienveillance en le créant comte, ainsi que sa postérité légitime, selon l'ordre de primogéniture, et en lui permettant de pouvoir porter ce titre de son nom DE MARCHANT et de sa terre d'Ansembourg qui aurait déjà été érigée en baronnie par lettres-patentes mentionnées ci-dessus, et d'y pouvoir, au surplus, par lui ou par ses descendants, unir et incorporer, en augmentation, et pour plus grand lustre du même comté, la terre de Kœurich, l'une des plus anciennes de notre duché de Luxembourg, laquelle il aurait acquise depuis environ dix ans, ainsi que telles autres terres et seigneuries que bon lui semblera, et en lui accordant en outre la permission de décorer les armoiries dont il jouit déjà, en vertu des mêmes lettres-patentes de baron, d'une couronne de comte au lieu du bonnet de baron, et de charger les deux banderoles, savoir : celle à dextre, d'or au lion couronné de gueules, faisant les armes de la terre d'Ansembourg, et à senestre, de gueules au chef d'argent fretté de sable, faisant les armes de la terre de Kœurich. Nous, etc. Vienne, 1er octobre 1749.

MARCHES (DE). Marie-Thérèse... De la part de notre cher et bien-amé André DE MARCHES, seigneur de Girsch, député de l'état noble de notre duché de Luxembourg et comté de Chiny, nous a été respectueusement représenté qu'il serait d'une ancienne et noble famille fidèlement attachée à notre auguste maison, fils légitime de Jean DE MARCHES et d'Anne-Claire *de Vaucleroy*, fille de Jérôme-Alexandre *de Vaucleroy*, qui aurait été capitaine dans un régiment de cavalerie au service de notre auguste maison, et depuis membre de l'état noble de la même province, et de Marie-Cécile *de Bettenhoven*, petite-fille de Jérôme *de Vaucleroy* et de Marguerite *de Cobreville :* qu'il serait petit-fils d'un autre Jean DE MARCHES, en son vivant capitaine de cavalerie, et de Catherine *de Superiori*, et arrière-petit-fils de Jacques DE MARCHES, qui aurait été capitaine de cent hommes d'armes, et de Jeanne-Marie *Ledoulx de Maignan;* que par l'alliance du père du remontrant il lui serait dévolu par succession, entre autres biens, la terre et seigneurie de Girsch, située en notre province de Luxembourg; que feu l'empereur et roi notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de glorieuse mémoire, lui aurait accordé de nouveau, en 1740, la haute justice sur nombre de sujets de la même terre, qui s'étaient dégagés en 1729 pour être réunis à la prévôté d'Arlon, et qu'il aurait ensuite été reçu à l'état noble de la province, comme il en consterait par l'acte de son admission, qui nous a été produit; que ses ancêtres auraient successivement été honorés de charges militaires, comme, entre autres, de celles de capitaine, lieutenant-colonel, colonel, capitaine de

cent hommes d'armes, et que, nommément, un Louis de Marches aurait été choisi dans une convocation de la noblesse en la province de Guyenne, en 1674, pour en commander une grosse troupe; que ses ancêtres du côté maternel auraient aussi été constamment attachés à notre auguste maison et employés dans des charges honorables; qu'un trisaïeul, nommé Jean *de Cobreville,* aurait été prévôt de Bastogne et de Marche, et capitaine de deux cents arquebusiers à cheval; que l'un des fils de celui-ci, nommé Christophe *de Cobreville,* aurait été tué au siége d'Ostende, où il servait en qualité de capitaine; qu'un autre fils aurait été capitaine de trois cents hommes levés à ses dépens, et que le troisième, nommé Pierre-Ernest *de Cobreville,* après avoir été honoré des charges de capitaine, sergent-major et lieutenant-colonel, aurait aussi levé à ses dépens un régiment haut-allemand; qu'un autre trisaïeul, Jean *de Luxerat,* aurait été pourvu, en l'an 1623, de l'emploi de prévôt de Bastogne en notre province de Luxembourg; que le remontrant aurait épousé Charlotte-Marie-Julienne-Josephe-Catherine *de Reiffenberg,* fille de Jean-Henri-Joseph *de Reiffenberg,* famille qui serait de fort ancienne noblesse, originaire d'Allemagne, dont une branche se serait établie en notre province de Luxembourg depuis plusieurs siècles et répartie sur les frontières de Lorraine, et de Marie-Élisabeth *de Gorcy;* que désirant obtenir de notre clémence impériale et royale quelque grâce qui le mît à portée de faire éclater avec plus de distinction son zèle et les fidèles services rendus par ses ancêtres, de même que les siens propres et ceux qu'il espère encore de nous rendre, et d'animer par là ses parents et alliés à suivre ses traces, il nous suppliait de daigner le créer baron de son nom de Marches, ainsi que ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés ou à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture, et de lui permettre d'appliquer ce titre sur telles terres et seigneuries qu'il trouvera convenir, déjà acquises, ou qu'il pourra ci-après acquérir sous notre domination et obéissance, au port des armoiries de sa famille, qui sont d'argent à deux lions affrontés de sable, armés et lampassés de gueules, soutenant un croissant d'azur, en lui accordant de plus de pouvoir décorer de deux griffons d'or pour supports et de pouvoir sommer l'écu d'une couronne à perles. Presbourg, le 17 juillet 1751.

MARENZI porte : au premier et au quatrième, d'azur à la coquille d'argent; au deuxième et au troisième, de gueules au serpent d'argent couronné d'or; sur le tout, au premier et au quatrième d'or, à l'aigle de sable couronnée d'or; au deuxième et au troisième, d'or à trois bandes échiquetées d'argent et d'azur de deux traits.

MARMOL (DEL) porte : coupé d'azur et de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, brochant sur le tout, arrêté et appuyé des deux pattes de devant et de la senestre de derrière contre une colonne d'argent renversée en bande, le chapiteau de la colonne sommé d'une croix haussée et écotée d'or, posée en pal. Cette famille est originaire d'Espagne et porte le nom d'une petite ville d'Andalousie dans l'évêché de Jaen. Juan Vasquez de Salazar, secrétaire du conseil de *Camara et Estado* du roi Philippe II, était seigneur de cette ville, comme on le voit dans un livre espagnol imprimé en 1588, lequel traite de la noblesse andalouse. Nous trouvons la même preuve dans la généalogie des Mendoza, comtes de Priego; car Juan Vasquez de Salazar épousa dona Maria de Mendoza, fille de Louis Carillo de Mendoza, cinquième comte de Priego, seigneur d'Escabas, et de Stéphanie, qui était fille de Garcia de Villareal et de Catherine de Albiz, l'un et l'autre de la Biscaye. Le nom de Marmol était assez commun en Espagne : une de ces familles portait des armoiries qui offrent quelque ressemblance avec celles que nous avons décrites ci-dessus ; elles étaient, au premier et au quatrième, d'azur, au léopard lionné d'argent, arrêté et appuyé de trois pattes sur un tertre de sinople sommé d'une croix haussée et écotée d'or, posée en pal, et au deuxième et au troisième, d'or à la bande de sable. Le roi Léopold, par arrêté du 15 mai 1845, a reconnu les droits nobiliaires de la famille dont voici la généalogie :

I. André DEL MARMOL, veedor-general et contador de l'armée de Bourgogne par lettres-patentes données en la ville de Bruxelles, par le cardinal infant, le 19 mai 1640, vint aux Pays-Bas vers l'année 1618. Il naquit à Madrid le 6 février 1594 et épousa, dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 21 juin 1619, Marie *de Ortega*, dont un fils :

II. André DEL MARMOL, chevalier, conseiller de l'amirauté suprême, alcade de la cour, puis conseiller du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, conseiller d'État, président du grand conseil à Malines par lettres-patentes du 24 septembre 1686 et par prise de possession du 7 janvier de l'année suivante, né et baptisé au château d'Anvers le 1er février 1621, mort à Malines le 28 décembre 1689 et enterré dans l'église des Grands-Carmes à Bruxelles, épousa en cette ville, dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le 14 novembre 1651, Catherine-Anne *Lambrechts*, née le 30 juillet 1618, décédée le 1er avril 1708, fille de Philippe *Lambrechts*, seigneur de Nederockerzeel, et de Françoise *Maurissens*. André DEL MARMOL et Catherine-Anne *Lambrechts* laissèrent :

1° Marie-Françoise, née au château de Ruysbeke, sous le village de Campenhout, le 15 mars 1653, décédée sans alliance le 25 avril 1717;
2° André-François, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques par cédule royale donnée à Madrid le 9 novembre 1675, prêtre, licencié ès lois, administrateur de l'hôpital militaire espagnol à Malines, chanoine de la métropole de Malines en 1691, puis doyen de la cathédrale d'Anvers en 1715, né à Bruxelles le 21 mai 1655 et baptisé à l'église de la Chapelle, mort en la même ville le 9 avril 1742 et enterré aux Grands-Carmes;
3° Philippine-Barbe, née à Bruxelles le 4 décembre 1657 et baptisée à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, décédée sans alliance à Malines le 18 décembre 1739 et inhumée à l'église de Sainte-Catherine de cette ville;
4° Laurent-Hyacinthe, qui suit :

III. Laurent-Hyacinthe DEL MARMOL, page du roi d'Espagne par cédule royale du 14 juin 1672, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques le 8 février 1674, et sur preuves admises le 26 mars suivant, installé le 16 avril 1675, page du guidon royal le 7 août 1677, obtint par lettres-patentes du roi Charles II, données à Madrid le 21 octobre 1680, la survivance de la charge de grand-forestier du duché de Brabant, occupée alors par Philippe van Male, dit de Malinez; il entra en possession seulement en 1707. Aux archives générales du royaume, on conserve ses comptes, qui sont du 4 février 1707 au 1er février 1731; il eut pour successeur dans cette charge Guillaume-Jean de Wynants, chevalier. Il fut élevé au grade de capitaine de cuirassiers par lettres-patentes du 2 juillet 1688. Né à Bruxelles le 20 octobre 1659 et baptisé à Saint-Géry, mort le 3 février 1731 et enterré à Bruxelles, il épousa, au château de Bruyne-Cruyce, près de Malines, le 30 mars 1694, Marguerite-Marie-Philipotte *de Arazola de Onate*, décédée le 1er mai 1699, fille de Jean *de Arazola de Onate*, chevalier, seigneur de Goumont, conseiller et commis des domaines et finances, surintendant dans le Hainaut, et d'Anne-Isabelle *de Cordes*, dame de Goumont, qui était fille de Jean-Charles *de Cordes* et d'Isabelle *de Robiano*. Il testa, le 5 juillet 1729, devant le notaire P. Beamen, et son testament fut ouvert par Josse van de Velde le 2 février 1731.

De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Laurent-Jean-Joseph, qui suit :
2° Anne-Isabelle-Charlotte, décédée sans alliance à Bruxelles le 16 mars 1765, âgée d'environ 71 ans, et inhumée aux Grands-Carmes;
3° Catherine-Anne-Joséphine, décédée à Bruxelles le 11 janvier 1763 et inhumée aux Grands-Carmes, se maria, le 10 juillet 1731, avec Philippe-Antoine-Placide-Joseph, baron *de Bierens*, seigneur de Baerlo, Bussinghem,

mort à Aix-la-Chapelle le 20 décembre 1761 et enterré aux Pauvres-Claires de cette ville, fils de Jean-Joseph, baron *de Bierens*, seigneur dudit lieu, et de Marie-Adrienne *de Varick;*

4° André-François-Philippe, licencié en droits, mort sans hoirs à Bruxelles le 13 mars 1735, épousa Anne-Marie *de Arazola de Onate de Peuteghem*, décédée le 26 avril 1741, fille de Matthieu-Augustin et d'Anne-Ernestine *Real*.

IV. Laurent-Jean-Joseph DEL MARMOL, licencié en droits le 9 mai 1719, né à Lanne, près de Nivelles, le 13 janvier 1695, mort le 9 novembre 1731 et enterré dans l'église des Carmes-Chaussés de Bruxelles, épousa, dans l'église Saint-Jacques à Louvain, le 11 novembre 1721, Charlotte-Philippine *de Dongelberghe*, née à Louvain en 1687, décédée à Bruxelles le 16 août 1755 et inhumée à Sainte-Gudule, fille de Charles-Robert, baron de Corbeek sur la Dyle. Il testa devant le notaire Van der Veken le 23 août 1731. Ils eurent trois enfants, savoir :

1° Théodore-Jean-Laurent, qui suit :

2° André-François-Philippe, enseigne aux gardes wallonnes en Espagne, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Sainte-Gudule, en 1725, mort en célibat à Gênes le 13 septembre 1746 et enterré dans l'église paroissiale de Saint-Cyr;

3° Gabriel-Charles-Joseph, licencié en droits le 21 juin 1752, avocat au conseil souverain de Brabant, contrôleur des fondations de bienfaisance de la ville de Bruxelles, en remplacement de François-Gabriel-Joseph Happart, et enfin chef-doyen de la chambre de commerce, dite Laeken-Gilde, admis au lignage de Sleeus, né en cette ville et baptisé à Sainte-Gudule le 10 novembre 1729, mort en célibat dans ladite ville le 20 octobre 1783 et enterré dans l'église susdite.

V. Théodore-Jean-Laurent DEL MARMOL, licencié en droits le 1er avril 1746, échevin de la ville de Bruxelles depuis 1750 jusqu'en 1768, puis conseiller au conseil souverain de Brabant par lettres-patentes du 4 mars 1765, occupait ce fauteuil en 1787, lors des premiers symptômes de la révolution dite Brabançonne. On lit dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles* par Henne et Wauters, t. II, p. 332, sous l'année 1787 : « On apprit que le conseiller DEL MARMOL avait été arrêté et conduit sous escorte à la grand'garde; dans la nuit, un détachement de dragons le transféra à la citadelle d'Anvers, et les scellés furent apposés sur ses papiers. La guerre était déclarée entre le gouvernement et la nation : tandis que celle-ci se préparait vigoureusement au

79c

combat, celui-là semblait déjà s'effrayer de l'énergie qu'il avait déployée. Le 20 juin, parut un édit qui rappelait *à leurs devoirs les sujets égarés,* et cette espèce d'amnistie fut suivie de la mise en liberté de plusieurs prisonniers, entre autres de la dame de Bellem et du conseiller DEL MARMOL. » Né à Louvain le 20 octobre 1722, mort à Bruxelles le 16 septembre 1790, il épousa, en premières noces, en 1745, Marie-Pétronille-Jacqueline *de Vleeschoudere,* née à Bruxelles le 19 janvier 1718, décédée sans hoirs le 6 novembre 1755 et inhumée aux Grands-Carmes à Bruxelles, fille de Pierre et de Marie-Anne-Françoise *Perez,* et en secondes noces, le 15 octobre 1757, Isabelle-Marie-Josephe-Barbe *van de Veld,* née le 4 janvier 1735 et tenue sur les fonts par l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, décédée au château de Blaerthem le 10 août 1798 et inhumée dans le caveau de sa famille, fille de Jean-Guillaume *van de Veld,* conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles, et de Charlotte-Marguerite *de Brinckmann.* Voici leurs enfants :

1° Victoire-Marie-Barbe-Charlotte-Ghislaine, née le 4 février 1759 et baptisée à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, décédée sans alliance à Nivelles ;

2° Ferdinand-Charles-Joseph, qui suit :

3° Marie-Alexandrine-Joséphine, née à Bruxelles le 19 février 1762 et baptisée à Caudenberg, décédée au château d'Eeckeren, se maria, en 1787, avec Emmanuel *Cuylen ;*

4° Charles-Aloïs-Joseph DEL MARMOL, nommé député des états de la province de Namur par arrêté royal du 25 juin 1816, né à Bruxelles le 13 février 1764 et baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, mort au château de Saint-Marc le 30 avril 1836, et enterré à Frizet, épousa Louise *de Legros de Marche,* fille de Charles-Vincent-Joseph, seigneur de Saint-Marc, d'Emines, Marchovelette, Wansin, Wansineau, Chapeauville, né à Happlincourt en Artois et baptisé le 9 août 1749, mort à Saint-Marc le 27 septembre 1802, et d'Agnès-Josephe *de Lemède,* née à Bruxelles et baptisée à l'église de la Chapelle le 31 juillet 1762, décédée à Namur le 12 juin 1805 et inhumée à Frizet, petit-fils de Charles-Vincent, seigneur de Fleron, et de Thérèse-Charlotte-Suzanne *de Wasservas.* Agnès-Josephe *de Lemède* était fille de Nicolas-Joseph *de Lemède,* seigneur d'Emines et de Saint-Marc, colonel, et de Marie-Françoise-Caroline *Pangaert.*

Charles-Aloïs-Joseph DEL MARMOL et Louise *de Legros de Marche* ont laissé six enfants, savoir :

A Ernest-François-Joseph, né le 10 février 1806, décédé;
B Ferdinand-Eugène DEL MARMOL, né le 18 mai 1807;
C Prosper-Constant DEL MARMOL, né le 30 juin 1808;
D Alexandre-Louis, né le 30 août 1809, décédé;

E Emmanuel-Louis-Joseph DEL MARMOL, né le 16 octobre 1810;
F Eugène-Théodore DEL MARMOL, né le 7 février 1812.

5° Gabrielle-Barbe-Charlotte-Ghislaine, née à Bruxelles le 30 novembre 1765, décédée le 30 septembre 1767 et enterrée aux Grands-Carmes;
6° André-François-Philippe, né le 12 août 1768, mort sans postérité;
7° Théodore-Jean-Laurent, chambellan de Sa Majesté la reine Hortense, chevalier de l'ordre royal, de Saint-Hubert, de Bavière, né à Bruxelles le 13 août 1772 et baptisé à l'église de la Chapelle, mort sans postérité en Suisse.

VI. Ferdinand-Charles-Joseph DEL MARMOL, licencié en droits, greffier au conseil souverain de Brabant, inspecteur-général des eaux et forêts, administrateur des domaines, ancien colonel des officiers d'ordonnance du prince Louis Buonaparte, à l'armée du Nord, en 1805, commandant en chef des gardes d'honneur du Nord, sous l'Empire, né à Bruxelles le 30 juin 1760, a épousé Marie-Antoinette-Victoire *Gaudin*, dont :

1° Ferdinand-Charles-Victor, qui suit :
2° Théodore, né le 17 janvier 1804, mort à Bruxelles le 4 février 1821;
3° Jules DEL MARMOL, né le 17 janvier 1804, a épousé, le 23 avril 1829, Louise *Destriveaux*, dont trois enfants :

A Charles-Joseph-Victor, né à Liége le 22 octobre 1830;
B Ferdinand-Louis-Ernest, né le 2 novembre 1832;
C Mathilde-Louise-Victoire, née le 27 décembre 1836.

4° Gustave-Louis-Joseph DEL MARMOL, né le 6 mai 1818.

VII. Ferdinand-Charles-Victor DEL MARMOL, commis d'État et ancien agent du domaine à Verviers, né le 5 décembre 1797, a épousé Constance *Pirard*. De ce mariage :

1° Antoine, né le 22 mars 1832;
2° Guillaume-Ferdinand, né le 20 juin 1833;
3° Marie-Constance-Victoire, née le 18 juin 1834;
4° Joseph; — 5° Victor, mort en bas âge.

MARNIX (DE) porte d'azur à la bande d'argent, accostée de deux étoiles d'or, et pour cimier une licorne issante d'argent, la corne et le crin d'or. Cette famille, originaire de la Savoie, doit son nom à une seigneurie sous la châtellenie d'Yenne. Il y avait anciennement un château fort et ses feudataires exerçaient une juridiction souveraine sur une contrée

assez étendue. Les seigneurs de Marnix étaient aussi les feudataires de la vallée et du comté de Bossel, ainsi que d'autres fiefs dans les environs du bourg de Saint-Mauris. C'est aux Pays-Bas que la famille de Marnix a acquis sa principale illustration, surtout au temps de la révolution du XVI[e] siècle. Ce qui concerne son séjour en Savoie et les premières années de son établissement aux Pays-Bas a été exposé avec beaucoup de précision par Philippe DE MARNIX, seigneur de Sainte-Aldegonde, un des personnages les plus éclatants de cette fameuse révolution. Voici ses expressions :

« Il dit après que je ne suis d'aucune extraction, et me reproche qu'on a très-bien connu mon grand-père, le seigneur de Thoulouse, appelé Jean DE MARNIX, le blâmant, comme par contumélie, qu'il a été secrétaire et trésorier-général de feu madame la duchesse de Savoie, pour lors gouvernante de ces pays. Quand ainsi serait, je m'ose et puis avec raison attribuer et maintenir d'être extrait des deux côtés, paternel et maternel, de vrais et anciens gentilshommes qui ont fait notables services à leurs princes et patrie sans aucun reproche; certes du côté de ma mère qui était de la maison *de Hamericourt,* fille de monsieur de Willersies, écuyer de madame la duchesse, et depuis maître d'hôtel de la reine de Hongrie, prévôt ou bailli de Binche, où il est enterré : je suis allié aux maisons de Strelle, de Haynin ou de Boussut, de Blois, de Spangen, d'Alkemade, de Hamale et de Berges, qui sont les quartiers de madite mère; tant du côté paternel que maternel, si bon et ancien gentilhomme, que je puis montrer par les chartes des chanoines de Liége, d'où l'inquisition a été faite en Savoie fort rigoureuse, lorsque le seigneur *de Jaillon* fut reçu chanoine, qui du côté maternel descendait de ceux DE MARNIX, que de toute ancienneté et comme ils parlent, *ab ævo immemorabili et de tempore in tempus*; ladite maison et famille de Marnix a été tenue et estimée entre les nobles et plus privilégiés de ce pays-là. De sorte que lorsque le duché de Savoie fut occupé par le roi de France, ledit roi a fait faire un édit que les anciennes maisons et extractions des nobles fussent distinguées des nouvelles, pour leur octroyer la profession et jouissance des anciens priviléges et prérogatives, dont selon la coutume usent par delà. Alors fut ladite maison DE MARNIX tenue, déclarée et enregistrée entre les anciennes comme l'une des plus signalées, ainsi que manifestement peut apparoir par lesdites archives et originaux des témoignages rendus par huit gentilshommes de nom et d'armes et de quatre quartiers, etc. » L'ancienneté de la noblesse de la maison DE MARNIX et la pureté de ses alliances ont été établies à diverses reprises dans les chapitres nobles du pays, à Denain, à Maubeuge et à Sainte-Waudru; on ajoutait aux

preuves « que de toute ancienneté les seigneurs de Marnix avaient joui « de toutes les autres marques d'ancienne noblesse militaire selon l'usage « au pays de Savoie, comme de porter armes, de les faire porter par leurs « serviteurs, de chasser librement, de relever des fiefs en baisant le lieute- « nant du prince souverain au visage, au lieu que les personnes moins « nobles se doivent contenter de lui baiser le pouce; d'avoir des banderoles « sur les maisons, de faire célébrer leurs funérailles dans le chœur des « églises et d'y faire dresser des chapelles ardentes. »

La terre et seigneurie d'Ogimont fut érigée en vicomté par le roi d'Espagne Philippe IV, le 28 septembre 1629, en faveur de Jean DE MARNIX, connu jusqu'alors sous la qualification de baron de Pottes. Le roi de France Louis XV, par lettres-patentes du 1er décembre 1749, confirma Baudry-Aldebert DE MARNIX, seigneur de Rollencourt, dans le pouvoir et la faculté de prendre le titre de comte, qu'il était en possession de porter ainsi qu'avaient fait ses ancêtres; voici les parties essentielles de ce diplôme : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tout présent et à venir, salut. Ce sont ces motifs qui nous engagent à donner à notre cher et bien-amé Baudry-Aldebert DE MARNIX, seigneur de Rollencourt, une marque signalée de notre bienveillance, et nous ne nous y trouvons pas moins invité par son zèle et son attachement à notre service, que par l'ancienneté de sa famille et par l'illustration qu'elle s'est acquise. Nous sommes instruit que le seigneur DE MARNIX tire son origine de la maison des comtes de Bossel de Savoie et que ses ancêtres se sont établis, dès le XVe siècle, successivement dans la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois; que les titres dont la plupart ont été revêtus font connaître la considération dans laquelle ils vivaient; que Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, cinquième aïeul du seigneur DE MARNIX, était secrétaire d'État et trésorier-général de la duchesse de Savoie; qu'il obtint en 1527, de l'empereur Charles V, la concession de la haute justice sur la seigneurie de Thoulouse, et que son frère était en même temps écuyer tranchant de la duchesse de Savoie; que le quatrième aïeul du seigneur DE MARNIX était gentilhomme de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et commissaire-général des montres de cette princesse et du roi d'Espagne, et que des deux femmes qu'il épousa, l'une était fille d'honneur de la reine de Hongrie, et l'autre était sœur d'un évêque de Saint-Omer; que le petit-fils de celui-ci mérita que la seigneurie d'Ogimont fût érigée en sa faveur en vicomté; que Claude-François-Dominique, père du seigneur DE MARNIX, et connu sous le nom de vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, posséda le comté d'Estrées qui lui était échu

du chef de sa mère Isabelle-Claire *d'Ongnyes*, et qu'il a été deux fois député général et ordinaire de la noblesse des états d'Artois; qu'enfin rien n'établit mieux la pureté de la noblesse de cette famille que son entrée dans les chapitres nobles; que deux sœurs du seigneur DE MARNIX sont actuellement chanoinesses, l'une à Maubeuge, l'autre à Mons; qu'il a trois filles, qui jouissent chacune d'une prébende au chapitre de Denain, et que son frère est tréfoncier à Liége. Mais bien que le seigneur DE MARNIX soit en possession de porter le titre de comte, ainsi qu'ont fait ses ancêtres, néanmoins, comme il ne possède point aujourd'hui de terre sur laquelle ce titre soit affecté, nous avons agréé la prière qu'il nous a faite de le lui confirmer, pour lui et les aînés de ses descendants mâles, et nous nous déterminons d'autant plus volontiers à lui donner ce témoignage de notre bienveillance, qu'aux considérations de l'ancienneté de sa famille, se joignent celles de la perte qu'il a faite de deux fils à notre service. Savoir faisons, que pour ces causes et autres considérations à nous mouvantes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, en tant que besoin est ou serait, confirmé, et par ces présentes signées de notre main, confirmons ledit Baudry-Aldebert DE MARNIX, seigneur de Rollencourt, et les aînés mâles de ses descendants nés et à naître en légitime mariage, dans le pouvoir et faculté de prendre le titre de comte, et de se dire et qualifier comte en tous actes et endroits, tant en jugement que hors jugement, sans qu'ils soient tenus d'affecter ni appliquer le titre de comte à aucune terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en comté; ce dont nous les avons expressément relevés et dispensés à la charge que ledit titre et qualité personnelle de comte relèvera de nous et de notre comté d'Artois : voulons et consentons en outre que ledit seigneur DE MARNIX et les aînés de ses descendants mâles en loyal mariage puissent porter sur leurs armes la couronne de comte, ainsi que leurs ancêtres ont toujours fait, sans que pour raison de tout ce que dessus ni lui ni les aînés de ses descendants soient tenus de nous payer, ni à nos successeurs rois, aucune finance ni indemnité, dont, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous lui avons fait et faisons don par ces présentes, à condition par eux de ne rien faire qui déroge audit titre, dignité et qualité de comte. »

Après la restauration de la noblesse, au temps du royaume des Pays-Bas, le chef de la famille fut admis par le roi avec le titre de comte, transmissible dans l'ordre de primogéniture, accordant en même temps à l'aîné de ses fils de porter, du vivant de son père, le titre de vicomte. Aujourd'hui, les chefs de branches et leurs aînés ont respectivement les mêmes droits.

I. Claude DE MARNIX, seigneur de Marnix, de Savoie, fils d'André, sei-

gneur de Marnix, acheta vers, la fin de 1486, la maison dite *du commun*, sise à Moutiers, à charge d'une rente. On lit dans les comptes : *Recipere debent à nobili Claudio* DE MARNIX. Cette rente donna lieu à des difficultés qui furent terminées en 1502; un extrait du chapitre *des Déductions* fait connaître ce qui s'est passé : Deducuntur eisdem olim syndicis quos superiùs recepisse computaverunt *à nobili et egregio viro Claudio* DE MARNIX, de censu annuali per ipsum debita dictæ civitati super domo suà vocatâ *domus de Communi;* quod recognovit in manibus Andreæ Tachiæ, notarii subscripti, de anno Domini 1497, die 7 februarii. Claude DE MARNIX figure dans un acte de 1492 avec la qualité de secrétaire ducal de Savoie et de la judicature de Tarentaise: *Me Claudio* DE MARNIX, *ducali Sabaudiæ et hujus judicaturæ secretario,* etc.; dans un autre de 1497, avec celle de secrétaire ducal et des tribunaux civil et de l'officialité de l'archevêque de Tarentaise.

Claude DE MARNIX épousa Marie *de Vaudan,* d'une des bonnes familles de la Savoie; son frère Antoine *de Vaudan,* seigneur de la nouvelle tour et du château de Foisset, était trésorier-général de l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Savoie.

Leur succession fut partagée entre leurs enfants par acte passé à Malines le 8 avril 1530, en la cour de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. Ils eurent :

1° Pierre DE MARNIX, le viel, docteur ès lois, chanoine de Besançon, de Cambrai, prieur de Collomas et de Marbo, archidiacre du chapitre séculier de Tarentaise, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, mort vers 1540 et inhumé devant le grand autel de l'église Notre-Dame à Moutiers. Il fut choisi par son frère Jean pour exécuteur testamentaire.

La correspondance de l'empereur Maximilien avec sa fille, gouvernante des Pays-Bas, contient des lettres qui font connaître l'immense crédit dont la famille de Marnix jouissait dès lors à la cour du souverain. Voici ces lettres :

« Vous nous avez averti par une de vos lettres, écrivait Maximilien à Marguerite le 14 mai 1510, de la provision que vous avez faite *au frère de votre secrétaire* MARNIX, d'une chanoinie de Soignies, en suivant les lettres que pour ce nous vous en avons écrites. » (*Corresp.*, t. I, p. 264.) La lettre mentionnée ci-dessus se trouve dans le même recueil sous une fausse date, page 396; on y voit : « Monseigneur, il a vaqué une prébende à Soignies...; j'ai en vertu de vos lettres pourvu *le frère de mon secrétaire* MARNIX, lequel j'entretiens aux études. » — « Monseigneur, combien que, à la grande poursuite et importunité du bailli de Hern, je vous ai naguères écrit en faveur d'un sien fils bâtard, à ce qu'il vous plût le préférer aux prébendes de Mons, de Courtrai et de Soignies, nonobstant le rôle par vous fait de vos bénéfices, je vous supplie néanmoins, monseigneur, en toute humilité, qu'il vous plaise

796

que *le frère de* MARNIX, *votre serviteur et le mien,* qui est premier en votredit rôle et non ailleurs, demeure en icelui, selon qu'il vous a plu le faire inscrire; quoi faisant, monseigneur, me ferez honneur et plaisir, et avec ce obligerez ledit MARNIX *et sondit frère* à tant mieux vous servir et à prier Dieu pour votre bonne prospérité, etc. » (*Corresp.*, t. I, p. 479.)

2° Jean, qui suit :

3° Pierre DE MARNIX, le jeune, seigneur de Marnix, habita d'abord à Moutiers la maison forte, dite *Lescours-Dessous*. Dans un acte sans date, mais passé vers 1515, noble Pierre DE MARNIX, le jeune, reconnut en son nom et au nom de ses frères divers fiefs sis dans la paroisse du Bois, en faveur des nobles seigneurs François et Louis, fils de défunt noble Antoine Duvergier. Il acheta conjointement avec sa femme nommée Constance, le 28 avril 1539, les terres, prés, granges que George de Chappot possédait dans la contrée dite Hispinier; il est qualifié dans l'acte de *nobili et potenti viro Petro* DE MARNIX, *scutifero, civi Musterii, necnon nobili et generosâ domina Constantiâ, ejus uxori*. Il était en 1512 écuyer tranchant de Maximilien-Marie Sforza, duc de Milan, et ce seigneur ayant été fait prisonnier et mené en France en 1515, Pierre DE MARNIX, entra, comme toute sa famille, au service de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, en la même qualité. Il passa avec elle aux Pays-Bas. L'archiduchesse l'employa dans diverses missions tant en Espagne qu'en France, en Savoie et en Lorraine. Il se maria avec Constance *de Fleurez,* dame d'honneur de ladite Marguerite. Il passa ses dernières années à Moutiers, dans l'ancienne maison occupée par son père.

Pierre DE MARNIX, dit le jeune, est rappelé ainsi avec ses frères Pierre le vieil et Jean dans l'enquête tenue en 1558 : « Noble et puissant seigneur Pierre DE MARNIX, le jeune, seigneur du Val-Bosselar, *à mensâ,* ou écuyer tranchant de l'illustrissime prince Maximilien, *Forciæ ducis mediolani*, et par après de madame Marguerite d'Autriche. »

Pierre DE MARNIX fut nommé, l'an 1544, conseiller des syndics de la ville de Chambéry, et mourut en 1546, ne laissant de sa femme, Constance *de Fleurez,* qu'une fille :

Marguerite DE MARNIX, dame de Marnix. « Depuis 1497, la maison *du Commun,* rapporte l'abbé Bonnefoy dans ses notes manuscrites, est restée dans la famille de Marnix, jusqu'en 1590 environ, époque où dame Marguerite DE MARNIX, veuve de noble Jean *d'Arise,* mourut, laissant la même maison à leurs quatre fils. Jean *d'Arise* était conseiller d'État d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et sénateur au souverain sénat de Savoie. »

4° Bertrand DE MARNIX, protonotaire apostolique, commandataire de Chaux, proche de Clerval, sous le Doubs, au comté de Bourgogne, de l'ordre de Cluny, chanoine de la cathédrale de Tournay, par collation impériale du 7 juillet 1525, et à Mons en Hainaut. Il est prouvé qu'il avait une prébende à Sainte-Waudru, par le titre d'une concession de pension sur l'abbaye de Cambron, de l'an 1518. Il figura comme témoin dans l'enquête tenue à Moutiers au sujet de la demande

de son neveu Mercurin *de Jaillon* pour la dignité de tréfoncier à Liége : « Révérend, noble et généreux sieur Bertrand DE MARNIX, protonotaire du Saint-Siége apostolique et commandataire ou administrateur des fruits du prieuré *Santæ Petræ* de Chaulx, *ordinis Clavarensis*, au diocèse de Besançon, seigneur usufructuaire du domaine temporel de Marnix, âgé de 55 ans, oncle du produisant; lequel témoin dépose que la maison de Marnix était originaire *ex loco seu oppido de Mostier in Tharentasiâ*, et la noble famille de Vaudan *ex civitate Augustæ*, et assure que les sœurs de la susdite Georgie, mère du produisant, avaient été conjointes par mariage à des hommes nobles, à savoir à messieurs *de la Frasse*, *de la Fougiere* et *de Cerise*, dans le pays de Savoie; item que Claude *de Jaillon*, frère de notre Mercurin, avait été reçu au nombre des gentilshommes ordinaires de la maison de la princesse madame la duchesse de Lorraine, de laquelle il était aussi conseiller, etc. »

5° Georgie DE MARNIX, mariée à Claude *Jaillon*, avocat fiscal au bailliage d'Aval en Bourgogne, puis conseiller au parlement de Dôle. La *Correspondance* de Maximilien avec Marguerite, sa fille, tome I, page 195, renferme la lettre suivante : « Très-chère et très-amée fille, nous avons entendu que aucuns font poursuite d'obtenir de vous le don de l'état d'avocat fiscal au bailliage d'Aval, en notre comté de Bourgogne, que pieça (il y a quelque temps) nous avons donné à notre bien-amé conseiller, Claude *Jaillon*, gradué ès droits, fils de notre amé et féal conseiller, maître Pierre *Jaillon*, lequel nous avons dispensé et licencié de tenir et exercer ledit état d'avocat avec celui de conseiller en notre cour de parlement de Dôle, ou le faire exercer par homme à ce idoine, le terme d'un an prochain, que ledit maître Claude *Jaillon* pourra avoir parfait son étude. A cette cause nous écrivons devers vous et vous requérons que vous fassiez jouir lesdits maîtres Pierre et Claude *Jaillon* desdits états, ainsi que dit est et qu'ils ont fait ci-devant, sans en pourvoir autres; quoi faisant, vous nous ferez plaisir, etc. Le 12 octobre 1509. »

6° Peronette DE MARNIX, femme de Michel *de la Frasse*, mort et enterré à Albois. Sa femme gît au prieuré de Chaux ;

7° Antoinette DE MARNIX, mariée au sieur *de Cerise*, gentilhomme de Savoie, grand-bailli de Faucigny.

II. Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, secrétaire de Marguerite, duchesse de Savoie, est fils de Claude qui précède, comme le prouve l'index ou inventaire raisonné des actes de reconnaissances, hommages, etc., rédigé en 1769; on y lit, page 457 : Reconnaissance de *noble et egrége Jean* DE MARNIX, secrétaire ducal, *fils de noble et egrége Claude* DE MARNIX.

Il fut attaché de bonne heure au service de Marguerite, archiduchesse d'Autriche. La *Correspondance* de Maximilien avec cette princesse, que nous avons déjà citée, renferme aussi deux lettres qui concernent Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse; la première est du 31 décembre 1507 :

« De ce que vous nous remerciez des offices du greffe de nos finances de par delà, et de secrétaire ordinaire que nous avons donnés à votre secrétaire Marnix, nous l'avons fait de bon cœur; car nous avons tous ceux qui vous servent bien pour recommandés. » (*Corresp.*, t. i, p. 31.) L'autre lettre est du 7 juillet de l'année 1513 : « Encore je suis averti comme aucuns doivent avoir dit à votre secrétaire Marnix que nous sommes mécontent de lui à cause qu'il nous a écrit lettres rigoureuses. Sur quoi nous vous avertissons que de votre secrétaire Marnix nous sommes content, sachant qu'il est votre et notre bon et léal serviteur; et quant aux lettres qu'il doit avoir écrites, nous ne savons en parler. (*Corresp.*, t. ii, p. 176.)

Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, fut chargé d'une mission en Angleterre. Ses instructions étaient signées par l'archiduchesse Marguerite, douairière de Savoie, gouvernante des Pays-Bas.

Par lettres-patentes de l'empereur Charles-Quint, du 12 février 1522, il fut créé chevalier. L'empereur l'y nomme son amé et féal Jean, seigneur de Marnix et de Thoulouse, son conseiller, et conseiller aussi de madame l'archiduchesse, et son trésorier-général. Il figure avec ce titre et ces qualités dans un acte de relief fait devant la cour féodale de Brabant. Voici en quels termes :

Van heere Janne Marnix, ridder, heere van Thoulouze, raedt ende tresorier van mynen genedigen vrouwe der eertshertoginnen van Oistenrycke, etc., die op ten XVI[e] dach van octobri XV[c] ende XXVIII, ontfinck mits coope by hem gedaen tegen Anthonyse Forvie, heer van Dionval, ende meester Claude Dennet, licenciaet in loyen, bailliu van Ham, ende secretaris van vrouwe Marien van Luxembourg, douaygiere van Vendoismes, grevinne van St-Pol, vrouwe van Edinghen, van Rumpst, van Bornhem, etc., als huere procureurs special ende irrevocabel, etc., eene erfrente van 200 ponden s' jaers.

Marguerite gratifia son secrétaire de la terre de Thoulouse, ayant haute justice, et de rentes féodales au duché de Bourgogne; mais elle lui donna seulement en 1512 la moyenne et basse justice sur ce village et d'autres dans les environs. Charles-Quint acheva l'œuvre de Marguérite en y ajoutant, en 1527, la haute justice. Comme premier secrétaire de cette princesse, il avait quinze sous par jour; ce qui était à cette époque une somme assez notable. D'ailleurs, la princesse Marguerite qui estimait très-particulièrement Jean de Marnix, pour mieux le favoriser, nomma sa femme sa demoiselle d'atour, et de ce chef la dame de Thoulouse touchait cinquante livres par an.

Sa fortune était considérable; et comme l'archiduc d'Autriche savait que

cependant rien n'égalait son dévouement à la maison d'Autriche, il daigna s'adresser à lui, par lettres du 21 octobre 1530, pour qu'il lui avançât une somme assez forte. Nous avons vu une lettre du même archiduc, connu sous le nom de Charles-Quint, du 31 décembre 1525, par laquelle il remercie Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, des bons services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à toute sa maison.

Voici comment il est parlé de Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, frère de Georgie, mariée à Claude *de Jaillon,* dans l'enquête, déjà citée, qui fut tenue au sujet de la demande de son neveu Mercuriu *de Jaillon* pour la dignité de tréfoncier au chapitre de Saint-Lambert à Liége : « La mère dudit produisant était sœur du spectable, puissant et magnifique seigneur Jean DE MARNIX, seigneur dudit lieu en Savoie et de Thoulouse en Bourgogne, trésorier de madame Marguerite, archiduchesse d'Autriche, comtesse de Bourgogne, veuve du duc de Savoie. »

Un premier testament de Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, est daté de Malines le 10 juin 1527; l'exécution en était confiée à Pierre DE MARNIX et à Bertrand DE MARNIX, ses frères, à maître Nicolas Perrenot, docteur en droits, à Jeanne *de Cerf,* son épouse, à Nicolas *de Gilley,* sire de Marnolz, et à Pierre Damant, contrôleur de la sérénissime archiduchesse. Il fit un second testament le 15 mai 1532, dans lequel il est qualifié : Jean DE MARNIX, chevalier, seigneur de Thoulouse, etc., trésorier-général de la reine de Hongrie, régente et gouvernante. En voici les témoins : sire Herman van der Tommen, prêtre, prévôt de l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles; Didier Boisot, conseiller de l'empereur et son receveur en la ville et territoire de Malines; maître Guillaume Pensart, conseiller de l'empereur et son premier secrétaire et audiencier; Annibal Ripit, archer de la reine de Hongrie; Oudot Viron, chanoine de Saint-Maurice à Salins; Rainier de Hagenbecque, Léonard Spit et Hugues Pisart. » Ce second testament est proprement un codicile.

Nous venons de prouver par le premier testament que Jean DE MARNIX avait épousé Jeanne *de Cerf.* Le 6 juillet 1532, elle releva devant la cour féodale de Brabant le douaire qui lui avait été assigné par son contrat de mariage; voici cet acte :

Van vrouwen Jehannen *de Cherf,* weduwe wylen heeren Janne DE MARNIX, ridders, in synen tyt heere van Thoulouse, die op 6 july 1532, ontfinck met Jacoppe DE MARNIX, haere wettigen soene ende geleverden momboir, by doode wylen desselfs heeren Jans DE MARNIX, huers mans, die tocht, etc.

Nous avons encore la preuve de ce mariage dans un acte de procuration

donnée par Jeanne *de Cerf* à son fils Jacques DE MARNIX pour faire en son nom un relief; nous y lisons :

Joffrouwe Joanne *van Cherf*, weduwe wylen heer Jans VAN MARNIX, ridders, in zynen tyt heere van Thoulouse, ende heeft mechtich gemaeckt Jacques VAN MARNIX, haren sone. 1540, 21 martii.

Jeanne *de Cerf* était fille de Jean *de Cerf*, seigneur de Hagedoorne, et de Marguerite *van Hazebrouck*, petite-fille de Jean *de Cerf*, seigneur de Hagedoorne, et de Jeanne *van Langhemeersch*, dont le frère, Jean *van Langhemeersch*, seigneur de Rumbeke, et époux de Marie *van Claerhout*, dame de Claerhout, laissa une fille et enfant unique, nommée Marie *van Langhemeersch*, qui épousa Robert *de Thiennes*, dit *de Lombise*, chevalier, seigneur de Castre.

Jean DE MARNIX et Jeanne *de Cerf* ont été inhumés à l'église de l'abbaye de Caudenberg. Une ancienne relation parle de leur sépulture en ces termes :

« Il y a une chapelle à Bruxelles, en l'église de Saint-Jacques à Caudenberg, laquelle porte le nom de Thoulouse, à cause de la famille de Marnix qui y avait choisi sa sépulture. Dans un vitrail de la même église il y a un écu écartelé au 1er et 4e de Marnix; au 2e d'azur à une moitié d'aigle en pal; au 3e d'or à deux fasces de gueules; timbré d'une tête de licorne d'argent. Dans un cabinet d'honneur qui s'y voit aussi, il y a quatre quartiers : 1° Marnix ; 2° un écu d'argent à un château de gueules à deux tours, l'une haute et pointue à gauche : celle-ci percée à un ours sortant à moitié de la porte au naturel; 3° le haut de la gauche, Cerf qui porte d'or à une tête de cerf tournée à droite de gueules; 4° de gueules à cinq fusées d'argent en fasce. Ils laissèrent deux enfants :

1° Jeanne DE MARNIX se maria avec Nicolas *de Gilley*, sire de Marnolz, cité dans le testament de Jean DE MARNIX, de 1527 ;

2° Jacques, qui suit :

III. Jacques DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, baron de Pottes, créé chevalier par l'empereur Charles-Quint qui en signa les lettres à Cateau-Cambrésis le 5 novembre 1543, est fils de Jean et de Jeanne *de Cerf*, comme le prouve l'acte de relief fait en 1540 devant le bailli et les hommes de fief de la cour féodale de Malines, cité plus haut, et comme le prouve encore un autre acte de relief fait à la même cour le 4 juillet 1532, en qualité d'héritier et successeur de Jean DE MARNIX, chevalier, seigneur de Thoulouse, son père. Voici le texte de cet acte :

Van Jaccoppe DE MARNIX, die op den vierden dach van julio anno XVc

ende XXXII ontfinck by doode wylen heere Jan van Marnix, ridder, in synen tydt heere van Thoulouze, syns vaders, eene erfrente.

Ayant prouvé la date du décès de Jean de Marnix, il devient évident que Jacques de Marnix succéda à son père dans la charge d'exécuteur testamentaire des dernières volontés de Marguerite d'Autriche, du moins pour le monument de Brou. On trouve dans les *Recherches historiques de l'église de Brou*, page 160, une lettre signée : *les exécuteurs du testament de feu madame...* de Marnix.

Jacques de Marnix fut revêtu de la charge de commissaire-général des gens de guerre, qui était alors un des emplois les plus considérables, par lettres impériales du 12 octobre 1551. Il fut chargé d'une mission spéciale dans le but de faciliter le mariage de l'archiduc Philippe avec Marie, reine d'Angleterre. Cette union fut célébrée à Winchester en 1554.

On trouve dans un inventaire de pièces reposant à la préfecture du département du Jura : *Rente au profit de Jacques* de Marnix, *seigneur de Thoulouse, créée par l'empereur Charles-Quint, hypothéquée sur son domaine du Liasnant.* 1555.

Jacques de Marnix, seigneur de Thoulouse, épousa, en premières noces, le 3 avril 1535, Marie *de Hamericourt,* sœur de Géry *de Hamericourt,* évêque de Saint-Omer, et de Marguerite *de Hamericourt,* mariée à Thomas *de Thiennes :* elles étaient filles de Gérard *de Hamericourt,* chevalier, seigneur de Willersies, de Neufville-sur-Sambre, du mont Sainte-Aldegonde, conseiller et maître-d'hôtel de la reine-douairière de Hongrie, et d'Isabeau *de Spangen;* il épousa, en secondes noces, le 5 février 1546, Marie *de Bonnières,* dite *Souastre,* fille d'honneur de Marie, reine de Hongrie, fille de Jean, seigneur de Souastre, et de Jeanne *de Lannoy,* dame d'Ogimont. Le testament de Marie *de Bonnières* est du 6 septembre 1601.

Jacques de Marnix, baron de Pottes, laissa plusieurs enfants.

Il eut du premier lit :

1° Isabelle-Hélène de Marnix, mariée à Charles-Jacques *de Wignacourt,* seigneur d'Ourton, échanson de la susdite reine de Hongrie, gouverneur de Binche en 1565, veuf de Marguerite *de Poix,* depuis le 17 juin 1545, fils de Ghislain *de Wignacourt,* seigneur de Wignacourt et d'Ourton, et de Louise *de Pronville,* dame de Bugnostre, dont descendent les marquis *de Wignacourt ;*

2° Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, né vers 1538, épousa Catherine *de Ghoor de Caldembroeck,* fille d'Alard, sire de Caldembroeck, et d'Ursule *van Wyenhorst.* Il est parlé de ce mariage dans Butkens, *Trophées de Brabant,* tome II, page 101. Il figura comme deuxième témoin dans l'enquête faite et tenue en 1558 en faveur de Mercurin *de Jaillon,* qui sollicitait la dignité

de tréfoncier à Liége. Il y est qualifié : Damoiseau Jean DE MARNIX, libre, âgé de 20 ans, *oriundus* de la ville de Bruxelles, seigneur temporel de Marnix en Savoie, de Thoulouse au comté de Bourgogne, et de Baudrenghien au comté de Hainaut, fils de Jacques DE MARNIX, *equitis aurati*, baron de Pottes, seigneur de Thoulouse; lequel Jean nommait la mère de notre prétendant sa grande tante et disait que son mari s'appelait aussi Jean DE MARNIX et portait sur son cachet une bande accompagnée de deux étoiles, et pour cimier la tête et col d'une licorne. »

Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, est cité dans les *Mon. anc.* du comte de Saint-Genois, t. II, p. 310, n° 641 : « Jean DE MARNIX, écuyer, seigneur de Thoulouse, Baudrenghien, paroisse de Hal; » et puis encore sous les n°s 643 et 649. Je trouve dans les papiers de la famille que depuis Pierre DE MARNIX, le jeune, la seigneurie de Marnix et son château étaient tellement négligés, que lors de la conquête de la Savoie, le roi de France Henri IV crut pouvoir en disposer en faveur d'un de ses colonels, nommé Noirestan; mais ce roi ne tarda point à reconnaître son tort envers la famille de Marnix, et nonobstant les droits de Marguerite DE MARNIX, susdite, et du colonel Noirestan, il donna cette seigneurie à Jean, seigneur de Thoulouse.

Jean DE MARNIX, seigneur de Thoulouse, fut l'un des plus empressés de la noblesse des Pays-Bas à mettre sa signature au fameux compromis; il assista à l'assemblée de Breda et se trouva au massacre d'Austruweel. Pour ces motifs, sa terre de Thoulouse fut confisquée au profit du roi.

Jean DE MARNIX ne laissa qu'une fille :

Ursule DE MARNIX, dame de Thoulouse, femme de Bertrand *de Lutzeradt*, sénéchal de Clèves, en faveur de qui les archiducs Albert et Isabelle accordèrent, en 1610, mainlevée de la terre de Thoulouse. Je lis dans l'inventaire de la préfecture du Jura : *Procuration pour demander délai à cause de la reprise de fief à faire pour la dame de Thoulouse;* 1610. Leurs descendants et successeurs ont vendu la seigneurie de Marnix aux chartreux de Pierre-Chatel.

3° Philippe DE MARNIX, seigneur du mont Sainte-Aldegonde, l'un des confédérés les plus actifs et les plus influents contre le gouvernement espagnol aux Pays-Bas, conseiller de l'électeur palatin Frédéric III, gouverneur de Delft, de Rotterdam et de Schiedam, fait prisonnier en 1573, et retenu au château de Vreedenburg jusqu'en 1574, membre du congrès de Breda, conseiller d'État, en 1577, député à la diète de Worms, en 1578, ambassadeur en France, chargé d'offrir la couronne des Pays-Bas à François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon, bourgmestre de la ville d'Anvers, en 1583, né à Bruxelles, mort à Leyde le 15 décembre 1598, à l'âge de 60 ans, et enterré à West-Soubourg, épousa, en premières noces, Philipotte *van Belle*, dite *de Bailleul*, fille de Corneille *van Belle* et de Françoise *van Grysperre :* van Belle, dite Bailleul portait de gueules au sautoir de vair; en deuxièmes noces, Catherine *van Eeckeren*, veuve du chevalier Jean *van Stralen;* et enfin, en troisièmes noces, Jossine *de Lannoy*, dame de Hardiplancques et de Bailleul, veuve d'Adrien *de Bail-*

leul, gouverneur de Landrecies, en 1563, décédée à Leyde en 1605, fille d'Antoine *de Lannoy*, seigneur de Hardiplancques et de Bailleul, et de Jacqueline *de Hemsrode*, dont il n'eut pas d'enfants.

J'ai fait apprécier le seigneur de Sainte-Aldegonde dans mes *Lectures*, tome 1er, publié en 1837 : « *Sainte-Aldegonde* était l'un des plus grands hommes de son siècle. La république des Provinces-Unies lui doit sa formation autant qu'à Guillaume *de Nassau*. S'ils furent l'un et l'autre malheureux à la guerre, ils furent également habiles dans le cabinet. Ils n'avaient cependant pas les mêmes idées sur les moyens d'acquérir l'indépendance du pays et de donner à leurs concitoyens tout le bonheur qu'ils leur souhaitaient. Guillaume ne voulait que l'indépendance des provinces septentrionales et en plaçait la conquête en Belgique, tandis que Philippe DE MARNIX avait toujours désiré unir toutes les provinces sous un seul gouvernement affranchi de tout joug étranger; c'était dans cette réunion qu'il entrevoyait la grandeur et la prospérité du pays. Mais MARNIX déploya des connaissances très-étendues : le latin, le grec, l'hébreu, l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien lui étaient familiers. Il avait étudié le droit civil et le droit canonique, et possédait l'histoire, taut sacrée que profane. Les Hollandais lui ont témoigné à différentes reprises qu'il importait au pays comme à l'église réformée d'avoir une histoire ecclésiastique, qu'il était, selon eux, seul capable de bien écrire en flamand. Marnix écrivait en effet avec une pureté peu commune. Sa langue maternelle et la littérature hollandaise lui doivent infiniment. Ses vers ont une meilleure tournure que ceux de ses contemporains; ses rimes sont plus exactes. Il eut soin d'éviter les mots étrangers et de rejeter les chevilles. Sa prose mérite les mêmes éloges. Son exemple a exercé une heureuse influence sur le génie des littérateurs bataves, tandis que ses ouvrages ont été sans effet en Belgique, où la vente en était prohibée.

« Voici les titres de ses ouvrages: 1° *Den Byenkorf der H. roomsche kercke;* 1569, in-8°; 1572, in-8°. Cet ouvrage parut sous le pseudonyme de J. Rabotenu, de Louvain. Il était d'autant plus pernicieux, que l'auteur, qui paraît être favorable à l'église catholique, en fait une satire amère. Duncanus, Jean Coens et Jean David en ont donné la réfutation; mais aucun d'eux n'a pu égaler l'esprit et le style DE MARNIX. — 2° *Vriendelycke vermaninge aen de heeren Staeten van Brabant en Vlaenderen;* Delft, 1574, in-4°. Le but de l'auteur était de rendre le prince d'Orange agréable aux provinces de Brabant et de Flandre. — 3° *Brief aengaende de kerckelycke tucht ende het danssen;* Delft, 1577, in-4°; Anvers, 1598, in-4°. — 4° *Oraison des ambassadeurs du prince Mathias, gouverneur des Pays-Bas, récitée en la diète tenue à Wormes, devant les conseillers deputez, par les princes électeurs;* Anvers, in-4°; traduite en vers flamands, par J.-B. Houwaert : *ibid.*, 1578, in-4°; *item* en vers latins: Luxembourg, 1578, in-4°. Corneille Callidius, ou Loose, en a fait l'apologie : Luxembourg, 1579, in-4°. — 5° *Response à un libelle fameux, naguère publié contre monseigneur le prince d'Orange, et intitulé :* LETTRES D'UN GENTILHOMME VRAI PATRIOTE; Anvers, 1579, in-4°. Des détails très-curieux sur l'histoire du XVIe siècle recom-

804

mandent cet opuscule. On y trouve, page 25 : *Copie extraite des informations authentiques prises par le chapitre de Liége sur l'ancienneté et la noblesse de la maison de Marnix.* — 6° *Theses de Sacramento Cœnæ dominicæ;* Anvers, 1580, in-8°. — 7° *Het boeck der Psalmen uit de hebreisscher sprake in nederduytschen dicht, op de gewoonlicke oude wysen van singen overgezet, mitsgaders de heylighe schriftuerlicke lofsangen, uyt den ouden enden nieuwe Testamente, by een getoogen ende oock in nederlandschen dichte, na der hebriesscher ende grieckschen waerheyt; met elck synen text van woirde te woirde daer tegen over int duytsche gestelt;* Middelbourg, 1580, in-8°; *item*, avec le catéchisme de G. van der Heyden; Middelbourg, 1591, in-8°; Leyde, 1617, in-8°. Les Elzeviers qui donnèrent cette édition ont prétendu que les corrections qui y ont été faites sont dues à *Sainte-Aldegonde*. Cette traduction est bien supérieure à celle du moine Dathenus. — 8° *Response apologétique de Ph.* DE MARNIX, *seigneur du mont Sainte-Aldegonde, à un libelle fameux qui a été publié en son absence, par un certain libertin s'attiltrant gentilhomme allemand, nommant son libelle :* ANTIDOTE OU CONTREPOISON, Leyde, 1598, in-8°; traduite en flamand : *ibid.*, 1599, in-8°. Cet opuscule est de la plus haute importance pour l'histoire, en ce qu'il renferme des détails curieux sur les principales missions et négociations dans lesquelles l'auteur a été employé. Il est très-rare; on en trouve de longs extraits dans le *Vaderlandsch Woordenboek*, de J. Kok : Amst., 1785, t. II, p. 531 et suivantes. — 9° *Trouwe vermaninghe aen de christelycke gemeynte van Brabant, Vlaenderen, Henegouw, etc., grotelix dienende tot troost ende versterckinghe in deze benaude tyden;* Leyde, 1579, in-8°. — 10° *Onderzoekinghe ende grondelycke wederlegginge der geest dryvescher leere;* La Haye, 1595, in-8°. La réfutation de cette dissertation, publiée en 1597, fut prohibée par les états-généraux. — 11° *Tableaux des différends de la religion;* Leyde, 1599, in-8°. 12° *Kort begrip, inhoudende de voornaemste hoofdstuken van de christelycke religie;* Dordrecht, 1679, in-8°. L'éditeur soutient que le manuscrit a été trouvé parmi les papiers de *Sainte-Aldegonde*. — 13° *Mémoire pour faire voir qu'il convient d'offrir au roi de France toutes les provinces en général, sans en excepter la Hollande et la Zélande;* manuscrit in-folio que le libraire Verdussen, à Anvers, possédait au milieu du XVIII° siècle. — 14° *Ratio instituendæ Juventutis*, in-4°, qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne. »

Philippe DE MARNIX n'a laissé de postérité que de ses deux premières femmes; savoir, de la première :

A Jacques DE MARNIX, seigneur de West-Soubourg et du mont Sainte-Aldegonde, mort en 1599, épousa Véronique *Hoen van der Lippe*, morte vers 1638. Ils n'eurent qu'une fille

Walburge DE MARNIX, dame de Soubourg par relief du 15 février 1610, se maria, en 1616, avec Guillaume *van Oldenbarneveld*, seigneur de Stoutenburg et de Kralingen, gouverneur de Berg-op-Zoom, fils de Jean *van Oldenbarneveld*. Ils moururent sans postérité.

B Marie DE MARNIX, femme de Louis *de Flandres*, fils de Jacques *de Flandres*, seigneur d'Ouvelde, et de Catherine *van Boetselaer*, qui était fille de Wessel *van Boetse-*

laer, chevalier, seigneur d'Asperen et de Langeraek, et de Françoise *van Praet*, dite *de Moerkercke*, dame de Carnis. Ils moururent sans postérité;

C Amélie DE MARNIX, décédée le 22 mai 1604, se maria, en 1598, avec Rutger-Wessel *van Boetselaer*, seigneur d'Asperen et de Merwede, baron du Saint-Empire romain par lettres patentes du 14 octobre 1612, fils de Rutger *van Boetselaer*, seigneur d'Asperen, de Nieuwpoort, de Merwede, de Carnis, et d'Agnès *de Bailleul*. Celle-ci, morte, en 1612, au château d'Asperen, était sœur germaine de Philipotte *van Belle*, dite *de Bailleul*, première femme de Philippe DE MARNIX, seigneur de Sainte-Aldegonde. Après la mort d'Amélie DE MARNIX, Rutger-Wessel *van Boetselaer* demanda la main d'Anne *de Hornes*, fille de Jean *de Hornes*, baron de Boxtel, seigneur de Baucignies, et de Marie *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*. On dit que la mort inopinée de cette dame mit un obstacle insurmontable à cette union; mais la cause de cet empêchement doit être cherchée ailleurs, puisqu'il est certain qu'Anne *de Hornes* épousa à la même époque Adrien *de Noyelles*. Quant à Rutger-Wessel *van Boetselaer*, il convola en secondes noces avec Marie *van Zuylen*, veuve de Jean *van Achtenbroeck*;

D Élisabeth DE MARNIX, décédée à Delft en 1608 et inhumée dans l'ancienne église, où l'on voit encore son mausolée, se maria à Charles MORGAN, colonel écossais au service des Provinces-Unies.

Philippe DE MARNIX, seigneur de Sainte-Aldegonde, eut de sa deuxième femme, Catherine *van Eeckeren* :

F Louise DE MARNIX, femme de Philippe *de Levin*. Carpentier parle d'eux dans son *Histoire du Cambresis*, page 730 : « Philippe *de Levin*, dit *Famars*, chevalier, colonel d'un régiment wallon, au service des Provinces-Unies, à la tête duquel il a toujours paru en foudre de guerre, mourut gouverneur de Heusden; il était fils de Charles *de Levin*, chevalier, seigneur de Famars, Lonsart, Foricourt, etc., vaillant guerrier et grand homme d'État, gouverneur de Malines, grand-maître d'artillerie, gouverneur de Heusden, et de Catherine *de Hinckart*. » Le fief de Sainte-Aldegonde revint à leur postérité.

4° Marie DE MARNIX, femme de Melchior-Nicolas *Schetz*. Ce mariage est prouvé par l'acte suivant, passé devant la cour féodale de Malines : Van heer Melchior-Nicolas *Schetz* van Grobbendonck, heere van Heyst, die op die lesten dach may anno 1606, tot behoeve van vrouwe Marie DE MARNIX, syne huysvrouwe, voor de douairie van duyzent gulden 't jaers, die hy derselver syner huysvrouwe haer leefdage geduerende, by huwelycks voorwaerde belooft heeft, heeft verbonden en verobligert zyne heerlyckheyt van Heyst. Melchior-Nicolas *Schetz*, seigneur de Heyst, était fils de Gaspar *Schetz*, chevalier, seigneur de Grobbendonck, de Wesemael, et de Catherine *d'Ursel*, sa seconde femme. De ceux-ci descend toute la maison des ducs d'Ursel.

Jacques DE MARNIX, baron de Pottes, eut de sa seconde femme, Marie *de Souastre* :

5° Jean DE MARNIX, baron et seigneur de Pottes, était le fils aîné de Marie *de Bonnières*, dite *de Souastre*, seconde femme de Jacques DE MARNIX, seigneur de Thoulouse et baron de Pottes, comme le prouve un acte de donation entre-vifs, de l'an 1577, faite par sa mère en faveur de son frère puîné, Gérard DE MARNIX,

seigneur d'Ogimont. Il résulte de cet acte que très-probablement Jean, baron de Pottes, n'était pas marié, du moins à cette époque. Le père Anselme, dans les *Grands officiers de la couronne de France*, t. 7, p. 561, assure qu'il avait épousé Claude *de la Rivière*, mais il ajoute que leur fille Anne de Marnix fut mariée, le 23 juillet 1574, avec Sidrach *de Monchy;* ce qui est impossible, puisque la mère de Jean de Marnix, baron de Pottes, se maria en 1546. Je trouve dans les papiers de la maison de Bournonville que messire Sidrach *de Monchy*, fils de messire Jean *de Monchy*, chevalier, seigneur de Senarpont, et de dame Claude *de Longueval*, seigneur de Moimont et lieutenant de la compagnie des gens-d'armes du duc de Luines, épousa, non Anne de Marnix de Sainte-Aldegonde, mais Anne *de Sainte-Radegonde*, fille héritière du seigneur de Sainte-Radegonde et de dame Jeanne *de Busincourt;*

6° Gérard, qui suit :

IV. Gérard de Marnix, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, créé chevalier par lettres patentes du roi d'Espagne Philippe II, le 21 juin 1590. Comme ces lettres rappellent les services de Gérard, baron de Pottes, et justifient son extraction, il nous importe d'en donner les parties essentielles; elles se trouvent dans notre collection privée : « Philippe, savoir faisons que pour la bonne relation qui faite nous a été comme les prédécesseurs de notre amé et féal Gérard de Marnix, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, au bailliage du Tournaisis, se sont, tant du côté paternel que maternel, toujours employés au service de nos prédécesseurs et au nôtre, et été tenus et réputés entre les principaux gentilshommes et ministres, même de fraiche mémoire; que son grand'père feu messire Jean de Marnix, en son vivant chevalier, seigneur de Thoulouse, et consécutivement feu messire Jacques de Marnix, aussi chevalier, seigneur dudit Thoulouse, père dudit Gérard, avait par l'espace de plus de vingt-cinq ans rendu service, jusqu'à son décès, à feu de très-haute mémoire l'empereur monseigneur et père, à qui Dieu pardonne, et après à nous en qualité de commissaire-général des montres en nos pays d'en bas, auquel état il s'était fidèlement acquitté, et que voulant, ledit Gérard de Marnix, ensuivre les vestiges de ses prédécesseurs, aurait pris alliance en notre comté de Bourgogne et s'y était toujours maintenu en l'obéissance et fidélité à nous duc, et soi montré fort prompt et volontaire à s'employer avec les autres gentilshommes de notre comté quand l'occasion s'en était présentée, à quoi il désirait continuer jusqu'au dernier jour de sa vie, et donner aussi envie à ses enfants qu'il avait en bon nombre, et entre eux six fils, d'ensuivre la même trace, et partant nous suppliait très-humblement que notre bon plaisir fût l'honorer et décorer du titre de chevalier, comme avaient été plusieurs de ses prédécesseurs; nous, pour ces causes, désirant

ledit baron de Pottes favorablement traiter et élever à la dignité de chevalier, etc. »

Grégoire XIII, souverain pontife, accorda des lettres de dispense, datées de Rome le 1er janvier 1577, à Gérard DE MARNIX et à Salomée *Gaillard*, et pour avantager ce mariage, Marie *de Bonnières*, sa mère, passa, le 10 juillet 1577, l'acte suivant : « Marie *de Bonnières*, dame d'Ogimont, veuve de feu Jacques DE MARNIX, chevalier, seigneur dudit endroit, de Thoulouse, de Pottes, de Bodenghien, comparut devant les bourgmestre, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, et déclare que pour parvenir au mariage de Gérard DE MARNIX, son fils puiné, elle fait donation entre-vifs de la terre et seigneurie d'Ogimont avec ses dépendances, tenue en fief de la seigneurie et baronnie de Pamele, en réservant l'usufruit. Comparut en même temps Jean DE MARNIX, baron et seigneur de Pottes, fils aîné de la donatrice. Gérard DE MARNIX renonce moyennant ce don à toutes les prétentions qu'il pourrait faire valoir dans la suite sur la succession de sa mère, excepté dans le cas où ledit Jean DE MARNIX viendrait à décéder avant lui sans enfants. »

Salomée *de Gaillard*, héritière de Crillat, de Bousailles, de Tretu et de Saint-Mauris, avait pour mère Marguerite *de Gilley*, fille de Nicolas et de Jeanne DE MARNIX.

Par lettres datées de Bruxelles le 5 mai 1586, au nom du roi d'Espagne, Gérard DE MARNIX obtint l'autorisation de tester. Il y est qualifié Gérard DE MARNIX, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, etc., fils légitime de feu Jacques DE MARNIX, chevalier, seigneur de Thoulouse.

Gérard DE MARNIX et Salomée *Gaillard* laissèrent plusieurs enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Jacques-Antoine DE MARNIX, seigneur de Crillat, de Bousailles, de Tretu, de Saint-Mauris, mort sans hoirs au château de Crillat l'an 1637. Je lis dans un inventaire : *Acte pour faire foi et hommage de la terre de Crillat au prince d'Orange*, 1601 ;

3° Marguerite DE MARNIX, dame de Pottes, décédée sans hoirs le 28 août 1636, se maria, par contrat du 2 mai 1629, avec Emmanuel *Ballet*, chevalier, seigneur de Leeuwenbourg, de Schilde, échevin de la ville de Gand, veuf de Madelaine *de Beer*, mort à Gand le 2 février 1677, fils de Nicolas *Ballet*, seigneur de Leeuwenbourg, de Schilde, etc., grand-bailli de la ville et châtellenie de Warneton, et de Françoise *Bave*. Elle testa en faveur d'Emmanuel *Ballet*, son époux ;

4° Claudine, décédée sans alliance au château de Crillat avant son père ; — 5° Philippe ;

6° Gérard DE MARNIX, seigneur et vicomte d'Ogimont, mort sans hoirs à Ogimont.

Une note que je trouve dans le susdit inventaire le concerne probablement : *Cession de la seigneurie de Tretu à Gérard* DE MARNIX, 17 *avril* 1606 ; — 7° Catherine;

8° Claude DE MARNIX, seigneur et baron de Crillat, après la mort de Jacques-Antoine DE MARNIX, son frère, décédé sans enfants, épousa Gasparine *de Lezay*. Claude DE MARNIX, baron de Crillat, seigneur de Mamquise, de Villeneuve, figure avec ses frères dans un acte de relief fait devant la cour féodale de Brabant le 21 avril 1638. Il laissa plusieurs enfants légitimes, savoir :

A Jean-Gaspar DE MARNIX, seigneur de Crillat, mort en célibat, institua pour son héritier son frère Claude-César. On trouve dans le susdit inventaire : *Publication du testament de M. Gaspar* DE MARNIX, 1672;

B Claude-César DE MARNIX, seigneur de Crillat après la mort de son frère aîné;

C Ursule DE MARNIX, femme de Claude *de Grivel*, seigneur de Perrigny;

D Catherine DE MARNIX, mariée à N. *de Balay*, seigneur de Château-Rouillaux;

E Éléonore DE MARNIX, mariée à Philibert *de Precipiano*, seigneur de Cuse, de Gondenans et autres lieux;

F Jeanne DE MARNIX, mariée à Jacques-Antoine *de Maysous*, morte sans hoirs. On lit dans le susdit inventaire : *Publication du testament de dame Jeanne* DE MARNIX, *qui épousa M. de Maisous, 27 janvier* 1684;

G N. DE MARNIX, dame de Moutonne, sans alliance.

9° Catherin DE MARNIX, baron de Pyemorain, épousa Antoinette-Françoise *de Culz-Samboin*. J'ai vu un acte authentique qui débute en ces termes : « Catherin DE MARNIX, fils de feu Gérard DE MARNIX, chevalier, seigneur et baron de Pottes, Ogimont, etc., et de feue Salomée *Gaillard*, dame de Crillat, Bonsailles, etc., d'une part; et dame Antoinette *de Culz*, fille de Christophe *de Culz*, chevalier, seigneur de Samboin, Fontenelle, et de Maxence *de Meligny*, dame de Ran, d'autre part, comparaissent devant Claude Patos, tabellion du roi en la ville et baronnie de Montjustin, le 12 septembre 1628. »

Catherin DE MARNIX fut admis dans la confrérie noble de Saint-George au chapitre tenu à Salins en l'an 1651. Ses quartiers étaient MARNIX, *Bonnières, Gaillard, Gilley* : les premiers furent examinés et approuvés par Jean *de Bressey*, Matthieu *de Lezay*, Humbert-Louis *de Vesoul*, Claude-Antoine *de Vaudrey* et Hardouin *d'Almandre*, et les seconds par Pierre *de Cleron*, Jean-Baptiste *de Jouffroy*, Gérard *de Rosières* et Michel *de Villers-La-Faye;* Jean-Baptiste *de Thon* examina *Gaillard* et *Gilley*.

Le testament d'Antoinette-Françoise *de Culz-Samboin* est du 10 novembre 1680. Avant de faire divers legs, elle ordonne que son corps soit enterré à Pyemorain, auprès de ses ancêtres; que ses funérailles y soient faites selon la volonté de Jean-François DE MARNIX, religieux et refectorier de l'abbaye royale de Saint-Claude, prieur de l'Étoile, et de ses autres enfants.

Catherin DE MARNIX et Antoinette-Françoise *de Culz* laissèrent plusieurs enfants, savoir :

A Jacques-Antoine DE MARNIX, baron de Pyemorain, épousa, en premières noces,

Adrienne-Thérèse *de Rouchault*, dame de Vincelles, et, en secondes noces, Michelle *de la Hamaide*, fille de Ferry *de la Hamaide*, seigneur d'Ogimont, grand-bailli de Lille, et d'Agnès-Florence DE MARNIX. Le baron de Pyemorain se trouve sur la liste des gentilshommes qui avaient entrée aux états de la province de 1654 à 1666. Il hérita de sa tante Anne DE MARNIX, douairière de Philippe *de Chissey*. Il eut du premier lit :

* Albert-François DE MARNIX, chanoine du chapitre de Saint-Claude, mort à Lyon;

** Jean-François DE MARNIX, dit *de Chandio*, succéda à son frère dans la prébende du chapitre de Saint-Claude;

*** Charles-Gaspar, baron de Pyemorain, seigneur de Crillat, de Vincelles.

B Jean-François DE MARNIX, reçu en 1651 dans le noble et royal chapitre de Saint-Claude, dans lequel il a possédé plusieurs charges, aussi prieur de l'Étoile au diocèse de Besançon; il est ainsi qualifié et d'infirmier de l'abbaye royale de Saint-Claude dans un acte de procuration de Claude-François DE MARNIX, vicomte d'Ogimont, député de l'état noble d'Artois, de l'an 1698. Après avoir fait connaître l'infirmier de Saint-Claude, je puis citer utilement ce passage d'une lettre : « Un infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, c'était un dignitaire nommé monsieur l'abbé DE MARNIX, est regardé comme l'un des principaux fondateurs de l'hôpital d'Orgelet, ou plutôt de l'hospice des Capucins de cette ville, qui a été réuni à l'hôpital, j'en doute; ne laissez pas ignorer, je vous prie, que les habitants d'Orgelet ont dignement honoré la mémoire de cet homme bienfaisant, en donnant son nom à une rue de cette ville, comme je l'ai déjà dit dans les *Jurassiens recommandables* : c'est le titre d'un ouvrage de M. Monnier. Je présumais avoir vu un portrait de ce M. DE MARNIX à l'hôpital d'Orgelet; j'ai fait vérifier le fait: le tableau existe effectivement à l'hôpital avec la si belle gratification *de bienfaiteur*. » M. Monnier ajoute : c'était vers 1720, je crois.

Le maire de la ville d'Orgelet écrivit le 29 octobre 1823 au comte DE MARNIX, conseiller privé de Son Altesse Royale le prince-souverain des Pays-Bas :

« Monsieur le comte, la reconnaissance et le souvenir des nombreux bienfaits de vos aïeux en faveur de notre hospice et de l'église, m'ont fait un devoir de proposer au conseil municipal et à M. le préfet de ce département de donner à l'une des places de notre ville le nom de celui qui dans des temps plus heureux, et qu'on aime encore à se rappeler, se plaisait à fonder parmi nous des établissements utiles, principalement un hospice destiné au soulagement des pauvres et qui est aujourd'hui leur unique consolation. En conséquence de l'autorisation qui nous en a été accordée, la place près de l'église vient d'être inscrite et reconnue sous le nom de *place de Marnix*.

« Puisse le faible témoignage de notre vive gratitude, placé près du beau monument de piété qui souvent a profité de la bienfaisance de vos aïeux, reporter quelquefois vos pensées vers un pays malheureux dès l'instant que vous en avez été séparé, mais qui s'honore toujours d'avoir possédé une famille qui s'est illustrée par ses vertus comme par ses talents, et dont le nom restera à jamais dans le cœur de nos neveux! Puisse enfin la Providence, secondant nos vœux les plus ardents, rappeler dans notre cité les descendants de ceux qui firent son bonheur, etc.! »

C Claude-Gaspar DE MARNIX, chanoine du chapitre de Saint-Claude et prieur de Saint-Laurent la Roche;

D Éléonore-Joseph DE MARNIX épousa Anne-Thérèse *d'Aubonne*, dame de Goublans, fille d'Adrien-François *d'Aubonne* et de Péronne *de Rosières*. On trouve dans le susdit inventaire : *Copie des contredits de dame Éléonore* DE MARNIX *contre Charles* DE MARNIX, *baron de Pyemorain*.

10° Jean-Marie DE MARNIX, chanoine et doyen du chapitre de Saint-Omer, mort en

cette ville, disposa en faveur de Jean DE MARNIX, son frère aîné. Voici un acte passé à la cour féodale de Brabant, confirmant ce qui le concerne :

« Le 21 avril 1638, François van der Vinne, au nom de Jean-Marie DE MARNIX, prêtre protonotaire du saint-siége apostolique, chanoine gradué et pénitencier de l'église cathédrale de Saint-Omer, comparut devant Ferdinand de Boisschot, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, baron de Saventhem, seigneur de Sterrebeek, etc., du conseil d'État et privé, chancelier de Brabant, lieutenant principal de la cour féodale de Brabant, et en présence des hommes de fief Henri-Laurent *Marcolz*, Robert *d'Andelot* et autres, relève une rente de 250 florins par an, hypothéquée sur la terre et baronnie de Gaesbeek et plusieurs autres terres, ayant appartenu à feu le comte de Warfuzée, et échue audit prévôt par la mort et en vertu du testament de Marguerite DE MARNIX, dame de Leeuwenbourg, sa sœur, laquelle l'avait également relevée après le décès de Gérard DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, son père; »

11° Jérôme DE MARNIX. Le nom de sa femme ne m'est pas connu, et j'ignore pareillement sa descendance;

12° Anne DE MARNIX, mariée à Philippe *de Chissey*, seigneur de Vemoz, n'ayant pas d'enfants, institua pour son héritier universel Jacques-Antoine DE MARNIX, son neveu, fils de Catherin DE MARNIX, baron de Pycmorain, son frère.

V. Jean DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, vicomte d'Ogimont par lettres du 28 septembre 1629, créé chevalier par lettres du 30 mars 1617, assassiné dans un voyage qu'il fit en France, entre la ville de Lyon et celle de Rhoanne, où il fut enseveli. Aux preuves que nous avons déjà données pour établir l'ascendance et la parenté de Jean DE MARNIX, baron de Pottes, nous joignons la pièce suivante :

« Philippe, roi de Castille..., ordonne au premier huissier ou sergent d'armes sur ce requis, de remettre Jean DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, fils de Gérard DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, et son procureur, en possession du droit de faire visiter par le bailli de Pottes et par ses gens les cours d'eau, les chemins et les clôtures des héritages à Pottes, droit qui lui est contesté par ceux de Germingny, et, en cas de débat, de citer les récalcitrants devant son grand conseil. Bruxelles, le 9 novembre 1622. » J. Le Roux, dans son *Théâtre de la Noblesse de Flandre*, page 253, donne un extrait des lettres patentes susdites, de 1629, en ces termes : « Messire Jean DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes et seigneur d'Ogimont, ses prédécesseurs ayant de père en fils très-fidèlement servi ès charges honorables, ambassades et commissions d'importance et de confiance, d'ancienne chevaleureuse noblesse militaire, et plusieurs d'iceux été reçus en divers colléges, chapitres et ordres nobles, fut fait et créé vicomte de sadite terre et seigneurie

d'Ogimont, érigée en dignité, titre et prééminence de vicomté, située en le comté de Flandre. »

Jean DE MARNIX, baron de Pottes, épousa, par contrat du 21 février 1612, Marguerite *de Haudion*, dite *de Guiberchies*, fille de Pierre *de Haudion*, seigneur de Guiberchies, et de Florence *de Bernemicourt*, dame de Liesvelt, dont la mère était Agnès *Schetz*, dite *de Grobbendonck*.

Le contrat fut passé à Bruxelles; en voici les parties essentielles : « Gérard DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, Crillat, seigneur d'Ogimont, Tretu, etc., et son fils Jean DE MARNIX, assistés de Melchior-Nicolas *de Grobbendonck*, chevalier, seigneur de Heyst, Oosterwyck, etc., beau-frère dudit baron, et de Théodore *Scholte*, licencié en droits et avocat postulant au conseil de Brabant, d'une part, et Pierre *de Haudion*, dit *de Guiberchies*, chevalier, seigneur de Guiberchies, Papays, etc., et Agnès *de Grobbendonck*, veuve de Robert *de Bernemicourt*, chevalier, baron de Liesvelt et d'Ottelande, accompagnés de Marguerite *de Haudion*, dite *de Guiberchies*, leur fille et petite-fille respective, et assistés de Nicolas *Damant*, chevalier, vicomte de Bruxelles, chancelier de Brabant et du conseil d'État, de Michel *de Roysin*, chevalier, seigneur de Rongy, baron de Selles, seigneur de Basenghien et de Cordes, cousin germain du seigneur de Guiberchies, et de Rainier Ryswyck, licencié en droits et avocat au conseil de Brabant. »

Ceci est encore confirmé par le titre suivant : « Philippe, roi de Castille..., permet à Jean DE MARNIX, chevalier, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, et à son épouse Marguerite *de Haudion*, dite *de Guiberchies*, la remise et la translation sur une rente de cinq cents florins par an, hypothéquée sur ses domaines de Cassel et de Nieppe, d'un fidéicommis dont est chargée une autre rente de 500 florins, hypothéquée sur les censes de Merxem et de Dambrugge, et appartenant à Marguerite *de Haudion*. Ce fidéicommis fut institué par le testament de feue Isabelle *Schetz de Grobbendonck*, dame de Wineghem. Bruxelles, le 21 mars 1626. »

Paquot, qui parle de Jean DE MARNIX, baron de Pottes, dans ses *Mémoires*, tome VI, page 427, cite de lui l'ouvrage suivant : *Les résolutions politiques et maximes d'Estat du sieur Jean* DE MARNIX, etc., Bruxelles, 1612, in-4°; Rouen, 1624, in-12; *item*, revues et augmentées de quantité d'autorités, d'instructions et d'exemples, *ibid.*, 1631, in-4°. Cet ouvrage, continue le même biographe, contient de fort bonnes choses; l'auteur s'y montre zélé catholique. Son français est assez pur pour le temps auquel il écrivait.

Jean DE MARNIX, vicomte d'Ogimont, et Marguerite *de Haudion* laissèrent :

1° Nicolas-François, qui suit :

2° Agnès-Florence DE MARNIX se maria, par contrat du 30 avril 1633, avec Ferry *de la Hamayde*, grand-bailli de Lille. En voici les parties essentielles : « Ferry *de la Hamayde*, chevalier, seigneur d'Ogimont, fils de feu Nicolas *de la Hamayde*, chevalier, seigneur de La Vech, du Bois, de Faucquisart, etc., et de feue Catherine *de Haynin*, assisté de Robert *de la Hamayde*, seigneur du Fay, prévôt de l'église métropolitaine et vicaire-général de Cambrai, son oncle; d'Adrien *de la Hamayde*, seigneur de Faucquisart, chanoine de ladite église, son frère, et de Lancelot Jonart, aussi chanoine de la même église, d'une part ; et de Jean DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Pottes, etc., de son épouse, Marguerite *de Haudion*, dite *de Guiberchies*, vicomtesse et baronne desdits lieux, accompagnés d'Agnès-Florence DE MARNIX, leur fille, et assistés de Jean-Marie DE MARNIX, protonotaire du saint-siége apostolique, chanoine gradué et pénitencier de la cathédrale de Saint-Omer, oncle paternel d'Agnès-Florence, et de Nicolas *de Haudion*, dit *Guiberchies*, doyen de la cathédrale de Saint-Bavon, oncle maternel de ladite damoiselle, d'autre part. »

VI. Nicolas-François DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Pottes, seigneur de Germignies, mort à Tournay et enterré à Saint-Brice, épousa, en premières noces, le 21 mars 1642, dans l'église de Saint-Jacques à Tournay, Isabelle-Claire *d'Ongnyes*, fille de Charles-Philippe *d'Ongnyes*, chevalier, comte d'Estrées, baron de Rollencourt, gouverneur d'Aire, et d'Éléonore-Hippolyte *d'Ongnyes*, et, en secondes noces, par contrat du 20 juin 1660, Isabelle *de Vos*. En voici les parties essentielles : « Nous Nicolas-François DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Pottes, seigneur de Germignies, etc., accompagné de Gilles *Errembault*, greffier de l'échevinage de Tournay, seigneur de Germignies, d'une part, et Isabelle *de Vos*, fille de Ferdinand, écuyer, seigneur de Mel, Gherebaut, etc., et de Françoise *de Tramecourt*, accompagnée de Lamoral *de Vos*, seigneur desdits lieux, son frère unique, et Jacques de Surmont, licencié ès lois, conseiller du roi en son bailliage de Tournay et Tournaisis, d'autre part. » Isabelle *de Vos* mourut sans postérité à Tournay le 15 janvier 1680.

Nicolas-François DE MARNIX, vicomte d'Ogimont, et Isabelle-Claire *d'Ongnyes* laissèrent :

1° Claude-François-Dominique, qui suit :

2° Nicolas-François, né à Tournay et baptisé à Saint-Piat le 11 novembre 1647; sa succession donna lieu à quelques embarras qui furent vidés en famille, ainsi que nous le voyons par l'acte de ratification de 1717,

rappelé à l'article d'Éléonore-Hippolyte-Charlotte DE MARNIX, chanoinesse de Sainte-Waudru ;

3° Charles-Philippe, né à Tournay et baptisé à Notre-Dame le 25 février 1656.

VII. Claude-François-Dominique DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, député ordinaire de la noblesse d'Artois, né à Pottes et baptisé le 21 mars 1644, fut tenu sur les fonts par Charles-Philippe *d'Ongnyes,* au nom de Claude-François *d'Ongnyes,* comte d'Estrées, et par Marguerite *de Haudion,* vicomtesse douairière d'Ogimont. Les lettres-patentes de Louis XV, citées plus haut, portent que Claude-François-Dominique DE MARNIX, connu sous le nom de vicomte d'Ogimont et de baron de Rollencourt, possédait le comté d'Estrées qui lui était échu du chef de sa mère Isabelle-Claire *d'Ongnyes*. Il mourut le 22 août 1714. Il épousa, en 1679, par contrat passé au château de Bachy, sa cousine sous-germaine Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion de Guiberchies,* reçue chanoinesse du chapitre de Denain la veille de la St-Martin de l'an 1672, sur preuves légales de huit quartiers de noblesse ancienne chevalerie militaire, et de quatre degrés supérieurs des filiations de leurs ancêtres, décédée le 9 janvier 1730, fille de Pierre-Ulric *de Haudion*, chevalier, seigneur de Guiberchies, et de Jeanne *de Tenremonde,* dame de Bachy, petite-fille de Lancelot *de Haudion,* dont la sœur germaine, Marguerite *de Haudion*, avait épousé Jean DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont.

Claude-François-Dominique DE MARNIX, vicomte d'Ogimont, et Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion* laissèrent :

1° Baudry-Aldebert, qui suit :

2° Nicolas-François-Livin, tréfoncier de Liége par admission du 6 août 1723, né à Rollencourt le 10 novembre 1691, mort le 6 octobre 1725 ;

3° Jean-Marie-Joseph DE MARNIX, chevalier, page de l'électeur de Cologne, né à Arras le 3 février 1701 et baptisé à l'église paroissiale de Saint-Nicolas sur les Fossés. Sa mère disposa en sa faveur par testament daté d'Arras le 7 février 1725. On y voit : « Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion-Guiberchies,* veuve de Claude-François-Dominique DE MARNIX, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, etc., comparait, etc., et lègue à Jean-Marie-Joseph DE MARNIX, chevalier, officier dans le régiment de la Vieille-Marine, son fils, la moitié de tout ce dont elle peut disposer suivant la transaction faite avec Baudry-Aldebert DE MARNIX, son fils, le 23 mars 1715... Le restant de sa fortune sera divisé entre ses autres enfants par portions égales ; »

4° Hubertine-Adrienne-Agnès, dite mademoiselle *d'Estrées,* chanoinesse de Maubeuge, reçue le 7 mars 1700, décédée le 4 avril 1742 ;

5° Marie-Jeanne-Madelaine DE MARNIX, chanoinesse de Maubeuge, reçue le même

jour que sa sœur, décédée le 21 novembre 1750. Son testament est du 4 avril 1742. Dans un autre testament fait à Arras le 25 novembre 1707, elle s'exprime ainsi : Marie-Jeanne-Madelaine DE MARNIX, chanoinesse du chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, lègue tous ses meubles et immeubles à Claude-François-Dominique DE MARNIX, vicomte d'Ogimont, baron de Rollencourt, comte d'Estrées, et à Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion*, ses père et mère ;

6° Marie-Agnès-Françoise, chanoinesse de Denain, née à Tournay et baptisée à Notre-Dame le 17 novembre 1681, décédée au couvent de Denain le 31 décembre 1724 ;

7° Claude-François-Alexandre, né à Tournay et baptisé à Saint-Jacques le 27 avril 1683 ;

8° Louise-Anne-Claudine DE MARNIX, reçue au chapitre de Denain conjointement avec sa sœur, Marie-Agnès-Françoise DE MARNIX, décéda au chapitre le 22 juillet 1698 ;

9° Hubert-Adrien-Dominique, né à Tournay et baptisé à Saint-Jacques le 20 avril 1685, mort à Gand le 14 juillet 1708 ;

10° Isabelle-Claire-Françoise, née à Rollencourt et baptisée à l'église de Saint-Riquier le 20 octobre 1694 ;

11° Éléonore-Hippolyte-Charlotte DE MARNIX, née à Rollencourt et baptisée à l'église de Saint-Riquier le 13 juillet 1696, chanoinesse de l'illustre chapitre de Sainte-Waudru à Mons : elle disposa par testament dans le même sens que sa sœur, à Arras, le 7 juin 1713 ; et puis elle ratifia ce qui avait été fait en son nom au sujet de certains différends de famille : « Baudry-Aldebert DE MARNIX, baron de Rollencourt, et Éléonore-Hippolyte-Charlotte DE MARNIX, chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, ratifient une transaction passée à Lille le 19 février 1717, entre ledit Baudry-Aldebert DE MARNIX, d'une part, et les créanciers de Nicolas-François DE MARNIX, d'autre part. »

VIII. Baudry-Aldebert, comte DE MARNIX, chevalier, baron de Rollencourt et de Crillat, seigneur de Bousailles, de Tretu et de Saint-Mauris, mort au château de Rollencourt le 15 juin 1757 et inhumé à l'église de Saint-Riquier à Rollencourt, épousa, par contrat du 28 juin 1718, Aldegonde-Éléonore *de Lannoy-Beaurepaire*, décédée audit château le 28 décembre 1773, à l'âge de 84 ans, fille de Philippe-Ignace *de Lannoy*, comte de Beaurepaire et du Saint-Empire, et de Marie-Françoise *de Coloma*.

La vicomté d'Ogimont passa à la famille de la Croix, de Tournay.

Baudry-Aldebert, comte DE MARNIX, et Aldegonde-Éléonore *de Lannoy* laissèrent :

1° Claude-François-Joseph, qui suit :

2° Pierre-Joseph, dit le chevalier DE MARNIX, capitaine au régiment de Chartres,

depuis sa retraite demeurant au château de Rollencourt, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, né à Rollencourt et baptisé à Saint-Riquier le 6 septembre 1735, mort en émigration à Lingen le 10 février 1795, épousa, par contrat du 13 novembre 1786, Valentine-Alexandrine-Josephe *de Cunchy*, née le 2 août 1754, fille d'Antoine-François-Philippe *de Cunchy*, seigneur de Trembloye, et de Catherine-Marguerite-Philippine-Brigitte *de la Motte*, dame de Cuvigny;

3° Charlotte-Josephe, chanoinesse de Denain, reçue le 23 juin 1742, née à Rollencourt le 25 septembre 1719;

4° Anne-Antoinette-Agnès DE MARNIX, chanoinesse de Denain, née à Rollencourt le 14 novembre 1720, décédée à Malines le 21 mai 1791, à l'âge de 72 ans, se maria, le 23 juin 1742, avec son cousin germain Alexis-Bon-Henri *de Lannoy*, capitaine au régiment d'infanterie du Roi au service de France, puis commandant du fort St-François à Aire, chevalier de St-Louis, fils de Charles-Ignace-François, comte *de Lannoy de Beaurepaire*, seigneur de Caucourt, et d'Alix-Françoise-Barbe-Guye *de Saint-Vaast*, dame de Honnecourt;

5° Marie-Louise-Hubertine DE MARNIX, dite Mademoiselle *de Mainsoncelle*, chanoinesse de Denain le 23 juin 1742, née à Rollencourt le 14, et baptisée le 15 novembre 1721.

IX. Claude-François-Joseph, comte DE MARNIX, chevalier, baron de Rollencourt, de Crillat et de Pyemorain, comte de Bornhem, né à Rollencourt le 29, et baptisé à Saint-Riquier le 30 janvier 1723, mort le 11 juillet 1780.

Claude-François-Joseph DE MARNIX épousa, par contrat du 9 août 1774, Marie-Ghislaine-Ernestine-Josephe-Sophie *de Cunchy de Pommeras*, née le 26 juin 1746, décédée à Bornhem le 26 janvier 1820, fille d'Antoine-François-Philippe *de Cunchy*, chevalier, seigneur de Fleury et de Trembloye, et de Catherine-Marguerite-Philippine-Brigitte *de la Motte*, dame de Cuvigny, de Bellencourt et de Caillemont. Ils eurent un fils, savoir :

X. Charles-Ghislain-Marie, comte DE MARNIX, grand-veneur de Sa Majesté le roi des Pays-Bas pour les provinces méridionales, membre de la première chambre des états généraux, président de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Rollencourt le 31 mars 1780, mort à Bornhem le 6 mai 1832, hérita des terres de Bornhem, de Rollencourt, de Crillat et de Pyemorain. Il épousa, en 1802, Dorothée-Louise-Ghislaine *van der Gracht*, née à Luxembourg le 8 juillet 1777, fille de Louis-François-Eugène, dit le chevalier *van der Gracht*, capitaine des grenadiers au régiment du prince de Ligne, et de Marie-Ferdinande-Ghislaine *Snoy*. De cette union naquirent :

1° Louis-Joseph-Ghislain-Marie, qui suit :

2° Marie-Ferdinand-Ghislain-Amédée, comte DE MARNIX, né à Bornhem le 26 mai 1804 (6 prairial an XII), a épousé, le 13 octobre 1847, Dorothée-Marie-Caroline *Montens d'Oesterwyck-Houtven;*

3° Sophie-Marie-Ghislaine-Joséphine DE MARNIX, née à Bornhem le 12 novembre 1805 (21 brumaire an XIV), a épousé, le 18 août 1824, Louis-Dominique-Ghislain *de Fœstraets;*

4° Charles-Gustave-Ghislain-Marie, comte DE MARNIX, né à Bornhem le 23 avril 1807, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, maréchal de la cour de Sa Majesté le roi des Belges;

5° Émilie-Philippine-Marie-Ghislaine DE MARNIX, née à Bornhem le 15 avril 1809, a épousé, le 28 août 1833, Édouard-Charles, baron *Dons;*

6° Marie-Ghislaine-Christine-Thérèse DE MARNIX, née à Bornhem le 9 janvier 1811, décédée à Bornhem le 2 décembre 1813;

7° Victor-Idesbalde-Marie-Ghislain, comte DE MARNIX, né à Bornhem le 31 mars 1814, a épousé, le 14 avril 1836, Herminie-Charlotte-Joséphine-Émilie *Desoër*, née à Liége le 4 avril 1817, décédée à Bruxelles le 1er juin 1844.

De ce mariage sont issus :

A Ferdinand-Joseph-Marie-Ghislain, vicomte DE MARNIX, né à Liége le 12 avril 1837;

B Émilie-Mathilde-Valérie-Marie-Ghislaine DE MARNIX, née à Liége le 17 octobre 1841.

8° Charlotte-Ghislaine-Marie DE MARNIX, née à Bornhem le 25 février 1816.

XI. Louis-Joseph-Ghislain-Marie, comte DE MARNIX, membre du sénat de Belgique, né à Bornhem, province d'Anvers, le 30 mars 1803, a épousé, le 13 avril 1831, Pétronille-Cornélie-Marie-Ghislaine, baronne *Diert de Kerckwerve*, née le 18 octobre 1812, à Bruxelles.

Voici leurs enfants :

1° Charles-Ghislain-Marie, né le 13 avril 1832, à Bruxelles, décédé à Francfort le 15 août 1834;

2° Marie-Thérèse-Caroline-Ghislaine, née à Bruxelles le 27 juin 1835;

3° Louise-Caroline-Florence-Marie-Ghislaine, née à Bruxelles le 27 octobre 1837.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Depuis l'impression des deux premières feuilles, j'ai rencontré deux reliefs importants. Il résulte du second que la famille avait négligé un devoir féodal, probablement à cause des difficultés du temps; au reste, les voici :

Op 16 november 1557, ontfinc in den naeme ende tot behoef van Janne DE MARNIX, soene wylen heeren Jacops DE MARNIX, in synder tydt riddere,

heere van Thoulouze, etc., die hy hadde van vrouwen Marien *van Bonnieres,* zynder tweester huysvrouwen, by doode deszelfs heeren Jacops syns heeren vaders.

Van vrouwe Marie *de Bonnieres,* vrouwe van Ogimont, etc., die op 27e dach junii 1584, by doode wylen haers mans heer Jacques de Marnix, in syn leven ridder, heere van Thoulouze, etc., ontfinck te leen haere douarie oft leeftochte.., beset ende veronderpant opte heerlycheyt van Rumpst ende op allen den heerlicheden in de ressorten der stadt van Enghien, Tubize, Goy, Ronequières, etc.

MARTINI, originaire de Lucques, porte de gueules à un écusson d'argent chargé d'une croix ancrée de gueules, coupé d'argent au lion de gueules, l'écu surmonté d'une couronne à cinq fleurons et supporté par deux panthères au naturel. Une déclaration délivrée par la chambre héraldique le 16 juillet 1784, et enregistrée au tome 21, page 241 de la collection intitulée: *Preuves héraldiques,* donne et confirme tout ce qui concerne l'origine de cette famille et son établissement aux Pays-Bas.

Cette déclaration est conforme aux certificats délivrés à Lucques, le 30 avril 1707, par le grand-chancelier Barthelémy Bertolini, et le 15 mai 1784, par le grand-chancelier Patrice Calandrini; ce dernier, après avoir affirmé que la famille Martini a été honorée des dignités d'ancien et de gonfalonier, les principales de la république, assure que Joseph-Nicolas Martini, natif d'Anvers, s'il prenait son domicile à Lucques, pourrait y jouir des mêmes avantages et honneurs qu'ont eus ses ancêtres. Longtemps auparavant, le 17 juin 1649, Pierre de Launay, Engelbert Flacchio et Jean de Launay avaient délivré le certificat suivant : « Nous soussignés, rois, « hérauts et poursuivants d'armes de S. M. en ces Pays-Bas et Bourgogne, « attestons et certifions que la famille de Martini est une des illustres et « anciennes familles de la ville et république de Luca, en Italie, où elle a « été noblement et richement alliée, et produit personnages, lesquels, pour « leur mérite, ont été employés aux états les plus nobles et honorables « de ladite ville et république, et servi Sa Majesté Catholique en qualité « de colonel et capitaine des chevaux en ces Pays-Bas; de laquelle famille « est vraiment et légitimement procédé le sieur Albert de Martini, qui de « damoiselle Brigitte *Lommori,* pareillement issue d'une noble famille de « ladite ville et république de Luca, procréa les sieurs Aloysio et Jehan de « Martini. Ce qui nous a apparu par bonnes et authentiques preuves et « actes de ladite ville et république de Luca, et autres, lesquels sont en « notre pouvoir. En témoignage, etc. »

Le bibliothécaire de la Bibliothèque palatine de Lucques, en 1844, a fait sur cette famille un mémoire historique qui nous a été communiqué, et dont nous avons extrait ce qui suit :

« La ville de Lucques est le berceau des Martini. La noblesse de cette « illustre famille patricienne remonte au xe siècle; à cette époque Martinus « Martini possédait déjà un écusson. A partir du xiie siècle cette famille « s'élève constamment; on voit en 1236 Gugliemo Martini grand consul de « Lucques. En 1282, elle était une des principales familles de cette ville, « alors très-florissante; enfin, en 1308, sa grande puissance attira sur elle « un décret populaire, condamnant à l'exil une partie de ses membres « conjointement avec les principaux seigneurs de Lucques.

« Ceux de cette famille, qui durent quitter leur patrie allèrent s'établir « à Venise où afin de se consoler des rigueurs de leurs concitoyens, ils firent « appel aux créations des arts pour charmer et embellir les somptueux « hôtels ou villa qu'ils se construisirent. Ceux qui demeurèrent ne tardèrent « pas à voir de nouveau se tourner vers eux les regards favorables de leurs « concitoyens; si on ne les trouve pourtant point alors à la tête du gouver- « nement, c'est qu'à l'époque dont nous parlons, la république de Lucques ne « pouvait plus témoigner à ses enfants, par le don de charges éminentes, « l'estime qu'elle faisait d'eux. Le grand Castruccio venait de mourir, et l'in- « fortunée république était tombée sous le joug des Pisans.

« Ce fut en cette circonstance que les Martini montrèrent combien « grand était l'amour qu'ils portaient à leur patrie, et quelle était leur « générosité quand il s'agissait de venir en aide à celle-ci; oubliant l'offense « d'un demi-siècle auparavant ils parvinrent en 1369, aidés de quelques « autres citoyens, à réunir une somme des plus considérables et ils coururent « rent l'offrir à Charles IV, empereur, s'il voulait consentir à délivrer la ré- « publique du joug insupportable des Pisans, la république étant trop faible « pour tenter seule une telle entreprise. Charles consentit et la république « fut sauvée.

« A partir de cette époque, pendant près de trois siècles, les Martini « brillèrent constamment parmi les sommités de la république et donnèrent « à celle-ci outre un grand nombre d'ambassadeurs, cent-quatre-vingt an- « ciens et treize gonfaloniers. Le gonfalonier était le chef-suprême de la « république; les anciens formaient un conseil de neuf membres, une sorte « de sénat, qui était le premier conseil de la république. On remarque parmi « ces derniers :

« Bartholomæo, gonfalonier en 1465;

« Nicolas, gonfalonier en 1458;
« Bartholomæo, » 1454-51-41-37-33;
« Nicolas, » 1454;
« Giovanni, » 1451;
« Piero, » 1380;
« Fredo, » 1371;

« Ce dernier, homme des plus distingués, le premier gonfalonier de la « famille, fut un de ceux qui par leurs sacrifices pécuniaires amenèrent l'in- « tervention de Charles IV; l'inscription suivante qui se trouve sur son « tombeau, au couvent de Saint-Frediano, retrace ses qualités personnelles « et l'ardeur avec laquelle il aima sa patrie :

Nobilis et prudens, modestus atque benignus
Zelator patriæ, suorum decus et honor,
Progenitor DE MARTINI, nomine Fredus,
Fecit hos construi tumulos de proprio sumptu;
Quos voluit cunctis consortibus esse communes.
Multa tamen locus iste clauserat ossa
Quæ DE MARTINI genuit progenies alta.
A. D. MCCC.LXXXIII, die XXVI feb., obiit prædictus Fredus.
Orate pro eo.

« Mais si cette tombe et plusieurs autres encore qui se trouvent éparses « dans les églises de Lucques rendent constamment et publiquement témoi- « gnage aux vertus civiques des aïeux de la famille Martini et font com- « prendre son illustration, il en est une autre, dont l'inscription bien qu'in- « différente aux yeux du siècle, n'en doit pas moins trouver sa place ici « parce que celui sur le marbre funéraire duquel elle a été gravée a honoré « également d'une vraie noblesse la famille qui lui a donné le jour; cette « tombe se trouve à l'église de Saint-François, près de l'autel de Saint-An- « toine. » Voici l'inscription :

Antiquam patriciæ familiæ DE MARTINI aram olim erectam in illustriorem formam redigi marmore perpolito et D. Antonii Patavini effigie nobilitari, Aloysius et Dionysius Alberti et Joannes Vincentius Joannis DE MARTINI aere proprio curarunt, ut avitæ nobilitatis et pietatis hæredes, miraculorum prodigio insignem Antonium eidem familiæ in cœlis acquirerent patronum. A. D. MDC.LV.

Ce fut dans la seconde moitié du XVIIe siècle qu'Ascanio MARTINI vint s'établir en Belgique dans la ville d'Anvers; mais il est à remarquer, ainsi que

nous l'avons dit plus haut, que lui et ses descendants ne perdirent point par-là les droits et prérogatives que leurs ancêtres possédaient à Lucques; seulement, pour la jouissance de ces droits, l'établissement du domicile à Lucques était indispensable.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle la famille patricienne des Martini bien que jouissant depuis des siècles, en Italie, de tous les priviléges et prérogatives attachés au titre de comte dont elle portait les décorations sur ses armes, n'inscrivait point de titre à côté de son nom ; néanmoins, les membres en étaient considérés comme comtes de fait et de droit; la raison en tenait aux coutumes de la république de Lucques, ainsi qu'on le voit par le passage suivant extrait et traduit du certificat délivré le 15 mai 1784 par le grand chancelier de Lucques Patrice Calandrini :

« Nous attestons également, que dans le livre, appelé livre d'or, qui, con- « fectionné en 1628, d'après l'ordre d'un senatus-consulte, est gardé avec « tout le soin possible dans notre chancellerie, se trouve le dessin « des armes de ladite famille Martini, dont la figure est semblable à celle « que nous donnons ici plus bas, lesquelles armes appartinrent et appar- « tiennent depuis un temps immémorial à la même famille et agnation, et « qu'en outre lesdites armes sont surmontées d'une couronne semblable à « celles que les autres familles nobles de cette ville ont coutume de porter « sur leurs propres armes, quoiqu'il ne fut jamais d'usage dans notre répu- « blique que les nobles se servissent d'un titre quelconque, soit de marquis, « de comte ou de chevalier, tout en profitant cependant de toutes les pré- « rogatives dont sont honorés dans les autres villes tous ceux qui sont illus- « trés par l'éclat de tels titres. »

Mais au commencement de ce siècle cette coutume n'était plus en vigueur et l'on autorisa les nobles à porter les titres de leur noblesse. C'est en vertu de ce nouvel usage et connaissant l'ancienne noblesse de la famille patricienne des Martini ainsi que la valeur de ses armes que Sa Majesté la reine Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne, grande duchesse de Lucques, autorisa Joseph-Hyacinthe-Jacques MARTINI, le 3 septembre 1822, à porter le titre de comte : il reçut le diplôme de cette autorisation le 19 novembre 1844, de Son Altesse Royale Charles-Louis de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Lucques, qui y joignit celle de porter ce titre pour tous ses descendants sans distinction de sexe à perpétuité.

Quant à la Belgique, la famille Martini qui, antérieurement à l'incorporation de ce pays à la république française, jouissait des honneurs et avantages inhérents à la noblesse, fut réintégré dans son ancienne position nobiliaire

le 22 juillet 1824, par le roi des Pays-Bas, et enfin sous le gouvernement du roi des Belges, la vérité des faits qui précèdent, ayant été prouvée, Sa Majesté a reconnu le 15 octobre 1847, au comte Joseph-Hyacinthe-Jacques Martini, son titre de comte, ainsi que le droit de transmission, mais seulement par ordre de primogéniture.

Joseph-Hyacinthe-Jacques, comte Martini, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 7 juillet 1791, est fils de Joseph-Jacques-Nicolas Martini, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 12 mars 1759, mort à Schooten le 26 mai 1821, et de Jeanne-Colette-Françoise *du Bois de Vroylande,* née à Anvers et baptisée à Notre-Dame le 13 octobre 1760, décédée le 23 janvier 1843, petit-fils de Joseph-Nicolas Martini, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 12 août 1712, mort le 13 novembre 1782, et d'Isabelle-Marie-Jacqueline *Meyers,* née en 1725, arrière-petit-fils de Barthelémy de Martini, mort le 23 décembre 1752, et d'Anne-Françoise *de la Flie,* décédée le 23 mai 1752. Barthelémy de Martini était fils d'Ascanio de Martini. Ils gisent à Saint-Jacques d'Anvers, où ses descendants choisirent également leur sépulture.

Joseph-Hyacinthe-Jacques, comte Martini, a partagé le sort des jeunes gens de bonne famille qui avaient pu échapper à la conscription; il fut appelé sous les armes et incorporé dans la garde-d'honneur, dans laquelle il obtint le grade de lieutenant en second, en 1813. Du chef de ses services militaires, il a été nommé, le 1er juin 1841, par le roi des Français, chevalier de la Légion d'honneur. Le roi Léopold le créa, le 31 décembre 1844, chevalier de son ordre. Le duc de Lucques le décora, le 20 décembre 1844, de la croix de première classe de l'ordre du Mérite civil de St-Louis, fondé le 22 décembre 1836, et, le 22 du même mois (1844), il le nomma son chambellan.

Il épousa, le 7 mai 1822, Anne-Joséphine-Françoise-Thérèse *Meeus,* née à Bruxelles le 7 août 1803, fille de François-Joseph, membre de la seconde chambre des états généraux, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et de Marie-Thérèse *van der Borcht.*

De ce mariage sont nés, outre quatre enfants morts en bas âge :

1° Valérie-Marie-Charles, née le 30 septembre 1823;
2° Ernest-Ferdinand-Henri, né le 29 avril 1825;
3° Célestin-François-Joseph, né le 8 mai 1826;
4° Alfred-Pierre-Joseph, né le 14 janvier 1831 ;
5° Gustave-Ferdinand-Joseph, né le 15 septembre 1833;
6° Léontine-Marie-Anne-Isabelle, née le 9 janvier 1837.

MARTINY (DE) porte d'azur au chevron d'argent accosté de deux faucons de même et un chêne de sinople en pointe; pour cimier l'arbre de l'écu, et pour supports deux lions d'or, lampassés de gueules, la tête contournée.

MATHELIN (DE). « Charles, par la grâce de Dieu roi de Castille, salut. De la part de notre cher et bien-amé Jean MATHELIN, seigneur de Mabompré en notre duché de Luxembourg, nous a été très-humblement remontré qu'il et ses prédécesseurs auraient toujours vécu en gens d'honneur dans la religion catholique, apostolique et romaine, et rendu de bons et fidèles services à notre couronne tant en charge de guerre que de justice, comme Henri et Martin MATHELIN, ses oncles, l'un en celle de conseiller de notre conseil provincial audit Luxembourg par l'espace de trente et un ans, et l'autre en celle d'échevin de la ville de Bastogne; Jean MATHELIN, son père, en qualité d'officier de la terre et seigneurie de Rolce, l'espace de trente ans, et Nicolas MATHELIN, l'un de ses frères, de capitaine et sergent-major du régiment du baron de Metternich, à la surprise de la ville de Trèves, en l'an 1635, et à l'attaque et prise du château de Hermeysten, dont il aurait depuis eu le commandement, et durant icelui enlevé un général d'artillerie et plusieurs capitaines et officiers de l'armée suédoise; qu'à leur exemple il aurait assisté Charles MATHELIN, son autre frère, à introduire, en l'an 1657, quantité d'armes et de munitions dans notre ville de Luxembourg, au péril de leur vie; nous suppliant, pour ces considérations, qu'il nous plaise de lui accorder et à sa postérité nos lettres de noblesse, au port d'un écu de gueules à un double nœud d'amour au las entrelassé d'argent, sommé d'un casque d'argent grillé et liséré d'or, cimier un chien bracq naissant au naturel, colleté d'or, entre un vol adossé aussi d'or, les bourlet et hachements aux émaux de l'écu. Savoir faisons. Madrid, 1er janvier 1681. »

MAURISSENS porte d'argent à l'arbre de sinople, accosté de senestre, au bas de l'arbre, d'un corbeau essorant de sable.

MAZEMAN DE COUTHOVE. « Marie-Thérèse... salut. De la part de notre cher et bien-amé Jacques-François de Sales-Joseph MAZEMAN DE COUTHOVE en West-Flandre, licencié ès lois et ci-devant conseiller-pensionnaire de notre ville de Poperinghe, nous a été très-humblement représenté qu'il serait issu en ligne masculine et légitime de Jean MAZEMAN, son quintaïeul, et de Godelive *David*, sa femme, lequel aurait été élu par le magistrat conseiller-pensionnaire et greffier de notredite ville, emploi qu'il aurait géré pendant 44 ans avec tant de conduite et de probité, que ledit magistrat, en signe de reconnaissance, lui aurait offert solennellement, au nom de la ville, une coupe d'argent, pour prix de ses services et notamment de son zèle à combattre

les hérétiques qui de son temps suscitèrent des troubles aux Pays-Bas, et à l'occasion de quoi il aurait obtenu le surnom de *Grand Mozander*, dit MAZEMAN; que son quatrisaïeul Jean aurait pris alliance avec Jeanne, fille du sieur Charles *de Roode*, et aurait desservi pendant cinq ans le greffe de Poperinghe dont il serait mort échevin; que son trisaïeul Matthieu MAZEMAN aurait été allié à la fille de Jacques *Ellieul;* que son bisaïeul Jean-Baptiste, marié à Ghislaine *van der Mastin*, se serait distingué dans la profession d'avocat; que son aïeul Jean-Jacques, licencié ès droits et marié à Marie-Jeanne *Cheys*, fille du premier échevin de Poperinghe, aurait été pendant huit ans greffier de ladite ville; que son père, aussi nommé Jean-Jacques, licencié ès lois, avocat, premier bourgmestre et ensuite premier conseiller-pensionnaire et greffier de ladite ville et de ses dépendances, aurait très-honorablement desservi cet emploi pendant 14 ans et se serait allié à Anne-Françoise, fille de feu Ignace-Laurent *Proventier*, licencié ès lois et premier bourgmestre de la même ville; que depuis longues années ses ancêtres, de père en fils, se seraient distingués tant par leurs emplois que par leur zèle, et auraient toujours vécu noblement; que lui remontrant, désirant suivre les traces louables de ses aïeux, aurait aussi occupé pendant plusieurs années la charge de conseiller-pensionnaire de Poperinghe; qu'il aurait épousé Marie-Claire *van de Goesteene*, dont les ancêtres auraient depuis longtemps rempli les premières charges de la magistrature; que se trouvant le seul rejeton de sa famille qui aurait postérité, et étant propriétaire de la terre de Couthove en West-Flandre, relevant de nous et ayant haute justice, il y aurait fixé son domicile, après s'être volontairement démis de son emploi de pensionnaire de Poperinghe; que désirant s'occuper avec sa famille à cultiver et embellir ce canton dont il aurait fait défricher une partie, et y faisant subsister par là nombre d'ouvriers qui y travaillent continuellement, il ne lui resterait plus à désirer que d'exciter de plus en plus l'émulation de ses descendants, en rendant leur état plus assuré et les encourageant par ce moyen à faire éclater leur dévouement et leur zèle pour notre auguste maison, nous suppliant, à ces causes, de daigner lui accorder nos lettres-patentes de noblesse pour lui, ses enfants et descendants, des deux sexes, nés et à naître de mariage légitime, avec permission de pouvoir continuer le port des armoiries dont lui et ses ancêtres se seraient servis jusqu'à présent, qui sont de gueules à trois tierces ondées d'argent, d'azur et d'or, surmontées d'un casque au naturel, fourré de gueules, aux hachements d'argent et de gueules, ayant pour cimier un homme sauvage de carnation, feuillé de sinople, armé de sa massue, et pour devise : *Melior vigilantia* (*somno*) *Mozander*. Nous, etc. Vienne, 6 février 1772. »

MÉAN (DE), famille liégeoise.

I. Charles DE MÉAN, seigneur d'Atrin, conseiller ordinaire de l'évêque de Liége, son commissaire-déciseur à Maestricht, bourgmestre de Liége en 1641 et 1646, fils de Pierre DE MÉAN, échevin de la cité de Liége, commissaire-déciseur du prince à Maestricht, et d'Anne *de Gherincx*, petit-fils de Laurent DE MÉAN et d'Isabeau *de Lacu*. Issu d'une famille qui s'est acquis un nom recommandable dans la république des lettres, Charles DE MÉAN fut l'un des jurisconsultes les plus érudits et les plus estimés de son temps. La noblesse de son caractère égalait du reste son immense érudition. Il reçut de l'empereur Léopold des lettres d'anoblissement, et trépassa le 6 avril 1674. Il épousa Jeanne *van der Heyden à Blisia*, décédée le 17 décembre 1672, fille de Guillaume, bourgmestre de Liége, et d'Anne *Counotte*. Ils gisent à Sainte-Claire à Liége, et laissèrent :

1° Pierre, qui suit :
2° Jean-Ernest, seigneur de Sacre, chanoine de Saint-Martin à Liége, mort le 12 juillet 1719;
3° Guillaume, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Martin à Liége, mort en 1695 ;
4° Laurent, chanoine de Saint-Lambert à Liége et prévôt de Notre-Dame à Maestricht, envoyé plénipotentiaire de l'évêque Joseph-Clément de Bavière au traité de Ryswyck, mort le 15 mai 1715 ;
5° Jean-Ferdinand, créé libre baron, ainsi que ses frères, le 3 novembre 1694, grand doyen de Saint-Lambert à Liége, prévôt de Saint-Servais à Maestricht et de Saint-Paul à Liége, mort le 18 juin 1709, à Atrin.

II. Pierre, baron DE MÉAN et du Saint-Empire, seigneur d'Atrin, Cornesse, de Drolenvaux, commissaire-déciseur à Maestricht, conseiller du conseil ordinaire, député des états du pays, mort le 19 octobre 1705, épousa Marie-Catherine *de Hodeige*, décédée le 1er octobre 1693. Ils gisent à Sainte-Claire à Liége; ils ont laissé :

1° Charles, qui suit :
2° Pierre-Guillaume, dit le comte DE MÉAN, commissaire-déciseur à Maestricht, échevin, puis chanoine de Saint-Lambert à Liége et prévôt de Sainte-Croix, conseiller de la chambre des comptes du prince-évêque ;
3° Laurent-Dieudonné DE MÉAN, chanoine de Saint-Lambert à Liége et prévôt de Saint-Servais à Maestricht, mort le 8 juillet 1719 ;
4° Isabelle DE MÉAN, mariée à Laurent-Conrard DE MÉAN, seigneur de Pailhe, fils de Jean DE MÉAN, seigneur de Pailhe, et de Caroline-Sibylle *de la Jonchière*, petit-

fils de Laurent de Méan, bourgmestre de Liége, cousin germain de Charles de Méan, seigneur d'Atrin et d'Anne-Catherine *de la Haye*. Laurent-Conrard de Méan et Isabelle de Méan ont eu :

A Pierre-Jean de Méan, seigneur de Pailhe, échevin de Liége, épousa sa cousine germaine Isabelle, baronne *de Goer de Herve*, fille de Jacques-Rémy, baron *de Goer* et du Saint-Empire, et d'Isabelle-Gertrude de Méan qui était sœur de Laurent-Conrard de Méan, seigneur de Pailhe ;

B Jean-Ferdinand de Méan, seigneur de La Jonchière, épousa Ide-Dieudonnée, baronne *de Goer* et du Saint-Empire, sœur de la précédente, dont :

Anne-Marie-Isabelle-Guillelmine de Méan, dame de Pailhe et de La Jonchière, se maria avec Jacques-Ignace *de Gavre*, comte *de Liedekercke*, haut-avoué de Fierfoos, chef-mayeur de Maestricht, chevalier de Malte, capitaine au régiment de Picardie, fils de Ferdinand-François, comte *de Liedekercke*, baron *de Sorlet*, et de Marie-Bernardine, baronne *de Horion*, dame de la Croix étoilée. Après la mort de sa première femme, il convola avec Marie-Robertine-Jeanne-Népomucène-Josephe, comtesse *de Celles Beaufort*.

III. Charles de Méan, seigneur d'Atrin, échevin de Liége, mort avant son père, le 12 octobre 1695, épousa, en 1690, Dorothée *d'Hinnisdael*, dame de Gutschoven, décédée à Liége le 14 avril 1725, fille de Wathieu-Lambert, chevalier, seigneur de Monstreuil, et de Jeanne-Marie *de Simonis*, dont un fils :

IV. Pierre, baron de Méan et du Saint-Empire par la mort de son grand'père, en 1705, puis comte de Méan et de Beaurieux, conseiller au conseil privé et ordinaire, ministre d'État et des conférences du prince-évêque de Liége, membre de l'état noble de Namur, épousa Hélène-Jeanne *de Waha*, dite *de Baillonville*, dame de Nivelle-sur-Meuse, décédée à Liége le 2 décembre 1776, fille de Jean-Charles, baron *de Waha* et de Baillonville, seigneur de Nivelle, et d'Anne-Ferdinande *de Sélys*, dont :

1° Charles-François-Lambert, comte de Méan, chanoine de Saint-Lambert à Liége, mort le 6 février 1749 ;

2° Pierre-Guillaume, comte de Méan, chanoine et prévôt de Sainte-Croix ;

3° François-Antoine, qui suit :

4° Pierre-Jean-Laurent, comte de Méan, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1753 ;

5° Jean-Ferdinand, comte de Méan, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1768 ;

6° Dorothée, comtesse de Méan, épousa, le 15 octobre 1744, Marie-Ulric, baron *de Lamberts de Cortenbach*, vicomte de Montenaken, originaire d'Aix-la-Chapelle, mort le 22 décembre 1766 et enterré à Bergilez, fils de Léonard, baron *de Lamberts de Cortenbach*, et de N. *d'Aspremont de Lynden Barvaux ;*

7° Marie-Hélène, comtesse de Méan, décédée sans alliance en 1756.

V. François-Antoine, comte DE MÉAN-BEAURIEUX et du Saint-Empire, seigneur de Gutschoven, chambellan de l'électeur de Cologne, commissaire-déciseur du prince-évêque de Liége à Maestricht, épousa, le 17 mai 1752, Marie-Élisabeth *de Hoensbroeck d'Oost,* décédée à Liége le 27 février 1782, fille d'Antoine-Ulric, comte *de Hoensbroeck,* seigneur d'Oost, et d'Anne-Salomé-Pétronille *de Nesselrode,* dont :

1° Pierre-Charles-François-Antoine, qui suit :

2° François-Antoine-Constantin-Marie, comte DE MÉAN, coadjuteur d'un canonicat de la cathédrale de Liége, tréfoncier depuis 1777, évêque d'Hippone et suffragant de l'évêque de Liége, sacré le 19 février 1786, prévôt de Saint-Martin en 1788, prince-évêque de Liége, élu le 16 août et sacré le 18 septembre 1792, et en cette qualité duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes, baron d'Herstal, puis élevé par l'empereur François au titre de prince royal, prince archiduc de Liége par lettres du 16 juillet 1794, nommé en 1816, après avoir mené une vie privée depuis la réunion de l'évêché de Liége à la France, archevêque de Malines, primat de Belgique, sacré le 28 juillet 1817, reconnu comte et prince de Méan le 22 avril 1829, né le 6 juillet 1756, mort le 15 avril 1831 et enterré dans la métropole de Malines, où l'on voit son mausolée en marbre blanc, portant la statue agenouillée du défunt ;

3° César-Constantin, comte DE MÉAN, tréfoncier de la cathédrale de Liége, en 1784, prévôt de Saint-Jacques, chancelier de la principauté de Liége, né le 10 septembre 1759, mort à Liége le 19 juillet 1833.

VI. Pierre-Charles-François-Antoine, comte DE MÉAN DE BEAURIEUX, d'abord chanoine de la cathédrale de Liége, puis chambellan de l'empereur d'Autriche, né en 1753, mort le 26 avril 1802, épousa, le 7 juin 1784, Marie-Aloise, comtesse *de Wrbna,* née le 22 août 1756. Leurs enfants furent :

1° César-Constantin-Marie, comte DE MÉAN DE BEAURIEUX, chambellan du roi des Pays-Bas, né le 11 août 1787, mort en célibat ;

2° Constance-Thérèse-Dorothée, née le 25 mai 1785, se maria, le 7 juillet 1807, avec François-Joseph *de Stockhem de Kermpt,* membre des états généraux du royaume des Pays-Bas, du congrès national et du sénat, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Croix de fer, mort à Bruxelles le 1er février 1845, à l'âge de 74 ans ;

3° Eugène-François, comte DE MÉAN DE BEAURIEUX, né le 9 février 1789 ;

4° Françoise-Louise, comtesse DE MÉAN DE BEAURIEUX, née le 13 novembre 1792, se maria, le 7 août 1810, avec Constantin, baron *de Copis,* chambellan du roi des Pays-Bas.

MEESTER (DE), originaire de Malines.

I. André DE MEESTER, fils d'Artus ou Arnoud DE MEESTER, aliàs *Blau* ou *de Blauwe,* mort à Malines le 22 août 1618, dans la maison qu'il avait acquise par acte échevinal du 5 février 1607, épousa, à l'église de Saint-Rombaut, le 8 juin 1575, Madelaine *van Herdeghem,* fille de Pierre et d'Anne *van den Bossche,* dont :

1° Artus ou Arnoud DE MEESTER, mort à Malines le 23 janvier 1642, épousa, le 2 mai 1604, Gasparine *van Vossele* ou *van Vorssele,* dont plusieurs enfants sont nés à Malines et ont été baptisés à Saint-Rombaut :

A Jean, né le 5 août 1609 ; — B Madelaine, née le 25 février 1611 ; — C Barbe, née le 20 mars 1613 ; — D Pierre, né le 15 juin 1615 ; — E Élisabeth DE MEESTER, née le 13 décembre 1617, se maria à Anvers, le 13 mai 1639, avec Pierre *van Berlaer,* mort le 16 juin 1653 ; — F Matthieu DE MEESTER, né le 7 mai 1620, épousa, le 21 août 1643, à la paroisse de Notre-Dame à Malines, Madelaine *de Clerck,* fille de Jean *de Clerck-de Neve.* Elle était veuve en 1650.

2° Anne DE MEESTER, religieuse au couvent de la Sainte-Trinité à Gand, décédée le 14 septembre 1684, à l'âge de 94 ans ;

3° Madelaine DE MEESTER, mariée le 12 juin 1610, dans l'église de Saint-Rombaut à Malines, avec Pierre *Michiels* ou *Michielsens,* échevin de la ville de Malines, de 1629 à 1636 et en 1649 ;

4° Mathias, qui suit :

II. Mathias DE MEESTER, natif de Malines, mort en cette ville le 23 novembre 1627 et enterré à l'église de Notre-Dame, épousa dans ladite église, le 8 juin 1621, Catherine *van Beneden,* décédée à Malines le 16 août 1655, fille de Gaspar et de Catherine *Boots,* laquelle convola, à Anvers, le 18 novembre 1638, avec Jean *van Herdeghem,* fils de Pierre et d'Élisabeth *van Volxem,* dont :

1° Catherine, née le 30 octobre 1622 ;

2° Jean, né le 5 décembre 1623 ;

3° Pierre, qui suit :

III. Pierre DE MEESTER, né à Malines et baptisé à Saint-Rombaut le 30 juin 1626, mort le 5 mars 1691, épousa, dans l'église du couvent de Béthanie, à Malines, Catherine *de Dryver,* née en cette ville le 19 janvier 1635, décédée le 28 novembre 1688 et inhumée à Saint-Rombaut, fille de Jean *de Dryver* et de Claire *de Leeuw.* Voici leur épitaphe à Saint-Rombaut :

Hier leyt begraven den eersaemen Peeter DE MEESTER, in synen tydt aelmoesse-

nier deser stede, ende proviseur van het Heyligh Sacrament, die sterf den 5 meert 1691, enden jouffrouw Catharina *de Dryver*, syne wettighe huysvrouwe, die sterf den 28 novembre 1688.

Voici leurs enfants, tous nés à Malines et baptisés à Saint-Rombaut :

1° Claire DE MEESTER, née le 4 juillet 1658, décédée à Malines le 8 août 1687, se maria, le 12 juin 1678, avec Jean *van Loven*, échevin de la ville de Malines, né à Malines le 3 novembre 1655 et baptisé à Saint-Rombaut, mort en cette ville le 25 décembre 1723 et enterré à Saint-Rombaut, fils de Paul et d'Élisabeth *Bertrams*, petit-fils de Jean *van Loven*, échevin de Malines, et d'Élisabeth *Kersavont;*

2° Jean, mort le 8 juin 1660;

3° Pierre, qui suit :

4° Catherine, née le 6 août 1663, décédée sans alliance à Malines le 27 août 1735 ;

5° Jean, récollet, né le 3 juillet 1665, mort à Malines le 11 septembre 1695, entra dans l'ordre, au couvent de Louvain le 30 avril 1685, prit l'habit le 9 mai suivant et fit sa profession le 3 mai 1686 ;

6° Rombaut, mort le 13 décembre 1667 ;

7° Guillaume, mort le 14 août 1670 ;

8° Martin DE MEESTER, né le 10 septembre 1671, mort le 12 janvier 1731, épousa à Malines, le 18 février 1702, Anne-Marie *Mommaers*, née en cette ville le 29 décembre 1682 et baptisée à Notre-Dame, décédée le 9 septembre 1718, fille de Jean-Baptiste, mort le 28 janvier 1711, âgé de 58 ans, et de Claire-Catherine *Hillema*, décédée le 13 février 1729, âgée do 72 ans. Voici leurs enfants, tous baptisés à Notre-Dame :

A Marie, née le 17 décembre 1702, décédée sans alliance le 7 octobre 1779 et inhumée à Saint-Rombaut ;

B Catherine, née le 24 juillet 1704, décédée sans alliance le 31 décembre 1752 et gît à Notre-Dame ;

C Jean, né le 1er novembre 1706, mort en célibat le 31 octobre 1759 et enterré à Notre-Dame;

D Jean-François, né le 10 janvier 1709, mort en célibat le 31 octobre 1750 et enterré à Saint-Rombaut;

E Claire-Catherine DE MEESTER, née le 20 juin 1711, décédée à sa maison de campagne à Heyndonck, près de Malines, le 23 août 1774, se maria, en ladite ville, le 10 juin 1743, avec Jean-Pierre *Wouters*, conseiller-pensionnaire de la ville de Malines, né à Impden le 9 novembre 1709, mort sans postérité à Malines le 25 juillet 1765 et enterré à Saint-Rombaut, à côté de son épouse, fils de Jean et de Marie-Isabelle *Beaufort;*

F Anne-Marie DE MEESTER, née le 14 décembre 1713, décédée le 18 juin 1777, se maria, le 15 décembre 1745, avec Pierre-Antoine *Hillema*, né à Malines et baptisé à Notre-Dame le 19 octobre 1712, mort en cette ville le 27 mai 1781, frère germain d'Anne-Marie *Hillema*, ci-après;

G Suzanne-Thérèse-Josephe, née le 26 mars 1715, décédée sans alliance à Malines le 27 mars 1781 et inhumée à Muysen;

H Pierre, mort le 11 octobre 1718.

9° Égide de Meester, né le 22 septembre 1672 et baptisé à Saint-Rombaut, mort à Malines le 31 décembre 1734, épousa en cette ville, le 1er janvier 1698, Claire-Anne *Wouters*, née à Malines en 1664 et décédée le 25 juin 1728, fille de Guillaume et d'Élisabeth *van Loeen*, dont :

A Rombaut, né le 27 juin 1698, mort à l'âge de 7 ans;
B Catherine, morte le 14 mars 1699;
C Claire-Anne, née le 11 mars 1700, décédée sans alliance le 25 juillet 1745;
D Jean, né le 2 septembre 1701, mort en celibat;
E Gilles, jésuite, né le 6 septembre 1702, mort à Gand le 21 avril 1762;
F Catherine, décédée le 16 juillet 1705.

IV. Pierre de Meester, échevin et trésorier de la ville de Malines, né en cette ville et baptisé à Saint-Rombaut le 13 juin 1662, mort dans la même ville le 24 août 1731, y épousa, le 25 juin 1691, Barbe *Blondeau*, née à Malines le 16 octobre 1660 et baptisée à Notre-Dame, morte en ladite ville le 10 juin 1712, fille d'Antoine *Blondeau* et de Jeanne *Vermeulen*.

Ils gisent à Saint-Rombaut, sous une pierre de marbre portant l'inscription suivante :

Graf-plaetse van d'heer Peeter de Meester, in syn leven schepene en tresorier deser stede, sterft 24 augusti 1731, oudt 70 jaeren, ende van jouff. Barbara *Blondeau*, syne huysvrouwe, sterft 10 juny 1712, oudt 52 jaeren. Bidt voor de Zielen.

Voici leurs enfants, tous nés à Malines et baptisés à Saint-Rombaut :

1° Pierre-Antoine, né le 5 avril 1692, mort le 31 août suivant;
2° Barbe-Catherine, née le 16 décembre 1693, décédée sans alliance le 14 décembre 1747 et inhumée à Saint-Rombaut;
3° Pierre-Jean, prêtre le 21 septembre 1720, chanoine de la fondation de Zellaer, à Saint-Rombaut de Malines, le 13 mai 1724, né le 9 février 1695, mort le 27 juillet 1757 et enterré à Saint-Rombaut;
4° Antoine-Joseph, qui suit :
5° Jeanne-Élisabeth, décédée le 19 juin 1699;
6° Élisabeth, née le 27 décembre 1699, décédée sans alliance le 10 décembre 1776 et inhumée à Saint-Rombaut;
7° Jean-François-Léonard, né le 6 novembre 1704, mort le 1er octobre 1708.

V. Antoine-Joseph de Meester, échevin et trésorier de la ville de Malines, né en cette ville le 18 mars 1696 et baptisé à Saint-Rombaut, mort le 6 septembre 1749 et enterré à l'église de Notre-Dame de Malines, épousa, le 25 juillet 1725, Anne-Marie *Hillema*, née à Malines le 18 décembre 1695 et baptisée à l'église de Notre-Dame, décédée en couche de son second

enfant le 17 juillet 1725 et inhumée avec épitaphe dans ladite église, fille de Chrétien *Hillema*, échevin et trésorier de la ville de Malines, et de Jeanne-Marie *Brandts*. Voici cette épitaphe :

Graef-plaetse van d'heer Antonius-Josephus de Meester, in syn leven schepene, tresorier deser stadt, ende hoofman van den edele hantboghe gilde, overleden den 6 september 1749, ende jouff. Anna-Maria *Hillema*, syn huys-trouwe, overleden den 17 july 1725. R. I. P.

Antoine-Joseph de Meester et Anne-Marie *Hillema* laissèrent :

VI. Pierre de Meester, conseiller assesseur du mont-de-piété à Malines, né en cette ville le 9 mai 1724 et baptisé à Notre-Dame, mort le 25 novembre 1784 et enterré au cimetière de Saint-Rombaut, épousa à Anvers, le 4 juillet 1746, Marie-Jeanne-Josephe *Mols*, née à Anvers le 25 février 1725 et baptisée à Saint-George, décédée à Malines le 9 mai 1766 et inhumée dans l'église de Saint-Rombaut, fille de François, échevin d'Anvers, et de Marie *Auvray*, sa seconde femme. Voici leurs enfants, qui leur ont survécu, tous nés à Malines et baptisés à Saint-Rombaut :

1° Marie-Josephe de Meester, née le 23 novembre 1748, décédée à Arschot le 5 décembre 1794, se maria, à Malines, le 23 novembre 1767, avec André-Charles-Ghislain *Deudon*, avocat au grand-conseil et échevin de la ville de Malines, né en cette ville le 13 décembre 1742, mort le 14 octobre 1798, fils de Pierre-Joseph, conseiller au grand-conseil, et de Marie-Caroline *van den Zype;*

2° Gaspar-Antoine, qui suit :

3° Anne-Catherine de Meester, née le 9 décembre 1753, décédée le 27 décembre 1754;

4° Jean-Pierre-Chrétien de Meester de Ravestein, né le 1er août 1755, mort à Malines le 3 avril 1818, épousa, le 26 juillet 1779, Marie-Anne-Emmanuelle *du Trieu*, née à Malines le 25 décembre 1753, décédée le 9 avril 1812. Ils sont les auteurs de la branche *de Meester de Ravestein;*

5° Reine-Jeanne-Marie, née le 26 novembre 1756, décédée sans alliance le 1er mars 1776;

6° Pierre-Joseph-Jean, né le 11 décembre 1758, mort en célibat à Malines le 12 octobre 1815;

7° Barbe-Catherine-Thérèse de Meester, née le 23 mars 1761, décédée au château d'Hollaecken sous Rymenant, près de Malines, le 14 novembre 1835 et inhumée à côté de son époux, au cimetière dudit Rymenant, se maria, le 2 mai 1786, avec Ernest-Guillaume *Richterich*, secrétaire et greffier du grand-conseil, né à Malines le 28 septembre 1751 et baptisé à Saint-Jean, mort à Malines le 6 avril 1833, fils de Joseph-Théodore, conseiller au grand-conseil, et de Cornélie-Marie-Jeanne *O'Donnoghue;*

8° François-Joseph DE MEESTER DE BETZENBROECK, né le 16 octobre 1759, mort à Malines le 20 janvier 1848, épousa à Boom, en juillet 1796, Jeanne-Françoise *de Becker*, née à Boom le 20 septembre 1768, décédée le 2 janvier 1845, fille de Jean-Emmanuel et de Quirine-Pétronille *de Bruynée*. Ils sont les auteurs du rameau de Meester de Betzenbroeck et de Bocht;

9° Anne-Caroline DE MEESTER, née le 16 août 1762, décédée à sa maison de campagne à Willebroeck le 19 juillet 1839, se maria : 1° à Malines, le 7 février 1786, avec Charles-Maximilien-Joseph *du Trieu*, né à Malines le 18 novembre 1756 et baptisé à Saint-Jean, mort le 9 février 1793; et 2° à Malines, dans l'église Saint-Pierre, le 11 avril 1796, avec Jacques *de Maeyer*, né à Willebroeck, mort à Bruxelles le 2 mai 1819 et inhumé à Laeken;

10° Thérèse-Angélique DE MEESTER, née le 7 novembre 1763, décédée à sa maison de campagne de Plankendael, sous Muysen, le 30 juin 1813 et inhumée à Muysen, se maria, à Malines, le 2 mai 1786, avec Charles-Jean-Joseph *van Langhendonck*, né à Bruxelles le 23 janvier 1753, mort le 31 août 1817 et enterré à Saint-Josse-ten-Noode, fils de Pierre, conseiller au conseil-souverain de Brabant, et de Christine-Marie-Isabelle-Josephe *de Greve*, sa seconde femme;

11° Jeanne-Marie DE MEESTER, née le 2 mai 1765, se maria, à Malines, le 22 novembre 1783, avec Jean-Gérard *van Outheusden de Wolfslinden*, né à La Haye le 18 septembre 1747, mort à son château de Wolfslinden, sous Eppeghem, près de Malines, le 18 septembre 1823 et enterré à Eppeghem, fils de Henri-Jacques *van Outheusden*, chevalier, seigneur de Sevenhuysen, et d'Anne-Marie *Diert*.

VII. Gaspar-Antoine DE MEESTER, avocat au grand-conseil à Malines, né en cette ville le 25 avril 1751 et baptisé à Saint-Rombaut, mort à sa maison de campagne, à Hombeek, près de Malines, le 25 août 1823, épousa, le 3 février 1778, Jeanne-Françoise Jossine *du Trieu*, née à Malines le 2 octobre 1748 et baptisée à Saint-Jean, y décédée le 31 janvier 1810, fille de Pierre-André-François, secrétaire et greffier du grand-conseil, et de Marie-Anne-Antoinette *de Beaufort*, dont :

1° Pierre-Joseph-Ghislain, qui suit :

2° Joseph-André-Ghislain, échevin de la ville de Malines, né le 12 octobre 1780, mort en célibat le 1er juillet 1840 et enterré à Hombeek;

3° François-Théodore-Antoine-Ghislain DE MEESTER, né à Malines le 10 mai 1784 et baptisé à Saint-Rombaut, a épousé, en cette ville, le 23 novembre 1807, Ignace-Julie-Antoinette-Ghislaine *de Giey*, née à Lembeek le 2 août 1781, décédée à Malines le 9 janvier 1843 et inhumée à Hombeek, fille de Henri-Hyacinthe, baron *de Giey*, seigneur de Houtschot et du Malaye, et d'Éléonore-Augustine *le Duc* de Trouille, dont :

A Éléonore-Euphémie-Antoinette-Ghislaine DE MEESTER, née à Malines le 21 août

1808, se maria, au château de Ramsdonck, le 30 septembre 1835, avec Armand-Ghislain-Marie *Limnander de Nieuwenhoven,* né à Gand le 23 mai 1814, fils d'Armand-Benoît-Jérôme-Ghislain et de Marie-Claire-Josephe-Ghislaine-Elmire, comtesse *de Malet Coupigny;*

B Louis-Alfred-Antoine-Ghislain DE MEESTER, né à Malines le 5 août 1809, épousa, au village d'Hever, près de Malines, civilement, le 20 juin 1844, et religieusement, le 25 suivant, Nathalie-Marie-Joséphine DE MEESTER, née le 3 mars 1820, fille de Constantin-Pierre-Jean DE MEESTER DE RAVESTEIN et de Caroline-Marie-Françoise *de Wargny,* dont deux fils, Joseph et Norbert.

4° Julien-François-de-Sales-Ghislain, mort à Malines le 2 février 1792;

5° Jean-Athanase-Ghislain, né à Malines le 22 novembre 1786, mort en célibat à Malines le 2 octobre 1815 et enterré à Hombeek;

6° Jean-François-Ghislain, mort le 7 janvier 1790;

7° Pierre-Jean-Emmanuel-Ghislain DE MEESTER, né à Malines le 4 novembre 1790 et baptisé à Saint-Rombaut, mort à sa maison de campagne à Hombeek le 6 juin 1847, a épousé, à Anvers, le 20 mai 1824, Catherine-Caroline *Geelhand,* née à Anvers le 20 février 1798, fille de Henri-Joseph, seigneur de Merxem, et de Catherine-Constance-Josephe *Mols,* dont :

A Léopold-Pierre-Joseph DE MEESTER, né à Anvers le 20 février 1825;

B Mélanie-Marie-Catherine, née à Anvers le 20 octobre 1826, y décédée le 25 mai 1842 et inhumée à Hombeek, lez-Malines;

C Athanase-Antoine, né à Anvers le 13 juin 1829.

VIII. Pierre-Joseph-Ghislain DE MEESTER, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Malines le 8 juin 1779 et baptisé à Saint-Rombaut, mort en la même ville le 31 mars 1841, y épousa, religieusement, le 9 janvier 1802, et civilement, le 14 suivant, Madelaine-Antoinette *Backx,* née à Malines le 14 avril 1782, fille de Corneille-Pierre-Barthélemy et de Catherine-Marie *Scheppers,* dont :

1° Corneille-Gaspar-Ghislain, né à Malines le 1er novembre 1802;

2° Catherine-Antoinette-Ghislaine, née à Malines le 17 février 1804, se maria en cette ville, le 11 octobre 1831, avec François-Joseph-Ghislain *de Cannart d'Hamale,* né à Louvain le 1er juin 1805, fils de Hyacinthe-Matthieu-Jean et de Thérèse-Joséphine-Lambertine *Frantzen.*

De Meester de Ravestein.

Ravestein.

VII. Jean-Pierre-Chrétien DE MEESTER DE RAVESTEIN, échevin de la ville de Malines par serment du 28 mars 1783, né à Malines le 1er août 1755 et baptisé à Saint-Rombaut, était fils de Pierre DE MEESTER, conseiller assesseur du mont-de-piété de cette ville, et de Marie-Jeanne-Josephe *Mols;* il fut

aussi trésorier de Malines et y mourut le 3 avril 1818. Il épousa, le 26 juillet 1779, Marie-Anne-Emmanuelle *du Trieu*, née à Malines le 25 décembre 1753 et baptisée à Saint-Jean, décédée le 9 avril 1812 et inhumée, ainsi que son époux, au cimetière d'Hever, où l'on voit leur épitaphe derrière le maitre-autel, conçue en ces termes : Ravestein.

Graef-plaetse van den edele heere Joannes-Petrus-Christianus DE MEESTER DE RAVESTEIN, in zyn leven schepen en tresorier der stad Mechelen, gestorven den 3 april 1818, oud 62 jaren, en van zyne huyswrouve de edele vrouwe Maria-Anna-Emmanuel *du Trieu*, gestorven den 9 april 1812, oud 58 jaren, en hunne naerkomelingen.

Ils eurent :

1° Rosalie-Marie-Anne-Pétronille DE MEESTER, née à Malines le 15 juillet 1780, s'y maria, le 4 septembre 1818, à l'église Saint-Jean, avec Jean-Joseph-Louis *Douglas*, dit *Schott*, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Malines le 3 août 1774, mort le 18 juillet 1827 et inhumé à Rumpst, fils de Jacques-François, conseiller au grand-conseil à Malines, et de Thérèse-Barbe-Joséphine *van Marcke de Lummen*;
2° Constantin-Pierre-Jean, qui suit :
3° Louis-Joseph-Boniface DE MEESTER DE TILBOURG, né à Malines le 14 mai 1783, a épousé, à Bruxelles, devant la loi, le 30 septembre 1808 et le 1er octobre suivant, à l'église de Finis-Terræ, Jeanne-Caroline-Ghislaine *van Castel*, née à Bruxelles le 17 octobre 1781, décédée le 2 janvier 1829. Ils sont les auteurs du rameau de Meester de Tilbourg;
4° Adélaide-Madelaine-Françoise-Ghislaine DE MEESTER DE RAVESTEIN, née à Malines le 28 octobre 1784, décédée à Bruxelles le 18 octobre 1839 et inhumée à Impden, se maria, à Bruxelles, par contrat civil du 16 novembre 1818, et à l'église le lendemain, avec François-Joseph-Antoine *Pangaert d'Opdorp*, chevalier, né à Bruxelles le 9 septembre 1774, fils de Pierre-Joseph et d'Anne-Marie-Jeanne *Aerts*, sa deuxième femme;
5° Édouard-Jean-Charles DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines le 22 mars 1787, mort à Bruxelles le 21 janvier 1838 et enterré à Wilryk, auprès de sa femme, épousa, à Anvers, le 26 juin 1827, Colette-Thérèse *della Faille*, née à Anvers le 4 février 1793, décédée en la même ville le 29 septembre 1831, fille de Jacques-Jean-Baptiste-Alexandre et de Pétronille *Auvray;*
6° Pauline-Thérèse-Antoinette, née à Malines le 12 juillet 1788, y décédée sans alliance le 9 mars 1843 et inhumée auprès de ses parents à Hever.

VIII. Constantin-Pierre-Jean DE MEESTER DE RAVESTEIN, né à Malines le 1er janvier 1782, a épousé, à Hever, par contrat civil du 16 août 1811, et à Malines, religieusement, le 21 suivant, Caroline-Marie-Françoise *de Wargny*,

Ravestein. née à Malines le 4 février 1781, fille de François-Louis-Joseph, chevalier, maire et ensuite sous-préfet de l'arrondissement de Malines, et de Catherine-Jeanne-Jossine *Lapostole*, dont :

1° Émile-Jean-Josse-Emmanuel-Ghislain DE MEESTER DE RAVESTEIN, docteur en droits, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, décoré de la médaille de Hambourg, de 1842, etc., chargé d'affaires de Belgique près le saint-siége, secrétaire de légation à Rome par arrêté royal du 16 décembre 1840, naquit à Malines le 24 mai 1812;

2° Auguste-Louis-Marie-Ghislain DE MEESTER DE RAVESTEIN, membre du conseil provincial du Brabant, né à Malines le 24 décembre 1813, a épousé, à Gand, le 30 septembre 1841, Idalie-Marie-Ghislaine *van den Hecke*, née à Gand le 22 décembre 1816, fille de Jacques-Joseph-Jean-Louis, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, et de Marie-Rosalie-Joséphine-Ghislaine, comtesse *della Faille d'Assenede*, dont un enfant :

Éveline-Jeanne-Marie-Ghislaine, née à Gand le 19 juillet 1842.

3° Natalie-Marie-Joséphine DE MEESTER, née à Malines le 3 mars 1820.

De Meester de Tilbourg.

Tilbourg. VIII. Louis-Joseph-Boniface DE MEESTER DE TILBOURG, fils puîné de Jean-Pierre-Chrétien DE MEESTER DE RAVESTEIN et de Marie-Anne-Emmanuelle *du Trieu*, naquit à Malines le 14 mai 1783. Il a épousé, à Bruxelles, par contrat civil du 30 septembre 1808, et à l'église de Finis-Terræ, le 1er octobre suivant, Jeanne-Caroline-Ghislaine *van Gastel*, née à Bruxelles le 17 octobre 1781, décédée le 2 janvier 1829 et inhumée au cimetière de Laeken, fille de Joseph-Emmanuel, substitut du procureur-général du conseil souverain de Brabant, et de Catherine-Caroline-Louise *Pangaert*, dont :

1° Euphrasie-Emmanuelle-Ghislaine DE MEESTER DE TILBOURG, née à Bruxelles le 29 juillet 1809, morte en la même ville le 11 mai 1820 et inhumée au cimetière de Laeken;

2° Théophane-Jean-Marie, qui suit :

3° Élisabeth-Françoise-Marie DE MEESTER DE TILBOURG, née à Bruxelles le 11 décembre 1812, s'est mariée, à Bruxelles, par contrat civil du 6 juin 1836, et à l'église de Finis-Terræ le lendemain, avec Benoît-Gabriel-Marie-François, comte *Cornet-Peissant*, né à Bruxelles le 7 novembre 1809, mort le 15 septembre

1848, fils de Gabriel-Gommar-Joseph-Laurent, comte *Cornet-Peissant*, conseiller de la cour souveraine de Brabant, et de Cécile-Caroline *Robyns*, sa seconde femme; Tilbourg.

4° Euphrasie-Eugénie-Antoinette-Félicité DE MEESTER DE TILBOURG, née à Bruxelles le 7 mars 1822, s'est mariée, à Strombeek, par contrat civil du 16 août 1843, et à la nouvelle église d'Hofstade, lez-Malines, le 22 suivant, avec Jean-Constantin-Ferdinand-Ghislain, comte *de Villegas de Clercamp*, né à Bruxelles le 30 mars 1808, fils de Jean-François-Ghislain, comte *de Villegas de Clercamp*, et de Jeanne-Julie-Ghislaine *Powis de Tenbossche*.

IX. Théophane-Jean-Marie DE MEESTER DE TILBOURG, né à Bruxelles le 29 janvier 1811, y a épousé, par contrat civil du 10 avril 1839, et à Sainte-Gudule le lendemain, Gabrielle-Caroline-Marie *de Xhenemont*, née à Anvers le 23 août 1819, fille de Dieudonné-Henri-Étienne *de Xhenemont*, ancien lieutenant-colonel, adjudant de Guillaume I[er], roi des Pays-Bas, chevalier du Lion belgique, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et d'Eugénie-Marie-Isabelle-Victoire *Goubau de Bergeyck*, dont :

1° Valérie-Eugénie-Louise, née à Bruxelles le 18 mai 1840, décédée le 28 juillet 1846 et inhumée, avec mausolée, au cimetière de la nouvelle église d'Hofstade;
2° Arthur-François-Henri, né à Bruxelles le 7 septembre 1842.

De Meester de Betzenbroeck et de Bocht.

VII. François-Joseph DE MEESTER DE BETZENBROECK, né à Malines le 16 octobre 1759 et baptisé à Saint-Rombaut, mort en la même ville le 20 janvier 1848 et inhumé au caveau de la famille, à Heyndonck, ainsi que sa femme, était fils de Pierre DE MEESTER, conseiller assesseur du mont-de-piété de cette ville, et de Marie-Jeanne-Josephe *Mols*. Il épousa à Boom, en juillet 1796, Jeanne-Françoise *de Becker*, née à Boom le 20 septembre 1768, décédée le 2 janvier 1845, fille de Jean-Emmanuel et de Quirine-Pétronille *de Bruynée*, dont : Betzenbroeck et Bocht.

1° Jean-François, qui suit :
2° Barbe-Élisabeth, née à Boom le 30 août 1798;
3° Hortense DE MEESTER, née à Boom le 27 mars 1800, mariée, à Malines, en novembre 1839, avec Omer-André-Charles *Ablay*, chevalier de l'ordre de Léopold, colonel-commandant le 2[e] régiment de cuirassiers, natif de Mons, fils de Guillaume-François et de Marie-Angélique-Josephe *Gantois*;
4° Frédéric, mort en bas âge ;

Betzenbroeck et Bocht. 5° Ferdinand DE MEESTER DE BETZENBROECK, né à Anvers le 22 mars 1804, a épousé, à Bruxelles, devant la loi le 21 avril 1840, et à l'église de Saint-Nicolas le lendemain, Cornélie-Christine-Colette *de Roovere de Roosemeersch et Zype*, née à Bruxelles le 17 novembre 1817, fille de Luc-Joseph-Antoine, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles, et d'Anne-Marie-Catherine *de Ruddere de Telokeren*, native d'Alost. Ils ont deux enfants, savoir :

A Raimond-François-Ferdinand-Marie DE MEESTER DE BETZENBROECK, né à Malines le 26 mars 1841, baptisé à Saint-Rombaut ;

B Anatole-Marie-Adolphe, né à Bruxelles le 4 mai 1843 et baptisé à Sainte-Gudule.

VIII. Jean-François DE MEESTER DE BOCHT, né à Boom le 28 mai 1797, a épousé, à Bruxelles, le 24 octobre 1831, Jeanne-Marie-Pétronille *Gaucheret*, fille de Pierre *Gaucheret*, avocat et capitaine de section de la ville de Bruxelles, et de Jeanne *Mosselman*, dont trois enfants nés à Bruxelles :

1° François-Alfred DE MEESTER DE BOCHT, né le 28 octobre 1832 ;
2° Jeanne-Hermance, née le 25 mai 1834 ;
3° Édouard-Marie-Ferdinand, né le 31 janvier 1839.

MEEUS. « Charles, etc. De la part de notre cher et bien-amé Jean-Philippe MEEUS, nous ayant été remontré qu'il serait issu d'ancienne et honorable famille, et allié à d'autres dont plusieurs auraient possédé diverses charges considérables, sans que ni lui ni ses ancêtres auraient jamais exercé aucun art mécanique ou dérogé par quelque action vile en aucune manière à leur état et condition, et que le remontrant nous aurait aussi servi en notre armée des Pays-Bas dans la compagnie du marquis de Westerloo, en quelles considérations nous ayant très-humblement supplié de lui octroyer et à ses enfants et postérité, nos lettres d'anoblissement au port des armoiries de ses ancêtres, qui seraient un écu écartelé, à savoir, au premier et quatrième quartier, d'argent à trois épis de sinople sur une montagnette de même, contre lesquels sont deux chevreaux sautant au naturel, l'un à droite, l'autre à gauche ; au deuxième et troisième, de sable à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, et au milieu d'icelles un chaudron de même ; icelui écu timbré d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, mis en profil, surmonté d'un corbeau étant pour voler avec un rameau de laurier dans son bec ; bourlet et hachements d'argent et de sinople, et de pour plus ample grâce lui permettre de faire soutenir ledit écu par deux lions, et sur ce lui faire dépêcher nos lettres patentes en tels cas requises, savoir faisons, etc. Madrid, 1er septembre 1688. Enregistré le 19 juillet 1689. »

MELDERT (VAN) porte d'or au chef d'hermines chargé de trois pals de gueules, l'écu surmonté d'un casque d'argent liséré et colleté d'or, fourré de gueules, sommé d'une couronne de chevalier, et pour cimier un buste drappé d'une cotte aux armes de l'écu; les hachements d'or et de sable.

Telle est l'armoirie primitive de la famille van Meldert ou de Meldert, et c'était celle d'Iwain, le premier seigneur de Meldert, dont le souvenir nous a été transmis par l'histoire.

Bien que, à une époque aussi reculée, les événements les mieux établis ne laissent point d'être sujets à controverse, nous pouvons considérer comme certain que dès le XIV[e] siècle la famille van Meldert comptait deux branches principales : l'une des seigneurs de Meldert, et l'autre des seigneurs d'Orsmael et de Buedingen, et que la fille d'Iwain, mariée au seigneur d'Orsmael, reçut en dot la terre et le château de Meldert. Ceux-ci, tout en conservant l'usage de l'armoirie de leur père, contrescellèrent, en mémoire de leur mère, à l'écusson au chef d'hermines chargé de trois pals. Je possède du moins le fac-simile d'un acte avec le scel et le contre-scel susdits.

A l'effet de ne laisser rien à désirer, nous donnons d'abord quelques notes sur Iwain, seigneur de Meldert, et Henri DE MELDERT, toute la descendance des seigneurs d'Orsmael et de Buedingen, d'après des titres et des documents authentiques; puis nous donnons avec non moins de soin et de certitude les ascendants de ceux de ce nom qui font partie de la noblesse belge, et dont l'armoirie a été décrite en tête de cet article ; enfin, nous terminons ce travail par une série de notes dont la liaison avec le sujet principal n'est pas suffisamment établie.

Iwain, seigneur de Meldert, possédait certains droits féodaux à Raetshoven, à Orsmael et à Buedingen, qui restèrent assez longtemps dans sa famille. On lit à ce sujet : Dese leenen hiernaervolgende placht te houden heer Iwain VAN MELDERT, also my die leenboeken wisen.

Il scella en 1283 la charte en faveur des sires de Rivière, dont parle Butkens dans ses *Trophées*, tome I, page 298, et en 1287, les lettres par lesquelles Godefroi de Brabant, sire d'Arschot et de Virzon, les magistrats de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers, et plusieurs chevaliers brabançons garantissent le remboursement de 4,300 livres parisis, prêtées au duc Jean I[er] par sa tante Béatrix, dame de Courtrai. Les souscripteurs étaient Godefroi de Brabant, sire d'Arschot et de Virzon ; Iwain DE MELDERT, sénéchal de Brabant; Wautier, dit Volcars, receveur de Brabant, chevalier; et Thade Chavachon, lombard, etc. Le 28 avril 1287. (Klerk, t. I, p. 668.)

Il se trouva à la bataille de Woeringen en 1288, comme le rapporte Butkens, t. I, p. 320.

Il scella, le 7 février 1292, la charte réglant le partage des provenances de la terre de Wavre : *Ywain* DE MEAUDREGE, *chevalier*. (Klerk, ibid., p. 682.)

Il scella, à Bruxelles, le 14 février 1296, la charte par laquelle il fut déclaré que la keure de Bruxelles était commune aux habitants d'Op-Brussel : *Ywain* DE MELDERT, *chevalier*. (Klerk, ibid., p. 686.)

Il signa la réconciliation de la ville de Malines avec le duc de Brabant le 30 juin 1303; les nouveaux priviléges accordés à la ville de Louvain, le 19 septembre 1303. (Klerk, ibid., p. 709 et 713; Butkens, *Troph.*, t. I, p. 354.)

Il scella en 1306, au mois de juin, avec la meilleure noblesse de Brabant, une charte en faveur des sept familles patriciennes de Bruxelles. Elle est citée dans la généalogie de Gavre, branche des seigneurs de Liedekercke.

Iwain DE MELDERT épousa en premières noces une fille de Wauthier *Berthout*, de Malines, et de Marie *d'Auvergne*, et en secondes noces Catherine *de Corswarem*, fille d'Arnoud, chevalier.

On lit dans Butkens, *Trophées*, t. I, p. 357 : Par lettres données jeudi après les Pâques closes de l'an susdit 1304, notre duc donna à Henri DE MELDERT, chevalier, tous les cens qu'il avait aux villages de Meerhout et de Vorst, jusqu'à la somme de XIX ou XX livres; réservant à lui la haute justice illec, et ce en récompense et satisfaction de cent livres que le duc avait promises audit Henri DE MELDERT quand il lui donna l'ordre de chevalerie, et d'autres quatre cents livres qu'il lui était d'ailleurs redevable; témoins : Henri, fils aîné du sire de Cuyck; Renier, dit Kaetzoen, chevaliers; Willaume de Herlaer, Lionnet de le Mennen, et Wauthier de la Chapelle. Le même auteur, page 395, cite encore Henri DE MELDERT, sous l'année 1323, parmi les témoins de l'hommage d'Othon, sire de Cuyck, à Jean III, duc de Brabant, pour le fief de Grave. (Klerk, ibid., p. 716.)

I. Jean VAN MELDERT, chevalier, fils d'un autre Jean, possédait des fiefs et droits seigneuriaux à Orsmael, au quartier de Tirlemont, comme il conste par les livres féodaux. Il signa et scella le traité d'alliance et de confédération entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, lequel fut passé à Termonde le 31 mars 1336. (Voy. J. Klerk, t. II, p. 441-453). Il épousa Marguerite *de Huldenberghe*, fille de Louis, écuyer.

Marguerite *de Huldenberghe* fonda en 1372, après la mort de son

mari, et pour son salut une chapellenie, dite de Sainte-Croix, à l'église de l'abbaye de Saint-Jacques-sur-Caudenberg à Bruxelles. La collation en était réservée aux plus proches parents de la famille van Meldert. On lit dans l'acte : Margareta *de Castro,* relicta quondam domini Joannis DE MELDERT, militis, bonæ memoriæ. Dans la même abbaye, on voyait autrefois une verrière dans laquelle étaient représentés un chevalier armé de toutes pièces, ayant derrière lui ses armes : d'or, au chef d'hermines à trois pals de gueules, surmontées, pour cimier, d'un buste aux cheveux longs drappé aux armes de l'écu, et, à côté du chevalier, une femme habillée de sable à trois maillets d'argent, et derrière lui son fils. Si ce tableau concerne Jean VAN MELDERT, seigneur d'Orsmael, et Marguerite *de Huldenberghe,* on doit supposer que primitivement les seigneurs d'Orsmael ont porté un écu semblable à celui des seigneurs de Meldert.

Il laissa plusieurs enfants :

1° Henri, qui suit :

2° Jean VAN MELDERT, chevalier, mentionné dans les livres féodaux d'Orsmael : H. Jan, soon heers Jan VAN MELDERT, hout sin goede leggende te Steen ende tot Orsmale metten toebehoerten, etc. Il fut admis avec son frère Guillaume dans le lignage de Steenweeg à Bruxelles.

Je le trouve encore cité dans un autre endroit de ce livre à cause d'une vente faite en faveur d'Arnoud de Jodoigne : Van Arnt van Geldenaken die bi cope jegens Janne VAN MELDERT, 1402.

Il épousa Catherine *Swaef,* fille de Nicolas et d'Isabelle *Eggloy.* Ceci est prouvé par des lettres de 1404, analysées par Prevost de le Val : Domicella Catharina, dicta *Swaefs,* relicta quondam domini Joannis DE MELDERT, militis, promisit dare domino Joanni *de Swaef,* militi, suo fratri.

Jean VAN MELDERT et Catherine *Swaef* laissèrent plusieurs enfants, savoir :

A Guillaume VAN MELDERT, célibataire ; — B Henri, célibataire, mort vers 1405, figure dans un acte de la cour féodale de Brabant pour des fiefs qui lui étaient échus par la mort de Guillaume, son frère aîné, voici cet acte : Van Henric VAN MELDERT di bie dode Willems, syns brueder was, ontfing IIII leenen : in den eerste, 't goet ten Steene ende tot Orsmale ; item, ten anderen, XX buenderen lants tusschen Dormale en Orsmale gelegen ; item, ten derden, II lib. grote sjaers welke vrouwe Margriete, heeren karels wyf was van gentsele, sinre moyen ; item, ten vierde, LX mudden corens sjaers opten goede van Orsmale, bewyst also men in den leenboeke mogen vinden, 1402 ;

C Catherine VAN MELDERT, mariée à Henri *de Bremsoen,* chevalier ;

D Jeanne VAN MELDERT, décédée le 8 septembre 1422, se maria avec Henri *d'Oyenbrugghe,* dit *Coethem.* Elle hérita de son frère Henri VAN MELDERT ; ce qui résulte d'un acte de la cour féodale de Brabant, ainsi conçu : Van vrouwen Jehannen VAN MELDERT, heere Henric wyf *van Coethem,* die bi doden Henric VAN MELDERT, hoirs broeders, ontfing die goede tot Orsmale tot een leen, etc., 1405.

Le mari de Jeanne van Meldert était Henri *d'Oyenbrugghe*, chevalier, seigneur de Coolhem, d'Iteghem et d'Orsmael, écoutète de la ville de Malines en 1420, mort à Malines le 6 décembre 1432, fils de Henri, seigneur desdits lieux, et de Marguerite *van der Elst*. Voici leur épitaphe qui se trouvait à Malines dans l'église des Carmes :

Hic jacet sepultus dominus Henricus de *Oyenbrugghe*, alias de *Coolhem*, miles, qui obiit 1432, 6 decembris. Hic jacet sepulta domina Joanna quondam filia domini Joannis de Meldert, uxor prafati domini Henrici, quæ obiit 1422, 8 septembris.

Cette pierre était décorée de leurs armoiries. Henri *d'Oyenbrugghe* convola avec Béatrix *van der Aa*, fille de Gossuin et d'Élisabeth *van der Hofstadt*, dont il n'eut pas d'enfants ;

E Jean.

3° Guillaume van Meldert était frère de Henri et fils de Jean van Meldert, comme il est prouvé par les livres susdits. Il se trouva à la bataille de Baswilre, livrée le 22 août 1371. Il fut admis dans le lignage de Steenweeg à Bruxelles. Il épousa Lélie *Swaef*, fille de Henri, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

4° Marguerite van Meldert, femme de Charles *van Immerseele*. Ils sont mentionnés dans les livres susdits : Marguerite van Meldert, wyf H. Karels *van Ymmerseele*, hout op dit voorseyde goet tot Dormale... twee ponden grooten sjaers die haer heer Jan, hare broeder, in deylinghe gaf, en daeraf is sy man. Charles *van Immerseele* était fils de Jean *van Immerseele*, chevalier; il acheta avec sa femme Marguerite, l'an 1380, la terre d'Iteghem et ses dépendances, de Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Blois et de Zutphen, dame de la terre de Malines ; en voici l'acte : Mathildis, Dei gratiâ, ducissa Geldriæ, comitissa de Blois et Zutphen, et domina terræ Mechliniensis, cunctis notum facimus quòd nos vendidimus Carolo *de Immerseele*, domino de Hameide, et Margaretæ de Meldert, ejus conjugi, villam nostram de Ieteghem, cum omnibus appendiciis suis; et dictus Carolus tanquam homo ligius de eo nobis præstitit juramentum fidelitatis, in præsentiâ nostrorum hominum feudalium : Joannis *de Immerseele*, militis, filii Godefredi *de Immerseele*; Rumoldi *Bauwe*, Henrici *de Mechlinia* et aliorum ; et ad majorem firmitatem, rogamus cognatam nostram, ducissam Luxemburgi et Brabantiæ, à quâ dictum pagum de Ieteghem et terram nostram Mechliniensem in feudum tenemus, in præsentiâ suorum hominum feudalium : Joannis, domini de Bouchout, burggravii Bruxellensis; Joannis, domini de Bornival ; Joannis *de Calstere*, militis, et Constantini *de Runst*, scutiferi, ut dictam venditionem ratificare dignaretur, et nos Joanna, Dei gratiâ, ducissa Luxemburgi, Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgi, marchionissa S. imperii, ad instantiam nostræ cognatæ, dominæ Mathildis, dictam venditionem ratificamus. Actum anno millesimo trecentesimo octogesimo, die decimâ martii, stilo curiæ Cameracensis.

II. Henri van Meldert, chevalier, seigneur de Buedingen, de Meldert, du chef de sa femme, avoué héréditaire de Raetshoven, est frère de Guillaume et fils de Jean, comme le prouvent les livres féodaux susdits. Il portait d'azur au

lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Il épousa Marguerite, fille héritière d'Iwain, seigneur de Meldert, avoué héréditaire de Raetshoven, qui portait d'or, au chef d'hermines palé de gueules. Nous avons trouvé dans les livres de la cour féodale de Brabant l'acte suivant : De domino Henrico VAN MELDERT, milite, qui per emptionem erga Franconem van den Hove recepit tertiam partem molendini aquatici de Aelissem 1384. Nous possédons un opuscule très-curieux sur les seigneurs de Meldert et avoués de Raetshoven depuis Henri. On y voit : « Messire Henri, seigneur de Meldert, chevalier, 1374, avoué de Raetshoven, céda à son fils messire Libert, chevalier, soixante-six muids de bled par an et un tiers du moulin de Helissem qu'il avait acquis de messire Jean DE MELDERT, chevalier. » Il laissa, outre trois bâtards, deux enfants légitimes, savoir :

1° Marguerite DE MELDERT, mariée : 1° à Henri *de Witthem*, baron de Bautersem, fils de Jean, seigneur de Witthem, et d'Amelberghe *de Duvenvoorde*, dont elle était veuve en août de l'an 1399, et 2° avec Guillaume *van Ranst*, fils de Henri, chevalier, mort en 1388, et de Marguerite *de Vriesele*, dame de Poederlée, décédée le 10 mai 1401 ;
2° Libert, qui suit :

III. Libert VAN MELDERT, chevalier, seigneur de Buedingen, de Meldert, avoué héréditaire de Raetshoven, est fils de Henri VAN MELDERT, comme il est prouvé par les livres féodaux susdits : H. Lybrecht VAN MELDERT, ridder, hout de voorseyde goede te Steen, t'Orsmale gelegen, LX mudden corens... die H. Henric, syn vader, vercrecht van heer Jan VAN MELDERT voorseid en die heer gaf die sinen soen over in huwelicke voorwaerden.

Le 27 août 1356, le comte de Flandre exigea l'hommage des seigneurs brabançons : Lambrecht VAN MELDERT figure sur la liste du district de Tirlemont.

Comme nous nous servons des reliefs du fief du moulin de Helissem pour prouver la présente généalogie, il nous importe de donner le premier acte fait en 1381 par Libert : De Liberto VAN MELDERT qui per emptionem erga Johannem van der Linden, filium quondam Godefridi van der Linden, recepit tertiam partem molendini de Aelissem, in villico Thenensi, 1381.

Henri VAN MELDERT, son père, lui céda, vers 1383, trois fiefs dépendants des biens à Orsmael, que possédait Jean VAN MELDERT, chevalier, frère dudit Henri. Libert DE MELDERT les hypothéqua en faveur de sa femme pour la garantie de son douaire. Ceci est prouvé par l'acte

suivant fait à la cour féodale de Brabant : De domino Liberto DE MELDERT, milite, qui ex resignatione domini Henrici relevavit tria feoda super bona domini Johannis DE MELDERT, militis, apud Orsmale, etc.; dotavit supra dicta bona Aleydam *de Broeboec*, conjugem suam, 1383.

Libert, seigneur de Meldert, de Buedingen, avoué héréditaire de Raetshoven, épousa Aleyde *de Proest de Melin*, dame de Vrolingen, de Boubroeck, dite *de Boubrouck*, fille de Richard *Proest de Melin* et de la fille de Martin *van Printhagen*, dame de Vrolingen et de Boubroeck, petite-fille de Guillaume *Proest* et d'Aleyde *van Liers*. Déjà nous avons prouvé cette alliance; nous ajoutons la note suivante, prise d'un inventaire :

Item, eenen brief van francyne vellen der meyer van hofrechte myns heeren VAN MELDERT ende syne laeten besegelt, in den jaere 1398, den 18 novembris, met eenen segel van groenen wasse wthangende aen dobbele steerten van selven briefe. — Item, eenen francynen brief van Lybrecht heer VAN MELDERT, van Bobroecken, van Vroelinghen, en voecht te Raetshoven, in date 1398, 13 decembris, besegelt met den segel desselfs heeren in groene wasse, wthangende aen enckele steerte aldus, afgebrocken.

Libert VAN MELDERT laissa :

1° Libert, qui suit :

2° Henri VAN MELDERT, seigneur de Buedingen en partie. L'acte suivant, que nous avons copié dans les registres des comptes de la cour féodale de Brabant, ne peut concerner que cet Henri : Van Henric VAN MELDERT, die op 10 mey 1413, ontfinc bi cope gedaen jegen Janne VAN MELDERT, Jans soen VAN MELDERT was, 't hof ende huys gelegen tot Ghete, behoudelic den selven goeden Henric VAN MELDERT ende Janne sinen wive, ende den langsten levende van hen beiden, hoir tocht. Nous avons également trouvé ailleurs que Henri, qui possédait à cette époque la moitié du village de Buedingen, était fils de Libert, et qu'il laissa un fils nommé aussi Libert;

3° Marguerite VAN MELDERT reçut de son frère Libert sa troisième part dans le moulin de Helissem; le relief en fut fait à la cour féodale de Brabant en ces termes : Jouffrouwe Margriete VAN MELDERT, met Willem *van Montenaken*, hueren man ende momboir, 17 meert 1425, by overgeven Lybrechts VAN MELDERT, huers broeders.

Je prouve encore par une quittance souscrite par Marguerite VAN MELDERT, que celle-ci était sœur de Libert, seigneur de Meldert; voici cette quittance : Domicella Margareta DE MELDERT, relicta domicelli quondam Wilhelmi, borggravii de Motenaken, in præsentiâ, etc... recognovit expressè per domicellum Liebertum, dominum de Meldert, fore plenariè persolutum illos centum florenos hollandienses aureos bonos et legales, in quibus dictus domicellus Liebertus præfatæ domicellæ Margaretæ, suæ sorori, tenebatur per litteras scabinorum

lovaniensium super hæc confectas, eumdemque domicellum Liebertum, ejus fratrem, penitùs quittando, promittens nullatenùs alloqui, coràm Roelofs Conckeroul... le 5 octobre 1462.

Marguerite DE MELDERT épousa damoiseau Guillaume, vicomte de Montenaken, seigneur de Grasen, l'an 1425, veuf de la fille de Libert Bretons, mort en 1448, fils de Godefroi *de Montenaken*, sire de Grasen, et de Marie *de Kersbeke*. Elle partagea avec son frère Libert, l'an 1433.

Le 28 juin 1448, elle passa un acte en faveur de son fils : Item, domicella Margareta DE MELDERT, filia quondam Liberti, domini de Meldert, militis, relicta quondam domicelli Willelmi, castellani de Montenacken, domini de Grasen et de Wilre, obtulit cum debitâ renuntiatione domicello Godefrido, castellano de Montenacken, domino de Grasen et de Wilre, ejus filio, omnem usufructum quem dicta domicella Margareta ex parte dicti quondam Willelmi, sui dudum mariti, patris supradicti domicelli Godefridi habuit, etc. Plus tard, son fils susdit, Godefroi *de Montenaken*, recueillit l'héritage de Libert VAN MELDERT, bourgmestre de la ville de Louvain, son cousin germain. Il releva la tour de Meldert le 23 décembre 1484. J'entre dans ces détails puisés aux actes authentiques, d'une autorité incontestable, pour prouver l'erreur des généalogistes qui ont confondu Libert VAN MELDERT, époux de Catherine *Pinnock*, avec Libert VAN MELDERT, son père.

Marguerite VAN MELDERT est décédée vers l'an 1474; puis en cette année, le 25 mai, Antoine *van Montenaken* fit le relief de sa troisième part dans le moulin de Helissem, par la mort de Marguerite, sa mère.

IV. Libert VAN MELDERT, seigneur de Meldert, de Buedingen, avoué héréditaire de Raetshoven, obtint de son père, par donation entre vifs, sa troisième part dans le moulin de Helissem; il en fit le relief à la cour féodale de Brabant le 17 mars 1425 : By overgeven Lybrechts VAN MELDERT, zyn vader, et céda instantanément tous ses droits sur ce moulin à sa sœur Marguerite. Il hérita de la moitié de Buedingen par le décès de son père, selon l'acte de relief fait le 23 novembre 1428 : By doode wylen heeren Lybrechts, syns vaders.

La famille d'Oyenbrugghe possédait un acte de partage de l'an 1433, décrit ainsi : Littera originalis in pergamino, coram scabinis lovaniensibus, Judoco Absolons et Jacobo ex Lymingen, data 1433, die 16 decembris, narrat partitionem bonorum inter Libertum DE MELDERT, filium domini Liberti quondam de Meldert, militis, et Wilhelmum *de Montenacken*, sororium ipsius Liberti, ac domicellam Margaritam DE MELDERT, ejus legitimam conthoralem sororemque præfati Liberti : cesserunt prædicto Liberto omnia bona in Meldert cum fortalitio; item, 54 bona silvæ sita supra Meerdal, omnia bona de Boedingen cum mansionibus et dominio;

item, omnes census cum jure dominio apud Wolvershem; item, omnia bona cum advocatiâ de Raetshoven. L'auteur à qui nous empruntons ajoute : Hic Libertus vocabat Willelmum *de Hamal*, dominum de Elderen, suum avunculum, et selon lui il épousa Jeanne *van Grave*, fille de Baudouin, dont il eut :

Libert VAN MELDERT, seigneur de Meldert, bourgmestre de la ville de Louvain, l'an 1456, 1472, 1474, mort le 22 décembre 1484 et enterré à Meldert, épousa Catherine *Pinnock*, décédée le 11 mars 1512. Ce qui résulte de l'épitaphe suivante : Hic jacent sepulti dominus Ludovicus *Pynnock*, miles, quondam architriclinus Philippi, regis Castilli, ducis Brabantiæ, etc., villicus lovaniensis, qui obiit anno Domini XVe quarto, 3 maii : et domicella Katharina *Pynnock*, ejus soror, relicta quondam Liberti, domini DE MELDERT, etc., fundatrix hujus capellæ cum missâ quotidianâ, quæ obiit anno XV^{e}XII, XI martii. Orate.

Ce mariage est prouvé par un acte passé par-devant le magistrat de Louvain le 29 mars 1440 : Condt sy allen lieden want alrehande geschille ende tweedracht onderstaen zyn geweest tusschen jouffrouwe Aleten, weduwe Bandewyns wylen *van Grave*, heere van Coubesoul, in d'een syde, ende Liebrecht VAN MELDERT, heere van Budinghen, die haere dochter heeft, van weghen jouffrouwe Joanne syne wyffe, dochter der voorseyde jouffrouwe Aleten. Lorsqu'après la mort de son beau-fils Guillaume, châtelain de Montenaken, la veuve de celui-ci, qui était sa fille, éprouva de sérieux embarras de la part de son fils, Libert VAN MELDERT, seigneur de Buedingen, s'empressa d'intervenir avec ses proches parents pour applanir toutes les difficultés ; ils passèrent une transaction le 27 juillet 1448 : Item, want stoet ende differentie opgestaen syn tusschen jouffrouwe Margriete VAN MELDERT, weduwe joncker Willems, wylen heere van Montenaken ende te Grasen, etc., ter eenre syden, ende joncker Godefroi *van Montenaken*, sone derselver jouffrouwe Margriete, soo hebben hen voorseyde partien ten overwise van haere vrinden, etc., weersyden voor alle t'gene der tusschen hen in geschille ofte tweedracht steet ofte gestaen mach hebben tot den daege toe van heden, gekeert ende gesubmitteert, etc., seggen ende vriendelinck effenen, te weten : ic joncker Janne *van Witthem*, heere te Bautersem ende te Huldenberghe; joncker Liebrecht, heere te Meldert ende te Budinghen, etc.; Jacob Uytten Lymingen, heere te Wange, ende Woutere van Laethe, in sulcker voegen dat, etc.

On trouve dans les livres féodaux de la cour de Meldert une annotation qu'il nous importe de donner : Nota, date het cleyn casteel (gelegen omtrent de kercke van Meldert), over vele jaeren is afgebrant ende daermaer aen en resteert eenen stercken toren die over eenige jaeren is verhuert geweest aen den cappelaen ofte rector van Meldert voor de somme van dertich guldens 't jaers. Ende wort het voorseyde cleyn casteel gereclameert leen te wesen onder den leenboeck van Corbeeck over Loo, toebehoorende joncker Jan de Angelis metten borch, wynhout, weyen, waeteren, wyngaerden ende alle andere syne

toebehoorten, gelegen tusschen de goederen Christiaen van der Meeren, ter eenre, Jan van Royelle, ter tweedere, ende die straete aldaer ter derdere syden, verheven by heer Liebrecht VAN MELDERT, int jaar 1431 ende by jouffrouwe Catherine *Pynnock*, syne weduwe, op den 23 december 1484, daer naer by heer Anthonius *van Montenacken*, erfgenaem van heere van Meldert, op den 24 december, ten elf uren, voor noene int jaer 1484; item, daer naer noch verheven by heer Liebrecht *van Montenacken*, op den 13 meert 1512, etc.

Van Philipse van der Ee die in die naem ende tot behoef jouffrouwen Katelinen *Pynnock*, weduwe wylen Liebrecht VAN MELDERT, op den 23 december 1484, ontfinc by doode der voorseyde wylen Liebrecht VAN MELDERT, navolgende den testamente by hem mits voorgaende octroye gemaect, die helicht van den dorpe van Buedingen; idem: die vogdye van Raetshoven.

Le testament de Libert VAN MELDERT est du 6 février 1483, rappelant une disposition antérieure du 6 décembre 1482. Il y parle d'un enfant naturel nommé Germain VAN MELDERT, et lui lègue une rente. Voyez ci-après.

Sa pierre tumulaire se trouvait à Meldert; on y voyait un homme armé de toutes pièces, ayant à ses côtés gants et casque. Elle portait cette inscription :

Hier ligt begraeven joncker Lybrecht VAN MELDERT, in synder tydt heere tot Meldert, tot Budingen, tot Vrolingen, en erffvogt van Raetshoven, ende wylen raedsheer hertoghen Philips van Bourgoingnen ende Brabant, hy sterft in 't jaer Ons Heeren M.IIII^cLXXXIIII, XXII daeghe in decembri. Bidt voor de ziele.

La déclaration suivante, délivrée en 1718 et copiée sur l'original, donne les ascendants les plus anciens de la branche de la famille van Meldert, inscrite aujourd'hui parmi la noblesse du royaume, et nous croyons devoir nous y référer :

« Nous soussignés noble homme Louis d'Ursel, écuyer, chef d'icelle maison, roi d'armes de S. M. I. et C. en ces Pays-Bas, à titre de ses pays, provinces et comté de Flandre, et Jean-Baptiste Platzaert, écuyer, roi d'armes de Sa dite Majesté à titre de la province de Malines, à tous présents et à venir certifions et déclarons par ces présentes que la famille de Meldert ou van Meldert, portant pour armes et marques d'honneur et de noblesse un écu d'or au chef d'hermines à trois pals de gueules, surmonté d'un heaume d'argent, grillé, colleté et liséré d'or, fourré de gueules, aux hachements d'or et de sable, et pour cimier un buste d'homme armorié, est une ancienne, noble et chevaleresque maison, originaire, de plusieurs siècles, de la province et duché de Brabant.

« On trouve entre autres, parmi les nobles, Iwain DE MELDERT, vivant sous le règne de Jean Ier, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, décédé en 1294, et qui a été compté entre les princes, barons, nobles vassaux de

Brabant, comme appert par un livre intitulé : *les Trophées de Brabant*, par Christophe Butkens, page 342; messire Jean VAN MELDERT, chevalier, qui procréa de Marguerite *van den Borcht*, fille de Léon, aussi chevalier, sa compagne, deux fils et une fille, savoir : messire Jean et Guillaume VAN MELDERT et dame Marguerite VAN MELDERT, femme de messire Charles *van Immerseele*, fils de Jean, aussi chevalier, comme il conste par extraits des registres de la ville de Bruxelles, des années 1353, 1355, 1358, 1359. Ledit messire Jean DE MELDERT était en l'an 1376 en la famille de Steenweeg, une des sept familles nobles et privilégiées de ladite ville; il épousa dame Catherine *Swaeff*, fille de messire Nicolas, chevalier, de laquelle il a engendré deux fils, Guillaume et Henri, dont on ne trouve postérité, et deux filles, dame Catherine, héritière de Meldert, femme de messire Henri *Bremsoen*, seigneur de Meldert, Buedingen, mambour de Raetshoven, et dame Jeanne DE MELDERT, épouse de messire Henri *d'Oyenbrugghe*, dit *Coelhem*, chevalier, ainsi que tout appert par extraits des registres de ladite ville de Bruxelles, des années 1371, 1388, 1397, 1404, 1406, 1407, 1408, etc. Ledit messire Guillaume DE MELDERT, chevalier, fils de Jean et de ladite dame Marguerite *van den Borcht*, fut en l'an 1376 pareillement en ladite noble famille de Steenweeg et s'allia par mariage légitime avec dame Lélia *Swaeff*, comme il appert aussi par extraits des registres de la même ville de Bruxelles, des années 1366, 1369, 1373 et 1390. Nous trouvons aussi par une autre généalogie que le susdit noble homme Iwain DE MELDERT, vassal de Jean Ier, duc de Brabant, etc., aurait eu pour compagne une fille de la maison de Berthout, de laquelle il procréa Daniel VAN MELDERT qui a, de Madelaine *Bochout*, sa femme, engendré un autre Daniel VAN MELDERT qui s'allia avec damoiselle Cornélie *van Wyck*, père et mère de Guillaume VAN MELDERT qui épousa Jeanne *Lanchals*, et ont engendré Abraham VAN MELDERT qui procréa, d'Anne *van der Burcht*, Guillaume VAN MELDERT qui eut à femme Suzanne *Clippels*, de laquelle fut né Jean VAN MELDERT, allié par mariage légitime avec Marie *de Vulder*, père et mère de Jean VAN MELDERT qui de Péronne *Zuallart*, sa compagne, a engendré Pierre VAN MELDERT qui procréa de Cornélie *Haltincq*, son épouse, Corneille VAN MELDERT qui de Marie *van Cleemput*, sa femme, eut Pierre VAN MELDERT qui épousa Cornélie *van der Straten*, de laquelle il a engendré Corneille VAN MELDERT qui de Jeanne *de Marbais* procréa Corneille VAN MELDERT; finalement que nous avons examiné les extraits des registres manuels des naissances où l'âge des nobles parents, de père et mère dudit Corneille VAN MELDERT et d'Anne *de Weluwe*, sa femme, et de leurs descendants avec l'acte nous subministrés, trouvons qu'il procréa de

sadite épouse, entre autres enfants, monsieur Arnoud VAN MELDERT, etc...; trouvons pareillement par les mêmes actes que les messieurs DE MELDERT, en ces pays se sont toujours comportés comme nobles ou en gentilshommes. En témoignage de quoi nous avons signé cette et muni de nos scels pour s'en servir et valoir où il appartiendra. Fait à Bruxelles, le 12 mars 1718. »

I. Corneille VAN MELDERT, natif d'Anvers, épousa Anne *van Weluwe*, dont :

1° Anne VAN MELDERT, née à Anvers le 14 novembre 1548;

2° Arnoud, qui suit :

3° Jeanne VAN MELDERT, née le 15 novembre 1553, décédée le 31 octobre 1615, se maria, l'an 1580, avec Martin *Behagle*, écuyer, fils de Robert, seigneur de Rotteghem, et de Joséphine *van Eskyvve*. Ils eurent onze enfants.

Voici leur épitaphe qui se trouvait à l'église de Sainte-Walburge à Audenarde, derrière la chaire de vérité :

Hier leyt begraven den eersamen Marthin *Behagle*, filius Roberts, die overleet den...., ende joncvrauwe Johanne VAN MELDERT, filia Cornelis, die overleet den lesten october 1615, die t' saemen waeren in huwelyck 44 jaeren en procreerden t' saemen elf kinders te weten Marthin, Johanne, Pierynecken, Philips, Robert, Andries, Michiel, Anna, Johanne, Cornelis ende Lauwereins. Bidt voor de Zielen.

La pierre tumulaire était bleue, et portait : Meldert : d'or au chef d'hermine chargé de trois pals de gueules ; Weluwe : de sable à trois étoiles à sept rais, d'argent, au franc canton d'argent, au lion issant de gueules;

4° Cornélie VAN MELDERT, née à Anvers le 30 septembre 1554, décédée le 30 avril 1617;

5° Marie VAN MELDERT, née le 19 novembre 1556, décédée à Gavre et inhumée au chœur de l'église de ce village, se maria avec Abraham, baron *de Roisin*, capitaine du château de Gavre, ainsi que grand-bailli de la ville et du pays de Sotteghem, fils de Jean *de Roisin*, seigneur de Rongies, petit-fils de Jacques *de Roisin* et de Marie *de Lannoy*, dame de Cordes;

6° Corneille VAN MELDERT, né à Anvers le 7 février 1558;

7° Félix VAN MELDERT, né à Anvers le 22 octobre 1559;

8° Daniel VAN MELDERT, né à Anvers le 8 janvier 1561.

II. Arnoud VAN MELDERT, né le 17 avril 1550, épousa, en 1577, Anne *Nuyts*. Il mourut à Rotterdam le 3 avril 1617 et fut inhumé dans l'église de Sommelsdyck, dont :

1° Anne VAN MELDERT, née à Anvers le 17 août 1578 ; — 2° Corneille VAN MELDERT, né à Anvers le 5 mai 1580, mort le 18 septembre 1616 et enterré à Sommelsdyck, épousa Catherine *Nuys ;* — 3° Jean VAN MELDERT, né à Rotterdam le 9 janvier 1584 ; — 4° Arnoud VAN MELDERT, né à Rotterdam le 9 janvier 1585, épousa Suzanne *van Wassenberg ;* — 5° Sara VAN MELDERT, née à Rotterdam le 5 février 1592;

6° Abraham, qui suit :

7° Pierre van Meldert, né le 23 février 1596 ; — 8° Marie van Meldert, née en 1599, décédée le 23 mars 1618 et inhumée au chœur de l'église de Goerée.

III. Abraham van Meldert, né à Rotterdam le 8 janvier 1594, mort le 3 septembre 1658 et enterré à Berchem au pays d'Alost, épousa, le 5 novembre 1613, Suzanne *Hazaert*, fille de Hubert, seigneur de Deval, de Meulewal, et de Catherine *van Mullem*, dont :

1° Marie van Meldert, décédée le 14 septembre 1619 et inhumée à Berchem;

2° Guillaume van Meldert, religieux de la compagnie de Jésus, né à Berchem le 6 janvier 1616, mort à Audenarde le 31 janvier 1677 ; — 3° Jeanne van Meldert, béguine au béguinage d'Audenarde, née à Berchem le 3 janvier 1618, décédée au couvent le 6 janvier 1668 ; — 4° Martine van Meldert, béguine audit béguinage, née à Berchem le 17 octobre 1620, morte au couvent le 10 avril 1671 ; — 5° Anne van Meldert, béguine au même couvent, née à Berchem le 13 octobre 1622;

6° Antoine, qui suit :

7° Marie van Meldert, née à Berchem le 18 août 1631, sans alliance.

IV. Antoine van Meldert, seigneur de Deval, de Meulewal, né le 12 mai 1625, mort à Berne le 14 janvier 1677, épousa, en 1647, Marie-Claude *de Staffe*, fille d'Adrien *de Staffe*, écuyer, grand-bailli de Bersé et prévôt de Cysoing, et de Marguerite *de Septe*, dame du Pont-de-Pierre, petite-fille de Jean *de Staffe*, écuyer, et d'Adrienne *de Fontaine de Berlo*, arrière-petite-fille de Jean *de Staffe*, écuyer, et de Catherine *van Staffe* de Herkelstein. Antoine van Meldert laissa deux fils :

1° Christophe van Meldert, seigneur de Deval, de Meulewal, né le 7 janvier 1650, mort le 20 août 1720 et enterré aux Dominicains à Gand, épousa, en premières noces, le 4 juin 1675, à l'église de Saint-Michel de cette ville, Marie *Beydens*, née à Gand et baptisée à Saint-Bavon le 22 juillet 1644, décédée en novembre 1701 et inhumée aux Dominicains à Gand; et, en secondes noces, le 5 octobre 1704, dans ladite église de Saint-Michel, Claire-Angéline *Snoeckaert*, fille de Gérard. Il eut de sa première femme :

A Pierre-Ignace van Meldert, jésuite, né à Gand le 7 août 1678, mort recteur du couvent de Belle le 22 juin 1748 ;

B Isabelle-Antoinette van Meldert, morte à Gand, sa ville natale, le 10 janvier 1712 et inhumée chez les Dominicains, dans la chapelle de Sainte-Rose ;

C Suzanne-Françoise van Meldert, née à Gand le 26 octobre 1684, décédée à Renaix le 1er février 1726, mariée avec dispenses, le 4 septembre 1704, à Philippe-Antoine van Meldert, son cousin germain ;

D Christophe-François van Meldert, chanoine de la collégiale de Saint-Hermès à Renaix, né à Gand le 12 octobre 1687, mort à Renaix le 9 janvier 1743 ;

Et du second lit :

E Françoise-Angéline VAN MELDERT, morte au couvent de Deynze le 20 avril 1764 et enterrée sous une pierre ornée de ses armoiries.

2° Antoine-Pierre, qui suit :

3° Martine-Aldegonde VAN MELDERT, née à Quaremont le 3 mai 1652; — 4° Anne-Thérèse VAN MELDERT, béguine à Audenarde, née à Berchem le 6 avril 1660, décédée en 1692; — 5° Ignace-Everard VAN MELDERT, jésuite, né à Berchem le 3 décembre 1662; — 6° Suzanne-Catherine VAN MELDERT, née à Berchem le 5 juillet 1665.

V. Antoine-Pierre VAN MELDERT, né à Berchem le 12 novembre 1654, mort à Quaremont le 8 octobre 1703, épousa, le 18 avril 1674, Pétronille *de Brauwere*, fille d'Adrien, seigneur de Bellebrouck, dont :

1° François, seigneur de Bellebrouck, chanoine de la collégiale de Saint-Hermès à Renaix, né à Berne le 7 janvier 1675, mort à Renaix le 27 novembre 1733;

2° Marie-Catherine VAN MELDERT, née le 3 août 1676, décédée à Berne le 7 octobre 1758, se maria, en 1700, avec Françoise *d'Horyne*, seigneur de Bossut, né à Tournay et baptisé à Saint-Jacques le 2 mars 1675, mort le 3 mars 1734;

3° Philippe-Antoine VAN MELDERT, né à Berne le 5 janvier 1679, mort à Renaix le 19 septembre 1746, épousa à Saint-Michel de Gand, avec dispenses de la cour de Rome, le 4 septembre 1704, sa cousine germaine Suzanne-Françoise VAN MELDERT, née le 26 octobre 1684, décédée à Renaix le 1er février 1726, fille de Christophe VAN MELDERT, seigneur de Deval et de Meulewal, et de Marie *Beydens*, dont :

A Marie-Pétronille-Antoinette, décédée sans alliance le 20 novembre 1764; — B Thérèse-Philippine-Suzanne, dame de Meulewal, de Deval et de Bellebrouck, décédée sans alliance, à Renaix, le 27 février 1775; — C Jean-François-Hermès, mort à Renaix le 11 août 1713; — D Françoise-Marguerite, décédée sans alliance le 25 décembre 1745; — E Catherine-Antoinette, sans alliance; — F Antoine-Joseph, mort à Berne le 12 septembre 1719; — G Suzanne-Catherine, abbesse de l'abbaye de Magdendale à Audenarde, sous le nom de Béatrix, décédée le 22 novembre 1775, à l'âge de 56 ans; — H Marie-Thérèse, décédée sans alliance à Renaix le 12 janvier 1742.

4° Jean-François VAN MELDERT, né à Berne le 20 novembre 1680, mort le 19 octobre 1752, épousa, en premières noces, Marguerite-Marie *d'Anvaing*, née le 7 juillet 1683, décédée à Berne le 9 novembre 1715, fille d'André, seigneur du Quesnoy, et de Marie *van Coppenolle*; et, en secondes noces, Marie-Catherine *Camberlyn*, fille de Pierre.

Jean-François VAN MELDERT eut du premier lit :

A Marie-Marguerite VAN MELDERT, née à Berne le 3 juin 1709, décédée à Renaix le 11 novembre 1756, se maria en cette ville, à l'église de Saint-Martin, le 19 février 1732, avec Jean-François *Mondet*, avocat au conseil de Flandre, mort à Renaix le 26 février 1756 et enterré à Saint-Pierre, fils de François, mayeur de la ville de Renaix, et de Catherine-Dorothée *Fostier*;

Il eut du second lit :

B Ignace-Emmanuel-Théodore van Meldert, avocat au conseil de Flandre, épousa, le 18 novembre 1755, Catherine *Gheerolfs*, fille d'André-François, bourgmestre de Renaix, et de Jeanne-Louise *Bridou*, dont :

* Marie-Catherine-Marguerite, religieuse au couvent des Thérésiennes à Courtrai, décédée le 30 juin 1819, à l'âge de 63 ans ;

** Marie-Françoise-Dorothée, religieuse à l'abbaye de Groenenbriele à Gand, née le 17 avril 1757,

*** Colette-Aldegonde ;

**** Jeanne-Baptiste-Françoise, religieuse à l'hôpital noble d'Audenarde, née à Renaix le 19 juillet 1760,

***** Henri-François-Joseph van Meldert, avocat au conseil de Flandre le 14 septembre 1761, épousa sa cousine germaine N. *Blyau*, fille de Pierre-François ;

****** Marie-Philippine-Dymphne, née à Renaix et baptisée à Saint-Martin le 1er février 1764, décédée sans alliance à Bruxelles le 28 août 1819 ;

******* Anne-Bernardine, née à Renaix le 3 octobre 1766 ;

******** Josse-Albert, mort en bas âge ;

********* Pierre-Philippe-Emmanuel, né le 1er mai 1769 mort le 18 janvier 1821;

********** Bernardine-Colette-Anastase, née le 27 février 1770 ;

*********** Béatrix-Jeanne van Meldert, née le 27 novembre 1772, se maria avec Pierre-Joseph *Desmet* ;

************ Jean François, né le 6 décembre 1776 et baptisé à Saint-Martin.

C Marie-Marguerite-Françoise van Meldert, morte à Berne, se maria avec Pierre-François *Blyau* ; — D Jeanne-Catherine-Philippine, née le 3 mai 1730, décédée le 3 novembre suivant ; — E Jeanne-Catherine-Thérèse, née à Berne le 18 août 1732 et y décédée le 23 mars 1736.

5° Christophe-Gilles-Albert van Meldert, colonel au régiment d'infanterie d'Anvers, et commandant militaire de Tremp en Espagne, se trouva en qualité de capitaine aux batailles de Ramillies, le 23 mai 1706, et de Malplaquet, le 11 septembre 1709, dans lesquelles il reçut plusieurs blessures, et aussi à l'assaut général et à la prise de Barcelone, l'an 1714, né à Berne le 13 octobre 1682, mort en Espagne en 1740, épousa Marie-Thérèse *de Moussant*, fille du président du parlement de Perpignan;

6° Jeanne-Thérèse van Meldert, née à Berchem le 1er novembre 1685, morte en 1784, se maria, en 1710, avec Albert-Eugène *Gheers ;*

7° Pierre-Guillaume-Léopold, qui suit :

8° Joséphine van Meldert, née à Berchem le 22 décembre 1695.

VI. Pierre-Guillaume-Léopold van Meldert, d'abord premier lieutenant des grenadiers au service d'Espagne, puis haut-pointre de la châtellenie d'Audenarde, né à Berne et baptisé le 16 décembre 1686 à l'église de ce village au pays d'Alost, mort audit village le 29 janvier 1753, épousa, en premières noces, le 25 novembre 1718, Cornélie-Françoise *Joos*, née à Bruges le 1er novembre 1697, décédée à Berne le 9 juillet 1722, fille de François, seigneur de la salle de Terbest, et de Jeanne *Carette ;* et, en secondes noces, le 24 juin 1724, Barbe *de Rudder*, native de Bruges, fille de Jean-Antoine, échevin de la ville de Bruges.

Il eut du premier lit :

1° Jean-François, qui suit :

2° Pierre-Antoine-Léopold van Meldert, né le 31 mars 1721, mort en bas âge;

3° Marie-Ferdinande, née le 9 juillet 1722, décédée jeune à Berne;

Il eut du second lit :

4° Philippe-Ferdinand-Guillaume van Meldert, lieutenant grand-veneur de Flandre, né à Berne le 8 août 1726, mort à Bruges le 1er avril 1798, épousa Marie-Bernardine *van Alstein*, née à Lokeren le 27 août 1733, décédée à Bruges le 3 mars 1760, fille de Pierre-Louis, haut-pointre de la châtellenie d'Audenarde, seigneur de Radepas, et de Marie-Marguerite *de Clerck d'Hurtebise;*

5° François-Joseph, haut-pointre de la châtellenie d'Audenarde, né le 16 juin 1728, mort en célibat le 6 décembre 1774;

6° Pierre-François, né à Berne le 9 septembre 1729, mort en bas âge;

7° Marie-Caroline, née à Berne le 14 septembre 1732 et y décédée.

VII. Jean-François van Meldert, seigneur de Deval, de Meulewal, de Bellebrouck, conseiller pensionnaire, puis greffier d'Audenarde, licencié en droits le 17 mai 1743, né à Berne et baptisé le 11 février 1720, mort à Audenarde, dans la paroisse de Pamele, le 15 décembre 1788, épousa, en premières noces, le 27 octobre 1747, Marie-Catherine-Élisabeth *Brandt,* née à Audenarde et baptisée à l'église de Sainte-Walburge le 31 janvier 1727, décédée le 7 août 1760, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Ter-Hoyen, et de Marie-Catherine *de Leurere;* et, en secondes noces, le 7 février 1763, Éléonore-Victoire *Stockmans,* née le 28 octobre 1728, décédée à Gand le 15 mai 1803, fille de Philippe-Paul *Stockmans,* colonel commandant la ville d'Audenarde, et d'Isabelle-Marie-Thérèse *Limnander*.

Il eut du premier lit :

1° Pierre-Jean-Marie, bénédictin à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, né le 9 juillet 1748, et baptisé le même jour à l'église de Sainte-Walburge à Audenarde, mort le 9 septembre 1782; — 2° Marie-Catherine-Françoise, née le 9 octobre 1749, décédée sans alliance; — 3° Marie-Françoise, née le 22 avril 1751, décédée sans alliance le 16 juillet 1808; — 4° Philippe-Ferdinand van Meldert, seigneur de Deval, de Bellebrouck, de Ter-Hoyen, avocat au conseil de Flandre, né le 1er janvier 1753 et baptisé le même jour à l'église de Pamele en la ville d'Audenarde, mort en célibat en 1824; — 5° Bernardine-Josephe-Xavière, née le 30 août 1754, décédée sans alliance en février 1837; — 6° François-Léopold-Xavier, seigneur de Meulewal, avocat au conseil de Flandre, né le 26 avril 1756 et baptisé le même jour à Pamele, mort en célibat; — 7° Jean-François, mort à Audenarde le 9 décembre 1757; — 8° Jeanne-Ferdinande, née le 29 octobre 1759, décédée sans alliance;

Il eut du second lit :

9° Charlotte-Benoîte van Meldert, née le 22 mai 1769, décédée sans postérité en avril 1837, se maria, avec Jacques-Jean *Clauwaert de Wynghene;*

10° Philippe-Eugène-Théodore, qui suit :

VIII. Philippe-Eugène-Théodore van Meldert, adjoint au maire de la ville de Gand, payeur-général de la province de la Flandre orientale, né à Audenarde et baptisé le 17 septembre 1770 à l'église de Pamele, mort à Zele en mars 1837, épousa à Anvers, le 20 juillet 1802, Christine-Antoinette *Kramp*, fille d'Hyacinthe-Théodore et d'Esther-Agathe *Municx*, dont :

1° Eugène-Charles-Benoît, qui suit :
2° Éléonore-Hyacinthe-Charlotte-Christine, née à Gand le 9 juin 1805 ;
3° Mathilde-Caroline van Meldert, née à Gand le 11 juillet 1809, s'est mariée à Bruxelles, le 3 septembre 1840, avec Théodore-François-Ghislain baron *van Reynegom de Buzet*.

IX. Eugène-Charles-Benoît van Meldert, né à Gand le 9 juillet 1803, ancien commandant de la schuttery, conseiller-provincial de la Flandre orientale, bourgmestre de Zele, a épousé à Anvers, le 17 septembre 1833, sa cousine germaine, Narcisse-Hyacinthe-Marie-Barbe *Kramp*, fille de Melchior-Emmanuel-Joseph et de Thérèse-Marie-Josephe *van Scherpenbergh*, dont :

1° Alphonse-François de Paule-Eugène-Marie-Philomène, né à Zele le 28 août 1835 ;
2° Hippolyte-Eugène-Jean-Marie, né à Zele le 25 octobre 1837 ;
3° Alfred-Eugène-Auguste-Éléonore-Marie, né à Zele le 11 mars 1840.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

I. Guillaume van Meldert épousa Élisabeth *de Wolff*, fille de Laurent et de Christine *Mennen*; elle convola, en secondes noces, en 1484, avec Jacques *de Ruwe*. Guillaume van Meldert laissa :

1° Jacques, qui suit :
2° Josse ; — 3° Élisabeth van Meldert se maria avec Jean *de Lanoot*. Ils testèrent en 1527 ; — 4° Jeanne.

II. Jacques van Meldert, clerc et greffier de la ville de Bruxelles, mort en 1522, épousa Catherine *de Winter*, fille d'Arnoud, clerc et greffier de la ville de Bruxelles, et de Catherine *de Sluyters*, dont le père, Pierre *de Sluyters*, était secrétaire de la ville de Bruxelles. Par acte du 3 février 1521, Jacques van Meldert avait constitué une rente en faveur de sa femme Catherine *de Winter*. Voici leur postérité :

1° Gilles van Meldert épousa Marie *s'Licht;* elle était veuve en 1552, dont une fille :

Élisabeth van Meldert, mariée : 1° à Adrien *van Nuffle*, homme de fief de Pitsenbourg à Malines, fils de Josse et de Catherine *van Buyten*, et, 2° à Melchior *Laermans*; elle était veuve de celui-ci en 1597, et mourut vers 1607 : Van Joos

van Nuffele, die op 6 september 1607 verhief te leen in den naem ende tot behoef zynzelfs, by doode wylen Elisabeth van Meldert, zyne moeder, enz.

2° Arnoud van Meldert épousa, le 17 octobre 1544, Marie *van Heertbrugge;*

3° Pierre, célibataire; — 4° Jean, célibataire; — 5° Jacques;

6° Antoine, qui suit :

7° Guillaume, imbécile sous la tutelle de Pierre Hillen : Van dezelve joufvrouwe Agneete *Vits*, ontfing in den naem ende tot behoef als boven by doode wylen Willems van Meldert, oom was der voors. Pirynen ende Margriete van Meldert.

III. Antoine van Meldert épousa Agnès *Vits :* Van joufvrouwe Agneete *Vits*, weduwe wylen Anthonis van Meldert, die op den 26 july 1585 ontfinck in den naem ende tot behoef van Piryne ende Margriete van Meldert, hare dochteren, by doode wylen Mr Jacobs van Meldert, haerlieder grootvader, ende wylen Anthoens van Meldert, haerlieder vader. — Van Agneete *Vits*, die ontfinck in den naem ende tot behoef van Willem van Meldert, haeren zwaegere, ende van Piryne ende Margriete van Meldert, zyne wettige kinderen die zy gehadt en behouden heeft van wylen Anthoens van Meldert, by doode wylen Jacobs van Meldert, broeder was der voors. Willems ende oom der voors. Piryne en Margriete, eene erfrente.

Antoine van Meldert laissa :

1° Pétronille van Meldert, mariée : 1° à Nicolas *van Halle*, drossart de Westerloo, en 1566; et 2° à N. *Spangenbergen;*

2° Marguerite van Meldert, mariée : à 1° Servais *van Olmen;* 2° à Huybert *van Merstrate le Vieux*.

I. Willem van Meldert épousa Marguerite *Watthy*, dont :

II. Barthelémi van Meldert épousa Françoise *Godschalck*, fille de Pierre *Godschalck*, écoutète de Borgvliet, près de Berg-op-Zoom, en 1557, et de Catherine *Crauwels*, dont :

1° Jean, né le 15 octobre 1562 : Van Jan van Meldert, die op 20 augusty 1616 by doode Bertholomeus van Meldert, zyns vaders; — van Jan van Meldert, die op 14 february 1617 by doode jouffrouwe Françoise *Godschalck*, syne moedere; — 2° Antoine, né le 9 novembre 1566;

3° Barthelémi, qui suit :

4° Guillaume, né le 28 novembre 1578 : Op 16 february 1628, mits titule van coope tegen Guilliam van Meldert, oyck sone des voorschreven Bartholomeus ende Françoise *Godschalck;* — 5° Catherine, née en 1564; — 6° Paschyne, née en 1569; — 7° Françoise, née en 1571, mariée à Jean *Rayé;* — 8° Marie, née en 1573 : Op den 13 february 1628, mits titule van coope by hem gedaen

tegen Mayken VAN MELDERT, Bartholomiens dochter daer moeder af was Françoise *Godschalck*.

III. Barthelémi VAN MELDERT, né en 1576, épousa Madelaine *van Schaetbroeck*, qui convola avec Adrien *de Ridder*. Il laissa un fils :

Jean VAN MELDERT, greffier de Sa Majesté à Esche et du banc de Loonbeke, épousa sa cousine Claire *Min*, fille de Jean et de Madelaine *van de Nesse*.

Branche bâtarde.

VI. Germain DE MELDERT, dit DE MEDRAIGE, fils naturel de Libert VAN MELDERT, bourgmestre de la ville de Louvain, qui lui légua cent florins par an, mourut l'an 1515; sa femme était Catherine *de Huldenberghe*, dite *van der Borcht*, fille de Louis *de Huldenberghe*, dit *van der Borcht*, seigneur de Smeyersbergh et de Neer-Issche, échevin de Louvain, et de Marie *de Dongelberg*, sa première femme. Il laissa un fils :

VII. Barthelémi DE MELDERT testa le 4 juillet 1579; il épousa Anne DE MELDERT, dont :

1° Anne, femme de Matthieu *van Langen*, fils de Charles et d'Anne *van Ertrock*; — 2° Marie; — 3° Madelaine;
4° Nicolas, qui suit :

VIII. Nicolas DE MELDERT épousa N. *Vannes*, dont :

1° Jean, qui suit :
2° Nicolas DE MELDERT épousa Georgette *de Copis*, fille de Jean, seigneur de Bindervelt, et de Marie *de Ryckel*, dont une fille :

Catherine DE MELDERT, mariée à Jean *Edelbampt*, seigneur de Herten.

IX. Jean DE MELDERT, bourgmestre de la ville de Saint-Trond, mort le 25 décembre 16.. et enterré à l'église de Notre-Dame de cette ville, épousa Catherine *Watzon*, décédée le 22 juillet 1649 et inhumée à côté de son mari. Leur pierre tumulaire était ornée de leurs armoiries (celles de Meldert, au lion) et de ces quartiers :

MELDERT,	*Vannes*,
Watzon,	*Marcellis*.

Ils laissèrent un fils :

Chrétien DE MELDERT, décédé le 16 juillet 1640, épousa Jeanne *Vilters*, fille de Daniel et de N. *Sprolant*.

MELGAR (DE), portant d'azur à deux bandes d'or, l'écu surmonté d'un casque d'argent, grillé, colleté et liséré d'or, fourré de gueules, une aigle naissante d'azur, becquée d'or, aux ailes éployées de même, issant de la couronne de chevalier, appartient à la Flandre occidentale.

MÉLOTTE (DE), de Liége, originaire de Saint-Trond, porte d'argent au lion de gueules, couronné d'or, l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, colleté et liséré d'or, fourré de gueules.

I. Jean DE MÉLOTTE épousa Françoise *Morren*, dont :

II. Thomas DE MÉLOTTE épousa Élisabeth *Gyseleers*, dont il eut deux fils :

1° Michel, qui suit :
2° Jean DE MÉLOTTE, mort sans alliance.

III. Michel DE MÉLOTTE épousa Jeanne *Eggens*, dont un fils :

IV. Henri DE MÉLOTTE, seigneur d'Oplinter, avocat, né vers 1680, épousa Anne-Catherine *de Goër de Herve*, fille de Henri-Thomas *de Goër de Herve*, échevin de la souveraine justice des cité et pays de Liége, et d'Anne-Marie *Mathys*, dont :

1° Henri-Michel-Albert, qui suit :
2° N. DE MÉLOTTE, mariée avec Wolf *von Buchwald*, gentilhomme danois, brigadier d'infanterie au service de Son Altesse le prince-évêque de Liége et commandant de la forteresse, mort à un âge avancé, dans la révolution liégeoise, victime de sa fidélité à ses devoirs, fils de Fréderic *von Buchwald*, seigneur de Gudnonlund, et d'Anne *de Rosenlund*.

V. Henri-Michel-Albert DE MÉLOTTE, anobli par lettres-patentes de l'empereur Charles VI, le 10 septembre 1735, seigneur de Vaulx, de Borset et d'Omal, né vers 1710, conseiller à la souveraine cour allodiale et perpétuelle de Liége et bourgmestre de la cité en 1755, épousa, en premières noces, Barbe-Louise *de Stembert*, fille de Jean-François et de Barbe *Detru*; et, en secondes noces, Marie-Catherine *de Rolans*, fille de Jean-Philippe *de Rolans* et de Marie-Claire *Ooms*.

1° Ces patentes se rapportent [à] son père Henri de Melot[te]

Il eut du premier lit :

1° George-Henri-Joseph DE MÉLOTTE, seigneur d'Envoz, de Couthuin, de Marsinnes et de Surlemez, conseiller de S. A. le prince-évêque de Liége, dans sa chambre des finances et de sa souveraine cour allodiale, et bourgmestre élu de la cité,

en 1775, 1781, 1787; commissaire-général du pays de Liége en 1789, mort en 1794, sans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Marie-Jeanne-Élisabeth *Defooz de Corbion*, veuve d'Antoine *de Closset*, trésorier-général et ancien bourgmestre de Liége en 1757, fille de Lambert-Benoît *Defooz de Corbion* et de Françoise *de Macors;*

2° N. DE MÉLOTTE, mariée avec N. *de Trousset,* échevin de la haute cour de justice de Liége, dont postérité;

Il eut du second lit :

3° Catherine DE MÉLOTTE, mariée avec Denis *de Nizet;*

4° Gisbert-Nicolas-Henri, qui suit :

VI. Gisbert-Nicolas-Henri DE MÉLOTTE naquit en 1747 et épousa, en 1773, Anne *de Nizet,* fille de Denis et de Jeanne-Lambertine *Wilkin*. Il fut conseiller du prince-évêque en sa souveraine cour allodiale, et élu bourgmestre de Liége, en 1786, en remplacement de son frère, qui lui succéda l'année suivante. Il émigra en 1792 et rentra en Belgique en 1793. Il mourut à Liége en 1803, à l'âge de 56 ans, et sa veuve en 1829, à l'âge de 84 ans. Ils avaient eu, entr'autres enfants, ceux qui suivent :

1° Victoire DE MÉLOTTE, née en 1775, mariée, en 1814, avec Nicolas *Lahaut,* commandeur de l'ordre pontifical de la milice dorée, mourut en 1843;

2° Lambertine DE MÉLOTTE, née en 1776, morte sans alliance en 1841;

3° Denis-Marie, qui suit :

4° Henri-Lambert, chevalier DE MÉLOTTE DE LAVAUX, par lettres-patentes du 15 août 1822, receveur de la ville de Liége, né le 9 juin 1782, mort le 7 avril 1829, épousa, en 1819, Adélaïde *de Thier,* fille d'Ignace *de Thier de Nedercanne* et de Charlotte *de Rosen,* laissant trois enfants :

A Charles DE MÉLOTTE, né en 1820, a épousé Firminie *de Sauvage,* fille de Nicolas *de Sauvage* et de Charlotte *de Rosen de Mélin.* De ce mariage sont nés jusqu'ici plusieurs enfants dont un garçon;

B Fulvie DE MÉLOTTE, mariée avec Alphonse *Moncheur de Rieudotte,* dont un fils et une fille;

C Auguste DE MÉLOTTE.

5° Henri-Marie-Volgange, chevalier DE MÉLOTTE DE LAVALLE, né le 31 décembre 1784, épousa sa cousine issue de germaine, Eugénie *von Buchwald,* fille de Frédéric *von Buchwald* et de N. *de Lézaak,* dont trois enfants :

A Gustave DE MÉLOTTE, né en 1810, a épousé, en 1833, Adélaïde *de Moffarts,* fille de

Charles, baron *de Moffarts de Magnerie*, et de Louise *de Rosen*. De ce mariage sont nés deux filles :

* Sydonie de Mélotte.
** Laure de Mélotte.

B Désirée de Mélotte, née en 1813, morte en 1840;
C Armand de Mélotte, né en 1816.

6° Élisabeth de Mélotte, née en 1788, mariée, en 1819, avec Frédéric *d'Otreppe de Bouvette*, ancien chef de bataillon d'infanterie, au service de France et officier de la Légion d'honneur, fils de N. *d'Otreppe de Bouvette* et de N. *Mince du Fond-Baré de Fumal*. De ce mariage est né un fils unique, Adolphe.

VII. Denis-Marie, chevalier de Mélotte d'Envoz, né à Liége le 26 novembre 1780, membre de la commission municipale en 1814, bourgmestre de cette ville, de 1815 à 1830, pendant toute la durée du gouvernement hollandais, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais en 1817, député de sa province à la seconde chambre des états généraux, membre de l'ordre équestre, de 1819 à 1830, épousa, le 3 août 1820, Marie-Catherine-Joséphine *de Géradon*, fille de Jean-François, membre de la seconde chambre, et d'Anne-Joséphine *Degilles*, dont une fille unique :

Marie-Anne-Félicie de Mélotte d'Envoz, née en 1821, mariée, en 1846, avec François-Pierre-Charles-Eugène *Carpentier*, comte *de Changy*, fils de François-Charles et de Jeanne-Amélie *de Chazal-Chamarelle*. De ce mariage sont nés déjà plusieurs enfants en 1847, 1849 et 1850.

MEMBRÈDE (DE) porte à la croix d'or, le 1er et 4e canton de sinople et le 2e et 3e d'argent à la rose de gueules.

MENTEN (DE) porte écartelé au 1er et 4e d'or à la croix de gueules; au 2e et 3e contre-écartelé au 1er et 4e burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est Looz; au 2e et 3e d'argent à deux fasces de sable, qui est Diest; sur le tout d'hermine à deux fasces de gueules, qui est Corswarem.

MERGHELYNCK. « Marie-Thérèse, à tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut. De la part de notre cher et bien-amé François-Ignace-Joseph Merghelynck, licencié ès lois, natif et habitant de notre ville d'Ypres, fils légitime de François-Joseph-Xavier Merghelynck, en son vivant trésorier de notre dite ville, nous a été très-humblement représenté qu'il serait issu d'une famille honorable de notre province et comté de Flandres; qu'il occuperait la place de trésorier héréditaire de la même ville d'Ypres,

place que ses ancêtres, tant du côté paternel que maternel, auraient possédée en ligne directe pendant quatre à cinq générations; et comme les parents collatéraux auraient toujours vécu noblement et occupé également des places distinguées dans l'église et la magistrature, depuis près d'un siècle, où ils auraient donné dans toutes les occasions à nos glorieux prédécesseurs, et surtout lorsqu'il s'agissait du bien de notre royal service, des preuves de leur zèle, fidélité et respectueux attachement, le remontrant n'ayant, etc., nous supplie dans cette vue en toute soumission, de daigner lui accorder lettres-patentes d'anoblissement pour lui et sa postérité, de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, avec permission de continuer de porter les armoiries dont il se serait servi jusqu'à présent, et qui sont un écu d'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux étoiles de huit rais d'or et, en pointe, d'une tête de mort d'argent, surmontée d'un soleil d'or, le heaume d'argent grillé et liséré d'or, fourré de gueules, aux hachements et bourlet d'or et d'azur, et pour cimier le soleil de l'écu, nous, etc., et nous rappelant à cette occasion que les circonstances de cette famille nous ont déjà porté à en anoblir une branche en la personne de Corneille-François-Bernard MERGHELYNCK, par nos lettres-patentes, dépêchées le 27 avril 1759. Vienne le 8 janvier 1773. »

MERODE (DE). « La maison de Merode, dit Lainé dans le *Nobiliaire d'Artois*, p. 33, l'une des plus considérables des Pays-Bas et de l'Allemagne rhénane, est originaire du duché de Juliers où est située la terre de Mérode dont elle tire son nom. L'analogie de ses armes avec celles des rois d'Aragon de la maison de Barcelone (armes d'ailleurs semblables à celles de beaucoup d'anciennes familles), a donné lieu à la tradition qui la fait descendre de Pierre-Béranger, second fils de Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone et roi d'Aragon en 1137, lequel aurait épousé, en 1179, l'héritière de Rode ou de Mérode, au duché de Juliers. Cette tradition *toute moderne* n'est pas de celles qu'on peut espérer de vérifier par des titres; mais cette famille peut se passer d'une extraction fabuleuse; elle a en ancienneté et en illustration de quoi compenser amplement l'avantage d'une origine souveraine, avantage qui perd beaucoup de son éclat lorsqu'il n'est pas soutenu par une haute position et une grande fortune. » Cet auteur se trompe lorsqu'il avance que la tradition concernant l'origine royale de la famille de Merode est *toute moderne*, elle était admise dès le XVIe siècle par des auteurs qui ne manquaient pas de critique. Au reste, sa généalogie, mal faite dans le principe, est très-embrouillée; nous avons fait des recherches considérables dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici que des fragments. La partie mo-

derne est déduite dans le tableau X à la suite de la généalogie de la famille de Hornes.

I. Werner, seigneur de Mérode, en partie, en vertu d'un partage conclu l'an 1295, *Feredâ sextâ post dominicam letare*, par lequel son oncle lui céda cette partie de la terre de Mérode, sous la condition de la relever à titre de fief de lui et de ses successeurs. Il portait le plus souvent à quatre pals à une bordure simple, sans engrelure; d'autres fois l'écu de Merode à la cottice engrelée d'azur en fasce; son frère Jean DE MERODE portait de gueules et d'argent de dix pals à la bordure engrelée d'azur, pour timbre un chapeau surmonté d'un vol d'argent et de gueules. Werner, seigneur de Mérode, fut drossart de Juliers. Le nom de sa femme n'est pas connu; mais je trouve qu'il a laissé plusieurs enfants légitimes, savoir :

1° Werner, qui suit :
2° Jean DE MERODE ;
3° Marguerite DE MERODE, mariée à Jean, seigneur de Grousfelt ;
4° Soracka DE MERODE, mariée à Werner *van Bredenbempt*, chevalier;
5° N. VAN RAEDT, OU DE MERODE, marié à N. *van Faren ;*
6° N. DE MERODE, mariée à N. *van Staffenberg*.

II. Werner, seigneur de Mérode, en partie, en vertu du partage de la succession de son père, fait avec son frère Jean l'an 1320, à la St-Matthieu, acheta le château d'Audrimont; son scel est à quatre pals à la bordure engrelée. Il fonda, conjointement avec sa femme, du consentement de Werner, son fils, le cloître des Croisiers, dit le monastère du Val de Saint-Matthieu à Swartzenbroeck. Il mourut le 21 janvier 1341 et fut enterré dans le cloître des filles de Weenauwen, voisin de celui des Croisiers, l'un et l'autre sis dans la terre de Mérode.

Werner, seigneur de Mérode, avait épousé Élisabeth *de Leefdael*, originaire du pays de Juliers, portant d'argent au lion de sinople armé et lampassé de gueules, pour cimier un vol d'argent.

De ce mariage naquirent :

1° Werner, seigneur de Mérode, mourut en célibat; mais il laissa un fils naturel :

Werner DE MERODE se fit d'église.

2° Rigaud, qui suit :

III. Rigaud, seigneur de Mérode, en partie, comme héritier et successeur

de son frère ainé, mort sans hoirs légitimes, et de Frentz en vertu de la donation, à titre onéreux, faite par le duc de Juliers, le jour de l'Assomption de l'an 1362, cette terre ayant été confisquée sur Conrad DE MERODE, seigneur dudit fief, vendit, conjointement avec sa femme, la maison d'Audrimont à Gilles *de Sorosées*, l'an 1380. Il portait à quatre pals à la bordure engrelée, et pour cimier un chapeau renversé surmonté d'un vol. Ses restes mortels ont été déposés dans le cloître de Weenauwen, auprès de ses ancêtres.

Il avait épousé Marguerite *de Wesemael*, décédée le 6 mars 1394 et inhumée au cloître de Swartzenbroeck, fille de Guillaume, sire et baron de Wesemael, seigneur de Westerloo, d'Oelen, maréchal héréditaire du duché de Brabant, et de Jeanne *de Fallais*.

Voici l'inscription de la tombe de Marguerite *de Wesemael :*

Hic jacet nobilis et generosa baronissa, domina Marguerita *de Wesemaill*, domina de Meroede, de Vrentz, uxor illustris domini Ricaldi DE MEROEDE, quondam baronis, quæ obiit anno Domini MCCC 94, die sextâ marti.

Il eut de Marguerite *de Wesemael* cinq enfants, savoir :

1° Werner DE MERODE, chanoine-tréfoncier de Liége, le 16 juillet 1382, depuis seigneur de Frentz et avoué de Duffle ;

2° Guillaume DE MERODE, châtelain de Fanquemont, au nom d'Antoine, duc de Brabant, avoué de Maestricht en 1413, épousa N. *Hoen*, dame de Nythoff au pays de Fauquemont, fille d'Herman *Hoen*, seigneur de Broeck. Ils n'eurent pas d'enfants ;

3° Rigaud, qui suit :

4° Élisabeth DE MERODE, mariée l'an 1382, *Feriâ quinta post dominicam Judica*, avec Jean *van Troyen*, chevalier, seigneur de Lyssen, de Pellines, de Lismael, originaire de Cologne. Il portait à deux chevrons échiquetés à deux tires. Il laissa un fils nommé Guillaume *van Troyen*, qui institua son oncle Rigaud DE MERODE, son héritier universel. Voici le relief fait, à ce titre, par celui-ci, pardevant la cour féodale de Brabant :

Van Rikalt VAN MERODE, die op 10 november 1409, daer biwaren als mannen van leen, die heere van Huldenberghe ende Jan van Raust, ontfinc bi doode Willems *van Troyen*, syns neven, die dorpen van Pellynes, van Husem ende van Puthey;

5° Marguerite DE MERODE, mariée : 1° à Jean, seigneur de Sevenborn et de Cranendonck, chevalier; et 2° à Scheyffard DE MERODE, seigneur de Hemersbach.

IV. Rigaud, sire de Mérode, avoué de Duffel, après la mort de son frère

Werner, seigneur de Frentz, mort en 1446, épousa, le 14 juillet 1410, Béatrix *de Petersem*, dame de Petersem, de Leefdael, d'Oirschot, d'Hilvarenbeek, d'Impden, décédée l'an 1455, fille de Guillaume, seigneur desdits lieux, et de Marie *de Bautersem*.

Voici divers actes de relief passés par-devant la cour féodale de Brabant : Van heeren Rykaert, heere tot Merode, die ontfinc te leene, by doode des heeren van Wesemale, op 14 meye 1418, van myne gehenedigen heere den hertoghe van Brabant, in syne stadt van Antwerpen wesende, in presentie van sinen mannen van leene des joncheer van Gasbeke, heer Henric van Berghe, en meer andere, die marschalkie van Brabant met Wesemael. — Rykaert van Merode, op 14 mei 1418 ontfinc........ Oelem........ Herssele....... Fallaix....... — Van vrouwe Beatrys, vrouwe van Merode en van Petershem, die met Janne van Merode, haeren oudsten soene en geleverden mamboir, op 1sten september 1449, ontfinc by doode wylen Jans, heere van Petershem, heur broeders, 't goet van den Eeckarde. — Item, op 1sten september 1449, ontfink by doode wylen jouffrouwe Marien *van Boutershem*, wylen heeren Henricx, dochter, etc. — Item, op 1sten september 1449, by doode wylen Jan, heere van Petershem, huers broeders, d'oude hof van Leefdale tot Ymde — die goede van Leefdale; — de tiende van Leefdale. — H. Rigault van Merode, by doode van Joannen *van Stalle*. — Jan, heere tot Merode, 28 january 1448, by doode wylen heeren Rigaults van Merode, syns vaders, en susters en broeders deylingen, houd die moelen van Wesemaele.

Rigaud, sire de Mérode, laissa de sa femme Béatrix *de Petersem* quatre enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Arnoud de Merode, camérier des papes Eugène IV et Nicolas V, chanoine de Saint-Lambert à Liége, à Utrecht et à Aix-la-Chapelle, et de Saint-George à Wassenberg, doyen, puis prévôt de Notre-Dame de Maestricht, doyen de Louvain en 1456, mort à Aix-la-Chapelle le 22 août 1487. Il portait Petersem sur le tout. Dans une charte de l'an 1410, délivrée la veille de St-Thomas, Arnoud, duc de Juliers, de Gueldre, comte de Zutphen, l'appelle son neveu ;

3° Rigaud de Merode, chevalier, seigneur de Frentz, fut d'abord chanoine-tréfoncier de Saint-Lambert à Liége. Il épousa, en premières noces, Élisabeth *de Bastogne*, décédée à la St-Martin de l'an 1445 et inhumée à Borcheid, fille de Henri, seigneur de Vogelsanck, et d'Élisabeth de Merode, à Franckenberg; et, en secondes noces, par contrat du 7 juillet 1456, Marguerite *d'Argenteau*, dame de Houffalize, décédée le 20 novembre 1488, fille de Regnand *d'Argenteau*, sire de Houffalize, et de Jeanne *d'Enghien*, dame de Moriamez et de La

Folie. A ce contrat furent présents : Philipotte, dame de Spontin, et Jeanne *de Houffalize*, dame de Meysenbach, sœurs dudit Regnaud *d'Argenteau.*

Rykalt van Merode, *heere tot Houfalize ende tot Frenzen*, releva en 1460, le 15 juillet, la seigneurie de Petersem, après jugement des hommes de fief du pays de la Meuse, entre Jean de Merode, seigneur à Petersem, et le même Rigaud, son frère; messire Guillaume, seigneur d'Elderen, son beau-frère, pour règlement du partage de la succession de Béatrix, dame de Petersem, sa mère. — Van heere Rikault van Merode, heere tot Vrentz ende tot Houffalize, die op 22 january 1479, ontfinc by coope gedaen tegen den voorn. heere Janne, heere tot Merode, synen broeder. Cet acte a été passé par-devant la cour féodale de Brabant.

Rigaud de Merode, sire de Frentz, mourut le 20 août 1482 et fut enterré chez les Croisiers auprès de ses ancêtres et à côté de sa seconde femme. Voici les inscriptions qui se trouvaient sur leur tombe :

Hic jacet nobilis et generosus baro dominus Ricaldus de Merode, dominus de Vrentz et Hoiffalize, qui obiit anno Domini 1482, vigesima die mensis augusti.

Hic jacet nobilis et generosa baronissa, domina Margareta *de Arckenteell*, domina de Hoiffalize et Vrentz, uxor illustris domini Ricaldi de Meroede, baronis, quæ obiit anno Domini die decimâ mensis novembris.

3° Guillaume de Merode, seigneur de Rummen, d'abord chanoine-tréfoncier de Saint-Lambert à Liége, puis châtelain de Stockem en 1437, épousa, en 1454, en présence de sa sœur germaine, Marguerite de Merode, Jeanne *van der Aa*, vicomtesse héréditaire de Looz, fille de Gérard *van der Aa*, chevalier, seigneur de Voelen ou Foloigne, et d'Ode *de Montfort.*

Jean de Merode, son frère aîné, lui céda, par acte du 6 mai 1452, pour avantager son mariage, le village et le château de Voelen, sous la réserve de l'usufruit en sa faveur; il paraît néanmoins que l'origine de cette terre, en totalité ou en partie, n'était pas certaine. Ledit Jean de Merode la fit convertir en fief et la remit ensuite à son frère Guillaume. Voici les trois actes : — Van Willem, broeder tot Merode, die op 6 meye 1452, ontfinc navolgende sekeren hylickhen voorwaerden tusschen hem, ter eenre, en joffrouwe Johanna *van der Aa*, syne toecomende gesellyne, ter andere zyde, getracteert en gesloten ende by overgeven Jans, heere van Voelen, die goede, 't dorp ende heerlicheid van Voelen... behoudelic den voorseyde Janne, heere van Voelen, zyner tocht en byleven. — Van Janne, heere van Voelen, die op 18 december 1454, opdroech den stadhouder van den leenen, heer Henrich Magnus... die goede..... 't hof van Voelen, etc., als deszelfs Jans, heere van Voelen, vry eygen goede en daernae die voors. goede met heuren toebehoorten van den voorseyden stadhouder, in den name van mynen voorzyden genedigen heere te leene ontfaen heeft, om die voortaen, etc. — Van Willeme van Merode, die op 18 december 1454 ontfinc, by overgeve Jans, heere van Voelen, in den name en tot behoef zyns selfs

ende jouffrouwe Johannen *van der Aa*, synre wettighe gesellynen, die voorseyde goede en heerlieheiden van Voelen.

Guillaume DE MERODE, écuyer, releva, le 6 octobre 1456, la châtellenie héréditaire de Loon, avec droits, moulin, terres et prés, à la salle de Curenge. Il figure avec cette qualité dans un acte passé par-devant la cour féodale de Brabant : Van joncheer VAN MERODE, heere tot Voelen, ende borchgrave van Loon, die op 18 january 1479, ontfine by coop gedaen tegen vrouwe Johanna *van Rongiez*, etc. — Willem VAN MERODE, heere tot Voelen, releva (15 juillet 1460) sa part dans la seigneurie ou droits sur la seigneurie de Petersem : Témoins, Arnoud DE MERODE, chanoine de Saint-Lambert à Liége; Willem, seigneur d'Elderen, son beau-frère.

Nous avons rencontré un mémoire fait au xve siècle dont voici un extrait :

« Sentence rendue le 17 janvier 1464, entre feu messire Jean, seigneur de Mérode, comme fils aîné, d'une part, et messire Arnoud, Rigault et Guillaume DE MERODE, ses frères aînés, d'autre part, touchant la succession de feu Béatrix *de Petersem*, leur mère, des terres et seigneuries d'Oirschot, Beke, Leefdael, Ynde et Aerts, par laquelle sentence a été dit que ledit seigneur de Mérode, aîné frère, avait les seigneuries et forteresses, offices, collations des bénéfices seul, et les deux parts des profits, et sesdits trois frères avaient la tierce part de tous les profits; dit aussi Jean de Coudenberghe, qu'il a connu longuement la maison de Merode et a maintes fois ouï que ladite sentence a été rendue comme dessus, et que, icelle observant, ledit feu messire de Merode en lesdites seigneuries d'Oirschot et Beke a conféré seul à son tour plusieurs prébendes, et constitué offices audit Oirschot, à savoir : messire Rigault et Werner DE MERODE, comme chanoines et comme officiers et écoutètes Henri Muel et Iwan van Donemalen. » Ceci est extrait d'une enquête tenue l'an 1490, le 4 janvier.

Conjointement avec son frère Arnoud, durant leur séjour à Liége, il donna une belle verrière à l'église de Saint-Lambert, laquelle fut placée au chœur au-dessus du maître-autel. Cette même fenêtre fut enlevée en 1572, et remplacée ensuite par Arnoud DE MERODE DE WAROUX, chanoine-tréfoncier de la même église et de Metz, qui eut soin d'y introduire sa figure et ses propres quartiers;

4° Marguerite DE MERODE, mariée, en 1456, à Guillaume *de Hamal*, chevalier, seigneur de Manuy, Rocourt, Wannes et d'Elderen, fils aîné d'Arnoud *de Hamal*, seigneur d'Elderen et de Bilrevelt, et d'Anne *de Trazegnies*.

Rigaud DE MERODE laissa un bâtard de Catherine *Moysen* :

5° Werner DE MERODE, seigneur de Pellines et de Puchey, qu'il reçut de la libéralité de Béatrix DE MERODE, et qu'il céda, à son tour, à Rigaud DE MERODE, qui en fit le relief par-devant la cour féodale de Brabant : Van heer Rigaut VAN MERODE, die op 11 july 1437, ontfine by overgeven Werner VAN MERODE, bastaert, die dorpen van Pellynen ende van Puchey. Werner DE MERODE se trouva dans un tournoi qui eut lieu à Bruxelles, le 14 mai 1439; il entra dans l'arène avec

le sire *d'Abcoude*, avec Jean *Swaeff*, Gérard *van der Borch*, Simon *van Ophem*, et Jean *'t Serclaes*. Il épousa Élisabeth *van Linckebeke*, ce qui résulte d'un acte de dénombrement : Werner VAN MERODE, 13 november 1498, by doode wylen jouffrouwe Lysbetten *van Linckebeke*, zyner moeder : Jouffrouwe Lysbeth *van Linckebeke*, met Werner VAN MERODE, huen zoon ende momboir, by doode wylen Jans *van Linckebeke*, huers broeders, te Watermael.

V. Jean, baron DE MERODE et du Saint-Empire, par lettres-patentes de Frédéric III, empereur et archiduc d'Autriche, signées à Trèves l'an 1473, le vendredi après la St-Michel, chevalier, seigneur de Petersem, de Leefdael, de Westerloo, d'Oirschot, d'Hilvarenbeék, conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien et de Philippe, archiduc.

A la salle de Curenge, Jean DE MERODE releva, le 6 octobre 1444, après la mort de Rogier *de Petersem*, son oncle, la seigneurie et terre d'Opalbeecke, avec appartenances. On voit encore dans les registres de cette cour que le même Jean DE MERODE fut tuteur de son oncle Jean *de Petersem*, qui était tombé en enfance, et qu'il y releva, en son nom et pour lui, la maison de Petersem et d'autres biens à lui échus.

Voici quelques actes passés par-devant la cour féodale de Brabant : Van Janne VAN MERODE, die op 24 meerte 1446, ontfinc by doode wylen heere Rigaults VAN MERODE, ridders, syns vaders, die voegdy van Duffle met allen huern toebehoorten. — Van Janne, heere tot Merode, die op 28 january 1447, daerby waren als mannen van leen, heer Jan *de Swaeff*, ridder, Jan *'t Serclaes*, Jan *van Herisem*, Jacob *de Sone*, en meer andere, ontfinc by doode wylen heere Rigaults VAN MERODE, syns vaders, in suster en broeder deylingen, die moelen van Wesemale. — Van Janne, heere tot Merode, die op 28 october 1448, ontfinc 't dorp en 't land van Herssel, Quabeke, Oelem, Westerloo, Hulshout en alle andere goede, gehouden ter pachte van der kerken van Utrecht, alsoe verre die van myne genedigen heere den hertoge van Brabant te leene voeren moegen, — niet ontfaen, want die voerseyde heere van Merode, sins deze tyt den meesten deel buten lands is geweest, soe dat die ontvanger 't voerseyde heergewede niet en heeft connen vervolgen noch gecregen. — Van Janne, heere tot Merode, die op 28 october 1448, ontfinc alle alsucken goede als wylen heer Jan *van Wesemale* in sinre levende tyt te leene hielt van den hertoge van Brabant, te weten : 't lant van Wesemale; item, 't maerschaleschap van Brabant; item, 't lant ende slot van Phalais. — Van Janne, heere tot Merode, die op 8 november 1451 ontfinc by overgeven vrouwe Beatrix, vrouwe tot Merode, synre moeder, en Wouter van Henef, huers geleverden momboir, etc.

Voici d'autres actes passés à la cour de Curenge : Johan, heer van Merode ende tot Petersem, heeft opgehalden ende ontfangen in de stadt Maestricht, in de herberge myns genadigen heere genoempt : *In den Winkel*, in 't jaer ons Heere XIIIIc ende LXII op den III[e] dach in de maendt april, overmits opgedracht, overgeven en verstervenisse Willems *van Hamal*, heere tot Elderen, tot Lernu ende tot Scalckhoyne, ende by derselfven Willem vryen wille, ende als man ende momboir juffvrouwe Margareta VAN MERODE, syne wettige huisvrouwe, sulcke gedeelte der heerlykheit, slot ende dorp van Petersem ende rechten, censen, pachten, capuynen ende alle andere rechten vervallen..., wie die tot denselven regte gehooren ende hem verschenen ende gebaeren syn na inhalt ende declaratie yegelyk te voordragen by den leenmannen van Musilant, tusschen den selven Willem in het wendt na Willem synen broederen..... ende den voorseyde Jan, heer tot Merode. — Le 1[er] janvier 1456, Jean, seigneur de Mérode, releva de Jean *de Heinsberg*, évêque de Liége, au palais épiscopal, la terre de Petersem par la mort de Béatrix, dame de Mérode et de Petersem.

Jean, seigneur de Mérode, releva, le 28 décembre 1459, à la salle de Curenge, le domaine et la tour de Petersem à Zuerendonck.

Jean, baron DE MERODE, épousa, par contrat du 8 novembre 1451, vidimé par-devant le magistrat de Liége le 25 janvier 1457, Aleyde *de Hornes* : Van jouffvrouwe Alisen *van Hoerne*, die met Janne van Gronsfelt, hueren geleverden momboir, op 8 november 1451, daerby waren als mannen van leene Jan, heere van Voelen, Reyner *van Diest*, bastart; meester Ambrosius *van Dynter*, ontvinc by overgeven Henricx *van Hoirne*, heere van Perweys, huers broeders, alsulker recht ende deel als hy hadde in de goede, lant ende heerlicheden van Diepenbeke, met alle hunne toebehoirten, ende voorts alle andere goeden bi den voorseyde Henricke myuen genedigen heere te leene gehouden als pant en onderpant, etc. — Van jouffrouwen Alyten *van Hoirne*, die met meester Janne van Gronsfeld, hueren geleverden momboir, op 8 november 1451 ontfinc by overgeven Jans, heere tot Merode, heurs toecomende mans, die voorseyde erfrente van 200 Rins guldens 's jaers, om die na die doot van den selven Janne, heere tot Merode, tot hueren tocht en bylevingen te hebben, te houden en te buen haer leefdage lanc, ende niet langer. — Van Janne, heere tot Merode, die op 8 november 1451, ontfinc die voorseyde erfrente van dry hondert rinsche guldens 's jaers, om die na die doot der voorseyde jouffrouwe Alyten tot syne tocht en bylevingen te hebben ende te heffen, syne leefdage lanc, gelyk die voorseyde hylische voorwaerden en brieven, enz.

Jean DE MERODE, seigneur de Petersem, vendit une rente à son frère Arnoud DE MERODE, chanoine de Saint-Lambert : Van H. Arnde VAN MERODE, canonick in de kercken van Sinte-Lambrechts te Ludick, en profest in der kercken van Onze-Lieve-Vrouwe tot Maestricht, op 22 january 1479, ontfinc by coope gedaen tegen heere Janne, heere tot Merode en Petershem, ridder, sinen broeder, een erfrente. Cet acte de relief a été passé par-devant la cour féodale de Brabant.

Jean DE MERODE mourut l'an 1484, le samedi après la Ste-Catherine. Le testament d'Aleyde *de Hornes* est du 6 décembre 1497.

De ce mariage naquirent :

1° Jean DE MERODE, chevalier, seigneur de Leefdael, par la mort de son père, le 5 décembre 1484, de Petersem, de Gheel, de Waelhem, de Westerloo, épousa : 1° le 14 août 1473, Marguerite *d'Egmont*, fille de Guillaume et de Walburge *de Meurs*; 2° Marguerite *de Melun*, dame d'Assue, et sœur de la femme de Richard DE MERODE, sire de Houffalize, et de Marie *de Sarebruck*, dame de Bailleul, quatrième fille de messire Jean *de Melun*, seigneur d'Antoing, vicomte de Gand, connétable de Flandre.

Par son testament de l'an 1497, il fonda trois messes par semaine dans l'église de Sainte-Dymphne à Gheel.

Il eut du premier lit :

A Élisabeth DE MERODE, religieuse au Grand-Bygard, décédée audit couvent le 28 décembre 1550 ;

Il eut du second lit :

B Jean DE MERODE, seigneur de Leefdael, par relief fait à la cour féodale de Brabant, le 25 novembre 1500, par Hugues *de Melun : In name ende tot behoef joncker Jans* VAN MERODE, *by doode wylen heere Jans* VAN MERODE, ridders, syns vaders; il releva la baronnie de Duffel le 19 octobre 1530; il fut aussi seigneur de Gheel et de Waelhem, fut proposé au chapitre de la Toison d'or d'Utrecht en 1546, pour chevalier de cet ordre, mais ne fut pas élu. Il épousa Anne *de Ghistelles*, dame de Dutzele, décédée le 27 mars 1533, fille de Jean *de Ghistelles* et de Louise *de Luxembourg*. Il mourut sans enfants le 18 janvier 1550, à l'âge de 53 ans. Ils gisent à Gheel sous une magnifique tombe en marbre ;

C Jacques DE MERODE, chanoine-tréfoncier et chantre de la cathédrale de Liége en l'an 1526. Il est peut-être fils de Guillaume DE MERODE, seigneur de Voelen, et de Catherine *Bauw;*

D N., moine à Saint-Bernard à Anvers.

2° Marguerite DE MERODE, mariée à Robert *de Melun*, en 1497 ;

3° Béatrix DE MERODE, mariée à Guillaume, sire de Sombreffe, décédée le 8 juillet 1496 et inhumée à Swartsenbroeck. Ils étaient tous les deux de l'ordre de Saint-Hubert. — Van jonff. Beatrix VAN MERODE, dochter wylen heere Jans,

heere van Merode, heere tot Petershem, die met joncker Janne *van Petershem*, hueren broeder ende geleverden momboir, op 4 november 1481, ontfaen heeft, mits opdrachten en overgeven by heere Willeme *van Sombreffe*, heere tot Reeckem, huers toecomende man;

4° Richard, qui suit:

5° Marie DE MERODE, religieuse à Bethanie, lez-Malines, en 1478, était supérieure de ce couvent à l'époque de sa mort, en 1515;

6° Élisabeth DE MERODE hérita conjointement avec sa sœur Marguerite la rente féodale que leur frère avait vendue en 1479 à Arnoud DE MERODE, chanoine-tréfoncier de Liége. Ceci est prouvé par un acte de dénombrement : Jouffrouwe Magriete ende Lysbette VAN MERODE, by doode wylen heer Arnt, huers oems : Arnt VAN MERODE, canonick, 22 january 1479, by coope gedaen tegen heere Janne VAN MERODE, syn broeder.

VI. Richard DE MERODE, chevalier, seigneur de Petersem, de Diepenbeék, d'Oirschot et d'Oudt-Herlaer, fut d'abord tréfoncier à Liége l'an 1474. Il épousa, le 9 mai 1502, Marguerite *de Hornes*, deuxième fille d'Arnoud, sire de Gaesbeék, et de Marguerite *de Montmorency*; il est mort le 20 mai 1523 et a été enterré sous une belle tombe à Oirschot; il était chevalier de l'ordre de Saint-Hubert. Sa succession fut partagée le 25 août 1525.

MERTENS porte d'azur au chevron d'argent évidé, surmonté de trois glands tigés d'or, et accompagné, en pointe, de trois canards d'argent, les deux du pied sur une terrasse de sinople; l'écu sommé de la couronne belge de baron. Cet écusson se trouve pl. VI du Supplément de l'*Armorial*.

MESDACH DE TER-KIELE porte de gueules à trois molettes d'éperon d'or, l'écu sommé d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré d'azur, aux hachements d'or et de gueules; et pour cimier une molette d'or de l'écu. Nous possédons deux tableaux généalogiques de cette famille, l'un est dû à Marius Voet et l'autre à Pierre de Launay; le premier a été rédigé vers 1640; le second porte la date de 1692 et semble le plus complet. Les trois premières générations de notre ouvrage appartiennent à ce dernier. Il est cependant à remarquer que la Flandre a compté deux familles distinctes du nom de Mesdach; l'une originaire de la châtellenie de Furnes, porte l'armoirie que nous venons de décrire; l'autre appartenait à la ville de Deynze et portait d'or à trois cœurs de gueules chargés, chacun, d'un annelet d'or. Nous ne nous occupons que de la première.

II. Wautier MESDACH, fils de Louis, épousa, l'an 1395, Anne *van den Heede*, fille de Jean *van den Heede*, trésorier de Bruges. Elle portait de sable au bois de cerf d'argent. De ce mariage naquit :

III. Olivier Mesdach épousa Livine *de Lumene,* dite *van Marcke,* dont il eut trois fils :

1° Gilles, qui suit :
2° Louis Mesdach, secrétaire de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et de Charles-le-Téméraire, son fils, mort le 8 novembre 1459 et enterré à Notre-Dame de Bruges, contracta deux mariages. Sa première femme n'est pas connue; la seconde qu'il épousa, le 1er mai 1458, était Élisabeth *de Merendré,* fille d'Adrien. Nous donnons leur descendance ci-après ;
3° Wautier Mesdach épousa Pétronille *Lauweryns,* fille de Pierre.

IV. Gilles Mesdach est cité comme l'aîné des enfants d'Olivier Mesdach par Marius Voet et Pierre de Launay; le premier, un des généalogistes les plus consciencieux, le qualifie : *Deken van de deelmannen van Jans sestendeel,* 1473. Il épousa Marguerite *Veyse,* troisième fille de David *Veyse,* écuyer, mort à Furnes le 27 janvier 1430, et d'Isabelle *van Schoore,* décédée dans la même ville le 19 septembre 1458.

De ce mariage naquirent trois enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :
2° Marie; — 3° Marguerite, sans alliance.

V. Jean Mesdach épousa Avezoete *de Crane,* de Wulveringhem, sous la châtellenie de Furnes. De ce mariage naquirent :

1° Pierre, qui suit :
2° Omer Mesdach, religieux de l'ordre de Saint-François à Bruges;
3° Philippe.

VI. Pierre Mesdach, écuyer, épousa, l'an 1525, Anne *Ryckewaert.* De ce mariage naquirent :

1° Pierre, qui suit :
2° Jean Mesdach fit partie du magistrat de Furnes en 1550, 1560, 1561, 1564, 1579 et 1580.

VII. Pierre Mesdach, écuyer, licencié ès-lois, mort vers 1604, épousa Élisa *van den Berghe,* dont :

1° Guillaume, qui suit :
2° Léonard Mesdach. Le nom de sa femme n'est pas connu. Il n'est pas moins certain que ledit Léonard a laissé une fille légitime, savoir :

Petronille-Cornélie Mesdach, mariée à Jacques *Pauwels*, n'eut pas d'enfants, puisque sa succession fut recueillie, en partie, par son cousin Jean Mesdach.

VIII. Guillaume Mesdach, licencié ès lois, mort à Wulveringhem le 28 décembre 1609, fut marguillier de l'église paroissiale de ce village, chargé de la recette des droits somptuaires, dits Pelderrecht, charge très-honorable reservée aux personnes de distinction. Il avait épousé Laurence *de Buck*, décédée à Wulveringhem le 24 mars 1617. L'état des biens délaissés par Guillaume Mesdach fut arrêté le 28 janvier 1610 et enregistré dans le 9e registre intitulé Noord-Vierschaere, fol. 38, reposant à l'ancien greffe des mineurs à Furnes. Leur anniversaire est fait annuellement à Wulveringhem. La somme de six cents francs y avait été primitivement affectée. De ce mariage naquirent :

1° Corneille Mesdach, prêtre, curé héréditaire d'Ochelezelle, commune de France, près de Cassel, au diocèse d'Ypres, qu'il habita assez longtemps. La cure héréditaire était probablement une charge conférée en vertu d'un patronage héréditaire. Il accepta la civilité de la châtellenie de Furnes le 17 juillet 1630, et s'établit à Bulscamp où il est décédé le 5 juin 1644. Conformément à son testament du 27 septembre 1641, il fut enterré au chœur de l'église de Wulveringhem. Il y fit quelques dispositions en faveur des Récollets de l'Uwenberg, lez-Cassel, chez qui il avait trouvé un bon accueil au temps des guerres entre l'Espagne et la France. Son état des biens, clos le 30 juin 1644, comprend plusieurs fiefs et propriétés immobiliaires situés à Wulveringhem, à Vinchem, à Houthem, à Steenkerke, à Alveringhem, à Lampernisse ;

2° Pierre, qui suit :

3° Jean Mesdach, mort à Oostvleteren, sous la châtellenie de Furnes, le 18 mars 1654, avait accepté, conjointement avec son frère, l'ancien curé d'Ochelezelle, la civilité de la châtellenie de Furnes par acte du 17 juillet 1630. Il épousa, en premières noces, à Vinchem, le 13 avril 1633, Françoise-Jacqueline *Zoete*, fille de François; et, en secondes noces, Françoise *Verlée*. Son état de biens fut clos le 13 juillet 1654. Il y est question de différentes propriétés provenant de la succession de Pétronille-Cornélie Mesdach, fille de Léonard et femme de Jacques *Pauwels*, qu'il qualifie de cousine. Cet acte repose au greffe de Furnes, bureau de mineurs lettre M.

Il eut du premier lit :

A Cornélie Mesdach, née à Wulveringhem le 24 juin 1633;
B Jean Mesdach, né à Wulveringhem le 9 janvier 1638;

Il eut du second lit :

C Guillaume Mesdach était âgé de 10 ans en 1654;

870

D Symphorien Mesdach était âgé de 8 ans en 1654, et renonça à la civilité de Furnes le 26 avril 1684, pour se fixer avec sa famille à Vladseloo; il s'établit ensuite à Wulveringhem, où il est décédé le 3 mars 1724. Ses restes mortels ont été inhumés dans l'église de ce village. Il avait épousé Charlotte-Marie van *Wayenberg,* décédée audit Wulveringhem le 13 janvier 1690, dont il eut sept enfants, entre autres :

* Marie-Barbe Mesdach, mariée à Pierre-Antoine Mesdach;

** Pétronille-Thérèse Mesdach, décédée le 22 novembre 1702, se maria avec Jacques-Jean *Merlein,*

4° Christine Mesdach, mariée, à Wulveringhem, le 16 janvier 1611, avec Léon *Baroudt,* fils de Pierre.

IX. Pierre Mesdach, dit *le Vieux,* accepta la civilité de Furnes le 17 juillet 1630, conjontement avec ses frères. Il est décédé à Wulveringhem le 1er janvier 1653. Ses restes mortels furent inhumés le lendemain au chœur de l'église dudit village avec le premier service. Son état de biens, du 19 février 1653, est au greffe du tribunal civil de Furnes, ancien comptoir des mineurs, lett. M.

Pierre Mesdach épousa, à Crombeke, sous la châtellenie de Furnes, le 23 mars 1619, Anne *Kekeraet,* décédée à Wulveringhem le 17 février 1656 et inhumée au chœur de l'église de ce village, fille de Corneille.

La famille Kekeraet est honorablement citée depuis des temps très-reculés; elle habita principalement la commune de Crombeke. Ses alliances sont avec Lancsweert, Boudins et Borry; cette dernière est alliée aux Vertegans, Salmon, seigneur de la Barre, Bernier et de Brauwere.

De ce mariage naquirent :

1° Pierre, qui suit :

2° Corneille Mesdach, né à Wulveringhem le 23 août 1629, épousa Marie *Pierins,* fille de Jean *Pierins* et de Christine *Peel,* dont :

A Isabelle-Marie Mesdach, née à Vinchem le 4 février 1660;

B Barbe Mesdach, née à Vinchem le 10 décembre 1665.

3° Jeanne Mesdach se maria, le 28 avril 1654, à Wulveringhem, avec Josse *Lombaert;*

4° Jacques Mesdach, né à Wulveringhem le 17 novembre 1632, épousa Barbe *Isacq,* fille de-Jean. De ce mariage naquit un fils, savoir :

Jacques Mesdach épousa Pétronille *Clarysse,* dont une fille et enfant unique :

* Isabelle-Claire Mesdach, décédée accidentellement à Hondschoote le 17 juillet 1719, se maria avec César-Bernard *Strabant,* conseiller greffier de chambre de la ville et châtellenie de Furnes, mort le 3 février 1720.

5° Jean Mesdach, né à Wulveringhem le 16 décembre 1635, épousa Françoise *Verhaeghe,* native d'Oostvleteren.

X. Pierre MESDACH, dit *le Jeune*, seigneur de Ter-Kiele, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, mort au château de Ter-Kiele, sous la commune de Leysele, le 28 avril 1684, à l'âge de 65 ans, et enterré au chœur de l'église paroissiale, épousa, en premières noces, Anne *Cauwe*, décédée à Vinchem le 27 décembre 1657, fille de Claude *Cauwe* et de N. *van den Bogaerde;* en deuxièmes noces, Catherine-Antoinette *du Fu*, décédée vers 1664, fille de Michel *du Fu* et de N. *Delnef;* et, en troisièmes noces, par contrat du 17 mai 1664, Cornélie *Spierynck*, veuve de Léon *Baroudt*, et fille de Léon *Spierynck*, écuyer, et de Catherine *Aerlebout*.

La seigneurie de Ter-Kiele, mouvante du bourg de Furnes, fut achetée de Paul *Spierynck*, frère de sa troisième femme, en vertu des lettres d'octroi délivrées par le conseil souverain de Tournay, sous la date du 22 février 1674; Pierre MESDACH en fit le premier relief par-devant le châtelain et les hommes de fief dudit bourg de Furnes le 28 septembre 1678.

Pierre MESDACH eut du premier lit :

1° Jean-Norbert MESDACH, né à Wulveringhem le 1er mai 1645 et baptisé le 3 suivant, étant tenu sur les fonts par Jean *Cauwe*, de Bergues-Saint-Winoc, et par Jeanne MESDACH, épouse de Josse *Lombaert ;*

2° Jean-Baptiste, qui suit :

3° Françoise MESDACH;

4° Marie MESDACH, mariée à Dominique *Castelyn ;*

5° Pétronille MESDACH, née à Vinchem le 11 février 1652, se maria avec Matthieu *Baecke*.

XI. Jean-Baptiste MESDACH, écuyer, seigneur de Ter-Kiele, échevin de Furnes en 1678, 1679, 1688, 1689, 1695, 1697, de 1700 à 1703, 3e échevin de 1706 à 1708, watergrave de la wateringue du Nord, né à Vinchem le 19 janvier 1650 et baptisé le 23 suivant, étant tenu sur les fonts par Jean *Cauwe*, de Bergues-Saint-Winoc, et par Françoise *Verlée*, épouse de son grand-oncle Jean MESDACH, mort au château de Blauwhuys, à Vinchem, le 30 mai 1709, épousa, à l'église de Sainte-Walburge de Furnes, le 11 mars 1681, Marie *Pierins*, veuve de François *Donche* et de Pierre *Staessen*, née à Dixmude le 2 mars 1648, décédée à Furnes le 26 février 1726 et inhumée à Vinchem auprès de son troisième mari, fille de Jean *Pierins* et de Marie *van Eecke*. Marie *Pierins* eut de son premier mari un fils François *Donche*, qui devint président du parlement de Douai. Il

dota l'église de Wulveringhem de beaux fonts baptismaux ornés de ses armoiries.

Jean-Baptiste Mesdach et Marie *Pierins* furent les bienfaiteurs de l'église de Vinchem : ils firent remplacer par des tuiles de bois le chaume qui couvrait la chapelle de la Vierge et donnèrent quatre beaux tabliers, dits *antependium*, pour autant d'autels.

Conformément à l'arrêt nobiliaire du 20 novembre 1696, Jean-Baptiste Mesdach, échevin de la ville de Furnes, avait fait enregistrer ses armoiries dans l'armorial général de France, par Charles d'Hozier, le 30 septembre 1697.

Voici l'inscription de leur pierre tumulaire :

D. O. M. Sepulture van d'heer Jan-Baptiste Mesdach, f^s d'heer Pieter, schepen ende ceurheere, mitsgaders watergrave der stede ende casselrie van Veurne, die alhier gefondeert heeft een eeuwich jaergetyde, overleden den 30 meye 1709; ende van joncvrouw Marie *Pierins*, zyne gheselnede, die overleet den 26 february 1726, oudt 78 jaer. Bidt voor de zielen.

Du mariage de Jean-Baptiste Mesdach et de Marie *Pierins* naquirent :

1° Marie-Jeanne-Pétronille Mesdach, native de Vinchem, décédée dans le même village le 24 mars 1731, à l'âge de 49 ans, se maria, audit Vinchem, le 28 avril 1710, avec Jean-Ignace *van der Meersch*, écuyer, échevin de la ville et châtellenie de Furnes, né à Vinchem le 17 février 1682, mort dans le même village le 4 avril 1736, fils de François *van der Meersch* et de Jeanne *Schodt*. Ils firent différents dons à l'église de Vinchem, et entre autres un calice d'argent avec coupe et patène dorées.

Leur pierre sépulcrale est décorée de deux écussons surmontés d'un casque d'argent grillé et liséré d'or, aux hachements et bourlet d'argent et de gueules, et pour cimier tête et col de chien d'argent : l'écu à dextre est écartelé au 1er et 4e d'argent à la croix de gueules cantonnée au canton dextre d'une merlette de sable, qui est Nevele-van der Meersch ; au 2e et 3e de gueules à la demi-croix d'argent, coupé d'azur à l'étoile d'or de cinq rais, qui est van der Meersch ; l'écu à senestre est de gueules à trois molettes d'éperons d'or, qui est Mesdach.

Cette pierre sépulcrale portait l'inscription suivante :

D. O. M. Sepulture van edelen ende weerden heer Jean-Ignace *van der Meersch*, f^s d'heer François, beyde in hun leven oude schepenen ende ceurheers der stede ende casselrie van Veurne, overleden den 4 april 1736, ter elde van 66 jaeren, ende van mejoncvrouwe Marie-Joanna-Petronella, filia d'heer Jean-Baptiste Mesdach, in zyn leven, oud schepen en watergrave der stede ende casselrie van Veurne, overleden den 24 maerte 1731, ter elde van 49 jaeren; ende oock van hunne thien kinderen; samen danaf noch vyf in het leven, te weten: Jean-Baptiste, Pieter-Ignaes, François-Ludovicus, Maria-Joanna-Françoise et Anna-Catherina.

••

2° Pierre-Joseph, qui suit :

3° Antoine-Winoc Mesdach, licencié ès lois, né à Vinchem le 16 juillet 1685, quitta la civilité de Furnes le 3 octobre 1715, et accepta celle de la ville d'Ypres, où il devint échevin de la salle et de la châtellenie. Il mourut à Ypres le 28 mars 1736 et fut enterré aux carmes chaussés de cette ville. Il avait épousé Pétronille *Roseau*. Sa succession fut liquidée par acte du 18 juillet 1738 : les biens délaissés par lui étaient situés à Alveringhem, Wulveringhem, Hondschoote, etc., dont une partie provenait du président *Donche;*

4° Isabelle-Dorothée Mesdach, née à Vinchem le 10 mars 1687, décédée à Furnes le 15 mai 1753, se maria : 1° avec Jean-Baptiste *Reyphins*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, mort accidentellement à Saint-Omer le 1er avril 1721, à l'âge de 42 ans, et enterré à l'église de Saint-Martin, fils de Jean-François *Reyphins*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes; 2° à Josse *Dacquet*, échevin et ceurheer, puis landhouder et bourgmestre de la ville et châtellenie de Furnes, fils de Pierre-Jacques *Dacquet* et de Cornélie *Mannaert;*

5° François-Xavier Mesdach, chanoine régulier à l'abbaye d'Eversam à Stavele, sous le nom de frère Adolphe, né à Vinchem le 12 septembre 1688, mort à ladite abbaye le 10 avril 1746.

XII. Pierre-Joseph Mesdach, écuyer, seigneur de Ter-Kiele, watergrave de la wateringue du Nord, plusieurs fois échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, membre de la fabrique de l'église de Sainte-Walburge de la même ville, né à Vinchem le 19 juin 1683, mort à Furnes le 2 mai 1730 et enterré à l'église de Sainte-Walburge, derrière le maître-autel, épousa, en premières noces, Anne-Hélène *van Houcke*, née à Furnes le 3 mai 1688 et baptisée à Sainte-Walburge, décédée dans la même ville le 16 juillet 1717, fille de Pierre-Ignace *van Houcke*, landhouder de la loi de Furnes, et de Marie-Catherine *Becaert;* et, en secondes noces, par contrat du 1er janvier 1718, et religieusement à l'église de Saint-Denis à Furnes le 3 du même mois, Jeanne-Claire *Janssens*, née à Furnes et baptisée à Saint-Denis le 13 août 1691, décédée le 12 décembre 1763, fille de Louis *Janssens*, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, et de Marie-Madelaine *Vré*, dame de Verderleen. A l'exemple de ses parents Pierre-Joseph Mesdach songea à l'église de Vinchem, qu'il gratifia d'une somme de trois cents florins pour être employée à l'embellissement du maître-autel. Après sa mort, Jean-Claire *Janssens* continua envers cette église ses œuvres de libéralité.

Sa pierre tumulaire se trouve à Sainte-Walburge; elle est décorée de ses armoiries, savoir : de gueules à trois molettes d'or, et de celles

de sa femme, savoir : d'azur à la croix ancrée d'argent. En voici l'inscription :

D. O. M. Sepulture van d'heer ende meester Pieter-Joseph Mesdach, filius d'heer Jan-Baptiste, licenciaet in beyde rechten, voorschepen ende watergrave van de noortwateringue der stede ende casselrie van Veurne, ende kerckmeester dezer kercke, overleden den 2[en] meye 1730, oud 47 jaeren. Ende van jouffrouwe Joanna-Clara *Janssens*, filia d'heer Louis, zyne huysvrouwe, overleden den.... oudt.... jaer, t'saemen geprocreeert 4 kinderen, Louis-Joseph, heere van Ter-Kiele, Blauwvoetswalle, licenciaet in beyde rechten, schepen ende ceurheer der stede, overleden den 31 meye 1750, oudt 31 jaer; Maria-Joanna....., de andere twee onbejarig gestorven. Ende van d'heer ende meester Alexander-Joseph *Janssens*, haeren broeder, overleden schepen tot Nieupoort den 8 juny 1729. Requiescunt in pace.

Il eut du premier lit :

1° Pierre Mesdach, mort le 19 juillet 1719, à l'âge de 9 ans ;
2° Pierre-Winoc Mesdach, né à Furnes et baptisé à Sainte-Walburge le 19 mai 1714;
3° Pierre-François Mesdach, né à Furnes et baptisé à Sainte-Walburge le 26 août 1715;

Il eut du second lit ;

4° Louis-Joseph, qui suit :
5° Pierre-Alexandre Mesdach, né à Furnes et baptisé à Sainte-Walburge le 29 juin 1723, mort dans la même ville le 9 mai 1728;
6° Marie-Jeanne Mesdach, née à Furnes le 11 avril 1726, se maria avec Pierre-Ignace *van der Meersch*, lieutenant-colonel au service d'Autriche, landhouder et bourgmestre de la loi de Furnes en 1756 et 1763, né à Vinchem le 6 janvier 1720, mort à Furnes le 28 avril 1770, fils de Jean-Ignace *van der Meersch* et de Marie-Jeanne-Pétronille Mesdach;
7° Josephe-Louise, enterrée à Vinchem le 23 septembre 1729, âgée de 21 mois.

XIII. Louis-Joseph Mesdach, écuyer, seigneur de Ter-Kiele, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, seigneur de Blauwvoetswalle (comme hoir féodal de François *Donche*, mort sans postérité à Douai le 17 mai 1740), né à Furnes et baptisé à Sainte-Walburge le 24 mars 1719, mort le 31 mars 1750 et enterré dans ladite église, épousa, par contrat du 18 janvier 1742, dans l'église des Alexiens à Furnes, le 21 janvier 1742, Marie-Anne *van der Fosse*, décédée à Furnes le 29 mai 1785, fille de Guillaume-François *van der Fosse*, seigneur d'Avecapelhove, receveur-général

de la ville et châtellenie de Furnes, ensuite premier conseiller de la même ville, et d'Anne-Charlotte *Reyphins*, laquelle convola, à Ypres, le 12 décembre 1753, avec Charles-François-Joseph *van Oldeneel*, seigneur d'Oldenzeel.

Du mariage de Louis-Joseph Mesdach avec Marie-Anne *van der Fosse* naquirent :

1° Jean-Baptiste Mesdach, mort le 14 octobre 1747;
3° Guillaume-François-Joseph, qui suit :
2° Marie-Josephe Mesdach, née le 3 septembre 1744, décédée à Furnes le 21 avril 1806, se maria, dans l'église de Saint-Nicolas de ladite ville, le 10 juin 1776, avec Charles-Alexandre-Joseph *Bernier*, écuyer, officier dans la compagnie suisse de Dormer, puis échevin de la ville d'Hondschoote, et enfin échevin de la ville de Furnes, né à Hondschoote le 30 septembre 1740, mort à Furnes le 13 avril 1806, fils de Denis *Bernier* et de Louise *Borry*;
4° Geneviève-Caroline Mesdach, née à Furnes le 15 novembre 1750, décédée dans la même ville le 6 mars 1818 et inhumée à Vinchem, se maria avec Louis *Salmon*, seigneur de la Barre, échevin de la ville de Furnes, mort sans postérité à Furnes le 3 février 1783.

XIV. Guillaume-François-Joseph Mesdach, écuyer, seigneur de Ter-Kiele et de Blauwvoetswalle, chevalier par lettres-patentes de Joseph II, délivrées à Vienne le 24 août 1782, duement enregistrées, licencié ès-lois, président du tribunal royal de Furnes en 1787, grand-bailli des ville et châtellenie de Furnes en 1788, conseiller ordinaire au conseil de Flandre en 1789, puis conseiller de préfecture sous l'empire, né à Furnes le 11 septembre 1746, mort à Gand le 28 juin 1819, épousa, à Ypres, en 1782, Angèle-Élisabeth-Amélie *Walwein*, décédée à Gand le 9 juillet 1815, fille de Louis-Joseph *Walwein*, écuyer, seigneur de Schagtelwege, né le 8 octobre 1728, mort le 28 janvier 1777, et de Marie-Jeanne *Leuwers*, décédée le 15 septembre 1790, dont :

1° Marie-Anne-Louise-Geneviève Mesdach, née à Ypres le 27 novembre 1783;
2° Louis-Guillaume-Charles-Borromée, qui suit :
3° Charlotte-Hyacinthe-Xavière, née à Ypres le 6 juin 1786;
4° Joseph-Charles-Frédéric-Guillaume Mesdach, né à Furnes le 5 janvier 1788, licencié en droit le 21 juillet 1810, substitut du procureur impérial à Furnes le 6 août 1811, puis à Bois-le-Duc le 18 décembre 1812 jusqu'au 6 décembre 1813, ayant quitté ce poste lors de l'entrée des troupes alliées, substitut du procureur civil à Courtrai le 17 mai 1815, procureur du roi à Anvers le 20 août 1825, membre des états provinciaux de la Flandre occidentale le 8 décembre 1817, réélu en juin 1819; député aux états généraux

en 1822, réélu en 1825; chevalier de l'ordre royal du Lion belgique le 4 juillet 1829; conseiller à la cour supérieure de justice à Bruxelles, le 1er novembre 1830, membre de la chambre des représentants pour le district de Furnes le 12 octobre 1831, mort à Bruxelles le 1er février 1834, épousa, à Courtrai, le 26 juillet 1820, Sophie-Amélie *van Ruymbeke*, née à Menin le 11 mars 1799, décédée à Ixelles, lez-Bruxelles, le 18 juin 1849, fille de Jean-Baptiste *van Ruymbeke* et de Febronie *Serret*, dont :

A Louis-Charles-Marie Mesdach, né à Courtrai le 31 mai 1821, a épousé, à Bruxelles, le 19 septembre 1850, Sophie-Mélanie *Engler*, née à Bruxelles le 15 juin 1828, fille de Jean-Guillaume-Nicolas *Engler*, directeur du trésor à Bruxelles, et de Mélanie-Sophie *Terrade*;

B Adèle-Marie-Françoise Mesdach, née à Courtrai le 25 mars 1822, s'est mariée, à Bruxelles, le 18 septembre 1845, à Gustave *Bernard*, veuf de Cécile *Beaussier*, décédée le 28 janvier 1844, né à Lille le 18 avril 1808, fils d'Auguste-Dominique-Joseph *Bernard* et d'Adélaïde-Françoise *Beaussier*;

C Herminie-Alexandrine-Guillelmine Mesdach, née à Courtrai le 12 avril 1823, religieuse au Sacré-Cœur à Jette, lez-Bruxelles, le 11 juin 1850;

D Charles-Jean Mesdach, né à Courtrai le 14 août 1825, docteur en droit le 4 septembre 1846, avocat admis au barreau de la ville de Bruxelles, par serment du 16 novembre suivant, docteur ès sciences politiques et administratives le 12 avril 1850, substitut du procureur du roi à Anvers par arrêté royal du 30 juillet 1850;

E Georgine-Marie Mesdach, née à Bruxelles le 3 juillet 1831.

5° Charles-Dieudonné-Joseph Mesdach, né à Ypres le 6 février 1790, mort à Gand le 31 octobre 1796.

XV. Louis-Guillaume-Charles-Borromée Mesdach de Ter-Kiele, inspecteur en chef des contributions directes le 24 mai 1814, directeur de la même administration le 19 juillet 1816, contrôleur de l'administration des hospices civils à Gand le 4 février 1809 jusqu'au 7 avril 1814, membre de l'administration des hospices civils à Gand le 11 juin 1834 jusqu'en 1848.

Sa Majesté Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, par diplôme du 6 août 1830, lui accorda non-seulement le titre de chevalier porté par son père, mais l'étendit à toute sa postérité par droit de primogéniture; et Léopold Ier, roi des Belges, le créa chevalier de son ordre le 31 décembre 1837.

Il épousa, à Gand, le 22 juin 1816, Marie-Anne-Philippine *Herry*, née à Gand le 23 juillet 1795, fille d'Alexandre *Herry*, écuyer, et de Marie-Jacqueline *de Vos*, dont :

1° Jules-Guillaume-Ghislain, né le 13 avril 1817, mort le 17 août 1819 et enterré à Mariekerke, près de Gand;

2° Zoé-Marie-Ghislaine, née le 23 mars 1818, décédée le 14 mars 1827 et inhumée à Mariekerke;

3° Léonie-Charlotte-Joséphine-Ghislaine, née à Gand le 1er novembre 1819, décédée le 16 juillet 1835;

4° Esther-Marie-Joséphine-Ghislaine, née à Gand le 19 juin 1822, décédée le 7 juillet 1835;

5° Gustave-Marie-Ghislain, né à Gand le 8 janvier 1828;

6° Emilien-Ernest-Ghislain, né à Gand le 8 juillet 1830.

Seconde branche.

IV. Louis Mesdach, secrétaire de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et de Charles-le-Téméraire, était fils puîné d'Olivier Mesdach et de Livine *de Lumene*, dite *van Marcke*. Il mourut le 8 novembre 1459 et fut enterré à Notre-Dame de Bruges. Il contracta deux mariages. Le nom de sa première femme n'est pas connu. La seconde, qu'il épousa le 1er mai 1458, était Elisabeth *de Merendré*, fille d'Adrien. En sa qualité de fils puîné il portait écartelé au 1er et 4e de gueules à trois molettes d'or; au 2e et 3e de sable au bois de cerf d'argent en pal. Seconde branche.

Il eut du premier lit:

1° Louis Mesdach. Sa veuve dont le nom n'est pas connu convola avec Philippe *van de Voorde*. Il eut quatre enfants:

A Nicolas;
B Ghislain;
C Barbe;
D Gilles.

2° Jean Mesdach épousa Marguerite *Fevers*: sa veuve convola avec Adrien *Dierman*;

3° Catherine Mesdach, mariée à Josse *Knoc*, sans enfants;

Il eut du second lit:

4° Josse, qui suit:

V. Josse Mesdach, né posthume le 12 janvier 1459, mort le 12 octobre 1492 et enterré à l'église de Notre-Dame auprès de son père, épousa, le 21 janvier 1485, Elisabeth *van Stavele*, décédée le 15 mai 1523, fille de Jean *van Stavele*. Il écartelait au 2e et 3e d'azur à trois glands d'or. Ils eurent:

1° Louis, qui suit:

Seconde branche.

2° Anne Mesdach, décédée à l'âge de 36 ans, sans alliance;
3° Pierre Mesdach, cordelier à Bruges, mort à Anvers au mois d'août 1532.

VI. Louis Mesdach, avocat au conseil de Flandre en 1522, conseiller audit conseil, commissaire ordinaire au renouvellement de la loi en Flandre, receveur-général de la Flandre occidentale, mort à Gand le 13 mai 1558 et enterré au monastère de Gallilée de cette ville, épousa, le 13 mai 1525, Jacqueline *de Gramez,* dame de Winghene, de Wulfsberghe sous Oedelem et Lisseweghe, de Gramez sous Dutzeele, décédée le 19 octobre 1582, fille de Hugues *de Gramez,* seigneur desdits lieux, et de Jeanne *Cauts.* De ce mariage naquirent :

1° Louis Mesdach, seigneur de Winghene, de Wulfsberghe, de Gramez, secrétaire du roi en ses conseils privé et de Brabant, conseiller au conseil de Flandre, mort le 23 février 1583 et enterré à Saint-François de Tournay, épousa Péronne *Blomme,* veuve de N. *Cuvillon,* procureur à Gand, fille de Pierre. Louis Mesdach écartelait de Stavele; sa femme portait d'or à l'écusson de sable et à trois merlettes de même au chef. De leur mariage naquit une fille :

Louise Mesdach, dame de Winghene, de Wulfsberghe, de Gramez, baptisée le 18 juin 1581, décédée en 1632, se maria, en 1607, avec Jean *de Haveskercke,* chevalier, seigneur de Zedelghem, baron de Winghene.

2° Livine Mesdach, née le 8 janvier 1528, se maria : 1° avec Pierre *de Cautcerburch,* seigneur d'Oplinter, fils de Philippe et d'Éléonore-Jeanne *de Mons;* et 2° avec Jean *Bacx,* sans enfants;
3° Jacqueline Mesdach, née le 29 janvier 1529, religieuse au couvent de Saint-George à Gand;
4° Gérard Mesdach, seigneur de Wulfsberghe, né le 5 novembre 1531, mort le 11 novembre 1590, épousa, le 15 décembre 1582, Jacqueline *de Moscroen,* décédée le 20 février 1619, fille de Jean-Louis. Ils donnèrent aux Récollets de Bruges une belle verrière, ornée de leurs seize quartiers. De leur mariage naquit une fille, savoir :

Hélène Mesdach, dame de Wulfsberghe et Rynacker, née le 7 janvier 1586 et baptisée le lendemain, décédée le 25 juillet 1620, se maria, le 11 avril 1606, avec Philippe *de Crombrugghe,* seigneur de Looveldc, bourgmestre et landhouder de Furnes, en 1622, 1623, né le 22 décembre 1578, mort le 8 septembre 1650 et enterré à côté de sa femme dans le caveau de la famille à Notre-Dame à Bruges, fils de Philippe *de Crombrugghe,* seigneur de Looringhe, et de Gertrude *de Gruutheere.*

5° Josse Mesdach, tué à Malte, au château de Saint-Elmo, par les Turcs, l'an 1565;
6° Anne Mesdach, née le 25 septembre 1534, décédée le 24 mai 1595, se maria avec Matthieu *Ryeel,* veuf de Pétronille *van Palme,* fils de Jean *Ryeel* et de Madelaine *de Corteville;*

7° Jean, qui suit :
8° Cléopatre ;
9° Hélène MESDACH, née le 21 octobre 1540, décédée le 28 juin 1619 et inhumée à Sainte-Walburge à Bruges, se maria : 1° avec François *van Caloen*, fils d'Antoine *van Caloen*, bailli d'Ardoye, et de Françoise *de Wulf*; 2° avec Pierre *Standley*, capitaine anglais;
10° Quintine MESDACH, née le 1er janvier 1543, mariée à Philippe *de Corteville*, fils de François *de Corteville*, conseiller au conseil de Flandre, et de Catherine *de Hoome*.

VII. Jean MESDACH, secrétaire du roi en son conseil privé, né le 15 avril 1535, épousa, le 1er mars 1561, Marie *de Langhe*, fille de Jean, seigneur de Beaulieu, et d'Antoinette *de Aula*, dite *de la Salle*. Elle était veuve, l'an 1582.

De leur mariage naquirent sept enfants, savoir :

1° Corneille, qui suit :
2° Françoise MESDACH, mariée à Christophe-Léonard *de Colonna*, baron de Fels et de Schenkerberge;
3° Jérôme MESDACH, mort en 1604, sans postérité, épousa Élisabeth *Boote*, de Bruxelles, fille de Jean *Boote*, maître de la chambre des comptes en Brabant, et de Marie *van der Dussen;*
4° Anne MESDACH, décédée à Bruxelles le 22 janvier 1652 et inhumée à l'église de la Chapelle;
5° Jacqueline MESDACH, supérieure du couvent de Beaupré, près de Grammont;
6° Catherine MESDACH, religieuse au couvent de Beaupré.

VIII. Corneille MESDACH, contrôleur du scel royal, mort le 10 janvier 1638, épousa Jossine *de Berthy*, décédée le 16 novembre 1665, fille de Théodore *de Berthy*, seigneur de Merxem et de Dambrugge, secrétaire du conseil privé, et d'Agnès *de Boisschot*. Ils gisent à l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit :
2° Agnès ;
3° Bonne-Albertine ;
4° Marie, décédée le 28 août 1672 et inhumée à ladite église de la Chapelle à Bruxelles.

IX. François MESDACH, aggrégé au lignage de Serhuyghs du chef de sa mère par décision du 15 juin 1652, échevin de la ville de Bruxelles en 1667, 1673, 1678, 1679, 1682, bourgmestre de la même ville en 1683, épousa, l'an 1671, Anne-Brigitte *de Ruland*, dite *de Zeelandre*, dame de

Cuerne, fille de Roger-Robert *de Ruland*, dit *de Zeelandre* par adoption, seigneur de Cuerne, châtelain de Courtrai, et d'Antoinette *Denetieres*. De ce mariage naquirent huit enfants, savoir :

1° Charles-Joseph-François, qui suit :
2° Jean-Paul-Bernard Mesdach, capitaine d'infanterie en Espagne, mort au siége de Saragosse en 1719;
3° Théodore-Ghislain-Arnoud Mesdach, mort en célibat le 8 juillet 1730. Il eut un enfant naturel :

Marie Mesdach.

4° Marie-Brigitte, décédée sans alliance l'an 1718;
5° Isabelle-Marie; — 6° Brigitte-Agnès; — 7° Marie-Agnès; — 8° Philippine-Thérèse.

X. Charles-Joseph-François Mesdach, seigneur de Cuerne, d'Ackere et de Merry, mort le 25 février 1719, épousa, le 15 décembre 1708, Catherine-Philippine *de la Kethulle*, dame d'Eversteyn, née le 3 mai 1690, décédée le 19 novembre 1745, fille de Ferdinand-Philippe *de la Kethulle*, seigneur d'Haverie et d'Eversteyn, et de Marie-Philipotte *Madoets*. Elle convola, le 22 septembre 1731, à Gand, avec Jacques-Joseph *Bauwens*.

Charles-Joseph-François Mesdach laissa :

1° Ferdinande-Eugénie-Brigitte, décédée le 3 mai 1725 et inhumée à Saint-Bavon de Gand;
2° Albert-Xavier-Juste, mort en bas âge;
3° Ignace-Benoît, mort en bas âge;
4° Charles-François-Joseph Mesdach, seigneur de Cuerne, d'Ackere et de Merry, mort à Gand le 1er mars 1769 et enterré à Saint-Bavon;
5° Marie-Philippine.

MESNIL DE VOLKRANGE (DE). « Charles, empereur des Romains, nous ayant fait rapport de la personne de notre cher et bien aimé Charles-Théodore Mesnil, capitaine dans le régiment du prince Léopold de Lorraine en notre service, qu'il serait issu de l'ancienne famille d'Hyves, depuis de Reniamont et à présent de Mesnil qui est une des anciennes linagères dites gentilshommes de notre salle à Bastogne en notre pays et duché de Luxembourg; et qu'en cette qualité ses ancêtres y auraient toujours vécu et été reconnus pour personnes nobles et qualifiées, possédant plusieurs fiefs et seigneuries de haute justice, comme en posséderait encore actuellement la mère dudit Charles-Théodore Mesnil; que ses ancêtres auraient été alliés

depuis plusieurs siècles à différentes nobles et anciennes familles, comme il consterait par la carte généalogique qu'il a produite; lesquels, pour la plupart auraient été employés dans les armes pour notre service, comme serait encore actuellement ledit Charles-Théodore Mesnil, qui depuis plusieurs années nous servirait en qualité de capitaine, et qui, pour manifester son zèle et son attachement pour notre service, aurait abandonné sa famille, aux Pays-Bas, ayant fait de grandes et considérables pertes pendant la dernière guerre de Hongrie; qu'il aurait épousé une demoiselle de l'ancienne famille de Waha, dont les ancêtres auraient été honorés par nos glorieux prédécesseurs de plusieurs titres de chevalier et baron, et dont l'aïeul aurait été chambellan des archiducs Albert et Isabelle et son frère serait à présent lieutenant-colonel dans le régiment du prince Léopold de Lorraine, étant une famille qui entre en tous les chapitres des nobles de nos Pays-Bas; et comme ledit Charles-Théodore Mesnil n'aurait rien plus à cœur... faisons et créons icelui Charles-Théodore de Mesnil, baron par ces présentes, lui permettant et consentant qu'il puisse et pourra porter ledit titre de baron de son nom de Mesnil, et l'appliquer... selon l'ordre de primogéniture.... avons aussi pour plus ample grâce accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes que ledit Charles-Théodore de Mesnil, sadite postérité et descendants de léal mariage puissent et pourront dorénavant porter écartelées les armes ordinaires de la famille de Mesnil, qui sont un écu d'argent à trois fasces de gueules avec une étoile de même entre la première et la seconde, avec celles de Waha qui sont un écu de gueules à une aigle d'argent herminée; icelui écu orné d'une couronne à trois fleurons entremêlés de perles, et les faire surmonter de deux heaumes ouverts, le premier de Mesnil, à savoir : avec un bourlet et une étoile de gueules entre un vol d'argent à trois fasces de gueules; et le second couronné à trois fleurons avec une aigle d'argent naissante herminée, et pour supports deux lions de gueules couronnés d'or. Vienne, 3 mai 1721. »

MESSEMAEKERS porte d'azur à la ruche d'or, accompagnée d'abeilles d'or, sans nombre, posée sur une terrasse de sinople semée d'abeilles d'or; coupé de gueules au chevron d'or accompagné, en chef, de deux étoiles à six rais d'or et, en pointe, d'un coq couronné reposant d'une patte sur un tourteau, le tout d'or.

MEULENAER, portant d'argent à trois fers de moulin de sable, est une famille anversoise, dont la noblesse a été confirmée par lettres-patentes du 31 décembre 1757, en faveur de François-Théodore Meulenaer, fils de Pierre-Hubert, seigneur de Stevensweert, et de Jeanne-Catherine *Manghe-*

laer. Il fut commissaire et chef-bailli du pays de Wynendaele, au service de l'électeur palatin, et mourut à Anvers le 3 juillet 1760, laissant de sa femme Marie-Thérèse *Jacobs*, décédée le 22 décembre 1756, deux fils et deux filles.

MEULENAERE (DE), originaire de Roulers.

VI. Pierre-Guillaume DE MEULENAERE, conseiller-pensionnaire et greffier de Roulers, était fils de Pierre DE MEULENAERE, conseiller-pensionnaire et greffier de Roulers, et d'Agnès *le Leu*, dite *le Loup*, sa seconde femme. Il épousa Anne-Pauline *de Brouckere*, fille de George, seigneur de La Butinerie, et d'Anne *Laignel*, dont :

1° Jean-Baptiste, lieutenant au régiment de Caraccioli, puis écoutète de la ville de Roulers, mort en célibat le 9 septembre 1714 ;
2° Anne-Catherine, décédée sans alliance à Bruges le 7 juin 1751 ;
3° Jeanne-Isabelle, décédée sans alliance le 1er février 1713;
4° Pierre-George-Jean, qui suit :
5° Marie-Jacqueline, décédée à Bruges le 22 juin 1711 ;
6° Thérèse-Françoise DE MEULENAERE se maria : 1° le 14 novembre 1673, avec son cousin François DE MEULENAERE, seigneur de la cour de Zedelghem, trésorier de Bruges, fils de Josse et de Jossine *Veranneman*; 2° avec Pierre-Conrad *van der Bruggen*, seigneur de Croonenvoorde, échevin de la ville de Bruges, né à Gand le 18 décembre 1663, mort à Bruges en 1699, fils aîné de Conrad *van der Bruggen*, chevalier, conseiller au conseil privé, et de Jeanne-Marie *de Facuwez*.

VII. Pierre-George-Jean DE MEULENAERE, conseiller-pensionnaire et greffier de Roulers, mort en 1756, épousa, en 1712, Anne-Françoise *Folcque*, fille de Maximilien, seigneur de Milkercke, et de N. *Goudenhooft*, dont :

1° Pierre-François Joseph DE MEULENAERE, seigneur de La Butinerie, de Milkercke, trésorier des vingtièmes à Gand, épousa, à Saint-Nicolas de Gand, le 30 mai 1741, Marie-Claire *van den Bemden*, décédée le 19 novembre 1760, fille de Jacques et de Marie-Josephe *van der Cruycen*. De ce mariage sont nés :

A Marie-Josephe-Charlotte DE MEULENAERE, née à Gand le 18 mai 1742, décédée dans la même ville le 3 janvier 1782 et inhumée aux Dominicains;

B Jean-François DE MEULENAERE, seigneur d'Overwater, comte palatin et chevalier de l'ordre militaire du Christ, par brevet du pape Pie VI, né le 27 avril 1743, mort en célibat à Gand le 9 avril 1786 et enterré à Nazareth;

C Agnès-Albertine, née le 14 mai 1744;

D Eugène-Ferdinand DE MEULENAERE, chanoine régulier de Windesheim à Saint-Martin de Louvain, né le 27 mai 1746;

E Maximilien-Macaire DE MEULENAERE, chanoine de Sainte-Pharaïlde, puis chanoine

gradué de Saint-Bavon le 6 août 1779, official et premier vicaire-général du diocèse de Gand, né le 9 mai 1747, mort à Gand le 3 avril 1834;

F Pierre-George DE MEULENAERE D'OVERWATER, créé baron par diplôme de l'empereur Napoléon, le 3 août 1810, confirmé par le roi Guillaume Ier, né à Gand le 1er avril 1751, mort au château de Weldene le 2 juin 1825, épousa, le 16 avril 1787, Thérèse-Jeanne-Ghislaine *de Loose*, fille de Pierre-François *de Loose* et de Thérèse *Amelot*.

2° Eugène-Ferdinand-Auguste DE MEULENAERE, doyen de Saint-Sauveur à Bruges, puis prévôt à Thourout, mort le 15 décembre 1785, âgé de 64 ans;
3° Maximilien-Baudouin, qui suit:
4° Agnès-Georgine, décédée le 7 juillet 1745.

VIII. Maximilien-Baudouin DE MEULENAERE, conseiller-pensionnaire et greffier de Roulers, épousa, en 1753, Angélique-Louise *Walwein*, fille de Corneille et de Florence *de Wilde*, dont:

IX. Eugène-Jean-Nicolas DE MEULENAERE D'HELE, dit *le baron*, né à Roulers le 8 septembre 1759, mort à Gand le 1er janvier 1837, épousa, le 18 août 1795, à Saint-Bavon de Gand, Lamberte-Charlotte-Louise-Auguste-Ferdinande-Emmanuelle-Adrienne *Limnander de Zulte*, née à Gand le 16 juin 1767, décédée le 7 juin 1834, fille de Joseph-Jérôme-Adrien, seigneur de Zulte, et de Catherine-Françoise-Charlotte-Josephe *de Wautier*, dont:

1° Louise-Angélique-Jeanne DE MEULENAERE, née le 19 février 1798;
2° Charles-Désiré-Maximilien, qui suit:
3° Henri-Ferdinand-Auguste-Ange DE MEULENAERE, premier lieutenant aux dragons hollandais, né à Gand le 28 mars 1801;
4° Reine-Sabine-Maximilienne, née le 23 juillet 1803, décédée sans alliance le 25 mai 1847.

X. Charles-Désiré-Maximilien DE MEULENAERE, né à Gand le 18 novembre 1799, mort le 9 novembre 1841, épousa, le 19 octobre 1837, Charlotte-Marie-Thérèse-Antoinette *de Broeta*, née le 8 décembre 1808, fille de Pierre *de Broeta* et de Charlotte *Odemaer*, dont:

1° Albéric-Charles-Marie, né à Gand le 4 mai 1839;
2° Octave-Louis-Marie-Ghislain, né le 7 juin 1840;
3° Alide-Reine-Charlotte-Marie, née le 12 septembre 1841.

MINCE DU FOND-BARRÉ, originaire du pays de Bresse, fut naturalisé par lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle, en faveur de Florentin MINCE DU FOND-BARRÉ, fils de Jacques MINCE DU FOND-BARRÉ, natif de Sédan, et de Madelaine *de Bourgogne*, issue des seigneurs de Lambermont, qui avait

été page et puis gentilhomme d'Adrien de Noyelles, chevalier, comte de Marle, gouverneur d'Arras, maître-d'hôtel et chef des domaines et finances, et des montres de gens de guerre. La noblesse de cette famille fut confirmée par lettres-patentes délivrées à Prague, le 10 août 1723, en faveur de Jacques MINCE DU FOND-BARRÉ, capitaine au régiment du marquis de Deynze, à Namur, fils de Florentin et d'Isabelle *Tellier*, petit-fils de Florentin, chef des domaines et des finances, et de Jeanne *Rohart*, qui était fille de Pierre *Rohart*, seigneur de Sanghem, au quartier de Lille, et de Jeanne *Aubertin*, de Sédan. Leurs descendants ont porté le titre de baron de Fumal, confirmé par l'empereur Léopold II et le roi Guillaume Ier, en faveur d'Antoine-Joseph-Florentin MINCE DU FOND-BARRÉ, fils d'Antoine-Florentin, et de Hélène-Pétronille-Antoinette, baronne *d'Aix*. Il épousa Albertine-Dorothée-Josephe *le Gillon de Mahagnoul*, et mourut au château de Fumal le 6 septembre 1847, à l'âge de 94 ans, laissant un fils et deux filles.

MINCKWITZ (DE), famille ancienne, originaire de Bohême, s'établit au pays de Liége au commencement du XVIIe siècle. Elle s'est alliée aux familles de Berlo, de Lardenois de Ville, de Hamptiau, d'Arras d'Haudrecy et Fosses. L'origine, la noblesse et l'illustration de la famille de Minckwitz sont constatées par divers documents, notamment par le diplôme donné à Presbourg le 10 octobre 1646 par l'empereur Ferdinand III. L'empereur Rodolphe l'éleva au titre et rang de libre baron du Saint-Empire romain. Le titre de baron a été reconnu par le roi des Belges en faveur de Marie-Thérèse-Ernestine *Fosses*, née DE MINCKWITZ, fille aînée de Jean-Népomucène-Charles-Gaspar, baron DE MINCKWITZ, seigneur de Porcheresse, et de Marie-Thérèse-Louise-Robertine-Josephe *d'Arras d'Haudrecy*.

MISSON, originaire de la province de Namur, porte d'or au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople, deux en chef et une en pointe; surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré d'azur, aux hachements et bourlet d'or et de gueules, sommé d'une couronne d'or à trois fleurons, et pour cimier un trèfle de l'écu.

I. Jean-Jacques MISSON, administrateur-général des domaines, né à Namur le 28 février 1681, mort à Vienne le 17 janvier 1731, fils de François-Joseph et de Jeanne *Libert*, épousa, le 4 juillet 1709, Marie-Josephe *de Bechemont*, née à Marche le 14 août 1682, décédée à Vienne le 3 janvier 1753, dont onze enfants, savoir :

1° François-Joseph, conseiller et secrétaire au conseil-privé, né à Marche le 18 mai 1710, mort en célibat à Bruxelles le 30 décembre 1761 ;

2° Jeanne-Thérèse, née à Marche le 25 décembre 1711, décédée sans alliance à Bruxelles le 22 septembre 1764;
3° Marie-Joséphine, religieuse à Juvigny, sous le nom d'Augustine, née à Marche le 12 février 1713, décédée le 12 mars 1792;
4° Marie-Charlotte, religieuse à Juvigny, sous le nom d'Odille, née à Marche le 24 mars 1714, décédée le 8 mars 1800;
5° Jean-Barthelémi, né à Marche le 6 novembre 1715, mort le 2 juillet 1716;
6° François-Bernardin, né à Marche le 8 juin 1717, mort le 27 septembre 1720;
7° Joseph-Ignace, né à Marche le 30 juillet 1718, mort le 20 octobre suivant;
8° Marie-Claire-Françoise, née à Bruxelles le 6 janvier 1720, décédée sans alliance le 20 octobre 1747;
9° Catherine-Clémence, née à Bruxelles le 22 novembre 1722, décédée à Namur le 19 septembre 1807, se maria, le 4 février 1754, avec Henri-Nicolas *de Posson*;
10° Jean-Maximilien-Urbain, qui suit:
11° Charles-Joseph, capitaine au service d'Autriche, né à Bruxelles le 4 septembre 1725, mort à Prague le 10 janvier 1806.

II. Jean-Maximilien-Urbain MISSON, anobli par lettres-patentes données par Marie-Thérèse, le 6 juin 1775, secrétaire au conseil de Brabant, né à Bruxelles le 27 décembre 1723, mort le 21 juillet 1812, épousa, le 29 juin 1765, Jeanne-Marie *Robyns*, née le 30 mars 1739, décédée le 16 février 1792, dont deux enfants, savoir:

1° Marie-Anne-Charlotte, née à Bruxelles le 20 février 1767, décédée le 9 octobre 1842, se maria, le 5 juillet 1791, avec Auguste-Joseph *de Thysebaert*, membre de l'ordre équestre et des états provinciaux du Brabant, né à Bruxelles le 30 avril 1766, mort le 27 octobre 1822, fils d'Annibal-Norbert-Benoît-Philippe *de Thysebaert* et de Charlotte-Marie-Alexandrine *de Iturrieta*, sa première femme;
2° Martin-Clément, qui suit:

III. Martin-Clément MISSON, conservateur-inspecteur du timbre de Belgique, de 1814 à 1849, membre de la commission des prisons de Bruxelles, né à Bruxelles le 12 février 1769, a épousé, à Bruxelles, le 26 novembre 1800, Eugénie-Jeanne-Thérèse *de Janti*, née à Bruxelles le 11 juin 1779, décédée à Forest le 22 octobre 1839, dont dix enfants, savoir:

1° Paul-Maximilien-Jean, qui suit:
2° Clémence-Marie-Jeanne-Charlotte, née le 22 mai 1803, décédée sans alliance à Bruxelles le 29 novembre 1848;

3° Victor-Auguste MISSON, né le 6 novembre 1804, successivement secrétaire du cabinet du ministre de l'intérieur, chef de bureau de statistique au même département, commissaire de l'arrondissement de Mons, en outre membre des commissions provinciales de statistique, du dépôt de mendicité de Mons, chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, a épousé, à Trith-Saint-Léger, France, le 8 janvier 1839, Sylvie-Josephe *Leclerq*, née à Fontaine-l'Évêque le 13 septembre 1813. C'est à lui que l'on doit l'immense recueil de statistique du royaume de Belgique, entrepris à grands frais et abandonné aujourd'hui avec raison. De ce mariage sont nés :

A Eugénie-Marie-Augustine-Sophie, née le 23 novembre 1839;
B Auguste-Victor-Eugène-Martin-Jules, né le 5 janvier 1841 ;
C Marie-Thérèse-Sylvie, née le 3 juin 1842;
D Mathilde;
E Charles.

4° Justine-Marie-Augustine, née le 27 janvier 1806;
5° Gustave-Martin-Sophie MISSON, né le 29 novembre 1807, a épousé, à Tongres, le 5 août 1840, Caroline-Henriette *de Rosen*, née le 29 avril 1814, fille de Charles-Lambert-Marie-Dieudonné, baron *de Rosen*, et d'Agnès-Thérèse-Henriette *de Saren;*
6° Rosalie-Marie-Louise-Amélie, née le 19 janvier 1811;
7° Louise-Albertine-Marie-Dieudonnée, née le 17 juin 1813;
8° Mathilde-Pauline-Philippine-Calixte, née le 14 octobre 1816, décédée le 1er août 1832;
9° Eugène-Charles-Marie-Laurent, né le 8 juillet 1818, mort le 23 du même mois;
10° Marie-Julienne-Adélaïde, née le 16 décembre 1821.

IV. Paul-Maximilien-Jean MISSON, docteur en droit, secrétaire du cabinet du ministre de l'intérieur sous le gouvernement des Pays-Bas, greffier du sénat de Belgique et vice-président du conseil d'administration de la caisse des pensions des veuves et orphelins, ressortissant au département de l'intérieur, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles le 15 octobre 1801, a épousé, à Ecaussines-Lalaing, province de Hainaut, le 29 mai 1838, Charlotte-Françoise-Aline-Zoé *van der Burch*, née à Ecaussines le 31 octobre 1804, fille de Charles-Albert-Louis-Alexandre-Henri, comte *van der Burch*, général-major au service des Pays-Bas, président du corps équestre du Hainaut, et de Marie-Félicité-Françoise-Ferdinande *de Rodoan*, chanoinesse de Nivelles, dont :

Paul-Martin-Félicité, née à Bruxelles le 14 septembre 1839.

MODAVE (DE) porte d'argent au lion d'azur couronné et lampassé d'or.

MOERMAN (DE), portant de sable à la hache d'or, est originaire de Courtrai et plus anciennement de Therouanne, cette antique ville qui encourut de la part de l'empereur Charles-Quint tout ce que le désir de la vengeance peut inspirer de plus terrible à un despote offensé. Nous possédons une déclaration du magistrat de la ville de Courtrai, délivrée au commencement du dernier siècle, dans laquelle cette origine est reconnue et certifiée conformément aux documents généalogiques de la famille. On trouve dans ces pièces que la famille Moerman a fourni des magistrats à la ville de Therouanne dans les temps les plus reculés et que Marc MOERMAN, aïeul de Guillaume, était à la tête de la magistrature de cette ville lorsqu'elle fut prise et saccagée par Charles-Quint.

VII. Guillaume MOERMAN, dit le Vieux, échevin de la ville de Courtrai en 1583, mort le 8 novembre 1618, épousa, l'an 1572, à Anvers, Marie *Colpaert*, décédée le 14 novembre 1599, fille de Denis et de N. *Bostyn*. Guillaume MOERMAN contribua généreusement à la fondation du couvent des Capucins dans ladite ville.

Il était alors veuf et déjà d'un âge avancé; car les capucins ne furent admis dans la ville de Courtrai par le magistrat que le 20 août 1610, et le bourgmestre de cette ville, Jean *de Tollenare*, seigneur de Cuerne, fils de Jean *de Tollenare*, seigneur dudit lieu, et d'Anne *de Winghene*, posa la première pierre du couvent le 30 mai 1611. Antoine Sanderus, à qui nous empruntons ces détails dans la *Flandria illustrata*, t. III, p. 17, ajoute : « Præcipuus hujus operis fautor, ut propria archiva testantur, fuit Guillelmus MOERMANS, qui sub præcedentis ævi scabinatu mœstoque turbarum tempore perspexerat, quantum rudis præsbiterorum incuria reipublicæ nocuisset. Hinc senex iste tam pios advenas hospitio suscepit collegasque suos commovit ut, impositis illorum curæ sex confessariorum sedibus, variisque prædicatorum muneribus, tam rusticorum quam civium religioni melius consuleretur. »

Guillaume MOERMAN, dit le Vieux, et Marie *Colpaert* ont laissé :

1° Élisabeth MOERMAN, décédée à Bruges le 3 décembre 1652, mariée à Guy *Strabant*, mort à Bruges le 12 décembre 1649, fils de Guy *Strabant* et de Marie *van Nieuwenhuuse*. Ils gisent dans la chapelle du Saint-Sacrement à Notre-Dame de cette ville. Dans cette collégiale se trouvait une pierre de marbre blanc, ornée de deux écussons et portant cette inscription :

Sepulture van d'heer Guido *Strabant*, filius Guido, overleden den XIIe december 1649, ende van jouffrouwe Elisabeth MOERMAN, filia d'heer Guillaume, huysvrouwe van den voornoemden heer Guido, overleden den III december 1652.

888

2° Nicolas MOERMAN, échevin et conseiller-pensionnaire de la ville de Courtrai, épousa Jeanne *de Moor*, dite *Morel*, dont la postérité est éteinte;

3° Robert, qui suit :

4° Guillaume MOERMAN, dit le Jeune, conseiller-pensionnaire de la ville de Courtrai, épousa : 1° Louise *Andries*, fille d'Othon; 2° Jeanne *Colyns*, fille de Jean;

5° Marie MOERMAN, mariée à Michel *Marre*, échevin de la ville de Courtrai.

VIII. Robert MOERMAN, échevin de la ville de Courtrai en 1621, mort le 25 août 1639, épousa Anne *Andries*, fille d'Othon, et laissa :

1° Égide MOERMAN épousa Jeanne-Françoise *van Dale*; ils ont laissé postérité; mais nous n'avons sur elle que des renseignements très-imparfaits. Nous devons nous borner à dire qu'à Saint-Martin de Courtrai, devant la porte de la sacristie, se trouvait une pierre de marbre blanc, avec écussons et portant cette inscription :

Hic jacent Joannes-Guido MOERMAN, juris utriusque licenciatus, toparcha de Duyckingen, defunctus 9 aprilis 1725, et Cecilia *de Vos*, alias *Vossius*, domini Oliverii filia, stemmatis sui ultima, defuncta 5 maii 1737, ætatis 77, cum unico eorum filio Carolo-Guillelmo MOERMAN, defuncto 19 martii 1740.

2° Guillaume, qui suit :

3° Jeanne, décédée sans alliance le 12 mai 1677.

IX. Guillaume MOERMAN, dit *d'Oudewalle*, avocat, échevin et greffier de la ville de Courtrai, mort le 21 décembre 1664, épousa Jeanne-Catherine *Braye*, décédée le 28 avril 1678 et inhumé auprès de son père à l'église de Saint-Martin à Courtrai, fille de François *Braye*, échevin et trésorier de la ville de Courtrai, et de Jeanne *van Wonsel*. Ils ont été inhumés dans le caveau de la famille Braye, à l'église de Saint-Martin, sous une belle pierre de marbre blanc, avec armoiries et portant cette inscription :

Hic corporis et nominis exuvias posuit Franciscus *Braye*, hujus civitatis tùm scabinus tùm thesaurarius, defunctus 30 mai 1661, cujus uxor fuit Joanna *van Woonsel*, patriciæ Antverpiensium gentis, defuncta 3 septembris 1672. Duas reliquit filias Joannam-Catherinam et Annam-Theresiam; hæc nupta consultissimo domino Joanni-Baptistæ *de Meulenaere*, primario hujus urbis conciliario, obiit 12 maii 1691. Illa vero nupta consultissimo domino Guillelmo MOERMAN, majorum instar, ibidem scabino, obiit 28 aprilis 1678. In quo patrum tumulo quiescit Maximilianus-Ignatius *de Meulenaere*, vir consularis juris peritus, mortuus 7 decembris 1736, cum dilectâ suâ conjuge Franciscâ-Joannâ, domini Alberti *de Bersaque* filiâ, mortuâ 12 maii 1737.

De ce mariage naquirent trois enfants :

1° François-Ignace, mort en célibat;
2° Robert-François, qui suit :
3° Anne-Catherine Moerman, décédée le 10 septembre 1731 et inhumée à l'église paroissiale de Menin, mariée à Philippe-François *de le Porte*, conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges.

X. Robert-François Moerman, écuyer, par lettres-patentes du 15 août 1725, seigneur d'Oudewalle et de Romais, plusieurs fois échevin, puis conseiller-pensionnaire de la ville de Courtrai, né en 1656, mourut le 8 février 1733, à Gand, où il s'était établi.

Tout ce qui précède a été prouvé dans les formes authentiques par Robert-François Moerman, seigneur de Romais, à l'effet d'obtenir les susdites lettres-patentes dont nous donnons ici la partie essentielle : « Charles, salut. Pour le bon rapport qui nous a été fait de notre cher et bien-aimé Robert-François Moerman, seigneur de Romais, licencié ès lois et avocat du conseil provincial en Flandres, fils légitime de Guillaume, aussi licencié ès lois et échevin de la ville de Courtrai, en la même province et comté, et de Catherine *Braye*, fille de François, en son vivant aussi plusieurs fois échevin et trésorier de la même ville; que ses devanciers se seraient toujours distingués particulièrement au service des princes-souverains des Pays-Bas, de notre auguste maison, et pour le bien et conservation de leur patrie, même dans les temps les plus rigoureux, et au milieu des troubles des guerres les plus affligeantes et ruineuses, et en des emplois fort honorables de la magistrature de ladite ville à laquelle Guillaume Moerman aurait servi en qualité d'échevin dès l'année 1583, et après lui, en 1602, Nicolas Moerman, licencié ès lois; en 1627, son fils Guillaume, conseiller-pensionnaire, et devant lui à savoir en l'an 1621, Robert Moerman, dont le fils Guillaume, licencié ès lois aurait servi en l'an 1654; que le remontrant, à l'exemple de tous ceux-ci dessus nommés aurait fait valoir son zèle et intégrité plusieurs fois en la desserviture d'échevin à la satisfaction de ses supérieurs, ainsi qu'il nous a fait constater par certificat authentique des bourgmestre et échevins de ladite ville de Courtrai, mais comme il souhaiterait..... Nous.... avoir et porter les armoiries qui sont : un écu de sable à une hache d'or, surmonté d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, aux lambrequins et bourlet d'or et de sable, et pour cimier un sauvage naissant au naturel, couvert et couronné de feuilles de lierre de sinople, portant de ses deux mains sur son épaule dextre une hache dudit écu. Vienne 26 avril 1725. »

Robert-François Moerman épousa, à Courtrai, Catherine-Thérèse *van Neste,* décédée à Gand le 12 avril 1759. Ils gisent à Saint-Michel de Gand, sous une petite pierre en marbre blanc, décorée de l'écusson de la famille Moerman et portant cette inscription :

Sepultura patriciæ Cortracensium familiæ Moerman.

De ce mariage naquit un fils, savoir :

XI. François-Robert, vicomte de Moerman, par lettres-patentes accordées le 31 mars 1762, par Marie-Thérèse, de son propre mouvement, vicomte d'Harlebeke, seigneur d'Oudewalle, de Ledeghem, etc., bourgmestre de la ville de Courtrai en 1740, haut-pointre de la châtellenie dudit Courtrai, enfin conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles en 1743, né en 1695, mort à Gand le 14 janvier 1765, épousa, à Courtrai, le 13 avril 1716, Catherine-Thérèse *Robette,* décédée le 22 août 1761, fille de Jean, seigneur de Leystraete, de Berghen, etc., échevin de la ville de Courtrai, et de Jeanne *van Dale.* Ils gisent à Saint-Michel.

Depuis l'acquisition de la vicomté d'Harlebeke qu'il avait faite le 19 juin 1731, François-Robert de Moerman, seigneur d'Oudewalle, se qualifiait de vicomte d'Harlebeke. Il est probable que cette qualification n'a pas été dans le principe généralement acceptée, car le seigneur d'Oudewalle s'est adressé à ce sujet à la cour de Vienne; sa requête fut envoyée par le conseil privé, sous la date du 12 mai 1741, à l'avis de la chambre héraldique. Cette chambre spécialement convoquée par le premier héraut d'armes, dit Toison d'or, porta une décision solennelle le 7 juin 1741, d'après laquelle il fallait faire une distinction entre les titres d'honneur et ceux d'office; pour les premiers il fallait absolument une déclaration confirmatoire du prince; mais, ajoutent les héraults d'armes : « Si à l'office est attaché un titre ou dignité d'honneur, notamment celui de vicomte, la décision n'est plus si claire, attendu que les anciennes vicomtés si bien dans leur source que dans leur progrès, ont été de véritables offices du passé; comme la fonction, ou exercice de l'office, se fait autant pour l'utilité et repos du public que pour le service de Sa Majesté, il serait difficile à comprendre comment on pourrait faire cesser ledit titre puisque l'office par cette privation se trouverait sans nom; vouloir réunir le titre de vicomte à la seigneurie royale et au domaine de Sa Majesté, sans que l'office s'y unisse en même temps, serait une chose non-seulement énigmatique, mais il y aurait même du contradictoire, le titre étant le revêtement de l'office et qui en paraît être inséparable.

« Si donc l'office héréditaire et féodal de la vicomté d'Harlebeke a de par

soi quelque fonction ou exercice dans la province de Flandre, par rapport à la châtellenie de Courtrai, dans quel dernier département cette vicomté est située, cela ferait sur ce pied certainement une influence dans le gouvernement ordinaire des Pays-Bas, à qui il appartient de maintenir les offices en l'état où ils sont et particulièrement ceux qui sont convoqués dans des assemblées générales, soit de toute la province ou dans quelque département d'icelle, et comme l'office ne marche point, en convocation sans titre pour conserver son rang et sa prééminence tout ainsi qu'il y est appellé par des lettres convocatoires ou *Beschryff-brieff*, dont la superscription ou l'adresse porte toujours le titre ou la dignité de l'office; ce que le suppliant a fait voir par une grande quantité de lettres convocatoires, écrites à ses prédécesseurs successivement en icelui office; ce sont donc des marques très-évidentes que l'office de la vicomté d'Harlebeke subsiste encore présentement, et qu'étant devenu héréditaire et feudataire, il est de droit que le suppliant exerçant son dit office, puisse jouir aussi de tous titres et prérogatives y attachés, de la même façon et manière que ses prédécesseurs ont toujours fait.

« Le suppliant, par précaution et pour autant que de besoin, ne demande la confirmation du titre de vicomte d'Harlebeke que tant seulement pour sa personne comme étant en office et non pour ses enfants et descendants, tellement que sa supplication ne comprend pas une propagation dudit titre dans sa famille, mais uniquement, quant à lui, d'en jouir comme ses prédécesseurs en office ont joui; il s'en suit donc que son fils ainé, en entrant dans ledit office, après le décès de son père, et qu'ayant relevé et fait hommage dudit office à Sa Majesté, serait indispensablement obligé d'en lever un pareil acte de confirmation, de même que son père aurait fait et ainsi successivement en après tous ceux qui parviendront audit office de vicomte d'Harlebeke. »

Le diplôme de vicomte octroyé par l'impératrice Marie-Thérèse, justifie ce qui précède : « Marie-Thérèse, salut. Nous ayant été représenté que notre cher et féal François MOERMAN D'OUDEWALLE, conseiller et maitre de notre chambre des comptes aux Pays-Bas, descendrait d'une famille honorable qui depuis le règne de Charles-Quint jusqu'à présent aurait constamment été attaché à notre auguste maison et aurait occupé des emplois dans la magistrature, et étant informé par le rapport de notre gouvernement général que ledit conseiller et maitre MOERMAN D'OUDEWALLE, désirait, à cause de son grand âge, de pouvoir se retirer dans la province de Flandre pour y finir tranquillement ses jours, en conservant toutefois son caractère avec les franchises et prérogatives y annexées. Nous avons bien voulu lui accorder

cette permission conformément à ses désirs; et voulant en outre lui donner un témoignage de notre royale bienveillance pour les bons et longs services qu'il nous a rendus, savoir faisons que de notre propre mouvement, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, nous l'avons fait et créé, le faisons et créons vicomte de son nom de Moerman, ainsi que ses enfants, et descendants, de l'un et de l'autre sexe, nés et à naitre de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture, vicomtes et vicomtesses, etc. »

De ce mariage naquirent :

1° Robert-Jean, qui suit :

2° Jean-Joseph de Moerman, doyen de l'église collégiale de Saint-Sauveur à Bruges, prévôt de celle de Saint-Hermès à Renaix, député primaire de la part du clergé aux états de Flandre de 1755 à 1758, chapelain de la cour à Bruxelles, et aumônier du prince Charles de Lorraine, né à Gand le 1er novembre 1718, mort dans la même ville le 15 avril 1796 ;

3° Marie-Madelaine-Thérèse de Moerman, née le 17 août 1720, décédée le 10 avril 1786, se maria, à l'église de Caudenberg à Bruxelles, au mois d'août 1747, avec Charles-Constantin *van der Straten*, seigneur de Ten-Aerden, de Stavele, bourgmestre de la ville de Courtrai, conseiller-actuaire des états de Flandre, et enfin, grand-bailli du Vieux-Bourg de Gand, mort à Gand le 14 février 1788, fils de Charles-Alexandre *van der Straten*, seigneur de Stavele, conseiller-pensionnaire de Courtrai, et de Jeanne-Marie-Rufine *le Ghez ;*

4° François-Augustin de Moerman, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame à Courtrai, doyen de ladite église le 11 juillet 1771, né à Gand le 3 mai 1722, mort le 9 janvier 1785 ;

5° Emmanuel-Bernard de Moerman, conseiller au conseil de Flandre en la place de César-Ferdinand Coppens, par lettres-patentes du 2 juin 1755, né le 6 janvier 1725, mort de la petite vérole le 22 janvier 1764, âgé de 39 ans, et enterré à Saint-Michel de Gand, épousa, le 5 septembre 1761, Anne-Marie-Françoise-Joséphine *Maelcamp*, née à Gand le 2 août 1737, décédée à Gand le 3 octobre 1795, fille d'Etienne-François-Michel *Maelcamp* et de Marie-Thérèse-Josephe *van de Woestyne.*

De ce mariage naquit une fille :

Marie-Françoise-Anne de Moerman, née à Gand le 2 septembre 1762, décédée le 19 avril 1795 et inhumée à Denterghem.

XII. Robert-Jean, vicomte de Moerman et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, de Voorhout, d'Ayshove, etc., haut-pointre de la châtellenie de Courtrai en 1743, grand-bailli du pays de Waes en 1754.

Au sujet de cette nomination, la chronique manuscrite du pays de Waes fait l'exposé suivant :

Op den 17 september 1754, heeft jer Robert-Jean Moerman, heere

van Ledeghem, gedaen ende gepresteert den eedt als hoog-balliu van den lande van Waes, in handen van j[er] François-Joseph de Castro y Toledo, heere van Villers-Perwin, Puyvelde, etc., oudsten hooft-schepenen, dat met alle de plechtigheden van ouds geplegen; ende gemerkt dat in zyne patente differente emolumenten hem waeren geattribueert, dewelke geene hoog-ballius en hadden geprofiteert, tot nieuwe belastinge van deze land, weerd geresolveert den voornoemde heere niet anders te admitteren tot den gewoonlyken eedt als onder reserve ende protestatie van dat hooft-schepenen in hun geheel zullen blyven ten aensien van het gene in de voorseyde patente contrarie wordt bevonden zoo aen de voorgaende patenten als aen de decreten verleend nopende hunne emolumenten; ten welken eynde hem copie van hunne resolutie was ter handt gestelt door den heere pensionnaris voor het doen van den eedt. Les droits particuliers et les faveurs que le gouverneur-général des Pays-Bas avait bien voulu attacher à la nomination du haut-pointre de la châtellenie de Courtrai à la place de grand-bailli du pays de Waes, donnent une idée du crédit dont la famille Moerman jouissait à la cour de Bruxelles; ce crédit était la conséquence naturelle de son attachement à la personne du gouverneur-général le prince Charles de Lorraine et à la maison d'Autriche dont elle avait salué avec amour l'avènement après les terribles épreuves auxquelles le pays avait été longtemps exposé. Le grand-bailli s'inclina en apparence devant l'autorité des hauts-échevins. Pour ne rien perdre des faveurs qui avaient été promises et même garanties, il sollicita du gouverneur l'autorisation de composer dorénavent le collége de personnes capables et dignes qui seraient à même de lui rembourser l'engagère qu'il avait donnée pour sa charge de haut-bailli. Ce décret, du 6 décembre 1756, rencontra aussi une forte opposition.

L'envie à laquelle le grand-bailli du pays de Waes était en butte, se manifesta sans ménagement après la mort de son père : les droits au titre du vicomte d'Harlebeke furent de nouveau contestés.

Il présenta, à ce sujet, une requête au prince Charles de Lorraine; en voici un fragment : « Remontre en très-profond respect, messire Robert-Jean, vicomte DE MOERMAN et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, grand-bailli du pays de Waes, qu'ayant plu à S. M. l'impératrice-reine apostolique, d'accorder à feu son père François MOERMAN D'OUDEWALLE, en son vivant conseiller et maître de la chambre des comptes, le titre de vicomte pour lui et tous ses descendants de l'un et de l'autre sexe, selon l'ordre de primogéniture, le père du remontrant qui avait acquis par achat du 19 juin 1731, la vicomté héréditaire d'Harlebeke, ensuite de l'acte de pos-

session, s'est qualifié depuis cette grâce du titre *de vicomte de Moerman et d'Harlebeke*. — Qu'après son décès le remontrant, comme son fils aîné, a pris également possession de la même vicomté héréditaire avec les formalités usitées, comme il se voit de la pièce ci-jointe, et s'est qualifié du titre *de vicomte de Moerman et d'Harlebeke*. »

Les motifs émis par la chambre héraldique en 1741, en faveur du père du remontrant, pouvaient être invoqués par celui-ci. Aussi la décision du gouverneur-général des Pays-Bas ne se fit pas attendre ; la voici :

« Son Altesse royale ayant eu rapport de cette requête et de l'avis y rendu par ceux de la même chambre des comptes, a déclaré et déclare, que le suppliant est en droit de se qualifier *de vicomte d'Harlebeke ;* ordonnant à tous ceux qu'il appartient de se conformer à la présente disposition, de quoi il sera donné part à ceux de la chambre des comptes. Fait à Bruxelles le 5 février 1766. »

Robert-Jean, vicomte DE MOERMAN et d'Harlebeke, né à Gand le 12 février 1717, mort le 20 mai 1777 et enterré à Ledeghem, près de Courtrai, épousa, à Gand, le 3 septembre 1746, Françoise-Jeanne-Baptiste-Lutgarde *Maelcamp*, née le 16 juin 1720, décédée à Saint-Nicolas le 7 octobre 1796, fille de Jacques-Fortunat et de Sabine-Jeanne *du Bois*.

De ce mariage naquirent :

1° Charles-Robert-François-Ghislain, vicomte DE MOERMAN et d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, né le 1er août 1749, se destina au service militaire : dès l'année 1766, il était cadet ; il fut ensuite enseigne au régiment de Saxe-Gotha, et en 1768, capitaine au régiment de Los-Rios, puis de Clerfayt, au service d'Autriche; il mourut à Gand le 1er novembre 1801 ;

2° Matthieu-Joseph-Robert-Ghislain, qui suit :

3° Jean-Joseph-Ladislas, dit le chevalier DE MOERMAN, haut-échevin du pays de Waes, haut-pointre de la châtellenie de Courtrai, né à Gand le 27 juin 1752, mort le 1er janvier 1801, épousa, à Saint-Bavon de Gand, le 6 mai 1780, Anne-Bernardine-Françoise *Odemaer*, fille de George et d'Anne-Lucie *Odemaer*. Après le décès du chevalier DE MOERMAN, elle convola, le 7 septembre 1802, avec Emmanuel-Philippe-Joseph *Blondel ;*

4° Marie-Thérèse-Josephe-Ghislaine, née le 7 avril 1754, décédée au château de Buisseret à Seneffe le 4 août 1806 ;

5° Agnès-Françoise-Ursule-Ghislaine DE MOERMAN, née le 21 octobre 1755, décédée à Bruxelles le 28 avril 1815, se maria, à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 7 février 1781, avec Maximilien-Marie-Emmanuel-Désiré-Ghislain *de la Kethulle*, né le 2 septembre 1754, mort à Bruxelles le 15 janvier 1812, fils de Nicolas-Ignace et de Thérèse-Angéline-Alexandrine *Thyerin*, dame d'Oostdonck. Ils gisent à Laeken ;

6° Bernardine-Colette-Ghislaine, née le 18 octobre 1756, décédée sans alliance le 5 décembre 1812 et inhumée à Nieukercke, au pays de Waes;

7° Marie-Madelaine-Adélaïde-Ghislaine DE MOERMAN D'HARLEBEKE, née à Gand le 31 août 1759, décédée à Bruxelles le 7 février 1835, se maria, au mois de juillet 1788, avec Guillaume-Hubert-Joseph-Ghislain *Charliers*, dit *de Buisseret*, né le 13 février 1753, mort à Bruxelles le 14 juillet 1818, fils de Simon-Benoît-Joseph, seigneur de Buisseret, et d'Isabelle-Thérèse *Pipenpoy;*

8° Thérèse-Jacqueline-Marie-Ghislaine DE MOERMAN D'HARLEBEKE, née à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 1er novembre 1760, décédée au château de Louvignies, en Hainaut, le 9 juin 1840, se maria, le 3 octobre 1803, à Bruxelles, avec Balthazar-Charles-Ghislain *de Villegas*, dit *de Saint-Pierre*, né le 2 mai 1755, mort à Bruxelles le 27 octobre 1835, à l'âge de 80 ans, fils de Gaspar-Bernard-Jean-Dominique *de Villegas*, comte de Saint-Pierre, et d'Isabelle-Marguerite-Théodore-Josephe *van der Laen*, vicomtesse de Thieuloye.

XIII. Matthieu-Joseph-Robert-Ghislain DE MOERMAN D'HARLEBEKE, seigneur de Ledeghem, de Voorhout, grand-bailli du pays de Waes par serment du 13 mai 1778, député aux états de Flandre, né le 15 mars 1751, mort le 8 février 1812 et enterré à Saint-Gilles, au pays de Waes, épousa, le 17 octobre 1795, Isabelle-Marie-Ghislaine *de Waepenaert*, née à Saint-Nicolas, au pays de Waes, le 26 juillet 1773, décédée à Gand le 25 juin 1822 et inhumée à Saint-Gilles susdit, fille de Louis-Philippe *de Waepenaert*, seigneur de Clefs et de Bleyenberg, haut-échevin du pays de Waes, et de Marie-Livine-Ghislaine *van der Sare*, dont :

1° Louise-Françoise-Marie-Ghislaine DE MOERMAN D'HARLEBEKE, née à Saint-Nicolas le 12 août 1796, se maria, à Gand, le 23 juillet 1828, avec Othon-Constant *Grart d'Affignies*, major de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de Léopold, mort au château de Voorhout, sous Kemseke, au pays de Waes, le 10 juin 1848;

2° Charles-Marie-Ghislain, qui suit :

3° Marie-Adélaïde-Ghislaine DE MOERMAN D'HARLEBEKE, née à Saint-Nicolas le 8 mai 1799, s'est mariée, le 15 novembre 1820, avec François-Bernard *de Munck*, membre du conseil provincial, bourgmestre de Saint-Nicolas, né le 28 octobre 1794, fils d'Ivon-Jean *de Munck*, haut-échevin du pays de Waes, et de Marie-Isabelle *Wouters*.

XIV. Charles-Marie-Ghislain, vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE, par diplôme du roi Guillaume Ier, du 1er août 1822, né à Saint-Nicolas le 21 octobre 1797, membre de l'ordre équestre et des états de la province de la Flandre orientale, conseiller de régence de la ville de Gand, commis-

saire de l'arrondissement de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold, a épousé, le 7 octobre 1823, Désirée-Marie-Ghislaine *Pycke de Ten-Aerden*, née le 27 mars 1799, fille de François-Joseph et de Marie-Josephe-Caroline *van der Straten*, dame de Ten-Aerden. Par arrêté royal du 19 mars 1847 et les lettres-patentes subséquentes le titre de vicomte fut transmis, par un mouvement spontané du roi Léopold Ier, du vivant de Charles-Marie-Ghislain, vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE, à tous ses descendants mâles.

De ce mariage sont nés :

1° Marie-Désirée-Colette-Ghislaine, née le 11 novembre 1824;
2° Emma-Thérèse-Marie-Ghislaine, novice chez les dames du Sacré-Cœur à Jette, lez-Bruxelles, née le 20 octobre 1827;
3° Léonie-Victoire-Marie-Ghislaine, religieuse au couvent de Berlaymont à Bruxelles, née le 8 novembre 1828, décédée audit couvent le 25 août 1850;
4° Léon-Matthieu-Robert-Louis-Ghislain, jumeau de la précédente, vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE, né le 8 novembre 1828;
5° Zoé-Pauline-Colette-Ghislaine, née le 18 décembre 1829;
6° Alix-Colette-Thérèse-Ghislaine, née le 1er octobre 1833;
7° Emérence-Caroline-Joséphine-Ghislaine, née le 24 mars 1835;
8° Anne-Victoire-Colette-Ghislaine, née le 18 mai 1839;
9° Alfred-Joseph-Louis-Ghislain, vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE, né le 18 mars 1841.

MOFFAERT (DE) porte d'or à la fasce d'argent frettée de sable.

MOLS. « Marie-Thérèse, etc., salut. De la part de nos chers et amés François-Jean-Joseph et Michel-Ange-Joseph MOLS, frères, natifs et habitants de notre ville d'Anvers, nous a été très-humblement représenté qu'ils sont fils légitimes de François MOLS, de son vivant du conseil de la même ville, et de Marie *Auvray*; qu'ils seraient d'une famille patricienne d'Anvers où leurs ancêtres auraient été plusieurs fois employés dans la magistrature; que les remontrants pourvus de biens suffisants pour vivre avec décence, désireraient au moyen de quelque grâce de notre munificence, être à portée de faire éclater avec quelque distinction leur zèle et leur attachement pour notre auguste maison, dans les occasions qui pourraient s'en présenter, et d'amener leurs descendants et alliés à suivre leurs traces. Nous suppliant à ces causes de daigner les anoblir avec leur postérité légitime, et leur permettre de porter pour armoiries un écu d'or à deux merlettes de sable, au franc quartier d'azur, chargé d'un arbre d'or; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourlet d'or, d'azur et de sable, et pour cimier un arbre d'or entre un vol de sable et d'or. Nous, etc. Vienne, le 12 mai 1756. »

MONTIGNY (DE). « Marie-Thérèse. De la part de Jean-Charles-Étienne de Montigny, seigneur de la cour et seigneurie de Thommen en notre duché de Luxembourg, lieutenant-général et colonel d'un régiment de cavalerie, au service du sérénissime prince l'électeur de Hanovre, roi de la Grande-Bretagne, nous a été respectueusement représenté, que feu son père aurait été général-major, et également colonel d'un régiment de cavalerie au même service ; que son aïeul aurait été employé aussi en qualité de général-major à celui des glorieux ancêtres de Sa Majesté l'empereur, notre très-cher et très-aimé époux ; que son bisaïeul aurait été colonel d'un régiment d'infanterie, au service de la couronne d'Espagne ; que le remontrant aurait au surplus le bonheur d'être notre sujet, ayant été reçu en cette qualité lors de la mort de son père, dans l'état noble de notre duché de Luxembourg et comté de Chiny ; et qu'il serait en état de produire d'autres circonstances honorables et distinguées de sa famille, si la maison de ses ancêtres avec tous leurs papiers et effets n'eussent été brûlés et dispersés à deux reprises par les ravages des troupes françaises, encore avant la guerre pour la succession de la monarchie d'Espagne ; et entre autres, à ce qu'il croit, des lettres-patentes pour le titre de baron dont son père aurait été constamment qualifié ; qu'outre le zèle et l'attachement qu'il aurait fait paraitre pour le bien de notre royal service, durant la dernière guerre aux Pays-Bas, il serait reconnu pour très-distingué et recommandable dans l'électorat de Hanovre, où il serait pareillement qualifié dans le public du titre de baron ; que sous l'appui de ces motifs et circonstances, il nous suppliait de daigner lui accorder de nouveau et confirmer pour autant que de besoin, le même titre de son nom de Montigny, avec permission d'augmenter les armoiries de sa famille, qui sont d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois glaives d'argent, deux en chef et un en pointe ; supports deux lions d'or, armés et lampassés de gueules ; en les écartelant au premier et quatrième de celles-ci ; au deuxième et troisième de gueules au lion d'or, tenant de la patte droite un glaive d'argent. Nous, etc. Vienne, le 21 février 1755. »

MOREAU DE BELLAING porte d'azur à la bande d'argent chargée de trois mouchetures d'hermines de sable ; pour supports un sphinx de sable à la face de carnation et un griffon aussi de sable langué de gueules ; l'écu sommé d'une couronne de baron, surmontée de deux huchets aboutés d'or en sautoir ; et pour cimier une tête et col de griffon langué de gueules. Cette famille, originaire de France, a été admise dans la noblesse belge par diplôme du 21 mars 1817, en faveur de Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, ancien seigneur dudit Bellaing, mort à Mons le 25 jan-

vier 1827, qui avait épousé dans ladite ville, en 1773, Marie-Ange-Dominique-Josephe *Recq*, décédée à Mons le 14 novembre 1818. Voyez *Huyttens*, tableau VI.

MOREAU DE BIOUL. « Charles. Pour le bon rapport qu'on nous a fait de notre cher et bien-aimé Guillaume-Nicolas MOREAU, seigneur de Bioul au comté de Namur et de Domelbrouck en Flandre, bailli et mayeur de la ville et dépendance de Charleroi (par patente du 6 mars 1704), fils d'André MOREAU et de Marie-Jeanne *de Bouille*, fille de David et d'Anne *Perpere*, nobles familles des Pays-Bas, comme il consterait par les attestations de l'état noble du duché de Luxembourg; qu'il serait petit-fils de Guillaume MOREAU, maître de forges et premier syndic du couvent des Récollets à Fontaine-l'Évêque, et de Sébastienne *de Darmy*, et arrière-petit-fils de Jean MOREAU et d'Anne *Motte*, tous terriens dans les provinces de Namur, de Hainaut et de Flandre, qui auraient de tout temps vécu en gens nobles, ayant possédé des fiefs et été alliés à des familles nobles; que le remontrant aurait épousé Marie-Josephe *de Bilquin*, sa cousine, fille de Guillaume, écuyer, en son vivant grand-bailli des bois et forêts de l'électeur de Cologne, l'évêque et prince de Liége, seigneur de Marchienne-au-Pont et de Mons-sur-Marchienne, et de Marie-Agnès *de Baillencourt;* petite-fille d'Antoine *de Bilquin* et de Sébastienne MOREAU; que ladite Marie-Agnès *de Baillencourt* serait fille de Guillaume *de Baillencourt* et de Catherine *Chenes*, et nièce de feu François *de Baillencourt*, évêque de Bruges, où les oncles du remontrant auraient été chanoines, l'un archidiacre et tous les deux députés aux états de Flandre; que Guillaume MOREAU, issu cousin germain du remontrant, aurait obtenu des lettres-patentes de baron le 15 juillet 1703; que Nicolas MOREAU, natif de Braine-le-Comte, anobli l'an 1626, serait supposé avoir été le trisaïeul du remontrant, mais qu'il ne pourrait en justifier la descendance pour avoir perdu ses titres et papiers, en partie au dernier bombardement de Charleroi, et en partie dans l'église de Braine-le-Comte où son père aurait fait transporter ses meilleurs effets, immédiatement avant qu'elle fut saccagée et pillée par les ennemis, qui en ont aussi brûlé les registres mortuaires et baptismaux; les anciennes pierres sépulcrales donnant cependant encore à connaître les armoiries des familles ci-dessus énoncées dont le remontrant et son épouse descendaient. A ces causes, voulant élever ledit remontrant au titre de chevalier, d'autant plus qu'il est pourvu, comme nous entendons, de bons et compétents moyens pour s'entretenir honorablement en cet état, nous..... permettons audit Guillaume-Nicolas MOREAU et à sadite postérité de pouvoir faire surmonter ses armes qui sont

un écu d'or au soc de charrue de sable, d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or aux hachements d'or et de sable, et pour cimier un more naissant de même la tête liée d'argent, tenant à la dextre une épée au naturel et reposant la senestre sur la hanche gauche, de faire supporter ces armes par deux mores, celui à dextre tenant une banderolle aux armes de Moreau, parties avec celles de Bouille, et celui à senestre celles de Bilquin, parties avec Baillencourt, et de les décorer d'une couronne d'or sur le heaume, au lieu de bourlet, etc. Vienne 9 juin 1731. »

MOREL porte d'argent à la fasce vivrée de sable. Cette famille est maintenant établie à Gand, à Tournay et à Bruxelles. A l'occasion de deux diplômes du 7 février 1768 et du 4 janvier 1769, les pétitionnaires ont remontré que leur famille était issue des Morel de Tangry, d'Artois, et leur soutennement a été sanctionné par sentence solennelle de la chambre héraldique le 14 juin 1791.

I. Antoine MOREL, fils de Jean et de Jeanne *Parent*, vint chercher un asile à Audenarde durant les troubles de France. Il mourut à Gand le 9 février 1670 et fut enterré à l'église de Saint-Jacques. Il avait épousé, à Audenarde, Françoise *de Backere*. Il portait d'argent à la fasce vivrée de sable, accompagnée, comme brisure, de trois étoiles d'or à six rais, deux en chef et une en pointe. Cette brisure était empruntée à l'écusson de sa mère, lequel était d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or à six rais. Antoine MOREL et Françoise *de Backere* ont laissé :

1° Gérard; — 2° Josse;
3° Charles-François, qui suit :
4° Louis.

II. Charles-François MOREL, né à Audenarde et baptisé à Sainte-Wandru le 13 avril 1623, épousa, dans ladite église, le 26 avril 1645, Anne *van Pandelaere*, dont :

1° Gérard; — 2° Antoine; — 3° Charles;
4° Gilles-Albert MOREL, avocat au conseil de Flandre, épousa Anne-Nicole *van Leeuwe*, dont postérité;
5° Josse, qui suit :
6° Philippe.

III. Josse MOREL, né le 17 octobre 1661, épousa Adrienne *Devenyns*, dont :

1° Gilles-Emmanuel, qui suit :

2° Alphonse-Louis MOREL, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 5 novembre 1695, mort le 17 février 1765 et enterré à Saint-Jacques susdit, sous une pierre ornée de son écusson, épousa, en 1728, Marie-Elisabeth *Fion*, native de Verviers, fille d'Edmond *Fion* et de Jeanne *Dexhoré*, ci-après.

IV. Gilles-Emmanuel MOREL, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 12 mars 1688, mort en ladite ville le 26 janvier 1742, épousa, à Courtrai, le 4 juin 1713, Anne-Thérèse *Nolet*, née le 7 juin 1689, décédée le 1er janvier 1763, fille de Pierre *Nolet* et d'Anne *van den Berghe*, dont :

1° Josse-François-Joseph, qui suit :
2° Jean-Adrien-Léonard, surnommé *le prince Morel*, à cause de son faste, né le 18 décembre 1716, mort subitement à sa maison de campagne à Heusden, près de Gand, au mois de juillet 1774;
3° Barbe-Thérèse-Louise, née le 23 avril 1720, décédée le 18 mars 1803, se maria, à l'église de Saint-Michel, le 4 août 1739, avec Jean-Norbert-Martin *Huyttens*, né à Gand le 25 juin 1710, mort le 27 mars 1763, fils de Jean-Norbert et de Françoise-Pétronille *de Villaeys*.

V. Josse-François-Joseph MOREL, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 14 avril 1714, mort le 5 mars 1797, épousa, le 30 mai 1737, à l'église de Saint-Jacques de ladite ville, Thérèse-Jossine *de Potter*, née le 8 novembre 1716, décédée le 19 juin 1785, fille de François-Paschase et de Marie-Jeanne *Goethals*, dont :

1° François-Josse-Adrien MOREL, né le 30 mai 1738, mort en célibat;
2° Gilles-Emmanuel, né le 27 avril 1740, mort en célibat à Cadix le 21 avril 1798;
3° Anne-Philippe-Thérèse MOREL, née le 31 octobre 1741, décédée le 31 juin 1774, se maria, à l'église de Saint-Michel de Gand, le 14 janvier 1769, avec Guillaume-Joseph-Alois *Goethals*, né le 6 mars 1740, mort à Paris le 26 septembre 1791, fils de Guillaume-Josse-François et de Jeanne-Thérèse *Leuwers*. Il convola, le 5 novembre 1778, avec Marie-Josephe-Colette *Ramont;*
4° Marie-Jeanne-Thérèse, née le 16 février 1743;
5° Thérèse-Jeanne-Colette MOREL, née le 7 mai 1744, décédée à Gand le 18 juillet 1823, se maria, à l'église de Saint-Michel, le 2 mai 1800, avec Pierre-Jean *Surmont*, seigneur de Volsberghe, veuf de Marie-Anne-Catherine *Boghe*, né à Courtrai le 3 janvier 1741, mort à Gand le 30 septembre 1811, fils de Guillaume-Bernard *Surmont* et de Bernardine *Goetghebuer ;*
6° Marie-Barbe-Louise MOREL, née le 7 février 1746, décédée sans enfants le 18 novembre 1783, se maria, le 30 avril 1779, avec Josse-Charles *Goethals*, né le 15 avril 1745, mort le 22 octobre 1812, fils de Josse-Laurent et de Thérèse-Rosalie *de Vylder ;* il convola, le 12 septembre 1786, avec Isabelle-Jeanne-Colette *Standaer ;*

7° Jean-Bernard-Josse, qui suit :
8° Catherine-Joséphine, née le 18 mars 1749, décédée en bas âge;
9° Charles-Léonard, né le 12 octobre 1750, mort en célibat;
10° Louis-Josse, né le 3 janvier 1752, mort le 23 mai 1781 ;
11° Isabelle-Thérèse, née le 29 septembre 1753, décédée à Gand le 14 janvier 1827;
12° Philippe, mort en bas âge.

VI. Jean-Bernard-Josse MOREL, dit *de Boucle*, secrétaire aux Parchons de Gand le 3 mars 1777, conseiller assesseur du Mont-de-Piété, né le 7 juin 1747, mort le 29 juin 1817, épousa, le 13 mai 1774, Cornélie-Thérèse-Madelaine *van Melle*, née le 30 avril 1744, décédée à Gand le 26 février 1801, fille unique de François *van Melle*, seigneur de Boucle-Saint-Denis, de Buysere, etc., et de Thérèse *de Pauw*. Par déclaration solennelle de la chambre héraldique, du 14 juin 1791, il fut décidé que Jean-Bernard-Josse MOREL, seigneur de Boucle, pouvait jouir librement des armoiries portées par ses ancêtres et sa famille, comme toutes personnes nées nobles. De ce mariage naquirent :

1° Thérèse-Françoise-Colette MOREL, née le 9 août 1776, décédée à Gand le 22 février 1849, se maria, à l'église de Saint-Michel de ladite ville, le 10 août 1796, avec Emmanuel-Joseph-Ghislain *Maelcamp*, né le 23 juillet 1774, mort le 10 mars 1840, fils d'Étienne-Jean-François et de Marie-Barbe *Pycke*;
2° Marie-Jossine-Colette, née le 15 juillet 1777;
3° Caroline-Isabelle-Jeanne, née le 25 août 1778;
4° Julie-Colette-Françoise MOREL, née le 6 octobre 1779, se maria avec Edmond *Vauthier*;
5° Jean-Louis-Pierre-Joseph MOREL, dit *de Boucle*, né le 10 juillet 1781, mort en célibat à Gand le 7 août 1846;
6° Henri-Charles-Joseph, qui suit :

VII. Henri-Charles-Joseph MOREL, né le 3 mai 1784, épousa Suzanne-Caroline *Poelman*, décédée le 16 janvier 1847, dont postérité.

Morel de Westgaver.

IV. Alphonse-Louis MOREL, né à Gand et baptisé à Saint-Jacques le 5 novembre 1695, mort le 17 février 1765 et enterré à Saint-Jacques susdit, sous une pierre ornée de son écusson, était fils puiné de Josse MOREL et d'Adrienne *Devenyns*. Il avait épousé, en 1728, Marie-Elisabeth *Fion*, native de Verviers, fille d'Edmond *Fion* et de Jeanne *Dexhoré*. Par acte du 4 janvier 1769, il fut déclaré par le souverain que les lettres-patentes ac- Westgaver.

Westgaver.

cordées à leurs deux fils puînés étaient retroactives en faveur de leur père et favorisaient par conséquent toute sa descendance, que voici :

1° Edmond-Louis, qui suit :

2° Maximilien-Antoine Morel, écuyer, par lettres-patentes du 7 février 1768, seigneur de Westgaver, né le 12 octobre 1733, mort sans postérité le 5 juin 1793, épousa, le 1er février 1777, à l'église de Saint-Jacques de Gand, Marie-Anne-Louise *Maelcamp*, née le 10 décembre 1738, fille d'Étienne-François *Maelcamp* et de Marie-Thérèse-Josephe *van de Woestyne;*

3° Jean-François-Hubert Morel, écuyer, par lettres-patentes du 7 février 1768, mort en célibat le 5 juin 1803;

4° Marie-Jeanne Morel, décédée à Toul, en Lorraine, le 3 février 1788, se maria, le 14 juillet 1764, à Saint-Jacques de Gand, avec Alphonse-Louis *Tardif d'Harmonville*, capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

5° Alphonse-Jean, mort en bas âge;

6° Rose-Élisabeth Morel, née le 10 décembre 1744, se maria, le 2 septembre 1766, avec Herard-Joachim-Irena, comte *de Sonnet*, seigneur d'Auxon, chevalier de Saint-George, né le 6 février 1731, mort à Paris le 3 janvier 1787.

V. Edmond-Louis Morel, né à Gand et baptisé à Saint-Bavon le 22 octobre 1729, mort le 17 novembre 1757 et enterré à Saint-Jacques, épousa à ladite église, le 24 décembre 1754, Barbe-Jeanne-Françoise *de Potter*, née le 17 avril 1733, fille de Joseph-Jean *de Potter* et d'Élisabeth-Thérèse *Surmont*, laquelle, après la mort d'Edmond-Louis Morel, convola, le 6 octobre 1760, avec François-Jean-Joseph *van den Cruyce*. Par acte du 4 janvier 1769, le souverain rectifia les titres accordés le 7 février de l'année précédente aux deux frères puînés d'Edmond-Louis Morel, en portant que la postérité de feu Edmond-Louis doit jouir du titre et degré de noblesse.

Edmond-Louis Morel et Barbe-Jeanne-Françoise *de Potter* ont laissé :

1° Alphonse-Edmond Morel, né à Gand et baptisé à Saint-Michel le 9 mars 1756, mort à Gand le 29 septembre 1829, épousa, à l'église de Saint-Martin de la même ville, le 28 juin 1791, Thérèse *de Kersmaeker*, fille de Jean-François et de Pétronille *de Casmaker*;

2° Joseph-Louis, qui suit :

VI. Joseph-Louis Morel, né à Gand le 4 octobre 1757 et baptisé à Saint-Michel le 6 du même mois, mort le 23 septembre 1820, épousa, dans ladite eglise, le 28 novembre 1780, Marie-Jeanne-Ignace *Stevens*, née à Courtrai le 26 décembre 1764 et baptisée à Saint-Martin, décédée à Gand

le 24 avril 1796, fille unique de Charles-Louis *Stevens* et de Jeanne-Dorothée *Ghesquière*, dont : Westgaver.

1° Marie-Isabelle-Caroline, née le 11 décembre 1781, se maria, le 5 décembre 1815, avec le baron Henri-Ferdinand *von Rade*, né à Bretchen le 23 janvier 1761, mort sans postérité de ce mariage ;

2° Joseph-Ferdinand Morel, receveur des contributions à Gand, né le 7 octobre 1784, mort le 6 mai 1829, épousa, le 5 octobre 1812, Caroline-Marie-Sophie-Ghislaine *de Zinzerling*, née le 2 juillet 1785, décédée le 12 mars 1845, fille d'Ange-Joseph-Marie-Ghislain, baron *de Zinzerling*, et de Marie-Hyacinthe-Emmanuelle-Colette *Helias d'Huddeghem*. De ce mariage sont nés :

A Delphine-Joséphine-Marie-Ghislaine, née à Gand le 6 juillet 1813, décédée dans la même ville le 20 décembre 1849 ;

B Célestine-Anne-Marie-Ghislaine, née le 24 janvier 1815 ;

C Idalie-Emmanuelle-Idesbalde-Marie-Ghislaine Morel, née le 17 janvier 1817, s'est mariée, le 8 septembre 1846, avec son cousin germain Charles-Antoine-François *Bauwens* ;

D Marie-Eugénie-Idesbalde-Ghislaine, née le 21 janvier 1819 ;

E Elisa-Marie-Idesbalde-Ghislaine, née le 1er novembre 1820 ;

F Edmond-Idesbalde-Marie-Ghislain, né le 7 octobre 1824, mort le 28 mars 1825 ;

G Emérence-Louise-Marie-Ghislaine-Idesbalde, née le 18 novembre 1827, décédée le 20 janvier 1847.

3° Thérèse-Marie Morel, née le 9 avril 1789, décédée, sans alliance, à Gand le 5 février 1819 ;

4° Isabelle-Maximilienne Morel, née le 8 septembre 1790, s'est mariée, le 24 mai 1816, avec Charles-Joseph *Peeters*, né à Gand le 24 mars 1782, fils de Joseph et d'Isabelle-Françoise-Wilhelmine *Pycke ;*

5° Eugène-Louis, qui suit :

6° Alphonse-Antoine Morel, né le 9 septembre 1795, vice-président du tribunal de première instance à Gand, a épousé, le 20 avril 1819, Marie-Thérèse *Bosschaert*, née le 9 décembre 1807, fille de Jean-Joseph-Charles et de Colette-Elisabeth-Philippine *Antheunis*, dont :

A Gustave-Alphonse, né à Bruxelles le 26 mars 1830 ;

B Emile-Eugène, né à Gand le 23 janvier 1832 ;

C Jules-Hippolyte, né à Gand le 23 novembre 1833 ;

D Alphonse-Edmond, né à Gand le 20 décembre 1836 ;

E Camille-Charles, né à Gand le 6 août 1840 ;

F Marie-Philomène-Joséphine, née à Gand le 22 octobre 1843 ;

G Théophile-Jean-Baptiste, né à Gand le 20 février 1846.

VII. Eugène-Louis Morel de Westgaver, né le 24 avril 1792 et baptisé à l'église de Saint-Michel de Gand, épousa, le 28 juin 1824, à Saint-

904

Westgarer.

Piat de Tournay, Louise-Célénie-Zoé *Lefebvre*, dont deux enfants nés à Tournay :

1° Octavie-Adèle, née le 8 mars 1825;
2° Edmond-Alphonse, né le 9 juin 1827.

MORETUS, famille anversoise.

I. Jacques MOERENTORF, mort le 8 novembre 1558, épousa Adrienne *Gras*, dite *Maryn*, décédée le 8 mai 1592, fille aînée de Pierre *Gras*, dit *Maryn*, et d'Élisabeth *Borrewater*.

De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit :
2° Catherine MOERENTORF, décédée le 15 avril 1611 et inhumée aux Dominicains à Anvers, se maria, le 5 juin 1580, à l'église de Notre-Dame de cette ville, avec Pierre *van Tongeren*, imprimeur, qui convola depuis avec Marguerite *Kerstiaens*. La pierre tombale de leur caveau portait l'inscription suivante :

Monumentum Petri *a Tongris*, bibliopolæ, et Catharinæ MORETÆ, ejus conjugis, quæ obiit XV aprilis M D C. XI.

3° Pierre MOERENTORF épousa, le 1er juin 1578, Henriette *Plantyn*, fille de Christophe *Plantyn* et de Jeanne *Riviere*, ci-après ;
4° Melchior.

II. Jean MOERENTORF, dit MORETUS, imprimeur-éditeur, mort à Anvers le 22 septembre 1610, âgé de 67 ans, et enterré dans le tombeau de Christophe *Plantyn* à la cathédrale, épousa Martine *Plantyn*, fille de Christophe *Plantyn*, célèbre imprimeur, originaire de Tours, et de Jeanne *Riviere*.

Le pape Clément VIII confirma en sa faveur le privilége de l'impression des livres ecclésiastiques, accordé par Pie V à son beau-père Christophe *Plantyn*.

Quoiqu'il fût instruit, on ne lui est pas exclusivement redevable de la beauté et de l'exactitude des éditions plantiniennes faites sous ses auspices; car les savants de son temps se mettaient volontiers à sa disposition : il a eu beaucoup d'obligation à Juste Lipse et à Corneille Kilian. On attribue même à Jean MORETUS la version flamande du livre de la constance, du premier de ces littérateurs, qu'il a publiée en 1584.

De ce mariage naquirent :

1° Gaspar MOERENTORF, né à Anvers le 26 décembre 1571 ;
2° Balthazar MOERENTORF, dit MORETUS, célèbre typographe, naquit à Anvers le 23 juillet 1574, et fut baptisé à l'église de Notre-Dame. Juste Lipse qu'il eut pour professeur à Louvain, lui accorda dès lors son amitié. A la mort de son

père il s'associa avec son frère Jean, pour continuer la célèbre typographie fondée à Anvers par leur aïeul maternel Christophe *Plantyn*. Balthazar Moretus à cause de son instruction, était considéré comme le chef de l'établissement; ses éditions joignent à l'élégance l'exactitude la plus minutieuse. Ce soin lui mérita de la part d'Urbain VIII, la confirmation du privilége de l'impression des livres ecclésiastiques. Il mourut le 8 juillet 1641, à l'âge de 67 ans, et fut enterré à la cathédrale d'Anvers. On lui doit : 1° Fama posthuma memoriæ Justi Lipsii, Anvers, 1629, in-4°; 2° Abrahami Ortelii parergon Theatri Orbis, sive veteris geographiæ tabulæ, commentariis geographicis illustratæ, ibid., 1624, in-fol.;

3° Henriette Moerentorf, née le 14 juin 1575;

4° Jean, qui suit :

5° Catherine Moerentorf, née le 13 novembre 1578, se maria, le 2 août 1598, à l'église de Notre-Dame de la ville d'Anvers, avec Théodore *Galle*, graveur et marchand d'estampes à Anvers, doyen de la confrérie de St-Luc, du 18 octobre 1610 au 18 octobre 1611, né à Anvers le 16 juillet 1571, mort dans la même ville vers 1634, fils de Philippe *Galle*, graveur et littérateur, marchand de gravures et de livres à planches, originaire de Haerlem, et de Catherine *Rolland*. A l'occasion du mariage de Théodore *Galle*, avec Catherine Moerentorf, le savant Juste Lipse écrivit au père de celle-ci, Jean Moretus, une lettre de félicitation : elle est datée du 11 des calendes de septembre de l'an 1598, et se trouve dans ses œuvres complètes, édition in-8°, t. II, page 1010;

6° Élisabeth Moretus, née le 26 octobre 1584, décédée le 25 juillet 1649, se maria, le 14 novembre 1610, à l'église de Notre-Dame à Anvers, avec Jean *Wielant*, mort le 19 novembre 1631, fils de Philippe et de Barbe *de Moy*. Ils gisent à la cathédrale;

7° Adrienne, née le 17 juin 1586;

8° Christophe, né le 15 juin 1588;

9° Melchior, prêtre.

III. Jean Moretus, dit le Jeune, né le 27 juillet 1576, mort le 11 mars 1618, épousa, le 17 juillet 1605, à l'église de Notre-Dame à Anvers, Marie *de Sweert*, décédée le 7 mai 1655, fille de Nicolas et d'Élisabeth *Janssens de Bisthoven*. Dès l'année 1586, il avait été reçu dans la corporation de St-Luc à Anvers.

De ce mariage naquirent six enfants :

1° Catherine, décédée en bas âge;

2° Jean, mort en célibat le 7 octobre 1663;

3° Marie Moretus, mariée à Jean *de la Flie*, fils de Pierre et de Marie *Heemsen*, sa seconde femme;

4° Anne, décédée en bas âge;

5° Balthazar, qui suit :

6° Élisabeth Moretus, mariée à Michel *Hughens*, fils de Renaud et de Marie *Dyck*, sa seconde femme.

IV. Balthazar Moretus, né le 10 novembre 1615, mort le 29 mars 1674, épousa, le 25 juillet 1645, Anne *Goos*, née le 30 septembre 1627, décédée le 30 septembre 1691, fille de Jacques *Goos*, grand-aumônier de la ville d'Anvers, et de Claire *Bosschaert*. Ils gisent à la cathédrale d'Anvers.

De ce mariage naquirent douze enfants, dont entr'autres :

1° Balthazar, qui suit :

2° Jean-François, jésuite, par profession du 13 décembre 1647, mort à Anvers le 25 février 1718;

3° Suzanne-Claire, dévote;

4° Christophe, récollet, mort à Anvers le 26 juin 1716 et enterré dans la maison capitulaire sous une pierre de marbre blanc, avec cette inscription :

D. O. M. et piæ memoriæ V. P. F. Christophori Moretus, qui quondam vicarius, concionator et monalium confessarius, vivere desiit 26 junii anno 1716, ætatis suæ 65. R. I. P.

5° Ignace, mort en bas âge ;

6° Melchior, nommé Herman-Joseph, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, mort le 22 août 1693, âgé de 33 ans, et enterré à l'église de ladite abbaye;

7° François, chanoine à la cathédrale d'Anvers, décédé le 27 février 1703;

8° Anne-Marie, décédée à Lierre le 19 juillet 1655, âgée de 6 ans, et enterrée à l'église du couvent de Sion.

V. Balthazar Moretus, écuyer, par lettres-patentes du roi d'Espagne du 1er septembre 1692, grand-aumônier d'Anvers en 1685, né le 24 juillet 1646, mort le 8 juillet 1696, épousa, le 20 juin 1675, Anne-Marie *de Neuf*, décédée le 13 octobre 1713, fille de Simon et d'Anne *Steymans*. Leurs obits se trouvaient à la fin du siècle dernier à la cathédrale d'Anvers.

De ce mariage naquirent :

1° Balthazar Moretus, grand-aumônier d'Anvers en 1707, né le 12 février 1679, mort le 25 mars 1730, épousa, le 13 mai 1702, Isabelle *de Mont*, dite *de Brialmont*, décédée le 29 mai 1723, fille de Jacques et d'Anne *van Grysperre*. Par acte du 3 décembre 1696, ledit Balthazar Moretus obtint la permission d'exercer la typographie sans déroger à sa noblesse. De ce mariage naquirent :

A Balthazar, mort en célibat le 3 août 1730;

B Marie-Isabelle, décédée sans alliance le 23 février 1768;

C Simon-François Moretus, mort sans postérité le 22 mai 1758, se maria, à l'abbaye de Saint-Sauveur à Anvers, par-devant le curé de la cathédrale le 12 avril 1739, avec Marie-Rebecque-Josephe *van Heurck*, née le 8 septembre 1712, décédée le 3 décembre 1780, fille de Jean-Charles et de Claire-Rebecque *van der Aa de Randerode*.

2° Jean-Jacques, qui suit :
3° Pierre Moretus, chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers et archiprêtre, mort le 21 mai 1734 ;
4° Marie-Catherine Moretus, décédée le 6 août 1710, se maria avec Gilles-Corneille *de Vlieghere*, grand-aumônier d'Anvers en 1701, mort le 16 octobre 1713, fils de Paul, grand-aumônier en 1669, et de Marie *de Mont*, dite *de Brialmont ;*
5° Anne-Marie Moretus, décédée le 4 septembre 1724, se maria avec Philippe-Louis *de Pret*, seigneur de Vorsselaer, Lichtaert et Rielen, échevin et bourgmestre d'Anvers, mort le 6 octobre 1755, fils de Jacques, grand-aumônier d'Anvers en 1672, et de Marie-Mechtilde *van Horenbeeck*.

VI. Jean-Jacques Moretus, grand-aumônier d'Anvers en 1717, échevin de 1727 à 1729, né le 17 juin 1690, mort le 3 septembre 1757, épousa, le 21 avril 1716, Thérèse-Mechtilde *Schilder*, née le 3 juin 1696, décédée le 3 juin 1729, fille de François, grand-aumônier en 1698, et de Marie-Isabelle-Thérèse *de Vlieghere*.

De ce mariage sont nés huit enfants, savoir :

1° François-Jean, qui suit :
2° Balthazar, mort en célibat ;
3° Paul-Jacques Moretus, grand-aumônier en 1748, et échevin de la ville d'Anvers en 1752, né le 4 janvier 1721, mort le 13 mars 1776, épousa, le 18 décembre 1746, à l'église de Notre-Dame de ladite ville, Anne-Marie *de Man*, décédée le 28 novembre 1763, fille de Pierre *de Man*, échevin d'Anvers, et d'Anne-Catherine *Broeckmans*, ci-après ;
4° Jean-Joseph, mort en célibat à Stabroeck le 27 février 1806 ;
5° Marie-Pétronille Moretus, née le 13 mai 1724, décédée le 16 juin 1798, se maria, le 16 mai 1752, à la cathédrale d'Anvers, avec Arnoud-François-Joseph-Bruno *de Pret*, grand-aumônier d'Anvers en 1749, né le 7 octobre 1722, mort le 22 août 1789, fils d'Arnoud et d'Anne-Marguerite *van Horne ;*
6° Marie-Thérèse-Mathilde, dévote, décédée le 24 avril 1802 ;
7° Anne-Caroline-Joséphine, dévote, décédée le 1er décembre 1799 ;
8° Catherine-Marie, dévote, décédée le 13 mars 1801.

VII. François-Jean Moretus, aumônier d'Anvers en 1751, né le 1er janvier 1717, mort le 31 juillet 1768 et enterré à Notre-Dame d'Anvers dans la sépulture de la famille, épousa, le 11 novembre 1750, à la cathédrale d'Anvers, Marie-Thérèse-Josephe *Borrekens*, née le 27 juillet 1728, décédée le 3 mai 1799, fille d'Engelbert-Marie-Joseph *Borrekens*, chevalier, et de Marie-Catherine *Wellens*, dont :

1° Jean-François-Joseph, né le 1er janvier 1752, mort le 11 janvier 1758 ;

2° Catherine-Françoise-Joséphine, née le 3 août 1753, décédée le 14 octobre 1757;
3° Thérèse-Marie, née le 13 juillet 1754, décédée le même jour;
4° Marie-Caroline-Joséphine, née le 20 juillet 1755, décédée le 26 décembre 1756;
5° Jacques-Paul-Joseph, né le 3 septembre 1756, mort en célibat le 24 avril 1808;
6° Louis-François-Xavier-Joseph, né le 7 janvier 1758, mort en célibat le 7 août 1820;
7° Charles-Antoine-Joseph, né le 5 avril 1759, mort le 21 avril 1760;
8° François-Joseph-Thomas, né le 21 décembre 1760, mort en célibat au Donck, sous Eeckeren, le 15 octobre 1814;
9° Joseph-Hyacinthe, qui suit :
10° Arnoud-François-Joseph, né le 15 février 1764, mort en bas âge;
11° Henri-Paul-François Moretus, né le 16 mars 1765, mort à Anvers le 25 mars 1806, épousa, le 21 juillet 1789, dans ladite ville, Colette-Marie-Joséphine *Wellens*, sa cousine sous germaine, née à Anvers le 8 décembre 1768, décédée à Breda le 1er mai 1798, fille de Louis-Antoine-Joseph et de Hélène-Nicolette *Geelhand*, dont :

A Marie-Thérèse-Joséphine Moretus, née à Anvers le 11 juin 1790, se maria : 1° avec Constantin-Joseph-Ghislain *van der Linden d'Hooghvorst*, mort à Bruxelles le 22 février 1814, fils puîné de Jean-Joseph-Ghislain, baron *van der Linden d'Hooghvorst*, et de Marie-Anne-Caroline-Joséphine *Roose*; 2° à Bruxelles, le 5 juillet 1815, avec dispenses accordées par le roi le 2 juin précédent, avec Charles-François-Joseph-Ghislain, baron *van der Linden d'Hooghvorst*, frère du précédent, né à Meysse le 30 août 1788, mort à Bruxelles le 20 mars 1847, à l'âge de 59 ans;

B Colette-Hélène-Marie, née le 9 novembre 1792;

C Caroline-Françoise-Joséphine Moretus s'est mariée, le 28 mars 1815, avec Ferdinand-Jean-Joseph, baron *de Pret de Calesberg*, son cousin sous germain, né à Brême le 15 août 1795, mort au Donck, sous la commune d'Eeckeren, le 18 septembre 1847, fils puîné de Jacques-Paul-Joseph *de Pret de Calesberg*, chevalier, et de Jeanne-Marie *Roose de Baisy*;

D Constant-Louis-Henri Moretus, natif de Munster, confirmé dans ses droits nobiliaires par diplôme du 10 juillet 1822, a épousé Marie-Sophie-Jeanne-Antoinette *de Stephanis*, née en Italie, fille de Jean et d'Antoinette *Litra*.

12° Marie-Thérèse-Pétronille, née le 27 décembre 1766, décédée le 30 août 1769;
13° Marie-Mechtilde-Joséphine, née le 7 mars 1769, décédée à Bruxelles, sans alliance, le 24 mai 1789.

VIII. Joseph-Hyacinthe Moretus, né à Anvers le 23 janvier 1762, mort au Donck, sous Eeckeren, le 3 septembre 1810, épousa, dans ladite ville, le 11 septembre 1787, Marie-Henriette-Colette *Wellens*, sa cousine sous germaine, née à Anvers le 12 juin 1762, décédée à Anvers le 21 août 1809, fille de Louis-Antoine-Joseph et d'Hélène-Nicolette *Geelhand*.

De ce mariage naquirent :

1° Joséphine-Marie-Thérèse Moretus, née le 2 février 1791, s'est mariée, le 21 avril

1818, avec Augustin-Charles-Jean-Népomucène, comte *de Baillet*, officier de cavalerie sous le roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume et du Lion néerlandais, né à Anvers le 25 février 1794, fils de Jean-Baptiste-Josephe-François-Hyacinthe, comte *de Baillet*, et de Thérèse-Adrienne-Jeanne-Colette *du Bois de Vroylande;*

2° Charles-Paul-François, né le 11 octobre 1792, mort en bas âge;

3° Henriette-Marie-Isabelle MORETUS, née le 9 novembre 1793, s'est mariée, le 17 avril 1815, avec Charles-Jean-Joseph *van den Berghe*, mort le 17 janvier 1832, âgé de 46 ans, au château de Hoogboom, sous Eeckeren, fils de François-Joseph-Bernard *van den Berghe* et de Marie-Thérèse-Séraphine-Jeanne *Knyff;*

4° Albert-François-Hyacinthe-Fréderic MORETUS, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, né à Dresde le 26 septembre 1795;

5° Ferdinand-Henri-Hyacinthe, écuyer, né à Munster le 12 avril 1797, mort en célibat à Eeckeren le 29 avril 1834;

6° Mathilde-Thérèse-Joséphine-Marie MORETUS, née à Breda le 15 janvier 1799, s'est mariée, à Anvers le 13 juillet 1819, avec Augustin-Jean-Baptiste *Geelhand de Merxem*, chevalier de la Légion d'honneur et du Lion belgique, né le 28 avril 1790, fils de Henri-Joseph *Geelhand de Merxem* et de Catherine-Marie *Peeters*, sa première femme;

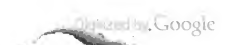
7° Catherine-Marie-Joséphine MORETUS, née à Breda le 1er novembre 1800, décédée à Bruges le 22 février 1830, se maria, le 1er mai 1821, avec Ferdinand-François-Xavier, comte *de Baillet*, gouverneur de la Flandre occidentale, conseiller d'État, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion neerlandais, né à Anvers le 24 novembre 1789, mort à Bruxelles le 15 avril 1842, fils de Jean-Baptiste-Joseph-François-Hyacinthe, comte *de Baillet*, et de Thérèse-Adrienne-Jeanne-Colette *du Bois de Vroylande;*

8° Édouard-Jean-Hyacinthe MORETUS, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, né à Anvers le 5 mars 1804, a épousé, le 24 avril 1827, Albertine-Marie-Joséphine *du Bois*, sa cousine, née le 25 novembre 1803, fille de Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron *du Bois*, sénateur, et de Reine-Antoinette-Pétronille-Marie-Joséphine *Wellens*, dont cinq enfants:

A Léonie; — B Jeanne; — C Stanislas; — D Alexis; — E Georgine.

Deuxième branche.

VII. Paul-Jacques MORETUS, grand-aumônier en 1748, et échevin de la ville d'Anvers en 1752, né le 4 janvier 1721, mort le 13 mars 1776, était fils cadet de Jean-Jacques MORETUS, grand-aumônier d'Anvers, et de Thérèse-Mecthilde *Schilder*. Il avait épousé, le 18 décembre 1746, à l'église de Notre-Dame de ladite ville, Anne-Marie *de Man*, décédée le 28 novem-



bre 1763, fille de Pierre *de Man*, échevin d'Anvers, et d'Anne-Catherine *Broeckmans*, dont :

1° Jean-Jacques, conseiller du Mont-de-Piété à Anvers, mort en célibat le 13 novembre 1813;
2° Thérèse-Marie-Josephe Moretus se maria, le 6 juillet 1773, à la cathédrale d'Anvers, avec Charles-Joseph *van Havre*, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 22 septembre 1736, mort le 30 mai 1790, fils de Jean-François, grand-aumônier en 1772, et d'Anne-Thérèse-Josephe *Melyn*. Elle est décédée le 9 juillet 1793, sans postérité;
3° Paul-François-Joseph, qui suit :
4° Marie-Anne-Josephe, décédée sans alliance le 11 avril 1799;
5° Catherine-Marie-Josephe, décédée sans alliance.

VIII. Paul-François-Joseph Moretus, juge de la chambre des tonlieux à Anvers, confirmé dans ses droits nobiliaires par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, né le 9 avril 1751, mort le 1er décembre 1823, épousa, à Saint-Jacques de ladite ville, le 3 avril 1780, Catherine-Thérèse-Jeanne-Joséphine *van Colen*, née à Anvers le 21 septembre 1760, décédée dans la même ville le 17 avril 1819, fille de Charles-Joseph *van Colen*, seigneur de Bouchout, et de Jeanne-Marie-Simone-Josephe *de Fraula*, dont :

1° Jean-Paul-Joseph, qui suit :
2° Thérèse-Caroline-Josephe, née le 15 juillet 1784, décédée sans alliance le 27 novembre 1829;
3° Louis-Joseph Moretus, né le 7 mars 1786, a épousé, le 18 août 1807, Émilie-Louise *van Ertborn*, née le 7 mars 1787, décédée à Anvers le 5 janvier 1843, fille d'Emmanuel-François de Paule *van Ertborn* et de Catherine-Henriette-Josephe *de Witte*. De ce mariage est née une fille et enfant unique :

Émilie-Joséphine Moretus, née le 9 juin 1808, s'est mariée, le 23 avril 1844, au château d'Hemixem, avec le comte Charles *de Brouchoven de Bergeyck*, commissaire de district de Saint-Nicolas, chevalier de l'ordre civil de Léopold, né le 15 février 1801, fils de Charles-François et de Caroline-Marie-Josephine *Roose*.

4° Augustin-Thomas-Joseph Moretus, né le 23 janvier 1791, a épousé, à Anvers, le 28 mars 1815, Pauline-Isabelle-Marie-Joséphine *della Faille*, née à Anvers le 23 juillet 1793, fille de Charles-Antoine-Marie-Hyacinthe *della Faille Waerloos* et d'Isabelle-Caroline-Marie-Josephe *de Bosschaert*. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir ;

A Zoé-Isabelle-Marie-Joséphine Moretus, née à Anvers le 14 mars 1816, s'est mariée, le 5 juillet 1836, à Wilryk, avec Émile-Marie *Geelhand*, né à Anvers le 24 décembre 1812, fils de Joseph-Pierre *Geelhand* et de Joséphine-Catherine *de la Bistrate*;

B Eugène-Charles-Joseph Moretus, né à Anvers le 10 mai 1818, a épousé, à Anvers, le 15 juillet 1839, Florence-Marie-Louise *Geelhand*, sa cousine, née à Anvers le 28

juillet 1820, décédée à Wilryk le 16 septembre 1850, fille d'Augustin-Jean-Baptiste *Geelhand de Merxem* et de Mathilde-Thérèse-Joséphine Moretus. De ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

* Mathilde-Marie-Pauline-Augustine Moretus, née à Anvers le 11 juin 1841 ;
** René-Marie-Auguste Moretus, né à Anvers le 2 décembre 1842.

C Jules-Jean-Thomas Moretus, né à Anvers le 1er mai 1826.

IX. Jean-Paul-Joseph Moretus, né à Anvers le 25 mai 1782, a épousé, le 4 février 1806, sa cousine germaine Marie-Caroline-Thérèse-Joséphine *van Colen*, née le 3 novembre 1784, décédée à Anvers le 25 janvier 1836, fille de Louis-Paul-Charles-Joseph *van Colen* et de Thérèse-Marie-Josephe *Bosschaert*.

De ce mariage naquirent :

1° Charles-Paul-Joseph, qui suit:
2° Louise-Catherine-Marie-Josephe Moretus, née le 5 juin 1809, décédée sans enfants le 13 novembre 1840, s'est mariée, à Anvers, le 19 avril 1837, avec Jules-Ferdinand-Louis *de Vinck*, né à Bruxelles le 29 décembre 1813, fils de Louis-Joseph et d'Henriette-Reine-Marie-Josephe *du Bois de Nevele;*
3° Émile-Charles-Joseph, né le 27 septembre 1814, mort le 1er septembre 1824.

X. Charles-Paul-Joseph Moretus de Bouchout, né le 4 décembre 1806, a épousé, le 30 mai 1837, au château d'Edeghem, près d'Anvers, Anne-Joséphine-Antoinette-Marie *du Bois de Nevele*, née à Anvers le 20 avril 1819, décédée à Bouchout le 16 mai 1848, à l'âge de 29 ans, fille aînée de Ferdinand-Philippe-Louis, baron *du Bois de Nevele* et d'Olympe-Caroline-Gertrude-Marie-Joséphine, comtesse *d'Oultremont*.

Troisième branche.

II. Pierre Moerentorf, fils puîné de Jacques Moerentorf et d'Adrienne *Gras*, dite *Maryn*, épousa, le 1er juin 1578, à l'église de Notre-Dame d'Anvers, Henriette *Plantyn*, fille de Christophe et de Jeanne *Riviere*. Étant veuve, elle testa par-devant le notaire Gaspar de Witte, le 3 mars et le 7 mai 1640.

De ce mariage naquirent neuf enfants, tous baptisés à l'église de Notre-Dame susdite, savoir :

1° Jacques Moerentorf, né le 22 mars 1579;

2° Louis, né le 4 mars 1582;
3° Jeanne, née le 17 janvier 1584;
4° Christophe MOERENTORF, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 10 septembre 1586, épousa, en 1613, à Sainte-Walburge de cette ville, Élisabeth *de Prins*, dont :

Corneille MOERENTORF, dit MORETUS, jésuite par profession des quatre vœux, le 8 septembre 1648, prêtre le 16 mars 1641, né à Anvers le 10 mars 1614, mort au couvent de ladite ville le 15 janvier 1655. Le jésuite Corneille MORETUS avait été chargé d'enseigner la théologie aux jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, de l'ordre de saint Benoît. Il profita de l'ascendant qu'il avait sur ses élèves et du crédit qu'il avait auprès des moines pour rendre odieux l'abbé Gaspar Vaincq et ses adhérents. Enfin dans un conciliabule, présidé et dirigé par lui, il fut décidé que Gaspar Vaincq serait expulsé de l'abbaye et qu'on sévirait avec non moins de rigueur contre Ernest Ghuerincx, natif de Liége, chanoine de Saint-Bavon à Gand, conseiller de l'abbé, contre Jean de Moor, prévôt de l'abbaye, contre Philippe Lefort et indistinctement contre tous les partisans de l'abbé; le 9 août 1650 fut choisi par les moines conjurés pour le jour de l'insurrection. Ghuerincx et de Moor, poursuivis et attaqués avec fureur, se défendent avec courage. MORETUS ordonne l'assaut, l'échelle est posée; les vieux murs résistent aux coups rédoublés des marteaux. Ghuerincx qui avait joué dans sa jeunesse avec la fronde, tresse à l'instant des cordes et lance un morceau de plomb au milieu des assiégeants; l'un d'eux tombe à côté du jésuite MORETUS. Enfin on capitula. Ghuerincx qui n'avait fait que se défendre, fut néanmoins arrêté et mis à la torture; l'épreuve fut si terrible qu'il ne put être relevé : il succomba à côté de l'instrument le 10 mars 1651. Quant à Corneille MORETUS, il partit pour Anvers. Depuis il conçut le projet de se faire missionnaire; mais la mort l'en prévint.

5° Louis MOERENTORF, né le 23 mars 1589;
6° Martine MOERENTORF, née le 14 janvier 1593, annonciade par profession du 31 août 1613;
7° Henri MOERENTORF, récollet, né le 25 avril 1595;
8° Théodore MOERENTORF, dit MORETUS, jésuite très-instruit, professeur des mathématiques à Prague et à Varsovie, né à Anvers le 11 février 1602, mort à Varsovie le 6 novembre 1667. Ses ouvrages sont très-estimés;
9° Laurent, qui suit :

III. Laurent MOERENTORF épousa Christine *Niselinckhoff*, dont quatre enfants, tous baptisés à Notre-Dame d'Anvers, savoir :

1° Jeanne, née le 20 avril 1604;
2° Jean, né le 13 février 1605;
3° Marie, née le 22 janvier 1606;
4° Pierre, qui suit :

IV. Pierre MOERENTORF, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 20 no-

vembre 1607, épousa, le 3 novembre 1635, dans ladite église, Anne *Slebus*, dont sept enfants, tous baptisés à Notre-Dame susdite, savoir :

1° Élisabeth, née le 10 août 1636, décédée en bas âge ;
2° Élisabeth, née le 3 mars 1638, se maria avec Martin *van Beurden* ;
3° Pierre, né le 25 novembre 1639, mort en bas âge ;
4° Pierre, né le 22 février 1641 ;
5° Marie, née le 21 mai 1643 ;
6° Claire, née le 12 novembre 1645 ;
7° Michel, né le 24 mai 1648.

MOTTE (DE LA), famille tournaisienne.

IX. Nicolas-François-Joseph DE LA MOTTE, seigneur de Bourquembray et de Lerdain, né à Tournay le 25 janvier 1731 et baptisé à Saint-Brice, mort le 14 mars 1762, épousa, par contrat du 16 janvier 1751, et à l'église de Saint-Nicolas, dite le Château, à Tournay, le lendemain, Marie-Thérèse-Josephe *de Formanoir*, dame d'Estroyelles et de Bosne, née le 2 mars 1728, décédée à Tournay le 3 janvier 1791, fille de Nicolas-Bernard *de Formanoir*, seigneur de La Cazerie, second prévôt de la ville de Tournay, et de Marie-Thérèse-Josephe *Jacquerie*, dame d'Estroyelles, sa seconde femme, dont :

1° Marie-Albertine DE LA MOTTE, née à Tournay et baptisée à Saint-Nicolas le 7 octobre 1751, décédée le 27 mars 1777 et inhumée à Saint-Nicolas susdit, se maria, dans la même église, le 24 juillet 1775, avec Idesbalde-Marie-Louis-Joseph-François *van der Gracht*, seigneur de Fretin, bourgmestre de Tournay, né le 27 mars 1741, mort à Tournay le 27 septembre 1826, fils de Louis-François *van der Gracht*, seigneur de Fretin, grand-bailli héréditaire de Tournay et du Tournaisis, et de Marie-Philippine-Marguerite-Geneviève *de la Tour du Pin*. Il convola, le 1er juillet 1778, avec Marie-Claire-Ruphine *Hannecart* ;
2° Marie-Françoise DE LA MOTTE, née le 5 novembre 1752, décédée sans alliance le 17 février 1771 ;
3° Marie-Adrienne-Josephe DE LA MOTTE, née le 1er novembre 1755, décédée le 22 novembre 1770 ;
4° Lamoral-Antoine-François-Joseph, qui suit :
5° Denis-Joseph DE LA MOTTE, seigneur de Bourquembray, né le 10 janvier 1761, mort en célibat à Tournay le 11 janvier 1792.

X. Lamoral-Antoine-François-Joseph DE LA MOTTE, seigneur de Lerdain, né le 30 mai 1757 et baptisé à Saint-Nicolas de Tournay le 2 août suivant, épousa, par contrat passé à Gand, chez le chanoine Hellin, par-devant le notaire de Sadeleere, le 25 août 1781, et, à Saint-Jacques de cette ville,

le 28 du même mois, Marie-Madelaine *Hellin*, fille et enfant unique de Robert-Joseph *Hellin* et de Marie-Madelaine *Carpentier*, dont :

1° Emmanuel-Auguste-Marie-Joseph DE LA MOTTE-BARAFFE, né le 15 septembre 1782;

2° Denis-Marie-Joseph DE LA MOTTE, né au château de Lerdain le 17 septembre 1783, mort au mois d'octobre suivant ;

3° Marie-Antoinette-Sophie, née à Tournay le 22 mars 1785;

4° Denis-Joseph, qui suit :

5° Marie-Thérèse-Julie DE LA MOTTE-BARAFFE, née à Tournay le 31 octobre 1788, s'est mariée, le 28 février 1810, avec Octave-Joseph, baron *de Blondel de Beauregard*, né à Douai le 25 juin 1771, mort le 8 janvier 1827, fils de Jean-Baptiste-Joseph, baron *de Blondel*, chevalier, seigneur de Beauregard, membre de la noblesse aux états d'Artois, et de Reine-Élisabeth *de Partz*, dame de Viane ;

6° Marie-Charlotte-Justine DE LA MOTTE-BARAFFE, née à Tournay le 26 octobre 1790, décédée au château de Viane le 29 mai 1848, se maria, le 25 avril 1810, à Tournay, avec Eustache-Joseph-Marie, baron *de Blondel de Beauregard de Viane*, chambellan du roi des Pays-Bas, né au château de Viane le 13 juin 1775, mort audit château le 17 novembre 1848, frère germain du précédent.

XI. Denis-Joseph DE LA MOTTE-BARAFFE, né à Tournay le 5 septembre 1787 et baptisé à Saint-Brice le 11 du même mois, épousa Louise-Charlotte-Virginie-Ghislaine, comtesse *du Chastel*, décédée au château de Stalle, sous Uccle, près de Bruxelles, le 29 août 1847, à l'âge de 54 ans, dont quatre enfants, deux fils et deux filles.

MOYARD porte d'or à la fasce d'azur chargée d'une épée pommettée d'or, la pointe à dextre, et accompagnée en pointe d'un château crenelé d'azur.

MUELENAERE (DE), admis dans la noblesse belge, en faveur de Félix-Amand DE MUELENAERE, avec le titre de comte, par arrêté royal du 16 mai 1836, confirmant le bref pontifical du 5 avril de la même année, porte écartelé, au 1er et 4e d'or au lion de sable, lampassé de gueules; au 2e et 3e de gueules à la croix d'argent.

MULLE DE TERSCHUEREN porte d'azur au chevron d'or, coupé d'argent au cône de sapin de gueules, accompagné de deux quinte-feuilles de même.

MURAT (DE), originaire d'Auvergne, porte d'azur chargé de 16 quinte-feuilles d'argent, à trois pals de même.

FIN DU TOME TROISIÈME.

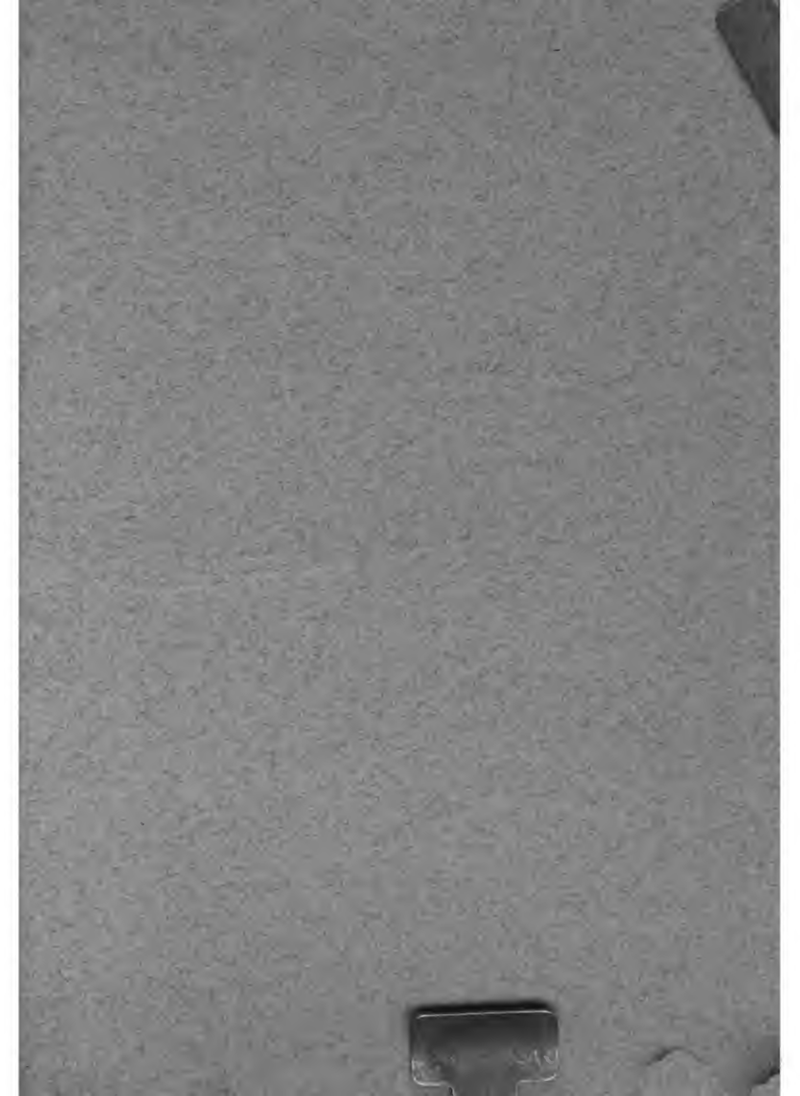


image
not
available